L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

QUÆQUE

Cherchez et vous trouverez

SINGULA

LEGENDO

Il se faut entr'aider

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE
QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DE LA LITTÉRATURE,
D'ART, D'ÉRUDITION ET D'HISTOIRE, OFFRES ET DEMANDES,
ÉCHANGES, LISTE ET COMPTE RENDU DES VENTES PUBLIQUES, ACQUISITIONS
ET MOUVEMENT DES BIBLIOTHÈQUES, DES ARCHIVES,
DES COLLECTIONS ET DES MUSÉES

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS,
BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

41e ANNÉE — 1905

PREMIER SEMESTRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

31 bis, RUE VICTOR MASSÉ, 31 bis

Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

http://www.archive.org/details/lintermdiaired51pariuoft

LIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 Janvier 1905.

41e Année

31bis, r. Victor Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

SINGULA QUÆQUE LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1063

31bis, r. Victor Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Madame de Warens. — Comment doit-on prononcer le nom de l'amie et protectrice de Rousseau ?

Les uns disent Wa*ran*. D'autres : Wa*rin* ; d'autres encore : Wa*rins*, en prononçant l's comme dans *Reims* ; d'autres enfin disent Wa*rence*, comme Florence.

Quelle est la vraie manière ? M.

—

Monsieur Collignon. — Une gravure de Heimlich, imprimée au XVIIIe siècle, chez Gay, à Strasbourg, représente un gentilhomme d'aspect un peu négligé, le tricorne sous le bras, tenant d'une main un rouleau de papiers où sont gravés les mots : *Défrichements, Extinction de la misère publique* — et offrant de l'autre main un volume qui porte le titre : *Poids et mesures*.

Sous le portrait est la légende ci-après : *Monsieur Collignon, le plus doux, le plus aimable, le plus savant, le plus beau, le plus généreux des hommes* — encadrant des armoiries aussi compliquées que fantaisistes. Qui donc était ce Collignon ?

NOLLIACUS.

—

Stances pour un reproche d'être huguenot. — Sur les feuillets de garde d'un volume imprimé en 1668, la main d'un contemporain a écrit un poème de 148 vers, intitulé : *Stances pour un reproche d'estre huguenot*.

En voici la première strophe :

Ne me reprochez plus, rare objet de mes vœux,
Une fausse créance ou des erreurs grossières
Puisqu'estant éclairé du feu de vos beaux yeux,
Je ne sçaurois manquer d'estre plein de lumières.

De qui sont ces vers ?

Je crois devoir ajouter qu'étant donné la suite du poème, il est inutile de chercher ailleurs que dans les recueils satiriques. CANDIDE.

—

Laissez faire, laissez passer. — Faut-il attribuer cette formule, trop souvent mise en pratique, à l'Intendant du commerce Jean-Claude Vincent, seigneur de Gournay (1712-1759) dont Turgot fut un instant le secrétaire ? E. M.

—

Sauvages européens d'aujourd'hui. — Il existe encore en Espagne, à la frontière de l'Estrémadure et du Léon, une peuplade qui est restée sauvage, hors la loi, réfractaire à l'impôt, étrangère à tout culte et à toute religion, ignorant même les éléments de notre civilisation : le droit de propriété, le mariage, la monnaie, l'écriture, etc. Hommes et femmes, à peine vêtus, vivent dans des trous et se reproduisent par une promiscuité incestueuse comme aux premiers âges de l'humanité. On appelle le pays *las Jurdes*, dans la Sierra de Gata.

A t-on étudié l'anthropologie de ce curieux ilot indigène ? Je ne connais pas de travail le concernant. UN PASSANT.

Les « Honneurs » à la Cour de Louis XV. — Un collaborateur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me dire d'une manière exacte et complète, et en citant des sources, en quoi consistait, à la cour de Louis XV, ce qu'on appelait les « Honneurs » ?

Les « Honneurs » étaient accordés par le Roi à ceux de ses courtisans qu'il voulait distinguer ; leur obtention était difficile, et on les recherchait à l'égal des plus hautes faveurs. Mais, encore un coup, en quoi consistaient-ils, et quels sont les livres qu'on peut consulter à leur sujet ?

L. P.

—

Duc de Penthièvre. — Connaît-on un ouvrage moderne et définitif sur le duc de Penthièvre, beau-père de Mme de Lamballe ? Connaît-on des sources inédites le concernant ?

Renault d'Escles.

—

Wilham Ashley.—Le 27 juin 1853, Wilham Ashley écrivait de Dublin à l'empereur Napoléon III, pour appeler son attention sur une communication précédemment faite dans l'intérêt du gouvernement de Sa Majesté, et solliciter le plus profond secret.

Il est prêt à fournir de plus amples détails s'il en est requis.

Wilham Ashley est-il connu ? Quelle situation occupait-il en Angleterre ?

Arm. D.

—

La lettre du duc d'Aumale au président Grévy. — Pourrait-on me donner le texte exact de la Lettre de soldat quand même du général duc d'Aumale au président Jules Grévy, au moment où l'on eut la si singulière idée de vouloir, officiellement, par un décret revêtu des deux signatures du président de la République Française et du ministre président du Conseil, rayer, sans plus de formes, le prince, parce que prince, des cadres de l'armée française ?

L'autographe original en aurait-il été conservé ?

Cette « Pièce historique », car c'en est une, assurément, qu'on le veuille ou non, mériterait bien alors d'être reproduite en *fac-simile* et, encore plus, d'être recueillie, pour l'édification de l'avenir, à la Bibliothèque ou aux Archives nationales.

Ulric R.-D.

—

Richelieu au théâtre. — Avant que fût représentée sur la scène de l'Odéon l'adaptation de M. Ch. Sanson, on n'avait pas vu souvent figurer au théâtre le redouté cardinal.

Il en est bien question dans la *Diane*, d'Emile Augier, qui date de 1842, et la *Marion Delorme* de Victor Hugo ; mais le personnage joue dans les deux pièces un rôle tout épisodique.

Un collaborateur de l'*Intermédiaire* pourrait-il nous apprendre quelque chose de neuf ou d'oublié sur *Richelieu au théâtre* ?

Pont-Calé.

—

L'Institut de bienfaisance maternelle à Lyon. — Cette fondation créée au XVIIIe siècle « en faveur des pauvres mères nourrices », existe-t-elle encore aujourd'hui ? C'était une idée de Beaumarchais que Montazet, l'archevêque de Lyon, avait faite sienne. En 1790, le père de Figaro envoyait encore à cet Institut six mille francs. Et M. de Loménie écrivait, en 1856, dans son beau livre sur Beaumarchais, que l'*Institut de bienfaisance maternelle* subsistait toujours. Mais depuis...

Sir Graph.

—

Forme primitive de la confession. — A quelle époque du christianisme remonte la confession dans sa *Forme* actuelle ? Quelle était sa forme primitive ?

Démétrios.

—

Alliances des Valois-Saint-Remy. — On demande des renseignements sur les personnages suivants, leur famille, leurs armoiries :

1. *Joachim de Marron*, chevalier, baron de Callé, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, allié, le 6 novembre 1621, avec Marguerite de Saint-Remy, fille de Henri de Saint-Remy, baron de Fontettes (bâtard du roi Henri II), et de Chrétienne de Lux.

[Chrétienne de Marron marraine, le 19 octobre 1653, à Fontettes, de Charles-François de Saint-Remy. — Rietstap donne les armes d'une famille *Marron de*

Seschelles, originaire du Lyonnais, qui fit enregistrer ses titres de noblesse à la Martinique, en 1738. Dans le : *Catalogue et armoiries des gentilshommes qui ont en séance aux Etats de Bourgogne*, j'ai aussi relevé les armes d'une autre famille du même nom].

2. *Jacquette Bréreau*, alias de *Brevot*, qui épousa, par contrat passé à Essoyes, le 25 avril 1635, René de Saint-Remy, baron de Fontettes.

3. *Marie de la Marck*, veuve de Pierre de Vion, seigneur de Gaillon, qui épousa, à Paris, le 30 juillet 1666, René de Saint-Remy, baron de Fontettes.

[L'on a consulté, sans résultat, La Chesnaye des Bois, pour sa notice des Vion de Gaillon, et la généalogie de la famille de la Marck que donne le P. Anselme].

4. *Marie de Mulot*, dame d'Honneur de la reine, femme de Henri de Saint-Remy, seigneur de Noyer, baptisé à Fontettes, en 1637. Autre *Marie de Mulot*, nièce de la précédente, et fille de Paul de Mulot, écuyer, et de Charlotte de Chaslus, épousa, à Saint-Aubin-aux-Anges, en Barrois, le 26 janvier 1673, Pierre Jean de Saint-Remy, seigneur de Noyer ou de Luz, frère de Henri, cité plus haut, et mourut aussi à Saint-Aubin, le 20 décembre 1704.

[Elles n'appartenaient pas à la famille *Mullot de Villenaut*, dont je possède la notice par M. O. de Villenaut. Rietstap donne les armes d'une famille *Mulot*, au pays de Bruges].

5. *N. de Colne*, mariée vers 1663, à Remy de Saint-Remy, capitaine au régiment de Villequier.

6. *N. d'Anglure*, femme de Charles-François de Saint-Remy, né en 1646.

[Inutile de la chercher dans la notice de cette famille que donne : *Spener-Illustriores Gallicæ stirpes geneal.* Je crois qu'elle pouvait appartenir à la branche d'Autricourt, qui avait des relations avec les Valois de Saint-Remy, puisque l'on trouve Catherine de Savigny, femme de Gaspard d'Anglure, seigneur d'Autricourt, marraine, en 1653, de Pierre de Saint-Remy].

7. *Jeanne de la Vicq*, femme de Thomas de Saint-Remy, baron de Fontettes, né en 1668, mort à Montangon.

[J'ai bien trouvé, mais en Guyenne, une Jeanne Delavicq alliée, vers 1600, à Robert de Bédorède, seigneur de Montolieu et de Gayrose].

8. *Thérèse Thévenot* épousa, le 24 mai 1796, dans l'église de Saint-Martin-ès-Vignes, près Troyes, Nicolas-Pierre de Valois Saint-Remy, mort en 1823, à Maraye-en-Othe.

[Appartenait-elle à la famille de ce nom, originaire de Coiffy, qui a possédé les seigneuries de Maroise, de Rougemont et d'Essaules, qui a donné des officiers, des avocats au parlement de Paris, et qui, entre autres, a eu une alliance, en 1834, avec la famille de Villelume ?]

9. *Nicolas-Augustin d'Antessanty*, receveur des contributions, marié à Troyes, le 15 mai 1827, avec Thérèse-Félicité de Valois Saint-Remy, décédée aussi à Troyes, le 29 mars 1849.

[Le vicomte Révérend (*Titres de la Restauration : La Morre*) cite Marie-Françoise d'Antessanty, femme de Joachim de Saint-Vincent, chevalier, seigneur de Villaubois, et mère de Marie-Marguerite de Saint-Vincent, alliée, en 1755, à Jean-Baptiste-Antoine de la Morre, seigneur d'Affleville, etc.]

10 *Marie Joignot*, mariée à Troyes, le 24 février 1756, avec Jean-Géraud de Valois Saint Remy, décédée au château de Fontettes, le 9 janvier 1789.

[Potier de Courcy (*Continuation du P. Anselme*), qui donne les armes de cette dame, dit qu'elle appartenait à une famille de Bourgogne].

11. *N. de Gissey, comte de Riolet*, général à l'armée de Condé, allié le 18 septembre 1806, avec Edmée-Victoire de Valois de Saint-Remy, décédée à Vauchassis, en 1828.

[Potier de Courcy en donne les armes].

12. *Reine-Marguerite Le Courtois*, morte avant 1673, première femme de Pierre-Jean de Saint-Remy, seigneur de Noyer ou de Luz, né en 1649.

[Les armes de cette dame que donne Potier de Courcy, sont les mêmes qui sont attribuées par Rietstap à la famille *Le Courtois d'Averly*].

13. *Marie-Elisabeth de Vienne*, fille de Nicolas-François de Vienne, baron de Fontettes et de Noyer, président et lieutenant civil au bailliage de Bar-sur-Seine, et d'Elisabeth de Mérille, alliée, le 4 mars 1714, avec Nicolas-René de Saint-Remy, seigneur de Luz.

[D'après ses armes, il faudrait conclure qu'elle appartenait à la famille de *Vienne*

Giraudot en Champagne, alliée à celles de Clérembault, Fleuriau de Morville, Tiercelin de Saveuse, de Montmorency-Bouteville, etc.]

14. Comment rattacher à la souche des Valois Saint-Remy, dont il portait les armes, *Mathias-Louis de* ou *von Valois*, né à Rastatt, le 16 mars 1786, mort le 31 décembre 1857, à Stuttgard, major général au service du roi de Wurtemberg, qui le nomma baron, par diplôme du 22 (ou 24 ?) août 1846 ?

Merci d'avance.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Armoiries à déterminer : Parti d'or à trois canettes. — A quelle famille, éteinte ou non, pouvaient appartenir ces armes : *Parti d'or, à trois canettes de... posées 2 et 1, et d'argent, bandé de gueules ?*

L. de M.

—

Sépultures à retrouver. — Antoine de Boussard fut inhumé devant l'autel de Notre-Dame, le 28 mars 1662, en l'église de Saint-Brouing-les-Fossés, diocèse de Langres en Champagne (Auj. St-Broingt-les-Fossés, canton de Prau thoy (Haute-Marne).

Messire Jean de Boussard fut enterré le 6 février 1578, à l'entrée du chœur de l'église de Parigny-sur-l'Ognon (Côte-d'Or).

Un descendant de cette famille recherche ces deux sépultures, mais sont-elles restées intactes jusqu'ici ? En l'absence d'épitaphiers provinciaux, il fait appel aux érudits locaux pour recueillir toute espèce de renseignements sur ces monuments funéraires. Henri Vial.

—

Deux secrétaires ignorées de madame Campan. — Dans un opuscule, du plus haut intérêt, intitulé : *Observations sur les Mémoires de Madame Campan*, l'auteur, le baron d'Aubier, prétend que « les reines de Hollande et de Naples, servirent quelquefois de secrétaire à Madame Campan » et, ajoute-t-il, « peut-être qu'on trouverait de leur écriture dans quelqu'un des livres manuscrits de Madame Campan. »

A-t-on vérifié cette curieuse particularité ? Dr A. C.

Duc de Candale. — Y a-t-il eu projet de mariage entre une des nièces du cardinal Mazarin et Louis-Charles-Gaston de Nogaret, duc de la Valette et de Candale, gouverneur d'Auvergne et colonel général de l'infanterie française ? Oui, si je m'en rapporte à une longue lettre autographe (4 pages in-4°) adressée par le duc de Candale à un haut personnage qui servait d'intermédiaire entre lui et le cardinal.

Dans cette lettre en ma possession, datée du 11 octobre 1652, le duc de Candale prie son correspondant d'assurer Son Éminence, qu'il aimerait mieux son alliance que toutes les autres du monde, qu'on lui propose ; et il énumère les conditions que lui impose son père le duc d'Epernon pour y consentir.

Est-il question de ce projet de mariage dans les Mémoires du temps ; connaît-on les causes qui ont empêché sa réalisation ?

Arm. D.

—

Chanut. — Où pourrait-on trouver le récit détaillé, avec pièces et documents à l'appui, des démêlés scientifiques de Descartes, avec le célèbre géomètre de Roberval ?

Cette question m'est inspirée par quelques lignes d'une longue et importante lettre de Pierre Chanut, ambassadeur en Suède de 1645 à 1649, adressée par lui au R. P. Marin de Mersenne, le 20 mars 1648.

Voici le passage en question :

Je suis extrêmement aise que vous entreteniez correspondance avec M. Descartes, pour travailler ensemble aux expériences. A ce que vous m'écrivez de M. de Roberval, je respons qu'il faut ouir M. Descartes sur l'objection du Vuide entre ces petites parcelles de la matière la plus subtile ; et quant à l'accusation sur la Géométrie, si M. de Roberval défié de la mettre par escrit, ne l'ose faire, il y a grande présomption qu'il s'est trompé luy-même, pour ce qu'il n'est pas croyable, qu'il pardonne à M. Descartes de pure charité.

Dans la même lettre, toujours au sujet de la question du vide, il est parlé de Pascal et du père Noel. Arm. D.

—

Loys Guyon de la Nauche. — Le médecin Loys Guyon, l'auteur des *Diverses Leçons*, était né à Dôle. Les Biographies générales le font mourir vers 1630 ; une note manuscrite de mon

exemplaire prétend qu'il était né vers 1545.

Ces deux dates sont inexactes. Au témoignage de l'ami qui publia le tome III de son principal ouvrage, l'auteur avait écrit sa dernière œuvre « âgé de plus de quatre-vingt et dix ans » et il était mort plusieurs années avant la publication (1625). Il est donc probable que Loys Guyon naquit vers 1530 et mourut vers 1620.

Les sociétés savantes de la Franche-Comté, où il naquit, et du Limousin, où il mourut, se sont elles occupées de lui? Existe-t-il une monographie qui le concerne ?

Le réel intérêt que présentent ses œuvres au point de vue historique et anecdotique justifierait quelques recherches sur ce médecin mal connu, qui ne figure même pas dans la *Biographie médicale* de Bayle et Thillaye. S.

—

La critique homicide. — On raconte que le compositeur Hervé mourut subitement en lisant un article de journal cruellement sévère pour sa dernière opérette (1892).

Quel était cet article ? Où avait-il paru ? S.

—

Jeanne de la Touche. — Je trouve dans la généalogie de l'illustre maison de Bruc (Bretagne) l'élément de filiation suivant :

Renaud de la Touche-Limouzinière Ep. Françoise de Rochechouart.

Jeanne de la Touche Ep. Francisque Véniero, gentilhomme vénitien, gouverneur de Machecoul, de la famille de Veniero, doge de Venise.

Marie Veniero, dame de la Guerche Ep. Jean de Bruc, chevalier, procureur général des Etats de Bretagne, seigneur de la Guerche et Montplaisir, né en 1576.

Un aimable correspondant pourrait-il me dire :

1° La filiation de Francisque Veniero jusqu'au doge de Venise.

2° Si Jeanne de la Touche n'était pas sœur de Marguerite de la Touche ainsi que semble l'indiquer la page 914 du n° du 20 décembre 1904 de l'*Intermédiaire*.

La famille Venier ou Veniero portait : *burelé d'argent et de gueules*.

La Guesle.

Général de Morgan. — Où trouver quelques renseignements biographiques sur M. de Morgan qui était lieutenant général en 1826 et ne figure pas cependant dans le *Dictionnaire des généraux français* de De Courcelles ?

N'a-t-il pas marié sa fille ou sa nièce au marquis de La Rochejaquelein ?

Arm. D.

—

Le chevalier de Reynaud. — Le 28 juin 1781, le duc de Penthièvre écrivait au Procureur Général Joly de Fleury, pour lui recommander le chevalier de Reynaud poursuivi au criminel.

Quels étaient l'objet et la nature de cette poursuite ?

Où trouver quelques renseignements biographiques sur le chevalier de Raynaud ? Arm. D.

—

Jeanne du Roch de Béarn. — Jeanne du Roch de Béarn a épousé, en 1721, à Paris, Jean Genet, ancien intendant du cardinal Albéroni et, plus tard, premier huissier audiencier au Châtelet. Le contrat de mariage, du 8 juillet 1721, est signé par Marthe-Madelaine Foullé de Pruneault, comtesse de Brassac, veuve d'Alexandre de Gallard de Béarn, et par Guillaume-Alexandre de Gallard de Béarn, et porte que le mariage se fait de leur agrément. Son oncle, Jean Amilien, chevalier de Saint-Lazare, est témoin.

Elle aurait eu pour parents, d'après Mme Campan, sa petite-fille, un père catholique et une mère protestante, et, pour ce motif, elle aurait été enlevée à sa mère, dès l'âge de trois ans, et enfermée dans un couvent jusqu'à son mariage.

Je désire être renseigné sur l'origine et les premières années de Jeanne du Roch de Béarn, savoir notamment qui étaient ses parents et si le récit de Mme Campan est exact. R.

—

De l'origine des noms. — M. Charles D. émet, dans le n° du 20 décembre 1904 de l'*Intermédiaire*, page 911, l'opinion suivante :

« Cette famille (la famille Doynel ou Doisnel) est essentiellement normande et, si nombreuses qu'aient pu être ses branches, quelle que soit aujourd'hui la position sociale de ses membres dispersés, tous ont une origine commune ».

Je serais bien aise de savoir en vertu de quel principe général, par suite de quel raisonnement, M. Ch. D. peut émettre cette assertion ?

Et, si celle-ci est exacte, pour la famille Doynel ou Doisnel, ne pourrait-on pas en dire autant d'autres familles ? Desquelles ?

Sous une forme générale, la question serait la suivante :

Quand on porte le même nom, appartient-on originairement à la même famille ? Il certain que pour beaucoup de noms de famille il faut répondre négativement mais il est possible que dans quelques cas, au contraire, la réponse doive être affirmative.

A ce propos, je serais reconnaissant aux distingués collaborateurs qui voudraient bien donner la bibliographie des ouvrages traitant des « Noms de famille » ?

A. F.

—

Armoiries à déterminer : d'or au lion de sable. — *D'or, au lion de sable, accompagné de 3 roses de même, deux en chef et une en pointe.*

JEAN DU VAL.

—

Premiers livres sur l'opium. — Outre le traité de Winckler, (Leipzig, 1635), celui de Tralle, (Breslau, 1760) et le livre de Quincey, quels ouvrages ont paru sur la question de l'opium avant 1860 (histoire, médecine ou fiction) ?

CAP.

—

Le second Théâtre français. — En 1836, un théâtre qui s'intitulait ainsi, *et qui n'était pas l'Odéon*, obtint un privilège. Je vois dans une revue de l'époque qu'il cherchait une salle, et qu'il finit par s'établir au Bazar. Quel bazar ?

Ce théâtre ouvrit il jamais ?

Je ne crois pas que M. Henry Lecomte l'ait mentionné dans la liste si complète des théâtres qu'il publia dans la *Revue d'art dramatique* en 1901.

HENRY LYONNET.

—

Malaunay. — Quelle est l'étymologie du nom de Malaunay, en Normandie ? N'y a-t-il pas là l'indice d'une plantation d'Aulnes, Aulnaie ou Aunay, mal famée pour une raison quelconque ? Quel en serait le motif ? Epidémie de fièvres paludéennes ? Lieu célèbre par un accident quelconque ? Quoi enfin ?

UN VIEUX RECHERCHEUR.

—

Le ou la, il ou elle ?. —

Les pronoms de la 3e personne ne peuvent remplacer un nom pris dans un sens indéterminé. Ainsi l'on ne dira pas : J'ai demandé pardon, il m'a été accordé ; j'ai demandé grâce, elle m'a été accordée.

(*Nouvelle Gram. franç.* de Chassang, Paris, Garnier, 1890 ; cours supérieur, p. 247, paragr. 545).

Cette règle est-elle générale et ne trouve-t-on pas, dans nos meilleurs écrivains, plus d'exemples qui la combattent, que l'on n'en trouve qui l'appuient ?

LPT. DU SILLON

—

Sanglisant. — Je viens de voir dans un périodique cette signature « Un Sanglisant ». Est-ce que ce mot n'est pas un gentilé ? Cela étant, à quelle localité se rapporte-t il ? A La Sangle dont le *Dictionnaire des Postes* donne cinq hameaux de ce nom, ou à Sanglier dont deux hameaux existent l'un dans le Cher, l'autre dans la Nièvre ?

ATALE.

—

Sépultures d'artistes (Beaux-Arts). — Je fais en ce moment de patientes recherches sur les endroits où sont enterrés les artistes français célèbres. Pour ceux qui sont enterrés à Paris, la chose est facile. Je sais que le cimetière Montparnasse contient les tombes de Houdon, Vaudoyer, Drolling, baron Gérard, Lebas, Ch. Garnier, Rude, Maindron, Etex, Raffet, Cham, Th. Deck, Schœnewerk, César Franck, Fantin-Latour, Henri Regnault. Le cimetière Montmartre possède les restes de Berlioz, Ad. Adam, F. Halévy, Horace Vernet, Paul Delaroche, Carafa, Delibes, Ambroise Thomas, Brascassat, Duc, V. Massé, Clapisson, Gérôme et ceux d'Offenbach, Niedermeyer, Diaz, Carle Vernet, Ary Scheffer, Aimé Millet, Troyon, Greuze, Bellangé, Tony Johannot. Le cimetière du Père Lachaise a reçu les cendres de Boïeldieu, Auber, Visconti, Grétry, Paul Baudry, Cherubini, Méhul, Duret, Léon Cogniet, Ingres, Gros, Pradier, Couder, Fontaine, Hersent

F. Bazin, Reber, L. David, David d'Angers, Bosio, Barye, Abadie, Hipp. Flandrin, Cartellier; celles de Couture, Brongniart, de Nitty, Chopin, Habeneck, Géricault, Hérold, Isabey, G. Doré, Dubufe, Daumier, Corot, Daubigny, Paul Lelong, Brion, Beauce, Crozatier, Chaplin, Bizet, Grisar, A. Gill, Delaplanche, Triqueti, Guérinot, Ch. Dupaty, Dantan ; celles de Rossini, transportées depuis à Florence, et celles de Bellini, transportées à Catane. J'ai un doute pour Girodet mort en 1824, qui, d'après les renseignements que j'ai recueillis, serait *à la fois* au Père-Lachaise et à Montparnasse ! Qu'est-ce que cela veut dire ?

J'ai aussi appris que Lemot reposait à Clisson, Cazin au Lavandou.... Mais il me manque beaucoup de noms. Je fais appel à l'*Intermédiaire* pour compléter ma liste. Où sont les restes de Rigaud, de Largillière, de Pajou, de Falconet, de Rameau, de Félicien David, de Montigny, de J.-F. Millet, et de tant d'autres ? G.

—

Routes Nationales sortant de Paris. —Un intermédiairiste, fervent de la route : cycliste, automobiliste ou simplement excursionniste. . pourrait-il m'indiquer le numérotage exact des dix ou douze *Routes Nationales* qui sortent, comme en un faisceau, de Paris ?

La *Route Nationale* de Paris à Calais, par exemple, porte sur chacune de ses bornes kilométriques, le n° 1.

Mais la dernière borne ainsi numérotée se voit aux environs de Saint-Denis. Ensuite on perd sa trace. Où entre à Paris, la *Route Nationale* n° 1, et quel est son prolongement dans la capitale ?

Même question sur les routes de Paris à Mulhouse, à Antibes, à Bordeaux, etc etc.

A. D'E.

—

Singulière vengeance de six jeunes filles. — A la fin de juin 1655, six jeunes filles du bourg de Blain en Bretagne, ayant à se plaindre d'un jeune homme qui prétendait faussement avoir obtenu leurs faveurs, prirent un singulier moyen de prouver leur ingénuité.

Elles attirèrent l'impertinent à un rendez-vous dans un bois, lui lièrent les bras et les pieds, le garrottèrent contre un arbre et l'émasculèrent à coups de rasoir « avec tant de rage et de rudesse » qu'il mourut de l'atroce blessure.

Cette affaire que je trouve résumée dans un document de juillet 1655, a été suivie d'un procès. En reste-t-il quelques traces dans les archives de la Loire-Inférieure ou dans les Recueils d'arrêts ?

CANDIDE.

—

Hommes naturalisés. — Sigismond Thalberg, le célèbre pianiste, fils du comte Dietrischen et de la baronne de Westzlar, né à Genève en 1812, mourut à Naples en 1871.

Il s'était retiré avec sa femme, fille du chanteur Lablache, dans une propriété que celle-ci tenait de son père, au Pausilippe ; sa principale occupation était la culture de la vigne : il avait transporté sous le soleil de Naples des ceps de Chambertin qui produisaient le vin le plus détestable, le plus fort et le plus épais qu'on puisse imaginer.

Lorsque Thalberg mourut, sa femme le fit enterrer dans sa propriété du Pausilippe, après l'avoir fait naturaliser afin de pouvoir le contempler après sa mort.

Madame Thalberg est morte il y a quelques années ; qu'est devenu le corps de Thalberg ?

Est-ce que Thalberg naturalisé a eu des prédécesseurs et des imitateurs?

J. G. BORD.

—

Les papiers de Vasari. — Vasari, dans la vie de Michel-Ange, raconte avoir mis par écrit un certain nombre de conversations qu'il eut avec le peintre de la Sixtine, tandis qu'ils visitaient tous deux, pendant une semaine sainte, les diverses églises de Rome ! « On trouvera, ajoute-t-il, ces dialogues dans mes papiers ». — Si je ne me trompe, les papiers de Vasari ont été légués par lui avec ses tableaux, ses esquisses et la maison où il était né, à la ville d'Arezzo, sa patrie. Que sont devenus ces papiers ? Quelqu'un s'est-il jamais occupé de retrouver ces conversations avec Michel-Ange ?

PIC DE LA MIRANDOLE.

—

Famille Barbot de Lardenne. — Je désirerais des renseignements sur cette famille. Est-ce une branche de la famille Barbot de Chément, ou est-ce une maison étrangère à celle-ci ? A. B.

Réponses

Le Noir, lieutenant de police (XLVII ; XLVIII ; L, 247, 362, 683, 818, 866, 978). — Voici quelques renseignements sur la famille du lieutenant général de police Le Noir :

Dans les *Lettres inédites de Sophie de Monnier à Mirabeau*, récemment publiées par la *Nouvelle Revue rétrospective* (T. XX, p. 435), je relève le passage suivant écrit du couvent des Clarisses de Gien où Sophie était détenue, et portant la date du 27 avril 1781 :

J'ai vu, hier, Mme Le Noir de la Châtre. Elle était avec Mme de Montagu et Mme de Villiers. Elles débarquèrent d'abord à l'infirmerie, de là, chez moi, où je lui montrai le portrait de M. son oncle, et je lui parlai beaucoup des services qu'il m'avait rendus et de ma reconnaissance.

Sophie ajoute que Mme Le Noir de la Châtre, originaire de Gray en Franche-Comté, et, par conséquent, presque sa compatriote, est âgée de 45 ans.

L'oncle est, sans aucun doute possible, le lieutenant général de police Le Noir, auquel Sophie avait, en effet, de grandes obligations. Quant à Mmes de Montagu et de Villiers, elles habitaient Gien. En était-il de même de Mme Le Noir de la Châtre ? Nous ne le saurions dire, mais on en pourra peut-être juger par ce qui suit :

Dans une lettre inédite du 4 janvier précédent, Sophie, ayant appris de Mirabeau que Le Noir était menacé de perdre sa place de lieutenant de police, lui avait répondu :

Ce bon M. Le Noir ! C'est un excellent cœur ! Je tremble qu'il soit déplacé, surtout si l'on y joignait le désagrément de l'exil ! Le frère de M. de Cindré, qui se nommait Le Noir de la Châtre, est mort hier, subitement. Il était moins lié avec celui-ci qui n'allait point à Paris.

Le surlendemain, 6 janvier, elle poursuit :

J'ai chargé BA (Bon Ange ou Boucher), de faire à son maître (le lieutenant de police Le Noir), mon compliment sur la mort de son oncle, comme pour Cindré.

Enfin, le 13 :

La Villiers m'a dit que M. Le Noir aimait beaucoup mieux son dernier oncle que Cindré ; qu'il avait été d'abord à Versailles pour demander un congé pour son neveu qui est au service, et dont la présence est nécessaire ici. Il l'a obtenu. Il est universellement regretté. Le Père (le P. Maillet, aumônier du couvent), m'a dit que, pour lui, il ne le voyait pas, parce que M. Lenoir était trop vif et que lui l'étant beaucoup, il craignait de se quereller, mais que, pour de Cindré, il en était fort ami.

Il ressort de ces documents : 1° Que deux oncles du lieutenant général de police habitaient Gien vers 1780, et qu'ils s'appelaient l'un, Le Noir de la Châtre, l'autre, Le Noir de Cindré (Sophie écrit *Sindrel*). 2° Que le premier ne quittait guère Gien, tandis que le second se rendait fréquemment à Paris, où il était en relations amicales avec son neveu, le lieutenant de police. 3° Que le premier est mort le 3 janvier 1781. 4° Que M. Le Noir de la Châtre avait un neveu appartenant à l'armée et que ce neveu fut son héritier ou son légataire. 5° Que ce neveu était peut-être (ceci n'est qu'une hypothèse), le mari de Mme Le Noir de la Châtre, la visiteuse de Sophie.

J'ajoute que le château de Gien appartenait alors à un autre lieutenant général de police, Claude-Henri Feydeau de Marville, qui avait exercé cette charge de 1740 à 1747. PAUL COTTIN.

***

Le Noir de la Cochetière porte : *d'argent, aux trois têtes de Maure de sable, tortillées d'or, posées 2 et 1.*

Devise : *Nomine Niger, corde candidus.* (*Sceau du* XVIIIe *siècle*).

LOUIS CALENDINI.

—

Liste générale des otages de Louis XVI et de sa famille (L, 948). — La *Liste* achetée par l'abonné H. Cd. est, en effet, la suite, non spécifiée, d'un travail anonyme intitulé : *Les Otages de Louis XVI et de sa famille* (Paris, Pillet, 1814, in-8°, 2 ff. et XVI. 163 p., y compris la table des matières et les errata, dû à Théodore-Pascal Boulage, professeur à l'Ecole de Droit. Il renferme, p. 107-156, une première *Liste des otages des deux sexes* qui a été complétée, contrôlée et rectifiée dans la *Liste générale...* de 1816, dont la pagination fait suite au volume de 1814. Pour être complet, un exemplaire doit donc renfermer ces deux parties. M. Tx.

*
* *

Il s'agit, sans aucun doute, de la suite du volume intitulé : *Les otages de Louis XVI et de sa famille.*

Le pur sang des Bourbons est toujours [adoré.

VOLTAIRE.

Paris, chez Pillet, rue Christine, 5 ; 1814.

Cette première partie se compose justement de 164 pages avec la table et les errata. De plus, l'auteur, Boulage, avocat d'Auxerre, « s'était proposé de publier « ensemble les deux parties qui doivent « composer cet ouvrage... », mais il ne put et remit « son manuscrit à M. Pillet... », d'après le *post-scriptum* du volume que j'offre de communiquer à *l'abonné H. Cd.*, s'il le désire.

C. P. V.

—

Les Ecclésiastiques et la conscription (L, 948). — Jusqu'à preuve du contraire, je ne pense pas que les ecclésiastiques aient été exempts de la conscription sous le consulat. Je n'en donne pour preuve que ce trait de la vie de Mgr Bouvier, raconté par ses biographes. Né en 1783, Jean-Baptiste Bouvier, étudiant ecclésiastique, vit avec frayeur arriver l'époque de la conscription en 1803. N'ayant pas le moyen de payer un remplaçant, il part pour Brest où l'a fait admettre un de ses compatriotes, le colonel Le Baillif. Six mois après, il quitte les chantiers de Brest, M. Dubois-Beauregard lui ayant procuré un remplaçant. Quatre ans après, le 24 septembre 1808, il était prêtre.

LOUIS CALENDINI.

*
* *

Oui, les ecclésiastiques furent exempts de la conscription militaire sous le Consulat et l'Empire. Le décret suivant élucide complètement cette question.

Paris, le 7 mars 1806,

NAPOLÉON, empereur des Français et roi d'Italie, sur le rapport du ministre de l'Intérieur,

Vu le rapport à nous présenté le 13 messidor an X (2 juillet 1802), par nous approuvé le même jour, et rappelé tant dans l'arrêté du 29 fructidor an XI (16 septembre 1803) que dans le décret du 8 fructidor an XIII (26 août 1805).

Avons arrêté et décrété ce qui suit :

Article 1er. — Les ecclésiastiques engagés dans les ordres ne sont sujets ni à la conscription militaire ni au service de la garde nationale.

Article 2. — Les ministres de la guerre et de l'intérieur sont chargés de l'exécution du présent décret.

NAPOLÉON.

F. U.

—

Livre ignoré sur Louis XVII (L, 106, 355, 705, 957). — Je n'ai jamais cru à la survie de Louis XVII, et les derniers doutes que je pouvais encore conserver, se sont évanouis probablement sans retour, à la lecture des dernières plaidoiries en faveur de l'évasion. Je n'y ai rencontré, en effet, aucun argument de nature à faire une impression sérieuse. Pour moi, la mort du petit roi au Temple est jusqu'aujourd'hui un fait démontré, j'entends que la preuve contraire n'est nullement faite. Mais on a fait intervenir Joséphine de Beauharnais et on en a fait un des agents les plus actifs de la prétendue évasion. Je demande alors comment Napoléon, qui pouvait ignorer bien des choses comme mari, mais pas celle-là, n'aurait pas cent fois jeté à la tête de Louis XVIII qu'il était un usurpateur, et que le véritable roi était l'enfant du Temple ? Tout au contraire, il le traite constamment en prétendant, en représentant certain, unique de la monarchie, et j'avoue que s'il avait connaissance de la survie du véritable roi, son attitude serait incompréhensible.

Je n'ai d'ailleurs aucune intention d'intervenir à fond dans un débat que je considère, en l'état, comme clos. Et je crois bien qu'il ne se produira jamais de fait nouveau de nature à justifier la révision d'un procès jugé selon toute apparence, en dernier ressort.

H. C. M.

—

Trestaillon, Servan, Truphémy (L, 949). — M. F. Daudet, dans son beau livre sur la *Terreur Blanche*, paru chez Quantin en 1878, a consacré un chapitre entier aux troubles de Nîmes et dans le Gard en 1815, pp. 71 à 159.

NÉRAC.

—

Uniforme du régiment de Berry-Cavalerie (L, 780). — Le régiment de Berry-Cavalerie prit l'uniforme décrit d'après la miniature de par l'ordonnance du 1er octobre 1786. Ce règlement indique que Berry, 21me de l'arme, aura habit

bleu, collet et retroussis écarlates, revers et parements blancs, boutons en métal blanc, en argent pour les officiers, ainsi que les épaulettes, gilet blanc, équipage du cheval, bleu avec galon de bordure blanc orné de raies verticales bleues et rouges pour la troupe. Les officiers avaient ce galon en argent.

En 1791, Berry avait le n° 18 de la cavalerie, il prit alors la couleur distinctive cramoisie et cessa d'être tricolore.

COTTREAU.

*
* *

L'ordonnance royale du 3 septembre 1786 fixe de la façon suivante l'uniforme de ce régiment :

Habit bleu de roi ;
Boutons, blancs ;
Revers, parements, blancs ;
Collet, retroussis et doublure, écarlates ;
Veste (gilet) de cadis blanc ;
Culotte de peau.

Le collègue Brondineuf pourra d'ailleurs retrouver le nom de l'officier représenté par la miniature dans les Etats militaires de Roussel, années 1787 et suivantes.

BÉNEAUVILLE.

—

Carrosses du roi (L, 954). — Règlement du 30 juillet 1759 :

« Nulle Dame ne sera présentée à S. M. et nul gentilhomme ne pourra non plus être admis à monter dans ses carrosses et le suivre à la chasse, à moins qu'ils n'aient préalablement produit devant le généalogiste de ses ordres, trois titres établissant chaque degré de la famille du mari par lesquels la filiation sera établie clairement depuis l'année 1400..... et voulant n'accorder qu'aux seules familles qui sont issues d'une noblesse de race, l'honneur de monter dans ses carrosses, S. M. enjoint également à son généalogiste de ne délivrer aucun certificat lorsqu'il aura connaissance que la noblesse dont on voudra faire preuve aura pris son principe dans l'exercice de quelque charge de Robe et d'autres semblables offices ou par des lettres d'anoblissement, exceptant toutefois, dans ce dernier cas, ceux pour qui de pareilles lettres auraient été accordées à raison de services signalés rendus à l'Etat, se réservant au surplus, d'excepter de cette règle ceux qui seraient pourvus de charges de la couronne ou dans sa maison, comme aussi les descendants par mâles des chevaliers de ses ordres. »

Le roi accordait encore par *grâce* c'est-à-dire avec *dispenses de preuves* l'honneur de lui être présenté, mais cette faveur n'était qu'individuelle et ne s'étendait ni à la femme, ni aux enfants du gentilhomme favorisé.

P. DE BEAUCHÊNE.

*
* *

Les honneurs de la Cour étaient, pour les dames, d'être présentées au Roi, à la Reine et à la famille royale ; pour les hommes, de monter dans les carrosses du Roi et de chasser avec le Roi, après lui avoir été préalablement présentés. Ils étaient accordés 1° à la noblesse d'ancienne extraction qui faisait ses preuves depuis 1400, par titres originaux ; 2° aux descendants des maréchaux de France, des chevaliers des ordres du Roi, et des ministres ; 3° aux personnes que le Roi jugeait à propos d'admettre, en les dispensant de faire leurs preuves. L'ordonnance royale du 17 avril 1760 donne une idée exacte de la noblesse des familles qui étaient admises aux honneurs de la Cour ; j'en ai publié le texte à la page 7 de mon *Histoire généalogique de la maison du Pontavice*, Paris, in 8°, 1901, chez l'auteur, 4, rue Trézel.

TH. COURTAUX.

—

Bornes de la corvée (L, 945). — Le Bulletin de la Société archéologique du Finistère (1901. Tome XXVIII. p. XLVIII) donne quelques indications sur d'anciennes bornes existant le long des routes du département. Je puis ajouter qu'il existe près de Saint-Pol-de-Léon une borne se rapportant aux limites de corvée de deux paroisses du voisinage. Sur une face on lit : SIBIRIL 716 TOISE et sur la face opposée, PLOVCOVLM... (?) TOISE.

K-Y.

—

Cardinal de Sainte Potentiane (L, 891, 963). — Reconstituer ainsi le passage erroné par la faute de la composition :

Hic jacet Reverendissimus in Christo Pater D. Bertrandus de Chanaco, Lemovicensis diœcesis, genere nobilis. I. V. D. archiepiscopus Biturricensis, postmodum patriarcha Ierosolimitanus et administrator ecclesiæ Abrincensis, deinde in S. R. E. Cardinalem presbyterum assumptus

et demum sabinensis ecclesiæ episcopus effectus.

*
* *

Je demande pardon aux lecteurs de l'*Intermédiaire* de me rectifier sans cesse, mais je les prie de voir dans mon insistance la preuve de mon désir d'être absolument exact.

Il s'est glissé dans ma réponse col. 1062, une légère erreur de protocole ; les cardinaux prêtres ont seuls un titre cardinalice et les cardinaux diacres sont seulement premiers diacres d'une église paroissiale. Au fond, c'est à peu près la même chose, mais dans la Rome ecclésiastique. les questions de forme sont toujours considérées comme importantes. Puis il n'y a pas deux manières d'être exact, disait très justement Sainte-Beuve.

Enfin une faute d'impression a fait écrire Vaugham et non Vaughan (Erbert), le nom du cardinal de Westminster. J'ajoute que son titre cardinalice complet est SS. Andrea e Gregorio al Monte Celio. H. C. M.

—

Le chien de Jean de Nivelle (XLVII ; XLVIII ; L, 380, 463, 571, 629, 707). — Au cours d'un travail généalogique, j'ai trouvé mention du contrat de mariage de : Antoine de Boussard, écuyer, seigneur de Pallas, avec Agnès d'Anise, fille de Jean d'Anise et de *Anne de Nivelle*, demeurant à Nivelle en Brabant, reçu par Fauconnier, notaire à Nivelle le 15 février 1646.

Je profite de la rubrique ouverte ici pour demander à un de nos confrères belges, les noms des ascendants paternels de cette Anne de Nivelle ; l'intérêt pour moi est de savoir s'il y avait parenté entre elle et la maison de Montmorency.

HENRI VIAL.

—

Barbe bleue et Gilles de Rais (L, 833, 901). — On discute pour savoir si l'on doit écrire Gilles de *Rais* ou Gilles de *Retz*. En Vendée, les archéologues se servent de ces deux orthographes ; et ils n'ont peut-être pas aussi tort que leurs collègues parisiens le pensent ! D'ailleurs, dès 1861, un homme, qui connaissait bien le Maréchal, a dit : « Pardon, si nous nous servons des deux orthographes *Raiz* et *Retz*, pour exprimer le même pays, compris entre la Loire, la mer, le Poitou, et le lac de Grand-Lieu. La première forme fut généralement employée avant l'érection du duché en 1581 ; la seconde, *consacrée par la Lettre royale*, a été officielle depuis (Ch. Movrain de Sourdeval, *A. S. E. V.*, 1861, p. 138).

Tout le monde, dans l'ouest, écrit désormais : « Pays de Retz ». — Si l'on veut revenir à la vérité, c'est-à-dire à « Gilles de *Rais* », soit ; mais il faudrait alors changer l'orthographe des communes suivantes : « Bourgneuf-en-Retz, St-Cyr-en-Retz, St-Père-en-Retz, Dunes de Retz (Saint-Gilles) etc. » Sinon, avouons que nous serons peu logiques avec nous-mêmes!

MARCEL BAUDOUIN.

*
* *

Est-on absolument certain de la date de *naissance* de Gilles de Rais, de même que de celle de son *mariage* ? En Vendée, on discute. — Qu'en pense-t-on à Paris ?

MARC ELL.

—

Un problème de cryptographie : la lettre de Desmaretz (L, 835). — La lettre est entièrement déchiffrée La longueur du texte chiffré par rapport au clair pouvait faire croire à première vue que la traduction n'était pas complète. Mais la différence tient seulement à ce que les mots sont chiffrés par syllabes et quelquefois par lettres, au moyen d'une « table chiffrante » procédé très en faveur autrefois et employé encore de nos jours avec quelques modifications, sous le nom de « système à dictionnaire ». EU. C.

—

Récits d'événements historiques consignés à la dernière page des anciens registres d'état-civil (L, 779, 910, 961). — Ces mentions sont fréquentes, du moins dans la Haute-Saintonge, et retracent, soit la nouvelle d'événements politiques survenus au loin, soit plus fréquemment les narrations de faits locaux offrant un certain intérêt : assassinats, morts mystérieuses, exécutions, orages ou inondations, etc., etc. Le détail de ces notes ne pourrait intéresser que l'histoire locale. C. V.

*
* *

De nombreux registres sarthois renferment des détails intéressants pour l'histoire générale et locale. L'*Inventaire sommaire des archives de la Sarthe*, t. I., en analysant les registres paroissiaux, en a publié un

grand nombre en 1871. Malheureusement, certains textes ont été tronqués, altérés, d'autres complètement oubliés. Plusieurs monographies publiées récemment relatent ces récits. Il en est qui ont été publiés séparément, ceux des curés de Spay, du Crucifix au Mans, par exemple. M. Triger a même, d'après ces registres, composé, en 1881, un intéressant travail intitulé les *Observations agricoles et météorologiques sur les années remarquables de 1544 à 1789 dans la Province du Maine.* Le Mans, Monnoyer, 1881, in-8° de 58 p.

Bibliographie : Abbé Em.-L Chambois, *Notes et remarques extraites des registres de la paroisse du Crucifix*, au Mans. *Province du Maine*, t. X, p. 362 sq, t. XI. Abbé L. Froger, *Notes d'un curé de Spay sur sa paroisse*, même revue, VII, 353.

LOUIS CALENDINI.

—

Droit de havage (L, 268, 698, 746, 799, 852, 906, 960).— J'ai lu dans l'*Anjou Historique* (n° de septembre 1904) un excellent article sur ce sujet par M. Laurain, archiviste de la Mayenne.

ANDEGAVENSIS.

—

Le château et la baronnie de Digoine en Charollais (L, 892). — Il n'existe pas d'ouvrage sur le château et la baronnie de Digoine. Les possesseurs ont été au XVIIe et au XVIIIe siècle, Théophile de Damas (1609), Antoine de Damas (1640), Claude-Marcelin de Damas (1643), Eléonor de Reclesne des Regards (1700), François de Reclesne des Regards (1750), Louis-Marie-Joseph Frotier de la Côte (1777). Il y a aux archives départementales de Saône-et-Loire, fonds des familles, des dossiers sur la branche de la maison de Digoine qui a possédé le marquisat du Palais.

BIBL. MAC.

—

Paroisse de Criq (L, 892). — *Criq* ou *Cricq* est une mauvaise lecture, probablement pour *Ciry*. Dans ce cas, on trouverait des documents aux archives départementales de Saône-et-Loire. D'autre part, la liste des curés est toujours facile à établir, pour le XVIIe et le XVIIIe siècle, à l'aide des registres paroissiaux conservés dans les mairies.

BIBL. MAC.

Trois familles de Saumur (L, 895). — 1°) *Saillant*. Je me souviens avoir souvent rencontré ce nom dans les papiers des greffes de la Flèche. Je ne puis pour le moment préciser davantage.

2°) *Gallois* ou *Galloys*. Famille angevine : *d'azur, à deux roses d'or, en chef, et 1 trèfle de même en pointe* (de Maulde, *Suite à l'Armorial* p. 146). Un cachet que nous avons retrouvé aux archives de la Flèche porte : *de..., à l'aigle à deux têtes, les ailes déployées de....*

Cette famille était déjà importante à la Flèche en 1643. L'un de ses membres, Estienne Gallois, était, à cette époque, échevin de la ville. En 1682, je rencontre au tribunal MM. Estienne Galloys père et fils. De 1748 à 1755, M. Gallois fut maire de la Flèche. En 1709, Joseph Galloys est prêtre habitué à Créans. Vers la même époque, Charles Galloys, prêtre, demeure à la Flèche. Marie-Anne Galloys était, en 1717, l'épouse de François Fontaine de Biré.

M. René Galloys, conseiller du Roi, son médecin au port de Lorient et médecin de la Compagnie des Indes, époux de Catherine Le Royer, mariait, le 2 août 1769, à la Flèche, sa fille Catherine-Anne-Suzanne Galloys à Louis-René-François de Sarcé, chevalier, lieutenant de vaisseau du Roi. (Cf. notre travail : La *Succession d'un Régisseur* dans *Annales Fléchoises* de novembre 1904)

René-Joseph Galloys fut avocat du roi en la sénéchaussée de la Flèche et reçu en parlement le 27 mai 1737.

Une famille de ce nom existait aussi en Touraine qui se rattachait à celle des avocats fléchois du XVIIe siècle.

M. de Maulde (*op.cit.* p. 147) signale encore une famille *Gallois de Bezay* du Vendômois, éteinte après 1773 et dont les armes étaient : *d'or, à 2 molettes d'éperon de sable, posées en fasce, accompagnées d'un croissant de sable, en chef, et d'un plant de fraisier portant fleurs et fruits au naturel, en pointe.*

A titre de renseignement, je mentionne aussi Maître Charles *Gallais*, président du grenier à sel du Lude, décédé à 60 ans, le 15 février 1786, époux de Anne Grille, morte le 2 juillet 1780, à 52 ans.

LOUIS CALENDINI.

*
* *

La famille Gallais, qui vivait en Anjou

au XVIIe siècle, portait *d'azur, à trois lions d'or*.

La famille Gallois, qui vivait à la même époque en cette province, portait *d'azur, à deux roses d'or, en chef, et un trèfle de même en pointe*.

Les Sailland portaient de *gueules, à un sautoir d'or*. Cf. d'Hozier.

F. Uzureau.

—

Bourbon Lavedan — Bégole — La Corne (L, 113, 918). — Merci bien à M. de Lorval qui a eu l'obligeance de communiquer à l'*Intermédiaire* ses notes sur la famille de la Corne, au sujet de laquelle j'avais consulté inutilement les *Noms féodaux* et le *Nobiliaire d'Auvergne* de Bouillet. Le mari de Madeleine de Bourbon devait appartenir à cette famille puisqu'il était seigneur de la Corne *près Randan*.

L'indication que donne M. de Lorval, de la seigneurie de Chapt parmi celles possédées par cette famille, me fournit aussi la connaissance de ses armoiries. Même il faut ajouter à ce sujet qu'au lieu d'une seule l'on a au moins deux descriptions de ces armoiries assez différentes l'une de l'autre.

Charlotte de la Corne de Chapt (fille de Louis de la Corne de Chapt, Sgr de Ferrebonne, au Canada, capitaine d'infanterie et d'Elisabeth de Ramezay), épousa, le 12 avril 1757, François-Prosper Douglas, seigneur de l'Isle et mourut, à Auch, le 2 février 1764. Armes : *d'azur, à 2 lions affrontés d'or, surmontés d'un rencontre de cerf de même* (Potier de Courcy. *Continuation du P. Anselme*, t. IX, 2e partie, p. 92).

D'ailleurs François-Josué de la Corne de Chapt, chevalier, ancien capitaine des vaisseaux du roi, convoqué à l'assemblée électorale de la noblesse de Touraine en 1789, portait : *de gueules, au lion armé de... contrepassant, soutenu d'une rose de... au canton sénestre* (Carré de Busserolle, *Armorial de Touraine*, p. 291).

Laquelle est la vraie ?

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Dupleix (L, 952). — On sait que ce nom a le sens de Duplessis, *plexitium*. Quant à la descendance du grand Dupleix, elle existe à Montdidier, au su de toute la région du nord de la France, dans la famille de ce nom. Lors des dernières fêtes données en l'honneur de Dupleix, il y a quelques années, le représentant de la famille était M. Dupleix, ancien directeur de la succursale de la Banque de France à Valenciennes ; mais il est mort depuis, laissant des enfants, dont plusieurs se sont mariés à leur tour. X.

—

Joseph Doucet (L, 217, 359, 466). — Je remercie vivement M. Louis Teste et M. Edouard Champion, mais à présent que, grâce à eux, la personnalité de Joseph Doucet émerge de l'ombre, je voudrais des dates précises qui fixent les points importants de sa biographie. Où et quand est-il né et est-il mort ? Est-ce avant ou après son séjour en Dauphiné qu'il fut attaché au clergé de la Madeleine ? A quel moment abandonna-t-il la soutane ? Sous quel pseudonyme écrivait-il à *la Vie parisienne ?*

Mon intention n'était point d'ailleurs, et n'est pas davantage aujourd'hui, de me documenter en vue d'un travail futur. Je voulais simplement attirer l'attention des délicats sur un talent méconnu. Je suis heureux de voir que M. Louis Teste veut bien partager mon avis puisqu'il qualifie *les Tentations d'un curé de campagne* de « petit chef-d'œuvre ». Par malheur ce livre a dû sombrer dans les liquidations de la Librairie internationale Lacroix, et je ne l'ai jamais rencontré.

Joseph Doucet semble volontiers, en effet, avoir été son propre modèle, et le récit, simplement intitulé : *Une Histoire*, qui vient à la suite du *Diocèse de Chamboran*, renferme certainement beaucoup de particularités auto-biographiques.

M. Tx.

—

Moitte (Jean-Guillaume), sculpteur et statuaire distingué du XVIIIe siècle (1747-1810) (L, 786). — Le bas-relief édifié en 1791 au fronton du Panthéon a été en effet partiellement détruit sous la Restauration malgré les démarches du statuaire Edme Gaulle et une protestation improvisée, devenue très rare, intitulée : *Remarques et observations critiques sur la composition et l'exécution du grand bas-relief qui se voit au fronton du portail de la nouvelle église Sainte-Gene-*

vièvc, par L.-J.Leclerc-Dupuy.(Paris,imp. de Mme Huzard, 1816, in-8°, 16 p.)

Le fronton de Moitte a été maintes fois reproduit, notamment dans l'estampe d'Abraham Girardet, gravée parBerthaut : l'*Apothéose de J.-J. Rousseau, sa translation au Panthéon* (20 vendémiaire an III, 11 octobre 1794) par Liénard d'après Duverdy, par Chapuy d'après Garbizza ; par Baltard d'après le modèle en plâtre alors conservé au dépôt de l'île des Cygnes ; enfin dans le *Journal des artistes* (1830, n° 11, 2e vol.), Paul T. trouvera de plus amples renseignements sur le sort de la composition dont David d'Angers (ainsi qu'il l'a reconnu lui-même), s'est inspiré dans un travail du marquis de Chennevières intitulé les *Décorations du Panthéon*, paru d'abord en cinq articles dans la *Gazette des Beaux-arts* du 1er octobre 1880 au 1er mai 1881, réimp. avec additions, dans l'*Artiste* (1885), puis tirés à part comme appendices aux *Souvenirs d'un directeur des Beaux-arts*. La lettre de Gaulle adressée au *Journal des artistes* a été réimp. par le regretté Maurice Duseigneur dans un rapport présenté à la « Société des Amis des Monuments parisiens, » et que Paul T. trouvera soit dans le *Bulletin* de cette société (1885, pp. 42, 471) soit dans l'*Artiste* de juillet 1884.

MAURICE TOURNEUX.

—

Une cruelle plaisanterie d'Alfred de Musset (L,956). — Cette scène est assez connue, mais je ne me souviens pas l'avoir vue reproduite nulle part. C'est une tradition orale. L'anecdote est relevée par une pointe de sadisme, on sait que Musset ne craignait pas ce genre-là, ceci soit dit sans prétendre lui attribuer un livre dont les éditeurs belges lui donnèrent peut-être à tort la paternité.

Mais « Le Passant » exagère quand il dit que la dame resta six mois sans revoir son mari. Cela repousse plus vite.

O. S.

*
* *

L'anecdote est bien connue de nous autres musiciens, et elle est devenue classique en son genre. Elle courait jadis les orchestres et nos classes du Conservatoire et j'étais bien jeune quand je l'entendis raconter pour la première fois. Mais je déclare que je n'y ai jamais vu mêler le nom d'Alfred de Musset, qui d'ailleurs ne fréquentait guère dans le monde spécial de la musique Mme X... femme d'un facteur de pianos célèbre, était une pianiste de premier ordre, dont les succès furent éclatants, mais dont le mari dut en voir de cruelles. Sa liaison la plus connue fut celle qu'elle noua avec un historien musical fameux, son compatriote (quoique née à Paris, elle était de famille belge). Elle passait pour être facile, trop facile, et l'on assurait que c'était pour la punir de cette facilité (ce qui d'ailleurs ne regardait personne) qu'un cercle de jeunes gens qu'elle connaissait bien s'avisèrent un jour, ou plutôt une nuit, de lui appliquer le châtiment singulier dont parle notre collaborateur. Dans une soirée de débauche ils l'étendirent en effet sur un lit, et après l'avoir réduite à l'impuissance, lui firent subir une opération qui n'avait rien de césarien, pas même de douloureux, mais qui était étrange et quelque peu humiliante. Après quoi ils lui rendirent la liberté de ses mouvements.

Je n'ai jamais, je le répète, vu le nom de Musset mêlé à cette affaire, non plus que celui de son ami Alfred X... Au reste les « bourreaux » étaient beaucoup plus de deux, la société présente à l'opération était nombreuse, nombreux aussi, dit-on, ceux qui y prirent plus ou moins part, et c'est là ce qui rendait la séance particulièrement humiliante pour la pauvre femme, a qui, après tous, son mari seul aurait pu demander compte de ses actions.

ARTHUR POUGIN.

—

Le lieu de naissance de Marin le Roy de Gomberville (L,898,979). — Le *Dictionnaire critique* de Jal, qui donne la date du décès de cet académicien (14 juin 1674), est muet au sujet du lieu et de la date de sa naissance. Même silence dans la notice de Marin le Roy de Gomberville que l'on trouve dans l'*Annuaire de la Noblesse de France*, 1884, p. 288.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

*
* *

La *Grande Encyclopédie*, Paris, H. Lamirault, le dit « né à Paris en 1600, mort à Paris le 14 juin 1674 ».

— Je connais le hameau « Gomberville » commune de Magny-les-Hameaux,

à environ 3 kilom. 1/2 à vol d'oiseau au nord-est de Chevreuse. Il est assez ancien pour que Marin Le Roy en ait été seigneur, mais cela n'implique pas nécessairement que cet académicien y soit né.

SGLPN.

—

Famille Patras (L, 894). — Une famille de ce nom, ancienne et fort avantageusement connue, habite Boulogne-sur-Mer : les Patras de Campaigno, dont plusieurs membres furent gouverneurs, pour le roi de France, de la province de Boulonais qu'ils défendirent valeureusement contre les Anglais.

Un Patras de Campaigno de l'estoc des précédents, fut, sous Napoléon III, maire de Toulouse, et député de la Haute-Garonne au Corps législatif.

A. S. E.

—

Familles du Pont et Le Vasseur (L, 894). — Du Pont d'Aubevoie, famille angevine : *d'argent, à deux chevrons de gueules ;* supports : 2 *lions ;* devise : *Virtute et labore.* Aubevoie est au Lude (Sarthe) et appartient aujourd'hui à M. Ratouis. J'ai sur cette famille quelques notes intéressantes.

Le Vasseur au Maine : *d'argent, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'azur* ; la généalogie de cette famille qui posséda de nombreuses terres au Maine (Saosnois, Perche) et en Touraine, est assez difficile à établir.

Plusieurs magistrats manceaux de ce nom blasonnèrent différemment.

LOUIS CALENDINI.

—

Jean-Jacques Rousseau (L, 896). — La première édition du *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes,* a paru en 1755, 8°, chez Marc-Michel Rey, à Amsterdam.

En voici le titre complet : *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes: Par J.-Jacques. Rousseau, citoyen de Genève. Non in depravatis, sed in his quæ secundum naturam se habent, considerandum est quid sit naturale* ARISTOT. Politic. L. 2. A Amsterdam, chez Marc-Michel Rey M. DCC. LV. ».

Rousseau avait remis son manuscrit à Rey lors d'un voyage que celui-ci fit à Paris au mois d'octobre 1754. L'impression du *Discours* prit beaucoup trop de temps, au gré de Jean-Jacques.

(Voy : *Lettres inédites de Jean-Jacques Rousseau à Marc-Michel Rey*, publiées par J. Bosscha, membre de l'Académie des sciences des Pays-Bas, 1 vol. in-8°. Amsterdam, F. Müller. Paris, F. Didot. 1858.

LE SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ J.-J. R.

*
* *

En 1753, l'Académie de Dijon mit au concours cette question : *Quels sont l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes ?* L'éloquent discours que cette question inspira à J.-J. Rousseau est demeuré célèbre, bien qu'il ne fût point couronné. Notre philosophe le composa en 1753, dans la forêt de Saint-Germain, pendant un voyage de sept à huit jours qu'il y fit avec sa Thérèse. Avant son départ pour Genève, il en esquissa la dédicace *à la République de Genève,* dédicace qu'il acheva à Chambéry, le 12 juin 1754. A Genève, Rousseau fit la connaissance du libraire Rey d'Amsterdam, qui, l'année suivante (1715), publia dans cette ville la première édition de l'œuvre de Rousseau, Rey s'étant enrichi par la publication des principales œuvres de Rousseau fit plus tard à la compagne de ce dernier, Thérèse Levasseur, une rente viagère de 300 livres. Dans ses *Confessions,* Rousseau fait l'éloge de ce libraire.

TH. COURTAUX.

—

Famille Stoupy (T. G., 855 ; XLV). — Il existe à Fontaine-l'Evêque (Belgique) une famille de ce nom, originaire de Gomezée (province de Namur). Si le confrère le désire, je puis lui adresser un crayon généalogique de cette famille, représentée ici par deux demoiselles très âgées.

BASTIN LEFEBVRE.

—

De Framery de la Fosse (Bourgogne) (L, 893). — La maison de Framery — anciennement Frameries — remonte à Adrien de Framery, écuyer, seigneur de Frameries (près de Mons en Hainaut) et de la Fosse (près de Fauquembergue en Boulonnais), qui de son mariage avec Philippine de Belcourt, eut :

Jean ;
Pierre, seigneur de Gourdes ;
Pierre, seigneur de Wasnes.

L'un de ces deux Pierre est l'auteur de la branche de Framery de la Fosse, fixée,

dès le XIVe siècle, à Laignes, puis à Châtillon-sur-Seine et qui est encore aujourd'hui représentée.

Jean est l'auteur de la branche de Framery de Limery, fixée en Ile-de-France et qui paraît aujourd'hui éteinte dans les mâles.

La Noblesse aux Etats donne pour armes aux Framery de la Fosse : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un chandelier du même, accosté de deux étoiles aussi d'or, et surmonté d'un croissant d'argent ;* — aliàs : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef d'un croissant d'argent, soutenu de deux étoiles d'or, et en pointe d'un chandelier du même.*

Le nom de Framery est souvent défiguré; il est presque méconnaissable dans le *Catalogue des gentilshommes qui ont pris part aux élections de la noblesse en 1789* ; on trouve, en effet, au bailliage de la Montagne, Pierre-Jacques de Faucery (*sic*), chevalier, seigneur de la Fosse, ancien brigadier des gardes du corps du roi. Le même Pierre-Jacques avait, le 22 septembre 1780, acheté du marquis d'Argenteuil, la terre et seigneurie de Montliot, moyennant 1000 livres (acte Petiet, notaire à Châtillon) ; le même jour il donne procuration en blanc; pour reprendre de fief de cette terre et le même jour encore, par une contre-lettre il revend la terre au marquis d'Argenteuil. Je ne saisis pas le but de cette opération.

PALLIOT LE JEUNE.

*
* *

Je connais les armoiries d'une famille de Framery, mais je ne sais pas si elle avait des liens de parenté avec celle qui intéresse le confrère S. Jean de Framery, écuyer, seigneur de Sorrus, fit enregistrer à Boulogne-sur-Mer : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'hermines, au lion de sable, armé et lampassé de gueules ; aux 2 et 3, d'or, à la croix ancrée d'hermines* (*Armorial général* de 1696).

Louis-Marie de Framery, né en 1760 à Doullens, fut admis en 1769 à l'Ecole militaire. Les preuves de noblesse qu'il fit à cette occasion, et qui sont conservées au Cabinet des titres, pourront fournir des renseignements sur l'origine de cette famille.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

La fleur de lis dans les armes des Peretti della Rocca (L, 168, 366, 689, 805, 968). — Le comte Colonna de Cesari Rocca, dans son *Armorial corse*, p. 64-65, attribue quatre armoiries à la famille Peretti della Rocca. Il décrit de la façon suivante celles que M. de Saint-Saud a reçues de Corse et que le correspondant que M. de Saint-Saud a dans cette île, attribue à Mgr Peretti della Rocca, évêque auxiliaire d'Ajaccio, mort en 1892 : *Parti : au 1 de gueules, à la colonne d'argent, couronnée d'or ; au 2 de gueules, à une tour d'argent, maçonnée de sable, surmontée d'une balance d'or, tenue par une main mouvante du chef ; au chef d'azur, chargé d'un cippe d'argent, accosté de deux lions tenant une fleur de lis posée sur le cippe, le tout d'or.* L'écu accolé à une aigle à deux têtes. Casque de face ; couronne de comte. (Peintures et pierres sculptées à Levie). TH. COURTAUX.

—

Armoiries à déterminer : fascé, ondé d'argent (L, 782, 914). — Il y a lieu de voir, dans le bas côté droit de la cathédrale de Troyes, la grande dalle de marbre blanc, incrustée dans un des murs, concernant la famille de Rochechouart.

LA GUESLE.

—

Armes à indiquer. Gironné de... et de... (L, 561, 672, 809, 810, 913). — A partir du commencement du XVIIIe siècle, l'on trouve que les membres de la famille de Rogres ajoutèrent à leur nom celui de Lusignan : dans la notice de la Chesnaye des Bois il n'y a aucune alliance directe pour justifier cette addition. Peut-être en consultant le *Dictionnaire des familles* du Poitou de Beauchet-Filleau, pourra-t on trouver quelque renseignement à ce sujet.

Louis de Saint-Blaise, seigneur de Pouy et de Fontaines, premier mari de Colombe de Boucher, descendait probablement de Louis de Saint-Blaise, seigneur de Brugny, de *Fontaines*, etc., (qui vivait en 1473 et était décédé en 1481) grand-père, entre autres, d'Hector de Saint-Blaise, seigneur de *Pouy*, sur lequel je ne possède pas de renseignements. Louis de Saint Blaise dut mourir probablement sans postérité, car Colombe de Boucher, sa veuve, lui succéda dans la seigneurie de Pouy qu'elle porta à son second mari.

Une notice succinte de la famille de Saint-Blaise, qui paraît s'être éteinte au XVIIe siècle dans celles de la Croix de Plancy et de Mondésir, se trouve dans l'*Annuaire de la Noblesse de France*, 1852, p, 289. Ses armoiries étaient : *d'azur, à la pointe d'argent* (Vertot, *Hist. de l'ordre de Malte ;* Varennes *Le Roi d'armes*, p. 114). Magny (*La Science du Blason*, N° 1301) donne aussi : *d'azur, enté en pointe d'argent*, alias : *d'azur, à une pointe entée d'argent*

J'ai relevé, moi aussi, l'existence d'Edme le Bascle, marquis d'Argenteuil dans le : « Catalogue et armoiries des gentilshommes qui ont eu séance aux Etats de Bourgogne », mais je ne sais comment le rattacher à la filiation donnée par la Chesnaye des Bois. Il faut cependant remarquer que cet auteur indique plusieurs rameaux de la famille, sans en donner la filiation. C'est peut-être à quelqu'un de ces rameaux qu'appartenait ledit personnage. Ne pourrait-on consulter à ce sujet, soit le travail de Beaune et d'Arbaumont sur la noblesse aux Etats de Bourgogne, soit les collections mss de la Bibliothèque nationale ?

Je ne sais pas à quelle famille attribuer les armes : *d'argent, à la croix de 2 bâtons estoqués (écotés ?) de...*, que je ne crois pas appartenir à aucune des familles qui ont donné des demoiselles alliées aux le Bascle d'Argenteuil. Voir probablement dans le *Dictionnaire des figures héraldiques* du comte de Renesse, que je n'ai pas sous la main, pour résoudre la question.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Question de dérogeance (L, 895). — Puisqu'il s'agit de noblesse d'origine étrangère, il faudrait, pour répondre à la question posée par M. A. C. C., connaître le pays d'origine et en étudier la législation.

En France, ceux qui étant nobles devenaient marchands au détail ou artisans, huissiers ou sergents, prenaient des fermages, ou acceptaient des emplois ne pouvant convenir qu'à des roturiers, dérogeaient à leur noblesse et en perdaient tous les privilèges. Pour être rétablis dans leurs anciens droits, ils devaient, après avoir abandonné le trafic ou l'emploi dérogeant, obtenir des lettres du grand Sceau, désignées sous le nom de *Lettres de réhabilitation en fait de noblesse.*

Les enfants ou petits-enfants nés depuis que leur père ou grand-père avaient fait acte de dérogeance, devaient aussi obtenir des lettres de réhabilitation ; mais les enfants nés avant l'acte de dérogeance étaient exemptés de cette obligation.

Les demandeurs en réhabilitation étaient toujours soumis à une amende proportionnée à leur qualité et à la gravité de l'acte de dérogeance.

Par privilège spécial, les nobles de Bretagne exerçant la profession de marchands en détail, étaient censés *laisser dormir* leur noblesse ; et en cessant le commerce, ils recouvraient leurs privilèges, sans lettres de réhabilitation. Arm. D.

*
* *

Il était de principe autrefois que la noblesse sommeille, mais qu'elle ne meurt pas Aussi, quand une ou plusieurs générations avaient dérogé en faisant commerce ou usé de bourse commune, il suffisait d'une simple déclaration de vivre désormais noblement pour reprendre sa place et ses droits.

Il en allait un peu autrement pour certains cas de forfaiture à la suite desquels il arrivait parfois qu'on fût déclaré vilain et déchu des privilèges de noblesse. La réhabilitation pouvait alors être estimée nécessaire.

Encore, on sait que Louis XVIII disait : « Je peux bien faire des ducs et des marquis, mais je ne peux pas faire un gentilhomme (en tant que gentilhomme de race) », et ce serait une question de savoir si le Roi pouvait défaire ce qu'il n'aurait pas eu le pouvoir de faire.

P. du Gué.

—

Singulières armoiries papales (L, 168, 251, 365, 691, 807, 912). — La description des armoiries de la famille Pignatelli que donnent les auteurs italiens est : *di oro, con tre pignatte di nero, poste 2 ed 1* (L'Araldo ; Annuario della nobiltà Italiana ; Crollalanza, Dizionario storico-blasonico delle famiglie italiane).

Comme M. le Dr A. B., moi aussi, je me fais fort d'un long séjour en Italie pour confirmer que *pignatte* est le pluriel de *pignatta* (ou *pentola*) qui correspond à *marmite* « vaisseau en terre ou en « métal où l'on fait bouillir les viandes « dont on fait du potage » (Littré-Beaujean *Dict. de la langue française*).

Dans plusieurs régions d'Italie, le peuple se sert toujours de la *pignatta* en terre à une, et même à deux anses. L'on sait qu'en Italie chaque région a son dialecte qui, avec la langue italienne, n'a souvent qu'une ressemblance très-éloignée. Mais, presque partout, si l'on demande ce que c'est que la *pignatta*, on lui répondra par la définition de la marmite.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Pièce de cinq francs (L,895,990).— La pièce de 5 francs, à l'effigie de Louis XVIII, millésime 1814, dont parle votre correspondant, est assez commune. Cette pièce a été frappée à Limoges.

Il en a été frappé pour près de 50 millions de francs en 1814, et pour plus de 30 millions en 1815, dans les différents ateliers monétaires qui existaient en France à cette époque.

Un membre du Cercle des Méridionaux.

*
* *

Ces pièces ne sont pas rares. Sans être le moins du monde collectionneur, j'en possède quatre ou cinq, les unes au millésime de 1814, les autres à celui de 1815, toutes *au petit Collet*, et que je conserve non pour leur curiosité, mais comme étant d'une belle frappe, infiniment supérieure, suivant moi, à ce que l'on a fait depuis.

J'ajoute, en réponse à notre collègue Bastin Lefebvre, qu'il n'y a aucune anomalie à ce que, sur une pièce à l'effigie de *Napoléon Empereur*, on trouve au revers : *République Française*.

A cette époque, on était imbu des idées romaines et le mot empereur avait exactement la signification d'Imperator, général victorieux. Il n'y avait donc pas incompatibilité. Les institutions, les édifices, les modes portaient l'empreinte latine : Consuls, Préfets, Senatus-Consultes, Prytanées, Lycées, etc.

Cela dit, à mon tour, je poserai une question. Quelle différence doit-on faire entre le titre d'Empereur et celui de Roi ? Bien entendu il ne s'agit pas ici d'une dissertation, facile à trouver dans toutes les encyclopédies, d'un résumé historique débutant aux Empereurs romains, passant au Saint-Empire et finissant à Guillaume couronné à Versailles ; non, je voudrais, s'il se peut, une définition nette et précise, une sorte de formule définitive, donnant en quelques mots et sans commentaires obscurs ou douteux, le sens exact, la portée juste de ces deux dignités évidemment distinctes.

Actuellement, c'est un véritable chaos, Pourquoi tel état possède-t-il un roi, et tel autre un empereur, alors que les pouvoirs et les prérogatives sont sensiblement les mêmes ? Serait-ce que la différence, considérable à l'origine, ayant cessé d'exister, il n'y a plus maintenant, dans le choix de l'étiquette, qu'une question de vanité, le mot *Empereur* sonnant mieux à l'oreille et éveillant dans l'esprit une idée de grandeur ?

Ce qui le ferait supposer, c'est que d'humbles républiques atteintes de mégalomanie se sont donné ce luxe et que des grotesques comme Soulouque ont pris le titre.

Un exemple récent et non moins joyeux a fait le bonheur des revues de fin d'année.

Le Brésil avait un empereur. Pourquoi ? Je ne parle pas de la Chine ni du Japon, dont les souverains sont fréquemment appelés par nous empereurs, faute d'un terme mieux approprié, mais toujours avec l'idée de désigner avec honneur des chefs de puissants Etats. Soulget.

*
* *

Il est parfaitement exact qu'il y a deux types de pièces de 5 francs à l'effigie de Louis XVIII, l'un qui a été frappé en 1814 et dans la partie de 1815 qui a précédé les Cent jours (buste vêtu de l'uniforme à épaulettes), l'autre qui a servi en 1816 et années suivantes (la tête seulement, avec le cou découvert) ; mais ce que je n'ai jamais pu savoir, c'est s'il existe des pièces *de 1815* de Louis XVIII de ce second type ; en d'autres termes, si les écus (et autre monnaie) qui ont dû être frappés à l'effigie de ce roi en 1815 après les Cent jours, c'est-à-dire pendant les six derniers mois de l'année, sont du type nouveau employé en 1816 et années suivantes, ou bien si on a employé pour cette frappe des 6 derniers mois de 1815 le même type qui avait servi pour les 3 premiers mois de la même année.

J'ai possédé une pièce de Charles X de 1824 ; Louis XVIII était mort en septembre de cette année. On s'est donc *hâté* de faire du monnayage à l'effigie du nouveau souverain.

C'est jusqu'en 1808 inclus, que la monnaie française a porté d'un côté l'effigie de Napoléon empereur, et de l'autre, l'inscription République française. J'ai fait monter en épingle une pièce de 50 centimes de 1808 portant ces deux inscriptions, lesquelles d'ailleurs, ne sont pas contradictoires, car le sénatus consulte organique du 28 floréal an II (18 Mai 1804) édictant la constitution nouvelle, commence par ces mots : « Titre premier, art. 1er LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE est confié à un empereur qui prend le titre d'EMPEREUR DES FRANÇAIS ».

V. A. T.

*
* *

Ce n'est pas seulement en l'an XIII et en 1806 que les monnaies de Napoléon Ier portent au revers, comme sous le consulat, la légende « République française ». En réalité, cette légende a subsisté sans nulle modification depuis 1793 et l'an II jusqu'à la fin de 1808. C'est en vertu d'un décret du 22 octobre 1808 que, à partir du 1er janvier 1809, les mots « Empire français » ont été substitués sur le revers des pièces aux mots « République française ». Anomalie, si l'on veut, mais anomalie parfaitement consciente et facile à comprendre.

PAUL.

—

Les mariages de Scaramouche (L, 953).— Notre confrère M. A. Dieuaide trouvera la réponse à sa question :

1° Dans le *Dictionnaire critique* de Jal, article Fiorilli, p. 576. Cinq colonnes que je ne puis transcrire.

2° Dans l'ouvrage si documenté de M. Rasi, *I comici italiani*, article Fiorilli, p. 888, 25 pages de texte.

Le premier mariage de Fiorilli Scaramouche avait eu lieu à Palerme, où sa femme Lorenza Elisabetta ou Isabella del Campo, tenait l'emploi de soubrette sous le nom de Marinette. Les deux époux étaient à Paris en 1644.

Ce ne fut qu'après la mort de Marinette qu'il épousa sa maîtresse Marie Duval, le samedi 8 mai 1688, à Saint-Sauveur. L'acte de mariage a été reproduit par Jal déjà cité, et je me tiens à la disposition de M. A. Dieudaide, s'il le désire, pour tous les détails complémentaires.

H. LYONNET.

Les Salons de Georges Lafenestre (de l'Institut) (XLVIII, 839). — Je ne puis répondre à la question de notre confrère G. Mais, sans vouloir créer une rubrique nouvelle, je voudrais poser une autre question sous la même rubrique. Un autre membre de l'Institut, M. Emile Michel, a fait, lui aussi, la critique d'un Salon dans la *Revue des Deux-Mondes*, il y a une vingtaine d'années. Dans lequel des volumes de l'éminent critique cette étude d'art a-t-elle été réunie ? M. Emile Michel serait tout aimable de me le dire.

UN INTERMÉDIAIRISTE.

—

Les documents phalliques (L, 172, 309, 423, 528, 598, 657, 693, 759, 874, 925, 984). — Je possède un sceau en bronze du xve siècle représentant, au centre, un phallus avec un oiseau qui le caresse, dans le genre des monuments représentés en gravure dans les catalogues des antiquités de Nîmes.

A. S....Y.

—

Madame Bovary : origine du titre de ce roman d'après Flaubert (L, 775, 930). — Le reporter et romancier Charles Chincholle, décédé il y a quelques années, racontait volontiers autour de lui, qu'il était le filleul du médecin célébré par Flaubert, sous le nom de Bovary, et qu'il avait même longtemps compté sur l'héritage de ce parrain.

Voici ce qu'on lit, à ce propos, dans un volume récemment publié, *le Dîner des gens de lettres*, Souvenirs littéraires, par Albert Cim (Flammarion, éditeur) :

Charles Chincholle s'était marié très jeune, et tablant sur un gros héritage qui ne devait guère tarder à lui échoir, avait assez largement mené la vie dans ses belles années. Cet héritage assuré, c'était celui de son parrain, et ce parrain n'était autre, m'a-t-il affirmé, que le fameux médecin D..., immortalisé par Flaubert sous le nom de Bovary. Comment, par suite de quelles relations de famille, de quelles rencontres et quelles conjonctures, Charles Chincholle, originaire de Chauny en Picardie, avait-il été tenu sur les fonds du baptême par l'officier de santé normand installé dans le village de Ry, près de Rouen, malchanceux époux de la fringante Emma (de son véritable nom Delphine C. .), je ne me charge pas de vous l'expliquer, Chincholle ayant négligé de me le dire : je me borne à vous répéter de mon mieux et aussi exactement que possible ce qu'il m'a plus d'une fois conté, voilà tout. Tant il y a que cette

mirifique succession lui échappa. Le parrain ayant pris à son service deux accortes jouvencelles — il ne lui fallait sans doute pas moins que la paire pour se consoler de sa catastrophe conjugale — et leur ayant octroyé à toutes deux des gages vivants de sa tendresse, tint aussi à leur laisser un souvenir moins gênant, une compensation à son avis bien méritée : par testament dûment rédigé, il leur légua tout son avoir...

... Le seul legs que lui fit son parrain (à Chincholle) consista en une modique somme de cinq mille francs, que ledit ou soi-disant Charles Bovary chargea de vive voix, à son lit de mort, la plus dévouée de ses gouvernantes de remettre au cher filleul, et que celle-ci s'empressa d'ailleurs de garder pour elle. Chincholle eut beau l'appeler en justice, attaquer ces dispositions testamentaires, salaire déguisé et récompense certaine de l'inconduite, prime et encouragement au libertinage, il perdit son procès. .

—

Charivari, costume de femme (L. 897, 988). — Ces pantalons à sous-pied et à bandes, ornés du haut en bas de la couture extérieure d'une rangée de boutons descendant de la hanche au talon et qui constituaient sous la Restauration les Charivari, ont pour origine une pièce d'équipement militaire porté sous le premier empire par les troupes de cavalerie et d'artillerie...

C'était sans doute pour ménager au cantonnement les culottes de peau blanche ou de basin blanc, qu'ils furent employés au début, ils consistaient en une sorte de pantalons basanés se boutonnant du haut en bas sur les côtés de la jambe, et que l'on mettait, soit pour se garantir de la boue, soit pour se protéger du froid, pardessus la culotte et la botte. Il semble que l'emploi du charivari se répandit dans la cavalerie en 1806 et 1807, lors des premières campagnes de Prusse et de Pologne. Quoi qu'il en soit, c'est un fait, que cette sorte de pantalon basané de haut en bas à l'intérieur des cuisses, et portant extérieurement une rangée de boutons, tendit à se généraliser à partir de 1806 et qu'il remplaça bientôt la culotte et la botte à la houzarde dans presque toute la cavalerie légère. Il faisait également partie de l'uniforme des lanciers polonais.

L'appellation de Charivari provient sans doute de la garniture de boutons en forme de grelots ; je pense que pour le vêtement de femme on doit de même supposer un corsage ou un mantelet amplement garni de cet ornement.

M. R.

*
* *

Le hasard d'une lecture me fait tomber sous les yeux le passage suivant dont je ne tire d'ailleurs aucune conclusion pour ou contre le *costume féminin*.

Le docteur avait, avec ses gants, de daim, ses bottes à forte semelle et à gros talons qu'il faisait retentir sous son pas très ferme, quelque chose d'alerte et de cavalier, et *cavalier* est bien le mot, car il était resté (combien d'années sur trente), le *charivari* boutonné sur la cuisse, et à cheval dans des chemins à casser en deux des centaures...

Je coupe la phrase qui n'en finit pas ; ce Maître prosateur Barbey d'Aurevilly (Le Bonheur dans le crime *Les Diaboliques*) dédaignant absolument de laisser respirer son lecteur.

V. J. D.

—

Amodiateur (L. 889, 987). — Au XVIIIe siècle, comme dans les siècles précédents, les amodiateurs étaient les fermiers des droits seigneuriaux.

Il est à noter qu'ils affermaient assez fréquemment les terres labourables, appartenant en propre aux seigneurs, notamment lorsque ceux-ci, des ecclésiastiques par exemple, n'étaient pas en mesure de les faire valoir eux-mêmes. Ces amodiateurs étaient en général des marchands ou des laboureurs aisés.

Lorsqu'il s'agissait de fiefs très étendus, comprenant plusieurs communautés, leurs fermiers prenaient le nom de receveurs ou fermiers généraux ; ils sous-louaient parfois tout ou partie de leurs droits à de simples amodiateurs.

Ces receveurs généraux étaient souvent des hommes de lois. Il semble alors qu'ils n'auraient pas dû exercer de fonctions de justice dans les fiefs qu'ils avaient affermés ; les seigneurs, en effet, ne pouvant rendre la justice eux-mêmes, la même prohibition aurait dû s'étendre normalement à leurs agents fiscaux. Nous avons cependant constaté l'exemple d'un Receveur Général de la baronnie des Potées (fief appartenant au chapitre de l'Eglise métropolitaine de Reims et comprenant une vingtaine de communautés du département des Ardennes), qui était en même temps juge gruyer de cette seigneurie à la fin du XVIe siècle.

Quelques auteurs estiment que la profession d'amodiateur entraînait la dérogeance. Il est vrai que ces fermiers étaient recrutés d'ordinaire dans la bourgeoisie rurale ; et pourtant, dans la même baronnie des Potées, nous avons relevé également, à la fin du XVIe siècle, le nom d'un receveur qui était certainement de famille noble et qui conserve dans tous les actes, ainsi que ses enfants d'ailleurs, les qualificatifs réservés aux personnes appartenant à la noblesse.

Il est possible que l'amodiation de bien-fonds entraînât la dérogeance, mais qu'il n'en fut pas de même pour l'amodiation des droits seigneuriaux, en particulier dans les fiefs ecclésiastiques.

H. Bourin.

*
* *

Amodiateur. Fermier. Celui qui prend une terre à ferme. *Conductor*. Ce mot signifie aussi, celui qui donne une terre à ferme. *Locator*.

Amodiation. Convention par laquelle on donne une terre à ferme. *Locatio*. Faire l'*amodiation* d'un bien. Ce mot signifie aussi la convention par laquelle on la reçoit. *Conductio*.

Amodier. Terme de coutume, qui est en usage dans quelques provinces et qui signifie donner à ferme *Locare*. *Amodier* une terre en grain ou en argent. Il signifie aussi prendre à ferme. *Conducere*.

(*Dictionnaire de Trévoux*).

Gustave Fustier.

*
* *

Le mot amodiateur, au XVIIIe siècle, n'était pas synonyme du mot *fermier*, mais bien du mot *métayer*.

Le fermier était tenu d'une redevance fixe, tandis que l'amodiateur devait partager les fruits avec le propriétaire. Le contrat d'amodiation était, en effet, le bail d'héritage *à moitié fruit*.

Le partage égal du produit en nature de la terre amodiée, était la règle ordinaire, mais elle pouvait être modifiée suivant les conventions des parties.

Les anciens légistes donnent, en indiquant l'étymologie du mot amodiateur, une très claire définition de ce terme du vieux droit : L'amodiateur est ainsi appelé *a modio* où du mot *Moisson*, *quia fundum colit sub carta prestatione frugum*, *itoque coloneis partiarius is est*, *qui agrum ea loge colendum suscipit*, *ut pro cultura fructuum dimidia pars*, *vel alia ei cedat*.

L'amodiateur pouvait sous-amodier mais seulement avec le consentement du propriétaire.

Arm. D.

—

Caraco (L, 956). — Caraco vient du gaulois *caraca*, caraque, qui a produit le surnom de Caracalla donné à un empereur romain. C'était le nom d'un vêtement militaire, sorte de camisole serrée à la taille, très commode pour les troupes légères.

Dr Bougon.

—

Malgré que, quiconque (L, 897). — En ce qui concerne le mot « quiconque », il était employé non suivi de verbe au grand siècle, par Bourdaloue notamment : or, c'est le français de cette époque qu'on nous jette à tout propos dans les jambes quand nous parlons d'évolution du langage.

Pourquoi serait-ce du mauvais français ? Parce que M. Emile Deschanel l'a dit ! cela ne me paraît pas suffisant.

En ce qui touche « malgré que » avec tout autre verbe que *avoir*, s'il passe dans l'usage, il faudra bien l'adopter. Voilà déjà M. Faguet qui l'emploie et non, il est vraisemblable, pour le plaisir de faire une faute. Il y met de la coquetterie en déclarant que c'est un parisianisme, mais son choix a répondu à une idée. Que *malgré*, soit pour *mauvais gré*, peu importe ! Que d'expressions considérées correctes ne résisteraient pas à ce genre de discussion !

Quoi qu'il en soit, et concédant qu'il vaut mieux éviter ces tournures de phrases dans le langage ordinaire, il ne faut pas dénier aux auteurs le droit d'user de *certaines licences*. quand elles tournent au bien de leur œuvre et donnent à leur pensée une expression meilleure.

MM. Loti et Vedel avertissent, dans une préface, qu'ils ont cherché à étreindre le texte de Shakspeare, dussent-ils employer à cet effet un langage archaïque, en harmonie, du reste, avec le sujet.

Dans la douzième scène de l'ouvrage, Gloster dit à Lear :

Go in with me ; my duty can not suffer
To obey in all your daughters'hard commands
Though their injunction be to bar my doors...

Malgré que me paraît mieux rendre ici

l'expression anglaise que *bien que ou quoique*.

Scène vingt-quatrième, Regane dit :

In my ryghts
By me invested, *he compeers the best*

« Il marche de pair avec quiconque » ne rend-il pas mieux avec sa concision le sens de l'anglais que cette périphrase filandreuse prise parmi les autres traductions « il peut marcher l'égal du plus illustre de l'armée. » Est-ce assez plat !

PAUL ARGELÈS.

***

« Malgré que » a le don de m'agacer et j'ai été élevé dans une sainte horreur de cette expression. Elle a une dureté, un manque d'euphonie dont les écrivains modernes ne se méfient pas assez. Je suis reconnaissant au confrère qui a soulevé la question.

Malgré que a toujours été condamné ; il n'y a d'exception que pour la forme particulière : malgré qu'il en ait, qu'ont employée tous les écrivains. Elle comporte en effet, un sous-entendu qui la rend correcte ; comme, malgré la peine ou le regret qu'il en ait. Hors de là, malgré que sera toujours, au moins longtemps encore, une expression lâchée, parisienne, si on veut, comme *souiller*, *escoiller* ou *mâçon* et aussi incorrecte.

On pourrait s'insurger de même contre quiconque complètement indirect, et affirmer qu'aucun maître ne l'a jamais employé dans ce sens. Mais les jeunes nous répondront peut-être : « Nous avons changé tout cela ; c'est nous qui *font* la langue ! »

E. GRAVE.

—

Biographies épiscopales modernes (XLIX ; L, 145, 822, 881, 932).

Biographies du Clergé Contemporain, par un Solitaire (l'abbé Barrier), Paris, *s.d.* br. in-16, portraits :

5. Mgr Chamon, évêque de Saint-Claude, né à Bulgnéville (Vosges), en 1766.

6. Mgr de Cheverus, né à Mayenne en 1768, 2 brochures.

11. Mgr Graverand, évêque de Quimper, né à Crozon (Finistère), en 1793.

Mgr Scipion de Ruffo-Bonneval (Vie de) évêque de Senez, 1747-1837 (né à Aix), par le R. P. Dom Bérengier. Portrait, armoiries.

Cardinal Mermillod. Eloge funèbre lu à Fribourg le 5 mai 1892, par Mgr de Cabrières. Montpellier, 1892, 42 p. in-8°.

Mgr Sibour, évêque de Tripoli, né à Istres (B.-du-Rh.) en 1807. (Notice biographique sur) par l'abbé Dedoue, Paris, 1865.

Mgr Mioland, archevêque de Toulouse et de Narbonne (né à Lyon en 1788). (Eloge funèbre de) par le cardinal Donnet, Bordeaux, 1859, in-8°.

Le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, par l'abbé Lyonnet, Paris, 1841, 2 vol. in-8°, portrait.

Le cardinal Fesch, archevêque de Lyon (1763-1839), par Mgr Ricard. Paris, 1893, in-12.

Le cardinal Meignan, par l'abbé Boissonnat, gr. 8°, portraits.

Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans (Vie de), par l'abbé F. Lagrange, Paris, 1866, 3 vol. in-12.

Le cardinal Bourret, souvenirs intimes, par E. Ricard. *Paris. s. d.* in-8°, portrait.

Souvenirs poétiques de 1830, par M. de .. Paris, 1831, in-8°, frontisp. — Par les frères Roullet de la Bouillerie, dont l'un, François-Alexandre, devint évêque de Carcassonne.

S. E.

***

M. Hamon, curé de Saint-Sulpice. *Vie du cardinal de Chererus, archevêque de Bordeaux*, Paris, Lecoffre, 1883, in-12 de IV-376 pages.

Abbé de Ladoue, *Vie de Mgr de Salinis, évêque d'Amiens, archevêque d'Auch*, Paris, Tobra, 1877, in-12, 568.

Ibid. Mgr Gerbet, sa vie, ses œuvres, et l'école Menaisienne, 3 vol. in-12, 1869.

Mgr Perraud. *Oraison funèbre de S. E. le cardinal Guibert, arch. de Paris*. Paris, Oudin, 1886, in-8° de 92 p.

Mgr Pie, *Oraison funèbre de Mgr Charles Fillion, évêque du Mans*, Poitiers, in-8 de 24 p. 1874.

LOUIS CALENDINI.

—

Les Ecuries d'Orléans (L, 892, 965). — Les écuries du pavillon d'Orléans étaient installées, à l'époque de la Révolution, 63 bis et 65 actuels rue de la Victoire (rue Chantereine) avec une sortie rue de Provence (56 actuel, cour de la Société générale) en face d'une des principales portes du pavillon d'Orléans qui occupait l'angle sud-ouest des rues Tait-

bout et de Provence, presque jusqu'à la rue de la Chaussée d'Antin. Le pavillon était séparé de l'Hôtel Montesson, au sud, par un mur mitoyen, et il avait une sortie particulière par l'Hôtel Valence-Timbrune sur la chaussée d'Antin.

En 1791, Mirabeau remisait ses chevaux et ses voitures dans les écuries d'Orléans. La nation s'en étant emparée, elles furent occupées par le comité de bienfaisance et le juge de paix de la section du Montblanc, puis provisoirement « en messidor an VI par les chevaux et équipages du général Bonaparte » dont l'Hôtel avait une sortie juste en face, (60 actuel de la rue de la Victoire.)

J. G. Bord.

—

Le petit-fils de Napoléon Ier, représentant de commerce (L, 997). — En contant jadis les amours de Napoléon et d'Eléonore Denuelle, M. Frédéric Masson écrivait :

Quel roman vaudrait cette histoire dont on ne sait encore que des bribes récoltées çà et là dans des mémoires judiciaires, des registres de l'état-civil, des circulaires et des affiches électorales et qui, *s'il était permis de la suivre* et de la raconter en son entier, donnerait encore *bien d'autres surprises*.

Puisqu'aujourd'hui les enfants du comte Léon paraissent vouloir attirer l'attention des historiens sur leur ascendance, nous nous hasardons à demander quelles surprises M. Frédéric Masson tient en réserve.

S.

—

Le geste de se boutonner chez l'homme et la femme (L, 956). — Je ne sais si quelque ouvrage donne des renseignements sur l'origine ou la signification de l'usage en question : je ne sais à quelle époque remonte l'habitude de boutonner de gauche à droite les vêtements d'homme, et de droite à gauche les vêtements de femme. Depuis longtemps je pense que l'habitude féminine n'est qu'un aveu préalable de reddition à merci. C'est la façon moderne de rééditer le mot antique : μονον λαβε. « Viens les prendre ». En effet, rien n'est plus facile, pour l'heureux vainqueur, que de déboutonner un corsage ainsi fermé ; rien n'est plus difficile que de déboutonner un corsage fermé à la façon masculine. Si vous n'avez jamais essayé, faites l'expérience ; elle n'a rien de déplaisant.

Toubib el srir.

*
* *

Cette question a déja été posée : elle n'a pas été résolue : le sera-t-elle jamais ?

—

Le cas de M. Guérin (L, 734, 879, 938). — Il y a 40 ou 50 ans, à l'hôpital de la Pitié, le Docteur Philipeaux, assistant au Muséum, a *accouché* un brave garçon d'une vingtaine d'années qui était entré à l'hôpital, avec une grosseur, une tumeur à la cuisse. En faisant l'opération, le Docteur lui a retiré un fœtus, un petit frère, inconnu qu'il portait là depuis sa naissance sans s'en douter, et ce n'est qu'au bout de vingt ans que la tumeur s'est formée.

L'absorption de l'un par l'autre s'était produite dans les premiers mois de la gestation. Le cas est très connu dans le monde savant qui s'occupe de tératologie.

Paul Vibert.

—

Journal des inspecteurs de M. Lépine (L, 945). — Il est permis de douter que les matrones, au moins dans les maisons autres que celles des boulevards extérieurs, fournissent trop de renseignements à la police. Ce faisant, elles s'exposeraient à perdre leur clientèle. On ne voit pas bien bien du reste une de ces dames, même en dehors du secret profesionnel, avouant qu'elle a reçu en visite des jeunes filles mineures, puisqu'elle ferait ainsi fermer son établissement.

O. S.

—

Le nard des Romains. L, 620, 742, 878, 995. — Ce qu'il y a de certain, c'est que les Romains savaient de la façon la plus précise que la Chine était entourée d'une grande muraille, remontant à peu près au début de notre ère. La grande muraille de la Chine est décrite par Ammien Marcellin, qui vivait au temps de l'empereur Julien, c'est-à-dire au milieu du IVe siècle, autant qu'il nous en souvient, il fait remarquer qu'elle grimpe sur les montagnes et descend dans les vallées, sans les contourner.

Quant à l'ambassade tonquinoise, c'est autre chose ; mais elle est fort possible ; car les relations par mer entre l'Inde et le

golfe Persique étaient des plus abondantes, et on connaissait les bouches du Gange depuis bien des siècles avant notre ere ; de sorte que l'Indo Chine devait être connue du temps des empereurs.

Quant aux relations directes avec les Chinois, elles sont positivement indiquées par Marcellin.

On leur parlait par signes ! dans l'impossibilité où on était de comprendre leur langage. Dr BOUGON.

*
* *

M. G. de Massas me demande où l'on trouve la relation d'une ambassade envoyée au Tonkin par Marc Aurèle, l'an 166. — Le fait nous a été rapporté par les historiens chinois.

Il est daté par les observations astronomiques précises des narrateurs. Il est en outre confirmé par le nom que ces historiens donnent à l'empereur : *An Tun*, c'est-à-dire Antonin (Marcus Aurelius Antoninus).

Les Romains débarquèrent dans « la province méridionale » de l'empire. C'était alors le Tonkin.

Devant le silence des historiens latins à cet égard, on s'est demandé s'il ne s'agissait pas d'une expédition commerciale privée, mais on n'a pas révoqué en doute l'expédition elle-même qui paraît avoir été un événement considérable aux yeux des Chinois antiques. ***

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Cherchez la figure. — Le timbre Serbe. C'est un petit jeu dont on s'amuse en Serbie. On regarde à l'envers le timbre qui a été émis à l'avènement de Pierre 1er, et l'on croit y voir une figure sinistre.

Les événements sanglants du Kodach, donnent à cette coïncidence un caractère assez impressionnant. On va jusqu'à prétendre que l'image a été voulue et que l'auteur du timbre un artiste serbe, appelé Jobavobaz, serait un partisan d'Alexandre et de Draga qui aurait sciemment composé cette image.

A titre de document, on trouvera le cliché agrandi du timbre. M. Arthur Maury, le si distingué philatéliste, a bien voulu le faire exécuter après une conversation que nous avons eue ensemble sur ce sujet, très intéressé lui-même par ce qu'il suppose n'être qu'une coïncidence. Elle est frappante, voilà tout.

Ce timbre bien connu est oblong. Il représente les deux profils de Kara Georges et de son petit-fils Pierre : au-dessus un écusson aux armes de Serbie et la devise : *Spes mihi prima Deus*. Quand on a vu le timbre à l'aide d'un cache, on isole le reste pour ne voir que les traits de l'image hallucinante ; celle-ci est très nette. Pour la démonstration on s'est borné à détacher les deux profils pour permettre de les examiner en les renversant comme ci-dessous :

Le timbre retourné : la figure sinistre

On y voit un visage tourmenté. Les deux narines des deux nez font les yeux. L'arête du nez de Pierre fait l'arête du nez de la figure ; l'œil et les sourcils de Kara Georges : une bouche épaisse et grimaçante. Les moustaches semblent des blessures portant sur l'arcade sourcilière.

Partie du timbre qui représente les profils de Kara Georges et du roi Pierre

On a dit que la police serbe cherchait à savoir s'il n'y eut pas là un complot et l'on a parlé du rachat en masse de ce timbre. C'est inexact, au moins pour le dernier point. Le roi de Serbie peut être, comme tout le monde, frappé de cette étrange circonstance, mais il ne rend que le hasard responsable d'un rappel aussi douloureux.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

LIe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20 Janvier 1905.

41e Année — N° 1064

31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez — QUÆQUE SINGULA LEGENDO — *Il se faut entr'aider*

31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

La table du 2e semestre 1904 sera servie avec le n° du 30 janvier prochain.

Questions

Les œuvres théâtrales sur la Brie. — On désirerait connaître la liste, aussi complète que possible, des œuvres théâtrales dont l'action se déroule, entièrement ou partiellement, dans l'ancienne province de Brie et dans le département de Seine-et-Marne. Exemple : *Les Saltimbanques*, *Le Courrier de Lyon*, *La Cagnotte*, *La Partie de chasse de Henri IV*, *La Belle Gabrielle*, *Varennes*, etc., etc.

La Société historique et littéraire de la Brie.

Conspiration de l'épingle noire (1817). — Je *relève* dans le *Guide-album historique et descriptif du bois de Vincennes*, par H. Parizot et Boileau, (Paris, 1860) le passage suivant : « La Sainte-Chapelle nouvellement restaurée, fut endommagée par une explosion qui brisa plusieurs des beaux vitraux. La conspiration de « l'Epingle noire » (1817) menaça plus sérieusement le château, dont elle voulait s'emparer, mais elle n'aboutit pas ».

Où peut-on se documenter sur cette conspiration de l'épingle noire ? Comment faillit-elle endommager *plus sérieusement* la vieille forteresse féodale, que l'explosion de la poudrière ? Cette explosion, racontée par Alfred de Vigny dans *Grandeur et servitude militaire*, et placée avant 1817 par M. H. Parizot, n'a d'ailleurs eu lieu que le 17 août 1819. Ivan d'Assof.

Les bouchers de Limoges. — La marquise de Mac-Mahon a reçu des bouchers de Limoges, en signe d'hommage, un brevet de « boucher honoraire ». On sait que cette corporation a joui longtemps, à Limoges, de privilèges très particuliers ; qu'elle est restée fidèle à son quartier et à ses habitudes ; qu'elle a conservé intactes ses traditions. Elle dit avoir des archives et des preuves de ses privilèges. Est-ce exact ? De quoi se composent les archives de la confrérie ?

Y a t-il, en France, des exemples d'autres professions ayant gardé, en dépit des métamorphoses intensives de la vie moderne, de telles particularités ? Y.

Les frères de Jeanne d'Arc. — Jacquemin d'Arc, le frère aîné de l'héroïne, avait une fille qui s'appelait Jeanne, mais on ignore le nom de sa femme, ou du moins aucun des ouvrages relatifs à la famille de Jeanne d'Arc, généralement cités, n'en fait mention.

L'*Intermédiaire*, dans son numéro du 30 novembre dernier, signale une brochure sur la généalogie de la famille Labourasse, dans laquelle, paraît-il, il serait dit que :

> Jacques ou Jacquemin du Lys, l'aîné des frères de la Pucelle, avait épousé Catherine Corviset, de Vaudeville, et que celle-ci, âgée de 43 ans à la mort de son époux, convola en secondes noces avec Jacques le Melcion de Ruppes dont elle put avoir des enfants.

L'auteur de cette communication ne connaît pas l'origine de ce renseignement et voudrait bien le vérifier.

Nous remercions par avance ceux de nos confrères qui pourraient nous indiquer le nom de l'éditeur de la généalogie de la famille Labourasse et tous autres renseignements relatifs au mariage de Jacquemin d'Arc avec Catherine Corviset, de Vaudeville. P. LESTRET.

—

Gouverneur d'Ancenis. — Je serais bien obligé au confrère en *Intermédiaire* qui pourrait me dire quel était, en 1590, le gouverneur, pour la Ligue, de la ville d'Ancenis.

A titre d'indication, je trouve, avec cette qualité, un sieur *de la Villeserain*, capitaine des gardes du duc de Mercœur ; mais il s'agirait de savoir quel patronymique recouvrait ce surnom.

Il est clair que le problème serait également résolu si on avait le nom du capitaine des gardes de Mercœur à la date susdite. P. DU GUÉ.

—

Bonnu-en-Poitou. — L'histoire des enclaves n'est pas toujours facile, c'est pourquoi je fais appel à mes confrères intermédiairistes. Je suis propriétaire depuis plus d'un an d'un château du xve siècle, assez bien conservé et qui a nom Bonnu (La Thaumassière écrit Bonhu). Selon Cassini. Bonnu formait la dernière enclave orientale du Poitou, entre Marche et Berri. Grâce aux papiers de la fabrique de Cuzion, dont Bonnu relevait, j'ai quelques notions sur son histoire aux xvie et xviie siècles, mais ignorant les sources de l'histoire féodale du Poitou, je ne sais de quel fief relevait Bonnu, ni ses seigneurs antérieurement à Catherine de Poyenne qui porta cette terre dans la maison Ajasson. Ce serait à Poitiers sans doute que l'on trouverait des documents sur cette enclave peu rapprochée.

OURS D'AQUITAINE.

—

Les moiries de Jean Drouhet et le consulat d'Hardemberg. — *La moirie de Sen Moixont o lez vervedé de tretoute lès autres* est un petit poème en patois poitevin, dédié, en 1661, par Jean Drouhet, apothicaire de Saint-Maixent, à la belle Hortense Mancini que venait d'épouser, à son grand dam, Armand-Charles de la Porte, duc de Mazarin et de la Meilleraie.

Le titre en a été ainsi traduit par Dreux du Radier : La mairie de Saint-Maixent *où il est parlé* de toutes les autres (mairies du Poitou (1). A la date de la publication de la *Bibl. hist. et crit.*, le dictionnaire de Ménage en était à sa deuxième édition, (1750), Dreux du Radier s'y reportant, eût pu voir que *vervedé* n'est point un verbe, mais un substantif retrouvé par Ménage en Touraine, qu'il fait dériver avec raison de *verbum dei*. *Vervedé* en un mot, c'est notre varvadieu, aliàs barbadieu, vervendieu, verve à Dieu, etc., sorte de prière ou d'antique moralité chrétienne, tombée en désuétude, où l'on ne voyait plus qu'une sorte de complainte grotesque. Il faut donc traduire : La mairie de Saint-Maixent avec les varvadieu (ou moralités facétieuses) de toutes les autres (2).

Passons en revue maintenant toute cette littérature burlesque des mayeurs.

Les échevins de *Poitiers*, après avoir vidé de nombreux flacons, parcouraient pendant toute la nuit les rues de la ville au grand galop de leurs chevaux, accompagnés de valets portant des torches. Ils allaient ensuite fourrer leur tête dans le trou d'une lanterne autour de laquelle se tenaient les bourgeois, et celui qui la garnissait le mieux, remportait le prix.

A *Niort*, on s'en rapportait au choix d'un âne qui, après avoir mangé l'avoine, finissait par s'arrêter devant l'un des échevins.

A *Fontenay*, la palme était dévolue à celui qui, après avoir bien couru dans la prairie pour en chasser les oies et les canards, avalait le plus de petits pâtés.

A *Saint-Maixent*, les échevins se rangeaient sous un prunier dont on secouait les branches et celui qui attrapait avec sa bouche un des fruits avant qu'il n'eût touché terre, était proclamé maire, mais il fallait *cracher le noyau* et il arriva qu'un

(1) *Bibl. hist. et crit. du P.*, art. consacré à Jean Drouhet IV, 55 (1754).

(2) Alfred Richard, dans sa réédition de Jean Drouhet, (a) a fait dériver Vervedé de *Vernedé*, autre sorte de prière populaire dont le nom ne signifiait plus que farce ou mômerie. Le sens reste finalement le même, mais nous croyons devoir nous rattacher à l'opinion de Ménage.

(a) Poitiers E. Druineaud 1878.

échevin ne put subir cette contre-épreuve pour avoir avalé, par inadvertance, le *renvoi* d'un dindon perché sur l'arbre. Cette année-là, tout allait de mal en pis ; à la seconde tentative, ce fut un cochon qui *croqua la prune*. Dans cette circonstance difficile, le docte aréopage décida, pour en finir, que l'échevin le plus rapproché du cochon, serait proclamé maire.

Quelque typiques que semblent ces histoires de moiries, il est bien évident que nos ancêtres ne firent pas grand effort d'imagination pour les inventer.

Ce n'est point chez nous que Victor Hugo est venu chercher la fameuse grimace de Quasimodo, réminiscence d'un divertissement populaire, joyeux prélude, à Poitiers comme ailleurs, du choix du *roi des fous*.

Aux foires de Niort, encore à l'heure actuelle, les ânes savants ne s'y prennent point autrement que leur municipal ancêtre, pour désigner le plus aimable, le plus amoureux ou la plus belle de la société.

L'élection de certains rois des gourmands, rappelle trait pour trait, l'épreuve subie par le futur maire de Fontenay.

On voit en Belgique, les jours de kermesse, des badauds s'efforcer de saisir avec leurs dents des brioches balancées au bout d'une corde, leurs efforts ne rappellent-ils pas les tentatives si souvent infructueuses des échevins de Saint-Maixent pour *croquer la prune*.

Ces *moiries* ne sont pas, comme bien on pense, les seuls brocards que se décochaient les quatres villes du Poitou. On en relève de fort analogues à l'actif d'autres provinces dans le *Blason populaire de la France* (1), il est même partout des villes privilégiées, comme il s'en va de Saint-Maixent chez nous, mais notre étonnement est grand de ne rencontrer nulle part rien qui soit comparable à cette curieuse série des *Moiries*. Faut il bien réellement sortir du royaume pour trouver d'autres burlesques récits de ces prétendues épreuves ?

Quoi qu'il en soit, voici comment Huet, le futur évêque d'Avranches, rapporte, dans son *Iter Sucsicum*, effectué au commencement du XVIIe siècle, la plaisante manière dont on procédait à l'élection du magistrat d'Hardemberg (1) :

Mox Hardembergensem sera sub nocte venimus.
Ridetur nobis veteri mos ductus ab œvo.
Quippe ubi deligitur revoluto tempore consul,
Barbati circa mensam statuuntur acernam,
Hispidaque imponunt attenti menta Quirites.
Bestia, pes, (2) mordax, sueta inter crescere sordes,
Ponitur in medio, tum cujus, numine Divûm,
Barbam adiit, festo huic gratantur murmure Patres,
Atque celebratur subjecta per oppida consul. » (3)

Ce pou posé sur la table qu'encadrent les barbes des candidats et qui va faire un consul, ne serait-il pas quelque peu apparenté à l'âne de Niort ?

L'élection du premier magistrat des cités, a-t-il donné lieu par ailleurs à des traditions burlesques semblables ?

LÉDA.

(1) P. Sébillot et Henri Gaidoz, Paris, Maisonneuve.

(1) S. d. dans le Hanovre au gouvernement d'Hildeisheim. Il y a encore une ville de ce nom en Hollande, prov. d'Over-Yssel.

(2) Gui Barozai à qui nous empruntons cette citation, faute de n'avoir pas sous la main le texte même de l'*Iter*, observe avec raison que *pes* est un barbarisme, il faudrait pedis ou pediculus.

(3) Gui Barozai (La Monnoye) Dijon 1720, glossaire 338.

Personnage à retrouver. — Je lis dans une lettre datée de 1676, et où au milieu d'une discussion théologique, l'auteur fait une allusion aux guerres de religion, la phrase suivante :

Atque hæc absurda toleranda adhuc essent si Deum adorares infinitum et æternum, non illum quem Chastillo in oppido Tienen, sic a Belgis nuncupato equis comedendum impune dedit.

Je cherche à identifier le personnage et la localité dont il s'agit. Pour la ville, il n'y a point de difficulté, Tienen étant le nom flamand de Tirlemont, mais de quel Châtillon est-il question, est-ce du cardinal de Coligny qui, par ce que l'on sait de son mariage en costume de cardinal, était bien capable de ce sacrilège ; est-ce au contraire de Coligny l'amiral ou de d'Andelot, ou enfin d'un autre Châtillon ?

M. R.

L'Académie est une honnête fille. — Voltaire a dit d'une Académie de province que c'était *une honnête fille qui n'avait jamais fait parler d'elle*. Les uns disent qu'il s'agit de l'Académie d'Angers,

les autres de l'Académie Stanislas à Nancy, d'autres enfin de l'Académie de Nîmes. Où trouver cette spirituelle boutade de Voltaire ? Voltaire était membre correspondant, « associé libre », de l'Académie d'Angers ; il avait été élu par l'Académie angevine le 15 novembre 1747.

—

Famille Advena ou Avenat. — Peut-on me donner la généalogie de la famille à laquelle appartenait Benoist Advéna, conseiller du roi, contrôleur du grenier à sel à Tournus, marié à Anne Barraud, et dont la fille fut sous-gouverneur des enfants de France ? A. B.

—

Duc de Caumont-Laforce. — Henri-Jacques-Nompar de Caumont, duc de la Force, né le 5 mars 1675, mort le 20 juillet 1726, membre de l'Académie française, du conseil des finances et du conseil de régence, a-t-il laissé des enfants mâles ? Quels étaient leurs prénoms ? Quelles situations occupaient-ils à la cour ou dans l'armée, sous le règne de Louis XV ?

Ces renseignements me seraient nécessaires, pour identifier une très curieuse lettre adressée le 13 mars 1733, par un duc de Caumont-Laforce, au duc de Sully, pair de France. Arm. D.

—

Guy Eder de la Fontenelle, partisan-ligueur en Bretagne. — De nouveaux documents trouvés en Bretagne m'encouragent à écrire la vie de ce chef de ligueurs au temps où Mercœur *pacifiait* la Bretagne. Chacun sait que les excès de ce partisan, — réputé véritable bandit à une époque où le but pourtant excusait les moyens — le firent décapiter à Paris. Un de nos confrères me donnerait-il des renseignements qui ne fussent puisés ni dans les Histoires de dom Morice et Taillandier, ni dans la chronique du chanoine Moreau ? Je lui en serais, d'avance, parfaitement reconnaissant. Fleury.

—

Laneuville (Jean-Louis). — Peintre de portraits, élève de David, exposa au salon de vendémiaire an V, un portrait anonyme, ainsi mentionné au livret : « Portrait de P...., membre du conseil des Cinq-Cents ».

A ce moment, les membres du conseil des Cinq-Cents, dont le nom commençait par un P., étaient : Palier, Parisot, Pastoret, Pavie, Pele, Pemartin, Pennières, Peres, Perez, Perret, Perrin, Peyre, Pffieger, Philippe-Delleville, Pichegru, Picot-Lacombe, Piet, Pinson-du-Galland, Plet-Beauprey, Polissard, Pomme, Pons (de Verdun), Pons (de l'Aveyron), Ponsard, Portes, Portiez, Poulain-Bouttancourt, Poulain-Granprey, Praire, Precy, Prevost-de-la-Croix, Prieur.

Quel est celui d'entre eux dont Laneuville fit le portrait ? Est-ce le général Pichegru ? D.

—

Correspondance inédite de Marivaux — Quelqu'un sait-il l'existence, dans des papiers de famille, par exemple, de lettres écrites par Marivaux ou à Marivaux ? ou même des lettres parlant avec quelque détail de Marivaux ? — Car, c'est une chose assez singulière que jusqu'ici, on n'ait sur cet auteur que de très rares témoignages et documents contemporains. G. Ascoli.

—

Marivaux et les théâtres de Société. — Quelque chercheur a-t-il des renseignements sur celles des Sociétés où fréquentait Marivaux, où l'on jouait la comédie et où l'on a joué, en particulier, ses pièces ?

G. Ascoli.

—

Mgr Sibour, évêque de Tripoli. — Dans le présent volume de l'*Intermédiaire*, col. 44, on lit, ligne 4, qu'un abbé Dedoue a écrit la vie d'un Mgr Sibour, évêque de Tripoli, né en 1807, qui n'a donc rien à voir avec l'archevêque de Paris de ce nom, né en 1792, évêque de Digne avant d'aller à Paris.

Quel peut être cet évêque *in partibus*, qui n'a fait partie d'aucune de nos congrégations donnant des missionnaires ? Fut-il coadjuteur de quelque évêque de France ? Je désirerais connaître ses prénoms, les lieux et dates de son sacre, de son décès et ses armoiries. Je cherche toujours, mais en vain, les armoiries de Mgr Guillon, évêque titulaire de Maroc, doyen de la Sorbonne, mort en 1847.

Comte de St-Saud.

—

Claude de Trellon. — Possède-t-on quelques renseignements inédits sur Claude de Trellon, poète et soldat du XVIe

siècle, qui laissa, entre autres œuvres, un recueil de vers fort curieux : *La Muse Guerrière*. Inutile de citer les notices de Guillaume Colletet, Goujet, et Viollet-le-Duc, consultées déjà ? A. B.

—

« **De Tribus Impostoribus** ». — On trouve souvent, aux XVIe et XVIIe siècles, des allusions à un ouvrage impie qui, aurait été écrit au XIVe et serait intitulé : *De Tribus impostoribus* (Moïse, Jésus, Mahomet).

Peut on obtenir des renseignements sur l'auteur de cet ouvrage ou tout au moins sur le livre lui-même qui fit scandale durant plusieurs siècles, ainsi qu'en témoignent l'intitulé des ouvrages suivants, destinés, ceux-là, à combattre les athées :

Kortholt. *De Tribus impostoribus* (Herbert-Hobbes-Spinoza). Kiel 1680, in-8o.

Kettner. *De Duobus impostoribus* (Spinoza et Bekker). Leipzig, 1694. M. R.

—

Deux livres du XVIIIe siècle à retrouver. — Un homme de guerre, doublé d'un diplomate, dont j'ai entre les mains les Mémoires inédits, y a tracé les lignes suivantes, en 1754 :

« Je lisais, alors, deux bien bons livres : *Les avantages et désavantages de la France et de la Grande Bretagne*, et *La politique*, de M. de Cormiers. »

Je n'ai pu découvrir, ni à la Nationale, ni dans les bibliographies, ni dans les Mémoires relatifs à cette époque, ces deux « bien bons livres » dont l'auteur me paraît aussi oublié que ses œuvres, car je n'ai trouvé son nom nulle part.

Je serais reconnaissant au collaborateur qui me livrerait la clef du mystère.

CELLIER.

—

Dictionnaire géologique. — Dans une lettre de 1787, je lis : « Qu'a t-on dit au petit *Dictionnaire géologique*, 2 vol. in-16 ? Rien. C'est l'élixir de l'impiété mis à la portée du peuple ».

De qui est ce Dictionnaire ? Où et quand a-t-il été composé ? LOUIS CALENDINI.

—

Le panmuflisme. — Dans l'article par lequel débute le *Gaulois* du 17 décembre 1904, et dont je ne reproduis pas le titre pour éviter toute occasion de polémique extra-littéraire, M. Jules Delafosse parle de « cette communauté d'éléments subalternes inconquis et difformes dont Gustave Flaubert avait, dès longtemps, prédit l'hégémonie, et qu'il appelait le *panmuflisme*.... ».

Ce terme si pittoresque a-t-il été réellement créé par Flaubert ? Dans un de ses écrits ou dans une conversation ? Et à quelle date ? G. SERVANDY.

—

Fouinfouinerie. — On lit dans *La Liberté* (no du 31 décembre 1904) sous la signature de M. L. Latapie :

Tous les jours le courant qui entraîne les esprits se dessine mieux, s'élargit et se précipite. Ce ne sont pas les subtiles opérations d'arbitrage et de compensations auxquelles se livre l'ancien agent de change, ni les *fouinfouineries* de M. Combes... qui en arrêteront l'irrésistible élan...

Qu'entend-on *exactement* par ce mot de *fouinfouinerie* dans lequel je vois bien la réduplication de *fouiner* et a-t-il déjà été employé ? Pour moi, c'est un néologisme qui m'apparaît comme employé pour la première fois. GUSTAVE FUSTIER.

—

Les Bénédictins francs-maçons. — Dans l'*Arretin moderne* par l'abbé Dulaurens, on lit, au chapitre de l'*Agriculture*, le passage suivant :

Les Bénédictins ont défriché la France et les lettres. Ils ont été fatigués ; ils ont été récompensés de leurs peines par les richesses immenses que le défrichement leur a valu. Depuis qu'ils se reposent ils doivent être délassés de leurs travaux. Otons-les de leurs vastes bâtiments où ils ne s'occupent qu'à se remplir, à se vider, à *tenir des Loges de Francs-Maçons* ; c'est ce qu'ils font encore de mieux.

Quelles sont les loges auxquelles il est fait allusion ? Depuis quand le clergé ne fait-il plus partie de la Franc-Maçonnerie et pour quelles raisons ?

SEMPER QUÆRENS.

—

La vente Chopin. — A la vente des effets de Chopin, mon grand-oncle avait acheté la chaise de Chopin, une pièce en accajou dont le dos arrondi massif, les fines jambes, et les lignes font un bien beau meuble, doublement illustre par sa provenance et de ce qu'elle a été pendant trente-six ans la chaise d'etude d'un homme lui-même de réputation scientifique internationale. Je demande s'il y eu, à cette vente, une liste dressée des objets, des prix et des acheteurs.

A. G. C.

Réponses

—

Le second mariage de la duchesse de Berry (L, 722, 789, 844, 993). — Puisqu'après avoir contesté le mariage de Mme la duchesse de Berry avec le comte Lucchesi Palli, célébré à Rome, le 14 décembre 1831, on veut, maintenant que des documents indiscutables ont été fournis, mettre en doute la légitimité de l'enfant de Blaye, en arguant l'éloignement des deux époux, je crois devoir apporter les preuves, que, durant l'été de 1832, ils se réunirent au contraire à diverses reprises.

Le comte de Rochechouart, accrédité près du roi de Hollande, parle dans ses mémoires de deux absences mystérieuses que Lucchesi fit de la Haye à cette époque, et M. Thirria, dans son histoire si documentée de Mme la duchesse de Berry, a reproduit le texte même de la communication que le prince Guillaume de Hollande avait adressée à Madame en chargeant Lucchesi, qui s'occupait spécialement des négociations de la princesse avec le gouvernement Hollandais, de la lui remettre. Ce dernier vint donc en secret à Nantes, à l'époque où l'on peut vraisemblablement placer la conception de l'enfant.

Cette preuve n'est pas la seule. Peu de temps auparavant, au mois de juillet de la même année, Madame, quittant la maison de Mlle du Guiny à Nantes, mit en défaut la police de Louis-Philippe, et, escortée d'une seule compagne fidèle et dévouée, gagna la Hollande pour y retrouver son mari.

Celui-ci, comme ministre de Ferdinant II, résidait à la Haye, mais la princesse craignit d'y être reconnue et elle se rendit à Rotterdam où le comte Lucchesi vint la rejoindre. Son séjour y dura plus d'un mois. Le voyage avait été entouré du secret le plus absolu et pour que rien ne laissât soupçonner son absence, les précautions avaient été prises pour que son cachet et son chiffre restassent à la disposition de ses fidèles. A Montmédy pourtant, tout près de la frontière du Luxembourg, la princesse se crut reconnue dans une auberge par un jeune officier. Elle ne s'était pas trompée, mais celui-ci la prenant familièrement par la taille comme il eût pu le faire à une servante dont elle portait le costume ainsi que sa compagne, la rassura en lui disant tout bas qu'un officier, même républicain, était incapable de dénoncer une Française fugitive. Dans son enthousiasme, Marie-Caroline l'embrassa sur les deux joues au grand amusement des voyageurs qui ne se doutaient guère de l'identité des deux paysannes. Tous ces détails si précis ont été donnés par Mme H... confidente et familière de la duchesse de Berry, dont elle fut la lectrice pendant trente ans. Son témoignage peut être fidèlement invoqué, car elle vit encore, et malgré ses 88 ans, sa mémoire et sa lucidité sont restées complètes. Toutes les particularités de ce voyage ont été racontées dans un article du baron de Mesnard paru dans la *Revue Angevine* du 15 mai 1902.

Comme corollaire à ce qui a été dit dans l'*Intermédiaire*, au sujet du rôle joué par la comtesse du Cayla lors de la captivité de Mme la duchesse de Berry et d'un faux mariage qu'elle aurait négocié avec le comte Lucchesi Palli pour donner un père légitime à l'enfant de Blaye, il suffit, pour en démontrer l'impossibilité, de prendre connaissance d'une lettre datée de Turin, qu'elle écrivait au comte de Rochechouart, le 21 août 1833 :

> Vous savez, lui disait-elle en parlant de la princesse, que le mariage qui nous intéresse et qui était un secret pour tous, a été célébré à Rome *en juillet* 1831.

Or, à cette date d'août 1833, Mme la duchesse de Berry était arrivée en Italie ou il eût été facile à Mme du Cayla de la voir et de se concerter avec elle

Est-il donc possible de supposer dans ces conditions que si la favorite de Louis XVIII avait combiné un faux mariage, elle se fût trompée de six mois sur la date de la célébration et eût parlé du mois de juillet au lieu du mois de décembre, qui est celle de l'acte de mariage déposé au Vatican ? Vicomte de Reiset.

—

Le cardinal de Rohan et la Franc-Maçonnerie (LXIX, 667 ; L, 455, 681, 746). — Le cardinal de Rohan de l'Affaire du Collier a-t-il appartenu à la Franc-Maçonnerie ? Telle a été la question posée dans l'*Intermédiaire* et à laquelle il n'a été encore répondu que par des *à côté*.

Bailly, le maire de Paris, savait évidemment à quoi s'en tenir. Le cardinal de Rohan, une des *lumières* de l'ordre, était affilié au rite cosmopolite, dit *de Perfection*, qu'il représentait en France conjointement avec le duc de Chartres.

En 1768, le roi de Prusse fut reconnu grand commandeur par toute la fraternité, Charles prince héréditaire de Suède fut continué grand commandeur et protecteur en Suède, Louis de Bourbon prince du sang, duc de Chartres et le CARDINAL DE ROHAN dirigeaient ses degrés en France.

(Voir RAGON, *Orthodoxie maçonnique*, Paris, 1853, in-8, page 304, note 1).

Le cardinal de Rohan a protégé Cagliostro qu'il avait connu à Strasbourg à l'époque où il opérait ses cures magnétiques. Cagliostro a continué ses jongleries à Paris avec plus d'éclat et y a fait intervenir le cardinal, voilà tout. Avant la Révolution, le clergé faisait volontiers partie de la grande famille maçonnique. Il n'est pas rare de voir dans les anciens états imprimés ou manuscrits de loges au XVIIIe siècle, des noms de curés, d'abbés de cour, ou de religieux, à côté d'hommes de lettres, de financiers et d'hommes de robe, tels qu'avocats, procureurs, etc... Nous avons vu d'anciens diplômes maçonniques de la région de Limoges et de Tulle, délivrés comme passe-ports, à des Chartreux, des religieux de l'ordre de saint Augustin, de Cluny, etc.

Votre collaborateur Pietro a raison lorsqu'il dit que l'ordre de Misraïm n'a pas été fondé par Cagliostro. On n'a qu'à consulter l'*Histoire de l'Ordre maçonnique de Misraïm* par Marc Bédarride (Paris, 1845, 2 vol. in-8) et on y lira au tome II, page 220, ce passage :

En ce temps (1771), le nommé Cagliostro, Sicilien de nation, qui avait acquis en Egypte quelques degrés maçonniques, les altéra et en forma un soi-disant rit égyptien selon son bon plaisir. Il vint en France où il eut un grand nombre de disciples, mais en 1786, il fut obligé de quitter Paris. Il parcourut divers autres pays et c'est à la grande cité de Rome qu'en 1789, il fut arrêté et mis au fort Saint-Ange où il succomba. Nous gardons le silence sur tous les faits de ce magicien ; l'histoire profane en dit assez.

L'ordre de Misraïm a une toute autre origine. C'est une maçonnerie juive en 90 degrés, créée de toutes pièces par Gad Bédarride, de Cavaillon, et son fils Marc. Les frères de ce dernier, Michel et Joseph, en furent les propagateurs à l'étranger.

Gad Bédarride avait été reçu maçon en 1771, à Avignon, par l'entremise d'Israël Cohen, surnommé Carosse.

En 1792, il se trouvait à Nice avec ses trois fils à la suite de l'armée d'Italie. Il était alors capitaine des équipages d'artillerie, et Marc remplissait les fonctions d'inspecteur des vivres. C'est là qu'ils fondèrent leur première loge. Ils transportèrent ensuite leurs travaux à Milan, à Ancône, à Florence, à Naples et dans les villes d'Italie où s'arrêtait l'armée française dans laquelle ils comptaient de nombreux adeptes. Parmi eux se trouvaient le général Monnier, de Cavaillon, leur compatriote, le comte Muraire, le général de Fernin, et autres chefs.

Le rite de Misraïm, retour d'Italie, fut apporté à Paris en 1814. En 1815, après les Cent Jours, Marc Bédarride, conjointement avec ses deux frères, Michel et Joseph, fit connaître à l'autorité l'existence de l'Ordre de Misraïm en France sous les auspices de la puissance suprême établie définitivement à Paris. J. VERAX.

*
* *

M. Piétro me permettra d'insister sur la double affirmation que j'ai émise :

1° Si le cardinal de Rohan fit partie de la loge « égyptienne » il fut réellement franc-maçon ;

2° Le « rite égyptien » fut un rite maçonnique et il se survit aujourd'hui dans le « rite de Misraïm ».

Si Cagliostro mourut en 1795, son rite égyptien ne disparut qu'au milieu de la tourmente révolutionnaire, et le dernier grand maître de ce rite fut le prince de Montmorency-Luxembourg.

Quant au « rite de Misraïm » s'il naquit, suivant Clavel et Ragon, à Milan, en 1805, pour ne faire son apparition à Paris qu'en 1814, suivant d'autres (*Annuaire maçonnique universel pour 1889-90 par les F. F.·. Cte F. G. de Nichichievich 33e et Richard de Bœhme 18e, p. 387*) il fut fondé à Paris en 1803.

Quoi qu'il en soit de la date où il fit sa première apparition, on admettra bien qu'un rite aussi compliqué ne peut arriver au jour sans une période d'incubation plus ou moins longue ; même dans ce cas, la génération spontanée ne nous paraît pas devoir être admise. Si donc on veut

chercher l'origine du « rite de Misraïm ou rite Egyptien » on aboutit forcément au « rite Egyptien » de Cagliostro.

Quoi qu'en dise M. Piétro, le « rite de Misraïm » fut loin d'être méprisé par les autres puissances maçonniques. Les historiens de la Franc-maçonnerie, les F.F.·. Clavel et Ragon appartinrent au rite de Misraïm.

L'*Annuaire maçonnique universel pour l'année 1889-90*, nous donne les noms des garants d'amitiés du rite de Misraïm et du Grand Orient de France.

Les garants d'amitié accrédités auprès du Grand Orient de France, par le rite de Misraïm, étaient pour l'année 1889-90 (*Annuaire*, p. 383).

Les T T.·. Ill.·. F. F.·. *Osselin*, *Dr Chailloux*, *Emile Combet*, *Lesieur*.

Les garants d'amitié du Grand-Orient de France auprès du rite de Misraïm, (*Annuaire* p. 387).

Les F F.·. *Boucheron* (*Henri*), *Sincholle* (*Bertrand*). G. LA BRÈCHE.

—

Livre ignoré sur Louis XVII (L, 106, 355, 705, 957 ; LI, 18). — Lorsque l'empereur Alexandre et le roi de Prusse allèrent visiter Joséphine à la Malmaison, ils lui dirent : Qui mettrons-nous sur le trône de France ? Naturellement le fils de Louis XVI, répondit-elle. — L'impératrice Eugénie elle-même, au dire du comte d'Hérisson, a declaré qu'il était *de tradition chez les Bonaparte* que Joséphine a contribué à l'évasion du Temple et que sa mort subite et étrange pouvait avoir eu pour cause l'imprudence de ce qu'elle avait révélé à ce sujet. Le Csar partageait cette croyance avec son médecin le Dr James Etylie. C. B.

*
* *

Est-ce qu'un lecteur de l'*Intermédiaire* a lu le livre de J. Savigny, avocat : *La Restauration convaincue d'hypocrisie, de mensonge et d'usurpation, de complicité avec les souverains de la Sainte-Alliance ou Preuves de l'existence du fils de Louis XVI réunies et discutées* ? D'après ce livre, on ne saurait douter de l'évasion du Dauphin du Temple. (Il raconte aussi l'histoire de la mère Simon, dont la *Revue de Paris* du 1er septembre 1904 parle dans l'article de H. de Grandvelle, *L'évasion de Louis XVII*). Savigny soutient que Louis XVII était le marquis de Richemont. Ce livre a paru en 1851, du vivant du marquis de Richemont. Quand est-ce que le marquis de Richemont est mort ? Où est-il mort ? Où a-t-il été enterré ? Etait il marié ? A-t-il laissé des héritiers ? G. P. H

—

Les lettres de Napoléon III à Mme Cornu seront-elles publiées ? (T. G., 240 ; L. 960) — Une partie de ces lettres a été publiée en Angleterre, par M. Blanchard Ferrold. Cinq assez curieuses ont été données par M. Germain Bapst dans l'*Amateur d'autographes*, il y a deux ans. Quant à la masse des autres lettres, elle paraît sans grand intérêt et je ne sais pas quel éditeur se chargerait de leur publication.

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

—

Le petit-fils de Napoléon Ier représentant de commerce (L, 997; LI, 45).— La mort de la comtesse Léon, la bru de Napoléon Ier, dans un village du canton de Crécy-en-Ponthieu, arrondissement d'Abbeville (Somme), avait attiré mon attention. Je me suis adressé à M. E. Coache, député, dont la propriété familiale de Gennes-Ivergny est toute voisine de Vitz-Villeroy (ou Vitz-sur-Authie) d'une population de 224 habitants. Je ne pouvais mieux tomber : le sympathique député d'Abbeville, qui est en même temps conseiller général du canton de Crécy-en-Ponthieu depuis près de dix ans, est très documenté sur la famille Léon ; il a eu à intervenir en faveur de madame Armand Mesnard, institutrice à Vitz-Villeroy, petite-fille de Napoléon Ier et d'Eléonore Dénuelle de la Plaigne.

M. Coache m'a communiqué notamment plusieurs articles de journaux signés de MM. Frédéric Masson, Paul Ginisty, etc., parus dans le *Figaro* du 8 juillet 1893, dans l'*Eclair* du 1er septembre 1893, dans le *XIXe siècle* du 3 septembre 1894, dans la *Liberté* du 7 mars 1900, dans le *Journal*, dans le *Mémorial d'Amiens*, etc.

Le comte Léon s'est marié en 1865 à la mairie du dix-huitième arrondissement, à Paris ; il épousa Françoise-Fanny Jonet, couturière, née en 1831, plus jeune que lui de vingt-cinq ans. Il en eut trois fils et une fille. L'aîné des fils, Charles-Léon, qui était une figure fort sympathique,

mourut à Caracas (Venezuela) au mois d'août 1894.

Le comte Léon est mort à Pontoise le 15 avril 1881. Sa veuve est décédée à Vitz-Villeroy le dimanche 12 mars 1899, chez sa fille, madame Armand Mesnard, institutrice primaire dans cette commune.

Sur la lettre de faire part, dont M. Coache garde un exemplaire, figurent les noms des deux fils et de la fille de la défunte : MM. le comte Gaston Léon (marié en Bretagne), le comte Fernand Léon (qui habite les Etats-Unis), et madame Charlotte Léon, mariée à M. Armand Mesnard. ALCIUS LEDIEU.

*
* *

C'est bien en effet en 1881 que le comte Léon, fils de Napoléon Ier, est mort, et non en 1894 qui est la date de la mort de l'un de ses fils.

—

La lettre du duc d'Aumale au président Grévy (LI, 3). — Voici le texte de la lettre en question, tel qu'il est reproduit dans l'*Année Politique* d'André Daniel, publiée chez G. Charpentier et Cie en 1887, p. 168 et 169.

Chantilly, le 11 juillet 1886,

A M. le président de la République française

Monsieur le Président,

Il y a trois ans, sans prétexte, sans précédent, vous m'avez infligé la plus sévère des peines disciplinaires.

J'ai gardé le silence.

Il ne me convenait pas de rompre un lien qui, s'il me retenait dans votre dépendance, me rattachait à l'armée française.

Aujourd'hui, en me faisant rayer des contrôles, vous me dégagez de cette contrainte, mais vous touchez à la charte de l'armée.

Sans tenir compte des titres conquis à la guerre ou garantis par la loi, vos ministres vont frapper, jusque dans le cadre de réserve des armées de terre et de mer, des hommes sans reproche, honorés par leurs services et par un dévouement légendaire à la patrie.

Je laisse à mes conseils le soin de défendre par des arguments de droit une cause qui est celle de tous les officiers.

Quant à moi, doyen de l'état-major général, ayant rempli, en paix comme en guerre, les plus hautes fonctions qu'un soldat puisse exercer, il m'appartient de vous rappeler que les grades militaires sont au-dessus de votre atteinte, et je reste

Le général HENRI D'ORLÉANS.
DUC D'AUMALE.

Le duc d'Aumale faisait allusion, dès le début de cette lettre, au décret présidentiel du 23 février 1883 qui l'avait mis (lui général de division, *disponible*,) en non-activité par retrait d'emploi.

C. H. G.

—

L'auteur d'une publication sur Guillaume II inconnu, et la cour d'Allemagne (L, 778). — Des journaux de Berlin au *Temps* :

Je vous ai signalé, il y a une quinzaine de jours déjà, la saisie en Allemagne d'un ouvrage paru à Londres sous le titre de *Vie privée de Guillaume II et de son épouse*. Cet ouvrage aurait été rédigé par un publiciste du nom de H.-W. Fischer sur des notes et carnets d'une ancienne dame d'honneur de l'impératrice, désignée sous le pseudonyme de Ursula de Eppinghoven.

Quel que soit l'intérêt réel des anecdotes rapportées par la comtesse et visiblement amplifiées et agrémentées par son collaborateur, cet ouvrage a suscité une assez vive curiosité, et, ce qui est aussi naturel, une grande mauvaise humeur dans les milieux de la cour. En effet — sans parler de l'empereur — princes, princesses, chambellans et autres dignitaires sont portraicturés et drapés de la manière la moins obligeante. L'impression que laisserait cette lecture, c'est que la cour de Berlin et de Postsdam serait une cour d'opérette : point de vue évidemment exagéré.

Les journaux conservateurs qui croient devoir s'occuper de ce pamphlet disent qu'il faut à tout prix en découvrir l'auteur, s'assurer si la comtesse Ursula d'Eppinghoven existe réellement et la démasquer.

D'après ce « journal d'une dame d'honneur », qui ressemble plutôt, il faut bien le dire, à quelque « journal d'une femme de chambre », son auteur ou inspirateur, la comtesse aurait été dégoûtée de la vie de cour, des humiliations qu'elle impose aux caractères indépendants qui se laissent flatter par le brillant appareil d'une situation dont ils ne sentent bientôt que le servage réel.

Le chapitre peut-être le moins futile de ce livre de commérages concerne la fameuse affaire Kotze, dans laquelle l'ancien maître des cérémonies fut accusé — très faussement, semble-t-il, — d'être l'auteur ou le fauteur d'une série de lettres anonymes qui, vers 1894, diffamèrent la cour et la ville et n'épargnèrent ni l'empereur ni la famille impériale. L'ouvrage dont nous parlons accuse de cette cruelle persécution une personnalité très proche de l'empereur et rapporte à cette affaire, restée mysté-

rieuse, au moins pour le public, l'éloignement de Berlin de la princesse héritière de Saxe-Meiningen, sœur de l'empereur, et de la famille de Hohenau, dont le chef occupait une importante charge de cour.

—

Récits d'événements historiques consignés à la dernière page des anciens registres d'état-civil (L, 779, 910, 961 : L, 22). – Il vaudrait mieux dire : « en marge ou au cours des registres d'état-civil ».

Le fait n'est peut-être pas fréquent, proportionnellement au nombre des anciennes paroisses, mais c'est une source précieuse de renseignements qui ne doit pas être négligée.

J'ai gardé de mes lectures le souvenir des deux cas suivants :

Jean Genu, curé de Caudebec-lès-Elbeuf (actuellement dans la Seine-Inférieure, autrefois diocèse d'Evreux), a consigné, de 1710 à 1745, dans ses registres, une foule de notes concernant les événements, les disettes, les cours des blés, les inondations, etc. Il raconte une catastrophe arrivée à Elbeuf en 1721, sur la Seine, où 50 ou 60 personnes furent noyées. (Voir *Notice historique sur Caudebec-les-Elbeuf* par H. Saint-Denis, Elbeuf, 1887).

D'après l'*Histoire d'Ivry-la-Bataille* par M. Mauduit, éditée en 1899 par la Société libre de l'Eure, on lit dans le registre de catholicité de Saint-Martin d'Ivry, à la date du 14 février 1590, après l'inscription du baptême d'un enfant :

Ce dit jour Nonancourt a esté pillé et prins pour avoyr voulu résister au Roy de Navarre,

et au même registre, en marge de deux actes de baptême des 14 et 15 mars 1590, on lit cette note écrite de la main qui a rédigé l'acte suivant (du 17 mars) :

Ced. jour et an la bataille a esté faite par le Roy Henri IIII contre les princes mess^rs^ dumayne et dennemours, le champ du côbat entre les villages de Boucey et Espietz et la victoire demeurée aud. Roy Henry de Bourbon quatriesme.

On a remarqué toutefois que le chiffre IIII et les mots *Henry de Bourbon quatriesme* ne sont pas de la même main, ni de la même encre. Ils auront été ajoutés quelques jours après, par la raison que le seigneur du lieu, Ch. d'Aumale, était un des plus fougueux ligueurs. On juge par là de l'état d'esprit du curé et de ses vicaires et, par suite, des habitants de la région, qui eurent à loger les deux armées ennemies pendant plusieurs jours.

MARGEVILLE.

*
* *

La question a été traitée tout au long dans un article de M. Théodore Meignan, « Une nouvelle source d'informations historiques, les registres paroissiaux de l'Etat-civil », *Rev. des Questions Historiques*, janvier 1879, pp. 131-172.

CORENTIN.

*
* *

De nombreux registres sarthois renferment des détails intéressants pour l'histoire générale et locale. L'*Inventaire sommaire des archives de la Sarthe*, t. I, en analysant les registres paroissiaux, en a publié un grand nombre en 1871. Malheureusement, certains textes ont été tronqués, altérés, d'autres complètement oubliés. Plusieurs monographies publiées récemment relatent ces récits. Il en est qui ont été publiés séparément, ceux des curés de Spay du Crucifix au Mans, par exemple. M. Triger a même, d'après ces registres, composé, en 1881, un intéressant travail intitulé : *Observations agricoles et météorologiques sur les années remarquables de 1544 à 1789 dans la province du Maine*. (Le Mans, Monnoyer, 1881, in-8° de 58 p).

Bibliographie, abbé Em. L. Chambois, *Notes et remarques extraites des registres de la paroisse du Crucifix*, au Mans *Province du Maine* t. X, pp. 362 sq., t. XI. Abbé L. Froger, *Notes d'un curé de Spay sur sa paroisse*, même *Revue*, VII, 353.

LOUIS CALENDINI.

—

Pandore et sainte Elpice (L. 949). — Laissant de côté la partie mythologique de cette légende, je me bornerai à faire remarquer que sainte Elpice n'est pas une vertu théologale, mais une sainte martyre qui a souffert pour la foi sous Adrien. D'après le ménologe du cardinal Sirlet, sainte *Pistis* (foi) avait 12 ans et fut décapitée ; sainte *Elpis* (espérance) mourut de même, âgée de 10 ans, et sainte *Agape* (charité) n'avait que neuf ans et fut jetée dans un brasier ardent.

Dans la liturgie grecque, ces saintes sont ainsi nommées ; dans la liturgie latine on a traduit leurs noms en *Fides*,

Spes, *Charitas*. Enfin si leur martyre sous Adrien est certain, les actes que l'on en donne manqueraient d'authenticité.

Dr A. B.

*
* *

Saint Elpis, lévite, honoré à Atella en Campanie, fête : 24 mai.

Sainte Espérance, vierge à Troyes, v-vie siècle fête : 26 avril.

Sainte Espérance, vierge et martyre en Quercy, vers 760, fête : 12 octobre.

(A Giry. *Manuel de Diplomatique* p. 289).

Les *Acta Sanctorum* de Godescard mentionnent, au 1er août, le martyre à Rome (vers 137) des trois sœurs *Foi*, *Espérance* et *Charité* appelés par les ménologes grecs Πίστις, Ἐλπίς, Ἀγάπη. Elles étaient filles de Σοφία (sagesse) dont la fête se célèbre le 30 septembre Le Bréviaire de Strasbourg (1478) place la fête de ces quatre femmes le 10 mai, jour de la translation de leurs reliques en Alsace. Le pape Adrien (772-795) accorda ces reliques à Remy, évêque de Strasbourg qui les déposa, vers 777, en l'église abbatiale récemment fondée d'Eschau. En l'église paroissiale de ce bourg se voit encore, au dire de Mgr Guérin (*Vie des Saints*, XIX, p. 175) derrière le maître autel, un tombeau de pierre, en forme de chasse, élevé sur des piliers, et qu'on prétend renfermer les corps de sainte Sophie et de ses trois filles. Le même auteur prétend que sainte Sophie donna de tels noms à ses filles par amour des vertus théologales Au fait, sainte Foi n'est-elle pas en grande vénération à Agen où elle subit le martyre ? Une vertu théologale ne fait pas encore assez de miracles pour être canonisée. L. C.

—

Relique du voile de la sainte Vierge (L, 950). — Ce que l'on donne comme une relique du voile de la sainte Vierge n'est autre qu'un fragment de voile noir ou sombre assez transparent, dont on couvre, à Lorette, la statue de la Vierge, le jeudi et le vendredi Saint. On le renouvelle tous les ans et on distribue aux fidèles les fragments de l'ancien.

Je ne veux pas dire qu'il n'y ait pas de reliques du voile qu'aurait porté la sainte Vierge sur la terre, mais ce que l'on voit ordinairement dans les reliquaires vient de Lorette.

Ainsi, il y a des reliques du voile de la sainte Vierge à Assise et dans plusieurs églises de Venise qui les ont reçues de Constantinople, entre autres dans l'église de Santa Maria della Misericordia. On pourrait citer encore, en France, la sainte chemise de la Vierge conservée à Chartres, et qui est, au fond, le voile que les femmes juives mettaient sur leur tête, croisaient sur leur poitrine et qui leur enveloppait tout le corps en dessous des autres vêtements. Celui qui désirerait des renseignements plus précis sur cette relique peut consulter les *Œuvres complètes* de Mgr. Barbier de Montault, pag. 321 et suivantes. Dr A B.

*
* *

Actuellement, le *voile de la sainte Vierge* est conservé à Chartres. Des documents du xe siècle attestent qu'il fut donné à Charlemagne par Constantin Porphyrogénète et sa femme Irène. Tout d'abord déposé à Aix-la-Chapelle, il fut, vers 876, donné à l'église de Chartres par Charles-le-Chauve et mit en fuite, en 911, le normand Rollon qui assiégeait la ville.

Le tissu de ce voile est en soie écrue ou en coton-pacha et fut reconnu, au xviiie siècle, par l'antiquaire Barthélemy, comme étant semblable à celui que portaient, deux mille ans auparavant, les femmes d'Orient.

Du xe siècle à la Révolution, ce voile (appelé souvent *Camisia*, *Tunica*) resta enfermé dans une chasse donnée par Teudon.

A la Révolution, il fut coupé en deux (il avait 3m sur 2). fragments qui ont été réunis et sont aujourd'hui renfermés dans un coffret de bois de cèdre donné en 1845 par Mlle de Byss, lequel coffret est, à son tour, dans un édicule avec un clocheton de cuivre offert par Mgr de Latil en 1822.

A travers les trois fenêtres antérieures du coffret, on aperçoit le voile replié, d'un blanc pâle. La longueur actuelle est, pour un morceau 2m12 × 0m40 ; et pour l'autre 0,25 × 0,24. Beaucoup trop de parcelles en ont été détachées à la Révolution et aux différentes ouvertures qu'on en a faites depuis — la dernière date de 1876.

A qui furent donnés ces fragments ? Je l'ignore. Je sais seulement que la cathédrale du Mans en possède un. Les Bollandistes qui mentionnent le précieux trésor de Chartres, n'en indiquent point d'autres. Louis Calendini.

On peut consulter : Mgr Guérin, Les *Petits Bollandistes, Vies des saints*, t. IV, p. 324. A. Clerval, *Chartres, sa cathédrale, ses monuments ;* Huysmans *La Cathédrale*, etc.

—

Cardinal de Sainte-Potantiane (L, 891, 963 ; LI, 20). — Bertrand de Chanac, ou Cosnac, ou Canillac, évêque de Comminges, fut créé cardinal par Grégoire XI, en 1371. Il reçut le titre de Sainte-Pudentienne (*Pudentiana* ou *Potentiana*) et mourut le 17 juin 1374. Suivant Ciacconius, ce serait Guillaume de Chanac évêque de Paris, qui aurait fondé le collège de ce nom, dit aussi de Saint-Michel. Son neveu Guillaume de Chanac, fut créé cardinal en même temps que Bertrand. Quelques auteurs les veulent frères, d'autres, qui appellent le premier de Cosnac, écartent cette hypothèse Guillaume, cardinal de Saint-Vital, évêque de Mende et de Chartres, mourut en 1384. Il laissait au collège de Chanac sa crosse, un ornement précieux et un don de 500 livres. *Vitae et res gestæ Pontificum Romanorum et S. R. E. Cardinalium Alphonsi Ciaconii ab Aug. Oldoino recognitæ.* Tome II, 602, 603, Rome, 1677. ARCH. CAP.

—

Carrosses du roi (L, 954 ; LI, 19). — La seule condition exigée pour les honneurs de la cour, autrement dit pour monter dans les carroses du Roi, était ce qu'on appelait la preuve de 1400, consistant à établir la possession de sa noblesse depuis l'an 1399.

Vu la difficulté de remonter plus haut la preuve littérale, on admettait — ce qui n'était cependant pas toujours rigoureusement exact — que, pour les nobles de 1400, le principe de noblesse ne pouvait être aperçu.

Aucune preuve n'était à faire en dessous de la ligne paternelle. P. DU GUÉ.

*
* *

Convaincu que d'autres répondront mieux que moi sur cette question des *Honneurs de la Cour*, je viens simplement en greffer une nouvelle. Comment se fait-il qu'une famille, que je ne veux pas nommer, put, en 1786, être admise aux honneurs de la cour, sans que le roi ait eu à intervenir, alors qu'elle ne prouva devant Chérin que depuis 1475 (donc 76 ans après l'époque fixée) ? Il est vrai qu'elle était arrivée en France en 1475.

Une déclaration du roi, du 17 avril 1760, concerne les *Honneurs de la cour* pour les femmes (*Intermédiaire*, 10 janvier). Pourquoi Chérin, dans les nombreux édits sur la noblesse, qu'il fit imprimer à la suite d'un discours préliminaire, ne cite-t-il pas la déclaration qui dut réglementer ceux des gentilshommes ? LA COUSSIÈRE.

—

Pourquoi la couronne de comte a-t-elle été si souvent usurpée dans les armoiries (L, 725, 858, 970). — Col. 971, 1re ligne, lire : elle avait *su* préparer, au lieu de *dû* préparer, qui n'a pas de sens. 5e ligne, lire : pour faire oublier et non pour oublier. P. LE J.

*
* *

Je ne puis qu'approuver les remarques si justes de MM. Palliot le Jeune et de Mazières-Mauléon, sur cette question.

J'ai lu quelque part, dans la correspondance du marquis de Jaucourt, que celui-ci, commandant la façon d'un cachet à ses armes, prescrivit à son correspondant de faire sommer l'écu d'une couronne ducale, en raison de l'ancienneté et de l'illustration de sa maison et attendu, disait-il, que le moindre procureur n'hésite pas à faire timbrer les armes qu'il s'est choisies, d'une couronne de marquis.

J'ai pu constater moi même la chose ; la correspondance de plusieurs procureurs exerçant près le siège présidial de Saint-Pierre-le-Moutier m'étant passée sous les yeux.

Par ailleurs, je connais une famille fort honorable du reste, qui, encore serve au XVIIe siècle, s'enrichit quelque peu dans le commerce et le notariat et par des alliances avec des filles de marchands Quelques-uns de ses membres s'étant distingués au service militaire où ils arrivèrent au grade de capitaine, jouirent de la noblesse personnellement et ajoutèrent à leur nom plébéien les noms de plusieurs propriétés qui n'étaient pas même de simples fiefs. Ils firent ensuite précéder leur nom primitif de la particule DE et finalement, furent réellement anoblis par lettres patentes d'avril 1778.

Depuis lors, cette famille, tout en vivant fort dignement et en contractant des alliances honorables, n'est point sortie de sa situation modeste, et n'a pas davantage possédé de fiefs : ce qui n'a pas em-

pêché ses membres de sommer d'une couronne de marquis leurs armes parlantes, que l'on peut voir dans l'église de la petite ville où ils habitaient, sur des vitraux qu'a fait poser une vieille fille, fort pieuse, mais aussi fort convaincue de l'antiquité de sa noblesse et de l'illustration de son nom. T.

*
* *

Palliot le Jeune parle d'*usurpations* et j'ai parlé d'une certaine *tolérance*, laquelle n'aurait aucune raison d'être s'il n'y avait pas d'usurpations. Nous ne sommes donc pas bien éloignés de nous entendre, au moins sur ce point Voici d'ailleurs un exemple de la tolérance à laquelle je fais allusion.

Le dessin des armes de ma famille se trouve dans les registres de la chancellerie, et la légende en est insérée tout au long dans les Lettres Patentes élevant mon bisaïeul à la Pairie.

Or, si d'après cette légende, le manteau de pair est surmonté de la couronne de baron (la pairie était érigée sous ce titre), l'écu est timbré de la couronne de comte.

Or, jamais titre de comte n'a été dans ma famille. C'est peut-être une usurpation, mais elle est antérieure à 1650, époque à laquelle nous avons reçu le titre de vicomte, et en tous cas elle a été légitimée par les Lettres Patentes de 1823.

Quoi qu'il en soit, à l'heure actuelle, j'ai incontestablement le droit de timbrer mes armes de la couronne de comte, bien que ce titre ne soit pas dans ma famille. Il doit y avoir de nombreux exemples analogues à celui-là.

Le vicomte DE BONALD.

—

Singulières armoiries papales (L, 168, 251, 365, 691, 807, 912; LI, 34). — Il est assez curieux de noter, à ce propos, qu'en Lorraine, la famille Courlot porte, ou portait : *de gueules, à trois animaux d'argent, posés deux et un* Voir Le *Nobiliaire* de Dom Pelletier (L. 1de, contenant les anoblis, Nancy, Thomas, 1758, p. 177). CORENTIN.

*
* *

Pourquoi *singulières?* — Rien n'est plus commun en armoiries que les pots de tout genre : Aiguières, amphores, orceaux, estamaux, etc., de même que les channes ou marmites. P. DU GUÉ.

—

Stances pour un reproche d'être huguenot (LI, 1). — Je n'ai pu découvrir l'auteur de ces stances. Elles ont été imprimées dans le *Nouveau recueil de quelques pièces curieuses, tant en prose qu'en vers*. Cologne, s. n. de libr. 1671, et dans les *Muses sérieuses, galantes et enjouées où plusieurs rares Esprits font voir les pantes et les grâces de la poésie françoise*. Jene. J. J. Bauhofer, 1673. Voici leur titre exact : *Stances en forme de remontrance faite d'un cavalier protestant ayant été accusé par une dame catholique romaine d'être huguenot*. Ces vers spirituels, remplis de traits et d'allusions, sont tournés de façon à donner un sens, dans le langage amoureux, à toutes les expressions de la langue religieuse. Cette appréciation est celle d'Albert de la Fizelière. *Bulletin du Bibliophile*, 1858, p. 1208. LACH.

—

Armes de trois familles bourguignonnes (L, 726, 859, 967). — Rectifications : Jean de la Baulme, chevalier, était seigneur de Bussy et de Pesmes, et non de Permes.

Col. 968, 3e ligne, lire Brûlard et non Blurard. P. LE J.

—

Armes de l'abbé de Chaulieu (L, 726, 966). — Voici quelques alliances de la famille Anfrie de Chaulieu, mais qui n'expliquent par les armoiries rapportées col. 726.

Guillaume Anfrie de Chaulieu, conseiller au parlement de Rouen, épousa, le 7 mai 1587, Marie Arondel, sœur de Robert Arondel, maître des requêtes de la reine [*d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 pies au naturel* (Potier de Courcy, *Contin. du P. Anselme*. Art. *Moy*) alias : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 hirondelles de sable* (Acquier. *Armor. de la Noblesse*. Art. *Arandel*)], dont :

Jacques-Paul Anfrie de Chaulieu, seigneur de Beauregard, maître des comptes à Rouen, épousa, le 16 juillet 1618, Madeleine de Bretignières, fille de Jacques de Bretignières, seigneur de la Pertuisière, trésorier de France à Rouen : *d'or, à 3 roses de gueules ; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or* (La Chesnaye des Bois, IV,

69) alias : *de gueules, à 3 soleils d'argent* (Géliot, p. 591) et de Marguerite Déry [*d'azur, au chevron d'or* (Saint-Allais, *Nobiliaire universel*, t. VI) alias : *chargé, d'argent, au chevron d'azur, d'un croissant et de 2 étoiles d'argent, accompagné de 2 aigles affrontées de sinople avec une rose (?) ; au chef de gueules, chargé de 3 besants d'argent* (Magny *Nobil. de Normandie*)], dont:

1) Guillaume Anfrie de Chaulieu, abbé d'Aumale, né en 1639 † 1720.

2) Jacques Anfrie de Chaumont, seigneur de Chaulieu et de Beauregard, conseiller au parlement de Rouen, mari d'Espérance le Charpentier, fille de Nicolas le Ch., procureur du roi au bailliage d'Evreux (*écartelé: aux 1 et 4 ; d'azur, au chevron d'or* (alias : *d'argent*) *accompagné de 3 haches d'argent, clouées et emmanchées d'or, le tranchant à sénestre* (Le Charpentier) *aux 2 et 3 : d'argent, au rosier de sinople, fleuri de gueules* (Fleury de Butefray). *Annuaire de la Noblesse*, 1878, p. 334 *Etat présent de la Noblesse*] dont, entre autres enfants :

François-Achille Anfrie de Chaulieu, abbé de Saint-Victor de Marseille.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

« Emblèmes d'amour divin, etc. » (L, 782, 971). — L'auteur de *Pia Desideria* est le R. P. Hermano Hvgone, et rétablir la fin de ce paragraphe comme suit : Antverpiæ, Apud Lucam de Potter, in candido Lilio, M. DC. LXXVI ; in-16,

D. des E.

*
* *

Je possède les gravures sans texte de l'« Amour divin ». Elles sont séparées non reliées. Je ne sais si l'ouvrage est complet et a grande valeur. C. de B.

—

Alliances des Valois Saint-Remy (LI, 4). — Colonne 6, ligne 26, c'est Marie *Foignot* et non *Joignot* qu'il faut lire. Colonne 5, au n° 7, j'ai rapporté une alliance *Delavicq* avec la famille de Bédorède, d'après l'arrêt de maintenue de cette famille (*Bulletin héraldique*, 1888). En réalité la femme de Robert de Bédorède s'appelait : *de Lavie* (Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles françaises*, III, 245). G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Sur la comtesse de Boufflers (L, 951). — L'*Histoire du XVIe arrondissement de Paris* publiée par M. Doniol (gr. in-8° 1902), contient un long article de 18 colonnes sur *les Boufflers à Auteuil*, par M. Antoine Guillois avec un plan de la propriété, (p. 480).

La maison du dernier comte de Boufflers existe encore, près de l'emplacement où s'élevait l'ancien château des Boufflers, qui est détruit depuis longtemps.

L'« Idole » est morte à Auteuil, comme son petit-fils.

M de Varaize trouvera dans l'article indiqué ci-dessus tous les documents qui l'intéressent. Un passant.

*
* *

Erratum. — L., col. 951, ligne 42, lire *5 avril 1858*.

—

Chaulnes (L, 951). — Joseph, marquis de Chaulnes, fit enregistrer ses armoiries à Grenoble : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 clous d'argent*, tandis que Louis de Chaulnes, capitaine des vaisseaux du roi, inspecteur des troupes d'infanterie de la marine, fit enregistrer à Rochefort : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 clous de la passion du même.*

On trouve avec mêmes armes que le marquis de Chaulnes :

Anne de Chaulnes (fille de Jacques de Ch., conseiller d'Etat et d'Anne de Paris), mariée, le 28 juin 1647, à Charles de Calonne, marquis de Courtebonne (Potier de Courcy, *Contin. du P. Anselme*, Art. *Le Tonnelier*, qui dit que cette famille appartient à la Champagne).

Jacques de Chaulnes (de Paris) reçu, le 27 février 1636, chevalier de Malte, au grand Prieuré de France (Vertot. *Hist. de l'Ordre de Malte*). Jean de Chaulnes, seigneur de Boutigny, lieutenant provincial de l'artillerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, mari de Thérèse Clément, décédée le 18 avril 1750 à Paris, âgé de 75 ans (*Mercure de France*, 1750, juin, t. II, p. 183).

Georges - Philippe - Léon de Chaulnes, chevalier, seigneur de Vézannes et de Maisonforte, bailli royal de Montfort-l'Amaury, major des chevau-légers de la garde du roi, chevalier de Saint-Louis, vivant de 1731 à 1761.

Jean-Hilaire de Chaulnes, écuyer, seigneur de Cloches et de Boutigny, suppléé dans ses affaires, à cause de ses infirmités, en 1778, par son fils Jean-

Baptiste de Ch., écuyer, lieutenant au régiment de Rohan-Soubise.

Claude-Augustin de Chaulnes, chevalier, seigneur de Cloches et de Boutigny, et Charles-Hippolyte de Ch., seigneur du Bois-des-Prés et de Montmucé, convoqués aux assemblées électorales de la noblesse du bailliage de Montfort-l'Amaury, en 1789 (Maquet et de Dion, *Nobiliaire du comté de Montfort* p. 162, qui citent, pour les armes : Lainé. *Archives de la noblesse* t. I).

Paul de Chaulnes, évêque de Sarlat le 1er décembre 1701, mort à Grenoble, le 22 octobre 1725, d'après Froidefond (*Armorial de la noblesse du Périgord*, l. 152) était issu d'une famille parlementaire de Grenoble et portait : *d'azur, au chevron d'or, à 3 clous de la passion du même.*

Il y a eu aussi des seigneurs de Beauverger de ce nom, mais je n'en connais pas les armoiries.

G. P. Le Lieur d'Avost.

*
* *

La famille dauphinoise de Chaulnes portait pour armoiries : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois clous de la passion du même.* Gariel, dans son *Dictionnaire du Dauphiné*, la dit originaire de Paris et cite Claude, père du président du bureau des finances, qui « était le plus aimable homme du monde dans la conversation, et « ses vers français avaient un certain air « naturel et spirituel qui n'était pas commun ». Le même auteur ne parle pas du tout de l'érection de Noyarcy en marquisat au XVIIe siècle. Jehan.

*
* *

Je crois que les deux familles de Chaulnes dont parle M. A. B L. sont deux familles distinctes.

Celle du Dauphiné possédant en effet la seigneurie de Noyarcy érigée en marquisat sous le nom de Chaulnes, par lettres du mois de mars 1684, registrées au parlement du Dauphiné le 19 août suivant, en faveur du fils de Claude de Chaulnes, président du bureau des finances à Grenoble, Joseph de Chaulnes, dont j'ignore du reste la descendance.

Et celle de Picardie. Terre seigneurie et ancienne baronnie passée dans la famille d'Albert de Luynes par le mariage de Charlotte-Eugénie d'Ailly, qui épousa, en 1619, Honoré d'Albert, (frère du premier duc de Luynes) qui, en janvier 1621, fut créé maréchal de France, puis duc de Chaulnes. Ses descendants prirent ensuite le nom d'Albert d'Ailly. L. de M.

*
* *

Dupleix (L, 952 ; LI, 25). — Dans un travail publié par Mgr Dehaisnes intitulé : « Dupleix, notes biographiques et historiques ». Lille, 1888, broch. grand in-8°, il y a un chapitre consacré à la famille de Dupleix.

Parmi les fac-simile publiés, il y a l'acte de mariage du père de la mère de Dupleix et l'acte de baptême de Dupleix.

Cet ouvrage a été publié dans le *Bulletin de la commission historique du Nord*, tome 19. Doudin.

*
* *

Je crois que le descendant le plus direct de Dupleix est le comte Henri de Montesquiou, — château de Longpont (Aisne).

Un rat de bibliothèque.

*
* *

Notice biographique sur Dupleix, gouverneur général des Etablissements français dans l'Inde, (né à Landrecies), par A. Deloffre, Receveur des Domaines, membre de la Société d'émulation de Cambrai.

Landrecies. Imprimerie Deloffre, 1883.

L'amiral Dupleix, par L. Duplais.

Paris. En vente chez l'auteur, 6, passage de l'Industrie, 1885.

Histoire de Joseph-François Dupleix et de la ville de Landrecies où il est né le 1er janvier 1697, par Benjamin Lays, professeur au collège du Quesnoy (Nord) etc., etc.

Maubeuge, imprimerie de « La Frontière », 34, rue de Mans, 1888.

Dupleix. « Notes biographiques et historiques », par Mgr Dehaisnes, Lille. L. Quarré, libraire-éditeur, 64, Grand'Place 1888. Demole.

Envoyé à M. A. B. la généalogie que nous a adressée M. Demole.

*
* *

Beauchet-Filleau (*Dict. des familles du Poitou*, t. III, p. 223-227) donne la généalogie assez détaillée d'une famille de ce nom, originaire du Châtelleraudais, qui aurait aussi originé les seigneurs de Bacquencourt dont un rameau a porté le nom de Mézy.

Les armoiries des Dupleix de Bacquencourt et de Mézy étaient : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 plies (ou soles) d'argent, posées en fasce, affrontées, et en pointe d'une étoile du même*, alias : *écar-*

telé aux 2 et 3 : échiqueté d'or et d'azur, chaque carré d'azur chargé d'une étoile d'or qui est de Massac, famille à laquelle appartenait la mère du gouverneur de Pondichéry.

L'*Annuaire de la Noblesse de France* (1879, p. 205) dans une notice des Dupleix de Bacquencourt décrit leurs armes comme plus haut : cependant le blason gravé donne, sauf des légères variantes, les armoiries de la branche de Remouet, qui sont différentes de celles des seigneurs de Bacquencourt et de Mézy.

Le marquis Dupleix contracta deux alliances ; il n'eut pas de postérité de la première ; de la seconde il eut un fils, mort au berceau, et une fille qui épousa, en 1779, le marquis de Valori.

Je crois que la famille Dupleix de Cadignan, sur laquelle je possède quelques notes, doit avoir une autre origine. Ses armoiries, que l'on trouvera dans l'*Etat présent de la noblesse*, n'offrent aucune analogie avec celles des Dupleix de Bacquencourt. G. P. Le Lieur d'Avost.

*
* *

J'ai rencontré jadis une Miss *Dupleix* en Angleterre, qui assurait descendre en ligne directe du grand Dupleix. Elle prétendait être la seule descendante de Dupleix, dont le marquisat tombait ainsi en quenouille. Je crois qu'elle habitait Norforlk, mais je n'en suis pas certain. La société huguenote de Londres pourrait vraisemblablement donner de plus amples renseignements, le père et la mère de miss Dupleix étant tous les deux des réfugiés ; quoique le grand Dupleix soit mort en 1763, Miss Dupleix prétendait que ses ancêtres avaient quitté la France pour cause de religion. Vandevelde.

*
* *

Le confrère A. B. pourra se procurer tous les renseignements désirables sur Dupleix et sa famille, en s'adressant à M. le marquis de Nazelle (au château de Guignicourt, Aisne) que je crois très documenté sur cette question. Jehan.

—

Le lieu de naissance de Marin Le Roy de Gomberville (L, 898, 979 ; LI, 28.)—Je n'ai pas fait de nouvelles recherches pour résoudre la question posée en 1878, au sujet du lieu de la naissance de Marin Le Roy de Gomberville, qui, pour moi, est né à Gomberville près Chevreuse.

Quant aux lettres trouvées dans les papiers de la Bastille à la date de 1728 et non 1738, émanant de Louis Marin Le Roy de Gomberville, qui était le fils de l'académicien, elles ont sans doute été écrites pendant sa détention, sous l'inculpation de prévarication. Voici dans quelles circonstances cette action lui a été intentée.

Un crime d'infanticide ayant été commis dans la paroisse de Saint-Hilaire, le lieutenant criminel au bailliage d'Etampes, Louis Marin Le Roy de Gomberville, impliqua dans les poursuites un ancien élu d'Etampes, le sieur Moreau de Champrond, et sa femme Catherine Duroux. Ces derniers ayant été acquittés, ils intentèrent à leur tour une action en prévarication contre le lieutenant criminel qui eut à subir trois années de détention préventive. Mais ayant été reconnu innocent, il fut réintégré dans ses fonctions et devint même pour la deuxième fois maire d'Etampes en 1735. Paul Pinson.

—

Le Noir, lieutenant de police (XLVII ; XLVIII ; L, 247, 362, 683, 818, 866, 978 ; LI, 15).—Je puis répondre à B. B. que les Le Noir, des environs de Béthune, sont bien de la famille du lieutenant de police et même, que le nom s'éteint en la personne de deux filles, dont une seule est mariée.

M. Brondineuf fait une confusion entre la famille Le Noir de Cintré et celle du lieutenant de police. La première portait : *d'or, au chevron d'azur, accompagné, en chef, de deux étoiles du même, et en pointe, d'une tête de maure de sable.* (V. Dubuisson). La mère du lieutenant de police, (Marie-Anne le Noir de Cindré, fille de Guillaume, fermier général) était de cette famille ; c'est ce qui facilite la confusion.

*
* * Jehan.

Le lieutenant de police a-t-il eu plusieurs frères et sœurs ? D'après mes notes, l'une de celles-ci : N... Le Noir, aurait épousé N... *de Guedreville* ; dont N... de Guedreville, allié à N... de *Saint-Hilaire*. Tout cela est malheureusement peu précis ; je lis cependant, dans la notice de M. de la Brière sur Le Noir (*Un Edile de Paris, il y a cent ans*, Paris, Gervais édit. 1887) les noms de plusieurs de ses petits-neveux : « le chancelier *Pasquier* et ses « héritiers ; le général *Blondel* et son

« frère qui fut le premier commissaire gé-
« néral civil en Algérie ; la lignée des
« *Reverseaux*..... » Un obligeant confrère peut-il m'expliquer la parenté de ces familles avec le lieutenant de police ?

IEHAN.

—

Question sur Richelieu (L, 947). — On trouve au nom de : *du Carroy*, les personnages suivants, mais je ne sais pas s'ils appartiennent à la famille qui intéresse M. le comte du Fort.

François du C., écuyer, seigneur de Grandpré, secrétaire ordinaire de la chambre du Roi, fut nommé, en 1627, contrôleur des fortifications du Poitou. Il fut aussi capitaine du château de Richelieu — famille probablement originaire de l'Angoumois, dont une branche habitait Richelieu au XVIIe siècle. (Beauchet-Filleau. *Dict. des familles du Poitou*) J et B. du C. anoblis pour services en 1654 (Godet de Soudé. *Dictionnaire des anoblissements*).

Jacques du C, écuyer, seigneur de Luislerie et de Saint-Cier, testa le 11 décembre 1648 ; il épousa Antoinette Blanchard qui testa le même jour que son mari. De ce mariage naquit :

Suzanne du C., dame de Saint-Amant de Bonnieure (canton de Mansle, arrondissement de Ruffec, Charente), morte le 18 avril 1680, au Puy d'Ancher (près Melle, Deux-Sèvres) femme de Denis de Ravaud, seigneur de Bercenay (Nadaud, *Nobiliaire du Limousin*).

Gilles du C., maître d'hôtel du Grand Maître de la maison du roi, et prévôt du régiment de Picardie, fit enregistrer son blason à Versailles : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 roses d'argent* (*Armorial général de 1696*).

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Rochechouart d'Illand (L, 952). — En ce qui concerne cette ancienne Maison, on ne peut guère être que *doctus cum libro*. A part quelques détails oubliés des généalogistes, qui se sont occupés d'elle, quelques alliances de filles négligées, il est rare de tomber sur de l'inédit, intéressant comme la question posée par M. Dont-Care. Je regrette de ne rien trouver au sujet de ce rameau dans l' « Histoire de la Maison de Rochechouart, » publiée il y a 45 ans, par le père de mon beau-père, le général de Rochechouart. J'aimerais bien à connaître sur lui quelques détails en vue de recherches futures et peut-être de découvertes. Où était le château de Nolay ; quelles sont ces familles de Barges, de Humblière, ces fiefs d'Illand, Corda, Saint-Marc ?

COMTE DE ST-SAUD.

—

Jean-Jacques Rousseau (L, 896 ; LI, 29). — Voltaire possédait un exemplaire de cette première édition du *Discours sur l'Inégalité* (1755) au sujet de laquelle on nous questionne.

Il l'avait couvert d'annotations furieuses : « Galimatias... Ridicule supposition... Faux... Faux... Pitoyable... Tarare... Fou que tu es !... Malheureux Jean-Jacques dont les carnosités sont assez connues, pauvre échappé de la v .. ! Tout cela est abominable... » etc.

Ces notes ont été publiées en 1860, dans le *Bulletin du Bibliophile*, par M. Edouard Gardet. ***

—

Camille Selden, livre sur Henri Heine (L. 498, 585, 818, 922, 980). — La *Revue des Deux Mondes*, qui devait pourtant bien connaître Taine, de toutes les façons, est aussi tombée dans l'erreur de lui attribuer le prénom d'*Henri*, et non d'*Hippolyte*, comme il eût convenu, dans sa première *Table générale*, de l'origine à 1873. Dans les *Tables* suivantes, devenue plus prudente, elle s'est contentée d'imprimer *H. Taine*. N'est-elle pas encore bien assurée qu'il s'appelât vraiment Hippolyte ?

CORENTIN.

*
* *

Cette fois, je ne prends pas à mon compte les erreurs d'imprimerie corrigées par moi sur les épreuves envoyées. Je pense que les lecteurs auront facilement remplacé « les graffiti préhistoriques des courmes » par « les graffiti préhistoriques des cavernes ». Mais on m'a fait écrire sur Rigaud une dernière phrase qui n'a aucun sens et il la faut compléter en lisant que Rigaud « mort à Paris à 84 ans, en 1743, *s'est laissé imposer l'orthographe à la Française* ».

H. C. M.

*
* *

Il serait temps d'en finir avec cette erreur, de donner à Taine le prénom de *Henri*, quand il s'appelait *Hippolyte*. C'est un peu sa faute : il s'obstinait à ne signer que l'initiale *H*, son prénom étant

long et sa main de myope étant paresseuse à écrire.

Voici que dans votre numéro du 30 novembre dernier, M. Marcel Baudouin, à propos de Camille Selden, fait sur ce prétendu prénom de Henri une plaisanterie qu'il voudra certainement retirer. Donc plus de *Henri Taine*.

UN DE VOS FIDÈLES LECTEURS.

—

Trestaillon, Servan, Truphémy (L, 949 ; LI, 18). — Afin d'avoir un récit impartial sur la terreur blanche, il faut en lire les crimes dans Lauze de Peret, l'ouvrage a paru en 1819, à Paris, chez Poulet.

Il reste dans le Gard, beaucoup de traditions et de manuscrits sur cette époque de désordres qui causa un effroi épouvantable, on se rappelait d'autres massacres des guerres de religion et l'échafaud de 93.

Les protestants et ceux qui se croyaient menacés, se sauvèrent affolés, abandonnant ce qu'ils possédaient.

Les collectionneurs ont trouvé dans les familles des pillards des objets d'art, qui furent alors dérobés.

Ces voleurs ont reçu des surnoms qui sont restés à leurs enfants, leur léguant aussi le mépris de leurs concitoyens.

Certains sont appelés *Banaste*, ce qui signifie grande corbeille, parce qu'ils s'en servaient pour charrier leur butin.

B. DE C.

—

M. de Villayer (L, 954). — Jean-Jacques Renouard, comte de Villayer, fut maître des requêtes du roi, conseiller d'Etat, et membre de l'Académie française. Si un fragment de la filiation de cette famille peut intéresser M. Palliot le Jeune, je puis le lui communiquer. Son petit-fils, comte de Villayer, mourut en 1738, ne laissant qu'une fille unique. Peu de temps après, un autre Renouard, mais issu d'une famille tout à fait différente de celle du précédent, obtint l'érection en comté de la terre de Villayer (août 1749). C'est de lui que descendent les comtes de Sainte-Croix qui existent encore à présent.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

***

Notre confrère P. le J. trouvera une très bonne biographie de Jean-Jacques Renouard de Villayer dans : *La Bretagne à l'Académie Française au XVIIe siècle*, par René Kerviler, Paris, Victor Palmé, 2e éd. 1879, 1 vol. in-8°, p. 433 à 472.

BRONDINEUF.

***

Jean-Jacques Renouard ou plutôt Regnouard (*alias* de Renouard), deuxième fils de Guy Regnouard, seigneur de l'Onglée et de Villayer, conseiller à la Chambre des comptes de Nantes, et de Françoise de Becdelièvre.

Né en 1605, seigneur de Villayer, en Domagné, au diocèse de Rennes, conseiller au parlement de Paris en 1632, marié, en 1636, à Marthe de Neufbourg, maître des requêtes de l'Hôtel du Roi par lettres du 28 février de la même année, avec séance au conseil d'Etat dont il devint le doyen, comte de Villayer par érection de 1655, membre de l'Académie française en 1659, devenu veuf en 1689, mort le 5 mars 1691, laissant un fils et deux filles.

On doit trouver sur lui — quoique je ne parle que de mémoire — une notice très complète dans l'ouvrage de M. R. Kerviler : *La Bretagne à l'Académie française*.

P. DU GUÉ.

—

Richelieu au théâtre (LI, 4). — *Richelieu*, comédie en 5 actes de Népomucène Lemercier ;

Richelieu, drame en 4 actes, de Félix Peillon ;

La Jeunesse des mousquetaires, par Al. Dumas.

H. L.

—

Capilupi (L, 620, 975). — Je remercie M. Dieuaide des informations qu'il a bien voulu réunir sur la première édition du *Stratagema di Carolo nono*, lequel, comme nous le verrons tout à l'heure, a bien été écrit en italien, et non en latin. Aux bibliographes qu'il a cités comme donnant à la première édition la date de 1572, on peut ajouter Michaud, qui, dans sa *Biographie universelle*, V° Capilupi, s'exprime ainsi : « Capilupi Camille de Mantoue s'est rendu fameux dans le XVIe siècle par un ouvrage intitulé: *Lo Stratagema di Carolo IX contra gli Ugonotti*. Roma, 1572, in-4°, imprimé en italien et en français en 1574, in-8° ». Il faut ajouter aussi Zeller de Zurich qui a publié en 1858 dans le *Serapeum* de Leipzig une bibliographie sur la Saint-Barthélemy (*Die Litteratur der Bartholomausnacht*) et y mentionne (p. 59) : « *Lo Stratagema* etc.

In Roma, 1572. 4°; n. éd. s.l. 1572, 12°». De cette édition in-12 de 1572, je ne connais aucune autre mention que celle faite par Zeller, qui n'indique pas ses sources.

Mais l'édition in-4° de 1572 (ou qu'on suppose être de 1572) n'est pas aussi « introuvable » que le croit M. A. Dieuaide.

Sans doute, elle ne se trouve ni à la Bibliothèque royale de Rome, ni au Vatican, ni à la Marciana, de Venise, ni à l'Ambrosiana de Milan, (je n'ai pas obtenu de réponse de la Laurentiana de Florence), ni à la Bodleienne d'Oxford, ni à la bibliothèque de Genève, ni à celle de la *Société de l'Histoire du protestantisme français*, ni à Zurich, ni à Munich, ni à Sainte-Geneviève, ni à l'Arsenal, ni à l'Institut.

Mais elle est à la Bibliothèque nationale de Paris (réserve), et au *British Museum* de Londres. C'est un petit in-4°, *de langue italienne*, imprimé en caractères italiques, de quatorze feuillets non paginés.

Comment donc n'est-on pas sûr de sa date, du lieu de l'impression et du nom de l'imprimeur? C'est que, *dans les deux exemplaires*, — chose bien extraordinaire et qui prête à beaucoup de réflexions, — la partie inférieure du titre, portant ces trois indications, a été déchirée.

L'exemplaire de Paris porte sur le titre cette note écrite au crayon: « Adresse restituée d'après un exemplaire complet : *In Roma per gli heredes di Antonio Blado, Stampatore Camerali, 1572* ». La note est de la main de M. Marchal, conservateur à la Bibliothèque. Il ne se rappelle pas dans quelles conditions il l'a rédigée, mais il suffit qu'elle soit de sa main pour que nous ayons pleine assurance qu'il existait, lorsqu'il l'a écrite, un exemplaire complet contenant ces indications. C'est cet exemplaire qu'il serait si intéressant de retrouver.

J'ai dit que le *Stratagema* in-4°, en italien seulement, n'est pas à la Bibliothèque royale de Rome ni au Vatican, dans l'hypothèse que la note au crayon est exacte, et que l'opuscule a bien été imprimé par Blado. Il y a deux ans environ il a été publié, sous les auspices du ministre de l'instruction publique d'Italie, un catalogue des éditions d'Antoine Blado et de ses héritiers : le *Stratagema* de Capilupi n'y figure pas.

L'intérêt de la question et la probabilité de l'intervention de Blado, *Stampatore Camerali*, viennent de ce que l'auteur du *Stratagema*, Camillo Capilupi, était secrétaire du pape.

HENRI MONOD.

—

Biographies épiscopales modernes (XLIX ; L, 145, 822, 881, 932, 983; LI, 43). — *G. Chevalier, missionnaire apostolique. Monseigneur Bidet, évêque de Dijon*, Dijon 1902.

H. C. M.

*
* *

Vie de Monseigneur de Simony, évêque de Soissons et Laon, par J. M. Péronne. Paris, 1861, 1 vol. in-12. JEHAN.

—

Laissez faire, laissez passer (LI, 2). — Cette formule a toujours été jusqu'ici, sans contestation que je sache, attribuée à Jean-Claude-Marie Vincent dit de Gournay. Seulement, il serait difficile de prouver *matériellement* qu'il en est l'auteur. Et, en effet, reprenant à son compte, pour lui donner un sens plus large et plus scientifique, le mot de Legendre à Colbert : « laissez-nous faire », il répétait volontiers : « laissez faire, laissez passer » ; c'était même, dit-on, son thème favori, une sorte de principe axiomatique qu'il énonçait à l'occasion, mais que nulle part il n'a *écrit*.

Sauf sa traduction du traité de Josiah Child sur le commerce et l'intérêt de l'argent, nous n'avons rien de lui. Les rapports et les mémoires qu'en sa qualité d'Intendant du commerce sous Maurepas il adressait aux ministres, enfouis dans les archives du temps, sont restés inédits.

En désaccord sur des questions capitales avec les physiocrates, il est, comme tant d'autres, plus célèbre que connu, et ce que nous savons de lui, sa compétence, son activité et son zèle, nous le devons à la notice que Marmontel avait demandée à Turgot pour un éloge à l'Académie.

Modeste disciple de Joseph Garnier, c'est ce que j'ai retenu de ses leçons, et je souhaiterais qu'un économiste distingué, suivant l'expression des plaisants malintentionnés, tranchât la question avec une autorité que je ne saurais avoir et avec des documents que je n'ai pu trouver.

Quant à la valeur de la théorie, contrairement à ce que paraît en penser no-

tre collègue E. M., elle reste intacte malgré les sophismes intéressés des défenseurs de la protection, c'est-à-dire du privilège et de la vie chère. Elle n'a jamais voulu dire licence et anarchie, elle signifie simplement liberté... pour tous.

SOULGET.

—

Le papier à lettre Job (L, 955). — *L'Amateur d'autographes* (déc. 1904, p. 275) a lu « M. Job » sur le papier à lettres de Marie-Antoinette. J'ai rencontré et je possède un certain nombre de feuilles timbrées, de la généralité de Tours, marquées JOB ou JB. Ce filigrane indique certainement le nom du papetier, mais ne peut être de grande utilité pour le questionneur : le papier timbré étant du XVIIe siècle.

LOUIS CALENDINI.

—

Charivari, costume de femme (L, 897, 988; LI, 39). — C'est de la Hollande où on ne parle pas le français que la réponse nous vient. Là on y appelle encore *Charivari* le trousseau de clés, de breloques, montre etc., que portent les femmes au côté, voire même les crochets en bijouterie nommés châtelaines et agrémentés, outre la montre, d'une foule de pendantifs plus ou moins luxueux et sonnants à la marche.

C. DE B.

*
* *

Je trouve dans une description de l'uniforme des Dragons en 1791 :

Culotte : en peau blanche. Les cavaliers mettent par dessus la culotte, pour le manège une surculotte ou *charivari* en drap gris boutonnée du haut en bas.

M. R.

—

Caraco (L, 956 ; LI, 42). — Pour moi, ce mot est d'origine celtique.

D'une part, il est à rapprocher du nom celtique *Caractacus* (roi des Silures, sous Claude), du nom des *Caracates*, peuplade de la Germanie 1re (capitale Mayence), et du mot *Caracalla*, nom d'un vêtement gaulois.

D'autre part, la plupart des noms de vêtements, accessoires de vêtements, ou étoffes, ayant été, *de tout temps*, tirés du nom des lieux où ils étaient fabriqués (cilice, dalmatique, cadurque, limousine, houppelande, panama, brandebourg, padou, cravate, damas, rouen, nankin, orléans, calicot, etc.) je tiens pour fort possible que jadis les caracos aient été fabriqués à *Caracotinum*, ville principale des Calètes (aujourd'hui Harfleur). Notez qu'au rapport de Pline (XIX, II, I, 1-2), le pays des Calètes (pays de Caux) était un centre important de la culture du lin dans la Gaule.

Me paraît d'origine celtique également le mot *caricaca*, qui, aujourd'hui encore, désigne la coiffure des Montois du Mont Saint-Michel.

Dr A. T. VERCOUTRE.

—

Que veut dire Cucupha ou Cucufa (XLII ; XLIX) — G. Flaubert, dans *Salammbo*, Paris 1899, page 292, met en scène, à Carthage, les prêtres « d'Esch-« moûn, en manteau de lin, avec des « colliers à tête de coucoupha.... »

SGLPN.

—

Noms et adresses de fabricants, merciers, etc., de 1650 à 1850, à Paris (L, 955). — Voir S. Joanny, archiviste de la Seine. *Les merciers joailliers de Paris* ; in-12 f. paru vers 1885.

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

—

Sépultures d'artistes (Beaux-Arts (LI, 12). — Outre les noms donnés, je connais au Père-Lachaise les tombes des peintres Chenavard, Eugène Delacroix, Mérimée, Pils, Vernet, et de l'architecte Hippolyte Lebas. Girodet, mort en 1827, est bien enterré dans la 28e division du même cimetière.

L.-HENRY LECOMTE.

*
* *

G. s'épargnerait de longues recherches s'il consultait la série d'épitaphes publiées par M. Henry Jouin et par d'autres chercheurs, à diverses époques, dans les *Archives de l'art français*. Elles sont d'ailleurs toutes portées au nom du défunt ou de sa famille dans la *Table générale* de ces *Archives*, publiée en 1897 et tirée à part.

En énumérant les noms des artistes inhumés au Père-Lachaise, comment G. a-t il pu omettre celui d'Eugène Delacroix, dont le tombeau, érigé sur ses propres indications, est aisément reconnaissable et qui a été reproduit plusieurs fois, notamment dans les prolégomènes du *Catalogue* de l'œuvre du maître dressé par M. Alfred Robaut ?

Le doute émis par G. au sujet de la sépulture de Girodet est d'autant plus

surprenant que la longue épitaphe latine qui la décore a été reproduite deux fois : (partiellement en 1878, au complet en 1884) dans les susdites *Archives*, et que depuis 1860 cette tombe n'a été ni ouverte, ni déplacée. De plus, G. trouvera dans la *Revue rétrospective* de M. Paul Cottin (tome IX, p. 18-24 et 196-204) une relation détaillée des obsèques de Girodet, célébrées au Père-Lachaise, et dont l'un des témoins oculaires, Etienne-Jean Delécluze, consigna, le soir même ou le lendemain, les incidents dans son *Journal intime*.

M. Tx.

*
* *

La Curiosité Universelle, dans ses nos 341 et 406, contient deux articles qu'il importe de signaler à M. G.

Alex. Geoffroy.

*
* *

La sépulture de Félicien David est au cimetière de Saint-Germain-en-Laye.

Et, par parenthèse, n'est-il pas honteux que rien ne rappelle, à Paris, le nom de ce compositeur exquis, pas même une plaque sur la maison de la rue La Rochefoucaud qu'il a habitée pendant un grand nombre d'années, quand on rencontre sur la voie publique des monuments élevés à des compositeurs qui, certes, n'ont fait ni le *Désert* ni *Lalla-Rouk*.

N. A. M. Giles.

—

Inhumations hors des cimetières (XLVIII ; XLIX ; L, 191, 316, 437, 530, 601, 654, 698, 766, 812, 880, 995). — A l'article du 10 nov. 04, on pourrait ajouter peut-être : Extrait de la notice sur la baronnie de Poussey (commune de Maizières la Grande Paroisse (Aube), par M. l'abbé Defer, membre associé de l'Académie de l'Aube, actuellement curé doyen de Villeneuve, (*Mémoires de la Société Académique* de l'Aube, année 1889. p. 39), note:

On voit encore aujourd'hui, dans un bouquet de bois, à gauche du *Pont de Clairvaux*, une grande pierre tumulaire, soutenue par une maçonnerie formant mausolée. Elle n'a plus l'épaisse feuille d'ardoise qui la recouvrait et portait une inscription. Les enfants l'ont mutilée et en ont dispersé les débris.

Elle abrite les restes d'une dame âgée, longtemps commensale de M. Bayle, seigneur de Poussey, dont on la croyait parente.

A sa mort, M. Bayle lui-même fit connaître qu'elle appartenait à la religion dite reformée, et s'opposa à sa sépulture dans le cimetière paroissial. Il la fit inhumer dans le jardin du château, non loin de la maison d'habitation. Quand MM. Julien firent l'acquisition de la propriété (1858), ils transportèrent ces restes dans l'endroit poétique, mais isolé, où ils reposent aujourd'hui.

Voici un extrait des registres communaux sur cette personne :

Le 12 juillet 1811, est décédée, au château de Poussey, à l'âge de 83 ans, Anne-Elisabeth de Gibson, née à Dantzick en Prusse, veuve de Josué de Kenworthey, écuyer en Angleterre, demeurant depuis plusieurs années chez M. Bayle, seigneur de Poussey.

—

Fêtes en l'honneur des maris trompés (L, 956). — Je crois que l'on a confondu saint Evernon ou Arnould avec saint Gengon ou Gengoult « Gingulfus » qui fut un mari malheureux, assassiné, moqué après sa mort même. Voir *La Légende dorée*.

Eleem. de Cant.

—

Herboristes (L. 675, 772, 884, 935, 991). — Notre confrère M. Bourtineau dit que le sens du mot *appliquer* lui échappe. Je voulais entendre par la *administrer, donner directement*. Par exemple : Un homme a mal au ventre et va demander à un herboriste de quoi le soulager. L'herboriste conseille un cataplasme. Or, l'homme en question ne sait pas comment cela se fait.

Je demande s'il existe encore à Paris ou ailleurs, un herboriste qui appliquerait le remède lui-même. Ma question n'est pas si dangereuse qu'elle en a l'air. L'*Intermédiaire* a parlé plusieurs fois du remède cher à Molière et que le bon goût m'empêche de nommer par son nom. Il a constaté que les apothicaires d'autrefois le donnaient *eux-mêmes*. Aujourd'hui, l'ustensile a été modifié, on n'a plus besoin d'un tiers Mais ceux qui n'en ont pas chez eux et qui, faute d'argent reculeraient devant la dépense, trouveraient-ils des herboristes pour le leur administrer ? Voilà ce que je voudrais savoir, à titre purement documentaire.

G.

*
* *

13 inscriptions à 30 fr. feraient 390 fr. et non 360, et le total serait 1475 fr.

Sglpn.

Le geste de se boutonner chez l'homme et la femme (L, 956 ; LI, 45). — Il n'y a pas, grace à Dieu, de question au monde qui soit insoluble ; le tout est d'y mettre de la patience et du temps, et de ne jamais se buter avec obstination à une explication définitive.

« Viens les prendre » est une explication amusante ; mais c'est plutôt le sentiment inverse qui devrait être mis en avant, car on boutonne ce que l'on veut cacher et non ce que l'on veut faire mettre à découvert, *ostensiblement*.

La véritable raison pour laquelle la femme met ses boutons à droite, c'est qu'à l'époque la plus importante de sa vie, quand elle est mère, elle porte dans ses bras son petit enfant *à gauche* afin de pouvoir le défendre de la main droite, qui reste libre pour lui permettre d'agir ; dès lors, pour ne pas blesser la figure de l'enfant par les boutons de son corsage, elle est bien obligée de les reculer *à droite*. Cette raison si touchante nous montre le but exclusif du rôle de la femme en ce monde, la cause finale pour laquelle elle a sa raison d'être ; aussi est-elle sûre de mal faire et de taper dans le panneau, quand elle perd de vue sa mission naturelle, qui est la maternité.

Dr Bougon.

—

Le cas de M. Guérin (L, 734, 879, 938, 996 ; LI, 46) — Si la bibliographie de la maladie de Bissieu intéresse ceux de nos collègues qui s'occupent de médecine, je leur signalerai, dans la collection des *Annuaires de la Soc. de médecine du département de l'Eure* (1806-1823), les articles suivants :

Année 1806, p. 34 :

Rapport sur le fœtus trouvé dans le corps du jeune Bissieu, par MM. Brouard et Delzeuzes, envoyés à Verneuil par M. le Préfet pour constater l'unité de son sexe (avec une planche).

Année 1811, p. 129 :

Considérations physiologiques sur la formation et la nutrition du fœtus, par M. Marie de Saint-Ursin, dr mn à Paris.

Il commente une *Lettre de M. Lefebvre de Rouen* insérée au *Publiciste* (de Rouen ?) du 22 messidor an XII-11 juillet 1805.

Et même année, p. 231 :

Quelques réflexions de J. F. S. Worbe, médecin à Dreux, sur un mémoire intitulé : « Considérations... etc...par M. Marie de Saint-Ursin, médecin à Paris. »

Le jeune Bissieu était en pension à Rouen quand les médecins de cette ville, sans doute en désespoir de cause, jugèrent que l'air natal pouvait le guérir et le renvoyèrent mourir dans son pays à Verneuil (Eure). Margeville.

—

Sauvages européens d'aujourd'hui (LI, 2). — C'est une légende que nous cite là notre collaborateur. Nous n'avons pas de sauvages en Espagne. Un Passant trouvera des notes sur ces prétendus sauvages dans un livre sur l'Espagne, publié, il y a une vingtaine d'années, par A. de Latour, dans un article paru dans un annuaire du club Alpin, il y a environ 6 ans. Un docteur français, qui habitait alors l'Espagne, a publié également, mais en espagnol (dans le *Bulletin de la société de géographie*, de Madrid, je crois, il y a une dizaine d'années, un voyage qu'il a fait à la recherche de ces prétendus sauvages, qu'il a trouvés être d'excellents chrétiens, pauvres, mais vêtus, et vivant dans de chétives cabanes ou de petites maisonnettes, suivant leurs ressources.

L'*Intermédiaire* s'est déjà occupé de la question. Voir année 1890, col. 483, 568, 599. Conde de Torla.

*
* *

Voir l'intéressant article, intitulé : *Sauvages de France*, paru dans le n° 129 de la *Curiosité Universelle*.

Alex. Geoffroy.

—

La fleur de lis dans les armes de Peretti della Rocca (L, 168, 366, 689, 805, 968 ; LI, 32). — Que M. Th. Courtaux veuille bien m'excuser ; j'ai sous les yeux une empreinte du sceau humide de Mgr de Peretti. Elle est grande ($73^{mm} \times 55^{mm}$) ; les détails y sont donc bien marqués. L'écu est posé sur une aigle à 2 têtes, et sur une croix qui traverse la couronne comtale pour arriver jusque sous le chapeau, lequel a quatre rangs de glands, comme celui d'un archevêque. Or 1° la couronne qui est sur la colonne est d'*argent* et non d'or ; 2° la tour d'argent

est posée sur une *terrasse de sinople* ; je n'oserais pes affirmer que la balance n'est pas tenue par une main. Dans le chef le lion, le *casque*, la fleur de lys sont argent. M. Courtaux dit *cippe* au lieu de *casque* ; or le sceau ne donne nullement le cippe (chapiteau de colonne), mais un casque grilleté et taré de face ; en outre les lions tiennent le casque et non la fleur de lys.

Ces différences sont assez sensibles pour être signalées à nouveau.

St-Saud.

—

Le Journal des inspecteurs de M. Lépine. (L. 945 ; LI, 46). — A mon humble avis, l'embrigadement, dans la police, des directrices de maisons hospitalières, rentre dans la catégorie des légendes si nombreuses et si indéracinables qui circulent depuis longtemps sur le fonctionnement de la police des mœurs.

Je n'oserais affirmer, cependant, qu'elles soient incapables de donner des renseignements à la police quand elles en trouvent l'occasion ; ce serait leur prêter une délicatesse et une discrétion peu en rapport avec la nature même de leur profession.

D'ailleurs, l'expérience ne démontre-t-elle pas, chaque jour, que dans toutes les classes de la société, on rencontre un nombre incalculable de misérables qui, soit par jalousie, soit par méchanceté, soit par intérêt, soit enfin pour satisfaire des rancunes ou des passions politiques, n'hésitent pas à trahir les secrets qui leur sont confiés et à jouer le rôle de délateurs. Mais, croit-on qu'il soit nécessaire d'embrigader ces individus et même de solliciter leur concours ? Ils l'offrent, au contraire, spontanément et journellement à la police régulière, laquelle, tout en ayant le devoir de ne pas négliger leurs révélations, les méprise et entend bien ne pas être confondue avec eux. Ce sont précisément ces délateurs qui, la plupart du temps, flétrissent les agents officiels de cette épithète de « mouchards » qui leur convient surtout à eux-mêmes.

Il est, par conséquent, présumable que la classe des matrones contient, tout aussi bien que les autres, des délatrices.

Cela dit, arrivons au cas particulier cité par le collaborateur qui signe « Un passant » cas dont l'explication est des plus simples. Si, comme on l'a prétendu, il est exact que la police ait été chargée de rechercher le passage du mort de M. X. . dans une maison de débauche, il lui a suffi d'opérer comme elle le fait constamment dans les hôtels meublés pour la recherche des criminels, c'est à-dire de montrer les photographies de celui-ci à toutes les tenancières et à leurs pensionnaires ; si ces photographies n'ont pas été reconnues, on a pu en conclure qu'il n'avait pas paru dans une de ces maisons, et cela avec d'autant plus de vraisemblance, que si, comme on l'en a accusé, il était venu y satisfaire des passions d'une nature spéciale, accompagné d'une femme étrangère au personnel, sa présence ne serait évidemment pas passée, inaperçue.

Dans tous les cas, disons entre parenthèses, que, pour quiconque est un peu au courant de ces dessous malpropres de la vie parisienne, il est de toute impossibilité qu'une femme ait été entraînée à son insu dans un lieu de débauche ainsi qu'on l'a laissé entendre, et y ait assisté à des scènes scandaleuses. On oublie qu'il s'agit, en l'espèce, d'un délit prévu et rigoureusement puni par la loi ; or, les proxénètes ont assez de recrues volontaires sans s'exposer bénévolement aux foudres de la justice.

Croit-on, au surplus, que les clients de maisons hospitalières remettent leur acte de naissance ou tout au moins leur carte de visite au seuil du tabernacle ? Il se peut que les matrones connaissent les noms de certains habitués qui ont bien voulu n'en point faire mystère, mais, en réalité, l'identité des visiteurs qui se rendent dans les temples importe fort peu aux prêtresses, dont l'unique préoccupation consiste à exiger une offrande en rapport avec l'importance du sacrifice.

Mais, il ne faut pas confondre les visiteurs avec les visitées, et ce qui a pu créer une erreur à ce sujet, c'est que les « gentes et honnestes dames » qui subissent placidement, plusieurs fois par jour, les derniers outrages dans des mai-

sons *ad hoc*, étaient, il y a peu de temps encore, tenues de remettre un exemplaire de leur photographie avec leur acte de naissance, afin que le médecin spécialement chargé de vérifier l'inocuité du produit, pût s'assurer, en même temps, de l'identité de la vendeuse. Sans cette précaution, il eût suffi qu'une avariée se fit remplacer à la visite médicale par une femme saine pour pouvoir continuer ses fructueuses opérations. Cette photographie était ensuite transmise à la préfecture de police qui la classait dans ses archives et qui possédait ainsi un répertoire des prostituées de toutes les catégories.

Quelques apôtres de la liberté féminine, d'une valeur intellectuelle incontestable, se sont émus du triste sort des malheureuses mondaines ou demi-mondaines que des nécessités de luxe et de toilette attirent dans les maisons de rendez-vous. Ils se sont intéressés à l'honneur maculé de ces Madeleine non repenties, et ils ont fini par obtenir la suppression de la règlementation en se basant sur cet argument, tout au moins bizarre que le dépôt de la photographie à la préfecture de police constituait une tare pour la femme « du monde », et pouvait amener des tentatives de chantage de la part de la police et de ses agents !

Remarquons, en passant, que par ce temps de reportage à outrance, de divulgations de toutes sortes, de dossiers secrets étalés publiquement et de documents judiciaires traînant sur toutes les tables de rédaction, la préfecture de police est peut-être la seule institution qui soit restée intacte, et dans laquelle on n'a guère constaté, jusqu'à présent, ces « fuites » si nombreuses partout ailleurs Mais on a écrit et répandu tant de calomnies sur cette administration, à laquelle nous devons cependant notre tranquillité et notre sécurité, que les gens même les plus sensés lui prêtent parfois un rôle odieux, précisément peut-être parce qu'elle a toujours préféré se laisser vilipender plutôt que de violer les secrets dont elle est dépositaire pour pouvoir se défendre contre des attaques injustes.

Ainsi donc, aujourd'hui, la réglementation des maisons closes considérée à la fois comme immorale et comme un sujet de compromission pour l'autorité, est à peu près abolie. C'est la liberté presque complète pour les matrones comme pour leurs pensionnaires. Plus de veto pour l'installation dans un immeuble dont les locataires ou les voisins ne seront pas flattés d'une pareille promiscuité. Plus de curiosité indiscrète de la part des médecins officiels. Plus de photographies à transmettre à la préfecture de police.

Ces photographies restent, désormais, en bonne place dans l'album qui, en l'espèce, remplace le catalogue du grand magasin ; c'est la proxénète qui, seule, en dispose maintenant à son gré. Voilà, si je ne me trompe, une garantie autrement sérieuse pour l'honneur et la réputation de certains ménages !

En un mot, les maisons de débauche sont assimilées aux hôtels meublés, et la police des garnis ne peut plus y intervenir que si l'on y signale la présence de mineures consentantes ou non.

C'est l'âge d'or des lupanars qui se multiplient et s'étendent avec une inquiétante rapidité ; c'est aussi la perte définitive d'un grand nombre de malheureuses qu'une crainte salutaire retenait encore au bord de l'abîme ; c'est, en somme, l'encouragement à la débauche ; et c'est, je crois, le cas de rappeler cette vérité de Montesquieu :

> Il y a tant d'imperfections attachées à la perte de la vertu dans les femmes, toute leur âme en est si fort dégradée, ce point principal ôté en fait tomber tant d'autres, que l'on peut regarder, dans un Etat populaire, l'incontinence publique comme le dernier des malheurs, et la certitude d'un changement dans la Constitution.

J'ajoute que le vol et le crime, étant intimement liés à la prostitution, augmentent toujours en proportion de la tolérance dont celle-ci est l'objet.

On voit donc qu'il y a loin de là à la situation supposée par le « Passant », et je fais remarquer que, quand la surveillance des maisons closes était plus rigoureuse, la police se préoccupait surtout de prévenir les plaintes, les abus et les scandales de toutes sortes qu'elles pouvaient occasionner et non de recueillir des détails plus ou moins piquants sur les fantaisies extra-conjugales de MM. X. Y. et Z. dont les prouesses charnelles n'ont pas une telle importance qu'elles puissent compromettre la sécurité des

citoyens, du gouvernement ou du pays.

Conclusion : Le *Journal des Inspecteurs de M. Lépine*, s'il existe réellement, ne présentera pas, je le crains, pour les historiens de l'avenir, le même intérêt que le *Journal des Inspecteurs de M. de Sartine.*

E. G.

—

Une cruelle plaisanterie d'Alfred de Musset (L, 956 ; LI, 27). — Leconte de Lisle racontait qu'en 1871, il avait quitté son bataillon pendant quelques jours et s'était reposé aux Plâtreries, près de Valvins, avec deux ou trois amis. Il rencontra là M. Biard d'Aunet, qui avait une villa au flanc de la colline. Pendant une visite que lui fit Leconte de Lisle, le mari de Mme d'Aunet montra la villa voisine, celle de M. Adrien Marx : « Cette petite maison, dit-il, appartenait jadis à M. Alfred X. C'est là que Mme *** a été rasée par Alfred de Musset. »

Et l'auteur des *Poèmes tragiques* répétait cela d'une voix aussi terrible que s'il se fût agi des tortures de l'Inquisition.

CANDIDE.

***

Que de contes saugrenus on se plaît à faire et à répandre ! Jadis, sous le règne de Louis-Philippe, Mme P*** passait pour être et était une des femmes les plus charmantes de Paris. Pianiste et chanteuse de premier ordre, fort applaudie dans les concerts où elle figurait, elle était courtisée plus pour son talent que pour sa beauté. Personne n'eut à s'étonner, lorsqu'un jour, on vit s'engager une liaison de tendre intimité entre elle et un jeune élégant d'alors, M. Alfred T***, l'ami d'Alfred de Musset. Pour ne rien omettre, ajoutons que, mariée à un grand industriel, bien connu, la dame usait du bénéfice d'une séparation de corps amiable et que, par conséquent, elle était libre, du moins autant qu'une femme du monde peut l'être dans un pareil état.

Cette même virtuose avait de superbes cheveux noirs, qu'elle étalait non sans orgueil et dont son amant était fort épris. Cette parure, on la lorgnait, on la vantait partout, en prose et en vers. Raison suffisante pour que la jalousie s'allumât dans le cœur du galant. Un soir, il fit d'un peu de coquetterie un crime et, la nuit suivante, armé d'une paire de ciseaux, pendant que la belle dormait du sommeil de l'innocence, il pratiqua une vive tonsure et fit tomber l'opulente toison sur l'oreiller des amours.

Ainsi qu'on peut le voir, c'était, moins la question d'argent, que la revanche de Samson sur Dalila.

Il va sans dire que la belle, surprise, d'abord, puis indignée, puis attristée, arrosa de ses larmes la dépouille dont elle avait été si fière. Mais il y avait, par bonheur, remède au mal, puisqu'au bout d'un an, un an demi, si vous voulez, la brillante chevelure avait repoussé, rajeunie et peut-être plus ensorcelante.

Telle est l'histoire qui courut au milieu des racontars et qu'en ma qualité de chroniqueur d'alors, j'ai dû recueillir.

Convenez, pourtant, lecteur, qu'il y a loin de ce fait si simple à la version bizarre que vient de donner l'*Intermédiaire*. Alfred T***, aidé de Alfred de Musset, aurait attiré Mme P*** dans une espèce de guet-apens, à la campagne, ils l'auraient attachée aux quatre coins d'un lit par les quatre membres et, après lui avoir fait *subir les derniers outrages*, (on sait ce que ça veut dire), ils lui auraient infligé *un traitement singulier*. Voilà le racontar que nous transmet le Passant. Cher confrère, laissez-moi vous dire qu'on vous a pris pour dupe. L'aventure eût été un exploit sadique et croyez bien qu'il ne se produisait rien de tel dans les temps encore un peu corrects où pouvait avoir lieu la rencontre d'Alfred T*** et de sa belle maîtresse.

Mais que voulez-vous ! Voilà soixante ans que notre Paris n'aime, en fait de nourriture intellectuelle, que de grossiers romans, et il suit de là que, gagné par la contagion, il ne se complaît que dans l'extravagance. Du moindre événement, pourvu qu'il se rattache à une célébrité, il fait une légende, un conte bleu, une sornette absurde, et, à la longue, une fable sans queue ni tête devant un fait acquis — Notez bien qu'à l'époque des cheveux coupés, Alfred de Musset n'était pas à Paris, mais à Venise et préoccupé d'un autre soin que de sauvegarder les amours de son ami

PHILIBERT AUDEBRAND.

***

Vous me soumettez, à propos d'une question posée dans l'*Intermédiaire*, un passage de mes *Mémoires*, celui-ci :

« Je l'avais tant rebuté qu'il ne pouvait plus se passer de moi. Il avait comme des moments de folie, il me disait des choses infâmes sans motif. Cela m'exaspérait, et je lui répondais : Votre vue ne m'inspire que du dégoût. Si c'est dans vos nuits d'orgie que vous faites ces belles choses que j'ai lues ce matin, je vous plains, car le lendemain, vous ne devez plus reconnaître l'auteur, et c'est dommage. Il vous sied bien de mépriser les femmes et de vous faire leur détracteur. Vous êtes moins qu'un débauché : vous n'êtes qu'un ivrogne !

« J'étais un peu inquiète de l'effet de cette fougueuse harangue, mais j'eus bientôt lieu de me rassurer ; il ne m'avait pas gardé rancune, car, le lendemain, il vint demander la permission de m'emmener dîner avec lui. On dit oui sans me consulter.

« Il vint me chercher à six heures et me conduisit au *Rocher de Cancale*.

« J'étais vêtue très simplement avec une robe et un chapeau que je mettais pour la première fois. Ma toilette me plaisait.

« Dans les premiers moments, je n'eus pas trop à me plaindre de lui, sauf quelques plaisanteries de mauvais goût, peu généreuses dans tous les cas, que je réprimai de mon mieux.

« Le garçon qui nous servait apporta une bouteille d'eau de Selz.

« On pourrait donner à deviner en mille l'idée folle qui passa par la tête de l'homme singulier qui m'avait choisie comme victime de ses caprices. Il prit le siphon d'eau de selz, comme s'il voulait se verser à boire, et, dirigeant l'orifice de mon côté, il m'inonda de la tête aux pieds.

« Il y a des conditions d'âge et des dispositions d'esprit où cela aurait pu être accepté comme une mauvaise farce ; mais j'étais si malheureuse que ce prétendu accès de folie m'exaspéra. Je versai un torrent de larmes ; mes larmes étaient des larmes de rage.

« Plus je pleurais, plus il riait. Si j'étais restée une minute de plus dans ce cabinet, je l'aurais tué. Heureusement, je gagnai la porte et je me sauvai. » (*Mémoires de Mogador*) tome I.

Pourquoi venez-vous remuer ces tristesses chez la vieille femme que je suis et qui se croit oubliée ?

J'ai dit, dans une confession douloureuse et sincère, toute ma vie. Ma naissance lamentable, mon enfance vendue à des matrones, mes seize ans jetés en pâture à toutes les lubricités. J'ai raconté comment, mêlée au troupeau de mes tristes compagnes, j'ai vu, pour la première fois, ivre et cruel, l'homme élégant qui aura été le plus grand et le plus admirable poète de la passion et de l'amour. Il me distingua, au milieu des autres et comme j'étais moins que les autres passive, que ma délicatesse instinctive avait des révoltes, il essaya de me dompter.

Je n'ai pas nommé cet homme, dans mes mémoires, il y a cinquante ans, et vous me demandez son nom que vous avez deviné : c'était Alfred de Musset.

— Tu as été malheureuse et persécutée, me dit-il. Je parie que comme tes compagnes, tu es au moins la fille d'un général Sois franche, mon caractère te plaît-il ?

— Il me déplaît affreusement, répondis-je.

— Eh bien tu n'es pas comme les autres. Elles sont toutes folles de moi ou elles le disent du moins. Mais que veux-tu ? On n'est pas maître de ses sympathies. Je ne peux pas les souffrir, tandis que toi, tu me sembles originale et tu me plais. Prends cet or. Tu ne l'as pas gagné, je te le donne.

Ce fut le prélude des scènes que j'ai racontées.

Je ne le revis plus jamais après la querelle du *Rocher de Cancale*, mais j'ai gardé de sa cruauté un souvenir pénible ; des douloureux incidents de ma vie, il est ce lui qui m'a laissé la plus vilaine blessure.

J'ai quatre-vingts ans passés. Je voudrais oublier et pour qu'on me pardonne, pardonner. Je voudrais ne garder en ma mémoire, que le souvenir des êtres indulgents, spirituels et bons, comme mon Lionel — le souvenir de ceux qui par leur estime et pour mon caractère et pour mon travail d'écrivain, ont permis à la comtesse de Chabrillan d'oublier la pauvre « Mogador ».

Comtesse Lionel DE CHABRILLAN.

*
* *

Madame Martellet qui fut le témoin des dix dernières années de la vie de Musset, n'a pas assez de protestation conre lest

anecdotes où l'on met en scène un Musset dégradé, cruel aux femmes.

«Je l'ai vu rentrer quelquefois, me dit-elle, s'étant attardé au café : il était irrité, nerveux, se reprochant d'avoir pu blesser un ami par un propos trop vif. Il ne parlait des femmes qu'avec un respect fervent de gentilhomme et de poete, et lorsqu'il faisait une rare allusion aux filles, c'était pour témoigner d'un dégoût où la pitié avait sa part. Je n'ai pas à parler de ce que je n'ai pas vu — mais je l'ai vu, lui. Je l'ai vu à toute heure de sa vie, et j'ai pu admirer la délicatesse de ses sentiments.

« Je n'ai pas surpris sur ses lèvres une grosièreté ni dans sa pensée le repentir d'une de ces vilaines actions dont on parle et dont je suis certain qu'il aurait eu le remords.

« Sa mémoire plane au dessus de ces scandales, trop haut, pour en être éclaboussée ».

M.

—

Projet de mariage de Gambetta (L, 445, 633, 751, 812, 863, 921). — Je crois bien qu'après avoir soulevé le dédébat, en publiant la lettre d'Arnaud de l'Ariège, je vais le clore définitivement, grâce à l'importante communication d'un de mes meilleurs amis, qui a, en sa possession, toute la correspondance de Gambetta avec sa famille, depuis son séjour au séminaire de Montfaucon jusqu'à sa mort.

Le document me paraît précieux, car il supprime toute controverse.

Voici les passages essentiels d'une lettre adressée par Gambetta à son père, le 30 octobre 1882, vingt-huit jours avant sa blessure :

Je te recommande la discrétion sur mon projet de mariage. Tu dois en avoir parlé à quelqu'un, car l'agence Havas a reçu de Nice une dépêche dans laquelle on annonçait mon mariage. J'ai fait supprimer la dépêche ; mais évidemment on était informé là-bas ; et je ne m'explique pas bien comment, car tu es la seule personne à qui j'en ai parlé.

Je fais tous mes efforts pour décider mon amie à se résoudre ; et je crois bien sincèrement avoir fait quelques progrès, grâce surtout au récit que je lui ai fait de ta joie en apprenant pareille nouvelle ; mais je n'ai pas encore triomphé de ses scrupules et de sa résistance. Il faut donc des ménagements et surtout éviter la publicité.

Crois que je ne serai réellement heureux que le jour où je pourrai t'annoncer que le consentement est obtenu ; et que tu seras la première personne à qui je me ferai un devoir de l'annoncer.

En attendant cet heureux jour, que je presse de toutes mes forces, écris-moi le plus souvent que tu pourras.

P. c. c. ARM. D.

*
* *

Avec notre distingué correspondant, nous croyons devoir clore cette rubrique sur cette réponse si intéressante. Elle apporte la preuve que Gambetta, à la veille de sa mort, songeait à se marier, et avec la personne que tous ses intimes désignèrent. Cette lettre achève de ruiner la mélodramatique légende du coup de revolver de l'aimée qui, apprenant le projet de mariage de Gambetta avec une femme de haute condition, jalouse, exaspérée, se venge. M.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Les fiches en l'an II. — Les surprises aux Archives nationales sont de tous les instants, et, inépuisables les trésors qui y sont entassés : je m'assure que la communication suivante paraîtra curieuse aux lecteurs de l'*Intermédiaire* — je veux dire actuelle — j'y donne pour épigraphe ces deux vers du *Méchant* de Gresset (1741) :

Un rapport clandestin n'est pas d'un honnête homme.
Si j'accuse quelqu'un, je le dois : je me nomme.

JACQUES SAINTIX.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DU Cn CHÉPY, COMMISSAIRE DU POUVOIR EXÉCUTIF

Pour le Comité de Salut Public — *De la part du Ministre des Affaires Etrangères*

Chambéry, le 24 may, l'an 2 de la R.

... Arrivé nouvellement à Chambéry, je ne puis vous présenter encore qu'un aperçu, mais au moins je puis répondre de son exactitude :

L'armée est complète ; il y a même à Grenoble un excédent considérable.

Les armes manquent, les fourrages manquaient aussi, ils revenaient à la République à 15 fr. le quintal, on avait réduit la ration à 15 livres, mais il faut espérer que la superbe récolte de l'année ramènera l'abondance

Le soldat est bon patriote, mais un peu insubordonné ; l'officier est, comme partout ailleurs, d'un civisme très mince.

L'Etat-Major ne jouit d'aucune confiance.

Le Général Dornac est une machine, un automate routinier dont on ne peut tirer aucun parti ;

Le Général Demuy que je connais beaucoup, a besoin d'être aiguillonné, mais j'espère le maintenir dans la voie droite et exploiter ses talents au profit de la chose publique ;

On donne des connaissances militaires au général Saint-Rémi, je ne sais rien encore de ses principes ;

Le général Deraison paraît être un homme capable.

L'Etat-Major de l'Artillerie est mauvais, il y a de très bons officiers subalternes.

Il paraît que les Piémontais attaqueront sous quinzaine, mais je vous jure qu'ils seront bien reçus.

Il y a dans les diverses administrations des hommes désignés dans leurs départements comme suspects.

Les Commissaires ont visité les cantonnements, on les (*sic*) dit très divisés et les frontières dégarnies.

Les habitants sont fanatiques, peu attachés à leur nouvelle patrie, très persuadés du retour prochain des Piémontais. Ces dispositions fâcheuses dominent surtout dans les *Bauges*, presque tous les jeunes gens des montagnes ont été se ranger sous les drapeaux du despote sarde.

Je vous donnerai bientôt des rapports plus précis.

On dit du mal de la Légion des Allobroges commandés (*sic*) par Doppet. On assure qu'elle renferme bien des pillards et des mauvais sujets.

Il y a eu ici avant-hier une insurrection très vive à l'hôpital, plus de cent Vérolés et Galeux en sortirent armés avec des bûches, se portèrent à de coupables excès : La générale a battu, ils ont été investis et mis pour la plupart dans les fers. J'espère qu'on fera un exemple. Un d'eux ayant jeté un hussard-guide à bas de son cheval, l'effusion du sang s'est bornée là.

Toute l'armée s'ennuie d'être inactive, et il ne faut rien négliger pour la rendre utile. On pourrait, ce me semble, en envoyer une partie pour renforcer celle du Var : le reste serait suffisant pour garder les passages.

—

Les délateurs. — Sous le règne de Tibère, on éleva des statues et l'on donna les ornements triomphaux aux délateurs : ce qui avilit tellement ces honneurs que ceux qui les avaient mérités les dédaignèrent (*V. Frag. de Dion.* liv. LVIII. chap. XIV, tiré de l'*Extrait des Vertus et des Vicese de Const. Porphyrog.*)

Tacite dit que Néron donna également les ornements triomphaux aux délateurs Petronius Turpilianus, Nerva et Tigellinus (*Annales.* Liv. XV, Chap. LXXII).

Tacite dit encore que les généraux, méprisant les ornements attribués dans de pareilles conditions, dédaignèrent de faire la guerre (*Annales.* Liv. XIII). L.

—

Les origines de Louise Michel. — Après l'avoir fait naître à Troyes, on a déplacé son berceau pour le promener successivement dans la Haute-Saône, la Meuse, etc.

C'est à Vroncourt, Haute-Marne, arrondissement de Chaumont, canton de Bourmont, que Louise Michel est née en 1830, le 29 mai, 5 h. du soir.

Voici son acte de naissance :

N° 6 Michel (Louise).

L'an mil huit cent trente, le vingt-neuf du mois de mai, à l'heure de huit heures du soir, pardevant nous Etienne-Charles Demahis, maire de la commune de Vroncourt, département de la Haute-Marne, est comparu Claude-Ambroise Laumond, âgé de quarante ans, docteur en médecine, domicilié à Bourmont, lequel nous a déclaré que le vingt-neuf du mois de mai, à cinq heures du soir, la demoiselle Marie-Anne, *Michel*, femme de chambre, demeurant au château de Vroncourt, est accouchée dans la dite maison d'un enfant du sexe féminin qu'il nous présente et auquel il donne le prénom de *Louise* et le nom de *Michel*, les dites déclarations et présentations faites en présence de Joseph Benoît Girardin, âgé de trente-quatre ans, coutelier, domicilié à Vroncourt et de Claude Desgranges, âgé de trente-quatre ans, propriétaire, domicilié à Vroncourt et ont, le déclarant et les témoins, signé avec nous le présent acte de naissance après qu'il leur en a été fait lecture.

DEMAHIS, A. LAUMOND,
GIRARDIN, DESGRANGES.

—

Nécrologie

Nous avons le très vif regret d'apprendre la mort de M. Marc Boymond, qui, sous le pseudonyme de Sabaudus, a donné à l'*Intermédiaire* tant de notes et d'études d'un capital intérêt, notamment sur la Savoie. Historien et bibliographe, il était particulièrement documenté sur cette contrée, sur laquelle il laisse de remarquables travaux. Savant distingué, ancien président de la Société de pharmacie et du syndicat central des chimistes de France, il était de relations infiniment courtoises et mettait, avec une urbanité exquise, son érudition au service de tous. Il est mort à Paris, n'étant âgé que de 57 ans.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL.

Imp. DANIEL-CHAMBON, S.-Amand-Mont-Rond.

LIe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 30 Janvier 1905.

41e Année — N° 1065

31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez — QUÆQUE SINGULA LEGENDO — *Il se faut entr'aider*

31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions.

Comédiens français en Egypte, 1799. — Lorsque Bonaparte partit pour l'Egypte, il fut question d'emmener une troupe de comédiens français pour suivre l'armée. Ce projet fut-il mis à exécution ?

H. L.

—

Le poison de Cabanis. — On prétend — et c'est un fait aujourd'hui contesté — que Condorcet s'est donné la mort en absorbant le poison renfermé dans le chaton de sa bague ; ce poison lui aurait été donné par Cabanis. Condorcet avait-il une bague ? Aucun des procès-verbaux ne mentionne ce bijou.

Cependant, M. Frédéric Masson dira de la tentative de suicide de Napoléon, en 1814 :

Il tend la main vers le poison que depuis 1808, (campagne d'Espagne) il tient dans le secret de son nécessaire, qu'il porte dans un sachet noir à même sa peau. Il se lève, il le prépare. La formule est infaillible, lui a-t-on dit, *c'est celle que Cabanis a donnée à Condorcet* pour le soustraire au bourreau. Il boit il s'étonne de vivre. Il souffre, il appelle : on le sauve. (L'*Impératrice Marie-Louise*, p. 586).

Ainsi, pour persuader à Napoléon que le poison est efficace, on lui a dit : « C'est le poison que Cabanis a donné à Condorcet et avec lequel celui-ci s'est tué ».

Or, Condorcet, ne s'est vraisemblablement pas tué et n'a pas avalé de poison. On n'a donc pu parler à l'empereur des effets d'un poison qui n'avait pas eu à agir.

Il y a en tout ceci d'extraordinaires contradictions. Qu'est-ce que la formule du poison de Cabanis ? Cabanis a-t-il jamais eu l'occasion d'en parler ?

Y.

—

Les maîtresses de Junot. — Trois questions distinctes :

1° Mme d'Abrantès rapporte que Junot aima, en Egypte, une jeune esclave éthiopienne nommée Xraxarane (?) et qu'il eut d'elle un fils auquel il donna le nom d'Othello, évidemment à cause de son teint (*Mémoires*. III, p. 69-70).

Selon M. Turquan, cet enfant aurait été une fille, nommée pour la même raison « Jaunette » (*sic*).

Quelle est la vérité ? Que sait-on de plus sur la mère et l'enfant ?

2° Par la suite, Junot étant gouverneur de Paris entretint pendant plusieurs années une ingénue du Théâtre-Français, Mlle Volnais, qui, elle aussi, lui donna un fils. Cet enfant adultérin n'a pu porter que le nom de sa mère. A-t-il laissé une descendance ?

3° Sur les relations de Junot et de Caroline Bonaparte, M. Turquan a publié un document de premier ordre, le *Journal Secret de Mme d'Abrantès*, que M. de Spoelberch de Lovenjoul a retrouvé dans les papiers de Balzac ; mais il a existé, entre Caroline et Junot, toute une corres-

pondance amoureuse dont l'intérêt serait encore plus vif.

Aussitôt après le suicide à Montbard, Savary força le coffre-fort de Junot à Paris, pour y prendre les lettres de la reine de Naples et il est vraisemblable qu'on détruisit ailleurs celles qui furent trouvées là ; *mais toutes n'y étaient pas.* Vingt ans plus tard, la duchesse d'Abrantès en conservait encore quelques-unes. Que sont-elles devenues ? S.

—

Régiment du Boulonnais. — Je désirerais bien savoir quel était le costume du régiment du Boulonnais, qui était à la bataille d'Hochstedt en 1704, et dont certains officiers faits prisonniers furent envoyés à Harderwick en Hollande.

Pourquoi aussi dans le Gard les fils de familles nobles s'enrôlaient-ils dans le régiment portant un nom de l'autre bout de la France ? B. DE C.

—

Empereur et roi. — En voyant les différents gouvernements actuels qui se partagent la carte de l'Europe, on peut donner cette définition de l'empereur et du roi. Le Roi est celui qui gouverne un seul pays, un seul Etat ; un Empereur domine sur plusieurs Etats ou royaumes, que ceux-ci aient encore un gouvernement séparé, ou qu'ils l'aient eu anciennement.

Napoléon 1er était empereur et régnait sur divers royaumes.

Napoléon III prit le titre d'empereur à raison des traditions de famille, et encore parce que l'Algérie formait un royaume ou Etat différent de la France.

Le roi d'Angleterre est empereur des Indes, pays divisé en plusieurs royaumes ou marajahs.

Le roi de Prusse est empereur d'Allemagne, ayant dans son empire, des royaumes, des duchés, des principautés.

L'empereur François-Joseph gouverne l'empire d'Autriche formé de diverses nationalités et est roi de Hongrie. (Le saint Empire fut aboli en 1806).

Le tzar gouverne *toutes* les Russies (Etats jadis séparés), la Pologne, une partie de l'Asie et l'extension de son territoire justifie bien son nom.

Il y a cependant à cette définition des exceptions. Quand le Brésil était rattaché à la couronne du Portugal, le roi de Portugal ne prenait pas le titre d'empereur, pas plus d'ailleurs que le roi d'Espagne, malgré ses grandes possessions d'outre-mer. Aussi faudrait-il croire que la constitution des empires et des empereurs, après avoir été en honneur pendant tout le moyen âge, (voir l'*Empire de Constantinople* et *le Saint-Empire*) a eu au XIXe siècle un regain de jeunesse parfois exubérante. C'est ce qui nous valu l'empire du Brésil qui n'a pas sa raison d'être, et plus près de nous, l'empire du Sahara.

Dr A. B.

—

Confréries de Charité. — On sait que jusqu'à la loi récente sur les inhumations, le service des morts était assuré par des corporations charitables, en bon nombre de villes et de communes. En Normandie principalement, elles portaient le nom de « Confréries de Charité » et le peuple des campagnes appelait vulgairement les membres « Charitons ». Quelques-unes de ces confréries fort anciennes eurent une vraie célébrité. Ayant à m'occuper de l'histoire de l'une d'entre elles, je remercie à l'avance les aimables correspondants qui voudraient bien m'indiquer les articles, livres ou brochures qui auraient paru à ce sujet, ou me fournir dans l'*Intermédiaire* quelques renseignements. Je connais le volume de M. Chanoine-Davranches. E. MARC.

—

Une médaille gastronomique. — Il n'en est pas fait mention dans le *Journal des Goncourt*, mais le *Figaro* en consacra le souvenir dans une chronique qui date de la transformation du café Brébant. Le « Dîner des Spartiates — dîner du dix-neuvième siècle » — dans le salon rouge où défilèrent tant de convives illustres, donna lieu en effet à une manifestation patriotique plutôt inattendue. Une médaille aurait été frappée en 1871, en l'honneur de Paul Brébant, où les souscripteurs reconnaissants témoignaient que pendant toute la durée du siège, ils n'avaient pas eu à souffrir des horreurs de la famine... Le menu du 24 janvier est cependant rien moins qu'enthousiaste. Cf. *Journal des Goncourt*, t. IV, p. 205.

Légende ou non, cette nouvelle à la main vaut qu'on la discute en raison de la qualité des hôtes et des comparaisons

tragiques. Qu'est devenue cette médaille? quels sont les noms des souscripteurs ?

JACQUES SAINTIX.

*
* *

Si M. Jacques Saintix veut aller à Carnavalet, il verra très probablement cette médaille. Elle porte sur l'une des faces cette inscription :

Pendant
le Siège de Paris
quelques personnes ayant
accoutumé de se réunir chez
M. Brébant tous les quinze jours
ne se sont pas une fois aperçues
qu'elles dînaient dans une ville
de deux millions d'âmes
assiégée

Au revers les noms des convives :

A PAUL BRÉBANT

Ernest Renan	Charles Edmond
P. de Saint-Victor	Thurot
M. Berthelot	J. Bertrand
M. Blanc	Morey
Scherer	E. de Goncourt
Dumont	T. Gautier
Nefftzer	A. Hébrard

.....

A la place des points, un nom sur la médaille qui est à Carnavalet a été effacé : c'est celui de M. Ph. Burty.

A lire cette dédicace, on pourrait croire que les assiégés ont fait chaque jour des festins à la Lucullus. En réalité, ils ont porté à un degré excessif, la reconnaissance du ventre. Leur cuisine s'est ressentie des misères du siège, et le rôle de leur cuisinier se borna à leur en masquer toute l'horreur.

Le menu du 24 janvier 1871 auquel fait allusion notre collaborateur, à cet égard est significatif. C'est aux *Mémoires* des Goncourt que nous devrons de le connaître.

Le 24 janvier on apporte aux convives une selle de mouton.

— Oh ! dit M. Hébrard, on nous servira le berger à notre prochain dîner.

— En effet, c'est une très belle selle de chien.

— De chien, vous dites que c'est du chien, s'écrie Paul de Saint-Victor, de sa voix pleurarde d'un enfant en colère : « N'est-ce pas, garçon, que ce n'est pas du chien ?

— Mais c'est la troisième fois que vous en mangez, du chien, ici.

— Non, ce n'est pas vrai, M. Brébant est un honnête homme, il nous préviendrait. Mais le chien est une viande impure — fait-il avec une horreur comique — du cheval oui, mais pas du chien.

— Chien ou mouton, bredouille Nefftzer, la bouche pleine, je n'ai jamais mangé un si bon rôti. Mais si Brébant nous donnait du rat.. Moi je connais ça.. c'est très bon... Le goût en est comme un mélange de porc et de perdreau.

Pendant cette dissertation, Renan qui paraissait préoccupé, soucieux, pâlit, verdit, jeta sa cotisation sur la table et disparut

Ceux qui ont reproché aux convives du Brébant du siège la bonne chère qui les incita à faire frapper la fameuse médaille, sont édifiés. Ils ont mangé ce que tout le monde mangeait, mais le chien était baptisé mouton et le cheval faisait le veau.

—

Portrait de l'Arioste. — L'auteur de *Roland furieux* avait d'illustres amis dans toutes les branches des sciences et des arts. Sa réputation était immense et certainement la peinture avait reproduit ses traits. Un peintre célèbre, son contemporain, *Bernardino Luini*, poète également, aurait fait le portrait de l'Arioste, si un vieux panneau est le témoin fidèle du fait. L'Arioste naquit à Reggio, en 1474, et mourut en 1533. Les musées d'Italie renferment-ils des portraits du célèbre poète ? Je sais que des portraits en gravure ont déjà passé dans ses ventes publiques. Pour B Luini, le fait me paraît très vraisemblable. HUSSON.

—

Jean Bodin. — Jean Bodin, l'auteur de la *République*, né à Angers en 1529, mourut en 1596.

Dernièrement, j'ai fait l'acquisition d'une plaquette intitulée : *La harangue de messire Charles des Cars, évesque et duc de Langres, pair de France et conseiller du Roy en son privé conseil, prononcée aux magnifiques ambassadeurs de Poulongne, estants à Metz le huictiesme jour d'aoust M.D.LXXIII, tournée de latin en françois par Jan Bodin, advocat.* (A Paris, chez Pierre L'Huillier, 1573, in-4°, 20 pages).

J'ai des raisons de croire qu'il s'agit bien de l'auteur de la *République*, car il était avocat et fit imprimer plusieurs autres volumes chez le même éditeur. Toutefois, Bodin mettait toujours sur la couverture de ses livres : *Bodin, angevin.*

Y aurait-il un autre Jean Bodin, contemporain de celui qui nous occupe et moins célèbre que lui ? F. UZUREAU.

Les familles de Candole et Herscaut. — Je serais heureux d'avoir des renseignements sur la famille et les armes du baron de Candole, qui était général (1790) de l'armée autrichienne. Aussi sur la famille Herscaut de Lille en France.

Révérend EDWIN MARRINER.

—

Mme Sophie Clément, peintre (1830). — Cette femme peintre exposa aux salons de 1833, 1834 et 1848, d'après le *Dictionnaire des Artistes* de M. Auvray. J'ai vu dernièrement un paysage très bien conçu et de bonne couleur, signé : *Clément*, 1824, qui est certainement d'elle, et qui donne une note favorable de son talent. Elle avait exposé une vue de Marseille, des tableaux de genre. Je ne trouve aucune trace de son état-civil, naissance, décès ; quel était son nom de jeune fille ? La période de 1848 n'est pas encore tellement éloignée pour qu'un chercheur de l'*Intermédiaire* ne puisse me donner un renseignement. H. H.

—

Anthoine Colin. — Un de nos savants confrères pourrait-il me donner quelques renseignements biographiques sur Anthoine Colin, apothicaire juré de la ville de Lyon en 1600, l'utile traducteur en français de Garcia d'Orta, de Cristobal Acosta et de Nicolas Monardès ? Je sais seulement qu'il était frère d'un Claude Colin, et de Cosme Colin, chirurgien lyonnois, et poète à l'occasion. R. DUMON.

—

Le buste de Colin d'Harleville. — Exposé au salon de 1866 (n° 2.687), il était destiné à la façade de l'Hôtel-de-Ville de Maintenon. Un aimable intermédiairiste pourrait-il me donner sur son acceptation, sa pose (vers 1866), etc., quelques détails faciles sans doute à retrouver dans les délibérations du Conseil municipal ? Peut-il me les envoyer directement par l'entremise de l'*Intermédiaire* ? Il est assuré déjà de toute ma gratitude. L. C.

—

Pasquier de Coulans. — Le conseiller au Parlement de Paris, Pasquier de Coulans, exilé à Argenton en 1771, était-il le père du chancelier Etienne-Denis Pasquier, né à Paris en 1767 ?

J'ai du magistrat, victime de Maupeou, une très intéressante lettre écrite à Argenton pendant son exil, que je voudrais bien pouvoir identifier. ARM. D.

—

Mademoiselle De Lille, artiste, condamnée à mort. — Une demoiselle De Lille, que l'on disait artiste du Vaudeville, fut condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire en 1793, et sauvée par Saint-Romain qui la fit échapper de prison. Quelle est cette demoiselle De Lille ? H. L.

—

Famille Dauffy du Jarrier. — Un lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner des renseignements sur une famille *Dauffy* que l'on trouve citée à Nantes dès 1467 ; puis à Rennes et à Nantes à la fin du XVIe siècle, en la personne de Julien Dauffy de la Mulonnière, avocat des Etats de Bretagne, substitut du Procureur général desdits Etats en 1586, et Procureur des bourgeois de Nantes, vers cette même époque.

En 1713, à Châteaubriant, je trouve le mariage N.-H.-Jean Dauffy, sieur du Jarrier, avec Anne-Marie Blays. Le petit-fils de ce dernier, René-François Dauffy du Jarrier, était, en 1810, conseiller général, membre du collège électoral d'arrondissement du département de la Loire Inférieure, et maire de Châteaubriant.

Je voudrais savoir :

1° Quelles sont les armoiries de cette famille ?

2° S'il existe quelque filiation *établie* permettant de rattacher Jean Dauffy du Jarrier à Julien Dauffy de la Mulonnière ?

L. D'EBTONIS.

—

Gambetta à Ville-d'Avray. — Le 21 août 1882, Martin Nadaud, questeur de la Chambre, écrivait à un architecte :

On m'assure que vous devez commencer d'assez importants travaux pour le compte de Monsieur Gambetta. Ami de ce dernier, je vous recommande un jeune entrepreneur de Ville-d'Avray, etc.

Quels étaient les travaux projetés ? Ont-ils été exécutés ? Par quel architecte ?

En marge de la lettre sous mes yeux, la mention suivante :

3 septembre. — J'ai communiqué cette lettre à M. Gambetta.

ARM. D.

Le Nersan ou Lenersan. — On demande des renseignements généalogiques sur cette famille dont quelques membres ont été établis en Hollande.

Cette branche originaire de la Bretagne, (probablement des environs de Châtelaudren ou Guingamp), avait émigré pendant la Révolution. On aimerait à connaître également ses armes. C.

—

Le Roy de Saint-Arnault. — De quel pays était originaire la famille du célèbre maréchal Le Roy de Saint-Arnault ? Etait-elle noble ? En existe-t-il une généalogie ? JEHAN.

—

La mère de Louise Michel. — *l'Intermédiaire* nous apprend qu'elle se nommait *Marie-Anne*, mais le journal l'*Humanité*, dans son compte-rendu des obsèques de sa fille, nous dit qu'on lit sur la tombe : *Marianne*. Pourquoi ce changement de nom ? Est-ce pour lui donner une tournure plus républicaine ? les républicains qui se disent plus avancés que les autres donnant ce nom à la République.

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Paravicini.. — On demande des détails généalogiques et héraldiques sur cette famille, originaire des environs de Côme, mais répandue en Italie, Suisse, Espagne, France, (Laon, Tours, Corse) Allemagne, Angleterre, Autriche, Russie, Pays-Bas, etc.

La grand'mère de l'empereur Napoléon 1er était une Paravicini et on demande spécialement des détails sur cette branche dont des membres sont encore établis actuellement en Corse (Ajaccio).

Les archives centrales de cette famille sont, sous la direction du soussigné et de M. E. von Paravicini, à Kladno (Bohême). W. H. CROOCKEWIT.

Rotterdam.

—

Les descendants de Tallien. — De son mariage avec Thérésa Cabarrus, le conventionnel Tallien a eu une fille, devenue comtesse de Narbonne Pelet. Mais il faut qu'il ait eu également un fils, car j'ai lu dernièrement, dans le *Journal officiel*, la nomination d'un M. Tallien-Cabarrus comme consul. Quelle est sa filiation ? PAUL PINSON.

L'Esprit follet de Mlle Testard. — En novembre 1713, Paris s'amusa follement d'une histoire surnaturelle qui courut de bouche en bouche et parvint à la Cour.

La fille d'un magistrat de la Chambre des Comptes, Mlle Testard, « âgée de 18 ans, fort jolie et fort repandue dans le monde », dit Clairambault, était tourmentée toutes les nuits dans son lit par un lutin qui ne lui laissait pas un instant de repos, et qui, pour être invisible, n'était nullement impalpable.

On en fit des gorges chaudes. Les chansonniers du temps, jugeant que cette jeune personne agitée avait besoin d'un mari plus que d'un exorciste, rimèrent sur elle plus de vingt chansons assez irrévérencieuses. Beaucoup sont restées inédites malgré la publication du Recueil de Maurepas.

Cependant tout le monde ne partageait pas un tel scepticisme. La maison et le lit de Mlle Testard devinrent un lieu de pèlerinage pour les fervents des sciences occultes. Fontenelle lui-même s'y rendit, accompagné de l'abbé Dubois, et l'on prétend que tous deux sortirent de là convertis aux mystères du monde enchanté. (*Corresp. de Madame*, Edition Jaeger, II, p. 134).

Quels autres détails connaît-on sur cette anecdote et que devint Mlle Testard ? Une note du *Nouveau siècle de Louis XIV*, 1793, t. IV. p. 340, prétend qu'elle épousa M. de Burande (?). Ce nom de famille m'est tout à fait inconnu.

UN PASSANT

—

Famille Yon. — Nous désirerions avoir des renseignements généalogiques sur :

1° Yon, commissaire des guerres qui demeurait à Paris, rue Saint-Honoré en 1771 ;

2° Robert Jean-Antoine, Jean et Etienne Yon, frères, maintenus dans leur noblesse par arrêté du conseil d'Etat du Roy du 9 août 1672, et remontant jusqu'à 1511. Ils étaient fils de Pierre Yon, écuyer, sieur de La Rivière et de Catherine Siméon. (Extrait d'un manuscrit du cabinet d'Hozier) ;

3° Geoffroy Yon, échevin de l'Hôte lde ville de Paris, qui avait épousé Dame Catherine Baillot.

Nous possédons un portrait ancien sur lequel figure la mention suivante : Yon, échevin à Paris, anno 1608. Etatis suæ 65. Ce portrait porte un écusson *d'azur à la montagne d'argent, chargé de 3 pensées au naturel..*

S'applique-t-il par hasard à Geoffroy Yon qui précède ? Yon, commissaire des guerres, portait les mêmes armoiries, ce qui indique qu'il avait la même origine.

Quant à Robert-Jean-Antoine, Jean et Etienne Yon, ils portaient *d'or à la bande d'azur accompagnée en chef d'un lion de gueules.* Malgré ces différences dans leurs armoiries, ces divers personnages peuvent-ils être considérés comme ayant une origine commune et se rattachant aux Yon venus d'Angleterre ou mieux d'Irlande vers 1500 ? XX.

—

Armoiries à retrouver. — Jacques Gauchery était correcteur en la Chambre des comptes en 1477. M. le comte d'Yarville le cite dans son livre sur la Chambre des Comptes, mais ne donne pas ses armes. Serait il possible de les retrouver ? Cette famille était possessionnée dans la Mayenne ; ses membres, qualifiés écuyers, étaient, au XVIIe siècle, seigneurs d'Orgères, de Grandchamp et de Villeune. E. T.

—

Armoiries à déterminer : parti : au 1, parti-émanché d'argent et de gueules... — Dans un missel du XVe siècle, provenant de Manheim, appartenant aujourd'hui à la bibliothèque de Munich, et qui a figuré, à Paris, dans l'exposition récente des Primitifs, missel qui a été fait pour Jacques Cœur ou pour un membre de sa famille, on voyait autrefois, sur plusieurs feuillets, les armes du célèbre argentier, avec la devise : *A vaillants cœurs, rien d'impossible.* Mais, dans la suite des temps, un des propriétaires de ce missel a fait effacer les armes de Jacques Cœur, en conservant la devise, et a fait peindre ses propres armes qui sont : *parti ; au 1, parti émanché d'argent et de gueules ; au 2 coupé ; au 1 fascé d'azur et d'or de 8 pièces, au 2 de gueules plein*

A quel personnage appartenaient ces armoiries ? E. T.

—

Armoiries à déterminer : écu écartelé : au 1, d'azur. — Possédant plusieurs pièces de cristal dont j'ignore la provenance, je serais reconnaissant à l'intermédiairiste qui pourrait me renseigner au sujet des armes-ci-dessous. Je ne suis pas très fort dans la science du blason, mais vais néanmoins tâcher de décrire les armoiries. *Ecu écartelé ; au 1, d'azur à l'étoile au centre. Au 2, de gueules à l'épée haute en pal d'argent. Au 3, de sinople, au sabre courbé en pal ; et au 4, d'argent chargé d'une quintefeuille en chef et d'un tortil en pointe.* L'écu est surmonté d'une toque de baron militaire.

B. M.

—

Armoiries d'un bibliophile. Tour crénelée de cinq pièces. — Un livre relié au XVIIIe siècle porte sur les plats des armoiries très simples : une grande tour crénelée de *cinq* pièces dans un écusson ovale, sans cimier, ni devise, ni tenants.

Le libraire qui me l'a vendu attribue ces armes à Chartraire. Si Guigard ne se trompe pas, la tour de Chartraire était crénelée de *trois* pièces. Ce livre serait donc aux armes d'une autre famille ; mais laquelle ? ***

—

Cadet Rousselle. — Ce héros de chanson a-t-il réellement existé ? La *Revue Universelle* l'a affirmé. Pour l'auteur de l'article, Cadet Rousselle était un mendiant, découpeur d'images.

M. Colson, en note, page 121 de son étude le *Cycle de Jean de Nivelle*, écrit :

> On a voulu à tort retrouver le personnage dans un mendiant connu à Douai sous le nom de Cadet Roussel, dont le portrait signé Charles Dropoy figure au musée de cette ville. Le vrai nom de ce malheureux était Guy Rouxelle (prononcer Rousselle). Après avoir habité successivement Lille, Cambrai et Douai, il mourut en cette dernière ville en 1820 ou 1821. L'histoire de Guy Rouxelle a fait l'objet d'un article dans la *Revue hebdomadaire*, n° du 2 décembre 1890, d'où il résulte que la ressemblance du nom est une simple coïncidence.

En sorte que ce n'était point le mendiant de Douai qui a donné son nom à la chanson, mais la chanson qui a donné son nom au mendiant.

Devons-nous nous contenter de cette explication ? Nos collaborateurs lillois ou douaisiens n'ont-ils pas quelque argument inédit à opposer à cette opinion ? Leur Cadet Roussel est-il bien Cadet Roussel ? Ou faut-il renoncer à retrouver l'origine de ce type de chanson populaire ? Y.

Exergue. — Ce mot, qui a une signification précise, est constamment employé de travers dans les journaux et quelquefois même dans l'*Intermédiaire*.

Cependant, les encyclopédies et les livres spéciaux de numismatique nous enseignent qu'il ne faut jamais, dans la description des médailles, jetons, ou monnaies, confondre la légende, l'inscription ou l'*exergue*.

Ce même mot est-il employé en dehors de la numismatique ? PIETRO.

—

Les huguenots. — J'accepterais avec reconnaissance les réponses des intermédiairistes quant aux publications généalogiques des familles huguenotes en France depuis le XVe siècle ; et, aussi, spécialement, quant aux collèges huguenots en France, et les registres des noms des étudiants, etc. depuis le commencement de la Réforme.

Révérend EDWIN MARRINER.

—

« Le convalescent de qualité ». — Quel est l'auteur de cette pièce qui a été, paraît-il, la dernière création de Clairval ? A quelle date a-t-elle été représentée ?

P. PONSIN.

—

Souvenirs d'un vieux libraire. — Il se trouve dans ma bibliothèque bibliographique les deux volumes suivants : *Souvenirs d'un vieux libraire* ; Paris, 1885, *Les étapes de Gutenberg, comédie*, Paris, 1889, qui portent tous deux comme nom d'auteur *Louis Leriche* ; cependant l'un des deux porte un envoi d'auteur signé : Louis-Philippe Reichel, d'après ce que je lis. Louis Leriche serait donc un pseudonyme ? CÉSAR BIROTTEAU.

—

Myriobiblon. — Pourquoi dit-on *Myriobiblon*, et non *Myriobiblion*, comme on dit *Polybiblion*, *Philobiblion*, etc ?

Myriobiblon est le titre d'un ouvrage de Photius (voir Brunet, *Manuel du libraire*, art. Photius). C'est aussi le titre d'un ouvrage de Gabriel Peignot. (Voir J. Simonnet, *Essai sur la vie et les ouvrages de Gabriel Peignot*, p. 177). G. G.

—

Le tambour de Wattignies. — L'*Eclair* ayant annoncé le projet d'élever une statue à Stroh, petit tambour mort à Wattignies, a reçu la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

J'avais lu qu'un comité devait se former pour élever un monument à Stroh, comme étant le tambour de Wattignies, et je me proposais d'appeler son attention. Devant l'article que l'*Eclair* a publié ce matin, il faut de suite couper les ailes à la légende.

Trois frères Stroh servaient en 1793 au 89e régiment d'infanterie (ex-Royal-Suédois) : Joseph, né en 1756 à Dunkerque ; Adam, né au corps à Buding, en 1760 ; Julien, né au corps à Landau, en 1765.

Tous trois, « enfants du corps », ont été tambours, mais Joseph était sergent à la 162e demi-brigade en 1794 ; Adam, caporal tambour en 1788, devenu tambour-major, a été retraité en 1805 et est décédé en 1824. Il reste donc Julien, qui disparait en 1793.

Julien, plus grand que ses frères, avait 1 m. 73. Il n'était donc pas petit de taille, mais c'était le « petit » Stroh, parce qu'il était le dernier, de beaucoup le plus jeune, et pour le distinguer on devait l'appeler ainsi.

Donc, le petit tambour de Wattignies, si c'est Stroh, du 89e, avait 28 ans et 1 m. 73 !

Age et taille ne retirent pas le mérite de la mort glorieuse et du service rendu, et c'est précisément le respectueux souvenir qu'on leur doit qui s'oppose à immortaliser un homme sous les traits d'un enfant.

S'il y eut un enfant tambour qui se distingua à Dourlers, — c'est très vraisemblable, car les jeunes tambours étaient nombreux alors, — ce tambour ne s'appelait pas Stroh. Et si l'action est réellement et sûrement imputable à Stroh, ce tambour n'était pas un enfant.

Elever un monument au tambour de Wattignies, impersonnel, est très bien ; y mettre un nom, celui de Stroh, serait commettre une erreur, et c'est un exemple de plus du danger de se fier, sans les contrôler, aux légendes locales qui ne reposent que sur des souvenirs et que des documents contemporains n'étayent pas.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Qui a raison : du comité ou de l'auteur de cette lettre ?

—

Cuisse de nymphe émue. — A quelle date remonte l'usage de cette expression ?

On la regarde généralement comme inventée au XVIIIe siècle, et c'est vraisemblable ; mais je n'en connais pas d'exemples antérieurs au romantisme. ***

Réponses

Les frères de Jeanne d'Arc (LI, 50). — J'ai vu en 1864, à Cherbourg, un lieutenant-colonel du nom de Melcion d'Arc ; on disait qu'il descendait de la famille de la bonne Lorraine. L'article de M. P. Lestret nous fait connaître que Catherine Corviset avait épousé d'abord Jacquemin du Lys (*ou d'Arc*), puis Jacques le *Melcion* de Ruppes. Si elle a eu des enfants de ce second mariage, ceux-ci auraient-ils été autorisés à joindre au nom de Melcion le nom illustre du premier mari de leur mère ? Ce serait plausible, si Catherine Corviset n'a pas eu d'enfants de son premier mariage. V. A. T.

***

Rien ne semble indiquer que Jacquemin Darc, le frère aîné de l'héroïne, ait eu une fille.

Dans ses deux opuscules, intitulés l'un : *De l'extraction et parenté de la Pucelle d'Orléans*, et l'autre : *Traité sommaire, tant du nom et des armes que de la naissance et parenté de la Pucelle d'Orléans et de ses frères*, Charles du Lis, descendant de Pierre du Lis, qui fut le plus jeune frère de Jeanne, parle de Jacquemin à diverses reprises et le représente chaque fois comme étant mort sans postérité.

Voici ce qu'il écrit une première fois :

« Et de ce premier frère aisné de la « Pucelle, ne s'en trouve beaucoup de mé« moire, pour ce qu'il demeura sur les « lieux, quand sa sœur vint en France « accompagnée de ses deux autres frères, « et y est mort sans enfans auparavant « ses deux autres frères ».

Voici en quels termes Charles du Lis revient sur cette première attestation, comme afin de la souligner :

« Quant au premier frère aisné de la « dite Pucelle, nommé Jacquemin, s'en « trouve peu de mention par les contracts, « ny par les histoires, pour ce qu'il de« meura sur les lieux près de ses père et « mère pour supporter le mesnage de la « maison, quand la Pucelle sa sœur par« tit pour aller servir le Roy, accompagnée « de ses deux autres frères, et y décéda « sans enfans peu de temps après, de re« gret et de desplaisir, aussitost qu'il « sceut les tristes nouvelles de la cruelle « mort de la dite Pucelle, sa sœur ».

Je n'apprendrai rien à l'honorable correspondant en lui disant que la bibliothèque de Carpentras possède un arbre généalogique de la famille Darc dressé par Charles du Lis lui-même. Or le frère aîné de Jeanne est ainsi classé dans le manuscrit n° X que j'ai eu sous les yeux :

IACQUEMIN
décédé sans hoirs peu
après son père

Les généalogies de la famille Darc doivent, ce me semble, inspirer quelque méfiance, quand elles contredisent celle qui fut dressée par le quatrième descendant du troisième frère de Jeanne. Les erreurs y furent-elles toujours involontaires ? C'est une question qu'on a le droit de se poser. Quoiqu'il en soit, elles eurent le plus souvent une noble excuse, le nom de Darc étant de ceux qui jettent sur les familles un éclat tout particulier.

Il y a un homme bien renseigné sur tout ce qui concerne la généalogie des Darc. C'est M. Chevelle, ancien notaire à Vaucouleurs, aujourd'hui domicilié à Nancy. Il est l'auteur d'une fort intéressante brochure sur Durand Laxart, l'oncle de Jeanne, et je ne serais pas autrement surpris qu'il eût des renseignements sur la postérité de Jacquemin, au cas où il aurait laissé des enfants. Le mieux serait de lui écrire à Nancy ou à Vaucouleurs. C'est un modeste et un érudit, à la disposition de ceux qui veulent voir de près, toujours de plus près, la plus glorieuse figure de notre histoire.

CLOVIS HUGUES.

—

Barbe-Bleue et Gilles de Retz. (L, 833, 901 ; LI, 21). — Gilles de Laval, baron de Retz, est un personnage fort connu dans l'histoire, grâce à Monstrelet. Le vieux chroniqueur en parle souvent dans son ouvrage, et c'est la source où les historiens contemporains, Michelet, Guepin et plusieurs autres, ont puisé la plupart de leurs renseignements ; mais, d'autres chroniques moins connues ont raconté aussi la lamentable histoire du seigneur Barbe-Bleue.

Sa baronnie était située dans le pays de Retz ; il faut orthographier ainsi, et non Rays ; j'émets cette opinion basée sur le vu d'un grand nombre de titres que j'ai compulsés pour une étude sur les usages locaux de ce pays.

Les vieilles chroniques bretonnes nous apprennent que le baron de Retz, un « viveur » et un prodigue, vendait à vil prix ses belles terres de Prigni, de Vue, de Saint-Michel Chef-Chef et autres droits, terres, rentes et revenus enclavés dans sa baronnie.

L'évêque de Nantes, Jean de Malestroit, et l'abbé Guillaume de Malestroit, disent les chroniques, ne se faisaient aucun scrupule de profiter de ces prodigalités en se rendant acquéreurs des biens que le baron mettait en vente pour s'en faire argent. Ils auraient voulu, peut-être, accaparer tous ses biens, et c'est pour ce motif qu'une brouille survint entre Gilles de Laval et les puissants acquéreurs d'une notable partie de ses terres. Gilles de Retz prit alors un parti très sage : il quitta le pays, se mit au service du roi Charles VII et se couvrit de gloire en combattant à côté de Jeanne d'Arc.

Il revint au pays de Retz, comblé d'honneurs et de dignités, et fier d'avoir été choisi pour porter la sainte ampoule au sacre du roi.

Comment tout cela n'aurait-il pas excité la haine et la jalousie des Malestroit, qui firent l'impossible pour faire tomber sur la tête de Gilles de Retz, les foudres de la justice sévère de Pierre de l'Hospital, grand justicier pour toute la Bretagne.

Il voulait la justice égale pour tous ; c'était une pure utopie au milieu du xve siècle.

On comprend très bien pourquoi le grand juge confia aux Malestroit l'exécution de ses mandats et ordonnances contre le baron de Retz; si ce dernier n'avait eu d'aussi puissants ennemis, toutes les ordonnances seraient, comme on dit, restées lettres mortes.

Cette circonstance ne prouve donc pas que les crimes de Gilles de Retz étaient imaginaires, elle explique les sympathies que ses contemporains témoignèrent au grand criminel coupable de massacre d'enfants de différents âges, qui avaient été victimes de sa lubricité.

« Pourtant, pour la mort duquel grant « partie des nobles du pays de Bretagne, « et spécialement ceux de son lignage, en « eurent au cœur très saignante douleur et « grande tristesse, car avant que cette ad- « venture lui advint il était moult renom- « mé d'être très vaillant chevalier en « armes ». (Extrait d'une ancienne chronique manuscrite de la Bibliothèque de Nantes).

JOSEPH DE TRÉMAUDAN.

*
* *

Il n'est guère admissible que Gilles de Rais eût pu être le prototype du personnage de *Barbe-Bleue*. Il n'eut, en effet, qu'une femme, Catherine de Thouars, qu'il ne passe pas pour avoir maltraitée et qui lui survécut. — Son genre de cruauté le rapprocherait plutôt des *ogres* avides du sang des petits enfants.

P. DU GUÉ.

—

Un Edit de Henri II (XLIX, L). — Voir *Intermédiaire*, XLVI, 230. ***

—

Richelieu au théâtre (LI,4,84).—Un ancien député de Reims, M. Eugène Courmeaux, a fait, en collaboration avec un de ses compatriotes M Honoré Thomas, et le président de « la Société des conférences populaires » de Paris, M. Emile Guérin-Catelain, un drame en huit tableaux, intitulé *Richelieu ou la Journée des dupes*.

C'est un épisode dramatique de cette conspiration des nobles de 1630 qui coûta la vie au maréchal de Marillac. Le ministre de Louis XIII y joue un des principaux rôles : la grande figure historique de cet homme d'Etat qui travailla avec tant d'ardeur à fonder l'unité française, est très bien étudiée.

Au début du xixe siècle, un littérateur bien connu, Népomucène Lemercier, avait déjà traité ce même sujet : sa pièce reçue en 1804, avait été arrêtée par la censure impériale et n'avait jamais été imprimée ; au dire des anciens critiques, elle était mal écrite, sèche et sans intérêt. Un rémois, M. H. Thomas, eut l'idée de la reprendre en 1847 et en fit un drame en cinq actes qui fut reçu au théâtre de l'Odéon et dont les répétitions furent interrompues par la révolution de 1848. Déja à cette époque, M. Eugène Courmeaux, alors bibliothécaire de la ville de Reims, en fit l'objet d'un intéressant rapport à la société académique locale. Mais cette œuvre n'était pas définitive : M. Courmeaux lui-même, avec son ami M Guérin-Catelain compléta et acheva ce drame qu'il eut, avant sa mort, l'intention de faire représenter au théâtre de

Reims et qui fut imprimé dans cette ville, à l'imprimerie du journal l'*Eclaireur de l'Est* en 1897. Je tiens à la disposition de notre collaborateur, M. Pont-Calé, un exemplaire de cette pièce de théâtre ainsi que le rapport de M. Courmeaux sur le premier drame de 1847.

GUSTAVE LAURENT.

—

Duc de Penthièvre (LI, 3). — *Le duc de Penthièvre* (Louis-Jean-Marie de Bourbon) *sa vie — sa mort.* (1725-1793). *D'après des documents inédits*, par Honoré Bonhomme. Paris, librairie de Firmin-Didot, 1869, in-12 de 348 pages.

LOUIS CALENDINI.

*
* *

J'ai lu dans le livre de Leo Claretie sur *Florian* des pages documentées sur le duc de Penthièvre, avec des références aux ouvrages le concernant. G. V.

—

Les ecclésiastiques et la conscription (L, 948 ; LI, 17). — Deux décrets réglèrent leur situation.

Celui du 8 nivose an XIII, voir *Bulletin des lois*, vol, 30, p. 97, sur la levée de l'an XIII.

Les sous-diacres seront rayés des listes. Les autres ecclésiastiques peuvent également être placés dans la réserve.

Celui du 7 mars 1805 (vol. 34, p. 41) :

Les ecclésiastiques exempts de la conscription et de la garde nationale doivent être promus au sous-diaconat.

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

*
* *

Ainsi posée, la question de notre confrère M. X donne lieu à une distinction que M. F. U, dans le n° du 10 janvier, a prévue, mais n'a pas suffisamment précisée dans sa réponse.

Il faut répondre : les ecclésiastiques engagés dans les *Ordres majeurs*, c'est-à-dire, le sous-diaconat, le diaconat et la prêtrise, étaient exemptés de la conscription militaire et du service dans la garde nationale.

Mais les ecclésiastiques engagés dans les ordres *mineurs*, qui n'astreignent pas le sujet au célibat et laissent libres ceux qui les ont reçus de rentrer dans la vie séculière, pouvaient être appelés en temps de guerre, et ils le furent presque toujours au service actif. Parfois même, le terrible despote envoya au régiment des diacres, et même des prêtres, qui lui étaient signalés, comme frondeurs. J'ai eu pour supérieur dans un collège libre un vénérable ecclésiastique, mort depuis longtemps, et qui étant déjà *diacre*, avait été envoyé avec plusieurs autres à Wésel, en Hollande, pendant l'année 1813, dans un régiment d'artillerie.

AUG. PARADAN.

—

Louis XVII. Documents inédits (T. G., 532 ; XLIX ; L, 227, 293). — De la *Légitimité*, n° du 1er janvier 1905 :

Une question à l'*Intermédiaire des chercheurs* et à M. Tastevin spécialement :

Dans son numéro du 20 août dernier, à propos de documents inédits sur Louis XVII (col. 227 à 230), cette revue trimensuelle a publié l'extrait suivant d'un *Journal politique* publié en russe à Moscou (Imprimerie de l'Université) en 1794 et 1795 : *Numéro d'avril 1795*.

Au dire de personnes dignes de foi, *on n'aperçoit plus au Temple* le malheureux Louis XVII. Les uns disent qu'il est mort par suite des agissements de Robespierre, d'autres affirment qu'il a été enlevé.

Or, les mois précédents, le même *Journal politique* ayant donné de bonnes nouvelles sur la santé du Dauphin, comment *les agissements de Robespierre*, mort depuis neuf mois, auraient-ils pu provoquer à si long délai une mort si prompte et si imprévue ?

M. Tastevin aurait-il par hasard confondu l'année 1794 avec l'année 1795 ? — Sinon, que penser de cette nouvelle plus que singulière ? — Il est vrai que celles qui là précèdent ou qui la suivent ne manquent point d'être bizarres, elles aussi !

ALEXIS DUBOSCQ.

—

Livre ignoré sur Louis XVII (L, 106, 355, 705, 957, LI, 18, 63) — On trouve dans les *Causes célèbres* d'Armand Fouquier (éditées en 1857 et années suivantes, chez Lebrun, rue des Saints-Pères, puis rue de Verneuil) dans le fascicule consacré aux Faux Dauphins, de *très longs* détails sur le personnage qui s'intitulait le duc de Normandie, et fut, après avoir été incarcéré à Sainte-Marguerite de Milan, arrêté le 29 août 1833, à Paris, condamné en cour d'assises, sous le nom d'Ethelbert-Louis-Hector-Alfred, se disant baron de Richemond, à douze ans de détention. Ecroué le 4 novembre 1834 à Sainte-Pélagie, il s'évada au moment d'être transféré à Clairvaux, le 19 août 1835, s'enfuit à l'étranger, rentra en France après l'amnistie de 1840 ; et, après

la révolution de 1848, adhéra à la République, adressa à l'Assemblée nationale des réclamations datées de « son domicile politique », boulevard Beaumarchais, 83 ; envoya, le 27 Mars 1849, à la duchesse d'Angoulême, une assignation en reconnaissance d'état, qui demeura sans effet. Le travail que nous résumons ne le suit pas plus loin.

Son portrait est à la page 13 du fascicule « Les faux Dauphins ». On ne dit pas s'il était marié, ni où et quand il est mort. V. A. T.

*
* *

Richemont mourut le 11 août 1853, au château de Vaux-Renard, canton de Villefranche (Rhône), chez Mme la comtesse d'Apschier.

Je ne sais où il a été enterré, mais je crois qu'il est le seul des faux dauphins sur la tombe duquel on lise : *Louis XVII, roi de France.* MARTIN E.

*
* *

M. G. Lenôtre a découvert récemment un document précis qui établit l'imposture de Richemont ; il ne l'a pas encore, croyons-nous, rendu public. X.

—

M. Thiers (T. G., 379). — On a demandé autrefois sous quel titre on pouvait lire la relation de voyage en Allemagne de monsieur Thiers.

Monsieur Thiers n'a rien publié sur ses voyages en Allemagne. VANDEVELDE.

—

Général de Morgan (LI, 10). — Il s'agit évidemment de Jacques-Philippe (ou Polycarpe) baron de Morgan, né à Amiens le 25 janvier 1759. — Sa famille devait être d'origine irlandaise. Il entra comme sous-lieutenant dans le régiment irlandais de *Dillon* (service français) en 1777, devint, en 1782, capitaine dans la *Légion de Luxembourg* (au service de la Hollande), fut, de 1790 à 1792, commandant de la garde nationale (d'Amiens ?) et fut nommé, le 13 novembre 1792, aide de camp provisoire de Dumouriez, avec grade de lieutenant-colonel. Le 20 mars 1793, Dumouriez le nomma colonel du 9e *Hussards*. Morgan, qui s'était distingué par ses services et avait été blessé, fut néanmoins dénoncé, vers octobre 1793, comme étant « un reste impur de la cour de Dumouriez ». Il avait été, en mars 1793, imposé comme colonel à son régiment (ci-devant *Hussards de la Liberté*, levés en septembre 1792) et Dumouriez avait dû licencier trois compagnies qui refusaient de le reconnaître. Les hussards, à leur tour, firent destituer leur chef en octobre 1793. Mais Morgan lui-même n'était pas dépourvu de l'esprit d'intrigue. Le 18 décembre 1794, il se faisait réintégrer dans le commandement du 9e *Hussards*, mais il ne semble pas avoir rejoint. Le 13 juin 1795, il fut nommé général de brigade. Après les journées de vendémiaire (octobre 1795), il fut de nouveau destitué. Porté sur la liste des déportés après la journée du 18 fructidor (4 septembre 1797), il put se cacher. Réintégré dans son grade après le 18 brumaire (novembre 1799), il ne fut employé qu'en 1802 et envoyé à Saint-Domingue.

Il y fut fait prisonnier en 1804, emmené en Angleterre, et, grâce à son ancien général, Dumouriez, échangé presqu'aussitôt. Il fut ensuite employé à l'intérieur, puis à Naples en 1811 et à l'armée d'Espagne en 1812 ; il eut un commandement à la Première Restauration et servit dans la Somme pendant les Cent Jours. La seconde Restauration le mit à la retraite en août 1815, et c'est alors qu'il doit avoir reçu le rang honoraire de lieutenant général. Il fut incarcéré le 16 janvier 1816 et mis au secret à la Force, comme inculpé de conspiration et de correspondance avec Dumouriez. Il fut remis en liberté le 1er août 1816, sans avoir pu obtenir de passer en jugement.

La *Biographie nouvelle des Contemporains* dans le vol. XIV, publié en 1824, nous apprend que de 1816 à 1824 le général de Morgan vécut dans la retraite, s'occupant de la rédaction de ses *Mémoires* qui, croyons-nous, n'ont pas paru. La *Biographie* déjà citée ajoute : « On pense généralement que, pendant plusieurs années, « il a été très utile à un personnage éminent qui mettait à profit la (sa ?) connaissance des hommes et des choses ».

Le général baron de Morgan n'est mort que le 4 septembre 1843.

Voir la *Biographie* citée plus haut, l'*Historique du 9e Hussards*, le *Moniteur*.

Il appartenait peut-être à la famille de Morgan de Belloy, fixée à Amiens, et qui a fourni d'autres personnages distingués.

S. CHURCHILL.

Le général Marulaz (XLVIII). — Je reçois de mon excellent ami le baron Marulaz la note suivante qui répond à la question posée il y a déjà longtemps dans l'*Intermédiaire* :

Le général Marulaz qui a défendu Besançon, n'a pas laissé de Mémoires écrits par lui. Je possède seulement 92 feuilles manuscrites et datant de 1832, elles sont reliées et portent sur la couverture l'indication suivante : Mémoires du lieutenant général Baron Marulaz.

Ce manuscrit a pour auteur un prêtre dont mon père m'a dit le nom, que j'ai oublié. Il a été certainement soumis à mon grand père, et il est demeuré à Filain jusqu'en 1842, époque à laquelle il a été remis à mon père. Il a été écrit d'après des pièces justificatives dont je possède pas mal d'originaux. J'ai aussi l'histoire du blocus de Besançon que M. Liminon a vue vers 1814. Ce document incomplet (il ne contient que 136 pages), porte au crayon le N° 2.

En comparant le cahier relatif à la défense de Besançon et les *Mémoires*, on peut se convaincre que l'auteur des *Mémoires* l'avait eu entre ses mains.

Baron Marulaz,
Inspecteur des Chemins de Fer du Midi.

L'auteur de la note que je viens de reproduire est l'aîné des petits-fils du Général.

Le vicomte de Bonald.

—

Poërio, commandant à la Légion étrangère (L, 894). — Voici un complément de renseignements sur Raphaël Poerio, dont j'ai déjà donné les états de service.

Il avait quatre frères :

1° Poerio Dominique, lieutenant au 1er de ligne napolitain, « mort en Espagne le 21 décembre 1808, en défendant une pièce de canon dans la retraite » ;

2° Poerio Annibal, enseigne de vaisseau, blessé et fait prisonnier sur le brick l'*Epervier*, au combat du 3 mai 1810 ;

3° Poerio Léopold, major attaché à l'état-major de la division occupant les îles Ioniennes et commandant l'île de Cerigo lors du débarquement des Anglais (novembre 1809), fait prisonnier et interné sur le ponton le *Canada* en rade de Chatam ;

4° Poerio Joseph (baron), (magistrat à Naples sous Joseph et Murat).

En 1849, Poerio Raphaël, ex-lieutenant-colonel de la légion étrangère, demanda, par l'entremise du ministre de France à Turin, à être relevé de ses services et à être autorisé à faire valoir ses droits à la retraite.

On dut rechercher sa position : depuis 1844, il avait cessé d'appartenir à la légion étrangère.

Le 19 octobre 1844, il avait été nommé commandant de place de Blidah, et le 20 mai 1848, il demanda un congé de 6 mois et partit d'Alger pour Turin où il prit du service dans l'armée de Ch.-Albert. Le 28 novembre 1848, il en prévint le ministère de la justice : de là ouverture d'une procédure où il fut considéré comme déserteur, jugé par défaut et condamné. Cette condamnation fut changée en une simple révocation de son grade de lieutenant-colonel, commandant de place.

(Décision du 15 mars 1850.)

Pour ses services en Italie, on peut consulter une biographie italienne.

Un rat de bibliothèque.

—

Récits d'événements historiques consignés dans les anciens registres d'état civil (L, 779, 910, 961 ; LI, 22, 67). — Les registres paroissiaux de Spa, au XVIIe siècle, tiennent plusieurs mentions curieuses.

L'une entre autres, relative au séjour des troupes françaises dans le bourg, mérite d'être reproduite. Pour l'intelligence des lignes que nous allons transcrire, il est nécessaire de rappeler que de 1671 à 1680 les armées de Louis XIV occupèrent le pays de Liège.

Durant les sièges successifs de Maestricht et de Limbourg, ces troupes pesèrent durement sur les populations. La note qui est de la main du curé Chauveheid, débute en français pour finir en latin.

1680, 15 may. Les François qui avoient entré icy en quartier d'hyver le 22 9bre 1679 sont enfin sortis. Dieu nous fasse la grâce de ne plus les appeler par nos péchez, et de ne les jamais plus voir qu'en paradis ; *gens enim perversa, avara, insolens et infidelis ; serviamus Domino Deo nostro in sanctitate et justitiâ, ne serviamus Franco in servitute ; hujus vesanam horreant tam mulieres quam virgines libidinem ut conju-*

galis usque ac virginalis castitatis, intrepidæ tueantur honorem procacis conversationis ejus exitiosa commercia, verborum, ut solet horribiliter, juramentorum pestifera lenocinia, complimentorum mendacium mellifluè ; venatam pharraginem velut oves lupum fugiant, ut infamiam ac infernum effugiant, caveant ridere et tempus fallere cum ipso ne miserrimè fleant et... (lacune) infeliciter ab ipso et cum ipso fallantur in æterno.

Traduction :

Car c'est une nation perverse, avare, insolente, et sans religion ; servons le Seigneur notre Dieu dans la sainteté et la justice, afin de n'avoir pas à servir le françois dans la dureté ; que cette engeance soit en horreur aussi bien de la part des femmes mariées que des jeunes filles ; qu'elles garantissent leur pudeur contre leurs habitudes dissolues ; ils ne font entendre que des propos lascifs, des jurements, des plaisanteries pestiférées, des mensonges emmiellés, des conversations pleines de venin. Qu'elles les fuient comme la brebis fuit le loup, afin qu'elles échappent au déshonneur et à l'enfer. Qu'elles se gardent de rire et de perdre le temps avec le Français ; sans quoi elles pleureront misérablement avec lui et elles partageront son sort infortuné pour toute l'éternité.

ALBIN BODY.

—

Le second Théâtre-Français (LI, 11). — Le privilège d'un second Théâtre-Français désiré par nombre d'auteurs, en tête desquels étaient Victor Hugo et Alexandre Dumas, fut effectivement accordé, en novembre 1836, à Anténor Joly, fondateur du journal-programme le *Vert-Vert*. Joly était pauvre, il mit quinze mois pour trouver les fonds nécessaires à l'établissement du théâtre nouveau qu'il rêva un moment de bâtir près de la Porte-Saint-Denis, sur l'emplacement du bazar Bonne-Nouvelle, mais qu'il installa finalement dans la salle Ventadour, sous le nom de *Théâtre de la Renaissance*.

J'ai conté l'histoire détaillée de cette entreprise, qui dura de 1838 à 1841, dans un volume que je publierai vers Pâques, en même temps que l'édition définitive du travail indulgemment cité par M. Lyonnet et qui cataloguera les 449 théâtres fondés à Paris de 1402 au 31 décembre 1904.

L.-HENRY LECOMTE.

L'Institut de bienfaisance maternelle à Lyon (LI, 4). — Je regrette très particulièrement d'être éloigné de mes livres et de mes notes, car je pourrais aisément satisfaire à toutes les questions que *Sir Graph* pourrait avoir intérêt à résoudre sur la fondation de cet institut.

Cet établissement, que Beaumarchais, aidé de l'archevêque de Lyon, fit placer sous le patronage de la reine, à la fin du XVIIIe siècle, existe encore sous le nom d'*Œuvre de la Charité maternelle*, son but principal est de donner des secours aux mères pauvres nourrissant elles-mêmes leurs enfants. C'est une des rares œuvres mixtes, où les divers cultes reconnus par l'Etat sont représentés.

J'ai eu la fortune de trouver chez un bouquiniste infime, les lettres patentes de Louis XVI, signées du roi et du ministre compétent, instituant cette fondation sous le patronage de la Reine, datées de 1786 ou 88. De nombreux documents, de nombreuses notes accompagnent ces lettres, et j'avais destiné tout cela à servir de base à un travail d'ensemble sur cette belle œuvre lyonnaise, en y joignant les extraits des nombreux rapports qu'elle a publiés dans les années antérieures. Mon dossier est malheureusement resté intact, et j'ai renoncé à en tirer parti. Mais dans le cas où Sir Graph s'intéresserait encore à son contenu au mois de mai prochain, époque à laquelle j'espère être rentré à Lyon, je me ferai un plaisir de répondre à ses questions. Cz.

—

Pandore et sainte Elpice (L, 949; LI, 68). — Deux correspondants me reprochent d'avoir écrit qu'en la personne de sainte Elpice on avait canonisé une vertu théologale. Je ne saurais m'exprimer autrement. La légende d'une martyre nommée Sagesse, dont les filles se nomment Foi, Espérance et Charité, est une des premières dont le caractère purement symbolique est apparu non seulement à la critique profane, mais à l'exégèse ecclésiastique elle-même.

Sainte Elpice, dont le nom se trouve écrit ainsi dans le *Répertoire* Ulysse Chevalier et dans la *Biographie Générale* Didot-Hœfer, est ordinairement nommée sainte Espérance. Il semble bien que cette

traduction soit à la fois inexacte et involontairement hérétique.

L'espérance, d'après l'excellente définition de Littré, est « l'attente d'un bien qu'on désire et qu'on entrevoit comme *probable* ». Cette probabilité implique un doute qui n'est pas exprimé par le mot grec que l'on prétend traduire. *Elpis* signifie *prescience*, et par conséquent *certitude*.

D'autre part, le mot *foi* (qui jadis équivalait à *confiance* et traduisait exactement le grec *Pistis*) a lentement évolué, lui aussi, et signifie aujourd'hui *croyance aux dogmes*, c'est-à-dire encore *certitude*. La foi, c'est le credo.

Il s'ensuit que les noms des deux premières vertus théologales auraient subi un curieux phénomène de permutation symétrique. Nous appelons aujourd'hui l'Espérance ce que les Pères grecs appelaient la Foi ; et la réciproque est presque vraie.

Quant à la troisième vertu, *Agapé*, « l'Amour de Dieu », nous la nommons toujours *Charité* qui signifie dans notre langue moderne « Pitié pour le prochain ». On ne saurait la rendre plus méconnaissable. CANDIDE.

—

Forme primitive de la confession (LI, 4). — Consulter Pierre Batiffol. *Etudes d'Histoire et de théologie positive*. Paris, V. Lecoffre 1902, in-12 de VIII-314 p.— Toute une étude a trait aux *Origines de la Pénitence*, pp. 43-222.

Voyez aussi le chapitre XV : *La Reconciliation des Pénitents*, du livre de Mgr L. Duchesne. *Les Origines du Culte Chrétien* (p. 420). — Paris, Fontemoing, 1898, in-8° de VIII-535 pages

LOUIS CALENDINI.

*
* *

La confession auriculaire n'est devenue officielle qu'en vertu du 4e concile de Latran (1215) qui a déclaré qu'elle était un commandement de l'Église.

Le concile de Chalon-sur-Saone (813) émit des doutes à l'égard de sa nécessité. On trouve, au chapitre 23 des actes de ce concile :

Quelques uns disent qu'il faut confesser ses péchés à Dieu, d'autres prétendent qu'il faut aussi les confesser au prêtre.

Le concile de Trente prenant les paroles de Jésus Christ « *Recevez le Saint-Esprit, ceux desquels vous aurez pardonné les péchés ils leur seront pardonnés* » s'appuie sur l'autorité des Pères pour les appliquer à la confession auriculaire. Mais de Clément d'Alexandrie à Bernard de Clairvaux au XIIe, on ne trouve aucune interprétation de ce genre ni dans Paul de Thèbes (151), ni dans saint Cyprien, Athanase, saint Basile, saint Ambroise, saint Martin de Tours, etc.

Thomas d'Aquin reconnaît que la confession auriculaire n'a pas été d'une pratique universelle dans l'Eglise catholique.

Si les Novatiens l'ont attaquée au IIIe siècle, c'est qu'elle avait été établie occasionnellement à la suite de la persécution de Decius en 251, vis-à-vis de quelques chrétiens qui, pour avoir la vie sauve, avaient renié leur foi.

Nectarius, archevêque de Constantinople, abolit plus tard (383) la fonction de prêtre confesseur créée pour cette circonstance.

Quant à saint Benoit au VIe siècle, s'il met la confession au nombre des obligations de l'ordre qu'il fondait, c'est bien la preuve que cette obligation n'existait pas pour le commun des fidèles.

Au surplus, d'après la doctrine de l'abbé Loisy, l'Église a reçu de Jésus Christ les pouvoirs nécessaires pour pouvoir l'instituer quand et comme elle l'a voulu.

PAUL ARGELÈS.

*
* *

On trouvera les renseignements demandés dans l'*Histoire de la confession sous ses rapports religieux, moraux et politiques, chez les peuples anciens et modernes*, par le comte C. P. de Lasteyrie. Paris, Pagnerre, 1846, in-8. OSMIN.

—

Relique du voile de la sainte Vierge (L, 950; LI, 69). — J'ai eu autrefois, en ma possession, un morceau d'étoffe noire, de très petite dimension, fixé sur une estampe lithographiée et provenant d'un couvent ou d'une église de *Lorete* en Italie. Ce document donnait cette étoffe pour un morceau de la relique en question.

ROLIN POETE.

—

La quête de l'hirondelle à Rhodes (L. 732, 886). — Nous remercions très sincèrement notre confrère P. L. d'avoir bien voulu nous donner des indications précises sur la quête de l'*Hiron-*

delle à Rhodes et avec d'autant plus de raison qu'Athénée, la seule des sources indiquées que nous ayons sous la main dans notre humble province, nous a fourni aussi le chant de la *Corneille*

Mais ce n'est pas tout, Sainte-Beuve, compulsant plus tard ce qui restait des manuscrits d'André Chénier, y trouvait cette curieuse note :

Il ne sera pas impossible de parler quelque part de ces mendiants charlatans qui demandaient pour la *mère des Dieux* et aussi de ceux qui, à Rhodes, mendiaient pour la corneille et l'hirondelle ; et traduire les deux jolies chansons qu'ils disaient et qu'Athénée a conservées.

Cette note a été reproduite dans l'édition critique des *poésies* d'André Chénier de Becq de Fouquières, Paris, Charpentier, 1862, p. 131, avec renvoi au texte d'Athénée, ce qui nous fait regretter d'avoir un peu trop tôt mis à contribution l'obligeance de notre aimable confrère. Pour les chants de quête de *Cybèle*, et à notre grand étonnement, le commentaire n'indique aucune source.

Nous désirerions bien savoir si ces chants ont été conservés, ce dont nous n'avons point la preuve, et à tout le moins, où ils sont cités.

Il ne serait pas indifférent pour nous de retrouver à quelle époque de l'année avait lieu cette quête et si, comme pour les deux autres, les quémandeurs allaient *la nuit* de porte en porte. LÉDA.

—

Outillage gallo-romain (L. 219, 422, 528, 570, 657, 909). — *Cautère*. Ce joli petit instrument de chirurgie est absolument intact, et recouvert d'une patine noirâtre indiquant un métal autre que le bronze, mais qui n'a pas été déterminé, pour éviter toute détérioration.

L'un des bouts, après quelques ornements circulaires, porte une gouge de trois millimètres, devant servir au nettoyage de la plaie.

Le côté opposé comprend une partie arrondie longue de 34 millimètres, et qui s'amincit au point de ne pas dépasser la grosseur d'une aiguille ordinaire. Il se termine par une petite olive allongée de 18 millimètres, et recourbée presque à angle droit. Rougie à blanc, elle servait à la cautérisation du muscle ou de l'os malades. L'amincissement considérable dont elle était suivie s'opposait à la communication trop rapide de la chaleur au reste du métal.

L'outil, dans son ensemble, a 124 millimètres de longueur, en y comprenant celle de l'olive. La partie centrale compte dans ce total pour 46 millimètres ; elle est carrée, avec deux millimètres de diamètre, et des angles garnis de hachures qui facilitaient la préhension et le maniement de l'instrument, dont l'usage s'est perpétué de nos jours, jusqu'à l'invention du thermocautère.

Bien que le cautère existât dans une haute antiquité, je n'en ai trouvé, pour l'époque ancienne, ni dessin ni description identique. Celui-ci a été découvert à plus de 2 mètres de profondeur, dans la couche archéologique, avec d'autres objets de l'époque, non loin du *balneum* et de l'édifice principal de la villa romaine des Cléons. FÉLIX CHAILLOU.

—

Le chien de Jean de Nivelle (XLVII ; XLVIII ; L ; LI, 21). — M. O. Colson, directeur de la revue *Wallonia*, vient de publier : « *le Cycle de Jean de Nivelle*, chansons, dictons, légendes et type populaire ». C'est une étude très complète sur ce type et son illustre parrainage. (Voir Bibliographie *Intermédiaire*, 20 janvier 1905).

—

Le château et la baronnie de Digoine en Charollais (L. 892 ; LI, 23). — Le marquis de L. C. confond deux Digoine, tous les deux en Saône-et-Loire. Le Digoine sur lequel il demande des renseignements n'est pas en Charollais, mais dans les environs d'Autun, le bureau de poste est Conches-les-Mines. Il est maintenant la propriété de la comtesse de Prunelé, née Musy, depuis la mort de son frère le comte Symphorien de Musy. Par M. de Prunelé, un érudit, il aura tous les renseignements désirés.

L'autre Digoine, qui, lui, est en Charollais, est aujourd'hui entre les mains de M. Jean d'Ideville, qui le tient, par héritage, de son cousin, le comte Jacques de Moreton-Chabrillan. E. D'A.

*
* *

Il existe sur le château et la baronnie de Digoine en Charollais, une notice imprimée. M. le marquis de L. C. peut s'adresser directement à M. le marquis de

Digoine, à Pont-Saint-Esprit, qui se fera un plaisir de la lui communiquer. X.

***

Lors de son mariage, par contrat du 5 avril 1705, avec Eléonore Louise de Saux de Tavannes, Paul de Loriol de Chandiou, chevalier, comte de Digoine, fils de René de Loriol, comte de Digoine et de Levie de Chandiou, possédait la terre de Digoine. Le contrat porte qu'en cas de survie, la future épouse aura, durant sa viduité, son habitation dans le château de Digoine. T.

—

Château de la Tournelle (L, 951). — Tous les guides des environs de Paris, et ils sont nombreux, doivent fournir ce renseignement.

Dulaure, en 1828, parle du château existant à l'Hay, sans lui donner un nom particulier, mais il ajoute : « A côté du château est une haute tour carrée ou donjon, bâtie en pierres de taille et flanquée de quatre tourelles, etc.,etc. »

lexis Martin (*Tout autour de Paris*, 2e édition 1894) décrit longuement cette commune et dit qu'elle posséda longtemps un manoir seigneurial dont le dernier reste était visible encore au commencement de ce siècle.

« C'était une tour carrée flanquée aux angles de tourelles en cul-de-lampe, et dont la masse noire dominait tout le village ».

N'y aurait-il pas confusion entre le nom de *Tournelle* et ces tourelles qui semblent avoir été très caractéristiques ?

PIETRO.

—

Sépultures d'artistes (Beaux-arts) (LI, 12, 88). — Pour compléter les renseignements déjà donnés à G dans le dernier n° de l'*Intermédiaire*, je lui indique un livre où il trouvera tout ce qu'il cherche quant aux artistes du XVIIe et du XVIIIe siècle. Voici le titre : *Actes d'Etat civil d'artistes français* extraits des registres de l'Hôtel de Ville de Paris, détruits dans l'incendie du 24 mai 1871, publiés par H. Herluison. Orléans, chez Herluison, libraire-éditeur, 1873.

Ce livre des plus intéressants pour tous ceux qui s'occupent d'art, est épuisé depuis longtemps, mais il existe à la Bibliothèque nationale. J'ai pu m'en procurer un exemplaire il y a deux ans, chez Rapilly. J'y copie pour G. les renseignements suivants :

Rigaud (Hyacinthe) peintre. Le 30 décembre 1743, le corps de feu M. Hyacinthe Rigaud âgé de 80 ans passez (*sic*) écuyer citoyen noble de la ville de Perpignan, peintre ordinaire du Roy, etc., décédé hier rue Louis-le-Grand, en cette paroisse, a été transporté de cette église en celle des R.R.-P.P. Jacobins de la rue St-Honoré lieu de la sépulture...

(Saint-Roch).

Largilière (Nicolas de) peintre. Nicolas de Largilière âgé de 90 ans, peintre ordinaire de Roy... décédé rue Geoffroy-Langevin de cette paroisse, le 20 mars 1746, a été inhumé le lendemain en la cave de cette église ..

(Saint-Merry).

Pajou (Les) Actes de baptêmes et mariages seulement.

Falconet (Etienne-Maurice) sculpteur. L'an 1791 le 26 janvier, le corps de Etienne-Maurice Falconet sculpteur... âgé de 74 ans, décédé le 24 dudit mois, rue Regratière, de cette paroisse a été inhumé dans cette église en présence de...

(Saint-Louis en l'île).

J. V. P.

***

Au cimetière Montmartre, 32e division : la tombe d'Alfred Dehodencq, peintre d'histoire. C'est un caveau de famille dans lequel se trouvent réunis : Dehodencq, sa femme née Maria-Amalia Calderon de Sarmiento, la dernière descendante du poète espagnol, et quatre de leurs enfants : Manuel, Marie, Armand et Edmond.

La tombe se compose d'une stèle que surmonte le buste de l'artiste, exécuté, en 1880, par son fils Edmond Dehodencq, peintre aquafortiste et sculpteur qui mourut en 1887, à l'âge de vingt-cinq ans, après avoir donné les plus belles espérances.

Sur la stèle sont gravés vingt vers que Théodore de Banville écrivit en 1887, à la gloire de Dehodencq.

Alfred Dehodencq, qui fut un des plus beaux et des plus purs artistes du XIXe siècle, était un Parisien de Paris. Il est né le 23 avril 1822, boulevard Montmartre, et est mort le 2 janvier 1882, boulevard Saint-Michel. SAINT-GEORGE.

***

Ch. Lebrun fut inhumé dans l'église de Saint-Nicolas du Chardonnet et Mansard dans l'ancien cimetière Saint-Paul. Au-

Père-Lachaise il y a aussi les tombes de Rosa Bonheur, d'H. Flandrin, et, si j'ai bonne mémoire, de Lesueur. B. M.

—

De l'origine des noms (LI, 10). — Les neuf dixièmes des noms de famille actuels sont des noms de localités, de baptême ou de profession, ou des noms rappelant une particularité physique. Il est clair que la similitude de nom n'indique point une communauté d'origine, s'il y a une foule de noms de lieu identiques, ou s'il s'agit soit d'un nom de profession, soit d'une question de taille ou de teint. Il peut y avoir une infinité de Beaumont, de Des Essarts, de Perret, de Jacquier, de Tissot, de Lefèvre, de Favre, de Mercier, de Petit, de Legrand, de Leroux, etc., sans la moindre relation de parenté. Dans les pays où l'usage des armoiries est fort répandu, même en dehors de la noblesse proprement dite, comme en Alsace, en Allemagne ou en Suisse, c'est la communauté d'armoiries qui décèle une communauté d'origine, quand les noms sont pareils, et même quand ils ne le sont pas. Tout le monde sait, par exemple, que les deux illustres maisons alsaciennes d'Andlau et de Berckheim, aujourd'hui en partie françaises, sont issues d'une même souche : elles ont des noms différents, provenant de localités contiguës et les mêmes armes : *d'or, à la croix de gueules*,. . depuis l'origine des armoiries au XIIIe siècle.

PAUL.

*
* *

En parlant de l'origine commune des branches de la famille Doynel, je n'ai pas entendu établir un axiôme. Ce n'est pas en vertu d'un principe général, comme semble le croire mon confrere A. F., ce n'est pas non plus par suite d'un raisonnement discutable que j'ai émis mon assertion concernant cette famille.

Je n'ai eu qu'à constater un fait, corroboré à la fois par la tradition et par des documents précis. Les autorités sur lesquelles je me suis appuyé, dans ce cas spécial, sont des généalogistes tels que de Magny, et des érudits tels que M. de la Sicotière.

Je ne discute donc pas. De même que je ne prétends pas ériger en règle absolue ce qui n'est qu'un fait particulier.

Il est possible qu'on puisse dire d'autres familles ce qui est de la famille Doynel ou Doisnel. Evidemment, cette famille n'est pas la seule dont l'origine découle d'une même source ; mais c'est rarement, à mon avis, que le cas peut se rencontrer.

Les noms propres français se sont formés de différentes manières, suivant la condition sociale des premiers qui les ont portés. En dehors des familles d'ancienne extraction dont le nom n'a aucune racine étymologique dans notre langue — et c'est le cas de la famille Doynel ou Doisnel — les noms se sont formés de mots caractéristiques qui devinrent peu à peu des appellations de famille. Ils s'appliquèrent, par leur origine même, à une foule d'individus et l'on ne peut raisonnablement soutenir que ceux qui les portent appartiennent originairement à la même famille.

La matière est assez intéressante pour avoir tenté des chercheurs et, parmi les ouvrages qui ont vu le jour sur ce sujet, j'ai connaissance des suivants :

Des noms propres et de leur origine, par le comte Hallez-Claparède ;

Dictionnaire étymologique des noms propres, par Hecquet-Boucrand ;

Traité de la noblesse et de l'origine des noms et surnoms, Rouen 1734 ;

Glossaire des noms d'hommes français et anglais, par Le Héricher ;

Questions d'étymologie, noms de lieux et de famille, sans nom d'auteur ;

Encyclopédie des noms propres, par J. Sabatier. CH. D.

*
* *

Encyclopédie des noms propres, J. Sabatier. Librairie du *Petit Journal*, boulevard Montmartre, 21, Paris.

—

Famille Barbot de Lardenne (LI, 14) — Il ne semble pas que cette famille, très probablement éteinte dès le milieu du XIXe siècle, soit la même que celle des Barbot de Chément. En effet, cette dernière n'est connue, dans ses différentes branches, qu'avec les noms terriens de : *de la Trésorière*, *d'Hauteclaire*, *de Pendry*, *de Silhac*.

La famille des vicomtes de Barbot, anoblie par le capitoulat de Toulouse en 1763, ne porte pas le nom de Lardenne, lequel ne fut pas, croyons-nous, usité non plus dans les familles Barbot de Séchezac, de l'Aunis, et Barbot de Pleineselve et Goujonville, du Bordelais. SAINT-SAUD.

Le marquis de Biron (L. 556). — En 1865, le marquis de Biron était président du Jockey-Club. Le comité ayant refusé d'inscrire Adalbert de Périgord sous le nom de duc de Montmorency, celui-ci écrivit au garde des sceaux pour réclamer son intervention et c'est à la suite de la lettre de ce dernier que le comité du cercle fut forcé d'accorder l'inscription demandée, mais le marquis de Biron donna sa démission. DE M.

—

Duc de Caumont-la Force (LI, 55). — A cette question, c'est une réponse *à côté* que je viens faire avec l'espoir qu'elle intéressera quand même M. Arm. D. N'étant pas généalogiste par spécialité, je ne puis lui dire si Henri-Jacques Nompard de Caumont, duc de la Force, a laissé une postérité ; mais j'ai la passion des manuscrits historiques et j'en possède un fort curieux, de 212 p. in-f°, portant le titre de : *Mémoires de la vie et actions mémorables de Monseigneur le duc de la Force, pair et maréchal de France*, et contemporain de cet illustre personnage puisqu'il s'arrête avant sa mort. Je prépare même une édition de cette autobiographie, et pour ce faire, je me suis entouré de tous les documents capables de m'éclairer, parmi lesquels se trouvent les *Mémoires authentiques de Jacques Nompard de Caumont, duc de la Force, maréchal de France, et de ses deux fils les marquis de Montpouillard et de Castelnaut*, non mis dans le commerce, m'a dit un illustre bibliothécaire de Paris, et publiés à petit nombre, en 1843 et en 4 volumes in-8°, par le marquis de la Grange, mari de mademoiselle de Caumont la Force, fille du duc de la Force, pair de France, et descendante du maréchal de la Force.

Dans cette publication, M. le marquis de la Grange a réuni tout ce qu'il a trouvé dans les archives de la maison de la Force, entre autres neuf manuscrits divers qu'il cite et analyse successivement. Or il relate, sous le n° 7 (t. I, p. CXXII) un mémoire de 1710 qu'il attribue peut-être à Charlotte-Rose de la Force, mais plus vraisemblablement à notre Henri-Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, académicien en 1715, surtout si l'on tient compte de ces observations relevées dans le préambule : « L'auteur n'a écrit que sur les Mémoires que le maréchal de la Force envoyait à son fils... et les lettres originales qu'il a trouvées... qui sont entre les mains de *celui* qui l'a composée [cette histoire] et qui est un *descendant dudit duc de la Force*. Je signalerai en même temps une pièce dont j'ai pris seulement note et qui se trouvait chez le libraire Ernest Dumont, 32, rue de Grenelle ; c'est un billet de mille livres à l'ordre du marquis de Caumont, signé d'Henri-Jacques Nompard de Caumont, duc de la Force, membre de l'Académie Française, et datée de Paris, 20 septembre 1720.

* * * PIERRE.

En 1733, le duc de la Force était Armand Nompar de Caumont, né le 7 mai 1679, frère cadet de l'académicien. Celui-ci était mort sans postérité. ***

—

Famille Doynel ou Doisnel (L, 616, 815, 919). — Il existait jadis à Louviers un fief Doynel.

En 1386, Guillaume du Perroy, bailli de Louviers, informa au sujet des droitures réclamées par N. D. Madeleine Payen, veuve de N. Leroux, seigneur d'Oynel, Virouvey, etc... dans son dénombrement au fief d'Oynel.

Ce fief, relevant par foy et hommage des archevêques de Rouen, appartenait, en 1426, à messire Jean Louvel, qui s'en était rendu acquéreur par acte devant les tabellions de Louviers, du 13 novembre 1426.

Acte de foy et hommage est passé à monseigneur le cardinal de Bourbon, le 30 décembre 1583, par noble homme Olivier de Halgrey, alors propriétaire du fief.

Jean Surgis en devient propriétaire par acte passé le 9 novembre 1629 et, par mariage, Marie Surgis l'apporte à Jean-Baptiste Langlois, écuyer, conseiller, secrétaire du roi, maison, couronne de France, et de ses finances.

En 1687, maître Jean-Baptiste Langlois, sieur d'Oynel, est dit receveur du grenier à sel de Mantes ; il posa, le 23 décembre 1702, la première pierre du monastère Saint-Louis de Louviers ; — aujourd'hui Hôtel de Ville — il fut parrain d'une cloche à Louviers en 1714, avec la marquise du Rollet. Il était seigneur du fief Doynel lors de son décès en 1720. Langlois d'Oynel : *d'azur, à l'aigle d'or, accompagné d'un tortil de même en chef.*

Le 21 juin 1754, messire Antoine Desherbiers, chevalier, marquis de l'Es-

tendure, lieutenant des vaisseaux du roi, propriétaire par Marie Prévost, sa femme, petite-fille de M. Langlois Doynel, vend à M. Pierre-Nicolas-Jean-Baptiste Lemassif, écuyer conseiller du roi, maison et couronne de France, le noble fief Doynel.

Au décès de M. Lemassif-Doynel, arrivé à Louviers le 30 juillet 1787, le fief passe aux mains de Mme Clotilde-Adélaïde Lemassif-Doynel, sa fille, épouse de M. J.-B.-A. Lefaucheux des Aunois, qui en était encore propriétaire au moment de la Révolution.

On remarquera que l'orthographe du nom du fief subit des changements ; nous avons tenu à la conserver telle que nous la trouvions dans les divers ouvrages que nous avons consultés.

Peut-être que ce fief d'Oynel ou Doynel n'a rien de commun avec la famille Doynel ou Doisnel sur laquelle on opère des recherches, mais il m'a paru bon de transmettre, quoique de peu de valeur, ce renseignement à notre confrère intermédiariste. JEHAN DE LOUVIERS.

*
* *

Dans une des réponses figurant à la colonne 811 du dernier volume de l'*Intermédiaire*, on cite la col. 988 d'un volume antérieur, mais un *errata* a fait omettre de désigner le n° de ce volume.

C'est le vol. XXIV (année 1891) qu'il fallait indiquer. R. P.

—

Dupleix (L, 952 ; LI, 25, 78). — Charles-Antoine Dupleix de Pernin, neveu et héritier de l'illustre Joseph Dupleix, gouverneur de Pondichéry, demanda et obtint pour son fils, Charles-Joseph-René Dupleix, le titre de seigneur de Mézy, seigneurie située près Meulan (Seine-et-Oise). Celui-ci, d'abord conseiller au Parlement, fut nommé préfet du Nord après les Cent Jours, puis député, directeur général des postes, pair de France et conseiller général de Seine-et-Oise.

Il mourut en 1836, laissant un fils Ferdinand Dupleix de Mézy, mort sans postérité.

D'un autre côté, j'ai lu quelque part que le marquis de Nazelle, demeurant au château de Guignicourt (Aisne) est l'arrière-neveu du gouverneur des Indes.

PAUL PINSON.

—

Loys Guyon de la Nauche (LI, 8). — La première édition des *Diverses leçons* de Loys Guyon, Doloïs, sieur de la Nauche (près Uzerche en Bas-Limousin), est de 1603, la seconde de 1610, en un volume in-8. L'ouvrage complet, très curieux, en trois tomes in-8, a été publié en 1617, à Lyon, par Claude Morillon. Le « permis d'imprimer » est du 20 février 1617 et il en résulte que l'auteur était mort avant cette date. Ce « permis » est reproduit à la fin de l'édition de 1625, du même imprimeur et qui est identique à la précédente. Etant énoncé dans la dédicace de ce troisième tome, par l'imprimeur, que l'auteur avait plus de 90 ans quand il l'écrivit, Guyon était né au plus tard en 1527 et plus probablement en 1526.

Une notice détaillée sur Louis Guyon de la Nauche qui s'établit à Uzerche en qualité de médecin et de conseiller du roi en l'élection, a été donnée dans les *Curiosités de la bibliographie limousine* (pp. 78-82) par un bibliophile Corrésien. Limoges, Ducourtieux, 1904, in-8. OSMIN.

—

Famille Hémart de la Charmoye (L, 669, 813, 865, 976). — J'ai lu avec un vif intérêt les deux articles de notre confrère M. Gustave Laurent, mais je croyais savoir que le fils aîné du législateur était Pierre-Charles Hémart, baron de la Charmoye, lieutenant d'Etat-Major, chevalier de la Légion d'honneur, marié à Paris le 18 février 1826. (Registres de la paroisse Saint-Thomas d'Aquin) à Benjamine Frotier de la Coste-Messelière, qui eut pour fils unique Pierre-Elie Hémart, baron de la Charmoye, chef d'escadrons au 6e régiment de chasseurs à cheval, chevalier de la Légion d'honneur, mort à l'âge de 44 ans, sans postérité, en son château de Louvois, commune de Louvois (Marne) le 20 juillet 1871, lequel avait épousé, le 20 septembre 1868, sa cousine germaine Marthe-Elisabeth, fille d'Emile Hémart de la Charmoye et de Clarisse Villot. Marquis DE L. C.

—

Perrin - Duseuil, gouverneur d'Anvers sous l'Empire (L, 952). — Il n'y a qu'un gouverneur à Anvers sous l'empire : Carnot. — Avant lui la place étant de 1re classe avait un commandant d'armes du grade de général : en 1812 et 1813, le commandant d'armes était le général de division, baron Fauconnet.

J'ajoute qu'il n'y a pas eu d'officier général du nom de Perrin-Duseuil.

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

—

M. de Villayer (L, 954 ; LI, 83) — Jean-Jacques Renouard de Villayer, né à Nantes le 24 juin 1607 (V. l'*Amateur d'autographes*, mars-avril 1878, p. 49-52) mort le 5 mars 1691. Conseiller au Parlement de Rennes, puis de Paris, maître des requêtes en 1636, intendant à Orléans en 1638. (On sait que les intendances avaient été créées par l'édit de mai 1635, dans le but de tenir en échec l'autorité, jusque-là sans bornes, des gouverneurs de provinces). Celle d'Orléans comprenait le Maine, le Poitou, l'Anjou, le Perche, la Beauce, le Gâtinais, le Blésois. l'Aunis, l'Angoumois, le Berry et la Touraine. Il ne paraît pas que Renouard de Villayer ait gardé longtemps cette situation considérable. En lutte perpétuelle avec le maréchal de Brézé, beau-frère de Richelieu, il fut soutenu par le Cardinal, mais il abandonna la partie et revint au Conseil d'Etat comme maître des requêtes : il y était revenu en 1644. Depuis quand ? Il y demeura pendant toute la minorité de Louis XIV, devint, en 1657, conseiller d'Etat semestre, fut créé comte de Villayer en janvier 1655. En 1659, il succéda à Servien à l'Académie française. En 1681, il devint doyen du conseil.

Marié à Marthe de Neubourg, morte en novembre 1689, il eut un fils qui fut conseiller au Parlement de Rennes en 1660 (1), se maria à Lucrèce Chapel, laquelle lui donna un fils qui fut maître des requêtes et mourut sans postérité

Le nom de famille Renouard ou de Renouard s'orthographiait autrefois Regnouard ; les armoiries de la famille étaient : *d'argent à une quintefeuille de gueules* (*Armorial de Bretagne*).

Jean-Jacques Renouard de Villayer était fils de Guy Renouard, seigneur de Rivière et de Langlée, maître des comptes à Nantes en 1586, charge qu'il résigna à un de ses fils, César Renouard de Dronges.

La mère de Jean-Jacques Renouard de Villayer était Françoise de Becdelièvre, fille d'un conseiller au Parlement de Rennes (V. l'*Amateur d'autographes* à l'endroit indiqué ci-dessus et la notice de M. René Kerviler : *J.-J. Renouard de Villayer, membre de l'Académie Française*, étude sur la famille et sur sa carrière (Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*). Paris, librairie Detaille, 1877, in-8. M. Kerviler a repris cette notice dans son ouvrage : *La Bretagne à l'Académie française au XVIIe siècle*. Paris, V. Palmé éditeur, 1879, in-8.

Depuis M. Kerviler a reçu de M. Lhuillier, le fidèle collaborateur de l'*Intermédiaire*, décédé l'an dernier, quelques notes sur Renouard de Villayer, mais nous ignorons l'importance de ce nouvel apport, qui ne paraît pas, jusqu'ici, avoir été utilisé par M. Kerviler.

Ajoutons que l'on trouve quelques pièces notariées signées *de Renouard* ; M. Kerviler signale une lettre de la Bibliothèque nationale signée Villayer. Une lettre possédée par M. la Caille, le grand amateur d'autographes parisien, signée Villahier, doit être attribuée à notre académicien. M. Mahé, le distingué timbrophile, a découvert, à la Bibliothèque nationale, une autre lettre de Villayer. Ces différentes signatures posent un problème intéressant à résoudre. J.-J. Renouard de Villayer a-t-il signé d'abord *Villahier*, puis *Villayer* ? Si l'on observe les usages contemporains et d'autres exemples, il n'y a aucune impossibilité, mais on aimerait avoir d'autres raisons que des probabilités.

B.

—

Madame de Warens (LI, 1). — Si on est convenu, dans la prononciation des noms propres, d'adopter celle qui est en usage dans la région dont ils sont originaires, le doute n'est pas possible. Il faut dire *Waran*, car dans le canton de Vaud, la terminaison *ens* se prononce *an*. Les Vaudois disent *Claran* pour Clarens, *Vufflan* pour Vufflens, etc.

RENAULT D'ESCLES.

*
* *

Madame de Warens était la femme de Sébastien-Isaac de Loys, seigneur de Warens ou Vuarrens, dans le pays de Vaud. Dans la Suisse romande, les noms de lieu en *ens* se prononcent toujours *an* (Clarens = *Claran* ; Renens = *Renan* ; Echallens = *Echalan*, etc.) ; Warens ou Vuarrens s'y prononce donc *Vuaran*. Mais je crois ne pas me tromper en affirmant qu'en

(1) Le fils de Renouard de Villayer fut reçu au Parlement de Rennes en 1660, sous le nom de Jean-Jacques de Regnouard.

France l'usage le plus général est de prononcer *Vuarins*, en faisant sonner l'*s*.

PAUL.

—

Question de dérogeance L, 895; LI, 33). — Je remercie infiniment messieurs Arm. D. et P. du Gué de leurs précieux renseignements, et m'empresse de leur indiquer que la noblesse dont il s'agit est d'origine italienne. Elle ne cesse de figurer dans les archives de la noblesse lombarde depuis le xve siècle.

Dans le cas où ces messieurs voudraient consulter les documents que j'ai entre les mains, je les tiens à leur entière disposition.

—

Armoiries à déterminer : d'or, au lion de sable (LI, 11). — Suivant Rietstap, la famille Doisnel (Maine) porte : *d'or, au lion de sable accompagné de trois roses du même.*

W. H. CROOCKEWIT.

—

Armes de trois familles bourguignonnes (L, 726, 859, 967; LI, 74). — Pierre Griffon, maire de Dijon, apposa son sceau sur une quittance de 1359 (Archives de la Côte-d'Or, B. 11 601). Ce sceau, assez bien conservé, présente un griffon accompagné de trois meubles que Peincedé a pris pour des quintefeuilles, mais qu'un examen attentif fait reconnaître pour des trèfles. Les armes des Griffon doivent donc se lire : *de... au griffon de... accompagné de trois trèfles de...*

Je n'ai rien trouvé concernant les Porteret.

PALLIOT LE JEUNE.

—

Armes à indiquer : gironné de... et de... (L, 561, 672, 809, 810, 913; LI, 32). — M. Palliot le Jeune, toujours si bien renseigné, nous met indirectement sur la voie de Edme le Bascle, marquis d'Argenteuil, par sa réponse à la question sur les Framery, en nous disant que Pierre-Jacques de Faucery (pour Framery) avait, le 22 septembre 1780, acheté du *marquis d'Argenteuil* la terre et seigneurie de Montliot. Or, je viens de trouver que la famille le Bascle a possédé et habité le château de Courcelles, paroisse de Montliot, près Châtillon-sur-Seine. C'est là probablement qu'est né Edme le Bascle. M. Palliot, aussi complaisant que bien documenté, pourra peut-être, grâce à ce renseignement, nous fixer définitivement sur l'ascendance du personnage en question.

Quant aux armes : *d'argent, à la croix de deux bâtons estoqués ou à deux estocs ou bâtons noueux de... en croix*, il est plus que probable que ce sont les armes d'une famille alliée sinon directement, au moins indirectement, aux le Bascle. Ainsi en est-il des armes des Rohan figurant aussi dans l'écu du dernier abbé de Vézelay, Marguerite de la Touche, femme de Antoine le Bascle, ayant eu pour grand'mère Jeanne de Rohan.

En ce qui est de la seigneurie de Pouy, d'Hozier nous dit que Colombe de Boucher, veuve de Louis de Saint-Blaise eut, pour son douaire et ses reprises, la moitié de la terre de Pouy.

Pour compléter quelque peu les renseignements donnés si obligeamment par M. Le Lieur d'Avost sur les Saint-Blaise, je dirai que le 7 avril 1648, les enfants de Jean de Beaujeu et de Catherine de Saint-Blaise se partagèrent la succession de leurs parents.

T.

—

Armoiries à déterminer : de sinople, à six besants (L, 840). — 1° Des Forges : *de sinople, à six besants d'or.* — 2° Chevalier de Poligny (Franche-Comté) : *de gueules, au chevron, accompagné en chef de deux molettes et en pointe d'une épée, le tout d'argent ; l'épée garnie d'or.*

P. LE J.

—

Pièces de cinq francs (L, 895, 990; LI, 35). — Il n'y a pas d'anomalie dans les inscriptions de ces pièces, comme l'avance M. Bastin-Lefebvre (p. 991).

Le Sénat, en proclamant Bonaparte empereur des Français par le sénatusconsulte du 18 mai 1804, n'a pas institué l'Empire. Le premier article du titre Ier de cet acte est ainsi conçu :

Le GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE est confié à un empereur qui prend le titre d'EMPEREUR DES FRANÇAIS... Art. 2. NAPOLÉON BONAPARTE, premier consul de la République, est EMPEREUR DES FRANÇAIS. Le titre 2 consacre l'hérédité et la dignité impériale au profit de Napoléon Bonaparte et de sa descendance. Le titre 15 fixe, par l'art. 140, la formule de la promulgation des lois qui est ainsi conçue : « N. (*le prénom de l'empereur*), par la grâce de Dieu et *les Constitutions de la Républi-*

que, Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut ». L'art. 141 déclare le même protocole applicable aux expéditions exécutives des jugements.

Il ne faut donc pas s'étonner que les monnaies de ce temps aient porté en légende d'un côté « Napoléon Empereur » et de l'autre « République française ». On voit qu'elles ne pouvaient être frappées autrement puisque l'Empereur n'était que le chef du Gouvernement de la République. Dans la pensée du Sénat de l'an XII, le titre d'Empereur n'était que la traduction du mot *Imperator*, dignité confiée sous la République romaine à des généraux qui s'étaient illustrés, qui fut gardée par César, dictateur, et ne devint le titre spécial du chef de l'Etat que dans le gouvernement d'Auguste, qui réunit à lui le pouvoir militaire, judiciaire et civil.

En 1808, après la célèbre entrevue d'Erfurth, alors qu'il croyait avoir cimenté une alliance durable avec la Russie, Napoléon jugea que le moment était venu de consacrer définitivement le pouvoir personnel et absolu qu'il s'était arrogé, en détruisant jusqu'au nom de la République qui l'avait élevé à la dignité suprême. Le 22 octobre 1808, il rendit, sur le rapport qu'il s'était fait adresser par son ministre des finances, un décret ainsi conçu :

Art. 1er. Les monnaies qui seront fabriquées à compter du 1er janvier 1809, porteront pour légende, sur le revers de la pièce, les mots *Empire français* au lieu de ceux *République française*.

Art. 2. Notre ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

La date de ce changement de légendes fut toutefois anticipée ; on trouve des pièces de 20 francs de 1808, frappées à la lettre A (Paris), conformément au décret du 22 octobre. E. ZAY.

—

« Dictionnaire géologique » (LI, 57). — Un dictionnaire géologique, quel qu'il soit, a rarement l'effet désastreux que signale la lettre retrouvée par M. Calendini, mais celui-ci est-il bien sûr de la lecture qu'il propose et ne s'agit-il pas tout simplement du *Dictionnaire philosophique portatif* de Voltaire dont l'édition de 1765 forme précisément deux volumes in-12 ou in-16 ? L'appréciation s'expliquerait d'elle-même en ce cas et le livre est trop connu pour qu'il soit nécessaire de recopier ici ce qu'en ont dit Beuchot, Quérard et M. Bengesco. M. Tx.

—

Capilupi (L, 620, 975 ; LI, 84). — Contant quelques détails de la Saint-Barthélemy, Le Duchat donne cette référence :

Tout cela se trouve attesté par Camille Capilupi, auteur italien contemporain qui était pour lors à la cour de France. Son livre intitulé : *Lo Stratagema di Carlo IX* etc., est souvent cité à ce sujet par M. de Thou.

DUCATIANA t. II p. 432.

Le Duchat confond en un seul deux Capilupi. L'un était en effet à la cour de France, mais celui-là s'appelait Alfonso. Camillo était à Rome, au Vatican, et tout l'intérêt de son livre vient précisément de ce que l'auteur avait sous les yeux, au moment où il écrivait, la correspondance secrète de Charles IX avec le Saint Siège.

Le *Stratagema* fut composé en quarante-huit heures, dès que la nouvelle du massacre parvint à Rome, c'est-à-dire vers le 15 septembre 1572. On l'imprima dans le format in-4°, mais l'impression fut arrêtée par le cardinal de Lorraine, sur des lettres particulières qu'il avait reçues et qui représentaient la victoire catholique comme moins complète qu'on ne l'avait d'abord espéré. A peine mise en vente, l'édition fut détruite. Un mois plus tard on en publia une autre dans le format in-12 et qui fut supprimée avec plus de rigueur encore. Celle là semble réellement introuvable aujourd'hui.

La bibliothèque de Rouen possède un exemplaire de l'édition italienne de 1574, sur lequel son ancien possesseur, l'abbé Sepher, avait écrit cette note :

Edition très rare, inconnue au P. Le Long et à l'Abbé Lenglet qui ne connaissent que l'édition italienne in-4° 1572 et française seulement in-8° 1574.

La rareté de cette troisième édition est fort exagérée. On en trouve des exemplaires dans toutes les bibliothèques historiques du XVIIIe siècle : Secousse n° 2397. Maillard (1766) n° 5971. 5972. Le Long n° 18137, etc. CANDIDE.

—

« Emblèmes d'amour divin » (L, 782, 971 ; LI, 75) — Le jésuite Herman Hugo est mort en 1629. Brunet donne à la

mière édition de son ouvrage *Pia desideria*, la date de 1624, à Anvers, chez Henri Aertsen. CÉSAR BIROTTEAU.

—

Deux livres du XVIIIe siècle à retrouver (LI, 57). — Pour le premier de ces livres, la réponse est facile ; il s'agit, à n'en pas douter, du livre de Plumart de Dangeul présenté comme traduit de l'anglais de John Nickolls et intitulé : *Remarques sur les avantages et désavantages de la France et de la Grande-Bretagne par rapport au commerce et aux autres sources de la puissance des Etats.* (Amsterdam, X, [Paris, Estienne] 1754, in-12). Tous les critiques du temps ont rendu compte de ce livre et Barbier a cité ou résumé leurs appréciations dans son *Dictionnaire*, v. *Nickolls*. A ces témoignages, on peut ajouter celui de Grimm (*Correspondance littéraire* éd. Garnier frères, tome II, pp. 338-339) qui renferme notamment un passage de ces *Remarques* où la révolution de 1789 est clairement prédite.

Je ne sais rien sur la *Politique* de M. de Cormiers et il est bien probable que le titre et le nom de l'auteur sont défigurés.

M. Tx.

—

Premiers livres sur l'opium (LI, 11). — Il est des plus aisé de répondre à cette question, et je pourrais donner une série de nombreux volumes sur l'opium, datant d'avant 1860.

Je me bornerai à citer l'un d'eux, renvoyant, pour les autres, M. Cap. aux Répertoires bibliographiques médicaux bien connus, et si faciles à consulter, quand on le veut ; c'est le suivant :

J. G. Brunschwitz. *De impostura opii.* Halæ Magdeb., in-4°, 1707. MARC ELL

—

Amodiateur (L, 889, 937 ; LI, 40). — La citation latine qui se trouve au bas de la col. 41 du n° 1063 de l'*Intermédiaire* doit être rétablie comme suit :

« *L'amodiateur est ainsi appelé a Modio, où du Mot Moisson, quia fundum colit, sub certa præstatione frugum itaque colonus partiarius is est qui agrum ea lege colendum suscipit, ut pro cultura fructuum dimidia pars vel alia ei cedat.* ARM. D.

—

Mes ribouis (XLVIII : XLIX). — Voir *Intermédiaire* IX, 605 « Donner le bouis ».

***

Panmuflisme (LI, 57). — S'il faut en croire le passage d'un livre paru en 1881 sous ce titre : *Les semaines de deux Parisiens*, le mot serait dû à Xavier Aubryet :

Ce pauvre diable d'Aubryet résumait la question politico-sociale par un mot terriblement naturaliste, mais qu'on peut bien citer maintenant qu'on ose tout dire et imprimer. On parle beaucoup, disait-il, de l'invasion du panslavisme ou du pangermanisme. Il y a une invasion plus dangereuse à redouter : c'est celle du *panmuflisme*. C'était là comme de l'argot archéologique et savant où la trouvaille du voyou se mêlait à la racine grecque.

Flaubert affectionnait ce mot :

Paganisme, christianisme, muflisme, voilà, — écrivait-il le 11 mars 1871 à G. Sand — les trois grandes évolutions de l'humanité. Il est triste de se trouver au début de la troisième.

L'année suivante, il écrivait encore à G. Sand :

... Je voudrais même y prononcer un discours qui serait une protestation contre le panmuflisme moderne.

GUSTAVE FUSTIER.

—

L'honneur du mari (L, 897). — L'opinion citée sur l'honneur du mari paraît avoir changé avec le temps.

Qu'en pensent les profonds moralistes ? B. R.

—

Charabia (T. G., 189). — Grandjean (*Dictionnaire de locutions proverbiales*) fait venir, « d'après « M. Pharaon orientaliste » (?) charabia des deux mots arabes *chara*, achat et *bia* vente. Mais l'Auvergne est bien loin de l'Arabie.

L'étymologie suivante paraît bien plus rationnelle :

Pour indiquer l'origine de son saint patron venu des bords du golfe Persique, la ville de Saint-Flour mit d'abord dans ses armes, trois A.A.A. signifiant Ar Abi A, de ces armoiries, restées du reste le blason du chapitre de la vieille ville épiscopale, a été formé le mot *charabia*.

A. S.. E.

—

Horsain (L, 897. 988). — A Granville (Manche) où j'ai passé une saison, on désigne sous l'appellation de *Horsvenus*, les étrangers depuis longtemps issus des localités voisines, implantés dans la ville. A. S.. E

Marchais, étymologie (L, 841, 984). — Le château de Marchais, propriété actuelle du prince de Monaco, est situé dans l'Aisne, à 3 kilom. environ de N. D. de Liesse. (arrondissement de Laon).

Ce château qui a appartenu autrefois à M. Delamarre, sénateur sous le 2e Empire, a été bâti en 1540 ou 1580 (La date est sur une pierre du fronton, côté jardin) par un cardinal de Lorraine qui était archevêque de Reims : c'était sa résidence d'été. François Ier y a couché dans une chambre encore, il y a quelques années, le mobilier datant de cette époque.

C'est le prince Florestan de Monaco, père du prince actuel, qui l'avait acheté après son mariage avec Mlle de Mérode, sœur de Mmes de Montalembert et de Wignacourt, et cousine, je crois, du cardinal de Mérode qui était à Rome sous Pie IX.

Pour plus de détails, voir le *Dict. historique*, etc... du département de l'Aisne, par Melleville, que je n'ai pas à ma portée.

Telles sont les réponses sommaires mais précises, que peut faire aux questions ci-dessus formulées, et dont a eu connaissance, il y a quelques jours seulement, celui qui espère qu'elles satisferont ceux qui les ont faites.

G. DE LA FURETIÈRE.

*
* *

Le mot marchais, marquais (à Noyon), ne dérive pas plus du mot marais qu'un cousin ne descend de sa cousine germaine ! Ce sont en effet deux mots d'origine différente, l'une germanique et l'autre latine, ayant un ancêtre commun primitif. Alors que marais vient de mare, du latin *mare* la mer, le mot marchais ou marquais vient du germanique *marcann*, *morcann* et *merkann* qui a fait *moërk* en hollandais ; de MOR la mer, avec le sens de marais salants (?) dans son origine primitive.

L'antiquaire Peigné Delacourt, l'ancien propriétaire de la filature d'Ourscamp, a fait de ce mot une étude complète, dans son ouvrage sur les invasions normandes au cours des IX et Xe siècles, dans les annales du comité archéologique de Noyon. Il nous montre partout les traces persistantes de ce mot germanique, dans toute l'étendue des bassins de la Somme et de la Seine, et encore ailleurs ; avec ses dégénérescences locales si suggestives. On assiste à toutes les transitions possibles, entre le radical primitif et le français marchais Dr. BOUGON.

—

Casserole (L, 734, 828). — Puisque l'Académie s'en mêle et nous donne la définition de la « casserole » que nous connaissions, et son étymologie, qui est en cause, je ne veux pas attendre davantage pour proposer ma modeste glose.

L'article de M. Faguet, que visent les lignes qui précèdent, est fin, amusant et joli (voir *la Liberté* du 15 janvier 1905), mais je ne puis le reproduire dans son entier et ne veux en extraire ici que le suc — j'allais dire : le jus — c'est-à-dire l'étymologie du mot en question.

A propos, dit M. Faguet, d'où vient le mot ? C'est un diminutif, un joli petit diminutif comme grassouillette ou mignonnette, c'est charmant. C'est le diminutif de *casse*, comme cassette et cassolette, et casse signifie *bassin*, *poëlon*. Quand on nous dit que nous sommes livrés aux casseroles, c'est comme si on nous disait que nous avons été jetés dans le bassin, ou dans le poëlon. C'est très exact. L'étymologie nous donne toujours des notions exactes.

Inclinons-nous devant cette affirmation d'un académicien, et retenons que casserole — c'est d'abord un diminutif — qui diminue celui qui s'en sert, tout en s'efforçant de diminuer celui qu'il dessert. Vilaine cuisine que tout cela ! (Cf. l'interprétation de M. Eug. Grécourt, p. 828).

Mais ceci accordé, comme M. Faguet n'a peut-être pas tout à fait parlé au nom de la docte compagnie, je lui demande la permission de proposer ici une autre origine au mot *casserole* que sa dérivation du mot *casse*.

Dans ma petite enfance, aux environs de l'an 40, j'ai souvent joué à un jeu qui doit se pratiquer encore. Il consistait à cacher un petit objet, dans un recoin plus ou moins secret d'une chambre ou d'un jardin. L'un des joueurs allait à la cuisine emprunter une casserole ou un poëlon en métal. Armé de cet instrument, il suivait celui des joueurs à qui incombait la trouvaille à faire de l'objet caché, et tambourinait avec une clef sur le dos du poëlon. Lente d'abord, la musique (!) accélérait son mouvement quand l'explorateur appro-

chait de l'endroit où se trouvait l'objet caché, et plus ce dernier était serré de près, plus ce tapage devenait retentissant.

Qu'est-ce donc qu'une « casserole » en 1905 ?

Un instrument de délation. — Par une figure de rhétorique très usagée, on a donné le nom de l'outil à celui qui s'en sert. On dit : N. premier violon au théâtre de X. — On dit de même : Un tel, première casserole au régiment de Y.

Au moment où je termine ces lignes, un journal de Paris m'apporte le récit de la séance de la Chambre du 14 janvier. Le « geste » de M. Baudry d'Asson vient à point pour corroborer le bien-fondé de mon étymologie. Cz.

—

Routes nationales sortant de Paris (LI, 13). En voici un essai de tableau, d'après des notes personnelles, vérifiées sur de bonnes cartes des environs de Paris :

Route n° 1, *de Paris à Calais et Dunkerque* (rue et faubourg Saint-Denis, rue de la Chapelle, Saint-Denis, Pierrefitte, etc.)

Route n° 2, dite *de Flandre*, de Paris à Bruxelles, (faubourg Saint-Martin, rue de Flandre, Aubervilliers-Pantin, le Bourget, etc.)

Route n° 3, dite *d'Allemagne*, de Paris à Metz (rue d'Allemagne, Pantin, Bondy, Livry, etc.)

Route n° 5, *de Paris à Genève* (rue de Charenton, Charenton, Maisons-Alfort, Villeneuve Saint-Georges, etc.)

Route n° 7, *de Paris à Antibes* et au pont Saint-Louis (rue Mouffetard, le Kremlin-Bicêtre, Villejuif, etc.)

Route n° 10, *de Paris à Bayonne* et au pont de Behoby (quais de la rive droite, avenue de Versailles, Boulogne-Billancourt, Sèvres, etc.)

Route n° 13, *de Paris à Cherbourg* (Champs-Elysées, Neuilly, Puteaux, Nanterre, Rueil, etc.)

Route n° 14, *de Paris au Hâvre* s'embranchant à Saint-Denis sur la route n° 1.

Route n° 19, *de Paris à Belfort* (quais de la rive gauche, Ivry, Alfortville, Maisons-Alfort, Créteil, Bonneuil, etc.)

Route n° 20, *de Paris à Toulouse* (avenue d'Orléans, Montrouge, Arcueil, Bourg-la-Reine, etc.)

Route n° 34, *de Paris à Strasbourg* (faubourg Saint-Antoine, Saint-Mandé, Vincennes, Nogent-sur-Marne, etc.)

Route n° 189, *de Paris à Versailles* (rue de Vaugirard, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Chaville et Viroflay.)

Ayant ainsi satisfait ou à peu près à la question, qu'il me soit permis d'en poser une à mon tour : quelle est l'origine, quel est le principe de ce classement et de ce numérotage, qui pour les trois premières routes seulement apparaît logique, et pour les suivantes offre des lacunes, presque des incohérences ?

J'ajouterai que toutes ces routes ont conservé, hors des fortifications, leurs bornes kilométriques en fonte indiquant, tous les cinq cents mètres, la distance de Notre-Dame. Quelques-unes de ces bornes existent même à l'intérieur de Paris, notamment sur l'avenue de Versailles (route 10) et sur l'avenue d'Orléans (route 20). FERNAND BOURNON.

—

Cheveux de femmes célèbres (XLIX ; L). — Voir *Intermédiaire*, XLIII, 992. ***

—

Herboristes (L, 675, 772, 884, 935, 991 ; LI, 90). — Une erreur d'impression m'avait fait dire 13 inscriptions au lieu de 12, que j'avais écrit, soit 4 par an, chiffre exact, ce qui d'ailleurs, puisque j'avais donné la copie textuelle du programme officiel, résultait d'une façon assez claire des totaux pour n'avoir pas besoin d'être rectifié.

Ce point réglé, je réponds à la question de notre collègue G., demandant avec une insistance à laquelle j'ai eu le tort, dans une première note, de ne pas donner satisfaction, si l'on trouve des herboristes, à Paris ou ailleurs, appliquant, administrant eux-mêmes les remèdes qu'ils débitent.

Pour facétieuse qu'elle paraisse, la question n'est pas aussi futile qu'on pourrait le croire à première vue. J'y vois, pour mon compte, comme on dit, un signe des temps.

En effet, les apothicaires, autrefois, préparaient, parlant par respect, des lavements et, de par leur profession, les administraient eux-mêmes, lorsqu'il s'agissait de gros bonnets, bien entendu.

Ici comme ailleurs, avec le progrès, le travail s'est divisé. Et c'est ainsi qu'aujourd'hui, les herboristes débitent des plantes, indiquent tant bien que mal la manière de les employer, mais, pas plus que le fruitier ne va chez le client assaisonner la salade qu'il a livrée, ils ne se transportent chez le client pour préparer et poser le cataplasme dont ils ont vendu la farine.

Quand ils le font, et il y en a, c'est, pour ajouter une corde à leur arc, en qualité d'infirmiers, de gardes-malades, professions libres et non réglementées jusqu'ici, mais qui, dans un avenir prochain, auront leurs petits mandarins, puisqu'il existe déjà des cours *ad hoc* et qu'on donne des diplômes.

Ceux-là mettent sur leurs carreaux : Un tel pose ventouses et sangsues.

Notre spirituel et érudit confrère, le Dr Baudouin, qui ne veut pas tout dire, et certainement il en sait long, a suffisamment indiqué, pour qui sait comprendre, pourquoi l'herboriste, impossible ou à peu près en province, peut vivoter dans les quartiers pauvres et populeux de Paris. La profession, fort restreinte en soi et d'un rendement très limité, ne se soutient que par l'adjonction d'autres menus métiers, et les soins dont il est ici question n'ont jamais pu constituer de sérieuses ressources. Par conséquent, ceux qui les donnent, j'entends comme herboristes, ont toujours été rares et l'espèce en devient de plus en plus difficile à trouver.

SOULGET.

*
* *

A la demande précise du collaborateur G., j'ai répondu avec la même concision. Et si j'ai écrit que le mot *appliquer* m'échappait, c'est que je ne voulais pas établir un débat qui me semblait hors de propos dans ces colonnes.

Je suis resté sur le terrain légal.

Et maintenant que le voile est déchiré, et que M. G. trouve tout naturel que l'herboriste *conseille* ; il ne me reste plus qu'à lui dire, que M. le Président du syndicat des herboristes est dans la note vraie en disant que ses confrères et lui, sont les pharmaciens des pauvres, il aurait même dû ajouter qu'ils en sont aussi les médecins.

Quant au remède si cher à Molière, il est avéré que non seulement les apothicaires, mais encore les chirurgiens, le distribuaient avec prodigalité, (légalement ils ne devaient l'administrer que sur ordonnance d'un médecin), mais l'opération rapportait quinze sols et dame ! autrefois cela était bon à gagner.

La thérapeutique change avec les siècles.

Il est possible qu'un homme vivant seul et sans relations, ait recours à un herboriste qui lui *conseillera* le remède précité.

Si ce *praticien* a la foi, et surtout *l'habitude de le prescrire*, il est certain que contre espèces, il lui louera pour quelques instants, un appareil moderne, avec lequel on opère soi-même, et qui ne nécessite plus ce que d'aucuns appellent une humiliante posture, mais ce cas doit être très rare, parce qu'il est très compliqué. L'herboriste possède dans son arsenal d'autres moyens d'arriver au même but et qui ne nécessitent pas une mise en scène ennuyeuse pour un homme qui vit seul.

Mais M. G. voudra bien ne pas oublier que ce faisant, l'herboriste exerce illégalement la médecine et la pharmacie.

Il ne doit débiter que des plantes indigènes non toxiques, non préparées, pas même en poudre ; et ne peut ajouter à son commerce que celui de grainetier.

BOUTINEAU.

—

Le geste de se boutonner chez l'homme et chez la femme (L, 956 ; LI, 45, 91). — Cette question a déjà figuré à l'*Intermédiaire* et a provoqué, je crois, plusieurs réponses. Je n'en trouve cependant aucune trace à la table de 1896, mais je me rappelle une des explications proposées qui me paraît assez vraisemblable.

Il y aurait fort peu de temps que les vêtements de femme sont munis de boutons, ils fermaient autrefois au moyen d'agrafes plus faciles à manœuvrer avec la main droite ; et la coutume aurait persisté de faire recouvrir le côté gauche du vêtement féminin par le côté droit.

PIETRO.

—

Hommes naturalisés (LI, 14). — Il existait à Viverols (Puy-de-Dôme), il y a environ quinze ans, un homme qui

conservait son père dans un cercueil en plomb rempli d'alcool. Une plaque de verre permettait de voir la personne ainsi conservée.

J'ignore absolument si un autre moyen de naturalisation n'avait pas été employé concurremment avec l'alcool. J. C.

—

Sauvages européens d'aujourd'hui (LI, 2, 92).—Ces sauvages existent réellement. M. de Torla me permettra de supposer que le « docteur français » dont il cite le témoignage, n'avait pas pénétré jusqu'au cœur de leur pays. Tant d'ethnographes ont parlé des Basques sans avoir dépassé les environs de Biarritz ! Il y a aussi plusieurs façons de traverser la Sierra de Gata.

Ma communication était fondée sur les résultats d'une excursion toute récente qui a été poursuivie avec méthode dans les parties les moins connues de ce territoire. Je sais en outre qu'en 1880, un savant espagnol dont le nom fait autorité, Gonzalez de Velasco, envoyait à la Société d'anthropologie de Madrid une note où il dépeignait les habitants des Jurdes comme des êtres «à peu près nus, sans religion et sans mariage, semblables à des bêtes fauves ».

Puisque la question est controversée, je la pose une seconde fois et serais heureux de savoir si l'on a recueilli sur cette tribu quelques données anthropologiques précises. Un. Passant

—

Le nard des Romains (L, 620, 742, 872, 995 ; LI, 46). — La passage d'Ammien Marcellin auquel fait allusion M. le Dr Bougon, se rencontre au livre XXIII, dans une description sommaire de l'Asie. Le voici :

Ultra hæc utriusque Scythiæ loca, contra orientalem plagam in orbis speciem consertæ celsorum aggerum summitates ambiunt Seras, ubertate regionum et amplitudine circumspectos ; ab occidentali latere Scythos adnexos ; a septentrione et orientali nivosæ solitudini cohœrentes ; qua meridiem spectant adusque Indiam porrectos et Gangem.

Cette enceinte circulaire formée par des *aggeres*, ne répond guère à la géographie de la Chine, et sans être trop difficile avec les anciens en matière de description, il faut entendre celle que donne l'auteur, non de l'empire chinois dans son immensité, mais d'une région limitée, fertile, abondante en forêts, formant un bassin étendu entouré de hautes montagnes à pic, et situé au nord de l'Inde, au dessous de l'Arie « Ariani vivunt post Seras » dit plus loin l'auteur. Or, cela correspond sensiblement au Népaul, dans lequel je serais tenté, par conséquent, de reconnaître le pays décrit. Il est d'ailleurs vraisemblable que la dénomination de pays des Séres était assez vague pour les anciens ; mais la localisation indiquée par moi explique comment l'auteur place à l'orient des régions aux neiges éternelles.

J'entends donc ici le mot *aggeres* au sens de hautes montagnes avec abrupts ; je reconnais que la signification ordinaire indique plutôt un travail humain, mais le dictionnaire de Forcellini cite plusieurs exemples du terme dont il s'agit appliqué à des masses naturelles. Dans l'espèce, la comparaison de hautes montagnes à pic avec des murailles élevées par la main de l'homme, est une métaphore de la plus parfaite exactitude.

Il me semble bien difficile d'entendre cela de la grande muraille qui forme un front, non une enceinte. Sans doute l'ouvrage ayant été élevé au IIIe siècle av. J.-C. il n'est pas impossible au point de vue de la chronologie que les Romains en aient eu connaissance, mais historiquement le fait est assez invraisemblable. Les Romains n'avaient avec l'Extrême-Orient que des rapports par de longs intermédiaires ; ils connaissaient bien l'existence d'un grand port Cattigara, que l'on identifie quelquefois, mais un peu témérairement, avec Canton, je ne crois pas volontiers, cependant, qu'ils aient eu quelques clartés des régions septentrionales où s'étend la grande muraille.

En tous cas, Ammien Marcellin ne dit pas que l'enceinte décrite « grimpe sur les montagnes et descend dans les vallées sans les contourner ».

La question posée n'en est pas moins des plus intéressantes puisque, en définitive, il s'agit de déterminer ce que savaient des pays d'Extrême-Orient, les Romains du IVe siècle. Aussi, tout en faisant certaines réserves sur les interprétations produites, je ne puis que remercier M. le Dr Bougon de l'avoir introduite à l'*Intermédiaire*.

En finissant, je note que si les Romains

faisaient grand usage de la soie, ils en ignoraient absolument la nature et l'origine ; en effet, Ammien Marcellin la donne comme le produit d'un arbre. C'est beaucoup plus tard que la graine de vers à soie a été connue et importée en Europe. H. C M.

—

Défroqués devenus comédiens. — Comédiens entrés en religion (XLVIII ; XLIX). — Delmotte (François-Martin Poultier dit) peut figurer sur la liste des comédiens passés en religion, puisqu'il fut acteur au boulevard, puis moine. Né à Montreuil-sur-Mer le 4 décembre 1753, soldat, employé d'administration, comédien au théâtre des élèves de l'Opéra (1779-80), auteur de petites comédies à ariettes et de modestes tableaux champêtres qu'il composait pour cette scène avec Parisan, ce Delmotte ou Poultier, eut une carrière des plus accidentées. Tantôt il quitte le théâtre pour le froc, tantôt le froc pour la politique. Elu en 1792, membre de la Convention, il siège parmi les plus exaltés, vote la mort du Roi, puis, sous le Directoire, devient journaliste et pamphlétaire. Agé de près de cinquante ans, il reprend du service militaire, devient commandant de la place de Montreuil-sur-Mer, reçoit la décoration de la Légion d'honneur. Banni par la seconde Restauration, il s'en va mourir à Tournay, le 16 février 1826. Les *Rapsodies du jour* (10 janvier 1787) nous en ont laissé un portrait assez piquant :

Poultier-Delmotte est un Michel Morin,
Changeant de nom, de métier, de visage.
Monsieur Delmotte a fait maint personnage,
Il prit l'habit d'un gros bénédictin,
Même, dit-on, d'un père Capucin.
De la Bastille habitant volontaire,
A la police il eut plus d'une affaire ;
Puis, tout à coup, monté sur les tréteaux,
Du boulevard il égaya la scène.
En matador il vint sous les drapeaux
Se pavaner du rang de capitaine ;
Dévot, athée et pitoyable auteur,
Le voilà donc grave législateur
Et belliqueux chef de gendarmerie !
Mais ce n'est tout. Il fabrique un journal,
Il politique, écrit tant bien que mal,
Fait des chansons, et bref, il se marie.
Au dénouement de cette comédie.
Un dernier titre attend monsieur. Poultier,
Qui va, du moins une fois dans sa vie
A l'honnête homme enfin s'associer.

HENRY LIONNET.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Réception de Louis-Napoléon Bonaparte, à la loge les Amis de la patrie. — On a déjà dit que Napoléon III était franc-maçon, on ignorait où et comment il fut affilié. La lettre suivante trouvée dans un lot d'autographes, répond à cette question et donne la preuve cherchée. ARM. D.

Mon bon frère,

Je reçois une Pl.·. de la loge des *Amis de la patrie*, qui informe pour demain 2 février la réception de Napoléon Bonaparte, le Président.

Voulez-vous y assister ? faut-il vous attendre ou aller vous prendre ?

Ouverture des travaux à 7 h.

Vous vous rappelerez les mots A.·. C.·., si toutefois vous vous y présentez seul.

Votre affectionné,

F. PEAUTELET.

—

Nécrologie

Nous avons le regret d'apprendre la mort, à 76 ans, de notre ancien collaborateur, M. Alfred Ritleng, notaire, président de la chambre des notaires de l'arrondissement de Strasbourg.

« Doué d'un esprit et d'un goût très raffinés, dit le *Temps*, M. Ritleng a joué jusqu'à sa fin un rôle très important dans le mouvement artistique de l'Alsace, en connaisseur expérimenté dans toutes les branches des beaux-arts, en collectionneur distingué et *émérite*. Pendant de longues années, il fut président des Sociétés des Amis des arts et accepta encore, dans les derniers temps, la présidence du Musée alsacien, qui est en voie de formation, dans le but de conserver à l'Alsace ses anciennes coutumes et ses anciennes traditions. M. Ritleng se distingua en 1870, pendant le siège de Strasbourg, par le secours qu'il prêta aux blessés et aux malades ; il obtint de ce fait, en 1897, la croix de la Légion d'honneur ».

Nous perdons en lui un collaborateur de la première heure, qui, voilà quelques années encore, ne marchandait pas à ses confrères le secours de sa profonde érudition.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

LIe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 Février 1905.

41e Année — N° 1066

35bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Rapporteur du point d'honneur. — Je trouve dans des registres de l'état-civil de la fin du XVIIIe siècle, les noms de certains personnages, cités comme parrains ou témoins, suivis du titre de *conseiller rapporteur du Point d'Honneur*. — «X, conseiller rapporteur du Point d'honneur au siège présidial de Soissons. » — « Y. Conseiller rapporteur au bailliage de Laon.» Quelles étaient ces fonctions, en quoi consistaient-elles, et à quelle époque furent-elles créées ? A. DE B.

—

Un manuscrit de Voltaire en partie inédit. — Trois fois depuis vingt-cinq ans, on nous a promis la publication du manuscrit de Voltaire conservé à la Bibliothèque de l'Ermitage sous le titre de « Sottisier ». Les trois éditions parues ne contiennent en réalité que des *extraits* du recueil.

Est-il permis d'espérer que nous connaîtrons un jour tout ce que le Prince Labanof n'a pas jugé à propos de copier ? S.

—

Thiers a-t-il été baron ? — M. F. Loliée publie, dans les *Annales politiques et littéraires*, des souvenirs sur le second empire. Au cours d'un de ses articles, il affirme que M. Thiers pouvait porter le titre de baron. Est-ce exact ? R. B.

Un moine poëte. — La Bibliothèque de l'Arsenal a fait récemment l'acquisition du volume suivant :

Essais de Meditations poëtiques sur la passion, mort et résurrection de Notre Seigneur Jésus-Christ. — A Paris, chez François Muguet, rue de la Harpe, 1659, gr. in-16, maroq. rouge, milieux à la Du Seuil. [Bibl. Arsenal. Acquis. 1903. n° 0,005].

Ce livre a pour auteur un moine qui a signé la dédicace : F. Z. D. V. R. D'après certains indices révélés par les approbations, ces initiales doivent se lire : *Frère Z..... de Vitré, Récollet*. Elles sont accompagnées d'une date : Lyon, 20 janvier 1659.

Voici un sonnet extrait de cet ouvrage :

Voir de coups et de boue une face tachée
Sur qui le sang figé se meslant par monceaux
Aux ronces, aux tumeurs, aux crachats des bourreaux
Augmente les horreurs d'une barbe arrachée.

Au lieu d'un corps humain, voir de la chair hachée
Qui n'a plus de sa peau que de sanglants lambeaux
Tellement deschirés de verges et de fléaux
Qu'il semble au lieu d'un homme une beste escorchée.

Si la peinture antique eut de si rudes traicts
Qu'à moins des escriteaux adioutés aux portraicts
Iamais l'original n'aurait pu se cognaistre

Pilate en fait de mesme, et ce Divin Mortel
Est si défiguré, qu'en le faisant paraistre
S'il n'eut dit : « Voici l'homme ! » on ne l'eut point cru tel.

Cette pièce qui paraît n'avoir jamais été signalée est d'une vigueur singulière et digne de d'Aubigné.

Qui est ce frère [Zacharie] dont les bibliographes ne parlent point ?

P. L.

Protonotaires du roi ? Nous savons ce qu'est un protonotaire ecclésiastique, (apostolique) mais humblement nous avouons ne pas connaître le protonotaire du roi. Or, ce titre est donné à plusieurs membres de la famille du Tillet, dans sa généalogie imprimée au tome I du *Nobiliaire de Saint-Allais* ; tels que : Jean du Tillet reçu *protonotaire-secrétaire* du Roi en 1521 (pourquoi donc cette charge anoblissante à une personne dont les 8 aïeux sont qualifiés de damoiseaux, chevaliers par Saint-Allais ?) ; autre Jean, baron de la Bussière, notaire, secrétaire et protonotaire du roi en 1552 ; troisième Jean, protonotaire du roi et greffier du parlement, mort en 1646.

La Coussière.

—

Le procès de la sœur de la Croix (1710). — La Sœur de la Croix était supérieure des filles repenties du Refuge, à Aix, et elle s'était donné pour mission de leur suggérer deux repentirs : tout d'abord celui de leurs vices, et ensuite celui de leurs vertus.

Dans cet esprit, elle se déguisait en prêtre, amenait ses nonnes en confession sans être reconnue, distinguait celles de ces filles qui supportaient le plus mal leur vœu de chasteté, et au lieu de les réprimander, elle les mettait bonnement en rapport avec les gentilshommes qui manifestaient du goût pour l'inceste spirituel.

Dénoncée au Parlement d'Aix, elle fut condamnée, le 4 juin 1710, à une peine afflictive et au bannissement.

A-t-on publié les détails de ce procès qui précéda de vingt ans celui de la Cadière et contribua peut-être à influencer le sentiment public pendant la grande Affaire de 1731 ?

***

—

La capitulation de Paris et le comte d'Hérisson. — L'anecdote suivante concerne le comte d'Hérisson ; elle lui fait jouer un rôle exceptionnel à l'époque de la capitulation de Paris. — La note est du *Gaulois* :

Il y a juste aujourd'hui vingt-cinq ans, M. Jules Favre et M. de Bismarck signaient l'armistice : c'était le 132e jour du siège.

Tout a été dit sur les journées qui suivirent Buzenval et précédèrent la signature de l'armistice.

M. Jules Favre en a, d'ailleurs, lui-même raconté toutes les péripéties, et il est aisé d'imaginer combien durent lui être douloureuses et lui paraître longues les heures qu'il passa à Versailles, dans la maison de Mme Jessé, 20, rue de Provence.

Mais ce qu'on sait moins, c'est le rôle que joua à cette époque le comte d'Hérisson, et comment, simple capitaine mais homme audacieux, il obtint que les canons de nos remparts ne seraient pas jetés dans les fossés des fortifications, mais simplement retirés de leurs affûts et placés sur le chemin stratégique.

M. d'Hérisson obtint également que, contrairement à ce qui avait été convenu entre M. de Bismarck et M. Jules Favre, l'armée de Paris conserverait ses drapeaux.

Comment M. d'Hérisson s'y était-il pris ? Le plus simplement du monde.

Chargé de remettre à M. de Bismarck la convention de l'armistice, il avait imaginé d'y faire apporter ces changements que, disait-il, réclamait le gouvernement de la Défense.

M. de Bismarck entra dans une violente colère, mais il finit par céder et, après avoir consulté l'Empereur, il remit à M. d'Hérisson la convention dûment rectifiée.

N'est-ce pas que l'aventure valait d'être rappelée ? Elle fait le plus grand honneur à l'esprit d'à-propos et au patriotisme du comte d'Hérisson.

Ces faits sont tout à l'honneur, je dirais plus, tout à la gloire du comte d'Hérisson ; mais comment en avoir un témoignage formel ?

C'est assez intéressant pour l'histoire de Paris et le sujet vaut bien, à mon avis, une enquête. G. P.

—

La délation est une vertu. — Dans quelle circonstance Mirabeau a-t-il émis ce paradoxe qui lui est attribué par Francis Lacombe (*Histoire de la Bourgeoisie de Paris, tome III, page 171*) « Dans un Etat libre, la délation est une vertu ». ?

A. de B.

—

Documents sur Strasbourg. — Un intermédiairiste aimable pourrait-il m'indiquer des livres, des plans et des gravures sur Strasbourg, de 1820 à 1840 ?

Fialin.

—

Le Document Taschereau. — Le 14 mars 1857, devant la 6me Chambre correctionnelle de la Seine, M. Taschereau assignait en diffamation M. Hippolyte Castille, pour certains passages de son opuscule sur Blanqui, dans lesquels il était insinué que, dans l'intention de perdre Blanqui aux yeux de ses amis, Tasche-

reau avait fabriqué de toutes pièces le fameux document qu'il inséra dans le 1er numéro de sa *Revue Rétrospective*.

Voici l'un des attendus du jugement qui condamna M. Castille :

Attendu que l'excuse de bonne foi ne saurait être admise en présence de documents historiques qui signalent Blanqui comme l'auteur véritable de la pièce imprimée dans la Revue...

Quels peuvent être ces documents ?

A. JOLIMAIN.

Voir *Revue Rétrospective*, Paulin, éditeur, pages 1 à 10, et p. 33.

—

Boufflers ; prononciation du nom. — Au sujet de la prononciation du nom de *Warens* (dont vous vous êtes occupé dans le n° de l'*Intermédiaire* du 30 janvier 1905), pourriez-vous renseigner au sujet du nom de *Boufflers*?

Doit-on dire le chevalier de *Boufflé* ou le chevalier de BOUFFLÈRE ?

Descendant du côté maternel d'une Boufflers, j'ai toujours entendu parler de la beauté de *grand maman* de BOUFFLÉ, tandis que l'on prononce, paraît-il, BOUFFLÈRE, au Théâtre-Français.

J'aime à croire que nos parents et grands-parents devaient mieux savoir *prononcer* le nom de notre aïeule que M. Coquelin ou tout autre comédien des Français !

— E. P.

M. de Caux au XVIIIe siècle. — Pourrait-on avoir quelques renseignements sur M. de Caux, directeur des fortifications de la marine à Cherbourg, au milieu du XVIIIe siècle, officier, ingénieur fort distingué ? De quel pays ou province était-il ? P. DE F.

—

Chateaubriand, suppression de l's du nom. — A quelle époque les Chateaubriand ont-ils supprimé l'*s* de leur nom, et ont-ils écrit *Chateaubriand* et non plus *Chasteaubriand* ? Doit-on, de nos jours, écrire *Duchâtel* et non *Duchastel*, d'*Epréménil* et non d'*Espresménil*, etc... etc. ?

E. P.

—

Les lettres de Victor Hugo à Mme Drouet. — Plus nous nous éloignons du XIXe siècle, plus les serviteurs de l'histoire s'efforcent de mettre au jour les documents qui sont de nature à nous bien faire comprendre cette curieuse époque. Un de nos grands recueils, la *Revue de Paris*, vient de publier les lettres de Sainte-Beuve à Victor Hugo, correspondance des plus intéressantes et qui jette de vives lueurs sur les Temps Romantiques. Quand ces pages seront réunies en volume, elles deviendront, à coup sûr, un régal pour les délicats. Mais nous espérons qu'on ne s'arrêtera pas à cette publication et que, pour la gloire du grand poète de la *Légende des siècles*, on fera aussi paraître la correspondance que Victor Hugo a entretenue avec la femme si courageuse dont il nous a parlé d'une manière si touchante dans l'*Histoire d'un crime*.

Certes, Mme Drouet mérite à tous égards de ne pas être oubliée. Rappelons ici, en passant, ce qu'on a dit d'elle, au moment où elle est morte. Les lignes qui suivent sont louangeuses, mais elles sont encore au-dessous de la vérité. M. Kock, le neveu de cette âme dévouée, a dit très simplement :

C'était une femme d'une intelligence profonde. Hugo la rencontra et se sentit attiré vers elle invinciblement, pour toute sa vie. Elle fut à ses côtés la muse et l'idéal. Il a mieux dit puisqu'il a écrit : qu'elle fut sa « Providence ». Chaque jour, pendant un demi-siècle, il lui écrivit. Sa correspondance existe ; j'en suis le dépositaire et ce m'est un dépôt sacré. Tous les ans, à l'anniversaire de leur rencontre, qui eut lieu en février 1833, le poète commémorait cette date, par des vers qui sont les plus beaux de son œuvre. Ils sont inconnus. On les lira le jour où sera écrite l'histoire de cette noble rencontre de deux êtres privilégiés, qu'un demi-siècle de fidélité consacra...

Je demande que le jour qu'on nous fait espérer ne se fasse pas trop attendre.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Fuentès-Pignatelli (Comte de). — Où pourrait-on trouver des renseignements biographiques sur ce personnage qui a été, je crois, ambassadeur d'Espagne en France en 1790 ? A la suite de circonstances que je n'ai pu découvrir, il résidait, dans les années 1787, 1788 et 1789, avec un nombreux personnel de domestiques, à l'abbaye de Valsery, dans le Soissonnais. A. DE B.

—

Comte de Lyon — Voici la copie, relevée à la page 116 du 6e volume de la *Bibliothèque historique* (Paris, chez Delau-

nay et deux autres libraires, 1819), d'un billet d'enterrement de 1818 :

Amiens.

« Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Vigiles et à la Messe de *Haut et Puissant Seigneur, Monseigneur Robert Armand le Sens*, comte de Lyon, marquis de Folleville, conseiller du Roi, premier président de la Cour royale d'Amiens, officier de la Légion d'honneur, décédé à Amiens, en son hôtel, rue au Lin, le 28 mai 1818, âgé de 65 ans, qui se feront le lundi 1er juin, à neuf heures du matin, dans l'église de Saint-Germain, sa paroisse ; ensuite à l'enterrement qui se fera au cimetière de la Madeleine, lieu de sa sépulture ».

Le billet d'enterrement transcrit ci-dessus n'est pas suivi de l'énumération des membres de la famille du défunt.

Le premier président Le Sens a-t-il hérité du titre de « comte de Lyon » et l'a-t-il transmis à des descendants ou collatéraux ? Ce titre a-t-il été créé pour lui, lui a t-il été conféré par l'Empire ou par la Restauration ? Il semble qu'un personnage devait avoir rendu des services éminents pour être fait titulaire d'un comté *de Lyon*. A-t-il existé d'autres comtes de Lyon ? et sait-on quelque chose de plus sur le premier Président le Sens, sur ses ascendants et ses descendants s'il en a laissé ? V. A. T.

—

Louis-Marcel de Cousser. — Louis-Marcel de Cousser naquit à Cassel, arr. d'Hazebrouck, dép. du Nord, le 27 mars 1775. Il fut président de l'Assemblée du canton d'Oldenbourg (2 mai 1812), chevalier de Saint-Louis (29 juin 1814 ou 21 août 1816) et mourut à Hahn (Grand-Duché d'Oldenbourg), le 8 mars 1854.

On demande les noms de ses parents, des détails sur la généalogie ascendante de sa famille et les armoiries de celle-ci.

Etait-elle noble ?

Dr Stephan Kekule von Stradonitz.

—

Orieulx de la Porte. — Je désire les armoiries et la généalogie de cette famille bretonne dont était Charles de la Porte, mort en 1903. L. C

—

Alice Ozy. — Pourrait-on connaître le testament d'Alice Ozy ?

N'existe-t-il pas un état de son mobilier?

Date et lieu de sa mort ? Y.

Paganini. — Dans un journal niçois, on lit : « Les devoirs de la religion furent refusés au cercueil de Paganini, ce qui fit quelque bruit à l'époque ».

Les quelques récits de la mort de Paganini sont muets sur ce point.

A-t-on souvenir de ces faits ?

Dr L.

—

Le Pays de Bourjolly. — J'aimerais à savoir si la famille du comte le Pays de Bourjolly, ancien auditeur au conseil d'Etat, auquel le *Gaulois* consacrait un article nécrologique le 9 janvier 1905, ne descend pas d'un Louis Pays de Bourjolly qui est cité avec demoiselles Françoise et Agnès Pays et noble homme René Pays, sieur de Launay, dans le contrat de mariage de Mathieu-Joseph Pays-Mellier et de Marie Grillon (29 Mai 1729). J'aimerais à avoir la généalogie de ces Pays de Bourjolly, et si le défunt a laissé des fils, à avoir leur adresse pour entrer directement en relation avec eux.

Comte du Fort.

—

Famille de Refuge. — En dehors des documents généalogiques du Cabinet des Titres, des divers ouvrages indiqués dans ces documents comme références, et des dictionnaires généalogiques courants (Saint-Allais ou La Chesnaye des Bois), où peut-on trouver des renseignements particuliers sur la branche de cette famille bretonne, qui s'allia au XVIe siècle aux familles Chauvet, de Saintes ; Le Maye, seigneurs de Dannemarie ; de La Roë, seigneurs de Couesmes en Bretagne, de Rochefort, seigneurs d'Armilly en Touraine, et qui posséda, à la même époque, les seigneuries de Villaines, de Fossez, près Blois, de Gallardon, en Beauce, de Dannemarie et de Couesmes ?

Dans quelle province se trouvaient situées les seigneuries de Villaines et de Dannemarie ? Les seigneuries de Villaines, Fossez, Dannemarie, Gallardon et Couesmes, les familles Chauvet, Le Maye, de la Roë et de Rochefort ont-elles été déjà l'objet d'études ou de publications spéciales ? H. de G.

—

Le général Trépoff. — Je lis dans le journal l'*Aurore* du 1er février courant :

Il (le général Trépoff) a, en effet, pour principal titre d'être le fils naturel d'un *très haut personnage*...

Qu'y a-t-il de vrai dans cette assertion ? N. N.

—

Identifications à faire. — Peut-on identifier les noms suivants, et, au besoin, rétablir leur orthographe :

1° *Dans*, huissier audiencier au Châtelet de Paris en avril 1789 ;

2° *Pluvicat*, échevin de Paris en 1789 ;

3° *Vupards*, prévôt des marchands de Paris en 1789 ;

4° *Garnassou*, secrétaire de la section des Gravilliers à Paris en 1789 ;

5° *Borix*, *Cloard*, *Favre*, *Salement*, de la commission de l'administration des biens nationaux à Paris en 1792.

6° *Camelin*, commissaire de la section des Gravilliers en 1792 ;

Quel était le nom de l'évêque de Nancy en mai 1789 ? P. Ubald d'Alençon.

Mgr Anne-Louis-Henri de la Fare (1787, 1790).

—

Renseignements biographiques. — Je demande des renseignements biographiques sur le baron Amiot ; M. Fassie (1839) ; M. Hébert, ancien notaire, (1843) ; Mlle Alexandrine Pelletier ; M. Villeminot (1847-1850) ; M. Geoffroy de Chaume (1850) ; Mlle V. Rometin (1875). Les dates qui accompagnent ces divers noms indiquent une époque de leur vie. Merci d'avance. L. C.

—

Œuvres de Michel-Ange, en bois. — Existe-t-il quelque œuvre de Michel-Ange *en bois ?* A-t-il sculpté sur bois ? Quel genre d'objets ? Pourrait-on croire qu'un très beau bahut Renaissance, dont quelques détails d'ornementation rappellent sa manière en architecture, aurait été exécuté d'après ses dessins ?

V.

—

Un bas-relief de Jean Goujon. — Lors du percement de la rue Castiglione, on fit disparaître une grande partie du couvent des Feuillants, entre autre la haute porte d'entrée construite par François Mansard en 1676. Pourrais-je savoir si elle fut reconstituée ? ou ce qu'il est advenu du bas-relief de Jean Goujon qui la décorait ?

D'ailleurs, l'église des Feuillants contenait des tableaux de maîtres et plusieurs mausolées. Qu'est devenu tout cela ?

B, M.

—

Ah ! le bon billet qu'a la Châtre ? — Ce mot si gai est-il authentique ?

Qui est le « marquis » de la Châtre ? A quelle date remonteraient les relations de Ninon avec ce personnage ? Un livre que j'ai sous les yeux déclare que le mot se place « à n'en pas douter, entre 1631 et 1669. »

C'est bien vague.

A ma connaissance, l'anecdote a été racontée pour la première fois par Bret en 1750.

C'est bien tard. Un Passant.

—

Avoir les gants. — Dans la langue du XVIIIe siècle, avoir les gants d'une jeune fille, c'est obtenir ses premières faveurs.

Le mot suppose généralement que la jeune fille a, par la suite, accordé ses faveurs à plusieurs autres personnes, ou qu'elle a tout au moins résolu de le faire.

Quelle est l'origine de cette expression, et quels sont les exemples les plus anciens que l'on en puisse citer ? ***

—

Molettes d'éperon. — Les molettes sont fréquentes en blason. Le dernier volume de l'*Intermédiaire* s'est occupé des armes de Mgr de Tubières de Caylus portant : *de... à trois molettes d'éperon de...* A ce sujet, qu'on me permette une question : Pourquoi, puisqu'il y a trois molettes, met-on éperon au singulier ? Chaque collet d'éperon est pourvu d'une seule molette. Donc pour avoir trois molettes, il faut avoir désarmé trois éperons. D'où, en bonne logique, éperon devrait prendre, tout comme molettes, la marque du pluriel. Cependant les auteurs spéciaux que j'ai consultés mettent toujours éperon au singulier ! . N'y a-t-il pas là une anomalie grammaticale ? Quelle en peut-être la raison ? Axel.

—

Le rôle de la virgule. — Une virgule placée mal à propos, dans le dispositif d'un projet de loi fiscale a coûté aux Etats-Unis 10 millions. A plusieurs reprises, une virgule mise en trop ou oubliée a joué un rôle dans l'histoire. Les exemples seraient à recueillir. J'ai lu l'*Intermédiaire* et ne répète pas une question déjà posée. Y.

Réponses

—

Récits d'événements historiques consignés à la dernière page des anciens registres d'état-civil (L, 779, 910, 961 ; LI, 22, 67, 128). — Dans le registre de la paroisse de Saint-Léonard de Durtal (Maine-et-Loire) pour l'année 1789, le prieur-curé, Jean-François Carnot, a inséré un « Avis à la postérité » qui relate les phases et les conséquences du désastreux hiver de 1788-89, aussi froid et plus long que celui de 1709.

Je cite cet exemple parce que j'ai le document sous les yeux. Mais il est bien loin d'être isolé, et l'on pourrait, je crois, trouver trace de la plupart des grands événements historiques dans les registres des anciennes paroisses. NOLLIACUS.

*
* *

J'ai lu, non pas à la dernière page, mais entre deux actes, des faits de ce genre sur les registres de l'état-civil du village de Mussey (Haute-Marne), alors que j'en ai fait l'histoire. Les faits se réfèrent à 1667. Le curé indique les démêlés qu'il a eus avec son évêque ; qu'il a congédié un cordelier qui lui servait de vicaire ; et que le registre ou reste de registre a été biffé et altéré par le désordre des grandes et abusives affaires qui ont été dirigées contre lui... E. M. A.

—

Conspiration de l'Epingle noire (LI, 49). — Cette conspiration eut lieu en 1817. Le 4 octobre de cette année, neuf accusés comparurent devant la cour d'assises : les nommés Contremoulin, Fonteneau-Dufresne, Moutard, Duclos, Bonnet, Crouget, Duclos jeune, Leclerc de Landremont et Jean Baumier. Les révélations faites par Charles Monier, le jour où il devait être exécuté, avaient amené la découverte d'une association qui avait pour but, selon l'acte d'accusation, la surprise de la forteresse de Vincennes et le renversement du gouvernement. Un dixième accusé (Brice) fit défaut. Les débats de cette affaire, qui se trouvent tout au long dans le *Moniteur* de 1817, durèrent quatre jours et tous les accusés furent acquittés.

TH. COURTAUX.

*
* *

Les renseignements qui suivent sur la « Conspiration de l'Épingle noire » ont été puisés à différentes sources : *Mémoires de Pasquier* (tome IV, c. v) ; *Les Complots militaires sous la Restauration*, par Guillon.

Après la conspiration des Patriotes de 1816 éclata bientôt après une autre affaire, celle de l'Epingle noire. A la fin de 1815, il s'était formé une association secrète dite de l'Epingle noire, parce que chaque associé portait à sa chemise, en signe de reconnaissance, une épingle noire avec une tête en émail noir. C'était une association de bonapartistes et principalement d'officiers licenciés de l'armée de la Loire.

Leur exaspération fut causée par les duretés du général Despinay, commandant de la place de Paris, et qui plus est, ancien agent très actif de Bonaparte. On prétendait que cette association avait des ramifications en Belgique, ayant pour initiés tous les réfugiés français qui avaient trouvé un asile dans ce royaume. On disait même que le prince d'Orange n'y était point étranger.

La police arrêta divers membres de cette association et les remit au Procureur du Roi Jacqueminot, qui considéra cette affaire moins comme une conspiration que comme une intrigue : « Intrigue dans laquelle étaient entrés, pour avoir occasion de se faire valoir, quelques-uns de ces misérables agents de police qui dès l'arrivée de Monsieur en France s'étaient attachés au service du château ».

Ce qu'il y a de certain, c'est que dans le courant de 1816, deux anciens adjudants du génie Monier et Thomas furent arrêtés.

Dans le jugement qui eut lieu les 19 et 20 septembre 1816, et dont on retrouve les pièces dans le *Moniteur*, à cette date, Monier fut accusé de complot en général et, en particulier, d'avoir voulu s'emparer du fort de Vincennes. A cet effet, il avait pris de nombreux renseignements sur l'armement et la force de la garnison. Il avait fait le projet de s'emparer du fort en empoisonnant la garnison au moyen de 50 k. de poison jeté dans l'eau qui servait à la consommation de la garnison.

Il aurait pénétré dans le fort avec ses camarades au moment où l'on relèverait la garde. Thomas accusé avec Monier fut

acquitté, mais Monier fut condamné à mort. Au moment de monter à l'échafaud il dénonça un capitaine en demi-solde du nom de Contremoulin. Ce dernier fut arrêté, on lui adjoignit comme complices divers autres officiers, mais tous furent acquittés.

Voilà les renseignements que j'ai recueillis sur cette conspiration, mais je ne vois nulle part qu'il s'agissait de faire sauter le château de Vincennes comme le font supposer messieurs Parirat et Boileau. HERNANI.

Voir *Intermédiaire*, IV.

—

Les frères de Jeanne d'Arc (LI, 50, 119). — Voir au sujet de la descendance de Jacquemin d'Arc les ouvrages suivants :

La famille de Jeanne d'Arc, par MM. de Bouteiller, et de Braux. Paris, Claudin, 1878-1879 ;

La famille de Jeanne d'Arc et son séjour dans l'Orléanais, par M. Boucher de Molandon. Orléans, Herluison, 1878.

Dans le 1er de ces ouvrages, les auteurs seraient d'avis de rattacher à Jacquemin les familles qu'on avait cru descendre de Pierre d'Arc, c'est-à-dire la postérité de Charles du Lys, et les familles Hordal, Haldat, Macquart, le Fournier et leurs descendants.

Quant au second ouvrage, il contient l'enquête de 1502 dont le 1er témoin est Claude du Lys *qui déclare être fils de la fille de Jacquemin*.

Sous le titre *Le sang de Jeanne d'Arc en Normandie*, nous préparons un travail sur les descendances Le Fournier qui contient déjà environ *520 familles*.

Cr HENRY LE COURT.

—

Richelieu au théâtre (LI, 4, 84, 122). — Il me tombe sous les yeux un volume du R. P. Longahye, jésuite, contenant une comédie en un acte, en vers, ayant pour titre *Richelieu, homme de lettres*. Le cardinal a le rôle principal.

Le volume, *Théâtre Chrétien*, parut en 1879, à la librairie Mame. MARTIN E.

—

Régiment du Boulonnais (LI, 107). — Ce régiment fut créé le 5 septembre 1684. Dans le costume primitif, la veste, le collet, et les parements de l'habit étaient bleus, avec boutons jaunes, pattes en écusson, garnies de 8 boutons dont 3 de chaque côté et 2 en bas ; 4 boutons sur la manche, chapeau bordé d'or.

(Ces renseignements sont pris dans *l'Histoire de l'infanterie française*, par Susane). DOUDIN.

*
* *

Boulonnais, créé le 30 août 1684, eut, jusqu'en 1763, habit gris blanc, veste, collet et parements bleus, boutons jaunes, pattes de poches en écusson garnies de 8 boutons dont 3 de chaque côté et 2 en bas, 4 boutons sur la manche, chapeau bordé d'or.

Le colonel, de 1684 à 1703, fut M. de Vibraye remplacé du 6 janvier 1703 jusqu'à 1719 par le marquis de Crécy. Il existait 2 bataillons au régiment en 1704.

En 1712, l'Etat de la France donne comme colonel le marquis de Crécy, brigadier d'armée ; lieutenant-colonel : de Castagnier, chevalier de Saint-Louis ; major : de Laccary, également chevalier de Saint-Louis.

Sous Louis XIV, le régiment ne fut jamais employé dans le midi de la France ni en Italie, mais il est possible que l'un des officiers supérieurs ait été originaire du Midi et ait recruté dans sa province. COTTREAU

*
* *

Le général Susane, dans son *Histoire de l'Infanterie*, vol. 5, dit, au sujet de l'uniforme de Boulonnais, dont le fond était blanc, ou blanc-gris, comme pour toute l'infanterie française : « Dans le costume « primitif, la veste, le collet et les pare- « ments de l'habit étaient bleus, avec « boutons jaunes, pattes en écusson gar- « nies de 8 boutons dont 3 de chaque « côté et 2 en bas, 4 boutons sur la « manche, chapeau bordé d'or ».

Quant à la seconde partie de la question, si elle se rapporte à l'époque de la bataille d'Hochstedt, elle pourrait s'expliquer par le fait suivant. Boulonnais avait été complété en décembre 1698 « par l'incorporation des hommes du régiment de Villefort », corps levé en 1695 par Louis-François d'Isarn, chevalier de Villefort. Or les Ysarn de Villefort, ou au moins une branche de cette famille, étaient fixés à Millau, dans le Rouergue, sur les confins du département actuel du Gard. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que le chevalier de Villefort ait pris dans

son régiment, en qualité de volontaires, des jeunes gentilhommes des pays voisins.

S. CHURCHILL.

—

Deux secrétaires ignorés de Mme Campan (LI, 7). — La reine Hortense et les princesses Caroline et Pauline Bonaparte furent les élèves de Mme Campan, dans l'Institution qu'elle dirigea à Saint-Germain-en-Laye pendant les dernières années du XVIIIe siècle et dans les premières du XIXe. La correspondance et les Mémoires de l'ancienne lectrice de Marie-Antoinette laissent deviner qu'en effet ces trois élèves lui servirent parfois de secrétaires. On peut consulter une biographie récente de Mme Campan par M. J. Barlo, éditée par la *Bonne Presse*, 5, rue Bayard (Paris).

AUG. PARADAN.

—

Les « Honneurs » à la Cour de Louis XV (LI, 3). — On dit : les Honneurs *de* la Cour. Or, il y est répondu col. 19, sous la rubrique : *Carrosses du Roi*. Il fallait faire ses preuves de noblesse, sans anoblissement connu, non depuis 1400, comme on le dit, mais depuis 1399. Pourquoi cette année de différence ? Probablement pour pouvoir dire qu'on remontait au XIVe siècle, l'année 1400 devant compter comme la première du XVe. Il y avait des dispenses de *droit* et de *grâce* ; mais le principe était là.

LA COUSSIÈRE.

—

Carrosses du Roi (L, 954 ; LI, 19, 71). — *Erratum*. — Vol. LI, col. 71, lig. 42, lire : Aucune preuve n'était à faire en dehors (et non *en dessous*) de la ligne paternelle.

P. DU GUÉ.

—

Liste générale des otages de Louis XVI et de sa famille (L, 948 ; LI, 16). — Cette liste doit faire suite à l'ouvrage de Boulage, *Otages de Louis XVI*, publié en 1814 et qui se trouve à la Bib. nat. sous la cote 4 b. 41 2647.

Après le 10 août, un journaliste royaliste, Durosoi, dans la *Gazette de Paris*, lança la proposition de constituer un certain nombre d'otages pour assurer la liberté au roi. Les listes publiées dans cette gazette, furent réunies par Boulage.

SAINT-CHRISTOL.

Le cardinal de Rohan et la franc-maçonnerie (XLIX, 667 ; L, 455, 681, 746 ; LI, 60). — La réponse qui figure col. 746 du dernier volume de l'*Intermédiaire* avait pour but de rectifier une erreur, et ne prétendait pas résoudre la question. Il est possible que le cardinal ait appartenu à l'ordre maçonnique, mais je ne connais jusqu'à présent aucun document authentique permettant de l'affirmer. Je viens de relire la note de RAGON reproduite par un de nos collaborateurs dans le dernier n°, et je ne suis pas encore convaincu. L'auteur cité commence en effet par qualifier de fabuleux le rapport sur lequel on s'appuie et termine en le traitant de tissu de mensonges absurdes (Ragon, pages 304 et 305). Quant à l'argument basé sur l'amitié de Cagliostro et du trop fameux cardinal, il est absolument insuffisant pour constituer une preuve.

Un autre collaborateur, a propos du rite de Misraïm, s'appuie sur un certain *Annuaire maçonnique universel pour 1889-90*, pour démontrer que ce rite fut fondée en 1803 et ne peut être que la continuation de celui de Cagliostro. Les auteurs maçonniques, qui ont jusqu'à présent, fait autorité en France et à l'étranger, sont d'un avis absolument différent.

Pour ma part, je ne connaissais pas cet *Annuaire* et j'ajouterai que je l'ai inutilement cherché chez les trois ou quatre libraires qui, à Paris, s'occupent de livres et documents maçonniques. Cet ouvrage leur est complètement inconnu.

PIETRO.

—

Livre ignoré sur Louis XVII (L, 106, 355, 705, 957 ; LI, 18, 63, 124). — Madame la baronne du Montet raconte en 1839, dans ses Souvenirs, qu'on cherchait à se persuader à Paris que le prince de Leuchtenberg, Eugène de Beauharnais, était le fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, Louis XVII sauvé du Temple, confié à Joséphine qui l'avait fait élever comme son fils, pour le soustraire à la fureur révolutionnaire ; que c'était le sujet de ses fréquentes conversations à la Malmaison avec l'empereur Alexandre, auquel elle avait confié cet important secret. Quel tissu d'absurdités ! ajoute-t-elle.

Voilà peut-être ce qui a permis de répandre le bruit de la protection de Joséphine pour le dauphin, dont parle M. le comte d'Hérisson.

B. de C.

*
* *

Richemont. — Outre les ouvrages de Suvigny et d'Armand Fouquier cités à propos du pseudo-baron de Richemont, il importe de lire la *Question Louis XVII* par Delrosay, chez A Renard, 29, rue de la Trésorerie à Bordeaux, 1890, un fr. 50 ; *Histoire de Louis XVII* par Lenormand des Varannes, chez H. Herluison, Orléans, 1890 ; la *Comédie des faux dauphins*, notice publiée par H. Provins, dans le N° de septembre 1899 de la revue la *Plume*, 31 rue Bonaparte, Paris.

A ces trois sources, auxquelles il est parfois difficile de recourir, nous avons puisé les éléments du résumé qui suit :

Né à Lagnieu (Ain), de Jean Perrin, boucher, et de Marie Moret, le 7 septembre 1786, le soi-disant Richemont est le plus célèbre des faux dauphins. Nul n'eut plus que lui l'art de se transformer, de s'approprier aux milieux.

D'abord clerc d'un avoué de Trévoux qui le chasse pour faux en écriture privée, il devient soldat en 1806, à l'armée d'Italie. Ayant déserté il aurait, en 1809, été reçu à Rio Janeiro par Jean VI de Portugal, alors réfugié dans cette ville. Dix ans après, on le retrouve à Roanne (Loire), en prison pour escroquerie. Il s'échappe et se fait arrêter en Italie, reste plusieurs années emprisonné à Milan, où déjà il joue le rôle de Louis XVII, en 1821, et c'est de lui très probablement que parle Silvio Pellico dans *Mes Prisons*, chapitre XVIII. En 1826, Richemont rapatrié obtient un emploi à la mairie de Rouen. Il se fixe ensuite à Paris et, sous des noms divers, continue ses intrigues, recevant on ne sait d'où de fortes sommes toujours en pièces de 20 francs.

Alors qu'en Prusse le vrai dauphin, traqué depuis plusieurs années par la police secrète, a ouvert imprudemment les trésors de ses souvenirs personnels, Richemont se les approprie, utilise aussi le fond de vérité du roman de Regnault-Varin et évolue librement dans Paris ; en 1828 il expose, dans une pétition aux chambres, les prétendues persécutions dont il est l'objet ; il remplit de ses doléances les bureaux des Ministres de Charles X. Puis, l'usurpation de Louis-Philippe devient l'objet de ses protestations. Il lui est permis d'inonder le pays de ses écrits, recrutant des dupes et escroquant de l'argent.

Mais la tactique se modifie en 1833, dès que le vrai Louis XVII s'est fait reconnaître par d'anciens serviteurs de la cour de son père ; Richemont alors est arrêté. Traduit devant la cour d'assises de la Seine pour complot contre la personne du roi, il est condamné, le 6 novembre 1834, à 12 ans de détention, tandis que Naundorff, se prétendant aussi le dauphin, est laissé en liberté. A Sainte-Pélagie, la *négligence* d'un gardien permet à Richemont de s'évader le vingt août 1835 et de recommencer en Belgique et à travers la France ses prélèvements d'argent sur la naïveté ou la vanité publique.

D'autre part, la complaisance aveugle de la police laissait propager les nombreuses publications de Richemont, qui ont contribué fortement à embrouiller la question d'identité et à faire évanouir des concours qui, peut-être, étaient disposés à s'affirmer auprès du vrai fils de Louis XVI. En 1840 et années suivantes, pour entretenir les espérances des siens et pour singer Louis XVII, Richemont continue d'écrire à la duchesse d'Angoulême et au duc de Bordeaux.

En 1848, Pie IX aussi devient dupe de cet imposteur, qui, en novembre, se rend à son appel à Gaëte. Après plusieurs conférences avec le cardinal Antonelli, Richemont est admis en audience le 17 février 1849, par le pape qui l'accueille en qualité de fils de France. Le 23 janvier 1850, il reçoit la confirmation des mains de Mgr Roess, évêque de Strasbourg, qui en avait référé à Rome et qui le traite en prince.

Dans la région de Lyon, il avait souvent exhibé des certificats d'identité dont le munissait l'administration complaisante. Les hommes les plus honorables, tel l'abbé Nicod, curé de la Croix-Rousse, devenaient ainsi ses dupes.

En 1853, porteur d'un passe-port délivré le 27 juillet au nom de Louis-Charles de France, par la mairie du 12e arrondissement de Paris, il est accueilli à Gleizé (Rhône) dans le château de Madame la comtesse d'Apschier ; il y meurt le 11 août L'acte de décès dressé à cette date fut déféré, 6 ans plus tard, au tribunal de Villefranche, sur un ordre venu

des Tuileries. Le jugement du 12 septembre 1859 ordonna la rectification de l'acte de décès « en ce sens que cet acte « a, à tort, constaté le décès de Louis-« Charles de France né à Versailles, « tandis qu'il devait se borner à consta-« ter le décès d'un inconnu se disant ba-« ron de Richemont. »

La pierre tumulaire qui, au cimetière de Gleizé, portait une inscription conforme au texte primitif de l'acte de décès fut, dès 1858, retournée pour que cette inscription disparût, par ordre de M. de Persigny. A. C.

—

Le tambour de Wattignies (LI, 117). — Outre les deux importants articles de l'*Eclair* des 26 janvier et 2 février, il convient de consulter ceux qui ont paru vers 1893, dans la *Revue du Nord*, malheureusement disparue aujourd'hui. Il ne me semble point qu'on ait jusqu'ici apporté des arguments suffisants contre la tradition, et l'historien peut répéter, je crois, les vers d'Emile Blémont :

Pauvre petit tambour ! Trahi par la victoire,
Il gît, les doigts crispés sur la baguette noire,
Lui, tout à l'heure encor si vaillant et si beau,
Avec son pantalon rayé comme un drapeau !
Frère obscur de Bara, martyr que la mort frustre,
Hélas ! du laurier d'or, il devrait être illustre :
On l'a bien retrouvé plus tard, sous une croix,
Dans une fosse avec sept grenadiers hongrois ;
Mais Paris, pour qui l'art éternise l'exemple,
N'a pas mis son profil sur le fronton d'un temple ;
Son nom n'est pas inscrit au coin d'un seul faubourg,
Il est mort tout entier. Pauvre petit tambour !

J'ajouterai simplement que dans sa séance du 31 octobre 1892, le Conseil municipal de Paris vota une motion de M. Grébauval « invitant l'administration à donner le nom de Sthrau à l'une des rues percées nouvellement dans Paris ».

La rue Sthrau se trouve dans le XIIIe arrondissement (Gobelins). Large de 10 à 12 mètres, elle va de la rue de Tolbiac à la rue Nationale et a une longueur de 150 mètres.

A. Boghaert-Vaché.

—

Les lettres de Napoléon III à Mme Cornu seront-elles publiées (T. G., 240 ; L, 960 ; LI, 64). — Je prépare la publication des lettres de Napoléon III à Hortense Cornu, lettres dont un certain nombre ont, du reste, été déjà éditées par un historien anglais.

Une certaine habitude de l'écriture si difficile de Napoléon III m'a permis de lire en entier cette curieuse correspondance, dont quelques mots à peine ont résisté à toute tentative de déchiffrement.

Seymour de Ricci.

—

L'auteur d'une publication sur Guillaume II inconnu et la cour d'Allemagne (L, 778, 905 ; LI, 66). — Les mémoires de la comtesse d'Eppinghoven, ex-dame d'honneur de l'impératrice Augusta-Victoria sur Guillaume II et la cour d'Allemagne, font leur chemin dans le monde. Leur succès partout est considérable.

L'interdiction du volume, de l'Allemagne, s'est étendue à l'Autriche. Il est à prévoir que le gouvernement allemand a demandé ce petit service à son allié, afin que le volume traduit en allemand ne pût circuler librement en un pays de langue allemande. En effet, si le livre, traduit en allemand, avait paru à Vienne, il aurait certainement, malgré la vigilance de la police, pénétré partout en Allemagne. C'est donc dire que l'empereur Guillaume et son entourage craignent fort les mémoires de l'ex-dame d'honneur qui, selon l'expression même de plusieurs feuilles officieuses, est un libelle dangereux, parce qu'il émane d'une personne ayant vécu dans l'intimité de Leurs Majestés et ayant été à même de connaître tous les dessous de la cour d'Allemagne.

Maintenant, quelle est cette dame d'honneur, qui cache sa personnalité sous un faux nom, et dont les révélations ont mis en émoi deux des plus puissants gouvernements européens ? Voilà l'énigme que d'aucuns voudraient percer.

Tout ce qu'il nous est possible de dire aujourd'hui, c'est que cette dame existe et qu'elle fit partie de la cour. La comtesse d'Eppinghoven n'est donc pas une fiction derrière laquelle l'on essaya d'échafauder une œuvre sensationnelle. La meilleure preuve de ce que nous avançons, c'est que jamais aucun journal allemand ne mit en doute *l'authenticité* des mémoires.

On dit que cette dame d'honneur eut pendant quelque temps les faveurs de Guillaume II et que c'est à la suite d'une brouille survenue entre elle et le souverain qu'elle quitta la cour et, peu après, l'Allemagne pour l'Amérique.

Là, elle se maria et vécut heureuse. Il faut croire que le bonheur présent ne lui a pas fait oublier sa rancune passée. Avouons qu'elle a fait chèrement payer aux souverains allemands sa disgrâce !

Il est probable que bientôt nous percerons le mystère qui entoure les mémoires de l'ex-dame d'honneur et que nous saurons, tout au moins, le nom véritable de celle qui s'est cachée sous le pseudonyme de comtesse d'Eppinghoven.

Jusqu'à présent, W. Fischer, le journaliste américain, qui écrivit le volume d'après le journal de la dame d'honneur, et connaît toute l'intrigue, a gardé le plus scrupuleux silence. Mais, à l'heure actuelle, W. Fischer est-il le seul à posséder le fameux secret? Qu'en pense le sympathique éditeur anglais, qui a la propriété des mémoires pour toute l'Europe ?

A. M.

—

Les Bénédictins francs-maçons (LI, 58). — A l'orient du *Moria* du Mans est inscrit en 1789, Dom Laceron, bénédictin de la Couture et historiographe de Monsieur depuis 1785. Il est *maître des cérémonies*.

Le bénédictin Dom Jehors, prieur de Saint-Vincent au Mans, fait partie de la même loge, en 1789.

Cf. R. Triger. *L'année 1789 au Mans et dans le Haut-Maine*, pp. 103-105.

LOUIS CALENDINI.

*
* *

En Auvergne, la franc-maçonnerie remonte au milieu du XVIIIe siècle. La 1re loge y fut établie à Clermont-Ferrand ; et j'ai des notes intéressantes à ce sujet. J'ai vu, en 1885, à Saint Julien-le-Coppel (Puy-de-Dôme), dans une famille ancienne, des documents curieux sur la loge de Clermont-Ferrand, en 1760. Certains parchemins étaient scellés du sceau (fort beau) de ladite loge. J'ai eu soin de prendre un dessin de ce sceau.

J'ai toujours entendu dire qu'il y a eu, jadis, en Auvergne, des ecclésiastiques faisant partie des anciennes loges. Je n'ai pu vérifier le fait. En 1880, je découvris, chez un marchand de bric-à-brac, à Clermont-Ferrand, un curieux manuscrit in-4°, relié avec soin et portant sur le plat de la reliure : *Le livre du secrétaire*, en lettres dorées Ce volume donnait tous les noms des francs-maçons de la loge de Clermont-Ferrand, en 1785-1789. Généralement, c'étaient des magistrats, des négociants, des bourgeois. A chaque nom, il y avait l'indication des banquets, la somme donnée par chaque frère. Je crus qu'il était bon que ce curieux manuscrit ne fût pas perdu ; et, bien que simple *profane*, j'en ai fait cadeau au vénérable de la loge de Clermont-Ferrand. Il doit donc se trouver dans les archives de cette loge qui, paraît-il, sont assez riches. Je n'ai pas vu, dans le manuscrit en question, qu'il y eût des prêtres francs-maçons dans la dite loge. La collection de documents sur l'Auvergne de feu M. François Boyer (à Volvic, Puy-de-Dôme) possédait un registre in-folio concernant la loge des francs-maçons de Clermont-Ferrand. Cette collection a été vendue en 1904. J'ignore ce qu'est devenu ce manuscrit. Je me demande si quelque érudit n'entreprendra pas, à quelque moment, un dictionnaire donnant une notice, concise mais précise, sur les loges maçonniques de France, la date de leur fondation, leur sceau, etc. Les ouvrages sur la franc-maconnerie sont nombreux ; mais un Dictionnaire du genre de celui que je signale est à faire.

AMBROISE TARDIEU.

—

Confréries de Charité (LI, 108).

En 1901, le premier dimanche de septembre, alors que Corneville célébrait, pour la seconde fois, le réveil de ses cloches légendaires, dans une autre bourgade normande, Thiberville, au canton de Saint-Mards-de-Fresne, il y avait un bien intéressant concours de tinterelles (1). Par là, se maintient, au milieu d'anciennes coutumes, l'institution moyen-âgeuse des *Confréries de Charité*. Etablies pour la solennité du culte et aussi pour les accompagnements funèbres, ces vieilles sociétés, mi profanes, mi religieuses, qui, quoique souvent plus gaies, ont un peu du caractère des *Pénitents* de Provence, mettent une grande ténacité à ne pas s'en aller dans le monde des vieilles lunes. Encore aujourd'hui, les environs de Bernay en comptent plusieurs, qui ont fourni, à Thiberville, — comme d'ailleurs toutes les fois que l'occasion s'en présente là et autre part — un contingent respectable de concurrents pour la lutte sonnante. Une vingtaine de ces virtuoses originaux — des *Charitons* comme on les appelle à la campagne —

(1) Clochettes, tenues, une dans chaque main, par le sonneur qui précède la marche des processions. Chaque église se distingue par un rhythme particulier.

une tinterelle dans chaque main, se sont disputés, au milieu des applaudissements, les récompenses offertes aux plus habiles. Ensuite les talents de tous se sont manifestés, à la fois, dans un défilé tintinnabulant d'un charme très pittoresque.

Extrait de *Normannia*, chapitre *Cloches et tinterelles normandes* par le
Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

P. S. Je me rappelle avoir vu dans le *Pays normand* revue littéraire, — publiée naguère à Honfleur, par M. Leclerc et illustrée par lui avec un talent fort original. — une étude sur les *Confréries normandes de Charité* ; les dessins en étaient très beaux et intéressants.
Capitaine P. DU R.

*
* *

Pour ce qui regarde le Maine, notre confrère devra consulter l'étude de M. G. Fleury : *Les anciennes Confréries de Charité dans le Maine* parue dans *La Province du Maine*, t. II, 1894, pp. 265-274 et 302-307.
LOUIS CALENDINI.

*
* *

Consulter l'ouvrage : *Histoire de la confrérie des charitables de Saint-Eloi de Béthune depuis son origine (1188) jusqu'à nos jours*, par E. Bighin. Béthune, 1882, 1 vol, in-8°.
DOUDIN.

—

L'Institut de bienfaisance maternelle à Lyon (LI, 4, 130). — Le nom de Beaumarchais associé à une œuvre de bienfaisance « en faveur des pauvres mères nourrices » me rappelle que dans un ancien annuaire de Paris, où les adresses de personnages importants alternent avec des réclames assez naïves (il en est encore ainsi dans beaucoup de livres d'adresses), j'avais remarqué la note suivante :

« — Projets des mères nourrices par M. Caron de Beaumarchais, et D..... son épouse — ».

Cette note correspond au 123 de la rue Vieille-du-Temple, Hôtel de Hollande (*Etat actuel de Paris, etc.*, 1789. 4 vol. in-24). C'était peut-être la première idée de l'œuvre dont parle notre collaborateur.
PIETRO.

—

De l'origine des noms (LI, 10, 137). — Voir *Dictionnaire des noms*, par Lorédan Larchey, Paris, 1880, 120.
CÉSAR BIROTTEAU.

Gouverneur d'Ancenis (LI, 51). — Je relève, dans le tome I de l'«Inventaire sommaire des Archives de la Loire-Inférieure », Série B., publié en 1902, la mention suivante qui donnera, je crois, à mon aimable confrère P. du Gué, les renseignements qu'il désire.

B. 1824. Par^se de Chantenay. Aveu, en 1601, du lieu, manoir et domaine de l'Abbaye, possédé par Jean de Mazoyer, écuyer seigneur de Villeserin, capitaine du château d'Ancenis sous le duc de Mercœur, époux de Jeanne de Rocaz, héritière de Jeanne de la Marquerais, lequel a compris le Fontenil, dans son aveu.
BRONDINEUF.

—

Famille Advena ou Avenat (LI, 55). — Cette famille doit être éteinte, car elle n'est pas citée dans l'excellent ouvrage de M. C. d'E.-A : *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIXe siècle.*
G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Jean Bodin (LI, 110). — La plaquette est bien de l'auteur de la *République* ; l'édition très rare, de Paris 1573, signalée par notre confrère F. Uzureau, a été citée par Du Verdier. Il en existe une autre publiée la même année à Lyon, chez Ben. Rigaud, et citée par Brunet (*Manuel du libraire*, 5e édition, tome 1er, col. 1026). Enfin, le texte originel de cette harangue de Charles des Cars, « tournée de latin en français » par Bodin, avait paru, toujours en 1573, à Paris.
A. BOGHAERT-VACHÉ.

*
* *

Le classique Brunet, *Manuel du libraire*, I, 1026, attribue une harangue de *Charles des Cars*... de Jean Bodin advocat, Lyon, Ben Rigaud, 1573, in-8 au fameux angevin. Il ajoute : « Du Verdier [*Bibl. franc.*] cite de cette traduction une édition de Paris qui doit être de la même date. L'ouvrage est inséré dans le volume des Mémoires du règne de Charles IX. Le texte latin de cette harangue a été également imprimé à Paris, en 1573, in-4 ».
P. UBALD D'ALENÇON.

Même réponse : DOUDIN.

—

Duc de Caumont la Force (LI, 55, 139). — Le duc de la Force, membre de l'Académie française, de son alliance avec Anne-Marie de Beuzelin de Boismelet, n'eut

que quatre filles, mortes en bas âge. Son titre passa à son frère, Armand Nompar de Caumont, qui mourut en 1764, précédé dans le tombeau par ses trois enfants mâles, décédés sans postérité légitime. Cependant l'un d'eux, Jacques Nompar, duc de Caumont, eut au moins deux fils naturels : François-Grégoire-Victor de Caumont et Jacqueline-Marie de Caumont (Chastellux. *Notes prises aux archives de l'état-civil de Paris*) sur lesquels je n'ai pas de renseignements. Cependant l'on trouve Ludovic de Caumont, comte de Castelnau, né vers 1835 et décédé en 1888 à Paris. Descendait-il du fils naturel de Jacques Nompar duc de Caumont? Il est à remarquer que l'un des frères de ce dernier portait le titre de marquis de Castelnau.

G. P. Le Lieur d'Avost.

*
* *

Henry - Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, avait épousé, le 19 juin 1689, Anne-Marie de Beuzelin de Bosmelet, dont il n'eut que quatre filles, nées de 1699 à 1702, et mortes en bas âge. (Voir P. Anselme-Courcy, IV, 441).

Brondineuf.

*
* *

D'après l'arbre généalogique, Henri-Jacques Nompar est mort sans enfants. D'autre part, l'abbé Alis mentionne que Henri-Jacques Nompar mourut en 1726, sans postérité mâle. Enfin je lis dans l'histoire de la ville, du château et des seigneurs de Caumont sur Garonne, ce passage que je transcris ici :

Henri-Jacques Nompar de Caumont, duc de Caumont, puis duc de la Force, avait épousé, le 19 juin 1698, Anne-Marie de Beuzelin de Bosmelet, fille unique de Jean, seigneur de Bosmelet, président à mortier du Parlement de Rouen et de Renée de Bouthillier de Chavigné, dont il n'eut pas d'enfants mâles.

B. M.

—

Dupleix (L, 952 ; LI, 25, 78, 141). — Les Dupleix de Mezy étaient incontestablement parents de l'ancien conquérant de l'Inde, attendu que M. Charles-Joseph-René Dupleix de Mezy, plus tard préfet de Troyes, signa comme cousin au contrat de mariage du marquis Raymond Louis-Désiré du Puy-Montbrun avec Mlle Hélène-Marie-Henriette-Thérèse de Valori de Lécé, petite-fille du marquis Dupleix.

Ce contrat fut passé à Paris, le 10 novembre 1806, et reçu par M. Denis-André Rouen, et Denis Trutat, notaires à Paris.

Comte de Monthuisant.

*
* *

Tous les journaux mondains ont annoncé dernièrement — dans les premiers jours de janvier 1905 — le mariage, à Lille, de M. Dupleix, arrière-petit-neveu du gouverneur de l'Inde, attaché à la succursale de la Banque de France, avec Mlle Deledicque, fille de l'ancien Président du Tribunal de commerce de Lille. A. d'E.

—

Guy Eder de la Fontenelle (LI, 55). — M. Fleury trouvera dans la Bio-Bibliographie bretonne, de Kerviler (XIII, 132) la nomenclature des ouvrages qu'il pourra consulter avec fruit sur le célèbre partisan ligueur. Brondineuf.

—

Les papiers de Henri Heine (T. G. 416). — Du neveu de Henri Heine, le baron von Embden, de Hambourg :

En ma qualité d'exécuteur testamentaire de la succession littéraire de Henri Heine, je déclare que tout ce qu'on a trouvé en fait de manuscrits non imprimés a été publié, que, par conséquent, la famille de Heine n'a rien mis de côté, et qu'elle n'a rien à vendre.

Les papiers de moindre valeur de la succession : manuscrits déjà composés, lettres de famille adressées à Heine, lettres d'affaires de Campe et d'écrivains amis — ces dernières années ont été publiées dans *R. Fleischer's Deutsche Revue* — ont été laissés à la garde de la veuve de Henri Heine, à Paris.

Celle-ci est morte en 1883, sans laisser de testament, et les papiers ont été saisis, comme faisant partie de la succession de la défunte, par les soins de M. Julia, fondé de pouvoirs de Mme Fauvet, née Mirat, habitant le village de Vinot, et cousine de Mme Mathilde Heine. Ce sont ces papiers que les héritiers Julia, après avoir vainement tenté pendant vingt ans d'en tirer profit, essayent de vendre en organisant une réclame nouvelle.

Hambourg, 24 janvier 1903.

« Baron L. von Embden. »

—

Famille Hémart de la Charmoye (L, 669, 813, 865, 976 ; LI, 142). — M. le marquis de L. C. a raison : j'ai, en effet, dans l'avant-dernier paragraphe de mon article, commis une erreur matérielle et bien involontaire de rédaction : au lieu de dire : *après le décès de l'unique héritier de Pierre-Élie Hémart, capitaine des dragons de l'impératrice, fils aîné du légis-*

lateur, mon intention était de mettre : *Après le décès de Pierre-Elie Hémart, capitaine des dragons de l'impératrice, unique héritier du fils aîné du législateur*. Cette petite modification donne à la phrase un sens tout différent.

Du reste, l'erreur est d'autant moins explicable que j'avais dans mes notes généalogiques sur cette famille, les actes de décès de Pierre-Charles et de son fils Pierre-Elie Hémart, décédés tous deux au château de Louvois :

Le père « *Pierre-Charles Hémart*, baron de la Charmoye, propriétaire, domicilié au château de Louvois, âgé de soixante-trois ans, né à Paris, le trois octobre mil sept cent quatre-vingt-quatorze, fils des défunts Pierre-Charles Hémart, baron de la Charmoye, son père, décédé à Ay et de Dorothée-Adélaïde Durand, décédée à Paris et veuf de Benjamine Frottier de la Coste, décédée à Bourbonne-les-Bains » mourut le *2 février 1857*, à 2 heures du matin. Ce décès fut déclaré par Pierre-Elie Hémart, baron de la Charmoye, âgé de 30 ans, capitaine adjudant-major au régiment des dragons de l'impératrice, en garnison à Compiègne, fils du défunt, et par l'instituteur de la commune Jean-Baptiste-Marie-Auguste Cormon. L'acte indique, en outre « que l'intention du décédé était d'être enterré à Ay, conformément à la circulaire ministérielle du 26 thermidor an XII ».

Le fils « *Pierre-Elie Hémart*, baron de la Charmoye, chevalier de la Légion d'honneur, propriétaire domicilié au château de Louvois, chef d'escadrons au 6e chasseurs à cheval, âgé de quarante-quatre ans dix mois, né à Paris, le trois décembre mil huit cent vingt-six, fils de Pierre-Charles Hémart, baron de la Charmoye, décédé en son château de Louvois, et de Benjamine Frottier de la Coste, décédée à Bourbonne-les-Bains, époux de Marthe-Elisabeth Hémart, domiciliée au château de Louvois », — mourut le *20 juillet 1871* à 9 heures du matin. Les déclarants furent Emile Hémart, âgé de 73 ans, ancien magistrat, demeurant à Montmort, oncle du défunt, et l'instituteur Cormon.

Pierre-Elie Hémart était, — comme je l'ai indiqué et comme le constate l'acte de décès de son père, —capitaine au régiment des dragons de l'impératrice quand il fut fait chevalier de la Légion d'honneur, le 12 août 1866, ayant alors 20 ans de service effectif et quatre campagnes.

GUSTAVE LAURENT.

—

Famille Le Lieur ou Le Livre (XLIX, 5, 193, 472, 592 ; L, 977). — Le Lieurre, selon Rieststap, mais Le Lieur selon Caumartin qui mérite plus de créance, porte : *d'or, à une croix de gueules, denchée d'argent, cantonnée de 4 têtes de léopard d'azur, lampassées de gueules, posées en face*.

Hiérosme Cauchon, homme d'armes des Ordonnances du Roy, en 1561, mourut à Châlons, le 14 octobre 1592, et y fut enterré dans l'église Saint-Loup. *Recl des pierres tombales des églises et couvents de Châlons*, par MM. An. et Ed. de Barthélemy ; n° 281 ; p. 144]. Il avait épousé Apolline Goujon, fille de Pierre, seigneur de Tours-sur-Marne dont il eut (1) quatre enfants ; savoir :

a. Agnetz qui épousa Hubert Feret, écuyer, sieur de Montlaurent, capitaine de Rheims en 1574 (Doss. bleus, vol. 369) ;

b. Apolyne, 2e femme en 1577 de Jean de Joybert : Hiérosme de Joybert leur fils, fut nommé tuteur et curateur du côté maternel, des enfants de François le Lieur, vivant seigneur de Canal et de Jacquelyne Cauchon, sa femme, tous deux descédés, suivant sentence renduë le 19e apvril 1605, par Ch. le Vergeur, vicomte de Cramaille ;

c. Jacquelyne, femme de François Le Lieur, escuyer, sieur de Canal ;

d. Pierre, qui était encore myneur d'ans soubz la tutelle et curatelle d'André Goujon, escuyer, seigneur de Bouzy, en 1594.

G. DE LA FURETIÈRE.

—

Le lieu de naissance de Marin Le Roy de Gomberville (L, 898, 979; LI, 28, 79). — Marin Le Roy de Gomberville n'est pas né à Gomberville, paroisse de Magny-les-Hameaux près Versailles. J'ai feuilleté, avec la plus grande

(1) Saisie féodalle pratiquée sur les enfants et héritiers de Hiérosme Cauchon, escuier, seigneurs d'Ugny, par Nicolas de Bohan, escuier, seigneur et baron de Nampteuil-la-Fosse et *Hist. généalogique des Pairs* par de Courcelles, T. ; art. de Goujon de Thuisy, passim.

attention, les registres de baptêmes, mariages et décès de la commune de Magny-les-Hameaux dont dépend encore Gomberville ; ils remontent à 1584 et je n'y ai trouvé aucune trace d'un Marin Le Roy. Seul, le desservant de la paroisse s'appelait Le Roy.

Les archives d'état-civil de la commune de Chevreuse, qui remontaient, sans interruption, à 1586, viennent d'être décomplétées par suite d'un rangement confié à des ouvriers menuisiers. J'ai retrouvé, dans un grenier de la mairie, la plus grande partie des registres anciens, mais celui qui aurait pu mentionner le baptême de Marin Le Roy de Gomberville a disparu. La question reste donc ouverte, car des portraits, contemporains ou à peu près, le disent, les uns né à Chevreuse, les autres né à Paris.

L'avocat Bruneau le dit son compatriote et le nomme *Caprosinus* ; il le cite parmi les homme distingués qui naquirent à Chevreuse. L'abbé Lebeuf (réimpression, t. III, p. 375), le dit né à Chevreuse. R. B.

—

Jacques-Michel Mony (L, 786). — Sur un plan de la terre de Coulanges, dressé en 1784, pour M. Mony, par Crapin, ingénieur-feudiste, se voit au bas d'un cartouche, un écusson portant *de... au chevron de..., accompagné de 3 molettes d'éperon de..., posées 2 et 1.* Le dessin de cet écusson est inachevé. Ce blason est-il celui de M. Mony ? Si oui, comment le compléter ? EM.-LOUIS CHAMBOIS.

—

Paravicini (LI, 113). — Il existe à Laon, un capitaine en retraite, célibataire, de ce nom. Il serait peut-être à même de donner quelques renseignements sur sa famille. JEHAN.

—

Pasquier de Coulans (LI, 111). — La lettre que possède M. Arm. D. doit être, non pas du père, mais de l'aïeul du chancelier Pasquier. — Voir dans les Mémoires de celui-ci le récit de ses séjours à Coulans, ainsi qu'une brève allusion à l'exil de son grand-père sous le ministère Maupeou (t. I. p p. 4, 7, 9, 12).

P. DU GUÉ.

*
* *

Pasquier de Coulans, conseiller au parlement de Paris, exilé à Argenton en 1775, est bien le père du chancelier Etienne-Denis Pasquier. Consulter les *Mémoires* de ce dernier, tome 1er. DOUDIN.

—

Mgr Sibour, évêque de Tripoli (LI, 56). — Ce prélat, cousin de l'archevêque de Paris (Dominique-Auguste Sibour), n'a en effet appartenu à aucune congrégation. Né à Istres (Bouches-du-Rhône) le 8 février 1807, il se nommait Léon-François et fit ses études dans les séminaires diocésains d'Aix. Ordonné prêtre le 17 mars 1832, il fut, dès le mois suivant, nommé chanoine honoraire et secrétaire général de l'archevêché d'Aix, puis en 1834, promoteur du diocèse et enfin en 1838 professeur d'histoire ecclésiastique à la faculté catholique d'Aix, dans laquelle le 1er septembre suivant, il obtint le grade de docteur.

Choisi en 1841 par son cousin nommé évêque de Digne, comme vicaire général de son diocèse, il fut fait, en 1845, chevalier de la Légion d'honneur et élu, en 1848, député à l'Assemblée nationale par le département de l'Ardèche.

Lors de la promotion de l'évêque de Digne à l'archevêché de Paris, Léon Sibour suivit son cousin en qualité de premier vicaire général. D'abord archidiacre de N.-D. en 1849, il fut pourvu, en octobre 1850, de la cure de Saint-Thomas d'Aquin. En 1851, il accompagna l'archevêque de Paris à Rome où le pape Pie IX, d'accord avec le gouvernement français, le donna pour évêque auxiliaire à son cousin et le préconisa évêque *in partibus* de Tripoli en Syrie, dans le consistoire du 21 décembre 1851. Sacré le 7 janvier 1852 dans l'église de la Trinité du Mont, par le cardinal Constantin Patrizzi assisté de l'archevêque de Paris et de l'évêque d'Orléans, il adopta, en raison de ses fonctions d'auxiliaire de son cousin, la devise suivante : *Frater qui adjuvatur a fratre, civitas firma.* (Prov. chap. XVIII, v. 19), et prit pour armoiries : *d'azur, à une ville forte d'argent avec porte donjonnée de trois tours crénelées du même sur une terrasse de sinople, au chef d'argent chargé d'une croix trèflée d'azur.*

Gravement atteint de paralysie, peu de temps avant l'attentat qui coûta la vie à l'archevêque de Paris, il fut nommé, après la mort de celui-ci, chanoine de premier ordre du Chapitre Impérial de Saint-Denis

Après avoir, pendant huit ans, traîné avec résignation et piété une vie languissante et douloureuse, il mourut le 18 novembre 1864, à l'âge de 58 ans, à Antibes, et fut inhumé dans la cathédrale d'Aix.

Abbé Dedoue (in *Annales de la Sainte Enfance*).

Taupin d'Auge (in *Armorial de l'épiscopal Français* 11me série). H. DE G.

*
* *

Mgr Sibour, évêque de Tripoli, était de Provence, de La Fare (Bouches-du-Rhône), *je crois*.

Professeur éloquent de la Faculté de théologie d'Aix, il fut élu membre de l'Assemblée nationale en 48, avec son ami et compatriote Poujoulat.

Son cousin, Mgr Sibour, archevêque de Paris, en fit un curé de Saint-Thomas d'Aquin, et, plus tard, il devint évêque de Tripoli. Il mourut à Aix, des suites d'une attaque de paralysie. Dr Ev.-M.

*
* *

Né à Istres, B.-du-Rhône, en 1807, il fit ses études à Aix. En 1830, Mgr de Richéry l'attacha au secrétariat de l'administration diocésaine. C'est dans l'exercice de cette charge que Marie-Dominique-Auguste Sibour, son cousin, alors chanoine titulaire de Nîmes, le rencontra pour la première fois. C'était en 1831, et à l'occasion de ce même carême, que le jeune chanoine prêchait en l'église de la Madeleine d'Aix, le malheur des temps l'ayant empêché de le donner à la cour de Charles X.

Léon était devenu titulaire de la chaire d'Histoire ecclésiastique, à la faculté théologique de cette cité d'ancien Parlement et de vieille noblesse.

Le 25 février 1840, — coïncidence singulière ! — en compagnie de l'évêque de Tripoli, dont, 15 ans plus tard, lui-même, devait recueillir le titre honorifique, Léon Sibour assista au sacre de son cousin qui eut lieu à Aix, par déférence pour le vénérable vieillard, Mgr de Miollis, lequel s'était retiré dans sa ville natale, et auquel, Marie-Dominique-Auguste, par ordonnance royale du 30 septembre 1839, était appelé à succéder, sur le siège épiscopal de Digne.

A Hippone, le 25 octobre 1842, et à Rome, dans les premiers jours de février 1843, Léon Sibour accompagna le nouvel évêque bas-alpin en qualité de vicaire général... honoraire, je pense ; il ne quitta sa chaire d'histoire que le 7 octobre 1848, pour venir, à cette date, prendre possession du siège archiépiscopal de Paris, un arrêté du général Cavaignac, chef du Pouvoir exécutif, y ayant nommé, et transféré de Digne, son cousin, dès le 10 juillet précédent.

Représentant du peuple pour le Département de l'Ardèche en 1848 ; mandataire aussi de son archevêque, dans la ville-lumière, l'abbé Léon Sibour ne pouvait être que quelqu'un.

Compagnon fidèle des travaux de son cousin, après avoir été curé de Saint-Thomas d'Aquin, Mgr Marie-Dominique-Auguste Sibour, le demanda et l'obtint pour évêque auxiliaire. Il fut, à cet effet, sacré à Rome le 7 janvier 1855, sous le titre *in partibus* d'évêque de Tripoli, en Syrie.

De son décès, de ses armoiries, je suis ignorant.

M. de Saint-Saud pourrait le savoir par :

1° *Notice biographique de Mgr Léon Sibour, abbé Dedoue*, Paris, 1865 ;

2° *Œuvres choisies de Mgr Léon Sibour, évêque de Tripoli*, Paris, E. Repos. 2 vol. in-8°. L. T.

—

Les descendants de Tallien (LI, 113). — Je transcris ici une fiche d'un ouvrage en préparation sur le *Cimetière d'Auteuil* : elle répond en partie à la question posée par notre confrère Paul Pinson.

Madame veuve Becqué, née de Narbonne-Pelet, décédée le 9 janvier 1878, à 59 ans.

Voici une petite-fille de la célèbre madame Tallien, Jeanne-Marie-Ignace-Thérésia Cabarrus [31 juillet 1773, à Saint-Pierre de Caravenchel de Arriba, près Madrid, † château de Chimay, 15 janvier 1835]. La fille de François Cabarrus, conseiller des finances du roi d'Espagne, et de Marie-Antoinette Galabert, fut mariée trois fois et divorcée deux fois.

1° Jeudi, 21 février 1788, à Jean-Jacques Devin de Fontenay, dont un fils Antoine-François-Julien-Théodore-Denis-Ignace, officier de la Légion d'honneur, lieutenant-colonel au régiment du Roi-Dragon, † 19 février 1815, à 26 ans.

Divorcée 5 avril 1793.

2° 6 nivose, an 3 — Vendredi 26 décembre 1794 à Jean-Lambert Tallien

[Paris 23 janvier 1767. † 16 novembre 1820].

Divorcée 18 germinal an 9e.

3° 9 août 1805 à François-Joseph-Philippe Riquet-Caraman, fils de Victor-Maurice, ancien lieutenant général des armées de France et de Marie-Anne-Gabrielle-Josèphe-Françoise-Xavière d'Alsace d'Hennin Liétard Chimay.

Des dix enfants de Thérésia Cabarrus, la mère de Madame veuve Becqué est le deuxième. Née en 1795 et morte à Nice le 30 avril 1862, Thermidor-Rose-Théresia, épouse de Michel-Claude-Gaspard-Félix-Jean-Raymond de Narbonne-Pelet [né le 7 décembre 1783, de Jean-Pierre-Auguste, comte de Pelet, chevalier de Saint-Louis, et de Jeanne-Marguerite Caze de la Bove, sous-préfet, puis percepteur des Contributions directes à Clermont-Ferrand, décédé le 11 janvier 1847]

L'an mil huit cent quarante-sept, le douze janvier à dix heures du matin, par devant nous Sébastien Faure, adjoint, officier de l'Etat civil de la Ville de Clermont-Ferrand, sont comparus : Sieur Claude-Achille Vitta, horloger, âgé de cinquante trois ans, et sieur Michel-Rémy, bijoutier, âgé de soixante quatre ans, tous deux non parents du défunt, habitant cette ville et qui nous ont déclaré que Monsieur Michel-Claude-Gaspard-Félix-Jean-Raymond de Narbonne-Pelet, âgé de soixante-quatre ans, chevalier de la Légion d'honneur, habitant cette ville de Clermont-Ferrand, natif de Paris, percepteur des contributions directes et époux de dame Thermidor Rose Thérésia Tallien, est décédé hier matin à cinq heures, rue du Port n° 31, section Lude, et avons signé avec les déclarants après lecture faite...

Acte de mariage de la petite fille de madame Tallien :

L'an mil huit cent quarante neuf le quatorze juin, Jean Baptiste Alexandre Bonvoust, âgé de cinquante quatre ans, inspecteur des Postes de ce département, né à Alençon le 19 germinal an 3 — 8 avril 1795, veuf en premières noces de Victoire Jacqueline Jeanne Françoise Cuvigny ; en deuxièmes noces de Angélique Dufaux, en troisièmes de Louisa Elisabeth Marchand, décédée à Clermont le 13 mars 1848, fils légitime de Charles-François Bonvoust, rentier, et de Toussainte Françoise Vavasseur, décédés au dit Alençon, le 28 mars 1814 et 30 mars 1835, et Marie Catherine Julie Joséphine Félicité Aline de Narbonne-Pelet, 31 ans, née à Paris, 10e arrondissement, le 28 mai 1818, fille de feu Michel Claude Gaspard Félix Jean Raymond de Narbonne-Pelet et de Thermidor Rose Thérésia Tallien, en présence de Jean Baptiste Antoine Lucien Sélima Becqué, 34 ans, lieutenant de Gendarmerie à Gannat (Allier), gendre de l'époux, Jean Dupuy de Drenne, 72 ans, lieutenant-colonel de cavalerie en retraite, officier de la légion d'honneur, commandeur du mérite militaire de Bavière et de la Fidélité de Bade, Chevalier de Saint-Louis et de Saint-Jean de Russie, et Hippolyte de Mathard, 64 ans, receveur général des finances de ce département, chevalier de la légion d'honneur (1).

M. Bonvoust mourut à Clermont le 27 février 1855, sa veuve épousa le gendre de son mari le 26 avril 1859.

Voici l'acte tiré des registres de la commune de Jumeaux :

L'an mil huit cent cinquante neuf, le vingt six avril, à onze heures du matin, par devant nous, Girard André Dufourd, adjoint faisant fonctions de maire, remplissant les fonctions d'officier de l'Etat Civil de la Commune de Jumeaux, canton du dit. arrondissement d'Issoire, département du Puy de Dôme, ont comparu publiquement en la salle de la Mairie :

Jean Baptiste Antoine Amable Lucien Sélima Becqué, âgé de cinquante et un ans révolus, né le 8 janvier mil huit cent huit à Albi, chef lieu de département, capitaine résidant à Clermont-Ferrand de ce département, fils majeur et légitime d'Auguste Amable Becqué et de défunte dame Marie Anne Thomas, décédée à Castres, département du Tarn, le vingt quatre juin mil huit cent quarante.

Veuf en premières noces de Marie Françoise Clémentine Bonvoust, décédée à Nevers le vingt six août mil huit cent cinquante huit.

Et dame Marie Catherine Julie Joséphine Félicité Aline de Narbonne-Pelet, veuve de Monsieur Bonvoust, décédé à Clermont-Ferrand, le vingt sept février mil huit cent cinquante cinq, fille majeure et légitime de défunt Michel Claude Gaspard Félix Jean Raymond, comte de Narbonne-Pelet, chevalier de la légion d'honneur, décédé à Clermont-Ferrand le onze janvier mil huit cent quarante sept et de dame Thermidor Rose Thérésia Tallien, âgée de quarante ans révolus, étant née le huit mai mil huit cent dix huit à Paris, 10e arrondissement, directrice du bureau des Postes, au chef-lieu de canton de Jumeaux. G. B.

***

Le *Tout-Paris* donne l'adresse de M. C-A. Tallien de Cabarrus, consul-gé-

(1) Décédé à Clermont-Ferrand, 30 août 1854.

néral et madame née Sibour, 58, rue de la Chaussée d'Antin.

CÉSAR BIROTTEAU.

—

L'Esprit follet de Mlle Testard (LI, 114). — Dans une notice publiée en 1896 sur Jean-François Collette de Chamseru, chirurgien et oculiste, et sa famille (16..-1822). — Chartres, Imp. Garnier, 64 p., 6 gr. — le docteur G. Gillard a mentionné plusieurs membres de la famille de Burande, et même reproduit la signature de l'un d'eux.

Vers 1678, Françoise de Burande, de la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, fille de Jean-François de B., officier de S. A. R. Monsieur, duc d'Orléans, et de Marie Lambert, épousa, à Paris, Charles Collette, ancien chirurgien-major des armées, chirurgien ordinaire de S. A. R. Monsieur pour ses gardes, alors établi à Paris et qui prit en 1684 le titre de sieur de Chamseru, terre qu'il possédait près Dreux

En 1680, le 4 juin, Jean-François de B. fut parrain, dans l'église d'Allainville, (auj. commune de l'arrondissement et du canton de Dreux, E.-et-L.), de son petit-fils, Jean-François Collette.

En 1682, le 12 janvier, Marie Lambert fut marraine, au même lieu, de Marie-Anne Collette, sa petite-fille, qui plus tard devint, par son premier mariage, la belle-sœur de Claude Duprey, mort le 30 décembre 1736, général de l'ordre des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur.

En 1710, le 22 septembre, Marie Lambert, décédée à Chamseru chez son gendre, fut inhumée dans l'église d'Allainville.

En 1714, le 24 avril, Françoise de Burande, dont le docteur Gillard a reproduit une signature du 9 avril précédent, décédée à Chamseru, fut aussi inhumée dans l'église d'Allainville.

Enfin, en 1738, le 17 novembre, un frère de Françoise de Burande, commandant pour le roi à Saint-Jean-d'Angely, de passage à Chamseru, signa comme témoin d'un mariage sur les registres paroissiaux d'Allainville.

L'époux qui se substitua au lutin familier de Mlle Testard, appartenait-il à la même famille que ces divers personnages ? Nous le pensons ; toutefois le docteur Gillard nous a dit n'avoir pu, au cours de ses recherches sur la famille Collette de Chamseru et ses alliances, trouver sur la famille de Burande dont il a vainement recherché les armoiries, d'autres renseignements que ceux qu'à l'intention d'*Un Passant* nous avons extraits de sa notice. H. DE G.

—

Jeanne de la Touche (LI, 9). — Je trouve dans mes notes que N. de la Touche, écuyer de la Dauphine, épousa, vers 1720, Marguerite Faunel, veuve de Robert-Louis Carnot, avocat au Parlement de Paris, décédé en 1715.

La mariée avait, de son premier lit, un fils, Jean-Louis Carnot, né en 1713, qui après avoir servi aux mousquetaires noirs, devint commissaire général de la marine à Toulon.

S'agit-il de la même famille de la Touche ? NOLLIACUS.

—

Trestaillon, Servan, Truphémy (L, 949 ; LI, 18, 83). — On trouvera dans le n° du 1er juillet 1878 de la *Revue des Deux-Mondes* un article très bien documenté et fort impartial de M. Ernest Daudet sur la « Terreur Blanche », dans le département du Gard et à Nîmes en particulier. AUG. PARADAN.

—

M. de Villayer (L, 954 ; LI, 83, 143). — Notre confrère G. P. Le Lieur d'Avost, ordinairement si bien renseigné sur les questions généalogiques, est tombé cette fois dans l'erreur au sujet de l'érection en comté de la terre de Villayer, commune de Domagné (Ille-et-Vilaine).

Jean-Jacques de Renouard, maître des requêtes de l'Hôtel du Roi, obtint de Louis XIV des lettres patentes, datées de janvier 1655, unissant au fief de Villayer, les 3 bailliages de Matignon-à-Qssé, des Grées et des Francs-Fiefs, pour ne former qu'une même seigneurie érigée en comté sous le nom de Villayer. Ayant négligé de faire enregistrer ces lettres patentes, Jean-Jacques de Renouard se fit octroyer, en 1680, des lettres de surannation, qu'il fit enregistrer le 21 janvier 1681.

Quant au second comté de Villayer, n'ayant que le nom de commun avec le premier, il était composé des terres et seigneuries de Sertans, Amancey, Malans, Deservillers et Abondans, en Franche-

Comté, qui furent unies et érigées en comté, sous le nom de Villayer, par lettres patentes d'août 1749, enregistrées au Parlement de Besançon et à la Chambre des Comptes de Dôle, accordées à Claude-François de Renouard, seigneur de Fleury, grand maître des Eaux et Forêts de Bourgogne.

On ne trouve pas l'attache de ces Renouard de Fleury avec ceux de Bretagne ; ils portaient des armoiries différentes ; mais néanmoins se considéraient, — peut-être à tort, — comme issus de la même souche. C'est pourquoi ils avaient demandé que leur nouveau comté portât le nom de *Villayer*, en souvenir de l'ancien, qui était tombé aux mains des Rosmadec.

L'auteur de la question sera peut-être heureux que je lui signale, sous le n° 503, du dernier catalogue de la librairie Champion, un exemplaire du tirage à part de l'article de M. Kerviler, que j'indiquais précédemment (LI, 83). BRONDINEUF.

—

Sépultures d'artistes (LI, 12, 88, 135). — J V. P. commet une très légère erreur en disant que le livre intitulé : *Actes d'état-civil d'artistes français, peintres, graveurs, sculpteurs, architectes, extraits des registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris, détruits dans l'incendie du 24 mai 1871*, par H. HERLUISON, 1873, 1 vol. in-8° de VIII-479 pages est épuisé depuis longtemps et introuvable. M. G. pourra se le procurer à la librairie Jean Schemit, 52, rue Laffitte, à Paris, ainsi du reste que les deux autres suivants : *Etat-civil d'artistes français, billets d'enterrement ou de décès*, depuis 1823 jusqu'à nos jours, réunis et publiés par HUBERT LAVIGNE, 1881, 1 vol. in-8°, VI-216 pages. — *Etat-civil des peintres et sculpteurs de l'Académie royale*, billets d'enterrement de 1648 à 1713, publiés d'après le registre conservé à l'école des Beaux-Arts par Octave Fidière, 1 vol, in-8°, XI-94 pages.

De plus, il consultera avec profit : DESCRIPTION DE PARIS, etc. par Piganiol de la Force, nouvelle édition, 1742, 10 vol. in-12. — VOYAGE PITTORESQUE DE PARIS par M.D*** (d'Argenville, 5e édition, Paris, 1770, 1 vol. in-12 et tous autres ouvrages similaires. PIERRE.

*
* *

Jean-Baptiste Oudry, mort directeur de la manufacture de Beauvais, le 3 avril 1755, fut inhumé en l'église Sainte-Etienne de la même ville. Sa sépulture est indiquée dans le collatéral du côté de l'Evangile, par une simple plaque de marbre portant son nom et encastrée dans la muraille. H. C. M.

—

Défroqués devenus comédiens. — Comédiens entrés en religion (XLVIII ; XLIX ; LI, 159). — *Erratum* : Vol. LI, col, 159, lig. 34, au lieu de *Parisan*, lire *Parisau* ; et lig. 20, au lieu de *1787*, lire *1797*.

—

Personnage à retrouver (LI, 54). — Un « M. de Chastillon, prévôt de Paris », prit part au sac de Tirlemont de 1507. Mais dans le texte cité, il s'agit évidemment du sac de 1635 et de Gaspard III, comte de Coligny, duc de Chastillon, maréchal de France (1584-1646), petit fils du célèbre amiral.

Le maréchal de Chastillon a lui-même raconté, en une lettre publiée par J. du Bouchet dans ses *Preuves de l'histoire de l'illustre maison de Coligny*, Paris 1662, pages 751-752, comment Tirlemont fut enlevé aux Espagnols par les armées de la France et de la Hollande. On peut s'étonner que les annalistes de la ville n'aient point utilisé ce document, d'une importance considérable (Cf. une bibliographie du sac de 1635 dans Tarlier et Wauters, *Géographie et histoire des communes belges, Ville de Tirlemont*, Bruxelles 1874, pages 185-186, bibliographie d'ailleurs très incomplète). Du Bouchet avait certainement emprunté la lettre aux *Mémoires pour l'histoire du cardinal duc de Richelieu* d'Aubéry, Paris 1660, tome I, pages 487 à 490, une source trop négligée, au surplus, par tous les historiens belges : M. H. Lonchay ne la mentionne qu'en passant dans son beau travail académique *la Rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas, 1635-1700*, (Bruxelles 1896), alors qu'un érudit français, M. A. Waddington, en tirait un meilleur parti dans son livre *la République des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas espagnols de 1630 à 1650* (Paris 1895-97).

Le fait des hosties jetées aux chevaux semble exact, d'après les témoignages contemporains. Mais je n'oserais en faire remonter la responsabilité au maréchal.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

Pourquoi la couronne de comte a-t-elle été si souvent usurpée dans les armoiries (L, 725. 858, 970 ; LI, 72). — Comme le dit M. le vicomte de Bonald, non seulement la tolérance fut toujours la règle courante en matière de couronnes timbrant les armoiries, sans possession du titre correspondant, mais il y eut souvent, à cet égard, une sorte de consécration officielle qui pourrait étonner au premier abord.

Ainsi, l'arrêt rendu, lors de la grande réformation, pour une branche,— cependant très cadette, — de ma famille, porte d'après les recueils de la Bibliothèque nationale :

« François-Armand du Breil, chevalier, seigneur de Belleville-Pontbriand, demeurant en la paroisse de Poilly, élection de Chaumont et Magny, Charles, Julien, Jean, René, Tanneguy, Louis, maintenus le 12 mai 1669, Louis du Breil, comte de Pontbriand, paroisse de Pleurtuit, province de Bretagne, évêché de Saint-Malo, aîné de la famille, portent : *d'azur, au lion d'argent, armé et lampassé de gueules*..... Une couronne *ducalle* sur l'écu ». (Cabinet des Titres, vol. 480, p. 248, et vol. 510, p. 328).

Vicomte du Breil de Pontbriand.

—

La fleur de lis des Peretti della Rocca (L, 168. 366, 689, 805, 968 ; LI, 32, 92). — M. de Lapouzat m'affirme de nouveau que Peretto della Rocca est bien l'ancêtre des Peretti ; je n'en ai jamais douté, mais pour pouvoir l'affirmer à mon tour, il me faudrait des preuves que M. de L. ne me donne pas.

M. de Lapouzat me conseille de m'adresser à la famille Peretti elle-même. C'est ce que j'ai fait tout d'abord, je suis allé en personne à Levie, berceau de la famille, j'ai interrogé de nombreux Peretti, j'ai écrit à d'autres, et je n'ai rien appris qui ne soit contenu dans l'arrêt du Conseil supérieur de 1772.

J'ai vu l'arbre généalogique de la maison mis à jour il y a quelque trente ou quarante ans, et autographié par les soins de M. l'abbé Léonard de Peretti (plus tard évêque de Ptolémaïs). Cet arbre ne donne aucune preuve pour les générations qui unissent Napoléon de Levie à Peretto della Rocca.

J'ai vu les armoiries des Peretti sur un grand nombre de cachets et de monuments ; puisque M. de L. est allé sur place, il a pu constater, comme moi, que jusqu'à la fin du XVIIIe siècle la famille Peretti s'est abstenue de joindre *la colonne* à ses armes. Encore aujourd'hui, certaines branches ont conservé le vieux cachet de leurs ancêtres, qui se blasonne ainsi :

D'azur, à une fasce d'argent, accompagnée en chef d'une fleur de lis soutenue de deux lions affrontés d'or, et en pointe d'un bras d'or, mouvant de la fasce, et tenant une balance du même, accompagnée à dextre et à sénestre de deux demi-tours d'argent.

Donc, pas la moindre trace de colonne dans les armoiries des descendants de Napoléon de Levie. D'ailleurs, dans toute la Corse, on chercherait en vain un monument, un cachet antérieur à 1600, reproduisant la *colonne* de l'illustre maison romaine.

Tout ceci n'est pas pour contester le droit des Peretti à introduire ce meuble dans leur blason.

Nous relevons simplement un anachronisme que l'examen des lettres patentes originales pourrait peut-être expliquer. La concession par lettres patentes d'une fleur de lis par un roi de France est anormale au XVIe siècle, la signature du duc de Guise à la place de celle du chancelier ou de l'un des secrétaires est inexplicable. Nous devons donc croire qu'on se trouve en présence de copies défectueuses d'un document français que des scribes corses ont mal lu ou mal interprété.

Enfin M. de Lapouzat me reproche d'être en contradiction avec le texte de mon *Armorial Corse*, où je cite les lettres patentes de comte français (1784) (enregistrées à Bastia la même année. *Arch. dép. de la Corse*, reg. B.III, 194) « à Roch. Fr. Colonna Cesari Rocca, confirmant sa filiation depuis Ugo Colonna ». J'ai donné la teneur des lettres patentes sans accepter la responsabilité de leur valeur historique. Ce document ne prouve qu'une chose, c'est que le bénéficiaire de ces lettres croyait descendre de Ugo Colonna et que Sa Majesté n'y voyait aucun inconvénient.

Colonna de Cesari Rocca.

P. S. — Je demande pardon à M. de Saint-Saud de n'avoir pas répondu plus

tôt à sa question, mais je voulais citer à l'appui de ma réponse un témoin irrécusable : c'est une déclaration de Mgr de Peretti lui-même que je relève dans une lettre qu'il m'écrivit en septembre 1890 :

Si dans mes armes on voit un casque au lieu d'un cippe supportant la fleur de lys, c'est par une fausse indication donnée au graveur de ces armes lorsque je fus nommé évêque ; c'est le cippe qui existait dans l'original et non le casque.

Je tiens l'original à la disposition de M. de Saint-Saud. C. C. R.

—

Singulières armoiries papales (L. 168, 251, 365, 691, 807, 912 ; LI, 34, 73). — *Pots* ou *marmites*, dans les armes de la famille Pignatelli, il n'en est pas moins vrai que les *marmites* ne seraient pas un fait isolé et singulier dans le blason, comme certains semblent le croire.

Pour n'en fournir qu'un exemple, je citerai les *marmites* de l'écu de la maison Bordage de Montboucher, avec cette devise appropriée : *Assez d'amis quand elles sont pleines.* PIERRE.

—

Armoiries à déterminer : écu écartelé, au 1 d'azur (LI, 115). — Ces armoiries qui doivent être lues comme suit : *Ecartelé, au 1, d'azur, à l'étoile d'or, en abîme : au 2, des barons tirés de l'armée ; au 3 de sinople au sabre haut en pal d'argent, monté d'or ; au 4 d'argent, à la toque burelée d'or et de sable, surmontée d'une étoile du second* ; sont celles que reçut N. Bordesoulle, général de brigade, officier de la Légion d'honneur, lorsqu'il fut créé par Napoléon 1er baron de l'Empire.

A. S.. E.

—

Biographies épiscopales modernes (XLIX: L ; LI, 43, 86). — *J. X. Moïse, évêque du Jura*, par l'abbé Maurice Perrod. Paris, Picard, 1905, in-8°.

Diverses notices se trouvent perdues sur Mgr Edmond Dardet, né en Savoie, vicaire apostolique des Seychelles, mort avant d'être sacré, le 21 mars 1890, dans les *Annales franciscaines*, tom. XVI, p. 840-844, — et dans les *Analecta ord. minor. capuc.* tom. VI, p. 191-192 ;

Sur Mgr Taurin Cahagne, né à Heubécourt (Eure) (1826-1899), *Ann. franc.* XXIV, 12-20 et 116-126. Notice inachevée ; et *Anal. cap.* xv, 352 et xvi, 58-60 ;

Sur Mgr Fidèle Sutter (1796-1883) vicaire apostolique à Tunis, *Ann. franc.* XIII, 472-475 ;

Sur Mgr Godelle, évêque des Thermopyles, vicaire apostolique de Pondichéry, né à Hannapes (Ardennes) en 1806, mort en 1867, *Ann. franç.* IV. 17-22, qui reproduit le journal l'*Univers*, 20 juillet 1867 ;

Mgr Bardou, évêque de Cahors, né en 1798, *Ann franc.* I. 573 578 et *Mgr Bardou, évêque de Cahors*... par Ch. de L.

Mgr Buhagiar, (1846-1889), vicaire apostolique de Tunis. *Anal. Capuc.* VIII, 32 ;

Mgr Mouard (1828-1890), né à Sombernon (Côte-d'Or), *Anal. Capuc.* VI, 288, 319-320 ;

Mgr Armand de Charbonnet (1802-1891) né au Flachats (Ardèche), *Anal. Capuc.* VII, 155-160 ;

On trouvera enfin dans les *Ann. franc.* XI. 764-765 la traduction française de la vie latine du cardinal Pie déposée dans la bière de ce prélat.

Diverses vies ont été aussi publiées de Mgr Vital Oliveira qui passa une partie de sa vie en France et mourut à Paris vers 1878. De nombreux documents mss. concernant cette biographie sont à la bibliothèque franciscaine provinciale dont la Bibliothèque nationale possède le catalogue sous la cote 8° H. 6699.

P. UBALD D'ALENÇON.

*
* *

Le catalogue de la Bibliothèque Léon Lavedan (1905, 2e partie, p. 16-18), contient plus de deux cents biographies modernes de cardinaux et d'évêques. ***

*
* *

Histoire de S. E. Mgr le cardinal Gousset, archevêque de Reims, par Mgr Fèvre. Paris, 1882, in-8.

Vie du cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, par Mgr Besson. Paris, 1887, 2 vol. in-8.

Le cardinal de Mermillod, sa vie, ses œuvres et son apostolat, par T. G. de Belloc. Fribourg, 1862, in-8.

Histoire du cardinal Pitra, bénédictin de la Congrégation de France, par Dom Ferdinand Cabrol. Paris, 1893, in-8.

Le cardinal Foulon, archevêque de Lyon et de Vienne, primat des Gaules, par Mgr Emile Lesur et François Bournand. Lyon, 1893, in-8.

Le cardinal Bourret, souvenirs intimes, par l'abbé Ricard, in-8.

Histoire de la vie et des œuvres de Mgr Darboy, archevêque de Paris, par Mgr Foulon. Paris, 1889, in-8.

Vie de Mgr Darboy, archevêque de Paris, par l'abbé Guillemin. Paris, in-8.

Mgr Salvet, évêque de Mende (1872-1876) *et de Perpignan* (1876-1879) *d'après sa correspondance et ses écrits*, par le chanoine E. Rons. 2 vol. in-8.

L'évêque de Metz. Vie de Mgr Dupont des Loges (1804-1886), par l'abbé Klein. Metz, 1899, in-8.

Le cardinal Lavigerie, par Mgr Baunard. Paris, 1896, in-8.

Histoire de la vie et de la mort de Mgr Denis-Auguste Affre, archevêque de Paris, par l'abbé Castan. Paris, 1855, in-12.

PAUL PINSON.

*
* *

Marie-Nicolas Fournier, évêque de Montpellier (né à Gex le 27 décembre 1760, mort à Montpellier le 29 décembre 1834) ; par M. le chanoine Ferdinand Saurel.

Cette monographie très intéressante, très instructive, a paru dans le Recueil des *Mémoires* de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier (Section des Lettres, tome neuvième, années 1890-1892), en trois parties, pages 39, 167 et 323. Elle a formé depuis, un volume, tiré à part.

On en trouvera un compte-rendu dans la *Revue Bleue* du 16 juin 1894, sous ce titre : *Histoire d'un fou. — Marie-Nicolas Fournier, évêque de Montpellier* (1806-1834), par M. Jules Troubat.

—

Inhumations hors des cimetières (XLVIII à L ; LI, 89). — *Entre Niozelles et Forcalquier* (Basses-Alpes), un malheureux charretier, tombé sous les roues de sa voiture, ayant été retiré mort et complétement broyé, fut mis en terre en bas du talus près duquel arriva l'accident. Une pierre tombale en avertit les passants.

A Nohant-en-Goût (*Cher*), non loin de la maison qu'ils habitaient, et qui, par leur volonté suprême, est aujourd'hui un asile de vieillards, le mari et la femme reposent en paix sous la charmille du parc. G. T.

« De Tribus Impostoribus » (LI, 57). — Voir J.-Ch. Brunet, *Manuel du libraire*, 5e édition, tome V (Paris 1864), col. 944-945 ; Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, 3e édition, tome IV (Paris, 1879), col. 788-789 et 1224 ; et surtout la notice de Gustave Brunet en tête de cette réimpression à un petit nombre d'exemplaires : « *De tribus impostoribus*, M. D. IIC. Texte latin collationné sur l'exemplaire du duc de la Vallière, augmenté de variantes de plusieurs manuscrits, etc., et d'une notice philosophique et bibliographique, par Philomneste Junior. Paris, Gay, 1860. In-18 de LV-59 pages ». La préparation de cette édition est due à J.-A.-D. Ravenel et P. Richard, conservateurs à la Bibliothèque nationale de Paris. A. BOGHAERT-VACHÉ.

*
* *

L'ouvrage sceptique qui porte ce titre est attribué à l'empereur d'Allemagne Frédéric II, mort en 1250.

J'ai entendu confirmer cette attribution il y a quelques jours, dans une leçon professée à la Sorbonne par M. Luchaire.

On lit, du reste, dans l'*Histoire générale* de Voltaire, citée dans le *Dictionnaire historique des événements remarquables, par Voltaire*, mis en ordre et publié par M. C. T. (Paris, chez Ladvocat, libraire, 1824) :

> Grégoire IX accusa publiquement Frédéric II d'incrédulité. Nous avons des preuves, dit-il dans sa lettre circulaire du premier juillet 1239, qu'il dit publiquement que l'univers a été trompé par trois imposteurs : Moïse, Jésus-Christ et Mahomet. Mais il a placé Jésus-Christ fort au-dessous des autres : car il dit qu'ils ont vécu pleins de gloire, et que l'autre n'a été qu'un homme de la lie du peuple, qui prêchait à ses pareils. L'empereur, ajouta-t-il, soutient qu'un Dieu unique et créateur ne peut être né d'une femme et surtout d'une Vierge. — Le pape le déposa de sa seule autorité.

Un peu plus loin, dans le même article du dictionnaire précité, Voltaire dit que Pierre des Vignes, chancelier de Frédéric II, était accusé d'avoir composé le livre des *Trois Imposteurs*.

Pierre des Vignes aurait, d'après cela, été le rédacteur de propos tenus par Frédéric II. V. A. T.

*
* *

Question déjà posée dans l'*Intermédiaire*. XIV, 419, 502. ***

« Le Convalescent de qualité » (LI, 117). — *Le Convalescent de qualité ou l'Aristocrate*, comédie de Fabre d'Eglantine, et dernière création du comédien Clairval, fut représentée à la Comédie-Italienne, dans les premiers jours de mars 1792. DE THOMIÈRES.

*
* *

La pièce est très connue ; elle est de Fabre d'Eglantine : *Le Convalescent de qualité, ou l'Aristarque moderne*, comédie en 2 actes et en vers, Paris 1791. Il en existe d'ailleurs des réimpressions portant le nom de l'auteur. (Voyez Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, 3e édition, tome Ier, col. 755).

A. BOGHAERT-VACHÉ.

*
* *

Le Convalescent de qualité est une comédie en deux actes et en vers, de Fabre d'Eglantine, qui fut représentée à la Comédie-Italienne (Théâtre Favart) le 28 janvier 1791, et qui fut, sinon absolument la dernière, du moins l'une des dernières créations de l'admirable comédien que fut Clairval, lequel allait prendre sa retraite le 1er mai 1792, avec une pension de 3,000 livres, après avoir été pendant trente ans la gloire du théâtre. Cet ouvrage obtint l'un des plus grands succès qu'ait connus l'auteur du *Philinte de Molière* et de la gracieuse romance *Il pleut, il pleut, bergère*. Fabre d'Eglantine, qui n'était déjà plus comédien, n'était encore ni secrétaire de Danton avec qui il devait monter sur l'échafaud, ni membre de la Convention et du Comité de salut public. Le jugement le plus singulier qui ait été porté sur cette pièce est celui qu'on trouve ainsi formulé dans l'*Almanach général des spectacles* (qu'il ne faut pas confondre avec celui qui a pour titre *Les spectacles de Paris*) :

Cette pièce ne dément pas l'opinion que M. Fabre a donnée de son talent dans *le Philinte de Molière*. Cet auteur est un des plus faux politiques, des plus paradoxaux, des plus anti-philosophiques que nous ayons en France, dans un temps où le sophisme et l'absurdité ont prévalu sur la saine raison. Mais c'est aussi un des meilleurs versificateurs, et un de ceux qui mettent le plus heureusement la morale en action. La plupart de ses pensées sont fausses et ridicules, et l'on voit qu'il n'a jamais qu'effleuré la superficie du cœur humain. Il n'est pas possible de discuter avec plus d'extravagance et d'exagération, surtout en politique ; mais il n'est guère possible non plus de tourner des vers avec plus d'élégance, et d'exprimer les choses avec plus d'énergie. Cet homme offre à l'observateur attentif un contraste monstrueux d'esprit et d'ineptie, de principes et d'immoralité, d'orgueil et de connaissances, de talent et de ridicule. Son ouvrage est un de ceux qu'on joue le mieux à Paris. On trouve dans ses plus belles productions une sécheresse qui peint le caractère de l'auteur. Jamais d'épanchements ; toujours des leçons fortes et dures. Ses écrits, en tout genre, charment l'esprit et ne vont jamais au cœur. Heureux l'homme de lettres qui sait verser des larmes !

Clairval partagea le succès de l'auteur dans *le Convalescent de qualité*, et un artiste qui le connaissait bien, parce qu'il l'avait eu souvent pour interprète de ses ouvrages, Grétry, en parlait ainsi dans ses *Mémoires*, appréciant son talent au point de vue général et au point de vue de la création de ce rôle, qui couronna si brillamment sa carrière :

Clairval, *acteur aussi inimitable que Lekain*, Clairval ne faisait pas d'illusion quand il jouait le rôle du père dans l'*Amoureux de quinze ans*, car il était ce père même ; mais quand il jouait le rôle d'Azor (dans *Zémire et Azor*), il nous transportait dans le pays des fées. Quand il jouait *le Convalescent de qualité*, il était l'être factice tel qu'on n'en verra plus en France ; il faisait illusion, parce que l'homme qu'il représentait est hors de la nature. Je ne crois pas que jamais aucun rôle ait été rendu au théâtre avec plus de vérité que celui de ce marquis de l'ancien régime. S'il me fallait le mettre en musique, je noterais, sans y rien changer, les inflexions de Clairval, qui me sont toutes présentes...

Deux faits assez curieux sont à noter au sujet du *Convalescent de qualité*. Le 21 janvier 1795, pour l'anniversaire de la mort de Louis XVI, le théâtre Favart donnait une représentation « par et pour le peuple » (gratis), et le spectacle comprenait *la Prise de Toulon*, *l'Intérieur d'un ménage républicain* et *le Convalescent de qualité*. Et quelques jours après, le 26, il affichait encore *le Convalescent de qualité*, avec *la Bonne Mère* et *l'Intérieur d'un ménage républicain*. Mais cette fois la représentation ne put avoir lieu, et c'est le registre de l'administration du théâtre qui nous l'apprend par la note que voici : — « On a ouvert à l'heure ordinaire, mais le commencement du dégel, l'extrême verglas empêchant les spectateurs de ve-

nir, à 6 heures, comme il y avait très peu de monde, on a annoncé que le spectacle n'auroit point lieu. Et on a rendu le peu de recette qu'il y avoit. » Il y avait alors près de onze mois que Fabre d'Eglantine avait gravi, avec Danton, Camille Desmoulins et quelques autres, les marches de l'échafaud (3 avril 1794), où Hébert, son dénonciateur, l'avait pourtant précédé. ARTHUR POUGIN.

—

Capilupi (L, 620, 975 ; LI, 84, 148). — Candide veut bien me répondre que le *Stratagema* fut imprimé à Rome en septembre 1572, en format in-4°, qu'*à peine mise en vente* l'édition fut détruite, et qu'un mois après on en publia une autre en format in-12. Je lui serai infiniment reconnaissant de dire comment se justifient ces affirmations.

Ne seraient-elles pas empruntées au livre d'Hector de la Ferrière sur la Saint-Barthélemy (pp. 148-149) ? Mais M. de la Ferrière n'a jamais vu cette édition in-12. Il paraît probable que, de même qu'il affirme que l'édition in-4° fut publiée *le 18 septembre 1572*, uniquement parce que la lettre de l'auteur à son frère Alfonso, laquelle est en tête de l'édition in 4°, porte cette date, ainsi de ce que dans la copie sur laquelle les huguenots ont fait l'édition italienne-française de 1574 cette même lettre est datée du 23 octobre 1572 il a conclu qu'il y avait eu une édition imprimée en octobre Cette assertion, comme je l'ai montré, avait déjà été produite par Zeller de Zurich ; elle l'a été aussi dans la note du catalogue Leber (n° 3961) — où, peut-être, plutôt encore que dans le livre de la Ferrière, Candide a puisé ses renseignements — mais ni l'un ni l'autre ne donnent aucune preuve à l'appui. Jusqu'à plus ample informé, nous pouvons, je crois, considérer comme n'existant pas cette édition in-12 de 1572.

Restent l'édition in-4°, et les questions : 1° De quelle date est-elle ? 2° Dans quelle ville, et chez quel éditeur, a-t-elle été imprimée ? J'ai indiqué l'intérêt historique de ces questions.

Candide croit qu'elle a été « mise en vente ». Le catalogue Leber s'était contenté de résumer ce que dit l'avertissement placé en tête de la traduction française de 1574, et qu'il est nécessaire de reproduire *in-extenso* :

Quant à l'auteur, il est cognu de tous par le nom duquel il se nomme (j'ai dit que Camillo Capilupi était secrétaire du pape) : et toute Rome est tesmoin de cest escrit, là où chacun en a eu copie qui en a voulu avoir : et mesmes avoit esté *cõmencé d'estre imprimé* quand le cardinal de Loraine qui au cõmencement l'avoit trouvé fort bon (ayant eu avertissement que tout n'estoit achevé en France cõme on avoit presumé, et qu'on avoit usé d'autre langage envers plusieurs Princes estrangers qu'en Espaigne et Italie, joinct que cela eust pu rõpre l'electiõ de Pologne) *empescha que l'impressiõ s'en parachevast.*

La correspondance de Capilupi, non imprimée, mais dont M. le professeur Iutra de Mantoue a eu connaissance, et dont il s'est servi pour la très intéressante étude sur Camillo Capilupi qu'il a publiée dans l'*Archivio Storico Lombardo* en 1893 (Fascicolo III), établit que *Lo Stratagema* n'a pas été publié en 1572, ou l'a été à l'insu de l'auteur, car c'est au commencement de 1573 seulement que, fatigué de délivrer des copies de son ouvrage à ceux qui le réclamaient de tous les coins de l'Europe (il en avait fait faire, dit-il, plus de trois cents ; une de celles-là est en ma possession), il tenta de le faire imprimer à Venise, par l'entremise de Jules Romain, entreprise où d'ailleurs il échoua, la Sérénissime République ayant craint de se compromettre auprès de la Cour de France. La dernière des lettres de Capilupi à ce sujet que nous a fait connaître M. Iutra est du 28 septembre 1573.

Et ce fut en 1574 que les huguenots publièrent le livre avec sa traduction en français.

On voit que le problème subsiste, et devient de plus en plus irritant. Où et quand a été imprimée l'édition in-4°, en italien seulement, dont deux exemplaires se trouvent l'un à la Bibliothèque nationale de Paris l'autre au *British Museum*, l'indication de la date et du lieu ayant été déchirée sur l'un et sur l'autre ?

Je rappelle que sur le premier, M. Marchal, conservateur à la Bibliothèque, a écrit cette note au crayon : « Adresse restitué d'après un exemplaire complet : *In Roma per gli hœredes di Antonio Blado, stampatore Camerali*, 1572.

Comment admettre que M. Marchal ait pu se tromper sur ce point de fait ?

Et d'autre part, comment admettre que l'œuvre de Capilupi ait pu être imprimée

chez l'imprimeur du pape à l'insu de Capilupi, secrétaire du pape ?

HENRI MONOD.

P. S. — Pour ceux qui seraient curieux de lire l'ouvrage de C. C. dans un livre moins rare que l'édition de 1574 et dans un français moins archaïque, j'indique qu'une traduction nouvelle en a été publiée dans un très intéressant recueil : *Bibliothèque étrangère d'histoire et de littérature*, par Aignan, Paris 1823, 3 vol. in-8 *Le Stratagème* est au tome premier, p. 131 à 215.

—

Les Ruinets (T. G., 794) — La question posée il y aura bientôt 30 ans, n'a pas eu de solution. Pour fixer les recherches de nos futurs confrères, il n'est pas inutile de dire, d'après leurs archives chansonnières, ce que furent les Ruinets.

Les Ruinets étaient les élèves du *Collège de Justice*, qui s'élevait là où se trouve aujourd'hui le Lycée Saint-Louis. Le chef de l'institution était M. Ruinet. D'où le nom des élèves de son établissement.

Une rare et chaude amitié réunissait les élèves de cette institution, autour d'un maître vénéré, elle prolongeait l'affection du collège par des réunions épicuriennes, à la mode du temps, qui se tenaient d'abord chez Grignon, et ensuite chez Martin, place du Châtelet, à l'enseigne du *Veau qui tète*.

Les convives étaient Lechat, agent de change, Constantin, architecte, le créateur du quartier Marbeuf, Leconte, avoué, Jacotot avocat, Quétel, agréé au tribunal de commerce, Merault, Lombert, Frémyn, notaires, De Belle, juge de paix, De la Voipière, Florimond d'Audiffret président de chambre à la Cour des comptes, Van der Bruch, Nau de Champlouis, etc. Le plus illustre et le plus fêté, l'orgueil de ces réunions, qui se tinrent de 1821 à 1830, était Casimir Delavigne, alors à l'apogée de ses succès :

Ils ne sont plus ces lieux de notre gloire,
Mais ils vivront dans notre souvenir ;
Et pour aller au temple de mémoire
Que leur faut-il ? Un vers de Casimir.

Ainsi chantait un des convives, car à ces réunions, on chantait beaucoup. On évoquait, en couplets, les petites misères et les petites joies de la vie de collège, le souvenir désagréable du pion Portal et la vision plus folâtre des appas de Jeannette, la cuisinière, dont l'abondance éveillait la jeune troupe des désirs.

On prétendait, dans ces agapes, faire relever par « Comus » « les murs couverts d'encre et de gloire » que la bande noire avait jetés à bas. Et le verre en main, on chantait, sur l'air du *Polichinelle sans le savoir* :

Les Ruinets,
Les Ruinets,
En tous lieux ont des succès ;
Les Ruinets,
Les Ruinets
Sont tous d'excellents sujets !

Et voilà le secret des Ruinets dont le nom, lu par hasard, fut une énigme pour notre confrère. Dr L.

—

Les œuvres théâtrales sur la Brie (LI, 49). — *La forêt de Sénart*, opéra en trois actes, de Castil-Blaze.

La forêt de Sénart, drame en trois actes, de Boirie et Léopold.

La forêt de Sénart, drame en trois actes, de Montbeau.

Le Postillon de Longjumeau, op. com. de Leuven et Lhérie, mus. d'Adam.

Stockholm et Fontainebleau, drame en 5 actes, d'Al. Dumas.

Le Château de Montlhéry, vaud. en 1 acte, de De Baroncelli.

Le Comédien d'Etampes, vaud. en 1 acte, de Moreau.

Anguille de Melun, vaud. en 1 acte, de Georges Duval.

Christine à Fontainebleau, drame en 5 actes, de Fréd. Soulié

Christine à Fontainebleau, drame en 5 actes, de Brault.

Napoléon, pièce historique en trois parties, par A. Bourgeois et Francis Cornu, Ambigu, 14 octobre 1830. (Adieux de Fontainebleau).

L'Empereur, 5 actes, 18 tableaux, par Prosper Lepoitevin Saint-Alme, F. Laloue et A. Franconi. Cirque olympique, 6 déc. 1830. (Adieux de Fontainebleau).

Napoléon Bonaparte, drame, 6 actes, 23 tableaux, par Al. Dumas, Odéon, 10 janvier 1831 (Tentative de suicide à Fontainebleau).

La chûte de l'Empereur, drame, 4 actes, 8 tableaux, par E. Charrière, 1836. (Adieux de Fontainebleau).

L'Empire, 3 actes, 18 tableaux, par

F. Laloue et F. Labrousse. Cirque olympique 15 fév. 1845. (Fontainebleau).

Adieux de Fontainebleau, monologue, 2 tableaux, par Ed. Puységur, Grand Th. de Nantes, avril 1845.

Napoléon, 6 actes, 50 tableaux, par Léopold Martin-Laya, Porte Saint-Martin, 5 déc. 1893, 41e tableau. (les Adieux de Fontainebleau).

Napoléon, 7 actes, 11 tableaux, par André Chadourne, Versailles, 11 février 1894. (Abdication de Fontainebleau).

Plus que Reine, 5 actes, 7 tableaux par E. Bergerat (Fontainebleau, novembre 1809). Représenté à la Porte Saint-Martin le 28 mars 1899.

Le Pape et l'Empereur, drame 1 acte, Aix-les-Bains, 27 août 1899, par Jacques des Gachons. (La scène se passe à Fontainebleau le 25 janvier 1813).

La mort de Jocrisse, 1 acte, par Henry Lyonnet (librairie Molière) C'est la mort de Brunet, survenue à Fontainebleau le 21 février 1853. HENRY LYONNET.

—

Cadet Rousselle (LI, 116). — Feu J. Taschereau, qui fut administrateur général de la Bibliothèque nationale, a publié sur cette question une brochure intitulée : *De l'origine de la chanson de Cadet Roussèlle et de son auteur*, (*Paris*), imprimé par Plon frères ; in-8° de 8 pages, pièce qui n'a été tirée qu'à 30 exemplaires. A CLAUDIN.

*
* *

Le collaborateur qui désire des renseignements sur Cadet Rousselle, pourrait obtenir des renseignements précieux en s'adressant à M. Eug. Debièvre, bibliothécaire honoraire de la ville de Lille, qui a consacré plusieurs articles intéressants à ce personnage. DOUDIN.

—

Dédicaces excentriques et singulières (T. G., 266 ; L, 425). — Le compositeur italien Mascagni a écrit en tête de sa partition *Cavalleria Rusticana* :

A l'homme pour lequel j'ai le plus d'estime et d'admiration, à moi-même.

A. S..E

—

« Dictionnaire géologique » (LI, 57, 147). — C'est parce que ce titre m'avait intrigué que j'avais posé une question dans l'*Intermédiaire*. L'expression est bien dans la lettre d'un ex libraire de la Flèche, Rebould, datée du 27 novembre 1787. LOUIS CALENDINI.

—

Que veut dire Cucupha ou Cucufa ? (XLII ; XLIX ; LI, 88). — Κουκούφα ou Κουκούφας ou Κούκουφος est l'ancien nom égyptien pour l'oiseau Huppe (Upupa epops L.) Cet oiseau était sacré aux anciens Egyptiens comme il l'est encore aujourd'hui aux Arabes. (Cf. Schaeck, La huppe dans les légendes Arabes. *Le Naturaliste*, Paris 1891, n° 106).

Par cette raison, la pauvre huppe devint un oiseau impur pour les Juifs (Lévit. XI, 19, Deutéron. XIV, 18) ; le mot Hébreu Doukiphat à la même racine que Koukoupha. Les Egyptiens ornaient leurs sceptres avec des têtes de huppe (Cf. Creuzer, Symbolik II. 64, 280. pl. IV, 17 et Denon, pl. CXIX, 8). C'est à ce fait probablement que Flaubert, dans Salammbô, fait allusion. PAUL LEVERKÜHN.

—

« Voilà comme nous les faisons et voici comme ils nous font ! » (L, 898). — J'ai entendu rapporter le propos comme émanant du prince de Conti. J'ignore où le fait est indiqué.

E. M. D. A.

—

Ici on donne le gris (T. G., 402). — Je trouve dans la *Statistique monumentale du Cher*, par Buhot de Kersers, l'explication suivante qui ne figure point parmi celles précédemment fournies par les collaborateurs de l'*Intermédiaire* :

La maison qui fait face à la tour du nord (de la cathédrale de Bourges) a conservé une pierre portant l'inscription : *Icy se donne le Gris*, en majuscules romaines dont la forme indique la fin du XVIe siècle ou le commencement du XVIIe. Par une bizarre lacune, le sens précis de ces mots n'est pas bien connu . Il (*sic*) se retrouvent sur la grande porte-donjon de Dun-le-Roi. Les explications les plus singulières ont été données. Nous croirions volontiers que cette épigraphe indique tout simplement le lieu où se donnait le *cri* public. La substitution du *g* au *c*, qui accuse une influence italienne, ne nous paraît pas inadmissible au XVIe siècle.

L'incription de Dun-le-Roi porte la date de 1616. A. S..E.

Charabia (LI, 150). — (1) Quelque extraordinaire que cela paraisse, « M. Pharaon, orientaliste » pourrait bien avoir raison contre Littré, Marcel Devic, Hatzfeld, Darmesteter et Antoine Thomas.

On admet généralement que le mot vient de l'espagnol *algarabia* qui a le même sens ; mais il ne suffit pas qu'une étymologie se présente comme vraisemblable au simple aspect des deux mots que l'on rapproche. Il faut encore qu'elle puisse être historiquement justifiée. Or tout fait croire que ce mot populaire n'est connu que depuis une soixantaine d'années, c'est-à-dire depuis que l'immigration spontanée des mots espagnols dans la langue française a complètement cessé.

Au contraire, depuis 1830 on constate une immigration notable de mots arabes, importés par les soldats qui ont combattu, ou tenu garnison, en Algérie.

« M. Pharaon » propose donc de chercher l'origine du mot dans l'arabe *chara* (ou plus exactement *ch'ra*) qui en effet signifie « acheter », et *bia*, qui se traduit bien par « vente ». C'est très admissible Baragoin vient du breton *bara* (pain) et *gwin* (vin) : deux mots que les français entendaient souvent dans la bouche des bretons et qu'ils ne comprenaient pas. De là le sens que nous leur donnons : langue inintelligible. Littré accepte cette étymologie qui n'est douteuse pour personne. Pourquoi ne pas admettre que les premiers rapports entre français et arabes trafiquants aient amené la répétition fréquente des mots *chara*, *bia*, également mystérieux pour nos compatriotes ?

Cependant il est plus vraisemblable que nos soldats ont nommé ainsi la langue arabe elle-même, presque sans altérer le nom qu'elle porte : *el barabiya*. Mais nous n'avons aucun besoin d'imaginer un intermédiaire espagnol entre *barabiya* et *charabia*. Pour revenir de Laghouât à Ménilmontant, les « joyeux » ne passent pas par Madrid. CANDIDE.

—

Sauvages européens d'aujourd'hui (LI, 2, 92, 157). — Dans le 1er volume de *Canrobert, Souvenirs d'un siècle*, il est dit que la conscription vers 1808 avait trouvé, dans certaines vallées, des Vaudois, qui vivaient retirés du monde depuis les persécutions d'antan et qu'en voyant les agents du recrutement, ils crurent à de nouvelles conversions forcées.

XXX.

*
* *

Elle n'est pas neuve l'histoire des sauvages de la Navarre Espagnole.

Jadis, Mme Cottin, une femme bien ennuyeuse, mais qui, il y a 70 à 80 ans, jouit d'une grande réputation ; l'a mise en œuvre dans un roman à dormir debout.

Cette brave dame, disciple de J. J. Rousseau, apparemment, croyait que les sauvages avaient toutes les vertus possibles.

Si elle avait lu n'importe quel récit de voyage en Océanie, elle aurait vu qu'à l'état primitif l'homme est la bête la plus cruelle et la plus méchante qui existe et que quant aux mœurs, il dépasse en abomination — si c'est possible, — les gens les plus civilisés. J. V.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Un quatrain du père d'Emile Augier. — Dans les papiers Mahul, conservés à la Bibliothèque publique de Carcassonne, je rencontre l'autographe suivant avec la mention : *Vers et écriture de Victor Augier, gendre de Pigault-Lebrun, et auteur de quelques ouvrages de prose et de vers* :

Vers pour le portrait de Manuel

Léger dans un salon, galant sans être fade,
Sublime à la tribune encor plus qu'au barreau :
Aix le connut Alcibiade,
La France l'a vu Mirabeau.

TOPO.

—

Louise Michel et Vitu le sorcier. — Jeune fille d'esprit très romanesque, Louise Michel, dans le château où s'écoula son enfance, montrait déjà dans les idées une exaltation peu commune. Elle a raconté quelques-uns des traits de sa vie à cette époque ; elle avait installé dans une tour en ruines un laboratoire d'alchimie, elle jouait à la sorcière, avec une chouette apprivoisée et un chat étique. Elle rêvait là du sabbat et de la magie.

Elle fut frappée, dans cette retraite,

(1) C'est par erreur qu'on a renvoyé précédemment à la Table générale. La question n'a jamais éte posée dans l'*Intermédiaire*.

par un article que Vitu avait publié sur la science de la graphologie.

Il soutenait que le caractère d'une personne se décèle dans la signature.

Inconnue, fillette encore, avec une espièglerie qui ne répond pas à l'impression que nous a depuis donné l'adulte, Louise-Michel, envoya à Vitu la signature qu'on verra plus loin et le défia de lire ce qu'elle était ; de lui dire si elle aimait être emportée par le coursier rapide de quelque Prince charmant, ou filer, châtelaine mélancolique, son léger fuseau ; si elle était « faite pour la gloire, pour le cloître ou pour l'amour. »

On ignore ce que Vitu lui répondit, et si même il répondit. En tous cas, la lettre se retrouva dans ses papiers, d'où Noël Charavay la retira pour nous permettre de la lire tout haut : elle fait partie de son opulent cabinet d'autographes. On la verra avec curiosité pour ce qu'elle nous révèle une Louise Michel ignorée, à l'âge où elle habitait encore le château dont sa mère était la servante aimée du châtelain.

Y.

A MONSIEUR AUGUSTE VITU

Auteur de l'article intitulé : Physionomie de quelques signatures, inséré au livre des 400 auteurs.

Des ombres du tombeau, Nostradamus s'éveille,
Aux clameurs d'ici-bas il a prêté l'oreille,
Et porteur d'un secret appris dans les tombeaux
Vient de la capitale attrouper les badaux ;
Il ne s'agit ici d'émeute aux bayonnettes,
De spectacle ambulant ni de marionnettes;
Non, c'est beaucoup plus rare et peut-être un peu [mieux
Aussi de toutes parts courent les curieux.

Au milieu de Paris tombant à l'improviste,
Sous le nom de Vitu le voilà journaliste,
Etalant à nos yeux du fond de son bureau,
Pour juger les humains, un système nouveau,
On pourra désormais, dans chaque signature,
Connaître de chacun et l'esprit et l'allure ;
Pour lire au fond des cœurs il ne faut qu'un seul trait,
Avec un coup de plume on trace son portrait !...

..... Vous connaissez les mœurs, l'âme par l'écriture
Eh bien ! sire devin voici ma signature ;

Dites-moi qui je suis, ma vie et mes penchants !
Si j'ai des cheveux noirs ou bien des cheveux blancs
Si je préférerais et l'ombre et le mystère
Au bucher triomphal de Jeanne la guerrière !
Si j'aime la nuit sombre ou la splendeur du jour
Si j'ai rêvé la gloire ou le cloître ou l'amour !
La rosée épandant ses perles sur le monde,
Le murmure du saule et des roseaux sur l'onde,
Parlent-ils à mon cœur plus qu'une vieille croix
Ou les échos lointains du cor au fond des bois ?

A l'heure où dans la nuit des rondes infernales,
Semblent se balancer sur les tours féodales ;
Quand la brise du soir gémit sur les créneaux,
Quand le rossignol chante au penchant des coteaux,
Dis-moi Nostradamus si l'on vit, dans la brume,
Un coursier tout couvert de poussière et d'écume
M'emporter sur les monts et franchir les torrents,
Les plaines, les forêts sur les ailes des vents ?

Dis-moi maître sorcier si, modeste fileuse,
Je vois couler ma vie uniforme et rêveuse ;
Si le léger fuseau qui tourne entre mes doigts
De son bruit monotone accompagne ma voix ?
Dis-moi si j'aime mieux danser dans la prairie
Que prier vers le soir à l'autel de Marie,
A l'heure où de la nuit tous les pâles flambeaux
Jettent quelques lueurs au marbre des tombeaux ?
Dis si le poids des ans, déjà, courbe ma tête
Et pèse sur mon front battu par la tempête ;
Si, de rides couvertes et marchant pas à pas,
Je vois avec effroi s'approcher le trépas ;
Ou si du vieux manoir, altière châtelaine,
Je foule sous mes pas jasmin, rose et verveine ;
Si mon âme est de fer ou de glace ou de feu
Si ma lyre a chanté pour le monde ou pour Dieu ?

Des vallons et des bois, suis-je la fée antique
Qui vole dans les airs, sur son balai magique ?

Lisez et méditez mon paraphe à loisir ;
Et si ce passe-temps vous fait quelque plaisir,
Je puis vous envoyer du fond de la Champagne
Les grimoires affreux des muses de campagne.

Tirez mon horoscope ou mordant ou flatteur.
Mais s'il était contraire à mes goûts, à mon cœur,
S'il cloche en quelque chose : aux lys de la vallée,
Aux échos de nos bois, à la nuit étoilée,
Je saurai répéter, du haut des vieux créneaux,
Qu'au devin ont menti les esprits infernaux.

Vous avez, il est vrai, traité d'impériale,
Du poète vainqueur, la plume triomphale,
Mais sans être sorcier, on voit que le soleil
A la reine des nuits ne peut être pareil ;
Ses traces, dans les cieux, sont assez glorieuses,
Pour y laisser son nom en lettres lumineuses,
Tandis que, d'une étoile oubliée au lointain,
On ignore longtemps le nom et le destin.
De me dire jamais qui je suis, ce que j'aime
Je défie et l'auteur et son latin lui-même.
Qu'il dise seulement, si j'ai pour déité,
Choisi la république ou bien la liberté.

LOUISE MICHEL.

Château de Vroncourt, près Bourmont (Haute-Marne.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

LI° Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20 Février 1905.

41e Année — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1067 — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Buste de Picard à retrouver. — Qu'est devenu le buste de l'auteur comique Picard, exposé par le sculpteur L.-P. Deseine, au salon de 1808, et qui ne se trouve ni à l'Institut, ni à la Comédie-Française, ni à l'Odéon ? G. Monval.

Les Mémoires de M. de Châteaubrun. — M. Alphonse Callery a publié dans la *France Judiciaire* (1881-1882, 6e année, 1re partie) un article ayant pour titre : *La Fraude des gabelles sous l'ancien régime*, d'après les Mémoires inédits de M. de Châteaubrun (tirage à part, Fontainebleau, 1882, in-8°).

Que sont devenus ces mémoires de M. de Châteaubrun ? Et, à défaut de renseignements précis sur ce document, peut-on donner l'adresse de M. Callery, s'il existe encore ? G. M. A.

La clef des « Contemplations ». — Quelle est la jeune fille morte en 1846, sur laquelle Victor Hugo a écrit le poëme admirable intitulé : *Claire* (*Contemplations*. VI. 8) ?

Quelle est l'autre jeune fille, morte en 1854, et nommée *Claire P.* dont il est question dans une autre pièce du même recueil (V. 14) ?

On devine aisément les noms qui se cachent sous les initiales D-G. de G. Paul M. Aug. V. Alex. D. Louise B. Mais qui est *Lise*, qui avait seize ans quand Victor Hugo en avait douze ? (l. 11) Qui est le marquis du C. d'E... parent de l'auteur ? (l. 3). Pour quelle mère a été écrit *le Revenant ?* Chez qui s'est donnée *la Fête chez Thérèse ?* S.

Quatre tableaux de Casanova à retrouver. — Je désirerais savoir ce que sont devenus quatre tableaux de *Casanova* dont la description est donnée dans l'article suivant du Livre des Présents du Roi. M. F.

Art. n° 65 du 22 juin 1775. — Quatre tableaux de *Casanova* avec leurs bordures représentant, savoir :

— Le 1er la fin d'une forêt avec un paysage éclairé d'une pleine lune ; une voiture de voyageurs arrêtée par des voleurs ; un postillon culbuté par eux et qui tient un flambeau, éclaire tout le devant de ce tableau et forme un effet de lumière surprenant à côté du clair de lune.

— Le 2me représente un orage, des voyageurs sont frappés de la foudre et c'est la lumière du tonnerre qui éclaire la plus grande partie du tableau.

— Le 3me représente un pont rustique qui s'enfonce pendant qu'une voiture passe dessus ; les chevaux, la voiture et les hommes, tout tombe dans des précipices affreux.

— Le 4e représente un coup de vent violent qui casse les arbres et les déracine, un de ces arbres tombe sur des voyageurs et en écrase un avec son cheval.

Ces quatre tableaux nommés *les 4 Accidens*, sont de 8 pieds de large sur environ 6 de hauteur ; ils ont été achetés en 1773 de M. de Laborde, premier valet de chambre du Roi, pour le prix de..... 24.000 l. — du 28 juillet 1775.

Les 4 tableaux ci-contre n° 65 ont été transportés à Versailles pour y servir à l'ameublement de l'Hôtel du Ministre des Affaires Etrangères.

(Archives du Ministère des Affaires Etrangères N° 2080).

—

Jean de Vailly. — Quel est, dans l'histoire, son rôle auprès de Jeanne d'Arc ?

A quelle source puiser ?

Quels sont les ouvrages à consulter ?

C. B. J.

—

Officiers de la Cour du prince Jacques Sobieski. — En 1698, le prince Jacques Sobieski, prétendant au trône de Pologne, habite le château d'Ohlau (Silésie).

Où pourrais-je trouver la liste des officiers de sa maison et de celle de la princesse Sobieska, née Hedwige de Neubourg ? P. L.

—

Une déesse de la Raison, plus tard ministresse de Louis XVIII. — Je lis dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* (avril-juin 1904) ce passage d'une lettre de Victor Jacquemont, datée du 24 mai 1828 :

... Tu ne sais sans doute pas jusqu'au bout le triomphe patriotique de M. Duplessis-Grenedan, à Rennes, dans son fauteuil, orné de rubans tricolores; il fut porté par le peuple aux pieds de la déesse de la Raison qui lui fit beaucoup de gracieusetés ; et cette déesse, sais-tu qui elle est maintenant ?... Mme la comtesse de Corbière.

Est-ce bien exact ? H. QUINNET.

—

Convention nationale. Premier Président. — D'après le journal officiel de la Convention nationale, la première séance du 20 septembre 1742, tenue dans la salle des Cent-Suisses, pour la constitution du bureau, aurait eu pour Président, Faure, député de la Seine-Inférieure, doyen d'âge.

D'après M. Biré (*Journal d'un bourgeois de Paris*, t. 1, p. 2) cette même séance aurait été ouverte, sous la présidence de doyen d'âge, Ruhl, député du Bas-Rhin.

On désirerait avoir l'explication de cette divergence. E. C.

—

Le tombeau d'Hamlet. — On montre à Elseneur, un tertre gazonné qu'on donne pour le tombeau d'Hamlet. J'ai demandé jadis à un mien ami, député de Copenhague, s'il présentait quelque caractère d'authenticité, et mon ami m'a répondu : AUCUN. Cette butte n'était d'ailleurs nullement protégée, mais je parle de 1869. V. J. D.

—

Pays de Chevrie et de Sereine. — Il y a près de Mantes un village appelé la Villeneuve *en Chevrie* et, près de Montereau un autre nommé Chevry *en Sereine*. Pourrait-on me dire ce qu'étaient ces deux petits pays de Chevrie et de Sereine et quelles paroisses les composaient ?

ARDOUIN-DUMAZET.

—

Mortier au vin.

En Aragon, pour faire du mortier, on mélange du vin au sable, plutôt que d'employer de l'eau. Les masures sont formées de pierres cimentées avec du mortier rouge. Quant à se servir de l'eau de la fontaine qui s'échappe en fines gouttelettes, ce serait un sacrilège auquel personne ne peut penser.

Dr FÉLIX REGNAULT.

Déboisement et décadence, dans *Le Relèvement social*, Saint-Etienne. 1er mai 1904, p. 4, col. 2).

Est-ce exact ? SGLPN.

—

De Gourbillon (quelquefois écrit Courbillon). — Une madame de Gourbillon fut « lectrice » de Marie de Savoie comtesse de Provence (épouse de Louis XVIII). En juin 1791, elle aida le comte et la comtesse à s'échapper de Paris pour gagner le Rhin.

Son mari était directeur des Postes à *Lille*.

Mme Gourbillon et son mari furent mis sur la « liste des Emigrés ». Je ne peux trouver de trace ultérieure.

Louis-Augustin Gourbillon Diancourt était administrateur de la loterie royale de 1790, à Mons. David, inspecteur de la loterie royale de 1778 à Lille.

Mon grand-père était Levvis (Louis) David, fils de Louis David et Anne Gourbillon.

Le cachet d'armoiries, je pense, est un demi-griffon saillant d'une couronne ducale. DAVID.

—

Brierre de Boismont. — Je serais bien obligé au lecteur de l'*Intermédiaire* qui pourrait me donner la généalogie de la famille à laquelle appartenait

Brierre de Boismont (Alexandre-Jacques-François) médecin aliéniste français, né à Rouen le 18 octobre 1798, mort à Saint-Mandé le 25 décembre 1881.

Dans différentes biographies, son nom s'écrit tantôt avec trois *r*, tantôt avec deux et un accent grave ; je voudrais connaître l'orthographe véritable.

A-t-il encore des descendants directs ou indirects ?

Quelles sont les armoiries de Brierre de Boismont et à quelle époque cette famille fut-elle anoblie ?

Où puis-je me procurer ses ouvrages dont l'un a obtenu une médaille d'or de l'Institut ? U. L. A.

—

Famille Fagnier de Vienne. — En existe-t-il des descendants ?

A. DE B.

—

Famille Lockhart (Orléanais). — Cette famille n'est qu'une branche de celle d'Ecosse qui a porté ses ramifications dans plusieurs provinces de France. Comment la branche orléanaise se rattache-t-elle au rameau principal ? Pourrait-on m'indiquer une généalogie ? A. DE B.

—

Une famille Le Noir en Picardie. — Peut-on fournir renseignements historiques, généalogiques ou autres sur la famille Le Noir qui vivait en Picardie (Bailliage de Péronne) aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècle. Les armes de cette famille sont : *d'or, à une fasce écartelée de sinople et d'argent.*

Timbre : couronne de comte. Supports : deux griffons. Elles se trouvent d'ailleurs dans d'Hozier. Les principaux fiefs pendant les 3 siècles sont : Feuillières, Meraucourt, Becquincourt et Gisors (Voir *Histoire de Péronne* par Dournel).

P. L. M.

—

Victor Michal. — Pourrait-on nous donner quelques renseignements biobibliographiques sur ce méconnu, un des fervents du culte de Baudelaire ?

Michal a surtout écrit des sonnets et aussi quelques remarquables pièces, entre autres *les Vignes*, le *Chanvre*, etc.

Comme tant d'autres, il est mort à la maison Dubois, le dernier refuge des gens de lettres.

Voilà tout ce que nous en savons. Est-ce bien là toute son oraison funèbre ?

PONT-CALÉ.

—

Un sieur Perkins de Mac-Mahon. Dans la *Police de Paris dévoilée*, de Manuel, tome II, pages 248-49, on lit :

Le sieur Perkins Mac-Mahon, prêtre apostat marié à Londres, irlandais d'origine, né en France, vicaire de paroisse à Rouen, d'où il décampa en 1771 ou 1772 avec une jeune fille sa pénitente, auteur de plusieurs écrits très licencieux contre la Cour de France, qu'il imprime dans le *Morning Hérald*... écrit aussi dans le *Courrier de l'Europe*...

A quelle famille appartenait ce personnage ? O. S.

—

Marguerite de Roberval. — Dans le n° 52 de l'année 1862 du *Magasin Pittoresque*, il est question, sous ce titre, d'un sieur de Roberval qui, en 1542, eut pour mission de conduire vers les terres d'Ochelaga en Amérique, avec le titre de vice-roi, une colonie de douze cents hommes, parmi lesquels s'embarqua sa propre nièce, sous la conduite d'une vieille gouvernante nommée Bastienne, qui l'avait élevée en Bretagne.

Cette nièce, Marguerite de Roberval, avait contracté, à l'insu de son oncle, une union secrète avec un jeune gentilhomme. Durant le voyage, Roberval apprenant cette circonstance, en fut fort colère, et fit débarquer la jeune femme sur une île complètement déserte, à 36 lieues environ du continent. Dans le souvenir des matelots qui avaient exécuté l'ordre terrible du Vice-Roi, cette île prit le nom d'Ile de la Damoiselle.

L'époux de Marguerite la rejoignit dans son exil ainsi que sa fidèle Bastienne, mais ils y moururent tous les deux et Marguerite y vécut complètement seule deux ans.

Elle fut enfin sauvée par des marins bretons qui, en allant à la pêche vers Terre-Neuve, remarquèrent les feux qu'elle allumait chaque soir pour attirer vers elle quelque navire.

Revenue en France, elle se garda bien de rester en Bretagne ; elle se rendit dans le Périgord et ce fut là qu'André Thevet, le cosmographe de Henri II, apprit la suite de ses malheurs dont il est devenu l'historien.

L'auteur de cet article dit de consulter à la Bibliothèque de la rue Richelieu, la *Cosmographie* de Thevet, puis le *Grand Insulaire*, manuscrit du même auteur. Enfin, un ouvrage plus moderne : *Les Vrais Robinsons*, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, publié en 1862, contient, paraît-il, tous les détails de cette aventure.

Malgré mes recherches, je n'ai pu réussir à me procurer ce dernier ouvrage, et mes occupations ne me permettent pas d'aller à Paris consulter les ouvrages de Thevet. Je serais bien obligé aux érudits lecteurs de l'*Intermédiaire*, de me donner des détails sur l'héroïne de cette histoire, et principalement :

1° Le nom de son époux ;

2° Dans quelle partie du Périgord se retira-t-elle ;

3° Y mourut-elle, et en quelle année ?

L. D.

—

Famille Xien, Kuien. — Lettre en écriture jointe à des chiffres.

Un de mes ancêtres, Kien aussi nommé abusivement Kieng, était commissaire général des vivres pour les troupes françaises envoyées en Allemagne, qui devaient passser par les états des Pays-Bas, a été anobli et nommé chevalier de Saint-Michel.

Par les papiers de famille, j'ai trouvé deux documents dont voici la copie :

Monsieur — Je nay point peu vous faire depêcher auant cette semaine l'ampliation des lettres de noblesse de M. le commissaire Kien, le Roy qui est de retour en cette ville examinera les moyens de reconnoistre pour le mieulx ses nouueaux services a loccasion des equipages. Nous auons auis quil y a encore des uiures pour jusques à la fin de décembre. Vous tiendrez sil vous plait la main que Mr. le Pince d'Orange demeure en campagne aussy longtemps que nos armées comme il vous a esté desja cy devant escrit. Sur ce je vous baise très humblement les mains et suis toujours, Monsieur, Votre très humble et très affectionné serviteur

Signé Chauvigny

Lettre adressée à Monsieur

Monsieur de la Thuilerie Cons^er du Roy en ses Conseils et son ambassadeur en Holande.

Monsr Kieng J'approuve vre sentiment touchant les de..... que vous proposez d'ajouster au Traitté pour le regard 56 78 z 84 59 43 n' 13 14 42 n' 63.65 nn 75 89 7 63 ♀ 58 m qt 62 06 t ax nx.

Je donne donc ordre au Sr de la Thuilerie de faire insérer les deux articles dans le Traitté. Et de presser les Sns Estatzgeneraux et M. le Prince d'Orange de 47 t ♀ 77 ♀ 50 d 82 y z 58 n' 43 z que je 43 65 m 43 pour 47 ♀ 3 g 38 nx ♀ 62 ♀ 66 nx 42 n' 63 nn 75 nx d. 63 z 53 87 38 dont il ne peut arriver aux d Sns Estatz que toute sorte d'auantages pour le présent et dans la prochaine campagne. Et vous asseurant que touts vos offices dans cette occasion m'ont donné une pticulière satisfaction, Je prie Dieu qu'il vous ait Monsr Kieng en sa s^te garde.

A St-Germain en Laye le XVIIIe Janvier 1642.

Signé Louis, Contresigné Bouthilliers.

J'ai copié la première lettre en entier supposant que cela permettrait de connaître le sens, que je désirerais savoir, de la lettre en cryptographie.

Kien.

—

Armoiries du peintre Simon Vouët. — D'après le *Dictionnaire biographique* de Jal, Simon Vouët, le célèbre peintre, était qualifié de *noble* homme dans les actes d'état-civil des paroisses. Il relate, à la date du 18 octobre 1638, « le convoi de dame Virginie de Veso, femme de *noble* homme Simon Vouët, peintre ordinaire du Roy, prise aux galleries du Louvre et portée à Saint-Jean en Grève. »

Il est probable que Vouët avait pris des armoiries. On doit certainement les connaître ; peut-être les a-t-il fait figurer au bas des grandes peintures dont il a orné les églises. On m'a dit qu'un tableau représentant saint Michel et qui lui est attribué, portait les armoiries du peintre. Ne seraient-elles pas plutôt celles d'un donateur ?

H. H.

—

Armoiries avec une Hydre. — Sur la reliure d'un almanach royal de 1756, acheté à Périgueux, sont les armoiries suivantes : *Ecartelé au 1er de.. à l'hydre de..* ; *au 2e de.. à 3 fasces de..* ; *au 3e de.. au léopard de..* ; *au 4e de.. au lion de..* ; *couronne comtale.*

N'ayant sous la main ni Grandmaison, ni Renesse, ni l'*Armorial* du Périgord, je serais bien désireux qu'on voulût me faire la gracieuseté de m'éclairer.

Saint-Saud.

Pièce de cinq francs de Louis XVI. — Je possède une pièce assez curieuse qui, sans être extrêmement rare, ne doit cependant pas être commune. Au-dessous du buste de Louis XVI regardant à gauche et entouré de la légende : *Louis XVI roi des Français*, se trouve sous une abeille (?) la date *1793*.

Au revers, un génie ailé écrit sur une table la Constitution ; je crois lire au bas du piédestal qui porte la table la signature très fine et assez effacée : Dupré. De chaque côté de cette figure se voient un faisceau couronné du bonnet phrygien et un coq à la patte levée. Au dessus, en exergue, les mots : *Règne de la loi* suivis de la lettre *D.* et dans le bas de la pièce cette inscription : *L'an 5 de la Liberté*.

L'an 5 de la liberté, si on la fait remonter à 1789, donne bien 1793, date que nous avons vue sur la face de la pièce.

Mais le 21 janvier, Louis XVI ayant été guillotiné, il semble que cette pièce dut être frappée dans les premiers jours de ce mois.

La lettre D nous indique qu'elle sort de la Monnaie de Lyon. Or, une loi du 25 janvier 1793 (pluviôse an II) a supprimé tous les hôtels des monnaies, sauf celui de Paris, hôtels devenus inutiles puisque les assignats remplaçaient le numéraire.

Ceci nous prouve combien elles durent être rares les pièces émises, en province, en 1793, puisque la frappe s'arrêta le 25 janvier, c'est-à-dire quatre jours après la mort de Louis XVI. Nous serions reconnaissants à ceux de nos confrères en *Intermédiaire* qui pourraient nous donner quelques renseignemsnts complémentaires. GABRIEL MARCEL.

—

Mémoires écrits par nos contemporains. — Jamais, dit-on, l'usage d'écrire ses Mémoires n'a été aussi répandu qu'à notre époque.

Quels sont les contemporains célèbres qui se donnent aujourd'hui l'agréable tâche de justifier leur biographie et de charger celles de leurs adversaires ?

UN PASSANT.

—

Livres sur Conrart et portraits. — Quels sont les livres publiés sur Conrart ? où, en dehors de Versailles, y a-t-il des portraits de lui ? A. CALLET.

« La Grande Encyclopédie. » — A quelle date a été achevée la publication de chacun des volumes de cet ouvrage ? Je n'ai pu obtenir le renseignement ni de la Direction, ni de l'Imprimerie, auxquelles je l'ai demandé en avril 1900.

SGLPN.

—

Origine du mot bonne. — A en croire le *Portefeuille de la Gourdan* (1783), page 33, le mot *bonne*, dans le sens de domestique, aurait été donné, pour la première fois, par les pensionnaires de maisons closes aux femmes âgées qui les servaient dans leur toilette intime.

Est-ce bien exact ? Pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, le mot de *bonne*, *ma bonne* est pris très fréquemment dans l'acception de domestique. Le terme de *servante* était assurément plus général ; et aujourd'hui encore, il est seul employé dans bien des petites villes de province.

PAUL EDMOND.

V. Littré qui ne voit dans « bonne » que le terme d'amitié donné par les enfants ou les maîtres aux servantes.

—

Néologisme d'origine anglaise ou américaine. — Peut-on m'indiquer un ouvrage, de publication récente, donnant la liste des néologismes d'origine anglaise ou américaine, avec leur date d'introduction dans notre langue ?

A défaut de livre ou de dictionnaire, ne pourrait-on m'indiquer les articles récents publiés sur cette question dans les principaux journaux ou revues, littéraires et philologiques ? E. X. B.

—

Médaille d'honneur dite de sauvetage. — La France tient, les statistiques en font foi, le premier rang au sujet des belles actions accomplies.

Or, on sait que tous les gouvernements décernent aux sauveteurs, une médaille en récompense d'actes de dévouement.

Nous désirons connaître à quelle date remontent l'institution et la délivrance de la première médaille de sauvetage créée par l'Etat français, ainsi que la description de cette médaille ?

D'autre part, des Compagnies d'assurances ont-elles décerné des médailles à des citoyens intervenant lors d'incendies, d'accidents ou de naufrages ? G. H.

Réponses

—

Les papiers de Henri Heine, (T. G. 416; LI, 186). — Mais ces « papiers de moindre valeur », dont parle le baron L. von Embden, n'ont-ils pas été vendus précisément il y a quelques mois ? On a parlé d'un acquéreur habitant Leipzig ou Zurich (?). Pour tous les travailleurs littéraires qui s'occupent d'Henri Heine, il serait indispensable de savoir en quelles mains les derniers papiers en question se trouvent aujourd'hui.

SPOELBERCH-LOVENJOUL.

—

Elvire. Où est sa sépulture (T. G. 311). — M. René Doumic vient de publier, dans la *Revue des Deux-Mondes* (1er février 1905), des lettres de Madame Charles à Lamartine, que l'on aurait pu croire à jamais disparues ; c'est un fragment de la correspondance qu'Elvire échangea avec son poète.

Elvire, très malade, sûrement phtisique, fut conduite à Viroflay pour se rétablir et, sans que M. Doumic le dise catégoriquement, il semblerait croire qu'Elvire mourut près de ces bois où, plus tard, Fanny et Roger vécurent des amours plus terrestres. M. H. Bordeaux dit expressément, dans un article de l'*Eclair*, des premiers jours de février, que Madame Charles mourut à Viroflay, le 18 décembre 1817.

J'ai consulté les registres de l'état-civil de Viroflay, je n'y ai pas trouvé l'acte de décès de Julie des Hérettes, épouse de Charles. Son nom n'est mentionné ni dans les registres d'inhumation, ni dans ceux des concessions du cimetière. Il faut chercher la tombe ailleurs. Une tradition locale m'a appris que les époux Charles habitaient la *Chaumière* pendant la belle saison ; c'est une maison meublée qui existe encore. En tout cas, ils n'étaient pas propriétaires à Viroflay, car le cadastre ne signale pas leurs noms.

L'*Intermédiaire*, dès 1865, disait que Madame Charles avait été transportée mourante à Paris, — son mari était logé à l'Institut —, et qu'elle y mourut le 18 décembre 1817. La destruction des registres de l'état-civil ne permet pas de vérifier cette assertion, mais il est vraisemblable que Charles n'a pas voulu laisser mourir sa femme dans une maison meublée et le correspondant de l'*Intermédiaire* paraissait bien renseigné.

La tombe de Charles est au cimetière du Père Lachaize, mais elle ne renferme que son corps (V. l'*Elvire de Lamartine*, par Anatole France, p. 114-115). Dans l'*Intermédiaire* du 10 septembre 1896, col. 296, (la table générale indique 206), M. Nauroy cite les lignes suivantes extraites des *Souvenirs sur Lamartine* par Alexandre, p. 171-172.

. . . . . .

Cet amour il lui donne sa piété fidèle, en allant chaque année, à l'anniversaire de la mort de Julie, se souvenir, prier et aimer encore à une messe funèbre, dans l'église *qui abrita son cercueil.*

Il résulte de cette citation que le corps de Madame Charles fut déposé dans une église, Saint-Germain-des-Prés, probablement, puisqu'elle est la paroisse de l'Institut, en attendant son transport. On en pourrait conclure aussi qu'elle ne fut pas enterrée à Paris, sans quoi Lamartine serait venu prier sur sa tombe plutôt qu'à l'église.

Avant son mariage, Julie des Hérettes habitait la Grange près Tours, où elle semble avoir eu de la famille. Ne serait-ce pas de ce côté qu'il faudrait chercher la tombe qui abrite les cendres de celle dont la mort inspira le *Crucifix* ?

Huzard, qui a conservé toutes les lettres de faire-part qu'il avait reçues et dont la collection est à l'Institut, a peut-être recueilli celle de Madame Charles. Si on peut l'y retrouver, elle donnera sûrement le renseignement cherché depuis si longtemps.

R. B.

—

Paganini (LI, 168). — Le peintre Ziem a beaucoup connu Paganini. C'est à l'illustre artiste que Ziem doit son admiration pour Venise. Il se trouvait à Nice, avec un sculpteur, Alexis de Saint-Marc, quand, un jour, il reçut la visite d'un ami commun, le comte de Cessoles.

Laissons la parole à Ziem :

D'une voix tremblante d'émotion, il nous raconta les derniers moments de Paganini, sa fin lamentable : le clergé niçois avait refusé les honneurs de la sépulture au cadavre du génial artiste. Il y avait eu recours à Rome, enquête, contre-enquête, et cependant le cercueil avait été déposé dans une cave de l'hôpital. Mais la population superstitieuse s'était émue : on affirmait que, la nuit, les démons

s'assemblaient dans les sous-sols de l'hôpital en des rondes fantastiques. Pour conjurer les malheurs que de tels hôtes pouvaient attirer sur la ville, on n'avait trouvé rien de mieux que de jeter le cercueil de Paganini dans une de ces immenses cuves où les fabricants d'huile entassaient les débris d'olives après la pressuration.

« Vous êtes jeunes tous les deux, conclut « M. de Cessoles, et tous les deux hommes « de cœur : je compte sur vous pour mettre « un terme à cette profanation honteuse ».

Et il nous donna rendez-vous pour le lendemain, à minuit, à l'endroit où débouche actuellement le tunnel de Villefranche.

Nous fûmes exacts. A l'endroit et à l'heure indiquée, le comte nous attendait avec quatre paysans. La nuit était sans étoiles, sans lune. Les paysans allumèrent des torches dont les lueurs fumeuses éclairèrent une cuve en pierre et ciment, large et longue de dix mètres. Le vent soufflait en tempête, les vagues déferlaient contre la côte et nous couvraient de poudrin. Le comte dirigeait la manœuvre. Nous, armés de cordes et de longues perches, nous soulevions le cercueil, nous l'amenions au bord de la cuve. Il fut enfin placé sur un brancard et porté par les bras robustes des paysans dans la propriété que possédait le comte, à l'extrême pointe de la presqu'île Saint-Jean. Là, il attendit en paix les honneurs que parvint à lui faire rendre Achillino Paganini.

*
* *

Elle est un peu compliquée, l'histoire de la dépouille mortelle de Paganini, et véritablement étrange. Fétis, qui avait été exactement informé, la raconte ainsi ; on sait que Paganini mourut à Nice, alors italienne, le 27 mai 1840 :

Tout n'était pas fini, dit Fétis, pour cet homme, dont la vie fut aussi extraordinaire que le talent. Soit par l'effet de certains bruits populaires, soit qu'étant mort sans recevoir les secours de la religion, Paganini eût laissé des doutes sur sa foi, ses restes ne purent être inhumés en terre sainte, par décision de l'évêque de Nice. En vain son fils (1), ses amis et la plupart des artistes de cette ville sollicitèrent-ils l'autorisation de faire célébrer un service pour son repos éternel, faisant remarquer qu'ainsi que toutes les personnes atteintes de phtisie, il n'avait pas cru sa mort prochaine et avait cessé de vivre subitement, l'évêque refusa cette autorisation et se borna à offrir un acte authentique de décès, avec la permission de transporter le corps où l'on voudrait Cette transaction ne fut pas acceptée, et l'affaire fut portée devant les tribunaux. Celui de Nice donna gain de cause à l'évêque. Il fallut alors avoir recours à Rome, qui annula la décision de l'évêque de Nice et chargea l'archevêque de Turin, conjointement avec deux chanoines de la cathédrale de Gênes (ville natale de Paganini), de faire une enquête sur le catholicisme de Paganini. Pendant tout ce temps, le corps était resté dans une chambre de l'hôpital de Nice...

Ce dernier détail est confirmé par un écrivain italien, Francesco Regli, qui écrivait ceci dans sa *Storia del violino* : — « Peu après (la mort de Paganini), j'étais de passage à Nice, et, comme je voulais visiter ce que la ville contenait de curieux et d'intéressant, je vis à l'hôpital, non dans une cantine, comme on l'a dit, mais dans une salle du rez-de-chaussée, une caisse. Comme nous arrivions devant, je vis s'enflammer le visage du cicerone qui m'accompagnait et qui me dit aussitôt, avec un accent de dépit : « Vous fixez cette caisse,.. le cœur vous « dit quelque chose... Elle contient les « restes du célèbre Paganini. Notre évêque, « Monsignor Galvano, ayant su qu'il « était à toute extrémité, lui envoya un « chanoine pour lui parler de la commu- « nion. Il accepta la confession, mais « comme il était sujet à des vomissements « continuels, le médecin lui défendit de « faire la communion, et donna à ce su- « jet une attestation. Il mourut donc sans « recevoir les sacrements, et Monsignor « lui refusa la sépulture en lieu sacré. « Son fils Achille, héritier de toute sa for- « tune, intenta un procès à l'évêque, mais « personne ne peut dire combien cela « durera, parce que les prêtres tiennent à « leurs principes et qu'ils ne cèdent pas « facilement ».

Mais ce qu'il y a de plus singulier peut-être, c'est que le fils de Paganini voulant faire enterrer son père de quelque façon que ce soit, promena son corps de ville en ville sans y pouvoir réussir, Un journal italien raconta cette funèbre histoire lorsqu'en 1896 on procéda à l'exhumation des restes de l'illustre artiste. Voici ce récit vraiment étrange :

Du cimetière de Nice, où la sépulture lui fut refusée, son fils dirigea le corps sur Marseille, où il a subi un nouveau refus Gênes, la patrie de Nicolo Paganini, ne voulut point concéder au corps d'un fils si illustre la paix

(1) Paganini avait eu ce fils d'une cantatrice nommée Antonia Bianchi.

de la sépulture, parce qu'en ce moment une épidémie violente rendait plus sévères les précautions hygiéniques. Cannes fut aussi inexorable, et, seuls, les rochers du Ferrol réussirent à prouver aux poltrons qu'il n'y avait rien de vrai dans le pacte qu'on disait que Paganini avait conclu avec le diable, par lequel celui-ci devait s'emparer de l'âme et du corps du grand violoniste aussitôt après sa mort. Le corps resta au milieu de ces rochers jusqu'en 1845, et c'est seulement alors, et sur les instances de Marie-Louise, qu'il fut transporté à Parme et, après un embaumement hâtif, enseveli dans la villa de Gaione, propriété de Paganini (1).

Mais le corps ne tarda pas à se détériorer. Si bien qu'en 1853 on dut l'exhumer pour faire le nécessaire. Puis, en 1876, de Gaione il fut transporté au cimetière de Parme. Ce fut un véritable événement. Le transport fut fait de nuit, à la lumière des torches, avec un effet fantastique et un grand concours de peuple, sur les rives du torrent Paganza, que l'on devait côtoyer tout le long du parcours. Le baron Attila, neveu de Nicolo, représentait la famille.

En avril 1893, sur les instances du violoniste Ondricek, de Prague, qui se trouvait à Parme et était l'hôte du baron Achille Paganini, fils de Nicolo, le cercueil fut rouvert et un petit nombre d'invités purent voir le corps. La dernière exhumation, imposée par des nécessités urgentes, eut lieu au mois d'août de cette année (1896) et prouva que les traits du visage étaient encore bien conservés. Un journaliste présent à la cérémonie écrivit dans le *Caffaro* de Gênes que l'identité était indéniable. « L'habit noir, disait-il, tombait en ruines; pourtant ses plis se dessinaient encore sur les épaules. Les parties moyenne et inférieure du corps ne présentent plus qu'une accumulation d'os. Mais le visage, après un demi-siècle de tombeau, conserve encore son empreinte indescriptible. Un photographe a reproduit immédiatement cette tête encore géniale. Le baron Achille, lui-même aujourd'hui vieux et vénérable, a fait ensuite déposer le corps paternel dans un autre cercueil, avec un grand œil de cristal à la hauteur du visage...

Tel est l'historique de la sépulture de Paganini, qui n'a jamais été fait en France.

ARTHUR POUGIN.

—

Barbe-Bleue et Gilles de Rais (L, 833, 901 ; LI, 21, 120). — J'ai dit dans l'*Intermédiaire* du 20 décembre qu'il fallait écrire Rais et non pas Retz. Je conviens que puisqu'il s'agit d'une seule et même terre dont le nom s'orthographia de deux façons, on peut employer l'une ou l'autre.

Toutefois, j'ai vu une photographie du sceau de Gilles, et il y a Rais.

M. J. K. Huysmans, dans *Là-Bas*, et MM. Bossard et de Maude dans *Barbe-bleue* orthographièrent Rais.

Toutes les pièces citées dans le volume de MM. Bossard et de Maude portent Rais ou Rays, une fois Raiz et jamais Retz.

MARTIN EREAUNÉ.

—

Richelieu au théâtre (LI, 4, 84, 122, 173).— Il serait injuste d'oublier dans cette nomenclature le charmant petit acte d'Emile Moreau, *Corneille et Richelieu*, à-propos, en vers représenté à la Comédie française le 6 juin 1883.

A citer encore : *Les Cinq auteurs*, scènes historiques, en prose, publiées dans le tome 3 du *Monde Dramatique* (1836), et le *Cardinal de Richelieu*, tragédie nationale, (en 5 actes et en vers), par H. Bosselet, précédée de réflexions sur l'art, (imp.) 1846.

GEORGES MONVAL.

—

Les « Honneurs » à la cour de Louis XV (LI, 3, 175).— De même que le nombre 10 fait partie de la première dizaine, le nombre 100 de la première centaine... l'année 1400 appartient au XIVe siècle, le XVe ne commençant qu'avec l'année 1401. — On s'est occupé ici même de cette question — qui ne paraît pourtant pas douteuse — à propos de la première année du XXe siècle.

X.

—

Livre ignoré sur Louis XVII (L ; LI, 18, 63, 124, 176).— Dans l'article sur Richemont (LI, 177), il y a lieu d'intercaler, après la 41e ligne de la colonne 178, l'alinéa qui suit :

Ayant converti à sa cause Madame la comtesse d'Apschier, à Lyon, il rencontre chez cette dame, vers la fin de septembre 1850, le petit berger de la Salette que l'on faisait voyager pendant les vacances. Ce dernier prend Richemont pour le maître de la maison et, après l'entrevue, il se loue de l'assistance qui a respecté son secret sur lequel on ne lui a pas dit un mot.

Dans la région de Lyon, Richemont avait souvent etc.

A. C.

(1) On se rappelle que Marie-Louise était alors duchesse de Parme, Plaisance et Guastalla.

Le cardinal de Rohan et la franc-maçonnerie, (XLIX, 667; L, 455, 681, 746; LI, 60, 176). — On serait très désireux d'avoir quelques renseignements sur ces « anciens diplômes maçonniques de la région de Limoges et de Tulle, délivrés comme passe-ports à des Chartreux, des religieux de l'ordre de Saint-Augustin, de Cluny, etc. ».

On ignore dans le pays qu'il y ait eu une loge maçonnique à Tulle, avant la Révolution. Il y aurait intérêt à le savoir.

OSMIN.

—

Le verre de sang de Mlle de Sombreuil (T. G., 846). — Dans la *Chronique médicale* (1er février 1905), le Dr Cabanès raconte l'histoire d'un individu appelé Voland, qui aurait fait boire à Mlle de Sombreuil le verre de sang.

Le Dr Cabanès croit à un verre de vin présenté par des mains ensanglantées.

—

Le tambour de Wattignies (LI, 117, 179). — Récit de l'acte héroïque accompli par le petit tambour de Wattignies :

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize, le neuf mars, je soussigné Alfred Jennepin, directeur de l'école pensionnat de Cousobre, membre de la commission historique du centenaire de 1793, dans le Nord, officier de l'instruction publique, me trouvant à Dourlers, arrondissement d'Avesnes (Nord), au domicile du sieur Richepin, instituteur.

Le sieur Constant Caille, âgé de soixante-seize ans, né à Saint-Aubin, veuf de Victorine-Josèphe Brasseur, dont le père fut témoin le 15 octobre 1793, étant à la lucarne de son grenier, de la mort glorieuse du petit tambour Stroh, m'a fait le récit suivant de cet événement qu'il a entendu plusieurs fois répéter dans les veillées d'hiver par son beau-père Pierre-Joseph Brasseur :

« Au combat de Dourlers, premier jour de la bataille de Wattignies, le 15 octobre 1793, après la prise du château...

« Une ruelle située entre le cimetière et une ferme avoisinante, se dirigeant vers la plaine occupée par les Français et qui avait été plusieurs fois traversée par les troupes, était encombrée par les Français à tel point que l'ennemi tua un certain nombre de ces derniers. C'est dans cette circonstance que périt un jeune tambour de grenadiers du régiment de Royal-Suède, âgé de quinze ans, nommé Stroh. Refusant de battre en retraite il s'obstina à marcher au pas dans la ruelle en battant furieusement la charge ; bientôt aperçu par les ennemis, il fut cerné par plusieurs grenadiers hongrois qui le sommèrent de se rendre. Le jeune tambour refusa énergiquement et engagea une lutte avec les ennemis, en tua plusieurs et tomba accablé par le nombre. Il fut enterré avec ceux qu'il avait tués et les grenadiers hongrois que les Français, accourus au secours du pauvre enfant, avaient fusillés

« En 1837, on a retrouvé le squelette du petit tambour à côté de sept plus grands.

« Cette découverte fut faite par le sieur Pierre Deresmes, en ouvrant des fossés pour la construction d'une annexe à son bâtiment principal.

« Ces ossements ont été immédiatement inhumés par ledit Deresmes dans le cimetière communal situé à proximité.

« La partie du cimetière où a eu lieu cette inhumation est actuellement convertie en préau pour l'école des garçons ».

— Ce récit m'a été fait et certifié exact par le sieur Constant Caille en présence de MM. Piérart Désiré, âgé de 53 ans, cultivateur et géologue à Dourlers, Herlem Adolphe, âgé de 40 ans, instituteur à Sars-Poteries, et Richepin Valéry, âgé de 42 ans, instituteur à Dourlers.

Ledit Caille a signé comme sincère et véritable le présent procès-verbal, avec les témoins, à Dourlers, les jours, mois et an que dessus.

Signé : Constant Caille, D. Piérard, A. Herlem, Richepin, A. Jennepin.

Vu à la mairie de Dourlers pour la légalisation des signatures apposées ci-dessus.

A Dourlers, le 9 mars 1893.

Pour le maire absent,
L'adjoint, signé : ER. BRUYÈRE.

Conversation entre M. Sadi-Carnot et M. Delanne au sujet du Petit tambour :

— Alors, me demanda M. Carnot, on vous a communiqué les lettres de mon grand-père ?...

— J'en ai pris copie, répliquai-je ; les voici, dans ce carnet de notes, suivies de curieux détails sur l'amalgame des anciens régiments avec les bataillons de volontaires, par exemple sur la formation de ce 89e de ligne (ancien Royal-Suédois et 1er bataillon de la Haute-Marne) où le petit tambour Stroh donna un si admirable exemple de courage et de dévouement !...

— Je sais, je sais, reprit M. Carnot ; mon père m'a souvent raconté la mort héroïque de cet enfant... C'était un de ces traits sublimes, dont mon grand-père faisait répandre les récits dans les casernes et dans les camps, pour exalter le patriotisme. Quelle impression cela devait produire, rapporté par les témoins

oculaires, à la barre de l'Assemblée ou de la Convention !

— La mort de Stroh a donc fait l'objet d'une communication publique, à la barre ? Je n'en ai pourtant pas trouvé trace dans les comptes-rendus du *Moniteur*.

— Vous en trouveriez peut-être dans les feuilles volantes du *Défenseur de la Patrie*, que faisait publier Lazare Carnot.

Y avait-il des Stroh alsaciens à l'armée, en âge d'être les héros de ce fait d'armes? Le comité du monument a fait une enquête en Alsace ; il a reçu cette lettre :

La Wantzenau, le 26/6 1893.

Mon cher Monsieur,

Après de longues et pénibles recherches, je puis vous faire part de ce qui suit :

Les époux Philippe Stroh uni à Catherine Ohlmann avaient quatre fils :

1 Philippe, né le 6/12 1774 ; 2 Antoine, né le 8/4 1777 ; 3 André, né le 17/1 1779 ; 4 Joseph, né le 15/1 1781.

Philippe et Antoine Stroh ont pu être à l'armée du Rhin ; André est probablement le tambour en question ; Joseph a été quelques années maire dans notre commune. Un descendant de cette famille est Jean Stroh, maréchal-ferrant, demeurant à la Wantzenau.

J'ai demandé à Jean Stroh des détails sur ces quatre personnages en question, il ne peut me donner rien de précis. Mais, d'après leur naisssance, ils peuvent être les hommes en question.

Votre tout dévoué.

Le maire, MICHEL.

Modèles en relief de la Bastille (T. G. 91). — Comme on retrouvait dernièrement une des nombreuses réductions en pierre de la Bastille, on parlait avec d'abondants détails de Palloy qui reste l'initiateur de ces petits monuments. Il y a là quelque chose d'inexact : Palloy n'a pas inventé le modèle en réduction de la Bastille. L'idée de cette invention remonte à un nommé Dax. Il est permis de l'ignorer. Pour le savoir, il faut consulter les papiers de Palloy qui n'ont pas encore fait l'objet d'un inventaire spécial. Ils sont à Carnavalet ou à la Bibliothèque Saint-Fargeau Ils ont été acquis dans les derniers mois de la direction de M. Lucien Faucou.

Si Palloy est célèbre, c'est moins pour avoir démoli la Bastille que pour avoir eu l'idée d'en faire des réductions offertes aux municipalités, lesquelles réductions étaient taillées dans les pierres mêmes de la forteresse. La pensée était ingénieuse, digne du succès qu'elle obtint. On en savait gré à Palloy qui gagnait à en être l'auteur un rang très particulier. Mais si on lit avec attention la cérémonie du Serment des ouvriers, on découvre que la fameuse Bastille de Palloy n'est pas en réalité, de Palloy. C'est une gloire qu'il a usurpée. Et voilà qui diminue de beaucoup sa part devant la postérité.

Pour donner plus d'éclat à la fête, Palloy a fait figurer dans le cortège qui, en grande pompe, se rendra à l'Hôtel-de-Ville, l'ébauche du modèle de la Bastille qui, à un millier d'exemplaires, va bientôt couvrir le monde.

Ce modèle de Bastille est un bloc évidé et qui affecte, à l'extérieur, la forme très exacte de la prison, avec ses tours, ses ponts-levis, ses fenêtres grillagées. Le travail est aussi exact que curieux. Mais le bloc est pesant, il ne faut pas moins de « huit fiers à bras » (c'est le nom des ouvriers de la Bastille) pour le porter processionnellement. Ils ont tenu à arborer une devise un tantinet provocante :

Vivre libre ou mourir,
Que le plus hardi s'avance ;
Que l'aristocrate tremble ;
Nous serons toujours les mêmes !

Le modèle, juché sur les épaules, n'est qu'ébauché. Il y manque la serrurerie et la menuiserie. On n'a pas eu le temps de l'achever. Palloy, qui ne soupçonne pas encore tout le parti qu'il tirera de ce *fac-simile* de prison n'a pas craint d'associer fraternellement à sa gloire, Dax, le sculpteur de cette Bastille. Dax marche avec lui dans le cortège, le tenant sous le bras, affublé d'une règle, d'un compas et d'un tablier. Palloy tiendra à honneur de le présenter aux syndics, quand les ouvriers auront fait ce serment pittoresque :

Les braves gens que vous voyez sont les ouvriers qui démolirent la Bastille, beaucoup d'entre eux ont contribué à sa prise et tous à sa destruction.

C'est sous leurs efforts qu'est enfin tombé ce colosse énorme, sur lequel s'appuyait le despotisme, qui expire écrasé sous ses débris.

C'est au tour de Palloy ; on peut croire qu'il ne le laisse point passer. Il exprime la joie qu'il éprouve d'offrir à la municipalité « le premier morceau de pierre tendre qu'il a démoli. »

« C'est celui, dit-il, qui vous représente l'ancien monument du despotisme. »

Et se tournant vers son compagnon :

« Voilà, s'écrie-t-il, voilà l'ouvrier qui l'a vidé et exécuté ; son nom est Dax. »

Dax, confus de l'honneur, s'incline avec respect. Il rend hommage à son maître, comme il eût sied avant la prise de la Bastille. Très humble, il prête le serment de rester soumis à ses ordres et de se montrer vis-à-vis des ouvriers, juste et sévère. Puis, plus directement, il fait allusion à ce qu'a dit Palloy :

Notre maître vient de me combler, Messieurs. J'ai, à la vérité, exécuté et travaillé sous ses ordres ; je suis tailleur de pierres, mais la liberté que vous avez fait naître sans partage, en moi, m'a donné l'idée d'ébaucher ce petit monument.

La Commune, par l'organe de Mulot, son président, ne saurait qu'être touchée de ce travail et de l'offre qui lui en est faite : « La Commune, dit Mulot à Dax, ne peut qu'applaudir au zèle de la main qui a ébauché cette Bastille, sous la direction du citoyen Palloy. »

Aucun doute. Dax, maçon intelligent, chef d'équipe à la Bastille, comme il se faisait un grand commerce des pierres abattues, à l'idée, en présence d'un des blocs qui proviennent des tours et qui ressemblent déjà à cette masse grise et trapue qu'était la prison, d'en dessiner les contours, d'en évider l'intérieur et de rappeler le souvenir de la prison disparue dans l'une des pierres qui l'édifiaient.

Palloy séduit, l'approuve, songe à offrir ce travail imité des anciens chefs-d'œuvre corporatifs à la Commune de Paris et, pour le faire, il profite de la cérémonie de prestation de serment des ouvriers. Ce travail de l'un des ouvriers ne va-t-il pas solenniser cette cérémonie, d'ailleurs superflue ? Il est tout de premier mouvement, Palloy, et il présente Dax aux syndics en la forme rapportée. Plus tard, il fera l'oubli sur le nom de Dax. Les petites Bastilles en miniature seront les Bastilles de Palloy. Il se donnera le mérite de la trouvaille, sans partage.

On pourrait objecter que Dax n'a que travaillé sous ses ordres et qu'il lui a demandé un modèle pour les envois qu'il allait en faire un peu partout. Mais il y a dans ses manuscrits, une note de la main, de Palloy qui détruit d'avance cette supposition.

Comme le modèle inachevé avait été laissé à l'Hôtel-de-Ville, l'architecte lui mandait, le 24 février 1790 de faire enlever ce monument pour le terminer afin qu'il fût, plus tard, replacé à l'Hôtel-de-Ville. Au bas de la lettre qui contenait cet ordre, Palloy ajoute avec son orthographe affranchie : « *Notte. C'est de ce moment que j'ai consu l'idé d'en faire au 83 département.* »

Voilà qui est lumineux. Le modèle en pierre, de la Bastille, qu'on retrouve encore dans certaines archives départementales, qui est aux Archives, à Paris, et au musée Carnavalet, ce bloc dégrossi, sculpté, armé de petits canons, garni de petits barreaux, meublé à l'intérieur de petites casernes — car tout est petit dans cette jolie petite Bastille — est l'œuvre de Dax et non de Palloy. Le fameux patriote n'en fut que l'éditeur solennel et bavard. M.

—

Tutoiement et vouvoiement dans les armées (T. G. 898).

..... rassemble les officiers et sous-officiers... .pour les inviter de ma part à ne plus faire usage du mot *vous, en parlant à un seul* et de veiller à ce que leurs subordonnés oublient cette manière de parler qui rappelle l'idée humiliante de l'esclavage dans lequel nous avons vécu sous l'ancien régime..... je serais affligé si je m'apercevais que quelqu'un d'eux ait de la répugnance à me parler comme à son frère, à son ami, et... je croirais ne pas mériter la confiance que je désire qu'ils aient à mon patriotisme et à mon dévouement à la République....

Gal Eblé.

(Ordre du 19 novembre 1793 ; dans *Revue d'artillerie*, t. 42, p. 256).

—Le *tutoiement* étant de la part des sous-officiers envers le soldat une marque de familiarité qui ne doit pas exister et ne pouvant être de la part des officiers une marque de considération, je ne vois aucune nécessité que les uns et les autres parlent aux soldats autrement que selon l'usage adopté généralement en France. Gal Eblé.

(Ordre du..... ; dans la *Revue d'artillerie*, t. 42, p. 606). Sglpn.

—

La délation est une vertu (LI, 164). — Pour ce qui est de Mirabeau, je n'ai pu retrouver l'origine de cette citation : « Dans un état libre, la délation est une

vertu » ; mais comme une opinion semblable a été souvent exprimée par Camille Desmoulins, je crois qu'il serait intéressant de confronter ce mot prétendu de Mirabeau et ce passage connu des *Révolutions de France et de Brabant :*

« Je m'efforce de réhabiliter ce mot de délation. Nous avons besoin dans les circonstances que ce mot délation soit en honneur. »

Que Desmoulins ait offert cette excuse à ceux qui lui reprochaient sa manie terrible et perpétuelle de la délation ; qu'il ait voulu trouver une justification à l'odieux rôle qu'il se vantait de remplir au titre de « procureur de la Lanterne » et qu'il devait si courageusement expier plus tard, lors de la publication du *Vieux Cordelier*, quand il dénoncera à leur tour Robespierre et ses acolytes ; qu'il ait prétendu en un mot, pour chaque citoyen au droit de faire par devers lui le départ des purs et des impurs, et au devoir de démasquer ces derniers, c'est un fait que toute la vie de cet homme tendrait à prouver de façon absolue. Mais cette phrase des *Révolutions de France* pourrait aussi nous amener à cette opinion que Mirabeau professait la même théorie à l'égard de la délation. Camille Desmoulins a commencé sa carrière politique en quelque sorte sous les auspices du célèbre orateur. Mirabeau prit même Desmoulins, comme secrétaire et il le connaissait si bien que c'est à ses papiers laissés par lui à sa mort au comte de La Marck, que nous devons de savoir que Camille n'était point trop farouche à l'égard de l'argent. Si donc Mirabeau n'a réellement point prononcé ce mot, il en était du moins capable, puisqu'un mot analogue a été écrit par l'homme politique qui fut, dans la Révolution, son véritable continuateur. M. R.

—

La capitulation de Paris et le comte d'Hérisson (LI, 163). — Nous pouvons donner deux preuves de l'authenticité du récit de M. le comte d'Hérisson. La première convaincra tout le monde, la seconde est formelle, pour ceux qui ont eu l'honneur de le connaître.

La première preuve de l'authenticité de son récit, c'est que le général Schmitz, mis par lui en cause, n'a jamais démenti son récit palpitant ; quand il nous rapporte que ce général l'embrassa avec effusion, en apprenant le succès inespéré de sa démarche concernant les drapeaux de l'armée. Or il devait certainement y en avoir plus de cent !

La seconde raison, qui a peut-être encore plus de valeur pour ceux qui connaissent la noblesse du caractère de ce brave Français, est la suivante : Comparant l'immensité du service qu'il avait *réellement* rendu au peu de gratitude qu'on lui en a témoignée, il a été jusqu'à terminer son livre si intéressant par ce cri de désespoir : *Ne te dévoue jamais* ; cri sorti de l'enfer !

Pour tout homme qui a un peu étudié le cœur humain, ce cri du cœur donne la mesure de l'outrage ressenti par ce brave, en voyant qu'un tel acte pouvait rester sans récompense ; et il affirme ainsi l'authenticité absolue de son action d'éclat.

Dr Bougon.

***

Le capitaine comte d'Hérisson, officier d'ordonnance du ministre des Affaires étrangères — Jules Favre — en janvier 1871, raconte avec des détails aussi minutieux que très intéressants, dans son livre, *Journal d'un officier d'ordonnance* (Paul Ollendorff, éditeur, 1885) toutes les phases de cette capitulation.

Voir les pages 333, 371, 372 et 373 relatives aux canons et aux drapeaux de l'armée de Paris.

Il y répète notamment ces paroles de l'empereur Guillaume Ier qui lui furent transmises à lui, comte d'Hérisson, par le chancelier de fer, Bismarck :

> Vous ferez savoir à l'envoyé du gouvernement français que nous avons assez de trophées de nos victoires et de drapeaux pris aux armées françaises, pour n'avoir pas besoin d'y ajouter ceux de l'armée de Paris. (Page 373).

Pierre de Castelnau.

—

Livre d'or de Paris (XXIX ; XL). — Sous cette rubrique, il a été publié des notes se référant au registre signé en 1870 devant la statue de Strasbourg. Ce rappel a pour but de placer à la table quatre références : (Strasbourg — Signatures — Registres — Siège), qui permettront de retrouver cet article qu'on y cherche vainement sous son titre primitif.

Thiers a-t-il été baron ? (LI, 161). — Je ne sais si Thiers fut baron, mais j'ai entendu raconter à ce sujet une anecdote assez plaisante par quelqu'un qui se trouvait à même de m'en garantir l'authenticité. — Sous Louis-Philippe, on était ennuyé dans les ambassades par la roture de son ministre ; et, si l'on n'osait pas l'annoncer comme baron, on avait soin, en revanche, en présentant quelqu'un à sa femme, de dire : la baronne Thiers.

Le futur « libérateur du territoire » s'en montrait agacé : Un jour, à l'ambassade d'Autriche où l'on anoblissait sa femme encore plus volontiers qu'ailleurs, il se tourna vers l'important personnage qui venait une fois de plus de lui attribuer la couronne baronale et lui dit : « Monsieur le comte, le jour où Guizot et moi jugerons à propos de prendre un titre, nous nous ferons ducs ». FIALIN DE PERSIGNY.

—

Récits d'événements historiques consignés à la dernière page des registres d'état civil (L, 779, 910, 961 ; LI, 22, 67, 128, 171). — Un certain nombre d'archivistes départementaux ont publié (série E, supplément) ces mentions d'événements historiques consignés par les curés avant la Révolution. S'adresser à l'archiviste de chaque département.

F. U.

—

Confréries de charité (LI, 108, 182). — Raymond Bordeaux, en son volume : *Miscellanées d'archéologie normande....* Paris, A. Claudin, 1880, a donné un très intéressant chapitre intitulé *Les Confréries de Charité*. Ce chapitre est trop long pour que nous en encombrions les colonnes de l'*Intermédiaire* ; mais si cela peut être utile et agréable à l'ophélète E. Marc, je me ferai un plaisir de lui en envoyer copie. J'ai relevé toutes les armoiries qui furent attribuées à ces confréries par les traitants de l'*Armorial de 1696*; je pourrais, peut-être, lui décrire aussi le blason de celle dont il écrit l'histoire.

Il n'est question de la Charité de Vernon ni dans l'Armorial ms. ni dans l'Armorial normand de A. Canel, ni dans le livre de R. Bordeaux, mais j'ai trouvé dans *le Calendrier des Confréries de Paris*, par J.-B. Le Masson, Forésien, réimprimé en 1875, page xli, la note suivante de M. l'abbé Valentin Dufour (Charité de Vernon, on la désignait sous le nom de *Porte-morts*.)

Une cérémonie singulière qu'elle célébrait chaque année le jour de la Fête-Dieu, est l'objet d'une lettre insérée dans le *Mercure de France*, juillet 1732.

A consulter. A. S..E.

*
* *

Ces confréries sont encore assez nombreuses dans le département de Seine-et-Oise, mais seulement dans les petites communes. Plusieurs ont des titres de fondation du XVIe siècle, et des traditions plus anciennes. La plupart, cependant, les virent renouveler, par les papes, s'il vous plaît, au commencement du XVIIe siècle. Cela s'explique par les fréquentes invasions de la peste pendant le règne de Louis XIII. Les frères de la Charité étaient surtout chargés de l'ensevelissement des morts, de convier à leur enterrement, et de les porter au cimetière avec un cérémonial encore observé. Les privilèges des pompes funèbres appartenaient plutôt dans les villes à des corporations de métiers. A Mantes, celle des merciers les eut de tout temps et les conserva jusque sous Louis XV.

On me raconte, à ce propos, une singularité assez curieuse, dont M. E. Marc pourra tirer profit. On me dit qu'à Béthune (Pas-de-Calais) les membres du barreau (?) sont obligés de faire partie d'une confrérie de Charité ayant le même objet pour but. De jeunes avocats ont tenté, dans ces dernières années, de se soustraire à cette obligation un peu surannée. Ils ont dû céder, paraît-il, devant le blâme de l'opinion publique. Le fait pourrait être confirmé par un intermédiairiste de la région. E. GRAVE.

*
* *

Je remercie M. le capitaine Paimblant du Rouil de son intéressante communication sur les « concours de tinterelles ». Voudrait-il me dire où je pourrais trouver la revue du *Pays Normand*, pour y rencontrer l'étude qu'il me signale ? M. Pelay qui a eu l'obligeance de me renseigner directement, pourrait-il aussi m'indiquer à quelle source je pourrais me procurer les brochures de M. de Beaurepaire ? Qu'entend-on, dans les Confréries de Charité, par livre « Majesté » et « Livre Matheloge » ? M. Pelay m'a fait l'amabilité de me dire ce qu'il savait à ce

sujet. D'autres confrères, en particulier M. le capitaine P. du R., qui paraît documenté, voudrait-il me faire quelque communication sur le sens de ces mots ? Dans l'histoire de la Charité qui m'intéresse, il est dit que les Frères pélerinaient souvent Outre-Mer. Les charitons des confréries similaires avaient-ils cette coutume et quels étaient les lieux de pélerinages qu'ils fréquentaient ? Dans les différents statuts de Charités que j'ai parcourus, seuls ceux de Damville et de Menneval parlent de pélerinages Outre-Mer.

E. Marc.

—

Bénédictins francs-maçons (LI, 58, 181). — Dans l'*Histoire de la franc-maçonnerie en Normandie*, par de Loucelles (Dieppe 1875) on lit, à propos de la fondation de la loge *La Triple Unité* de Fécamp en 1778 :

Le tableau joint à la demande de constitutions contient vingt noms de fondateurs qui se décomposent ainsi : Neuf religieux bénédictins, un prêtre, trois chantres de l'Abbaye, etc.

Quelques noms sont cités plus loin ; on ajoute que d'après les traditions, les premières réunions de cette loge auraient eu lieu dans le local même de la célèbre abbaye, et que parmi les différentes loges d'origine monastique, c'est la seule qui ait survécu.

Il y a quelques années, à Rouen, dans le local de la rue des Carmes, aujourd'hui démoli, on montrait des tentures ou bannières décorées d'emblèmes maçonniques et provenant de l'Abbaye des Bénédictins de Fécamp.

Pour le reste de la Question, consulter la Table de l'*Intermédiaire* (T. G. 361), et particulièrement les vol. XXIV et XXV.

Pietro.

*
* *

Le F.·. Clavel dans son *Histoire pittoresque de la Franc-maçonnerie*, pages 168 et 172, cite le bénédictin dom Pernetti.

Dom Pernetti, né à Roanne en 1736 et mort à Valence en 1800, initié à la franc-maçonnerie, fonda à Avignon, en 1760, une société appelée les « Illuminés d'Avignon ».

En 1772, il fonda le « rite hermétique » à Avignon également, le centre de ce rite maçonnique était la « Grande Loge écossaise du Comtat-Venaissin ».

G. La Brèche.

Forme primitive de la confession (LI, 4, 131). — La confession auriculaire a été réglementée par le 4e concile de Latran, mais elle lui est de beaucoup antérieure.

Le concile de Châlon-sur Saône (813) n'émet pas des doutes sur la nécessité de la confession, ainsi que l'affirme M. Paul Argelès.

Ce concile consacre deux de ses canons à la nécessité de la confession. Dans son canon 32e, il déclare que le pénitent doit confesser non seulement les péchés externes, mais même les péchés internes (pensées, désirs).

Dans son canon 33e (et non chapitre 23e), qui commence bien par les trois lignes que nous cite M. Paul Argelès, le concile affirme une doctrine qui, de tous temps, a été enseignée par l'Eglise : qu'il est possible d'obtenir le pardon de ses fautes par la contrition parfaite avant même d'en avoir reçu l'absolution ; aussi à la fin de ce canon le concile affirme-t-il que si Dieu accorde le pardon, le prêtre indique comment il peut être obtenu. Il n'est pas à ma connaissance que Paul de Thèbes (alias saint Paul 1er ermite) ait jamais laissé quelque écrit que ce soit, aussi ai-je été fort étonné de voir invoquer son autorité.

Ce qui au IIIe siècle suscita le schisme des Novatiens, ce n'est pas l'introduction de la confession auriculaire, mais simplement la mitigation des peines canoniques encourues pour idolâtrie.

Quant à Nectaire, patriarche de Constantinople, il supprima non pas la charge de prêtre confesseur, mais celle de pénitencier ; le pénitencier était le prêtre chargé de déterminer la pénitence publique à appliquer aux pénitents. Ce qui fit supprimer cette charge par le patriarche fut la suppression de la confession publique qui causait de trop grands scandales et aussi les indiscrétions dont ce prêtre se serait rendu coupable.

Si saint Benoît, au VIe siècle, règlemente la confession pour ses religieux, est-ce bien parce que cette obligation n'existait pas pour le commun des fidèles ? Ne serait-ce pas plutôt, cette obligation existant déjà dans l'Eglise, parce que ses religieux devaient en user plus que d'autres ?

Notre honorable collègue affirme que saint Thomas d'Aquin reconnaît que la confession auriculaire n'a pas été d'une

pratique universelle dans l'Eglise Catholique, j'ai cherché dans toutes ses œuvres où il a pu émettre pareille affirmation sans avoir pu en rencontrer l'endroit. Je serais reconnaissant à notre collègue s'il avait la bonté de donner des références exactes.

(Cf. *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, tome IIe, année 1897 : Boudinhon ; *Sur l'histoire de la pénitence*, pages 306 et 496). G. LA BRÈCHE.

*
* *

La forme actuelle de la confession est née d'une longue évolution commencée, au plus tard, vers le ve siècle. Innocent III la rendit obligatoire au vie concile de Latran en 1215.

Au début du christianisme, les chrétiens se confessaient « les uns aux autres », comme il est dit dans l'épître de saint Jacques VI-16, et plutôt à haute voix, en public.

Voir E-H. Vollet, article Sacrement de pénitence, dans la *Grande Encyclopédie*, tome 29, pages 37-41, et articles connexes.

SGLPN.

*
* *

Un volume entier de l'*Intermédiaire* ne suffirait pas à traiter à fond, et avec tous les développements désirables, cette question si importante et qui fait encore l'objet de polémiques ardentes entre les catholiques et les protestants de différentes sectes : anglicans, luthériens, calvinistes, etc. J'indiquerai à M. *Démétrios* une revue contemporaine dans laquelle il trouvera de très précieux et très exacts renseignements résumés et discutés avec une rare sagacité et beaucoup de clarté, par M. l'abbé Vacandard, 1er aumônier du lycée de Rouen.

Cette revue est celle du *Clergé Français* publiée par M. A. Letouzey, libraire-éditeur, Paris, rue du Vieux-Colombier, 17e année, 1901, pp. 448 et suiv. Ces articles : sur *la Discipline pénitentielle dans l'église primitive* ont été fort remarqués et ont donné lieu à une polémique très instructive entre le savant aumônier et plusieurs autres ecclésiastiques instruits et bien documentés. AUG. PARADAN.

—

Un bas-relief de Jean Goujon (LI, 169). — Notre collègue B. M. fera bien de ne pas trop affirmer que le bas-relief qui décorait jadis la porte monumentale de l'église des Feuillants, était dû au ciseau de Jean Goujon. Sans doute, un auteur généralement bien informé, Thiéry, dans son *Guide des Amateurs et des étrangers à Paris*, édition de 1787, t. I, p. 113, y fait allusion en disant : « Le bas-relief, qui est de Jean Goujeon (*sic*) représente Henri III recevant Dom Jean de la Barrière et ses compagnons », mais cela ne saurait constituer une affirmation. D'autant qu'une compétence à peu près indiscutée, Alexandre Lenoir, attribue ce travail à un autre auteur. Dans sa *Description des Monumens de sculpture réunis au Musée des Monumens français*, an XI, p. 249, il donne, en effet, la description et l'attribution ci-après :

> N° 251. — Des Feuillans. Un bas-relief, représentant Henri III, accueillant le plan du couvent de Paris, que lui présente Dom Jean de la Barrière, fondateur du monastère de la rue Saint-Honoré. Ce modèle unique est attribué à Anguier.

La chose est encore précisée davantage dans l'*Inventaire général des Richesses d'Art de France. Archives du Musée des Monuments Français*, deuxième partie, p. 29, où le même Lenoir, dans un état dressé par lui des monuments reçus pendant les années 1791-1792, donne le renseignement suivant :

> Des Feuillants. — Un bas-relief en plâtre, représentant le roi Henri III accueillant le plan du couvent de Paris, dont il était fondateur. Ce bas-relief est le modèle de celui que l'on voyait sur le fronton extérieur de cet édifice. Il est devenu unique et précieux par la destruction du couvent ; il est dû au génie d'Anguier.

Voilà qui paraît formel, en ce qui concerne le sculpteur. Pour l'œuvre elle-même, Lenoir semble bien annoncer sa destruction, en même temps que celle de l'église qui fut démolie en 1806. Hubert-Robert a laissé de cette démolition, une superbe peinture exposée au Musée Carnavalet.

Il ne faut donc pas douter que la pioche qui jeta bas la façade de François Mansart n'y regarda pas de plus près au sujet du bas-relief d'Anguier, alors pourtant que la bourrasque était passée et qu'à cette époque Alexandre Lenoir eût pu le réclamer sans risquer le tribunal révolutionnaire.

D'ailleurs, il est bien probable que la figure de Henri III, sculptée à l'extérieur de l'église, ne résista pas aux marteaux des

briseurs d'images d'alors, et que déjà, en 1806, elle n'existait plus.

Que devint ce plâtre sur lequel, on vient de le voir, Lenoir reporta toute la valeur de l'œuvre disparue ? Je l'ignore et probablement aussi les annotateurs du tome II des *Archives du musée des Monuments français*, édité en 1886, puisqu'ils ne l'indiquent pas, comme ils le font pour d'autres œuvres.

Afin de répondre à la seconde partie de la question posée par notre collègue B. M. sur ce que sont devenus les différents objets d'art des Feuillants, je lui dirai qu'il trouvera dans la *Description des monumens de sculpture réunis au Musée des Monumens français*, dont il a été question plus haut, la liste des statues, bustes, bas-reliefs, etc. recueillis par Lenoir aux Petits-Augustins. J'ajoute que l'église Saint-Germain-l'Auxerrois conserve deux statues en marbre provenant du monument de la famille de Rostaing, érigé aux Feuillants, et qui sont celles de Charles, marquis de Rostaing, 1645, et de messire Tristan, marquis de Rostaing, son père, 1582. Ces deux figures étaient exposées au Musée Lenoir, sous les n°s 186 et 204.

LUCIEN LAMBEAU.

—

La quête de l'hirondelle à Rhodes (L, 732, 886 ; LI, 132). — Les fêtes de la Mère des Dieux avaient lieu à Rome chaque année, du 4 au 10 avril, depuis l'an 204 av. J. C.

Sous le nom de « métragyrtes », le prêtre et la prêtresse quêtaient pour Cybèle et recevaient des pièces de bronze ou d'argent avec des feuilles de rose.

Leurs chants étaient des hymnes en l'honneur de la déesse, et non comme à des chants de quête.

Voir DENYS d'HALICARNASSE. *Antiq. Rom.* II. 19 ; LUCRÈCE, II, 610, 633 ; CICERON. *De legibus* II, 16, 40. SERVIUS. *Ad Virg. Georg.* II, 394. P. L.

—

Cadet Rousselle (LI, 116, 211). — Guy Rouxelle (Rousselle), pouvait avoir un frère plus âgé, dont il aurait été le cadet et ainsi s'expliquerait la désignation de *Cadet* Rousselle, qui n'est pas incompatible avec le prénom de Guy du mendiant du musée de Douai. De la sorte, Guy étant Cadet et Cadet pouvant être Guy, Guy et Cadet auraient été le même et unique personnage *bon enfant* de la chanson, qu'on dit être le miséreux, en portraiture au musée de Douai.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

*
* *

Un nantais très érudit, M. Caillé, a fait des recherches intéressantes relatées dans le *Chercheur des provinces de l'Ouest* (août 1901).

L'auteur de cette notice a la conviction que Cadet Rousselle, artiste en découpures, né à Cambrai vers 1750, est le héros de la chanson populaire si en vogue fin du XVIIIe siècle. Son existence ne serait donc point un mythe, et même ses maisons n'étaient pas imaginaires, mais on comprend comment elles n'avaient ni poutres ni chevrons, puisqu'elles consistaient en simples découpures de planchettes.

M. Caillé cite à l'appui de son opinion l'*Histoire du diocèse de Coutances*, la *Revue universelle*, et plusieurs études très sérieuses. Toutefois, l'existence réelle du Cadet Rousselle de la chanson sera l'objet de controverses tant qu'on n'aura pas trouvé le chansonnier. Etait-il de Cambrai ? Connaissait-il les infortunes du pauvre artiste en découpures ?

Il est intéressant de noter cette circonstance qu'à l'époque où la chanson eut beaucoup de succès, les institutions de l'ancien régime étaient attaquées principalement avec les armes de la chanson et du pamphlet, aussi les auteurs, par prudence, gardaient l'anonyme.

On peut très bien soutenir l'opinion que le héros était un être imaginaire et que le chansonnier n'avait point l'intention de ridiculiser un personnage quelconque, mais le droit d'aînesse, les partages nobles, le droit coutumier de la Bretagne, de la Gascogne et de plusieurs autres provinces de l'ancienne France.

Dans ces contrées, le fils aîné héritait des titres de la famille, du château, du manoir. Il prenait toute la fortune, laissant au cadet les masures délabrées si bien décrites dans la chanson de Cadet Rousselle. Au milieu du XVIIIe siècle, les hommes de loi et les robins récriminaient avec raison contre de telles injustices, et des institutions qu'on voulait réformer ; c'est pour ce motif, croyons-nous, que cette chanson eut tant de popularité.

JOSEPH DE TRÉMAUDAN.

Alliances des Valois Saint-Rémy (Ll. 4, 75). — Jeanne de Saint-Rémy, née à Fontette (com. de l'Aube, cant. d'Essoyes, arr. de Bar-sur-Seine), le 22 juillet 1756, et baptisée le lendemain, était fille de Jacques de Saint-Rémy et de Marie Jossel, née en 1725, fille de Pierre Jossel, concierge du château de Fontette, et de Françoise Pitois. Elle descendait en ligne directe de Henri II, roi de France, par Henri de Saint-Rémy, seigneur baron de Fontette, de Amance, de Noez,— Noes ou Noues—,de Bazoilles et de Beauvais. chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de sa chambre, lieutenant de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, colonel d'un régiment de cavalerie et de gens de pied, gouverneur de Châteauvilain, le fils bâtard que Henri II avait eu de Nicolle de Savigny, dame de Saint-Rémy, du Châtelier, de Fontettes, de Noez (qu'on prononçait Noues), de Beauvoys ou Beauvais et du Charmoy.

Jeanne de Saint-Rémy, que ses parents, tombés dans une misère noire, avaient menée à Paris, mendiait sur les routes quand la marquise de Boulainvilliers la rencontra, la questionna, prit pitié d'elle, acquit la conviction qu'elle avait bien du sang royal dans les veines, la fit élever à l'abbaye de Longchamp, lui obtint une pension sur le Trésor Royal et la maria, en 1780, à Bar-sur-Aube, avec Marc-Antoine-Nicolas de la Motte, d'abord gendarme, puis, en 1782, garde du corps du comte d'Artois. La comtesse de la Motte (Jeanne de Saint-Rémy) est demeurée tristement célèbre par le rôle qu'elle joua dans la célèbre *Affaire du collier*.

Fustigée et marquée en place de Grève, elle fut emprisonnée à la Salpétrière d'où elle s'évada, en 1787, pour passer en Angleterre où elle publia d'affreux pamphlets avec la collaboration de l'ancien ministre Calonne. Elle y finit dans une misère atroce. Poursuivie pour dettes, elle vit entrer des agents de la police anglaise dans sa chambre et se précipita dans la rue, du haut du deuxième étage. Elle se fracassa les membres et mourut peu après, le 25 août 1791. Son mari mourut en 1831, à l'hôpital Saint-Louis à Paris.

Pour plus de détails on peut consulter le magistral ouvrage que M. Frantz Funck-Brentano a publié en 1901, à Paris, sur l'*Affaire du collier*.

Le *Nouveau d'Hozier* 282, cote 6514, de la Bibl. nat., contient une lettre écrite en 1782, par la comtesse de la Motte à d'Hozier de Sérigny, juge d'armes de la noblesse de France, en son hôtel, rue Vieille du Temple, au Marais, et qui porte l'annotation suivante : « Cette ma-« dame de la Motte est, de son nom de « fille, de Saint-Rémy de Valois ; elle est « femme de M. de la Motte, ci-devant « gendarme et actuellement l'un des « gardes de Mgr comte d'Artois ; elle se « fait appeler la comtesse de Valois de la « Motte. (Signé) d'Hozier de Sérigny, « 1782. » THÉODORE COURTAUX.

—

Cardinal de Sainte-Potentiane, (L, 891, 963 ; LI, 20, 71). — L'identité de Bertrand de Chanac, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane, est parfaitement éclaircie. Il n'existe aucune incertitude sur son nom patronymique. Il était fils de Gui de Chanac, chevalier d'Allanac, en Bas-Limousin, et de Isabelle de Montberon, et petit-neveu de Guillaume de Chanac, évêque de Paris, puis patriarche d'Alexandrie, fondateur du collège de Saint-Michel à Paris.

Bertrand de Chanac fut fait archevêque de Bourges, par Grégoire XI, en 1374. Clément VII (au temps du schisme) le créa, 1382, patriarche de Jérusalem. Il eut, en 1383, l'administration de l'évêché d'Avranches et fut promu cardinal-prêtre du titre de Sainte-Pudentiane en 1385, par le même Clément VII. On le nommait vulgairement le cardinal de Jérusalem. Il assista en 1394 à l'élection de Benoît XIII qui lui donna l'évêché de Sabine en 1396. Il mourut à Avignon, le 20 mai 1404. On a son épitaphe en latin, qui rappelle sommairement les faits que nous venons d'énumérer.

L'exactitude de cette note rectificative peut être vérifiée à l'aide des *Vies des papes d'Avignon*, par Et. Baluze, qui contiennent une généalogie de la maison de Chanac et une biographie assez détaillée de ce prélat. V. aussi *Documents sur Guillaume de Chanac, évêque de Paris*, dans le *Bulletin historique et philologique* Imprimerie nationale, 1903. OSMIN.

De l'origine des noms (LI, 10, 137, 183). —On est toujours parent à un degré quelconque ; il suffit, pour le constater, de remonter dans le passé infini jusqu'à la génération où la famille a bifurqué, ... mais les archives font généralement défaut.

Récemment, j'eus sous les yeux un papier concernant un jeune homme dont le nom est le même que le mien, moins une lettre sans influence sur la prononciation. J'ai peine à croire que nous ne soyons pas, si peu que ce soit, cousins, bien que je ne l'aie jamais vu, que nos familles ne se connaissent pas, et que nos villages soient distants d'environ 30 kilom. à vol d'oiseau. Et, en effet, d'après une petite brochure d'histoire locale, il existait dans ma commune, à l'époque de la Révolution, des chefs de famille de nos deux noms, si peu différents. Certainement la minutie orthographique ne les préoccupait guère : et je crois qu'en fait de parenté il est plus raisonnable de baser les conjectures sur la prononciation du nom que sur la façon dont il est écrit. SGLPN.

—

Duc de Caumont La Force (LI, 55, 139, 184). — Le 15 avril 1856, le palefrenier Baumann fut condamné par la cours d'assises de la Seine aux travaux forcés à perpétuité, pour avoir étranglé Mme la comtesse de Caumont La Force, née Edmée-Antoine-Gislaine de Vischer de Celles, dans son hôtel, avenue des Champs-Elysées, 78. L'assassinat avait eu lieu le 20 février 1856. Cette dame avait été, quelque temps auparavant, l'objet d'un procès en interdiction qui avait été jugé en sa faveur. Elle avait toutefois des bizarreries de caractère qui expliquaient en quelque mesure l'agression violente (sans préméditation ni guet-apens) dont elle fut la victime de la part de Baumann. Le procès de ce dernier est raconté tout au long dans les *Causes Célèbres*, par Armand Fouquier (128e livraison).

V. A. T.

—

Le buste de Collin d'Harleville (LI, 111). — Le buste de Collin d'Harleville, par Chenillion, fut solennellement inauguré sur la place de la mairie de Maintenon, le 27 mai 1866.

On trouvera tous les détails de la cérémonie, le texte des discours prononcés et la liste des souscripteurs dans une brochure de 62 pages in-8 intitulée *Inauguration du buste de Collin d'Harleville à Maintenon*, Chartres, chez Petro-Garnier, 1866. GEORGES MONVAL.

—

Famille Doynel ou Doisnel (L, 619, 811, 919 ; LI, 140).— Charles Doynel, sieur de la Saucerie à la Haute-Chapelle, élection de Domfront, fut déclaré maintenu dans la recherche de la noblesse de la généralité d'Alençon, faite par Bernard de Marle en 1666.

Il portait : *d'argent, au chevron de gueules accompagné de trois merlettes de sable, 2 et 1*, et figure seul de son nom dans ladite élection, mais il a des homonymes dans l'élection d'Argentan, aux mêmes armes.

SUS.

—

Dupleix (L, 952 ; LI, 25, 78, 141, 185). — Il y a moins de trois ans, j'ai vu un monsieur anglais, du nom de Dupleix, qui m'a dit être un des descendants en ligne directe de Dupleix, de Pondichéry, le gouverneur de l'Inde. Il était à ce moment représentant et employé à la publicité du *New-York Herald*, journal américain qui a une succursale à Paris, sur le boulevard de la Madeleine, près de l'Opéra. Il serait facile, ce me semble, de se renseigner plus amplement aux bureaux dudit journal.

UN CURIEUX.

—

Armoiries à retrouver. — (LI, 115). *Gauchery.* — Jean Gauchery, seigneur de Grandchanp, épousa Marie Molé, fille de Nicolas, seigneur de Jusanvigny, conseiller au parlement de Paris, et de Jeanne Hennequin sa première femme dont au moins Jacques Gauchery, correcteur en la chambre des comptes de Paris en 1577 (et non en 1477).

A la même époque vivait aussi autre Jean Gauchery, seigneur de Grandchamp, secrétaire du roi, mari de Jeanne Brulart, fille de Noël, seigneur de Crosnes et d'Isabeau Bourdin de Villaines.

D'après une question posée dans la *Revue des questions héraldiques*, IV, 105, les armoiries de cette famille ne se trouvent dans aucune des collections de la Bibliothèque nationale.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

Gouverneur d'Ancenis (LI, 51, 184). — Jean de Mazoyer ou Mazoier, écuyer, sieur de Villeserin, était fils de Léon de Mazoyer, aussi écuyer, et frère de François de Mazoyer, écuyer, sieur de Villeserin et de Molignon, en la paroisse de Saint-Fargeau-sur-Seine au pays de Gâtinais. Il servit sous le duc de Mercœur, d'abord gouverneur, puis chef de la Ligue, en Bretagne. En 1580-1596, il était lieutenant du duc de Mercœur au gouvernement de Dinan. Par commission du 4 janvier 1582, donnée par le même duc, il fut fait mestre de camp d'un régiment d'infanterie de quinze compagnies; en 1597, il était capitaine des gardes du même duc et mestre de camp d'un régiment d'arquebusiers à pied. Le 10 mai 1600, il fut fait, par le duc de Mercœur, son maître des eaux et forêts en la baronnie d'Ancenis. Il épousa damoiselle Jeanne de Rocas ou Rocaz, dame de Fonteny et de l'Abbaye en la paroisse de Chantenay, près de Nantes, héritière de damoiselle Jeanne de la Marqueraye. Dans un document du 9 mai 1608, il est qualifié l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi.(Bibl. nat. *Pièces originales* 1908, cote 439.737. *Dossiers Bleus*, 438, cote 11 800). TH. COURTAUX.

—

Les lettres de Victor Hugo à Mme Drouet (LI, 165). — Nous n'aurions jamais cru que Mme Drouet eût été « la Muse et l'Idéal » de Victor Hugo, si M. Kock n'avait pris la peine de nous en assurer. Son amie, soit ; et cela lui suffira pour rester célèbre ; mais il ne faut pas exagérer l'influence intellectuelle des petites théâtreuses sur les grands poëtes.

Juliette Drouet avait près de trente ans quand Victor Hugo le rencontra en *janvier* 1833, pendant les répétitions de « Lucrèce Borgia » qui fut représentée le 2 février suivant. On ne croit pas offenser sa mémoire, ni surtout la vérité, en rappelant qu'elle était alors une actrice du dernier ordre, vouée aux pannes depuis douze ans et incapable de tenir un rôle. Le directeur de la Porte Saint-Martin l'avait désignée avec hésitation pour le moindre personnage de la pièce, une femme qui apparait à l'acte final, se fait prendre la taille et s'en va. Sans abuser de la place qui nous est réservée, nous pouvons transcrire ici le rôle *tout entier*. Voici les neuf répliques dont il se compose :

1. M. le comte Orsini, vous avez là un ami qui me paraît bien triste. — 2. Vous a-t-il dit si ce serait le soir ou le matin ? — 3. — Votre bohémien ne savait ce qu'il disait. Et vous aimez bien ce jeune homme ? — 4. Eh bien, vous vous suffisez l'un à l'autre. Vous êtes heureux. — 5. Mon Dieu ! qu'est-ce qui remplit tout le cœur ? — 6. Vous avez toujours l'amour à la bouche. — 7. Etes-vous singulier ! — 8.[*On lui prend la taille.*] M. le comte Orsini, laissez-moi ! — 9. Nou.

Et c'est tout.

Peu après la première représentation, Victor Hugo imita le comte Orsini ; mais au lieu de répondre non, comme dans la pièce, Juliette Drouet, cette fois, répondit oui : telle fut l'origine de sa fortune.

Presque tous les vers écrits pour « Juliette » sont imprimés depuis longtemps. Les uns ont paru du vivant de l'auteur dans le premier volume des *Contemplations* et dans le Livre Lyrique des *Quatre Vents de l'Esprit*. Les autres ont vu le jour après la mort d'Hugo dans les deux séries de *Toute la Lyre*. Sans doute, il en reste qui sont inédits ; mais il est à craindre que ce ne soient pas les meilleurs.

UN PASSANT.

—

Le Noir, lieutenant de police (XLVII, XLVIII ; L ; LI, 15, 80). — Guedreville était possédée jadis par la famille du Bois de Baillet, du Ménillet, etc. L'on trouve de ce nom deux sœurs, l'une alliée en 1691, à François Guinet ou Guynet, seigneur d'Arthel, maître des requêtes, intendant de Caen, sans postérité, et l'autre qui épousa, en 1687, Félix le Peletier, seigneur de Houssaye, dont postérité éteinte au XVIIIe siècle.

Voici quelques renseignements sur les parentés de Le Noir, l'intendant de police :

Guillaume Le Noir de Cindré, secrétaire du roi, receveur général des finances d'Alençon, fermier général, épousa Anne Baugy, dont, au moins :

1) N. le Noir Cindré, intendant et contrôleur général de l'argenterie des menus plaisirs.

2) Anne-Suzanne le Noir épousa, le 3 février 1734, Jean-Antoine Moron, grand audiencier de France, mort en 1747, dont postérité (*Mercure de France*, 1747, janvier p. 20).

3) Anne-Gabrielle le Noir, née en 1721, morte le 25 décembre 1756, à Paris, mariée, le 17 janvier 1742, avec Pierre Oursin, seigneur de Digouville, receveur général de Caen, mort en 1773, dont postérité (*Mercure de France*, 1742, p. 410. Chastellux, *Notes prises aux Archives de l'état-civil de Paris*).

4) Thérèse-Jacqueline le Noir mariée, au mois de juillet 1743, avec Edmond-Jean Gauthier, seigneur des Préaux, secrétaire du roi, dont

(a) Edmond Gauthier des Préaux, auteur des barons d'Hauteserve, encore existants.

(b) Pierre-François Gauthier de Lizolles marié à Amélie-Henriette Le Noir (sa parente ?) dont postérité (éteinte ?)

(c) Anne-Thérèse Gauthier, femme d'Etienne Pasquier, baron de Coulans, dont entre autres, *le duc Pasquier*, *chancelier de France*.

(d) Marie-Jacqueline Pauline Gauthier alliée, en 1770, à Jean Jacques-Maurice Michau de Montaran, dont postérité éteinte au XIVe siècle dans les familles de Rotz de la Madeleine et de Galard de Béarn (*Révérend*, *Titres de la Restauration : Gauthier*.

5) Marie-Anne le Noir de Cindré, femme de..... Le Noir et mère du lieutenant de police (*Intermédiaire* LI, 80), et peut-être aussi :

6) Marie-Angélique le Noir, alliée, en 1733, à Jacques *Guéau de Reverseaux* dont nombreuse postérité encore représentée (*Annuaire de la noblesse*, 1895, p. 320. *Révérend op. cit.* III, p. 249).

Le confrère Jehan pourrait-il me donner le nom du père du lieutenant de police, et, s'il les connaît, ceux de ses grand-père et grand'mère paternels ? A l'aide de ces renseignements je crois être à même de pouvoir lui indiquer d'autres personnages appartenant à cette famille Le Noir. G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Le lieu de naissance de Marin Le Roy de Gomberville (L, 898, 979 ; LI, 28, 79, 188). — La correspondance dont je parle date bien de 1738 ; elle a trait à une question de subsistance et d'approvisionnement. Alpha.

—

Pasquier de Coulans (LI, 189). — Etienne Pasquier, baron de Coulans, conseiller au parlement de Paris (21 avril 1758) né en 1736, mort sur l'échafaud, le 21 avril 1794, épousa Anne-Thérèse-Nicoline Gautier, fille d'Edmond Jean Gautier, seigneur des Préaux et de Thérèse Le Noir de Cindré, dont il eut, entre autres enfants, le chancelier Pasquier. (*Annuaire de la Noblesse*, 1845, p. 146.)

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Le Pays de Bourjolly (LI, 168). — Le nom n'est pas Pays, mais Le Pays. Les Le Pays sont d'origine bretonne. L'un d'eux, René Le Pays, financier et poète, vivant au XVIIe siècle, a laissé plusieurs œuvres dont la plus connue est intitulée : *Amitiés, amours et amourettes*, 1664, in-12. Mon excellent et toujours regretté ami le chef d'escadrons René Le Pays du Teilleul, était de Fougères où habite encore son fils. Il m'a raconté (le commandant) que le général Le Pays de Bourjolly avait suivi, jadis, une intéressante correspondance avec son père dans le but de savoir si les deux familles n'avaient pas une origine commune. J'ignore la conclusion de cette enquête, mais M. le comte du Fort, si cela l'intéresse, pourrait peut-être obtenir un renseignement en s'adressant à M. Joseph Le Pays du Teilleul, à Fougères.

Le général, sénateur Le Pays de Bourjolly est mort en 1865. Au ministère de la guerre on doit être renseigné sur ses héritiers. A. S...e.

—

Alice Ozy (LI, 167). — Mlle Alice Ozy est morte en 1895, boulevard Haussmann, 91.

Elle possédait une fortune de trois millions. L'association des Artistes dramatiques a été instituée sa légataire universelle, à charge d'exécuter des legs nombreux :

50.000 francs à la Société des artistes musiciens ; 1.000 francs par an à la commune d'Enghien-les-Bains pour récompenser le jeune garçon de quinze ans le plus méritant né à Enghien ; 2.000 francs à l'école du 8e arrondissement ; 2.000 francs également à la Société protectrice des animaux ; 2.000 francs à l'asile Sainte-Anne ; 2.000 francs à l'hospitalité de nuit, hommes ; 2.000 francs aux pauvres du 8e arrondissement ; 5.000 francs à l'hôpital français de Londres ; 5.000 francs à la Société de bienfaisance française à Londres ; 5.000 francs à l'asile du Vésinet ; 10.000 francs à l'Orphelinat des arts et 2.000 francs à l'hospitalité de nuit pour les femmes,

Ces libéralités devront assurer à sa mémoire une paix indulgente. Que dire d'elle ? Elle était jolie et bien faite ; elle allait épouser un notaire de campagne quand Brindeau l'enleva. Elle s'appelait Julie-Justine Pilloy ; elle prit le nom de sa grand'mère Ozy. Elle fut la fée idéale des pièces à femmes et des féeries. Ces rôles lui méritèrent l'admiration des amants de la forme païenne. Le duc d'Aumale afficha, le premier, pour cette belle fille une passion juvénile quelque peu tapageuse qui faisait dire à la vertueuse Mme Adélaïde : « Ce n'est pas bien, mais c'est plus moral que de déranger un ménage ». Puis vint un poète, fils de poète, Charles Hugo, qui lui dédia des vers candides et vengeurs.

Non, tu n'as plus ton corps, ô douce et pauvre femme,
Tes amants l'ont meurtri de leurs lèvres infâmes
Avec leur or toujours vainqueur.
Car il est des baisers qui meurtrissent et blessent,
Qui ne font que passer sur le corps et qui laissent
Des cicatrices dans le cœur.

C'était pompeux pour une muse aussi légère. Théodore de Banville avait mieux le sens des proportions, qui se bornait à dire :

Les demoiselles, chez Ozy,
Menées
Ne doivent pas songer aux hy-
Ménées...

Mais nous voilà entraînés au delà du cadre de la question. La respectable vieille dame qui faisait de sa fortune un si libéral usage avait prévu des indiscrétions piquantes, et, par testament, elle laissait à un éditeur 50.000 fr. pour publier sur elle, un livre « juste et vrai ». A mon tour d'interroger : le livre a-t-il paru ?

B.

*
* *

Les lundi 15 et mardi 16 avril 1867, il fut fait à l'hôtel Drouot, une vente de diamants, faïences, Sèvres, bronzes, objets d'étagères, meubles, tapisseries, tableaux, « par suite du départ de Mlle Alice Ozy ». Le possesseur du catalogue que j'ai sous les yeux, a écrit sur la première page :

Cette Alice Ozy était une fort jolie personne qui avait figuré sur le théâtre des Variétés, vers 1845 et avait été pendant dix ans une courtisane à la mode. Elle avait eu de nombreux amants, hommes de goût, qui lui avaient donné les objets qui figurent dans cette vente. Elle vit aujourd'hui retirée à Enghien (1878).

L. V.

*
* *

Le Louvre a reçu un tableau de cette aimable personne. Il représentait une femme nue, une Danaë peinte par Chassèriau. C'était une toile symbolique. On lut longtemps sur un cartouche cette mention « Don de Mme Alice Ozy ». L'étiquette suggestive a disparu et le tableau n'est pas, que je sache, suspendu dans les galeries. X. B.

—

Famille de Refuge (LI, 168). — S'agirait-il de la famille *du Refuge* connue en Saintonge ? Son alliance avec la famille Chauvet, de Saintes, peut le faire supposer. Il y eu des *du Refuge* en Angoumois et en Saintonge. Consulter sur cette dernière les ouvrages de MM. de La Marmerie et de Brémond d'Ars sur la noblesse de ces provinces, et l'inventaire sommaire des Archives départementales de la Charente (Série E, notaire). St-Saud.

—

Les descendants de Tallien (LI, 113, 192). — L'*Intermédiaire*, XLII, 271, a rapporté les enfants de Thérésa Cabarrus. L'un d'eux, Jules-Edouard Cabarrus, docteur en médecine, épousa Mlle de Lesseps, dont deux enfants, qui ont parcouru la carrière consulaire, et qui furent autorisés, en 1866 et en 1877, à s'appeler *Tallien de Cabarrus* : c'est à la postérité de l'un de ces deux frères que devait appartenir le consul que cite M. Pinson.

G. P. Le Lieur d'Avost.

*
* *

En 1890, vivait à Paris, M. Tallien de Cabarrus. Il avait épousé Mlle Retouret, fille d'un riche bijoutier à Genève, dont il n'avait pas d'enfants. Sa femme est morte depuis. Ce serait, peut-être, celui qui a été nommé consul, récemment.

Nostradamus.

*
* *

Que M. Paul Pinson écrive à M. Paul Labrouche, ancien archiviste, rue Abbé-Torné, à Tarbes, il sera parfaitement renseigné. La Coussière.

—

L'esprit follet de Mlle Testard (LI, 114, 195). — Se rappelle-t-on que cette anecdote — qui eut en effet un grand retentissement — servit au moins à tirer de

son obscurité, cette pauvre mademoiselle de Launay, la future Mme de Staal ? Elle avait été chargée par sa maîtresse, la duchesse du Maine, d'écrire à Fontenelle, pour le prévenir du bruit que faisait sa visite à Mademoiselle « Tetar » (*sic*) et sa rapide conversion à la magie. « On prétendit qu'il n'y avait pas porté des yeux assez philosophes. »

La lettre fut joliment écrite. « On s'étonne, disait Mlle de Launay, et peut-être avec quelque raison, que le destructeur des oracles, que celui qui a renversé le trépied des Sybilles, se soit mis à genoux devant le lit de Mademoiselle Tetar. On a beau dire que les charmes, et non le charme de la demoiselle, l'y ont engagé, ni l'un ni l'autre ne valent rien pour un philosophe. Aussi chacun en cause... » Cette lettre que Mademoiselle de Launay n'écrivit au grand homme, que pour s' « attirer une réponse qui put servir à son apologie » fit sa propre fortune.

Fontenelle montra partout la lettre qu'il avait reçue si bien que dans les salons, après avoir beaucoup parlé de mademoiselle Testar, puis de monsieur de Fontenelle, on parla surtout de mademoiselle de Launay. (Voir collection des Mémoires relatifs à l'*Histoire de France*, de Petitot, tome 77, p. 310-313)

GEORGES ASCOLI.

—

Claude de Trellon (LI, 56). — Une seigneurie de Trelon, en Hainaut, appartenait aux de Blois, issus par bâtardise de l'illustre maison de Châtillon, et fut portée, à la suite d'une alliance, dans la famille de Mérode à la fin du XVIe siècle. Est-ce que Claude de Trellon était issu de la famille de Blois ? Inutile de chercher ce personnage dans la notice de la maison de Châtillon que donne le P. Anselme (*Histoire des grands officiers*, t. IV, p. 91 et suiv.) G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Le général Trépoff (LI, 168). — Le journal l'*Aurore* se trompe en disant que le général Trépoff, gouverneur général de Saint-Pétersbourg depuis les derniers événements, est un fils naturel d'un « très haut personnage ». Le nouveau gouverneur est fils légitime du général Trépoff, ancien chef de la gendarmerie politique du royaume de Pologne, ancien grand-maître de la police de Saint-Pétersbourg (grodonatchalnick).

C'est ce dernier qui, — d'après la chronique secrète de la cour de Russie, — était un fils naturel de l'empereur Nicolas Ier et d'une dame d'honneur de l'impératrice. Il était, en conséquence, frère naturel de l'empereur Alexandre II sur la vie duquel, en sa qualité de chef de la police, il avait mission de veiller. Son fils, le gouverneur actuel de Saint-Pétersbourg, est donc petit-fils naturel de Nicolas Ier. Il était neveu de la main gauche d'Alexandre II et cousin germain d'Alexandre III.

Le général Trépoff, le père, n'était pas un méchant homme. Tous ceux qui l'avaient approché dans l'intimité vantaient la droiture de son caractère et la douceur de ses mœurs familiales. Cependant, il n'eut point de chance dans l'accomplissement des hautes fonctions dont il était investi. En 1862, à Varsovie, il fut, en sa qualité de chef des gendarmes, souffleté publiquement sur la place Sigismond, par un révolutionnaire polonais. En 1878, alors qu'il était grand-maître de la police de Saint-Pétersbourg, il fut victime d'un attentat de la part de Mlle Véra Zassoulitch, attentat dont tous les journaux ont parlé ces jours derniers — assez sommairement, du reste, — et qui mérite quelques renseignements supplémentaires.

Véra Zassoulitch, sœur du général Zassoulitch tué en Mandchourie, actuellement directrice du journal révolutionnaire russe *Iskra* (l'*Etincelle*) paraissant à Genève, est née en Russie, dans le gouvernement (département) de Moscou, en 1850. Elle fit ses études à Moscou, puis à Saint-Pétersbourg où elle se lia avec le nihiliste Niétchaïeff. Arrêtée, elle fut internée en Sibérie où elle resta jusqu'en 1875. Rendue à la liberté, elle se fixa de nouveau à Pétersbourg et vécut dans les milieux révolutionnaires En 1878, le général Trépoff fit passer par les verges un jeune nihiliste nommé Bogolioubof qui l'avait insulté dans la cour de la prison politique où il était détenu. Véra Zassoulitch, indignée, décida de punir le haut fonctionnaire. Elle se présenta, quelques jours après, à la préfecture de police, portant ostensiblement une pétition à l'adresse du général Trépoff, pendant qu'elle cachait dans son manchon un revolver chargé. On l'introduisit dans le salon ré-

servé aux audiences. Le général, qui était très accueillant et qui recevait volontiers tous ceux qui avaient quelque chose à lui demander, s'avança avec bienveillance vers la jeune femme dont il ignorait le nom. (Elle avait pris la précaution de se présenter sous un nom d'emprunt). Véra Zassoulitch lui remit sa pétition, et, au moment où le grand-maître de la police s'était retourné pour la déposer sur son bureau, elle tira sur lui à bout portant. La balle alla se loger dans une cuisse et put être extraite facilement. Le général Trépoff en fut quitte pour huit jours de repos.

Véra Zassoulitch, arrêtée, passa en cour d'assises et fut acquittée...Cet acquittement produisit à Saint-Pétersbourg une profonde sensation. Le gouvernement en fut positivement atterré, à un tel point que Véra Zassoulitch eut le temps de gagner l'étranger... avant que des ordres fussent donnés de l'arrêter à nouveau et de l'envoyer « par voie administrative » dans « les provincee les plus éloignées de l'Empire » autrement dit, dans la Sibérie Orientale...

Le général Trépoff, le père, est mort tranquillement dans son lit, quelques années après l'attentat de Véra Zassoulitch. SAINT-GEORGE.

—

Trestaillon, Servan, Truphémy (L, 949 ; LI, 18, 83, 196). — Sur ces personnages et le rôle qu'ils ont joué pendant la période troublée des derniers mois de 1815, M. X. trouvera des renseignements curieux et traités avec beaucoup d'impartialité dans la *Revue des Deux-Mondes* (1er juillet 1878). M. Ernest Daudet, qui est originaire de Nîmes, a très consciencieusement étudié cet épisode d'histoire locale. AUGUSTE PARADAN.

—

Famille Yon (LI, 114). — Robert-Jean-Antoine Yon, seigneur de Launay, qui fut maintenu dans sa noblesse par le conseil d'Etat, le 9 septembre 1672, avec Jean et Etienne, ses frères, appartenait à une famille de Normandie, dont la filiation à été rapportée dans l'*Armorial général* de d'Hozier et dans le *Dictionnaire de la Noblesse* de la Chesnaye des Bois. Dans la même province, il y avait une autre famille du nom de Yon, maintenue dans sa noblesse en 1666, par Chamillart, intendant de Caen.

Geoffroy Yon, échevin de Paris en 1646, portait pour armes : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 lions affrontés du même, et en pointe, d'un mont d'argent.* L'*Annuaire de la Noblesse* 1859, qui donne l'Armorial des échevins de Paris, ne rapporte, de ce nom, que le seul Geoffroy. Il y a bien un Jean Yon, échevin, mais de Lyon en 1629, et non de Paris en 1608, et dont les armes étaient : *d'azur, à la montagne d'argent, chargée de 3 fleurs de pensées au naturel, tigées et feuillées de sinople, à la bordure endentée d'or.* François Yon, écuyer, seigneur de Jonage, secrétaire du roi en 1709, portait mêmes armes, moins la bordure. La famille Yon, comtes de Jonage, s'est éteinte à la fin du XIXe siècle dans celle des comtes Calvet-Rogniat qui en a relevé le nom.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Armoiries à déterminer : à un aigle au vol abaissé (L, 338, 524, 588). — Comme l'ont déjà expliqué les intermédiairistes P. le J. et Henri M., il s'agit ici, non point d'une aigle, mais d'un épervier que portait en ses armes l'évêque d'Orléans, Louis-Gaston Fleuriau d'Armenonville, frère du garde des sceaux du même nom. Nul doute que les plaques de cheminées armoriées, avec couronne de comte pour timbre, avec mitre et crosse pour accessoires, n'aient été exécutées sur l'ordre de ce haut dignitaire ecclésiastique ou tout au moins en son honneur. Le collaborateur T. sera bien aimable de nous apprendre où se voient ces pièces de fonte qui peuvent intéresser les archéologues orléanais.

Il plaisait sans doute au prélat de faire reproduire assez fréquemment son blason, témoin les volumes de sa bibliothèque que l'on peut rencontrer revêtus de pareil décor. Je possède moi-même un spécimen de ce genre et, ces jours-ci encore, un relieur d'Orléans, chargé par un particulier de lui vendre quelques vieux livres, me montrait deux in-fol rappelant l'évêque Fleuriau d'Armenonville.

Le premier présente sur sa couverture en veau brun l'épervier, les glands, la couronne, la mitre et les houppes. Il contient l'*Histoire générale des Carmes des-*

chaussez et des Carmélites deschaussées par le P. François de Sainte-Marie, carme deschaussée. Traduction du R. P. Gabriel de la Croix, aussi carme deschaussée! Paris, chez la veuve Sébastien Huré, rue St-Jacques, 1655.

L'autre volume renferme : *Les œuvres de sainte Thérèse divisées en deux parties. De la traduction de M. Arnauld d'Andilly.* Paris, chez Pierre le Petit, rue Saint-Jacques, 1670. En tête une gravure représentant sainte Thérèse *N. Pitan sculp. G. Mignard inv.* Pas d'armoiries sur le plat extérieur de la couverture, mais la feuille de titre présente un cachet en impression rouge sur lequel se détache un blason écartelé *aux premier et quatrième de... à la tour de... au chef de... chargé de trois étoiles de... et soutenu par une devise de ..; aux deuxième et troisième, d'azur à l'épervier d'argent, etc.*, qui est Fleuriau d'Armenonville. Le tout est timbré d'une couronne de marquis. Sur la bordure ovale de l'encadrement on lit : *N. J. épisc. Europ. coadj. Aurel. 1724*, ce qui doit s'interpréter par *Nicolaus Joseph, episcopus Europensis, coadjutor Aurelianensis, 1724.* Nicolas Joseph de Paris remplit, de 1723 à 1733, les fonctions de coadjuteur auprès de son oncle, Monseigneur Fleuriau d'Armenonville Ce fut pour cette raison qu'avant d'occuper lui-même le siège épiscopal d'Orléans, il écartela de ses propres armoiries et de celles des Fleuriau. Son titre d'évêque d'Europe a déjà attiré l'attention de l'*Intermédiaire* (t. XLIV. 4, 128) sur la demande du collaborateur César Birotteau. O. DE STAR.

—

Molettes d'éperon (LI, 170). — Le mot de molette a bien une quinzaine de significations n'ayant pas grand rapport entre elles et pas même de commune étymologie, (V. Littré). Eperon est donc une indication de l'espèce, comme dans agrafe de manteau, carton à chapeau, etc., et ne doit pas prendre le pluriel. E. B.

*
* *

Chaque éperon n'ayant qu'une molette, le singulier s'explique. OROEL.

—

Rapporteur du Point d'honneur (LI, 161). — La question a été déjà longuement traitée dans l'*Intermédiaire*, III, 710; IV, 56, 340; V, 44; XVII, 259, 315; XIX, 302... Voir surtout les deux dernières réponses. ***

*
* *

Voir *Intermédiaire* tomes III, IV et V.

A. S..E

—

Comte de Lyon (LI, 166). — J'ignore de quel comte de Lyon il s'agit dans le billet d'enterrement de 1818, mais ce n'était certainement point là un comte de l'Empire, car, outre que le fait et le nom seraient connus, je me souviens d'un débat dont parle Gourgaud dans ses mémoires. Napoléon, au moment où le gouverneur anglais lui faisait une ignoble guerre à coup d'épingle pour lui interdire de porter le nom de Napoléon, à l'époque où en réponse à une lettre d'invitation portant la suscription « Au général Bonaparte » il faisait répondre n'avoir point eu connaissance de l'existence d'un général de ce nom depuis les Pyramides, à cette époque, dis-je, la question fut discutée de prendre l'incognito sous le nom de colonel Muiron ou de comte de Lyon.. Ce dernier titre fut écarté sur la remarque de Gourgaud que ce titre n'avait jamais été porté que par des titulaires ecclésiastiques.

M. R.

*
* *

Le titre de *Comte de Lyon* fut porté jusqu'à la Révolution par les chanoines de l'église primatiale de Lyon, le nombre de ces comtes était de 32, le premier chanoine était le roi. Pour être admis dans ce chapitre, il fallait faire preuve de 16 quartiers de noblesse, huit du côté paternel, huit du côté maternel. Les chanoines portaient pour insignes une croix d'or émaillée à huit pointes, herminée par quatre couronnes de comte.

Peut-être le président Le Sens avait-il été chanoine de Lyon, peut être était-il de ces personnages distingués auxquels les chapitres donnaient ce titre, mais alors purement honorifique ? C'est dans cette voie que notre collaborateur V. A. T. pourrait rechercher l'origine de ce titre, en effet singulier *en 1818*, de comte de Lyon.

J'ai la liste des chanoines comtes de Lyon en 1783, il n'y a aucun chanoine titulaire ou honoraire du nom de Le Sens de Falleville.

ARDOUIN-DUMAZET.

Les avocats de Saint-Pierre (XLVII ; XLVIII). — A Rome, je voulus me renseigner sur cet « ordre » afin de répondre à la question posée par M. D. Toutes les personnes en situation d'être bien informées auxquelles je m'adressai, notamment notre aimable collaborateur, Arch. Cap., me répondirent : Nous n'avons jamais entendu parler de cela. Bien à regret, je renonçai au plaisir de faire parade de savoir dans les colonnes de l'*Intermédiaire*, et je ne pensais plus du tout ni aux avocats ni à saint Pierre, lorsque aujourd'hui même, 13 février, les papiers publics m'apportent le renseignement souhaité :

L'ordre des avocats de Saint-Pierre (avec deux majuscules et trait d'union) a été créé à Paris par M. Lautier de Baudoin, commandeur-fondateur ; mais sa grande chancellerie fonctionne à Marseille sous la direction de M. l'abbé Raynaud Wolda, aumônier des prisons, en ce moment inquiété par la justice.

A. S..E.

—

Bath, marque de papier (XLIX)

Au bas Meudon.... M. Fellaire.... demanda de l'encre et du papier, et n'obtint à grand'peine qu'une fiole vaseuse, une plume rouillée avec *une feuille bleue de Bath*.....

Anatole France : *Jocaste* et *Le chat maigre*, Paris, Calmann-Levy 1879, page 126. SGLPN.

—

« Souvenirs d'un vieux libraire », (LI, 117). — M. César Birotteau me paraît n'avoir pas remarqué que Leriche et Reichel sont deux formes d'un même mot dont les lettres sont disposées de différente manière. Quel est le pseudonyme : Le Riche ou Reichel ? C'est un peu répondre à la question par la question, mais il semble bien suivant l'envoi autographe signalé par le correspondant de l'*Intermédiaire* que le nom véritable de l'auteur soit Reichel. G. M.

—

Les huguenots (LI, 117). — J'ai publié, en 1893, un volume petit in-4°, l'*Histoire généalogique des Tardieu*, originaires des Hautes-Alpes, au XIe siècle, et, depuis, passés en Dauphiné, Provence, Normandie etc. Au XVIe siècle, à l'époque de la Réforme, diverses branches des Tardieu, du Dauphiné se firent protestantes et la plupart des autres restèrens catholiques. J'ai donné la filiation de ces branches protestantes ; il en existe encore dans la Drôme. Celle dont je descends remonte à plusieurs siècles, dans les Basses-Alpes. Elle est restée catholique. Sont aussi restés catholiques les Tardieu de Maleissye, sur lesquels j'ai publié un fascicule spécial, mais qui remontent, également, à l'antique souche des Alpes.

A Palliat, petit village, près d'Ambert (Puy-de-Dôme) il y eut là une colonie de protestants à l'époque de la Réforme. En 1896, j'ai été visiter ce petit village ; et j'y ai vu la maison, du XVIe siècle, bien conservée, du pasteur de cette époque. Les paysans de ce village me contèrent quelques anecdotes relatives aux huguenots de Palliat. Je sais qu'un marchand d'estampes, à Paris, a indiqué, dans son dernier catalogue de portraits, celui du pasteur de Palliat, un nommé Maffin, massacré par les catholiques en 1577. C'était un dessin à la mine de plomb ; mais le tableau original doit être conservé, peut-être à Genève.

AMBROISE TARDIEU.

*
* *

J'ai publié, en 1899, la *Généalogie des Vannier*, alias *Le Vénier*, in-8° de 72 pages, dont les pages 21-25 contiennent la généalogie de la famille protestante Le Vénier, seigneurs de la Grossetière en Poitou, et barons de Sainte-Escobille en Beauce. Cette brochure, dont le prix est de 3 francs, est en vente à la librairie Champion, 9, quai Voltaire, Paris. TH. COURTAUX.

*
* *

La *France Protestante* des frères Haag, d'une façon générale, et beaucoup de publications provinciales telles que les *Chroniques Protestantes de l'Angoumois* publiées à Niort, chez Clouzot, il y a peu d'années, renferment de nombreuses notices généalogiques sur les familles huguenotes, sans oublier les Nobiliaires du midi de la France. LA COUSSIÈRE.

—

Les œuvres théâtrales sur la Brie (LI, 39, 210). — M. Henry Lyonnet se trompe en cataloguant briardes par le lieu où se passe la scène, un grand nombre de pièces ayant des titres rappelant les environs de Fontainebleau. Cette région n'est pas la Brie, mais bien le Ga-

tinais. Il n'y a de *briard* dans la liste que *la Forêt de Sénart* et l'*Anguille de Melun*. Quant à Etampes, c'était une ville du Hurepoix. ARDOUIN-DUMAZET.

—

Approbation des livres au XVIIIe siècle (L, 730, 872, 927). — Bien qu'elle soit antérieure au XVIIIe siècle, l'approbation du *Traitté de la perfection du chrestien*, par le cardinal de Richelieu (Paris, Vitré 1646, in-8) vaut bien la peine d'être relatée comme un témoignage d'adulation quadruple.

Nous sous-signez Docteurs en Théologie de la Société de Sorbonne, certifions avoir leu le livre intitulé *Traité de la perfection du chrestien*, par l'Eminentissime cardinal Duc de Richelieu. Après l'illustre nom de son Eminence, il n'est pas besoin d'autre approbation. On ne peut qu'on n'etime les productions de cet Esprit incomparable ; et il ne faut pas craindre que celuy qui a si glorieusement travaillé pour la défense de la Foy catholique, apostolique et romaine, ait rien escrit qui luy soit contraire. Toute sa doctrine se trouve saine et orthodoxe.

C'est le tesmoignage que nous sommes obligez d'en rendre à la vérité.

Fait en Sorbonne, ce 26 May 1646.

C. MOREL LE MOYNE. A. LEVESQUE. M. GRANDIN SUS.

—

Cuisse de nymphe émue (LI, 118). Il y a de cela une vingtaine d'années, un libraire-éditeur de livres légers, A. Barraud, rue de Seine, bien connu des amateurs pornographes, a annoncé des exemplaires de choix de ses livres tirés sur papier couleur de *cuisse de nymphe émue*. La *Neuvaine de Cythère* de Marmontel qu'il réimprimait, était du nombre. Quelle était cette couleur ? UN CURIEUX.

—

Couleur Isabelle (T. G., 451). — Sur quoi repose la légende historique que l'on cite toujours à-propos de cette couleur ?

L'expression apparaît pour la première fois dans le « Dictionnaire de l'Académie » de 1694 Elle manque à Nicot, à Cotgrave ; cependant le siège d'Ostende qui aurait été l'occasion du vœu célèbre, est de 1601, et l'on ajoute que la mode « isabelle » aurait *immédiatement* suivi la reddition de la place (1604).

L'historien du siège fut un capitaine franc-comtois qui combattait dans l'armée espagnole : Christophe de Bonours. Son livre, paru en 1628, ne fait aucune mention de cette anecdote. S.

—

Ah ! le bon billet qu'a la Châtre ! (LI, 170). — Voici comment cette histoire est racontée par Saint-Simon, p. 207 du tome III de l'édition Chéruel (Hachette, 1865).

Jamais Ninon n'avait qu'un amant à la fois, mais des adorateurs en foule : et quand elle se lassoit du tenant, elle le lui disoit franchement et en prenoit un autre... Elle a quelquefois gardé à son tenant, quand il lui plaisoit fort, fidélité entière pendant toute une campagne. La Châtre, sur le point de partir, prétendit être de ces heureux distingués. Apparemment que Ninon ne lui promit pas bien nettement. Il fut assez sot et il l'était beaucoup et présomptueux à l'avenant, pour lui en demander un billet. Elle le lui fit. Il l'emporta et s'en vanta fort. Le billet fut mal tenu, et à chaque fois qu'elle y manquoit : « Ah ! le bon billet, s'écrioit-elle, qu'a là la Châtre ! » Son fortuné à la fin lui demanda ce que cela vouloit dire, elle le lui expliqua ; il le conta, et accabla la Châtre d'un ridicule qui gagna jusqu'à l'armée où il étoit.

Ninon de Lenclos mourut le 17 octobre 1706.

Saint-Simon, dans un autre passage de ses mémoires (tome IV, p. 282), reparle de la Châtre, fils du frère de la maréchale d'Humières, fort honnête homme, fort brave, extrêmement glorieux, fort dans le monde et toute sa vie amoureux et galant. On l'appelait *le beau berger*, et volontiers on se moquait de lui. Il était lieutenant général, mais homme sans nul esprit et de nul talent à la guerre, ni pour aucune autre chose, etc., etc. V. A. T.

—

Avoir les gants (LI, 170). — Autrefois, dit Quitard (*Etudes sur le langage proverbial*), un des plus grands témoignages d'amour qu'une belle pût accorder à un homme qu'elle croyait devoir épouser ou qu'elle aimait, c'était de lui donner ses gants, surtout celui de la main gauche, dite la main du cœur.

Dans un vieux roman de chevalerie, une demoiselle voulant prouver sa reconnaissance à Gérard de Nevers qui l'avait défendue contre ses ennemis, « prit son « gant sénestre, si le bailla à Gérard qui

« moult volontiers le prist, icelle luy « disant : Sire, mon corps, ma vie, mes « terres et mon honneur, je mets en la « garde de Dieu et de vous ». Elisabeth, reine d'Angleterre, éprise de Robert d'Evreux, comte d'Essex, lui fait présent d'un de ses gants pour qu'il le portât à son chapeau.

Mainte fille a perdu ses gants
Et femme, au partir s'est trouvée,
Qui ne sait, la plupart du temps
Comme la chose est arrivée.

(La Fontaine).

Et le pauvre sot n'eut pas l'esprit d'en avoir les gants.

(Les Dames dans leur naturel).

Son épouse, dont on assure qu'il n'avait pas eu les gants, se mit facilement dans la galanterie.

(*Journal des Inspecteurs de M. de Sartines 1762*).

Elle fit toutes les grimaces que ses parents lui avaient dit de faire pour lui faire croire qu'il en avait eu les gants.

(*France Galante*).

Si j'épouse cette demoiselle, je n'en aurai pas les gants.

(Voisenon).

Henri IV, à ce qu'il paraît, n'en avait pas eu les gants.

(Tallemant des Reaux. *Historiettes*).

Gustave Fustier.

*
* *

Je ne saurais citer des exemples anciens de cette expression : Le collègue*** reconnait que, *dans la langue du XVIIIe siècle, avoir les gants d'une jeune fille, c'est obtenir ses premières faveurs.* Il demande l'origine de cette expression. Cela me semble très clair : La jeune fille donne ses gants avant de donner sa main. Il n'est pas impossible que celui qui a les gants laisse la main à un autre, — encore moins que celui qui prend possession de la main ait forcément les gants par surcroît. Trop de jeunes filles s'accommodent de ce que ces deux dons soient octroyés à des titulaires différents.

Lotus-Sahib.

*
* *

Quel rapport entre cette expression et celle de *se donner les gants d'une chose*, c'est-à-dire se laisser attribuer un fait, une parole honorables avec plus ou moins de droit ?

La Coussière.

*
* *

Voir *Intermédiaire* tomes III, IV, V et VIII.

A. S..e

—

Les bouchers de Limoges (LI, 50). — On trouvera tous les renseignements désirables sur la question, dans les ouvrages suivants : *La corporation des Bouchers à Limoges*, par Adrien Delor. — Limoges, Dumont, 1877, in-8°. — *Une corporation d'autrefois, encore vivante aujourd'hui : La corporation des bouchers de Limoges*, par le marquis de Moussac. Paris, s. d. in-8°, 116 p.

Osmin.

—

Le cas de M. Guérin (L, 734, 879, 938, 996 ; LI, 46, 91). — M. Marcel Baudouin connaît-il le cas suivant ?

« L'an 1672, il y eut à Thuringe près de Naumburg une femme de meunier qui accoucha d'une fille grosse. Cette fille se portait fort bien en naissant et avait toutes ses parties bien conformées, à une enflure de ventre près, qui parut extraordinaire. Au bout de huit jours elle fut saisie de tranchées violentes, ses pleurs continuels et l'agitation de tout son corps le témoignèrent, enfin après quelques éjections d'eaux ensanglantées, elle se délivra d'une fille, l'arrière-faix suivit et tout ce en général qui a coutume d'arriver aux accouchées. Cette nouvelle fille était de la longueur du doigt et parut tellement vivante qu'on ne fit point scrupule de la baptiser. Elle mourut un jour après avec sa mère, laissant la femme du meunier en bonne santé. »

C'est beaucoup plus extraordinaire que le cas de M. Guérin et le fait est peut-être unique.

L'opinion de Bartholin, médecin de l'époque, est que cette femme avait conçu deux fœtus de telle manière que : l'un s'engagea dans l'autre, après quoi se forma la peau qui les empêcha de se dégager.

Je le veux bien, mais (sans être aussi sceptique que ce polytechnicien qui, doutant des cieux et de la terre, voulait nous faire croire que c'était peut-être le soleil qui, accompagné des étoiles, tournait autour de la terre) je crois que, comme explication, on pourrait trouver mieux.

Qu'en pense M. Marcel Baudouin ?

Jean Pila.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Obus chargés d'éclats de verre. — En mai 1807, au siège de Dantzig, le général Lefebvre écrivit au maréchal prussien Kalkreuth, qui défendait la place qu'on avait trouvé des obus ennemis chargés de morceaux de verre, dans les tranchées des assiégeants. Voici la curieuse lettre de dénégations empressées, que répondirent les Prussiens à notre brave Lefebvre. On verra que, non contents de rejeter la faute sur nous, comme ils le font constamment en pareil cas, ils eurent le front d'y ajouter que nous leurs lançions des obus remplis de.... cadenats !

Son Excellence (le maréchal allemand) m'a ordonné de répondre aux reproches que le général Lefebvre a plu de faire à notre artillerie d'avoir jeté des morceaux de verre. Je puis assurer Votre Excellence, sur mon honneur, que cela n'a jamais eu lieu ; et nous sommes aussi trop riches en fer et trop persuadés que son effet est plus sûr que celui du verre, pour être *tentés* de faire usage d'un tel moyen.

Nous sommes ici trop généreux, pour *rendre les reproches*. Car, quoique les soldats et les bourgeois de Dantzig nous ont rapporté déjà itérativement qu'on a trouvé des morceaux de verre *et même des cadenats* jetés par l'artillerie française, je n'ai pas cru le cas assez grave pour en faire un rapport à Votre Excellence.

Signé : le major Oppen, commandant de l'artillerie de la place de Dantzig.

P. c. c. Dr Bougon.

« Vive le lard ! » cri séditieux. — Le 29 mars 1816, la section de police corectionnelle du tribunal d'Alençon rendait le curieux jugement suivant qui ajoute un nouveau cri séditieux à ceux connus :

Le tribunal, considérant qu'il demeure constant par le débat et l'instruction, et même par l'aveu du prévenu, que le dimanche 5 de ce mois, le nommé Chevalier l'aîné, étant daus un lieu public, à l'auberge du sieur Grandin, commune de Daumigny, s'est permis de crier *vive le lard*, lorsque des grenadiers et chasseurs de la garde nationale d'Alençon, qui mangeaient dans la même chambre chantaient des chansons royalistes, et criaient à la fin, *vive le roi* ;

Considérant qu'en rapprochant les circonstances qui ont précédé et accompagné le cri de *vive le lard*, soit que Chevalier ait ajouté ces mots : *puisque j'en mange*, soit qu'il n'ait rien ajouté, ce qui résulte des déclarations des témoins à charge : dans l'un comme dans l'autre cas, il ne peut y avoir de doute qu'il n'a eu d'autre motif, d'autre intention que de chercher à affaiblir, par une allusion aussi injurieuse, le respect dû à la personne du roi, délit prévu par les lois du 9 novembre dernier, etc.

Vu les articles 5, 10 et 12 de la loi du 9 novembre dernier et 14 du code pénal, etc.

Par ces motifs, le tribunal condamne Pierre Chevallier en trois mois d'emprisonnement et cinquante francs d'amende ; ordonne qu'à l'expiration de sa peine, il demeure sous la surveillance de la haute police de l'Etat, pendant six mois.

Signé Gérard, vice-président ; Boissay, Broquet, Revel Dannerye.

V. A. T.

Paladilhe. — On vendait, cette semaine, une lettre de Paladilhe. Le maître écrivait à une dame en lui demandant la permission de lui faire entendre sa *Mandolinata*.

C'est très court, très court, madame, et vous pourrez me renvoyez au bout de cinq minutes.

On ne renvoie pas au bout de cinq minutes le délicieux compositeur quand on a la bonne fortune de le tenir à son piano : on prolonge l'ivresse de l'entendre.

Cette *Mandolinata* a-t-elle une légende ? Le maître, pour si bien avoir enfermé l'âme d'un peuple dans quelques mesures, a-t-il été hanté d'un souvenir ? Sous quelle influence était-il quand il écrivait ce délicieux chef-d'œuvre ?

A ce propos, se souvient-on des débuts de l'auteur de *Patrie*, petit enfant-prodige, frais émoulu de sa ville natale, et qui voulait, comme tant d'autres, conquérir Paris ? Voici l'avis qu'on lisait dans les journaux le 27 février 1860 :

Le jeune Paladilhe, pianiste-compositeur, appelle le public, salle Hertz, à venir juger les œuvres d'un compositeur de quinze ans. C'est le 28 février qu'aura lieu cet intéressant concert. Des productions vocales et instrumentales du jeune bénéficiaire seront exécutées par l'auteur avec le concours de Mme Baretti, de MM. Peschard, Petit et du violoniste Chaine.

B.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon St-Amand-Mont-Rond.

LIe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 28 Février 1905.

41e Année — 31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

SINGULA QUÆQUE LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1068 — 31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Henri IV, picard. — Une tradition locale d'Abbeville porte que Henri IV aurait été conçu dans cette ville. Dans une harangue au mayeur, lors de sa réception à Abbeville, le 17 décembre 1594, le souverain aurait déclaré qu'il était très favorablement disposé à l'égard des Abbevillois, attendu *qu'il avait été engendré dans cette ville.* Jeanne d'Albret et Antoine de Bourbon auraient habité dans la capitale du Ponthieu, à l'Hôtel d'Ailly, en mars 1553. La légende populaire a-t-elle quelque fondement dans la réalité ? FIRMIN.

Bibliothèque de M. de Montaiglon. — Le *Temps* du 19 juillet 1901 racontait l'extraordinaire histoire de la bibliothèque de M. de Montaiglon remise à l'ordre des Bénédictins sous le couvert du Père de la Tremblaye, et vendue en Amérique par ce dernier, après qu'il eut jeté le froc aux orties. Cette cession était subordonnée à la clause suivante : Dans les cinq ans qui suivraient le décès du vendeur (septembre 1895) le catalogue de la Bibliothèque devait être imprimé aux frais de l'acquéreur. En septembre 1900, expirait le délai de cinq années et le catalogue n'avait pas paru ; en juillet 1901, la situation était la même ; mais quelques semaines plus tard, l'ancien Prieur — qui s'était marié — annonçait à un rédacteur du *Temps* que « si le catalogue n'avait pas pu être publié dans les délais prescrits, il ne tarderait pas à l'être. » Cette promesse a-t-elle été tenue ? et, si elle ne l'a pas été, est-ce que l'exécuteur testamentaire de M. de Montaiglon n'a rien fait pour obtenir la réalisation du vœu de l'illustre savant ? LACH.

Le médaillon de Haudaudine, par David d'Angers. — Haudaudine est un soldat de l'armée républicaine qui, tombé aux mains des chouans, obtient sa liberté à condition qu'il retournera vers les siens et que sur sa demande ils délivreront, à sa place, un prisonnier chouan. Les républicains refusent de traiter avec les brigands. Haudaudine, malgré les supplications de ses amis, esclave de sa parole, retourne vers les Vendéens Il sera leur prisonnier et peut-être le fusilleront-ils. Ils ne le fusillent pas. Resté prisonnier, il revient après la mort de Bonchamp, et ses concitoyens, en souvenir de son héroïsme, le surnomment le Regulus nantais.

David d'Angers a dessiné le visage d'Haudaudine. Le médaillon est perdu. M. Henry Jouin, secrétaire de l'Ecole des Beaux-Arts, le cherche. Reproduisons son appel qui figure dans l'*Angevin de Paris* :

Mais ce médaillon, précieux à tant de titres, n'existe pas au musée David à Angers. Il n'est pas davantage au Louvre. Les mouleurs de la collection n'en possèdent pas le plâtre. Où frapper pour retrouver ce profil historique ? Richard l'a fondu. Eck et Durand, et, après eux, les Thiébaut en ont tiré

des fontes qui se sont vendues jusqu'en 1875. L'œuvre figure sur les catalogues de vente de ces maisons. En 1875, le modèle a fortuitement disparu ! Il n'est plus possible de se procurer le médaillon mystérieux. Le peintre Charles Marionneau, d'origine bretonne, mort il y a près de dix ans, à Bordeaux, a eu dans ses mains, vers 1860, un bronze d'Haudaudine. Il nous l'a dit. C'est à Nantes que ce médaillon lui fut montré ! Notre appel sera-t-il entendu ? Découvrirons-nous l'heureux possesseur du médaillon cherché ? Ce possesseur n'est pas unique. Il s'est vendu plus de deux cents bronzes de l'œuvre de David. Notre désir serait d'obtenir un plâtre du profil d'Haudaudine, pris sur le bronze retrouvé, afin de compléter le musée David à Angers d'une œuvre du maître qui ne doit pas faire lacune en raison de la valeur historique du personnage représenté. Haudaudine est l'un de ces hommes dont la mémoire impose et ne peut nous laisser indifférents.

En quelles mains se trouve un bronze du médaillon d'Haudaudine ?

HENRY JOUIN.

—

Une grossesse de la marquise de Pompadour. — M. de Marville, lieutenant général de police, dans une lettre adressée au ministre Maurepas, le 3 avril 1746, lui fait savoir que « Mme de Pompadour est entrée dans son sixième mois de grossesse. » Or, comme à cette date elle était maîtresse en titre de Louis XV et qu'elle était séparée de corps d'avec son mari depuis longtemps, celui-ci n'a pu y avoir pris part. Sait-on quel a été le résultat de cette grossesse ? PAUL PINSON.

—

L'Instruction publique à Paris sous Louis XV. — En 1762, il y avait à Paris environ 400.000 habitants (chiffre à vérifier).

Le service de l'instruction publique (sans compter les séminaires) était assuré par

316 maîtres et maîtresses d'écoles dits des petites écoles dépendants de la nomination et juridiction de M. le grand chantre de N.-D.

144 maîtres écrivains.

17 maîtres de langues vivantes.

7 maîtres d'histoire et de géographie.

58 pensions particulières payantes pour garçons.

43 idem pour filles.

10 collèges de l'université de plein exercice.

29 collèges de moyen exercice.

2 collèges qui ne faisaient pas partie de l'université.

Soit 625 écoles, pensions ou collèges.

Il y avait en plus, des écoles gratuites et de nombreux boursiers dans les collèges :

69 écoles gratuites pour garçons et filles.

12 pour les filles seulement.

54 pour les garçons seulement.

Soit 135 écoles gratuites.

302 boursiers dans les collèges de plein exercice.

269 dans les collèges de moyen exercice.

Soit 571 boursiers.

Il serait intéressant de comparer cette statistique vieille de 150 ans à la statistique actuelle. Où peut-on trouver les éléments de cette dernière, ou mieux un aimable collaborateur ne pourrait-il pas la publier dans l'*Intermédiaire ?*

J. G. BORD.

—

Maison de Bragance. — Quelque aimable intermédiairiste pourrait-il me dire pourquoi la rédaction du Gotha donne le titre de *duc de Bragance* au fils du ci-devant prince Dom Miguel mort en 1866, destitué de tous privilèges royaux en 1834 ? L'Almanach nous informe simplement que ces personnages portent les titres de ducs et de princes royaux, avec qualification d'Altesses Royales, mais on ne nous explique pas quel Etat leur a reconnu ces titres.

TYRONE.

—

Lieutenants de robe courte. — Quelles étaient, au XVIIe siècle, les fonctions des lieutenants de robe courte et leurs attributions ?

L'édit du mois d'octobre 1703, régistré le 22 novembre suivant, créa des lieutenants généraux d'épée près des bailliages royaux. Ces personnages étaient-ils les mêmes que les lieutenants de robe courte sous une autre désignation, ou bien leurs fonctions et leurs attributions étaient-elles distinctes ? JEAN DU VAL.

—

Les étudiants en médecine à Paris. — Quel était leur costume au XVIe siècle ? Quels étaient leurs privilèges ?

Les docteurs en médecine de la Faculté de Paris, au XVIe siècle, jouissaient-ils de la noblesse personnelle ou avaient-ils droit au port de l'épée ? DE LORVAL.

—

Les costumes du régiment de Picardie. — Nous serions reconnaissant à MM. Cottreau et Churchill, qui sont si documentés sur les uniformes de nos anciens Régiments, de vouloir bien nous renseigner sur ceux de Picardie, la Reine infanterie et le Roi infanterie à la fin du règne de Louis XV.

Ces renseignements sur les uniformes des *officiers* des régiments précités nous rendraient grand service pour nous aider à identifier des portraits. XX.

—

Uniforme du régiment du Roi-cavalerie. — Quel était l'uniforme du régiment du Roi-cavalerie :

1° d'après le règlement de 1762 ;
2° d'après celui de 1776 ;
3° d'après celui de 1779 ;
4° d'après celui de 1786 ?

BRONDINEUF.

—

Etats militaires. — Certains *Etats militaires de France*, comme celui de l'année 1768, par exemple, indiquent les uniformes de chaque régiment ; d'autres, comme celui de 1786, ne fournissent pas ce renseignement. Un obligeant confrère pourrait-il m'indiquer les années où les uniformes des régiments sont décrits dans cette publication, car je ne pense pas que l'Etat de 1768 soit seul à contenir cet important détail ?

BRONDINEUF.

—

Camp de Bretagne. — Dans quelle localité de la Bretagne existait-il, en 1843, un camp, ou campement de troupes ?

K-Y.

—

Le Médiateur. — « Dans une poésie » satirique, qui paraît être demeurée inédite, et qui doit dater de 1826 ou d'une année voisine, se trouve cité un journal français, le *Médiateur*.

Connaît-on ce journal ? Y a-t-il une bibliothèque qui en possède la collection ?

DEBASLE.

Lucile Desmoulins et l'abbé Terray. — Un chanoine de Laon, P. N. Delvincourt, dans ses mémoires sur l'époque révolutionnaire dans l'Aisne, parle de Camille Desmoulins, à qui il avait fait passer, en sa qualité d'archidiacre de Thiérache, des examens pour l'obtention d'une bourse au collège Louis-le-Grand.

Relatant son mariage, il prétend qu'il épousa à Paris une personne qu'on disait être une bâtarde de l'abbé Terray.

Quelle créance faut-il accorder à ce bruit répandu sur les origines de Lucile Duplessis ?

H. BOURIN.

—

Prince de Gavre. — Au commencement de 1800, l'empereur François d'Autriche nomme le prince de Gavre grand-maître de Madame la duchesse d'Angoulême ; qui était ce prince de Gavre ? de quel pays et de quelle famille ?

Comtesse DE S. H.

—

La famille Grinfeld. — Un intermédiairiste pourrait-il donner l'origine et les armoiries de la famille Grinfeld ? Vient-elle de Givet ou de Suisse ?

Un de ses membres a fait partie comme chef, d'une insurrection dans la guerre de l'Indépendance du Texas, sous le règne de Louis-Philippe, et cela sous les ordres du général Rosas. A. PATAY.

—

Lallemand (Le général baron Charles-Antoine). — Je désirerais avoir des détails sur la vie de ce général et principalement sur son séjour en Amérique. Je connais le livre de Hartmann. Quels autres ouvrages pourrait-on consulter ?

V. T.

—

Guillaume de la Mare. — On désirerait connaître à quelle famille appartenait ce *Guillaume de la Mare*, qui fut secrétaire du roi et seigneur de Gillevoisin, dans l'arrondissement d'Etampes.

Il avait acquis la seigneurie de Gillevoisin, au mois de septembre 1515.

De son mariage avec Denise de Suffleau, il laissa, entre autres enfants, une fille, Marie de la Mare, qui épousa, en 1536, Guy de Longueil, seigneur de

Chevreville et de la Brosse, conseiller au parlement de Paris.

SCOHIER.

—

Philippe du Rocher. — Ce personnage figure, dans un acte de l'an 1584, comme procureur au parlement de Paris.

Pourrait-on me donner quelques renseignements sur lui et sa famille?

DE LORVAL.

—

Mademoiselle de Saint-Simon. — Quand les Français s'emparèrent de Madrid, ils firent prisonnier le marquis de Saint-Simon qui fut condamné à mort par un conseil de guerre et dont la peine fut commuée en un emprisonnement perpétuel, à la sollicitation de sa fille qui partagea sa captivité. Un tableau de Lamy a représenté Mlle de Saint-Simon se jetant aux pieds de Napoléon, représenté à cheval avec son état major. Cette peinture a été gravée par Tavernier. Qu'est-elle devenue? FIRMIN.

—

Turgot franc-maçon (?) — Est-il vrai que le ministre Turgot fit partie de la Franc-Maçonnerie? Les sources à consulter sur ce point. A. D'E.

—

Armoiries italiennes à déterminer. — Parmi les érudits collaborateurs de l'*Intermédiaire*, y en aurait-il qui pourraient me dire à quelle famille appartiennent les armoiries suivantes : *au chef d'or, à un aigle déployé, fascé de gueules à une tête de Maure aux yeux bandés, écartelés à deux quartiers, d'azur et vergetté de gueules et d'or.*

Je ne sais si la forme descriptive de ces armoiries est bien conforme aux règles de la science héraldique. Aussi je prie mes distingués confrères d'être indulgents à mon égard.

A. C. C.

—

Blason à déterminer : croix à huit pointes et dix croissants. — Ecu sculpté sur le manteau d'une ancienne cheminée en pierre, sans ornements extérieurs : *Ecartelé : aux 1 et 4 de... à la croix de..., cantonnée de quatre fleurs de lis de... ; aux 2 et 3 contre-écartelé : A. et D. de... à une croix à huit pointes de... ; B. et C. de... à dix croissants de..., posés 3, 2, 3 et 2.* La croix cantonnée de quatre fleurs de lis est commune à l'évêché et à la ville de Châlons-sur-Marne, et aussi au chapitre de Notre-Dame de Reims; cela peut être une indication, mais à qui appartiennent les autres quartiers? LAON.

—

Jetons de présence, emblèmes, devises, etc. — Existe-t-il un album de jetons de présence, emblèmes et devises des compagnies, sociétés, corporations et administrations publiques et privées de France?

Existe-t-il un album des armes, emblèmes et légendes des villes et départements de France? A. E. B.

—

Livres anonymes sur « le Baiser ». — Barbier publie les deux notes suivantes :

Baiser (le), poëme (par Adolphe Mathieu). Mons. 1826. in-12. Tous les exemplaires, moins deux, ont été détruits par l'auteur.

Baiser (le), poëme (par Adolphe Piénard, imprimeur, né à Mons le 19 novembre 1793, mort le 27 nov. 1850) s. l. n. d. in-8, 30 p.

S'agit-il réellement de deux ouvrages distincts ou bien la seconde note était-elle destinée à corriger la première et faut-il voir là un cas de tautologie comme il s'en produit si souvent dans les dictionnaires composés par plusieurs collaborateurs?

Sous le même titre, il existe une troisième publication, dont j'ignore l'auteur.

Le Baiser. — Etude littéraire et historique. — Nancy. Berger-Levrault — 1888 — 8° 316 p.

Historiquement, l'ouvrage est bon et documenté avec profusion. De qui est-il?

***

—

Le Cénacle. — Les *Poésies* de Joseph Delorme ont été publiées dans les premiers jours du printemps de 1829 On sait qu'une de ces poésies est intitulée le *Cénacle*, et que Sainte-Beuve y célèbre, avec un juvénile enthousiasme, les réunions qui avaient lieu chez Victor Hugo, et où se rencontraient, dit-il, « quelques poètes (Vigny, Deschamps, Sainte-Beuve lui-même) et un jeune et grand peintre (Bou-

langer) réellement unis entre eux par des rapports intimes d'amitié et de voisinage. »

Est-ce que c'est dans cette poésie de Sainte-Beuve que le nom de *Cénacle*, aujourd'hui consacré par l'usage, a été employé pour la première fois pour désigner le groupe des poètes romantiques ? Ou y a-t-il quelque texte antérieur où ce mot se trouve déjà employé dans ce sens ?

DEBASLE.

—

Existe-t-il des exemplaires du Koran imprimés en caractères mobiles ? — J'ai dans ma bibliothèque un exemplaire du Koran en deux volumes de formats différents et renfermés ensemble dans un étui.

Ces ouvrages qui ont été imprimés lithographiquement, viennent de Constantinople; or, sur l'étui j'ai trouvé cette note qui demande une explication :

La Bibliothèque nationale vient de recevoir de Constantinople deux exemplaires du Koran qui lui ont été envoyés par M. le comte de Vogué.

Ces livres ont cela de particulier qu'ils ne sont pas imprimés typographiquement, puisque la loi musulmane défend de reproduire le Koran *en caractères mobiles*.

Ils sont imprimés par le procédé autographique d'après la copie d'un calligraphe, c'est le seul ouvrage que possède la Bibliothèque !

Mais comment sont donc imprimés tous les « Korans » qui se trouvent entre les mains des millions de vrais croyants... et s'ils le sont autographiquement, quelle rareté présentent donc les deux exemplaires entrés à la Bibliothèque nationale ?

GEORGES COLAS.

—

Dictionnaire wallon-français. — En quelle année parut cet ouvrage (2 vol. gr. in 8, Liège et Leipsig, Charles Gnusé, éditeur) dont je reproduis fidèlement le titre :

« Dictionnaire wallon-français, dans le-
« quel on trouve la correction de nos idio-
« tismes vicieux et de nos wallonismes, par
« la traduction en français, des phrases
« wallonnes, par L. Remacle. Pour rendre
« cet ouvrage essentiellement utile, l'au-
« teur a traité longuement de la syno-
« nymie de la langue française. »

GUSTAVE FUSTIER.

Poupée et Poppée. — Quelle est l'étymologie du mot poupée ? Vient-il de Poppée ? Quels arguments ou quels documents pourrait-on produire ? Où la question a-t-elle été traitée ?

LÉO CLARETIE.

—

Biondina in gondoletta. — Un aimable correspondant de l'*Intermédiaire* voudrait-il me donner le texte entier de la barcarolle italienne, sans doute vénitienne : *Biondina in gondoletta* ?

Le nom de l'auteur est-il connu ?

A. E. B.

—

Archipréveré. — Dans le magnifique ouvrage de M. Buhot de Kersers, j'ai lu, naguère (III, 272) : « Châteauneuf fut le siège d'un archipréveré ». Je crus, d'abord, à une faute d'impression pour « archiprieuré » qui fut usité, en certains diocèses au lieu d'archiprêtré. Mais le même mot revenant à plusieurs reprises au cours du volume, je *m'*avouai mon ignorance et me mis à chercher dans les ouvrages spéciaux. Je consultai La Curne, Trévoux, Godefroy, l'excellent Glossaire du comte Jaubert, sans oublier Larousse. Je ne trouvai rien. Fort heureusement, l'*Intermédiaire* est là, qui, par la plume autorisée de ses savants et aimables collaborateurs, va nous apprendre ce qu'on entend par Archipréveré.

ATALE.

—

Vers gravés à Ferrières : retrouver l'auteur. — M. Edouard Drumont a relevé sur l'une des cheminées du château de Ferrières, cette inscription en lettres d'or, et disposée ainsi :

Doulce. est. la. vie. à. la. bien. suyvre.
Emmy. soyet. printems. soyet. hyvers.
Sous. blanche. neige. ou. rameaux. verts.
Quand. vrays. amys. nous. la. font. vivre.
Ains. leur. place. à. tous. est. icy.
Comme. aux. vieulx. aux. jeunes. aussy.

M. Edouard Drumont, qui n'a pu retrouver l'auteur de ces vers et qui ignore d'où ils sont tirés, interroge très gracieusement dans la *Libre Parole*, ses confrères de l'*Intermédiaire*.

Ceux-ci et particulièrement M. Frédéric Lachèvre, l'auteur de la *Bibliographie raisonnée des recueils de poésie*, ne voudront pas qu'il soit déçu.

Réponses

—

Famille Paravicini (LI, 113, 189). — Effectivement, la grand-mère de Napoléon Ier était Xavière Paravicini. On parle dans la famille d'une alliance plus ancienne entre les deux familles Bonaparte et Paravicini, mais il y a une alliance beaucoup plus recente : Gertrude, la sœur de Charles Bonaparte, père de Napoléon Ier ; Gertrude, la tante bien-aimée, la marraine de Napoléon Ier, avait épousé un Nicolas Paravicini, qui devint ainsi l'oncle de Napoléon Ier.

Napoléon aimait beaucoup son oncle. Personne mieux que moi ne peut vous donner des détails plus vrais, plus précis sur cette ancienne famille de la vieille Italie, car je suis la fille du comte Rodolphe Paravicini qui, très jeune (il était de l'âge de la princesse Pauline), devinant dans les projets de son parent et ami Napoléon l'asservissement de l'Italie, se brouilla à jamais avec lui, fut par son ordre enfermé dans la forteresse de Mantoue, réussit à s'en échapper, s'engagea dans l'armée du prince Souvaroff en ce moment en Italie, ce qui décida de sa carrière. Il assista à toutes les batailles livrées par l'armée Russe jusqu'à celle de Paris où sa vaillance a été brillamment récompensée par Louis XVIII.

Au congrès de Vienne, l'Empereur Alexandre Ier l'attacha à sa personne et lui fit l'insigne honneur d'assister à son mariage avec ma mère, une patricienne de Venise.

Pendant l'invasion de la France par les alliés, il fut nommé gouverneur de l'Alsace et eut l'occasion de rendre des services à bien des Français qui lui en témoignèrent leur reconnaissance dans une circonstance de famille. Ma sœur étant née à cette époque au milieu des orthodoxes, ce fut le préfet de Paris qui s'offrit à être son parrain.

Après une brillante carrière, mon père est mort à Odessa. Mon frère fit également en Russie une noble carrière.

Comtesse Emma Paravicini.

*
* *

Gertrude Bonaparte, tante paternelle de Napoléon Ier, épousa Nicolas Paravicini, son cousin. Elle mourut en 1788, sans laisser de postérité.

Nicolas Paravicini se remaria avec Marie-Rose Pô. Lorsqu'il mourut, le 3 mai 1813, il laissait une fille, Maria-Antonia. Dans son testament, Napoléon se souvint de cette petite cousine. Il aurait souhaité qu'elle devînt la femme de Drouot, mais elle avait épousé, le 9 octobre 1817, Tiburce Sebastiani (1), promu plus tard au grade de général de division.

Le capitaine Paravicini, en retraite à Laon, ne possède aucun renseignement généalogique ou héraldique. Il y aurait peut-être lieu de s'adresser à M. Louis Campi, à Ajaccio.

Il existe dans cette dernière ville une chapelle, appartenant aux Paravicini, dans laquelle sont inhumés quelques membres de cette famille, notamment la vicomtesse Tiburce Sebastiani. C. H. G.

—

L'abbé de Cajamano, prisonnier au donjon de Vincennes (L, 946). — Je n'ai pas, en effet, trouvé le nom de l'abbé Cajamano dans le livre des écrous de Vincennes, aux archives de la préfecture de police, non plus que dans les Etats des prisonniers du donjon en janvier 1814 (Arch. nat. F7 3305). Mais dans le dossier de l'affaire Malet, aux archives nationales, j'ai rencontré une pièce dont voici l'abrégé :

« *Rapport à S. M. l'Empereur et roi.* Le Sr Fernandez de Caamano (*sic*) a été acquitté par la commission militaire... Les graves préventions qui s'élèvent contre lui et les soupçons qu'il avait encourus par sa conduite antérieure ne permettent pas de le mettre en liberté sans inconvénient. On prie S. M. de faire connaître ses ordres sur ce détenu ».

Puis vient le double paraphe autoritaire du maître : ensuite cette annotation de la main d'un secrétaire : « *le retenir sous bonne et sûre garde. Paris ce 9 février 1813* ; » nfin l'N impérial contourné et rageur.

Dans le même dossier, une note datée du 1er mars 1813 : « *faire l'ordre pour Vincennes* ». D'où j'avais cru pouvoir conclure que Cajamano a été enfermé au donjon de Vincennes.

Depuis lors, j'ai trouvé une autre note, sans date, ainsi conçue :

(1) Frère du maréchal de France, Horace Sebastiani.

M. de Caamano, arrêté le 25 octobre 1812 à l'occasion de l'affaire Malet. Détenu à l'Abbaye et à Sainte-Pélagie, quoi qu'il eût été acquitté de la prévention de complicité. Il était encore détenu au mois de décembre 1813. On suppose qu'il n'est sorti de prison qu'à la restauration.

Je n'en sais pas davantage et j'incline à penser que Cajamano *a dû* être transféré à Vincennes, mais que, grâce à ses protecteurs (l'abbé Lombardier et autres), il sera resté dans quelque prison de Paris.

G. Lenotre.

—

Barbe-Bleue et Gilles de Rais (L, 833, 901 ; LI, 21, 120, 231) — Au commencement du xve siècle, en 1404, Champtocé (Maine-et-Loire) était en fête. Haut et puissant seigneur Jean de Craon, seigneur du dit lieu, de la Suze au Maine, et d'une foule d'autres terres, faisait célébrer, dans la chapelle de son château, par son frère Jean du Bellay, abbé de Saint-Florent, le mariage de sa fille unique, Marie de Craon, avec Guy II de Laval, dit de Rais, chevalier, seigneur de Blaison et de Chemillé, fils de Guy Ier dit Brumor, et de Thiphaine de Husson. Vers le mois de novembre ou de décembre de la même année, Marie de Craon mettait au monde son premier enfant, non à Machecoul (Loire-Inférieure), comme l'a dit M. le docteur Bossard, le dernier historien de Gilles de Rais, mais au château de Champtocé, « en une chambre appelée la *Tour noire*. » Le nouveau-né reçut le baptême et le nom de Gilles, dans l'église paroissiale de Champtocé, et fut tenu sur les fonts sacrés par Jean de Craon lui-même.

Ces renseignements sur le lieu de naissance de Gilles de Rais sont extraits d'une enquête faite en 1462 et qui est conservée dans les archives du château de Serrant (Maine-et-Loire).

Lire là-dessus une étude complète parue dans l'*Anjou Historique* (novembre 1900).

Uzureau.

—

Les frères de Jeanne d'Arc (LI, 50, 119, 173). — *Un petit neveu de Jeanne d'Arc.* — Il a été question à plusieurs reprises dans l'*Intermédiaire* nov. 1904, p. 792, 1905, p. 50, etc., de la famille Melcion d'Arc. J'ai beaucoup connu le colonel Melcion d'Arc, commandant de place de Metz en 1870 et dont mon frère était le médecin.

C'est lui qui s'aperçut de l'investissement de la place par les Prussiens pendant que le maréchal de Mac Mahon était à table. Peu à peu nos troupes avaient abandonné les hauteurs voisines pour venir en ville où leurs officiers s'amusaient.

Le colonel Melcion d'Arc vit que les Prussiens s'y glissaient et commençaient à dominer la ville. Il était encore temps de les repousser. Il alla, nous dit-il, trouver le maréchal mais on lui dit qu'il était à table et ne pouvait être dérangé. Il retourna plusieurs fois sans le voir. Enfin, il le rencontra : « Craignez-vous donc pour votre bicoque avec une telle armée ? — Maréchal, je crains pour la France ».

Ce petit neveu de Jeanne d'Arc voyait juste. Le Maréchal racheta cette imprévoyance par son courage. Révillout

*
* *

Jacquemin d'Arc du Lys a pu avoir plusieurs enfants, mais en tout cas, il n'est pas douteux qu'il a eu une fille nommée Jeanne, qui a épousé Jean d'Arc du Lys, son oncle, selon les uns, Jean du Lys son cousin germain, selon monsieur Boucher de Molandon et plusieurs autres généalogistes

Claude du Lys, procureur fiscal de Greux et Domremy, était par sa mère, petit-fils de Jacquemin d'Arc et par conséquent petit-neveu de la Pucelle.

Charles du Lys, descendant de Pierre du Lys, que cite notre distingué correspondant monsieur Clovis Hugues, a ignoré l'information faite à Domremy le 16 août 1502, à la requête des cousins maternels de Jean du Lys et retrouvé à la Bibliothèque nationale en 1877, par le savant orléanais M. Boucher de Molandon. (V. *La Famille de Jeanne d'Arc, son séjour dans l'Orléanais*, par M. Boucher de Molandon, Orléans, 1878). Nous lisons p. 63 :

Noble homme Claude du Lys, demeurant au dit Domremy-sur-Meuse, aagé d'environ cinquante ans, a dit, affermé et attesté, sous sa loyaulté et conscience, que en son jeusne aaige, peut avoir environ vingt-quatre ans, il demoura avec le dit feu Pierre du Lis, oncle à sa mère, fille de Jacquemin du Lys, grand père dudit attestant, au lieu de Luminart,

près Orléans, environ le temps et l'espace de cinq ans.

L'affirmation est nette et précise en ce qui concerne le lien direct qui unissait le déposant à Jacquemin d'Arc.

Quelle a été la femme de celui-ci ? H. Labourasse, inspecteur général de l'enseignement du département de la Meuse, affirme, d'après un manuscrit ancien, que Catherine Corviset, de Vaudeville, veuve de Jacquemin du Lys, épousa Jacques le Melcion, de Ruppes.

Quoi qu'il en soit, le lieutenant-colonel Melcion d'Arc, dont parle notre correspondant V. A. T. du 30 janvier, p. 119, descend assurément de ce Jacques le Melcion. Nous devons ce renseignement et les suivants à l'aimable communication qui nous a été faite des premières épreuves d'une brochure que va publier incessamment A. Josse, Ch. Hazé successeur, sous le titre : *Les Melcion d'Arc, documents généalogiques inédits pour servir à l'histoire de la famille d'Arc*, par Léon-Paul Piel, avec une préface du chanoine Henri Debout. Ce n'est pas en raison de l'alliance de Jacques le Melcion avec Catherine Corviset, veuve de Jacquemin d'Arc, que les Melcion ont porté le nom d'Arc et l'ont transmis de génération en génération, mais parce qu'en réalité ils se rattachent directement aussi à la postérité du frère aîné de la Pucelle.

Les Melcion d'Arc appartiennent en effet à la famille de l'incomparable libératrice, par le mariage que fit, au XVIIe siècle, Demenge Melcion, sieur du Chesnois, avec une descendante en ligne directe de Jean de Brixey et de Sibille du Lys, fille de Claude du Lys, petit-fils de Jacquemin d'Arc. (V. *Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc, enquêtes inédites, généalogies* — enquêtes de 1551 et 1555, p. 30 et 55).

Charles du Lys a donc eu tort de déclarer que Jacquemin d'Arc n'avait pas eu de postérité et que Claude du Lys, qu'il considérait comme le fils de Jean d'Arc, deuxième frère de la Pucelle, était mort également sans enfants. Il est démontré, par les témoignages des enquêtes citées plus haut, que Claude du Lys était, par sa mère Jeanne du Lys, petit-fils de Jacquemin d'Arc, et qu'il a laissé huit filles, dont l'une Sibille du Lys a épousé Jean de Brixey, en 1498, à Domremy.

P. LESTRET.

Récits d'événements historiques, consignés à la dernière page des anciens registres d'état civil (L.779, 910, 961 ; LI, 22, 67, 128, 171, 241). — Les registres paroissiaux des communes du département de la Gironde contiennent de nombreux renseignements, non seulement sur les faits politiques et historiques, mais surtout sur les récoltes, la température et l'astronomie.

La plupart des curés de ces paroisses s'en tiennent seulement aux ordres qui leur sont prescrits pour l'état civil ; mais quelques-uns sont plus bavards et ne peuvent s'empêcher, presque à chaque page, de consigner des faits intéressants.

Voici le curé de Ludon (canton de Blanquefort) qui, le 26 août 1659, raconte fièrement la chasse aux cailles que fit le roi Louis XIV dans les marais d'une paroisse voisine « j'eus l'honneur de saluer... et parler à Sa Majesté ». Ce renseignement nous met un peu au courant de ce que faisait le jeune monarque pendant les deux mois qu'il passa à Bordeaux, se dirigeant vers la frontière espagnole pour se marier.

Le 13 juillet 1666, il relate les feux de joie qui sont allumés à Larmont par les Flamands, habitant Bordeaux, à l'occasion de la victoire remportée par les Hollandais sur les Anglais. Le 1er avril 1668, ce sont les détails d'un *Te Deum* chanté à l'occasion de la soumission de la Franche-Comté.

Les curés de Saint-Martin de Cadillac (dont les actes de l'état civil remontent à 1552) qui vivent à côté de la maison de Foix et ensuite à côté des ducs d'Epernon, ne manquent pas de signaler les hauts faits de ces grands seigneurs et les intrigues de la petite cour du château de Cadillac. Le 26 juin 1571, le comte va combattre au château de Benauge contre M. de Duras ; le 28 janvier 1557, tentative d'escalade par les huguenots qui étaient en grand nombre « tant à cheval qu'à pied » ; le 2 septembre 1578, passage de la reine mère à Cadillac ; le 22 avril 1579, prise de la ville de Langon ; le 11 janvier 1581 entrée à Bordeaux du frère du roi ; 23 et 24 janvier 1581 arrivée à Cadillac du roi de Navarre et du frère du roi accompagnés de la reine mère et de la princesse de Navarre ; le 2 juillet 1585, massacre de plusieurs catholiques

à Tonneins, par le roi de Navarre avec la complicité des habitants huguenots, etc...

Il n'est question ici que du premier registre (1552-1590), petit in-f° de 233 feuillets. Les suivants sont moins étendus sur les événements du jour, mais donnent de curieux détails sur les funérailles des membres de la famille d'Epernon. PIERRE MELLER.

*
* *

M. Lucien Barbe a publié des « Notes historiques », qu'il a trouvées écrites sur quelques feuillets des registres paroissiaux de l'église Notre-Dame de Louviers, par Jacques Pelet (mort en 1628) qui avait succédé à son oncle Pierre Pelet dans la cure de l'église Notre-Dame de Louviers.

Jacques Pelet intitule ces documents historiques qui se trouvent dans le second volume des actes de l'état civil de la mairie : *Mémoire des choses les plus mémorables trouvées dans les matreloges* (1) *et registres de l'église parrlle nostre dame de Loviers.*

Les successeurs de Jacques Pelet ajoutèrent quelques notes à son Mémorial et le poursuivirent jusqu'en 1745.

Ces notes, toutes restreintes qu'elles sont, constituent le plus ancien monument de notre histoire locale et Jacques Pelet a montré la route à un autre prêtre, François Legendre, auteur de l'histoire manuscrite de Louviers dans laquelle beaucoup ont puisé, certains même, peu délicats, sans indiquer l'origine de leurs renseignements. JEHAN DE LOUVIERS.

—

Les huguenots (LI, 117, 265). — Plusieurs branches de la maison de Hennezel avaient embrassé le protestantisme, en Lorraine, Nivernais et Hainaut. Mais elles se convertirent au catholicisme lors de la révocation de l'Edit de Nantes, sauf une seule réfugiée en Suisse à cette époque et qui réside maintenant en France. La généalogie très complète de cette famille a été publiée en 1902, elle est en vente à Paris, chez Champion, 9, quai Voltaire. JEHAN.

(1) Matreloges pour Matrologues, registres sur lesquels on a soin d'écrire ce qui concerne une ville, une communauté. Ces matrologues sont perdus.

Les « honneurs » à la cour de Louis XV (L, 3, 175, 232). — M. La Coussière écrit qu'il fallait faire ses preuves de noblesse, non depuis 1400, mais depuis 1399, pour pouvoir dire qu'on remontait au quatorzième siècle. Je croyais que l'année 1900 appartenait au XIXe siècle comme l'année 1899. Est-ce que je me serais trompé ? BEAUJOUR.

—

Le cardinal de Rohan et la franc-maçonnerie (XLIX ; L, 455, 681, 746 ; LI, 60, 176, 233). — Voici en son entier la note de Ragon, dont M. J. Verax a extrait le passage ayant trait au cardinal de Rohan. A la lecture on pourra se convaincre que s'il y a, en effet, des parties fabuleuses et mensongères dans le rapport du frère Frédéric Dalcho, ces qualificatifs ne sauraient s'appliquer à la partie contemporaine de l'histoire du rite de perfection :

A la séance où la circulaire fut arrêtée, le frère Frédéric Dalcho, chargé de sa rédaction, fit un rapport fabuleux sur l'existence du rite de perfection, remontant à la première croisade, puis sommeillant de 1658 à 1744, qu'un noble écossais visita la France et releva la loge de perfection de Bordeaux. En 1768, le roi de Prusse fut reconnu grand commandeur par toute la fraternité, Charles, prince héréditaire de Suède, fut continué grand commandeur et protecteur en Suède, Louis de Bourbon, prince du sang, duc de Chartres, et le cardinal de Rohan dirigeaient ses degrés en France. En 1762, les grandes constitutions maçonniques furent définitivement ratifiées (à Bordeaux ? non) à Berlin et proclamées par le gouvernement de toutes les loges de la sublime et parfaite maçonnerie. Il y a en outre de secrètes constitutions qui ont existé de temps immémorial et dont il est parlé dans ce tissu incroyable de mensonges absurdes, imprimé à Dublin, en 1808, sous le titre de discours de l'illustre frère Frédéric Dalcho. Il y a des illustrations de tout genre.

Ce que Ragon trouve fabuleux dans ce récit, c'est l'origine assignée à ce rite et l'histoire qui en est faite jusqu'en 1744. Ce qui pour lui est mensonge, ce sont les constitutions secrètes dont il est parlé, et ce qu'il ne s'explique pas, c'est la voie par laquelle ce rite de perfection dont le grand commandeur fut le roi de Prusse Frédéric II aurait été transmis au suprême conseil de Charlestown qui, en 1802, fit faire cette circulaire. (Voir le texte même de Ragon, page 304 de son *Orthodoxie*

maçonnique. Quant à l'existence au XVIIIe siècle d'un rite dit de « perfection », personne ne la met en doute, pas même la Grande Loge d'Edimbourg qui cependant s'était élevée avec vigueur contre la circulaire du suprême conseil de Charlestown.

« L'annuaire maçonnique universel « pour 1889-90 par les frères comte F. G. « de Nichichievich 33e et Richard de « Bœhme, 18e » a été édité en 1889 à Alexandrie, imprimerie-lithographie du frère J. C. Lagoudarie, 3e. Le comte de Nichichievich était, à cette époque, vénérable de la Loge « Isis » rue de la Colonne de Pompée à Alexandrie. Cette loge appartenait au rite de « Misraïm ».

G. La Brèche.

*
* *

L'*Acacia*, (janvier 1905) recueil d'histoire maçonnique, après avoir reproduit la note signée La Brèche (10 novembre 1904, et celle du 20 novembre, sur le Rite Misraïm, écrit :

Le Rite misraïm fut introduit en France en 1816 probablement, par d'anciens soldats ou fonctionnaires de Napoléon qui lui avaient appartenu à Milan. Il fut cependant toujours considéré comme branche de la maçonnerie, nonobstant ses fréquentes querelles avec le Grand Orient, qui, dès 1821, le frappa d'anathème. Par contre, le Suprême Conseil Ecossais le reconnut. Il n'eut jamais un grand développement en France, car sa constitution autocratique répugnait à l'esprit libéral et démocratique de la nation. Il n'existe pas, croyons-nous, de loge de ce rite, en France, mais il survit quelques anciens membres. Il subsiste cependant, croyons-nous, en Angleterre et aux Etats-Unis.

En ce qui concerne sa parenté avec le « Rite Egyptien » de Cagliostro, on peut supposer que le F. F.·. Bedarrides père et fils, qui en furent les créateurs avaient appartenu à celui-ci, ou en avaient eu quelque lumière. Mais ce n'est là qu'une supposition sans fondement, basée simplement sur l'étymologie des noms (*Misraïm*, en hébreu est entendu par « les Egyptiens »). Pour pouvoir émettre un avis sérieux, il faudrait posséder les rituels de l'un et l'autre rite ; or, nous ne les connaissons pas.

Cette réponse est suivie d'une longue étude très documentée et relative au rôle que Cagliostro et Cazotte jouèrent dans la maçonnerie et à la formation de la maçonnerie en France au XVIIIe siècle. Pour l'auteur, M. O. Pontet, il est certain que ce charlatan a trouvé place dans ces milieux, à l'origine, mystique et curieux de percer les ombres de l'antiquité. Il ne tarda pas, avec son sentiment de la mise en scène, à s'attribuer, à l'extérieur au moins, le mérite d'être le seul dépositaire de tant de secrets cherchés vainement par ses frères. Rien ne prouve qu'il ne fut réellement franc-maçon, mais seulement associé à des loges qui existaient en marge de la maçonnerie.

L'affaire de Cagliostro, dit M. Pontet, n'est qu'un épisode de l'histoire de la France à la fin du XVIIIe siècle, histoire à laquelle la Franc-maçonnerie fut nécessairement mêlée. Mais cet épisode n'a rien de pivotal, et Cagliostro ne fut lui-même qu'un personnage épisode. Il n'incarna pas la Franc-maçonnerie de son époque, il vécut en marge de celle-ci, en exploitant l'état d'esprit superstitieux de ses contemporains.

Quant à Cazotte, l'auteur soutient qu'il ne faut pas confondre, avec les francs-maçons, les Illuminés dont Cazotte aurait possédé les mystères, et ensuite qu'il n'est pas même prouvé que Cazotte appartint à la secte de Misraïm.

—

Les Bénédictins francs-maçons. (LI, 58, 181, 243). — Le 24 février 1721, la première loge belge, la *Parfaite Union*, était établie à Mons. J'ai dit, dans une étude sur les origines de la franc-maçonnerie en Belgique, publiée en 1898 dans mon édition bruxelloise de l'*Almanach Hachette*, combien les « ateliers » se multiplièrent en ces provinces, pénétrant enfin, en dépit des anathèmes de l'Eglise, dans le pays même des princes-évêques : le 16 décembre 1774, la loge l'*Union des Cœurs* était fondée à Liège. Et il est intéressant de constater que malgré ces anathèmes, la maçonnerie y recruta des adeptes jusque parmi les ecclésiastiques : c'est H.-J. de Paix, chanoine tréfoncier de Saint-Lambert, qui composa l'enthousiaste *Eloge de la franche-maçonnerie*, un « poème héroïque » réédité par Ulysse Capitaine dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* de 1852.

On affirme même — mais j'en ai vainement recherché la preuve — que l'évêque Charles de Velbruck accepta le titre de vénérable d'honneur d'une loge liégeoise, la *Parfaite Intelligence*, constituée en 1775. Ce qui est certain, c'est que Vel-

bruck protégea les maçons. Et le 16 février 1777, à la fin d'un banquet donné par la *Parfaite Intelligence*, un « frère » lui en exprimait la commune reconnaissance, en une chanson dont voici les deux couplets les plus caractéristiques :

C'est vainement que l'aveugle Ausonie
Lance sur nous des arrêts foudroyans.
Laissons l'Envie exciter ses serpens
Et moquons-nous de leur rage ennemie.

Dans nos climats, loin de ses vains caprices,
Sûrs de l'appui d'un prince révéré,
Sensible, bon, juste autant qu'éclairé,
Nous élevons en paix nos édifices.

Le texte complet de cette chanson fut publié le 8 mars 1777, dans la *Feuille sans titre* de Liège.

A. Boghaert-Vaché.

—

Livre ignoré sur Louis XVII (L ; LI, 18, 63, 124, 176, 232). — Dans l'*Intermédiaire* du 10 février, à l'article signé A. C., on parle deux fois du Dauphin comme si on savait ce qu'il était devenu. Exemple : Alors qu'en Prusse le *vrai Dauphin* traqué par la police secrète, etc, etc. ; et puis : Mais la tactique se modifie en 1833, dès que *Louis XVII* s'est fait reconnaître par d'anciens serviteurs, etc., etc...

Est-ce que M. A. C. ne voudrait pas nous dire plus ?

Comtesse de S. H.

—

Conspiration de l'Epingle noire (1817) (LI. 49, 171) — En ce qui concerne la poudrière du château de Vincennes qui aurait fait explosion le 17 août 1819, il faut s'entendre.

Voici ce qu'on lit dans le *Journal de Paris* du 18 août :

Dans la cour royale... existait un petit magasin à poudre contenant deux barils de poudre et adossé au mur d'escarpe... On ne peut trop remercier la Providence de ce que le grand magasin contenant une forte quantité de poudre et situé à une petite distance ait été préservé de l'explosion... La partie du mur d'escarpe où était adossé le magasin à droite a sauté. Pour le reste, il n'y a que bris de vitres et d'ardoises.

En ce qui touche la conspiration de l'*Epingle noire*, il n'a jamais, en effet, été question de faire sauter le château de Vincennes, mais (et ce qui va suivre servira de liaison aux deux articles parus dans l'*Intermédiaire* du 10 février dernier), ce qu'il y a de singulier dans cette affaire, c'est que Monier, par l'arrêt du 20 septembre 1816, a été déclaré non coupable d'être l'un des auteurs du complot et acquitté de ce chef, mais déclaré coupable d'être complice desdits auteurs et condamné à mort de ce chef, alors que l'arrêt du 4 octobre 1817 a acquitté Contremoulin et autres prétendus auteurs du complot dont Monier n'aurait été que le complice. Ce malheureux a donc été condamné comme complice d'un complot qui, juridiquement, n'a pas existé.

Au surplus, il ne paraît pas avoir été exécuté, car ayant, une demi-heure avant « son supplice » selon son expression, dénoncé Contremoulin, on le voit comparaître le 30 septembre 1817 (il devait être exécuté le 21 octobre 1816) comme premier témoin entendu dans l'affaire de *l'Epingle noire*. L'association qui portait ce nom s'appelait association des *Amis de la Patrie*, des *francs Amis de la Patrie* ou association de *l'Epingle noire*..

D'après l'acte d'accusation, en dehors de l'épingle noire, les conjurés avaient, pour se reconnaître, l'habitude de porter la main droite ouverte, le pouce levé, sur le cœur. A ce signe, on répondait en plaçant la même main dans la même position sur la bouche.

On avait trouvé chez Monier une formule de serment dont l'intitulé était : « Le « serment prononcé par les amis de la « patrie qui fut institué pour délivrer le « Roi du joug des étrangers en juillet « 1815 ».

L. M. D. S. L. C.

Monnier (avec deux nn en 1817) indique que ces lettres signifiaient « la main droite sur le cœur ». Suivait la formule du serment et de l'initiation.

On trouva de plus au domicile de l'un des accusés, Crouzet, un papier avec 131 initiales dont il expliqua ainsi les 19 premières : « J.-J. Pascal las de contre-temps, « méconnu, fugitif et malheureux, vivra « persécuté dénoncé, mais point décou- « ragé. *Justus, quietus, lætus* ». L'acte d'accusation ajoute « D'après son refus « de s'expliquer mieux à cet égard, il a « été vérifié que ces lettres étaient les « initiales de la formule du serment et de « la formule d'initiation des membres de « l'épingle noire »,

Les initiales des mots indiqués ci-dessus s'appliquent, bien en effet à la première phrase du serment : « Je jure par l'honneur « de consacrer ma fortune et ma vie pour « délivrer mon pays du joug qui l'op- « prime ». PAUL ARGELÈS.

—

Chronique scandaleuse de Roanne sous Napoléon Ier (L, 609). — Le manuscrit dont parle notre confrère Candide contient-il les vers suivants que j'ai retenus par hasard :

Certain Monsieur Courtin
Trouvant son nom trop court
Se pare un beau matin
Du beau nom de.....

Si oui, il aurait entre les mains une satire très rare que je recherche depuis longtemps sans succès, mais sur laquelle il me serait possible de lui trouver des renseignements. V. le n° du 30 octobre dernier.

J. J. L.

—

« Vive le lard ! » cri séditieux (LI, 271). — Pour comprendre le sens du jugement rendu à Alençon le 29 mars 1816, il faut se rendre compte de l'état d'esprit de l'administration et de la magistrature française à cette époque. Le gouvernement des Bourbons était impopulaire dans les masses. D'un autre côté, le *Nain jaune* de Bruxelles, organe des réfugiés, publiait des entre filets de ce genre, au lendemain de l'amnistie :

Le journal des Théâtres annonce une comédie intitulée : *Le Tartufe de Clémence* — Destitution de deux cent cinquante employés au ministère de la guerre ; le soir, spectacle à la cour — Le Roi s'est beaucoup amusé à *Je fais mes farces* et Madame à *Tout pour l'Enseigne* — Dimanche, entrée du bœuf gras dans les Tuileries. Sa Majesté sortait de la messe ; on s'est empressé d'exécuter l'air : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille* ?

Dans le gros public, on n'y allait pas par quatre chemins ; on appelait carrément le roi : « Le gros coch... ».

Dans une cérémonie, les cris de : « Vive le Roi » s'étant fait entendre, quelqu'un cria de son côté : « Vive le cochon ! ». L'individu qui avait proféré ces mots, ayant été poursuivi pour injure envers le souverain, Louis XVIII se plaignit vivement à son garde des sceaux de ce qu'il laissât en place un procureur du Roi assez maladroit pour avoir pu reconnaître dans cette expression un terme pouvant s'appliquer à Sa Majesté royale.

On voit par ce qui précède quel était l'état d'esprit des juges d'Alençon le 29 mars 1816, et l'on comprend que le bon sens du roi ait cru, à un moment donné, devoir couper court à une série de maladresses qui compromettaient sa dignité beaucoup plus qu'elles ne la sauvegardaient. PAUL ARGELÈS.

—

Les lettres de Napoléon III à Mme Cornu seront-elles publiées ? (T. G., 240 ; L, 960 ; LI, 64, 179). — Les lettres les plus importantes de Napoléon III à Mme Cornu ont été publiées par Blanchard Gerrold. M. Montorgueil en a donné quelques autres dans l'*Eclair* (17 janvier 1904). M. Germain Bapst, dans l'*Amateur d'autographes* (15 janvier 1904), et M. Pierre Wulff, dans le *Gaulois du dimanche*, 1er mars 1904, ont publié des extraits de lettres, la plupart inédites et antérieures à celles imprimées dans Blanchard Gerrold. L'ensemble, avec, de plus, des lettres ignorées jusqu'ici, va être publié par nous dans un des prochains numéros du *Carnet*. Le numéro de janvier contient des lettres inédites de Napoléon III adressées à sa nourrice, Mme Bure, et au général de Brack, alors officier subalterne.

FLEURY.

—

La capitulation de Paris et le comte d'Hérisson (LI, 163, 239). — L'enquête que veut bien ouvrir l'estimé confrère G. P. sur le comte d'Hérisson mérite bien, ici, de ma part, l'apologie, de ce savant, si bon, si généreux, si intelligent. Il était né à Paris et il est mort en passant à Constantine, en Algérie, il y a peu d'années. La mémoire de cet homme excellent vivra dans mon cœur tant que Dieu me donnera vie ! Je l'ai donc beaucoup connu, beaucoup apprécié. Honneur à sa mémoire ! En 1880, à la fin de l'année, il fut chargé d'une mission, très délicate et de haute importance, par le gouvernement français, quelque temps avant l'entrée des troupes françaises en Tunisie. Pris par lui, comme secrétaire officiel d'une mission en Tunisie, je devins, par le fait, son confident et son compagnon de voyage, à Tunis. Nous étions accompagnés par feu M. le baron de Billing, 1er secrétaire

d'ambassade. En passant à Rome, nous dînâmes chez M. le marquis de Noailles, ambassadeur de France près du roi d'Italie ; nous traversâmes Naples, la Sicile, Malte et fûmes reçus officiellement, en grande cérémonie, par le bey de Tunis. Je restai trois mois avec M. le comte d'Hérisson ; et c'est dans ce voyage et lorsque j'étais à Tunis, qu'il me raconta la capitulation de Paris et son rôle près de M. de Bismarck. C'est alors qu'il me dit formellement qu'il avait obtenu que les canons de nos remparts parisiens ne seraient pas jetés dans les fossés des fortifications et que l'armée de Paris conserverait ses drapeaux ; et lorsqu'il me racontait cela, j'ai vu des larmes qui coulaient de ses yeux en parlant de ces temps pleins de tristesse, car c'était un gentilhomme d'un grand cœur et d'un bel esprit. J'étais moi-même émotionné quand il me raconta les détails de son voyage à Versailles près de M. de Bismarck, tant il avait su m'inspirer profondément ses impressions d'un bon français. M. le comte d'Hérisson qui avait eu 50,000 livres de rente ne savait rien garder. Il donnait toujours et à pleines mains, en sorte qu'il est mort pauvre. Je connais, de sa générosité, des faits merveilleux et qui prouvent la bonté de son grand cœur.

AMBROISE TARDIEU.

—

Légion d'honneur : ceux qui ont refusé la croix (XLVIII ; XLIX). — J'ai deux noms à ajouter à la liste des personnes qui ont refusé la croix de la Légion d'honneur, et, quoique arrivant un peu en retard, je crois qu'il est utile de joindre ces exemples à ceux qui ont déjà été cités dans l'*Intermédiaire*.

M. Auguste Cadet, qui a laissé un souvenir inoubliable à la population parisienne, particulièrement à celle du XIe arrondissement, a refusé, à trois reprises différentes, cet honneur.

En 1846, il avait été reçu pharmacien par la Faculté de Paris ; il était retourné dans son pays natal à Henrichemont (dans le Cher) lorsqu'éclata, en 1849, le terrible fléau qui ravagea la France et qui lui enleva, dans certaines régions, plus de la moitié de la population.... le choléra ! — Affolés, les docteurs voyaient leurs clients mourir les uns après les autres, et bientôt le dernier médecin de Henrichemont partit, laissant les malades agoniser et mourir sans soins. — M. Cadet se multiplia alors, et tant par les connaissances médicales qu'il possédait que par son encouragement verbal, il sauva une grande partie de la population contaminée ; aux uns, il donna les médicaments gratuitement et forçait les malades à les prendre, ce qui n'était pas chose facile ; aux autres, il prouvait, par sa présence et ses paroles encourageantes, que le mal n'était pas si terrible, il les rassurait et ainsi arrachait des victimes toutes désignées à l'épidémie.

Lorque le mauvais air eut disparu, les médecins reparurent, mais la population adressa une requête aux pouvoirs publics pour rappeler le dévouement de celui qui était resté sur place malgré le danger. On fit une enquête et le gouvernement apprit que la personne désignée était en outre un excellent républicain, ami des Ribeyrolles, des Flocon et des Ledru-Rollin et qu'il propageait ses convictions par la plume et par la parole ; on lui proposa la croix, mais M. Cadet estimant qu'il n'avait fait que son devoir refusa cet honneur et continua une lutte ardente pour le triomphe de la Republique ; au moment du coup d'Etat ses ennemis le retrouvèrent et l'ayant dénoncé il fut condamné à la déportation après le 2 décembre 1852 ; un juge de paix dont il avait sauvé la vie au moment du choléra lui rendit le même service en le prévenant en temps utile et en permettant au proscrit de se réfugier en Angleterre.....

Nous retrouvons M. Cadet à Paris en 1870 au moment du siège. Il fut choisi comme Directeur des Ambulances et, avec sa voiture et sa trousse de chirurgie, on le vit successivement sur les champs de bataille de Champigny, du Bourget et de Montretout ; c'est là qu'ayant passé la nuit couché sur la terre humide après avoir donné son manteau à un officier blessé qui grelottait de fièvre, il gagna une bronchite dont il souffrit le reste de ses jours et dont il mourut en 1891. Le siège terminé, le maire du XIe arrondissement le proposa pour la croix, il refusa encore une fois cet honneur.

Il rentra dans la politique et après avoir représenté les électeurs du XIe arrondissement pendant 12 ans au Conseil Municipal de Paris, où il fut cinq fois vice-président, et à la Chambre des Députés où il remplaça son ami Floquet, il fut de nouveau proposé pour la Légion d'honneur ; une troisième fois il refusa..... Il mourut

peu de temps après, sans avoir jamais brigué la moindre faveur.

Le deuxième exemple que je voudrais citer est celui d'un avocat de Strasbourg, M. Eugène Stirling.

Au moment de la déclaration de la guerre, il se trouvait à Ems où il avait fait la connaissance de son confrère Léon Gambetta. — Soignant sa santé chancelante, il avait bien des raisons de rester dans cette ville d'eau, terrain neutre, pour achever sa cure, mais apprenant que sa ville natale allait être investie, il n'hésita pas et au prix de mille dangers il arriva à Strasbourg la veille de la fermeture des portes.

Il supporta le terrible siège avec peine, car il était trop souffrant pour combattre l'ennemi dans les sorties ou passer les nuits sur les remparts.

La ville prise, Stirling était désolé de n'avoir pu se rendre utile à son pays comme il aurait voulu, lorsqu'il apprit que le gouvernement français était fort in quiet du sort de nos troupes prisonnières en Allemagne ; on n'avait aucun renseignement sur l'état moral de nos officiers et sur les conditions sanitaires des soldats. Notre avocat alors s'offrit de chercher sur place ces renseignements; ses offres furent agréées et il se rendit en Allemagne en passant par la Suisse. Successivement, grâce à sa parfaite connaissance de la langue allemande, il visita les camps retranchés, et, en se faisant passer tantôt pour un marchand forain, tantôt pour un maquignon, il put approcher nos officiers, se faire reconnaître par eux et il reçut leurs confidences. De retour en France, il fit un rapport circonstancié — le seul du reste qui existe au Ministère de la Guerre sur ce sujet — de l'état des prisonniers de guerre, puis il l'envoya à son ami Gambetta. Celui-ci, tout puissant alors, lui proposa la croix de la Légion d'honneur, mais M. Stirling refusa, heureux d'avoir, à son tour, pu servir efficacement son cher pays. Il mourut à Paris peu de temps après, des suites des fatigues et des privations qu'il avait endurées pendant le siège de Strasbourg.

GEORGES COLAS.

—

Comédiens français en Egypte (LI, 105). — Le hasard m'a rendu possesseur d'un dossier sur ce projet.

Mon dossier renferme une lettre datée du 30 brumaire an VIII, adressée par le ministre de l'Intérieur à Maherault, commissaire du Gouvernement pour le Théâtre Français, diverses propositions faites au ministre par des entrepreneurs, des devis de dépenses, des tableaux de troupes d'opéra et de comédie, dont un est nominatif.

Je suis tout disposé à publier ces documents dans une Revue spéciale.

GERSPACH.

—

La quête de l'hirondelle à Rhodes (L, 732, 886; LI, 132, 247). — L'omission d'un mot a rendu incompréhensible la dernière phrase de ma note, par la faute de l'imprimeur.

Lire : « Leurs chants étaient des hymnes en l'honneur de la déesse et non *comme à Rhodes* des chants de quête. »

P. L.

—

Bonnu-en-Poitou (LI, 51). — Deux érudits, qui sont en même temps deux laborieux, se sont, en ces derniers temps, occupés de cette partie du Berri qui confine à la Basse-Marche. Ce sont :

1° M. Roger Drouault : (*Monographie du canton de Saint-Sulpice les-feuilles*, Limoges, imp. Ducourtieux et Gout, 1904, in-8, 133 p.)

2° M. Eugène Hubert, archiviste départemental de l'Indre, qui va faire paraître la seconde livraison de son magnifique ouvrage : *Le Bas-Berry*. C'est Argenton que nous allons avoir très prochainement ; et à la suite, tous les cantons du département de l'Indre, en commençant par ceux de l'arrondissement de Châteauroux.

Les enclaves du Poitou dans le Berry, seront certainement traitées par M. Hubert, avec une grande compétence.

BOISCAMUS.

—

Gaudianum, monastère. Sa situation (XLIX). — *Gaudianum* est une mauvaise lecture ou une faute d'impression. Il convient de lire *Gaudiacum* qui est Jouy, commune de l'arrondissement de Saint-Amand-Mont-Rond, aujourd'hui réunie à celle de Sancoins. C'est là que saint Chalan et Théodulle dit Bobolène « homme riche et généreux », fondèrent vers l'an 620, un monastère de l'ordre de saint Colomban, plus tard réduit en prieuré bé-

nédictin et placé sous la dépendance de l'abbaye de Charenton (*Bellavalle*, *Insula super Milmandran*).

Les protestants ruinèrent Jouy en 1591.

Les trois monastères dus à la munificence de Bobolène, furent Charenton, Jouy et Lisse. J'ignore la situation de ce dernier, et serais heureux de la connaître.

A. S..E

—

Œuvres de Michel-Ange en bois (LI, 169). — A Florence on ne connaît qu'un seul ouvrage en bois *attribué* à Michel-Ange, car il n'est pas absolument prouvé qu'il soit de lui, c'est un modèle réduit pour la façade de l'église San Lorenzo. GERSPACH.

—

Boufflers, prononciation du nom (LI, 165). — Je ne conseille pas à E. P. de prendre comme arbitres de la bonne prononciation messieurs les comédiens du Théâtre-Français, il se préparerait trop de mécomptes.

On prononçait *Bouffle*, au XVIe siècle ; du moins, je n'en veux pour preuve que la façon dont écrivaient ce nom ceux qui n'en connaissaient pas l'orthographe.

15 avril 1553. « Dame Marie Maillard, femme de maistre René de *Bouflay* » (registres de la paroisse Saint-Honoré de Blois).

22 mars 1583. « Dame Marie Maillard, femme de Monsieur l'esleu *Bouffley*. » (ibid).

Vendredi, 31 juillet 1587. « La vefve Me René de *Bouflé* » fait saisir son fermier de Villebrême (Arch. L.-et-Ch., B, baill. de Blois).

16 nov. 1593. « La veuve de *Bouflé* » est sur la liste des exempts de l'impôt. (Reg. des assembl. communales de Blois).

Tous les membres de cette famille signaient *de Bouffler*.

Si E. P. possède une généalogie des Boufflers, je lui serais reconnaissant de me dire à qui rattacher ce René qui paraît à Blois vers 1545-50, acheta la seigneurie de Villebrême, par. de Villebarou près Blois, fut successivement pâtissier de Mgr le Dauphin, pâtissier du Roy, et finalement élu en l'élection de Blois.

A. T. BLES.

—

M. de Caux au XVIIIe siècle (LI, 165). — Pierre-Jean de Caux, officier général du génie, né en 1720, à Hesdin, en Artois, assista à de nombreux sièges et à plusieurs affaires des guerres du règne de Louis XV. Devenu Directeur des Fortifications à Cherbourg, vers 1777, il y fit exécuter plusieurs travaux et fut chargé, vers 1781, de la direction du génie pour la Haute et Basse Normandie, poste qu'il occupa jusqu'à la nouvelle organisation du Génie en 1791. Il paraît avoir quitté le service à cette époque et mourut en 1792. Il était maréchal de camp du 1er mars 1780 et commandeur de l'Ordre de Saint-Louis de 1788.

Son frère cadet, Jean-Baptiste de Caux de Blaquetot, devint lieutenant-général dans l'arme du génie, servit jusqu'après le siège de Valenciennes en 1793, émigra alors et mourut la même année, en Westphalie. S. CHURCHILL.

*
* *

Voir sur cette famille, qui a donné plusieurs ingénieurs militaires : Révérend : *Armorial du 1er Empire*, I, 191, et *Titres de la Restauration*, II, 292. *Nouvelle biographie générale. Biographie des hommes vivants* (1816-1818) Bourrousse de Laffore : *Nobiliaire de Guyenne*, Art. *Barbier de la Serre*. G.P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Dupleix (L, 952 ; LI, 25, 78, 141, 185, 252). — A Reims vivait, à la fin du XVIIIe siècle, un officier du nom de *Joseph Delphin Dupleix de Cadignan*, originaire de la sénéchaussée de Condom où il serait né en 1755. — Son père Gérard Dupleix, baron de Cadignan, aurait été, — dit un contemporain, Hédoin de Pons Ludon, dans ses papiers inédits, — « Lieutenant Général de police à Cahors ». — Sa mère était une Secondat de Montesquieu, parente, peut être très proche, de l'auteur de l'*Esprit des Lois*. — Un de ses oncles, Jean-Chrysostome Dupleix de Cadignan, aumônier de la comtesse d'Artois, abbé commandataire de l'abbaye royale d'Essey, était vicaire général de l'archevêque de Reims et chanoine de la cathédrale.

Joseph-Delphin Dupleix de Cadignan était capitaine au régiment de royal Pologne cavalerie, commandé par le duc de Mailly, quand il épousa à Reims (paroisse Saint-Jacques) le 9 avril 1782, Simonne Benoist Meurille, fille d'un ancien ingénieur qui — toujours d'après Hédoin de Pons-Ludon, — serait mort millionnaire.

Sous la Révolution dont il aurait été

un sincère partisan, Dupleix vécut tranquille, tantôt à Reims rue Large, 15, tantôt à Bezannes ou à Tinqueux, deux villages situés aux portes de la cité et où il possédait d'importantes propriétés. — Aux Archives révolutionnaires de la commune de Reims, on trouve certains documents sur ce personnage, notamment sa déclaration pour l'emprunt forcé donnant le détail de ses biens et de ses revenus, ainsi que des indications sur quelques-uns de ses parents, portant le nom de Dupleix, habitant Condom (Gers) et auxquels il payait régulièrement des rentes ou des pensions. GUSTAVE LAURENT.

—

Comte de Fuentès-Pignatelli (LI, 166). — Hiérôme Pignatelli, comte de Fuentès, grand d'Espagne de 1re classe, chevalier de la Toison d'or, de Sant'lago, etc., ambassadeur d'Espagne en France (fils d'Antoine Pignatelli, puîné des ducs de Monteleone et de Françoise, comtesse de Fuentès) fut le père de Louis Pignatelli, comte de Fuentès, qui épousa par contrat du 21 juillet 1768 Alphonsine Pignatelli d'Egmont, fille du duc de Gueldre, dont, au moins, trois enfants, nés à Paris de 1770 à 1778 (*Intermédiaire*, XLII, 179, Chastellux : *Notes prises aux archives de l'état civil de Paris*, p. 483). Sa postérité, qui porte encore le titre de comte de Fuentès, réside à Madrid.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Le Noir, lieutenant de police (XLVII ; XLVIII ; L ; LI, 15, 80, 254). — Le lieutenant de police était :

Fils de Jean-Charles-Joseph le Noir, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, lieutenant particulier au Châtelet et de Marie-Anne le Noir de Cindré ;

petit-fils de Jean Charles le Noir, écuyer, conseiller, secrétaire du roi, né en 1647, et de Jeanne-Thérèse Danse ;

arrière petit-fils de « Honorable Homme Charles le Noir, marchand et bourgeois de Paris et de Honnête Dame Magdeleine Cavellier » tous deux mariés en 1641.

J'ajoute que Marie-Angélique le Noir, mariée en 1738 à Jean-Etienne Gueau, n'était pas fille de Guillaume le Noir de Cindré, mais de son frère Isaac le Noir de Monceau, dit : « le Noir le Normand » et de Marguerite-Gabrielle Lorne.

— Quant à Amélie-Henriette le Noir, mariée à Pierre-François Gauthier de Lizolles, elle était fille de Anne-Antoine le Noir, écuyer, seigneur du Gamereau, et de Alexandrine-Marie-Charlotte Bernier de Prexigny ; et petite-fille de Michel le Noir, écuyer, seigneur des Ardonnes, fermier général du duc d'Orléans et de Marie-Anne le Cocq.

Elle était donc de la famille du lieutenant de police et non de celle des le Noir de Cindré.

Depuis ma question posée le 20 janvier dans l'*Intermédiaire*, j'ai appris que Gabrielle-Anne-Suzanne le Noir, sœur du lieutenant de police, avait épousé, en 1751, Augustin-Guillaume *Jognes de Guédreville*, écuyer, seigneur de Poinville. Ce Guédreville est sans doute celui dont parle M. Le Lieur d'Avost. JEHAN.

—

Le Roy de Saint-Arnault (LI, 113). — Voici quelques notes pour une réponse *à côté* à la question du confrère Jehan N. le R. de Saint-A , préfet de l'Aude, chevalier de la Légion d'honneur, épousa Louise-Catherine Papillon de la Tapy, remariée à Jean de Forcade de la Roquette, dont

1) *Achille*-Jacques le R. de Saint-A., maréchal de France, sénateur, né en 1801 † le 29 septembre 1854, à bord du Berthollet, épousa 1° Laure Pasquier, 2° Eugénie de Trazégnies d'Ittre, fille du marquis et de Marie-Anne d'Argenteaux. Il eut, au moins : Louise-Hortense-Gabrielle, morte le 11 mai 1857, à Paris, mariée le 7 décembre 1852, à Jacques-Maurice de Chastenet, marquis de Puységur, mort en 1879.

2) Louis-*Adolphe* le R. de Saint-A., préfet, sénateur (26 décembre 1857) conseiller d'Etat, commandeur de la Lég. d'honn., né le 14 octobre 1807 † le 17 mai 1874, au château de *Malromé* (Gironde). Il épousa, le 3 avril 1848 Eugénie ou Louise-Philippine de Trazégnies d'Ittre, sœur de sa belle-sœur, morte le 14 décembre 1897, à Paris, dont au moins

(1) Charles-René le R. de Saint-A., inspecteur des chemins de fer, marié le 3 juillet 1871, avec Perrine-Marie Louichon, fille de Thomas et de Françoise Chauvin.

(2) Ferdinand le R. de Saint A., allié, le 13 septembre 1884, à Marie-Clémence Brion

A remarquer que Catherine de Forcade,

convoquée à l'assemblée électorale de la Noblesse de Bordeaux, en 1789. et tante de Jean de Forcade de la Roquette, cité plus haut. avait épousé Jean-Baptiste de Geneste, baron de *Molromé*.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Prononciation du nom de Montaigne (L. 166, 249, 297, 341, 470, 521, 639). — Monsieur Ulric Richard-Desaix demande comment on prononce les mots Montaigne et Regnard, dans notre maison de Molière qui jadis faisait loi en matière de bonne prononciation

Les comédiens français n'ont que peu d'occasions de prononcer en scène les noms de Montaigne et de Regnard qui, de leur temps, se prononçaient Montagne et Renard. Aujourd'hui la prononciation usuelle est conforme à l'orthographe, tout le monde dit l'avenue Montaigne, le lycée Montaigne, la rue Regnard, qu'il ne faut pas confondre avec la rue du Renard

Tel est, je crois bien, l'avis de ceux des sociétaires, professeurs au Conservatoire, qui enseignent à leurs élèves la nécessité de se conformer à l'usage pour se faire entendre du plus grand nombre.

Georges Monval.

—

Alice Ozy (LI, 167, 256). — La mort de Julie-Justine Pilloy, dite Alice Ozy, fut annoncée au rapport annuel de la Société des artistes, le 15 mai 1893. Déjà depuis longtemps, Alice Ozy s'était signalée par des actes de charité. Dès 1853, le tribunal lui avait confié le sort d'un enfant de quatre ans resté orphelin par suite d'un crime qui l'avait privé de sa mère.

Le 7 mars 1893, le notaire de la succession avisait M. Halanzier, alors président de la Société des artistes dramatiques, que Mlle Alice Ozy avait institué cette société sa légataire universelle, à la charge de remplir certaines clauses (un grand nombre de legs particuliers).

Je voulais, lisons-nous dans ce testament, fonder à Enghien une maison pour recueillir les orphelins (garçons) des artistes dramatiques et des artistes musiciens, mais, outre qu'il est défendu, au bord du lac, de bâtir des maisons hospitalières, je préfère qu'on place les enfants selon leurs aptitudes, dans les collèges, beaux-arts, en leur donnant un état, éducation, secours, jusqu'à ce qu'ils soient à même de se suffire.

C'est pour les malheureux enfants des artistes que je lègue ma fortune à la société des artistes dramatiques, et non pour une autre destination. De préférence, et selon ses ressources, elle se chargera des orphelins nés à Paris ou dans le département de Seine-et-Oise. Je protège les garçons qui font des soldats. Les bourses seront prises à mon nom d'artiste (Alice Ozy).

Je désire que mes bijoux, dentelles, argenterie, soient mis en tombola pour les artistes femmes recevant une pension de la société des artistes. Tout numéro devra gagner un lot.

Je désire que les billets de cette loterie intime soient répartis entre les personnes habitant Paris ou le département de Seine-et-Oise, de préférence.

Si ce projet de tombola n'est pas réalisable, les objets désignés seront vendus à l'amiable et le prix en sera distribué aux dites personnes habitant Paris ou le département de Seine-et-Oise de préférence.

« Paris 9 mars 1885.

Signé : Julie-Justine Pilloy

Les legs s'adressaient aux pauvres de Paris, à diverses sociétés de secours mutuels, à l'Hospitalité de jour et de nuit, à d'autres œuvres de bienfaisance, à ses parents, amis serviteurs, à la commune d'Enghien — soit 600 à 700.000 (sept cent mille) fr. de legs — sans compter le don fait à la Société des artistes.

Au premier juillet 1904, la fondation Alice Ozy élevait et secourait *quarante-cinq* orphelins.

Henry Lyonnet.

—

Paganini (L, 168, 228). — La réponse à la question posée par le Dr L., se trouve dans un ouvrage (devenu assez rare) de Marie et Léon Escudier, *Vie et Aventures des Cantatrices célèbres précédées des Musiciens de l'Empire et suivies de la Vie anecdotique de Paganini* (Paris, Dentu, 1856 : in-12). Cette vie de Paganini est assez étendue et renferme de très curieux détails. Voici le passage qui concerne les funérailles — très simplifiées — du virtuose :

Les autorités (de Nice) lui refusèrent un peu de terre parce qu'il était mort sans avoir reçu les secours de la religion. Le bateau à vapeur qui partait pour Gênes, sa patrie, ne voulut pas se charger de son cadavre. On put le garder pendant quelques jours au fond d'une cave, et il fallut avoir recours à Rome pour le faire transporter près de Parme, à la *villa Gapona*, où, cinq ans après seulement, il fut inhumé sans pompe, comme le plus obscur des mortels.

Henri d'Almeras.

Famille de Refuge (LI, 168, 258). — Dannemarie est une toute petite commune de l'arrondissement de Mantes, canton de Houdan, et à 4 kil. de cette dernière ville. Je ne connais pas les Le Maye, seigneurs de Dannemarie, seulement en 1501, Guiot ou Guy de Refuge est seigneur. Il était écuyer tranchant de Louis XII. Le P. Anselme lui donne pour femme Jeanne de Moy ; serait-ce une Le Maye? La fille de Guiot se nommait Madeleine.

Guiot fit hommage au roi pour Galardon, en 1525. D'*Anne de Moge*, il eut Jean, baron de Galardon, vers 1538. Il faut remarquer le changement de nom : Anne de Moge, au lieu de Jeanne de Moy. Leur fils s'appelait également Jean et vivait en 1572. Un autre Jean, sieur de la Raignier, le fut aussi de Cernay en partie, à cause de sa femme Marie, fille de J. de Gallot sieur des Pinthières (Eure-et-Loir) et de Louise de Furet, dame de Cernay. (*Nobiliaire* de Montfort).

Christophe de R correcteur des comptes, maître d'hôtel de Charles duc d'Alençon, achète aux Chartreux de Paris, le fief de Chantereine aux Mesnuls, près Montfort. En 1556, il comparaissait à la rédaction de la Coutume, pour les Mesnuls, Chantereine, Groussay et Basoche en partie et la Ferme-des-Bois près Gambois. Sa femme était Julienne Jouvelin. Il se ruina dans la construction de son château des Mesnuls que son fils Charles, marié à Geneviève de Chantelou, vendit en 1575. Celui-ci vivait encore en 1620, mais sa femme était morte, en 1600 (Id.)

Vers 1630, Marguerite de Refuge était mariée à Denis Vialart, sieur de la Ville-l'Evêque (Eure) et Favière (ham. d'Orvilliers S. et O.) Je ne sais si Marguerite était la fille de Charles Henri de Refuge, conseiller au Parlement en 1650 (Note sans référence)

Les armes sont : *d'argent à deux fasces de gueules : deux serpents d'azur posés en pal brochant sur le tout.* Devise : A tous, refuge.

E. Grave.

*
* *

Je prépare une notice de la seigneurie de Fossé. Les Refuge y tiennent une grande place. — Pourquoi H. de G. en fait-il une famille *bretonne?*

A. T. bles.

Les descendants de Tallien (LI, 113, 191, 258). — Thérésia Cabarrus n'avait pas 15 ans lorsqu'elle épousa, en 1788, Jean-Jacques Devin de Fontenay ; elle divorça le 5 avril 1793, mais, elle obtint l'annulation de son mariage en cour de Rome, prétendant qu'elle avait été contrainte par sa famille à contracter cette union ; elle épousa ensuite civilement, le 26 décembre 1794 (où se trouve cet acte de mariage ?) Jean-Lambert Tallien.

Son premier mariage annulé en cour de Rome, le second ayant été purement civil (et il est même douteux), elle put épouser, religieusement et civilement, le prince de Chimay, le 15 thermidor an XIII.

Des nombreux enfants qu'elle eut pendant qu'elle était madame Tallien, un seul fut reconnu par le farouche révolutionnaire: ce fut Thérésia Tallien, née en 1795.

Malgré cette origine qui n'avait rien de flatteur pour un gentilhomme, elle épousa le comte de Narbonne-Pelet (celui-ci n'avait aucune parenté avec l'antique famille de Narbonne-Pelet). La jeune fille avait tant de grâce, de distinction et de tenue irréprochable que non seulement elle séduisit son mari mais bientôt aussi ses beaux-parents.

J'ai donné, dans le tome XLIX de l'*Intermédiaire*, col. 528, article *Pelet Narbonne et Narbonne-Pelet*, leur descendance.

J'ajoute que leur cinquième enfant, Marie-Delphine-Thérésia-Hippolyte-Félicie de Narbonne-Pelet, née en 1819, morte en 1868, se maria, le 20 novembre 1850, à Jean-François de Sartiges dont elle eut trois enfants : 1° Jean-Gustave de Sartiges né en 1852 ; 2° Jean-Raoul de Sartiges, né en 1859 ; 3° Thérésia-Delphine de Sartiges, mariée en 1877, à M. Meillard-Chambon. Je ne sais s'ils ont postérité.

Quant aux autres enfants de Thérésia Cabarrus, nés après madame de Narbonne-Pelet et avant le mariage Chimay, ils furent inscrits, à l'état civil, sous le seul nom de Cabarrus. (Voir *Révolutionnaires* de Ch. Nauroy. Paris-Savine, 1891).

L'un d'eux, le seul fils, Jules-Edouard Cabarrus, né le 2 floréal an IX, mort en 1869, eut deux fils : Julien-Edouard et Charles-Adolphe, tous deux consuls, qui obtinrent, par décret du 23 janvier 1877, de faire précéder leur nom de celui de *Tallien* ; ils ont relevé le titre de comte, porté en Espagne, par une branche de la famille Cabarrus.

Pierre Meller.

Les papiers de Vasari (LI, 14). — Feu le savant Milaneri, directeur des Archives d'Etat à Florence, a publié *Le lettere de Michel-Angelo Buonarotti.* (Florence, 1875, Lemonnier).

Milaneri, dans son édition de Vasari, a donné aussi des indications sur les lettres de Michel-Ange à Vasari. GERSPACH.

—

Molette d'éperon. (LI, 170, 263). — Il semble qu'il faille appliquer ici la règle grammaticale qui régit l'orthographe du mot *chef-d'œuvre* et de ses congénères.

Que considère l'héraldiste qui blasonne cette pièce, assez fréquente dans les armoiries de familles françaises et étrangères ? Il considère un objet simple qui se nomme *molette,* et fait partie constitutive d'un objet composé qui se nomme *éperon.* Le mot molette a une autre signification ; c'est le pilon de verre ou de bois dur, à base plane, qui sert à broyer les couleurs des peintres étendues sur une plaque de verre.

C'est pourquoi la pièce héraldique ne peut être désignée sous le nom seul de molette. C'est une molette d'éperon, et non une molette de peintre. Il y en a deux, trois ou plus, sur l'écu à blasonner : ce sont des *molettes*; mais des molettes d'*éperon* et non de *peintre.* Quand l'Académie aura passé à l'ordre du jour sur les « fantézies ortografiques » qu'on persiste à lui soumettre, il sera très véniel d'écrire molettes d'éperons au pluriel. Ce sera une chétive conquête, mais on voudra bien convenir, je l'espère du moins, qu'elle n'est pas encore faite. Cz.

—

Singulières armoiries papales (L ; LI, 34, 73, 201). — *Erratum* — (Vol. LI, col. 73, lig. 44) : J'avais écrit trois *urinaux*, c'est-à-dire, trois de ces « urnes lacrymatoires » dont l'Antiquaire de Labiche avait emprunté le nom à l'*Antiquaire* de Walter Scott. On m'a fait dire trois *animaux.* Je demande à rendre à ces précieux ustensiles la noblesse qui leur revient.

Lire aussi dans la référence à dom Pelletier : T. Ier, et non L. Ide.

CORENTIN.

—

Le comte de Lyon (LI, 166, 264). — La famille Le Sens de Lion de Folleville est d'origine normande ; M. V.A T. pense qu'un personnage devait avoir rendu des services éminents pour être fait titulaire d'un comté de Lyon. Or le Lyon dont il s'agit est le nom d'une commune du Calvados, de l'arrondissement de Caen, du canton de Douvres, dont la famille Le Sens (*de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois encensoirs d'argent*) a pris le nom et dont elle possédait le château. Le dernier propriétaire de ce domaine était madame de Than, née le Sens de Lyon. (Le nom Lion, qui s'écrivait autrefois avec un Y, s'écrit maintenant avec un I) Cette propriété, qui appartient aujourd'hui à M. de Blagny, avait été achetée en 1847, des héritiers de madame de Than, par le grand-père du propriétaire actuel.

M. de Blagny doit posséder des titres de propriété, et comme il est très obligeant, il ne refuserait certainement pas de les communiquer à M. V.A.T. qui y trouverait des renseignements généalogiques sur la famille Le Sens de Lion. Aujourd'hui, Lion-sur-Mer s'écrit avec un I et on ne peut plus le confondre avec Lyon (Rhône) qui s'écrit avec un Y.

BEAUJOUR.

*
* *

Il faut lire : Lion ; aujourd'hui Lion-sur-Mer, station balnéaire assez fréquentée, entre Courseulles et Saint-Aubin.

Le château de Lion sur-Mer est un très élégant édifice de la Renaissance, très bien conservé et habité, qui appartient au comte de Blagny, auquel il vient de son grand-père maternel, l'amiral Massieu de Clerval. Ce dernier l'avait-il acquis directement du dernier marquis de Folleville, du nom de Le Sens ? je l'ignore, mais ce serait facile à savoir.

Les Le Sens de Folleville sont une famille bourgeoise de Caen ou des environs, anoblie par des charges de magistrature sous Louis XIV, je crois.

Quand au titre de *comte* de *Lion*, il me paraît assez hypothétique : j'ai eu entre les mains, des documents sur cette famille Le Sens, tous les Armoriaux de Normandie donnent sa généalogie, je ne me souviens pas d'avoir jamais lu que Lion fut le lieu d'un comté, mais V. A. T. sera abondamment renseigné en consultant les recueils spéciaux concernant la France et spécialement la Normandie. La bibliographie en est considérable et s'augmente chaque année.

Le titre de comte de Lyon (Lyon sur le Rhosne) a existé pendant de longues années, mais possédé collectivement par les chanoines du chapitre de la cathédrale de Saint-Jean de Lyon. Il ne comportait, je crois, que des privilèges ecclésiastiques, et fut conféré aux chanoines de ce chapitre par bref pontifical, au début du XVIIe siècle. Toutefois je ne suis pas sûr de la date de la collation. Mais cela s'écarte absolument de la question posée. Cz.

—

Le rôle de la virgule (LI, 170). — « J'ai lu l'*Intermédiaire*, dit notre confrère Y, et ne répète pas une question déjà posée ». En est-il bien sûr ? Il y a tant de façons de lire !... Si l'on applique à la lecture l'antique adage : *Prendre et retenir ne vaut*, on peut lire des bibliothèques, y prendre même beaucoup de plaisir, et, trop respectueux du bien d'autrui, le laisser sommeiller en paix.

Or, l'*Intermédiaire* est à lui seul, depuis près d'un demi-siècle qu'il rayonne dans nos bibliothèques particulières, *une* bibliothèque et nul de nous ne peut se flatter d'avoir retenu tout ce qui vaut la peine d'être gardé de cette collection unique de questions et de réponses. La grosse difficulté est le bon choix de la rubrique sous laquelle la question est lancée. La Table a été consciencieusement et habilement faite, mais elle ne suffit pas à retrouver toutes les réponses. Il me semble cependant que sur ce rôle fatal de la virgule, j'ai moi-même cité un exemple célèbre, où le déplacement — facultatif — d'une virgule, a causé la mort d'un roi.

Il s'agit dans l'espèce, de la mort du roi Edouard d'Angleterre, V^e ou VIe du nom, dépossédé tout jeune de son trône, et emprisonné. Ses geôliers, sachant que son compétiteur voulait se défaire de lui, lui demandèrent des ordres. Voici ce qui leur fut répondu :

Eduardum occidere nolite timere bonum est. sans virgule !...

Les bourreaux ne s'y trompèrent pas : ils la mirent après le mot *timere*, c'était la mort. S'ils l'avaient mise avant ce mot fatal, la vie du prince était sauve ; ainsi placée, la virgule signifiait : « Ne tuez pas Edouard, il est bon de craindre ».

Il y a sans doute d'autres exemples de cet abus cruel du rôle de la virgule.

Cz.

*
* *

L'absence de la virgule m'a aussi joué un tour. En 1891, parlant de la pénétration électrique et électrolytique de médicaments dans le corps humain au point de vue thérapeutique, j'écrivais que les lois de l'électrolyse s'appliquaient à « tous les corps, opiacés, aconitine, strychnine » —entre corps et opiacés, le prote supprima la virgule, ce qui fit : « tous les corps opiacés, aconitine, strychnine, » je faisais ainsi de l'aconitine et de la strychnine des corps dérivés de l'opium ; un confrère, médecin est-il bien besoin de le dire, m'en railla.

Dr Foveau de Courmelles.

—

La clef des « Contemplations » (LI, 217). — Le marquis C. d'E à qui est adressée la pièce des *Contemplations* intitulée : *Ecrit en 1846*, était le marquis de Coriolis d'Espinouse, qui avait été, sous la Restauration, l'un des collaborateurs de Victor Hugo dans le *Conservateur littéraire*. Jules Claretie le nomme, dans une de ses érudites et curieuses études, la *Canne de M. Michelet*. D'après M. Biré (*Vict. Hugo après 1852*) le gentilhomme et le poète n'étaient pas parents, en dépit du vers.

Et nous étions cousins quand on était marquis !

Il ajoute que M. de Coriolis d'Espinouse avait près de 80 ans en 1870 : cela ne l'empêcha pas de marcher à l'ennemi. Il fut tué à Buzenval, le 19 janvier 1871.

G. Lenotre.

*
* *

La jeune fille morte en 1854 et nommée Claire P., est Claire Pradier, fille du sculpteur Pradier et de madame Drouet. Voici ce que nous apprend M. Léon Séché dans son intéressant ouvrage *Sainte-Beuve* (2e volume, Appendice, pp. 263-264).

Quand Mme Drouet perdit sa fille, enlevée à l'âge de vingt ans, Victor Hugo fit sur elle de très beaux vers qu'on peut lire au tome II des *Contemplations*, mais il poussa la pudeur ou le respect jusqu'à ne pas la nommer et ne la désigna dans le livre que par son prénom de Claire et l'initiale de son nom P... (Pradier).

. . . . . .

Elle était grande et blonde et gaie ; et maintenant
Allez à Saint-Mandé, cherchez dans le champ sombre,

. . . . . .

Claire Pradier repose dans le cimetière

Saint-Mandé, et plus tard on inhuma Juliette Drouet à côté de sa fille.

MARTIN EREAUNÉ.

Mêmes réponses : E. DES ESSARTS et BOGHAERT-VACHÉ.

—

Biographies épiscopales modernes (XLIX ; L ; LI, 43, 86, 201). — DUPONT (Jacques-Marie-Antoine-Célestin), cardinal, archevêque de Bourges (1842-1859). — *Vie de Mgr Dupont archevêque de Bourges, avec portrait, par un solitaire*, (Biographie du clergé contemporain, Paris, imp. Appert, in-16. — *Notice sur S. E. Mgr Dupont, cardinal, archevêque de Bourges*. Bourges, E. Pigelet, 1859 in-8. de 15 pages. — *Eloge funèbre de S. E. le cardinal Dupont archevêque de Bourges*. Bourges, sans date (1859) in-8° de 15 pages — LECUYER (Le R. P.) *Eloge funèbre de S. E. le cardinal Dupont, patriarche, archevêque de Bourges*, Bourges, 1859, in-8°.

MENJAUD (Mgr Alexis-Basile), archevêque de Bourges, né près d'Avignon en 1791, mort en 1861. — LERÈDE (G.). *Funérailles de Mgr Menjaud, archevêque de Bourges, 17 décembre 1861*, Bourges, Pigelet, 1861, in-12 de 3 pages. — DUPANLOUP, évêque d'Orléans. *Eloge funèbre de Mgr Alexis-Basile Menjaud*, archevêque de Bourges Orléans, Gatineau, 1861, in-8° de 24 pages.

LA TOUR D'AUVERGNE (Charles-Amable de Lauraguais, prince de) archevêque de Bourges (1861-1879), né à Moulins le 16 décembre 1826, mort à Bourges le 17 septembre 1879. — TAUPIN D'ANGE. *Esquisse biographique sur le Prince Charles-Amable de la Tour d'Auvergne-Lauragais, archevêque de Bourges*. Abbeville, Priès 1868, in 8° de 73 p. (Extrait de la 8e série de l'*Armorial de l'Episcopat français*). — *Notice Biographique sur S. G. Mgr de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, patriarche, archevêque de Bourges, primat des Aquitaines, assistant au trône pontifical, officier de la Légion d'honneur*. Bourges, Pigelet et Tardy, 1879, in-12 de 12 pages. — DUQUESNAY, évêque de Limoges. *Oraison funèbre de Mgr de la Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges*. Pigelet et Tardy, 1879, in-12.

PIERRE.

Capilupi (L, 620, 975 ; LI, 84, 148, 207). — M. Monod a raison. Il faut lire « imprimée » au lieu de « mis en vente ».

CANDIDE.

—

Un ouvrage traitant de l'honneur (XLVIII). — L'ouvrage suivant pourrait répondre au chercheur :

Denesle. *Les préjugés du public sur l'honneur*. Paris, de Hansy, 1766, 3 vol. in-12.

Il est dédié à M. de Sartine, lieutenant général de police, et comprend les chapitres suivants :

Du vrai Honneur. — Du faux honneur. — De la nature et de l'origine de la Justice. — Des places éminentes. — De la condition des Princes. — Des Hommes d'Etat. — De la Fortune. — De la Faveur. — Des Nobles. — De la gloire. — Du militaire. — De la judicature. — Du Financier. — Du commerçant. — De la Roture et du peuple. — Du Domestique. — Des Compagnies. — De l'usage et de la mode. — De l'Honnêteté et des causes de sa diminution. — Du mariage. — Des causes de l'Infidélité et du Divorce. — Des Veuves. — Du caractère des Femmes. — De l'Amour. — De l'Amitié. — De l'Education. — Des Vices. — De la Vengeance et du Duel. — Du Suicide.

Mon exemplaire porte la mention manuscrite : « Bon ouvrage, mais qui ne doit pas être lu par de jeunes personnes. »

— SUS.

La Pudeur et la Mort (L, 386, 538, 629). — La résistance à la mort peut provoquer une action physiologique d'un caractère *sui generis*, dont les cadavres d'un champ de bataille semblent fournir la preuve. De Fourcroy prétend en effet que si les hommes tués à la guerre ont tous les organes surexcités, il en est de même des femmes qui y succombent.

Mais en dehors de cette action réflexe, peut-être postérieure à la vie et étrangère à la pudeur, ne pourrait-on admettre que chez les femmes, celle-ci s'effaçât devant l'instinct de la conservation, par l'espoir de profiter d'une grossesse pour obtenir un ajournement d'exécution ?

Un certain nombre d'entre elles n'ont peut-être échappé au bourreau que par cette circonstance qu'on ne saurait taxer d'immoralité ou d'impudicité. SUS.

Vers équivoques (T. G., 920 ; XXXVIII ; XLVII ; L, 646). — Le vers « La vache paît en paix dans ces gras paturages » avait été attribué à Tissot, dans sa traduction des *Bucoliques*, mais il ne s'y trouve pas. Il est remplacé par « Le cerf léger paîtra... »

(F. de la Tour, *Mémoires d'un bibliophile*). Sus.

—

Inscriptions des cadrans solaires (T. G. 158 ; XLVI ; XLVII ; XLVIII). — A Léré (Cher), un cadran solaire est accompagné de ce vers pentamètre :

Ut redit alma dies, sic mutat hora vices.

A. S.. E.

—

Je m'en suis allé. — Je me suis en allé (XLIX ; L). — A ce propos, M. le vicomte de Bonald demande à M. P. L. s'il est correct de dire, d'après l'autorité d'un écrivain connu : « Il manqua à renverser du pan de son habit la statuette ».

Sans y être invité, me serait-il permis de donner mon modeste avis ? Selon moi, l'auteur n'a pas exprimé sa pensée, et s'il était consulté il avouerait qu'il a commis un *lapsus calami*.... involontaire.

Il voulait assurément dire : Il a failli renverser, etc. et en réalité il a dit que : Il avait manqué à son devoir en ne renversant pas la statuette.

Il devait écrire : Il a manqué de renverser la statuette.

Jehan de Louviers.

—

Horsain (L, 897, 988 ; LI, 150). — Horsain — prononcez horzain — est un nom appellatif souvent employé en Normandie.

Pour nous, lorsque nous entendons prononcer ce mot, nous comprenons que l'on veut désigner un individu n'habitant pas la localité, une personne qui est du dehors, et nous pensons que telle est bien la signification de ce mot :

Un horsain, un étranger, un individu de hors pays. Jehan de Louviers.

—

Que veut dire Cucupha ou Cucufa (XLII ; XLIX ; LI, 88, 212). — M. Leverkühn en publiant sa réponse sur cette question (LI, 212), a oublié de dire qu'elle était précisément celle que j'avais déjà donnée dans l'*Intermédiaire*, en 1900, (XLII, 826, 827 et 828), en la documentant bien davantage au point de vue égyptien. Aussi, en revenant sur la question : « Que veut dire Cucupha ? » en 1904 (XLIX, 566), notre collaborateur G. H. disait-il : « On a répondu abondamment à la question primitive. J'en voudrais poser une autre. Pourquoi a-t-on baptisé de ce nom les étangs bien connus de Cucupha ? » On aurait pu répondre que c'était à cause du martyr africain Cucuphat, d'origine certainement égyptienne, dont nous avions parlé, le Dr Bougon et moi. Mais enfin il ne pouvait plus être question de l'étymologie, précisée par moi, comme d'une chose nouvelle.

En 1905 (LI, 88), notre confrère Sglpn ne s'était pas lui-même placé à ce point de vue, mais à celui de Flaubert parlant dans *Salammbo* « des prêtres d'Eschmoûn en manteau de lin, avec des colliers à tête de coucoupha » — ce qui, pour Flaubert, grand lecteur, je le sais, des ouvrages égyptologiques, (même des miens), n'était qu'une réminiscence de la vallée du Nil ou plutôt des savants qui s'en sont occupés (1).

M. Paul Leverkühn reprend par la base la question. Il en a le droit. Mais il aurait dû citer ceux qui l'ont précédé dans cette voie et dans ses conclusions mêmes. Il ajoute d'ailleurs deux éléments dont on n'avait pas parlé dans ce journal, mais dont le principal (négligé par moi comme ne rentrant pas directement dans la question) a été beaucoup plus développé dans Rossi (*Etymologiæ Aegyptiacæ*, p. 93).

L'un est tirée de Schaok (La huppe dans les légendes arabes. Le *Naturaliste* 1891, n° 106), l'autre, le plus important, du Lévitique XI, 19 et du Deutéronome XIV, 18) ou le mot *doukiphat* se trouve traduit *upupa* par saint Jérome. D'autres y voyaient le coq sauvage. Mais c'est peut-être la ressemblance du mot hébreu avec le mot égyptien qui a guidé saint Jérome, (comme elle a éclairé les Syriens, admettant dans leur langue le

(1) Ainsi que je l'ai dit en 1900, il me paraît douteux, d'ailleurs, que le sceptre nommé « à tête de Koukoupha » par Champollion, ce que Creuzer a déjà traduit à tête de huppe dans la symbolique citée par M. Leverkühn, ait, en réalité, représenté ce volatile. C'est plutôt la tête de l'animal carnassier, symbole de Seth.

mot *koukoupha* pour traduire cet oiseau).

Reste à savoir si cette assimilation repose sur la réalité; car on n'a pas d'autre exemple en hébreu du mot *doukiphat* que ces deux passages où il figure parmi une *multitude* d'autres volatiles qu'il était interdit aux hébreux de manger. Ce qui me semble certain, c'est que le *prétendu* (1) rôle sacré qu'on attribue en Egypte à la huppe (sans aucun fondement autre qu'un passage d'Horapollon, (liv. 1, ch. 55), traduisant κουκουφα par ευχαριστια), (2) n'a rien à voir dans l'interdiction hébraïque, pas plus que dans la vénération actuelle des Arabes.

REVILLOUT.

—

Charabia (LI, 150, 213). — Je suis absolument de l'avis du collaborateur Candide, « il ne faut pas qu'une étymo- « logie se présente comme vraisemblable « au simple aspect de deux mots que « l'on rapproche ».

Mais pourquoi alors accepte-t-il l'étymologie arabe : *el harabiya?* Passant par Madrid ou non, je ne vois pas la langue arabe rendant compte d'un fait auvergnat...

Et puis il y a ce fameux *cha* qui sent bien le langage auquel il s'applique.

On cite comme analogue *baragouin* provenant des mots celtiques *bara* et *gvvin* prononcés à un moment donné par des bretons et incompris de ceux à qui ils s'adressaient.

Mais pour être logique, ne doit-on pas admettre que le mot *charabia* est né dans les mêmes conditions? N'a-t-il pas son parfum de terroir?

Quant à moi, je n'hésite pas à me ranger à cette dernière hypothèse, quand je me rappelle avec quel plaisir autrefois mes amis et moi, nous engagions des discussions avec un porteur d'eau ou un commissionnaire, et que lorsque nous tombions d'accord sur un prix nous recevions cette réponse invariable : *chacharabia*. Traduction française : *ça sera bien.*

PAUL ARGELÈS.

—

Chanson rosse, caractère rosse, rosserie (L, 898). — Si nous nous remémorons les aventures de l'Illustre chevalier de la Manche, nous n'omettons pas sa monture Rossinante qui fut le prototype du triste quadrupède qualifié rosse.

L'expression n'est pas nouvelle. Il y a plus de cinquante ans déjà, au collège, on nommait une rosse le condisciple fainéant, dénué de tout savoir-faire, qui excitait l'hilarité de sa classe, par ses inepties.

La rosserie du pauvre garçon était réelle, mais involontaire.

Par contre, il y a aussi la rosserie simulée, intentionnelle, qui vise à vous égayer par des couplets ineptes, il y a la pièce rosse, c'est-à-dire banale, sans originalité, lardée de lieux communs. Et puis encore ? Les boniments des pitres, les facéties des clowns.

Quand vous en avez plein le dos de ces trivialités, non sans vous en être parfois amusés, vous vous soulagez en vous écriant : Que cela est rosse !

LÉON SYLVESTRE.

*
* *

J'eus l'idée, il y a quelque dix ans, de qualifier ma première chanson (ou plutôt, la première chanson que je chantai, en public) de chanson *rosse*. Cette chanson, qui s'intitulait *Les Joyeux Fêtards*, fustigeait rudement les petits jeunes gens, dont l'unique fonction dans la vie est de « faire la fête », mais elle le faisait de façon fort gaie, le sourire sur « mes » lèvres, et, ainsi, elle était méchante « sans en avoir l'air » elle « était rosse ».

Le mot « rosse » qu'on n'avait jusqu'alors prononcé qu'avec timidité et qui passait pour presque grossier, devint, à partir de ce moment, extrêmement usuel : je m'attribue donc le déshonneur de l'avoir vulgarisé en France... et à l'étranger.

---

(1) Voir une des notes données plus haut.

(2) Horapollon donne pour raison la piété de la huppe envers ses parents. L'hiéroglyphe de la huppe est l'oiseau, qui se lit *teb* et n'a aucun rapport avec le sceptre à tête dite de *kukufa*. Mais aucun texte n'est venu confirmer Horapollon pour le sens ευχαριστια attribué, dit-il, par les Egyptiens à ce signe. Notons seulement que le mot *teb* a été conservé en copte, à côté de *koukouphat* pour désigner la huppe. En effet en memphitique, (Rossi l'a indiqué lui-même p. 94 et p. 316) la huppe (*doukiphat*) est traduite *teb-hibouï* dans le Deuteronome, XIV-17-18. *Hibouï* est le nom de l'*ibis* ; *teb-hibouï* signifie donc la huppe — ibis ce qui est singulier.

La rosserie — c'est ainsi que je la définis —, c'est la satire à froid, la blague féroce, mais souriante. Elle n'invective pas, elle n'insulte pas, elle chatouille elle égratigne à peine ; mais elle est cependant redoutable, car elle ridiculise !

Ajoutez à cela qu'elle met sa victime dans l'impossibilité de se fâcher, qu'elle la met presque, pour la galerie, dans l'obligation de rire (la blague ne doit jamais froisser un homme d'esprit !) et vous fixerez tout à fait l'étymologie du mot « rosserie ».

FURSY.

—

Canaille (XLIX, 666). — Le petit père André, prédicateur augustin de Paris, ne voulait pas appeler ses pauvres auditeurs « mes frères ». Dans ses sermons, il leur disait « Canaille chrétienne ».

(Le *Passe temps agréable*, I, page 17).

SUS.

—

Avoir les gants (LI, 170, 268). — Sous la féodalité, les gants étaient une redevance qui consacrait le droit du seigneur sur son vassal, sans cependant constituer une lourde charge.

Plus tard, on fit présent de gants aux personnes qui apportaient une heureuse nouvelle, d'où vient le proverbe : *Vous en aurez les gants*

Viens-je, dit-elle, à temps *aux gants*,
Si je vous donne de bonnes nouvelles
Toutes fresches, toutes nouvelles.
(*Roman de la Rose*).

La *paraguante* espagnole, dont l'usage et le mot devinrent populaires au XVIIe siècle, était aussi une gratification que l'on payait avec des gants au porteur de bonnes nouvelles ; puis le mot s'appliqua à tous les profits et eut l'acception de pourboire.

Dessus l'avide espoir de quelque *paraguante*
Il n'est rien que leur art avidement ne tente
(Molière —*L'Etourdi*).

« Et le luy rendoit moyennant tant de *paragante* ». (T. des Réaux).

C'est de là que vient l'expression « donner pour les gants », expression qui n'est plus connue et usitée que dans les maisons de débauche.

Les « gants » y constituent, en effet, le pourboire de la pensionnaire ; c'est le « petit cadeau » traditionnel que doit faire l'amateur en sus du tarif perçu par la tenancière, s'il veut obtenir satisfaction complète.

Dans certaines maisons, les filles reçoivent, en moyenne, de 50 à 100 fr. par jour, pour « leurs gants », indépendamment de la moitié du prix « d'entrée » auquel elles ont droit.

Quand l'une d'elles a l'heureuse fortune de rencontrer un humanitaire imbu des fausses idées répandues sur ce monde spécial et convaincu que les prostituées sont des victimes et des exploitées, elle ne manque jamais de lui raconter avec émotion la légende de la séduction, puis celle de la traite des blanches, et finit par lui faire comprendre qu'elle a hâte de sortir d'un milieu infect qui n'est pas le sien, pour pouvoir se refaire une nouvelle virginité.

Le naïf psychologue se laisse généralement prendre à ce piège vulgaire ; il n'hésite pas à vider son portefeuille pour « les gants » de sa partenaire, et, croyant accomplir une bonne action, il ne se doute guère que sa générosité ne profitera qu'au souteneur de la dame.

Les prostituées cloîtrées ont, en effet, l'orgueil de l'amant de cœur et c'est celle qui l'entretient le plus richement qui est la mieux considérée,

C'est ainsi que beaucoup d'individus, dont les ressources sont une énigme, peuvent mener joyeuse vie, rivaliser d'élégance et posséder même des villas aux environs de Paris. Tout cela est payé par les « gants » de leurs maîtresses, et, pendant ce temps, de bonnes âmes s'attendrissent sur l'esclavage des pauvres créatures qui peuplent les lupanars.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Rat de cave (XLII, 229, 537). — Cette expression populaire, considérée comme injurieuse par Littré et par l'Académie, s'est maintenue jusqu'à nos jours et l'on peut être surpris de la retrouver dans le *Manuel d'Instruction civique* à l'école de Paul Bert (3e édition 1882) où elle figure au lexique à l'usage des élèves avec la définition de commis des contributions qui visite le « vin dans les caves ».

On y trouve aussi « Gabelou, employé d'octroi ». Il y aurait bien d'autres remarques à faire sur ce lexique patroné

en 5 pages, qui commence par Ahaniers pour finir par Zoroastre et qui traduisait déjà la Milice par l'armée, à l'usage des futurs parlementaires ou dauphins : mais déjà l'Université lui a retiré son « Imprimatur » pour tendances patriotiques, si l'on en croit un éditeur parisien. Sus.

—

Cuisse de nymphe émue (LI, 118, 267). — Il existe une plante que l'on désigne communément sous le nom de *Cuisse de nymphe*, elle est d'un bleu tendre, légèrement rosée. A. Patay.

—

Papiers peints de 1848 (L, 562). — En remontant à une date antérieure, il y aurait un recueil intéressant a faire avec les toiles et papiers peints qui ont reproduit des scènes empruntées aux ouvrages en vogue et aux événements historiques.

M. Bouchot a déjà indiqué au XVIIIe siècle dans *Le Livre et l'Image*, des rubans tissés avec dessins de circonstances, comme le ruban a la coque, à l'occasion du livre de Languet sur Marie Alacoque, le ruban à l'Ecumoire inspiré par le roman de Crébillon fils.

J'ai moi-même des fragments de toile sur Bélisaire, le livre de Marmontel, de nombreux sujets des fables de La Fontaine, des scènes d'Atala, roman de Chateaubriand etc.

Ce serait un Chapitre curieux de l'Illustration des livres ainsi populaires ; ce genre de réclame qui a précédé l'affiche peinte peut bien avoir eu son succès pour la librairie d'autrefois qu'on disait plus prospère. Sus.

—

Hommes naturalisés (LI, 14, 156). — J'ai vu, en 1896, à Viverols (Puy-de-Dôme) le cercueil en plomb, rempli d'alcool, dans lequel M Granet (qui doit toujours habiter Viverols), conservait les restes de son père. Ce cercue l était placé au milieu d'une petite chapelle spéciale. Je me rappelle que M. Granet, fils, me fit remarquer que le défunt était parfaitement conservé et qu'après sa mort, dans le récipient, rempli d'alcool, sa barbe avait poussé. M. Granet avait fait édifier la petitechapelle en question à côté d'un musée privé où il conservait divers objets, tels qu'anciennes tapisseries, tableaux, curiosités diverses. Quelques savants avaient été voir le cercueil de M. Granet, père. Toutefois, Viverols est loin de tout chemin de fer, dans un pays de montagne, et le nombre de visiteurs était forcément très restreint. Je m'étais rendu à Viverols pour dessiner les ruines féodales de la région et mon voyage n'avait pas été facile.

Ambroise Tardieu.

*
* *

Voici un article découpé dans un journal de province et qui donne des détails sur la sépulture de Viverols...

Il est peu de collections aussi curieuses que celles de M. Hector Granet, ancien notaire, archéologue, habitant Viverols, dans le Puy-de-Dôme. Cet homme aimable fait volontiers aux touristes les honneurs de ses collections, et la visite se termine au tombeau de son père, qu'il conserve depuis quinze ans dans l'alcool !

Le récipient est une baignoire en zinc revêtue de ciment et hermétiquement close ; une ouverture vitrée pratiquée dans le couvercle permet de voir le visage du défunt dont les cheveux et la barbe ont poussé dans l'alcool d'une manière tout à fait extraordinaire. Les traits sont calmes et pleins et la peau a ce teint « recuit » qu'on voit à certains Anglais, grands buveurs d'alcool.

Cette momie d'un nouveau genre est installée dans une chapelle attenant au cimetière de la commune, que M. Granet a fait édifier en se mettant, paraît-il, en règle avec les prescriptions administratives et religieuses concernant les sépultures.

M. Hector Granet explique tout cela avec bonne grâce et humeur aux visiteurs de ses collections. Ses concitoyens sont habitués à cette originale manifestation de sa piété filiale qui n'altère point la considération qui s'attache à sa qualité de notable et d'ancien notaire.

Je connais en Bourgogne une sépulture analogue, c'est celle de Mme Pailloux dont le mari, médecin estimé, maire et bienfaiteur de la commune de Saint-Ambreuil, près Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire) conservait le corps momifié Il le montrait volontiers à ses visiteurs et leur faisait même soupeser sa légèreté. M. et Mme Pailloux sont aujourd'hui réunis dans un superbe mausolée, au cimetière de Saint-Ambreuil.

Saint-Cyr.

Fer de cheval dans les églises (L, 340, 490, 542, 600). — Les deux églises dont parle M. Grave (n° 1051) étaient consacrées à saint-Martin, spécialement invoqué au moyen âge comme patron des voyageurs. A Saint-Séverin, il avait une chapelle, et, d'après un vieil usage, on en faisait rougir la clef au feu du *fèvre* établi dans la rue Saint-Jacques pour marquer les chevaux ; après un heureux voyage, les gens de guerre, les étudiants, venus de leur province pour suivre les cours de l'Université se rendaient à Saint-Séverin et en guise d'ex-voto clouaient un des fers de leur cheval sur la petite porte qui s'appelle encore aujourd'hui porte Saint-Martin ; les mêmes pratiques étaient suivies, selon Grégoire de Tours, lorsque les chevaux étaient malades, ou lorsqu'on voulait les préserver d'accident, si bien que la porte Saint-Martin était, avant la Révolution, presque entièrement couverte de fers. L'emploi de ce motif dans la décoration des églises de Villers en-Athis et de Frencuse près Bonnières, a le même sens symbolique.

CHARLES MERKI.

Réception de Louis Bonaparte à la loge des Amis de la patrie (LI, 160). — Lorsqu'a paru dans l'avant-dernier numéro de l'*Intermédiaire*, une lettre signée Peautelet et invitant un de ses frères à venir « assister à la réception de *Napoléon Bonaparte, le président* », j'ai cru que l'*Intermédiaire* avait été la victime d'une mystification et que la pièce qu'on lui avait remise était, sinon l'un des chefs-d'œuvre de Vrain-Lucas, mais au moins le travail de quelque bénédictin jovial, comme Dom Jérôme Vignico qui avait fait la farce à Dom Luc d'Achéry de lui fabriquer deux lettres de Clovis et le testament de l'évêque de Tours intégralement publiés dans le « Spicilège ».

Notre aimable directeur, à qui j'en ai parlé, me pria d'attendre avant de répondre jusqu'à ce qu'il me fît voir l'original qui, pour lui, était d'une authenticité in-

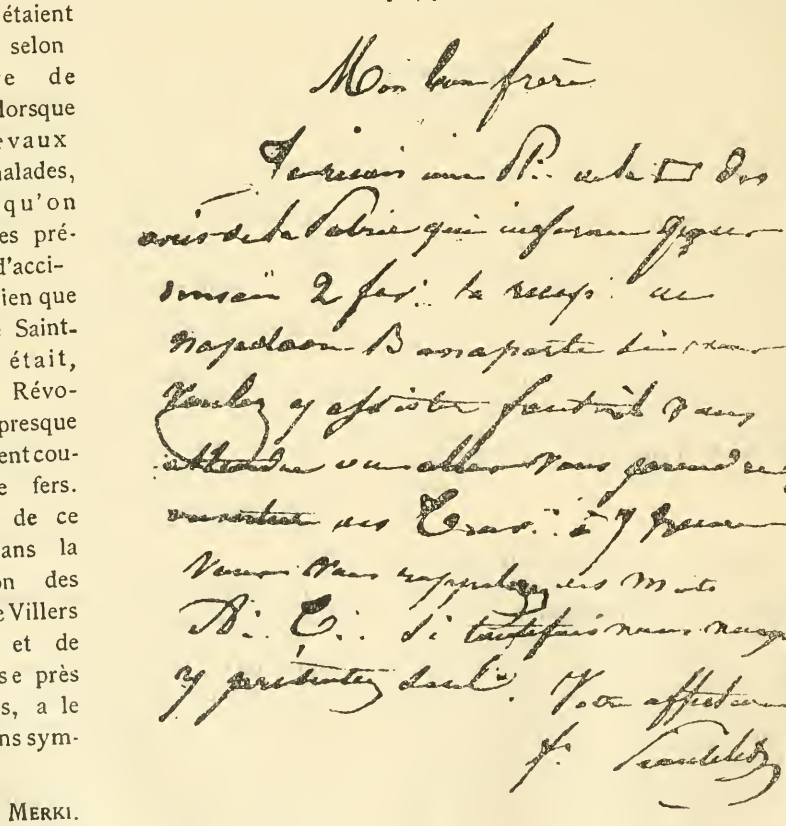
Mon bon frère

J'ai reçu une P.·. et ☐ des amis de la Patrie qui informe Jeudi 2 fév. la réception de Napoléon Bonaparte dit Prince Louis et y assister. Je serais à vous attendre ou allez vous prendre? vous trouver aux Trav.·. à 7 heures. Vous vous rappelerez les Mots B.·. C.·. Si toutefois vous voulez y présenter seul. Votre affectueux

F. Peautelet

discutable. J'ai trouvé son avis fort sage, j'ai attendu et aujourd'hui qu'il me fait fort aimablement remettre le fac-simile de la lettre, je prends la plume.

D'abord le mot le plus important « Le Président » n'est pas dans l'original ; je lis seulement : .... « la réception de Napoléon Bonaparte, si vous voulez y assister, etc., » Il n'y a plus de doute, il ne s'agit plus de Napoléon III.

Si ce fut lui qu'eût visé cette lettre, on l'eût appelé par son nom *Louis*-Napoléon Bonaparte et surtout on l'eût qualifié ou de son titre de Président de la République ou de celui d'Empereur, car il faut remarquer que la réception a lieu le 2 février. Or, Napoléon III, depuis 1815, n'a jamais été à Paris au mois de février qu'à partir de 1849, c'est-à-dire que lorsqu'il était au pouvoir.

Or de qui s'agit-il ? mais de Napoléon Bonaparte tout simplement, comme il est dit dans la lettre ; c'est-à-dire du Prince Napoléon.

Or, du fait qu'il était maçon, je l'ai toujours entendu dire par ceux qui le connaissaient le plus. Je me souviens même qu'on parla un jour de son affiliation à la maçonnerie devant la princesse Mathilde qui n'opposa aucun démenti, elle écoutait même la conversation comme quelqu'un qui en approuve le sens. La lettre, à mon avis, ne prouve donc pas que Napoléon III fut maçon et la question reste entière. GERMAIN BAPST.

***

Que notre distingué collaborateur, dont on sait, en ces matières l'autorité, le scrupule et la compétence, nous permette de lui faire remarquer que nous n'avons pu lui communiquer qu'un cliché. Mais si le possesseur de la lettre le permet nous lui ferons tenir l'original. Il verra sur l'autographe un mot qu'il n'a pas lu sur le cliché, car il est, en effet, mal venu, c'est bien le mot *président*, après Napoléon Bonaparte, (5e ligne).

Ce mot est peu lisible, par suite de l'état du papier, mais il est, semble-t-il, de la même encre et de la même main que les autres mots. En ce cas, la très judicieuse critique de notre confrère, tomberait devant la matérialité — relative — du fait. Ce serait bien de Napoléon III qu'il serait question. Un de nos collaborateurs a demandé au Grand Orient des détails sur cette loge : il n'a rien reçu encore.

LA R.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Une prétendue lettre de madame de Sévigné. — Le catalogue de la Collection Cossilla (Turin, Biblioteca Civica) attribue à « *Madame la marquise de Sévigné* » et à l'année *1653*, la lettre ci-dessous publiée. L'original est simplement daté *De Paris, ce XXIII janvier* et ne porte aucune signature. Les mentions de l'auteur et du millésime au bas de l'original y ont été inscrites par une main postérieure.

La date de 1653 est exacte, comme le prouvent les allusions aux faits historiques contemporains contenues dans la lettre : l'arrestation du cardinal de Retz, ici appelé *le nôtre*, est du 19 décembre 1652 ; l'occupation de Vervins par le prince de Condé est du 19 janvier 1653, et on la signale ici comme un fait récemment accompli. Cette occupation fut de courte durée, Condé ayant été délogé de cette place par les troupes françaises, le 28 janvier 1653. La lettre, qui signale le premier fait et ignore le second, ne peut donc avoir été écrite qu'entre le 19 et le 28 janvier 1653. — L'attribution de la date 1653 à cette lettre est donc très justifiée.

Mais une difficulté se présente alors : Une lettre écrite le 24 janvier 1653 et contenant une allusion au mari de la dame qui écrit, peut-elle être de Madame de Sévigné ? Le marquis Henri de Sévigné est mort le 6 février 1652, des suites d'un duel. — Nous trouvons à la fin de la lettre l'expression *en l'absence de mon mari*. Le mot *absence* peut-il s'interpréter ici par *mort* ? Un tel emploi de ce mot serait pour le moins singulier sous la plume d'une veuve de moins de douze mois. D'après le *Lexique* (Ed. *Grands écrivains*), il ne semble pas que madame de Sévigné l'ait jamais pris en ce sens. Si donc *absence* a ici sa signification ordinaire, et si le mari de notre auteur est encore vivant en janvier 1653, la lettre ne peut pas être de madame de Sévigné.

L'écriture de l'autographe ne permet pas, ce semble, de chercher avec quelque probabilité à donner à cette lettre une origine précise. Le nom du destinataire est également incertain. Il y aurait enfin lieu de se demander si nous n'avons pas

affaire ici à un document faux et forgé de outes pièces.

J'appelle sur cette lettre supposée l'attention critique de mes confrères, et je souhaite qu'ils apportent des éclaircissements à ce petit problème. L. G. P.

—

(Sans suscription. Sans signature) (1)

Paris 24 janvier 1653

De Paris ce XXIII ienvier

J'avois mandé à Vostre Altesse Royalle (2) le dernier ordinaire qui li avoit grande aparance que M. le duc d'Orléans (3) pourait revenir bientôt à la cour ; mais il ni a plus de lieu présantement de l'espérer, Madame faisant estat de partir demain pour l'aller trouver à Blois ; elle a esté cette après dinée prendre congé de Leur Maiestés, de qui elle a ressu milles caresses et milles compliments.

J'avois aussi escript a V. A. R. que M. le cardinal Masarin devoit aitre ysi cette semaine (4). L'on dit que son voiage est retardé à cause qu'ayant apris que M. le Prince venoit mettre ses troupes en cartier divert dans Vervin, il estoit allé avec celles du Roy pour l'anpecher; l'on dit que les deux armes (*sic*) sont pas proches l'un de l'autre ; la reine est dans une grande impaciance (5) d'en savoir des nouvelles et dans un grand dépit de la lettre de catre pages que le cardinal Barbarin (6) apris la liberté de lui escrire contre le sien (7) où il noublie pas une seulle chose de tous ce que l'on peut dire contre lui.

Le bruit cour toujours que l'on poura mettre bientot le nostre en liberté. Il a demandé avec instance un homme deglice pour aitre auprès de lui ; (8) il li en a eu trois de només pour cet effect et l'on n'a donné l'exclusion à deux ; nous espérons que lon lui envoira le troisyème, qui est son vieux domestique et très fidelle (9).

Il passa hier toute la soirée avec moy, et je ne manqué pas de lui dire toutes les bontés que V. A. R. a pour nostre ami, et tout ce que je juge nécessaire pour lui donner qeulque consolation dans son malheur. J'ay pensé qu'il seroit à propos que, devant que cet homme s'enfermat, qu'il eut une conversation avec Monsieur le baron de Grili. Je leur en ay parlé a tous deux et ont aprouvé ma pensée.

Un homme qui est assès bien informé des nouvelles de M. le Prince m'a dit qu'il étoit en quelque treté avec le cardinal Masarin (10), et que Gaucour, qui est un des grands négotiateurs du premier, étoit venu issi avec passeport et qu'il avoit veu la Reine.

Je supplie très humblement V. A. R. de me vouloir pardonner, s'il marive souvant de lui mander des choses qui ne ce trouve pas véritable Elle doit considérer que nous sommes présantement dans un temps où il est presque impossible de savoir la vérité. Nostre cour n'est à cette heure remplie que de tromperie, fourberie et menterie, et je proteste à V. A. R. que j'en serai (*sic*) deja bien loin, sans la satisfaction que je reçois, en l'absance de mon mari, de rendre des preuves de mes respects et de mes obéissances à Vostre Altesse Royalle.

---

(1) Au bas de la lettre sont les mentions : « 24 janvier 1653. Mad. la marquise de Sévigné. » — Cette lettre prétendue de Mme de Sévigné n'a pas été recueillie, même comme douteuse ou *spuria* dans l'édition Monmerqué.

(2) Probablement Mlle de Montpensier, *la grande Mademoiselle*, comme semble l'indiquer la préséance donnée ici aux nouvelles du duc d'Orléans. Mais cette hypothèse n'est rien moins que sûre.

(3) Gaston d'Orléans avait, par le traité de Limours et ses humiliants aveux obtenu une demi-réconciliation avec la cour, et il s'était retiré dans son apanage à Blois.

(4) Le retour de Mazarin était réclamé, désiré et attendu depuis l'automne de 1652 ; il fut retardé par ces opérations militaires en Lorraine et en Champagne. Mazarin rentra solennellement à Paris le 3 février 1653. L'auteur de la lettre est bien renseigné.

(5) Cette impatience se manifeste dans ses lettres au cardinal (Cf. Chéruel, *Ministère de Mazarin*, I, appendice, pp 422-438).

(6) M. Chéruel ne dit rien de ce pamphlet.

(7) *Le sien*, son cardinal, Mazarin ; plus loin *le nôtre*, Retz.

(8) Retz ne fait pas allusion à une demande de ce genre dans ses *Mémoires* (Cf. éd. Feillet-Gourdault, IV, pp. 454 99.), et surtout 480 : « Les instances du chapitre de Notre-Dame obligèrent la cour, etc. »

(9) Etienne de Bragelonne, qui « était de longue main au Coadjuteur qui l'avait fait chanoine (Tallemant des Reaux, V. p 223 ; Retz, ibid. IV., p. 480.) On sait qu'il devint « méiancolique » en prison, et que dans un accès de fièvre il se coupa la gorge.

(10) Nouvelle prématurée.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL.

Imp. Daniel-Chambon St-Amand-Mont-Rond

LI° Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 Mars 1905.

41° Année — 31bis, r. Victor Massé — PARIS (IX°) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1069 — 31bis, r. Victor Massé — PARIS (IX°) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Les tapisseries de la première manufacture des Gobelins (1601-1662). — La fondation de la manufacture des Gobelins remonte à 1601. Entre cette date et la réorganisation des ateliers sous Louis XIV, un grand nombre de tentures fort remarquables sont sorties de la maison du faubourg Saint-Marcel. Mais comme cet établissement se trouvait sous un régime tout différent de celui auquel il fut soumis sous Louis XIV, on a conservé très peu de documents authentiques sur cette première fabrication. L'atelier était alors dirigé par les Couraus et les De la Planche. Il a produit des centaines et des centaines de pièces. On travaillait très vite et à tout prix. On commence à classer et à reconnaître les œuvres de cette époque et de cet atelier Il y en a un certain nombre au Garde-Meuble National (*Artémise*, *Diane*, *Psyché*, *Coriolan*, *Constantin*, *l'Histoire ancienne*, etc.), mais il en existe beaucoup chez des particuliers, et même dans des cafés ou brasseries, par exemple dans une brasserie de l'avenue de l'Opéra.

On serait reconnaissant aux amateurs qui signaleraient des tapisseries sorties de cet atelier primitif des Gobelins existant dans des collections particulières. Ces pièces portaient souvent, comme marque de fabrique, un P suivi d'une fleur de lis. JAUS.

Date de la naissance de Cinq-Mars. — Cette date est fixée arbitrairement à 1620, et elle ne paraît appuyée par aucun document authentique. Connaît-on exactement le jour et le mois ?

Cinq-Mars aurait été nommé capitaine des gardes en 1635 ; si cette date est exacte, elle concorde difficilement avec celle de 1620, puisqu'il n'aurait eu que 15 ans !

Si ces lignes tombent sous les yeux de M. Hanotaux, l'éminent historien de Richelieu, peut être obtiendrai-je une réponse décisive.

LACH.

La Prêtresse des Turlupins. — Sur Jeanne d'Aubenton ou Daubentonne, prêtresse des Turlupins, brûlée à Paris le 5 juillet 1372, le nouveau *Répertoire* Ulysse Chevalier n'indique pas d'autre source qu'un article de dictionnaire paru en 1855.

On connaît, d'autre part, les documents historiques anciennement imprimés ; mais n'a-t-on rien publié d'inédit depuis un demi-siècle sur cette intéressante figure du moyen âge hérétique ? P. L.

Les pensions des Stuarts. — Sur quelles preuves authentiques reposent les affirmations suivantes souvent répétées :

1° La femme de Charles Ier aurait sollicité une pension de Cromwell ;

2° Georges III aurait donné en 1801 une pension de 4.000 l. st. au cardinal d'York, plus tard Henri IX ;

3° Georges IV aurait payé à Canova le monument élevé à Rome par ce sculpteur à Charles Edouard et à son frère Henri IX.

Je connais l'ouvrage de Amédée Pichot sur Charles-Edouard.

J. G. Bord.

—

Louis XVII était-il le fils de Louis XVI ? — Le bruit court que des documents *nouveaux* auraient été trouvés établissant que Louis XVII était né des amours de Fersen et de Marie-Antoinette et que le Roi le savait, ainsi que son entourage immédiat.

Quels sont ces documents ?

S'ils apportent réellement une preuve, il est à peine besoin d'ajouter qu'ils expliqueraient pourquoi Louis XVII évadé n'a pas été soutenu par les royalistes ; pourquoi la duchesse d'Angoulême a refusé de le voir et de le reconnaître ainsi pour héritier légitime de Louis XVI, etc. En un mot, les principales impossibilités qui contredisaient les récits de Naundorff tomberaient d'elles-mêmes, — avec sa cause, il est vrai.

Ce coup de théâtre est-il confirmé ?

S.

—

Un trompette du pont d'Arcole. — Puisque l'on cherche les humbles héros des guerres de la Révolution et de l'Empire, je signalerai celui-ci en demandant des renseignements sur le personnage :

Mathurin-Rodolphe Bonnet, capitaine retraité des chasseurs à cheval de la garde impériale de Napoléon Ier mort à Rambouillet en 1862. Avait reçu une trompette d'honneur pour sa brillante conduite au passage du pont d'Arcole (17 novembre 1796). Ardouin-Dumazet.

—

Brunswick et les diamants du Garde-meuble. — Pour expliquer la défaite et la retraite de Brunswick, certains Allemands prétendent que le général de la coalition aurait trahi, acheté par les révolutionnaires français. Suivant eux, il faudrait établir un rapport étroit entre la retraite des alliés et le vol des diamants du Garde-meuble, survenu quatre ou cinq jours auparavant. Danton aurait fait simuler ce vol pour acheter Brunswick, dont la collection de pierres précieuses n'aurait pas d'autre origine. Trouve-t-on la trace de cette opinion autre part que dans une allusion obscure de Sybel ? O. S.

—

Le maire de Calais. — En feuilletant un *Annuaire* du second Empire, je trouve sur la liste des autorités jouissant de la franchise télégraphique, le maire de Calais, seul maire entre tous ceux de France auquel on accordât un tel droit.

Calais alors était une fort petite ville, son rôle comme point de passage pour l'Angleterre expliquerait la franchise, mais Boulogne aussi était point de départ de paquebot et, d'ailleurs, le service maritime n'était pas dans les attributions de la municipalité.

Quelle était donc la cause de ce privilège ? Ardouin-Dumazet.

—

Armoiries à déterminer : de..... à 3 fasces de... surmontées d'une étoile de... — On demande à quelle famille appartenaient ces armes qui se voient sur un écu parti de la 2e moitié de celles de la famille d'Armes ? T.

—

Le château de Domérat. — Quelqu'un pourrait-il m'indiquer à quelle époque le château en ruines de Domérat, arrondissement de Brioude (Haute-Loire), a été brûlé ou démoli ? A quelle famille appartenait-il ? Où pourrait-on trouver des renseignements sur la famille et sur le château ? J. de Bouchetout.

—

La comtesse d'Albany. — La femme de Charles Edouard, née Stolberg aurait épousé, après la mort de son premier mari (1788), le poète Alfieri avec lequel elle vivait depuis plusieurs années.

A la mort d'Alfieri (1803), elle aurait épousé le peintre français Xavier Fabre, et serait morte à Florence en 1824. Est-il possible de vérifier ces assertions ? A-t-on relevé son acte de décès ?

J. G. Bord.

—

Prélat à retrouver. — A quel évêque ou archevêque (?) de la province de Lyon ou autre ou à quel prélat appartiennent les armes que je puis décrire ainsi : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois étoiles à cinq rais d'azur, au chef cousu d'or, à la bordure engrêlée*

de sable. Croix d'archevêque (??) vers 1440. Armes peintes sur un missel de l'époque.
D.

—

Anthoine du Prat. — Le P. Anselme nous dit que Louis de Sainte-Maure (fils de Jean et de Anne d'Humières) marquis de Nesle, comte de Joigny, etc. était encore sous la tutelle de Jules Beaufils, son parent, quand, en 1538, il transigea avec *Anthoine du Prat*, touchant les biens de Charlotte de Chalon son aïeule. Qui pouvait être cet Anthoine du Prat ? Il ne peut être question du chancelier, puis cardinal, du même nom, mort en 1535. T.

—

Milord Arsouille.. — Lord Henry Seymour, qui fut si populaire sous le nom de « Milord Arsouille », est fort mal connu. Quelque intermédiairiste pourrait-il me dire s'il existe des lettres, des témoignages sur lui, publiés ou inédits, en dehors des *Mémoires* de Villemessant et d'Alton-Shée ? PISTOR.

—

Bigot de la Touanne. — Bigot de Villandry. — Qui pourrait me renseigner sur la descendance de Félix Bigot de la Touanne, marié à Caroline Bigot de Villandry dont deux enfants : 1° Félicie-Blanche-Louise-Marie Bigot de la Touanne, née le ? à ? mariée à ? le ? à Henri-Gustave Le Royer de la Motte, né le ? à ? fils de ? — et 2° Félix-Charles-Auguste (marquis) Bigot de la Touanne, né le ? à ? marié le ? qui habitait Orléans en 1873. M. G. WILDEMAN.

—

Bryon. — Vers 1830, vivait à Paris un Anglais nommé Bryon. Ce curieux personnage était d'une taille démesurée et d'une imagination fertile. Il avait eu l'idée d'organiser des relais de chiens de Terre-Neuve sur les bords des rivières pour secourir les noyés. Son idée fixe était l'élevage. Il avait créé, au milieu du parc de Tivoli, un tir aux pigeons, où se réunissaient quelques « fashionables » : c'est là que fut fondé le *Jockey-Club* Bryon est certainement pour beaucoup dans la propagation des courses de chevaux en France. — Ces renseignements sont tirés de l'ouvrage d'Yriarte sur les *Cercles de Paris*. Où pourrait-on en trouver d'autres ?
J. B.

Le peintre John Constable. — Ce grand peintre de l'Ecole anglaise a laissé des paysages remarquables. J'ai constaté que souvent il peignait des chariots attelés de deux chevaux à l'abreuvoir sur les bords ou dans le lit d'une rivière. Coloris léger et étincelant, bon dessin, telles sont ses qualités. Je désirerais savoir si dans les masses d'arbres, il employait généralement ce ton bleuté que je constate sur un panneau qui est signé de ses initiales : J. C. Je n'ai d'ailleurs trouvé aucun exemple de sa signature. Le dictionnaire de Siret dit que Constable aurait peu produit, il vécut de 1776 à 1837, long espace de temps. Je crois que cette opinion est discutable. H. H.

—

Alexandre Guérin, de Troyes, chansonnier. — Un personnage de ce nom, caissier de commerce chez MM. Hartmann et fils, à Paris, fut enfermé à Sainte-Pélagie, après la saisie d'une chanson écrite par lui : *les Femmes du peuple* (sans doute en 1850). Le 9 janvier 1851, il lançait une lettre-programme annonçant la prochaine publication de ses œuvres poétiques, dont un volume a paru sous ce titre : *Album populaire. Chansons et poésies* d'Alexandre Guérin (de Troyes). Extrait... Paris, in-12, février 1851. L'auteur avait alors 28 ans et habitait place Dauphine, n° 13, au 5e étage ; il éditait lui-même son œuvre.

Ce volume devait être suivi de quatre autres, annoncés comme étant « sous presse » sur la couverture du premier.

Les recueils promis ont-ils paru ?

Qu'est devenu Alexandre Guérin ?
L. M.

—

Piarron de Chamousset, médecin. — Pourrait-on m'indiquer un ouvrage récent sur le philanthrope Piarron de Chamousset ?

Serait-il possible de savoir s'il avait obtenu ses grades de médecin devant une Faculté quelconque ? TINMAR.

***

Voir le livre de M. Martin-Ginouvrier, *Un philanthrope méconnu au XVIIIe siècle. Piarron de Chamousset.*, Dujarric, Paris, 1905.

La *France médicale*, 10 février 1905, p. 49, sous la signature de son directeur, écrit :

Nous aurons l'occasion de reparler de ce livre, car un jour prochain, nous résumerons ici toute la partie de cette œuvre qui touche à la médecine.

Piarron de Chamousset n'appartenait pas à la Faculté.

—

Les cendres du marquis de Pombal. — On lit dans les *Mémoires de* Marbot, tome II, page 405 :

Le corps du marquis de Pombal reposait, avant notre arrivée, dans un magnifique tombeau, construit sous un immense mausolées, dont l'architecture est fort remarquable. Le monument avait été saccagé par les traînard de l'armée anglaise. Ils avaient ouvert le cercueil, jeté les ossements sous les pieds de leurs chevaux logés dans l'intérieur du vaste mausolée dont ils avaient fait une écurie.

D'autre part, on lit dans la *Biographie générale* Hoëfer :

La petite chapelle du bourg de Pombal a longtemps renfermé son cercueil ; *mais certaines haines politiques survivent aux jugements des nations*, et les cendres d'un des plus grands hommes du Portugal ont été dispersées et abandonnées, dit-on, aux animaux immondes.

Comment concilier ces deux versions?

J. DE BOUCHETOUT.

—

Octave Roland, peintre (1830). — Quel était l'état civil de ce peintre qui exposa de 1830 à 1847, les biographes sont muets à cet égard. J'ai retrouvé une de ses toiles qui figura à l'Exposition de 1833 : *Une scène de moissonneurs*. Des paysans sont groupés autour d'un calvaire. Interprétation originale, bon coloris ; ce peintre avait du talent, et je demande quelques renseignements sur son compte. H. H.

—

Les comtes du Saulchoy. — Quel que historien bien informé pourrait-il me dire l'origine de la noblesse des comtes *du Saulchoy*? Est-ce sous l'Empire premier, est-ce avant, que cette noblesse prend son origine et son titre, ou bien est-ce simplement un titre fantaisiste ?

MARIUS VERT.

—

Les Serpens. — A quelle famille se rattachaient les « Serpens », seigneurs de la baronnie de Loudes (Haute-Loire) qui relevait des ducs de Polignac ? Existe-t-il quelque part, manuscrit ou imprimé, un ou des ouvrages qui en parlent ?

J. DE BOUCHETOUT.

—

Io et Jupiter, gravure de Le Grand. — Le graveur Hyacinthe Le Grand a reproduit une planche in-folio portant ce titre et signalée par le *Manuel* de Leblanc, sans indiquer le peintre auteur du modèle.

Quel est le nom de cet artiste ?

SUS.

—

« En façon d'argent » au XVIe siècle. — Dans un inventaire de mobilier de la fin du XVIe siècle, on trouve des pots, des vases et une salière d'étain, *en façon d'argent*. On désirerait savoir si c'était une espèce de métal blanc, ou si c'était de l'étain argenté au mercure.

Dr BOUGON.

—

Le livre de Marie d'Espagne. — Cette veuve de Charles II, comte d'Alençon, avait fait rédiger, vers le milieu du XIVe siècle, un registre dit le Livre de Marie d'Espagne comprenant tous les titres et aveux de ce fief considérable. On prétend qu'il est perdu. Odolant Desnos l'avait vainement recherché pour ses Mémoires au XVIIIe siècle. Mais il existe de nombreux extraits disséminés dans les aveux postérieurs des XVe, XVIe et XVIIe siècles ; j'en possède moi-même quelques-uns.

Ne pourrait-on les réunir et par cette compilation reproduire au moins partiellement ce précieux manuscrit ? SUS.

—

Sur deux rimes de « Cyrano ». — M. Rostand fait improviser une ballade à Cyrano de Bergerac sur des rimes en *eutre*. C'est une singulière idée, attendu qu'à l'époque de Cyrano on ne connaissait que trois rimes ainsi consonnantes : *feutre*, *neutre* et *calfeutre* (voir le *Grand dictionnaire des Rimes Françoises* de LANOUE, 1624, p. 141). Et chacun sait que pour une ballade une rime triple ne suffit pas.

L'auteur en ajoute une quatrième par un procédé assez naïf, mais qui est bien du temps :

Il me manque une rime en *eutre*.

Le mot *maheutre* lui donne la cinquième. Malheureusement il se prononce *mahutre* et ne rime pas du tout avec *feutre*, quoi

qu'en dise un dictionnaire de rimes postérieur. Le mot est d'ailleurs en désuétude sous Louis XIII. Cotgrave l'inscrit sous la forme *mabutte*.

Quant à la sixième rime, « pleutre », elle est tout à fait impossible. *Pleutre* est un mot de patois picard importé à Paris à la fin du XVIIIe siècle, et que le gascon Cyrano ne pouvait pas connaître cent cinquante ans plus tôt. Le dictionnaire de Leroux lui-même l'ignore encore en 1780 ; on ne le trouve enregistré qu'en 1798.

UN PASSANT.

—

Histoire de la maison d'Harcourt par De la Roque. — En mai 1903, M. Bridoux, libraire à Tours, a vendu la bibliothèque de M. P. de Farcy. Sous le n° 239 du catalogue figurait l'ouvrage ci-dessus, accompagné, paraît-il, d'une table manuscrite comprenant « près de 15.000 noms et environ 84.000 citations ».

Tous ceux qui ont dû consulter les quatre in-folio de De la Roque savent combien les recherches y sont pénibles. Aussi, on désirerait savoir quel a été l'acquéreur de la table dressée par M. de Farcy pour son usage personnel et si l'on pourrait espérer de la voir publier. L'importance de l'ouvrage et la richesse des documents qui y figurent donnent à penser qu'il se trouverait des souscripteurs pour couvrir les frais de l'édition. M. Bridoux, interrogé à la suite de la vente, n'a pas pu ou voulu donner l'adresse de l'acquéreur. MARGEVILLE.

—

Une phrase de Condorcet. — Je vous serais très reconnaissant si vous vouliez bien demander à vos lecteurs, savants et obligeants, si l'un d'eux pourrait me dire où se trouve le passage suivant (si plein de vérité) :

Au lieu d'étudier les choses que nous voulions connaître, nous avons voulu les imaginer et, de suppositions en suppositions, nous nous sommes égarés parmi une multitude d'erreurs. Puis, il est arrivé que ces erreurs étant devenues des préjugés, nous les avons prises pour des principes.

C'est de Condorcet ; mais dans quel ouvrage ? UN LECTEUR.

—

Châle. — A quelle époque précise les châles ont-ils commencé à être en usage en France, et quel est le plus ancien exemple de ce mot ?

Le *Dictionnaire* de MM. Hartzfeld, Darmesteter et Thomas s'est donné pour tâche d'indiquer le plus ancien exemple de chaque mot français, en poursuivant cette enquête jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Les mots créés au XIXe siècle sont accompagnés de la mention : *néologisme*, ce qui est le cas pour *châle* ; mais à tort, puisqu'on trouve ce mot dans les *Souvenirs de mon dernier voyage à Paris*, qui ont été publiés en 1797, par Henri Meister.

DEBAELS.

—

Jet d'huile à la mer pour apaiser la houle. — L'huile possède la propriété inexpliquée de calmer les flots en fureur. Ce moyen permet aux capitaines de parer à certains dangers et facilite l'accostage des navires en détresse.

La Chambre de commerce de Dunkerque, dans un but humanitaire, encourage l'utilisation de ce procédé. Elle décerne des prix aux capitaines se livrant à la pêche d'Islande, dont les rapports dénotent un mode d'emploi judicieux de l'huile jetée à la mer.

Nos ancêtres connaissaient cette précieuse ressource réservée aux marins en danger. Nous en trouvons la preuve dans un recueil publié en 1661, ayant pour titre : *Les vs et covstvmes* de la mer :

Les premières choses à jetter en cas de danger sont les vstenciles lourds de la nef. Si pour cela le nauire n'est allégé de tormente, seront après jettées les marchandises d'entre deux tillacs ; et s'il faut venir à celles d'en bas et qu'il y ait huiles entre les marchandises, sera la première prise, parce qu'ordinairement elle apaise et adoucit la tormente de la mer.

Les plongeurs pescheurs de perles au golfe de Perse en portent toujours la bouche pleine qu'ils lachent et débitent aux occasions pour plus facilement voir et trouver au fonds de la mer les coquillages de nacre. *R. P. Philippe de la Ste Trinité religieux, carme deschaux ; troisième liure de ses voyages chap. 7.* Le castillan dit : *Azeyta la mar* ; c'est-a-dire : la mer est calme et tranquille comme huyle.

Pourrait-on me dire si le filage de l'huile à la mer pour la calmer était pratiqué à une époque bien antérieure à celle que je viens de citer et quelles sont les premières nations qui ont eu recours à ce moyen de sauvetage ? HENRI L.

Réponses

—

Elvire. Où est sa sépulture (T. G. 311 ; LI, 227). — M. R B. nous dit que Julie des Hérettes habitait *la Grange* près Tours et que c'est de ce côté qu'il faudrait chercher la tombe d'Elvire. Qu'est-ce que *la Grange* ? Un château ou un village ? M. R. B. pourrait-il donner sur *la Grange* quelque indication qui aiderait à des recherches de ce côté?

UN TOURANGEAU.

—

La délation est une vertu (LI, 164, 238. — Ce pouvait être l'opinion de Mirabeau, mais c'était sûrement la conviction des patriotes de 1793. Lire à ce sujet le *Compte-rendu aux patriotes de Maine-et-Loire par le 1er comité de surveillance et révolutionnaire de la commune d'Angers* du 25 nivôse, an troisième de la République, d'où j'extrais ce passage :

Les dénonciations, *odieuses dans l'ancien régime parce qu'elles servaient la tyrannie, étant devenues légitimes parce qu'elles tendent aujourd'hui au bien de tous*, le Comité invite tous les bons citoyens à venir leur déclarer tout ce qu'ils sauront contre les intérêts de la République.

L'imprimé en question, tiré à 500 exemplaires, devait être distribué à tous les bons citoyens (22 août 1793, an 1er de la mort du tyran et le 2e de la République ; page 35, art. V.) RENÉ VILLÈS.

—

Réception de Napoléon-Bonaparte à la loge des Amis de la patrie (LI, 160, 324) — A mon sens, il est presque certain que Napoléon III a été franc-maçon et son carbonarisme m'apparaît également peu discutable ; on s'expliquerait mal, sans cela, son rôle dans l'insurrection des Romagnes. Je vais plus loin : il dut l'être à la fois par politique et par sentiment. A cette époque — heureuse ! — la franc-maçonnerie servait la cause de la liberté, et l'enfant favori de la reine Hortense, élevé par Le Bas, fils de l'ancien conventionnel, combattant ensuite à Bologne à côté du colonel Armandi, carbonaro notoire, défendant enfin les idées populaires et républicaines contre les théories bourgeoises et souvent fort peu démocrates de Louis-Philippe, devait être franc-maçon. — Quant au prince Napoléon, je puis apporter la preuve absolue qu'il était fils du Pélican blanc. J'ai, en effet, entre les mains un brevet de franc-maçon donné « l'an de la O ∴ L ∴ cinq mil (*sic*) huit cent quarante-sept, le septième jour du mois de Nissan » qui porte la signature du prince : « Napoléon Bonaparte ». Ce brevet a été délivré par la loge de « l'Etoile Polaire, vallée des Batignolles » au père d'un relieur qui a eu la complaisance de me le prêter. Cette pièce est d'une authenticité indiscutable. FIALIN DE PERSIGNY.

*
* *

L'auteur de la communication, M. Arm. D., nous adresse la lettre suivante, qui explique comment une erreur s'est glissée dans la lecture de la lettre relative à l'initiation maçonnique de Louis-Napoléon Bonaparte :

Cher Monsieur,

Monsieur Germain Bapst a raison ! Nous avons mal lu les deux derniers mots de la 5e ligne de la lettre *Peautelet*.

Dès réception du n° de l'*Intermédiaire* du 28 février, j'ai procédé sur l'original, à l'aide d'une forte loupe, à une vérification minutieuse ; et s'il m'a été impossible de reconstituer les lettres composant le dernier mot de la 5e ligne, j'ai pu me convaincre que les deux lettres qui le précèdent forment le mot SI et non le mot LE. Dès lors plus de doute, car éclairé par le contexte, il faut bien lire si vous, au lieu de Le Pent.

Les circonstances les plus atténuantes ne feraient pas défaut à l'erreur commise, puisque trois des quatre personnes à qui j'avais communiqué l'original, avant de vous le soumettre, ont lu comme nous ; mais est-il nécessaire de les invoquer, lorsque de très bonne foi on s'incline devant la rectification de M. Germain Bapst ?

Je pense aujourd'hui comme lui que la lettre s'applique à la réception du Prince Jérôme.

Veuillez agréer..., etc.

ARM. D.

Donc, — lue sous l'empire de la suggestion — la lettre Peautelet n'établit rien quant au problème de l'initiation maçonnique de Napoléon III Fut-il ou ne fut-il pas franc-maçon ? Nous continuons à ne posséder aucun document qui donne une précision dans un sens ou dans l'autre.

La lettre Peautelet — que nous avons publiée — prouve ce qui était moins douteux, mais ce qui n'est qu'aujourd'hui et

pour la première fois établi par cette lettre (et la communication de M. Fialin de Persigny) que le prince Napoléon Bonaparte — le prince Napoléon — a été reçu franc-maçon. Nous connaissons maintenant la loge où il fut initié et la date de cette initiation.

—

Barbe-Bleue et Gilles de Rais (L, 833, 901 ; LI, 21, 120, 231, 285). — Je viens de lire l'article de M. S. Reinach sur Gilles de Rais dans la *Rev. de l'Univ. de Bruxelles* (1904, déc). Comme je l'ai déjà dit, ici même, il y a longtemps que je soupçonnais qu'il n'y avait en cette affaire que *superposition de légendes*, comme cela arrive si souvent en folklore mégalithique ou plus récent. A la suite des débauches *artistiques* et de la condamnation de Gilles, on lui accola le surnom de *Barbe-Bleue*, bien connu dans la région *vendéenne*, grâce à des faits antérieurs que j'ai rappelés. Mais, avant d'en dire plus long, je tiens d'abord à consulter l'ouvrage de Vizetelly : ce que je n'ai pu encore faire.

Qu'on me permette de remarquer toutefois que M. Reinach parle toujours de l'*Anjou*, sous prétexte que le château principal de la famille de Gilles était Champtocé ; mais Tiffauges est en Vendée, et Machecoul en Loire-Inférieure ; de plus il ne parle ni de Pouzauges, ni de la Garnache, aussi en Vendée. Je sais bien que ces châteaux furent apportés en dot à Gilles de Rais, par sa femme ; mais, en Vendée, on fait jouer un grand rôle, entre autres au château de Pouzauges. Je répète que j'ai proposé de faire des fouilles à Pouzauges et à Tiffauges, que j'ai visité encore en juillet 1904 [*Rev. Touring Club*, 1905, février], et qu'on laisse ces propositions sans réponse.

J'ajoute que j'ai posé ici une question sur la date du *mariage* de Gilles de Rais. Mais d'abord, est-ce bien fin 1404, (Uzureau), comme le répète M. S. Reinach, qu'il est *né*. En Vendée, nous n'admettons que 1405 ? Puis est-ce bien le 20 novembre 1420 qu'il s'est *marié* ? Si oui, il n'aurait eu alors que 15 ans ; il était bien jeune ! Il est vrai que, pour une âme bien née... M. Salomon Reinach admet pourtant la date de 1420.

Pour moi, je crois que ce mariage est en réalité postérieur et, si j'avais pu consulter tous les textes dont je connais l'existence, je donnerais une date précise ; mais je ne dois pas, pour l'instant, en dire davantage. Et je demande à nouveau quelles sont les pièces qui prouvent que Gilles de Rais était *marié*, déjà quand il était à l'armée, aux côtés de Jeanne d'Arc (1428), et surtout se distingua auprès du duc de Bretagne en 1421, alors qu'il avait 16 ans !

Toutes ces dates sont un peu douteuses ; et il faudrait les discuter pied à pied.

J'aurais beaucoup à dire sur l'affaire des *squelettes*. Je ne vois pas bien comment on put les transporter *par eau*, comme le répète M. Reinach, à Machecoul (Loire-Inférieure), et comment une *barque* put aborder à ce château, de 1435 à 1440, quoique je sache très bien que le Marais de Mont était sous l'eau au moyen âge, et que le golfe de Machecoul ait évidemment existé à l'époque romaine ! Nous avons, en Vendée, des preuves d'une telle impossibilité, en 1440.

A mon avis, pour être débrouillée, l'histoire de Gilles de Rais doit être étudiée désormais *sur place*, sur le *terrain*, et par des *fouilles*, comme la légende de *Barbe bleue* ; ce n'est plus là un travail de paléographe ou de bibliothécaire.

Dr Marcel Baudouin.

—

Le cardinal de Rohan et la franc-maçonnerie (XLIX ; L, 455, 681, 746 ; LI, 60, 176, 233, 290). — Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur,

Le *Courrier de la Presse* nous a fait connaître la note que vous avez fait paraître dans votre numéro du 28 février, à propos de mon article paru dans l'*Acacia* de janvier.

J'ai trois rectifications à y apporter.

La première porte sur ce fait que j'aurais dit « que Cazotte n'appartint pas à la secte de Misraïm ». Je n'ai pu écrire cela puisque, dans le même article, j'ai dit que le rite de Misraïm fut fondé en 1804, et que Cazotte fut guillotiné en 1793.

C'est des *Illuminés*, des Illuminés bavarois de Weisshaupt que j'ai parlé, en donnant pour argument que cette société n'exista pas en France.

La seconde rectification a trait au mot *Misraïm*, pour lequel vous avez substitué le mot les *Egyptiens* à celui les *Egyptes* (la haute et la basse) que j'ai employé.

Enfin, j'ai dit, à propos de Cagliostro, que rien ne prouve qu'il fut réellement franc-

maçon, et vous me faites dire que « rien ne prouve qu'il *ne* fut réellement franc-maçon. » Ce n'est pas la même chose.

Recevez, Monsieur, mes salutations empressées. O. PONTET.

*
* *

Avant la Révolution, il y avait à Tulle : *Les Cœurs unis* (sans date de constitution) et l'*Intime Fraternité* constituée en 1786 et reconstituée en chapitre, en 1806.

J. G. BORD.

*
* *

Il y avait à Tulle, avant la Révolution, la loge de l'Intime Fraternité, dont le Vénérable était le F.·. Dubois, baron d'Escordal, chef de brigade d'artillerie, et le Député le F.·. de Gallard, chevalier de Saint-Louis, rue de la Tixanderie, près celle des Coqu lles.

Cette loge faisait partie de la province du Limousin, corr pondance du G. O.

Extrait du *Tableau alphabétique des loges du Grand Orient de France en 1788.*

— SUS.

Les Bénédictins francs-maçons (LI, 58, 181, 243, 292). — Le travail réclamé par M. A. Tardieu est à peu près terminé, et je compte, avant la fin de l'année, publier un *Etat des Loges maçonniques en France et aux Colonies de 1721 à 1815*.

Je trouve de nombreux membres du clergé parmi les francs-maçons sous l'ancien régime. En particulier pour l'année 1776, je relève, au hasard :

Beauvais. — La Vraie Union (2 octobre 1763) Vénérable : Doisnel prêtre, grand vicaire de la cathédrale.

Belley. — Les Trois Souhaits (16 juillet 1774). Secrétaire : Rubat, chanoine de la cathédrale.

Chalon-sur-Saône. — Union Parfaite (31 janvier 1774). A.-M. abbé Mailley, chanoine de la cathédrale, prieur de Montcharvey.

Glanfeuil (près Angers) — Le Tendre Accueil (1er décembre 1774). Vénérable : Le Grand, bénédictin prieur de l'abbaye de Saint-Maur. Secrétaire : Paillart, augustin, prieur de la communauté d'Angers.

Guise. — La Franchise (21 février 1774). Vénérable : Cavenne, supérieur des minimes.

Langres. — La Bienfaisance (29 avril 1775). Secrétaire : Charbonnel, chanoine de Langres.

Le Monastier. — Etroite Union (13 mai 1775). Secrétaire : Lavie, bénédictin.

Narbonne. — La Parfaite Union. (20 septembre 1768). Vénérable : Broquise, religieux minime. Député : abbé de Montmorency-Bouville (L'abbé de Montmorency était également député de la Loge de la Peine à l'O. .·. de Tarbes).

Niort. — Intimité (6 février 1774). Vénérable : Berton, prêtre.

Orléans. — Jeanne d'Arc de la Parfaite Union (17 décembre 1760). Secrétaire : Saint-Charles, carme déchaussé.

Quimper. — Parfaite Union (10 mars 1770). Vénérable : abbé Reymond, chanoine.

Rochefort. — Aimable Concorde (17 mai 1755). Député : abbé du Rousseau.

Valence. — La Sagesse (27 décembre 1765). Secrétaire : Bancel, chanoine de la cathédrale. Député, abbé Reymond.

Lors de la tenue du G .·. O .·. du 22 octobre 1773, je vois figurer parmi les membres présents :

Abbé Jossot. 4e expert ;

Alexandre-Guy Pingré, chanoine, bibliothécaire de Sainte-Geneviève, astronome, membre de l'Académie des sciences ;

Abbé Pierre-Marie Jardin, orateur ;

Thomas du Rousseau, prieur de la congrégation de Sainte-Geneviève, orateur : Abbé Reymond de Saint-Thomas, chapelain des Quinze-Vingts ;

Loth, religieux minime ;

Abbé Jean-Baptiste-François Rozier, président de la chambre des Provinces.

C'est l'abbé Rozier qui présenta le maillet au duc de Chartres.

Lors de l'initiation de Voltaire, en 1778, à la Loge des Neuf Sœurs, je vois figurer les abbés Cordier de Saint-Firmin, Bignon et Remy.

Enfin, je signale, à titre de pure curiosité, une anecdote publiée par Cladel dans le journal l'*Orient* (p 82).

Le pape Benoît XIV, après avoir confirmé la bulle de Clément XII contre les francs-maçons, entraîné par un de ses courtisans affilié à l'ordre, se serait fait initier à la suite d'une sérénade qui lui aurait été donnée par un orchestre de francs-maçons !

Je serai très reconnaissant à M. A. Tardieu de vouloir bien me donner quel-

ques renseignements sur les Loges d'Auvergne encore dans les ténèbres.

Je n'ai relevé jusqu'ici que :

Clermont-Ferrand. — Franche Amitié (1753) : Parfaite Union ; Saint-Michel de la Paix ;

Ambert. — Saint-Jean d'Ambert (1804) ;

Riom. — Saint-Amable (1774) ;

Thiers. — Vrais Amis (1754) ; Parfaite Union (1803) ; Saint-Genest des Amis de la Vertu (1775) ;

Aurillac. — Zorobabel ; amis du Gouvernement (1803) ;

Saint-Flour, — Parfaite Union (1781).

J. G. Bord.

*
* *

On lit dans les lettres du lieutenant général de police de Marville publiées par la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France, à la date du 20 juin 1745, ce qui suit :

Les trois bénédictins qui étoient dans la loge des francs-maçons qui a été surprise le mardi de la Pentecôte, dans l'hôtel de Soissons, sont de Saint-Martin-des-Champs, et le traiteur qui devoit fournir le repas a été condamné vendredi à 3.000 francs d'amende. Il étoit venu plus de deux cents francs-maçons à l'audience.

Le 20 décembre de la même année, ils ont fait l'objet de ce rapport :

On étoit instruit, depuis du temps, qu'il se tenoit à l'hôtel de Soissons des assemblées de francs-maçons, qui devenoient de jour en jour plus nombreuses, et dont tous les voisins étoient scandalisés. En conséquence, on a pris des mesures pour tâcher de les surprendre. Mardi 8 de ce mois, s'y étant transporté, on a trouvé quarante-deux francs-maçons assemblées ensemble et tous prêts à faire une réception On a saisi leurs livres et la plus grande partie de leurs ustensiles. Une partie de ces francs-maçons a été amenée chez le lieutenant de police, qui leur a fait une réprimande. Dans la compagnie il y avoit trois bénédictins, du reste des marchands et autres gens d'assez bas étage. Les francs-maçons sont fort intrigués de cette aventure, et ont même fait des menaces à ceux qui les avoient surpris.

Déjà en 1744, ils avaient menacé de représailles M. de Marville.

Paul Pinson.

—

Modèles en relief de la Bastille (T. G., 91 ; LI, 235. — Je possède un modèle en relief de la Bastille : il forme tabatière et est en étain.

Sur le couvercle on lit encore : « prise par les.... » et dans l'intérieur on a gravé les mauvais vers qui suivent :

Ce fort fut la force des despotes
De la vengeance et la tyrannie
La liberté par ses droits plus forte
L'a détruit par sa vive énergie.

La Guesle.

—

Convention nationale. Premier président (LI, 219). — M. J.-J. Guiffrey, dans sa liste des *Conventionnels*, donne, pp. 32 et 33, une liste des présidents de la Convention. Voici le passage relatif à la première séance :

1792, 20 septembre : Rühl, doyen d'âge,
— — : Pétion, président élu.

B.

—

Une déesse de la Raison, plus tard ministresse de Louis XVIII (LI, 219). — Le comte de Corbière, ministre d'Etat, épousa, le 12 janvier 1800, Anne-Marie-Esther de la Marre, veuve, depuis 1794, d'Isaac-Guy-René le Chapelier, et décédée à Rennes le 6 octobre 1856.

Avait-elle été déesse de la Raison ?

G. P. Le Lieur d'Avost.

*
* *

« Est-ce bien exact ? » On peut, avec assurance, répondre : *Non.*

L'inauguration du culte de la Raison remonte, si je ne me trompe, au mois de novembre 1793, et, en Bretagne, au plus tôt au mois de décembre ; or, à cette époque, depuis longtemps déjà, M. du Plessis de Grenédan n'était plus qu'un proscrit.

Ce qui est vrai, c'est qu'en 1789, il avait adopté, avec un enthousiasme juvénile, les idées humanitaires alors en vogue, ce qui lui avait valu à Rennes, une immense popularité. Lévôt (*Bibliographie bretonne*), très éloigné des opinions que professa plus tard le député d'extrême droite de la Restauration, très peu suspect par conséquent, dit de lui :

« ... Croyant pouvoir faire quelque bien, il se rendit au vœu de ses compatriotes qui l'élurent maire de Rennes le 10 décembre 1792. Dans ces périlleuses fonctions, il ne cessa de lutter contre la violence, résistant aux représentants du peuple Sevestre et Billaud-Varennes, protégeant les prisonniers, leur délivrant des passe-ports, contenant les sociétés populaires, etc. Le premier et le plus

ardent promoteur à Rennes de la levée départementale, il rédigea avec Gilbert les adresses menaçantes envoyées à la Convention après le 31 mai. Il accueillit et protégea plusieurs proscrits, entre autre Lanjuinais, son maître et son ami...

« De tels actes ne pouvaient trouver grâce devant le Comité de Salut public. »

Il y mit le comble par une lettre de sanglants reproches qu'il écrivit aux membres du farouche comité.

« Ceux à qui s'adressait cette foudroyante protestation, continue Levot, y répondirent par un ordre d'arrestation qu'un courrier extraordinaire apporta à Rennes *le 9 août 1793*. Carrier, de son côté, avait mis au prix de deux cents louis la tête de du Plessis de Grenédan, qui, cédant alors aux instances de sa famille et de ses amis, consentit à se soustraire par la fuite à une mort inévitable ».

La posture qu'on lui prête à la fin de cette même année ou au commencement de la suivante, n'a pas besoin, je pense, d'une autre réfutation. P. DU GUE.

—

La capitulation de Paris et le comte d'Hérisson (LI, 163, 239, 296). — J'ai été très intimement lié avec le comte d'Hérisson et il m'a plus d'une fois raconté l'épisode en question. Le comte d'Hérisson était un des hommes les plus loyaux, les plus braves et les plus chevaleresques que j'aie rencontrés en ma vie : un vrai caractère possédé du noble besoin de vérité et de justice. Je suis absolument de l'avis du Dr Bougon que ceux qui ont eu l'honneur de bien le connaître, ne douteront pas de sa parole. Je dis cela aussi bien pour ce qui concerne le fait de la capitulation de Paris que celui se rattachant à Joséphine de Beauharnais et à l'évasion de Louis XVII, au sujet duquel fait, récemment, un de nos collègues intermédiairistes fit, bien à tort, une remarque peu bienveillante et peu justifiée à l'égard du comte d'Hérisson. OTTO FRIEDRICHS.

—

Forme primitive de la confession (LI, 4, 131, 244). — Voici les renseignements que me demande M. La Brèche :

1° *Paul de Thèbes*. — Il y a confusion, en effet, dans les termes de ma communication que j'ai faite aussi courte que possible, à titre de renseignement sur la question posée et sans vouloir me lancer dans des considérations historiques et théologiques à perte de vue.

Il s'agit de la *Vie de Paul de Thèbes* par saint Jérome, qui raconte les derniers moments de l'ascète égyptien, alors âgé de plus de cent ans. Saint Antoine le visite. Paul sent venir la mort et ne se confesse pas. Si la confession auriculaire avait été en usage, Jérôme l'eût mentionnée. Dès que le concile de Latran eut donné force de loi à la confession auriculaire (canon 21) elle fut mentionnée chaque fois dans les vies des saints les plus marquants.

2° *Thomas d'Aquin*. — Il s'agit du commentaire que ce docteur a publié sur le *Livre des Sentences* de Pierre Lombard. A propos de la 4e sentence, saint Thomas reconnait que la confession à Dieu était légitime, mais qu'elle ne l'a plus été dès la promulgation des canons de Latran.

Si j'ai parlé des Novatiens, c'est pour répondre à l'objection que j'ai entendu faire souvent : « si la confession auricu- « laire n'avait pas existé, les Novatiens ne « l'auraient pas attaquée ».

L'antipape Novatien ne soutenait-il pas que l'Église ne pouvait remettre les péchés mortels ?...

Les explications de notre collaborateur sur le pénitencier supprimé par Nectaire pour indiscrétion, sur le prêtre réduit au rôle d'indicateur, à l'effet d'obtenir le pardon, etc., ne m'ont pas convaincu. Quant à saint Benoît, s'il avait considéré que la confession auriculaire était une loi de l'Eglise, il ne l'aurait pas *commandée*, il en aurait *recommandé* un usage plus fréquent.

Mais, je le répète, je ne crois pas que la question, telle qu'elle a été posée, comporte une discussion qui doive nous entraîner dans toutes les subtilités de la dialectique.

Nous pouvons différer, M. La Brèche et moi, sur l'interprétation des textes et des faits. Ces divergences auront l'avantage de faire apparaître le sujet qui nous occupe sous plusieurs de ses différents aspects. PAUL ARGELÈS.

—

Confréries de charité (LI, 108, 182, 241). — La liste des « articles, livres ou brochures parus à ce sujet » serait trop longue à établir et, du reste, tiendrait trop de place ici. Parmi les nombreuses mo-

nographies de villes et de communes normandes, il n'en est guère qui ne contiennent un chapitre consacré à la charité locale, et c'est justice.

Du reste, avec les savants confrères qui lui ont déjà répondu, M. Marc me paraît devoir être parfaitement documenté.

Après eux, je me permettrai seulement d'indiquer :

Comme le travail le plus récent, selon moi, paru sur ce sujet : *Les confréries de charité* par M. S. Caüet, dans le dernier volume du *Recueil des travaux de la Société libre de l'Eure*, 6e série, t. 1er, 1904 (que M. Marc trouvera chez M. Chéronnet, libraire, rue des Grands-Augustins, de Paris) ;

Comme le plus sérieux et de beaucoup le plus important : *Documents concernant les confréries de charités normandes* recueillis par E. Veuclin. Evreux, 1892, 8°;

Comme le plus attrayant à cause des photographies qui l'agrémentent : *Les charités de Normandie*, article anonyme paru dans *Le Journal de Rouen dans la famille*, 2e année, n° 37, 25 mai 1903.

Enfin, n'oublions pas qu'une rubrique semblable figure à notre T. G. qui renvoie au t. XXIII (année 1890).

MARGEVILLE.

*
* *

J'ai vu ces jours derniers, chez un brocanteur de Vaugirard, tout un lot d'insignes de « Charitons ». Ce sont de longues bandes de drap rouge vif, entourées de franges et garnies de broderies d'argent : calice, pélican et autres emblèmes religieux. J'y ai lu ces mots : « Charité de la Chaussée, 1848-1857 — porte-bannière ou 1er lève-corps, 2e lève-corps, etc... »

JEHAN.

*
* *

Puisque M. E. Marc s'intéresse aux frères de Charité, je puis lui fournir encore quelques notes. Dans nos communes, le sonneur qui précède le mort en agitant ses deux sonnettes, se nomme *Cliqueteur*, mais on prononce toujours *Cliqueteux*. Le son ou timbre de ces sonnettes avait une réputation d'une commune à l'autre.

Matheloge est le martyrologe ou plutôt le nécrologe de la confrérie. Je pense conséquemment que le livre de *Majesté* est la liste des confrères vivants, avec le nom des Prévôts, syndics et autres dignitaires en tête. Mais pourquoi Majesté?

Plusieurs communes n'ont souvent qu'une seule confrérie, mais celle-ci porte le nom d'une seule commune : c'est le *siège*. A Longnes, on banquette chaque année cordialement mais longuement : cela s'appelle la *Fête du Siége*. On m'a demandé sérieusement en quelle année le village avait soutenu un siège. Je n'ai su que répondre et pour cause. Pontoise a eu aussi son *Siège de Confrérie*, car il en a soutenu d'autres vrais.

Quand les frères de Chaussy, je suis toujours dans l'arrondissement de Mantes, prêtent leur concours dans une commune voisine, ils perçoivent d'après un tarif de *banlieue*. Un de leurs prévôts du XVIIIe siècle tenait ses comptes exactement, mais comme il avait une orthographe qui aurait supporté la réforme, il écrivait constamment *Beaulieu*. Cela a intrigué un savant correspondant du ministère ; il avait lu Beaulieu et en arriva à des déductions ingénieuses qu'il a étalées en pleine Sorbonne. C'était d'une fantaisie burlesque. Si M. E. Marc y regarde d'un peu près, il se peut que les pèlerinages d'outre-mer ne soient pas autre chose que des enterrements *outre la paroisse*. Les confréries de Bréval, de Vétheuil, ont des statuts connus, où il n'est point question de ces voyages.

E. GRAVE.

—

La fleur de lis des Peretti della Rocca (L, 168, 366, 689, 805, 968 ; LI, 32, 92, 199). — Je comprends que la famille Peretti della Rocca et ses amis puissent désirer faire juger publiquement dans l'*Intermédiaire* une question d'armoiries et d'origine, qui demande plutôt une brochure avec « copie des documents et des sources historiques » ; mais il ne faudrait pas faire dire aux publications citées (L. 969) ce qu'elles ne disent pas. *L'Annuaire de la Noblesse*, année 1895, p. 591, mis en cause, dit bien que Giudice, comte souverain della Rocca, eut un quatrième fils, Piretto, (ou Petit-Pierre) « dont on ne sait rien », mais il ne dit nullement qu'il fut la souche des Peretti della Rocca, ainsi que l'a reconnu un membre de cette famille dans une visite qu'il me fit à ce sujet. Je ne m'attendais donc pas à voir reproduire à nouveau cette assertion qu'il faudrait au moins appuyer sur un document historique sérieux et authentique. Du reste, il naquit probablement à cette

même époque, en Corse, beaucoup d'autres « Petit-Pierre » et peut-être aussi d'autres « Della Rocca. »

RÉVÉREND.

—

Comte de Lyon (LI, 166,264,309). — Le Sens de Folleville, famille ancienne de Senonois, possédait aux XIIIe et XIVe siècles, des biens dans cette contrée.

Elle s'établit en Normandie au XIVe siècle et y posséda les terres de *Lion* (Calvados) de Folleville et de Morsan (Eure).

Mre Robert-Armand Lesens de Lion, marquis de Folleville, premier président de la cour royale d'Amiens, a réuni par le mariage de son père avec l'héritière de la branche de Folleville, les deux branches de *Lion* et de Folleville.

Entré aux carabiniers commandés par *Monsieur* (Louis XVIII), en 1770, il passa en 1776 au parlement de Rouen où il fut président à mortier en 1777.

Il eut deux enfants :

Hippolyte Lesens de Folleville, officier aux chasseurs de Vaucluse ;

Armandine-Henriette Lesens, mariée au marquis de Morel de Than, capitaine des vaisseaux du roi.

(Voir Saint-Allais, tome IX, 153).

J'ignore la descendance de M. Hippolyte Lesens de Folleville et je serais heureux si un complaisant collaborateur pouvait me la faire connaître, surtout en ce qui concerne le comte Musnier de Folleville.

D'après une purge d'hypothèque légale ouverte en 1899, je trouve mention :

1° de la communauté entre Charles Gabriel marquis de Folleville et Catherine-Charlotte-Sophie de Bussy ;

2° D'une alliance entre Adèle-Françoise-Gabrielle de Folleville et Louis François-Félix, comte Musnier de Folleville ;

3° D'une autre alliance entre Louis-Charles-Josselin de Rohan-Chabot, prince de Léon, avec Octavie-Etiennette-Catherine Rouillé de Boissy (Les de Boissy, parents du comte Musnier de Folleville).

E. TAUSSERAT.

*
* *

Cf. *Armorial du 1er Empire*, t. III, p. 115-16. Ce que je puis ajouter, c'est que ce comte de Lyon, ou mieux Lions, créé baron de l'empire en 1811, épousa, à Rouen, le 5 février 1781 Adelaïde-Louise Bigot dont il eut les deux enfants cités.

R. D.

Orieulx de la Porte (LI, 167). — L'*Armorial Français* de 1894 donne ainsi les armes de cette famille : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, à la fasce d'or ; aux 2 et 3 d'argent, au faucon de sable, allumé d'or, perché sur un rameau de laurier de sinople. Sur le tout d'azur, à trois yeux d'or, rangés en chef et trois marteaux du même, posés 2 et 1 en pointe.* Devise : POTIUS MORI QUAM MENTIRI.

P. LE J.

—

Armoiries du peintre Simon Vouët (LI, 224). — D'après les : *Lettres de noblesse accordées aux artistes en France au XVIIe et XVIIIe siècle*, par J.-J. Guiffrey, il ne résulte pas que Simon Vouët ait été anobli : il est à remarquer cependant que la liste que donne M. Guiffrey ne commence que par les lettres de noblesse accordées à Lebrun, en 1662, c'est-à-dire treize ans après la mort de Vouët. D'ailleurs son acte de décès, que rapporte le *Dictionnaire critique* de Jal, ne lui donne pas de qualifications nobiliaires.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Armoiries à déterminer : à une aigle au vol abaissé (L, 338, 524, 588 ; LI, 262). — C'est très volontiers que je réponds au désir du collaborateur O. de Star. Les plaques de cheminée aux armes de Mgr Fleuriau d'Armenonville que je me rappelle avoir vues, il y a quelques années, sont au nombre de deux et se trouvent à Suilly-la-Tour (Nièvre) l'une au presbytère de cette localité et l'autre dans une maison voisine.

T.

—

Armes à indiquer : Gironné de... et de... de douze pièces (L, 561, 672, 809, 810, 913 ; LI, 32, 145). — Voici quelques renseignements puisés dans les *Généalogies* de l'abbé Boullemier, et les *Fatras généalogiques* de M. de Juigné :

Aimé (ou Edme) Charles le Bascle d'Argenteuil, seigneur de Beauregard, lieutenant-colonel de cavalerie, épousa Edmée-Françoise Duret (contrat de mariage, 1719), fille d'Aimé-François Duret, seigneur de Villers-Vineux et de Louise-Catherine Berthaut, dont il eut :

1° Edme, qui suit ;

2° Louis-Marie le Bascle, chevalier d'Argenteuil, capitaine de cavalerie, né en 1727 ;

3° Marie le Bascle d'Argenteuil, née en 1729, chanoinesse de Neuville.

Edme, chevalier, marquis d'Argenteuil, seigneur d'Obtrée et de Montliot, brigadier des armées du roi, mestre de camp de cavalerie, enseigne aide-major des gardes du corps, fut baptisé à Montliot le 21 avril 1721. Reçu en la chambre de la noblesse de Bourgogne, en 1769. Marié à Paris le 26 octobre 1763, avec Adélaïde Duban de la Feuillée.

D'autre part, les Archives de la Côte-d'Or contiennent d'assez nombreux titres sur la famille le Bascle et les diverses seigneuries qu'elle a possédées (série E, cotes 1.083 à 1.103 bis). Ils permettront de compléter les renseignements ci dessus.

Edme-Charles le Bascle naquit en 1681; il était fils de Louis le Bascle d'Argenteuil et Marie-Anne Pitoiset (contrat de mariage, 1677), fille de Jean-Baptiste Pitoiset, seigneur d'Obtrée et de Blaisinne du Ban; il testa en 1728. En 1748, Marie-Anne Pitoiset étant veuve, cède le revenu de la seigneurie d'Obtrée à son fils Edme-Charles. Elle mourut en 1751 et fut inhumée dans la chapelle d'Obtrée.

En 1760, Edme-Charles le Bascle, *comte* d'Argenteuil, vend la seigneurie de Montliot à son fils Edme le Bascle, *marquis* d'Argenteuil. Montliot relevait de Courcelles-les-Rangs qui était venu à Edme-Charles par sa femme Edmée-Françoise Duret.

Le marquis d'Argenteuil avait donc réuni les trois seigneuries voisines d'Obtrée, Courcelles-les-Rangs et Montliot. En 1762 il rend foi et hommage à l'abbé de Pothières et il passe des baux jusqu'en 1788.

En remontant d'un degré, Louis le Bascle était le second fils de Charles le Bascle d'Argenteuil et de Gabrielle-Anne de Castres de la Baume, et par conséquent petit-fils de Patris le Bascle d'Argenteuil et de Colombe Boucher.

Quant à l'abbé de Vézelay, j'ignore son ascendance, mais pour aider M. T. à la détermination de ses armes, je lui indique celles des Thomassin : *D'azur, à la croix écôtée et alésée d'or*. Cette famille, originaire de Franche-Comté et qui projeta un rameau en Provence, était possessionnée aux XVIIe et XVIIIe siècles dans le bailliage de la Montagne et résidait dans le marquisat d'Arc-en Barrois. Il s'agirait de savoir si elle a été alliée directement ou indirectement à celle des le Bascle.

PALLIOT LE JEUNE.

—

Pièce de cinq francs de Louis XVI (LI, 225). — M. Gabriel Marcel possède une monnaie bien curieuse, en effet, mais il est difficile qu'une pièce de monnaie française puisse porter 1793 avec l'effigie de Louis XVI. La royauté était abolie depuis le 21 septembre 1792 et il est plus que douteux que la Convention ait tenu à faire frapper, jusqu'à la veille de la mort du tyran, des pièces à son effigie, alors que tous les insignes rappelant la royauté étaient rigoureusement proscrits par de multiples décrets. B.

*
* *

Il en est de l'écu de six livres — et non de cinq francs — de Louis XVI au millésime de 1793, qui fait partie des monnaies dites *constitutionnelles* (décret du 9 avril 1791), comme de la pièce de cinq francs de Louis XVIII de 1814, dite *au petit collet*, au sujet de laquelle on a posé une question tout dernièrement dans l'*Intermédiaire* ; cette pièce de 1793 à l'effigie du roi n'est pas rare, elle a été frappée dans les différents ateliers monétaires existant alors, comme ceux de Paris, Rouen, Strasbourg, Lille, Lyon, Bordeaux, etc. Nous avons dans notre médaillier deux de ces écus de six livres de Louis XVI de 1793, au différent K (Bordeaux) et des pièces de billon ou en métal de cloche.

D'ailleurs, certains ateliers de province n'ont été fermés que provisoirement, à la suite de la loi du 20 janvier 1793 et après le décret du 15 août 1795 (application du système décimal), huit ateliers reprirent la frappe de la monnaie ; ce furent ceux de Paris (A), Perpignan (Q), Bayonne (L), Bordeaux (K), Nantes (T), Lille (W), Strasbourg (BB) et Lyon (D).

L'hôtel des monnaies de Bordeaux est le dernier qui ait fonctionné en province, il n'a été supprimé définitivement qu'en 1878, à la suite d'incidents que nous n'avons pas à rappeler ici.

Nous renvoyons aux ouvrages de numismatique spéciaux comme ceux d'Hoffmann, de Hennin, de Dewamin, etc., M. Gabriel Marcel qui nous paraît s'être un peu emballé sur son écu de six livres.

Cette pièce n'étant pas rare et n'ayant plus cours, ne vaut que le poids de l'argent si elle n'est pas en très bon état de conservation. Toutes les pièces de monnaie françaises, depuis la Révolution et même au-delà, qui ne sont pas presque fleur de coin, sauf quelques raretés connues, n'ont aucune valeur de médaillier. Nous disons cela pour rendre service aux numismates débutants qui encombrent leurs cartons de monnaies modernes frustes, indignes d'une collection sérieuse.

ERN-LABADIE.

—

Pays de Chevrie et de Sereine (LI, 220). — Le pays de Chevrie n'est plus connu que dans cette expression : La Villeneuve-en-Chevrie, commune de l'arrondissement de Mantes. Il reste encore la ferme de Chevrie, mais, je crois, commune de Blaru.

Aux XIIe et XIIIe siècles, il est souvent question dans les dénombrements de Rosny, de la forêt de Chevrie qui s'étendait d'une lieue en tous sens environ, sur la haute colline qui borde la Seine depuis Jeufosse jusqu'au vallon qui sépare Blaru du village de Normandie, où commence la Normandie. Le pays peu connu est sauvage par endroits, mais d'une grande beauté. Il mériterait d'être décrit par la plume disserte de M. Ardouin-Dumazet.

E. GRAVE.

—

Evêques de Bayeux (L, 951). — Au moyen du *Trésor de chronologie*, par M. le comte de Mas-Latrie, col. 1385 et de l'*Ancienne église de France..., sommaire et complément de la Gallia christiana* par Sandret, Paris, 1866, pp. 207-210, la liste demandée peut s'établir ainsi :

1499, 25 mars, intr. René de Prie, — et non de Brie, comme le dit le Trésor de chronologie, card. 1506, résign. 1515, mort 9 sept. 1519.

1516, septembre, Louis de Canossa, transf. de Tricarico, resign. 1531. m. 1532.

1531, 17 avril, Pierre de Martigny, transf. de Castres, non adv., m. 13 sept. 1531.

1531, 13 oct., card. Augustin Trivulzi, aussi évêque de Toulon par cumul, m. Rome, 18 mars 1548.

1548, 16 mai, Charles d'Humières, m. 5 déc. 1571.

1573, 15 oct., Bernardin de Saint-François, m. 14 juill. 1582.

1583, 9 mars, Mathurin de Savonnières, m. mai 1586.

1586, Charles de Bourbon, card. 1583, non ordin., non consacr., resign. 1590, m. 30 juillet 1594.

1590, nom. René de Daillon du Lude, confirm. 1598, m. 8 mars 1600.

1600, 26 juin, Arnaud d'Ossat, transf. de Rennes, m. Rome, 13 mars 1604.

1606, 27 juill. Jacques d'Angennes, m. 16 mai 1647. MARGEVILLE.

—

Prieuré de Talland (XLIX). — A Talende, en l'archiprêtré de Merdonne ou Merdogne, au diocèse de Clermont (Puy-de-Dôme), existait une cure dont était patron le chapitre cathédral de la ville épiscopale. Peut-être était-ce un prieuré-cure ?

Saint-Amand de Tallende, même diocèse, possédait une abbaye ou monastère d'Urbanistes, issu de sainte Claire de Clermont, mais cela n'a rien à voir avec la question. Je ne connais pas d'autre Talende ou Tallende. A. S..E.

—

Un bas-relief de Jean Goujon (LI, 169, 245). — Jean Goujon a quitté Parisen 1562, pour aller se fixer à Bologne, donc il n'a pas pu faire un bas-relief représentant Henri III, roi de France en 1574. GERMAIN BAPST.

—

Sépultures d'artistes (LI, 12, 88, 135, 197). — Ne pas oublier, pour le Père La Chaise, *Viennel*, promenade philosophique au cimetière du Père La Chaise, 2e édition, Firmin Didot, 1855.

HA. HE.

*
* *

Le cimetière d'Auteuil renferme les tombes de Gavarni, Yvon, Gounod, Zimermann (violoniste).

Dans le cimetière de Louveciennes (S.-et-O.), au pied de l'aqueduc, se trouve le tombeau de Mme Vigée-Lebrun.

Le monument funéraire de Mignard et celui de Le Nôtre existent dans une des chapelles latérales de l'église Saint-Roch, à Paris.

Une plaque rappelle dans l'église Saint-Eustache, que Rameau y est inhumé. A

Saint-Germain l'Auxerrois furent enterrés les peintres Stella, Santerre, Noël-Nicolas Coypel ; les sculpteurs Sarrazin et Coysevox ; Levau, architecte ; Israël Silvestre ; Warin. J. L. L.

—

Brierre de Boismont (LI, 220). — Je n'ai pas souvenir d'avoir vu une autre orthographe du nom de ce médecin.

Il y a Brière de l'Isle, mais c'est un général. On la trouve dans le titre de son ouvrage : *La Menstruation*, Paris, Germer Baillière, 1842 ; ouvrage couronné par l'Académie Royale de Médecine ». En tête de cet ouvrage, est la liste des « ouvrages du même auteur » publiés par Germer Baillière.

A ce peu se borne ma réponse à U.L.A. Je regrette de n'en pas savoir davantage.

Dr Cordes.

*
* *

D'après l'Etat présent de la noblesse, *Brière de Boismont*, *de L'Isle*, *de Lesmont*, *de Mondétour et de Valigny*, porte pour armes : *d'or*, *au lion de gueules*, *enclos d'un trescheur de sable* : *au chef échiqueté d'azur et d'argent de 3 traits*. Je ne sais pas si la branche de Boismont a été anoblie ; celle de Mondétour et de Valigny, dont le vicomte Révérend donne la filiation (*Armorial de l'Empire et Titres de la Restauration*) reçut le titre de chevalier de l'Empire en 1808 et 1810 et des lettres de noblesse en 1829. Les armoiries de l'empire sont tout à fait différentes de celles décrites plus haut : avec les lettres de 1829, il ne paraît pas qu'il y ait eu de concession d'armoiries.

Alexandre-Jacques-François *Brière* fut autorisé, par décret impérial du 30 octobre 1861, à ajouter à son nom celui de : *de Boismont*, que portait jadis son père.

Mademoiselle *Brierre de Boismont* épousa, au mois de septembre 1854, M. Prévost d'Arlincourt, maire de Sarifontaine (Seine-et-Oise) que je n'ai pas trouvé cité dans les notices de cette famille que j'ai eues sous la main.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Famille Doynel ou Doisnel (L, 619, 811, 919 ; LI, 140, 252). — Dans le n° 1061 de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* (L, 919), j'ai cité l'opinion de M. de la Sicotière sur l'origine de cette famille qui remonte, d'après lui, à d'anciens rois d'Irlande.

Cette opinion n'est pas partagée par le généalogiste de Magny, que je copie textuellement :

> Un auteur moderne qui a parlé de cette famille (la famille Doynel ou Doisnel), a commis une grave erreur en prétendant qu'elle descendait des O'Donnel d'Irlande, tandis qu'au contraire la famille anglaise descend sans contredit de N... Doinel, compagnon de Guillaume le Conquérant en 1066.

Pour appuyer son assertion, de Magny avait sans doute des éléments d'appréciation dont il est regrettable qu'il n'ait pas indiqué la nature. Mais M. de la Sicotière, qui fut un historien éminent et un chercheur infatigable, ne s'était pas non plus prononcé à la légère dans une question qu'il devait posséder à fond, ainsi que toutes celles, du reste, qui ont trait à l'histoire normande.

Quel est celui des deux qui est dans le vrai ?

Sans me prononcer entre l'un et l'autre, je relaterai simplement, en faveur de la thèse de M. de la Sicotière, que d'après d'anciens souvenirs conservés à la Chapelle-Biche, où vint s'établir, au XIIe siècle, une branche de la famille Doisnel, cette famille serait originaire d'Irlande.

Ch. D.

—

Comte de Fuentès-Pignatelli (LI, 166, 303). — Ce personnage fut, en effet, ambassadeur d'Espagne en France, et même en Angleterre, mais je crois qu'il occupa le premier poste bien avant 1790. Car le baron de Tricornot, dans ses intéressants Mémoires, nous apprend que ce comte Fuentès, de la branche des Pignatelli d'Espagne, profita de son séjour en France pour marier son second fils avec la fille unique et héritière de Casimir de Pignatelli, comte d'Egmont, (1727-1801), lieutenant général au service français, et chef d'une branche des Pignatelli, établie en France.

Le comte d'Egmont avait épousé, en 1750, Mlle de Saint-Séverin d'Aragon. Elle mourut en 1754, ne lui laissant que la fille dont il est question plus haut. Le comte d'Egmont épousa en secondes noces, en février 1756, la charmante Septimanie de Richelieu, la « jeune et jolie », morte

à l'âge de 33 ans, en 1773, sans enfants. Le comte d'Egmont épousa en troisièmes noces, en 1788, l'ancienne dame de compagnie de sa femme, une miss Farrell, appartenant « à une très ancienne famille d'Irlande ». Elle soigna ses dernières années et ne lui donna pas non plus d'héritier.

Revenons maintenant au gendre du comte d'Egmont, le prince de Pignatelli-Fuentès, fils de l'ambassadeur. Cet espagnol, d'origine napolitaine, entra au service français par suite de son mariage, et il était, en 1772, colonel des dragons de Schomberg, régiment allemand issu des Volontaires du maréchal de Saxe.

A cette époque (1772) il avait déjà de sa femme deux fils « qui seront un jour « de grands seigneurs », écrit Tricornot, « puisqu'ils doivent hériter de toute la « branche Pignatelli-Fuentès en Espagne, « et de celle de Pignatelli d'Egmont en « France ».

La fille du comte d'Egmont mourut avant son père. Ses deux fils moururent également jeunes et sans postérité.

Mme la comtesse d'Armaillé, dans son charmant ouvrage sur *La comtesse d'Egmont*, nous apprend que l'immense fortune du comte d'Egmont et ses titres retournèrent à la maison de Luynes et aux Pignatelli d'Espagne.

En ce qui concerne la présence du comte de Pignatelli-Fuentès en 1787, 1788 et 1789, à l'abbaye de Valsery, dans le Soissonnais, si nous prenons en considération que la principale résidence du comte d'Egmont était le château de Braine, dans la même région et à environ sept lieues de Valsery ce séjour de l'ancien ambassadeur espagnol dans une abbaye de l'Ile-de-France devient moins inexplicable.

S. Churchill.

—

De Gourbillon, quelquefois écrit Courbillon (LI, 220). — Fixés à Passy (Seine) au commencement de ce siècle.

L'un d'eux eut un emploi à la Loterie.

Peut-être ces papiers ont-ils figuré dans mes catalogues.

On pourrait, je crois, facilement les retrouver. A. S..y.

*
* *

M. David trouvera quelques détails sur Mme de Gourbillon dans les ouvrages suivants :

1° *Les Bourbons et la Russie*, de M. Ernest Daudet :

A la p. 134, l'auteur décrit la vie de Madame, comtesse de Provence, à Budweiss, en Bohême, vers 1798. Elle y demeurait dans la gêne et l'obscurité « sous la do- « mination de sa femme de chambre, une « Mme de Gourbillon, personne astu- « cieuse, intrigante qui lui imposait ses « volontés », etc.

Le roi Louis XVIII voulait faire venir son épouse à Mittau, mais Madame prétendait y être accompagnée de sa « fidèle amie ».

A la p. 169, le 2 juin 1799, Madame arrive à Mittau. Mme de Gourbillon, qui l'accompagnait, est conduite chez le gouverneur russe, de là emmenée à Wilna et internée dans un couvent. Elle trouve moyen d'en sortir va à Saint-Pétersbourg et intrigue contre Louis XVIII.

2° Dans les *Papiers d'un émigré* du baron de Guilhermy, nous la retrouvons à Londres, en 1804 (p. 144).

M. de Guilhermy, agent du Roi, est chargé de lui remettre vingt cinq louis. Elle fut « parfaite dans cet entretien... » M. de Guilhermy demanda « qu'on fît « porter à cette femme quelques bonnes « paroles de justice, en raison d'anciens « manquements ». S. Churchill.

—

Les papiers d'Henri Heine (T.G., 416 ; LI, 186, 227). — L'*Amateur d'autographes* du 15 décembre 1900, contient la note suivante :

La *Tægliche Rundschau* rapporte que le professeur Hans Meyer, chef de l'Institut bibliographique de Leipzig, vient d'acquérir un grand nombre de manuscrits et de lettres de Henri Heine, qui avaient jusqu'ici, appartenu par héritage à la veuve de l'écrivain, puis à M. Julia.

La pièce la plus importante de cette acquisition est le premier manuscrit d'*Atta Troll*, comprenant 200 pages couvertes de ratures ; puis 100 pages de poésies et de gros fragments du *Rabbin de Bacharach*.

En outre, plus de mille lettres, éclairant la vie de Henri Heine d'un jour nouveau.

Ces manuscrits nous avaient été proposés pour une somme fantastique, plus de 60.000 francs. Ils appartenaient à Madame veuve Julia et ne doivent être qu'une partie des papiers laissés par la veuve de Heine, car un partage paraît avoir été fait dans les papiers laissés par M. Julia. Les mille lettres dont on fait si grand cas sont adressées à

Heine par des Allemands, dont la plupart sont des inconnus. La véritable correspondance de Heine, qui devait être du plus grand intérêt, n'est pas là. Quelques épaves ont passé dans une de nos dernières ventes, le reste doit être oublié ou perdu dans le midi de la France.

—

Famille Xien, Kuien (LI, 223). — Le traité dont il est question est certainement le traité de campagne conclu le 8 mars 1642 entre la France et la République des Provinces-Unies (*Corps diplomatique* de Dumont et Rousset, Amsterdam 1726, VI, 1re partie, pages 242 à 244). M. Kien a donc quelque chance de trouver les éclaircissements qu'il désire aux archives du ministère des Affaires étrangères, à Paris.

De Bruxelles, il me serait difficile d'orienter davantage ses recherches. Je lui signalerai toutefois, en ces archives, la *Correspondance de Hollande* (XXII), et il est probable qu'on pourra lui donner au ministère la clé du chiffre.

A. Boghaert-Vaché.

—

Une famille Le Noir en Picardie (LI, 221). — Dans l'*Annuaire de la Noblesse de France*, 1900, p. 232, il y a la filiation de la famille Le Noir de Becquincourt, depuis la fin du XVIIe siècle jusqu'à présent.

G. P. Le Lieur d'Avost.

***

Voir *Annuaire de la Noblesse*, année 1901, p. 232 et suivantes.

Révérend.

—

Louis-Marcel de Cousser (LI, 167) — Si ce n'est pas la famille *Decousset* de Cassel qui fait demander les renseignements sur Louis-Marcel de Cousser, on doit s'adresser à madame veuve Decousser à Cassel (Nord), ou mieux à monsieur le docteur Dieudonné Decousser, à Cassel. Le secrétaire de la mairie de Cassel ferait également les recherches nécessaires sur les noms des parents. La famille n'est probablement pas noble : *de* en flamand signifiant tout simplement *le*.

Vandevelde.

—

Victor Michal (LI, 221). — J'ai connu Victor Michal dans ma toute jeunesse, mais je l'ai perdu de vue depuis longtemps et j'ignorais sa mort. Sa conversation était fort intéressante. Il avait été lié avec les fils de Victor Hugo, qui devaient être de son âge. Je l'ai entendu parler d'Ozy, qu'il paraissait avoir beaucoup connue.

Je ne savais pas qu'il eût composé des sonnets et de remarquables pièces.

Je n'ai connu de lui que les paroles d'une romance célèbre de Masini l'*Hirondelle perdue* et quelques vers dans lesquels il se moquait de l'auto-adoration de Baudelaire.

Je n'ai retenu que le dernier de ces vers avec la moitié du précédent. Je demande pardon à mes collaborateurs de les leur citer, ce que je fais à titre purement documentaire :

.....Et sa douleur dernière
Fut de n'avoir pas pu se b... le... d...

Paul Argelès.

***

Notre collaborateur Pont-Calé pourrait avoir quelques renseignements sur Victor Michal auprès de ceux qui fréquentaient le dîner du *Bon Bock*, aux Vendanges de Bourgogne, vers 1880. Michal, homme assez replet, à la moustache brune, à l'accent méridional, frisant alors la cinquantaine, y avait coutume de réciter son poème les *Vignes*. Bohême endurci, l'on m'a raconté de Michal le trait suivant :

Un jour qu'il battait le pavé de Paris ; il rencontre un ami. — Que fais-tu ? lui dit celui-ci. — Je meurs de faim, répond le poète — Eh ! bien, viens avec moi, je vais te faire avoir un modeste emploi qui te permettra de vivre. Cent sous par jour, ce n'est pas la fortune, mais c'est le pain assuré — Et que s'agit-il de faire ? interroge Michal. — Presque rien. Tu garderas un magasin où il y a un nouveau système de poêles, et quand il viendra un visiteur tu donneras un prospectus.

Michal vint quelques jours, puis disparut ; à quelque temps de là son ami le rencontre : — Tu es gentil, lui dit-il ; je te trouve un emploi, et tu te sauves sans crier gare.

— Oh ! mon ami, ce magasin ! lui répliqua Michal avec son *accent*. Il n'y vient jamais le soleil !

L'auteur des *Vignes* avait préféré sa liberté.

H. Lyonnet.

—

Alice Ozy (LI, 167, 256, 305). — Voilà donc qu'à la suite des révélations émises

par l'*Intermédiaire*, cette joyeuse Ozy, de légendaire mémoire chez les viveurs du règne de Louis-Philippe redevient une actualité.

Ah ! dame, elle était de belle humeur celle-là. Or, un soir de fête à tout casser, elle se promenait dans le foyer de l'Opéra, étant au bras d'un prince du Nord, incognito, mais qui devait être, un jour, prochainement, le chef d'un grand empire. Le hasard fit que le groupe se rencontra avec un de nos confrères et naturellement le journaliste ouvrait de grands yeux. « Eh, « c'est vrai, mon cher, lui dit-elle tout « bas, nous avons un beau-père peu com- « mun ! » Plus tard, quelques années après, elle fit la connaissance de Charles Hugo. C'était encore avoir un beau-père de marque, mais celui-là ne se faisait pas faute de l'admettre près de sa personne et, plus d'une fois, en compagnie de ses deux fils et de sa cour, il a soupé avec elle à la Maison d'or. Etaient de la partie MM. Auguste Vacquerie, Paul Meurice et Philoxène Boyer. Ce dernier, alors fort enthousiaste, fit des vers à l'actrice et les récita. — Comment cette poésie, moitié galante, moitié gastronomique, transpira-t-elle au dehors ? C'est ce que j'ignore, mais elle fut happée par l'un des frères Lionnet, lequel nous la reproduisit ensuite au café des Variétés, rendez-vous des auteurs du temps, et, en la débitant, il nous faisait mourir de rire.

Voyons, messieurs, il faut des triolets
En l'honneur de la demoiselle.

Rien qu'en scandant ces mots *la demoi-sel-le*, en imitant le ton, la voix, les gestes de Philoxène Boyer, il excitait l'éclosion d'une jovialité sans pareille. On racontait aussi, qu'à cette même soirée de la Maison d'or, le fervent disciple avait proclamé Victor Hugo, pape intellectuel du monde moderne, et c'était un autre sujet de jovialité.

M. Philibert Audebrand, en son livre : *Romanciers et Viveurs du XIXe siècle*, a consacré une étude intéressante à Roger de Beauvoir. Il y raconte que, de même que Victor Hugo, l'auteur du *Chevalier de Saint-Georges* excellait à faire des dessins à la plume. L'une de ses compositions représentait la sémillante actrice des Variétés dans un petit portrait en pied et tenant à la main un objet qui excitait sa gaieté. Quel était cet objet ? Ce serait bien difficile à exprimer en français. Cherchez, méditez, peut-être trouverez-vous.

J'ajoute que ce dessin avait pour légende ces cinq mots :

Ozy, noçant, les mains pleines.

Tout cela est aujourd'hui bien loin de nous, mais le testament très-louable de la joyeuse commère nous rappelle ces passe-temps d'autrefois. Les Catons d'aujourd'hui, s'il y en a, nous en voudront-ils de ressusciter ce trait pour un instant ?

JULES REGNAUDIN.

*
* *

Le tableau de Chassériau donné au Louvre par Alice Ozy, représente non une Danaé, mais une Suzanne surprise par les vieillards. Il a figuré au Salon de 1839 et à l'Exposition universelle de 1855. Il est encore au Louvre.

Celui que Chassériau a fait d'après Alice Ozy et qui passe pour être le portrait fidèle de cette jeune et jolie femme, porte le titre de *Baigneuse endormie près d'une source*. Il a été exposé au Salon de 1850, acquis par l'Etat et donné au musée d'Avignon, où chacun peut le voir.

Sur les relations de Chassériau avec Alice Ozy, voir le livre de Valbert Chevillard, *Un peintre romantique. Théodore Chassériau* (Paris, A. Lemerre, 1893, in-8°), p. 163 et suiv. L.-H. L.

*
* *

Aglaüs Bouvenne a gravé pour Mlle Alice Ozy un ex-libris à monogramme. Elle ne s'en est peut-être jamais servi, imitant en cela Victor Hugo et Gambetta, qui n'ont jamais fait usage des leurs.

A. S... Y.

—

Paganini (LI, 168, 228, 306). — *Journal historique et littéraire*, (Liège, Kersten), 92e livraison (du 1er décembre 1841) :

Paganini est mort à Nice l'an dernier. Il était noté pour le désordre de ses mœurs et pour son irréligion. Non seulement il n'avait point accompli le devoir pascal, mais avait repoussé les secours de l'Eglise au lit de mort. Ces faits ont motivé, de la part de l'évêque de Nice, un refus de sépulture ecclésiastique. Sur les sollicitations des exécuteurs testamentaires, le prélat a dû instruire un procès en suite duquel la privation de la sépulture ecclésiastique a été prononcée par sentence. Les exécuteurs testamentaires ont insisté et porté la cause en appel devant S. E. le cardinal-archevêque de Gênes, métropolitain, qui a confirmé pleinement, au mois d'août dernier, la sentence de

l'évêque de Nice. Le corps de Paganini, après être resté longtemps embaumé et exposé dans ses appartements, a été, par ordre du gouvernement, déposé dans la cave, puis au lazaret de Villefranche, à raison de l'odeur fétide qu'il exhalait. Il sera maintenant enterré hors du cimetière, et le nom de Paganini demeurera rayé du registre paroissial, où une note marginale indique la cause de cette mesure.

A. Germain.

—

Paladilhe (LI, 272). — Emile Paladilhe, né à Montpellier, composa la *Mandolinata*, en chemin de fer, au cours d'un de ses voyages à Rome, et sur des paroles françaises de son père, docteur à Montpellier.

Il vendit le manuscrit 100 fr. à Hartmann. Celui-ci en tira 400.000 fr.; dans la seule Angleterre il céda le droit de vente pour 100 000 fr.

La *Mandolinata* me rappelle une taquinerie, de mauvais goût du reste, dont mes compagnons de croisière et moi affligeâmes notre aimable compositeur. Lorsque nous arrivions dans un port espagnol ou italien, des joueurs de guitare et de mandoline venaient en canot nous donner une sérénade. Le mot d'ordre était donné et à Barcelone, au Grao, à Cartagène, Alicante, Malaga, les Baléares, Gibraltar, Tanger, aussi bien qu'à Nice, Gênes, Porto d'Anzio, Naples, Messine et Palerme, nous entendîmes invariablement la *Mandolinata*, à la grande fureur de Paladilhe qui, finalement, nous désarma par la résignation et le rire.

Mais comme Paladilhe a horreur de la publicité et que je ne l'ignore pas, je vous laisse toute la responsabilité de la publication de cette note.

J. G. Bord.

—

Pasquier de Coulans (LI, 111, 189, 255). — Il est absolument certain que le *baron de Coulans* était, en 1771, non pas le père, mais le grand-père du chancelier Pasquier. Le premier, en effet, n'hérita de ce titre et de cette terre qu'à la mort du second, en 1783. Il est toutefois possible, probable même, que tous les deux aient subi l'exil qui frappa le Parlement de 1771 à 1774, mais on n'en peut douter au moins pour l'aïeul auquel s'applique ce passage des Mémoires du chancelier :

« Sa fin fut douce ; le ciel la lui avait réservée en dédommagement des labeurs, des agitations de sa longue carrière. Les luttes parlementaires, dans les dernières années du règne de Louis XV, avaient été très pénibles ; elles s'étaient terminées par la suppression du Parlement sous le ministère de M. de Maupeou et par l'exil de tous ses membres. » (t. 1, p. 12).

P. du Gué.

—

Le Pays de Bourjolly (LI, 168, 256). — Voir sur cette famille le 1er vol. de Canrobert, *Souvenir d'un siècle*.

M. de Bourjolly, qui est mort dernièrement, avait été chef du cabinet de M. de Royer, ministre de la justice. Il avait épousé Mlle de Rouville et était neveu du général de Bourjolly.

Trouillefon.

—

Famille Pinsard ou Pinsart (L, 840). — M. Amédée Boinet, archiviste paléographe, bibliothécaire à Sainte-Geneviève, a indiqué à l'auteur de la question des sources directes.

—

Madame de Polignac, née Fleury (L, 617). — Je puis dire à notre collègue que cette dame de Polignac laissa deux enfants : une fille, née à Montpellier paroisse Saint-Denis, le 25 août 1785, et un fils, né même paroisse le 2 août 1788, et que ces deux enfants furent baptisés le même jour, le 28 septembre 1788, trois semaines après la mort de leur mère. Ce qui est assez particulier. Il n'existe dans les registres de cette paroisse aucun acte applicable au mariage des parents, et j'ignore aussi à quelle famille Fleury pouvait appartenir la mère. C'est un problème qu'aurait pu facilement résoudre un des nombreux membres de la famille de Polignac.

Un Chercheur.

—

Marguerite de Roberval (LI, 222). — La source unique de cette étrange histoire, c'est la *Cosmographie universelle* d'André Thévet (tome II, Paris 1575, pages 1019 recto et verso et 1020 recto), le moins estimé des ouvrages du crédule cordelier. Ferdinand Denis et Victor Chauvin ont, quoiqu'ils s'en défendent, quelque peu enjolivé la narration de Thévet, dans les *Vrais Robinsons* (pages 72 à 83 et 369-370) et dans l'article du *Magasin pittoresque* cité par notre confrère L. D.

Le nom patronymique de Marguerite,

dont ils font la « nièce » de Roberval, est tout d'abord, très hypothétique. Thévet, après avoir parlé de celui-ci, désigne ainsi la jeune fille : « Une damoiselle qui luy estoit assez proche parente, nommée Marguerite ».

La servante, elle, se nommait Damienne, d'après Thévet, et non Bastienne.

Le nom de l'amant — notre auteur ne parle point de la prétendue union secrète — « est resté ignoré », avouent Denis et Chauvin eux-mêmes. C'était « un gentilhomme de bonne part », dit simplement Thévet.

Il mourut dans l'île, ainsi que Damienne, ainsi que l'enfant qu'il avait eu de Marguerite. Celle-ci, seule, fut sauvée par des marins bretons, et, revenue en France, elle se retira « en la ville de Nautron, pays de Perigort ». Thévet arrête là ses renseignements biographiques, sans nous dire si elle mourut dans cette ville, ni en quelle année elle cessa d'exister.

Denis et Chauvin n'ont point mentionné Nautron, dont le nom les avait sans doute déroutés. Je crois qu'il s'agit de Nontron, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement de la Dordogne. A. Boghaert-Vaché.

—

Les descendants de Tallien (LI, 113, 192, 258, 308). — Notre très docte collaborateur Nauroy a donné des renseignements détaillés très précis, avec copie de pièces de l'état civil à l'appui, sur la descendance de Thérésia Cabarrus dans son livre intitulé *Révolutionnaires*, in-12, chez Savine, 1891, pages 105 à 144.

M. Tallien de Cabarrus, le consul actuel, est un des descendants directs du 5me enfant de la belle N.-D. de Thermidor, le célèbre Dr Cabarrus, lequel eut 3 enfants dont 2 fils.

Ce sont eux qui furent autorisés à prendre le nom de Tallien de Cabarrus, l'aîné par décret en date du 7 décembre 1866 et le cadet par décret du 23 janvier 1877.

P. de M.

*
* *

Voici l'acte de mariage auquel fait allusion *Nostradamus* (19 juin 1890) :

Edouard-Léonce-François-Marie Tallien de Cabarrus, fils de Charles-Adolphe et de Clémentine-Antonine Sibour

et

Sophie-Céline-Marthe Retouret, fille de X. Retouret et de Mme née Honorine Courmont, à Genève.

G. B.

*
* *

La tombe de Tallien était au Père Lachaise : par quelles vicissitudes a-t-elle passé ?

—

Livres sur Conrart et portraits. (LI, 225). — Victor Cousin : *La Société française au XVIIIe siècle, d'après le grand Cyrus*, in-8, 1858, t. II, chapitres XI, XIII, XV, XVI et l'appendice, *passim*. Kerviler et Barthélemy : *Valentin Conrart, sa vie et sa correspondance*. Paris, 1881, in-8. — Bourgoin : *Valentin Conrart, premier secrétaire perpétuel de l'Académie française*, Paris, 1883, in-8 (Thèse de doctorat qui a largement utilisé le livre précédent). — L'abbé Fabre : *Chapelain et les deux premières académies*. Paris, 1890, in-8° (contient une généalogie rectifiée de Conrart). — Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*. Paris, 1867, in 8. — *L'Amateur d'autographes*, 1878, p. 113, et 1904, p. 228-229.

Je trouve dans mes notes : Conrart, portrait gravé par Cossin, d'après Cl. Lefebvre, in-folio. R. B.

Le fac-similé de l'écriture de Conrart donné par l'*Isographie des hommes célèbres*, n'est pas de l'académicien, mais d'un homonyme.

—

La clef des « Contemplations » (LI, 217, 312). — Tout d'abord, nous dirons que les deux pièces de vers intitulées *Claire* et *Claire P* ont été composées en souvenir de la même personne.

Le mystère que semble cacher la personnalité de la jeune fille connue sous le nom de Claire, est en partie dévoilé dans le second poème même, par l'auteur :

Allez à Saint-Mandé, cherchez dans le champ sombre
Vous trouverez le lit de sa noce avec l'ombre ;
Vous trouverez la tombe où gît ce lys vermeil.

. . . . . .

Allons donc au cimetière de Saint-Mandé et cherchons parmi les tombes celle qui renferme les restes de la *Vierge au front pur* que Victor Hugo avait connue toute jeune :

Elle me disait vous et je lui disais tu,

. . . . . .

Ne consultez pas les registres du cimetière, vous ne trouverez rien, mais allez vous-même à la découverte. Au bout de l'allée centrale de ce vieil asile de repos (aujourd'hui désaffecté pour les nouvelles inhumations et dont la porte ne s'ouvre que rarement), un peu au-delà du monument élevé à la mémoire d'Armand Carrel, à gauche en retrait, vous trouverez une tombe entourée d'un grillage occupant environ neuf mètres carrés et qui renferme deux pierres tumulaires. Sur l'une se trouve cette inscription :

CLAIRE
1826-1846

suivie de ces quelques vers :

Voilà donc que tu dors sous cette pierre grise,
Voilà que tu n'es plus ayant à peine été,
L'astre attire le lys et te voilà reprise,
O Vierge par l'azur cette virginité.

VICTOR HUGO

C'est un fragment de l'admirable poème intitulé *Claire*, publié dans les *Contemplations*.

C'est donc ici que repose cette jeune fille de vingt ans pleurée par le Maître.

Dans le même ouvrage de Victor Hugo, sous le titre : *Claire P*, la pièce de vers commence ainsi :

Quel âge hier ? Vingt ans. Et quel âge aujourd'hui
L'éternité.....

On voit donc que Claire et Claire P sont la même personne.
On lit un peu plus loin :

. . . . . .
Son père, le sculpteur, s'écriait : Qu'elle est belle.

— Cherchons quel était ce sculpteur.

Victor Hugo, depuis 1833, avait une amie, une amie bien dévouée qui lui témoigna plus tard une grande affection. Elle s'appelait Juliette, Juliette Gauvain ou Juliette Drouet, du nom de son oncle... elle aurait pu s'appeler Juliette Pradier, car depuis 1823 elle était la maîtresse du grand sculpteur dont elle avait eu une fille en 1826, qui s'appelait Claire.

Nous voici, je crois, sur la bonne piste. Claire P. ou Claire Pradier est morte en 1846. La pièce de vers où le poète la célèbre et qui porte la date de juin 1854, a été postdatée ou écrite en souvenir d'un anniversaire.

Nous disions que la tombe en question du cimetière de Saint-Mandé comprend deux pierres tumulaires, l'une porte l'inscription citée plus haut, l'autre n'a aucune inscription ; elle doit, si je ne me trompe, couvrir le cercueil de madame Drouet. GEORGES COLAS.

—

Les œuvres théâtrales sur la Brie (LI, 49, 210, 266). — Dans les pièces de théâtre citées par le collaborateur Henry Lyonnet, j'y vois figurer avec surprise les villes de Longjumeau, Montlhéry et Etampes. Je ne sache pas que ces trois villes aient fait partie de la province de Brie. P. IPSONN.

***

Si M. Ardouin Dumazet veut bien prendre la peine de lire la question, telle qu'elle avait été posée (LI, 49), il verra que l'on demandait de citer non seulement les œuvres théâtrales dont l'action se déroule en Brie, mais aussi dans le *Département de Seine-et-Marne*. Le nom de la ville de Fontainebleau devait donc figurer sur la liste, bien que Fontainebleau ne soit pas dans la Brie. H. LYONNET.

—

Livre des poinçons (L, 673, 821, 930). — Aux ouvrages cités, il faut ajouter le suivant : *Traité de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent*, par Paibaud. Paris, 1825, in-8, avec 8 planches représentant 300 poinçons.

PAUL PINSON.

—

Documents sur Strasbourg (LI, 164). — Notre aimable intermédiairiste ne paraît pas se douter du travail qu'il demande en posant sa question : Des livres parus à Strasbourg de 1820 à 1840 ?

Mais depuis la mise en œuvre de la première presse à bras utilisée par Gutenberg dans cette ville en 1438 (dix ans avant Mayence !) jusqu'à nos jours, les ateliers typographiques de Strasbourg ont produit une quantité presque incalculable de livres, plaquettes et plans, et si on voulait citer, comme le demande notre correspondant, les ouvrages parus de 1820 à 1840, le bulletin ne suffirait pas. Néanmoins, pour satisfaire un peu sa curiosité, nous allons donner ci-dessous l'énumération des titres de quelques-uns de ces ouvrages.

Lichtenberger. — « Histoire de l'invention de l'imprimerie pour servir de défense à la ville de Strasbourg contre les prétentions de Harlem ; avec une pré-

face de Schweighauser ». Strasbourg 1825, in-8° avec portrait et 8 planches gravées.

Chapuy. — « Vues pittoresques de la Cathédrale de Strasbourg et détails remarquables de ce monument ; avec un texte historique et descriptif, par Schweighauser ». Strasbourg, 1827, in-4°, 54 p. et 15 pl. lithographiques.

Lutteroth. — « Notice sur Jean-Frédéric Oberlin, pasteur à Waldbach au Ban-de-la-Roche, mort le 1er juin 1826 ». Strasbourg, 1826, in-8°.

Stœber. — « Vie de Oberlin, pasteur à Waldbach ». Strasbourg, 1831, in-8° orné de 9 lithographies.

Fargès-Méricourt. — « Relation du voyage de S. M. Charles X en Alsace ». Strasbourg, 1829, in-4°, 184 p., avec 12 planches et 1 carte.

Matter. — « Discours prononcé à Strasbourg, à l'église du Temple-Neuf, le 8 octobre 1829, au service solennel célébré en actions de grâces de la naissance de S. A. R. le duc de Bordeaux ». Strasbourg, 1829, in-8°.

— « Fête donnée par la ville de Strasbourg le 27 janvier 1824, aux régiments revenus d'Espagne ». Strasbourg, 1824, in-8°.

Pellet. — « Le barde des Vosges » Recueil de poésies 1829, in-18, 372 p. 2 vues lithog.

Pfeffel. — « Fables et poésies choisies traduites en vers francais et précédées d'une notice par Paul Lehr ». Strasbourg, 1840, gr. in-8°.

— « Installation de M. de Kentzinger, maire de Strasbourg ». Strasbourg, 1826, in-8° avec 2 portraits.

Caspari. — « Dissertation sur les Péricopes présentés à la Faculté de théologie de Strasbourg ». Strasbourg, 1833, in-4°.

« Affaires de Saint-Thomas. — Polémique protestante et catholique concernant les biens et droits de ces fondations ». Strasbourg, 1833, in-8°.

Bettling de Lancastel. — « Considérations sur l'état des juifs dans la société chrétienne et particulièrement en Alsace et à Strasbourg ». Strasbourg, 1824, in-8°.

— « Galerie alsacienne ou portraits des alsaciens qui se sont le plus distingués dans les lettres, les sciences, les arts, l'industrie et l'art militaire (*sic*) 30 portraits lith. avec notices biograph. ». Strasbourg 1826, in-8°.

— « La Charte constitutionnelle des Français, traduite en grec ancien et publiée avec le texte français ». Strasbourg, 1831, in-8°.

Schweighaüser. — « Notice sur les recherches relatives aux antiquités du département du Bas-Rhin ». Strasbourg, 1822, in-16.

Golbery. — « Mémoire sur quelques anciennes fortifications des Vosges où l'on examine quel peuple du temps de Jules César était établi en Alsace ». Strasbourg, 1823, in-8°.

Friedrich. — « Cathédrale de Strasbourg et ses détails, 1839 ». Strasbourg, in-folio, texte français et allemand.

Schreiber. — « Das Munster zu Strasburg mit 12 lithog. Blatten in gros folio Denkmale der deutschen Baukunst ». Strasbourg, 1829, in-8°.

Walter. — « Bericht uber d.Fest, 1830, zur Erinnerung an die Uebergabe von Augsburg conf. ». Strasbourg, in-32.

Mais les documents en langue allemande sont innombrables et nous ne voulons pas en donner d'énumération ; de même pour les publications qui ont paru à Strassburg au moment des fêtes de Gutenberg en 1836 et en 1840. De nombreuses plaquettes et brochures ont été publiées à cette occasion; nous citerons seulement les deux ouvrages suivants :

« Fête séculaire de l'invention de l'imprimerie, par Gutenberg, qui seracélébrée à Strasbourg en 1836 ». Strasbourg, 1835, in-4°.

« Relation complète des Fêtes de Gutenberg célébrées à Strasbourg les 24, 25 et 26 juin 1840 ». 1 vol. in-8° et album renfermant les dessins de Gluck sur le cortège industriel de Strasbourg, 53 grandes planches coloriées et pliées, in-4°. Strasbourg, 1840. - Georges Colas.

—

Les précurseurs de M. Tarde (XLVII, 152). — Non pour la comparaison vicieuse (de l'imitation humaine avec l'attraction mutuelle des corps), mais pour le fond, voir Balzac, *La Muse du département*, œuvres complètes, vol. XIII de l'édition de Calmann Lévy de 1890, p. 102. « Avez-vous remarqué le singulier phénomène de la réaction que produit sur l'homme la vie en commun ? Les êtres

tendent, *par le sens indélébile de l'imitation simiesque*, à se modeler les uns sur les autres. On prend, sans s'en apercevoir, les gestes, les façons de parler, les attitudes, les airs, le visage les uns des autres. » HA. HE.

—

La Grande Encyclopédie (LI, 226). — Tous les volumes de la *Grande Encyclopédie* ont été *involontairement* datés par l'éditeur.

Ces dates, il est vrai, ne figurent pas sur les titres, mais on les trouve au bas et à gauche des cartes géographiques hors texte insérées dans chaque volume.

Le 1er volume a vu le jour en 1886 (carte d'Afrique, tome I) et le dernier en 1902 (carte de l'Yonne, tome XXXI).

Par ce procédé on obtient une approximation de six mois à un an, qui est suffisante dans la plupart des cas. S.

*
* *

Ce superbe et excellent ouvrage, préparé dès 1882 par M. Camille Dreyfus et l'éditeur Baer, puis dirigé par un comité à la tête duquel se trouvait M. Marcelin Berthelot, a commencé à paraître, par fascicules, à la fin de 1885. Les tomes 1 et 2 ont été publiés en 1886, chez Lamirault et Cie, éditeurs à Paris ; 3 et 4, en 1887 ; 5 et 6, en 1888 ; 7 et 8, en 1889... Le 31e et dernier volume s'est achevé avec l'année 1902.

La *Grande Encyclopédie* comprend 778 livraisons de 48 pages (chaque volume a 1200 pages, sauf le dernier qui en a 1344). Elles paraissaient régulièrement tous les jeudis ; la publication a été interrompue durant un court laps de temps après le tome 22, pendant que se constituait la Société anonyme qui allait reprendre l'entreprise de Lamirault, mais les souscripteurs ont reçu, en revanche, dans les derniers mois, deux livraisons par semaine. A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Cadet Rousselle (LI, 116, 121, 247). — Dans *Les Hommes et les Choses du Nord de la France et du Midi de la Belgique* publiés par MM. Aimé Leroy et Arthur Dinaux, (Valenciennes, 1829), on trouve, p. 42, un article sur Cadet-Roussel, signé S. H. B. On y voit que Cadet-Roussel arriva un beau jour à Cambrai, (c'était avant la Révolution), qu'il y vécut en colportant de porte en porte des dessins artistement découpés au canif, que des troupes d'enfants s'acharnaient après lui et qu'il ne pouvait mettre le pied hors de sa maison sans être assailli par leurs chansons. L'auteur dit en note :

Une chanson populaire qui dépeignait burlesquement l'état et le costume du malheureux et qui avait pour refrain : *Ah! Ah! vraiment, Cadet-Roussel est bon enfant!* est aujourd'hui tout ce qui reste de lui dans le souvenir de ceux-mêmes qui le poursuivirent de leurs tracassantes criailleries.

Cadet-Roussel quitta Cambrai pour Douai à la Révolution, reparut ensuite un moment à Cambrai, et mourut à Douai, aveugle et délaissé, en 1820 ou 1821.

Un article qui a paru dans la *Libre Parole* du 12 décembre 1903, fait naître Cadet-Roussel à Cambrai, vers 1750. En 1792, un soldat de passage aurait improvisé sur lui un couplet de chanson, ses frères d'armes en auraient fait les autres couplets. Tous les régiments qui traversèrent Cambrai en cette année de guerre, apprirent la chanson. Six mois après, le nom de Cadet-Roussel était célèbre dans toute la France.

M. A. Rambaud, dans son *Histoire de la civilisation contemporaine en France* (5e édit., p. 191) donne une origine différente à la chanson qui nous occupe, et il est autrement précis. Il dit en effet :

Aude, l'auteur de la chanson de Cadet-Roussel composée contre l'avocat Roussel, fit jouer en 1798, *Cadet-Roussel, professeur de déclamation*, et l'année suivante *Cadet Roussel barbier à la Fontaine des Innocents*.

DE MORTAGNE.

—

Bath, marque de papier (XLIX ; LI, 265). — J'ai réuni plusieurs variétés de cette marque, elles donnent la certitude que c'est bien une marque anglaise. Sur l'une on lit : BATH fine, dépôt *rue Coquilliére, n° 37*, Paris. Une couronne la surmonte.

On trouve des marques d'autres fabriques du même genre. A.S... Y.

—

Le nard des Romains L, 620, 742, 872, 995 ; LI, 46, 157). — Ammien Marcellin est un auteur plus intéressant qu'on ne le croit généralement. Ainsi, par exemple, il nous en dit assez, pour nous montrer une grosse faute dans l'histoire des Romains (1) de Duruy, où ce savant a

(1) En Mésopotamie romaine.

fait deux villes différentes d'Amide et de Constantine qu'il place sur la carte à 25 lieues l'une de l'autre, alors que c'est une seule et même ville ! Il est donc bon de l'étudier de près ; puisqu'il est susceptible de nous enseigner des choses curieuses, de différente nature.

Il est facile de démontrer le sens précis qu'il attache au mot *agger* ; et nous espérons bien que l'honorable M. H. C. M. sera aussi de notre avis :

1° D'abord notre aimable ophélète convient lui-même du sens de muraille qu'a le mot *agger* dans certains cas ;

2° C'est ainsi que l'a compris M. Nisard, de l'Académie française, l'éminent traducteur d'Ammien Marcellin ;

3° Mais nous avons mieux encore : cet auteur latin nous indique son sens très précis de *rempart* construit avec toute sorte de matériaux, pour assiéger les places fortes selon la méthode romaine. Dans la construction de l'agger, il entre surtout de la terre, des pierres et du bois.

Ammien Marcellin, qui n'avait pas vu la grande muraille construite en briques, et qui n'en savait que ce qu'il en avait entendu dire en Asie et en Perse, la compare aux agger si connus des Romains, auxquels il s'adressait et pour lesquels il écrivait. De sorte que, *dans la bouche de ce militaire,* ce mot avait un sens particulier, qui excluait absolument toute idée de chaînes de montagnes.

Cette interprétation n'est pas seulement une probabilité, mais c'est une certitude, et voici pourquoi. S'il avait voulu nous parler de montagnes formant une enceinte, il aurait employé le mot *montium* ; car c'est de ce mot qu'il s'est servi en Thrace, dans un cas analogue : *excelsæ montium summitates;* au lieu de *celsorum aggerum summitates.*

Il est clair que ces deux mots ne peuvent pas avoir le même sens ; et que, si l'un veut dire montagne, l'autre veut dire rempart ; c'est bien là notre grande muraille de Chine, que nous connaissons tous si bien, par la gravure et la photographie.

Aujourd'hui encore, si on donnait à traduire en latin le mot grande muraille de Chine, à nos bacheliers modernes, la palme serait donnée à celui qui se servirait du terme *agger,* qui vaut mieux encore que celui de *mœnia* (1), et par suite que le mot *murus*, à fortiori. Voilà donc bien une raison convaincante s'il en fut jamais, pour traduire *agger* par le mot « la grande muraille de Chine ».

Ammien Marcellin avait été en Perse, non seulement dans le midi avec Julien, mais encore dans le nord avec Ursicin, sous le règne de Constance, du côté de la Médie et de la mer Caspienne, sur la frontière de l'Arménie ; c'est-à-dire beaucoup plus loin que les Romains de son temps. Il y avait même fait de l'espionnage : de là ses connaissances en géographie.

Dr Bougon.

—

Inhumations hors des cimetières (XLVIII ; XLIX ; L ; LI, 89, 203). — A 3 kilomètres de Douai, au faubourg d'Esquerchin, commune de Cuincy, existe une chapelle sous le vocable de Notre-Dame des Affligés, lieu de pélerinage très fréquenté à Pâques et à la Pentecôte, laquelle sert de sépulture à la famille Dransart, de Douai.

A Frais-Marcus, hameau dépendant de Douai, M. Chappuy, maître de verrerie, a fait construire une chapelle dans laquelle sont inhumés les membres de sa famille.

Paul Pinson.

*
* *

Cela n'est pas aussi rare que paraissent le croire plusieurs de nos collaborateurs. Dans les régions où les protestants forment des groupes nombreux, on rencontre fréquemment des sépultures solitaires. Le *Voyage en France* de M. Ardouin-Dumazet, où l'on trouve tant de découvertes singulières sur notre pays, signale ces tombes comme étant une particularité dans la communauté protestante du Poitou :

Grâce à la nature de ce pays jadis d'accès difficile, couvert de bois, — dit-il dans sa xve série à propos de la singulière croyance des huguenots voyant dans les monuments celtiques des témoins du temps des persécutions — coupé de fondrières, sans routes, les réformés ont résisté jusqu'à l'heure où ils ont pu reprendre ouvertement l'exercice de leur religion ; mais, à en juger par ces théories singulières sur l'origine de vestiges presque anténistoriques, la terreur dut être grande parmi les populations. Celles-ci,

(1) Voir à ce sujet le précieux ouvrage des pères Huc et Gabet, *Voyage en Mongolie et au Thibet.*

chassés des cimetières, devaient enterrer leurs morts en pleine campagne ; l'usage s'est perpétué. Autour de Saint-Maixent, les tombes isolées sont nombreuses.

Le même auteur, dans sa 11e série, signale à Sablet, village situé entre Vaison et Carpentras, une tombe en pleins champs, entourée de pins et d'oliviers, préparée par un capitaine en retraite habitant Paris pour lui servir de sépulture. Quand le voyageur passa à Sablet, il y avait dix ans que le mausolée attendait son hôte ; celui-ci à chacune de ses visites, avait la satisfaction de voir grandir les pins qu'il avait plantés pour abriter son repos. A.

*
* *

A Guise (Aisne) existe une usine dont le nom de Familistère est universellement connu. Fondée par J. B. A. Godin, qui débuta dans la vie industrielle avec 4.000 francs, mais en plus avec une âme de philanthrope, en 1840, elle était loin — on le comprendra — d'être ce qu'elle est aujourd'hui. Ce ne fut qu'au mois d'avril 1859 que fut bâtie l'aile gauche du Familistère et, grandissant sans cesse il ne fut terminé qu'en 1880, s'augmentant toujours depuis.

Je ne puis, dans cet espace réduit, ni faire une monographie de cette œuvre immense, ni écrire une biographie de cet homme de bien. Je veux seulement répondre à la question posée :

C'est dans le jardin d'agrément du Familistère que Godin avait désiré être inhumé, et c'est au détour d'une allée solitaire, sur la terrasse d'où l'on domine toute l'œuvre familistérienne, que nous apparaît son mausolée, dressé dans la pleine lumière du ciel.

Sur l'une des faces, un buste de bronze reproduit ses traits. Un mouleur en costume de travail occupe la droite du monument. A gauche, une jeune femme montre l'image de Godin au petit enfant qu'elle porte dans les bras Au-dessus du buste, s'élance une figure symbolisant l'Immortalité.

Sur la pierre sont gravées les paroles suivantes, adressées à ses collaborateurs et retrouvées après sa mort dans ses papiers :

VENEZ PRÈS DE CETTE TOMBE
LORSQUE VOUS AUREZ BESOIN DE VOUS RAPPELER
QUE J'AI FONDÉ LE FAMILISTÈRE
POUR L'ASSOCIATION FRATERNELLE.
RESTEZ UNIS PAR AMOUR DE L'HUMANITÉ
PARDONNEZ LES TORTS QUE LES AUTRES
ONT ENVERS VOUS.
LA HAINE EST LE FRUIT DES MAUVAIS CŒURS,
NE LA LAISSEZ PAS PÉNÉTRER PARMI VOUS.
QUE MON SOUVENIR SOIT POUR VOUS UN SUJET
DE FRATERNELLE UNION
RIEN N'EST BON ET MÉRITOIRE SANS L'AMOUR
DE L'HUMANITÉ.
LA PROSPÉRITÉ VOUS SUIVRA TANT QUE L'ACCORD
RÈGNERA PARMI VOUS
SOYEZ JUSTES ENVERS TOUS, VOUS SERVIREZ
D'EXEMPLE.

Quel encouragement que de telles paroles ! Il fut conseiller général en 1870, et en 1871 ses concitoyens l'envoyèrent siéger à l'Assemblée Nationale.

JEHAN DE LOUVIERS.

—

Couleur Isabelle (T. G. 451 ; LI, 267).

Une tradition veut qu'Isabelle (la Catholique) ait fait le serment de porter jusqu'à la fin du siège (de Grenade) la chemise dont elle était revêtue ; de là le nom de couleur Isabelle donné à la teinte qu'avait prise son linge lorsqu'elle le quitta au bout de vingt mois.

V. Jacquemont. *Récits espagnols*. Lacroix, 1870.

Je crois me souvenir que cette tradition est signalée par *Mariana*, mais je suis loin d'en être sûr, et puis la chemise était un objet si rare à cette époque..

V. J. DU D.

—

Hommes naturalisés (LI, 14, 156, 321). — M. J. C. parle d'un homme conservé dans l'alcool, voici le cas, et je crois qu'il peut trouver sa place ici :

M. Granet, ancien notaire, archéologue, habitant Viverols, dans le Puy-de-Dôme, possède chez lui, au milieu d'une collection d'antiquités et de raretés, le tombeau de son père qu'il conserve dans l'alcool !

C'est dans un cercueil en plomb (ou en zinc) revêtu de ciment, et hermétiquement clos, que l'on peut voir ce tombeau, probablement unique de son espèce. Une ouverture vitrée, pratiquée dans le couvercle permet de voir le visage du défunt, dont les cheveux et la barbe ont poussé dans l'alcool d'une manière tout à fait extraordinaire, les traits sont calmes et pleins, et le teint est « recuit ».

Cette momie d'un nouveau genre est installée dans une chapelle attenant au cimetière communal et que M. Granet a fait édifier en se mettant, paraît-il, en

règle avec les prescriptions administratives et religieuses concernant les sépultures. JEHAN DE LOUVIERS.

Voir *Intermédiaire*, LI, 321.

—

Le cas de M. Guérin (L, 734, 879, 938, 996 ; LI, 46, 91, 270). — J'ai toujours plaisir à parler « Monstres doubles » ou plutôt « Diplologie », science qui est presque ma spécialité, car elle tente peu les savants modernes. Aussi je m'empresse de répondre à l'invitation qui m'est faite.

Le cas de Thuringe (1672) est bien un monstre double *Endocymien*, du type classique ; et l'opinion de Bartholin, médecin de l'époque, est parfaitement exacte, en ce sens qu'il y a bien eu *inclusion* d'un sujet dans l'autre : ce qui est une constatation fort intéressante, mais connue.

Mais il est probable que Bartholin ne connaissait pas les monstres doubles et qu'il crut à l'inclusion d'un sujet, *bien isolé*, dans le sujet qui vécut : ce qui est une erreur.

M. Jean Pila est d'avis que la théorie actuellement admise par les tératologistes n'est pas la meilleure ? Chacun est libre de son opinion. Mais qu'il formule son hypothèse, et nous discuterons ensuite.

Le cas de Thuringe semble bien authentique, car le sujet inclus était *de même sexe* que le sujet *porteur* (ce qui est *indispensable* dans l'état actuel de la science).

Quant à affirmer qu'il y avait vraiment un « arrière-faix » dans ce dernier sujet et que le sujet inclus *vécut* réellement (le baptême ne prouve évidemment rien), cela est plus difficile ; et, sur ces deux points, je reste sur une réserve, qui me paraît indispensable, malgré les dires de mon confrère Bartholin...

Le cas de Thuringe est connu depuis longtemps de tous les spécialistes. On en trouve la description dans : *Hist. anat. et mod. rar.* Cent. VI, hist. 100. — *De insolitis partus viis*, p 97. — Il a été discuté d'ailleurs, et même nié — *à tort*, à mon sens —, par un maître en la matière, le fondateur de la tératologie !

MARCEL BAUDOUIN.

—

Sauvages européens d'aujourd'hui (LI, 2, 92, 157, 213). — J'ai l'honneur d'affirmer de la façon la plus absolue à M. « Un Passant » ce que j'ai dit. Avant de mettre ma parole en doute, notre collaborateur aurait dû tâcher de voir les publications que je lui citais

Si je n'ai pas donné de dates précises, c'est que je suis loin de ma bibliothèque.

Il aurait lu les deux voyages que le docteur a faits à la recherche de ces prétendus sauvages. Un de mes amis les plus intimes l'y a accompagné au premier : j'en ai des photographies. Nous avons assez fait de gorges chaudes en Espagne sur la communication à la société d'anthropologie, reproduisant une légende d'auteurs du XVIIe siècle.

M. Un Passant parle « d'une excursion récente poursuivie avec méthode dans les parties les moins connues de ce territoire ». Comme j'ai des raisons très personnelles pour m'intéresser à cette question, je serais curieux de connaître cette excursion. Une revue espagnole périodique, *las Hojas Selectas*, a publié, en 1904, un voyage dans la Sierra de Gata, que je vois pas traversable de tant de façons.

CONDE DE TORLA.

*
* *

En allant de Vichy à Saint Priest, on aperçoit à quelques centaines de mètres, à droite de la route, aux pieds du Puy de Montoncel, le bourg de Lavoine ; le chemin qui y conduit, après avoir traversé ce village, aboutit à un second village, lequel, chose incroyable, n'a pas de nom. Il est indiqué sur la carte d'état major et sur celle du ministère de l'Intérieur avec la mention « Chez Pion » ; c'est la capitale du royaume des Pions.

Ces Pions, qui n'ont rien de commun avec ceux que nous avons connus au lycée, ne sont pas des sauvages, ils forment un petit peuple dont l'origine est inconnue et qui est resté à travers les siècles complètement indépendant.

Les Pions ont un roi dont la dynastie est, je crois, héréditaire ; c'était, il y a dix ans, un homme remarquable, autant que j'ai pu en juger ; son autorité est absolue, mais comme il n'en abuse pas, les révolutions sont inconnues chez les Pions.

J'ai visité ce pays, accompagné d'interprètes, car la langue est absolument incompréhensible, elle pourrait peut-être, pour certains de nos confrères, dont nous avons admiré les discussions aussi savantes qu'intéressantes, donner des indica-

tions sur leur origine ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils n'ont rien de commun avec les Romains, mais je ne suis pas assez fort en grec pour savoir s'ils descendent des Pélasges.

Il est plus probable cependant que, comme les Basques, les Pions descendent des premiers habitants de la Gaule.

Je ne dis rien des choses extraordinaires qu'on m'a racontées ou que j'ai vues, pour ne pas être taxé d'exagération, mais nos confrères de Vichy nous intéresseraient vivement en nous parlant de ce petit peuple qu'ils connaissent certainement. JEAN PILA.

—

L'ombre chevalier (XLVII; XLVIII). — Les ichthyologues ont raison de prétendre que l'ombre chevalier n'existe pas, mais les juristes et les pêcheurs anciens ou modernes auraient tort d'admettre cette négation.

Dans le langage vulgaire, on employait indifféremment au XVIIIe siècle les mots ombre et omble (Valmont, 1768) ; on a continué à les confondre au XIXe siècle (Baudrillart, *Dictionnaire des pêches*, 1827) et la loi elle-même qui cherche à être comprise du plus grand nombre, a adopté l'ombre chevalier. Dans le décret organique du 10 août 1875, il est désigné nommément avec la truite pour la période commune d'interdiction qui établit correctement que c'est bien un salmonide ; quant à l'ombre commun, comme il n'est pas spécifié, il rentre dans la 4e classe commune à tous les poissons, de telle sorte qu'il ne peut y avoir de confusion entre l'un et l'autre, quant aux époques où la pêche en est licite.

Cette distinction établie, la prétendue candeur des arrêtés préfectoraux qui réglementent dans certains départements la pêche de poissons qui n'existent pas, est non moins facile à disculper. Outre la possibilité d'acclimater de jour en jour dans les rivières des espèces autrefois inconnues, (l'Etat français verse, tous les ans, un million d'alevins d'omble chevalier dans ses cours d'eau) ; il existe une corrélation juridique entre la pêche et le transport et le colportage du poisson. Pour interdire la vente, l'achat, le transport et l'importation, il faut que la pêche soit interdite dans chaque département, d'où la nécessité d'interdire la pêche en même temps que la circulation (art. 5 de la loi du 31 mai 1865).

Or, parmi les poissons sujets à exportation, il n'en est pas qui aient autant de valeur que l'omble chevalier. Au début du siècle, Bosc en avait vu vendre plusieurs fois à Paris, cent écus la pièce ; on prétend qu'aujourd'hui cette valeur est bien discréditée par défaut de nos cordon-bleus qui ne savent plus distinguer les deux espèces. SUS.

—

Médaille d'honneur dite de sauvetage (LI, 226). — C'est, je crois, à la Ville de Paris qu'il faut attribuer la création de la première médaille de sauvetage.

Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, les actes de dévouement étaient récompensés pécuniairement, lorsqu'en 1779, le Prévôt des marchands et les Echevins de la Ville de Paris, pensant que « dans la classe même « infime, du peuple, il se trouve des gens « qui se conduisent plus par la gloire que « par l'intérêt », eurent l'idée de faire frapper des médailles « pour être distri- « buées seulement à ceux qui, par des « actions hardies, courageuses ou extraor- « dinaires, se sont distingués dans le se- « cours des noyés ».

La délibération du 14 octobre 1779, insérée au *Registre du Bureau de la Ville de Paris* (archives nationales H. 1878) et publiée dans le recueil des procès-verbaux de la commission du Vieux-Paris (séance du 12 Mars 1903), donne, comme suit, la description de la nouvelle médaille :

Sur un côté de la médaille sera l'écusson des armes de la ville avec cette légende : *Civitatis Parisiensis præmium fund*, 1779.

Sur l'autre côté, au revers, sera une couronne composée d'herbages et fleurs aquatiques, et autour de cette couronne, ces mots complettant la légende *Ob submersum civem redivivum*, et que l'espace renfermé par la couronne restera vuide pour y graver ce mot *Meruit* avec les noms de celui à qui on donnera la médaille et la datte de l'événement. Ces médailles seront d'argent. . . . . .

La médaille de récompense fondée par la ville de Paris (module 41 mill.) fut exposée au Salon de 1781, par B. Duvivier, graveur général des monnaies. Il en existe une reproduction offerte au Musée Carnavalet par M. Lucien Gillet, architecte

de la Préfecture de Police, auquel on doit l'intéressante communication faite à la commission du Vieux-Paris.

Y eut-il beaucoup de récompenses délivrées par application de la délibération du 14 octobre 1779 ? Je l'ignore. Dans tous les cas, la Révolution fit oublier cette création et on revint, comme par le passé, aux récompenses pécuniaires.

C'est en 1816 seulement que l'Etat finit par s'intéresser à cette question en autorisant les préfets à « accorder des gratifi- « cations aux habitants qui s'honorent par « des actes de dévouement », et c'est le 2 mai 1820 que le ministre de la marine et des colonies fut autorisé à décerner des médailles aux marins qui secouraient les naufragés.

Les ministres de la guerre et des travaux publics furent ensuite autorisés à décerner également des médailles d'honneur, le premier aux militaires, le second aux ouvriers ayant exposé leur vie dans des accidents de mines ou de carrières.

Enfin, en 1828, le ministre de l'Intérieur prescrivit aux préfets d'inviter les auteurs d'actes de dévouement à opter entre une médaille d'honneur et une récompense pécuniaire.

Le 2 décembre 1833, sur la proposition de M. Thiers, alors ministre du commerce et des travaux publics, toutes les médailles décernées depuis l'origine furent échangées pour un nouveau modèle unique pouvant se porter à la boutonnière *avec un ruban tricolore également divisé*. Mais les modules adoptés ne pouvaient guère se prêter à cet usage en raison du poids et des dimensions fixées (50 et 36 mill.), et des médailles d'une plus petite dimension furent spécialement frappées pour être données aux militaires, sapeurs-pompiers, gardes champêtres et douaniers.

Le 6 mars 1848, Jules Favre décida que la médaille portative de 27 mill. serait, désormais, seule accordée, non-seulement aux agents de l'aurorité revêtus d'un costume distinctif, mais encore à tous les citoyens auxquels des médailles d'honneur seraient décernées.

A partir du 15 juillet 1843, et jusqu'en 1899, il y eut quatre sortes de médailles: deux en or et deux en argent.

Les médailles d'or et d'argent de 1re classe du module de 50 mill. eurent la bélière en or, celles de 2e classe, du module de 36 mill., eurent la bélière en argent. Suspendues par un ruban tricolore de 3 centimètres, dans la largeur duquel chacune des couleurs occupe un espace égal d'un centimètre, ce ruban ne devait jamais être porté isolément comme un ruban d'ordre. Le nom du titulaire était gravé en relief sur un des côtés de la médaille suivi du millésime qui rappelait la date du fait récompensé.

Depuis, deux nouvelles médailles ont été créées, l'une en vermeil, l'autre en bronze (Décrets du 3 juin 1899 et du 16 novembre 1901), et ce n'est qu'en 1901 que les titulaires de médailles d'honneur ont été autorisés régulièrement à porter le ruban sans la médaille.

En dehors de ces récompenses officielles, certaines sociétés délivrent également des médailles d'honneur, mais ces médailles ne peuvent être portées en public.

Quant aux compagnies d'assurances, je ne crois pas qu'elles décernent aujourd'hui des récompenses honorifiques sous forme de médailles, mais elles l'ont certainement fait autrefois, car une circulaire ministérielle du 12 mars 1858 signale certains abus qui en sont résultés et rappelle que le port de médailles décernées par des compagnies d'assurances est interdit et peut provoquer des poursuites judiciaires. EUGÈNE GRÉCOURT.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Victor Hugo, dans le « Chansonnier du Gastronome ». — En 1831 fut publié, chez l'éditeur Ch. Lemesle, en un format in-18, un *Chansonnier du Gastronome* auquel collaborèrent Béranger, Delavigne, Victor Hugo et d'autres *minores*.

Voici les vers de V. Hugo sur la pêche :

D'attraits ravissants pourvue,
Seule, elle réunit tout :
Ses appas charment la vue,
Et chacun vante son goût.
Sa peau veloutée et fraîche
Joint toujours la rose au lis :
Ce pourrait être Philis....
Si ce n'était une pêche.

P. c. c. GUSTAVE FUSTIER.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond

LIe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20 Mars 1905.

41e Année — N° 1070

31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Bonne de Berry, et Victor Hugo. — Victor Hugo dit en parlant de la maîtresse de Ratbert :

Elle a ce vêtement ouvert sur le côté
Qui plus tard fut au Louvre effrontément [porté
Par Bonne de Berry, fille de Jean de [France.

Bonne de Berry (1364-1435) était en effet la fille de Jean de France ; mais, si je ne me trompe, elle s'est mariée à douze ans, en décembre 1376, et son mariage l'a exilée en Savoie.

C'est donc à l'âge de dix ou onze ans qu'elle aurait scandalisé la cour de Charles V en portant des robes d'almée... Où Victor Hugo a-t-il lu cela ? Si fantaisiste que soit le poème de *Ratbert*, il n'est pas inventé de toutes pièces. On peut donc poser la question. S.

—

Trois questions sur Mme du Cayla. — 1° Quelle est d'abord la vraie date de sa naissance ?

Car il y en a deux : *la sienne* et la *date des biographes*.

— Est-ce celle du 11 janvier, qu'elle relate, page 4 du tome Ier des *Mémoires d'une femme de qualité* (2e édition, Paris, Mame, etc., 1830) ?

— Ou bien est-ce la date, antérieure et complètement imprécise, que lui assignent les biographes Dezobry, Larousse, Desurbes, etc., qui, eux, se contentent de dire : *née en 1784* ?

Laquelle des deux dates signalées est-elle la vraie ?

2° Quel était réellement le petit nom de cette sémillante et prétentieuse comtesse : *Olympe* ? ou *Zoé* ?

— Page 17 du même tome, elle dit avoir, « à peine âgée de quatre ans », perdu sa mère, qui lui disait : « Ma pauvre Olympe, que vas-tu devenir ? »

— Cependant, les mêmes biographes lui donnent le nom *unique* de « Zoé, comtesse du Cayla, fille de l'avocat-général Talon, etc. ».

De quel côté a-t-on voulu mystifier le lecteur ? Du côté *Mémoires* ou du côté *Biographie* ?

3° Enfin, quant au mariage, même divergence. Ainsi, page 75, Mme O... comtesse du C... (car c'est ainsi qu'elle signe la Lettre-Préface de ses *Mémoires*, tome I, page 4) a écrit elle-même ces lignes :

« Presque immédiatement après le départ de Madame de Staël, j'avais épousé un homme de qualité. » — Or, Mme de Staël avait reçu l'ordre de quitter Paris, à l'occasion du poëme-roman *Corinne*, ordre que la dame-écrivain qualifie sévèrement en ces termes : « acte de petitesse du despotisme qui ajouta singulièrement à la haine que nous portions déjà à l'Empereur. » — D'où, d'après cette version de l'intéressée, l'année 1806 serait celle de son mariage.

— Mais, voici que, de son côté,

M. Nauroy, dans l'*Intermédiaire* n° 812 du 10 octobre 1898, col. 507, affirme que Mme du Cayla s'était mariée en juillet 1802, et non en 1806.

Qui croire des deux et à qui se fier sur ce nouveau point ?

Une chose certaine déjà, c'est que Mme du Cayla se trompe — ou se coupe — quand elle écrit que « à l'époque de l'épouvantable assassinat du duc d'Enghien », elle avait « un peu plus de seize ans ».

Parmi les nombreux lecteurs et amis de l'*Intermédiaire*, ne s'en trouvera-t-il pas qui soient en mesure de trancher pour toujours ces controverses, en nous procurant leur solution exacte et définitive ? — Espérons-le.

La « belle et séduisante comtesse », la « favorite préférée de Louis XVIII », aussi vaniteuse que pince sans-rire en maintes circonstances, a-t-elle cherché par hasard à se rajeunir comme une *jolie coquette* qu'elle se targuait d'être, en reculant sa naissance jusqu'en 1789, « quatre mois avant l'ouverture des Etats », ainsi qu'elle le prétend page 6 ?

— Ou bien quelque biographe, dont tous les pareils auront ensuite servilement emboîté les faux pas, aura-t-il donné à cet égard des détails complaisamment erronés, provenant alors sans doute de quelque personnage officieux, ayant voulu masquer — ou broder — les faits réels, pour dépister ainsi les *chercheurs* et *curieux* de cette époque là, sinon pour dérouter également ceux de l'avenir, plus exigeants et à bon droit ?

En tout cas, ces tricheries notoires sont assez louches et sujettes à caution, surtout quand on examine et qu'on veut peser la déclaration suivante du chapitre Ier de ces fameux *Mémoires*, page 3 :

« Personne mieux que moi ne pourrait dire le mot de *maintes énigmes politiques*, montrer les petites causes des actes les plus importants, et enfin dire *le pourquoi* et *le comment* de tout ce que l'on a fait depuis la Restauration. »

Mais alors, nous le répétons, dans quel but la fraude, de part ou d'autre ? Dans quel but ?

Il y a dans ses *Mémoires* tant de choses — nous ne disons pas tant de gens — qui aspirent à être tirées au clair et à parler plus net, en dépit de toutes les réticences et cachotteries passées !

ALEXIS DUBOSQ.

—

Mobilier des églises. — C'est aux jurisconsultes de l'*Intermédiaire* que j'adresse cette question. Nos députés paraissent décidés à voter la séparation des Églises et de l'Etat et la dénonciaion du Concordat. Dans les divers projets, il est bien question de la nouvelle affectation des édifices du culte, qui seraient loués par l'Etat ou la commune aux associations cultuelles, et les auteurs de ces projets de loi paraissent considérer le mobilier comme étant la propriété des communes ou de l'Etat. N'y a-t-il pas là une hérésie de droit ?

Lors du rétablissement du culte, presque toutes les églises étaient démeublées. L'Etat rendait bien des bâtiments, mais pas de mobilier, ou si peu qu'il est inutile d'en parler. Ce sont d'abord les fabriques qui pourvurent au plus pressé. On ne peut contester que les sièges, le luminaire sont bien la propriété des fabriques. Puis les fidèles enrichirent encore les églises par des dons plus ou moins généreux. Certains ornements sont des objets d'art.

Les prêtres eux-mêmes s'ingénièrent à embellir leurs églises. Mais aucun des donateurs n'avait entendu faire un cadeau aux communes ou à l'Etat.

Dans le cas où les monuments du culte feraient retour à l'Etat, en est-il de même du mobilier ?

Les donateurs ne pourraient-ils prétendre que les donations ont été faites sous condition tacite résolutoire et ne pourraient-ils pas exercer une action en revendication ? UN ANCIEN MAGISTRAT.

—

Les loges en plein air. — D'après le règlement des loges anglaises de 1717-1722 dont je possède un exemplaire manuscrit ayant appartenu au prince Murat, les premières tenues maçonniques se faisaient dans les bois ou sur les montagnes.

Je trouve trace de ce retour aux coutumes primitives en 1807.

Alexandre-Louis Roettiers de Montaleau, qui sauva les archives du G.·. O.·. pendant la Terreur et réunit les FF.·. dispersés dans la L.·. du *Centre des Amis*,

dans un voyage qu'il fit, quelque temps avant sa mort, dans les Pyrénées, avec le F.·. Thiery de Caen, et le F.·. Lartigue de Bordeaux, composa une loge parfaite sous le titre distinctif de *Marmoré*, unie à celle de l'*Amitié* de l'O.·. de Paris. Il transforma trois roches en autels et accorda différentes initiations et affiliations ; il en traça la planche et en donna lecture à son retour à la L.·. l'*Amitié* qui l'approuva.

« Je ne doute pas, dit-il, que dans des siècles reculés, les roches qui nous ont servi d'autels ne se retrouvent comme symbole de notre amour pour la maçonnerie ».

Roëttiers mourut le 30 janvier 1808. (Honneurs funèbres rendus à la mémoire du V.·. F.·. R. de M.... Paris Imp^ie du G.·. O.·. in-8° de 51 pp.)

Où eut lieu la tenue de la *Marmoré* ? Quelle fut la destinée de cette loge ?

Connait-on d'autres exemples de loges en plein air ? J. G. Bord.

—

Collection de médailles de M. Tabard. — Un de nos confrères pourrait-il nous dire ce qu'est devenue la collection de médailles de M. Tabard, qui vivait sous Louis-Philippe ?

Albert Renard.

—

Monnaies modernes. — J'ai souvent l'occasion de voir passer dans mes mains des quantités importantes de pièces de monnaies.

Quelque intermédiairiste pourrait-il m'indiquer quelles sont, parmi les pièces modernes, c'est-à-dire ne remontant pas au-delà de la première République, soit françaises, soit étrangères, celles qui seraient suffisamment rares pour mériter d'être conservées ? Je parle seulement des pièces d'or ou des pièces d'argent de 5 francs. M. P.

*
* *

Pour simplifier la discussion, nous avons communiqué la question à M. Et. Bourgey expert en médailles. Il nous répond :

Les monnaies de 5 fr. n'ont une valeur supérieure au cours qu'autant qu'elles sont à *fleur-de-coin*, c'est-à-dire dans une condition irréprochable, à l'état de neuf ; une pièce, usée même très légèrement, ne vaut que le cours.

Les monnaies à fleur-de-coin de la 1er République et de Napoléon Ier valent de deux à trois fois leur valeur nominale, les pièces de Louis XVIII et suivantes valent fort peu de chose.

Les seules monnaies de 5 fr. qui aient quelque valeur sont les pièces de Napoléon Ier frappées à Genève (50 à 100 fr.), à Utrecht et à Rome (15 à 20 francs). La pièce de 5 fr. de Napoléon III, 1852, dite *à la mèche*, et signée J.-J. Barre vaut une quinzaine de francs ; la pièce frappée en 1871, lorsque Camelinat était maître de la Monnaie, une dizaine de francs.

Les essais sont toujours plus rares et plus recherchés, mais on ne peut guère espérer les trouver dans la circulation. Certains peuvent atteindre un prix élevé, notamment l'essai de 5 fr. de Bonaparte, par Auguste, valant environ 300 fr. ; l'essai à la charte de Louis-Philippe, 200 fr. ; l'essai de la pièce de 5 fr. de Roty, fort recherché des amateurs, etc.

Quant aux monnaies d'or, (sauf les pièces de Bonaparte et de Napoléon Ier qui méritent une petite prime lorsqu'elles sont parfaitement conservées), elles n'ont pas de valeur numismatique.

Et. Bourgey.

—

Les Angenots. — Je serais désireux de savoir si la famille Angenot, établie à Verviers au XVIIIe siècle, est bien originaire de France : d'où elle provient ; s'il y a parenté d'origine avec les Angeneaux et les Angenault ? H. Angenot.

—

L'ermite janséniste Bertrand. — Pourrait-on fournir quelques renseignements sur un personnage singulier du XVIIIe siècle, Henri Bertrand, né dans les environs de Soissons, dont la vie a été écrite et répandue en plusieurs exemplaires manuscrits ?

Bertrand, qui s'était établi dans un petit ermitage à Bucy le Long, près Soissons, en fut expulsé par son évêque, fut emprisonné à Bicêtre, probablement pour cause de jansénisme, voyagea en Italie et en Terre-Sainte, revint se fixer en Bourgogne dans un ermitage près d'Arnay-le-Duc, fut incarcéré quelque temps à Dijon pendant la Terreur, et mourut assez misérablement en 1809. Connaîtrait-on quelque publication le concernant, ou quelque manuscrit de sa vie en dehors de

ceux que possèdent la Bibliothèque nationale, celle de l'Arsenal, celle de Soissons ? F. B.

—

Famille Crouy-Chanel. — Pourrait-on avoir quelques renseignements sur la famille de Crouy-Chanel, originaire de Hongrie, fixée en Dauphiné ? Y aurait-il eu une branche de cette famille fixée à Lyon ? D'ARLEMPDE.

—

Famille Delmas. — Il y a eu, à Ussel (Corrèze), des *Delmas*, d'origine bourgeoise, qui existent encore. Ils possédaient, près de cette ville, le petit fief de Grammont et se faisaient appeler *Delmas de Grammont*. Quelques savants confrères donneraient-ils des notes généalogiques sur eux ?

AMBROISE TARDIEU.

—

Flocon. — On voudrait avoir des documents sur Flocon, politicien, janséniste, membre du gouvernement provisoire de 1848, en dehors de ceux qui sont dans les dictionnaires. Il fut sténographe. Que sait-on de cette particularité ? DRONCOURT.

—

Lamartelière. — Quelqu'un pourrait-il me donner sur *Lamartelière*, l'auteur de *Robert, chef des brigands*,—qui a été représenté avec succès en 1792 et les années suivantes au théâtre de la République, à Paris et ailleurs — des détails autres que ceux que donnent les dictionnaires biographiques, ainsi que des renseignements sur son œuvre dramatique, son séjour en Allemagne, où il a été l'ami de Schiller, son rôle politique, sa carrière de fonctionnaire, le lieu de sa mort, ses descendants, etc. ? L. H.

professeur de lycée.

—

Larive (Jean Mauduit de) 1749-1827. — Tragédien, né à la Rochelle, débuta au Théâtre-Français, en 1770, joua les premiers rôles après la mort de Lekain. Puis il quitta la scène que reprit Talma, ouvrit avec sa femme un cours de déclamation et devint, en 1808, lecteur du roi Joseph Bonaparte à Naples.

Sait-on quel était le nom de la femme de Larive ? MAURER.

Le Prestre de Châteaugiron. — Je désirerais avoir le plus de renseignements possible sur la biographie de ce personnage qui me semble être le frère de la fiancée de Marceau. Quelles ont été ses relations avec Kléber ? Est-il le même personnage que M. Hippolyte de Châteaugiron mort en 1848, ancien consul de France à Nice, officier de la Légion d'honneur ? Comment ce personnage a-t-il pu avoir communication des papiers de Kleber ? particulièrement de son travail assez improprement dénommé *Mémoires* sur la Vendée ; et de ses notes sur sa campagne en Allemagne en 1794 ?

H. BAGUENIER-DESORMEAUX.

Cf. *Intermédiaire* : XLVI.

—

Marquis de Rânes. — A quelle bataille et en quelle année fut tué le marquis de Rânes, lieutenant général des armées de Louis XIV et colonel général des Dragons du roi ?

Existe-t-il, à la Bibliothèque nationale ou ailleurs, un état des officiers de ce régiment ? — JEAN DU VAL.

Le poète Regnard. — Le célèbre poète Regnard, né à Paris en 1655, mort au château de Grilbon (Seine-et-Oise), a été pris par les corsaires et vendu comme esclave pour Constantinople, où il resta deux ans. Rentré à Paris, il y composa ses nombreuses comédies. Sa famille existe-t-elle encore ?

AMBROISE TARDIEU.

—

Famille de Tourville. — La famille de l'illustre amiral de Tourville, sous Louis XIV, existe-t-elle encore ? Qui la représente ? AMBROISE TARDIEU.

—

Le dernier marquis de Vérac. — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur la descendance d'Armand-Maximilien-François-Joseph-Olivier de Saint-George, dernier marquis de Vérac, pair de France, mort en son château du Tremblay, commune du Tremblay-sur-Mauldre (Seine-et-Oise) le 13 août 1858 ? De son mariage avec Adrienne-Marie-Euphémie-Cécile de Noailles (12 mai 1810) le marquis de Vérac eut trois filles : la première épousa le comte de Castries ; la seconde, le marquis de Costa de Beauregard ; la troisième, le comte de Rougé. Pourrais-je savoir leurs

prénoms ainsi que les noms et prénoms de leurs époux et avoir quelques dates de naissances, mariages, décès ? L'ouvrage du comte de Rougé sur le dernier marquis de Verac est muet sur ces questions.

Marquis de L. C.

—

Rabelais : exemplaires historiques.

... C'est Gambetta qui rentre, et qui parlant d'un homme politique du jour, va s'asseoir au bout de la table. De son contemporain, il passe à Rabelais son auteur favori, *se vantant d'en posséder nombre d'éditions et notamment celle que le Régent lisait à la messe.* (*Journal des Goncourt*, 1882, 4 juillet).

La transcription pour *Paris-Murcie* (1881), qu'a donnée l'*Intermédiaire* (L, 438) est d'origine moins fashionnable, et les formes : *opPortun*, *redui-t*, *Estude*, *29*, ensemble les *signes*, semblent appartenir à une édition beaucoup plus récente, peut-être à celle de Moland, Garnier, s. d. (1852). Quoi qu'il en puisse être, sait-on ce que sont devenus ces volumes rarissimes, ouvrages précieux à tant de titres ? JACQUES SAINTIX.

—

Robinson Crusoé. — J'ai trouvé un petit livre intitulé. « The solitary of « Juan Fernandez, or the real Robinson « Crusoe, par l'auteur de Picciola. » Cet ouvrage *traduit* par Anne Wilbur a été imprimé à Boston en 1851. Or, je ne puis découvrir l'original en français. Le catatogue général de la B. N. ne le renferme pas, et cette œuvre n'est point citée dans les biographies de Saintine.

Cet ouvrage est-il bien de cet auteur, ou ne lui a-t-il été attribué que dans un but purement commercial ? V. T.

—

Rue des Graviliers. — Quelle est l'origine de ce nom. La *Nomenclature des rues de Paris* la trouve dans ce fait qu'un boucher, appelé Gravelier, l'habitait au XIVe siècle. Y.

—

Livres posthumes. — L'imprimeur Auguste Javel publiant à Arbois, en 1845, l'*Histoire des Druides*, suivie de *Recherches sur les antiquités* et d'un Mémoire sur les tourbières du Jura, par David de Saint-Georges, ajoute au dos de la couverture la mention suivante :

« L'impression de ces trois opuscules remonte à l'année 1808, comme le lecteur peut en juger par la forme des caractères et la qualité du papier La mort de l'auteur (1809) et d'autres circonstances encore, ont empêché qu'ils fussent terminés et publiés à cette époque ; livrés en feuilles aux héritiers de M. David de Saint-Georges, les exemplaires, quoique impatiemment attendus par les savants et annoncés par les journaux du temps, sont restés renfermés jusqu'à ce jour.

« Nous venons d'en terminer l'impression et nous les livrons au public, assurés qu'ils recevront aujourd'hui l'accueil qui leur était réservé pendant la vie de l'auteur. Ces ouvrages, en effet, n'ont rien perdu de leur intérêt ».

Ce livre posthume, mais imprimé du vivant de l'auteur, 37 ans avant sa publication, n'est-il pas un cas peu commun dans la presse ? SUS.

—

Etal. — Je croyais, jusqu'ici, d'après les dictionnaires, que le pluriel de ce mot était *étaux*. Mais voici ce que je lis dans *Le prisme*, publié par P. et V. Margueritte dans la *Revue* des *Deux-Mondes* (N° du 15 décembre 1904, page 794) : « Dans le fouillis des *étals* en plein vent... » Qu'en pense-t-on à l'*Intermédiaire* ?

J. LT.

—

Les fiches de Mme de Maintenon. — A entendre Madame, mère du Régent, Mme de Maintenon avait organisé un système de fiches qui lui permettait de tenir en bride toute la cour.

Voici ce qu'en écrit Madame :

13 août 1716.

La vieille guenippe n'a pas eu beaucoup de temps pour lire ; car elle avait fort à faire à lire toutes les dépêches qu'on lui adressait pour lui rendre compte de tout ce qui se passait à Paris et à la Cour. Il y avait parfois des paquets de 20 à 30 feuillets ; elle les montrait au roi, selon sa convenance et suivant qu'elle aimait ou haïssait les gens.

Est-ce bien vrai ? Madame exécrait si cordialement « la guenipe », comme elle se plaisait à nommer Mme de Maintenon, qu'on peut suspecter la sincérité de ses assertions. ALPHA.

Réponses

—

Dupleix (L, 952 ; Ll, 25, 78, 141, 185, 252, 302). — M. le marquis de Nazelles, arrière-petit-fils de Dupleix, nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante, qui permet de localiser les recherches et, à ce titre, est fort précieuse :

Monsieur,

On me signale divers numéros de l'*Intermédiaire* où il est question de Dupleix et de sa descendance. J'ai l'honneur d'en faire partie, étant l'arrière-petit-fils de Dupleix de Pernant, neveu de Dupleix de l'Inde, et j'ai pensé que je rendrais service aux chercheurs qui s'occupent de cette question généalogique en vous signalant une publication où se trouvent réunis les renseignements fournis par les archives des familles qui tiennent à ce grand homme. C'est un numéro de la *France extérieure*, première forme qu'avait prise la *France de Demain*, organe du Comité Dupleix, 26, rue de Grammont, du 1er juillet 1897. J'ai moi-même dans mes archives plusieurs pièces et notes relatives à cette question. Mais comme les renseignements qu'elles peuvent donner sont reproduits dans la publication précitée, je crois inutile d'en parler davantage. J'ajouterai que je puis garantir l'entière exactitude de ce qui concerne ma famille dans l'article en question, sauf quelques fautes d'orthographe sans importance dans les noms.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus parfaitement distingués et dévoués.

Marquis DE NAZELLES.

—

Mademoiselle Rachel (T. G. 749). — **Un billet énigmatique**. — Dans le fonds d'autographes toujours renouvelé du célèbre expert de la rue de Furstemberg, M. Noël Charavay, vient d'entrer un billet singulier. Il est signé de Rachel et peint la plus épouvantable des détresses de l'âme. C'est la preuve d'une trahison atroce qui brise, en la femme, les suprêmes énergies et la jette au désespoir et à l'anathème.

Adieu, mon cher Monsieur. Adieu mes bons amis. Ma douleur est au comble. Je pars. Un misérable m'insulte. J'abandonne tout. Je n'ai pas le courage de me donner la mort et pourtant le désespoir et [est] dans mon âme. Il n'y a plus de Dieu. Je ne crois plus.

C'est le monde qui me faisait vivre ; c'est le monde qui me tue. Bientôt, peut-être, Dieu connaîtra mon cœur. J'ai été folle, mais jamais je n'ai appartenu à personne. Oh ! croyez-moi ce sera mon dernier bonheur sur la terre.

Adieu, Adieu. RACHEL.

J'ai été folle... Mais jamais je n'ai appartenu à personne... Un misérable m'insulte... Je n'ai pas le courage de me donner la mort... Le monde me tue...

Que signifie ce billet ? A quoi fait-il allusion ? A quelle douleur ?... A qui est-il adressé ?

*
* *

On aurait peut-être quelque clarté sur ce douloureux et violent billet si l'on se rappelait cette lettre écrite à Rachel par Mme Crémieux le 5 octobre 1841.

Le brouillon, raturé par Crémieux a été retrouvé dans les papiers de celui-ci. Voici cette lettre :

Rachel, ma chère enfant, si mes prières ont quelque pouvoir sur vous, répondez-moi et dites-moi que vous ferez ce que nous vous demandons. Vous ne voudrez pas être à Paris et à Londres la femme que l'on va voir seulement comme actrice au théâtre pour son talent supérieur, vous qui avez été jusqu'à ce moment l'enfant si pure et si charmante qu'appelaient avec bonheur dans les salons et dans les palais les reines et les plus hauts personnages ; vous ne voudrez pas que les jeunes filles vous évitent, vous à qui les jeunes filles de la plus haute distinction donnent et demandent le titre de sœur.

J'ai mieux aimé vous écrire que de laisser la plume à mon mari. Il est consterné : il était loin de s'attendre à ce cri général. Lundi, à une heure, il ira prendre votre réponse. Puisse-t-elle nous permettre de publier que vous êtes toujours, comme nous le savons, la Rachel que nous aimons avec toute la tendresse de notre cœur.

AMÉLIE CRÉMIEUX.

Enghien, 5 octobre.

A ce moment des bruits calomnieux « inventés par des envieux » courent sur la tragédienne. Interrogée par Mme Crémieux, Rachel avait protesté. Mme Crémieux l'avait crue sur parole. « Quelques jours après, dit l'éditeur des lettres adressées à Crémieux, des faits précis circulèrent et le public en témoigna à l'actrice favorite sa froideur ». Ce fut alors que Mme Crémieux écrivit à Rachel.

Ne recevant pas de réponse, Crémieux envoya son domestique qui revint en disant : « Mlle Rachel fait dire qu'il n'y a pas de réponse ».

C'était la rupture.

Les Crémieux interprétèrent le silence de la tragédienne comme un aveu. N'était-ce point plutôt la révolte d'un esprit outragé par l'indignité du soupçon ? Ce que Rachel ne disait pas à Crémieux, elle le disait à d'autres. Ce cri d'indignation et de dégoût en présence de la calomnie, elle le poussait dans le billet désespéré, sanglotant, douloureux qu'on vient de retrouver.

Quelle était l'accusation ? En 1848, Rachel écrivait à Mme Crémieux « que ses sentiments et sa conduite la rendaient digne de faire appel à son cœur. » Mme Crémieux se refusa à pardonner. Pourquoi ?

On ne rentre pas dans une maison où on a été si tendrement reçue, lorsqu'on s'en est ainsi fermé la porte. M. et Mme Crémieux d'ailleurs avaient une fille qui devenait grande : cela seul, à défaut d'autre raison, les eût empêchés de recevoir Rachel dans leur intimité. (Autographes. Collection Adolphe Crémieux. Hetzel. Paris 1885, p. 225).

Il est convenable de borner à cette observation la critique du billet qui semblera à d'aucuns énigmatique. La calomnie est connue ; refusons-nous à la justifier et ne relevons de ce détail intime de la vie de la grande tragédienne que le cri de bête blessée que l'outrage lui arracha et qui, celui-là, ne doit rien à son merveilleux instinct du théâtre. Y.

—

Les frères de Jeanne d'Arc (LI, 50, 119, 173, 285). — Il doit y avoir eu un lapsus calami dans la réponse de M. Revillout. Mac-Mahon ne commandait pas l'armée qui défendait Metz en 1870 ; c'était Bazaine, et le général Coffinières était gouverneur de la place. Je faisais partie de son état-major et je ne me souviens pas d'avoir, à cette époque, entendu parler du colonel Melcion d'Arc. Du reste, Metz ne pouvait être traité de bicoque et il est difficile de comprendre l'investissement par surprise, pendant le dîner de Mac-Mahon, d'une forteresse autour de laquelle se sont livrées, avant l'achèvement du blocus, les trois grandes batailles de Borny (14 août), de Gravelotte (16 août), et de Saint-Privat (18 août), où nous avons eu plus de 30.000 hommes hors de combat.

Colonel de Rochas.

*
* *

Une erreur d'impression ou un *lapsus calami* (cette hypothèse est la plus vraisemblable quoiqu'incrovable) a remplacé Sedan par Metz. Tout le monde a dû s'en apercevoir. Mac-Mahon commandait à Sedan (avec l'Empereur) et non à Metz.

D'ailleurs, avec le lapsus, rien n'allait plus dans le récit du colonel Melcion d'Arc dont je garantis la parfaite authenticité.

E. Revillout.

—

Les « honneurs » à la cour de « Louis XV (L, 3, 175, 232, 290).— « Il fallait faire ses preuves de noblesse, non depuis 1400, mais depuis 1399, pour pouvoir dire qu'on remontait au XIVe siècle. » Je croyais que l'année 1900 appartenait au XIXe siècle, comme l'année 1899. Est-ce que je me serais trompé ? » dit le collègue Beaujour.

C'est là une question qui revient périodiquement, à mon grand étonnement, car rien n'est plus simple : il suffit d'un instant de réflexion. — Qu'on me pardonne une image : Un meunier doit livrer un grand nombre de sacs de blé, qu'on lui demande de numéroter Il est certain que son premier sac sera étiqueté 1 (et non pas zéro). — De même son centième portera l'étiquette 100. L'acquéreur n'aura pris livraison de la première centaine de sacs que quand il aura recueilli le dernier grain de blé du sac étiqueté 100. C'est ainsi que le premier siècle d'une ère s'écoule avec le dernier jour de la centième année.

En effet, si on numérote les jours d'un enfant, le jour de sa naissance portera le n° 1 puisque c'est son 1er jour, et sa première année commencera à courir du jour 1 pour s'achever avec le jour 365 (ou 366 si l'année est bissextile) — Le jour suivant, *anniversaire* de sa naissance, commencera sa deuxième année.

Il en est ainsi de J.-C.. Le premier siècle de notre ère, ayant pour origine le jour supposé de la naissance du Christ commence donc, non avec l'an zéro (inconnu dans l'histoire), mais avec l'an 1, qui a vu s'écouler tout entière sa première année. Par suite, le premier siécle (ou la première période de cent ans) s'est terminé avec le dernier jour de l'an étiqueté 100.

Le 2e siècle a donc commencé avec 101 et s'est terminé avec 200, car toute deuxième centaine commence avec 101 et se termine avec 200. — Ainsi le XIVe siècle a commencé avec l'an 1301 et s'est

terminé avec le dernier jour de l'an 1400.

Si de graves astronomes ont cru devoir disputer entre eux à ce sujet, ce qui prouve que certains divaguaient, comment s'étonner qu'on ait pu s'y tromper à la Cour ?

Ces erreurs ont leur source dans une observation superficielle : On remarque que 1401, 1402... 1499 sont du xve siècle, d'où cette vague conclusion mnémonique que les années du xve siècle commencent par le nombre 14 de centaines. Il est très possible que Louis XV et bien d'autres, trompés par cette règle apparente, aient pu croire que 1400 était du xve siècle, au lieu qu'elle est la dernière année du xive. Si le Roy avait fait acheter 1400 chevaux, se serait-il contenté de 1399, sous prétexte que le cheval matriculé 1400 était le premier de la quinzième centaine, non achetée par lui ? En prenant l'an 1399 pour le dernier du xive siècle, il a donc manqué de logique. Mais a-t-on forcément de la logique dans la tête, pour avoir un trône sous le siège ?

LOTUS SAHIB.

—

Les costumes du régiment de Picardie (LI, 277). — Voici ce que dit, pour la tenue de Picardie infanterie, l'Etat militaire de 1774.

« Habit, veste, parements, revers et collet de drap blanc, culotte de tricot de même couleur, doubles poches en long, garnies de 6 boutons chacune en patte d'oie, le dessous de la manche et du parement fermé par six petits boutons, sept à chaque revers, 3 au-dessous ».

— Les officiers ont les boutons dorés et l'épaulette en or, mélangée ou non de soie couleur de feu, suivant leur grade.

Même Etat : du Roi-Infanterie, habit blanc, parements, revers et collet bleus, bordés en galon d'or pour les officiers, avec 9 agréments en brandebourgs de chaque côté, 3 sur le parement, 3 sur la poche, 3 derrière, tous ces ornements en or pour les officiers, doublure bleue à l'habit, poches en travers, veste et culotte blanches, boutons dorés avec une fleur de lis, le casque pour coiffure et le bonnet aux grenadiers. L'uniforme des officiers est brodé en or et à paillettes. Les officiers ont les épaulettes.

— Régiment de la Reine Infanterie. — Habit, veste et culotte blancs, parements, revers et collet rouges, pattes de poche en écusson garnies de 8 boutons dont 4 en hauteur sur chaque côté, le dessous de la manche et du parement fermé par 6 petits boutons, 6 aux revers, 3 au-dessous, boutons et épaulettes argent pour les officiers. COTTREAU.

—

Uniforme du régiment du Roi-Cavalerie (LI, 277). — D'après le règlement de 1762 :

« En 1763, le régiment du Roi reçoit l'habit à la polonaise, sans pli à la hanche, sans poches, coupé à trois pouces de terre, l'homme étant à genoux, et muni d'un collet rabattu, large d'un pouce. La couleur du manteau et de l'habit reste bleue. Parements, revers, collet de drap écarlate, bordé d'un petit galon de laine ou fil blanc, doublure de cadis ou serge rouge garance. Patte ordinaire garnie de trois boutons, autant à la manche, sept au revers et trois au-dessous. Buffle et culotte chamois ; boutons blancs portant le n° 5, chapeau bordé d'un galon de laine ou fil blanc. L'équipage du cheval bordé d'un galon à la livrée du roi, en laine veoutée.

« D'après l'ordonnance du 31 mai 1776, la cavalerie a l'habit-veste de drap bleu de Roi, les revers garnis de portes et agrafes au lieu de boutons ; la housse de drap bleu, le manteau de drap gris-blanc piqué de bleu ; gilet et culottes de drap blanc, boutons blancs ou jaunes selon les régiments, la coiffure semblable à celle de l'infanterie (chapeau à 4 cornes, celle de devant retroussée brusquement, ainsi que celle de derrière ; la corne du côté gauche horizontale et celle du côté droit inclinée pour l'écoulement de la pluie ; le pourtour garni sur la tranche d'un bon fil de laiton et bordé d'un fort galon de laine noire tressé, large d'un pouce ; le chapeau garni d'un panache blanc de plumes tressées sur du canevas contenu par une carcasse de laiton). Les régiments de cavalerie sont partagés en séries de trois. Chaque série a les revers et les parements d'une couleur particulière et les régiments d'une même série se distinguent entre eux par le collet et les boutons.

« *Le Roi-Cavalerie* a revers et pare-

ments écarlates, collet blanc, boutons blancs.

« Le règlement du 21 février 1779 rend à la cavalerie l'habit à la française, bleu de roi, avec poches en travers, veste de drap chamois, culotte de peau couleur naturelle. Toute la cavalerie a le collet bleu. *Le Roi-Cavalerie* a les parements bleus, revers écarlates, boutons blancs.

« Le règlement du 30 octobre 1786 ne change rien à cette disposition. Le chapeau n'a plus que trois cornes ».

(*Etats militaires de France. Historique du 6e Cuirassiers*, par P. de Brye).

S. CHURCHILL.

*
* *

D'après l'ordonnance de 1786, voici les couleurs de l'Uniforme du Régiment «Roi-Cavalerie », 4 escadrons.

Habit : bleu de roi ; galons : bleu de roi ; collet : bleu de roi ; revers : écarlate; parements : bleu de roi ; doublure : écarlate ; boutons : métal blanc ; « couleur du régiment » : écarlate.

PIERRE DE CASTELNAU.

*
* *

En 1762, le régiment du Roi-Cavalerie a l'habit et la doublure bleus, parements et revers rouges, boutons blancs à graines, galon de l'équipage du cheval à la livrée du roi, en laine veloutée.

En 1763, l'Etat militaire, plus explicite, nous le montre en habit bleu, parements, revers, collet et doublure rouges, patte de poche ordinaire garnie de 3 boutons, autant à la manche, 7 aux revers et 3 au-dessous ; buffle et culotte chamois, boutons blancs portant le n° 5, chapeau bordé d'un galon de laine ou de fil blanc, l'équipage du cheval, comme il est décrit ci-dessus.

— Règlement de 1776 — 25 mars. Régiment de Cavalerie du Roi. — Habit-veste de drap bleu de roi, collet droit de drap blanc, parements et revers de drap écarlate, la patte de poche coupée en travers liserée de même drap, marquée de 3 boutonnières sans boutons, chaque côté du revers garni de 7 portes et agrafes placées à distances égales, quatre petits boutons au-dessous du revers, deux aux épaulettes ; l'ouverture de l'avant-bras et du parement fermée par deux petits boutons chacune.

Gilet et culotte de drap blanc, boutons blancs n° 5, housse en drap bleu, bordée d'un galon de la livrée du roi, en laine veloutée.

21 février 1779. — Tous les régiments de Cavalerie porteront l'habit bleu de roi à poches en travers, veste en drap chamois, culottes de peau.

Le régiment du roi a l'habit tout bleu avec seulement les revers écarlates, boutons blancs n° 5.

Rien de changé à la housse.

Régiment du Roi Cavalerie, règlement du 1er octobre 1786 :

Le régiment a l'habit bleu, à revers écarlates, boutons blancs n° 5, veste de drap blanc, culotte de peau blanchie, col de basin blanc, gants de peau jaune, chapeau comme celui de l'infanterie ; l'aile aura cinq pouces de haut et la forme trois pouces neuf lignes de profondeur, la housse, le porte manteau carré et les chaperons en drap bleu de roi, bordés de galon à la livrée royale (galon cramoisi et blanc) ceinturon en buffle blanc à une seule bélière, plaque de cuivre, sabre à poignée de cuivre, cordon de sabre en cuir noirci, mousqueton et deux pistolets, bottes demi-fortes, manchettes de bottes en toile blanche.

COTTREAU.

—

Etats militaires (LI, 277). — De 1758 à 1774 inclus, l'Etat militaire de France donne chaque année la tenue de chaque corps de troupes en tête de la liste des officiers.

Après 1774 jusqu'en 1793 inclus, dernière année de l'Etat publié par de Roussel, ces indications n'existent plus, mais les règlements généraux sur la tenue, lorsqu'il en paraît, sont cités et reproduits à la fin du volume le plus rapproché de l'époque de leur promulgation.

On voit, à la fin des volumes, ces règlements et l'abrégé des ordonnances militaires parues dans l'année.

COTTREAU.

—

Louis XVII. Sa mort au Temple (T. G. 534; XLIX; L, 627, 741-795). — Dans l'*Intermédiaire* du 30 octobre 1904, notre collègue Caponi posait cette question : « Que sait-on de la vie du prétendu Louis XVII sur les années qui s'écoulèrent de 1795 à 1814 ? »... Absorbé par un surcroît d'occupations et tout récemment par un deuil de famille, je n'ai pu et ne puis encore m'étendre ici sur ce

point. Je suis loin, d'ailleurs, d'en contester l'importance pour la démonstration de l'identité de Naundorff avec Louis XVII ; mais je considère plus que jamais cette identité comme certaine, malgré le peu de détails que nous possédons sur les années 1795 à 1810 (et non pas à 1814) ; et je suis heureux de constater qu'un nombre *toujours croissant* d'hommes érudits et impartiaux partage pleinement cette manière de voir.

Quoi qu'il en soit, je ne fais pas difficulté de reconnaître que beaucoup d'autres méconnaîtront la force de nos preuves physiques, psychologiques et morales, sans compter bien des faits et documents d'ordre diplomatique, jusqu'au jour où notre thèse s'imposera à tous avec la clarté même de l'évidence. Aussi travaillons-nous à pénétrer le mystère de ces quinze années, dont nous ne connaissons la trame générale que par le récit et les affirmations du principal intéressé, c'est-à-dire du soi-disant Naundorff, dans l'*Abrégé des infortunes du Dauphin*, paru en 1836.

Qu'il me soit permis de signaler, parmi les recherches faites dans le but de contrôler ou d'éclaircir ce récit et ces affirmations, une série de communications publiées par la *Légitimité* de décembre 1904, de février et de mars 1905, sous le titre : *Louis XVII a-t-il été enfermé à Vincennes de 1804 à 1809 ?* Je dois mentionner aussi deux très intéressants articles de M. E. A. Naville, *Louis XVII en Suisse*, dans la *Bibliothèque Universelle*, de Lausanne, de janvier 1905.

Puisse de tous ces débats, ainsi que j'en exprime le vœu dans le dernier numéro de la *Légitimité*, la lumière jaillir enfin définitive !

ALBERT RENARD.

—

Louis XVII était-il le fils de Louis XVI ? (LI, 331). — Il est certain que la question Louis XVII ne pouvait s'éterniser dans les sentiers quelque peu battus *de la survivance* et *de la mort au Temple*. Ces deux filons devaient bien un jour commencer à s'épuiser en raison de leur rendement intensif. Une variante était désirable afin d'infuser un peu de sang nouveau au corps débile du pauvre enfant. La voici : « Le duc de Normandie naquit des amours de Fersen et de Marie-Antoinette. Tout le monde le savait à la cour ».

Et ce serait la raison, ajoute l'intermédiairiste S., pour laquelle les royalistes n'auraient pas soutenu Louis XVII évadé, et pour laquelle, encore, la duchesse d'Angoulême aurait refusé de le reconnaître.

Est-il permis d'esquisser une timide réponse ?

Si le monde royaliste connaissait cette naissance adultérine, comment aurait-on, dans ce parti, risqué sa tête à essayer les nombreuses tentatives d'évasion du Dauphin, dont il a été si souvent question, au dire de la *survivance* ?

Où notre confrère S. a-t-il vu que la duchesse d'Angoulême refusa de reconnaître Louis XVII comme l'héritier légitime ? Ce qu'elle a refusé de reconnaître et d'examiner, c'est la nomenclature des titres de certains prétendants, ce qui n'est pas la même chose.

Si son frère avait été le fils du beau Suédois, la froide et monarchique fille de France l'aurait su puisque : « le roi le savait ainsi que son entourage immédiat. » En aurait-elle, alors, parlé avec autant d'émotion qu'elle le fit dans ses Mémoires ?

Que de contradictions on pourrait encore établir entre cette nouvelle donnée et la réalité historique des faits.

Quoi qu'il en soit, si ce *fait nouveau* prend corps, il aura évidemment ses partisans qui arriveront, eux aussi, avec des preuves abondantes, laissant, il est vrai, entre chacune d'elles, de quoi introduire l'argument qui démolira le système.

Et la question Louis XVII ne sera pas close ! LUCIEN LAMBEAU.

*
* *

Si notre confrère S. a étudié la question Louis XVII, il doit connaître la ressemblance frappante, indéniable, qui existait entre les enfants de Naundorff, le roi Louis XVI et, en général, tous les princes de la maison de Bourbon. Cette ressemblance s'est perpétuée dans les petits-enfants, en dépit d'alliances qui n'ont rien à voir avec aucune des anciennes Maisons alliées à la Couronne de France. Dans ces conditions, pourquoi le bruit ne courrait-il pas que « des documents *nouveaux*

auraient été trouvés » établissant que Fersen était un bâtard de Louis XV ?

HENRI PROVINS.

—

Chronique scandaleuse de Roanne sous Napoléon 1er (L, 609 ; LI, 295). — Les vers que M. J.J.L. cite de mémoire se trouvent, en effet, dans mon manuscrit ; mais sous une forme un peu différente :

Oui, messieurs, un Courtin trouve son nom trop
court.
Il s'allonge, et bientôt se nomme de N... !
. . . . . .
. . . . . .
Le faquin M... oubliant son vrai nom
S'appelle insolemment Monsieur de R...
Les M... de V... reniant la marine
Prétendent des croisés tirer leur origine.
C'est trop fort ! D... d'un maçon descendu,
Qui sans un protecteur aurait été pendu,
Veut être noble aussi ! Ne sait on pas que L...
Père du lourd L... avait boutique en rue ?
Que M... D.. aussi sale que laid,
Tout comme un autre était rinceur de gobelet ?

Les noms sont en toutes lettres. Il va de soi que je n'ai nullement l'intention de publier jamais cette longue satire. Elle contient sur certaines femmes plus de détails qu'il n'est permis d'en imprimer sur les grand'mères de nos contemporains.

Néanmoins, puisque M. J.J.L. veut bien m'offrir les renseignements qu'il possède, je les attends avec une curiosité réelle et je l'en remercie d'avance.

CANDIDE.

—

Comédiens français en Egypte (LI, 105, 299). — Il est certain que Bonaparte songeait à emmener avec lui des comédiens en Egypte, car il n'ignorait pas que le théâtre serait un moyen de combattre la nostalgie dans son armée ; aussi voit-on, parmi ses instructions, en vue de l'expédition, une note entre autres « qu'il faudra envoyer par Perrée (chef de division de la marine) :

1° une troupe de comédiens ;

2° une troupe de ballerines ;

3° des marchands de marionnettes pour le peuple, au moins trois ou quatre ».

Mais si ce projet ne fut pas exécuté lors du départ de l'expédition, il fut réalisé, en partie, vers la fin de l'année 1798 A cette époque, un sieur Dargeavel, employé dans l'administration du pays conquis, avait présenté au général en chef Bonaparte, le plan d'un *Tivoli*, au Caire, dans lequel on trouverait réunis tous les agréments et les plaisirs que les habitants de Paris et les étrangers vont chercher dans les établissements de ce genre que renferme la capitale de la France. Un palais du Bey et son jardin furent mis à la disposition de cet entrepreneur, qui réalisa son projet avec autant de succès que les ressources locales purent le lui permettre. Des salles de jeu, de billards, un cabinet de lecture, des orchestres pour les danses, une promenade variée, des divertissements de tous genres, un café, un restaurant, des feux d'artifice, présentèrent aux Français, dans le *Tivoli* du Caire, les délices de celui de Paris.

Au moment où il allait quitter l'Egypte pour rentrer en France, Bonaparte, dans sa longue instruction à Kléber, à qui il laissait le commandement en chef (22 août 1799), n'oublia pas la question du théâtre :

J'avais déjà demandé à plusieurs fois, dit-il, une troupe de comédiens ; je prendrai un soin tout particulier de vous en envoyer. Cet article *est très important* pour l'armée et pour commencer à changer les mœurs du pays...

De retour à Paris et *six jours* seulement après le 18 brumaire, Bonaparte, alors consul, écrit au citoyen Laplace, ministre de l'Intérieur :

Les Consuls de la République me chargent, Citoyen Ministre, de vous inviter à vous occuper de suite des moyens de rassembler une troupe de comédiens pour l'Egypte. Il serait bon qu'il y eût quelques danseuses. Le Ministre de la marine vous fournira des moyens de transport.

Les croisières anglaises, et puis bientôt la perte de l'Egypte, furent autant d'obstacles au projet de Bonaparte.

DÉSIRÉ LACROIX.

—

Réception de Napoléon Bonaparte à la loge des Amis de la Patrie (LI, 160, 324, 339). — « Une lecture plus attentive, et à l'aide de grossissants, a permis de déchiffrer le mot litigieux : c'est pour donner pleinement raison à M. Germain Bapst. Ce mot qui avait été lu *Le Peut* se doit lire en réalité : *Si vous* — ce qui d'ailleurs est en harmonie avec le reste de la phrase « *Si vous* voulez y assister... »

Le possesseur de l'autographe se range aujourd'hui à l'avis de M. Germain Bapst et

s'il lui est impossible de dire si Napoléon III fut ou ne fut pas franc-maçon, il pense que ce document du moins s'applique avec plus de vraisemblance au prince Jérôme. LA R.

*
* *

J'ai sous les yeux le *Bulletin du G .*. O .*. de France*, cinquième année, n° 22, juillet 1849, et j'y lis ce qui suit, p. 101, sous la rubrique : « Nouvelles de la Maçonnerie française et étrangère » :

Paris.... .·. L'initiation à nos mystères d'un F .·., porteur d'un grand nom historique, a eu lieu il y a quelque mois au sein de la L .·. *les Amis de la Patrie*. Cet Atel .·. avait voulu donner à cette réception une solennité inaccoutumée, et des membres du G.·.O.·. avaient été conviés à occuper les premières dignités. Le V .·. F .·. Desanlis, Présid .·. du G .·. O .·. de France tenait le premier maillet; les FF .·. Morand et Raffaneau avaient la direction des colonnes. Après les Trav .·. préparatoires d'usage, le candidat a été introduit et a déclaré se nommer Napoléon Bonaparte, représentant du peuple. A ce nom qui rappelait tant de souvenirs, entre autres celui, toujours cher aux Maç .·. du dernier G .·. M .·. de l'Ordre, une émotion sympathique a parcouru l'assemblée, et chacun a pris le plus vif intérêt aux Trav .·. qui allaient avoir lieu. Les sentiments exprimés par le candidat dans le cours des épreuves ont mis à jour le dévouement que renferme son cœur pour son pays et pour ses semblables ; et après avoir accompli les prescriptions voulues par les rituels, il a été consacré par le F .·. Moutonnet Vénér .·. Tit .·. de l'Atel .·., proclamé et reconnu Maç .·. aux applaud .·. de la nombreuse assemblée qui assistait à cette séance intéressante.

Il ressort bien du texte ci-dessus que c'est le Prince Napoléon, à cette date représentant de la Corse, qui fut reçu le 2 février 1849 à la loge des Amis de la Patrie, et non *Louis-Napoléon* Bonaparte, président de la République depuis le 10 décembre précédent. DE MORTAGNE.

*
* *

Colonne 339, lire Forli au lieu de Bologne — correction de l'auteur oubliée.

—

Les lettres de Napoléon III à madame Cornu seront-elles publiées ? (T. G., 240 ; L, 960 ; LI, 64, 179, 296) — On en trouvera également dans : Georges Duval, *Napoléon III*, (Flammarion).
F. DE P.

Les Bénédictins françs-maçons (LI, 58, 181, 243, 292, 343). — Notre collaborateur Sus a adressé directement à M. G. Bord des renseignements sur les loges d'Auvergne.

—

Forme primitive de la confession (LI, 4, 131, 244, 347). — Qu'est-ce que M. Paul Argelès, qui cite saint Thomas, entend par la quatrième sentence ?

Comment M. Paul Argelès soutient-il que la confession à Dieu a cessé d'être légitime depuis le concile de Latran ? Mais on s'en sert encore tous les jours. Le concile de Latran s'est borné à exiger que la confession auriculaire fût obligatoire une fois chaque année pour tous les fidèles. S. S.

—

Le courrier de Lyon (XLIX ; L). — J'ai lu un peu partout que le malheureux courrier de Lyon partit de l'hôtel de Sens (angle de la rue du Figuier et de la rue de l'Hôtel-de-Ville). D'autre part, j'ai un vague souvenir d'avoir entendu dire que c'est là une erreur. Je serais bien reconnaissant à nos collègues de l'*Intermédiaire* s'ils voulaient bien fixer ce petit détail historique. NOBODY.

—

Armoiries avec une hydre (LI, 224). — Belsunce de Castelmoron : *d'argent, à l'hydre de sinople*. Guyenne.
A. S.. E.

—

Question de dérogeance (L, 895 ; LI, 33, 145). — Je serai reconnaisssant à M Arm. D. de bien vouloir m'éclairer sur les lois et usages qui ont régi la noblesse lombarde en ce qui concerne la dérogeance.

Je lui adresse, par avance, mes sincères remerciements. A. C. C.

—

Le comte de Lyon (LI, 166, 264, 309, 351). — M. Cz. fait erreur en indiquant que l'amiral Massieu de Clerval avait acheté le château de Lion-sur-Mer. Le contre-amiral Massieu avait-il une fortune suffisante pour acquérir la terre de Lion dont le prix s'est élevé à plus d'un million ?

L'acheteur a été M. Michel-Auguste Massieu de Clerval, négociant, demeurant à

Caen, rue de Bernière, ainsi que le prouve l'adjudication qui a eu lieu à la barre du Tribunal civil de Caen, après le décès de Madame de Thau, née Le Sens de Lion, arrivé en 1847. BEAUJOUR.

—

Alliances des Valois Saint-Rémy (LI, 4, 75, 249). — Les mésalliances et la décadence de cette famille, bâtarde des Valois, est bien antérieure à l'*Affaire du collier*, comme on peut en juger par le mémoire suivant qui se trouve dans les *Dossiers Bleus* 561, cote 14810, de la Bibliothèque nationale :

Monsieur le baron de Fontettes, mestre de camp d'un regiment de son nom, vivant en 1669, avoit de l'esprit, parloit beaucoup, assez bien ; on l'appelloit le procureur general, en l'armée, à cause qu'il parloit hardiment pour les interests communs. M. de Louvoys ne l'aymoit pas ; etoit bon homme, capable d'entreprises considérables. Il etoit l'aîné de 4 garçons qu'avoit eu René de Saint-Rémy qui, en 1680, avoit acquis, par decret, pour 40000 livres, les terres de Fontettes, Noez et Bazoilles, cette dernière près Neufchâteau en Lorraine et les autres près Bar sur Seine. Ces terres valoient le double. Le second s'appelloit Charles-François de Saint-Rémy, seigneur de Velle, capitaine au régiment du Gas, qui s'est marié à une bourgeoise de Neuchâteau, qui avoit quelque bien. Le 3e s'apelloit N... de Saint-Rémy, sr de Lut (Luz), s'amouracha d'une paysanne de Fontettes, qu'il épousa. Il est misérable. Le sieur de Fontettes l'aîné, épousa une bastarde de la maison de la Mark, âgée de 45 ans [et] plus, dont il n'a point eu d'enfans ; etoit parente de d'Anglure ; elle avoit mené à Paris une vie coquette. Monsieur le cardinal d'Arquien (1), lorsqu'il etoit à Monsieur, etoit amy de cette dame qu'il quitta pour la fameuse Louison.

On dit que ledit baron de Fontettes etoit fils (2) du roi Henri II. Tous ces messieurs sont dispersez et ruinez. Le père, n'ayan pas payé entièrement le prix de son adjudication, les interets se sont accumulez. Le sieur de Vienne, lieutenant general de Bar sur Seine, qui etoit creancier considérable, a fait revendre les mêmes terres, et enfin, après avoir essuyé, pendant deux ans, plusieurs procez civils et criminels, qui les ont consommez, enfin (*sic*) ils ont été obligé de s'acomoder et ont cédé audit de Vienne, pour ses creances, Fontettes, et se sont conservé Bazoille qu'ils ont vendu depuis et partagé le prix.

M. de Caumartin dit que monsieur son père a veu des titres où Henri de Saint-Rémy etoit apellé Henri Monsieur.

TH. COURTAUX.

(1) Henri de la Grange, marquis d'Arquien, chevalier des ordres du Roi, capitaine des gardes suisses de Philippe, fils de France, duc d'Orléans ; il épousa Françoise de la Chastre, après la mort de laquelle, arrivée en 1672, il passa en Pologne auprès de sa fille, Marie-Casimire de la Grange d'Arquien, épouse de Jean Sobieski, roi de Pologne, et qui lui procura le chapeau de cardinal, qu'il reçut le 12 novembre 1695 du pape Innocent XII ; il mourut à Rome, le 24 mai 1707, âgé de 96 ans onze mois. Il serait intéressant d'avoir quelques renseignements sur cette Louison.

(2) Lisez descendant.

—

Famille Dauffy du Jarrier (LI, 112). — M. La Combe, descendant de cette famille, nous a chargés de faire tenir des renseignements directs à l'auteur de la question. LA RÉD.

—

Famille Doynel ou Doisnel (LI, 616, 815, 919 ; LI, 140, 252, 357). — Les renseignements donnés par mon confrère Jehan de Louviers dans le numéro 1065 (col. 140 et 141) de l'*Intermédiaire*, m'ont, quoique sa modestie en ait pu dire, vivement intéressé.

Ils étaient jusqu'à présent inconnus, je crois, de beaucoup de généalogistes et d'héraldistes, car nulle part, dans les ouvrages imprimés ou manuscrits — et ils sont nombreux — que j'ai consultés, je n'ai jamais rien trouvé qui fasse mention du fief noble Doynel.

Là est peut-être la source à laquelle on doit remonter pour retrouver les origines de la famille de ce nom sur laquelle une obscurité complète règne depuis 1066, jusqu'au xve siècle, où on la voit reparaître, tant dans l'élection de Vire que dans celles de Bayeux et de Valognes, lors de la recherche de Montfaut, et dans le comté de Mortain.

Or, d'après mon érudit confrère, le fief Doynel n'appartenait déjà plus, en 1386, à la famille qui certainement lui avait donné son nom

Je serais reconnaissant a Jehan de Louviers de mettre le comble à son obligeance en m'indiquant quels sont les ouvrages ou les archives que je pourrais fouiller pour m'instruire plus profondément encore sur les origines de cette famille, dont

un généalogiste a pu dire qu'elle se perd dans la nuit des temps.

JEAN DU VAL.

—

Prince de Gavre (LI, 278). — François Rasse *de Gavre*, marquis d'Ayseau, comte de Beaurieu et du Saint Empire, épousa Marie-Catherine-Thérèse, comtesse de Bryas-Nédonchel. Leur fils, Charles-Emmanuël-Joseph *de Gavre*, fut créé *prince* par lettres-patentes de l'empereur d'Allemagne, Charles VI, souverain des Pays-Bas catholiques, données le 13 juin 1736. Il épousa Louise-Thérèse, baronne de Waha de Fronville. Leur fils aîné, François-Joseph Rasse, prince de Gavre, marquis d'Ayseau, comte de Beaurieu et de Peer, général major, chambellan actuel de l'impératrice d'Allemagne, reine de Hongrie, fut chevalier de la Toison d'Or.

Il épousa en 1753, Marie-Amour-Désirée, baronne de Rouveroy, chanoinesse d'Andenne, gr. maître. de la Cour de l'archiduchesse Marie-Christine gouvernante des Pays-Bas, et fille de Henri-Joachim de Rouveroy, baron de Pameleber (pair) de Flandres, et de Charlotte-Gabrielle de Watteville-Conflans C'est leur fils, *Charles-Alexandre-François-Rasse*, prince de GAVRE *qui fut grand maître de la cour de la duchesse d'Angoulême*, puis plus tard grand maréchal de la Cour du Roi des Pays-Bas, président de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles par élection du 31 décembre 1820. Né à Bruxelles, le 15 octobre 1759, tenu sur les fonts par le duc Charles de Lorraine, il mourut à la Haye, le 2 août 1832, veuf de Marie-Thècle, comtesse d'Egger (F. V. GOETHALS, *Dictionnaire généalogique*, t. II, p. 397). — Il est bon aussi d'informer Mme la comtesse de S. H. qu'il n'y avait pas d'empereur d'Autriche en 1800, mais un empereur de Germanie ou d'Allemagne, nommé François II de Lorraine-Habsbourg

DE CAVRINES.

—

Famille Lockhart (Orléanais) (LI, 221). — Nous transmettons directement à l'auteur de la question une réponse envoyée par M. H. de Larnage. LA RÉD.

—

Victor Michal (LI, 221, 361). — Voici quelques maigres renseignements sur le personnage qui intéresse M. Pont-Calé.

J'ai connu Michal dans l'été de 1870. Il fut amené chez moi par un ami commun, Albert de Lasalle, critique musical du *Monde Illustré*. En ce temps-là, nous nous réunissions en petit nombre chez moi, le samedi soir. Michal habitait alors la rue Hauteville et représentait à Paris le constructeur d'un appareil réglant automatiquement le débit d'un bec de gaz, quel que soit le nombre de ceux allumés ou éteints dans son voisinage. Vint la guerre, et Michal se trouva sans situation. Comment vécut-il à ce moment-là? Je ne m'en souviens plus. En 1873, il devint secrétaire d'un journal de musique, *La Chronique musicale* (87, r. Taitbout), fondé par M. Arthur Heulhard. Ce journal parut de juillet 1873 à décembre 1875. — Michal n'y écrivait pas, je crois; il signait seulement les articles : des nouvelles, sous le pseudonyme de O. Le Trioux. — Je ne sais plus ce qu'il fit entre les années 1875 et 1877, où nos réunions prirent fin. Pendant les sept années qu'elles avaient duré, Michal avait bien rarement manqué d'y venir. Malgré sa situation précaire, il était d'humeur plutôt gaie, quoiqu'un peu aigrie parfois; très paradoxal; intelligent; propre à tout, bon à rien, comme il disait lui-même, et absolument incapable, dans la position difficile où il était, d'une action même douteuse. A partir de 1877, je l'ai peu vu; il venait de temps en temps me trouver, quand, dois-je le dire? il avait besoin de moi. A l'époque de sa mort, il y avait plusieurs mois, peut-être plusieurs années, que je ne l'avais vu et j'ai appris sa fin par un article du *Temps*, article peu bienveillant, autant qu'il m'en souvient, et où on lui prêtait des sentiments que je le crois incapable d'avoir jamais eus.

Quant à son culte pour Baudelaire, il a pu exister ; mais à l'époque où j'ai connu Michal, ce culte était bien délaissé. J'en ai pour preuve deux pièces de vers, l'une en forme de chanson, dont je n'ai retenu que le premier couplet, l'autre, un sonnet écrit de la main de Michal. Ces deux pièces sont, pardon pour le mot, des blagues à l'adresse du poète. Comme Michal ne les a publiées ni l'une ni l'autre, je n'ai pas le droit de les divulguer.

Outre les pièces signalées par M. Pont-Calé : (*Le Chanvre*, *la Belle de jour*, *l'Œillet rouge*, *l'Hortensia*, *la Vigne*, —

d'après Ch. Fourier, dit la plaquette —), j'en connais une qui n'a pas été publiée non plus, et qui contient des vers très remarquables. C'est le récit du rêve d'un mangeur de haschich. Michal avait usé de ce stupéfiant et ajoutait encore parfois un peu de chanvre au tabac de son éternelle cigarette. A. M. GILES.

—

Prononciation du nom de Montaigne (L, 166, 249, 297, 341, 470, 521 ; LI, 305, 639). — Une personne appartenant à une famille de Bordeaux qui prétend descendre des Montaigne, m'a affirmé que dans sa famille et dans la région, elle n'a jamais entendu dire que « Montagne ».

MARTELLIÈRE.

—

Paganini (L, 168, 228, 306, 364). — Voir l'article publié dans le *Rappel*, sous la signature Dacy, le 14 novembre 1897. L'histoire des incidents de sa sépulture y est racontée.

—

Paladilhe (LI, 272, 365). — Vers 1856, au catéchisme de persévérance, dans l'église Saint-Pierre de Montmartre, l'un de nos camarades accompagnait le chant des cantiques sur un petit orgue. Ses parents habitaient sur le chemin de l'Empereur, aujourd'hui rue Lepic.

Il s'appelait Paladilhe et je fus tout étonné, quelques années plus tard, de le revoir au salon des Champs-Elysées, crayonné, par un de ses condisciples de la villa Médicis, à cheval sur une chaise et fumant une pipe. CÉSAR BIROTTEAU.

—

Paravicini (LI, 113, 189, 283). — Si monsieur W. H. Croockewit veut prendre la peine de consulter les *Notices généalogiques* de J. A. Galiffe (Genève, Barberat et Cie 1829), il trouvera quelques renseignements sur la famille Paravicini, branche suisse et française. Dr BORGEAUD.

*
* *

Il a été dit par erreur, que le comte Paravicini a été *gouverneur d'Alsace*, il faut lire : *gouverneur du département de la Moselle.*

Mme la comtesse Paravicini a eu l'obligeance de faire tenir une réponse directe à l'auteur de la question.

—

Famille de Refuge (LI, 168, 258, 307). — La famille de ou du Refuge, en breton de Minihi : (*d'argent à deux fasces de gueules, à deux serpents d'azur affrontés et posés en pal, brochant sur le tout*) tire son origine de la paroisse de Loc-Brévalaire, en l'évêché de Léon, où elle posséda primitivement la seigneurie de Kernazret : c'est pourquoi je la dis bretonne. La branche de cette famille qui m'intéresse est celle qui posséda Villaines, Fossez près Blois, Dannemarie, Gallardon et Couesmes en Bretagne. Son auteur fut Regnault de R. né en 1458. Fils de Raoul de R. et de Marie Cadier, dite de Gannat, il vécut d'abord en Saintonge et en Angoumois où il s'attacha à la maison des comtes d'Angoulême et épousa à Saintes en... Marie Chauvet : (*d'argent, à trois fasces d'azur, accompagnées de 9 merlettes de sable, 3, 3, 2 et 1*). En 1521, étant alors premier écuyer de l'écurie du roi et seigneur de Villaines et de Fossez, près Blois, il devint, par acquisition, seigneur de Gallardon en Beauce et mourut en...

Son fils aîné, Guyot, né en... qui lui succéda dans ses seigneuries, fut écuyer tranchant des rois Louis XII et François Ier. Il épousa en... avant 1501, Anne Le Maye, (*d'azur, à 3 feuilles de chêne d'or, 2 et 1*) dame de Dannemarie, laquelle fut gouvernante des trois fils de François Ier, resta veuve vers 1528, avec plusieurs enfants (dont une fille, nommée Madeleine, mariée, en 1522, à François de Rouvroy, seigneur de Saint-Simon) ; fut gouvernante des deux filles aînées d'Henri II et dame d'atours de Marie Stuard et mourut après 1553.

Jean de R. fils aîné de Guyot et d'Anne Le Maye, né en... majeur vers 1538, fut gentilhomme de la Chambre de Henri II et son échanson, épousa en... Claude de la Roë (*d'argent, à 6 annelets de sable, 3, 2 et 1*) héritière de la seigneurie de Couesmes en Bretagne, et mourut, du moins je le crois, en 1557, au siège de Saint-Quentin, laissant deux enfants mineurs, un fils et une fille à sa veuve qui épousa en deuxièmes noces Philippe de la Haye-Montbault, et mourut en 1584.

La fille, Anne, épousa, en 1576, Jean de Rochefort : (*d'argent, au lion de gueules, armé et lampassé d'or, au lambel de gueules*), seigneur d'Armilly, de Précourt, de la Barbée, de son chef, et de Dannemarie et de Gallardon en partie, de celui de sa femme. Le fils, nommé Jean, né

en... gentilhomme de la Chambre du duc d'Orléans, se fit huguenot, épousa, en 1566, Claude de Montgomery (*écartelé, au 1 et 4, de gueules, à 3 coquilles d'argent; au 2 et 3 de gueules, à 3 fleurs de lis d'argent*), fille cadette de Gabriel de M. « celuy qui tua à jouster le roy Henry second », et d'Isabelle de la Touche, suivit dans ses campagnes son beau-père avec lequel, en 1574, il fut fait prisonnier à Domfront par Matignon

Rentré en grâce à la cour, il fut, en 1579, assassiné à Paris, par François de la Primaudaye, seigneur de la Barrée, laissant quatre enfants en bas âge, à sa veuve qui se remaria vers 1588, avec François Prudhomme, sieur de Freschines, et mourut en 1596.

Je remercie vivement M. Grave de l'obligeance avec laquelle il a bien voulu me renseigner sur la situation topographique de Dannemarie et sur la famille de Refuge. Puis-je espérer, d'autre part, que M. A. T. BLES, à la disposition duquel je puis mettre tous les documents que j'ai recueillis sur le sujet commun qui nous intéresse et sur la seigneurie de Fossé, soit mieux renseigné que moi? Pourra-t-il combler les lacunes que présente cette note, relativement aux dates de naissance, de mariage et de décès que j'ai laissées en blanc, rectifier les dates que j'ai indiquées dubitativement et me renseigner sur les ascendances directes de Marie Chauvet, d'Anne Le Maye, de Claude de la Roë et de Jean de Rochefort que j'ignore? H. DE G.

*
* *

Cette famille, éteinte, est originaire de Bretagne où elle a possédé les seigneuries de Kernazret (en breton, ville des couleuvres, paroisse de Lo Brévalaire) et du Refuge (en breton Minihy), paroisse de Plouvien, évêché de Léon. Elle portait *d'argent, à deux fasces de gueules, chargées de deux givres ou couleuvres d'azur affrontées*. L'écu entouré d'un listel sur lequel est écrit : *Prudens animi sit candor et ardor*. Supports : *deux dragons*. Cimier : un enfant vu de face, tenant en chacune de ses mains une couleuvre, et surmonté d'un listel sur lequel on lit ces mots : *Victrix innocentia*. (Bibl. nat., manuscrit français 22251, fol. 25).

Ce cimier est une allusion aux deux serpents qu'Hercule étouffa de ses mains dans son berceau.

La seigneurie du Refuge jouissait du droit d'asile.

Ne pas confondre cette famille de Refuge avec celle des Gourio de Refuge, bretonne également et existante, dont j'ai publié la généalogie en 1901.

TH. COURTAUX.

—

Les descendants de Tallien (LI, 113, 192, 258, 308, 367). — Pendant le déplacement que Tallien dut faire en Egypte à la suite de l'armée à la fin du siècle (XVIIIe), sa femme noua des relations avec le munitionnaire Ouvrard (possesseur du clos Vougeot) et en eut un fils qui exerça sous le 2e Empire la profession de docteur en médecine; il était bien connu sous le nom de docteur Cabarrus.

A la fin de 1866, il y avait à Dôle, comme sous-préfet, un M. Cabarrus marié à N***. Quel était son degré de parenté avec Mme Tallien, je n'ai pu l'élucider. C'était un très aimable fonctionnaire de ce temps-là déjà bien lointain, et où celui qui écrit ces lignes fut peu de temps en garnison à Dôle. G. DE LA FURETIÈRE.

—

Claude de Trellon (LI, 56, 259). — Un Guillaume de Trellon, conseiller au Parlement de Toulouse, a publié à Paris, en 1604, le curieux livre intitulé *Le Jupiter de Candie*. Dr A. T. VERCOUTRE.

—

Le général Trépoff (LI, 168, 259). Ayant connu personnellement le vieux général Trépoff, je n'ai rien à ajouter au récit parfaitement véridique de Saint-George. Il ne me reste qu'à expliquer l'origine du nom, comme je l'ai entendu raconter dans le temps. Le nom de *Trepoff*, serait une russification du mot allemand Trep-auf, c'est-à-dire de l'allemand traduit en français comme s'il était trouvé sur l'escalier. ROMANOF.

—

Jean de Vailly (LI, 219). — Le *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, tome V de la 3e série, séance de février 1895, reproduit un extrait d'un discours de M. Baguenault de Puchesse qu'il emprunte au *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*. C'est surtout cette dernière publication qu'il faudrait voir. A en juger d'après l'extrait cité, on

doit y trouver quelques renseignements sur Jean de Vailly dont la mémoire « se lie intimement avec les souvenirs de Jeanne d'Arc, soit à Poitiers, soit à Orléans », et sur les sources à consulter au sujet de ce personnage. Le *Répertoire des sources historiques du moyen-âge*, d'Ulysse Chevalier, donnerait probablement aussi quelque chose, du moins la première édition, la seconde n'allant pas encore jusqu'à la lettre V.

On peut se demander à quel propos ce travail d'une académie orléanaise se trouvait intéresser particulièrement une société soissonnaise. C'est en raison du nom de Jean de Vailly qui rappelle celui de la petite ville de Vailly, chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Soissons. Mais y a-t-il quelque autre rapport entre la ville de Vailly et le personnage mêlé plus ou moins directement à l'histoire de la Pucelle et seigneur du fief orléanais de La Mothe-Vailly ? Cela est douteux, mais serait à examiner. Quoi qu'il en soit, la ville de Vailly s'honore d'avoir eu son rôle, elle aussi, dans l'existence de Jeanne d'Arc : la Pucelle y passa une partie de la journée du 22 juillet 1429 et sans doute la nuit du 22 au 23, revenant de Reims avec Charles VII et se dirigeant sur Soissons (Voir Quicherat, *Procès* IV, p. 78, 187, 259, V, p. 68, la *Chronique de la Pucelle* (ed. Vallet de Viriville), p. 323-324, l'*Argus soissonnais* des 10 et 13 avril 1898, etc.) F. B.

—

Famille Xien, Kuien (LI, 223, 361). — *Errata*. — Lire *Famille Kien, Kyïen*.

—

Un bas-relief de Jean Goujon (LI, 169, 245, 356). — Que Jean Goujon ait été tué sur un échafaudage à la Saint-Barthélemy, comme on l'a longtemps cru, ou qu'il soit mort à Bologne entre 1564 et 1568, il n'a pu travailler pour le monastère des Feuillants qui ne fut commencé qu'après 1583 et encore moins à l'église bâtie par Mansart en 1676.

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Dictionnaire wallon-français (LI, 281). — Voici la notice consacrée à cet ouvrage par De Theux de Montjardin, dans sa *Bibliographie liégeoise* (Bruges, Desclée, 1885)

Année 1823. *Dictionnaire wallon et français, etc.*, par L. Remacle, C. A. Bassompierre (Liège) 1 vol. in-8.

Une deuxième édition, corrigée et augmentée de plus de dix mille mots, parut chez P. J. Collardin, 1839-1843, 2 vol. in-8 de 35-687 et 656 pages. Cette édition a été rachetée par J. Renard, qui y a remis un nouveau titre avec la date de 1852.

Il est probable que la firme Charles Gnusé, Liège et Leipsig, est une nouvelle étiquette sur l'édition de 1839-43, pour achever de l'écouler, cette façon de procéder n'étant pas rare en librairie. Ajoutons que l'édition en deux volumes est moins estimée que celle de 1823.

H. ANGENOT.

*
* *

L'auteur de ce dictionnaire, Jean-Laurent-Lambert Remacle, né à Verviers et instituteur à Liège, mourut en 1849. C'est en 1823 qu'il publia la première édition de son livre :

Dictionnaire wallon et français, dans lequel on trouve la correction de nos idiotismes, par la traduction en français des phrases wallonnes, par L. Remacle. Pour rendre cet ouvrage essentiellement utile, l'auteur a traité de la synonymie de la langue française. Liège, C.-A. Bassompierre. 1823. In-8, XII-48 et 428 pages.

Seize ans plus tard, il refondit complètement son œuvre, qui parut sous ce titre à peine modifié :

Dictionnaire wallon-français, dans lequel on trouve la correction de nos idiotismes vicieux et de nos wallonnismes, par la traduction en français des phrases wallonnes, par L. Remacle. Pour rendre cet ouvrage essentiellement utile, l'auteur a traité longuement de la synonymie de la langue française. Deuxième édition, corrigée et augmentée de plus de 10.000 mots. Liège, P.-J. Collardin, 1839-1843. 2 vol. in-8° à deux colonnes, de XXXV-687 et II-656 pages.

Dès 1852, c'est-à-dire trois ans après la mort de Remacle, les « invendus » de cette édition étaient mis dans le commerce sous le nom d'autres éditeurs...

A. BOGHAERT-VACHÉ.

*
* *

Le dictionnaire en question ne porte pas de date, mais sa préface parle de « Boiste que les Parques et l'Envie ont « moissonné au milieu de ses nombreux « et utiles travaux ».

Or, Boiste est mort en 1824

D'un autre côté, la même préface, après avoir dit qu'en 1814 la langue

française fut proscrite par les souverains, ajoute que : « le nouveau gouvernement « imposé à la Belgique ne se montra pas « aussi persécuteur qu'il pouvait l'être « impunément ». Il s'agit évidemment du gouvernement hollandais, car si on s'était trouvé après 1830, on ne pouvait tenir un pareil langage sur celui que le pays avait librement choisi.

C'est donc entre 1824 et 1830 que se trouve la date du livre en question.

Une note de la préface parle d'une critique faite sur l'éloquence judiciaire en Belgique par Mat. Laurent dans la *Gazette des Tribunaux*, au moment où cette préface venait d'être écrite.

C'est là qu'on trouverait une indication précise. PAUL ARGELÈS.

—

Madame Bovary (L, 775, 930 ; LI, 38). — Le *Mercure de France* publie l'intéressante lettre suivante qui complète les renseignements dont une partie provenait de l'*Intermédiaire*.

Rouen, 18 février 1905.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Vous avez publié dans un récent numéro de la Revue une série d'articles et d'opinions sur *Bovary vécu*.

L'article de M. Dubosc résume assez bien la question. Délibérément ou non, il est cependant incomplet. Voici quelques documents nouveaux, que je vous livre à titre de curiosité.

Si l'on a parlé de Bovary, qui se nommait D....., de Homais, qui se nommait J....., de Rodolphe, qui était un fils C.., d'Emma, qui était une « fille C.....,», et d'autres encore, on n'a point parlé de Félicité, la servante du médecin, laquelle vit encore dans un hameau voisin de Yonville (Ry). Un médecin de Rouen, M. le docteur Brunon, l'a même photographiée l'an passé. Il connaît cette brave fille depuis longtemps, et pourra vous documenter très pittoresquement sur son rôle dans *l'histoire* Bovary.

Il y a un autre personnage du roman dont on paraît méconnaître *l'existence*. C'est le conducteur de la diligence, Hivert. La vieille diligence, tout le monde l'a connue dans le pays. On l'appelait la « Guimbarde ». Flaubert en a précisé la rudesse cahotique avec un détail intégral : elle était si vieille ! Mais son flegmatique conducteur, le sieur Hivert, n'est pas non plus un leurre. Il fut, et s'appelait Thérin. Il vivait même encore il y a seulement une quinzaine de mois. Drapé dans une chaude houppelande, un bonnet à poil jusqu'aux yeux, haut, large, avec une voix de stentor, mais l'air bon enfant, l'oreille dure et la vue basse, il vivait tranquillement, gaillardement, dans une chaumière sise à mi-côte au nord de Yonville. Il coulait ses jours avec sa femme, et tous deux étaient fiers de leur verte vieillesse.

Je les ai vus. J'ai causé avec eux, serré leur main, et nous avons « trinqué » ensemble. La femme nous avait devinés, un ami et moi, dès le premier abord :

— Ah ! fit-elle, joignant ses vieilles mains usées, vous venez, j'en suis sûre, pour ce Flaubert... Je vous en prie, ne lui en parlez pas. Ça le met en fureur !

Aussi bien nous le tînmes-nous pour dit. Elle nous renseigna d'ailleurs avec complaisance :

— Oui, il lui rapportait de Rouen des romans. Ça lui a tourné la tête, à la pauvre femme !

Emma a laissé des souvenirs très précis dans le pays, où tous les habitants de l'époque ont *dévoré* le roman. Les gens soulignaient dans le livre, mettaient des noms propres sous les portraits, ajoutaient en exergue.

Une ancienne voisine de la Bovary me raconta le fait suivant, qui se passait lors de sa toute jeunesse : Emma, un jour de semaine, sans cause ni raison, eut la fantaisie de vêtir sa fillette en grand falbalas. Comme c'était la mode du temps, elle l'avait mise en costume marin. Elle-même s'était attifée en grande toilette, et elles sortaient de la maison :

— Vous allez à quelque fête, sans doute, demandait, saisie, la voisine, que vous ne vous êtes pas habillée en *tous les jours* ?

Emma se rebiffa.

— Oh ! oh ! Madame, sachez que, moi, je ne suis pas une femme de tous les jours.

La même voisine me dit que Mme Bovary était d'une beauté extraordinaire :

— C'était une vraie poupée de cire, dit-elle.

Quant à Homais, ce type si parfait du bourgeois prétentieux, je ne vous apprendrai rien sur sa *réalité*. Le pharmacien du roman rappelle peu M. J....., qui était clérical, d'ailleurs, et fort brave homme. On a dit que c'était un ami de Flaubert. Je ne le crois pas.

Tout ceci à titre purement documentaire. Du reste, j'estime, pour ma part, qu'il est assez peu intéressant de vouloir recueillir le canevas *réel* qui servit à la composition d'une œuvre. L'œuvre seule est belle. Il serait vraiment plaisant de transformer Flaubert en photographe ! Lui-même en rirait de bon cœur..... à moins qu'il n'en fulminât ! ROBERT DUQUESNE.

Le *Mercure de France* ajoute :

« La petite fille du roman, Berthe Bo-

vary, qui a épousé un pharmacien de Rouen, vient de mourir ».

—

Les Huguenots (LI, 117, 265, 289). — Deux cotes de valeur différente comme amorce à une documentation précieuse, si l'appel de Revd Edwin-J Marriner est entendu.

Histoire générale des familles de Montbrun et de Murinais : Grenoble 1682, in-8°, par Guy Allard, conseiller du Roy, président a l'élection de Grenoble. B. N.

Lm ² 47,

Etymologie des mots Huguenot et Gavot, par A. Constantin, Annecy, 1887, in-8°. Cette dernière cause appelée récemment à l'*Intermédiaire* (L, 876) et close depuis avec ou sans Littré. JACQUES SAINTIX.

—

Bibliothèque de M. de Montaiglon (LI, 273). — L'auteur, si je ne me trompe, de l'article du *Temps* du 19 juillet 1901, qui pourrait fournir à notre collaborateur Lach, les renseignements les plus exacts sur la publication annoncée du catalogue de la bibliothèque de M. de Montaiglon, est M. Mario Schiff, archiviste-paléographe, à Florence, via Bolognese, 28 bis. NÉRAC.

—

« Le » ou « la » Gallia Christiana (XLII ; XLIII ; XLV). — Il n'y a pas, paraît-il, unanimité pour écrire *le* Gallia Christiana. Je trouve dans les *Inventaires mobiliers des ducs de Bourgogne*, publiés par Bernard Prost, (Paris, Ernest Leroux, 1904, in-8) tome 1er, page 482, note 3 : *La* Gallia Christiana. J. LT.

—

Le rôle de la virgule (LI, 170, 311). — Le rôle de la virgule dans la mort d'Edouard II d'Angleterre se trouve, en effet dans notre *Intermédiaire* (III, 179) et porté à la T. G au nom d' « Edouard II (Mort d'). » P. CORDIER.

—

Inscriptions des cadrans solaires (T. G. 158 ; XLVI à XLVIII ; L, 314, 479, 538). — Au-dessus de la chapelle construite en 1683, dans la Grand'salle du Palais de justice, figurait au milieu de la grille en fer doré, un écusson aux armes de M. de Novion, premier président, surmonté d'un cadran, avec, en exergue, ce vers élégant composé par M. de Montmort, un des membres fondateurs de l'Académie française :

Sacra Themis, mores, ut penduladirigit horas.

Après l'Hymen et les Fins dernières, la Chicane : c'était justice.

JACQUES SAINTIX.

—

« Le Médiateur » (LI, 277). — Le *Médiateur*, journal religieux et littéraire, par une société d'ecclésiastiques et de gens de lettres », a paru à Paris du 5 septembre 1826 au 10 mars 1827. C'était, d'après Hatin, la continuation de la *Sentinelle de la Religion*, qui avait eu 28 numéros (1er juillet — 2 septembre 1826).

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

« Biondina in gondoletta » (LI, 282) — Question posée et répondue. Voir T. G. 117. P. CORDIER.

—

Poupée et Poppée (LI, 282). — Non, poupée ne vient pas de Poppée, ni casoar de Jules César.

Pour se renseigner sur l'étymologie du mot, M. Léo Claretie n'a qu'à ouvrir un dictionnaire quelconque, depuis celui de Diez jusqu'à celui de Korting, en passant par Littré, Stappers, Hatzfeld et Darmesteter, etc. Tous sont d'accord ! ***

*
* *

D'après Littré et Brachet, le mot Poupée vient d'un latin fictif, *Pupata*, dérivé du vrai latin *Pupa* poupée, petite-fille. Brachet dit que *Pupa* est employé par Varron dans le sens de poupée. Voici maintenant ce que dit *Larousse* à propos de Poppée. « Le soin qu'elle donnait à sa parure fit, par plaisanterie, donner le nom de *Poppea* au jouet d'enfant que nous appelons *Poupée* ». Cette seconde étymologie paraît assez fantaisiste.

MARTELLIÈRE.

*
* *

Poupée vient du latin *pupa*. C'est le féminin de *pupus* qui signifiait « petit garçon ». Ce mot signifiait également « petite fille », mais M. Michel Bréal (*Dictionnaire étymolgoique latin*) pense que pris dans le sens de « poupée », il est le plus ancien. En effet, alors qu'il est employé avec cette signification par Varron le polygraphe, mort l'an 26 avant J.-C. On ne lui trouve le sens de « petite fille » que plus tard dans Martial, par exemple, qui vivait sous Néron et dans Ausone qui vivait au IVe siècle de notre ère. Diminutif :

pupilla ; la petite figure que représente la prunelle de l'œil. PAUL ARGELÈS.

—

Charabia (LI. 150, 213. 317) —Ainsi, voilà que toute une controverse roule sur le *Charabia*. Eh ! dame, rien de plus concevable. Ces quatre syllabes, en effet, appellent l'attention des philologues au triple point de vue de l'origine, du sens et de l'euphonie. Que d'opinions diverses là-dessus ! Mais est-il ici-bas un seul objet sur lequel deux hommes soient d'accord ? On a dit peut-être avec raison que cela vient de l'arabe. — Oui, mais l'arabe d'où vient-il ? — J'ai entendu un discoureur, patenté en Sorbonne, stipuler pour le basque. — « Eh ! parbleu, a écrit Granier de Cassagnac le père, le basque est la racine de tous les idiomes ». — Au fait, pourquoi pas ? — Quand on se met à faire des conjectures en ces sortes de choses, il n'y a pas de raison pour qu'on s'arrête. J'ai entendu un excellent homme, X. B. Saintine, l'auteur de *Picciola*, soutenir que la race blanche descend d'un nègre. Il en est pour affirmer qu'elle procède d'un singe.

Revenons au *Charabia*. — Quant à moi, personnellement, sans vouloir en rien contester l'autorité de l'étymologie, je m'en tiens au sentiment exposé par M. Argelès et j'ajoute que le mot sent essentiellement son terroir. Il est donc auvergnat et je ne pense pas qu'il puisse être autre chose. Ma preuve, il est vrai, n'a rien de scientifique. Elle n'est basée que sur un système d'inductions, mais on jugera, j'espère, que cela doit suffire.

Trois contrées du centre de la France confinent à l'Auvergne : ce sont le Berri, la Nièvre et le Bourbonnais. Or, de temps immémorial, en ces trois pays, on ne désigne que sous le nom de charabia la langue qu'on parle chez les Arvernes. C'est ce qu'il m'a été donné de constater pendant ma première jeunesse. Pour ces trois contrées, charabia et auvergnat ne font qu'un. Dans ces derniers temps, vers le milieu du XIXe siècle, adoptant, du reste, le mot charabia comme un substantif générateur, de beaux esprits se sont mis à diviser l'Auvergne en deux parts, deux Charabies : la Charabie Pétrée, c'est-à-dire le Cantal, et la Charabie Heureuse, c'est-à-dire le Puy-de-Dôme, la Limagne comprise. Est-ce que ce nouveau fait ne donne pas raison à nos conjectures ?

Chez les gens de Paris, incorrigibles blagueurs, le Charabia a toujours été pris pour un langage ridicule et dont il est de bon ton de se moquer ; c'est le truchement journalier des porteurs d'eau, des charbonniers et des bals-musettes. Oui, sans doute, mais après un léger examen, on arrive à voir que c'est sur cette terre abrupte de la Charabie qu'on a vu apparaître ceux de nos illustres écrivains qui ont le plus contribué à former, à enrichir, à clarifier et à anoblir à la langue nationale. Il faut d'abord citer Blaise Pascal, le merveilleux auteur des *Provinciales*. Après lui viendrait cet admirable Massillon, qui, pendant qu'il était évêque de Clermont, composa le *Petit Carême*, un vrai Traité de la République, si mes amis les Républicains se donnaient la peine de le lire et de le méditer. (Gambetta voulait qu'on le répandît à foison dans les écoles populaires.) Nous ne devons pas oublier un collaborateur de Mirabeau, Chamfort, membre de l'Académie française, qui, soixante ans avant Taine, a fait un si bel « Eloge de La Fontaine ». Nous nous arrêterons aussi au nom de Marmontel, l'ancien directeur du *Mercure de France*, le même auquel nous devons des Mémoires d'un si vif intérêt. Vous pensez bien que je ne vais point passer sous silence le bon et pauvre Jacques Delille, notre Milton, celui dont le vers était toujours tiré à quatre épingles et qui a traduit en si beau français les *Géorgiques*, un chef-d'œuvre sur un chef-d'œuvre. Il me serait facile d'en rappeler deux ou trois autres, mais je me tais pour ne pas trop allonger cette nomenclature. — Tant de beaux vers, tant de belle prose, tant de correction, sortant du sol où fleurit le Charabia, n'est-ce pas la plus piquante des ironies ? PHILIBERT AUDEBRAND.

*
* *

La question est justement de savoir si *charabia* signifiait primitivement « langue auvergnate ».

Je crois bien qu'à l'origine (comme d'ailleurs aujourd'hui encore) on entendait par là toute sorte de langage incompréhensible. De toutes les langues que nos soldats de jadis avaient entendu parler en pays vaincu, l'arabe était la plus inintelligible puisqu'elle était la seule qui

n'appartînt pas au groupe indo-européen. C'était donc pour eux le *charabia* par excellence. Le mot a pu être importé, soit après les guerres d'Algérie, soit même un peu plus tôt : après la campagne d'Egypte. M. Gustave Fustier pourrait sans doute nous éclairer sur ce point s'il voulait bien ouvrir pour nous, à propos de ce petit problème, les trésors de son dictionnaire inédit.

Par la suite, « charabia » aurait désigné plus particulièrement le patois de l'Auvergne : c'est évidemment parce qu'on a trouvé à ces trois syllabes une apparence auvergnate, mais cela ne contredit pas la vraisemblable origine, *el barabiya*. La sonorité des mots exerce une influence notable sur leur signification ; je n'ai pas la prétention de rien apprendre à mon honorable interlocuteur, sur une loi aussi connue.

Enfin il est remarquable que chez les Espagnols, un seul mot désigne la *langue arabe* et le *charabia* ; ce mot est presque semblable au nôtre, et son origine arabe n'est pas contestable. Un tel parallélisme est un argument. CANDIDE.

—

Cuisse de nymphe émue (LI, 118, 267, 321). — Cette couleur était fort à la mode au commencement du XIXe siècle. C'est une couleur carnée, légèrement teintée de rose. Il existe un rosier cuisse de nymphe, fort abandonné aujourd'hui, parce qu'il n'est pas remontant, il ne sert que de porte-greffe. Les fleurs ont la couleur susdite ; c'est bien la nuance des étoffes du Directoire ou du Premier Empire. Mes parents qui avaient peut-être porté des vêtements cuisse de nymphe, me disaient que c'était à peu de chose près la couleur des roses de ce nom.

MARTELLIÈRE.

—

Je m'en fiche comme de l'an 40 (T. G. 41). — J'ai lu dans un de ces excellents recueils que publient chaque année les sociétés savantes de nos départements,—sans toutefois pouvoir spécifier lequel —qu'il faudrait dire « comme de l'Alcoran » ; cette expression ayant chez nous pris naissance, au retour des croisés des guerres saintes. A. S.. E.

—

Aquarelles d'Eugène Lami (XLIX, 110, 204). — Il y a 25 ou 30 ans, j'ai eu entre les mains une lithographie tirée sur chine appliqué ou fond teinté, portant la signature d'Eugène Lami, représentant, avec de légères teintes en couleurs donnant l'impression de l'aquarelle, au centre d'un encadrement d'architecture et d'arabesques de style renaissance imprimé en noir. M. de Vogué (je n'ose toutefois me fier à mes souvenirs pour affirmer ce nom) dans le costume du vidame de Chartres.

Cette lithographie que j'ai à cette époque donnée à un de mes parents, qui a réuni une collection importante de gravures anciennes et modernes (plans, cartes, vues, portraits, etc). relatives au département d'Eure-et-Loir, portait un numéro d'ordre qui me donne aujourd'hui à penser qu'elle faisait partie d'un recueil de reproductions des aquarelles dont M. le vicomte de Reiset a recherché la trace.

Avec l'indication du nom d'imprimeur que doit porter cette lithographie, peut-être pourrait-on être mis sur la piste de cette œuvre intéressante d'Eugène Lami, que la famille de ce grand artiste ne paraît avoir jamais vue.

M. de Reiset trouvera cette lithographie chez l'amateur (dont je tiens le nom à sa disposition) qui, à la mort de mon parent, a acheté en bloc toute sa collection de gravures chartraines.

— H. DE G.

Le Puits Certain à Paris (T. G., 737). — M. Henri Dabot, dans ses *Calendriers d'un bourgeois du Quartier latin* (2e série, (page 149), Péronne, 1905, in-16), écrit ce qui suit :

5 mai 1894. Récemment on a fait un égoût rue Jean-de-Beauvais et rue de Lanneau. Dans les fouilles, on a découvert beaucoup de vestiges anciens, notamment la maçonnerie du fameux puits *Certain*, dont le souvenir a été perpétué jusqu'à nous par l'enseigne d'une vieille pâtisserie, fondée en 1669, rue du Mont-Saint-Hilaire, aujourd'hui rue de Lanneau. C'était un puits qu'on appelait *Certain*, parce que tous les docteurs et savants en *us* venaient discuter auprès de sa margelle les questions controversées dans toutes les sciences. Quand une question y avait été discutée et résolue, on disait : maintenant c'est une chose certaine. Le puits prit le nom de *Certain*. C'est du moins une légende du quartier que m'apprit, vers 1846, un mien parent, Parisien de Paris, en me faisant déguster une tête de veau à la tortue, sortie de la cuisine du *Puits Certain*.

Je vois cette note dans un compte-rendu de la Commission du Vieux Paris, séance du 20 décembre 1903 : c'était jadis un puits public. Il devait son nom à Robert Certain, curé de Saint-Hilaire-du-Mont, et premier principal du collège Sainte-Barbe, en 1506, qui le fit construire à ses frais pour les besoins du quartier. (Voir Félibien et Lobineau, *Histoire de la Ville de Paris*, t. II, p. 1048). Dans cette même séance, je vois que l'on a, dans des fouilles en 1903, encore en creusant un égoût, découvert d'un autre côté la maçonnerie du même puits *Certain*.

J. Lt.

—

Sépultures d'artistes (Beaux-arts) (LI, 12, 88, 135, 197, 356). — Le « Guide aux sépultures des personnages célèbres inhumés dans les trois grands cimetières de Paris, par Edmond Falip (Lagrange et Cie, édit. 1878) il y a eu, certainement, des éditions publiées depuis), donne cette indication :

Girodet-Trioson (Anne-Louis) peintre d'histoire — 1824 — scène du déluge. Médaillon (28). Ce n° 28 est celui de la division du cimetière du Père-Lachaise, dans lequel se trouve la tombe de Girodet. Le plan montre que cette tombe est en bordure du chemin de Saint-Louis, non loin de la sépulture du général Foy.

A. Vaillant.

—

Inhumations hors des cimetières (XLVIII à L ; LI, 89, 203, 376). — On a tort de croire que c'est une grande et grave affaire, l'inhumation hors des cimetières. Mais se faire enterrer chez soi n'est pas une exception : c'est la loi. Il suffit de faire constater que sa propriété est assez grande et que le lieu de la sépulture est à telle distance de la maison d'habitation, de l'agglomération de la population, et des routes et chemins publics. En fait, il n'y a guère de commune rurale en France qui n'ait des sépultures en dehors des cimetières.

Dans ces conditions, les exceptions signalées, déjà si nombreuses, risquent de continuer à s'allonger en listes interminables, sans grand profit. Ab. A.

—

L'If, arbre sacré des Druides (L, 164, 319, 398). — Dans l'idiome breton, le nom du cyprès est *bivi ou ivi* et c'est de cette origine que paraît provenir l'if, en espagnol *iva*, en vieil allemand *iwa*, en allemand moderne *eibe* ; en anglais *yow*.

F. Lajard a consacré dans ses *Recherches sur le culte du cyprès pyramidal chez les peuples civilisés de l'antiquité* (Paris, 1854, in-4°) son second mémoire comme symbole funéraire et comme emblème ou attribut des divinités infernales en Orient et en Occident.

En homme sérieux, il n'admet pas l'explication de Füller qui prétendait que cet arbre avait reçu une acception funéraire parce qu'il avait servi à fabriquer l'arche de Noë qui fut temporairement le tombeau momentané ou la sépulture des vivants.

Ce choix, dit-il, était justifié par les conditions d'existence propres à cet arbre : sa longévité, la nature incorruptible de son bois, son feuillage toujours vert et cette circonstance qu'une fois coupé il ne repousse pas ; tout contribuait ainsi à en faire un emblème expressif de vie, de mort et d'immortalité. Le témoignage le plus authentique de son emploi dans les anciens rites funéraires résulte des œuvres de Virgile remémorant les faits des Troyens lorsqu'Enée rendit les honneurs funèbres à Misène. Ce même rôle était suivi en Assyrie, en Egypte, en Perse où il a survécu aux tendances des Khalifes à le proscrire comme image des anciennes divinités. Il était encore pratiqué en Chine.

En Occident, chez les Grecs, le cyprès était un arbre funèbre. Au rapport de Thucydide, les guerriers morts pour la patrie avaient le droit d'être ensevelis dans des cercueils de cyprès, tandis que Pythagore et ses disciples recommandaient de ne pas lui confier leur dépouille mortelle. Cette contradiction a paru bien singulière; on prétend qu'elle résulterait de leur humilité à ne pas violer l'usage hiératique de consacrer cet arbre aux dieux, mais en tous cas cet exemple trouva peu d'imitateurs. Ovide, Varron, Pline rappellent l'usage des Romains à entourer de cyprès leurs autels funéraires. Varron explique même cette adaptation par le besoin physique, de soustraire les assistants à l'odeur des corps incinérés.

Saint Isidore reproduit cette explication et les chrétiens trouvant cet usage établi en Asie, en Europe et en Afrique, adoptèrent aussi cet emblème funéraire consacré par tant de peuples et tant de siècles.

C'est ainsi, qu'en Suisse, en Allemagne, en Angleterre et surtout en Ecosse et en France, l'if considéré comme le cyprès fut consacré aux morts. Dans les *Vieux arbres de la Normandie*, M. Gadean de Kerville en a fourni de nombreux exemples plus que millénaires, sans qu'on puisse toutefois les rattacher au culte des Druides, si ce n'est par légende ou tradition devenue chrétienne dans les cimetières.

SUS.

—

« Il y a eu des anges » « Il est passé des anges » (L, 898, 989). — L'expression *« un ange passe »* s'employait couramment jadis et s'emploie encore lorsqu'au cours d'un repas, un silence général se produit parmi les convives.

RENAULT D'ESCLES.

—

Alexandre Guérin, de Troyes, chansonnier (LI, 334). — J'ai beaucoup connu Alexandre Guérin, qui, en effet, ajouta à son nom sur son premier recueil — de Troyes

Des volumes annoncés, un seul a vu le jour : Guérin donnait ses poésies au *Tintamarre* et à différentes revues.

En 1854, il a réuni quelques pièces de vers, des chansons et des petites études en prose, sous le titre *Epis, bluets et coquelicots*. Ce petit recueil est un choix heureux.

Notre intermédiairiste L. M. se trompe quand il croit que Guérin a été emprisonné pour sa chanson : *Boichot aux femmes du peuple*, et non les femmes du peuple. C'est l'éditeur Durand qui, seul, a été condamné, pour cette chanson et d'autres, par jugement de la Cour d'assises en date du 29 décembre 1849, à six mois de prison et cinq cents francs d'amende.

Si Alexandre Guérin a passé quelques mois à Mazas, cela n'avait aucun rapport avec la politique, il s'agissait d'une affaire de femme.

Il fut employé pendant très longtemps, en qualité de caissier, chez un marchand de toile, rue Saint-Martin.

Plusieurs chansons d'Alexandre Guérin ont eu les honneurs de la popularité : *La Mésange*, dont voici le premier couplet :

Votre sourire est un sourire d'ange
Mais votre cœur est un cœur de lutin,
Quoi sans pitié vous gardez la mésange
Qui sur vos pas vint s'abattre un matin
Dans une cage aux mignonnes tourelles,
Vous l'enfermez, c'est une trahison :
Pour voltiger si Dieu lui fit des ailes,
C'est mal à vous de la mettre en prison.

J'attends ! fut aussi beaucoup chanté ainsi que *Petite vierge des amours*.

Guérin est mort le 7 septembre 1888, rue des Archives n° 4 ; il avait environ 65 ans.

Je possède une partie de ses manuscrits et des papiers qu'il a laissés.

Si M. L. M. désire d'autres détails, je serai heureux de lui être agréable.

EUGÈNE BAILLET.

*
* *

Alexandre Guérin (de Troyes) a publié un volume, si l'on veut, plutôt une plaquette ; les autres n'ont que 12 pages. J'en ai trois, je ne crois pas qu'il en fut publié davantage.

Quant à la prison pour une chanson, j'en doute ; il a été en prison pour avoir enlevé la femme d'un de ses patrons, qui, elle-même, avait *enlevé la caisse* de son mari.

L'une des brochures offre une particularité bonne à connaître, c'est l'assurance de la très prochaine inauguration du buste de Moreau sur sa tombe, il y a plus de 50 ans de cela.

J'ai donc le soi disant volume, plus *trois* brochures.

Il y a longtemps que Guérin est mort. Tous les renseignements donnés par le signataire L. M. sont exacts.

A. PATAY.

—

Le peintre Galimard (LI, 890). — Je ne saurais répondre à la question posée : j'ignore pourquoi Galimard fut traité de *pou mystique*, cependant j'ai souvenir d'avoir entendu raconter cette histoire et d'en avoir lu le récit. Mais où ?

N'est-il pas impossible de voir dans cette scie une allusion à ses travaux ? Galimard peignait surtout des tableaux religieux. J'ai sous les yeux une notice rédigée par lui sur ses travaux, intéressante à ce sujet.

Auguste Galimard, né en 1813, était élève de Auguste Heine, membre de l'Institut, son oncle et Ingres.

Il donne au salon de 1835 : les *Saintes femmes au tombeau de J. C.* (acheté par la reine). En 1836, *La Liberté s'appuyant sur*

le Christ et la *Reine des anges*. En 1839, *La vierge en prière*. En 1845, *L'ange aux parfums*. En 1848 et 1849, les verrières du chœur de l'église Saint-Laurent. En 1857 les cartons des vitraux de l'église Sainte-Clotilde et de l'église de Vincennes, de la chapelle des Tuileries, de Saint-Philippe-du-Roule. Dans de nombreuses églises se trouvent des œuvres de Galimard, ce qui justifierait la scie des rapins jaloux : Galimard pou mystique.

Cependant, il fit aussi quelques tableaux profanes : *Le moineau de Lesbie*, *Junon jalouse*, *Gilbert à l'hopital*, *L'Ode*, qui est au Luxembourg ; *Ma chatte* « dessin de ma belle et bonne chatte », dit-il dans sa notice.

Enfin, à l'époque où on lui montait une scie, il était très bien en cour ; il avait fait un tableau qui n'avait rien de religieux : *La séduction de Léda* « acheté dans son atelier par l'Empereur, avant l'exposition ».

Si les blagues des rapins le poursuivant d'une épithète l'avaient amené à se croire persécuté et à réclamer l'intervention de la police, la protection impériale l'en dédommageait amplement. M.

—

La capitulation de Paris et le comte d'Hérisson (Ll, 163, 239, 296, 347). — Il n'y avait pas de drapeaux à l'armee de Paris au moment de la capitulation. C'est là un fait sur lequel je me suis expliqué il y a quelques années, dans l'*Intermédiaire*. Le comte d'Hérison qui affirme les avoir sauvés, a commis une erreur d'autant plus inexplicable qu'il faisait partie de l'Etat-major général de l'armée de Paris et qu'il était plus à même de connaître ce que j'affirme qu'un simple officier de troupe.

La vérité historique doit être placée au-dessus de toutes les questions de personnes et il ne faut pas laisser s'implanter cette légende que les drapeaux de l'armée de Paris ont été sauvés en 1871, puisque cette armée n'en possédait pas.

COTTREAU.

—

Familles de la Marinière et le Marinier ou Mariner (L, 56, 196, 248). — L'*Armorial général* ms de 1689, volume Normandie, pages 192 et 279, donne les indications suivantes :

Bureau de Dieppe, n° 5, Henri Le Marinier, Ecuier seig. de la paroisse d'Aupegat ; 6, François Le Marinier, Ecuier S d'Alençon ; 7, Pierre Le Marinier, Ecuier;

Bureau de Caudebec, n° 144, Nicolas Baltazar Le Marinier, Ecuier, seigneur, et haut justicier de Cany, Canyel et de Comville ;

Armes : *de gueules, à un pal d'argent, chargé de trois coquilles d'azur.*

A S..E.

—

Œuvres théâtrales sur la Brie (Ll, 49, 210, 266). — Les œuvres citées col. 210-211 de l'*Intermédiaire* concernent le Gâtinais et non la Brie. Voici quelques pièces sur la Brie :

Claris à Meaux en Brie, pantomime burlesque par Brazier, Dumersan et Dartois. Paris, Barba, 1820, in-8.

Le curé de Pomponne, comédie-vaudeville en 2 actes, par J. F. A. Bayard. Paris. Michel Lévy. 1849. in-18.

La table d'hôte à Provins ou la croisée des diligences, dialogue politico tragi-comique par l'auteur du dîné (né) du grenadier à Brest. Paris. 1792, in-8.

Les saltimbanques par Dumersan et Varin. 1838. gr. in-8 (La scène se passe à Meaux et à Lagny),

La Cagnotte, comédie-vaudeville en cinq actes, par Labiche et Delacour. Paris ; 1864 ; in-18. (le 1er acte se passe à la Ferté-sous-Jouarre).

Siège de Provins par Henri IV, pièce de théâtre en un acte, par M. O... Provins-Lebeau. 1824. in 8.

Les eaux minérales de Provins, comédie-vaudeville en un acte, par M. O... Provins-Lebeau. 1824 in-8.

Ces deux dernières pièces sont de M. Apoix, le conventionnel.

G. O. B.

—

Barbe Bleue et Gilles de Rais ou de Retz (L, 833, 901 ; Ll, 21, 120, 231, 285, 341). — Marie de Craon, fille de Jean de Craon la Suze et de Béatrix de Rochefort, habitait avec ses parents Champtocé (Maine-et-Loire), quand, au commencement de l'année 1404, elle épousa, dans la chapelle du château, Guy de Laval-Rais. Le contrat de mariage avait été signé le 5 février 1403 (v. s.) — Cf. Bertrand de Broussillon, *Sigillographie des seigneurs de Craon.*

A la fin de l'année 1404, Marie de Craon mit au monde son premier enfant, au château de Champtocé ; il reçut le baptême et le nom de Gilles, dans l'église paroissiale de Champtocé, et son parrain fut son grand-père Jean de Craon. — Cf. *Union littéraire et artistique du Maine*, année 1893, page 270 ; *Anjou Historique*, novembre 1900.

En 1415, Guy de Laval-Rais mourut après sa femme, et l'orphelin fut confié à son grand-père. Dès 1417, Jean de Craon fiança son petit-fils à Jeanne Paynel, fille de Foulques Paynel et de Marguerite de Dinan. Comme le mariage n'eut pas lieu, une autre union fut projetée, en 1418, avec Béatrix de Rohan, fille d'Alain de Rohan et de Béatrix de Clisson. Cette promesse de mariage n'ayant point été réalisée, Gilles épousa, le 30 novembre 1420, Catherine de Thouars, fille de Miles de Thouars et de Béatrix de Montjean. Ils étaient tous deux âgés de 16 ans, et parents au quatrième degré. Ils se passèrent des dispenses nécessaires en pareil cas, et ce n'est qu'au bout de 18 mois qu'ils songèrent à régulariser leur union.

Par lettres du 24 avril 1422, Jourdain, évêque d'Albano, envoya à l'évêque d'Angers les dispenses accordées par le pape Martin V. Le 26 juin suivant, Hardouin de Bueil, évêque d'Angers, procédait à leur mariage dans l'église de Saint-Maurille de Chalonnes-sur-Loire (Maine-et-Loire), en présence d'une assistance nombreuse et choisie. Dès le lendemain, Hardouin de Bueil rendait compte au Souverain Pontife, dans un procès-verbal minutieux des détails de la cérémonie. — Cf. *Sigillogradhie des seigneurs de Craon*.

Deux ans après l'exécution de Gilles de Rais (26 octobre 1440), Catherine de Thouars, sa veuve, épousa Jean de Vendôme, vidame de Chartres. Il a donné son nom à une superbe tour du château de Tiffauges (Vendée), appelée « Tour du Vidame », dont les effets d'acoustique font l'admiration et l'effroi des visiteurs.

La fille de Gilles de Rais et de Catherine de Thouars, appelée Marie, épousa Prégent de Coetivy, amiral de France, qui fut tué en 1448, au siège de Cherbourg ; deux ans après, elle se remaria à l'amiral André Laval de Lohéac. F. Uzureau,

Directeur de l'*Anjou Historique*.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Le fonctionnement de la police sous la Commune. Un document inédit. — La date du 18 mars donne un intérêt d'actualité à la pièce *inédite* que nous publions aujourd'hui. — C'est un rapport adressé par M. Gaston Dacosta, substitut de la Commune au délégué à la police, alors Ferré.

M. Gaston Dacosta, professeur libre, qui n'était âgé que de vingt ans, dut à l'amitié de Raoul Rigault d'être installé à la Préfecture de police. A ce titre, il fut mêlé aux événements les plus tragiques de la Commune ; ceux qui l'ont approché dans ces moments difficiles ont rendu hommage à sa modération d'autant plus rare qu'il était plus jeune. Condamné à mort, gracié à quelques heures du peloton d'exécution, il fut déporté. Depuis, éloigné de la politique active, il s'est surtout occupé de question d'enseignement. Resté attaché à ses anciennes convictions, violent à l'endroit des adversaires de jadis, l'âge lui a cependant enseigné une philosophie qui donne à l'histoire de la *Commune vécue* qu'il vient d'écrire un caractère d'impartialité ardente, très personnel.

Nous avons trouvé un document écrit par lui à cette époque, et duquel son livre ne parle point. C'est le brouillon d'un rapport sur l'organisation de la police après le 18 mars, sur l'anarchie qui régna dans ce service voué à l'incohérence et à l'arbitraire ; sur l'arrestation des principaux suspects et des otages. Ce document abonde en traits de caractère, et nous donne, dans une peinture sincère et même parfois un peu naïve, l'état moral des esprits à ce moment. A ce point de vue, ce sont des pages curieuses et qu'il était bon de recueillir.

Nous les avons soumises à M. Gaston Dacosta. Que pensait-il après trente-cinq ans de ces lignes échappées à sa plume fiévreuse de fonctionnaire improvisé ? Il nous a répondu :

« C'est le rapport verbeux et prétentieux d'un gosse de vingt ans ».

On pourra y voir plus et mieux, et c'est pourquoi volontiers, et en dépit de sa longueur, à titre documentaire, l'*Intermédiaire* les publie. M.

*
* *

Rapport adressé au délégué de la police, (Ferré) par Gaston Dacosta.

Un décret en date du 1er mai 1871, m'ayant appelé au poste de substitut du Procureur de la Commune, j'avais d'abord cru devoir cesser entièrement mes fonctions de chef du Cabinet du Comité de sûreté Générale. Sur la demande du Citoyen Cournet, alors délégué à l'ex-préfecture, je conservai mes fonctions primitives et il fut convenu que je n'exercerais les fonctions de substitut que pour requérir contre les personnes accusées d'avoir fait partie de l'ancienne police politique de Bonaparte.

Cependant, les nombreuses recherches que je suis contraint de faire dans les dossiers politiques, m'obligent à ne plus donner à mes fonctions pres le Comité de Sûreté Générale tout le temps nécessaire ; j'ai donc dû, tout en conservant autant que possible, la direction du Cabinet m'adjoindre un sous-chef qui me suppléera dans les questions de détail.

Quoi qu'il en soit, la démission du citoyen Cournet et votre nomination au poste de délégué, à la Préfecture, me fait un devoir de vous soumettre un exposé rapide de tout ce qui concerne le service de la police et du Cabinet du Comité de Sûreté Générale en particulier.

Etabli au poste qne j'occupe, depuis le 26 mars, je fus d'abord spécialement chargé de réorganiser l'administration centrale de la police, sur ses anciennes bases, selon les vues du citoyen Raoul Rigault. Le projet de cette réorganisation me semblait tellement impraticable à cette époque que je dus faire un rapport au délégué, pour tenter de le détourner de ce projet, en indiquant le plan d'une nouvelle police municipale, faite par les municipalités. Mes observations furent rejetées après un court examen et je dus, tant bien que mal, effectuer cette réorganisation des services.

Je commençai par établir l'ancien service du secrétariat particulier du Préfet, et celui du Cabinet ; ces deux services étaient ceux qui m'inquiétaient le moins pour l'avenir, en ce sens que je savais le délégué à la tête de l'un et la commission de sûreté à la tête de l'autre. Par mon intermédiaire, le citoyen Levraud fut nommé chef de la première division, assisté du citoyen Rigault et chargé de l'organisation de tout son service ; le citoyen Dupont fut chargé du service de la police municipale avec la même responsabilité ; enfin, le citoyen Ollivier fut nommé chef de la 2e division et chargé de la réorganisation de ce service.

Quoique l'organisation du service de la 1re division se soit effectué sous ma surveillance, la rapidité avec laquelle elle s'est faite ne m'a pas permis, ni au citoyen Levraud, de faire tout ce que nous aurions voulu, le temps nous manquant pour choisir les hommes. Dès lors, il est arrivé ce qu'il arrive à toute organisation vicieuse à sa naissance : la 1re division ne fonctionne et ne fonctionnera peut-être jamais que d'une manière boiteuse.

J'ignore au juste jusqu'à quel point la police municipale a été plus favorablement établie ; mais je pense que le citoyen Dupont s'est trouvé comme nous en présence de difficultés insurmontables. Enfin, je créai aussi, à cette époque, un commissariat de permanence, sous la direction du citoyen Huguenot, aujourd'hui substitut du Procureur de la Commune et remplacé à son poste par son secrétaire. Tel est, citoyen délégué, le semblant de réorganisation qui fut fait dès mon entrée à la Préfecture. Les services établis sans homogénéité dans leur constitution, ne conservèrent pas longtemps leur dépendance du Cabinet ; chaque service devint bientôt une police particulière et le but de centralisation poursuivi par le citoyen Rigault échappait aux moyens indiqués par lui pour l'obtenir.

Je ne pus conserver mon autorité et celle du Comité que sur ce commissariat de la permanence, dirigé par un jeune homme, instruit, intelligent et actif, tous les autres services échappant graduellement à la Direction du Comité et au chef du Cabinet. Le temps n'a fait qu'accentuer cet état d'anarchie dans l'administration centrale de la police et, si l'on joint à cela la profonde ignorance judiciaire, l'entière incapacité, l'acharnement coupable à se soustraire à la voie hiérarchique, qui caractérisent le personnel de la presque totalité de nos commissariats de quartier, on trouve facilement la cause des désordres publics, des arrestations inutiles, des actes arbitraires, dont toute la responsabilité retombe sur le Comité de Sûreté Générale et sur la Commune.

Voilà, citoyen délégué, l'administration vicieuse dont vous acceptez la direction et je ne vois pour vous qu'un seul moyen de remédier à tous les maux qui se sont succédé chez vos prédécesseurs et à prévenir ceux qui ne manqueront pas de survenir encore, si on persévère dans la même voie désordonnée. Selon moi, le seul moyen de sortir de cette situation terrible, de dégager votre responsabilité dans les actes de vos prédécesseurs (responsabilité que vous ne pouvez ni ne devez accepter) serait de supprimer absolument l'organisation actuelle de la police et de la réorganiser sur les bases démocratiques, morales et praticables

que j'indiquais dans mon rapport du 27 mars, rapport que je joins au présent.

J'espère, citoyen délégué, que vous comprendrez toute l'importance de la communication présente dictée uniquement par un ardent désir d'échapper à l'anarchie et aux reproches à venir. J'ai fait là mon devoir de fonctionnaire ; je vais faire maintenant mon devoir de citoyen, en mettant sous les yeux d'un chef et d'un ami, quelques-unes des réflexions que me dicte l'état actuel des affaires.

Depuis la journée du 18 mars, un grand nombre de personnes ont été arrêtées ; plusieurs d'entre elles ont adressé au Comité de Sûreté Générale, des pétitions par lesquelles elles demandent une liberté au moins provisoire. Elles se fondent sur ce que n'étant pas coupables des crimes et délits dont on les accuse, leur arrestation ne peut être qu'un acte de tyrannie ; elles ajoutent que si elles réclament leurs mises en liberté provisoirement, ce n'est pas pour se soustraire à la justice, mais au fer des assassins et qu'elles tremblent d'éprouver dans les prisons, le sort des prisonniers de septembre 1792. Dans les temps de révolution, il faut juger révolutionnairement et les hommes et les moyens. On est souvent induit par prudence à céder au désordre pour prévenir un désordre plus grand encore : et, dans ces temps de lutte sociale, au milieu des dangers et des menaces, à la suite d'un état de choses qui bouleverse entièrement les anciens rapports, on est contraint d'employer des mesures extraordinaires qui ne sont pas dans la loi, que la nécessité commande; et sur lesquelles, il faut ensuite, par prudence, jeter un voile épais. Je ne fais pas aux hommes envoyés par le peuple à la Commune, l'injure de les soupçonner de pensées criminelles, et j'ai la conviction qu'ils sauraient prendre les mesures nécessaires au maintien de la sûreté des détenus. Si j'avais le moindre doute à cet égard, je cesserais, dès maintenant, toute fonction publique, pour ne point pactiser avec des chefs coupables.

Dans la plupart des arrestations opérées, je vois des actes inutiles qui sont autant de fruits de l'anarchie que je vous signale plus haut ; mais dans quelques arrestations, je vois au contraire des actes de prudence et de sûreté ; en conséquence, je ne crois pas qu'il y ait lieu à délibérer sur les demandes en liberté provisoire ; c'est à la commission de justice qu'il appartient d'informer sur toutes les affaires, dans le plus bref délai, de relâcher les innocents et de renvoyer des coupables devant un jury d'accusation qui devrait fonctionner déjà depuis longtemps. Parmi les individus arrêtés depuis le 18 mars, les uns sont prévenus de délits ordinaires, tels que vols et escroqueries ; les autres, *en petit nombre*, sont accusés de délits relatifs à la Révolution.

Il est clair qu'on ne doit pas relâcher les personnes prévenues de délits ordinaires, mais bien les renvoyer devant les tribunaux institués, lesquels jugeront avec notre code pénal actuel, puisqu'il n'est pas encore réformé.

Quant aux personnes arrêtées comme suspectes ou prévenues de crimes et délits politiques, il est nécessaire de scruter leur conduite. Les scellés ont été apposés sur leurs papiers, la police a dressé les premiers procès-verbaux et transmis le tout à la justice, dont je ne conçois pas l'incroyable inertie ! Les prévenus de cette catégorie sont généralement des écrivains bonapartistes, des anciens agents de la liste civile, des femmes attachées aux agents ennemis et chargées de leur correspondance ; enfin des otages. Pour les otages, quoique leur catégorie n'ait jamais été judiciairement définie, la Commune a lancé un décret qui leur est conforme ; indépendamment de la question humanitaire qui rejette cette mesure, j'ai trouvé le décret impolitique au plus haut point. J'ai lieu de penser, d'ailleurs, que la Commune est revenue de cette grave et coupable erreur, puisque le décret n'a pas reçu d'exécution à la suite des exécutions sommaires et malgré le nombre de prisonniers faits par les troupes versaillaises.

La masse, qui avait pour ainsi dire, imposé ce décret à la Commune, en comprend aujourd'hui l'horreur et l'impolitique : les nombreux rapports qui me parviennent sur les chefs constatent que les propositions sanguinaires faites par quelques fourbes énergumènes cessent un peu d'être applaudies ; et alors même que ces propositions seraient accueillies par les clubs, je rappellerai qu'en ce moment, les bons citoyens sont ailleurs que dans ces lieux de réunion.

Pour en revenir à la situation et ce qu'elle impose à la police, je ne dissimulerai pas que la surveillance la plus active est encore nécessaire. Le Comité de Sûreté Générale est instruit par une série de rapports sérieux, que les agitateurs, les monarchistes et tous les ennemis du peuple, dispersés primitivement par la terreur et la lâcheté, se concentrent de nouveau dans la capitale et rêvent de tendre une main amie à nos assiégeants. Il importe de suivre les ramifications de cette conjuration et de ne négliger aucun moyen d'en connaître et les plans et les complices.

C'est à ce sujet que votre rôle, citoyen délégué, devient épineux ; car il vous faut

concilier ce que commandent et la sûreté générale et la sûreté individuelle.

Un citoyen libre ne peut être tenu de faire le sacrifice de sa liberté, même momentanément, que lorsque le salut du peuple l'exige impérieusement ; or, comme dans le nombre des personnes détenues depuis le 18 mars, pour crimes politiques, il peut s'en trouver, il s'en trouve certainement, dont une plus longue arrestation ne serait pas suffisamment motivée sous ce rapport, je pense que le délégué à la police et le Comité de Sûreté Générale, doivent être autorisés à prendre en main les interrogatoires, les pièces et les papiers des détenus, pour, après l'examen qu'ils en feront, être statué en connaissance de cause, sur la liberté de certains détenus de cette catégorie.

Ceux qu'ils présumeraient coupables seraient renvoyés à l'action de la justice, et vous pourriez, citoyen délégué, interpeller vivement le délégué à cette branche du Pouvoir, au sujet du désarroi qui semble régner dans son administration. Sans doute, un moment d'anarchie fut inévitable, au milieu d'une insurrection si générale et si complète ; mais ce qui peut aider au triomphe de la plus belle cause qui fut jamais, peut la perdre sans retour, s'il se prolonge au-delà des limites assignées par la stricte nécessité des conjectures ; et il est de toute évidence pour quiconque a étudié la politique nouvelle et le caractère des hommes, que les déterminations à prendre doivent porter surtout sur le rétablissement de l'ordre, sur le renouvellement de l'esprit hiérarchique dans les administrations, sur les moyens d'abandonner le système de la terreur, le régime de la crainte indigne de nous et sur ceux de rendre la vraie vigueur aux autorités, cette vigueur qui prend son essence dans la raison, la justice et l'équité.

Quant aux craintes que les souvenirs des journées de septembre inspirent à quelques prisonniers, je le répète, il est de la dignité du peuple et de la Commune, de les dissiper et de prouver au monde civilisé que la personne des individus innocents ou coupables, enfermés dans les prisons de la Commune, est aussi sacrée que ceux des membres de la Commune eux-mêmes. Il faut que l'ordre renaisse, que l'anarchie expire, que la hache révolutionnaire ne soit plus un instrument de terreurs, de crimes et de vengeances. Si l'insurrection si belle, si sainte du peuple, devait s'abîmer dans le crime, dans la honte et l'infâmie, c'en serait fait de son but.

En terminant, j'appelle surtout votre attention de policier, sur ces faux patriotes qui nous accusent de mollesse parce que nous ne voulons pas être criminels, qui voudraient engager le peuple dans la voie du mal et qui enfin salissent le grand mot de Révolution sociale, en s'en disant les apôtres.

[Dacosta.]

—

Etats de la franc-maçonnerie en 1787, en 1812 et en 1902. — D'après une gazette allemande publiée en 1787 et traduite par le *Globe* 1,242, il y avait alors dans le monde :

Angleterre	525	loges
Ecosse	284	1103
Irlande	227	
Iles Anglaises	67	
France		703
Allemagne		319
Prusse		304
Danemark		192
Russie		145
Amérique septentrionale		85
Batavie		79
Pologne		75
Suisse		72
Suède		69
Genève		36
Iles du Vent		11
Grandes Indes		10
Turquie		9
Iles sous le Vent		5
Soit en tout :		3217 loges

correspondant à 225 ou 230.000 f.·. m.·.

En 1812, je relève dans le calendrier maçonnique 818 L.·. en pleine activité constituées par le G.·. O.·. de France.

Les régiments possédaient en plus à eux seuls 70 L.·.

Sur les 818 L.·., les départements retranchés en 1814 en possédaient 104 ; l'étranger 34 ; les colonies françaises 16 ; les colonies étrangères 4 ; ce qui faisait encore 590 pour la France continentale, sans compter les loges militaires.

Actuellement il y aurait dans le monde 16.000 loges correspondant à 1 million 800.000 f.·. m.·., dont la moitié aux Etats-Unis.

Il serait intéressant d'avoir la répartition de ces 16.000 loges par pays.

J. G. Bord.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon St-Amand-Mont-Rond

LIe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 30 Mars 1905.

41e Année — N° 1071

31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

SINGULA QUÆQUE LEGENDO

Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

441 — 442

Questions

Lettres d'Aimée Desclée à Fanfan. — Y a-t-il indiscrétion, à 35 ans de distance, à demander quel était ce bel officier de cavalerie belge, mort prématurément, qui nous vaut les lettres à « Fanfan » publiées, il y a dix ans, par M. Paul Duplan — d'autant plus que ces lettres sont plutôt tout à l'éloge de celui qui les a provoquées ? H. L.

Recueil Clérambault-Maurepas. — M. Emile Raunié a publié chez Quantin, de 1879 à 1884, un *Chansonnier historique du XVIIIe siècle* en dix volumes. Cet ouvrage est une reproduction partielle des fameux recueils de Clairambault et de Maurepas.

Malheureusement, M. Raunié a supprimé de parti-pris les pièces les plus intéressantes, toutes les pièces libres. « Nous les avons sacrifiées avec d'autant moins de regret, dit-il à la page 89 de sa savante préface, qu'elles ont déjà trouvé place dans un ouvrage dont l'éditeur s'est borné à exploiter la mine encore vierge des pièces libres du recueil Maurepas ». Quel est le titre de cet ouvrage que le pudique M. Raunié n'indique pas plus clairement ? Nous comprenons également peu qu'on ait servi ces pièces à part et, que, par une sélection opposée, on les ait supprimées. M. Raunié a eu la prétention, après avoir châtré Maurepas, de le compléter en y joignant des pièces provenant d'autres collections. Il ne nous semble pas qu'il ait mis à contribution le manuscrit en dix ou douze volumes in-folio que possède la bibliothèque du Palais-Bourbon. Il est vrai que pour M. Raunié, qui a introduit la pudibonderie dans les ruelles historiques du XVIIIe siècle, ces pesants in-folio seraient bien légers. — A. D'Or.

Montaigne et la modération. — Je lis au douzième chapitre du Livre III des *Essais* :

> J'encourus les inconvénients, que la modération apporte en telles maladies. Je fus pelaudé à toutes mains. Au Gibelin j'estais Guelphe, au Guelphe, Gibelin. Quelqu'un de mes poètes, dict bien cela, mais je ne scay où c'est.

Un des collaborateurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il retrouver le passage de ce poète, dont Montaigne ne se souvenait plus ? Patchouna.

Le drapeau d'Arcole. — Je lis dans un ouvrage intitulé *Le maréchal Lannes*, par le général Thoumas, le passage suivant :

> Le drapeau que Bonaparte avait porté sur la digue d'Arcole fut envoyé au Directoire. Plus tard, au mois de février 1798, le corps législatif fit hommage de *ce* drapeau à l'ancien général en chef de l'armée d'Italie en souvenir de la glorieuse et sanglante bataille d'Arcole. Bonaparte le donna à Lannes en l'accompagnant de cette lettre : « Le Corps Législatif, citoyen général, me donne *un* dra-

peau en mémoire de la bataille d'Arcole,etc...» Longtemps conservé dans la famille du duc de Montebello, ce drapeau a disparu sans qu'on puisse savoir au juste à quelle époque, soit qu'il ait été dérobé par un serviteur infidèle, soit qu'il ait été égaré et oublié, détail qui paraît singulier au premier abord. Le drapeau porté à Arcole par Bonaparte était blanc ou du moins presque tout blanc. C'était le drapeau d'un des bataillons de la 5me demi-brigade... il était blanc avec de petits losanges bleus et rouges figurés dans les 4 angles.

D'autre part, dans un livre intitulé : *Le maréchal Lannes*, par le duc de Montebello, se trouve citée la même lettre de Bonaparte au général Lannes.

Je voudrais savoir : 1° si le drapeau donné par le Corps législatif à Bonaparte est bien celui d'Arcole ou simplement un drapeau d'honneur. Il est étrange que Bonaparte dise *un* drapeau, si c'est celui qu'il portait à Arcole.

2° Un intermédiairiste saurait-il ce qu'est devenu ce drapeau que le général Thoumas prétend perdu ?

3° Dans le tableau d'Horace Vernet, le drapeau est-il tel que le décrit le général Thoumas ? HERNANI.

—

L'impératrice Marie-Louise et la société de Charité maternelle. — Je serais désireux d'apprendre, par mes confrères de l'*Intermédiaire*, s'il existe encore beaucoup de brevets semblables à celui que j'ai présentement entre les mains, dont voici la teneur et la description :

Marie-Louise, Impératrice et Reine, Protectrice de la Société de la Charité maternelle, etc., etc., etc. Voulant pourvoir à la composition du conseil d'administration de la Société de la Charité maternelle pour la ville de Poitiers,

Nous avons nommé et nommons membre du dit Conseil, sur la présentation à nous faite par le Comité central de la Société, Madame X, née X, bien informée que nous sommes, qu'elle réunit les vertus, le zèle et les talens (*sic*) qu'exigent les fonctions de cette place ; et pour témoignage que telle est notre volonté, nous avons fait expédier le présent Brevet, que nous avons signé de notre main, et fait contre-signer par le Grand Aumônier de l'Empire, Secrétaire général de la Société de la Charité maternelle.

Fait au Palais des Tuileries... le quinzième jour du mois de décembre de l'an de grâce mil huit cent douze.

Signé LOUISE.

Et plus bas :

Par l'Impératrice, pour le Cardinal Grand Aumônier de l'Empire, Secrétaire général de la Société de la Charité maternelle,

(A la main) Louis, évêque de Versailles, secrétaire général substitué.

Scrupuleusement copié, en observant les majuscules partout où elles se trouvent ; les trois et cœtera qui suivent, à la seconde ligne, les mots Charité maternelle ; le mot talens écrit sans t.

Un dessin gravé de style empire, encadre le texte.

Les signatures et les mots « Louis évêque de Versailles secrétaire général substitué » sont écrits à la main.

Le tout est sur beau et solide parchemin mesurant dans son ensemble, 0,41 centimètres sur 0,26 ; le cadre y est inscrit pour 0,32 centimètres sur 0,22.

Ce seul prénom de Louise, fut-il invariablement la manière de signer de l'impératrice, dont le nom dans l'histoire, tant comme impératrice que comme archiduchesse, fut toujours, il me semble, Marie-Louise ? BOISCAMUS.

—

Violette bonapartiste. — Existe-t-il des brochures sur cet emblème de l'Empire ; un historique de sa disgrâce sous Louis XVIII ? — Pourquoi a-t-elle été choisie ? L. C.

—

La fustigation à Bicêtre sous l'ancien régime. — A l'article *Bicêtre*, dans le *Dictionnaire de la lecture et de la Conversation*, H. Audiffret écrit en 1830 :

Sous Louis seizième, Bicêtre fut destiné à recevoir les hommes et les filles publiques atteints du mal syphilitique. Avant de les panser, dans les deux salles qui leur étaient spécialement consacrées, les chirurgiens les faisaient fustiger...

Cette pénalité n'était-elle pas plutôt la conséquence de la mesure administrative, prise, en 1679, à l'égard des... avariés, par le bureau de l'Hôpital Général ? Et les chirurgiens qu'ici Audiffret met en cause n'étaient-ils pas,au contraire,les premiers à protester contre une telle barbarie ?

SIR GRAPH.

—

Barrin de la Galissonnière. — Armes, Généalogie ? — Merci d'avance !

L. C.

George de Chasteluz dict de Beauvais, admiral de France. — On lit dans le « Catalogue des très illus- « tres admiraux de France depuis le Roy « Clotaire IIe du nom jusques au très « chrétien, très puissant, très magnanime « et très-victorieux Roy de France et de « Navarre, Henry IIII à Paris » par Fed. Morel MDIIC. ce qui suit :

Messire George de Chasteluz dict de Beauvais admiral de France du temps du Roy Charles VI l'an 1420 grandement favorisant au Duc de Bourgogne.

Il portait : *de gueules, au lyon d'argent lampassé et couronné d'or.*

Le père Anselme et Le Laboureur l'ont à tort rattaché aux Beauvoir de Chastellux, maison de Bourgogne encore existante, le disant fils de Guillaume de Beauvoir.

Le comte Henri de Chastellux, auteur de travaux généalogiques et historiques remarquables, a réfuté cette erreur dans l'histoire généalogique de sa maison.

Il est probable que ce George de Chasteluz appartenait aux Chastellux-Châteaumorand ; mais de qui était-il fils ? Qui épousa-t-il ? T.

—

Madame Desbordes-Valmore. — Je lis quelque part : « Curieux vers sur sa tombe ». Je demande où cette tombe est placée, et quels sont ces vers. Je rappelle qu'elle mourut en 1859, et son mari, Valmore, le 26 octobre 1881. H. L.

—

Famille Desbrière. — 1° Qui était le père de Charles Gauthier Lesieure Desbrière (ou le Sieure des Brières), décédé à 66 ans, en avril 1813, qui habitait rue Michel-le-Comte en septembre 1782, à Rouen en janvier 1785 jusque vers 1790, où il était premier secrétaire de l'Intendance?

2° Qui était le père de Pierre le Sieure des Brières, décédé en mars 1778, à Paris, à 74 ans ? Il était Docteur en théologie de la faculté de Paris, maison royale de Navarre, aumônier de la maison du Roy, puis abbé commandataire de l'abbaye du Loroux, diocèse d'Angers, ordre de Citeaux. D.

—

Marchés à la viande et aux poissons à la fin du XVIIe siècle. — Où trouver des détails précis sur l'emplacement et la nature de ces marchés à Paris, à la fin du XVIIe siècle ? Y.

—

Les carrosses du comte de Chambord. — On sait que la restauration de la royauté fut sur le point de s'accomplir : le comte de Chambord put croire venue l'heure d'Henri V. Les carrosses étaient prêts qui devaient l'amener à Versailles.

Quelle est la vérité sur ces carrosses ? Qui les commanda ? Qui les exécuta ? Que sont-ils devenus ? Dr L.

—

Famille de Mac-Mahon. — Je désirerais savoir si Thomas de Mac-Mahon, écuyer, marié à Marguerite de Verteuil, dont la fille épouse, à Bordeaux, le 4 août 1737, messire Jean de Rosteguy, écuyer, seigneur de Taste, appartenait à la famille du maréchal. A quelle époque cette branche vint-elle habiter en Bordelais ? Thomas a-t-il laissé une postérité mâle ?

PIERRE MELLER.

—

Abbaye de Vaux. — Où trouver des renseignements sur l'histoire de la commune de Vaux, canton de Leigné-sur-Usseau (Vienne) et en particulier sur l'abbaye qui existait dans cette commune avant la Révolution, et qui, paraît-il, était dans la dépendance de l'abbé de Saint-Denis, ainsi que sur une dépendance de cette abbaye de Vaux, appelée Foumore ou Tonmor située dans les environs de Vaux ? TH. TOUCHARD.

—

Armoiries à déterminer : trois chapiteaux. — Trois chapiteaux corinthiens 2 et 1, trois étoiles posées en fasce et un croissant en pointe. (Emaux illisibles). Ces armoiries doivent être celles d'une famille saintongeaise peut-être d'un Saint-Simon ou d'un Démier d'Archiac. CHAMPVOLANT.

—

Armoiries à retrouver : d'argent, à la fasce de gueules. — Un aimable lecteur pourrait-il me dire à quelle famille appartiennent les armes suivantes qui sont gravées sur une ancienne *bague en fer* :

D'argent, à la fasce de gueules, accompagné en chef d'une étoile d'azur, et en pointe d'un croissant du même.

L'empreinte assez nette permet de lire les émaux et le métal. U. L. A.

L'Académie française et Cyrano de Bergerac. — *L'Amateur d'autographes* pose cette question à ses collaborateurs :

« Un de nos collaborateurs, M. Jean Hanotau, dont nos lecteurs ont pu apprécier la perspicacité, nous adresse une question à propos de deux noms d'académiciens, cités par M. Rostand, dans son *Cyrano*, p. 20.

Voici le passage :

LE JEUNE HOMME
L'Académie est là ?
LE BOURGEOIS
Mais... j'en vois plus d'un membre,
Voici Boudu, Boissat et Cureau de la [Chambre,
Porchères, Colomby, Bourzeis, Bourdon, [Arbaud
. . . . . .

Boudu et Bourdon ne figurent sur aucune liste. Où M. Rostand les a-t-il pris ? A la rigueur, Bourdon pourrait être N. Bourbon, mais Boudu, qui connaît Boudu ?

C'est vainement que nous avons fouillé dans l'*Histoire* de Pellisson, dans les notes de M. Livet, dans le livre de M. Mesnard, dans *Chapelain et les deux premières académies*, le livre si renseigné de M. l'abbé Fabre ; dans Moréri, dans la Bibliographie de M. Kerviler, dans la liste d'Etienne Charavay et Bance, et ailleurs encore. Partout Boudu est inconnu.

Nous n'avons plus d'espoir que dans l'obligeance de M. Ed. Rostand pour nous dire où il a trouvé le nom de cet immortel, omis par tous les biographes. »

—

Bibliographie. — Quelque collègue bibliographe aurait-il l'amabilité de me dire la date d'impression et l'éditeur du *Dictionnaire biographique des morts et des vivants*, de Fliniaux, et des *Souvenirs du quartier latin*, de la Bretonnière ?

Où peut-on consulter le *Dictionnaire historique* du général Beauvais ? Il est incomplet à la Bibliothèque nationale et n'existe pas à l'Arsenal. LA RÉSIE.

—

« La Critique de Vairvert ».

... Ne cherchez pas qui l'a faite, il n'est pas aisé de le découvrir : il n'est ni Religieux, ni Abbé, ni Chanoine, ni Laïque, ni Homme d'Epée, ni Homme de Robe ; il fait sa résidence dans une Ville proche de Roüen : célèbre par son Académie et par quelques beaux Edifices. Son nom y est des mieux établis et quoique jeune encor, il y a déjà donné de marques de sa capacité et de ses lumières, par plusieurs petits Ouvrages volans qu'il a donnez au Public, et qui ont été vus et bien reçus. — Extrait de l'*Avis du libraire* (?) de *La Critique de Vairvert*, comédie en un acte, à Londres (sans date).

Mes plus vifs remerciements à l'intermédiairiste qui voudra me faire connaître le nom de l'auteur et la date de cet ouvrage (probablement 1733, année du poème de Gresset).

P. DE THOMIÈRES.

—

Causes célèbres. — A. Fouquier — Ayant besoin de renseignements sur les divers recueils de *Causes célèbres* qui existent à l'heure actuelle, ainsi que sur les auteurs qui les ont rédigées, je prie nos collaborateurs qui sont au courant de cette question, de venir à mon aide, afin de combler les lacunes de mon savoir, ainsi que celles des dictionnaires que, dans ce cas, je prends en flagrant délit de négligence.

Ainsi le *Nouveau Larousse*, si digne de la faveur qu'il obtient, qui s'attache particulièrement à signaler les *synonymes* et les *antonymes*, a oublié au mot *Cause* ce qui s'entend par *Cause célèbre* C'est une lacune regrettable. Partant de là, il ne dit rien des recueils dont je veux parler.

Le dictionnaire de *Bachelet*, Paris 1872, après le mot *Cause*, comme terme de droit, dit :

« On a publié divers recueils de *Causes célèbres*. Les plus complets sont ceux de Méjan, 1804-14, 20 vol. in-8° ; de Saint-Edme, 1836-37, 15 vol. in-8° ». Un point, c'est tout. Il n'indique pas la remarquable et importante collection qui fut publiée, sous le second empire, par l'éditeur Lebrun, sous la direction de A. Fouquier, écrivain qui dénote une certaine valeur littéraire. Or, je n'ai trouvé ce Fouquier ni dans Vapereau, ni dans les dictionnaires que je viens de citer. Il ne mérite certes pas ce dédain.

Je résume ma question en deux points.

1° Quels sont les autres recueils de *Causes célèbres* en dehors de ceux indiqués par Bachelet ?

2°. — Que sait-on de A. Fouquier ? Est-il possible de dégager sa personnalité avant qu'elle ne disparaisse tout à fait dans l'ombre de l'oubli ? J.-B. MIRON

Caieu, Cayeux, cailleu, caillou. — M. A. Thomas (*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 3 mars 1905) est, paraît-il, d'avis que le mot patois *caieu*, qui désigne la moule dans une partie de la Normandie, n'a rien à voir avec le mot *cailleu* usité en Picardie au sens de caillou ; *caieu* ne serait autre chose que le nom du petit port de Cayeux. Mais les moules ne ressemblent-elles pas un peu à des *cailleux* (cailloux) noirs ? Et le nom de Cayeux, n'est-ce pas aussi *cailleux*, c'est-à-dire cailloux, les cailloux, les galets de la plage ? L'opinion de M. A. Thomas n'est-elle pas contestable ?

Autre remarque, les moules, souvent accolées les unes aux autres ou à un support quelconque, rappellent un peu, sous cet aspect, la tenue des *caïeux* des plantes bulbeuses ; et ces *caïeux* ont quelque ressemblance avec des cailloux. M. A. Thomas n'aurait-il pas un peu tort vis-à-vis de cet enchevêtrement d'analogies phonétiques ? SGLPN.

—

Le mot jockey. — Ce mot, qui est d'ailleurs une adaptation anglaise du français Jacquet, diminutif de Jacques, a dû passer dans notre vocabulaire, sous sa forme actuelle, vers le milieu du dix-huitième siècle, sauf erreur...

Peut-on me dire l'époque précise de l'introduction en France du mot *jockey*, laquelle doit, ce me semble, coïncider avec l'introduction des courses à la mode anglaise ? Quel ouvrage pourrais je consulter utilement à ce sujet ? B. E. X.

—

Peinture éludorique. — *L'Almanach des architectes, peintres, etc.* pour 1776, mentionne plusieurs « peintres à la manière éludorique » : MM. Le Bel, Monpetit, de Mailliée. Cela consistait, paraît-il, à étendre sur une glace, du taffetas imprimé à l'huile, et à peindre comme à l'ordinaire ; mais avant de terminer on trempait dans l'encre pour juger des parties faibles et les retoucher ; en fin de compte, on retrempait dans l'eau pour parfaitement dégraisser (?) et on fixait sous verre avec une composition de gomme et de sucre candi. Retrouve-t-on, de nos jours, dans les ventes ou dans les musées, des œuvres produites par ce procédé qui a dû être abandonné après une courte existence ? J-C. WIGG.

Tableau à retrouver : l'ingénieur Hupeau. — Qu'est devenu le tableau représentant l'ingénieur Hupeau, constructeur du pont d'Orléans, qui appartenait encore à sa famille en 1863, et que MM. de Montaiglon et Burty décrivaient et appréciaient ainsi : 1m 95 / 1m 65.

Au premier plan, la femme et la fille de Hupeau, l'une joue de la vielle, l'autre pelotonne de la laine ; l'ingénieur est dans l'intervalle, son compas à la main, et travaille aux études du pont. A droite, en perspective, le pont en construction et une partie de la ville d'Orléans.

Jolie peinture dans le goût d'un des élèves de Nattier ; conservation irréprochable. P. G.

—

Distributions de vin. — Le *Correspondant médical* a donné dernièrement la reproduction d'une estampe anonyme datant du 1er Empire et ayant trait, suivant notre confrère, aux distributions de vin faites aux parisiens pour les fêtes du couronnement. Une bande d'assoiffés munis des ustensiles les plus hétéroclites donne l'assaut à un tonneau dont chacun veut avoir sa part.

Il existe de Boilly, une autre estampe datée de 1826 : *Départ pour les distributions*, relative au même sujet. Quatre hommes s'en vont chantant, munis, pour la récolte, d'un seau, d'un broc, d'un pot, d'une casserole et d'une éponge.

Dans quels ouvrages trouverait-on des renseignements sur l'habitude de ces distributions de vin à l'occasion des réjouissances publiques, particulièrement au commencement du XIXe siècle, et, d'une façon plus générale, de quand date cet usage et quand a-t-il pris fin ? PIERRE DE CARNAC.

—

Dés à jouer fossiles. — Dans le courant du XVIIIe siècle, on trouvait dans la terre, aux environs de Bade, et aussi dans le canton de Soleure, une grande quantité de dés à jouer absolument semblables à ceux en usage, et que les habitants donnaient, ou plutôt vendaient comme des productions naturelles du sol. Les savants s'en émurent et disputèrent à ce sujet, beaucoup n'y voyant qu'une exploitation de la crédulité humaine. De nos jours, il n'en est plus question, je crois, mais s'il y en avait tant qu'on le dit, en trouve-t-on encore quelquefois ? J. C. WIGG.

Réponses

—

Etal (LI, 394). — Les éminents romanciers, auteurs du *Prisme*, nous font l'honneur de nous dire par la lettre suivante pourquoi ils ont, dans la *Revue des Deux-Mondes*, écrit *étals* au pluriel avec un *s* :

Mon cher confrère,

Pourquoi ne répondrions-nous pas, en effet, nous-mêmes à la question posée par l'*Intermédiaire* ?

Etal. s. m. donne, selon tous les dictionnaires, pl. *étaux*. Et nous avons écrit *étals* ! Pourquoi ?

Eh bien voilà : nous plaidons coupables, froidement coupables, mais nous alléguerons pour notre défense ceci : Qui modifie l'étroitesse ou qui consacre le périmé des règles, en orthographe, comme en grammaire ? L'usage, devançant de beaucoup d'ordinaire, le lent enregistrement des dictionnaires.

Or, dans l'espèce, n'est-il pas infiniment plus conforme au bon sens, comme à l'euphonie, d'orthographier *étals* au lieu d'*étaux* ? 1° On évite l'amphibologie (*étaux*, pluriel d'*étau*). 2° On se conforme à l'exception admise pour d'analogues désinences : chacals, régals, bals, carnavals, pals, etc.

Nous trouverions fort raisonnable que l'usage, ici encore, ajoutât cette légitime exception à la règle : ce serait une judicieuse façon de la confirmer.

Vos

PAUL ET VICTOR MARGUERITTE.

N. B. Ajoutons qu'en notre vieille langue, *al* faisait jadis, faisait régulièrement au pluriel *als*. Notre innovation ne serait donc qu'un retour motivé à de très anciens précédents.

*
* *

Félix culpa ! Je trouve élégante, rationnelle et heureuse la faute que MM. P. et V. Margueritte ont commise contre nos dictionnaires — et non contre notre langue, car celle-ci ne peut que s'enrichir de telles libertés et il appartient à quiconque manie une plume de créer ainsi les *précisions* nécessaires. La voilà bien, la véritable, la légitime réforme de l'orthographe !

— *Etau*, selon Littré, a peut-être (peut-être seulement) la même origine que *étal*. Mais si les deux mots possédèrent jadis un sens analogue il n'en est plus de même à présent. Il y a intérêt à ce que ces mots soient nettement différenciés, au pluriel et au singulier.

En prenant *étals* comme pluriel d'*étal* et *étaux* comme pluriel d'*étau*, on obéit donc au génie de notre langue, langue de clarté, et il ne faudrait pas chercher longtemps pour trouver maint exemple de cas où l'appétence d'un singulier pour son pluriel régulier s'est trouvée corrigée inconsciemment, lors de la formation du français, par la crainte des confusions possibles.

Nos trois seuls substantifs monosyllabiques en *iel* (*ciel, fiel, miel*) ne viennent-ils pas confirmer cette observation ? On dit : des miels de différentes qualités; Joinville a écrit : « les fielz en étoient pourriz; » les vocables *fieux* et *mieux* existant avec un autre sens. Au contraire, le mot *cieux* était vacant. On en fit le pluriel de *ciel*, et encore, pour distinguer les diverses acceptions, parle-t-on des *ciels* d'un tableau.

Je trouve donc, en ce qui me concerne, très-heureuse, l'initiative de MM. Paul et Victor Margueritte. G. DE FONTENAY.

—

Bibliothèque de M. Montaiglon (LI, 273, 421). — L'article paru dans *le Temps* du 19 juillet 1904 est signé en toutes lettres, par M. Pierre-Paul Plan, l'auteur de la récente *Bibliographie rabelaisienne*, (Impr. Nationale, 1905, in-4°.) Cet article qui a eu pour complément un entrefilet anonyme rectificatif dans le n° du 24 du même mois, ne saurait être confondu, comme l'a fait Nérac, avec celui de Mario Schiff, publié dans la *Revue bleue* du 17 juin 1899.

A ces deux sources il convient d'ajouter la notice biographique placée, par M. Jules Guiffrey, en tête du tome VI (1896) de la *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome* et tirée à part ; on y trouvera le texte même de la convention intervenue entre Montaiglon et le P. Maurice Coutelle de la Tremblaye qui, depuis, est « rentré dans le siècle », bien avant les lois récentes sur les congrégations.

L'historique des négociations qui précédèrent cet accord intervenu à l'insu des plus anciens amis de Montaiglon, les diverses pérégrinations de ses livres, leur transport furtif en Amérique, leur dispersion en vente publique exigeraient des développements que ne comporte pas le cadre de l'*Intermédiaire* ; mais je crois être un des rares possesseurs en Europe du catalogue très sommaire, très confus et

très insuffisant rédigé à Boston, par Libbie and Co en vue de l'« Auction » qui dura du 22 mai au 15 juin 1899 et je le mettrais volontiers à la disposition du « demandeur ». C'est, si je ne me trompe, l'auteur d'un des plus utiles et des plus considérables répertoires dont puisse s'honorer la Bibliographie française moderne.

MAURICE TOURNEUX.

—

La capitulation de Paris et le comte d'Hérisson (LI, 163, 239, 296, 347, 431). — Je ne sais si M. d'Hérisson sauva beaucoup de drapeaux. Mais M. Cottreau me permettra de donner un renseignement sur ce point. Il y eut au moins un drapeau distribué à un bataillon de la garde nationale. Plusieurs drapeaux destinés aux autres bataillons restèrent longtemps, comme *modèles* à l'Hôtel-de-Ville.

Un jour, je fus chargé, en qualité d'officier d'état-major, d'escorter M. Jules Mathias, ecrétaire de la mairie de Paris, qui portait un drapeau à la garde nationale de Boulogne. Je pourrais retrouver la date de cette cérémonie. Hélas, au loin s'élevait une rougeur sinistre. C'était le château de Saint-Cloud qui brûlait.

Qu'est devenu le drapeau ?

JULES CLARETIE.

*
* *

La vérité historique est qu'à l'armée de Paris on comptait deux régiments d'infanterie (les valeureux 35e et 42e de ligne, de la brigade Guilhem, du corps Tricoy) en possession de leurs drapeaux, rapportés de Rome dont l'occupation venait de cesser. Tout le monde sait que ces deux régiments, avec trois bataillons de fusiliers marins et divers régiments de mobiles, firent le fond de la défense de Paris. Les pertes éprouvées par le 35e et le 42e furent telles que les cadres de ces deux régiments durent être renouvelés trois fois.

Par contre, les *régiments* d'infanterie dits *de marche*, nos 110, 111, 128, 134, 135 et autres, formés au moyen des compagnies de dépôt empruntées à tous les corps, ne possédaient point de drapeaux.

Certains bataillons de la *mobile parisienne* étaient pourvus de drapeaux dont le Musée Carnavalet conserve au moins un spécimen, et il est notoire que le 7e bataillon commandé par M. de Vernon de Bonneuil tenait son drapeau de la générosité des dames du septième arrondissement de Paris, région où ce bataillon avait été recruté.

Enfin, on n'ignore pas que la garde nationale, la *sédentaire*, bien entendu, avait reçu du gouvernement impérial des drapeaux réglementaires. Que sont-ils devenus ? Où furent-ils déposés ? Quant aux *bataillons* dits *de marche*, recrutés parmi les régiments de formation ancienne, quelque confrère obligeant pourrait peut-être nous dire si ces groupements reçurent le moindre fanion.

UN MOBLOT PARISIEN.

—

Les pensions des Stuarts (LI, 330). — Nous avons sur ce point le témoignage de la comtesse d'Albany elle-même :

On veut aller aussi vaincre les Anglois aux Indes. A propos de ce pays-là, le Roi m'a donné la moitié de la pension qu'il faisoit à mon beau frère le cardinal duc [d'York-Henri Benoît Stuart], c'est-à-dire seize cents livres sterling, ce qui fait plus de six mille écus de ce pays. — ... — Le roi de France me traitoit encore mieux, car il me donnait dix mille ecus de ce pays.

(Lettre *inédite* du 2 janvier 1808 au car. Alessandro Cerretani. Vienne. *Bibl. Civica*).

Voir aussi sur la question, Dutens, *Mémoires d'un voyageur qui se repose*, II, chap. XII, p. 247.

L. G. PÉLISSIER.

—

Date de la naissance de Cinq-Mars (LI, 330). — Cinq-Mars, capitaine des gardes en *mars 1637* (et non en 1635) fut grand Ecuyer de France et prêta serment en cette qualité à Saint-Germain en Laye le 15 novembre 1639.

Le 4 septembre 1642, il arriva à Lyon pour son procès et le 12 septembre 1642 Cinq-Mars fut exécuté ; il était dans sa 22e année. C'est donc bien en 1620 qu'il était né.

E. J. B.

*
* *

M. J.-P. Basserie, dans son ouvrage *La conjuration de Cinq-Mars*, Paris, Perrin 1896, dit que « Henry Coiffier Ruzé d'Effiat... naquit en 1620, fort probablement à Paris, où ses parents habitaient rue Vieille du Temple... » (p. 8) et n'apporte pas de détails plus précis. Plus loin, il fait donner à Cinq-Mars une capitainerie des gardes en 1636 seulement.

LOUIS CALENDINI.

Un édit de Henri II (XLIX ; L ; LI, 122). — Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*, chap XV (XX) traite des joyeusetés des pendus et autres condamnés à mort. Si on l'en croit, rémission de peine leur aurait été donnée, (même en Danemark), à la condition de consentir à prendre femme, en allant à la potence, tout comme on l'a vu dans le Noël de La Monnoye, et ces femmes de la dernière heure se montrent ici telles qu'on a pu les prévoir :

Mais entre autres contes qui sont sur ce propos, cestuy ci est fort commun, du Picard, auquel jà estant à l'eschelle, on amena une povre fille *qui s'estoit mal gouvernée*, en luy promettant qu'on luy sauverait la vie s'il vouloit promettre sur sa foy et sur la damnation de son âme qu'il la prendrait à femme : mais entre autres choses l'ayant voulu voir aller, quand il apperçeut qu'elle estoit boiteuse, se tourna vers le bourreau et luy dict : Attaque, attaque, elle cloque.

Or me souvient-il qu'un jour en la ville d'Ausbourg, soupant en la table du feu évesque de Vienne, Charles Marillac, alors ambassadeur pour le Roy, ce conte ayant été faict, un gentilhomme allemand qui estoit en la compagnie, nous en conta un fort semblable d'une chose advenue au pays de Dannemart : àsçavoir d'un qui avoit été condamné d'avoir la teste trenchée, et jà estoit sur l'eschafaut : auquel ayant esté amenée pareillement une fille qui avoit esté de *mauvais gouvernement* et luy ayant été proposée la même condition, après l'avoir bien regardée, appercevant qu'elle avoit le nez pointu et les joues plates, dict qu'il n'en vouloit point, et prononça un certain proverbe en rythme de son langage, la substance duquel est que sous un nez pointu et joues plates, il n'y a rien de bon.

LÉDA.

—

Une grossesse de la marquise de Pompadour (LI, 275). — On ne connaît de madame de Pompadour qu'une fille, Alexandrine d'Etiolles, née en août 1744 et morte à l'âge de dix ans. Ni madame du Hausset dans ses Mémoires, ni Goncourt dans ses nombreuses Etudes sur la marquise, ni personne n'a fait allusion à cette grossesse signalée par M. de Marville à Maurepas, qui d'ailleurs devait être bien mieux informé que son subordonné. Si le fait fut exact, nul doute qu'il n'eut une fausse couche pour conclusion.

V. J. du D.

Etats militaires (LI, 277, 402). — Jusqu'à l'année 1775, les *Etats militaires* de Montendre et Roussel donnent, avec chaque corps, une description de son uniforme.

A partir de l'*Etat militaire* de 1776, M. de Roussel donne des extraits des ordonnances ou règlements concernant les uniformes, au fur et à mesure qu'ils paraissent. Notre collègue trouvera ces descriptions des uniformes dans les *Etats militaires* de 1776, 1777, 1780, 1788 pour Royal-Liégeois, p. 299, et les officiers généraux et commissaires des guerres, p. 463.

S. CHURCHILL.

—

Les costumes du régiment de Picardie (LI, 277, 399). — Voici d'après la CARTE MILITAIRE DES TROUPES DE FRANCE, *qui démontre l'uniforme de chaque régiment, leurs numéros d'ancienneté, de* LA MAISON DU ROY, *de l'Infanterie française et étrangère, du Corps d'Artillerie, de la Cavalerie, des Dragons, Hussards, et de la Marine, d'après les dernières ordonnances.*

Ce document, très rare aujourd'hui, que je possède dans mes collections et qui ne figure pas au Musée de l'Armée, est un tableau daté de 1786, sur lequel toutes les indications ci-dessous sont tracées en couleur (à la main et non pas imprimées) en regard de chaque désignation.

Ce travail a été établi par Sirjean, de la Compagnie de Payraud, pour Monsieur le marquis du Sauzay, lieutenant-général des Armées de Sa Majesté, major général des gardes françoises du Roy.

RÉGIMENT DE PICARDIE, 2 bataillons.

Habit : blanc ; galons : blancs ; colet : blanc ; revers : bleu ciel ; parements : bleu ciel ; doublure : blanche ; boutons : métal jaune ; *Couleur du Régiment* : Bleu céleste.

RÉGIMENT DE LA « REINE INFANTERIE »
2 bataillons.

Habit : blanc ; galons : blancs ; colet : blanc ; revers : rouges ; parements : rouges ; doublure : rouge ; boutons : métal jaune ; *Couleur du Régiment* : Rouge écarlate.

RÉGIMENT DU « ROI INFANTERIE »
4 bataillons.

Habit : blanc ; galons : blancs ; colet : blanc ; revers : bleu de roi ; parements : bleus de roi ; doublure : bleu de roi ;

boutons : métal jaune ; *Couleur du Régiment* : Bleu de roi.

PIERRE DE CASTELNAU.

*
* *

D'après l'*Etat militaire pour l'année 1774*, *Picardie* avait l'habit, veste, parements, revers, collet et culotte *blancs*, boutons jaunes. Je passe leur disposition qui est minutieusement décrite. Il portait le n° 1 de l'infanterie.

Le Régiment du *Roi-Infanterie* (n° 12) avait l'habit, veste et culotte blancs, parements, revers et collet *bleu de roi*, « bordés en laine aurore, avec neuf agré- « ments en brandebourgs de chaque côté, « 3 sur le parement, 3 sur la poche et 3 « derrière ». Boutons jaunes avec une fleur de lis (au lieu du n°), le casque pour coiffure. « L'uniforme des officiers est « brodé en or et en paillettes » (ce qui veut dire, croyons-nous, que pour les officiers la bordure et les brandebourgs étaient en broderies d'or, au lieu de laine aurore.

La *Reine-Infanterie* (n° 24) avait l'habit, veste et culotte blancs, parements, revers et collets *rouges*, boutons blancs.

Donc pour identifier des portraits de l'époque, les officiers *tout en blanc* appartiennent à *Picardie*. Ceux en blanc, avec parements, revers, collet *bleus de roi* et brandebourgs en or appartiennent au *Régiment d'infanterie du Roi*. Ceux qui sont en blanc avec parements, revers et collets *rouges*, appartiennent au *Régiment d'infanterie de la Reine*.

Un nouveau règlement, du 2 septembre 1775, n'apporta pas de modifications aux couleurs distinctives de ces trois régiments, tout en faisant quelques changements dans leur disposition : par exemple, tous les régiments prenaient le collet blanc. Le Régiment du Roi recevait la veste bleue « garnie de 20 agréments, ».

D'ailleurs, ce nouveau règlement, bien que « dicté par l'amour du bien et de l'humanité », fut remplacé, dès l'année suivante, par celui du 31 mai 1776.

Picardie et *Le Roi* gardaient leur uniforme, *La Reine* conservait ses parements et revers rouges, mais prenait le collet bleu. Ce régiment, treize ans avant la révolution, portait donc les trois couleurs, livrée de la Nation, et qui devinrent en 1789-91 l'uniforme des gardes nationales et volontaires, mais avec le fond bleu, le collet et parements rouges et les revers blancs. S. CHURCHILL.

*
* *

Le curieux volume de Charles Desmaze : *Le régiment de Picardie*, Paris, Dentu, 1888, renferme plusieurs gravures qui peut-être, intéresseraient notre collègue XX. LOUIS CALENDINI.

Convention nationale. Premier président (LI, 219, 346). — Mon ami, l'éminent critique Edmond Biré, m'écrit : « Je viens de rouvrir, après 20 ans, le 1er vol. de mon *Journal d'un bourgeois de Paris* et j'y trouve, page 2, à propos de la séance de la Convention du 20 septembre 1792, dans la salle des Cent-Suisses et au sujet de la présidence de Ruhl, comme doyen d'âge, que mes renseignements sont empruntés au *Procès-verbal de la Convention nationale imprimé par son ordre*, tome 1er. » H. THIRRIA.

Un trompette du pont d'Arcole (LI, 331). — C'est avec bien du plaisir que je réponds à notre si sympathique confrère Ardouin-Dumazet. Les états de service de son trompette sont longs : je pourrai me contenter de mettre le fameux sauve tout : *Services exceptionnels*, mais cela ne dit pas assez pour le brave trompette d'Arcole, Mathurin-Rodolphe Bonnet.

Ce héros de la grande époque naquit le 31 août 1776, à Etampes (Seine-et-Oise), il entra, le 18 avril 1794, à l'école des trompettes en qualité d'élève. Brigadier-trompette au 5e régiment d'artillerie à cheval le 4 décembre 1794, il passa en la même qualité au 3e de hussards, au mois d'avril 1795 ; il fit les campagnes d'Italie de 1795 à 1797, et fut blessé d'un coup de feu qui lui traversa la cuisse le 21 juin 1795 à la bataille de Savone.

Entré, le 8 juin 1796, dans la compagnie des fameux Guides du général en chef Bonaparte, comme trompette, Bonnet se distingua à la bataille de Castiglione, où il déploya la plus rare intrépidité, à la bataille de Bassano, où il fut compté parmi les 12 guides qui firent mettre bas les armes *à deux bataillons de grenadiers croates* qui formaient l'arrière-garde de l'armée autrichienne, et enfin à Arcole, *où il fut un des 25 guides* qui se

présentèrent volontairement le 17 novembre 1796, pour charger sur la tête du pont, et qui par leurs efforts héroïques contribuèrent puissamment à retenir la victoire sous nos étendards.

Sa conduite lui valut le grade de brigadier-trompette, le 28 mai 1797. Il servit ensuite à l'armée d'Helvétie, et passa, le 3 janvier 1800, dans les chasseurs à cheval de la Garde consulaire. Le 14 juin de cette même année, à la bataille de Marengo, le brave Bonnet se couvrit de gloire et mérita une trompette d'honneur qui lui fut décernée par le Premier Consul Bonaparte, le 22 juillet 1801. Il demeura au camp de Boulogne pendant les années 1803 et 1804 et fit ensuite les campagnes de la Grande Armée, en Autriche ; et après la bataille d'Austerlitz, où il se distingua de nouveau, il obtint le grade de maréchal des logis le 18 décembre 1805. Lors des campagnes de 1806 et 1807, en Prusse et en Pologne, il se conduisit avec sa valeur habituelle et fut blessé d'un coup de baïonnette au-dessous de l'œil, le 17 octobre 1806, dans une reconnaissance près d'Iéna.

Envoyé à l'armée d'Espagne, il fit la campagne de 1808, et prit part à celle de 1809 en Allemagne, où il fut nommé maréchal des logis chef le 1er juin. Promu lieutenant en second aux chasseurs à cheval de la Garde impériale, le 6 décembre 1811, il suivit son corps en Russie et en Saxe ; fut nommé lieutenant en premier le 1er avril 1813, et combattit avec la plus grande intrépidité pendant la campagne de France en 1814. Après l'abdication de l'Empereur, ce brave officier, d'abord maintenu dans le corps des chasseurs à cheval de France, fut admis à la retraite le 1er février 1815. Bonnet se retira à Rambouillet où il est mort en 1862. A la création de la Légion d'honneur, Bonnet fut compris parmi les légionnaires de droit (1er novembre 1803) comme ayant reçu une arme d'honneur.

DÉSIRÉ LACROIX.

—

Brunswick et les diamants du Garde-meuble (LI, 331). — Il a été parlé de Brunswick et des diamants de la couronne, dans l'*Intermédiaire* il y a peu d'années ; je ne me rappelle plus sous quelle rubrique. Mais O. S. peut consulter un petit ouvrage intitulé :

VALMY. Les diamants de la couronne de France et les dépouilles des victimes des 2 et 3 septembre rançon de la république par Léon Pagès (deuxième édition). Paris, 1878, in-12 de IV-65 pages.

Lequel ouvrage se réfère à la *Biographie universelle*, à l'*Histoire de la Terreur* par Mortimer-Ternaux, et au livre de M. Frédéric Masson sur *Le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution*.

A. S..E.

*
* *

J'ai eu entre les mains, il y a vingt ans, un opuscule intitulé *Valmy*, qui avait pour auteur M. Léon Pagès, décédé à Paris en 1886. M. Pagès était du nombre de ceux qui tiennent l'affaire de Valmy pour une mascarade arrangée. L'opuscule doit être introuvable aujourd'hui ; mais si mes souvenirs sont exacts, il avait paru chez le très honoré M. Dumoulin, 5, rue des Grands Augustins, et c'est là ou nulle part que O. S. pourrait retrouver sa trace.

O. S. appréciera les arguments énoncés dans l'ouvrage ; quant à la crédibilité de l'auteur, elle lui sera garantie par les nombreux amis que cet homme incomparable a laissés. M. Pagès avait une haute instruction, de la lecture autant qu'homme de France, des voyages dans l'univers entier. Mais l'objet principal des études de ses dernières années fut l'histoire des motifs et éléments clandestins des événements durant l'ère moderne. Nul homme à Paris n'a disposé d'une documentation pareille à la sienne : son dédain absolu de la vanité personnelle le portait à passer à d'autres ses renseignements et ses aperçus, et il laissait à ceux-là les enfantillages de la notoriété. Il aimait mieux faire un homme célèbre que de chercher la célébrité dont son caractère pratique et grand ignorait le souci. Ces observations n'ont pour but ni d'inquiéter les vivants, ni d'honorer un mort qui avait sondé le néant des hommages, mais seulement de convaincre O. S. que si la thèse soutenue dans *Valmy* semble étrange au premier regard, le *proponent* était un esprit d'une rare supériorité.

Si O. S. me permet un mot de courtoise critique, j'ajouterai que je crois apercevoir dans certains termes de sa question une prédisposition ou prévention

peu favorable à la recherche fructueuse de la vérité. Il semble attribuer les premiers doutes sur la loyauté des opérations de Valmy à des Allemands désireux de contester leur défaite ; de sorte que la controverse tirerait son origine de cette vanité qui fait qu'on ne veut pas être vaincu, mais trahi. Je ne crois pas que l'amour-propre national soit le générateur de la querelle, ni que les premiers sceptiques aient été des Allemands. Les doutes devraient naître naturellement de la singularité même des opérations, car je vois aujourd'hui les éminents auteurs des *Guerres de l'Autriche avec la Révolution française* (publié par l'Etat-major autrichien, chez Seidl, 1905) se tourmenter dans une longue étude critique pour arriver à expliquer la retraite de Brunswick qu'ils ne me semblent cependant pas expliquer, car ils ne s'arrêtent pas à l'hypothèse d'une convention secrète, quels qu'en fussent les motifs, qui serait la seule explication.

O. S. voudra bien remarquer que le fait de Valmy, surprenant parce qu'il passe pour unique en son espèce, perdrait beaucoup de son invraisemblance si on le classait dans la catégorie des cas analogues, j'entends de ceux où les pactes d'associations secrètes internationales ont eu leurs effets dans les arrangements diplomatiques et même sur les champs de bataille. ACHILLE PLISTA.

*
* *

En réponse à la question posée par O.S., notre honorable collègue à l'*Intermédiaire*, je crois devoir signaler ce qui est raconté de la trahison de Brunswick à Valmy dans l'ouvrage du P. Deschamps sur les Sociétés secrètes, tome II, pages 164 à 167.

Les 30 millions que Brunswick, grand maître de l'ordre maçonnique, reçut des Jacobins, provenaient des vols faits aux massacres de Septembre et des diamants de la Couronne. Le duc était écrasé de dettes ; il en acquitta pour 8 millions en 1792. Les diamants du dernier duc de Brunswick étaient d'ailleurs légendaires. Kellermann croyait avoir été vainqueur lorsque les Prussiens lui cédèrent la place, PAR ORDRE, après la canonnade plus bruyante que meurtrière de Valmy.

M. S. L.

Les Assignats appelés « corsets » pendant la Révolution (T. G. 65 ; XXXV). — Les *Archives du bibliophile*, janvier-février 1905, n° 22256 indiquent entre autres pièces curieuses ajoutées à un exemplaire des écrits de l'abbé L. Rumpler, celle-ci du même auteur : *Corsets sont écus sonnants* (avec gravure satirique). SGLPN.

—

Louis XVII. Documents inédits (T. G., 532 ; XLIX ; L ; LI, 124). — En citant le Journal politique publié en russe à Moscou, N° d'avril 1795, je n'ai pas confondu les années. C'est bien de 1795 qu'il s'agit et non de 1794. En écrivant ceci, j'ai mon exemplaire sous les yeux et je le tiens à la disposition de M. Alexis Dubosq, à qui je puis l'envoyer en communication s'il le désire. La contradiction dans le courant du même mois, entre les bonnes nouvelles de la santé du Dauphin et les bons traitements dont il est l'objet et le bruit de sa mort, causée par les agissements de Robespierre, provient de ce que le journal moscovite enregistrait les rumeurs qui lui arrivaient, dans l'ordre de leur réception, sans les contrôler et sans les rapprocher. Le bruit relatif aux agissements de Robespierre, cause de la mort de Louis XVII, est une version se rapportant à une époque antérieure, le bruit relatif à sa santé en est une autre. La vérité est qu'alors, pas plus que maintenant, on ne savait rien de précis sur le sort du prisonnier du Temple. La question était ouverte, elle l'est encore. Des contradictions de ce genre ne se rencontrent-elles pas tous les jours dans la presse actuelle ? F. TASTEVIN.

—

Un livre ignoré sur Louis XVII (L ; LI, 18, 63, 124, 176, 232, 293).

1° NOTE SUR M. JULES SUVIGNY.

M. Suvigny (Jules), croyant à l'évasion du fils de Louis XVI, fut un publiciste grand partisan du *faux dauphin* soi-disant *baron de Richemont*, dont il avait pris la défense, de bonne foi assurément, mais aussi de parti pris et à l'aveugle, comme tant d'autres, qui se sont laissé rouler par cet habile aventurier, nanti *officieusement* de pièces lui permettant de jouer son rôle pour le compte des usurpateurs Louis XVIII et autres.

Cet ancien avocat est mort à Avranches, en 1888.

Trois ans auparavant, je l'avais vu assez longuement chez lui, pour lui montrer les photographies des membres de la famille Naundorf, que je venais de recevoir tout récemment.

Malgré sa croyance invétérée aux prétentions qu'il jugeait légitimes, bien à tort, du trop fameux *Rocambole Dauphinomane*, dont il m'exhibait alors le meilleur portrait, il fut néanmoins visiblement impressionné de la ressemblance si frappante de plusieurs des fils et filles de *Louis XVII-Naundorf* avec les Bourbons Louis XV, Louis XVI et Louis XVIII.

Tandis que son Richemond n'évoquait d'autre type — et encore en y mettant de la bonne volonté — que celui de Charles X, comme s'il en eût été en quelque sorte un bâtard.

2° Note sur le Dr James Wylié.

Sir James Wylie — et non Etylie, comme on l'a imprimé par erreur dans l'*Intermédiaire* du 20 janvier — était écossais, premier chirurgien de l'empereur Alexandre de Russie, et jouissait de toute la confiance de ce souverain.

Chargé par le czar de constater dans quel état se trouvait à la Malmaison l'ex-impératrice Joséphine, « *il en revint pleinement convaincu de son empoisonnement* et de sa fin prochaine, qui eut lieu, en effet, quelques heures après ». (*Autour d'une Révolution*, par le comte d'Hérisson — Paris, Ollendorf, 1888 — Page 303).

C'est le célèbre *docteur de Caro*, médecin de la duchesse d'Angoulême aux eaux de Carlsbad, qui a lui-même raconté ce fait dans son Almanach de 1856, comme les tenant de la propre bouche de Sir Wylie, pendant le congrès de Vienne, en 1814.

3° Témoignage décisif du baron de Billing

Voici, du reste, la lettre publiée par M. d'Hérisson, page 298 du même ouvrage ; il l'avait reçue de *M. le baron de Billing*, attaché pendant vingt-cinq ans au Ministère des affaires étrangères, chargé d'affaires de France à Tunis, puis à Stockholm :

Mon cher ami,

Je lis dans le *Cabinet noir* un propos que vous mettez dans la bouche de l'Impératrice relativement à Louis XVII.

Votre mémoire, comme toujours, vous a merveilleusement servi. L'Impératrice se trouvant à Chislehurst pendant la période 1870-71, a, en effet, *tenu ce propos devant mes deux sœurs*, Mme Serre et Mme de Saulcy, dame du palais de Sa Majesté, et devant *ma nièce* et *mon neveu* qui n'ont pas quitté l'Impératrice depuis le 7 septembre 1870 jusqu'au mois de juin 1871.

Mille amitiés de votre dévoué,

Billing.

Je suppose, ajoute M. d'Hérisson, que le lecteur trouvera cette affirmation péremptoire ?

Il faut donc que les récalcitrants baissent pavillon devant tous ces témoignages si précis.

4° Une observation topique du comte d'Hérisson

Elle est extraite du *Cabinet noir — Louis XVII, Napoléon, Marie-Louise* — 13e édition — pages 87 et 88, et peut fort bien servir de conclusion à la série d'articles publiée sous le titre : *Livre ignoré sur Louis XVII*. On pourrait désormais remplacer ce singulier par le pluriel : *Livres ignorés* — ce qui serait beaucoup plus exact et conforme à la vérité.

Après l'aveu fait par l'impératrice Eugénie à une de ses anciennes dames d'honneur « qu'il était de tradition dans la famille des Bonapartes que Joséphine avait contribué à l'évasion du Temple, et que sa mort si soudaine, si étrange, pouvait bien avoir pour cause ce qu'elle avait eu l'imprudence de révéler à ce sujet », l'auteur continue ainsi :

Nauendorff était-il véritablement le fils de Louis XVI ? Ceci est une question qu'il ne m'appartient pas de résoudre. Je suis simplement convaincu que le Dauphin n'est pas mort au Temple, mais ceux qui déniaient à Nauendorff son identité, auraient dû — c'était élémentaire — établir son véritable état civil. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait ? Car lorsqu'on parcourt les nombreux documents réunis par Jules Favre, il faut être *de mauvaise foi* ou *bien borné d'esprit* pour ne pas reconnaître en Nauendorff un personnage politique. Il était *doublement intéressant*, et — pour la police ce devait être un jeu d'enfant, — de trouver son père. Pourquoi encore ne l'a-t-on pas fait ?

Ces réflexions sont d'un sage. Mais la police, servile instrument de régimes usurpateurs, s'en est toujours bien gardée, tant sous *Louis-Philippe* que sous la *pseu-*

do-Restauration. C'était le moyen de ne pas déplaire aux *patrons* ombrageux de ces époques-là !

Pour le Rocambole ami qu'était Richemont, c'était bien différent... Et alors, on se contentait de dépouiller ce dernier de ses papiers et de l'expulser sans forme de procès, en faveur de l'autre, que l'on jugeait à grand fracas, sans doute, et même que l'on condamnait et incarcérait, mais toujours pour rire, et pour amuser le bon peuple naïf à l'excès.

RADIGUET
ancien professeur.

—

Louis XVII était-il le fils de Louis XVI (LI, 331, 403). — Le plus joli encore, en cette histoire, est de venir nous dire « que le roi le savait ». Comme cela cadre bien, n'est-ce pas, avec les termes du testament de Louis XVI, l'un des hommes les plus scrupuleusement religieux — pour ne pas dire plus — de son temps ! Comme cela explique bien aussi la tendresse profonde que Louis XVI a toujours témoignée à ce fils adoré, prétenduement adultérin ! Ah ! le roi « le savait ». Il aurait ainsi, lui l'homme « craignant » Dieu, poussé l'hypocrisie jusque devant le trône même de Dieu — car, enfin, de l'absolue sincérité religieuse de Louis XVI, qui pourrait en douter ?

Quoi qu'il en soit, si l'on a des « documents », qu'on les sorte et qu'on les discute. Qu'on ne laisse pas ainsi courir des insinuations calomnieuses sans fondement et que contredisent dans la famille du prétendu Naundorff, comme l'explique notre excellent ami Henri Provins, des ressemblances trop frappantes et trop nombreuses avec Louis XVI et les Bourbons en général, pour qu'elles puissent être dues au simple hasard.

OTTO FRIEDRICHS.

*
* *

Comment peut-on penser résoudre un tel problème ? En admettant que la reine ait eu plus qu'un penchant pour Fersen, lorsque le dauphin naquit, n'était-elle pas la légitime possession de l'époux ? Une infidélité — que rien, absolument rien, n'établit — prouverait-elle plutôt la paternité de Fersen que de Louis XVI ? Voudrait-on insinuer que le roi n'était pas le mari de la reine, et qu'il aurait été complaisant à qui lui aurait assuré l'hérédité royale ? Sur quoi asseoir une telle opinion, outrageante à la mémoire de deux êtres que leur douloureux martyre devait garder de ces imputations blessantes et sans preuves ? V.

*
* *

La question posée fait allusion à un bruit que font courir des partisans de la survivance — peut-être non Naundorffistes. Cependant, je n'ai pas entendu dire que l'on aurait trouvé une preuve quelconque de la paternité de Fersen. C'est assez qu'on se vante d'avoir la preuve des rapports intimes. Elle émanerait d'une correspondance, et si je ne m'abuse, de lettres de Fersen.

Mais ne devrait-on pas, en si délicate matière, parler avec les documents à l'appui ou se taire ? On ne fait pas de l'histoire avec des on-dit. Dr L.

*
* *

Les intermédiairistes qui se sont occupés de cette question savent-ils que Louis XVI fut père de quatre enfants :

1° Marie-Charlotte-Thérèse, née le 19 décembre 1778, plus tard duchesse d'Angoulême, dauphine de France ;

2° Louis-Joseph-Xavier-François, dauphin de France, né en 1781, mort en 1789 ;

3° Charles-Louis, dit Louis XVII, second dauphin dès 1789, né le 27 mars 1785, mort le 8 juin 1795, avant que sa sœur aînée ait quitté Paris ;

4° Marie-Sophie-Hélène-Béatrix, née en 1786, morte en 1787. DE CAVRINES.

*
* *

Il faudrait d'abord commencer par prouver que Fersen était en France à l'époque de la conception, ce dont, pour ma part, je doute fort. A. S..E.

—

Le second mariage de la duchesse de Berry (L, 722, 789, 844, 903 ; LI, 59). — Comme le dit M. le vicomte de Reiset, le second mariage de Mme la duchesse de Berry à la date du 14 décembre 1831 est aujourd'hui établi de façon indiscutable, et le voyage du comte Luchesi à Nantes ne fait pas beaucoup plus de doute après la publication de M. Thirria.

Je reste au contraire fort incrédule à celui de Hollande que l'on prétendrait faire exécuter à la princesse et qui me semble absolument fantastique. L'article même

de M. le baron de Ménard dans la *Revue d'Anjou* et le récit dont il parle ne sauraient infirmer les raisons péremptoires qui s'élèvent contre son hypothèse.

Il est d'abord un témoignage qui suffirait à faire foi contre toute autre allégation, c'est celui du baron de Charette : « Elle (la duchesse) fut alors reçue, dit-il, chez Mlles Duguigny où elle est restée jusqu'au moment de son arrestation.... Son Altesse Royale *n'est pas sortie une seule fois* de chez Mlles Duguigny. » (*Journal militaire d'un chef de l'Ouest*, 1842). Et plus loin : « Nous avons pris soin de dire que *Madame ne quitta pas un seul moment* la maison de Mlles Duguigny. Cette privation d'air nuisait à sa santé ; mais, comme elle craignait de compromettre ses amis, elle n'exprima même pas le désir de sortir un seul instant. »

Qu'Athanase de Charette ait passé sous silence une absence comme celle dont on parle, on pourrait l'admettre à la rigueur, quoiqu'on n'en puisse voir aucune raison, mais, certes, il n'aurait jamais affirmé de pareille façon le contraire de la vérité. — Je crois savoir du reste que Madame ne l'a peut-être pas laissé un seul jour sans lui écrire un de ces billets qu'elle multipliait à l'infini, et que cette correspondance existe encore tout entière aujourd'hui.

Les autres initiés ou compagnons de la retraite de Madame, M. Guibourg, le comte de Mesnard, Mlles du Guiny, Mlles de Kersabiec, confirment implicitement Charette, et le vicomte de Kersabiec écho des souvenirs de ses tantes, écrit non moins formellement : « La princesse ne sortit de chez Mlles du Guiny que pour aller prisonnière au château situé en face. » (*S. A. R. madame duchesse de Berry et ses amis*, 1895).

Il y aurait bien à insister sur les difficultés, les impossibilités, pour mieux dire, d'un voyage de plus de 400 lieues aller et retour dans lequel il s'agissait pour Madame, de traverser sans passe-ports un pays en état de siège, réduite aux moyens de transport que comportait un déguisement de servante. Mais enfin, admettons le succès de l'aventureuse campagne. — Voilà Madame à Rotterdam, et y retrouvant Luchesi. A quelle époque ? — Sans doute au milieu du mois d'août, puisque c'est à ce moment que se place la conception de l'enfant de Blaye — Mais cette date est précisément celle à laquelle on peut le moins douter que la duchesse fût bien à Nantes de sa personne : « *Deux mois après sa rentrée à Nantes*, dit Charette, Madame écrivit à ses amis de l'Ouest, non pour réclamer d'eux de nouveaux sacrifices, mais pour connaître quelle était leur opinion sur sa présence dans le pays, les événements ayant fait des pas de géant depuis sa circulaire du 20 juin. »

Cette consultation exclut évidemment toute possibilité d'absence au cours du mois d'août ; et alors, le voyage, en supposant qu'on puisse le placer avant ou après, devient sans utilité pour les besoins de la cause.

Il faut en revenir, avec M. Thirria, à celui du comte Luchesi à Nantes, le seul plausible et d'une vraisemblance touchant de près à la certitude. P. du Gué.

—

La prêtresse des Turlupins (LI, 330). — Non, aucun document nouveau n'a été publié au sujet de Jeanne d'Aubenton. Les historiens modernes se sont bornés à utiliser les récits des vieux chroniqueurs : Voir, par exemple, Lea, *A History of the Inquisition of the Middle Ages*, traduction française de Salomon Reinach, t. II (Paris 1901), pages 148-149.

Et pourtant, il conviendrait d'étudier de plus près ces « turlupins » dont le nom n'évoque aucune idée précise — ainsi que je l'ai constaté maintes fois : dans le *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire de Belgique* (4e série, tome VI, page 140), dans mon *Inquisition en Belgique* (2e édition, pages 27, 36, etc.) dans ma *Vanderie dans les Etats de Philippe le Bon* (page 112).

A. Boghaert-Vaché.

—

Confréries de charité (LI, 108, 182, 241, 348). — Le chanoine Pihan de Beauvais (Oise) a fait paraître une plaquette : *Les charités de trois paroisses du canton de Chaumont-en-Vexin*, dans laquelle il traite des associations « vouées à l'inhumation des confrères défunts ou de quiconque les requiert ». Chez M. Charles Hérissey, imprimeur à Evreux, M. E. Veuclin a fait paraître, en 1892, une assez

grande quantité de documents sur le fonctionnement des charités.

Le chanoine Marseaux, de Beauvais, dans une brochure : *Un coin inconnu de Seine-et-Oise* donne des détails intéressants sur les charités de plusieurs paroisses.

L. Ledru.

—

Le courrier de Lyon (XLIX; L; LI, 408). — C'est en effet une erreur de croire que le courrier de Lyon soit parti de l'hôtel de Sens. La poste aux chevaux d'où partit le malheureux Escoffon était installée dans les dépendances de l'hôtel du Plat d'Etain, 326, rue Martin. L'hôtel existe encore au même numéro et sous la même enseigne. L'entrée de la cour des Messageries est aujourd'hui l'impasse de la Planchette, et le préau couvert, très vraisemblablement de l'époque, est actuellement aux Messageries des chemins de fer du Nord, d'Orléans et de l'Etat.

Notre collègue Nobody pourra d'ailleurs trouver des renseignements dans le livre de M. Gaston Delayen : *L'Affaire du Courrier de Lyon*, 1905, auquel j'emprunte ces détails.

Hernani.

—

Le château de Domérat (LI, 332). — Monsieur Paul Le Blant, qui habite Brioude, est plus qualifié que personne pour fournir des renseignements sur ces belles ruines de son voisinage.

Il y a une vingtaine d'années, on y voyait des restes de fresques, et j'ai failli acheter le tout, mais j'ai dû y renoncer en présence du manque d'entente et des prétentions de ses 10 ou 12 possesseurs, gens du pays, cultivateurs et petits détaillants.

V. J. du D.

—

Trois familles de Saumur (L, 895 ; LI, 24). — M. et Mme Saillant et leurs deux filles, de Saumur, furent guillotinés à Angers en 1794. — Cf. Comte de Chabot. *Vendéennes* 1793-1832. (Paris, 1903, in-12 de x-236 p.) p. 206.

Louis Calendini.

—

La comtesse d'Albany (LI, 332). — Le peintre Xavier Fabre a un musée qui porte son nom à Montpellier. En mourant il a légué à la ville sa bibliothèque qui comprend tous les volumes d'Alfieri, ainsi qu'un portrait de la comtesse d'Albany représentée avec des ailes dans le dos. En s'adressant à ce musée, M. Bord aurait sans doute le renseignement qu'il demande.

Fialin de Persigny.

*
* *

Sur les divers mariages de Louise de Stolberg, on trouvera tous les renseignements désirables dans *La Comtesse d'Albany* par Saint-René Taillandier (Paris, 1862, in-12. Michel Lévy, frères), livre composé d'après l'ouvrage de A. de Reumont : *Die Grafin von Albany*, (2 vol. Berlin, 1860), et d'après les papiers de François-Xavier Fabre, actuellement conservés à la bibliothèque de Montpellier.

De Mortagne.

*
* *

Louise de Stolberg, comtesse d'Albany, est morte à Florence le 29 janvier 1824. Je ne crois pas que son acte de décès ait été publié ; mais son testament, d'un intérêt considérable, a été imprimé intégralement par Alfred von Reumont (*Die Grœfin von Albany*, Berlin, 1860, tome II, pages 388 à 395.

Quant à l'histoire des mariages de la veuve de Charles-Edouard avec le poète italien Alfieri d'abord, avec le peintre français François-Xavier Fabre ensuite, c'est une de ces légendes que le *Nouveau Larousse illustré* et autres ouvrages « de vulgarisation » continuent seuls à reproduire. La comtesse d'Albany n'a épousé ni Alfieri (voir Reumont, I, pages 377 à 379), ni Fabre (voir Saint-René Taillandier, *la Comtesse d'Albany*, Paris, 1862, pages 184 à 186).

A. Boghaert-Vaché.

—

Bigot de la Touanne. — Bigot de Villandry (LI, 333). — MM. G. Wildeman pourrait utilement s'adresser à M. Gaston de la Touanne, ingénieur des télégraphes à Paris, 8, rue de Tournon.

G. F.

*
* *

M. G. Wildeman pourrait s'adresser à M. le vicomte de la Touanne, ancien colonel du 33e régiment des mobiles de la Sarthe, directeur général d'assurance mutuelle immobilière, qui demeure au Mans, rue Gougeard.

L. C.

*
* *

Voici une réponse partielle à la question de M. de Wildeman :

Félix-Pierre-Marie Bigot, marquis de la Touanne, né vers 1793, mort le 15 mars 1861 à Orléans, laissa deux enfants :

1° Félicie-Blanche-Louise-Marie Bigot de la Touanne, née vers 1822, décédée, le 19 février 1900, au château de la Mothe, (Sarthe), mariée avec Henri-Gustave le Royer de la Mothe, dont au moins, Blanche le Royer de la Mothe, qui épousa, le 20 octobre 1869, Georges de Linières, lieutenant-colonel d'infanterie.

L'on trouve aussi, mais je ne sais s'ils étaient issus de Félicie Bigot de la Touanne

Charles le Royer de la Mothe, allié avec Henriette de Garrigue de Flaujac dont Pauline-Blanche-Clémence-Marie-Marguerite le Royer de la Mothe, qui épousa, le 28 avril 1897, Aurélien de Sèze.

Elisabeth Le Royer de la Mothe (au château de la Mothe, Sarthe), alliée, le 12 mai 1902, avec Paul d'Hug de Larauze.

2° Félix-Charles-*Auguste* Bigot, marquis de la Touanne, mari de Berthe Martin, dont

(1) Charles-Félix-Marie-*Auguste* Bigot, marquis de la Touanne, né en 1856, allié au mois de juillet 1856, avec Madeleine de Saint-Julien ;

(2) Charles-Félix-Marie-*Olivier* Bigot, comte de la Touanne, né le 21 juin 1861,

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Chateaubriand, suppression de l's du nom (LI, 165). — P. P. Dubuisson, dans son *Armorial des principales maisons et familles du Royaume, particulièrement de celles de Paris et de l'Ile de France* publié en 1757, cite déjà les familles du Chastelet, de Chasteauneuf, d'Espinay, de l'Espine etc., avec l's supprimé de leur nom.

C'était l'époque où Voltaire avait, le premier, entrepris *de mettre définitivement d'accord la prononciation avec l'orthographe.*

C'est probablement alors que les Chasteaubriand firent disparaître l's de leur nom. A. M.

—

Dupleix (L, 952 ; LI, 25, 78, 141, 185, 252, 302, 395). — La réponse insérée dans le n° du 10 janvier de la descendance de Dupleix, contient une erreur qu'il y a lieu de rectifier.

Le marquis Dupleix, pendant son gouvernement des Indes, avait épousé la fille d'une créole portugaise demeurée célèbre en Hindoustan sous le nom de princesse Jeanne. Elle mourut sans lui avoir donné d'enfant. A son retour en France, après sa disgrâce et sa ruine, il obtint la main de mademoiselle de Chastenay, fille du marquis de Chastenay. De ce mariage est née une fille unique, mariée au marquis de Valori qui en eut deux filles.

L'aînée a épousé le marquis du Puy-Montbrun-Rochefort. La seconde, le marquis d'Infreville. Le marquis du Puy-Montbrun-Rochefort étant le dernier de la maison fit relever son nom et son titre par son gendre le comte de Rochier de la Baume.

La descendance directe de Dupleix est donc actuellement représentée par les familles de La Baume du Puy-Montbrun-Rochefort et d'Infreville.

Les familles Dupleix de Cadignan et Dupleix de Mizy se rattachent au grand colonisateur, mais par son frère qui portait les mêmes armes. On trouvera ces armes dans les nombreux ouvrages qui racontent la vie de Dupleix. XX.

—

Antoine du Prat (LI, 333). — Charlotte de Chalon, comtesse de Joigny et d'Antigny, dame de Viteaux etc, épousa : 1° en 1479 Adrien de Sainte-Maure, comte de Nesle ; 2° avant 1507, François d'Alègre, seigneur de Précy. Elle eut entre autres enfants :

1° Jean de Sainte-Maure, comte de Nesle et de Joigny, mari d'Anne d'Humières, dont Louis de Sainte-Maure, marquis de Nesle

2° Anne d'Alègre, dame de Viteaux et de Précy, qui épousa, en premières noces, en 1527, Antoine du Prat, seigneur de Nantouillet, fils du chancelier.

C'est sans doute cet Antoine du Prat qui transigea en 1538, avec le marquis de Nesle, touchant les biens de Charlotte de Chalon. G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Le peintre Galimard (L, 890 ; LI, 430). Barbey d'Aurevilly (on sait la suite) vint remplacer sur les murs *Galimard pou mystique*, inscription qu'on put lire, à ce qui m'a été assuré, jusque sur les pyramides

d'Egypte. La *mysticité* suffisamment expliquée par le confrère M. se changea, comme il le laisse deviner, en un symbolisme assez raide dans la *Léda* Serait-ce une réponse aux quolibets des confrères jaloux ? Je n'ai jamais vu Galimard, mais je puis affirmer qu'on le disait *très petit* et on expliquait ainsi la comparaison avec le grotesque animalcule. Galimard passait pour vivre fort solitaire. LÉDA.

*
* *

L'aimable chroniqueur qui signe Furetières et dont les souvenirs, contés avec infiniment de grâce, sont l'un des charmes du journalisme, parle ainsi de Galimard dans le *Soleil* :

Galimard faisait de la peinture qui n'était ni meilleure ni pire que d'autre. Ses tableaux étaient reçus à toutes les expositions, remarqués même. Malheureusement, leur auteur, au physique, ressemblait au rapin arrivé, crayonné par tous les caricaturistes. De petite taille, il se grandissait avec un chapeau pointu à larges bords ; il avait un veston de velours, des pantalons bouffants et ne faisait que rarement couper ses cheveux. Cette tenue prétentieuse, ce besoin d'excentricité avaient suffi pour lui attirer des inimitiés. Galimard, au demeurant, était laborieux ; il étudiait son art, il produisait des choses très fines. C'était le classique par excellence, et l'on doit retrouver des toiles de lui dans plusieurs églises, dans des musées de province. Car il vendait sa peinture et une *Léda* de lui fut acquise par l'Empereur.

C'est alors que se déchaînèrent les jalousies et qu'un matin sur tous les murs de Paris, tracés au crayon, on vit en caractères majuscules paraître alternativement ces inscriptions : *Galimard dit l'infect*, ou *Galimard pou mystique*. Ça alternait. Mais à peine effacée, la terrible légende reparaissait dans tous les quartiers, à la Villette, à Belleville, sur les boulevards, jusque dans les édicules auxquels M. de Rambuteau a donné son nom.

Le plus triste de l'aventure, c'est qu'on en riait, se demandant qui pouvait bien avoir la patience de poursuivre cette odieuse plaisanterie. Quant à en avoir connu la cause, on ne le sut jamais, et pour une bonne raison, c'est que l'auteur de cette réclame diffamatoire avait tous les motifs de se tenir caché. Révélé, il aurait été poursuivi et le pauvre Galimard n'eût pas manqué de le traduire devant les tribunaux.

Bien loin de trouver une compensation dans les commandes ou les acquisitions qui lui étaient faites, le malheureux Galimard maigrissait à vue d'œil. Il voyait sa carrière brisée, le ridicule lui enlevant toute espérance d'arriver aux honneurs.

Qu'est-il devenu ? A quelle époque est-il mort ? Tout à coup son nom disparut du livret du Salon, mais encore aujourd'hui, il arrive, sur quelque antique muraille, de retrouver l'impitoyable inscription : « Galimard, dit l'infect ». Et dans un siècle encore elle restera une énigme pour l'histoire de Paris.

FURETIÈRES.

—

Les maîtresses de Junot (LI, 106).

Après la bataille du Mont-Thabor, Murat parcourut la rive occidentale du lac de Tibériade. Junot fut détaché à Safed, la ville talmudique. De là, il rayonna pendant quelques jours dans les environs. (Voir *Les souvenirs du chasseur Millet*, p. 115 et suiv.)

Loubieh est un gros village à trois lieues environ de Safed. Là, vit une famille qui prétend descendre d'un fils de Junot. G. LE H.

—

Le Noir, lieutenant de police (XLVII; XLVIII; L; LI, 15, 80, 254, 303). — A ajouter aux renseignements donnés par l'*Intermédiaire* (L, 866), sur la famille Le Noir :

3, 6 et 7 février 1739. Contrat de mariage (Me Prévost) de messire Jacques-Joseph Le Noir, écuyer, et de demoiselle Geneviève-Hypolithe (*sic*) d'Esquiddy, fille de messire Georges d'Esquiddy, écuyer, chevalier de Saint-Louis, colonel d'infanterie, lieutenant de Roy de la ville de Saint-Tropès, chevalier, bachelier de Sa Majesté britannique, chanoine honoraire de l'église royale et collégiale de N.-D. de Melun et de dame Charlotte de Rochelines, (*Granges de Surgères — 2500 actes de l'Etat-civil, etc., p. 331*).

D'après le *Mercure de France* (1737 p. 2309) Suzanne-Thérèse Le Noir, sœur de Jean-Charles-Joseph Le Noir, lieutenant particulier au Châtelet de Paris (et tante du lieutenant de police) épousa Antoine-Denis Pelletier, auditeur à la Chambre des comptes de Paris en 1695, décédé à Paris le 16 septembre 1737, dont au moins une fille, Jeanne-Thérèse-Antoinette Pelletier, morte le 3 juin 1734, après avoir été mariée, le 26 février 1726, avec Louis-Anne Séguier, seigneur d'Audé, conseiller au Parlement de Paris, dont sont issus les barons Séguier qui existent actuellement. Le mari de Mlle Pelletier était fils de Claude-Alexandre Séguier, seigneur d'Audé, lieutenant au régiment

du roi, et de Marie-Jeanne Le Noir (mariés le 11 juillet 1689) qui était issue du mariage de Charles Le Noir, président à la cour des Aides, avec Louise Farger. Si l'on doit en juger des armes que lui attribue Potier de Courcy (*Continuation* du P. Anselme. Art. Séguier), ce président à la cour des Aides n'appartenait pas à la même famille que le lieutenant de police.

Ce dernier a-t il contracté deux alliances ?

D'après l'*Intermédiaire*, XLII, 643 et XLVIII, 582, il aurait épousé Mlle de Plaisance, sœur de Mlle Sophie de Montmorency-Laval, chanoinesse, (que je n'ai pas trouvé dans les notices de cette famille que j'ai eues sous la main) et Louise-Sophie Huguenin, veuve du vicomte de Flavigny. Cette dernière ne pouvait pas être la mère d'Anne-Pauline Le Noir, alliée en 1777 à Antoine-François-Alexandre de Boula de Nanteuil, puisqu'elle n'avait épousé le vicomte de Flavigny qu'en 1768. Madame de Boula de Nanteuil devait donc être issue d'un autre mariage. Quelle était le nom de sa mère ?

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Louis-Marcel de Cousser (LI, 167, 361). — *Erratum.* — Colonne 361, lire Decousser et non Decousset.

—

Alice Ozy (LI, 167, 256, 305, 362). — L'un des artistes du petit cénacle du café de Fleurus, voulut bien, vers 1860, reproduire de mémoire, à mon intention, la croustillante composition de Roger de Beauvoir. Sur ce *léger* croquis, la trop aimable Ozy, empoignait de chaque main un objet différent, ce qui explique mieux encore la fin de la légende :

Ah ! qu'ils sont loin, ces jours si regrettés !

Léda.

*
* *

Certes, il ne peut être question de donner la vie d'Alice Ozy comme exemple à suivre, mais la façon dont, par son testament, elle a réglé l'emploi de sa fortune, ne doit-elle pas lui faire pardonner bien des écarts de conduite ? Et puis, comme beaucoup d'artistes, d'ailleurs, elle était toujours prête à rendre service. Voici, pour en témoigner, les termes d'une lettre autographe signée, mais non datée, écrite sur papier portant au timbre sec : *Théâtre des Variétés* :

Mon cher ami, voulez-vous me faire le plaisir d'écrire à M. Jobert de Lamballe pour le prier de vouloir bien faire admettre à son hôpital une pauvre femme très malade, et qui est frappée de l'idée assez juste que le grand chirurgien peut seul la sauver. C'est une personne très digne d'intérêt, soyez-en persuadé. Je regrette de ne pas connaître Monsieur Jobert, je voudrais lui avoir mille obligations.

Mille bonnes amitiés, Alice Ozy.

J. Lt.

—

Les Serpens (LI, 335). — Je ne connais pas de généalogie imprimée de cette famille : il est probable que l'on en trouvera quelqu'une aux manuscrits du Cabinet des titres. Quoi qu'il en soit, j'adresse à M. le directeur de l'*Intermédiaire* les quelques notes que je possède sur cette famille, avec prière de vouloir bien les communiquer au confrère J. de Bouchetout.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Mademoiselle de Saint-Simon (LI, 279). — Au Musée de Versailles existe un tableau de Raphaël Lafond représentant la *Clémence de l'Empereur envers Mlle de Saint-Simon* et reproduit en carte postale. Le fait se passait en décembre 1808. Lafond exécuta en 1810 ce tableau qui, en 1836, se voyait dans l'aile du Nord, 1er étage, salle 80 — n° 865. — Dans l'aile du Midi au rez-de-chaussée, salle 72, se voyait une réplique de Lafond, par MM. Alaux et Lafaye exécutée en 1835.

Louis Calendini.

—

Les descendants de Tallien (LI, 113, 192, 258, 308, 367, 416). — Les journaux de l'été de 1894 rapportent que le prix de la concession de la tombe de Tallien n'ayant pas été versé en 1894, la ville manifesta l'intention de reprendre possession du terrain au Père-Lachaise. Un journaliste eut à ce propos avec le conservateur du cimetière, une conversation intéressante :

Nous avons vu le conservateur de la grande nécropole parisienne qui nous a fourni là-dessus les renseignements suivants :

— Il serait difficile, nous dit-il, à l'heure actuelle, de retrouver exactement l'emplacement où était située la tombe de Tallien. C'est vous dire que l'information en question est de tout point erronée... Tallien, d'après les registres du Père-Lachaise, est

mort le 17 novembre 1820 et son corps fut déposé dans une fosse temporaire. Ce n'est que quatorze ans plus tard, le 7 mai 1834, que la famille du conventionnel acheta une concession de cinq ans, qu'elle renouvela. La somme était environ de 154 francs. A l'expiration de cette concession, la famille Tallien n'ayant plus versé aucune somme, l'administration disposa du terrain.

Vous voyez donc qu'il y a pas mal d'années déjà que l'opération a été accomplie. Cette tombe était située dans la pièce dite des quatre arpents, actuellement comprise dans la quatorzième division. Il est probable que l'emplacement précis de cette tombe devait se trouver près du chemin Lauriston, à côté de l'avenue Casimir-Périer.

Il existe bien ici, un autre caveau appelé tombe Tallien-Cabarrus, occupée par divers membres de la famille du conventionnel. Mais, les restes de ce dernier n'y ont pas été déposés.

—

M. de Villayer (L ; LI, 83, 143, 196). — En 1890, le 25 mai, à propos des *Premiers timbres-poste*, il a été parlé dans notre recueil d'un M. de Vélayer, inventeur — en 1653 — du *billet de port payé*, et le collaborateur R. de Crèvecœur s'étonna de n'avoir trouvé ce nom nulle part. N'y aurait-il pas eu alors faute de lecture ou de transcription et ne serait-ce pas M. de Villayer qui aurait inventé les dits billets ? A. S..E.

—

Io et Jupiter, gravure de Le Grand LI.336. — Je crois que la gravure en question est la reproduction du tableau d'Allegri (le Corrège) qui se trouve au Musée de Berlin en compagnie de deux autres toiles du même maître.

V. J. DU D.

—

Armes à indiquer : Gironné de... et de... de 12 pièces (L, 561, 672, 809, 810, 913 ; LI, 32, 145, 352). — Merci mille fois à M. Palliot le Jeune pour ses renseignements très précieux sur Edme le Bascle.

D'après l'étude d'Aimé Cherest sur Vezelay, Louis-Marie le Bascle d'Argenteuil, abbé de Vezelay, était fils de Jean-Louis-Nicolas le Bascle, marquis d'Argenteuil, comte d'Epineuil, gouverneur de Troyes, et de Marie-Angélique-Philippe le Veneur. Il me semble peu probable que le 4e quartier de ses armes puisse être attribué aux Thomassin, originaires de Franche-Comté, puisque le champ de leurs armes est d'azur et que le champ du 4e quartier de l'écu de l'abbé de Vezelay est d'argent. Puis les Thomassin, quoique de bonne souche, feraient piètre figure à côté des Rochechouart, des Bourbon, des Rohan, et la présence de leurs armes dans l'écu des le Bascle n'aurait pas assez flatté la vanité de ces derniers qui étaient fort glorieux.

Est-il bien certain, d'un autre côté, que les Thomassin de Provence se rattachent à ceux de Franche-Comté ? Robert de Briançon dit le contraire (*Etat de la Provence*, t. III, p. 112).

Par ailleurs, le P. Ménétrier donne aux Thomassin, de Provence, comme armes : *de sable, semé de faulx d'or, le manche en haut.* T.

—

Comte de Lyon (LI, 166, 264, 309, 351, 408). — Hippolyte le Sens, marquis de Folleville, officier aux chasseurs de Vaucluse, épousa Marie-Anne-Désirée Cerisier dont :

1) Joseph-Hippolyte le Sens de Lions, marquis de Folleville, allié le 27 décembre 1865 avec Marie Mesia y Pando, fille du duc de Tamamès et de Marie Queralt y Bucarelli.

2) Eugène-Marie-Hippolyte le Sens de Lions, comte de Folleville, qui épousa le 6 janvier 1867, Marie-Virginie Delepant, fille de Henri et de Marie Vogt.

Le surnom de Folleville, adopté par la famille Musnier, a une autre origine. Louis-François-Félix Musnier, comte de la Conserverie, prit le nom de comte de Musnier de Folleville à cause de son mariage passé le 8 novembre 1801, avec Adélaïde-Françoise-Gabrielle de Folleville, morte le 19 septembre 1864 au château de Manancourt (Somme). Je crois qu'elle était petite-fille de Charles-François dit le marquis de Folleville, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, décédé le 9 mars 1665 au château de Manancourt, marié en 1742 à Mlle Le Gras. La Chesnaye des Bois (VII), 203) donne une notice de cette famille de Folleville, originaire de Picardie, et qui n'avait aucun lien de parenté avec celle de le Sens de Lion de Folleville, originaire de Normandie.

Le comte de Musnier de Folleville laissa une fille unique, Amélie-Charlotte-Julie

de Musnier de Folleville, née le 16 septembre 1803, morte le 17 juillet 1866 à Paris, mariée le 8 février 1822, avec Hilaire-Etienne-Octave Rouillé, marquis de Boissy, dont aussi une fille unique :

Octavie - Etiennette - Catherine - Adèle Rouillé de Boissy, née le 21 mai 1824, décédée le 25 février 1866, qui avait épousé, le 27 juin 1843, Louis-Charles-Josselin de Rohan-Chabot, prince de Léon, duc de Rohan.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Documents phalliques (L ; LI, 38). — Bien qu'aucun de mes aimables collègues n'ait signalé des monuments semblables à ceux de Nantes et de Niort, objet unique de mes investigations, j'ai été fort sensible à leur empressement.

Reprenant à mon tour l'enquête au point où ils l'ont amenée, j'apporte un petit fait nouveau emprunté à l'*Apologie d'Hérodote* d'Henri Estienne, t. 1er, chap. XII, § III :

Mesmes pour nous achever de peindre, *ont esté ramenées les statues de Priapus*, avec toute leur sequelle, aux jardins de plaisance : témoin celui de St-Germain des prez à Paris, *ainsi honnestement accoustré* par un Italien auquel il appartenoit, y faisant tenir le brelan.

Ce jardin de plaisance décoré d'un Priape digne de l'antiquité romaine, nous paraît avoir été situé au Pré aux Clercs.

Léda.

—

Quand le siècle finit-il ? (T. G., 839). — M. Beaujour (LI, 290) demande, à propos d'une autre question, s'il se trompe en croyant que l'année 1900 appartient au XIXe siècle comme l'année 1899 : qu'il se reporte à la table générale de notre *Intermédiaire*, il verra qu'il n'est pas dans l'erreur. J. Lt.

—

Le rôle de la virgule (LI, 170, 311, 421). — L'apostrophe aussi peut jouer un rôle important : témoin le procès entre héritiers en désaccord sur la façon de lire une phrase d'un testament soumis au tribunal : « Je lègue à chacun *d'eux* (ou *deux*) cent mille francs ».

Et le rôle du point ? Tout le monde connaît l'expression proverbiale : *pour un point Martin perdit son âne*, dont l'origine est due à la transposition du point dans le vers inscrit sur la porte de l'abbaye d'Asello :

Porta, patens esto. Nulli claudaris honesto, changé par Martinus en :

Porta, patens esto nulli. Claudaris honesto.

Voir l'*Histoire générale des proverbes*, par C. de Méry, tome 3, page 202, et aussi *Le livre des proverbes français*, par Le Roux de Lincy, t. 2, p. 44. J. Lt.

*
* *

Voici une légende d'Albert Guillaume qui insiste sur l'importance de la virgule dans les relations avec les demoiselles du téléphone.

Mais certainement, mademoiselle !... Allô !... Vous avez entendu « vachère » ?!? Allô ! allô !... Mais je vous avais dit « oh ! oui, va, chère » ! Vous n'avez donc pas entendu la virgule ?...

(*Figaro*, 1904).

***

*
* *

On lit dans les *Curiosités Bibliographiques* de Ludovic Lalanne (p. 46), ce qui suit :

Plusieurs écrivains ayant prétendu qu'Aristote était juif, on a trouvé que cette assertion bizarre provenait d'une faute de ponctuation. La version de Josèphe par Georges de Trébisonde, portait cette phrase : *Atque ille, inquit, Aristoteles Judæus erat*, au lieu de : *Atque ille, inquit Aristoteles, Judæus erat.*

Bayle, dans l'article qu'il a consacré à Artémise, cite (note D) un passage de Plutarque relatif au panégyrique de Mausole par Isocrate, passage où les uns ont trouvé que ce discours était perdu, les autres qu'il subsistait encore (1). « Voilà, ajoute-t-il, comment la fortune se joue des manuscrits : un point ôté, ou ajouté, ou changé, fait passer les choses du oui au non. »

De Mortagne.

—

Que veut dire Cucupha ou Cucufa (XLII ; XLIX, LI, 88, 212, 315). — Plus je réfléchis à cette question et plus je me persuade que Koukoupha est pour la huppe un nom étranger à l'Egypte et probablement sémitique. On ne le trouve qu'en démotique et en copte, et dans cette dernière langue il est employé parallèlement avec le vieux nom égyptien *teb* ou *t'eb hibouï*. C'est au mot *teb* et non au mot étranger et plus récent *Koukoupha* que se rattache, sans doute, l'idée de

(1) La difficulté provient du mot ou que les uns lisent où (non), les autres oû (oui).

l'équivalence de la huppe et de ευχαριστια. On a pu, en effet, à la basse époque, écrire par la huppe, se lisant *teb*, le verbe *teb* signifiant *retribuere*, donner en échange, et par conséquent faire acte de reconnaissance et de piété.

Cette dernière hypothèse est douteuse. Mais c'est la seule à laquelle je puisse songer pour expliquer Horapollon.

Quant au sceptre *uas*, dit « à tête de *Kukupha* » par Champollion, il représente, je l'avais écrit dans mon précédent article, l'animal carnassier *à longues oreilles*, symbole de Seth. Le prendre pour la huppe est absurde : et cette erreur n'est plus admise par aucun égyptologue. Siméon Lévi, auquel j'ai fait donner, par l'Académie des Lincéi, le grand prix royal pour son dictionnaire hiéroglyphique, s'y exprime ainsi à ce propos : « *Uas* rappresenta e designa una specie di scettro e bastone, che se trova ordinariamente nelle mani degli Dei egiziani e che porta alla sommità la figura della testa di un levriero a lunghe orecchie volte all'indietro ».

J'ai eu l'occasion de voir un de ces lévriers d'Afrique qu'avait rapporté un voyageur : il est possible, mais il n'est pas certain, que ce soit le carnassier à nez busqué dont nous possédons au Louvre une très bonne représentation fort bien étudiée par de Rougé et qui a servi de symbole au dieu Seth.

Seth n'a pas toujours été le diable égyptien. Il était d'abord associé à Horus.

Le sceptre *uas* à tête de cet animal sacré signifie soit félicité, soit force et vigueur. On le joint souvent à *ankh* « vie » et à *tat* « stabilité ». Mais, avec le déterminatif funeste, il signifie aussi *destruction*. Rien de commun avec les sens de la huppe d'après Horapollon. REVILLOUT.

—

Le nard des Romains (L, 620, 742, 878, 995 ; LI, 46, 157, 374). — Je viens de lire avec attention et intérêt la nouvelle communication de M. le Dr Bougon, et tout en estimant considérable l'argumentation produite ou plutôt confirmée, l'exactitude m'en paraît encore douteuse.

Dans le langage très précis des Romains, *agger* n'est pas un synonyme de *murus* et de *mœnia* ; que par analogie des auteurs aient substitué un de ces derniers termes au premier, c'est possible, mais je ne pense pas que ce soit d'une bonne latinité. *Murus*, *mœnia*, ce sont les murailles proprement dites dont la définition n'a pas besoin d'être donnée : *agger*, c'est le terrassement, c'est par exemple, le remblais palissadé que les légionnaires traçaient autour de leur camp de chaque soir, en rejetant la terre du fossé ; c'est cet énorme retranchement en terre dont à Rome, Servius Tullius a épaulé sa muraille de la porte Esquiline à la porte Colline ; il est à noter que cette partie de l'enceinte a toujours porté le nom d'*agger* de Servius Tullius, ce qui établit nettement la différence entre ce mur de retranchement et les murailles ordinaires.

Agger est donc un amoncellement artificiel de terres rapportées, soit disposé en ligne, soit formant une éminence, un *tumulus*. Mais, par analogie, le terme s'applique aussi à des œuvres naturelles, et de même que l'on dit encore une muraille de rochers, les Latins employaient le mot agger pour désigner des tertres, des excroissances de terre non faits à main d'homme. Sur ce point, le *Dictionnaire* de Forcellini, édition de Prato 1858-1861, est formel : *Agger per similitudinem dicitur de quocumque acervo sive arte sive natura efformato, minime habita ratione munimenti.*

Pour ces raisons jointes aux difficultés rencontrées pour faire cadrer la localisation du pays des Sères décrit par Ammien Marcellin, avec l'assiette de la Chine, et tout en faisant la part de l'imprécision géographique propre aux descriptions des anciens, surtout quand il s'agit de pays très lointains, je considère comme plus probable l'interprétation précédemment donnée par moi. Mais les raisons produites par M. le Dr Bougon n'en demeurent pas moins dignes de la plus grande attention.

Toutefois, M. le Dr Bougon assure que si nos bacheliers modernes avaient à traduire en latin le mot *Grande muraille de la Chine*, la palme serait à celui qui emploierait le mot *agger* qui vaut mieux encore que celui de *mœnia* et par suite que le mot *murus*, a fortiori. « Voilà donc bien, dit-il, une raison convaincante, s'il en fut jamais, pour traduire *agger* par le mot « la grande muraille de la Chine ».

J'en demande bien pardon à mon contradicteur, mais il y a là, ce me semble,

une manière de ce que l'on appelle une pétition de principe. Il s'agit précisément de savoir si la grande muraille est un *agger* et par conséquent si ce mot serait une meilleure traduction que *mœnia* ou tout bonnement *murus*. Or, j'avoue que si j'avais l'insigne honneur de corriger des épreuves écrites, je donnerais une meilleure note pour *murus* que pour *agger*. *Murus proprie definitur*, déclare Forcellini, *ambitus lapideus circa urbem, muniendi causa*. J'en conclus que le mot *murus* doit être réservé aux constructions à parois en brique ou pierre, et *agger* aux lignes de défense faites en terrassement. Eh bien, la Grande muraille est un véritable mur à deux parois verticales assez espacées pour former un large chemin de ronde. Enfin, si je ne me trompe, elle n'a pas de fossé; et celui-ci est si bien la caractéristique de l'*agger* que Forcellini ajoute ceci : *Aggeres qui faciunt sine fossa eos quidam vocant muros*. Je serais donc porté à traduire *Grande muraille de la Chine*, par *Magnus sericus* ou *sinensis murus*. H. C. M.

—

Poupée et Poppée (LI, 282, 422). — On trouve dans Perse et Varron *pupa* au sens de *poupée*.

L'ancien lyonnais avait *popone* et M. Puitspelu (*Dictionnaire du patois lyonnais*) cite ce reçu daté de 1540 : « Payé à Pierre de Lalande, faiseur de *popones*, 11l 5d pour avoir fait un esgle vaullant, montant et descendant, pour mectre au mistère qui fut fait à l'eschaffauld de la Grenette. » GUSTAVE FUSTIER.

***

En indiquant à M. Léo Claretie la liste des dictionnaires étymologiques qui donnent l'opinion universellement admise sur l'origine de « poupée », j'avoue que je n'avais pas consulté le *Larousse* ; mais si notre collaborateur Martellière veut bien continuer ses recherches dans le même ouvrage, il verra que le *Larousse* lui-même consacre une colonne entière (t. XII, p. 1561), à combattre l'étymologie Poppée qui est simplement fantastique.

A ce propos, signalons une erreur singulière qui s'est glissée dans le *Nouveau Larousse*, au même mot (t. VI, p. 1058). La figurine qui s'y trouve reproduite sous le nom de « poupée gallo-romaine », n'a jamais servi de jouet aux enfants, mais de consolation et d'espoir aux malades. Ce n'est pas autre chose qu'une statuette du petit dieu Télesphore qui apportait la guérison et la santé. Sa représentation est bien connue des archéologues. ***.

—

Inscriptions des cadrans solaires (T. G. 158; XLVI; XLVII; XLVIII; L ; LI, 315, 421). — Copiées aux environs de Briançon en 1898 :

1° A la Vachette : *Vulnerant omnes ultima negat*. 1868.

Autre : *Vita fugit sicut umbra*.

Autre : *O soleil, tu parais, tu souris, tu consoles la terre*. 1852.

2° A Saint-Blaise : la même que la première de la Vachette, mais sans date.

Autre : *Sic vita fugit*.

3° Au Fontenil : *Cui domus huic hora*. 1834.

4° A Saint-Ours : *Sans moi tu ne peux rien; et toi sans Dieu tu ne serais rien*.

Je n'ai pu retrouver copie de l'inscription du beau cadran de la place d'Armes, à Briançon même. SGLPN.

—

Châle (LI, 337). — *Un siècle de modes féminines* 1794-1894, collection polychrome, Charpentier, 1896, nous montre en 1797, un châle porté en manière d'écharpe ; en 1798, un chale bleu à bordure blanche ; et un rose en écharpe ; en 1800 un châle à dessins, de plusieurs couleurs. D'après ces données, je crois qu'on peut fixer à 1797 l'année où les châles sont devenus à la mode. Bescherelle dit que « le premier châle de cachemire a été porté en 1801 » ; il s'agit sans doute du premier châle de cette espèce fabriqué en France. J'ai plus de foi en les dessins de mode que j'ai cités plus haut. H. ANGENOT.

—

Madame Bovary (L, 775, 930 ; LI, 38, 419). — Le journal de Rouen (17 mars 1905), fait suivre la lettre de M. Robert Duquesne (du *Mercure de France*) des très intéressantes observations suivantes :

En ce qui concerne le conducteur Hivert, M. Robert Duquesne a tort de croire qu'on ignorait que le père Thérin avait servi de modèle à Gustave Flaubert. Sous la signature de M. Emile Deshays, vers 1896, la *Revue illustrée* publiée par l'éditeur Baschet, a inséré une interview du brave homme et même son portrait devant sa chaumière, dans son petit jardin.

Il nous fut donné d'assister à cette entrevue. Le père Thérin, plus communicatif qu'il ne

le fut par la suite, voulut bien causer un peu, nous indiqua qu'il allait chercher les romans qu'il rapportait à « Madame Bovary » à un cabinet de lecture de la rue Ganterie, tenu par un sieur Caron. Sur le caractère et les liaisons d'Emma, il gardait un silence prudent. Il eut cependant un mot bien normand pour dépeindre ses passions successives : « Elle était, nous dit-il, *obligeante* pour le monde ! » A-t-on remarqué que le nom d'Hivert, inventé par Flaubert, contient la plupart des lettres du nom de Thérin, sauf l'*n*, remplacée par un *v* ? C'est un procédé souvent employé par Flaubert, qui a appelé la Rieule, le ruisseau d'Yonville, en songeant à un ruisseau normand qui s'appelle Lieure. Le nom de Yonville lui fut indiqué par le coin de banlieue rouennaise, « La Croix-d'Yonville », le « chemin d'Yonville » près duquel se déroula l'enfance de Gustave Flaubert, dans sa maison de Déville, récemment démolie.

En attendant les « révélations » de Félicité, que nous promet le Dr Brunon, indiquons que le colporteur gascon Lheureux, du roman, était dans la réalité un marchand auvergnat nommé Rey, et signalons la série de cartes-postales qui représentent des coins de Ry et de Blainville-Crevon où se sont déroulées certaines scènes du roman. « Madame Bovary en cartes-postales ! » Gustave Flaubert, qui détestait toutes ces indiscrétions littéraires — bien futiles en vérité et qui n'ajoutent rien à son œuvre — eût bondi d'indignation !...

GEORGES DUBOSC.

Le cas de M. Guérin (L, 734, 879, 938, 996 ; LI, 46, 91, 270, 379). — M. Marcel Baudouin a répondu avec tant d'amabilité à mon invitation qu'il m'est impossible de ne pas répondre à la sienne. Je dois dire cependant que n'étant pas docteur, je ne me permettrai pas de formuler une hypothèse dans la question, je dirai seulement quelles sont les raisons qui me font croire que Bartholin était dans la plus complète erreur.

Si Bartholin avait donné son avis d'après des racontars, il aurait pu dire ce qu'il a dit, mais c'est lui-même qui raconte comment les choses se sont passées. Or Bartholin étant un médecin compétent, pour l'époque, ne pouvait confondre une inclusion avec un accouchement, il ne saurait donc admettre l'un après avoir constaté l'autre.

La seule raison plausible est qu'il a trouvé que le premier cas était beaucoup plus facile à expliquer que le second, et il a dû croire que cette explication suffirait.

Pour moi, je pense que la deuxième petite fille était bien vivante en naissant (elle n'était pas vivante en effet, parce qu'elle a été baptisée, mais elle a été baptisée parce qu'elle était vivante) et je crois qu'elle était la fille de l'autre, au lieu d'être sa sœur.

Il ne faut évidemment pas demander comment la chose aurait pu se faire, il ne serait cependant pas plus difficile de donner une explication que de prouver que la chose est matériellement impossible.

JEAN PILA.

Jet d'huile à la mer pour apaiser la houle (LI, 338). — Voici un passage de Jules Verne concernant la question :

On peut apaiser la fureur des vagues en les couvrant d'une nappe d'huile ; cette nappe surnage et détruit le choc des eaux qu'elle lubrifie. L'effet en est immédiat, mais il passe vite. Quand un navire a franchi cette mer factice, elle redouble ses fureurs, et malheur à qui se hasarderait à sa suite. Aussi les règlements maritimes interdisent-ils aux capitaines l'emploi de ce moyen désespéré, quand un autre navire les suit et s'engage dans la même passe. (J. Verne, *Les Enfants du capitaine Grant*, p. 266 de l'édition grand in-8°).

La Chambre de commerce de Dunkerque, en encourageant l'utilisation de ce procédé, a-t-elle indiqué le danger qu'il présentait ?

MARTIN EREAUNÉ.

Médaille d'honneur dite de sauvetage (LI, 226, 382). — Nous avions désiré connaître la date de l'institution et de la délivrance de la première médaille de sauvetage, créée par le gouvernement français, ainsi que la description de cette médaille. Egalement, nous avions demandé si des médailles ont été décernées aux sauveteurs par des compagnies d'assurances. Or, malgré la réponse, très documentée du reste, de M. E. Grécourt, la question de la description de la première médaille reste en suspens. Ce que l'on sait, toutefois, c'est qu'elle n'était pas portative puisque ce n'est qu'en 1833 qu'on y ajouta une bélière ou plutôt un anneau permettant de porter la médaille ostensiblement.

G. HAMON.

*
* *

Intéressé par la question posée dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire*, j'ai dirigé mes recherches à la Monnaie, à Car-

navalet, voire même sur les quais et chez les brocanteurs, et n'ai pu trouver coins ni médaille nulle part. Je comprends très bien que les médailles de sauvetage soient rares, car les familles des sauveteurs les doivent conserver avec une certaine fierté, pour servir d'exemple aux enfants ; mais ce qui est extraordinaire, c'est de ne pas pouvoir connaître les graveurs de la dite médaille. On m'a cité M. Barre. Certes, ce nom n'est pas inconnu ; on le retrouve sur un certain nombre de pièces de monnaie d'argent et même de médailles non de sauvetage. On m'assure que plusieurs types de médailles de sauvetage existent depuis 1820. Je les ai cherchés en vain.

JEAN NICOT.

*
* *

Simple réponse au sujet des médailles délivrées par les compagnies d'assurances aux sauveteurs. On peut répondre affirmativement à la question posée. Les compagnies ont toujours distribué, en récompense, des médailles à ceux qui leur sont signalés comme ayant prêté leur concours dans l'extinction des incendies, ou sauvetage d'un navire, et cela depuis 1772. Elles distribuent, en outre, des secours aux sauveteurs, en cas de blessures et de maladie survenues à la suite d'un sauvetage.

M.

*
* *

Je puis vous faire connaître que la question de la médaille de sauvetage recevra, sous peu, la solution qui a été demandée ; car j'ai sous les yeux les bonnes pages d'un travail de M. Damico, qui traite de cette question et qui est destiné au *Bulletin de l'Enseignement professionnel et technique des Pêches maritimes*. 97, boulevard de Port Royal.

C. Imprimeur.

—

Sauvages européens d'aujourd'hui (LI, 2, 92, 157, 213, 379). — La réponse de M. de Torla parut dans l'*Intermédiaire* du 10 mars. Le 15, une grande revue française publiait, par une coïncidence heureuse, un article d'où je détache le passage suivant :

Enfin, au mois de juillet 1904, je visitai la partie de la Castille qui confine au Portugal, Salamanque, Zamora, Toro, Alba de Tormes, et principalement le territoire des *Jurdes* et des *Batuecas*.

A huit ou dix heures de diligence et deux jours de mulet de Salamanque, se trouve un pays inexploré, *sauvage* et fabuleux. Dans les bois d'oliviers et de châtaigniers passent des troupeaux de porcs, de dindons et de paons menés par des jeunes filles dont le costume rappelle celui de Suzanne Després dans « La Fille de Jorio » : une jupe courte de couleur éclatante, de grands anneaux d'or qui pendent lourdement aux oreilles, puis des colliers, des fichus semés de fleurs violemment enluminés.

Bientôt, les orfèvreries, le flamboiement des rouges, des jaunes, des orangés cessent pour faire place à de lugubres couleurs de poussière et d'indigence. A mesure qu'on pénètre plus avant dans ces vallées profondément encaissées entre les montagnes abruptes, les villages deviennent plus sordides, plus misérables les *hordes* qui y vivent.

Les maisons basses pèsent à peine sur le paysage, parmi les plantes calcinées. J'ai visité les bicoques d'ardoise, une seule pièce infecte où vivent et meurent des familles entières. Ma curiosité était vite satisfaite : à peine entrée, j'avais hâte de sortir de ces cloaques, de ces bauges ; tandis que les *indigènes* ne se lassaient pas de faire cercle autour de mon petit campement.

Ils sont 3.500 Jurdanos, plus ou moins beaux, mais tous misérables. Malgré leurs doléances, ils semblent résignés à je ne sais quelle *mise hors la loi, qui, depuis des siècles, pèse sur eux et les a exclus des civilisations ambiantes* en expiation d'un crime que leurs ancêtres n'ont peut-être jamais commis....

Aussi longtemps que je fus chez ces *sauvages*... etc.

Je ne cite cet article qu'à titre documentaire, car la revue où il a paru n'est pas scientifique ; mais l'auteur étant étranger à notre débat, nous apporte un témoignage dont nous ne pouvons contester l'impartialité.

UN PASSANT.

*
* *

Le baron de Tricornot, dans ses intéressants Mémoires publiés en 1894, à Besançon, raconte, à la page 476, que les anabaptistes des Vosges vivent fort éloignés des autres hommes et qu'ils ont des mœurs particulières.

VANDEVELDE.

*
* *

Le ultime tribu in Europa, par Vico Mantegazza *Secolo XX*, Trèves à Milan, n° de janvier 1905 :

J'ai entendu parler d'une tribu à demi-sauvage en Sardaigne, par un gendarme italien. Madame Grazia Deledda, la romancière Sarde, ou M. Sergi, président de la société d'anthropologie de Rome, la connaissent probablement.

A propos des *Pions* du Montoncel et des *Chargh'rods* de Châtel-Montagne, on pourra lire avec intérêt : *Noëlas. Légendes et traditions foréziennes.* Roanne, 1865.

Comme le dit excellemment M. Jean Pila, nos confrères de Vichy nous intéresseraient vivement en nous parlant de la situation actuelle de ces deux petits peuples qui ne forment, je crois, qu'un îlot ethnique. Je ne connais ces tribus que par oui-dire; mais je sais que M. J. Pérot, un des écrivains les plus distingués de la *Revue des Traditions populaires*, connaît la question des Chargh'rods à fond et qu'il a parlé des Chargh'rods dans la Revue de M. Sébillot, page 505, novembre 1904. L'article est intitulé : *La Sainte Quine*, (Paris, chez Leroux). VANDEVELDE.

***

Les Pions. — Le *Courrier de l'Allier*, (21 mars 1905) sans nier que les habitants de Chez-Pion, village dépendant de la commune de Lorane, présentent un pittoresque particulier, atténue dans la mesure suivante les observations de M. Pila :

Sans doute, les Pions sont d'un naturel fruste et primitif ; sans doute ils parlent un dialecte qui n'est ni plus ni moins incompréhensible que le patois des habitants de certains terroirs des arrondissements de Gannat et de Montluçon ; sans doute, ils vivent confinés dans leur montagne, d'où ils ne descendent guère que pour aller vendre leurs planches et leurs sabots aux marchés de Cusset et de Vichy. Mais de là à les comparer à des sauvages, « réfractaires aux éclatants bienfaits de la civilisation », il y a loin, très loin...

—

Une colonie allemande en France (XLIX). — Les colons envoyés en Guyane, en 1763, qui venaient d'Alsace et de Lorraine, y périrent pour la plupart. Sur 12000, il en revint 2000 environ qui furent rapatriés dans leur pays d'origine.

Cependant quelques familles allemandes ont fait souche à la Guyane, mais ces familles dont il y a encore des représentants sont peu nombreuses.

On aura une idée du formidable déchet de l'expédition organisée par Turgot si l'on veut bien se rappeler que dix ans après, la Guyane ne comptait encore que 1300 colons. A. B. X.

—

Le geste de se boutonner chez l'homme et chez la femme (L, 356 ; LI, 45, 91, 156). — M. Emile Faguet, dans le *Mois littéraire et pittoresque*, au milieu des articles si agréablement documentés de cette charmante revue, en une amusante causerie, disserte sur la question :

Les méchants diront que, du moment que les hommes se boutonnent à droite, il fallait nécessairement que les femmes se boutonnassent à gauche par esprit de contradiction, — diront-ils — et je dirai, moi, pour affirmer leur indépendance.

Cela vous satisfait ? Moi pas, car à cause de la pudeur, qui est la marque essentielle de leur sexe, les femmes se sont habillées et par conséquent boutonnées bien avant les hommes, ce sont elles qui ont établi la règle, et par conséquent, ce seraient les hommes qui auraient pris le parti opposé, par esprit de controverse ou d'indépendance.

Et la question reste la même. Nous sommes au rouet, comme disait Montaigne.

Je donne ma langue au chat, expression qui n'est pas triviale, puisque Mme de Sévigné l'employait. Je supplie qu'on m'aide. Exercez là-dessus toute la puissance de votre entendement, et si vous trouvez une idée valable, je vous en conjure, ne vous boutonnez pas.

EMILE FAGUET.

—

Numérotage des maisons (XLVIII : XLIX). — La plupart des villes de France avaient changé leur mode de numérotage des maisons. Les autorités de Marseille avaient adopté un système qui, pour être précis, n'en était pas moins compliqué.

On conservait un nom aux rues et, en plus, on ajoutait le n° de l'île et celui de la maison.

Ainsi *L'adresse de la Parfaite Sincérité* était : sur le Cours, île 154, maison 3 ;

Celle du *Choix des vrais amis*, rue des Convalescents, n° 17, maison 15 ;

Celle de l'*Aimable sagesse*, rue Cincinnatus, île 38, maison 1 ;

Celle de l'*Amitié*, rue Acgulos, île 93 ;

Celle des *Amis de l'aimable sagesse*, boulevard Cicinnatus, île 32, maison 47 ;

Ces adresses de loges correspondent à 1802.

Est-ce que ce mode de numérotage fut changé comme à Paris, en 1806 ?

Est ce que d'autres villes de France adoptèrent ce système compliqué ?

En dehors de Marseille, je n'ai trouvé que Toulon et Avignon qui aient adopté le numérotage des îles. J. G. BORD.

Robinson Crusoé (LI, 393). — Le prototype de Robinson se nommait Alexander Selcraig, dit Selkirk. Daniel de Foë a fait de ses aventures un roman, génial il est vrai, mais un roman ; tandis que Saintine en a écrit l'histoire. Cet ouvrage intitulé *Seul* a paru en 1857, chez Hachette, en 1 volume in-12 de près de 500 pages. Il se trouve à la Bibliothèque nationale et figure dans Lorenz. A. S..E.

—

Aquarelles d'Eugène Lami (XLIX, 110, 204; LI, 425). — La lithographie d'Eugène Lami décrite par M. H. de G. fait partie d'une suite de lithographies parues chez Fourouge en 1829, sous le titre de *Quadrille de Marie Stuart. Bal donné aux Tuileries le 15 mars 1826 par la duchesse de Berry*. Chaque personnage historique est rempli par un seigneur de la Cour. Le vidame de Chartres est représenté par le marquis de Vogué. Cet album in-folio contient 22 costumes et 4 planches d'entrées et de vues de bal, en tout, 26 planches. Il est rare et bien recherché, surtout quand les planches sont coloriées d'après le coloris d'Eugène Lami.

L. Lambert des Cilleuls.

*
* *

Voir la *Curiosité Universelle* n° 202 (1er décembre 1890), où est le détail de ces lithographies pour le Quadrille de Marie-Stuart.

Voir aussi le n° 1376 du catalogue (25 juillet 1904) de Geoffroy frères. Simon.

—

Les « Honneurs » à la cour de Louis XV (LI, 3, 175, 232, 290, 398). — Il me semble que la discussion s'égare à ce sujet.

Les honneurs de la cour, qui pouvaient être conférés par grâce, appartenaient de droit aux familles d'origine chevaleresque, familles qui comprenaient ou étaient censées comprendre les descendants des anciens propriétaires du sol, compagnons d'armes et familiers de nos premiers rois. Comment distinguer ces familles de celles anoblies depuis par lettres patentes? Il fut admis que la date de la première lettre d'anoblissement conférée par un roi de France, lettre octroyée en 1399, à Rouault de Gamaches, argentier du roi, servirait de point de repère.

N'étaient reçues que les preuves des familles qui pouvaient établir leur filiation antérieurement à 1399, soit par une suite de contrats de mariage, soit au moyen de trois actes par génération, et montrer, qu'avant cette date, le nom de leurs ancêtres était accompagné, dans des actes authentiques, d'une des qualifications indiquant la noblesse : écuyer, miles, damoiseau ou chevalier.

La fameuse question de l'année d'origine des siècles n'est donc pas en cause.

E de la L.

—

Je m'en fiche comme de l'an 40 (T. G. 41 ; LI, 425). — Toute la question est de savoir si cette locution s'est répandue avant ou après 1792, c'est-à-dire s'il s'agit de l'an 40 de la République ou d'un certain « an 40 » qui serait julien ou grégorien.

On n'a cité aucun exemple antérieur au XIXe siècle. En voici un que je trouvais récemment en feuilletant pour la première fois une petite parodie ancienne assez déplaisante : *Caquire*. (Acte IV, sc. 1).

Il s'occupe de moi *comme de l'an quarante*.

Caquire est du XVIIIe siècle, ce n'est pas douteux ; mais de quelle année ? A en croire les bibliographes, la pièce aurait été imprimée vers 1780. On le croirait difficilement en lisant le vers que voici :

Ou chasse de mon cœur le petit *sans-culotte*...

Et encore moins après le vers suivant :

Je n'en donnerois pas même des *assignats*.

La seconde édition de cette pièce ne peut avoir été imprimée qu'après la dépréciation définitive des assignats, c'est-à-dire en 1792 au plus tôt. Avis aux bibliographes qui s'occupent d'ouvrages facétieux.

Si l'on ne retrouve pas de citation plus ancienne, on pourra considérer comme acquis que l'expression est d'époque *révolutionnaire*. — D'ailleurs elle manque au dictionnaire satirique de Leroux (1782).

Candide.

—

Légion d'honneur : ceux qui ont refusé la croix (XLVIII; XLIX; LI, 297). — Nadar, le célèbre Nadar, sous Grévy fut officieusement averti qu'on se disposait à le décorer. Il refusa avant la nomination, sous le prétexte que par principe, il était hostile à ces distinctions. Mais comme elles sont le bonheur de certains autres, qui ne partagent pas ses

doctrines, il fit savoir les mérites d'un médecin de ses amis. Ce praticien avait participé au siège de Paris et s'y était vaillamment comporté; la distinction était justifiée. Mais on considéra surtout qu'on donnait à celui que Nadar désignait la croix dont il ne voulait pas pour lui-même. A. B. X.

—

Couleur Isabelle (T. G. 451; LI, 267, 378). — Le siège de Grenade n'a pas duré vingt mois, ayant commencé le 23 avril 1491, pour se terminer par la capitulation qui est du 25 novembre suivant. On peut, à la vérité, le considérer comme s'étant prolongé jusqu'au 6 janvier 1492, jour de la prise de possession par les rois catholiques, mais cela ne fait encore qu'un peu moins de neuf mois. Il me semble que l'origine de la couleur dite Isabelle se rattache au siège d'Ostende, commencé par le marquis Ambroise de Spinola en 1601; l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, cette fille de Philippe II qui faillit être reine de France, du chef de sa mère, Elisabeth de France, co-souveraine des Pays-Bas avec l'archiduc Albert, son mari, aurait fait vœu de ne pas changer de chemise tant que la ville ne serait pas prise. Or, elle ne le fut qu'en 1604, après un siège de près de trois ans. H. C. M.

—

La délation est une vertu (LI, 164, 238, 339). — C'est, vraisemblablement, en raison de la définition de la dénonciation « devenue légitime », retrouvée par M. René Vitter dans un factum du temps, que fonctionna pendant quelques mois, dans le département de la Dordogne, l'*Apostolat civique*, une institution de Lakanal.

M. Henri Labroue nous apprend (*Révolution française*, 14 décembre 1904) dans un très intéressant article : *Lakanal et l'instruction civique dans la Dordogne*, le mécanisme de l'*Apostolat civique*.

Une des attributions de ses membres « propagateurs des principes de la Révolution » consistait à découvrir et dénoncer les ennemis de la Révolution, qui, surveillés de trop près dans les habitations populeuses, s'enfoncent dans les campagnes solitaires, où ils trompent et égarent d'autant plus le peuple que la probité n'est ni soupçonneuse, ni méfiante ».

Certains de ces « apôtres » étaient d'une activité dévorante ; mais s'ils aimaient à dénoncer leurs concitoyens, ils n'entendaient pas qu'on les dénonçât à leur tour. Ils exigeaient même qu'on leur livrât le nom du délateur.

Ainsi, l'un d'eux, Delbos, maire et apôtre civique de Jayac, qui avait connu cette amertume, écrivait au Comité révolutionnaire de Montignac : « Si vous êtes nonchalant à rechercher l'auteur de cette perfidie, je vous dénonce tous ».

Ces apôtres « en vinrent à un degré de zèle, dit M. Labroue, qui put paraître excessif aux mieux intentionnés ».

Romme, le successeur de Lakanal dans la Dordogne, écrivait au Comité de Salut que ces missionnaires d'un nouveau genre « obligeaient les maires à leur donner des renseignements sur l'intérieur des ménages des habitants ».

Dès lors, l'institution était jugée. Les délégués « civiques » ne survécurent pas au départ de Lakanal. SIR GRAPH.

***

L'histoire nous apprend que tous les partis politiques ont adopté cette opinion. Qu'on en juge plutôt par la courte, mais énergique proclamation, qui a été affichée à Lyon, alors que cette ville était assiégée par l'armée de la Convention :

PROCLAMATION

J'invite tous les bons citoyens à dénoncer les *Jean-foutres* qui sont dans la ville.

Au Quartier général, ce 2 octobre 1793, l'an second de la République française.

Le Général PRÉCY.

P. c. c. : BIBL. MAC.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

La famille Garcia. — C'est une famille singulièrement accrochée à l'existence que celle des Garcia, et cependant l'ardeur de vivre, la dépense cérébrale des enfants du grand Garcia auraient dû les user promptement.

Manuel Rodriguez Garcia, d'après les états civils français, (Manuel del Popolo Vicente Garcia d'après Larousse) serait né à Séville vers 1775.

Il appartenait, dit on, à une grande famille espagnole ; cerveau quelque peu brûlé pendant sa jeunesse, lorsqu'il mourut à Paris le 10 juin 1832, 9, rue des Trois-Frères (rue Taitbout, dans la maison

où le père de Murger était concierge tailleur), la fougue de ses premiers ans était loin d'avoir disparu.

Garcia était en même temps compositeur, aeteur et chanteur : personne n'a chanté don Juan comme lui.

De son mariage avec Maria Joaquina Sitchès qui mourut à Bruxelles vers 1860, il eut trois enfants qui tous ont marqué leur carrière artistique d'une empreinte ineffaçable.

L'aîné, Manuel Garcia, naquit à Zafra le 17 mars 1805. Professeur au Conservatoire en 1842, il donna sa démission en 1850 pour aller s'établir à Londres où il a encore « son abri » à Criklevood-Kilburn.

Il avait épousé Mlle Eugénie Meyer, née en 1818 et morte à Paris le 12 août 1880. Les hommes de 70 à 80 ans ont encore le souvenir de la merveilleuse artiste que fut Eugénie Garcia.

Son second enfant fut l'admirable Marie-Félicité que tous les poètes ont chantée. Douée comme son père, celle qui fut connue sous le nom de la Malibran, était compositeur, actrice, chanteuse, peintre. Elle naquit le 24 mars 1808, 1 rue Neuve-Saint-Marc (actuellement 31, rue Saint Marc).

Le troisième enfant naquit le 18 juillet 1821, rue de Richelieu, 93 (83 actuel, dans la maison à cour grillée en face de la rue de la Bourse). Cette seconde fille, enregistrée sous le nom de Michelle, fut connue par la suite sous le prénom de Pauline ; son père était qualifié, en 1821, musicien de la chambre du Roi.

Elle était encore enfant lorsque tous les Garcia allèrent faire une tournée artistique en Amérique (Etats-Unis et Mexique).

C'est à New-York que, le 23 mars 1826, Marie-Félicité épousa, devant le Consul de France, François-Eugène-Louis Malibran, beaucoup plus âgé qu'elle (né à Paris le 15 novembre 1781), fils d'un banquier parisien demeurant rue Mauconseil.

Malibran était fixé en Amérique et, le 31 mars 1818, s'était fait naturaliser citoyen des Etats-Unis ; d'autre part, Marie-Félicité était Espagnole ; le consul de France n'avait donc aucune qualité pour marier un Américain avec une Espagnole. C'est ce motif, du reste parfaitement valable, que la Malibran qui avait d'excellentes raisons de se plaindre de son mari, invoqua plus tard pour faire annuler son mariage le 7 mars 1835, devant les tribunaux parisiens (audiences des 20 et 27 février 1835, jugement du 7 mars ; Bosquillon de Fontenay, président, sur réquisitoire de Barrot adoptant les conclusions de la Malibran représentée par Me Marie).

Le mariage annulé, Marie-Félicité épousa Charles-Augustin de Bériot, le 29 mars 1836 ; leur fils, Charles Wilfrid, naquit rue des Martyrs, 40, chez le Dr Lebreton.

Les témoins des époux furent : le marquis de Louvois, pair de France ; Troupenas, éditeur de musique ; Auber, membre de l'Institut et le baron Pérignon, juge au Tribunal civil de 1re instance.

La Malibran mourut à Manchester le 23 septembre 1836, des suites d'une chute de cheval qu'elle avait faite à Londres.

Quant à son mari, il mourut 18, rue Saint-Fiacre, le 13 novembre 1836.

Michelle Garcia épousa, le 18 avril 1840, Louis-Claude Viardot (né à Dijon le 12 thermidor an XIII) homme de lettres (collaborateur du *Globe*, du *National* et du *Siècle*) et qui mourut à Paris en 1883, laissant trois enfants : Paul Viardot le violoniste bien connu, et deux filles ; l'une a épousé M. Heritte, l'autre M. Alphonse Duvernoy.

Mme Pauline Viardot, âgée de près de 84 ans, vit toujours et n'est oubliée d'aucun de ceux qui l'ont connue.

J. G. Bord.

—

Nécrologie

Nous apprenons avec le plus vif regret la mort de notre distingué et fidèle collaborateur M. le comte de Bizemont, ancien officier supérieur de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur. M. de Bizemont très souvent abrité, avec modestie, sous ses seules initiales, a donné à l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, des réponses nettes et lumineuses à des questions historiques ardues. Il a d'autres fois provoqué de très utiles enquêtes.

M. le comte Marie-Arthur-Antoine de Bizemont est décédé à Albi, âgé de 63 ans, le 31 janvier 1905.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon St-Amand-Mont-Rond

LIe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 Avril 1905.

41e Année — N° 1072

31bis, r. Victor Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

SINGULA QUÆQUE LEGENTIBUS

Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Portrait de madame de Villeneuve. — Ayant besoin, pour un livre, du portrait de madame de Villeneuve, dessiné par Thomas Lawrence, et conservé au Louvre, je souhaiterais qu'on me tirât de peine. Dans son livre sur Joséphine, Impératrice, Reine, M. Frédéric Masson (p. 44, de la grande édition illustrée) donne ce portrait comme étant celui de Mme Ducrest de Villeneuve, dame de l'Impératrice, M. H. Bouchot, dans *Les dames anglaises et leurs peintres*, p. 166, prétend que c'est là, la belle-fille de l'illustre Cuvier, Mlle Laure Duvauchel, mariée à l'amiral Villeneuve, laquelle n'a rien de commun avec madame Ducrest. Lequel croire ? M. Bouchot dit que ce portrait fut dessiné en un voyage de Lawrence à Paris sous la Restauration, ce que semblerait prouver le costume. D'un autre côté, M. Masson, s'il ne fournit pas de renseignements, veut être cru sur parole. Cruelle énigme. Je demande que l'on me fixe à ce sujet. A. R. P.

—

Bravoure du soldat Blanchard. — Je possède une estampe gravée par Labrousse sous la direction de Saint-Sauveur, ayant pour titre : *Blanchard soldat 2e Bon 93e Régt d'Inf. 5e Comp^e*. Cette gravure est large de 158 mm. haute de 120 et a pour légende : *Non, je ne me rendrai pas, vive la République. 24 frimaire, an 3e, 15 décembre 1793 V. S.* Le soldat Blanchard lutte seul contre trois ennemis; l'un d'eux est déjà à terre.

Je remercie bien sincèrement le savant ophélète qui voudra bien me faire savoir :

1° à quelle bataille s'est passée cette scène; 2° ce qu'on peut savoir, à tous égards, du soldat qui en fut le héros; 3° par quelle initiative et en quelle circonstance fut gravée cette estampe ; 4° où l'on peut se documenter éventuellement sur le personnage mis en scène. ISKATEL

—

Le sang de Monaldeschi. — Dans la *Correspondance de la Palatine*, (édition Charpentier, I, 279), cette princesse prétend qu'on voyait encore, de son temps, dans « la grande salle, à Fontainebleau », la tache de sang laissée sur le parquet par le meurtre que la reine Christine avait ordonné de son favori Monaldeschi.

Est-ce exact ? Et s'il est vrai que ce macabre souvenir n'eût pas encore disparu, à quelle époque fut-il effacé ?

PAUL EDMOND.

—

Cortina cortinam trahat. — Quel est le sens de ce proverbe latin qui se trouve dans un texte de Jacques de Vitry, d'octobre 1216, récemment publié par H. Boehmer, dans ses *Analekten zur Geschichte von hl. Franz von Assisi*. Tubingue 1904, in-8°, p. 98. J'ai déjà cherché l'explication désirée dans du Cange, dans le *Lexicon Forcellini*, et dans les *Adagiorum*

Chiliades (1558) d'Erasme. *Cortina* doit avoir ici le sens de foule.

P. Ubald d'Alençon.

—

Le 4e fils d'Henri II et de Catherine de Médicis. — François, d'abord duc d'Alençon, devenu duc d'Anjou à l'avènement au trône de son frère Henri III, se ligua avec les chefs protestants, puis après six ans de séjour dans les Provinces-Unies, revint mourir en France en 1584. Nos histoires de France mentionnent sa mort sans date précise et en donnent des versions assez vagues et contradictoires.

Quelques érudits confrères voudraient-ils bien faire la lumière sur cette question ? A. C.

—

Le séjour de Marguerite de France à Nérac. — Je serais reconnaissant à qui me donnerait des renseignements sur les divers séjours de Marguerite de France, femme de Henri IV, à Nérac. Dates et anecdotes, si possible. Titres de livres à lire. D'Ablanc.

—

Napoléon Ier franc-maçon ? — D'après Bésuchet, souvent bien informé, Napoléon aurait été initié à Malte, pendant le court séjour qu'il fit à la Valette en se rendant en Egypte. A plusieurs reprises dans le *Miroir de la vérité* d'Abraham, dont l'autorité est discutée, il est dit « que l'ordre auguste s'enorgueillit de compter parmi ses membres, le pacificateur de l'Europe, l'immortel f.·. Bonaparte » (II, 55).

Dans le même ouvrage (III, 227), je relève une pièce de vers « au T.·. D.·. et T.·. Ill.·. F.·. Bonaparte » par Daiche membre de la R.·. L.·. de Saint-Jean d'Ecosse des Elèves de Minerve O.·. de Paris.

Or, le *Miroir* a été publié en 1801 et 1802. Est-il admissible que la censure consulaire ait laissé passer une semblable affirmation si elle était inexacte ?

Bazot, dans son hommage à la mémoire de Napoléon Ier appelle le f.·. Bonaparte protecteur de G.·. et Univ.·. O.·. de la F.·. M.·. (Globe III, 110).

Le 27 janvier 1852, Jamin, président du Collège des Rites, dans son allocution à Murat, dit aussi que Napoléon était initié.

Je ne possède aucun renseignement sur la ou les LL.·. de Malte. De quelle G.·. O.·. dépendait cette île. Ne pourrait-on, le cas échéant, retrouver des traces de cette initiation ?

Quel intérêt pouvait avoir, à cette époque, Napoléon à faire partie d'une société qui semblait ne pas devoir sortir complètement de son sommeil, tout au moins en France ?

Est-il admissible que Napoléon ait été un simple apprenti ?

Il est certain que sous l'empire la maçonnerie était très protégée par le gouvernement qui l'avait mise, il est vrai, dans sa poche. Sans compter les innombrables loges civiles, il y avait une loge dans un grand nombre de régiments, et presque tous les maréchaux étaient dignitaires du G.·. O.·. de France.

Est-il vrai que Joseph, grand maître de l'ordre, n'ait jamais été initié et n'ait jamais présidé aucune tenue ni même aucune fête ? J. G. Bord.

—

Le bataillon des Serins. — Je désire quelques renseignements sur un certain corps de jeunes savants, sortant des Ecoles et désignés par Napoléon Ier pour faire partie de l'expédition d'Egypte ; ces jeunes gens portaient un uniforme orné d'un collet et d'un parement, aux manches, d'un jaune éclatant, et pour ce motif, furent, dès leur formation, surnommés le *Bataillon des Serins*. Th. Courtaux.

—

Statues déplacées. — Pourrais-je savoir où sont aujourd'hui :

— La statue équestre du duc d'Orléans qui a été vers le milieu du siècle dernier, dans la cour du Louvre. Est-ce la même qui se trouve sur la place du Gouvernement à Alger ?

— La statue équestre de François Ier, qui est restée quelque temps, vers 1855, dans la même cour du Louvre ?

— La statue de Napoléon Ier, en redingote et petit chapeau, qui a été fondue sous Louis-Philippe, mise en haut de la colonne Vendôme, et transportée ensuite à Courbevoie, à l'endroit où est aujourd'hui le monument de la Défense (1) ?

— Le buste de Desaix, érigé sur la place Dauphine pendant le Consulat, par souscription ? Les noms des souscripteurs

(1) Cette statue est au Dépôt des marbres.

étaient inscrits sur une plaque attachée au piédestal du monument. (1).

— La statue de M. Billault, qui était à Niort, près des Halles, où elle a été remplacée par la statue de Ricard.

— La statue équestre de Napoléon III, qui était au milieu des allées de Tourny, à Bordeaux. J'ai entendu dire qu'en septembre 1870 elle avait été dans un mouvement populaire précipitée dans la Garonne, ce qui semble avoir présenté une certaine difficulté matérielle, vu le poids considérable du bronze, et la distance, assez notable pour avoir exigé la préparation de dispositions spéciales pour le transport. Si le fait est exact, a-t-on laissé au fond de la vase cet ouvrage d'art, dont le métal, tout au moins, représentait une valeur importante ?

Que représentent les deux statues de la place du Carrousel, (près du petit arc de triomphe) qu'on s'occupe de déplacer en ce moment ? V. A. T.

—

Refus de documents dans les archives. — M. Jules Poirier, l'éditeur d'une *Correspondance* intéressante du terroriste ardennais Nicolas Memmie Mogue, dans un *Avertissement* placé en tête de sa publication, s'exprime ainsi au sujet du dépôt des *Archives départementales des Ardennes*, à Mézières :

Le dépôt départemental, par une mesure administrative aussi inutile qu'inexplicable, ne communique pas certains documents de la période révolutionnaire.

Ce refus de communication de certains documents existe-t-il dans d'autres dépôts départementaux de la France ? Est-il justifié ? NÉRAC.

—

Cordeliers de Bressuire. — Un intermédiairiste poitevin pourrait-il me dire s'il existe une notice sur ces religieux, leur fondation, leurs noms ?

L. C.

—

Les Gavois de Gassicourt. — Gassicourt est une commune du canton de Mantes, située à 2 kilomètres de cette ville, où Bossuet a été prieur commendataire d'un prieuré de Bénédictins de l'ordre de Cluny, de 1660 à 1703. Les habitants de cette localité sont surnommés les *Gavois*. Que signifie ce terme ?

PAUL PINSON

—

Famille Brision du Mesnil. — Connaitrait-on des descendants ou collatéraux d'un Brision du Mesnil qui, en 1846, habitait ou séjournait dans la Lorraine, faisant alors des recherches dans les bibliothèques de cette province ?

— A. C.

Madame d'Ennery. — Madame Desgranges, qui devint la femme de l'auteur dramatique dit d'Ennery, a-t-elle quelque rapport avec :

1° Mme Desgranges, artiste dramatique, Saint-Pétersbourg 1848-55 ;

2° Mme Mélanie Desgranges, (Puiplat) Versailles 1848 — Metz 1851-62 ;

3° Alfred Desgranges, régisseur général de la Porte Saint-Martin 1849-53, et du Théâtre Lyrique 1854 ?

Mme d'Ennery-Desgranges avait-elle été au théâtre ? H. L.

—

Généalogie de la famille de Fourcy de Chessy. — Mlle Basseril, dans un ouvrage sur la conjuration de Cinq-Mars, Paris, 1894, in-16, parle des recherches de M. Ed. Lhuillier sur la famille de Fourcy de Chessy. J'ai cherché inutilement ce dernier travail à la Bibliothèque nationale ; quel est son titre exact et où a-t-il paru ? LACH.

—

Famille Grouchy. — Existe-t-il une généalogie de la famille de Grouchy ?

— VIDIMUS.

Ulric Guttinger ou Guttinguer ? — Ch. Asselineau, dans sa *Bibliographie romantique*, orthographie *ger*, et M. Léon Séché, dans son ouvrage sur Sainte-Beuve, orthographie *guer*. Quelle est la vraie manière ? MARTIN E.

—

Labadie, peintre. — Un artiste du nom de Labadie ou Labbadye, a travaillé à Bordeaux vers l'année 1800. Un érudit Bordelais pourrait-il donner des renseignements sur ce personnage ? H. H.

—

Lachouque, artiste dramatique. — Un acteur français, originaire de Melun, a joué au Théâtre de Bordeaux, vers 1827, dans *Don Juan*. On le voit plus tard à Moscou, remplir un rôle au

(1) Ce monument est au Dépôt des marbres. Le conseil municipal de Paris, trouvant les frais d'une restauration trop onéreuse l'a offert à la ville de Riom.

Grand Théâtre. Pourrait-on donner la date de son décès qui eut lieu probablement en Russie, ou autres renseignements s'il est possible ? H. H.

—

Le chevalier de Montreuil. — Le 1er janvier 1763, Pierre-André, chevalier de Montreuil, brigadier des armées du roi, était nommé commandant en chef des troupes de Sa Majesté le roi de France aux îles Sous-le-Vent. Le chevalier de Montreuil avait servi au Canada de 1755 à 1760. Quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner des renseignements sur la carrière de M. de Montreuil après 1763 ? J'aimerais bien à connaître aussi la date et l'endroit de sa mort. R. J. P.

—

Famille Raulin. — Existe-t-il, de nos jours, et dans quelles provinces, des représentants de la famille Raulin de Gueutteville, Raulin de Réal-Camp, de Raulin de Gueutteville de Réal-Camp ?

— VIDIMUS.

Un poëte inconnu : Charles Valette. — Le *Dictionnaire des Poëtes du* XIXe *siècle*, publié par M. Catulle Mendès, ne mentionne pas le petit volume suivant, que j'ai entre les mains :

CHARLES VALETTE. *Filles d'Eve*. Paris. Imprimerie G. Pinard, Cour des Miracles. 1863, pet. in-8°.

Sur la feuille de garde de mon exemplaire, un bibliophile anonyme a écrit la note que voici :

Ch. Valette, né à Limoges, est venu à Paris en 1863 pour y écrire dans les journaux. Il avait vingt ans, était grand, maigre, dégingandé, tellement provincial qu'il ne trouva pas moyen de placer un seul article. Il publia ce petit volume, sans doute à ses frais et mourut de misère *quatre mois plus tard* en 1864. — Je crois bien que je suis le seul à avoir conservé un exemplaire de cette plaquette, tirée à 200, et distribuée gratuitement.

J'étais présent un jour que le pauvre garçon vint soumettre un petit article à Aurélien Scholl. Le mot « piédestal » se trouvait écrit dans le manuscrit « pied d'estal », comme l'orthographiaient nos aïeux, ce qui, peut-être, pour moi, eût été une recommandation. Mais A. Scholl, le juif bordelais qui de sa vie ne lut Rabelais, d'Aubigné, ni même Montaigne, son propre compatriote, se mit à faire de telles gorges chaudes sur « pied d'estal ! pied de cochon ! pied de roi ! pied de grue ! etc » que le pauvre garçon reprit son manuscrit et sortit, saluant sans dire un mot. Une grosse larme roulait sur sa joue.

La date de 1863 n'est pas si ancienne que l'on ne puisse sans doute recueillir d'autres souvenirs sur ce malheureux poëte, qui n'était pas sans talent et qui ne mérite pas tout à fait l'oubli où il est tombé. UN PASSANT.

—

Un manuscrit à retrouver. — On lit dans le catalogue Joursanvault, t. Ier, n° 1405, page 259, vendu par Techener, 1838 :

1405, 1 vol. in-f° dos de maroquin, renfermant la description des tombeaux les plus remarquables des églises de Picardie, le dessin colorié, des sculptures, ornements et armoiries, la copie des épitaphes, etc., etc... Ce vol. porte pour titre : Epitaphes des églises de Picardie. Ecriture du XVIIIe siècle.

Sait-on ce qu'est devenu ce manuscrit ?

A. B. L.

—

La Satire du Pont Saint-Michel. — C'est une plaquette, dont voici le titre exact : *Satire nouvèle sur l'embaras du Pont Saint-Michel et plusieurs autres pièces galantes*. — S. l. 1709.

Elle est omise par toutes les bibliographies, sauf par le supplément du Brunet, qui n'en cite d'ailleurs qu'un exemplaire, passé, en 1837, à la vente La Bédoyère. C'est précisément celui que j'ai eu le plaisir de retrouver, portant encore l'ex-libris du bibliophile.

En existe-t-il un second ?

Sait-on quel est l'auteur ?

Cette plaquette manque à notre plus riche collection poétique française, celle de l'Arsenal. Elle devait manquer aussi à Carnavalet quand M. P. Lacombe rédigea sa *Bibliographie parisienne*, car elle n'est pas mentionnée dans cet excellent ouvrage.

— P. L.

Aloysus Huber. — Dans ses *Souvenirs de la Tribune des journalistes* (p. 325), M. Philibert Audebrand parle d'un livre d'Aloysus Huber sur « le 15 mai 1848 », qui devait donner de nombreux éclaircissements sur la conduite de son auteur durant cette journée. Le livre ne parut point, mais M. Philibert Audebrand voudrait-il avoir l'extrême obligeance de me mettre, si c'est possible, sur la trace du manuscrit, ou au moins me donner quelques

impressions ou souvenirs personnels sur son énigmatique auteur... ? G. F. B.

—

« Le salon de madame Truphot ». — Il n'est point question de demander quelle est la *clef* des personnages de ce livre virulent dont le sous-titre est *Mœurs littéraires*. L'*Intermédiaire* ne fait pas de personnalités.

Mais quel est l'auteur de ce roman ou, comme on voudra, de ce pamphlet signé Fernand Kolney et qui annonce un volume paru et épuisé, *Contes bibliques* et un volume à paraître, l'*Androphobe*.

Fernand Kolney est-il un pseudonyme ? N'y a-t-il pas eu sur ce point un débat dans le *Mercure de France* ? Et l'*Intermédiaire* ne pourrait-il réimprimer cette petite discussion documentaire ? Ego.

—

Bibliographie des parades. — Pourrait-on donner la liste des parades du XVIIIe siècle qui ne figurent pas dans *le Théâtre des Boulevards* ?

Le nombre des parades conservées jusqu'à nous est assez restreint, mais la liste complète n'a été donnée ni par le catalogue Soleinne ni par les deux récentes publications qui ont été faites sur les théâtres clandestins.

L'impression d'un *Recueil général des parades, accompagné d'un glossaire*, serait un travail du plus vif intérêt pour l'histoire de la langue, et je serais heureux si en collaborant ici à en dresser le programme, nous pouvions suggérer à quelque érudit l'idée de le réaliser. Candide.

—

Etudes sur les confréries. — Quelles sont les meilleures études sur les confréries qui, sous l'ancien régime, faisaient tout ou partie des services qu'assurent aujourd'hui à leurs membres les sociétés de secours mutuels ?

Existe-t-il une étude sur la législation qui régissait ces confréries ? J. J.

—

La Broyeuse du Corrège. — Peut-on me dire si ce tableau existe encore ? Dans ce cas, quel musée ou quelle collection le possède ?

2° Ce tableau a-t-il été gravé ou reproduit par un procédé quelconque ? G. B.

—

Minerve. — Existe-t-il chez les graveurs une médaille de moyenne grandeur représentant une belle Minerve ?

Les médailles de Minerve en vente à la Monnaie laissent à désirer. B. R.

—

Aux frais de la princesse. — On connaît l'expression, alternant avec celle-ci : « C'est la princesse qui paye ! ». C'est un fait curieux de symbolisme où l'on voit la tendance de l'esprit humain à personnifier des choses abstraites et des forces impersonnelles. La princesse, ici, c'est ou l'Etat, ou, par imitation, une administration publique, c'est-à-dire une organisation abstraite aux frais et aux dépens de laquelle on commet une irrégularité dans son intérêt personnel, soit, en d'autres termes, un acte de « coulage » (autre mot d'euphémisme).

Mais pourquoi « la princesse » et non pas « le prince » ? Si des magistrats (comme récemment M. Bulot à propos d'une irrégularité imposée par le pouvoir exécutif) parlent du « fait du prince », c'est un archaïsme élégant et raffiné, au-dessus de la langue et de l'imagination du vulgaire. Pour ce dernier, je veux dire pour le *vulgus*, « la Princesse », c'est la République, parce que celle ci a été symbolisée par une femme, et cela dès le premier jour par les images des monnaies et des timbres (de poste et de quittance) et aussi par des expressions familières comme, chez les ennemis du régime, « Marianne » ou encore « la Gueuse »...

Ce symbolisme, dans l'expression que nous avons citée, nous paraît remonter à notre seconde République. Voici, en effet, ce que nous trouvons dans le huitième volume, daté : Paris 1848, de l'*Album Comique*, répertoire des scènes comiques, chansonnettes et romances, etc. c'est dans une chanson, interrompue de passages parlés, et intitulée « Le Fricotteur [*sic*, par deux *t*] souvenir de l'Empire, chanté par M. Narcisse, aux soirées lyriques des Champs-Elysées ». Et le passage est celui-ci : « Crac ! que chacun plonge discrètement sa cuiller dans la gamelle, en se souvenant du respect que se doit tout homme nourri aux frais du gouvernement et de la princesse... ».

Voici un texte daté de 1848 : connaît-on un exemple plus ancien qui infirme mon hypothèse d'explication ?

Ou bien encore l'expression viendrait-elle d'une pièce de théâtre ?

G. Servandy.

Réponses

—

Les carrosses du comte de Chambord (LI, 446). — J'ai ouï-dire, il y a quelques années, que les carrosses qui devaient amener le comte de Chambord à Versailles se trouvaient au château de Chambord et qu'ils étaient l'œuvre de Binder, le carrossier parisien bien connu. J'ignore qui les avait commandés.

Monsieur le comte Jules de Traversay, gouverneur du château de Chambord, pourrait sans doute compléter ces renseignements. Marquis DE L. C.

*
* *

J'ai toujours entendu dire que ces voitures furent commandées par le comte Maxence de Damas d'Hautefort, un des familiers de Frosdhorf. On a même ajouté, dans le public, que payés par celui-ci, le prix ne lui en fut jamais remboursé. Il serait à désirer pour la mémoire du Prince, que ce dernier point fût démenti. — Le comte de Damas est mort sans enfants, et sans fortune. OROEL.

*
* *

Au moment où les événements politiques purent faire espérer à Versailles, en 1873, que la restauration monarchique était sur le point de s'accomplir, toutes les mesures étaient prises pour l'entrée à Paris du comte de Chambord. C'est par les soins du comte Maxence de Damas que les voitures avaient été commandées chez Binder, mais le temps manquait pour en construire de neuves et on avait fait choix de grands huit ressorts à 6 glaces qu'on s'était hâté de transformer pour la circonstance : l'intérieur avait été doublé de satin blanc et les peintures refaites aux couleurs de la maison de France. Sur chaque portière figuraient les armes royales, et des lanternes d'argent ciselé brillaient aux 4 angles de chaque voiture. Les unes devaient être attelées en daumont, les autres portaient des sièges drapés et des bretelles destinées aux valets de pied debout à l'arrière. — Ces carrosses étaient au nombre de 8 ou 10 auxquels on avait ajouté autant de coupés à 8 ressorts ayant subi la même métamorphose. — Les chevaux étaient achetés ; les harnais confectionnés en toute hâte portaient la couronne royale et les livrées étaient toutes aux couleurs des Bourbons. — En même temps, des uniformes avaient été commandés pour tous ceux qui faisaient partie de la maison du prince, MM. de Monti de Rezé, de Chevigné, de Varssay, de Blacas, de Foresta : habit bleu de roi coupé carrément avec broderies d'or, culotte et bas de soie blancs et chapeau bicorne. Les broderies étaient appropriées aux charges dont chacun allait être investi. Le comte de Damas avait le titre de grand écuyer, le comte de René de Monti de Rezé celui de grand écuyer en survivance. — Un titre de duc était promis à chacun d'eux.

Longtemps les chevaux restèrent dans les écuries et les voitures sous les remises, seuls les chevaux de selle destinés au roi avaient été envoyés à Frohsdorff. Puis lorsque la question du drapeau fut venue écarter l'espoir du rétablissement de la monarchie, on effaca les armoiries et on transforma les carrosses qui tous furent vendus, un à un, avec les livrées, les harnais et les équipages.

Vicomte DE REISET.

*
* *

Rue de Courcelles, numéro 147, dans un dépôt de la maison Binder, on pouvait voir, vers 1873, les carrosses destinés au sacre de Henri V. La maison Binder, après les avoir exécutés sur les plans du comte de Damas, relégua au fond d'un hangar ces voitures de gala, tristement cachées aux yeux des profanes par de grandes toiles vertes. Les armes de la maison de France, peintes sur les portières étaient entourées de drapeaux tricolores et ce fait donne entière raison à ceux qui affirment l'abandon du drapeau blanc.

Monsieur Contant, le sous-directeur actuel du Crédit Lyonnais, faisait alors partie de la maison Binder et pourrait dire ce que sont devenus ces curieux vestiges d'une tentative malheureuse.

FAUCHIER DELAVIGNE.

*
* *

Ces voitures furent faites en 1873, en vue du retour du comte de Chambord dans la capitale.

Ce fut M. le comte Maxence de Damas d'Hautefort qui fut chargé de la commande.

Il s'adressa à M. Binder, auquel il fit faire quatre voitures, deux voitures de gala proprement dites, une berline de voyage et une calèche ordinaire.

L'ensemble de la commande s'éleva à

environ cent cinquante mille francs, somme qui fut payée aussitôt le travail terminé.

A elles seules, les deux voitures de gala coûtaient cent mille francs.

Il est vrai de dire que seules elles offraient un intérêt particulier, bien que, par leur richesse et par leur luxe, elles ne fussent pas supérieures soit aux carrosses de la maison de l'Empereur, soit à la voiture qui fut faite pour le maréchal de Mac-Mahon au moment où il fut nommé président de la République, et qu'il revendit plus tard à Ismaïl-Pacha.

Les voitures destinées au comte de Chambord étaient peintes aux couleurs de la Maison de France : bleu et or, avec des fleurs de lis; le sommet était entouré d'une galerie ciselée et surmonté d'une couronne royale, le siège du cocher et la plate-forme sur laquelle devaient se tenir les valets de pied étaient garnis de drap fleurdelisé; les roues étaient dorées, les lanternes artistiquement travaillées, et l'écusson placé sur la portière avait une hauteur de vingt-cinq centimètres environ.

Tout l'intérieur était capitonné en satin blanc.

Chaque carrosse devait être attelé de huit chevaux qui, du reste, ne furent jamais attelés.

Il est bon de remarquer que ces voitures n'étaient pas absolument destinées à servir pour une rentrée triomphale à Paris. Elles devaient simplement constituer un premier matériel, appelé à être progessivement augmenté.

Si le comte de Chambord avait fait sa rentrée dans la capitale en grande pompe, il était convenu qu'il la ferait dans le carrosse dont se servit Charles X, le jour de son sacre et qui est actuellement encore au Trianon de Versailles.

Lorsque M. le comte Maxence de Damas fit la commande à M. Binder, il exigea de lui un secret absolu. Il fut servi à souhait. Jamais la moindre indiscrétion ne fut commise.

Lorsque le parti monarchiste eut perdu tout espoir de voir revenir le comte de Chambord sur le trône, M. Binder reçut l'ordre de remiser les voitures et de ne les montrer à personne.

Cette fois encore la consigne ne fut pas violée. Les quatre voitures furent remisées dans un magasin où nul ne put jamais pénétrer. Une exception cepen dant fut faite :

Au retour d'un voyage à Frohsdorf, M. de Villemessant se présenta chez M. Binder avec une lettre du comte de Damas, l'autorisant à pénétrer dans la mystérieuse remise. Ce fut le premier qui obtint cette faveur.

****

***

Les carrosses de gala furent construits par la maison Binder. On avait acheté des chevaux pour lesquels des harnais timbrés à l'écusson royal, avaient été exécutés par un sellier de la rue Caumartin. On pouvait voir, rue Vivienne, le tapis fleurdelysé destiné à la voiture royale. On avait publié un programme de l' « entrée du roi » et tracé l'itinéraire que suivrait le cortège dans les rues de Paris.

En renvoi.

Ils (les carrosses) furent rachetés plus tard par M. Waddington et ils servirent à la mission qui assista au couronnement de l'Empereur Alexandre III à Moscou. [*Histoire de la France contemporaine*, par Gabriel Hanotaux, tome II, page 209].

—

Les « Honneurs » à la cour de Louis XV (LI, 3, 175, 232, 290, 398, 491).— Dans un catalogue de livres concernant la noblesse, je trouve : « Moreau (A), Liste des gentilhommes qui, après avoir fait leurs preuves de noblesse pour monter dans les carrosses du Roi, n'ont pas joui de cet honneur, avec les raisons qui les en ont empêchés et les annotations de la main de Louis XVI -1788-1789. Paris 1840, gr. in-8, 10 pages (extrait)».

Malgré preuves faites, on pouvait donc être exposé à être rayé sur la liste de ceux qui montaient dans les carrosses du roi et par le bon plaisir du prince.

— Ce bon plaisir s'exerçait-il souvent ?. Quelles en étaient les raisons données, sinon avouées ?

— Où trouver la liste complète des nobles à qui ce désagrément est arrivé ?...

— La trouverait-on à la Bibliothèque nationale ?

— D'où M. A. Moreau a-t-il tiré l'extrait paru en 1840 ? A. B. L.

—

Autour de Louis XV (XXXIII à XLI). — Quelle était la mère et quel fut le nom d'une fille naturelle de Louis XV qu'épousa à Toulouse, je crois, un Sainti Félix (Maurémont ?) Elle avait reçu en dot, du roi son père, une somme de cinq

cents mille francs rapidement dissipée par le mari. Extrêmement charitable bien que de ressources modestes, Mme de Saint-Félix traversa sans encombre le règne de la Terreur et mourut (où ?) dans les premières années de la Restauration.

ELLIC.

—

Guerre de Vendée (T. G., 914). — On lit dans le catalogue Champion :

AUTICHAMP (Général d'). *Mémoires manuscrits* (1815-1832), 2 vol. in-4 demi-rel. veau.

T. I. Documents historiques sur la campagne de 1815 dans la Vendée extraits des Mémoires inédits du comte Charles d'Autichamp général Vendéen... près de 700 pages et 47 pièces justificatives.

T. II. Documents historiques sur les événements de 1832 dans la Vendée... 231 p. et pièces justificatives.

Ce ms a été utilisé une fois seulement dans des proportions minimes par M. Charles d'Availles. *Notes biographiques sur le général d'Autichamp*. 1770-1859 *d'après des documents inédits*... Niort, Clouzot, 1870. in-8, de 192 p. A l'occasion de cette brochure, la famille d'Autichamp fit un procès à l'auteur en invoquant la propriété littéraire. M. d'Availles était condamné à détruire tous les exemplaires de son travail, mais il avait atteint son but : le jugement rendu à Niort le 17 février 1891 attestait l'authenticité du manuscrit et il fut établi que cette copie était « la copie, *ne varietur* » destinée à l'impression par le général d'Autichamp.

On a joint aux deux volumes manuscrits le travail de M. d'Availles et la *Gazette des Tribunaux* du 6 mars 1891.

Un manuscrit de cette importance a donc sa place marquée dans l'un des grands dépôts Européens. Ajoutons que le général d'Autichamp étant mort en 1859, la propriété littéraire de la famille expire en 1909.

—

Livre ignoré sur Louis XVII (L ; LI, 18, 63, 124, 176, 232, 293, 462). — Il y a quelque temps, une aimable collaboratrice demandait de qui on voulait parler en disant : *le vrai dauphin, le véritable Louis XVII*. Il est, je crois, superflu de dire qu'il s'agissait de Naundorf, mais ce qu'on ne nous dit pas : c'est sur quoi on se base exactement pour affirmer que Naundorf est le vrai dauphin et que Richemont en est un faux.

Il ne suffit pas, pour nous convaincre, de répéter à satiété que Louis XVII et Naundorf ne font qu'une seule et même personne (M. Radiguet écrit même : *Louis XVII-Naundorf*). Nous préférerions qu'on nous en fournisse la plus petite preuve.

La question de ressemblance qu'on invoque à chaque instant ne signifie rien, Naundorf ne ressemblait pas à Louis XVI, et ceux de ses descendants qui avaient le nez Bourbon le tenaient de leur mère qui, je crois, était juive. Pourquoi les défenseurs de Naundorf s'abstiennent-ils soigneusement d'en publier le portrait? Je connais, du reste, des gens qui ressemblent beaucoup plus à Louis XVI que les héritiers Naundorf et qui n'ont jamais prétendu en descendre.

En parlant de Richemont, les partisans de Naundorf ne manquent jamais de le qualifier de faux-dauphin, d'imposteur, d'escroc et même de *Rocambole-dauphinomane !* (je crois qu'on peut tirer l'échelle). En fait de preuve, ils annoncent que M. Lenôtre a dit qu'il a trouvé une pièce péremptoire qu'il va publier... plus tard !

Si cette preuve est aussi péremptoire que celle fournie par M. de Mirville, d'après laquelle Richemont était fils de Jean Perrin, nous pouvons être tranquilles. Il y a cinquante ans qu'on sait que Claude Perrin était bossu, et qu'il est mort en 1846. M. Henri Provins, l'un des plus chaleureux défenseurs de Naundorf, a déclaré lui-même qu'il faut attribuer à Richemont une toute autre origine ; alors pourquoi revenir sur cette histoire discréditée ?

Pourquoi veut-on encore que Richemont se soit approprié, en 1828, les souvenirs personnels de Naundorf? Il s'en était bien passé jusque là, puisque depuis plus de trente ans il se disait le dauphin et proclamait ses droits à qui voulait l'entendre. Il s'est si peu servi des histoires de Naundorf qu'il est presque constamment en désaccord avec lui et il faut bien convenir que sa version est aussi simple que celle de Naundorf est compliquée et invraisemblable.

Dira-t-on qu'il est un escroc parce qu'il en a été accusé dans son procès ? D'abord il a été acquitté de ce chef, ensuite, si on veut ajouter foi à tous les racontars débités dans les procès, que dira-t-on de Naundorf condamné comme faux-monnayeur et comme incendiaire ?

On trouva en possession de Richemont un bon de 500.000 fr. sur la banque d'Angleterre, qu'il tenait de don Juan, empe-

reur du Brésil, il est difficile de croire qu'il l'avait escroqué. Il est encore plus difficile d'admettre que toutes les personnes qui l'ont reconnu étaient les dupes d'un imposteur, alors don Juan du Brésil, le pape Pie IX, l'évêque de Strasbourg et nombre de personnes très honorables qui ont reconnu Richemont, auraient été trompées? Ils étaient donc tous des naïfs, qui se sont laissé rouler par un habile aventurier alors que les quatre ou cinq anciens serviteurs qui ont reconnu Naundorf étaient des malins qui ne se sont pas laissé prendre. On conviendra cependant que, comme autorité, il y a de la différence entre eux.

Le pape, par exemple, n'ignorait pas les revendications de Naundorf puisqu'il a reconnu Richemont en 1848 et que Naundorf était mort depuis trois ans, il devait donc avoir des raisons pour préférer le premier au second.

Et madame de Rambaud, le plus sérieux des défenseurs de Naundorf, n'a-t-elle pas senti son enthousiasme se refroidir considérablement lorsqu'en 1842 elle vit Richemont? Elle ne savait plus lequel des deux était le vrai.

Je ne vais pas jusqu'à prétendre que Richemont était Louis XVII et Naundorf un imposteur, je dis seulement que rien, jusqu'ici, n'autorise comme on le fait, à trancher définitivement la question en faveur de Naundorf, et si M. Lenôtre établit qu'incontestablement Richemont était un faux dauphin, il n'en faudrait pas conclure que Naundorf était le vrai, car n'oublions pas qu'il y a d'autres prétendants.

Je ne citerai que le mystérieux personnage, mort en Russie, dont j'avais parlé autrefois dans l'*Intermédiaire*, et sur lequel notre regretté collaborateur, le duc Job, avait promis des renseignements précis, il est mort avant de les avoir publiés, ce qui est d'autant plus regrettable que ce personnage était peut-être le véritable Louis XVII. JEAN PILA.

—

Louis XVII. — Documents inédits (T. G; 532; XLIX; L; LI, 124, 462). — Dans son ouvrage *La censure sous le premier Empire*, M. H. Welschinger parle des restrictions théâtrales suivantes apportées par la censure de Napoléon 1er à la tragédie d'*Athalie*. Ce sont :

1er Acte, Scène I.

ABNER

Athalie étouffa l'enfant même au berceau.
Les morts, après huit ans, sortent-ils du [tombeau ?
Ah! Si dans sa fureur elle s'était trompée;
Si du sang de nos rois quelque goutte [échappée....

JOAD

Eh bien? que feriez-vous?

ABNER

O jour heureux pour moi!
De quelle ardeur j'irais reconnaître mon roi!

2e Acte, Scène VII.

ATHALIE

Ce Dieu, depuis longtemps votre unique [refuge,
Que deviendra l'effet de ses prédictions?
Qu'il vous donne ce roi promis aux nations,
Cet enfant de David, votre espoir, votre [attente....

3e Acte, Scène IV.

MATHAN

Quel est cet autre enfant si cher à votre [amour?
Ce grand attachement me surprend à mon [tour.
Est-ce un trésor pour vous si précieux, si rare?
Est-ce un libérateur que le ciel vous pré- [pare?

M. Welschinger dit que ces restrictions furent motivées par la crainte d'une allusion au prétendant. Lequel? Louis XVIII, ou bien le dauphin dont l'évasion, à en juger par les faits apportés par M. G. Lenotre (*Lectures pour tous*, octobre 1904) paraît actuellement prouvée?

TASTEVIN.

—

Trois questions sur Mme du Cayla (LI, 385). — Quel était réellement le petit nom de cette sémillante et prétentieuse comtesse : Olympe? ou Zoé?

Le roi Louis XVIII, lui, appelait Zoé, la belle Mme du Cayla. Il m'a souvent été raconté par ma grand'mère qui avait fréquenté le monde de la Restauration, le petit fait suivant à l'appui de ce dire :

Le roi se trouvait, un jour, seul dans son cabinet de travail, une porte s'ouvre derrière lui : « C'est vous, Zoé? » dit Louis XVIII sans se retourner. Ce n'était pas Zoé, mais un grave ministre qui venait soumettre à Sa Majesté un fastidieux travail...

Le ministre fut légèrement interloqué et le roi assez déconfit.

Decazes eut la langue un peu longue, il raconta l'histoire, et, depuis, ses collègues du ministère ne l'appelaient plus, entre eux, que Robinson (puisqu'un jour il avait été cru Zoé !). C. B.

*
* *

Les *Mémoires d'une femme de qualité*, faussement attribués à madame du Cayla, ont été réellement publiés par le marquis de Lamothe-Langon qui, à la rigueur, a pu recevoir de cette dame ou de quelque ami de son entourage des confidences sur *maintes énigmes politiques* et *sur le pourquoi et le comment de tout ce que l'on a fait depuis la Restauration*. Quoi qu'il en soit, cet ouvrage, pure spéculation de librairie, n'a aucune valeur historique et ne peut être consulté comme document sérieux.

Les renseignements qu'il contient sur son auteur supposé sont à dessein erronés, sans doute pour mieux dissimuler sa personnalité. Quant aux erreurs signalées chez certains biographes qui se sont occupés de Mme du Cayla elles sont plus difficiles à expliquer.

La comtesse du Cayla n'est point née en 1784, ni en 1789, mais en 1785 ; elle ne se nommait point Olympe, mais Zoë. Toutefois ce nom, sous lequel habituellement elle était désignée dans sa famille et dans son intimité, n'était point unique : elle portait aussi celui de Victoire.

Sur ces divers points, d'ailleurs, l'acte de baptême de madame du Cayla, relevé dans les registres paroissiaux du Boullay-Thierry (canton de Nogent-le-Roi, Eure-et-Loir) lèvera toutes incertitudes :

L'an 1785, le jeudi 25e jour d'aoust j'ai baptisé Zoë-Victoire, fille de haut et puissant seigneur messire Antoine-Omer Talon, chevalier, marquis du Boullay-Thierry et du Tremblay-le-Vicomte, vicomte héréditaire de Nogent-le-Roy, seigneur du Boullay-Mivoie, Fonville et autres lieux, conseiller du Roy en sa cour de Parlement, et de haute et puissante dame Mme Jeanne-Agnès-Gabrielle, née comtesse de Pestre, son épouse. Le parain a été messire Joseph-Ignace Cogels, esquier, la maraine haute et puissante dame Mme Marie-Victoire Talon, épouse de haut et puissant seigneur messire Marie-Louis-Henry Descorches, marquis de Sainte-Croix, Ormond-en-Frenaye et autres lieux, mestre-de-camp, gentilhomme de la manche de S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême, ministre plénipotentiaire du roi près de S. A. le prince-évêque de Liège. — Signé : femme Lacaille ; M. Gilles ; Claye, curé du Boullay-Thierry ; Talon.

J'ignore la date précise du mariage de madame du Cayla qui, en 1806, était toutefois déjà brouillée avec son mari. (Voir les *Mémoires* de Mme de Chastenay).

H. DE G.

—

Etat de la franc-maçonnerie en 1787, en 1812, en 1902 (LI, 440). — M. G. Bord demande à connaître la répartition des 1600 loges par pays.

On trouve la répartition par pays, non des loges, mais des franc-maçons, dans l'*Acacia* (rue Beaunier, 44), de novembre 1904, n° 33, page 304.

CH. M. L.

—

Le courrier de Lyon (XLIX ; L ; LI, 408, 469). — Le dernier historien de l'*Affaire du courrier de Lyon*, M. Gaston Delayen, affirme que la diligence quitta « la cour de la poste aux lettres, installée dans les dépendances de l'hôtel du Plat d'Etain, 326, rue Martin ». M. Delayen ajoute en note : « L'hôtel existe encore au même numéro ; l'entrée de la cour des Messageries est aujourd'hui l'impasse de la Planchette, et le préau couvert, très vraisemblablement de l'époque, sert actuellement, coïncidence curieuse, aux Messageries des chemins de fer du Nord, d'Orléans et de l'Etat. » NÉRAC.

*
* *

Le courrier de Lyon partit, le 8 floréal de la cour de la Poste aux lettres, à l'hôtel du Plat d'Etain. Lire à ce sujet : « *La Poste aux lettres de la rue Martin*, dans l'ouvrage récent si documenté, *l'Affaire du Courrier de Lyon, d'après les dossiers criminels et les documents inédits* par Gaston Delayen, Paris, librairie d'éducation nationale, rue Soufflot — sans date (1904).

H. LYONNET.

*
* *

Je crois, sans pouvoir préciser, car je manque ici de références, qu'à l'époque de l'affaire (dite du courrier de Lyon), l'hôtel de Sens n'était plus affecté à un service de voitures. Mais il avait bien rempli ces fonctions dans le cours du XVIIIe siècle où il était la tête de ligne des coches de Bourgogne. Son voisin, l'hôtel de Beauvais, rue Francois-Miron, a été du reste, lui aussi, affecté à un usage analogue.

En tous cas, ce n'est pas de là qu'est

parti le courrier assassiné près du pont de Pouilly, dans la nuit du 8 au 9 floréal an IV. L'auberge du Plat d'Etain, 326, rue Martin (aujourd'hui rue Saint-Martin) abritait alors, dans ses dépendances, les services postaux. Et c'est de là que le pauvre Excoffon est parti gaîment vers sa fin tragique, le 8 floréal après diner. La malle-poste suivait la rue Meslay, les b ulevards et la rue du faubourg Saint-Antoine.

L'historique de la fameuse affaire vient du reste d'être refait, pièces en main, d'après les dossiers et les documents inédits, par M. Gaston Delayen. (Paris, librairie d'éducation nationale).

CHAMPVOLANT.

—

La capitulation de Paris et le comte d'Hérisson (LI, 163, 296, 347, 431, 453). — Il y a, dans l'affaire des drapeaux de l'armée de Paris, une question de droit et une question de fait qu'il s'agit d'approfondir.

En droit, un drapeau n'a une valeur militaire et n'est légitimement porté par un corps de troupes, que si celui-ci est officiellement reconnu comme faisant partie de l'armée et s'il a reçu son enseigne, soit des mains du chef de l'Etat, soit d'après l'ordre de ce chef ou du chef du Pouvoir exécutif, ce qui revient au même, par les mains d'un officier supérieur ou général délégué spécialement à cet effet. Tout drapeau ou enseigne donné dans d'autres conditions n'existe officiellement pas et n'a pas plus de valeur militaire que les bannières des orphéons ou les drapeaux des pompiers de village. Un drapeau donné à des mobiles par des dames n'était donc pas un trophée militaire que les Prussiens, quoique peu scrupuleux sur cet article, eussent pu considérer comme tel. Ce drapeau était galant, mais sans valeur.

Le secrétaire de la mairie de Paris, M. Mathias, n'avait pas qualité pour donner un drapeau militaire à la Garde Nationale de Boulogne, les Gardes Nationales ressortissant du Ministre de l'intérieur et, dans certains cas de mobilisation, du Ministère de la guerre. Le drapeau remis à la Garde Nationale de Boulogne au nom sans doute de la ville de Paris et par un civil n'avait aucune valeur militaire, émanant d'une autorité qui n'avait aucun droit officiel, reconnu par décret ou arrêté du gouvernement, de distribuer des drapeaux et les Gardes Nationales de Paris n'étant pas sous l'autorité de la ville.

En fait, aucun régiment de ligne n'eut de drapeau après le 4 septembre 1870. Un drapeau des zouaves, je retrouverais aisément le n° du régiment, avait été ramené de Sedan et sauvé par un groupe de zouaves qui avaient pu quitter à temps le champ de bataille et s'esquiver par la Belgique sans être vus ni désarmés ; à leur arrivée à Paris, on leur enleva ce drapeau, parce qu'il avait l'aigle à la hampe et des insignes impériaux sur l'étoffe. Les drapeaux des 35me et 42me de ligne disparurent discrètement et ne furent pas remplacés. Ces deux régiments n'avaient pas de drapeaux pendant la défense de Paris, je l'affirme et je suis à même de le savoir, car le régiment où j'étais lieutenant, le 60me mobiles, fut longtemps et à plusieurs reprises attaché à la brigade de La Mariouse (division Faron) constituée par les 35me et 42me de ligne.

Je reste donc fidèle à la vérité historique en maintenant ce que j'ai déjà dit précédemment.

J'ajoute que les drapeaux de la Garde Nationale sont hors de cause en ce qui concerne la capitulation de Paris.

Quand même ils eussent été distribués régulièrement par le gouvernement ou par l'autorité militaire, M. de Bismark ne pouvait en exiger la remise puisqu'il avait consenti à ce que la Garde Nationale de Paris conservât ses armes.

On ne peut exiger la remise des drapeaux d'une troupe conservée en armes et dont le droit de les porter est reconnu par une convention. Cela est contraire à tous les usages militaires et diplomatiques.

Même observation pour les quelques corps de troupes de ligne, gendarmerie et mobiles, de l'armée de Paris dont le maintien sous les armes avait été reconnu et accepté par l'ennemi. Il est vrai que si la paix n'eût pas été signée, ces troupes devaient se constituer plus tard prisonnières de guerre.

COTTREAU.

—

Les bénédictins francs-maçons (LI, 58, 181, 243, 292, 343, 408). — Antérieurement à la publication des lettres du lieutenant de police de Marville par la

Société de l'histoire de Paris (1903 — Année 1745), — la *Revue des Revues* (premier trimestre de l'année 1902) a donné dans deux articles intitulés *Les premières luttes de la Franc-maçonnerie parisienne* (1737-1747) les noms de moines reçus francs-maçons et divers détails sur leur réception. ALPHA.

—

Forme primitive de la confession (LI, 4, 131, 244, 347, 408). — Je réponds au collaborateur qui signe S. S.

S'il a parfois entendu parler du commentaire de saint Thomas d'Aquin sur le quatrième livre du *maître des sentences*, il aura compris de quoi il s'agissait. Voici le véritable titre: *Sanctus Thomas de Aquino super quartum librum magistri sententiarum.*

Il y a cinquante sentences et *distinctiones*; à la *dix-septième*, il trouvera trois questions *satisfactio contritio confessio.*

Je me borne à donner ces renseignements, ne croyant pas, comme je l'ai déjà dit, que la question doive entraîner à des discussions théologiques à perte de vue. Mais je ne puis m'empêcher de demander, à mon contradicteur : quand on était obligé de se confesser, avant le concile de Latran, si l'obligation de le faire tous les ans n'existait pas ?

Quand on en éprouvait le besoin ?

Mais si on ne l'éprouvait pas ?

Qu'il lise saint Thomas aux endroits indiqués par moi, il verra que l'utilité de se confesser au prêtre, vient de ce qu'on n'est jamais sûr d'avoir la contrition parfaite.

Est-ce qu'ordonner la confession auriculaire annuelle n'équivaut pas à l'ordonner en elle-même?

Ou alors, dans quel document en trouve-t-on l'obligation avant ce concile, comme loi de l'église?

Saint Thomas discute aussi la question de savoir si les laïques ne peuvent pas se confesser entre eux d'après la parole du Christ. PAUL ARGELÈS.

*
* *

1° Paul de Thèbes.— Le fait que saint Jérôme ne parle pas de confession dans la vie de Paul de Thèbes ne prouve rien dans le cas particulier. Il est très exagéré de dire que depuis le concile de Latran la confession est toujours mentionnée dans la vie des saints.

2° Saint Thomas d'Aquin. — Le commentaire du livre des sentences, par saint Thomas d'Aquin, ne contient pas l'affirmation que M. Argelès met sous le patronage de l'illustre docteur.

Le livre des sentences est divisé en 4 livres qui traitent respectivement ; 1° Du mystère de la Sainte-Trinité ; 2° De la création ; 3° De l'Incarnation du Verbe ; 4° Des sacrements.

Dans cette dernière partie, il est traité du sacrement de pénitence, depuis la « Distinctio XIV » (page 668 de l'édition Vivès) jusqu'à la « Distinctio XXII » (page 700) inclusivement. J'ai parcouru attentivement ces 33 pages où il est traité de tout ce qui concerne le sacrement de pénitence *sans y rencontrer nulle part* cette affirmation « que la confession à Dieu « était légitime, mais qu'elle ne l'a plus « été dès la promulgation des canons de « Latran ».

Je regrette profondément que M. Paul Argelès n'ait pas vérifié sa référence avant de l'indiquer.

3° Novatien n'a jamais prétendu que l'église n'avait pas le pouvoir de remettre les péchés mortels, il s'est insurgé simplement contre l'indulgence dont l'Eglise faisait preuve à l'égard de ceux qui étaient tombés dans l'idolâtrie et prétendait que ceux qui avaient commis des péchés après le baptême étaient indignes de pardon et que l'Eglise ne devait pas les recevoir à pénitence.

4° Puisque M. Paul Argelès prétend que si la confession auriculaire eût été une loi de l'église, saint Benoît se fût contenté d'en recommander un usage plus fréquent, pourrait-il nous dire pourquoi ceux qui ont fondé, il y a à peine 50 ans, les « Assomptionistes », les « prêtres du T. Saint-Sacrement » (entre autres) ont, non pas recommandé, mais bien *ordonné* à leurs religieux la confession à dates déterminées ?

M. Paul Argelès me permettra de lui faire remarquer que je n'ai cherché à convaincre personne, mais simplement à établir un fait qu'il nous présentait d'une façon trop erronée. Les textes que j'ai cités concernant le concile de Chalon-sur-Saône, il peut les vérifier et en lire le texte intégral dans la collection du texte des conciles (l'ouvrage est à la disposition du public dans la salle à la B. N.) et

il pourra constater que je n'ai fait qu'exprimer la vérité.

G. La Brèche.

—

Outillage gallo-romain (L, 219, 422, 528, 570, 657, 909; LI, 133). — *Spatule*, rencontrée dans le voisinage du cautère que j'ai décrit en dernier lieu. Elle est en bronze dur, entièrement recouverte d'une épaisse patine vert antique, et fut aussi, selon toute apparence, employée au soin des malades.

La partie plate, assez mince, mais très roide, est longue de 50 millimètres, large de 15, et légèrement arrondie à la naissance du manche. Ce dernier, qui commence par quatre ornements sub-circulaires, est complètement rond, de la grosseur d'une forte aiguille à tricoter, et fragmenté, jadis, à la longueur de 65 millimètres.

Les instruments de ce genre, dont l'usage a persisté jusqu'à nous, doivent exister, à l'état ancien, dans les collections publiques ou particulières; et je serais reconnaissant à quelqu'un de nos aimables collègues archéologues, de m'indiquer comment pouvait bien se terminer le manche de notre *spatule* gallo-romaine. Félix Chaillou.

—

Le nard des Romains (L ; LI, 46, 157, 374, 481). — Peut-être notre savant ophélète ne fait-il pas une distinction suffisante, entre le *vallum* ou retranchement du camp et *l'agger*, aggrégation de terres et parfois de pierres soutenues par des poutres, employé dans les sièges d'autrefois. C'est ce que nous appelons la *terrasse*, qui était opposée aux remparts des assiégés.

Les photographies de la Grande-Muraille, prises aux environs de Pékin, ne nous donnent pas une idée exacte de ce qu'ont vu MM Huc et Gabet (auxquels nous avons fait allusion), dans leur voyage au Thibet; où la Grande Muraille se réduit à des tronçons de faibles levées de terre, que ces voyageurs ont sautées à pieds joints, dans plusieurs circonstances, avant d'arriver à cette province tributaire de la Chine. Ils nous expliquent ce fait parce que, *loin de la surveillance des empereurs à l'Ouest du Céleste Empire*, les mandarins se sont contentés d'un mur de terre entre deux rangées de pieux, pas même toujours entre deux murs de briques.

Or l'*agger* des Romains se composait des mêmes matériaux, formant une sorte de jetée d'une épaisseur analogue : de là l'expression adoptée par Ammien-Marcellin, pour exprimer en latin la partie occidentale de la grande muraille de Chine, du côté du Thibet; la seule connue des voyageurs venus de là dans les pays voisins de la Perse, avec laquelle les Romains étaient en rapport ; voyageurs ou commerçants *venus du Turkestan, et non de la mer Jaune ou de Pékin*. Sans quoi, il est probable que notre auteur se serait servi du mot *mœnia*.

Prévoyant cette objection, nous ne nous étions pas embarqué sans biscuit, dans cette discussion. Dr Bougon.

—

Villes englouties sous les eaux (XLI ; XLII). — Les matelots napolitains prétendent qu'entre Pouzzoles et Naples, il y avait sept villes qui sont à présent ensevelies sous les eaux (page 296, *Mémoires du Baron de Tricornot*, Besançon, 1894). Vandevelde.

—

Les tapisseries de la première manufacture des Gobelins (1601-1662) (LI, 329). — En raison de l'intérêt qu'elle présente pour l'histoire de l'art, nous appelons l'attention sur la question posée le 10 mars et relative aux tapisseries des Gobelins qui peuvent se trouver dans les collections particulières, et qui datent de la fondation de la manufacture. On les reconnaît la plupart à ceci : qu'elles portent un P suivi d'une fleur de lis.

—

Mobilier des églises (LI, 388). — Cette question est d'un haut intérêt et mérite l'attention générale. Mon père, le bienfaiteur du pays d'Herment (Puy-de-Dôme), mort en 1889, le type de ces grands républicains honnêtes et désintéressés, un vrai philanthrope, a donné, en 1842, à l'église d'Herment, un magnifique tableau — une *Madone* — de la grande école espagnole. J'ai eu soin de constater ce fait dans l'*Histoire d'Herment*, que j'ai publiée, en 1866. Or, j'ai l'intention de réclamer ce tableau après la séparation des Eglises et de l'Etat qui s'agite à la Chambre. Mon père, en effet, a eu, je le

René de Saint-Rémy et Jacquette Bréveau, épousa N... de Colmet, fille d'un paysan de Fontettes, et n'en eut pas d'enfants.

sais, l'intention de faire ce cadeau à l'église, c'est-à-dire à la paroisse et non à l'Etat. Qu'il me soit permis de dire, ici, que je connais un savant, curé, d'Auvergne, qui possède un merveilleux musée. Il avait l'intention de le léguer, avec un bel immeuble pour le renfermer, à sa paroisse natale. Je crois qu'à la suite de la séparation des Eglises et de l'Etat il ne donnera rien ; ce qui est regrettable pour l'instruction publique....

AMBROISE TARDIEU.

*
* *

Sauf de bien rares exceptions, le mobilier des églises appartient sans contestation possible aux fabriques, du moins ces objets mobiliers ont été achetés et payés par elles. On ne voit pas de quel expédient l'Etat pourrait user pour en réclamer la propriété.

Toutes les fois que les objets mobiliers ont été achetés par des fidèles pour l'usage du culte, chaque fois la propriété en a été transmise aux fabriques par acte authentique. G. LA BRÈCHE.

*
* *

Les objets mobiliers ou immeubles par destination qui se trouvaient dans les églises lorsqu'elles ont été rendues au culte, ainsi que tous les objets d'art qui ont été affectés ultérieurement à leur décoration font *partie du domaine public*, et les fabriques, à qui la *garde* en a été remise par la loi, n'en ont la disposition qu'au point de vue de l'*usage* auquel ils sont affectés. — (Arrêtés des 12 juillet 1879 et 13 mars 1880). Ces arrêtés sont observés, mais il ne s'en suit pas qu'ils ne puissent être attaqués. Un arrêté n'abroge pas un décret ; or l'article 80 du décret du 30 décembre 1809 dit formellement : « Doivent être portées devant les tribunaux ordinaires les contestations relatives à la propriété des biens des fabriques».

Mais à quoi bon épiloguer sur une propriété que la Chambre va certainement par une loi, confisquer au profit de l'Etat ; d'ailleurs si elle ne le faisait pas, le gouvernement ne retrouverait-il pas, pour juger selon son cœur, les mêmes magistrats qui l'ont mis en possession des biens des Congrégations ?

VICTOR JACQUEMONT DU DONJON.

Gaudianum, monastère. Sa situation (XLIX ; LI, 300). — L'*Intermédiaire* du 28 février 1905, col. 300, dit qu'il faut lire *Gaudiacum*, qui est Jouy, commune de l'arrondissement de Saint-Amand Mont-Rond aujourd'hui réunie à celle de Sancoins, et que ce monastère, fondé vers l'an 620 par saint Chalan et Théodule, dit Bobolène, fut placé sous la dépendance de l'abbaye de Charenton (*Bellavalle*, *Inasula super Milmandran*. Or, nous avons en Nivernais le prieuré de Joye, *domus de Gaudio*, *Gaudiacus*, en la commune de Rouy qui dépendait de l'abbaye de Bellevaux *abbatia Belle Vallis*, de l'ordre de Prémontré (Fisquet. — *La France Pontificale*, diocèse de Nevers).

N'y aurait-il pas un rapprochement à faire entre ces deux *Belle-Vallis* en Nivernais : Bellevaux, commune de Limanton, et en Berry, Charenton ? LN. G.

—

Alliances des Valois Saint-Rémy (LI, 4, 75, 249, 409). — René de Saint-Rémy, chevalier, seigneur et baron de Fontettes, Noez et Bazoilles, épousa, par contrat du 25 avril 1646, passé devant Jean de Marjon, notaire royal en la prévôté d'Essoyes, Jacquette Bréveau, fille de Nicolas B. et sœur de Nicole B. La future déclara ne savoir signer.

12 déc. 1652. Noble homme Claude de Croissant, seigneur d'Hédreville, avocat en Parlement, et Chrétienne de Maron, son épouse, demeurant à Paris, rue Tirechappe, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois. A la même date, Anne de Maron, sœur de ladite Chrétienne de Maron, était religieuse aux Ursulines de Bar-sur-Seine.

René de Saint-Rémy, chevalier, seigneur et baron de Fontettes, Noez et Bazoilles, fils de René de Saint-Rémy, chevalier, baron de Fontettes, Noes, Beauvais et Bazoilles, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine de cent hommes d'armes d'une compagnie d'ordonnance, et de Jacquette Bréveau, épousa, par contrat du 30 juillet 1666, dame Marie de la Mark, âgée de plus de 45 ans, veuve de messire Pierre de Vyon, seigneur de Gaillonnet. La future fut assistée à ce contrat par messire Maximilien Eschalart, chevalier, marquis de la Boulaye, et par haute et puissante dame Louise de la Marck, épouse de ce dernier.

Rémy de Saint-Rémy, fils des mêmes

Par contrat du 18 janvier 1673, passé à Saint Aubin-aux-Anges en Barrois, devant Claude Judasme et Christophe Bras, notaires audit Saint-Aubin, Pierre-Jean de Saint-Rémy, chevalier, seigneur de Noyer et Fontettes, veuf de Renée-Marguerite de Courtois, prit alliance avec Marie de Mullot, fille de feu Paul de Mullot et de Charlotte de Chaslus. La future fut assistée à ce contrat de Jean-François de Mullot, écuyer, seigneur de la Mothe, ci-devant capitaine de cavalerie pour le service du Roi, et de Marguerite de Castre de la Baume, épouse de ce dernier.

Par contrat du 4 mars 1714, passé au château de Fontettes, devant Ruotte, notaire audit Fontettes, Nicolas-René de Saint-Rémy, chevalier, seigneur de Luz, fils de défunts Pierre-Jean de Saint-Rémy et de Marie Mulot, épousa Marie-Elisabeth de Vienne, fille de défunt messire Nicolas-François de Vienne, chevalier, seigneur et baron de Fontettes, Noues et autres lieux, conseiller du Roi, président et lieutenant général civil et criminel au bailliage royal de Bar-sur-Seine, et d'Elisabeth Merille. Parmi les témoins de ce contrat on remarque : messire Louis de Vienne, chevalier, seigneur de Gevrelle ; Antoine-Nicolas de Vienne, chevalier, seigneur de Noues, lieutenant au régiment royal des bombardiers.

4 juillet 1671, Charlotte Mérille, veuve de maître André de Vienne, conseiller du Roi, lieutenant général au comté de Bar-sur-Seine, héritier de Paul de Vienne, son père ; maître Nicolas-François de Vienne, avocat au Parlement ; maître Nicolas Mérille, conseiller du Roi, président, lieutenant général audit comté, et Philiberte-Jeanne de Vienne, — tous héritiers dudit défunt André de Vienne.

(Bibl. nationale. *Pièces originales* 2775, dossier 61793).

TH. COURTAUX.

—

Brierre de Boismont. — Je remercie le Dr Cordes et M. G. P. Le Lieur d'Avost des renseignements qu'ils ont bien voulu me donner.

Par ses renseignements plus complets, je vois que M G. P. Le Lieur d'Avost est bien documenté.

Etablissant en ce moment une généalogie, je lui serai particulièrement reconnaissant, s'il veut bien me dire où je puis prendre connaissance des notices et du Décret dont il me parle, et m'indiquer les documents concernant la famille Brierre de Boismont, pouvant faciliter ma tâche. U. L. A.

—

Barrin de la Gallissonnière (LI, 444). — La Gallissonnière (Augustin-Félix-Elisabeth Barrin, comte de), officier général et législateur, né à Avoise (Sarthe) le 29 mars 1757 de « haut et puissant seigneur messire Charles-Vincent Barrin, chevalier, marquis de la Gallissonnière, chef de nom et d'armes, seigneur de Parcé-le-Bailleul, Saint-Aubin, la Guerche et autres lieux, et de haute et puissante dame Marie-Anne-Madelaine de Jacque de la Borde, son épouse », mort à Paris le 2 mars 1828 ; entra dans la marine tout jeune, alla à Québec rejoindre son oncle amiral et fut fait prisonnier à Belle-Ile, puis entra dans l'armée de terre et devint capitaine de dragons dans le régiment du Languedoc, et était parvenu, le 9 mars 1788, au grade de maréchal de camp.

Nommé le 3 mars 1789, grand sénéchal d'épée héréditaire des cinq sénéchaussées de l'Anjou et du Saumurois, le 1er avril suivant, il fut élu député de la noblesse aux Etats-généraux par la sénéchaussée d'Anjou, siégea à droite et vota contre les plans financiers de Necker, contre la Déclaration des Droits de l'homme, contre la vente des biens du clergé, contre le drapeau tricolore et contre la constitution civile du clergé, émigra après la fin de la législature et commanda l'avant-garde de l'armée des princes.

Rentré sous le Consulat, il entra, le 10 août 1810, au Corps législatif, comme député de Maine-et-Loire ; se rallia, en 1812 à l'opposition qui avait pour chef M. Lainé, et fut promu, par Louis XVIII, général de division le 13 août 1814 et commandeur de Saint-Louis le 23 août.

E. J. B.

—

Chateaubriand, suppression de l's du nom (LI, 165, 471). — J'ai déjà dit, je crois, que dom Lobineau écrivait encore en 1707 : *Chasteaubriand*, ou plutôt *Chasteaubriant*. J'ajouterai que, en 1742, dom Morice écrit : *Châteaubriant*. La suppression peut donc se placer entre les deux dates. P. DU GUÉ.

Famille Crouy-Chanel (LI, 391). — Si Monsieur d'Arlempde veut demander à la librairie Vasseur-Delmée à Tournai, l'ouvrage intitulé : *Preuves des extravagantes prétentions de la famille roturière* CHANEL, *dite* DE CROY-CHANEL DE HONGRIE *et de la légitimité de la maison princière* DE CROY-DÜLMEN, il aura tous ses apaisements. Cette brochure de trente pages sur papier teinté, est ornée d'un portrait et se vend deux francs. Elle contient l'indication des ouvrages publiés pour et contre les Chanel. DE CAVRINES.

***

D'Arlempde trouvera des renseignements précieux et documentaires dans : le *Bulletin de Société Héraldique et généalogique de France*, 2e année, page 168.

Les Croy ou *Crouy-Chanel*. La famille de Chanel, de Grenoble, remonte sa filiation à François-Laurent Chanel, qui était, en 1642, major (sergent-major) du fort Barraux. Famille bourgeoise dont aucun membre n'a figuré aux assemblées de noblesse de 1789, (page 168).

Les Chanel prétendirent descendre du fils d'André III le vénitien, dernier roi de Hongrie de la race des Arpad.

De là un procès.

Le nom de Croy ou Crouy « n'est point « celui des anciens rois de Hongrie, mais « bien d'une terre en Picardie », etc. (p. 172 sqq). KIEN.

***

M. d'Artempde pourra s'adresser, utilement, je crois, à Monsieur le comte de Crouy-Chanel habitant à Fo Uteza, Vacz, Hongrie. OTTO FRIEDRICHS.

***

L'honorable famille de Chanel, de Grenoble, a soutenu ses droits. Ce n'est pas ici le lieu de rouvrir cet intéressant procès. B.

—

Famille Delmas (LI, 391). — Nul doute que M. Henri Tamizey de Larroque, à Gontaud (Lot-et-Garonne) ne réponde si on l'interroge. Fils ou petit-fils d'une Delmas de Grammont, fils d'un érudit célèbre, il a dans ses papiers une généalogie de cette famille, qui existe en Agenais. LA COUSSIÈRE.

***

La famille Delmas, d'Ussel, est bien connue en Corrèze. On la trouve établie à Ussel au XVIIe siècle. Elle a formé deux branches : Delmas de la Rabière, Delmas de Grammont. La première s'est éteinte au commencement du siècle dernier. Ses descendants, par une femme, sont, dit-on, en instance pour relever ce nom. La branche de Grammont, fixée en Agenais, existe encore. Le général Delmas de Grammont, député, auteur de la célèbre loi Grammont, lui appartenait. La généalogie de cette famille depuis le XVe siècle a été dressée par M. Pellerin. Elle est encore manuscrite. OSMIN.

***

Cette famille, en 1757, a produit ses titres devant Bernard Chérin, généalogiste et historiographe des ordres royaux, qui, d'après ces documents, a dressé un très long mémoire, actuellement conservé aux manuscrits de la Bibliothèque nationale et duquel il résulte que cette famille a pour armes : *d'argent, à la croix ancrée de gueules*, et pour devise : *Crux omnibus ancora sacra* ; qu'elle est originaire de la ville de Nézignan-l'Evêque au diocèse d'Agde ; qu'au commencement du XVIIe siècle, elle vint se fixer dans la ville d'Ussel, où elle a produit un receveur général et un procureur principal et domanial du duché de Ventadour, un avocat au parlement de Bordeaux, un consul et deux maires d'Ussel, deux prieurs, l'un de Serandon, l'autre de Lapleau, etc.

Elle a aussi possédé, dans la paroisse d'Ussel ou dans les paroisses voisines, les terres de Gramont ou Gramond, d'Arsac, du Mont, de Naugenas ou Nogenas, de la Veyssière, de la Rebière, de la Coste.

Les armes de cette famille Delmas sont ainsi enregistrées dans l'*Armorial général de France*, dressé et paraphé, en vertu de l'édit royal de novembre 1696, par Charles d'Hozier, juge d'armes de France et garde de cet Armorial ; registre de Limousin (1). Descriptions, p. 395 ; Blasons coloriés, p. 235 (Manuscrit original de la Bibliothèque nationale) :

Pierre Delmas, sieur de Gramont, procureur principal d'Ussel.	*de sinople à trois fasces ondées d'argent*

Il est à remarquer que ces armes sont inscrites sur deux colonnes, ce qui implique qu'elles ont été concédées, par Char-

(1) Ce registre a été publié en 1894 par J. Moreau de Pravieux avec un avant-propos par A. David de Saint-Georges, limousin.

les d'Hozier, audit Pierre Delmas qui devait ignorer les véritables armoiries de sa famille, découvertes plus tard et que nous donnons ci-dessus, d'après une pierre tombale de l'église paroissiale de Nézignan-l'Evêque (*Mémoire de Chérin*).

Antoine Diousidon a publié à Paris, en 1811, des « Observations critiques, tant sur les fragments d'histoire de la ville d'Ussel que sur l'histoire de la ville d'Ussel, ouvrages successivement sortis de la plume de M. Delmas, dernier lieutenant général de la sénéchaussée, ex-président du Tribunal de l'ancien district de ladite ville ».

Ce volume contient une très vive critique de la généalogie des Delmas de Gramont et de la Rebière.

Le même mémoire de Bernard Chérin débute par un certain Guillaume Delmas ou Dalmas, habitant de la ville de Rodez, serviteur (*servitor*) du comte de la Marche et de Castres et qui monta le premier à l'assaut de la ville de Pontoise, en 1441, sous Charles VII, lequel, deux ans après, en juin 1443, en considération de ce fait d'armes, anoblit ledit Guillaume Delmas et lui permit de porter une couronne murale sur ses armes. D'après les titres qui lui ont été communiqués par la famille Delmas en 1757, Chérin nous donne la descendance de ce Guillaume Delmas, sous cette réserve qu'il ignore si ces lettres d'anoblissement ont été véritablement concédées par Charles VII et qu'il n'a pu rattacher les Delmas d'Ussel, originaires de Nézignan-l'Evêque, aux Delmas ou Dalmas, seigneurs de Calmels en la paroisse de Sainte-Radegonde (Rouergne), dont le premier auteur connu est ce Guillaume Delmas ou Dalmas dont nous venons de parler. TH. COURTAUX.

—

Mme Desbordes-Valmore (LI, 445). — Marceline Desbordes est morte à Paris, dans la nuit du 22 au 23 juillet 1859. Elle habitait en dernier lieu rue de Rivoli, 73, au coin de la rue Etienne. Elle venait d'avoir soixante-treize ans (Sainte-Beuve, *Madame Desbordes-Valmore*, page 242).

Elle est enterrée au cimetière du Nord (Montmartre). Sa tombe est située 26e division, 4e ligne, n° 12, avenue de la Cloche. (B. Rivière, *Correspondance intime de Marceline Desbordes-Valmore*, tome I, 1896, page 201).

A. BOGHAERT-VACHÉ.

Fualdès, juge de Charlotte Corday (T. G. 369). — Qu'y a-t-il de vrai dans le récit souvent répété qu'en démolissant la maison de la rue des Hebdomadiers (que veut dire ce mot) on aurait découvert les cadavres de deux petits joueurs d'orgue de Barbarie enterrés avec leurs instruments ? CHAMPVOLANT.

—

Prince de Gavre (LI, 278, 411). — Voir : *Les sires de Gavre*, par Em. Gachet. Bruxelles, Vaudale 1845-80.

J-C. WIGG.

—

Les lettres de Victor Hugo à Mme Drouet (LI, 165). — Les familiers du poète pendant longtemps, ont enveloppé dans un grand mystère le sens charnel de la liaison de Victor Hugo avec Mme Juliette Drouet. Ils se départissent aujourd'hui de cette réserve. M. Paul Meurice, lui-même, dont on sait la discrétion, dans l'édition complète des œuvres de Victor Hugo qu'il prépare, en préface à *Ruy Blas*, publie les lignes suivantes :

On peut parler librement aujourd'hui d'une liaison qu'un demi-siècle devait consacrer et qui, commencée en faute, s'acheva presque en vertu. Mais en 1833, à l'heure qui nous occupe, nous n'en sommes qu'au commencement, et il faut convenir que c'est la faute qui domine. *Elle* surtout, elle avait pu croire d'abord ne s'abandonner que pour un caprice, et elle ne paraît pas s'être crue obligée d'y rester fidèle. Mais la douleur et la colère où se révéla l'ardente jalousie de ce nouveau venu dans sa vie dissipée lui eurent vite montré que le caprice chez lui s'était presque aussitôt fait passion. Elle avait une intelligence et un cœur capables de comprendre quel sort enviable ce serait pour elle d'inspirer au grand poète un sentiment profond et durable, et de devenir sa vivante Marion Delorme ; elle ne lui avait encore donné que sa beauté, elle lui donna son âme.

Il n'en avait pas moins, lui, à lui pardonner, non seulement tout le passé, mais quelque chose du présent. Il pardonna de tout son amour. Et cela, du même coup, lui donna la clef du rôle à écrire pour Juliette. Jane, elle aussi, trompera Gilbert, et Gilbert pardonnera à Jane, Et Jane dira à Gilbert, Juliette dira à Victor : « — Ah ! vous ne savez pas combien l'amour qui a des torts à se reprocher est un amour profond, exclusif et désespéré !... Tu ne me crois peut-être pas ? Je t'ai trompé une fois, je t'ai tant offensé ! C'est pourtant bien sincère ce que je te dis... Comment te faire

comprendre à quel point tu es tout pour moi, à quel point je suis confuse, repentante et à genoux devant toi ! »

—

Lallemand (Le général baron Charles-Antoine) (LI, 278). — Charles-Antoine, l'aîné des deux frères Lallemand, commandait le département de l'Aisne lorsqu'il apprit le débarquement de Napoléon. Il prit part, avec Lefebvre-Desnouettes et son frère Henri Lallemand, à une tentative pour se rendre maîtres de l'arsenal de la Fère et de la troupe qui en formait la garnison (10 mars 1814). Arrêté pour ce fait, il ne recouvra la liberté que le 20 mars ; il fut nommé lieutenant général et pair, pendant les Cent jours ; il assista aux batailles de Fleurus et de Waterloo.

Après les désastres de cette journée, il s'embarqua pour l'Angleterre, où il demanda inutilement à accompagner Napoléon à Sainte-Hélène. Traité lui-même en prisonnier, il fut jeté sur un vaisseau anglais, conduit à Malte, enfermé au fort La Valette, libéré quelques mois après, à condition de quitter l'île aussitôt. Il se rendit alors à Smyrne, d'où l'expulsa un ordre du Grand Seigneur, puis en Perse et enfin en Amérique.

Germain Sarrut, auquel nous empruntons ces détails (*Révolution française*, Lécrivain et Toubon éditeurs) ne donne aucun détail sur ce que Charles Lallemand fit ensuite, et se borne à dire qu' « il son-« gea à reprendre une carrière active dans « laquelle ses talents pussent être utili-« sés ».

Le même auteur nous apprend que *Henri* Lallemand, qui était à la Fère lorsqu'il apprit le débarquement de Napoléon, prit part à la tentative de Charles et partagea sa captivité.

Nommé lieutenant général, il se distingua à Waterloo à la tête de l'artillerie de la garde, suivit l'armée sous les murs de Paris et derrière la Loire. Proscrit avec son frère par l'ordonnance du 24 juillet 1813, il parvint à se soustraire aux poursuites et à passer aux Etats-Unis. Il fut condamné à mort par contumace. Il est décédé à Borden-Town en 1823.

V. A. T.

—

Larive (Jean Mauduit de) 1749-1827 (LI, 391). — Sait-on quel était le nom de la femme de Larive ? — Pendant son séjour à Bruxelles, Larive avait épousé la seconde fille de d'Hannetaire, mais il divorça en 1795 et contracta un second mariage. Le bruit courut alors qu'il épousait Mlle de Sombreuil, et Larive crut devoir le démentir par une déclaration publique (*Moniteur universel*, 1er mars 1795). — La vérité est qu'il épousa, après son divorce, Mlle Van den Hove, fille d'un pharmacien de Bruxelles, qui venait elle-même de divorcer avec son mari, Van der Heen, horloger belge, établi à Paris rue de l'Echiquier. Trois enfants étaient nés du mariage Van der Heen. Larive adopta le plus jeune qui dirigea plus tard le manège du Luxembourg.

On trouvera des détails sur sa maison du Gros-Caillou, qui appartenait à sa première femme, dans les *Souvenirs d'un sexagénaire*, par Arnault. Ce n'est que plus tard qu'il acquit sa propriété de Montlignon, petite commune dont il fut maire, et où il mourut.

H. LYONNET.

—

Le Prestre de Châteaugiron (LI, 392). — M. H. Baguenier Desormeaux trouvera dans l'*Amateur d'autographes*, du 15 juillet 1898, un article intitulé *Marceau et Mlle de Chateaugiron*. Il y verra en note, à la page 5, quelques renseignements sur H. de Chateaugiron, qui était bien le frère de Mlle Agathe de Chateaugiron. Il fut aide de camp de Marceau, et lié avec Kléber. Nommé plus tard pair de France, puis consul général à Nice. Il était en outre membre de la *Société des bibliophiles françois*, et à ce titre cette société s'occupe d'écrire sa biographie.

B.

—

Milord Arsouille (LI, 333). — Ce n'est pas une réponse à la question. J'ignore si lord Seymour a laissé des papiers, et s'il existe sur lui des documents inédits.

Mais le *Gaulois* a publié une chronique qui paraît révéler une particularité ignorée : lord Seymour, Mylord l'Arsouille, n'a pas été le seigneur dissipé que dépeint la légende. Ce que voyait le peuple, c'était son sosie :

Lord Seymour s'était vite lassé de ces apothéoses carnavalesques. Et en croyant l'acclamer, pendant des années, ce fut son sosie que salua la foule.

En 1840, à Paris, vivait un bon jeune homme, libre et très fortuné, — et dont le caractère gai et sans égoïsme était aimable. Il portait le nom sans prestige de Labattu. Il

était à juste titre fier de ses relations ; on l'avait accepté dans la société parisienne.

Labattu pouvait être heureux. Il ne l'était pas. Il manquait à cet infortuné une gloire — celle que lord Seymour avait acquise sans effort. Ce n'étaient pas les lauriers sportifs du président du Jockey qui empêchaient Labattu de dormir, — c'était cette renommée de roi du plaisir ; c'était le surnom de Mylord l'Arsouille qui tourmentait le sosie. Alors commença pour lui une vie infernale.

Il déploya un luxe extraordinaire, monta le boulevard dans sa voiture attelée de six chevaux, accompagnée de piqueurs sonnant de la trompe, et de courriers fleuris de grelots. Il inonda la foule de bonbons et de dragées ; il eut une escorte d'étendards, de chevaux chamarrés. Dès le matin, il exposait sa voiture devant son hôtel ; ses amis garnissaient les fenêtres. Il se montrait à Tivoli, aux Montagnes-Russes, aux Variétés, partout ; il arborait les costumes les plus rutilants ou les plus falots.

Et tous ces efforts étaient vains, toutes ces tentatives superflues : personne ne savait son nom ; personne n'admettait sa gloire ; les hommages allaient vers son rival, et tout le fracas de son train ne servit qu'à augmenter la popularité de son rival ; on le prenait, lui Labattu, pour l'homme qu'il voulait détrôner ! On criait sur son passage :

— Vive lord Seymour ! Vive Mylord l'Arsouille !

Labattu, navré, mais entêté, se montra aux *Vendanges de Bourgogne*, et là fit ruisseler un Pactole sur ses obscurs admirateurs. Triomphe dont il ne jouit pas : on criait encore :

— Vive lord Seymour ! Vive Mylord l'Arsouille !

Alors, écrasé par cette renommée qu'il ne pouvait ni détruire, ni égaler, Labattu quitta son ingrate patrie. Il abandonna ce Paris qui n'avait pas voulu lui donner sa part d'admiration. Et il se retira en Italie, où il est mort.

Telle est la vérité sur Mylord l'Arsouille ; et c'est ainsi qu'il convient de rectifier la légende. Aussi bien, je n'espère pas y parvenir — et je serai un autre Labattu.

Vraiment y eut-il un lord Seymour qui ne fut qu'un Labattu ? Dr L.

—

Un sieur Perkins de Mac-Mahon (LI, 222). — Il est probable que le sieur Perkins de Mac-Mahon était de la même famille que le maréchal, comme lui irlandais d'origine. M. le docteur Cabanès, qui s'est occupé de la question, pourrait peut-être nous renseigner exactement sur ce point, mais ce qu'il n'a pas dit et qu'il serait intéressant de savoir, c'est par suite de quelles circonstances la famille Mac Mahon a quitté son pays d'origine.

Est-ce à la suite des faits suivants ?

En 1641, eurent lieu en Irlande les premiers troubles de la grande conspiration de quelques traîtres parlementaires qui commirent le plus noir de tous les parricides en faisant mourir le roi Charles Ier, d'heureuse mémoire, et à la suite duquel toute la terre habitable fut dans le dernier étonnement d'un tel prodige de cruauté.

Les catholiques irlandais ne voulant plus être sous la domination des gouverneurs et magistrats anglais essayèrent de les déposséder de leurs charges pour installer à leur place leurs coreligionnaires.

Les deux chefs du mouvement furent un baron Macquit et un gentilhomme nommé *Macmahon*.

Un traître, valet du chevalier Jean Clotwort, découvrit cette conspiration et s'empressa d'en dénoncer les chefs. Macquet et Macmahon furent arrêtés.

Ils affirmèrent que le roi Charles ignorait leur complot, qu'ils n'avaient reçu aucun ordre de chasser les Anglais d'Irlande, et qu'ils avaient agi de leur seule initiative.

On feignit, malgré cela, de croire que les ordres venaient du roi et Macquit et Macmahon furent condamnés et punis de la mort des traîtres. Jean Pila.

—

Alice Ozy (LI, 167, 256, 305, 362, 475). — Un *seul* point s'impose à la fin et non *deux*, c'est la légende ou titre « *des mains pleines* » que j'invoque. Le vers de Béranger qui suit, a trait *aux jours* où j'allais à Fleurus, il y a 45 ans.

Léda.

—

Paganini (LI, 168, 228, 306, 364, 413). — *Le Petit Nicois*, 30 mars 1905, sous la signature de M. Georges Maurevert, publie un article très documenté qui se termine ainsi :

J'estime que le récit de Ziem est moins obscur, infiniment plus acceptable que la narration italienne, pleine d'erreurs ou d'invraisemblances.

Cet article aura-t-il la bonne fortune d'amener une révélation autorisée qui aidera une fois pour toutes l'*Intermédiaire* à résoudre la question tant controversée des obsèques de Paganini — et à nous faire connaître d'une façon irréfutable et défini-

tive l'endroit où ses restes reposèrent de 1840 à 1845 ?... Espérons-le...

GEORGES MAUREVERT.

*
* *

Dans un ouvrage de Guy de Maupassant : *Sur l'Eau*, pages 21 et 27, je lis les pages suivantes que je vous copie et qui, si elles sont de l'authentique histoire, et non du roman, satisferont, je crois, la curiosité du questionneur :

..... En approchant de l'île de Honnat nous passons auprès d'un rocher nu, rouge, hérissé comme un porc-épic tellement rugueux, armé de dents, de pointes et de griffes qu'on peut à peine marcher dessus ; il faut poser le pied dans les creux, entre ses défenses, et avancer avec précaution ; on le nomme Saint-Ferréol.

Un peu de terre venue on ne sait d'où s'est accumulée dans les trous et les fissures de la roche, et là-dedans ont poussé des sortes de lis et de charmants iris bleus dont la graine semble tombée du ciel.

C'est sur cet écueil bizarre, en pleine mer que fut enseveli et caché pendant 5 ans le corps de Paganini. L'aventure est digne de la vie de cet artiste génial et macabre, qu'on disait possédé du diable, si étrange d'allures, de corps, de visage, dont le talent surhumain et la maigreur prodigieuse firent un être de légende et une espèce de personnage d'Hoffmann.

Comme il retournait à Gênes, sa patrie, accompagné de son fils, qui, seul maintenant pouvait l'entendre tant la voix était devenue faible, *il mourut à Nice, du choléra, le 27 mai 1840.*

Donc son fils embarqua sur un navire le cadavre de son père et se dirigea vers l'Italie. Mais le clergé génois refusa de donner la sépulture à ce démoniaque. La cour de Rome, consultée, n'osa point accorder son autorisation.

On allait cependant débarquer le corps lorsque la municipalité s'y opposa sous prétexte que l'artiste était mort du choléra.

Gênes était alors ravagée par une épidémie de ce mal ; mais on argua que la présence de ce nouveau cadavre pouvait aggraver le fléau.

Le fils de Paganini revint alors à Marseille, où l'entrée du port lui fut interdite pour les mêmes raisons. Puis, il se dirigea sur Cannes où il ne put entrer non plus.

Il restait donc en mer, berçant sur la mer, le cadavre du grand artiste bizarre que les hommes repoussaient de partout.

Il ne savait plus que faire, où aller, où porter ce mort sacré pour lui, quand il vit cette roche nue de Saint-Ferréol au milieu des flots.

Il y fit débarquer le cercueil qui fut enfoui au milieu de l'îlot.

C'est seulement en 1845 qu'il revint avec deux amis chercher les restes de son père pour les transporter à Gênes dans la villa Gajona.

N'aimerait-on pas mieux que l'extraordinaire violoniste fût demeuré sur l'écueil hérissé où chante la vague dans les étranges découpures du roc ?

Le *Grand Dictionnaire* de Larousse raconte autrement la fin de Paganini dont il attribue la mort à la phtisie laryngée, et il dit que le clergé niçois ayant refusé l'inhumation du corps de Paganini, persuadé qu'il était le diable en personne, ses restes furent cachés pendant 5 ans dans une cave de l'hôpital de Nice.

L.

—

Fiarron de Chamousset, médecin (LI, 334). — Voici, concernant Chamousset, toujours philanthrope, mais fort connu comme organisateur de la petite poste, un document inédit que nous avons découvert dans les *Archives de la Bastille* (carton 12093, dossier Vatripon).

Ce document émane d'un officier de police, nommé Meaux Saint-Marc, à qui incombait la surveillance de ce nouveau service, service qui, en l'an de grâce 1905, laisse, par parenthèse, passablement à désirer.

Meaux Saint-Marc s'adresse à son chef immédiat, le lieutenant de police :

Monsieur,

M. de Chamousset m'a fait l'honneur de passer chez nous hier au soir pour me dire que plusieurs facteurs avoient manqué à leur devoir et qu'il était nécessaire de les punir, sans quoy le service manqueroit.

Je me suis informé dans différens bureaux et je trouve qu'il y en a trois dans le bureau I de la place Maubert qui se sont enyvrés jusqu'à un tel point qu'ils étoient incapables de remplir leurs fonctions, suivant le rapport du Sr Descouture, commis dudit bureau, lequel, s'il n'eût pas fait faire l'ouvrage par d'autres personnes, dit que le service auroit manqué. M. de Chamousset, en ayant été informé, les a renvoyés tous les trois.

Dans le bureau B. de la rue Couture-Sainte-Catherine, le Sr Gidoin, qui en est commis, m'a dit aussi que le nommé Vatripon, un de ses facteurs, s'est aussy enivré, qu'il a rapporté son sac dans lequel on a trouvé deux lettres, l'une adressée à M. de Sauvigny, intendant de Paris et une autre à un particulier, lesquelles ont été retardés au moins de

vingt quatre heures, et une autre dans sa poche, décachetée, laquelle il a refusé de remettre au Sr Gidoin, disant pour raison que cela ne le regardait pas. Le commis ajoute que ledit facteur a aussi tenu quelques mauvais propos contre la poste.

M. de Chamousset vous prie instamment que ledit Vatripon soit arrêté seulement pour huit jours pour donner exemple aux autres.

MEAUX SAINT-MARC.

Ce jourd'hui, 21 juillet 1760.

On voit que le philanthrope n'y allait pas de main morte, quand il s'agissait du service.

Arrêté par les soins de Meaux Saint-Marc, Vatripon allégua pour excuse une indisposition (quel euphémisme !) qui l'avait obligé à « renvoyer par sa femme sa boîte au directeur de Paris ».

Il n'en fit pas moins ses huit jours de prison. D'E.

—

Famille de Refuge (LI, 168, 258, 307, 413). — Plusieurs personnages du nom de Refuge furent au service de Louise de Savoie et de Marguerite d'Angoulême. On rencontrera les noms de *Loyse du Reffuge*, *Regnault du Reffuge*, *seigneur de Villene*, *Mlle de Refuge*, et *Christophe de Refuge* dans les *Comptes de Louise de Savoye* (*1515*, *1522*) *et de Marguerite d'Angoulême* (*1512*, *1517*, *1524*, *1529*, *1539*), que MM. Abel Lefranc et Jacques Boulenger viennent de publier chez Champion.

Je trouve encore dans mes notes : *Helye de R.*, *seigneur des Bordes*, maître d'hôtel de Louise de Savoye en 1515, mort le 7 septembre 1515 ; *Guyot de R.*, pannetier de Louise de Savoie de 1500 à 1507, et valet tranchant de 1499 à 1500, puis de 1507 à 1508 ; *Loysette de R.*, « damoiselle » de Louise de Savoye en 1508 ; *Loyse de R.*, « dame » puis pensionnée de L. de S. en 1531 ; *Regnault de R. seigneur de Villaines*, écuyer d'écurie de L. de S. de 1497 à 1518, et pensionné depuis 1515 ; en 1531, *Renault de R.* touche encore 400 l. de gages comme écuyer « combien qu'il ne soit en l'estat de servir », plus 200 l. de pension.

Claude de R. est valet de chambre des enfants de France (le dauphin, les ducs d'Orléans et d'Angoulême, Mesdames Charlotte, Madeleine et Marguerite) en 1524. Il est encore valet de chambre de Madeleine et Marguerite de 1530 à 1533, de Madeleine, Marguerite et Catherine de Médicis de 1534 à 1536, et de Marguerite et Catherine jusqu'en juillet 1537.

Anne Le Mave, femme de Guyot de R., est « damoiselle » des enfants de France déjà cités en 1524, « dame » de Madeleine, Marguerite et Catherine de Médicis de 1534 à 1536, puis de Marguerite et Catherine de 1537 à 1540.

JACQUES PISTOR.

—

Le poète Regnard (LI, 392). — Jean-François Regnard mourut célibataire, le 4 septembre 1709, à Dourdan, dans son château de Grillon. Ses héritiers, qui acceptèrent sous bénéfice d'inventaire sa succession et vendirent, le 13 mars 1710, la maison, le moulin et les terres de Grillon au marquis de Magny, fils du célèbre antiquaire, furent : 1° Jeanne Regnard, sa sœur, veuve de Pierre Marcadé, conseiller, secrétaire du roi, dont un fils, Charles, conseiller du roi, maître ordinaire en sa chambre des comptes à Paris, fut témoin, le 5 septembre, de l'acte d'inhumation de son oncle ; 2° Pierre Bellavoine ; 3° Marthe Bellavoine, femme de S. Clapisson d'Ullin, seigneur de Chartrettes, fils et fille d'Anne Regnard, femme de Pierre Bellavoine, juge des Consuls de la ville de Paris ; 4° Louis Marcadé, avocat au Parlement, fils de Marthe Regnard, femme de Siméon Marcadé, bourgeois de Paris, ses neveux et nièce. H. DE G.

***

J'ignore s'il existe encore quelque survivant de la famille de Regnard ; mais ce que je sais, c'est que du château de *Grillon* et non *Grilbon* près de Dourdan, il n'existe plus aujourd'hui — du moins c'est une tradition locale — qu'une partie de mur et une grille. SIR GRAPH.

—

Le général Trépoff (LI, 168, 259, 416). — Ayant également connu personnellement le vieux général Trépoff, ainsi que notre honoré collaborateur « Romanof », j'ai entendu raconter dans le temps l'origine du nom de Trépoff russifié un peu autrement, à savoir : Tréphoff, c'est-à-dire de l'allemand *Trep*-escalier et *hof* cour, pas *auf*, sur, en haut de l'escalier, mais dans la cour sur l'escalier. KY.

***

Malgré que j'aie déclaré le récit de Saint-George véridique quant à son ori-

gine, je dois déclarer que je me suis trompé.

Le *vieux* général Trepoff était le fils naturel d'*Alexandre Stewen*, né 1783, à Fredrickshamn, en Finlande, qui par son mariage avec la comtesse *Hélène Steinheil*, a été autorisé à adopter le titre de comte de *Stewen Steinheil* selon l'ukase du 22 janv. (8 janv.) 1825.

(Voir *La Noblesse titrée de l'Empire de Russie*, par R. J. Ermerin). ROMANOV.

—

Famille de Tourville (LI, 392). — En 1892, Mme Ernest de Tourville, née de Roucy, demeurait au château de Tourville près Pont-Audemer, Eure) avec ses enfants M. et Mme Adrien de Tourville. J'ignore si ces personnes descendent de l'amiral. LOUIS CALENDINI.

*
* *

L'amiral de Tourville n'a pas laissé de postérité ; son frère, colonel de mousquetaires, est mort lui-même sans enfants. Ils avaient une sœur dont les descendants ont relevé le nom de Tourville. On pourrait obtenir des renseignements en s'adressant à M. Le Danoys de Tourville, juge de paix à Couptrain (Mayenne), et à son père qui doit posséder la généalogie de la famille. Je ne connais pas l'adresse de ce dernier. VIDIMUS.

—

Armoiries à déterminer : trois chapiteaux (LI, 446). — Il s'agit de la famille angoumoisine des *Chapiteau de Rémondias*, dont un membre habite dans la banlieue de Périgueux. Mon *Intermédiaire* de 1904 étant à la reliure, je ne puis assurer qu'il y fût question des Chapiteau, mais il me semble m'en souvenir. Les émaux ont varié, généralement le champ est d'azur, les chapiteaux d'argent et les étoiles, d'or. LA COUSSIÈRE.

—

Livres sur Conrart et portraits (LI, 225, 368). — Je possède de Valentin Conrart, premier secrétaire de l'Académie française (1603-1675), une curieuse lettre aut. s. 2 p. in-8, avec adresse, cachets et soies (*Paris*) 4 juin 1660. Cette lettre est adressée à monsieur de Zulichem, (*Guill. Huyghens van Zuylichem*), poète et homme d'Etat hollandais, qui fut ministre de Guillaume III, prince d'Orange Stathouder des Etats de Hollande, et qui était père de l'illustre savant du XVIIe siècle, Christian Huyghens, astronome célèbre né à La Haye en 1629, lequel enrichit les sciences et particulièrement la physique d'une foule d'inventions utiles.

Conrart écrit à M. de Zuylichem :

Je ne laisse pas de vous faire encore ce billet, pour accompagner quelques nouvelles productions de nos Muses françaises sur les deux grans événemens de la Paix (*Suite du fameux traité des Pyrénées*) et du mariage du Roy (*Louis XIV, avec l'infante Marie-Thérèse d'Autriche*). Vous y verrez des noms de vos connaissances et de personnes que vous estimez et qui vous estiment également.

Et, plus loin, il ajoute :

On attend icy bien tost des ambassadeurs extraordinaires de M^rs (sic) les Estats avec lesquels je me promets de voir vostre excellent Archimède, ce qui me fait souhaiter leur arrivée avec grande passion. Pleust à Dieu, Monsieur, que vous fussiez aussi de la trouppe. Mais puis-que c'est un bien que je ne puis me promettre, ce me sera une consolation de vous voir en la personne d'un autre vous-même et pour qui j'ai la mesme estime et la mesme amitié que pour vous. Faites-moi la grâce tous deux de me continuer la vostre et de me croire autant que personne au monde.

Monsieur,
Vostre très humble et très
obéissant serviteur.
CONRART.

A la lettre se trouve joint le portrait petit in-fol. de Conrart « Conseiller et se-« crétaire du Roy, maison et couronnes « de France et de ses finances, secrétaire « de l'Académie française ».

C. le Feure pinx. L. Cossin, sculp.

De l'aimable missive qui précède, semble découler la morale que voici : C'est que, autant Valentin Conrart, secrétaire du Roy et couronnes de France, se montre respectueux et courtois à l'égard de deux étrangers illustres, autant l'ombrageux traducteur de l'Art poétique d'Horace se montra sournois et grossier envers l'un de ses compatriotes les plus dignes de respect, lorsqu'il commit le méchant alexandrin que chacun connaît :

Imitant de Conrart le silence prudent

Il est vrai que c'est le même Boileau qui insultait Louis XIV, en lui décochant la vaniteuse flatterie dans laquelle l'orgueil surpasse la bassesse :

Grand Roy, cesse de vaincre, ou je cesse d'écrire !

Dr V. D. CORPUT.

Livre des poinçons (L, 673, 821, 930 ; LI, 371) — Le dernier livre paru et le plus complet sur la matière est le *Manuel de l'orfèvre, la garantie du titre des ouvrages d'or et d'argent*. Paris, J. B. Baillière et fils, 1904, 1 vol. in-18 p. XVI, 380 p. avec 86 fig. représentant 685 poinçons anciens ou modernes.

Dr Rire.

—

Leta pane (L, 53, 200). — Comme il faut rendre à César ce qui est à César, il est peut être utile de dire que l'erreur reprochée à Deschamps avait été rectifiée par lui-même, colonne 1445 de son *Dictionnaire de Géographie*, et qu'il avait donné l'explication que n'a fait que reproduire le libraire Voynichès.

César Birotteau.

—

Célibat ecclésiastique (XLI, XLII, XLVIII; XLIV; XLV, XLIX). — *Le mariage des prêtres. Réponse à M. Jules Favre, suivie du Concordat, des articles organiques et de la lettre du Cardinal Caprara*, par l'abbé Th Loyson. Paris, Doniol, 1867, in-8.

Le mariage, la séparation et le divorce considérés au point de vue du droit naturel, du droit civil, du droit ecclésiastique et de la morale, suivis d'une étude sur le mariage civil des prêtres, par J. Tissot. Paris, 1868, in-8.

Paul Pinson.

—

Bibliographie (LI, 447). — Pour répondre au désir exprimé par le collègue « La Résie », voici le texte complet du titre des *Souvenirs du quartier latin*, de la Bretonnière, avec la date d'impression et le nom de l'éditeur : *Macédoine-Souvenirs du quartier latin dédiés à la jeunesse des Ecoles. Paris à la chûte de l'Empire et pendant les Cent jours. Correspondance avec Béranger* par E. La Bretonnière. Paris. Marpon 1863-1 vol. in-8. 361 pages.

Ce volume serait assez rare, au dire de certains libraires, et a été coté jusqu'à 15 fr. en 1894, dans un catalogue de M. Môre.

Je n'ai malheureusement aucun renseignement analogue sur le Dictionnaire de Fléniaux.

L'abonné H. Cd.

—

Rabelais : exemplaires historiques (LI. 393). — Non seulement Gambetta, comme le disent les Goncourt, possédait des éditions très précieuses de Rabelais, mais encore, si l'on en croit une note parue dans le *Figaro* du 2 janvier 1883, sous la signature Paul Hémery, il avait composé une étude intitulée : *Jurisprudence de Rabelais*. J'ai vainement tenté d'avoir des renseignements sur cette étude ; je n'ai pu savoir ce qu'elle était devenue.

La *Revue des Etudes rabelaisiennes* (1904), II, p. 190-2, a publié deux lettres de Gambetta à Mme la marquise Arconati-Visconti. Dans l'une, du 30 septembre 1877, Gambetta cite une phrase de Rabelais, et dans l'autre, du 19 juin de la même année, il remercie la marquise de lui avoir procuré le curieux ouvrage de Ginguené, intitulé : *De l'autorité de Rabelais dans la Révolution présente* (Edition de l'an II).

Jacques Pistor.

*
* *

Il n'est pas douteux que Gambetta lisait Rabelais avec fruit.

M. Delcassé, qui a vécu près de Gambetta, nous a raconté souvent, alors qu'il était notre collaborateur au *Paris*, des anecdotes sur les lectures passionnées que Gambetta faisait de Rabelais, sur les passages qu'il récitait le plus volontiers, sur les expressions qui lui restaient chères. Il n'était pas de sujets qui ne lui donnassent l'occasion d'une citation. Mais il gardait cette langue truculente pour l'intimité. Autant les citations de Rabelais lui venaient aux lèvres entre amis, autant il les employait peu dans ses discours publics. Rabelais était son livre de chevet. S'il existe des exemplaires portant la trace de son enthousiasme, son père a dû en hériter.

Sont-ils, depuis la mort du père, restés dans la famille, ou sont-ils devenus, comme les lettres de jeunesse de Gambetta, la propriété d'un de ses plus vieux amis, un magistrat, qui se propose d'en faire une publication?

M.

—

Bibliothèque de M. de Montaiglon (LI, 273, 421, 452). — Je conviens bien volontiers de ma méprise au sujet des articles du *Temps* et de la *Revue Bleue*. Mais mon éminent « rectificateur » me permettra de lui faire remarquer que l'article du *Temps* auquel je faisais allusion, était du 19 juillet 1901 et non de 1904. Or, j'ai le souvenir très positif d'avoir lu dans le *Temps* ou le *Petit Temps*, à cette

époque, un article de M. Schiff sur la bibliothèque Montaiglon. NÉRAC.

*
* *

Malgré la précision des références données, on peut indiquer, comme sommaire de cette question, que M. de Montaiglon, qui habitait, 9, place des Vosges, avait une bibliothèque comptant 85.000 volumes. Il mourut le 1er septembre 1895. Il ne laissait point d'héritier de son vivant, et par nécessité, il avait passé un contrat avec un religieux de l'ordre de saint Benoit, le père de La Tremblaye, qui lui proposa l'achat de ses livres, lesquels resteraient réunis chez les pères, ceux-ci lui promirent, en compensation une pension de 1200 fr. Une salle fut aménagée, 34, rue Vaneau, les livres y furent transportés.

L'acte consacrant ce marché fut passé le 21 janvier 1894. M. de Montaiglon, à sa mort, avait touché 1800 fr. En sorte que le père de La Tremblaye avait payé 1800 fr. une bibliothèque de 85.000 volumes.

Pendant quatre ans, la bibliothèque resta ouverte aux bénédictins et aux élèves de Montaiglon. En 1899, l'ordre déménagea, pour aller rue de la Source ; il ne resta rue Vaneau que les livres confiés à la garde du père de La Tremblaye.

Quand, à la veille de l'expiration du bail, on voulut faire transporter la bibliothèque en un autre lieu, on ne trouva plus de livres rue Vaneau : tout avait disparu et le bibliothécaire également.

Ce religieux avait quitté l'ordre, il s'était marié. Il était passé en Amérique où il avait mis la bibliothèque à l'encan.

Une des clauses de la convention stipulait : « Un catalogue complet sera préparé dès maintenant sous la direction de M. de Montaiglon. Ce catalogue devra, dans les cinq ans qui suivront le décès de M. de Montaiglon, être imprimé aux frais de l'acquéreur ».

Faute d'avoir rempli cette clause, l'ex-père de La Tremblaye aurait pu être poursuivi ; mais il s'acquitta de sa mission dans les délais voulus. M. Maurice Tourneux, bon juge en la matière, dit qu'il l'a fait de façon « très insuffisante ». D'ailleurs, l'ex-moine soutenait que cette bibliothèque comprenait 18,000 volumes et non 85000. C'est là un écart considérable. Il est permis de penser qu'il a trouvé plus commode et moins onéreux de faire cataloguer 18.000 volumes que 85.000.

Les bénédictins ne parlent qu'avec amertume de ce personnage. Celui-ci soutenait alors qu'il allait intenter aux religieux un procès en restitution de 400.000 francs qu'il disait avoir dépensés pour eux. Nous n'avons jamais entendu parler de ce procès dont il menaçait témérairement sans doute, ses anciens compagnons. M.

—

Etal (LI, 391, 451). — La réponse de MM. Margueritte est adroite. J'aurais gagé qu'elle serait ce qu'elle a été. Ils ont écrit des *étals*, ils l'avouent et s'en justifient : ils se sont conformés à l'usage ! Nous irons loin, si nous nous laissons glisser sur cette pente. Le boucher et le *chartutier* disent des *étals* et ils doivent s'y connaître puisqu'ils s'en servent tous les jours. Alors ces messieurs seront forcés d'écrire des *castroles* suivant l'usage des cordons-bleus ; des *colidors*, comme font les maçons, des *verloppes*, à l'imitation des menuisiers. Les serre-joints de ceux-ci sont devenus des *sergents* et le mot a pris gîte dans les dictionnaires. On pourra s'asseoir sur une chaise *cannelée* devant une maison de rue *passagère*. J'en passe et des pires, mais tout cela est *d'usage courant*.

Que de formes l'usage d'en bas nous a déjà imposées ! On disait un sandwich, on a dit une sandwich et je crois qu'on recommence à dire un sandwich ; et tout cela pour se conformer à la langue du maître-d'hôtel en habit noir qui les confectionne et les offre. Qui donc ose dire *une* bisque, un potage *à la bisque*. Les garçons nous ont imposé *un bisque*. Azalée est féminin, mais les jardiniers nous font dire de beaux *azalées*, et ils savent les choses de leur métier, je pense ! Face et main féminins, donnèrent une face-à-main. Abandonnée autrefois aux vieilles dames, les snobinettes l'ont remise à la mode ; mais l'instrument à monture d'écaille brune ou blonde est devenu *un face à-main*. C'est l'usage.

MM. Margueritte donnent pour cortège à leurs *étals*, chacals, bals, *pals*, etc. Eh bien ! s'ils veulent absolument prendre l'usage en bas, ils diront des *paux*, non pas seulement avec l'académie qui admet *paux* et *pals*, mais avec les paysans. A Bonnières, non loin de Vétheuil qu'ils ont habité, on leur dira que les vieilles

maisons de bois, du bourg, sont bâties sur *paux*. Autour de Paris, on dit des *paux* pour des pieux, et dans le Berry, les clôtures d'épines sont retenues avec des *paux*.

Je veux bien m'incliner devant l'usage et beaucoup de gens sont comme moi, mais qu'on nous dise nettement à quel usage nous devons sacrifier ? Y a-t-il un bon et un mauvais usage ? N'étant pas écrivain, je me suis réglé jusqu'ici sur les bons écrivains, et je fais de mon mieux pour les imiter et ne rien innover en fait d'écriture. Si je me suis trompé, si je dois me mêler à la foule et lui voler ses mots ou ses formes de langue, j'aurai peine à m'y habituer. Je n'aurai peut-être pas le temps. Si je dis un jour, les *ponté chaussées*, ce sera bien *conséquent*. E. GRAVÈ.

—

A bicyclette ou en bicyclette (L, 448, 593, 657). — Oui, l'on dira *en bicyclette*. Pourquoi ? D'abord pour les raisons qu'avance A. S..... Y. ; ensuite parce que, comme l'attestent les réponses mêmes des régents de la langue, l'usage de « monter *en* bicyclette, aller *en* vélocipède » (L, 448) était devenu à peu près général ; 3° parce que l'analogie qu'invoque Sarcey et surtout A. Dumas fils, n'a rien à faire ici, attendu qu'à côté de l'expression « être à pied » employée surtout par opposition avec « être à cheval » on disait très bien monter « en palefroi, en mulet, en haquenée, en destrier ».

Sire, à pied estes e jo sui à cheval
(*Roland*, vs. 2138)

En destriers muntent (Ibid. vs. 1000).

4° parce que si l'on s'en rapporte à la définition que donne du mot *monture* le dictionnaire de l'Académie et contrairement à l'opinion de M. Gréard, la bicyclette n'est point et n'a jamais été une monture ; 5° parce qu'au contraire elle est une plate-forme, suspendue sur deux ou plusieurs roues, ce qui est précisément la définition que donne l'Académie de la voiture ; 6° parce qu'indépendamment de ce sens particulier, voiture a toujours eu le sens plus général de toute espèce de moyen de transport, qui s'appliquait même au cheval ; 7° parce que les promoteurs les plus acharnés de l'expression « monter à bicyclette » semblent revenir à résipiscence et reconnaître leurs torts :

Ex. : « Celui qui va pédalant en agile bicyclette » (*Petit Journal* du 7 oct. 1904, p. 1, col. 1).

« Une jeune femme, enceinte de deux mois, après une course fatigante *en* bicyclette, avorta le lendemain ». (*Chasseur français*, 1er oct. 1904, p. 23, col. 2).

« Nous espérons que, le Nord, l'Est, l'Ouest, etc., ne nous en voudront pas de conseiller aux jeunes élèves de partir *en* bicyclette » (*Touring-Club* de février 1905, p. 53 *La question des vacances*, signé A. Baillif). « Il en profitera pour aller dans sa province *en* bécane » (id. ligne 33).

8° Enfin, dernière raison, qui à elle seule dispense de toutes les autres, la locution adverbiale *à bicyclette* n'est pas française, comme on pourra s'en convaincre en consultant le *Traité complet de grammaire française* par B. Julien, délégué de l'un des arrondissements de Paris, docteur ès-lettres, secrétaire de la Société des méthodes d'enseignement, Paris, Hachette et Cie 1852, et en lisant, à la page 250, le paragraphe commençant par ces mots :

Il y a aussi quelques verbes qui prennent, à l'aide des prépositions *à* ou *de*, un complément qu'ils ne peuvent pas régir régulièrement ; ils ne le reçoivent dans ce cas que parce que le substantif et la préposition forment chez nous une *locution usuelle, et dont on ne peut séparer les éléments*, etc.

LPT. DU SILLON.

—

Rue des Gravilliers (LI, 593). — Frédéric Lock, dans son *Dictionnaire topographique de l'ancien Paris* (Hachette, 1863) dit qu'au XVIIIe siècle, c'était la rue *aux Graveillers*. On appelait ainsi les ouvriers occupés à l'extraction du *gravier*. De *Graveillers* on aurait fait *Gravilliers*...

L'explication parait plausible.

HECTOR-HOGIER.

—

Inscriptions des cadrans solaires (T. G. 158 ; XLVI ; XLVII ; XLVIII ; L ; LI, 315, 421, 484). — L'article de l'ophélète SGLPN m'oblige à rappeler que j'ai publié chez l'éditeur F. R. de Rudeval une brochure intitulée *L'art populaire dans le Briançonnais : les cadrans solaires*. Cette brochure a eu deux éditions ; on y trouve toutes les inscriptions citées et bien d'autres encore. Dr R. BLANCHARD.

—

Tranquille comme Baptiste (T. G. 890, XLIII ; XLIV ; XLV). — A deux reprises, l'*Intermédiaire des chercheurs* s'est

occupé de cette question. Sans précision, on a voulu voir dans cette locution, une allusion au jeu calme et niais de Baptiste.

Quel est l'avis de l'historien des acteurs de cette époque et récemment de MM. Henry Lecomte et Henry Lyonnet ?

— Y.

Le rôle de la virgule (LI, 170, 311, 421). — La *Liberté*, du 20 mars, reproduit ce « bout de rôle, de la virgule » tiré du *Cri de Paris :*

Lorsque fut décidé le rachat du pavillon de Flaubert, à Croisset, près de Rouen, M. Francis de Croisset, qui est un bon garçon généreux, versa cent francs. C'était, en quelque sorte, acquitter une dette.

Quelques jours après, le *Journal de Rouen* publiait :

Comité pour le rachat du pavillon Flaubert
4e liste de souscription
M. Francis, de Croisset..... 100 fr.

Fatale virgule ! Virgule d'autant plus fatale que le sacristain de l'église de Croisset s'appelle Francis, et qu'il est très populaire dans tout le pays.

Etre Belge, porter un vieux nom français, et être confondu avec un suisse, c'est avoir de la guigne.

P. c. c. Cz.

--

Monnaies modernes (LI, 389). — Notre confrère, Monsieur M. P., qui manipule toutes sortes de pièces de monnaies, dit-il, sait naturellement que les monnaies divisionnaires d'argent n'ont plus cours lorsqu'elles sont antérieures à l'année 1861 — date de la « tête laurée » de Napoléon III.

Dans cette catégorie de pièces, il n'y a donc plus rien d'intéressant à conserver ; la monnaie de billon ne présente non plus aucun intérêt.

Voyons donc les pièces d'or et les écus.

Les premières pièces de 100 francs datent de 1855, ainsi que celles de 50 francs ; les monnaies qui portent cette date, si elles sont bien conservées, valent en moyenne, les premières, de 130 à 140 francs, les secondes, de 60 à 70 francs.

Les anciennes pièces de 40 francs, encore en cours aujourd'hui, qu'on appelait longtemps les *doubles louis* en souvenir des monnaies frappées sous Louis XIII et ses successeurs, datent de la fin de l'an XI. Elles portent alors la mention Bonaparte, premier Consul, qui se modifie peu de temps après par la rubrique Napoléon 1er empereur.

On trouve des pièces avec cette mention jusqu'en 1813 ; de 1817 à 1824, les pièces de 40 fr. sont frappées à l'effigie de Louis XVIII ; de 1826 à 1830. à celle de Charles X, enfin de 1831 à 1838 (dernière année de frappe de cette sorte de monnaie), avec l'effigie de Louis-Philippe. Ces pièces valent en moyenne 50 fr. en bon état de conservation.

Les pièces de 20 francs de toute époque sont assez répandues pour ne présenter aucun caractère de rareté ; nous ferons exception toutefois pour celles qui sont datées de l'an XIV, dernière année de l'ère républicaine, elles valent de 30 à 35 francs.

Les premières pièces de 10 francs ont été émises en 1850 et les pièces de 5 fr. en or en 1852 ; celles qui portent cette date sont assez rares, elles valent environ 80 fr. les autres sont courantes, quoique la pièce de 5 fr. en or fasse aujourd'hui prime chez les changeurs.

Comme pièces d'argent, nous avons dit qu'il ne restait plus que les écus d'intéressants, et encore !

La première pièce de 5 francs qui remplaça l'écu de 6 livres, porte la devise : Union et Force, surmontant un groupe composé de trois personnages : Hercule debout unissant la Liberté et l'Egalité ; au revers figurent les mots République Française an IV ; elle vaut, bien conservée, 10 francs.

L'écu, qui vient ensuite, porte la mention Bonaparte Premier Consul an 9. Cette pièce est d'une frappe superbe, la tête, très caractéristique, présente un vrai profil d'empereur romain.

En 1807, l'effigie de l'empereur est laurée ; tout en étant fort belle, la tête est moins expressive.

Ces monnaies, qui sont presque des médailles, valent de 8 à 10 francs lorsqu'elles sont en bon état.

Les pièces de Louis XVIII datées de 1814 et même celles des Cent Jours (retour de l'empereur, Mars à Juin 1815) ne sont pas très-rares.

Il faut arriver a l'année 1852 pour trouver une pièce de collection. C'est l'écu montrant l'effigie de Louis-Napoléon Boparte, signé J. J. Barre, avant la retouche (mèche de cheveux trop accentuée sur les tempes et supprimée par la suite) ; cette pièce vaut de 12 à 15 francs.

Comme ateliers monétaires, il n'y a plus rien d'intéressant à collectionner dans les monnaies modernes ; celles-ci, en effet, ne sont plus frappées qu'à Paris depuis 1878. De 1870 à 1878, il restait deux ateliers de frappe sur les 36 qui existaient sous Louis XIV.

En ce qui concerne les pièces françaises venant de l'étranger, il existe toute une série, de 1808 à 1814, provenant des ateliers de Milan, Bologne et Venise : ce sont des pièces de 40 lires, 20 lires et 5 lires.

Le Piémont a émis un grand nombre de pièces de cinq francs en argent avec la devise : Liberté, Egalité, Eridania (Provinces du Pô). Ces pièces sont fort belles, mais on en trouve assez fréquemment.

Les Républiques Cisalpine et Ligurienne ont frappé également des écus qui en bon état de sonservation, valent de 12 à 15 francs.

Pour nous résumer, nous dirons que les monnaies courantes ne présentent aucun caractère de rareté pour le collectionneur, si on en excepte les Fleurs de coin et les Essais. JULIEN STIRLING.

—

Que veut dire Cucupha ou Cucufa (XLII, XLIX, LI, 88, 212, 315). — Je n'ai observé ni en Algérie ni en Tunisie cette vénération dont aujourd'hui, assure-t-on, les Arabes entoureraient la huppe. En tout cas, pour le *Berbère* Chaouïa de l'Aurès, la huppe, qu'il nomme *tebbib*, est un oiseau méprisé parce qu'il cherche sa nourriture (le grain) dans les excréments. Le médecin, *toubib*, qui, lui aussi, est obligé d'examiner les déjections, est parfois, par un jeu de mots irrévérencieux, appelé *tebbib* par les « loustics » de l'Aurès.

Dr A. T. VERCOUTRE.

—

La fustigation à Bicêtre sous l'ancien régime (LI, 444). — Je ne crois pas que la fustigation infligée aux avariés de Bicêtre résultait d'une mesure spéciale prise contre eux en *1679*. Audiffret dit que Bicêtre fut destiné, sous Louis XVI, à recevoir des femmes et filles publiques atteintes du mal syphilitique ; mais cette mesure est antérieure à Louis XVI. Louis XIV, après avoir fait construire l'Hôtel des Invalides, y fit transporter les officiers et soldats invalides qui étaient à Bicêtre.

Cette maison fut alors convertie. en *1656*, en succursale de l'Hôpital général ; on y recevait les gens atteints de maladies vénériennes.

Et déjà en 1656, les chirurgiens, avant le pansement, étaient en usage de les faire fustiger. Ce ne pourrait donc être les résultat d'une mesure prise contre les avariés en 1679.

D'autre part, la fustigation fut toujours très pratiquée contre ces personnes.

Bien avant Louis XVI, les filles publiques furent mal vues du gouvernement. Charlemagne, par exemple, avait ordonné qu'elles seraient condamnées au fouet et que ceux qui les aurait logées ou chez qui on les aurait trouvées, les porteraient sur le cou jusqu'au lieu de l'exécution. Saint Louis ordonna que les femmes publiques fussent chassées tant des villes que des villages, mais l'expérience fit bientôt connaître que ces femmes sont un mal nécessaire dans les grandes villes et on prit le parti de les tolérer.

Il me semble donc que la fustigation était simplement le fait d'une certaine animosité contre les filles publiques et surtout contre celles atteintes du mal syphilitique.

Cette animosité s'est toujours manifestée en France, même avant que la syphilis fût connue. HERNANI.

***

Dans son *Histoire de Bicêtre*, M. Paul Bru donne à la mesure prise son véritable caractère : on fustigeait ces malades pour les éloigner de l'hôpital.

Par l'édit de 1656, les mendiants avariés étaient exclus de Bicêtre. Mais l'hôpital n'était pas ouvert depuis un an que des hommes et des filles dans ce cas s'y trouvaient. Ce fut alors que pour les éloigner le bureau de l'hôpital décida, en 1679, que :

Tous ceux qui se trouveront attaqués du mal vénérien n'y seront reçus qu'à la charge d'être sujets à la correction avant toutes choses et fouetez, ce qui sera certifié par leur billet d'envoi. Bien entendu à l'égard de ceux ou celles qui auront gagné le mal par leur désordre et débauche et non ceux qui l'auront contracté dans le mariage ou autrement, comme une femme par le mari et nourrice par l'enfant (Registre des délibérations du bureau de l'Hôpital général, année 1679. Arch. de l'Ass. pub).

En 1690, le Parlement obligea Bicêtre à recevoir ces malades et à les soigner, car l'Hôtel-Dieu n'en voulait pas. Les chirurgiens ne les opéraient point, il était défendu aux infirmiers de les panser, ils les devaient mettre dehors. Ces malades allaient à Bicêtre; on transportait les plus impotents par brancards, ce qui donnait lieu à des scènes scandaleuses. Les brancardiers qui transportaient les malheureux, les déposaient le long des routes, les découvraient, sollicitant des aumônes des passants et avec ces aumônes ils s'enivraient.

Malgré toutes les mesures prises pour les rebuter, sans excepter la fustigation, le nombre des gâtés s'élevait tant hommes et femmes jusqu'à 800.

Les infortunés couchés sept ou huit dans le même lit, grouillant sur le pavé sordide, dans des salles sans jour et sans air, affamés, humiliés, attendaient des mois entiers l'application des grands remèdes qui consistaient en bains et en frictions dont nul ne guérissait. Mais après quoi, aussi avariés qu'auparavant, on les rejetait de l'hôpital ; c'était une délivrance pour eux.

Les médecins ne s'élevèrent jamais contre l'ignominie de ce traitement, sauf Rouhault qui dénonça ces infamies au roi par Maréchal, chirurgien de Louis XV. On apporta quelques améliorations et l'on décida la création d'un hôpital spécial.

Mais en 1787, quand Michel Cellurier prit possession du service, rien n'avait été fait. Ce ne fut que cinq ans plus tard que les membres du comité de mendicité de l'Assemblée constituante, ayant visité Bicêtre, ordonnèrent l'achèvement de l'hôpital du Midi. Il était terminé en 1792.

Ainsi, il est vrai qu'on battait de verges les malades arrivés à Bicêtre, si le mal était le résultat de leurs débauches ; on les battait en vertu même du règlement. Ils étaient traités avec une inhumanité révoltante et mouraient dans une proportion qui atteignait jusqu'à 40 pour cent.

Les médecins, sauf de rares exceptions ne s'émurent point de cette situation qui ne cessa qu'à la Révolution. Y.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

Abandon des privilèges dans la nuit du 4 août. — La pièce suivante est fort curieuse. Elle constate un abandon des privilèges spontanément par les seigneurs. Sa forme en est affectueuse et naïve. Elle revêt le caractère d'un véritable contrat. C'est un engagement solennel et perpétuel.

Madame la marquise, monsieur le comte de La Ferronays, par pure bonté pour leurs vassaux de St Mars et de Bonneœuvre et dans la vue de favoriser les progrès de l'agriculture en sacrifiant leur intérêt personnel à l'avantage des dits vassaux et pour les délivrer d'une corvée onéreuse pendant le temps des faucheries, consentent de leur plein gré à les décharger de la corvée pour l'abiennement des foins dans le Pré du Bourg et dans celui du Fouinier ; non-seulement pour cette année, mais même à perpétuité ; en foy de quoi ils ont donné la présente déclaration signée de leurs noms, qui sera déposée dans les archives des dittes paroisses pour valoir à cette fin jusqu'à ce qu'elle puisse estre insérée dans une future réformation.

Fait et donné au château de St-Mars ce onze juin mil sept cent soixante trois.

Signé : Leclerc de la Ferronnays
Terron de la Ferronnays.

Lu, publié au prosne de notre grand'messe le douzième Juin 1763.

(Archives de M. Noël Charavay).

L'élan spontané de la noblesse dans la nuit du 4 août, s'explique par des documents de cette nature : les privilégiés étaient préparés, dès avant la Révolution, sous la poussée fatale des mœurs, aux sacrifices exigés par une conception nouvelle de la vie sociale. Chacun dans sa sphère, sans violence, avait déjà plus ou moins aboli ou laissé tomber en désuétude maints de ses privilèges.

Le document que nous publions ne saurait être unique en son genre. En connaît-on de semblables, qui antérieurement à la Révolution, consacrent l'abolition des droits féodaux ?

—

Nécrologie

Nous avons le très vif regret d'apprendre la mort, à Bayeux, de notre collaborateur M. le capitaine Paimblant du Rouil. Grièvement atteint d'une cruelle maladie, il supportait héroïquement ses maux, en se consacrant à des études d'histoire locale. Il a publié de très intéressantes notes sur la Normandie. On ne saurait oublier la large part qu'il a prise aux hommages rendus à La Tour d'Auvergne.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon St-Amand-Mont-Rond

LIe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20 Avril 1905.

41e Année — 31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1073 — 31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

553

Questions

Origine du nom Martinique. — Vient-il vraiment de ce que les Espagnols découvrirent la Martinique le jour de la Saint-Martin ? Le fait est contesté : il est contestable. Rien ne l'établit. Dr L.

Un bosquet du Petit Trianon. — Dans des Mémoires inédits du temps de Louis XV, il est parlé d'un « bosquet de *vergrine* » dont je suis curieux de connaître la nature, n'ayant trouvé le mot *vergrine* dans aucun dictionnaire.

L'auteur le répétant quand il parle, ailleurs, d'une « muraille de *vergrine* », qu'il possède dans sa propriété de Flandre, j'ai lieu de supposer qu'il s'agit soit d'un arbuste, soit d'une plante. Un de nos collaborateurs pourrait-il m'éclairer sur ce sujet ? Je lui en serais très reconnaissant. Cellier.

Trouard, architecte. — Connaît-on la descendance de Louis-François Trouard, intendant général et contrôleur des bâtiments du roi ? Y a-t-il quelqu'un qui aurait des notes sur ce personnage, sur les œuvres qu'il a exécutées et particulièrement sur l'hôtel Crillon, sis 10, place de la Concorde ? N'y a-t-il pas à la bibliothèque de Besançon son portrait dans les dessins de Paris ? A. de Polignac.

554

Une statue de Louis XIV à retrouver. — J'extrais de la préface des « Mémoires de mademoiselle de Montpensier » (édition de Maestricht 1776, 8 vol. in-12) le passage suivant :

Puisque mon sujet m'a naturellement conduit aux guerres civiles de Paris, je prendrai occasion de parler d'un monument qui fut consacré à en conserver le souvenir d'une manière bien humiliante pour les habitants de la capitale du royaume.

En 1653, M. le Gouverneur, le Prévot des marchands et les eschevins firent faire par des ordres supérieurs une statue de marbre de la grandeur de cinq pieds et demi, représentant Louis XIV habillé à l'antique, avec un manteau à la Romaine semé de fleurs de lys, la tête couronnée de lauriers, tenant en sa main un sceptre avec lequel il montrait la rébellion qu'il avait étouffée. On la voyait, sous la figure d'un soldat que le monarque foulait aux pieds. Ce soldat était armé d'un corselet et d'un javelot, et sur son cimier, on voyait un chat qui tenait dans ses griffes un jonc rompu. Il y avait au-dessous de la statue l'inscription suivante :

Ludovico XIV
regi christianissimo
Perduellum debel
latori
Urbis pacatori
præsentia, autoritate
Clementia
Exemplo patriæ, avique
regum
invictassimorum
Œternum reverentiæ
fideique Monumentum
devoverunt
franciscus de L'hospital

franciœ polemarchus,
Urbis moderator :
Antonius Le febvre
Urbis prœpositus
Michael Guillois
Nicolaus Philippes
Andreas Levieux
Petrus Denisson
Œdiles
Germanus Piettre
Regis Urbanus que
Procurator
Martinus Le Maire
Scriba
Nicolaus Boucot
Questor
Anno MDCLIII

Cette statue fut placée à l'hôtel de ville en 1654 et elle y demeura jusqu'en 1687, auquel temps le Roi vint y dîner ; et s'étant tourné en descendant du côté de la statue, il dit : *Cela n'est plus de saison.*

Dès la nuit on travailla à l'ôter ; et elle fut portée dans une maison de campagne du Président de Fourcy, alors Prévot des marchands.

Si mes souvenirs sont fidèles, Dom Felibien, Sauval et Dulaure les trois historiens de Paris, ne parlent ni de l'érection ni de l'enlèvement de cette statue.

Qu'est-elle devenue ? Une statue de marbre de cinq pieds et demi de haut, ne se perd pas comme un bibelot d'étagère ! Sait-on où se trouvait la maison de campagne du Président de Fourcy en 1687 ? Une indication à cet égard pourrait servir de point de départ à des recherches, dont le musée Carnavalet, je pense, ne serait pas fâché de bénéficier. ARM. D.

—

Le souterrain de Mauduit et la galerie de Pompeï. — En 1804, les LL .·. Ecc .·. de Paris louèrent un souterrain, dépendant d'une maison occupée autrefois par Mauduit restaurateur, boulevard Poissonnière, pour y tenir leurs assemblées.

A la même époque, le comte de Grasse Tilly installa le sup .·. Cons .·. (22 décembre 1804), rue Neuve des Petits Champs, dans la galerie de Pompeï.

Je désirerais savoir :

1° L'endroit précis où se trouvait le restaurant Mauduit ?

2° Si la galerie de Pompeï n'était pas située à l'ancien hôtel Reynel démoli lors de la percée de la rue de la Banque ? ou encore rue Neuve des Petits Champs, N° 36 de 1806 ?

J. G. BORD.

Joseph Bonaparte. — Il paraîtra peut-être étrange de poser une question, ou des questions, relatives à un personnage aussi connu que Joseph Bonaparte. Et cependant l'ex-roi d'Espagne a été tellement calomnié et vilipendé dans tous les ouvrages espagnols, qu'il nous semble à propos d'éclaircir une fois pour toutes les faits suivants :

1° Le roi Joseph était-il un ivrogne ? Si non, pourquoi ce nom ridicule de *Pep ela botelia* (Joseph la bouteille) sous lequel on le désigne couramment en Espagne ?

2° Le roi Joseph a-t-il emporté avec lui la couronne (d'or et de brillants) d'Espagne, laquelle il n'aurait rendue que beaucoup plus tard et contre le paiement d'une forte somme ?

3° Le roi Joseph a-t-il enterré, d'abord à Prangins (Suisse), puis à Bordenstown (Amérique), des bijoux et des papiers ?

H. L.

—

Le courage des honnêtes gens... en Angleterre. — « Ce qui fait notre force, disait un homme d'Etat anglais, c'est que chez nous les honnêtes gens sont aussi hardis que les coquins ». Ainsi s'exprime Mgr Lacroix, évêque de Tarentaise, dans une lettre adressée au *Matin* et que je lis, reproduite, dans l'*Univers* du 10 avril 1905. Sait-on qui est cet homme d'Etat ? Et dans quelle circonstance ces paroles ont été prononcées ? C'est un bel enseignement. Malheureusement, dans les périodes révolutionnaires, elle est bien vraie cette parole que nous lisions, en notre temps de collège, dans un discours du *Conciones* : *Major est animus inferentis vim, quam arcentis.* C'est dans un discours d'Annibal exhortant les siens avant la bataille contre les Romains, à ce qu'imagine Tite-Live au livre XXI de ses Annales. Les révolutions politiques, sociales et religieuses ont toujours été faites par des minorités agissantes et hardies. G. SERVANDY.

—

Tableau attribué à Chardin : Pierrot épluchant des oignons. — Pourrait-on me donner quelques indications sur les origines de ce tableau, qu'on affirme être de Chardin. A-t-il été gravé ? Par qui ? A quelles collections a-t-il appartenu ? En est-il fait mention dans quelque ouvrage ancien ou moderne ?

De forme ovale, ce tableau (haut. 1 mètre, largeur 0m 90) représente un Pierrot épluchant des oignons; il est assis dans le coin d'une cheminée où chauffe un chaudron, le corps rejeté en arrière; de la main droite qui tient le couteau, il essuie une larme, tandis qu'il éloigne de lui, de toute la longueur de son bras, un oignon qui est dans sa main gauche. Au fond de la pièce, un buffet et quelques accessoires, au-dessus desquels une bassinoire et une lanterne sont accrochées au mur. Par terre, aux pieds du Pierrot, des choux et des carottes, sur le devant un balai. P. CORDIER.

Constant-Chantpie, imprimeur à Paris. — Ce nom figure au *Bottin* depuis 1820 jusqu'à 1824 ou 1825 — d'abord « imprimeur en taille-douce », passage du Saumon 23, il compte parmi les 80 « imprimeurs en lettres » et habite 20 rue Sainte-Anne, dans le *Bottin* de 1821 et années suivantes. Son nom d'éditeur se trouve au bas de plusieurs ouvrages publiés à cette époque, notamment un *Code*. — Ses affaires auraient ensuite périclité (?) Pourrais-je avoir des détails sur cet imprimeur? sur son ascendance paternelle et maternelle? A-t-il laissé des enfants? Quels? A t-il encore des descendants? Il s'agit uniquement d'une recherche biographico-généalogique destinée à combler une lacune dans des notes familiales, sans aucune pensée d' « affaire ».

Il semble, malgré le trait d'union, que le nom patronymique aurait été *Chantpie*, mais je n'oserais l'assurer. H. B. D.

Jean de Creil, intendant. — Sait-on ce que sont devenus les papiers particuliers et les papiers de famille de Jean de Creil, intendant de la généralité d'Orléans de 1686 à 1694? Issu d'une famille assez modeste, il possédait la terre de Bournejeau ou une terre dans la paroisse de ce nom (canton de la Vendée), terre qui aurait été érigée pour lui en marquisat, en 1681. Le *Dictionnaire des familles du Poitou* consacre une courte notice aux Creil, éteints chez les Beauvilliers-Saint-Aignan. M. de Boislisle assure que leurs papiers ne sont pas au château de Saint-Aignan. SAINT-SAUD.

Madame de Crussol d'Amboise. — Pourrait-on me dire, en dehors des pièces de son procès, où je trouverais des détails sur la marquise de Crussol d'Amboise, née Bessin, condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, le 21 floréal an II. Dans quelle prison a-t-elle été détenue? Venait elle de province? Y a-t-il encore des descendants de cette famille?

Le même jour qu'elle, fut condamné également Louis-Claude Lhermitte de Chambertrand, « chanoine de Sens ».

Je connais les pièces de son procès, mais je serais très désireux d'avoir, s'il est possible, quelques renseignements sur lui. C. DE LA BENOTTE.

Herbault, joaillier. — Maître Herbault, marchand joaillier à l'enseigne du Louis d'or, au bas de la rue Neuve du Palais à Paris, était-il, en 1735, un des joailliers en renom de la capitale?

J'ai sous les yeux une lettre à lui adressée à la date du 25 octobre 1735, constatant l'envoi de 2.000 livres pour compléter le paiement d'une fourniture de 12,000 livres par lui faite à madame la comtesse de Parabère, maîtresse du Régent. ARM. D.

Laval-Montmorency. — Guy-Claude-Roland de Laval-Montmorency, maréchal de France, né en 1677, est mort le 14 novembre 1751, au château de Châtons, au Maine. Suivant une légende du pays, il aurait été assassiné par son cocher. Existe-t-il quelque part des documents écrits confirmant l'exactitude de ce fait?

J'accueillerais avec reconnaissance l'indication des sources à consulter sur la vie de ce personnage, excepté Saint-Simon, Moreri, Pinard, de Courcelles, duc de Luynes, Barbier, de Pajol, *Histoire générale de Paris*, Archives nationales, de la Sarthe, de Verdun, que je connais.

Je prie le collaborateur qui signe *Un rat de Bibliothèque*, de vouloir bien recevoir ici mes vifs remerciements pour les aimables et utiles renseignements qu'il a bien voulu me donner au sujet du portrait du personnage en question. O. D.

Le bailli de Novales. — Pourrait-on donner quelques détails sur la vie et les actes du sieur de Novales, bailli en la vicomté d'Alençon vers 1670? F. D.

Mettayer et Jombert, imprimeurs-libraires. — Où pourrais-je trouver des renseignements précis sur ces deux familles de libraires parisiens bien connus ? Je désirerais savoir leurs alliances et leurs descendances ?

H. B. D.

—

Nattier et Mme de Pompadour. — J'ai lu dans un journal ou une revue française, en 1904, plus probablement dans le second semestre, un article où l'on parlait de Mme de Pompadour et de Nattier, et où l'on disait que la célèbre marquise s'était fait peindre par le peintre, un œillet à la main droite, dans la main gauche une brassée de fleurs avec une banderole où étaient écrits ces mots : « Plutôt la croix que les fleurs », allusion ironique au fardeau du pouvoir.

Le signataire de l'article voudrait-il se faire connaître, ou bien quelqu'un pourrait-il m'indiquer son nom, ainsi que le nom de la revue ?

ALBERT COURTEHEUSE.

—

Fulvie Pic de la Mirandole, comtesse de Randan. — Où trouver renseignements biographiques et généalogiques sur cette descendante du célèbre Jean Pic de la Mirandole, qui avait épousé Charles de la Rochefoucauld et, devenue veuve prit, en 1566, le titre de comtesse de Randan à la suite de l'érection de cette terre d'Auvergne ou comté ? A quelle époque est-elle venue en France ? A quelle date son mariage avec Charles de La Rochefoucauld ? etc., etc.

J'ai découvert, il y a quelques jours, dans de vieux papiers mis au rebut, une lettre autographe fort intéressante de la comtesse de Randan, signée *fulvia Pica*.

Larousse cite bien Fulvie Pic de Mirande au mot Pic, mais se borne à renvoyer au mot *Randan*, où on ne trouve rien la concernant.

ARM. D.

—

Famille Picquet. — Un érudit pourrait-il me dire si la famille *Picquet*, établie dès le XVIIe siècle dans la paroisse de Mons-en-Pevèle (Nord), a quelque rapport avec l'ancienne famille picarde de ce nom ?

Toute indication sera reçue avec intérêt et reconnaissance.

ALBINONI.

Le R. P. Sinistrari et l'éditeur Liseux. — Isidore Liseux a publié, comme inédit en 1875, un manuscrit intitulé : *De dæmonialitate et incubis et succubis* par le R. P. Ludovicus Maria Sinistrari de Ameno (XVIIe siècle).

Cet ouvrage est-il authentique? Liseux était excellent latiniste et très capable d'inventer de toutes pièces un pareil traité. Un peu plus tard, il a publié sous le titre de *Callipygia*, un « Jugement de Pâris » en vers latins qui est une évidente supercherie.

Qu'est devenu le manuscrit attribué au P. Sinistrari? Liseux est mort de misère, il y a une quinzaine d'années, dans une mansarde de la rue Bonaparte et on a retrouvé neuf sous dans sa poche. Qu'avait-on fait de sa bibliothèque ?

Dans la préface de son édition, il prétend que le manuscrit original figure au catalogue de la vente Seymour (Londres, 1871) sous le n° 145. Est-ce exact ?

S.

—

Melchior Soulié. — J'ai trouvé un volume de vers, non mis dans le commerce et portant ce titre : *Quelques vers sérieux*. L'auteur est Melchior Soulié ; c'est le père de Frédéric Soulié.

Le petit livre fut imprimé à Paris, par Delanchy, 11, faubourg Montmartre, en 1840.

Pourrait-on me dire si Melchior Soulié survécut à Frédéric Soulié, qui mourut jeune encore, et me donner quelques renseignements sur le père du grand — oui, très grand romancier ?

EGO.

—

Visage de léopard. — Je lis dans l'*Histoire du Berry* par la Thaumassière, p. 1030 : « La famille des Bigots... porte *de... à trois visages de léopard d'or, lampassez de gueules.* »

Est-il donc de règle, en art héraldique, de nommer visage la tête du léopard ?

A.

—

La bibliothèque de Méon. — Méon survécut vingt-six ans à la vente désastreuse de sa bibliothèque. Que sont devenus les livres achetés par lui entre 1803, date de sa vente, et 1829, date de sa mort?

On rencontre encore quelquefois des volumes qui ne figurent pas dans son catalogue et qui portent au bas du titre le petit numéro rouge si connu des biblio-

philes. En existe-t-il une liste, manuscrite ou imprimée ? S.

—

« Chantefable un peu naïve ». — Nous avons sous les yeux un volume portant ce simple titre sur la couverture : *Chantefable un peu naïve*. C'est un in-8 de 153 pages, « tiré à deux cents exemplaires par H. Vaillant-Carmanne, sur les presses de la *Wallonie* à Liège », et achevé d'imprimer le 15 juin 1891. On lit, p. 149 :

A quelques-unes de ces pages, lorsqu'elles parurent dans des périodiques, furent joints ces noms d'artistes : Camille Lemonnier, Henri de Régnier, Albert Saint-Paul, Achille Delaroche, Maurice Maeterlink, Stuart Merril, Fernand Severin, Charles Van Lerberghe, A.-M. Henretay, Pierre-M. Olin. »

Un des aimables collaborateurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il nous dire le nom de l'auteur ; ceux des périodiques dans lesquels le livre a paru ; et comment les noms cités ci-dessus étaient « joints » à la publication primitive ? EGO.

—

La vente Sommariva. — Un amateur possède un tableau représentant un vieillard à mi-corps, aguichant une marchande de poisson, coiffée d'un grand chapeau de paille qui ombrage la partie supérieure de son visage : dans le fond une vieille femme regarde la scène. Comme accessoires, un panier de crevettes roses et un crochet soutenant un coq, un canard et un lapin.

Ce tableau, longtemps attribué à Metzu, semble pouvoir l'être à Wilhelm van Miéris dont il rappelle tout à fait la manière, et dont deux œuvres, l'une ayant fait partie de la collection du duc de Choiseul, reproduit le même panier de crevettes à damiers alternés marrons et blancs, et l'autre (le marchand de gibier, n° 2474 au musée du Louvre) présente le même assemblage de poulet, canard et lapin.

Il a été acheté en août 1843, à la vente du comte de Sommariva en Italie.

Pourrait-on retrouver des traces de cette vente ? L. C.

—

Pièce applaudie et sifflée le même soir en deux endroits différents. — Vers la fin de 1832, le Théâtre-Français envoyait deux fois par semaine son personnel donner des représentations à l'Odéon. Le 12 novembre, on donna, le même soir et avec les mêmes acteurs, une pièce nouvelle de J. B. P. Laffitte et Ch. Desnoyer : *Voltaire et Mme de Pompadour*. La pièce réussit rue Richelieu et fut sifflée au Quartier Latin. Le fait est-il unique ? H. L.

—

Jean Witt. — Jean Witt, auteur d'un curieux ouvrage intitulé *Les Sociétés secrètes de France et d'Italie* (Paris, 1830) est-il le même que Ferdinand-Jean Witt, auteur de *Elucubrations d'un prisonnier d'Etat* (1827), *Fragments de ma vie et de mon temps* (4 vol. 1827-1830) ? Je le pense, mais je n'en suis pas certain. ROSEY.

—

Verum est.... etc. citation de Lucrèce à retrouver. — Je serais curieux de connaître l'indication exacte de cette maxime : *Verum est...*

Et si non potuit ratio dissolvere causam.

Je l'ai vue attribuée à Lucrèce, mais je l'ai en vain cherchée dans le *De natura rerum*. Je cherche en ce moment à établir une thèse scientifique, et à réhabiliter l'hydroscopie sensitive, dont la forme la plus connue est la baguette divinatoire : et cet adage me paraît s'y appliquer on ne peut mieux. Dr VIGEN.

—

Rafo. — Je trouve dans un document du XVIe siècle un personnage du nom de Philippot Rafo. Que le mot *Philippot* soit écrit pour *Philippo* ou *Filippo*, cela n'aurait rien d'extraordinaire, mais je désirerais savoir si le mot *Rafo* est un nom italien. Peut être un aimable collègue de l'*Intermédiaire* pourra-t-il me renseigner. — G. L.

Le pied des Bordelaises. — Un roman du XVIIIe siècle, fort lestement troussé, *La jolie femme ou la femme d'un jour* (Amsterdam 1769) mais peu aimable pour Bordeaux et pour sa population, commet un crime de lèse-galanterie, lorsqu'il note (tome I, 186) que « presque toutes les Bourdeloises ont un pied énorme ». Nous n'osons croire que cette remarque fût exacte au XVIIIe siècle ; et s'il en était ainsi, faudrait-il attribuer cette... richesse d'extrémités à une des conséquences de l'invasion anglaise en Guyenne ? Car personne n'ignore que les beautés d'Albion n'ont aucune des qualités requises pour chausser la pantoufle de Cendrillon.

RIP-RAP.

Réponses

—

Louis XVII. Documents inédits (T. G., 534 ; XLIX ; L ; LI, 124, 462, 513). — *Occupation d'une province au nom de Louis XVII, en 1814.* — Dans la correspondance de Ferdinand Christin avec la princesse Tourkestanoff, écrite de 1814 à 1816 et publiée en français à Moscou, dans les Archives russes (Rousski Arkhiv) année 1882, fascicule IV, je trouve le passage suivant relatif à Louis XVII : *Lettre écrite de Saint-Pétersbourg par la princesse de Tourkestanoff en date du 24 février 1814...*

Cette affaire de Brienne a été fort chaude. J'ai lu dans cette relation de Francfort que les mêmes villages ont été pris et repris plusieurs fois. Vous voyez comme les Français se battent encore. Ces provinces qu'on nous dit *avoir été occupées au nom de Louis 17*, c'est encore faux ; rien ne prouve la vérité de cette nouvelle.

Cette phrase, écrite en 1814, est curieuse en ce que, tout en affirmant le bruit d'une occupation d'une partie du territoire français au nom de Louis XVII, elle fournit un nouvel argument en faveur de la survivance.

Ferdinand Christin, sujet suisse, qui finit, je crois, ses jours à Moscou à une époque que je n'ai pu déterminer, avait été un agent des princes à Paris, à Hambourg et à Saint-Pétersbourg Il avait été dans l'intimité de Louis XVIII sur le compte duquel il s'exprimait en ces termes (Lettre du 2 mars 1814) :

Louis XVIII, malade à Londres, ne m'étonne pas ; entre nous, je le regarde comme Moïse qui n'entra point dans la terre promise par punition d'une seule faute. Celui-ci en a commis de cruelles il y a 25 ans et n'a pas acquis de droits personnels sur le cœur des Français. Le sacrifice du marquis de Favras pèsera longtemps sur la mémoire de ce prince, et tant que ses sujets s'en souviendront, il leur sera difficile d'estimer un tel souverain Quant à moi qui l'ai connu de près et dans son intimité, je vous le donne pour le plus égoïste des hommes et pour le cœur le plus sec et le plus froid...

On trouve encore dans la correspondance en question, qui est empreinte d'une hostilité contre la France et le régime de Napoléon 1er, une foule de détails intéressants relatifs à Louis XVIII.

Les personnes qui s'intéressent à la question Louis XVII ont-elles connaissance du bruit qui aurait couru, en 1814, de l'occupation de provinces françaises au nom de Louis XVII ? S. Tastevin.

—

Louis XVII était-il le fils de Louis XVI (LI, 331, 403, 465). — Dans la *Correspondance intime et inédite de Louis XVII avec sa famille*, que publie M. Otto Friedrichs, et dont le second volume doit paraitre ces jours-ci, je trouve, en note, une lettre adressée, de Londres, le 29 août 1837, par le duc de Normandie, à M. l'abbé Appert. En voici un extrait :

Toutes vos lettres jusqu'ici me sont parvenues intactes par la poste. Vous m'avez parlé de certains papiers qu'on a remis à madame la duchesse d'Angoulême, après la noce ; j'ai eu connaissance de cette affaire ; et je veux dire que ce misérable de Provence a fait jouer cette intrigue pour détacher tout à fait sa cause de la mienne. Vous avez eu tort d'en parler au bon docteur avant de me demander ce qu'il en était. Pour prouver toute l'intrigue infâme de cet être dénaturé, il faudrait donner connaissance de sa correspondance avec Robespierre et d'autres, mais le temps n'est pas encore venu. Vous savez que notre ami près de Tours, mettra cette correspondance à ma disposition lorsque le procès commencera. Même ici, il y a des papiers importants, on me l'a écrit, il y a quelques jours et Me Gruau, mon chargé d'affaires, avec un témoin, a été en prendre lecture. Ce sont des lettres authentiques du comte de Provence et qui correspondent avec les papiers mis entre les mains de madame la duchesse d'Angoulême et qui expliqueront sa conduite envers moi... Nous saurons faire usage de ces documents lorsqu'il sera temps....

M. Otto Friedrichs ajoute, en guise d'éclaircissement :

Le Prince, sans doute, fait allusion ici aux documents par lesquels le comte de Provence calomniait Marie-Antoinette, soutenant que Louis XVI ne pouvait avoir d'enfants et insinuant que la duchesse d'Angoulême et Louis XVII étaient des enfants adultérins du comte d'Artois et de la reine. Ces « preuves » remises à la duchesse « après la noce » expliqueraient, d'une part, l'une des raisons de l'étrange ascendant par lequel Louis XVIII a toujours dominé sa nièce et, d'autre part, la stérilité obstinée de cette dernière, stérilité volontaire, a-t-on dit, dans son mariage avec le

duc d'Angoulême, fils du comte d'Artois ! Touchard Lafosse ne s'est pas gêné, en effet, d'expliquer l'infécondité de la duchesse d'Angoulême par ce fait, qu'il tenait « de plus secrètes confidences », que « des considérations de haute morale se seraient opposées à la cohabitation du couple royal ! Mais alors la « sainte » duchesse aurait donc ajouté foi à ces monstrueuses calomnies contre ses parents ! Calomnies inventées, au début de la Révolution, par le comte de Provence pour tenter d'assouvir sa fureur de régner en jetant le doute sur la légitimité des enfants de son frère ?

Décidément, la « sainteté » de la duchesse d'Angoulême porte le cachet d'une écœurante hypocrisie et d'une fondamentale fausseté... et cela rend plus compréhensible chez elle la méconnaissance systématique de son frère !...

HENRY PROVINS.

*
* *

Sur les amours de Marie-Antoinette et du beau Fersen, je retrouve, dans mes notes, une citation de l'historien royaliste et clérical Hippolyte Castille, malheureusement sans indication d'origine. Mais je suis sûr de l'avoir copiée exactement jadis : il y est question d'un portefeuille conservé au château de Fersen, portefeuille donné par la reine, et contenant des « choses inexpressibles ». A. D'OR.

—

Gabrielle d'Estrées au bain (XLIX). — Il a été parlé d'un tableau qui, d'après le rédacteur, pouvait représenter Gabrielle d'Estrées au bain.

Ce tableau a figuré, si je ne me trompe, à l'Exposition des Primitifs, au Louvre, et venait du château de Chantilly.

J'ai entendu dire, du vivant du duc d'Aumale, que ce tableau portait, au dos, une inscription :

Le roi Charles IX dans les bras de sa nourrice.

Si ce fait, que vous pourriez, grâce à l'obligeance du conservateur du château de Chantilly, faire vérifier facilement, était exact, il en résulterait que la femme nue, assise dans la baignoire, ne serait pas Gabrielle d'Estrées, puisque Charles IX est né en 1550, vingt ans avant la naissance de Gabrielle d'Estrées.

Il me semble avoir entendu dire que la femme au bain était Diane de Poitiers; pourtant, en 1550, Diane de Poitiers avait 51 ans, et la jolie baigneuse ne marque certainement pas 51 ans.

Je serais curieux d'obtenir, grâce à l'*Intermédiaire* le mot de cette énigme. H.

Date de la naissance de Cinq-Mars (LI, 330, 454). — Dans un ouvrage sur l'Auvergne, j'ai écrit que *Cinq-Mars* est né en 1620, date qui est donnée par tous les biographes. J'ai ajouté qu'il reçut le jour au château d'Effiat (Puy-de-Dôme), où résidait, la plupart du temps, le maréchal Antoine *Coëffier*, dit *Ruzé*, son père. C'est dans l'église d'Effiat que ce maréchal, mort en Allemagne, en 1632, a été enseveli avec épitaphe (qui existe) Le château d'Effiat, rebâti, en 1627, abrita le cardinal de Richelieu, à son passage en Auvergne en 1629. Une partie de son riche mobilier, notamment le lit du maréchal, se trouve au musée de Cluny, à Paris. AMBROISE TARDIEU.

*
* *

La réponse de M. E. J. B. ne me paraît nullement péremptoire, et si je mets en doute la date de 1620, c'est parce qu'elle est en complète contradiction avec la copie de l'acte de décès de son frère Jean Ruzé d'Effiat, « décédé en son hostel au château de « l'Arsenal, âgé de 78 ans le 18e d'octobre de l'an 1698 ». (Bibl. nat., Carrés d'Hozier, Ms fr., 30.877). Je demande la date exacte du baptême et non des déductions quelconques. Je sais que Cinq-Mars a déclaré dans son interrogatoire du 5 septembre 1642 « estre aagé de 22 ans ou environ » et cette affirmation a besoin d'être contrôlée, je le répète, par un acte authentique. LACH.

—

Les pensions des Stuarts (LI, 330, 454). — Dans les manuscrits du fonds Fabre-Albany à la Bibliothèque de Montpellier, se conserve la copie d'un *Mémoire à consulter* ou *pétition* adressée par Charlotte d'Albany, fille naturelle de Charles-Edouard, à la cour d'Angleterre, pour demander la solution du débat auquel donnait lieu, depuis 1688, le refus de paiement par la maison d'Orange des pensions et du douaire de la femme de Jacques II Stuart, grand'mère de Charles-Edouard. L'attribution d'une pension par Georges III aux derniers Stuarts n'était, à tout prendre, qu'une assez minime compensation à la confiscation certainement arbitraire de la fortune de Marie de Modène.

Charlotte d'Albany, qui prenait le titre de *duchesse* d'Albany, ne doit pas être confondue avec Louise-Maximilienne-

Albertine de Stolberg, *comtesse* d'Albany, femme du prétendant et maîtresse d'Alfieri.

La *comtesse* détestait la *duchesse*, qui avait pris auprès de Charles-Edouard la place abandonnée par elle.

Voici la copie de ce document intéressant.

N. B. Dans ma précédente réponse (*ibid* LI, 454) on a écrit *Vienne*, Biblioteca Civica. C'est *Sienne* qu'il faut lire.

L. G. Pélissier.

*
* *

Le 26 novembre 1637, le feu roi Jacques second (n'étant encore que duc de York) épousa la princesse Marie de Modène avec laquelle il reçut en marriage (*sic*) 59.000 livres sterling. Peu de tems après son avènement à la couronne, il lui assigna par six différentes lettres patentes, tant en terres qu'en pensions, rentes constituées et inféodées, un douaire ou plutôt une pension viagère de 50.000 livres sterling pour en disposer à son gré et par un acte du Parlement de la première année du règne du même roi, chapitre 2 (*sic*) intitulé « Un acte pour consolider les droits du Roi aux revenus de la poste et à 4.000 livres sterling de l'accise héréditaire. Il est entre autres choses ordonné, pourvu toutefois que cet acte ny rien qui y soit contenu ne nuise au douaire cy devant assigné par Sa Majeste à la Reine, son épouse, lequel douaire est confirmé et ratifié par ces présentes ».

Depuis l'année 1688, époque de la Révolution, la Reine ne toucha rien de cette pension.

Il paroit par la correspondance de Middleton et du marquis de Torcy et par d'autres mémoires originaux qu'à l'entremise du roi de France, Guillaume III avoit promis de payer ponctuellement la pension de la Reine et au traité de Ryswick en 1697, l'on convint de part et d'autre de la manière de remettre l'argent et de la forme des quittances. Dans l'acte [*fol. 1 v.*] signé par les ambassadeurs d'Angleterre à Ryswick et inséré dans le protocole de la médiation pour M. de Lillieroot, ambassadeur de Suède et médiateur, se trouve la déclaration suivante :

« Les ambassadeurs d'Angleterre ont déclaré que le Roi leur maître a promis que la pension annuelle de 50.000 livres sterling ou telle autre somme qui se trouvera avoir été assignée à la reine Marie par acte du Parlement scellé du grand sceau d'Angleterre, sera payé à l'avenir conformément à la teneur dudit acte, et qu'ils consentent que le médiateur insère dans son protocole cette déclaration et qu'il en donne une copie authentique aux ambassadeurs de France, en la présence desquels, ainsi que dans celle des ambassadeurs de Hollande, la dite déclaration s'est faite ».

Quelque temps après, le comte de Middleton fit entendre au ministre du roi de France que comme l'on ne scelloit jamais les actes du Parlement du grand sceau d'Angleterre, il faudroit, pour ôter toute équivoque aux paroles insérées dans le dit acte substituer les suivantes : « par lettres patentes scellées du grand sceau d'Angleterre et confirmées par acte du Parlement », ce qui fut fait, et M. de Lillieroot, dans une lettre du 23 novembre 1697 à M. de Harlay, dit qu'il en avoit parlé le jour précédent au roi lui-même, qui confirma ce que ses ambassadeurs avoient [*fol. 2*] si souvent déclaré, que l'erreur qui s'étoit glissée dans l'acte ne nuiroit en rien à l'objet principal ; que Sa Majesté s'en tiendroit à ce qu'il avoit promis, et qu'elle ordonneroit aux ambassadeurs qu'elle enverroit à la Cour de France d'y regler le tems et la manière de remettre la pension.

Aux instances réitérées de la Cour de France pour le payement de ce douaire, le comte de Portland qui y avoit été envoyé ambassadeur répondit qu'on ne devoit attribuer le refus du Roi son maître qu'à ce que l'on n'avoit pas observé la condition sous laquelle ce payement avoit été stipulé, savoir que la famille des Stuarts seroit obligée de sortir du royaume de France. Le mareschal de Boufflers, qui fut chargé de négocier cette affaire avec le comte de Portland, nia qu'on eût même proposé une telle condition et ni le protocole de la médiation ni les lettres de M. de Lillieroot n'en font mention.

L'on fit dans la suite plusieurs efforts inutiles pour procurer le paiement du douaire en question ; les plénipotentiaires de France à Utrecht eurent ordre de faire conclure cette affaire d'une manière satisfaisante à la Reine et on en vint même à un compromis, dans lequel on stipula que la Reine se contenteroit de neuf années d'arrérages, avec une promesse solennelle qu'à l'avenir sa pension lui seroit remise ponctuellement. On nomma les personnes qui devoient recevoir l'argent et se charger de le faire passer à [*f. 2 v.*]. Sa Majesté. L'ordre de la reine Anne du 23 décembre 1713 au comte d'Oxford, de payer aux héritiers du survivant des fidéi-commissaires nommés dans les lettres patentes ce qui accroîtroit à la Reine du 25 mars 1713 sur la pension de 47.328 livres sterling cinq chelins (*sic*) et sept sols accordée par lesdites lettres patentes, prouve clairement les démarches que l'on fit pour s'assurer de ce paiement.

Ainsi le droit de la Reine approuvé et confirmé dans son origine par l'acte du Parlement fut ensuite solenellement reconnu et avoué par les ambassadeurs anglais dans le traité de Ryswick et d'Utrecht. Rien ne fut jamais si incontestable que ce droit. Mais mal-

gré toutes ces belles apparences, soit par des raisons politiques soit par des vues d'économie, soit par quelque autre motif, les promesses furent vaines et toutes les espérances s'évanouirent. La Reine mourut l'année 1718 et la pension lui étoit due depuis l'année 1688. Ses arrérages montoient à 1.500 000 livres sterling, et les intérêts accumulés d'année en année montoient à une autre somme très considérable. Les malheurs de la postérité de la reine Marie sont assez célèbres pour n'en point parler ici. Son petit fils, connu sous le nom de comte d'Albany, le descendant et le dernier rejetton de tant de rois auroit été réduit à traîner et finir ses jours presque dans l'indigence, si la Chambre Apostolique et la France ne s'étoient pas prêtées (*sic*) a son secours.

Dans cette affligeante situation, la duchesse d'Albany, sa fille, conçut le projet de recourir à la générosité de l'Angleterre ; les raisons qui avoient peut-être autrefois empêché la reine Marie de jouir de ce qui lui étoit dû ne subsistant plus : le petit fils de Jacques Second, par son âge presque septuagénaire, par ses infirmités, par ses malheurs, loin d'être un objet de jalousie, ne pouvoit plus exciter d'autres sentiments que ceux qui naissent dans les âmes nobles et sensibles envers les infortunées (*sic*) ; de l'autre côté, héritier légitime de son ayeule, si une partie seulement lui étoit parvenue de ce qui étoit due à elle, il auroit passé le peu de jours qui lui restaient dans une situation moins gênante ; et quoique, par comble de ses malheurs, il ne pouvoit pas même réclamer l'héritage de sa grande mère (*sic*) par les voies ordinaires et communes à tous les hommes, la voix de la justice ne disoit pas moins que cet héritage lui étoit dû.

Dans cette vue, la duchesse d'Albany, sa fille unique, avoit formé le projet, de recourir directement à la même nation angloise et de réclamer non pas sa justice, mais son équité et sa générosité ; elle espéroit que la nation et les ministres qui la représentent avec tant de gloire voudroient bien trouver digne de la générosité angloise et de leur nom, de donner à un Prince infortuné le moyen d'adoucir ses malheurs et de soulager ses chagrins. Elle se flattoit encore qu'ils voudroient peut-être profiter de cette occasion [*f* 3v] pour donner un témoignage de son humanité et de ses égards au reste mourant d'une famille qui avoit été autrefois sur le trône de la Grande Bretagne.

Elle n'insistoit pas sur le paiement de la somme entière ; elle ne se permettoit même pas d'en fixer une partie ; elle remettoit l'affaire toute entière à l'équité et à la discrétion à la générosité de la nation anglaise ; mais elle avoit à peine dressé son mémoire quand la mort vint trancher le fil des jours de son Père. Ce cher objet de ses vœux et de ses soins, ce but de la fortune (*sic*) n'existe plus ; il ne reste plus que sa fille unique, laquelle dans une subsistance tout à fait précaire pourroit un jour être plongé dans une situation trop au dessous du sang dont elle est née Cependant la même voix de la nature et de l'équité parle pour elle et réclame même l'héritage qui étoit dû à son père ; mais elle n'appelle à son secours que le sentiment de l'humanité. Orpheline dans un pays étranger, obligée à soutenir un rang correspondant à sa naissance, agitée toujours par la crainte de l'avenir, si elle n'est pas un objet si intéressant que son malheureux Père, elle n'est pas moins digne des égards que la pitié inspire. Un secours quelconque pourroit la soulager si l'équité ne le demandoit pas. Au moins l'humanité ne parleroit-elle pas assez en sa faveur ; oserait-elle donc trop espérer quand elle appelle à son secours ces sentiments qui ont la première gloire de la nation anglaise ? doit elle craindre qu'à son égard on se dépouille de ces qualités, de cette générosité, de cette équité même qui la distinguent de toutes les autres nations et la font admirer même de ses ennemis ?

—

Louis XVI et les Suisses le 10 août 1792 (XLV). — Il existe au musée Carnavalet un autographe qui a été acquis par M. Cousin, si scrupuleux en matière d'acquisition. C'est l'ordre de cesser le feu que le capitaine Dürler, qui commandait les Suisses, reçut du roi le 10 août.

« *Le Roi ordonne aux Suisses de déposer à l'instant leurs armes et de se retirer dans leurs cazernes.* Louis ».

M. Maurice Talmeyr prétend que la signature seule est de Louis XVI, que le texte du billet est d'une autre main.

C'est un détail important puisqu'il s'agit d'une décision capitale qui contribua à précipiter la Révolution. Quelle certitude a-t-on de l'authenticité ou de la non authenticité de l'écriture ? Et quelle certitude a-t-on de la signature ?

Le fait que Louis XVI ait voulu arrêter le feu est indéniable : la discussion ne peut porter que sur certains des caractères du document que l'on met d'ordinaire à l'appui. Dr L.

—

Une déesse de la raison, plus tard ministresse de Louis XVIII (LI, 219, 346). — Je réponds à la question, comme il est dit dans la réponse 346. Ce sont des pamphlétaires, qui, au temps de la Restauration, ont répandu des libelles outrageants contre la veuve

d'Isaac le Chapelier qui fut l'un des députés les plus distingués de l'Assemblée Constituante. Honni à la cour de Louis XVI, l'avocat le Chapelier était incontestablement l'homme le plus populaire à Rennes, en 1789 et 1790 ; il partageait les idées et opinions de son ami Claude le Coz, évêque constitutionnel de Rennes, qui fit entendre les protestations les plus énergiques contre cette fête de la raison qu'on organisa en Bretagne, à Nantes, à Rennes, à Redon, et dans quelques autres villes. « Après avoir été idole des patrio-« tes. le Coz se vit rejeté par eux, et fut « mis en prison, il put comprendre « alors, combien on est insensé quand « on vend sa conscience à la faveur po-« pulaire ». Nous citons l'opinion de M. Tresveaux qui a écrit l'histoire de la persécution religieuse en Bretagne, son jugement est sévère pour le Chapelier comme pour le Coz, mais il ne calomnie point ces hommes au point de les accuser d'avoir pris une part quelconque à l'organisation des fêtes pour célébrer le culte de la raison.

Ces fêtes furent ordonnées en Ille-et-Vilaine, par l'arrêté du représentant du peuple le Carpentier, daté du 5 nivôse, an II.

Le procès-verbal dressé par la municipalité de Redon constate qu'aucune femme n'ayant voulu consentir à devenir déesse, une statue de grandeur naturelle fut coiffée d'un bonnet rouge et représenta la Raison.

A Rennes, on ne se contenta pas d'une déesse en plâtre, on en trouva une en chair et en os, mais en Bretagne il n'y eut qu'à Nantes où la comédie ne fut pas trop grotesque.

Les procès-verbaux affirment même qu'une demoiselle de famille estimée et d'une vie irréprochable consentit à devenir déesse de la Raison.

Enfin les instructions transmises par Carrier recommandaient de n'être pas difficiles sur le choix des déesses, mais d'allumer un bûcher composé des hochets de la superstition et de la féodalité. Les pamphlétaires qui ont prétendu que la déesse de la raison à Rennes avait été la dame le Chapelier, ont débité une absurdité et un mensonge. A ce moment le Chapelier était malade et miné par le chagrin que lui causaient les tristes événements, il avait bien perdu ses illusions politiques, et dès 1791, les Jacobins de Paris dénonçaient le Chapelier comme un traître et se vantaient de ne pas vouloir respirer le même air que l'ancien président de la Constituante. Il n'y a aucun doute que ni lui ni sa femme ne furent au nombre des invités qui se réunirent à la ci-devant église de Saint-Sauveur pour fêter la Raison. Les archives départementales d'Ille-et-Vilaine relatent que ces fêtes furent coutageuses *(sic)*, on y dépensa une somme de trois cent vingt-quatre francs. Ceux auxquels l'histoire doit imputer cette énorme dilapidation des deniers publics sont cités à la page 641, t. II, note cinquième, du dictionnaire de Bretagne, il est certain qu'aucun d'eux ne fit plus tard partie de la chambre introuvable, et leurs femmes ne furent point ministresses de Louis XVIII.

JOSEPH DE TRÉMAUDAN.

—

Le vandalisme révolutionnaire (XLV). — Les habitants de Vierzon cherchèrent à sauver l'église de Saint-Pierre dont la destruction avait été ordonnée par le représentant du peuple Laplanche ; ils étaient même parvenus à faire suspendre la vente des matériaux à provenir de ce curieux monument du XIIe siècle, lorsque, sur une plainte du comité révolutionnaire, un ordre impératif vint renverser leurs espérances et l'on vit disparaître en quelques mois le plus bel ornement de la ville (22 frimaire an II. arch. du Cher, période révolutionnaire, *Vierzon et ses environs*. p. 63).

Je possède la copie d'une aquarelle du XVIIe siècle comprenant, avec la vue de l'abbaye bénédictine, celle de l'église de Saint-Pierre. E. TAUSSERAT.

—

Le serment des ecclésiastiques pendant la Révolution (XLIX ; L).— M. Aulard prétend que le serment ordonné aux ecclésiastiques par le décret du 27 novembre 1790, était purement civique et ne concernait pas la constitution civile du clergé, votée le 12 juillet précédent.

Un auteur protestant, bien connu de M. Aulard, M. de Pressensé, est d'un avis bien différent. Voici ce qu'il dit dans son ouvrage : *L'Eglise et la Révolution française* (page 140) :

Faire porter le serment directement sur la constitution civile du clergé, c'est-à-dire sur une mesure qui blessait profondément la conscience d'un nombre considérable de prêtres honorables, c'était transformer la résistance en un devoir sacré..., c'était jeter un défi à des convictions respectables et entrer dans une voie au bout de laquelle étaient la dictature ou la proscription.

F. U.

—

Fualdès, juge de Charlotte Corday (T. G., 369 ; LI, 530). — La rue des Hebdomadiers, appelée aujourd'hui rue Séguy, tirait son nom des Hebdomadiers qui y demeuraient en assez grand nombre à cause du voisinage de la cathédrale.

On appelait « hebdomadier » celui qui était de semaine dans un chapitre pour présider à l'office.

La maison de la rue des Hebdomadiers dans laquelle a été assassiné Fuadès, existe encore, quoique un peu modifiée.

C'est dans un jardin situé en dehors des murs de la ville, que furent découverts, vers 1840, les cadavres des deux joueurs de vielle avec leurs instruments.

Mon arrière-grand-père, le chevalier de Saunhac, possédait dans la rue des Hebdomadiers une maison voisine de celle du crime, et qui m'appartient aujourd'hui.

J'ai toujours entendu raconter que la nuit du crime il avait passé la soirée chez son cousin le comte d'Yzarn Valady, qui demeurait dans la même rue, et qu'en rentrant chez lui, comme il passait devant la maison Bancal, il rencontra les deux joueurs de vielle en train de jouer.

Quelques instants plus tard il aurait rencontré le cortège funèbre qui se dirigeait vers l'Aveyron !

Le vicomte DE BONALD.

—

Le drapeau d'Arcole (LI, 442). — Le Directoire fit faire deux drapeaux en mémoire d'Arcole : l'un fut donné à Augereau, l'autre à Bonaparte

Celui d'Augereau fut, après sa mort, donné par sa veuve, — depuis marquise de Sainte-Aldegonde — au musée d'artillerie où il est encore appendu aux voûtes d'une des salles du bas.

L'autre, donné à Bonaparte, fut ensuite redonné par ce dernier à Lannes. La famille le conserva longtemps. mais en 1889, lors de l'exposition, lorsque le ministre de la guerre le demanda au marquis de Montebello, celui-ci répondit par une lettre qui doit être encore au bureau de la correspondance générale au ministère de la guerre, qu'il se souvenait avoir vu autrefois ce drapeau, mais que soit qu'il eût été perdu dans un déménagement ou qu'il fût tombé en poussière, il ne le retrouvait plus.

Ces drapeaux avaient été composés par Chaillot de Prusse, et le dessin original à la gouache de cet officier artiste est à la bibliothèque du Ministère de la guerre, à moins qu'il n'ait été versé au Musée de l'armée, ce qui est facile à vérifier.

TROUILLEFORT.

—

Bravoure du soldat Blanchard (LI, 497). — Le caporal et non le soldat Blanchard fut tué à la bataille de Geisberg, où le général Hoche prit à l'ennemi seize canons et fit cinq cents prisonniers.

Voici, extrait du 2e volume page 388 des *Fastes de la Gloire* (in-8°, Paris, Ladvocat, 1818-1820) le récit de sa mort glorieuse :

Le deuxième bataillon du 93e régiment d'infanterie eut ordre d'aller en tirailleurs dans les bois d'Haguenau. Après douze heures de combat, les Autrichiens furent obligés de se retirer et de céder le terrain aux Français.

Le caporal Blanchard aperçut un de ses camarades qui, pour s'être trop engagé, était embarrassé d'effectuer sa retraite ; il vole à son secours. Assailli par trois hussards autrichiens, il se défend avec intrépidité.

— *Rends-toi, français, ou tu es mort !.....*
— *Non, je ne me rendrai pas. Vive la liberté ! Il faut vaincre ou mourir pour elle !*

Ce brave guerrier avait mis deux de ces cavaliers hors de combat ; mais sept blessures graves le firent tomber sur le champ de bataille, où il ne fut recueilli que deux jours après.

Je tiens *Les fastes de la gloire*, à la disposition de M. Iskatel, s'il le désire.

ARM. D.

—

Le second mariage de la duchesse de Berry (L, 722, 789, 844, 993 ; LI, 59, 446). — Au doute émis par M. P. du Gué sur le voyage secret de Madame, à Rotterdam, au cours de l'été de 1832, je n'ai qu'un seul mot à répondre : J'ai eu entre les mains une lettre du comte Lucchesi, d'une authenticité incontestable, adressée à la princesse et dans laquelle il lui parle

en propres termes de ce voyage et des dangers qu'elle y a courus. J'en possède la copie authentique. Si je n'ai pas cité cette lettre dans ma dernière communication à l'*Intermédiaire*, c'est qu'elle figurera en entier dans mon ouvrage sur Mme la duchesse de Berry qui paraîtra chez Goupil, au mois de novembre de cette année. Vicomte DE REISET.

—

Les lettres de Napoléon III à madame Cornu seront-elles publiées ? (T. G., 240 ; L, 960 ; LI, 64, 179, 296, 407). — Le *Carnet* (mars 1905) en a commencé la publication intégrale, d'après les originaux qui sont à la Bibliothèque nationale.

—

La capitulation de Paris et le comte d'Hérisson (LI, 163, 239, 296, 347, 431, 453, 517). — Les bataillons *de marche* ou *de guerre* n'étaient pas recrutés parmi les régiments de formation ancienne, mais composés des gardes nationaux âgés de 25 à 35 ans, non mariés, et qui, d'après une loi, eussent été incorporés dans l'armée active si l'on eût pu les envoyer en province. Sergent-major d'une compagnie ainsi constituée, je puis affirmer au « Moblot parisien » que tous les bataillons reçurent du gouvernement de la défense nationale des drapeaux neufs dont ils étaient très fiers ; aussi les ménageait-on. Quand nous allions aux avant-postes, le nôtre, par exemple, restait, crainte d'avarie, au domicile du colonel, sous la garde d'un sous-officier qui fut, pour ce glorieux service, décoré à la fin de la guerre...

En ce temps-là
C'était déjà comm'ça.

L. HENRY LECOMTE.

—

Statues déplacées (LI, 500). — La statue équestre du duc d'Orléans, qui se trouvait dans la cour du Louvre en 1848, a été transportée, après la Révolution de Février, dans une petite cour basse située à l'extrémité de l'aile du sud du château de Versailles, à gauche de l'Orangerie. Elle tourne le dos aux promeneurs passant sur la terrasse. Les bas-reliefs en bronze qui ornaient le piédestal, sont à côté. La poitrine du duc est trouée d'une balle qu'un imbécile a sans doute cru glorieux de tirer sur l'effigie d'un prince mort malheureusement en 1842. P. F.

« Mandement » de Lans-le-Bourg (L, 838, 964). — En la fraction du Dauphiné (?) formant partie du département des Hautes Alpes, notamment dans l'Embrunais et le Gapençais, les bailliages étaient divisés en châtellenies et les châtellenies subdivisées en « Mandements », chacun desquels constituaient une unité au point de vue militaire, financier et féodal. A la tête du « Mandement », dit le *Dictionnaire topographique des Hautes-Alpes*, il y avait un châtelain seigneurial, collecteur des redevances, juge pour les cas seigneuriaux, et commandant de la milice locale....

En règle générale, toute circonscription placée sous la juridiction d'un seul châtelain seigneurial, constituait un « Mandement ». A. S..E.

—

Abbaye de Vaux (LI, 446). — Pas abbaye ; prieuré seulement. Les armes du prieuré de Saint Denis-en-Vaux étaient : *d'argent, à sept tourteaux d'azur, posés 2, 3 et 2.* A.S..E.

*
* *

Le prieuré de Saint-Denis-en-Vaux a dépendu jusqu'à la Révolution de l'abbaye de Saint-Denis en France Les plus anciennes chartes de cet établissement, tirées du Cartulaire de Saint-Denis, ont été publiées dans les *Archives historiques du Poitou*, t. VII (1878) pages 345 à 360. Elles sont comprises entre les années 1103 et 1321.

Les archives départementales de la Vienne possèdent :

1° Une liasse concernant le prieuré (1515-1750) ;

2° Quelques pièces relatives à la cure (1659-1782).

La localité de Foumore ou Toumor est totalement inconnue.

ALFRED RICHARD
Archiviste de la Vienne.

—

Prieuré de Talland (XLIX, 724 ; LI, 356). — A Tallard, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Gap (Hautes-Alpes), existait un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, dépendant de l'abbaye Saint-Michel de Cluse, en Piémont.

A. S..E

*
* *

Je remercie M. A. S.. E. du renseignement qu'il me donne Il est proba-

ble qu'il s'agit, en ce cas, de la cure de Talende qui devait être un prieuré-cure. M. Varin, le curé des Trois-Patrons en la Ville de Saint-Denis, quitte cette cure le 27 septembre 1767 et prend, à partir de cette date, le titre de *prieur de* Talland dans les quelques actes qu'il signe encore.

G. La Brèche.

Trois familles de Saumur (L, 895; LI, 24, 469). — J'ai publié, en 1901, une brochure intitulée : *Une famille Saumuroise pendant la Révolution, Les Sailland d'Epinatz*. (Saumur, Picard, in-8°).

M. Sailland d'Epinatz, juge conseiller de la sénéchaussée de Saumur, fut guillotiné à Angers le 4 mars 1794; sa femme et ses trois filles avaient été, le 1er février précédent, fusillées au Champ-des-Martyrs, près Angers.

F. Uzureau,
Directeur de l'*Anjou historique*.

Barrin de la Galissonnière (LI, 444, 526). — Les armes de cette famille sont *d'azurs à trois papillons d'or, posés 2 et 1*. (*Cf*. La Chesnaye des Bois.

H. Baguenier Desormeaux.

*
* *

Voici l'indication de quelques sources, à l'aide desquelles j'ai pu dresser, faute de généalogie, des fragments de la filiation de cette famille.

Arrêt de maintenue de noblesse en 1669 (*Revue historique de l'Ouest*, 1897, documents, p. 205).

Marquis de Granges de Surgères. 2500 actes de l'état-civil Idem, Notes d'état-civil extraites des registres des paroisses de l'arrondissement de Nantes Paroisse de Vallet (*Revue hist. de l'Ouest* 1901, p. 233 et suiv.) Comte de Chastellux, Notes prises aux archives de l'état-civil de Paris.

D Bétencourt, *Noms féodaux* (2e édit.), t. I, p. 67. A la Bibliothèque nationale il y a les preuves de noblesse d'Anastasie Barrin de la Galissonnière des Rulliers reçue en 1750 à Saint-Cyr (Cabinet des titres, vol. 307) et de Charles-Joseph-René-Eléonor-Henri Barrin de la Galissonnière, reçu page de la grande écurie en 1750 (cab. des titres, vol. 280).

Dans les mss. d'André Duchesne (vol. 45 ou AY) à la Bibliothèque nat. il y a aussi la notice d'une famille Barrin ; mais je ne sais pas s'il s'agit des Barrin de la Galissonnière, ou de quelque autre famille du même nom.

Armes : *d'azur, à 3 papillons d'or, 2 et 1*).

G. P. Le Lieur d'Avost.

*
* *

La famille bretonne Barrin, tige des seigneurs de la Galissonnière, porte *d'azur, à trois papillons d'or*.

La seigneurie de la Galissonnière (Loire-Inférieure) fut érigée en marquisat, — septembre 1658, — en faveur de Jacques Barrin (ou Barin), maître des requêtes de l'hôtel du roi. Les dictionnaires mentionnent : Rolland Barrin, marquis de la G., lieutenant des armées navales, né en 1646, mort à Poitiers le 7 mars 1737. Rolland-Michel, fils du précédent, lieutenant général des armées navales, né à Rochefort le 11 novembre 1693, mort à Nemours le 26 octobre 1746. Augustin-Félix-Elisabeth B. de la G., neveu de Rolland-Michel, né en 1742. Député à la Constituante ; émigré ; officier à l'armée des princes ; député au Corps législatif (1809) ; il fut créé lieutenant général sous la Restauration, et mourut le 2 mars 1828.

A. S.. e.

Brierre de Boismont (LI, 220, 357, 525). — J'ai connu le Dr Brierre de Boismont (Alexandre-Jacques-François) : c'était un contemporain et un ami de mon père.

Il était né à Rouen : notre confrère de l'*Intermédiaire* dit : « le 18 oct. 1798 ; Pritzel (*Thesaurus botanicus*) dit : « le 18 oct. 1797 », je ne sais pas quelle est la date exacte.

Pour moi, l'orthographe du nom ne fait pas de doute ; il faut écrire *Brierre* ; *Brière* est une faute.

Le Docteur Brierre de Boismont a publié :

1° Avec M. Pottier (de Rouen), *Eléments de Botanique*, 1825, 1 vol. in-18, xii, 367 p. faisant partie de la *Bibliothèque du XIXe siècle*.

2° *Traité élémentaire d'Anatomie* avec des notes extraites du cours de Ph. Fred. Blandin, Paris, 1826, in-8.

3° *De la Menstruation*. Paris, 1842, in-8.

4° *Des Hallucinations* 1re édition 1845, 1 vol. in-8. — 2e édition 1852. — 3e édition, 1860.

5° *Du suicide et de la folie suicide* 1re édition, 1855. — 2e édition, 1865.

Il fut un des rédacteurs des *Annales d'Hygiène publique et de médecine légale* et des *Annales médico-psychologiques*.

Quoiqu'il eût des allures de grand seigneur (on l'appelait *le marquis*, dans l'intimité), je ne lui connaissais pas d'armoiries.

Quant à ses descendants, j'ai connu ses deux filles et son fils.

L'aînée des filles est devenue Mme Rivet ; elle a longtemps tenu une maison de santé à Saint-Mandé, elle a publié un livre sous le titre de : *les Aliénés dans la famille et dans la maison de santé*. Paris, 1875, 1 vol. in-18 j. 310 p.

La seconde fille, prénommée Mathilde, épousa en septembre 1854 le vicomte d'Arlincourt ; devenue veuve, elle se remaria avec M. Feugère Dubourg, rédacteur en chef d'un journal politique publié à Nérac : de ce second mariage naquit une fille, qui épousa, il y a 15 ou 20 ans, M. le Dr Simon Duplay, professeur à la faculté de médecine de Paris.

Le fils, Albert, fut longtemps employé à la Banque de France, et devint, lui aussi, directeur d'une maison de Santé à Saint-Mandé.

Du reste, le père avait donné l'exemple à ses enfants. Il avait fondé un établissement, pour le traitement des maladies mentales et nerveuses, rue de la Montagne Sainte-Geneviève, établissement assez modeste, qu'il quitta vers 1851 ou 1852, pour s'installer rue du Faubourg Saint-Antoine, près de la Place du Trône.

Le Dr Brierre aimait beaucoup la représentation et donna, vers 1860 ou 1862, des fêtes magnifiques auxquelles j'ai assisté.

Il mourut à Saint-Mandé, le 25 décembre 1881. Dr Rire.

—

Georges de Chasteluz, dict de Beauvais, admiral de France (LI, 445). — Je viens de consulter les *Noms féodaux* de D. Bétencourt et l'*Inventaire des titres de la maison de Bourbon*, de Huillard-Bréholles sur l'alliance de Jeannette, bâtarde de Bourbon, avec Guichard de Chatelus, seigneur de Châteaumorand. Parmi les personnages de ce nom, l'on n'y rencontre pas le George dont parle le confrère T.

Bouillet (*Nobiliaire d'Auvergne*), qui donne une notice sommaire de cette famille, est aussi muet au sujet de ce personnage. D'ailleurs les armoiries des Chatelus de Châteaumorand, rapportées par l'*Armorial* de Revel (1450) sont : *d'azur, au chef de gueules, chargé de 2 besans d'or : à la bordure du même.*

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Famille Delmas (LI, 391, 527). — J'adresse à l'*Intermédiaire* quelques notes sur cette famille, comme réponse partielle à la question de M. A. Tardieu.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Famille Doynel ou Doisnel (L, 616, 815, 919 : LI, 140, 252, 357, 410). — Le confrère qui, à propos de la famille *Doisnel*, demandait qu'on lui indiquât des ouvrages sur la formation et l'histoire des noms de famille, lirait avec intérêt plusieurs chapitres du *Traité de la noblesse* d'André de la Roque (in-4°, Rouen, 1710). — *L'Etude sur le principe aristocratique*, par G. Le Hardy (in-8°, Caen 1872). — Et aussi le volume de Henri Moisy : *Noms de famille normands étudiés dans leurs rapports avec la vieille langue et le dialecte normand* (in-8°, Caen 1875). Cet ouvrage a été publié dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*. — On y indique l'origine probable du nom Doisnel, rapproché des noms Des douets, Du douit, Doisnard, Douétif. Il y a encore les formes Douesnel, Doineau, Clairdouet, Passedouet, etc. G. L. H.

—

Dutailli, frère de Bernardin de Saint-Pierre (L, 727). — Je ne crois pas que *Dutaillis*, frère cadet de B. de Saint-Pierre, ait dessiné les 6 figures (et non 5, comme le dit le guide Cohen) de l'édition anglaise du *Paul et Virginie*, de 1795 ; non plus que les 12 vignettes forme médaillon, gravées par Guyot et imprimées en couleur, vers 1790. Je suppose que les figures et vignettes en question sont de *Dutailly*, peintre, né à Lyon, qui a exposé en 1802.

Un confrère lyonnais pourrait nous le dire. J. Brivois.

—

Le peintre Galimard (L, 380 ; LI, 450, 472) — Le peintre Galimard, puis sa sœur, firent un don généreux à la fondation Taylor (artistes).

Dans le rapport lu à cette occasion, il

fut parlé, me semble-t-il, du chagrin qu'éprouvait le peintre des inscriptions qui se multipliaient sur les murs de Paris (1). « Grâce à cette épigraphie effron-« tée, le nom de Galimard est resté tout « aussi populaire dans les rues de Paris « que le fut en 1848 le Battur légendaire « des affiches électorales : « Nommons « Battur ». C. B.

—

Le chansonnier Gallet (XLI). — Le 28 février 1900, j'avais posé la question suivante :

« Connait on les prénoms du chanson-« nier Gallet, un Parisien de Paris, qui « vivait dans la première moitié du « XVIIIe siècle, ainsi que les noms et pro-« fession de ses père et mère ? »

N'ayant pas obtenu de réponse, je renouvelle ma demande dans l'espérance qu'un obligeant confrère, plus documenté que moi sur les registres de catholicité de Paris, pourra me fournir ces renseignements.

Gallet est l'auteur de la chanson bien connue : *La boulangère a des écus*, etc.

E. TAUSSERAT.

—

La famille Garcia (LI, 494). — Madame Marie-Félicité Garcia, femme de M. Charles-Augustin de Bériot, est inhumée dans le cimetière du village de Laeken, près de Bruxelles, où on lui a élevé un temple circulaire à dôme, abritant sa statue de grandeur naturelle, sculptée par G. Geefs. Sur le socle de cette belle œuvre, on lit l'épitaphe suivante composée par notre grand poète Lamartine :

Beauté, génie, amour furent son nom de femme,
Inscrit dans son regard, dans son cœur, dans sa voix.
Sous trois formes au ciel apparaissait cette âme...
Pleurez tous... et vous, cieux, recevez-la trois fois !

O'KELLY DE GALWAY.

*
* *

Quel rapport peut-il exister entre Manuel Rodriguez Garcia, né en 1775, et un Ignace-Athanase Garcia, né en 1788, et marié à Mantes le 26 avril 1816, où il habitait depuis deux ans, probablement comme prisonnier de guerre ? Garcia le chanteur, est né, *dit-on*, à Séville ; celui de Mantes, à Avila de los Cavalleros. Il était fils d'Alonso et de Thérésa Martinez. Ceux-ci étaient morts, en 1816, et c'est un frère, Mariane (?) Garcia, qui donna son consentement. Sévilla et Avila ont-ils été confondus par les biographes ? ou bien n'y a-t-il là qu'une similitude de noms ?

Je tiens les actes à la disposition des intermédiairistes qu'ils pourraient intéresser. E. GRAVE.

—

Famille Grouchy (LI, 502). — On trouvera à la Bibliothèque nationale une généalogie de cette famille dans le manuscrit français 33.237. H. DE G.

—

Ulric Guttinger ou Guttinguer (LI, 502). — Dans ma collection d'exdono, il s'en trouve un ainsi conçu, sur le titre d'un volume de vers publié en 1858 : « A monsieur Ulric Guttin*gu*er, hommage respectueux de l'auteur. J. Develey. »

C'est de même avec un U, que ce nom se trouve dans le *Dictionnaire* de Vapereau, et qu'on le rencontre toujours.

J.-C. WIGG.

—

Comte de Lyon (LI, 166, 264, 309, 351, 408, 478). — Je remercie le confrère Le Lieur d'Avost des renseignements si précis, si complets qu'il a bien voulu me transmettre ; par une erreur d'impression, sans doute, le décès de Amélie-Charlotte-Julie de Musnier de Folleville a été fixé au 17 juillet 1866, il faut lire 1836 ; le marquis de Boissy resta veuf de longues années et reprit une seconde alliance, le 15 décembre 1847, dans la chapelle des pairs du Luxembourg, avec la comtesse Térésa Guiccioli, née Gamba, morte en 1873, âgée de 71 ans.

Mon très obligeant confrère me permettra de lui demander incidemment, car il me paraît parfaitement documenté, si le comte Musnier de Folleville a des liens de parenté avec une famille Musnier connue à Paris depuis le commencement du XVe siècle et dont une branche s'est détachée à Caen au XVIIIe siècle et une autre en Berry.

Les Musnier de Paris se disaient cousins du marquis de Boissy.

E. TAUSSERAT.

—

Le Noir, lieutenant de police (XLVII ; XLVIII ; L ; LI, 15, 80, 254, 303, 474). — Comme le suppose M. Le Lieur d'Avost, Charles le Noir, président en la cour des aides, n'était pas de la famille du lieutenant de police, mais d'une

(1) Victor Fournel, *Les Rues de Paris*.

autre, dite le Noir de Verneuil, famille parlementaire aussi, et sur laquelle j'ai trouvé des renseignements très complets à la Bibliothèque nationale, (dossiers bleus 496, cabinet d'Hozier 256). On y voit les enfants de ce Charles le Noir et de sa femme Louise Targer, veuve en 1684.

Quant à cette alliance prétendue de J. Ch. Pierre le Noir avec Mlle de Plaisance, je voudrais bien que le confrère qui en parle dans l'*Intermédiaire*, nous dise où il en a trouvé trace ? Mme de Nanteuil, fille unique du lieutenant de police, était née de son premier mariage, le 27 janvier 1757, avec Dlle Marie Denis, d'une famille de bourgeois de Paris. Cette dernière mourut le 19 novembre 1762, et c'est seulement en émigration, je crois, que Le Noir épousa Mlle Huguenin, d'une famille noble de Suisse. JEHAN.

—

Famille de Mac-Mahon (LI, 446). — Cette question et la longue enquête dont témoigne la Table générale de l'*Intermédiaire* (col. 543) me permettent de signaler une intéressante mention qui figure dans les anciens registres paroissiaux de Roisin, petite commune du Hainaut belge :

L'an 1742, le 10 mai, est décédé en la communion de la sainte église François Mac Mahon, capitaine Irlandé, duquel le corps a été inhumé le 11 du susdit mois, après s'être confessé et reçu l'extrême-Onction, n'aiant pu communier *propter vomitum*.

Voir Théodore Bernier, *Notice sur l'origine et la tenue des anciens registres d'état civil dans la province de Hainaut* (Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, 1887). A. BOGHAERT-VACHÉ.

*
* *

Il résulte des nombreux documents que j'ai réunis pour former un gros dossier sur les Mac Mahon, en France, que Thomas de Mac Mahon, écuyer, marié à Marguerite de Verteuil, ne figure pas dans les généalogies très complètes de la famille du maréchal de Mac Mahon. Au XVIIIe siècle, existaient plusieurs Mac Mahon, la plupart officiers dans la brigade irlandaise, qui n'avaient aucune parenté entre eux. A ce sujet, je crois devoir faire remarquer qu'à côté de la famille noble Mac Mahon, vivaient des vassaux qui prenaient le nom du chef du clan et que les Anglais appelaient *clannishman* pour les distinguer des membres de la famille noble apanagée.

Je possède un document authentique qui me paraît pouvoir s'appliquer à la famille du prédit Thomas de Mac Mahon : c'est un *Mémoire pour un congé de Recruteur*, adressé de Vannes, le 27 août 1791, au ministre de la guerre, dont voici la copie :

Le sieur Therence MAC MAHON,
Lieutenant de la 1re classe.
INFANTERIE ; 92e RÉGIMENT :

Le Conseil d'administration jugeant qu'il est du bien du service, pour accélérer le Travail des Recrues, d'envoyer un officier à Bordeaux, suplie le Ministre de vouloir bien accorder pour cet effet un congé au sieur Therence MAC-MAHON, qui est reconnu très propre pour ce genre de travail.

Keating. ô Riordan. ô Shiell. ô Byrne. D. Barry. ô Gorman. ô Neill.

Le grand nombre d'hommes dont ce régiment a besoin paroit exiger ce supplément de mesures à celles qu'il a déjà prises.

CANCLAUX.

P. c. c. ô'KELLY DE GALWAY.

—

Familles de la Marinière et le Marinier ou Mariner (L, 56, 196, 248; LI, 431). — Je remercie A. S. E. pour sa réponse dans l'*Intermédiaire*, 20 mars. J'ai reçu la lettre qu'il m'a écrite (10 mars). J'ai été très indisposé. J'espère lui écrire en réponse bientôt, je remercie M. J. Pierre pour sa lettre (14 mars).

Encore (L, 196), je remercie A d'E, pour sa réponse dans l'*Intermédiaire* 10 août 1904. Pourrait-il m'obliger avec plus de détails quant à la famille de M. Louis de la Marinière de Nièvre, près de Cosne; et, surtout, la famille de M. Louis de Marignier, avocat à la Cour d'Appel de Paris?

Rév. E. MARRINER.

—

Famille Nau (XLVI). — Je réponds, un peu tard peut-être, à la question posée en 1902 sur la famille Nau, par M. Nolliac.

Je possède un exemplaire de la généalogie Nau publiée en 1894 (Typographie Delalain, rue de la Sorbonne à Paris) ; on y trouve la descendance complète masculine et féminine de Sébastien Nau et de Claude Nau son fils, secrétaire du conseil de Marie Stuart et son intendant en Vermandois, anobli par Henri IV en mai 1605 ; cependant je n'ai pas trouvé trace de Marie Nau, mariée, en 1715, à Abraham Duval, bourgeois de Paris, et possesseur de la (seigneurie) de Chatenay : le confrère Nolliac a-t-il en mains des documents permettant de relier cette Marie Nau à la famille Nau (généalogie imprimée) d'où descendent les Nau, barons de Champlouis? de mon côté, je me mets à sa disposition pour les renseignements qui pourraient lui être utiles. E. TAUSSERAT.

—

Mademoiselle Rachel. Un billet énigmatique (T. G , 749 ; LI, 395). — Si l'on devait croire par le billet désespéré que l'*Intermédiaire* a publié, que Rachel pouvait avoir à se reprocher plus qu'une passion normale, bien des documents réduiraient une telle opinion à néant. Et d'abord, le billet suivant que M. Anatole France a donné, autrefois, dans l'*Amateur d'autographes* :

Ma chère Sarah, sans doute tu vas être étonnée de voir si souvent de mon écriture, mais, ma foi, la lettre que je reçois en ce moment d'Emile me paraît si charmante, si affectueuse et si empreinte d'amour que je te l'envoie comme le chef-d'œuvre de la passion, que je lui inspire. Grâce au ciel mon vrai Michonnet (le théâtre) est là pour me consoler en cas de désespoir et toi, ma vieille Sarah, tu vas sans doute te mettre en quatre pour m'écrire mille folies. J'ai besoin de rire et je te déclare mon spirituel et gracieux bouffon. Règle toi-même les appointements de cet emploi.

Je suis décidée à rentrer grosse en France, donc le chagrin doit être exclu. En avant marche, roule tambour et tourne paillasse, faisons trois sauts en arrière et tout sera dit.

Je t'aime, je t'embrasse et te dis au revoir. Je vais aller jouer *Camille*.

RACHEL.

13 juin.

Motus — Excepté Charles.

Ce petit billet prouve, entre autres choses, que Rachel n'avait pas besoin de Crémieux pour avoir de l'esprit ; que cet esprit qui l'apparente aux comédiennes les plus hardies du XVIIIe siècle, est d'une femme normalement amoureuse qui ne redoute pas même les conséquences charnelles de sa passion. Enfin, elle se montre gaie et primesautière, elle qu'on voit d'ordinaire sévère et tragique, dans l'attitude pensive des marbres antiques, et qui par ce billet familier nous donne une idée un peu inattendue de sa façon très personnelle de préluder à l'interprétation des héroïnes de Racine et de Corneille. Y.

*
* *

Un des hommes de ce temps qui savent le mieux les dessous de l'histoire des comédiens, et surtout des comédiennes, est ce très spirituel collectionneur qu'est Me Chéramy. S'il voulait écrire ce qu'il sait si bien conter, que nous aurions un recueil de précieuses anecdotes ! J'entends des anecdotes appuyées sur des documents vrais autant que piquants — de la monnaie d'histoire, enfin.

C'est à lui qu'il faudra soumettre ce billet énigmatique : il en sait certainement le secret — et que d'autres secrets il doit avoir de la vie ardente de Rachel ! Il possède de l'illustre tragédienne toute une correspondance dont la flamme n'est pas positivement celle que les Vestales entretenaient sur l'autel antique. Si, pour réhabiliter l'actrice il ne faut que savoir qu'elle aima en femme, éperdument, cette preuve est entre les mains de cet homme redoutable et charmant.

Quant au billet que l'*Intermédiaire* a publié, en voici l'histoire. C'était alors que Rachel n'avait pas encore eu de liaisons affichées. Soudain, le bruit se répandit qu'elle venait de se donner au fameux Véron et qu'il avait traité comptant le prix de cette initiation sentimentale. On disait un chiffre.

On prêtait à cet abandon, la laideur d'un calcul, et c'était cela qui faisait scandale. O temps bénis où le scandale éclatait encore au récit d'un tel marché !

Crémieux fermait sa porte à celle qui pouvait, comme la fille de Jephté, sur la montagne, pleurer sa virginité perdue, et non sans compensation. Le parterre en grondait. Dumas fils, dans ses *Péchés de jeunesse*, devait faire une allusion cruelle à cette transaction, en s'étonnant que Rachel pût céder ce que, disait-il, elle n'avait jamais eu.

D'où la fureur de Rachel, ses sanglots, ses imprécations, ses anathèmes, cette let-

tre à Samson enfin, qui plus indulgent que Crémieux, ne chassa point la vestale défaillante, mais au nom de l'art lui fit sévèrement une morale que son tempérament de glace, conduit par un désir de feu, ne lui permit pas de goûter.

Et voilà tout le secret. Mme Toussaint-Samson ne l'aurait pas voulu dire et Me Chéramy consulté eût souri finement. Ce n'est pas autrement énorme. Ce sont là des choses qui arrivent aujourd'hui ; elles ne soulèvent plus ni courroux, ni sanglots, ni tempêtes. Et le parterre qui jadis, paraît-il, s'en indignait, à présent s'en amuse.

Rachel n'écrirait plus, de nos jours, le petit billet qui vous a intrigué si fort.

M.

—

Marquis de Rânes (LI, 392). — Nicolas d'Argouges, marquis de Ranes, lieutenant général des armées du roi, fut tué, le 13 juillet 1678, à la bataille de Seckingen.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Jean de Vailly (LI, 219, 416). — A la suite du paragraphe reproduit par le *Bulletin de la Société archéologique de Soissons* (séance de février 1895), on retrouvera encore dans le *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais* (même année), une note ainsi conçue :

Nul doute, par conséquent, qu'il ne faille identifier l'un avec l'autre : 1° le premier président du Parlement de Poitiers qui dut étudier Jeanne d'Arc de très près (Cf. *Chronique de la Pucelle*, Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 211) et qui est appelé par les historiens Jean de Vaily ou Vailly (Cf. de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. I, II, III, *passim*, et Félix Aubert *Le Parlement de Paris*, t. I et II, *passim*) ; 2° le personnage que nos comptes de ville d'Orléans, (Cf. Quicherat, t. I, p. 270) désignent sous le nom de *Maître Jean de Velly*, comme accompagnant Jeanne d'Arc à Orléans, le 19 janvier 1430 (n. st.). A cette date, l'héroïne, fêtée par les procureurs de la cité, se trouvait escortée de trois compagnons de route qui furent également mis en grand honneur. Jean de Rochechouart, seigneur de Mortemart, faisait partie du conseil du roi. Maître Jean Rabateau était ce conseiller du Parlement de Poitiers qui avait eu le privilège d'offrir l'hospitalité à Jeanne Qui donc pourrait être *Maître Jean de Velly*, sinon l'illustre magistrat dans lequel nous retrouvons le seigneur de la Mothe ?

Au surplus, voici ce qui avait provoqué les lignes précédentes. Le 7 mai 1895, M. Lafenestre, membre de l'Institut, présidait une séance solennelle à l'occasion du sixième concours quinquennal d'histoire et d'archéologie orléanaises. Le comte Baguenault de Puchesse, président habituel de la Société, prononça tout d'abord une allocution d'ouverture, mais, contrairement à ce que laisse entendre le Bulletin de Soissons, il ne passa point en revue les mémoires présentés au concours. Ce rôle devait être rempli par un rapporteur spécialement nommé à cet effet. A ce dernier revient donc la responsabilité d'avoir très sommairement indiqué, comme scènes historiques précieuses à noter, les diverses rencontres de Jean de Vailly, premier président du Parlement de Poitiers, avec Jeanne d'Arc.

Le mémoire manuscrit qui prêtait à pareille réflexion de la part du rapporteur, était intitulé : *Monographie de Gautray et de la Mothe*. L'auteur du travail, M. Maxime des Francs, constatant que le fief de la Mothe-Saint-Cyr avait été possédé par un président du Parlement, nommé Jean de Vailly, s'était contenté de laisser pressentir l'importance de ce personnage sous Charles VII. Le rapporteur n'hésita pas à lui conseiller d'approfondir un peu plus la vie de celui qui, tout petit seigneur qu'il fût en tant que détenteur d'un modeste fief orléanais, n'en demeurait pas moins un des plus fidèles champions de la cause nationale au xve siècle. Et cette pensée se traduisait en quatre phrases que nous allons reproduire :

La mémoire de Jean de Vailly se lie intimement avec les souvenirs de Jeanne d'Arc, soit à Poitiers, soit à Orléans, et peut-être même à Saint-Cyr-en-Val. A Poitiers, le seigneur de la Mothe-Saint-Cyr était premier président du Parlement, quand parut dans cette ville la future libératrice de la France. A Orléans, il accompagnait la libératrice elle-même, lors de son passage en date du 19 janvier 1430 (n. st.). A Saint-Cyr-en-Val, en raison d'une cause bien digne d'être recherchée, le nom glorieux de la Pucelle est encore attribué à une modeste voie rurale qui jadis, par l'une de ses extrémités, butait sur le castel de Jean de Vailly, tandis que du côté opposé, elle présentait pour objectif la vieille tour au style flamboyant de l'église paroissiale. (*Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. XI, p. 39).

Si le rapporteur y mettait quelque insistance, c'est peut-être parce qu'il avait

encore présente à la pensée certaine brochure publiée par lui, l'année précédente, sous le titre *Les juges de Jeanne d'Arc à Poitiers. Membres du Parlement ou gens d'Eglise?* (Orléans, Herluison, 1894. *Extrait du tome VII des Mémoires de l'Académie de Sainte-Croix d'Orléans).* C'est là qu'on retrouverait : *Le Parlement de Poitiers et ses présidents. — Présidents et conseillers mis en rapports avec Jeanne d'Arc.* Tels sont, en effet, les titres de deux courts chapitres dans lesquels on voit que Jean Jouvenel n'était alors que second président, tandis que le premier rang dans la hiérarchie appartenait à Jean de Vailly, (gratifié à tort d'un W pour l'initiale de son nom). A celui-ci revient donc le principal rôle dans cette visite émouvante qui fut faite à la Pucelle, le second jour de son interrogatoire à Poitiers, par ces Messieurs du Parlement, présidents et conseillers. visite que le chroniqueur nous rapporte en ces termes :

Avant qu'ils y allassent, ce que Jehanne disoit leur sembloit impossible à faire, disans que ce n'estoit que resveries et fantaisies; mais il n'y eut celui, quand il en retournoit et l'avoit oye, qui ne dist que c'estoit une créature de Dieu; et les aucuns en retournant pleuroient à chaudes larmes. (Cf. Quicherat, t. IV, p. 211).

Suivent, dans la brochure *Les juges de Jeanne d'Arc à Poitiers*, trois passages du *Mistère du siège d'Orléans* évoquant une conversation fantaisiste de la Pucelle avec le second des quatre présidents qui viennent figurer au cours de cette scène. Au détriment de Jean de Vailly, Jean Jouvenel deviendrait alors l'acteur principal.

Mais ce fragment du *Mistère du siège* n'a guère de valeur historique, puisque l'on sait que les cadres du grand corps judiciaire ne comprenaient en 1429 que deux présidents et non pas quatre. Quoi qu'il en soit, l'auteur fait remarquer qu'en réalité il n'y eut dans cette entrevue que des conversations particulières, des entretiens absolument étrangers à l'enquête régulière. Ni Jean de Vailly, ni Jean Jouvenel, en dépit de ce qui a pu être dit quelquefois en faveur de ce dernier, ne peuvent être rangés au nombre des juges officiels de Jeanne d'Arc qui tous étaient gens d'Eglise. Si des « conseillers du roi, licenciés en l'un et l'autre droit, gens expers, personnes notables et de grand estat (Quicherat, t. III, p. 19, 209 et t. IV, p. 128) » ont figuré à côté des maîtres en théologie, c'était certainement à titre de clercs, sinon ils ne venaient là qu'en simples auditeurs. Le Parlement de Poitiers, suivant l'affirmation de M. Didier Neuville, l'un de ses historiens (*Revue historique*, t. VI, p. 286), le Parlement de Poitiers n'eut, en tant que cour souveraine, aucun rapport avec Jeanne d'Arc.

En 1902 seulement fut publiée à Orléans (librairie Herluison) la *Monographie du domaine de Gautray 987-1900.* Auteur du mémoire qui avait été gratifié, au concours de 1895, d'une mention très honorable et d'une médaille d'argent, M. des Francs avait beaucoup étendu le plan de son travail. Il y a tenu compte, au regard de Jean de Vailly, du conseil qui lui avait été suggéré. On trouvera donc, au chapitre IV, intitulé *Le fief de la Mothe et les Vailly*, des détails intéressants, bien qu'incomplets sur les circonstances qui amenèrent Jean de Vailly et le collège de Navarre à s'entendre d'abord pour revendiquer, au moyen d'une commune opposition, la possession du manoir et des terres de la Mothe-Saint-Cyr. Le domaine, ainsi divisé en deux parts, devient plus tard la propriété exclusive du président du Parlement.

M. des Francs donne ensuite la biographie de cet illustre homme d'Etat, biographie nécessairement un peu concise, parce qu'elle ne doit pas prendre une étendue disproportionnée avec le sujet qui constitue le fond même de son livre. Cependant les faits y abondent : origine picarde des Vailly, les débuts au barreau sous Charles VI, la protection d'Isabeau de Bavière, la chancellerie du dauphin, conflit d'intérêt avec le sire de Savoisy, lutte politique contre le duc de Bourgogne et les Cabochiens en 1413, incarcérations à la tour du Louvre, pression royale sur le Parlement pour une élection à la présidence, ambassades en Angleterre et à la cour de Bourgogne, le traité d'Arras, négociations d'une trêve après Azincourt, entrevue avec Henri V à Barneville, conférences de Montereau, funestes divergences du connétable d'Armagnac en 1418, le Parlement à Poitiers, nouvelles négociations avec Bourgogne en 1420, défense du Poitou, ordonnance contre le président

Louvet, sages remontrances au roi, démarches infructueuses auprès du comte de Clermont lors de l'arrestation du chancelier Raynaud de Chartres en 1427, mission en Languedoc contre l'évêque de Lyon, épisode de Jeanne d'Arc à Poitiers, réception et banquet du 19 janvier 1430 à Orléans en compagnie de la Pucelle, le procès de Louis d'Amboise, la mort (1435). « Tels sont les traits les plus saillants de la vie du président de Vailly, dont la biographie mériterait des recherches plus complètes », ajoute M. des Francs.

Et les pages de la *Monographie de Gautray* qui viendront ensuite, seront encore consacrées à des héritiers qui, fiers de se rattacher à une aussi glorieuse personnalité, appelleront désormais leur terre, non plus la Mothe-Saint-Cyr, mais la Mothe-Vailly. Ils joindront même à leur propre désignation patronymique le nom de Vailly, fussent-ils par la suite des temps, soit des Le Viste, soit des Dodieu qui ne se rattachaient au président qu'en ligne collatérale. C'est ainsi que le petit fief se maintient pendant près de deux siècles et demi (1415-1663) dans la même famille, pour y rester l'apanage d'une suite presque ininterrompue d'hommes remarquables et de grands auxiliaires de la monarchie, tels qu'un réformateur du Parlement, un diplomate avec lequel auront à compter Charles-Quint, Granvelle et le pape Paul III, enfin un président au Parlement de Bretagne.

Nous trouvons encore dans nos fiches, au nom de Vailly, la note suivante : « A la date du 3 décembre 1416, un arrêt du Parlement est rédigé par le président de chambre Vailly (Cf. Siméon Luce, *La France pendant la guerre de Cent ans*, t. II, p. 111).

Touchant l'identification de Jean de Vailly, président du Parlement, avec le Jean de Velly qui figure au tome V, p. 270, du recueil de Quicherat sur Jeanne d'Arc, il suffira de se reporter au tome XI du *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, p. 39, note 1. On y verra que *Vailly* ou *Veilly* ne sont que des variantes orthographiques de la prononciation *Vély*, *Velly*, *Vesly*, *Veily*, *Vaily* ; ces groupes de voyelles *ai*, *ei* se rendant, dans l'espèce, par le son de l'e ouvert tel qu'il se fait sentir dans les mots m*ai*son, r*ei*ne, équivalents de mèson, rène.

Nom d'homme ou nom de lieu, *Vailly*, devait autrefois donner le même résultat vocal *Vély*. C'est ainsi que Vailly-sur-Aisne (arrondissement de Soissons) était écrit *Weilly* dans une lettre de rémission en date de novembre 1358 (Cf. Siméon Luce, *La Jacquerie*, 2e édit., p. 221). Et Belleforest, parlant de la même localité, nous dira dans ses *Grandes annales et histoire générale de France* publiées en 1579 : « Sa Majesté [Charles VII] estant à *Velly*, place appartenant à l'archevêque de Reims, etc... » Aussi bien le secrétaire de la Société de Soissons, meilleur juge que tout autre en cette cause, le déclare-t il formellement : « Le nom de Vailly-sur-Aisne a toujours été prononcé *Vély* et l'est encore ainsi aujourd'hui. De même Montmirail se prononce *Montmirel*. On pourrait citer bien d'autres exemples (*Loc. cit.*) ».

Nous ignorons si les autres lieux-dits homonymes, tels que Vailly (arrondissement de Thonon, Haute-Savoie), Vailly-sur-Sauldre (arrondissement de Sancerre, Cher), etc., se maintiennent dans la même note. Mais il est hors de doute que, pour les diverses familles portant de nos jours, soit à Paris, soit en Picardie, les noms de Vailly ou de Wailly, on prononce ordinairement le groupe des trois lettres *ail* comme nous le faisons nous-même en disant : Il faut terminer, *vaille que vaille*, cette trop longue causerie.

O. DE STAR.

—

Armoiries à déterminer : trois chapiteaux (LI, 446, 539). — Ce sont les armes parlantes de la famille noble CHAPITEAU DE REMONDIAS, actuellement en Charente : *d'azur, à trois étoiles d'or, en fasce, accompagnées de trois chapiteaux du même, 2 en chef et 1 en pointe, soutenu d'un croissant d'argent.* SCOHIER.

—

Lettres d'Aimée Desclée à Fanfan (L, 441). — L'officier belge à qui furent adressées les lettres à Fanfan, était le colonel d'état major Lahure, décédé il y a une quinzaine d'années. C'était un très bel officier, instruit et de grande valeur professionnelle. NASO.

—

Bibliothèque de M. de Montaiglon (LI, 273, 421, 452, 542). — Je suis le premier à reconnaître qu'une recti-

fication qui débute par une erreur perd quelque peu de son prix, mais ce lapsus ne m'est point tout à fait imputable : la direction de l'*Intermédiaire* ne m'avait pas communiqué d'épreuves et il s'est glissé dans ma réponse deux ou trois fautes de détail que j'aurais certainement corrigées. Je ne mets point en doute les dires de Nérac sur la reproduction par *le Temps* de l'article de M. Mario Schiff, bien que je n'en aie point gardé le souvenir : je tenais simplement à établir qu'on ne saurait confondre cet article avec celui de M. Pierre-Paul Plan.

Quant au chiffre global des livres de Montaiglon, il y a exagération évidente. Ni sa situation pécuniaire, ni la nature de ses études, ni l'espace dont il disposait ne lui auraient permis de réunir 85.000 volume et le chiffre de 18.000 est beaucoup plus vraisemblable. J'en appelle à tous ceux — et ils sont encore assez nombreux — qui ont pénétré dans l'appartement du vieil érudit. Cet appartement, sis au fond de la seconde cour d'une maison de la place des Vosges, ne comportait pas plus de cinq ou six pièces (dont une antichambre tout à fait obscure) et deux ou trois corridors, le tout, en effet, garni de rayons bondés de livres jusqu'au plafond, sans compter ceux qui débordaient sur le plancher.

A cette collection M. Coutelle de La Tremblaye avait, il est vrai, ajouté divers instruments de travail, tels que les *Acta sanctorum*, la *Patrologie* grecque et latine de Migne, etc. ; mais, malgré cet apport, je crois que l'intitulé du catalogue Libbie doit être tenu pour exact (si l'on compte, suivant la règle moderne, toute brochure, eût-elle quatre pages, pour une unité bibliographique), puisqu'il porte : *Catalogue of the extensive and valuable library (comprising about 20.000 volumes)*... Les trois parties donnent un total de 7955 numéros ; mais ces n^os^ comportent souvent, à leur tour, quinze, vingt ou vingt-cinq « pamphlets » dont deux ou trois seulement sont désignés par leurs titres, notamment dans la section des beaux-arts, de beaucoup la plus riche et la plus précieuse.

En effet M. Coutelle de La Tremblaye avait entre les mains un inventaire plus détaillé, et c'est celui-là sans doute qu'il se proposait de publier. Ce serait d'ailleurs une étrange façon d'obéir aux volontés formellement exprimées par Montaiglon que de faire connaître aujourd'hui ce qui, dans sa pensée, devait être mis à la disposition de tous ses émules, puisque cet ensemble n'existe plus ; qu'est-ce, en effet, que le catalogue d'une bibliothèque éparpillée aux quatre vents, sinon un cénotaphe ?

MAURICE TOURNEUX.

—

Recueil Clairambault-Maurepas (LI, 441). — L'auteur de la question s'étonne que l'on ait publié d'une part (1) le recueil Maurepas expurgé des pièces libres, et d'autre part les pièces libres isolément. C'est une vieille habitude française qui a pour origine et pour modèle les éditions *ad usum Delphini*, où tous les *obscæna* de chaque auteur latin sont soigneusement retranchés du texte... et réunis à la fin du volume. Le *Don Juan* de Byron (Ch. I. stc. 44 45) raille spirituellement cet étrange système dont on ne saurait dire s'il avait pour but de biffer les hardiesses dans l'intérêt de l'élève ou de les grouper pour le plaisir du maître.

La tradition ne s'en est pas perdue. Pour n'en citer qu'un exemple, toutes les éditions de Ronsard sont expurgées. A une époque où l'on réimprime couramment les ordures du *Moyen de Parvenir* (et pourquoi cette exception ?) nous n'avons pas encore obtenu que la castration fût épargnée au plus grand poète de la Renaissance. C'est un intermédiairiste, Prosper Blanchemain, qui a donné dans la Bibliothèque Elzévirienne un Ronsard expurgé de *cent quarante-quatre pages*. Voilà qui est tailler avec entrain. Il est juste d'ajouter qu'il a publié séparément chez un autre éditeur, les pages retranchées ; mais que dire de Marty-Laveaux qui, donnant à Lemerre une nouvelle édition de Ronsard dans *la Pléiade Françoise*, a supprimé les mêmes pièces sans se préoccuper de les recueillir nulle part ?

Revenons à la question posée. Les pièces libres du manuscrit Maurepas ont paru chez Gay, en 6 volumes in-12, datés de 1865 et tirés à 75 exemplaires, qui

(1) Cette édition Raunié qui commence à l'année 1715 est loin d'être complète. Les principales chansons historiques du règne précédent ont été publiées par Sautereau de Marsy (1793), et par G. Brunet (1857). Un grand nombre restent encore inédites.

valent aujourd'hui quatre ou cinq louis. Cette édition est détestable, pleine de fautes d'impression et dépourvue de tout appareil critique. Le travail personnel de l'éditeur se borne à une « table alphabétique des personnages » qui ferait sourire le généalogiste le moins averti. Locmaria s'y imprime *Somaria* ; Créquy, *Crespy* ; Luce Françoise, comtesse de Brassac, *Françoise de Brassac-Luce*, etc. etc. — Travail à refaire, mais qui s'en chargerait ? Depuis quatre-vingt douze ans, personne n'a osé donner une édition nouvelle du *Roman de la Rose* parce que les manuscrits sont trop nombreux et que l'établissement du texte serait l'œuvre d'une vie humaine. La même raison découragera longtemps encore les érudits qui seraient tentés d'éditer avec quelque soin les chansons historiques du siècle de Louis XIV.

CANDIDE.

*
* *

L'ouvrage auquel M. Raunié fait allusion dans sa préface est intitulé : *Recueil dit de Maurepas, poésies libres, chansons, épigrammes et autres satiriques sur divers personnages des siècles de Louis XIV et Louis XV*. Leyde, 1865, 6, vol. in-8.

PAUL PINSON.

—

Livres annotés par la Monnoye (T. G 491 ; XLIX). — Gustave Brunet a publié dans ses *Fantaisies Bibliographiques* (Paris, Gay, 1864, p. 268) une liste de quinze ouvrages annotés par La Monnoye.

On peut y ajouter celui-ci :

Bibliothèque choisie de M. Colomiès. 1682 (Catalogue Veinant. 1860. N° 757.) L'exemplaire était couvert de notes. Qu'est-il devenu ?

CANDIDE.

—

Bibliographie des parades (LI, 505). — Un manuscrit de Cotté, cité par Barbier dans le *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, attribue à Piron une parade qui se trouve dans le *Théâtre des Boulevards ou Recueil de Parades* (1756) ; elle est intitulée *le Marchand de m.....*

J. T.

—

Œuvres théâtrales sur la Brie (LI, 49, 210, 266, 370, 432). — Lire Apoix, le nom du conventionnel, auteur des deux dernières pièces citées, comme cela ressort des initiales du nom de l'auteur.

G.O.B.

Les Huguenots (LI, 117, 265, 289, 421). — Je remercie M. Jacques Saintix pour sa réponse dans l'*Intermédiaire*, 20 mars. Il a cité *Histoire générale des familles de Montbrun et de Marinais*, Grenoble 1682.

Pourrait-il m'obliger en donnant des détails quant à la famille huguenote de *Moulas* ou de *Moular* ?

Voyez ma question quant à cette famille (L, 8, 10 juillet 1904).

Rév. EDWIN MARRINER.

—

Pucelles de Marolles (XLIX, 112, 312, 435). — Cotgrave traduit ainsi :

PUCELLE DE MAROLLE. — *A crackt piece. — A wench that hath got a clap. — One that rather goes for a maid than is one.*

La troisième définition, plus modérée, paraît être la plus juste. Le proverbe s'applique aux filles qui ont une fausse renommée de vertu, plutôt qu'à celle qui ont perdu toute réputation. CANDIDE.

—

Peinture éludorique (LI, 449). — Je ne crois pas avoir dit qu'on trempait ces peintures dans l'encre ! mais dans l'eau.

J.-C. WIGG.

—

Violette bonapartiste (LI, 444). — Consulter l'article *Violette bonapartiste* du *Dictionnaire archéologique et explicatif de la science du blason*, tome I, page 472, par O'Kelly de Galway, Bergerac, 1901, existant à la Bibliothèque nationale.

SCOHIER.

—

Robinson Crusoé (LI, 293, 491). — L'original de la traduction d'Anne Walbur est l'ouvrage suivant :

Seul ! de X. P. Saintine, in-12, Hachette, 1857.

Le même ouvrage a été publié sous le titre de *Aventures de Robert Selkirk* dans une année du *Journal pour tous* (édité par Lahure-Hachette), année que je possède et dont je pourrai préciser la date à première demande.

Je l'ai lu également dans le *Musée des familles* vers 1854 ; mais je crois que ce n'était qu'une réduction très abrégée de l'ouvrage définitif. (A voir).

J. H. DEHERMANN-ROY.

Vénus à barbe (L, 62, 379). — Félix Lajard a publié, en 1836, dans les *Nouvelles Annales de l'Institut Archéologique*, un article intitulé : *Mémoire sur une représentation figurée de la Vénus orientale androgyne.*

Il croyait avoir trouvé, non pas une, mais deux représentations figurées de la Vénus à barbe.

La première, gravée sur une agate, faisait partie de sa collection particulière vendue au marquis de Fortia d'Urban. La déesse était représentée avec deux têtes, l'une d'homme, et l'autre de femme, les symboles des deux sexes étant placés dans le champ, à droite et à gauche.

La seconde est le revers d'une médaille de Demetrios II, roi de Syrie. On y voit une figure barbue, entourée de phallus et portant des vêtements féminins (?).

L'interprétation de la seconde pièce paraît douteuse, et quant à la première, elle n'est pas à proprement parler une Vénus barbue, mais une image bicéphale où chaque tête conserve ses caractères naturels distincts. CANDIDE.

—

Couleur Isabelle (T. G., 451 ; LI, 267, 378, 493). — Je puis m'être trompé sur les dates d'investissement et de reddition de Grenade, mais je me serai trompé avec le licencié Galudez de Carvajal qui dit : « Le 26 avril 1490, Ferdinand et Isabelle mirent le siège devant Grenade » ; avec Pierre martyr Anglérius qui dit : « Les débuts du siège (mars 1491) furent fertiles en escarmouches et en combats » ; avec don Henrique Henriquez, grand-oncle de dona Isabelle, fille des Rois chrétiens et premier Majordome de la Reine de Castille, qui dit : « Ce fut le 2 janvier 1492 que Boabdil sortit des murs de Grenade » ; avec J. de Ferreras qui dit : « Le siège avait duré 20 mois et 28 jours, et c'est dans le mois de Rabia de l'an 897 de l'hégire qu'eut lieu la reddition de la place ».

Je ne suis pas en mauvaise compagnie et ma foi j'y resterai.

Je puis toutefois concéder que les troupes chrétiennes investirent Grenade en avril 1490, mais ne bloquèrent strictement la place qu'en mars 1491. C'est une honorable transaction que j'offre à monsieur H. C. M. ; je ne puis lui en offrir d'autre, sous peine de froisser le licencié Carvajal, Anglerius et il faut compter avec la morgue espagnole.

VICTOR JACQUEMONT DU DONJON.

—

A bicyclette ou en bicyclette (L, 448, 593 ; 657 ; LI, 545). — On ne peut régler une question de langage comme on règle une question de mathématique. Il est évident que si tout le monde dit : « monter ou aller en *bicyclette* », il faudra, à moins de parler une langue à part, dire de même.

Car à quoi se réduisent les lois du langage ? « à dire comme tout le monde ».

C'est ici surtout que s'applique le mot de Voltaire « Quand tout le monde a tort, « tout le monde a raison ».

L'Académie ne vient-elle pas de se reconnaître « greffier de l'usage ? »

Je n'ai cessé de le dire et même de le crier ici.

Que les gens de goût (appréciation personnelle) essaient de retenir un usage qui s'annonce, c'est leur droit.

Mais le jour où ce maître aura remplacé *caput* par *tesson de bouteille* alias *boule* ou *coloquinte*, le mot *tête* ornera les plus beaux vers de Corneille et de Racine et toute la littérature française.

Quand *colidor* qui est beaucoup plus harmonieux que *corridor*, sera passé dans les habitudes, je l'emploierai avec joie. Car je ne rougis pas, par exemple, d'admirer une musique qui peut enchanter mon concierge ou de partager ses opinions politiques, et ma foi ! entre parler son langage ou celui de Montaigne, je ne sais ou plutôt je sais très bien quel serait le plus ridicule... Et, en somme, je crois en toute humilité que j'aimerais encore mieux passer pour un homme de bon sens que pour un pédant.

Quand je parle de Montaigne ...parlez donc comme on le faisait du temps de Louis XIV ou de Louis XV.

Où s'arrête une langue qui n'étant pas morte doit évoluer ?

Pour en revenir à *bicyclette*, j'entends dire partout « à » et non « en » qui n'est pas logique.

On est dans la caisse ou les parois d'une voiture, mais pas dans une bicyclette. C'est la *bicyclette* qui est *dans vous*, dans vos jambes.

L'exemple tiré de l'ancien français « en destrier » prouve que l'usage est souvent

absurde. Or l'absurde peut s'imposer comme fait accompli, mais on n'en saurait tirer une loi. PAUL ARGELÈS.

—

Je m'en fiche comme de l'an 40 (T. G., 41 ; LI, 425,492) — La question a été posée dans le premier volume du *Bulletin de la Société des Archives de Saintonge et d'Aunis*, pag. 26 et 44, année 1877. Voici les réponses données :

1° Celle du *Grand Larousse* (reproduite depuis par le *Larousse* illustré), et qui se refère à l'an 1840, qu'on croyait ne de voir jamais arriver (?).

2° Allusion à l'ouvrage de Mercier : *L'an 2440 ou rêve s'il en fut jamais*, solution ingénieuse, mais qui demanderait confirmation.

3° Ce serait une confusion avec l'*ancoran*, qui serait une mauvaise prononciation de l'*alcoran*. Les correspondants allèguent comme preuves qu'ils l'ont entendu formuler ainsi dans leur enfance, à Saintes : et l'un d'eux, M. Anatole de Brémond d'Ars, conseiller général du Finistère, et vivant encore, ajoute même qu'un jour il prétendit corriger la faute de langage de sa gouvernante, et lui faire dire *l'an 40*, mais que son père, le général de Brémond déclara qu'il faudrait dire : Je m'en soucie comme de l'*alcoran*, comparaison qui se justifie aisément. Ce général, né en 1787, était le fils de Pierre de Brémond, député de la noblesse de Saintonge à la Constituante, archéologue et numismate distingué, et mort en 1842 à 83 ans, duquel il tenait sans doute lui-même cette leçon du proverbe.

Dr VIGEN.

—

Le nard des Romains (L ; LI, 46, 157, 374, 481, 521. — Le nard, ce parfum précieux que les dames romaines, au dire de Juvénal, réservaient pour leurs amants, passait pour venir de la Perse ou croit le *nardus indica*, ou du moins une espèce voisine qui fournissait le nard. Cette plante a été décrite par William Jones dans les *Recherches asiatiques* et par Blanc, qui en donne la figure dans les *Transactions philosophiques*, vol. CXXX. Pour plus de détails, consulter l'intéressant article de Malte Brun, sur l'origine et l'usage des parfums, dans ses *Mélanges scientifiques et littéraires*. (Paris, Aimé André, 1828). Dr BORGEAUD.

Jet d'huile à la mer pour apaiser la houle (LI, 338, 486). — L'amiral Cloué, ministre de la Marine, a publié un travail sur ce procédé, mais je ne crois pas qu'il y soit question du danger indiqué par J. Verne. G. O. B.

***

Je réponds à la question posée par M. Martin Ereauné.

L'éminent romancier Jules Verne s'est laissé entraîner par sa brillante imagination en affirmant, dans un de ses ouvrages, que les règlements maritimes interdisent au capitaine d'un bateau en péril de jeter de l'huile à la mer lorsqu'il précède un navire naviguant dans son village.

Nos pêcheurs d'Islande ignorent ces prétendus règlements, et le vice-amiral Cloué, dans un remarquable rapport sur le filage de l'huile, déclare « qu'on ne saurait trouver nulle part aucun règlement qui s'oppose à ce que les marins répandent de l'huile sur l'eau lorsque cela leur paraît nécessaire ».

La réglementation officielle de ce bienfaisant procédé ne peut exister, attendu que le capitaine est maître absolu des mesures à prendre pour assurer le salut de l'équipage, du navire et de la cargaison.

La croyance à la prohibition du filage de l'huile, lorsque deux navires suivent la même route, n'est donc qu'un préjugé.

La Chambre de commerce de Dunkerque, en accordant des prix aux meilleurs essais de filage de l'huile, n'avait pas à éveiller l'attention des capitaines sur des dangers douteux qui n'ont jamais été signalés par l'autorité maritime. HENRI L.

—

Marchés à la viande et aux poissons à la fin du XVIIe siècle (LI, 445). — Pour la région du Faubourg Saint-Antoine, le privilège de vendre de la viande de boucherie appartenait exclusivement aux religieuses de l'abbaye Saint-Antoine. Les lettres patentes qui autorisent les religieuses sont datées du 2 mars 1642 et de janvier 1673 (1).

Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut. Nos chères et bien amées les abbesse, religieuses du couvent de l'abbaye Saint-Antoine-des-Champs lez Paris, ordre de Saint-Bernard et Fondation royale, nous ont très humblement fait remontrer qu'en consi-

(1) Archives nationales. Z¹ f 603 f° 82.

dération de ce que le Faubourg Saint-Antoine est presque entièrement dans la censive de de l'abbaye, fief et seigneurie et pour d'autres justes considérations, il plût à notre cher et h noré père par ses lettres patentes du 2 mars 1642 de permettre aux exposantes de faire construire dans un endroit commode du dit faubourg, des halles et en icelles des estaux de boucherie en tel nombre qu'elles aviseroient avec pouvoir de les bailler à loyer ou à rente ainsy qu'il leur seroit plus avantageux en reconnoissance desquelles lettres bien et duement enregistrées, lesdites exposantes ont fait bastir et construire à grands frais des halles très commodes au public, mais comme dans la suite le faubourg s'est peuplé davantage qu'il n'estoit alors des dites lettres, quelques bouchers se sont ingérés de vendre de la viande à l'entrée dudit faubourg en des boutiques particulières ce qui non seulement est contraire au droit des exposantes et à la bonne police mais encore cause quelque difformité dans le faubourg que nous avons pris un soin particulier de faire orner et embellir. Surquoy s'estant formé une contestation en nostre parlement entre lesdits particuliers bouchers, les jurez bouchers de Paris et les principaux bourgeois du faubourg; les exposantes avoient formé leur intervention et après de longues contestations et un arrest interlocutoire du 4 juillet 1667, il en est intervenu un deffinitif et contradictoire le 7 mars 1672, par lequel nostre cour, ayant égard à l'intervention des exposantes a ordonné qu'à leur diligence et à leurs frais, il sera basty 12 estaux de boucherie à l'endroit désigné par le dit arret sur les huit qui sont à présent, auxquelles estaux les bouchers qui sont nouvellement establis seront tenus de se retirer pour y vendre et débiter leurs viandes après que lesdits estaux seront construits, avec defenses auxdits bouchers de vendre ailleurs à peine de confiscation et d'amende et à tous propriétaires des maisons de louer des boutiques pour y vendre de la viande, permet néanmoins auxdits bouchers jusqu'à ladite construction de continuer la vente dans les lieux où ils sont à présent.

Il est encore enjoint aux dits bouchers et à ceux qui occuperont cy-après les dits estaux de vendre des viandes bien conditionnées, observer les règlements de police faits et à faire à cette fin souffrir les visites des commissaires au Châtelet assistez de l'un des jurez de la communauté de Paris estant en charge et dont le choix sera fait par l'abbesse de l'abbaye Saint-Antoine des Champs tous les deux ans ; lequel arrest les exposantes désirent voir mettre à exécution, de faire construire les estaux ordonnez par iceluy. Mais comme elles craignent des troubles et empêchements s'il ne leur est pourvu de nos lettres sur ce nécessaires ; à celles causes désirant favorablement traicter les exposantes et leur marquer d'autant plus l'estime que nous faisons de leur piété et du bon ordre de leur maison, nous avons de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale par ces présentes signées de notre main, permis et permettons aux exposantes de faire bastir dans trois mois et establir dix estaux de boucherie entre les rues Saint-Nicolas et Traversine (Traversière) ou autres lieux plus commodes et deux sous la halle place Saint-Bernard, outre les huit qui y sont à présent, auxquels estaux lesdicts bouchers du faubourg seront tenus de se retirer pour y vendre et débiter leurs viandes après que les dits estaux auront été construits par la diligence des exposantes avec défenses aux dits bouchers de vendre ny de bastir des estaux ailleurs.

Janvier 1673.

La petite halle des abbesse et religieuses de Saint-Antoine a subsisté jusqu'à nos jours, on peut la voir à l'angle de la rue du faubourg Saint-Antoine et de la rue de Montreuil, elle s'étend jusqu'au carrefour Reuilly. Cette construction du XVIIe siècle a conservé son aspect pittoresque, et une boucherie qui y était établie il y a quelques années avait pris pour enseigne très justement : *Boucherie des deux siècles* (1).

Les archives de la Seine conservent dans le fonds des faillites les registres d'un nommé Regnard, marchand boucher, *à la petite halle*, faubourg Saint-Antoine, Années 1770-1773.

Ce brave négociant ne fit pas fortune malgré ou bien à cause de sa clientèle dont la notoriété est pourtant évidente ; en effet nous y relevons les noms de la princesse de Lamballe (2) ; du mécanicien Vaucanson, dont l'hôtel était rue de Charonne ; les Révérends pères Picpus ; monsieur Raffy, commissaire du quartier ; monsieur d'Argenson ; monsieur de Chabanais ; monsieur le curé de Sainte-Marguerite ; et enfin les chanoinesses de Saint-Augustin, rue de Picpus, qui consommèrent en 1772 seulement, pour une somme de 6036 livres. (3).

H. VIAL.

---

(1) Nous signalons à l'érudit secrétaire de la commission municipale du Vieux Paris, monsieur L. Lambeau, ce groupe de constructions qui a bien mérité les honneurs de la photographie officielle.

(2) Elle demeurait alors dans l'abbaye Saint-Antoine, nous avons le bail de son logement.

(3) Arch. de la Seine, n° 2852 bilan 1994.

La fustigation à Bicêtre sous l'ancien régime (LI, 444,549). — Jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, on fustigeait, en effet, les vénériens ; toutefois, contrairement à ce qu'ont prétendu trop d'auteurs passionnés ou mal renseignés sur cette question spéciale, ce n'était ni par ordre du roi, ni par ordre des magistrats, ni par ordre de la police, que ce traitement inhumain était infligé à des malades, mais bien sur les seules injonctions des administrateurs et chirurgiens des hôpitaux qui, à cette époque, considéraient comme un déshonneur le fait de soigner des syphilitiques, et qui voulaient surtout prévenir ainsi une affluence trop grande de malades jugés indignes de pitié.

Ce n'est que sur les instances de la magistrature, de la police et du clergé, que l'on s'occupa plus activement du traitement des vénériens qui, à dater du XVIIIe siècle, commencèrent à être l'objet de soins plus empressés et ne furent plus châtiés qu'incidemment. Seules, les prostituées et les proxénètes restèrent encore pendant longtemps, passibles de la fustigation, mais il s'agissait d'une peine légale devant être ordonnée par jugement.

En ce qui concerne plus particulièrement le traitement des syphilitiques à Bicêtre, il suffit de consulter les rapports de Cullerier et d'autres savants du XVIIIe siècle, ainsi que l'œuvre de Parent-Du-Châtelet, pour savoir que cet hôpital était un véritable enfer, et que les chirurgiens de la division des vénériens n'avaient d'autre souci que celui de s'enrichir en peu de temps.

Comme ils avaient le droit d'admettre dans les salles ou d'en expulser qui bon leur semblait, les malades qui aspiraient à une plus prompte guérison que les autres, devaient, malgré la gratuité du traitement, verser une forte somme aux chirurgiens ; ceux qui ne pouvaient satisfaire à cette exigence, attendaient pendant plusieurs mois, et même jusqu'à deux ans, avant de recevoir des soins et, quand, par suite de leur état lamentable, l'admission de ces malheureux s'imposait inévitablement, on les traitait comme des intrus et comme des coupables, en les fustigeant fréquemment.

Mais, je le répète, ce châtiment barbare ordonné par des médecins, constituait une infraction aux ordres formels du roi et du parlement. Cela est si vrai que l'article 20 de l'Ordonnance Royale du 1er mars 1768 dit que :

> Dans aucun cas, les femmes ou les filles débauchées ne seront passées par les verges, ni exposées sur le cheval de bois...

A plus forte raison, ce traitement ne pouvait-il légalement, être infligé à des malheureux n'ayant eu d'autre tort que celui d'être « avariés ».

Au surplus, le sort des malades soignés à Bicêtre, entassés jusqu'à six dans un même lit, pendant que six autres couchés à terre attendaient leur tour pour se reposer, était tellement épouvantable, que ce fut le lieutenant de police lui-même qui appela l'attention de Louis XVI sur cette effroyable situation, et qui obtint que l'on admît les femmes et les enfants syphilitiques à l'hospice de Vaugirard où un lit était réservé à chaque malade, et où des soins dévoués lui étaient donnés.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner autrement de l'accusation portée par Audiffret contre les chirurgiens de Bicêtre.

Il est bon, d'ailleurs, d'ajouter que, même au commencement du XIXe siècle, la conduite des médecins à l'égard des prostituées n'a pas été irréprochable. En effet, tant que le dispensaire de salubrité créé par le préfet de police Dubois, fonctionna librement, en dehors du contrôle de l'autorité, les médecins de ce dispensaire, plus préoccupés, comme ceux de Bicêtre, de s'enrichir que de sauvegarder la santé publique, se livrèrent à de tels abus et à de telles exactions à l'égard des femmes soumises à leur visite, qu'on dut prendre contre eux des mesures rigoureuses et les remplacer par d'autres médecins placés sous la direction de la police ; ce qui n'empêcha pas d'autres scandales d'éclater, scandales à la suite desquels on supprima en 1828, la taxe immorale imposée aux prostituées pour la visite médicale.

Ce sont ces abus et cette taxe n'existant plus depuis près d'un siècle qui forment encore aujourd'hui les principaux arguments invoqués par les adversaires de la réglementation de la prostitution.

EUGÈNE GRÉCOURT.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Un faux Dauphin peu connu. — Victor Persat. — Puisque l'*Intermédiaire* s'occupe des faux Dauphins, pourquoi ne pas dire un mot de Victor Persat, né à Ennezat (Puy-de-Dôme) vers 1790, qui, à la fin de l'année 1825, après quatorze mois de prévention, fut condamné comme faux Dauphin par le tribunal du Havre d'abord, puis par la cour de Rouen.

La vie aventureuse de ce malheureux déséquilibré, ses séjours prolongés dans les prisons ou les asiles d'aliénés, ne l'ont pas empêché d'atteindre l'âge respectable de 88 ans, car il est mort à Saint-Maurice, canton de Charenton, le 19 novembre 1878.

Il a laissé de volumineux mémoires manuscrits conservés à Riom, qu'on ne pouvait songer à publier *in-extenso* ; mais qui ont été très fidèlement analysés par M. Marc de Vissac (*Victor Persat ou Mémoires d'un faux Dauphin*. Riom, janvier 1899. Plaquette in-8° de 64 pages).

Je viens de recevoir communication de deux lettres de Victor Persat, dont M. de Vissac n'avait pas eu connaissance et d'un dessin à la plume, curieux surtout par la mention suivante : *Ce dessin représente une habitation des colonies, que j'ai construite comme entrepreneur de batisses. Dessiné à Riom, ce douze juillet 1827, par moi fils de Louis XVI, qui fut substitué au fils Persat, à l'âge de trois années.*

Les deux lettres qui accompagnent ce dessin, sont adressées à M. Tailhand, avocat à Riom, qui au mois de novembre 1818, avait défendu le faux Dauphin devant la cour d'assises du Puy-de-Dôme pour tentative de meurtre et avait réussi à le faire acquitter. Elles sont datées des 3 et 12 juillet 1827 *de la maison* d'arrêt de Riom, où Persat avait été transféré, je ne sais pour quel motif. Il prie M. Tailhand de venir prendre livraison de ses Mémoires, qu'il lui confie comme un dépôt précieux pour la postérité, et ajoute que pour recouvrer sa liberté, il est disposé à *renoncer définitivement aux prétentions que lui ont fait prendre une révélation faite à l'île de Cuba l'an 1822.*

C'est en effet en 1822, que Victor Persat commença à écrire aux journaux de longues lettres qu'il signait indifféremment Charles X ou Philippe VI.

Ne recevant pas de réponse, il voulut se rapprocher de son royaume et débarqua au Havre le 20 octobre 1824, porteur d'un sceau royal, d'une somme de vingt-cinq louis et de 3.000 proclamations imprimées.

Son départ de New-York signalé à la police permit de l'arrêter, au moment même où il descendait du bateau.

ARM.D.

—

L'Affaire de Boulogne. — *Une lettre du duc d'Orléans fils aîné de Louis-Philippe sur le complot de Boulogne.*

Il n'y a aucune comparaison à établir entre le ridicule complot qui se juge en ce moment et ne révèle que des personnalités obscures, et la tentative de Boulogne accomplie par un homme qui portait le nom d'un soldat illustre et qui était lui-même le chef d'une dynastie. Cependant les conjurés de Courbevoie ont fait parler de ceux de Strasbourg et de Boulogne.

Sur l'échauffourée de Boulogne, il existe un précieux document dont la Ville de Paris vient de faire l'acquisition pour ses archives. Il est entré ces jours-ci à la Bibliothèque Le Pelletier de Saint-Fargeau. Sa publication est donc d'une brûlante actualité.

C'est une lettre du duc d'Orléans (Ferdinand) fils aîné de Louis-Philippe, — qu devait mourir d'une chute de cheval, route de la Révolte. Elle n'est pas signée, mais son authenticité est indiscutable. Elle a été adressée au prince de Joinville, le 7 août 1840 — c'est-à-dire le surlendemain du débarquement, quand les détails de l'aventure sont connus. Le roi est en villégiature, c'est le prince qui assume la responsabilité, non des premières décisions, il n'en a pas à prendre, mais des premiers avis.

Cet événement dont la gravité ne lui échappe point — en dépit du pittoresque excessif qui encadre le complot — ne le désempare, ni ne le trouble. Il juge la situation d'un coup d'œil remarquable et parle des mesures à prendre en homme d'Etat. Il y a urgence à se prononcer, sans toutefois trahir la moindre inquiétude.

L'heure est aux décisions promptes, énergiques et efficaces. Et ces décisions, ne les pouvant dicter, il les indique. Sa

lettre, à ce point de vue, donne de son caractère, une très flatteuse opinion, et justifie le sentiment qu'on a du sérieux et de la distinction de ce prince, si justement populaire et dont une catastrophe devait inopportunément priver la monarchie.

Voici la lettre qui est un très intéressant document historique, et qui, à ce titre, avait sa place dans les archives confiées à la vigilance et à l'érudition de M. Le Vayer :

LETTRE DU DUC D'ORLÉANS AU PRINCE DE JOINVILLE

C'est du ministère de la guerre que je t'écris, mon bien cher ami, pour te remercier de ton bon petit mot. Je me suis constitué en permanence ici, avec tous les ministres pour être plus à portée des nouvelles. Tous les rapports de Boulogne sont arrivés. Le succès est complet ; il faut en profiter, *Vincere scis Annibal* etc. Il faut faire ici de la politique — il faut faire mousser la conduite de la garde nationale, la bien récompenser, peut-être lui donner un drapeau d'honneur; bien traiter également tous ceux qui ont fait preuve de dévoument dans cette échauffourée, puis nous débarrasser de Louis B., non par la mort certes, mais par un bon jugement qui l'emprisonne. — Pour cela il n'y a que la Chambre des Pairs. Il faut l'y faire juger promptement lui et tous les siens. Tout autre moyen sera inefficace : Le jury ? qui peut y songer ? Détenir par raison d'Etat Louis tout seul, c'est faire absoudre ses complices, c'est paraître reculer devant un jugement ; c'est de l'arbitraire et de la peur.

Il faut que ces prétentions insensées soient jugées autrement que par le mouvement spontané d'une population et la fidélité des fonctionnaires. Il faut un arrêt et la chambre des Pairs seule peut le rendre Quant au conseil de guerre, avec la difficulté de la disjonction, cela devient impossible ; il n'y a de militaires que MM. Montholon et le lieutenant Aladenize (que tu connais bien), le reste est non militaire ; cela ne menerait malheureusement à rien. La Chambre des Pairs est le seul moyen de finir ceci tout à fait à notre avantage, et malgré ses répugnances, malgré les généraux de l'Empire, etc. elle frappera juste. Qu'on fasse l'instruction vite ; il n'y pas intérêt à rechercher quelques coupables de plus et à étendre cette affaire. Qu'on enferme toute la prise à Ham, qui est bien plus sûr que le mauvais château de Boulogne et le voisinage de la mer et de l'Angleterre. Nous n'avons pas le choix entre des partis excellents ; nous ne pouvons opter qu'entre des alternatives médiocres, car l'embarras commence pour nous avec le succès ; mais ceci peut devenir fort heureux pour nous ! les circonstances de l'échauffourée de Boulogne le sont déjà. J'ai *vu* des personnes qui y étaient. Tu sais que je n'ai pas de tendances à m'aveugler sur les dévoûments, et j'ai la certitude que le mouvement de la population, de la garnison et surtout de la garde nationale a été *excellent* !

Il faut maintenant prendre un parti sur tout cela ; il y a un ensemble de récompenses et de châtimens qui ne peut être arrêté que par le Roi en conseil : il eut été désirable que le Roi fut ici. Il y eut un ensemble dans les démarches : direction immédiate donnée à l'action et au langage. Maintenant il n'est plus temps, et il ne serait pas digne du Roi de revenir sur le champ ; mais il est indispensable qu'il revienne au moins pour tenir un Conseil d'ici à quatre ou cinq jours au plus tard. Je voudrais bien causer de tout cela avec toi ; pour le quart d'heure je me borne à empêcher les ministres ici présents de s'engager dans aucune manière de voir sur ce qu'il y a à faire, et, j'ouvre « l'œil au bossoir » pour être prêt à tout événement.

Présente mes hommages à la Reine que je remercie bien de son petit mot, et à qui tu peux montrer ce gribouillage ainsi qu'au famigel. Mes hommages à ma Tante ; mes amitiés à Victoire, Clem, (1), Aumale et Totone. (2)

Tout à toi de cœur.
Vendredi 7 août 6 h. du soir.

*
* *

Un détail encore : Le drapeau dont Louis Napoléon s'était servi dans cette échauffourée existe toujours. Il est en soie. Sur l'étoffe, on a appliqué d'une façon hâtive, des paillettes dorées qui rappellent les faits du Premier Empire. C'est bien un drapeau fabriqué en cachette et d'une main peu expérimentée.

Il a figuré au procès. Il est aujourd'hui aux Archives nationales, dans une salle particulière, où sont déposées toutes les pièces à conviction des procès jugés devant les tribunaux d'exception, haute-cour, chambre des pairs, etc., entre le couteau de Louvel et la chemise tachée de sang de Mme de Praslin.

(1) Clémentine.
(2) Antoine (Montpensier).

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

LI° Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 30 Avril 1905.

41e Année — 31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1074 — 31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Les manuscrits de M. de la Sicotière — M. de la Sicotière communiquait, en 1888, des renseignements inédits sur Corneille Blessebois à un rédacteur de la *Grande Encyclopédie*, M. René Samuel, et faisait annoncer qu'il « préparait sur Blessebois un travail important ».

Ce travail a-t-il paru ? S'il n'a pas été achevé, où sont les notes qui devaient servir à sa composition ?

On apprend d'autre part que M. de la Sicotière possédait un manuscrit inédit de Blessebois, *Les Aventures du parc d'Alençon*. Qu'est devenu ce manuscrit après la mort de notre érudit collaborateur ? Il ne paraît pas figurer dans son catalogue, publié en 1902. UN PASSANT.

—

Erébides dans les Phéniciens et l'Odyssée. — Page 101 de son deuxième volume des Phéniciens et de l'Odyssée, M. V. Bérard, parlant de Djerba, dit: « Les Anciens savaient que le véritable nom de ce peuple lotophage était MACHLYES ou ERÉBIDES » ; il cite Pline V. 27 ét un passage de Philiste de Syracuse qu'aurait rapporté Etienne de Bysance.

N'y aurait-il pas erreur dans cette citation ? Je nai pas ici sous la main Etienne de Bysance, et de Philiste je ne connais que l'étude de Kœrber, vieille d'une trentaine d'années et n'y ai rien trouvé sur les Erébides. Quel est donc le passage relatif à ce peuple ?

En ce qui concerne Pline, il a bien parlé des Machlyes, non au livre V ; mais au livre VII, dans un court passage au sujet des Androgynes, Chap. II. — 7. Quant aux Erébides, j'ai vainement cherché.

Quel obligeant intermédiairiste aurait la complaisance de m'indiquer où M. V. Bérard a pu prendre son renseignement ; et, s'il lui était possible, de citer le texte grec de Philiste auquel il est fait allusion, car je suis très éloigné de toute bibliothèque. EL KANTARA.

—

Actes de divorces chez les protestants. — D'où vient leur rareté, surtout avant le Code civil ? J'ai eu entre les mains bien des actes de familles calvinistes, j'ai eu occasion d'étudier la généalogie de plusieurs d'entre elles, je n'ai jamais rencontré un acte détruisant un contrat de mariage pour permettre d'en signer un autre. Je n'ai jamais vu (je parle toujours des siècles antérieurs au XIXe) de protestant remarié du vivant de l'autre conjoint ; et, cependant, ceux qui étaient de la R. P. R. comme on disait, n'admettaient pas l'indissolubilité du mariage. Comment expliquer cela ? Est-ce à cause des effets civils que le divorce, non admis par la loi, eût pu créer ? Bien, après la révocation de l'Edit de Nantes ; mais avant ? LA COUSSIÈRE.

—

Famille Beuvis de Myon. — On désirerait connaître les armoiries, l'origine de la noblesse et l'histoire d'une famille

Beuvis de Myon, dont un représentant, Pierre Beuvis de Myon, seigneur de Savonnières-devant-Bar, chevalier de Saint-Louis, prit part, en 1789, aux assemblées de la noblesse tenues à Bar-le-Duc.

LASCOMBES.

—

Roi de Hollande et roi des Belges. — Où trouverai-je des détails un peu circonstanciés sur la jeunesse de Guillaume d'Orange, connu en France pendant le Premier Empire sous le nom de duc de Nassau, qui revint occuper, en Hollande, le trône de ses pères après la chute de Louis Bonaparte ? Je cherche des détails du même genre sur les origines et la jeunesse de Léopold de Cobourg, premier roi des Belges. — Y a-t-il quelque ouvrage un peu complet à son sujet ?

C. DE LA BENOTTE.

—

Tableaux de Loges maçonniques. — Je désirerais avoir communication des tableaux antérieurs à 1792 (liste des membres) des loges suivantes, toutes de l'O .·. de Paris :

Amis réunis ;

Centre des amis ;

Amis de la liberté (Point Parfait, à partir du 7 septembre 1792).

Amis des noirs.

Contrat social (ad^t Saint-Lazare). Et enfin des calendriers maçonniques avec état des loges de 1789-1790 1791 et 1792.

Je m'adresse aux collaborateurs de l'*Intermédiaire*, toujours si obligeants, pour obtenir ces ouvrages en communication. Ils n'existent pas à la B. nat.

J. G. BORD.

—

Prince de Dalberg. — Que sait-on sur Claude-Théodore-Antoine-Marie, prince de Dalberg, prélat et archi-chancelier de l'Empire d'Allemagne (1744-1817). C'est lui, je crois, qu'on appelait « le Prince-primat » ? Dans quel ouvrage trouverai-je des détails à son sujet ? Dans une lettre du 27 juillet 1810, il parle de la catastrophe arrivée à son « infortunée nièce Amélie », c'est, je suppose, de la princesse de la Layen, née de Schoenborn, qu'il veut parler ? celle qui périt dans l'incendie de l'hôtel du prince de Schwarzenberg.

C. DE LA BENOTTE.

M. Eugène Guillaume. — M'occupant de rassembler les éléments d'une notice sur la vie et les œuvres de l'homme éminent, mon compatriote, qui vient de disparaître plein d'années, d'honneurs et d'œuvres, je serais reconnaissant aux collaborateurs de l'*Intermédiaire* qui pourraient me donner les renseignements suivants, sans préjudice de tous autres :

Il y a une dizaine d'années, Eugène Guillaume, alors directeur de l'Académie de France à Rome, prononça une allocution remarquable en offrant au pape Léon XIII les présents du gouvernement de la République française, à l'occasion d'un anniversaire. Je pense que c'était à l'occasion de son jubilé épiscopal. Ce discours et celui assez inférieur de l'ambassadeur auprès du Saint-Siège, — c'était, si je ne me trompe M. Lefebvre de Béhaine — a paru seulement, je crois, dans le journal le *Monde*, mais jusqu'aujourd'hui toutes nos recherches pour le retrouver ont été inutiles. Si un collaborateur de l'*Intermédiaire* pouvait me donner, sur ce point, une indication précise, je lui en serais très reconnaissant.

Je souhaiterais aussi avoir la date de la première leçon faite au Collège de France. Elle a bien été publiée dans la *Revue Bleue* du 9 décembre 1882, ce qui circonscrit le champ des recherches. Mais la date de cette leçon d'ouverture n'est pas indiquée.

Enfin, je désirerais savoir encore quels sont les élèves les plus distingués qu'a pu avoir Eugène Guillaume, et des renseignements sur ses œuvres de statuaire, notamment sur ses bustes, dont il a fait beaucoup.

H. C. M.

—

Le comte d'Hérisson. — A propos des drapeaux de l'armée de Paris sauvés pendant le siège, il a été longuement parlé de l'officier diplomate qui a raconté comment il fut leur sauveteur, M. le comte d'Hérisson — c'est de ce nom que les ouvrages de cet écrivain sont signés. Quelques-uns de nos collaborateurs ont connu M. d'Hérisson et se sont exprimés sur lui avec une sympathie qui me donne à supposer que rien ne leur sera plus aisé que de répondre à ces questions.

Comte d'Hérisson : est-ce un nom ou un pseudonyme ? Où est né M. le comte d'Hérisson ? A-t-il publié sa biographie,

et donné quelque part son acte de naissance ? Il a servi : sous quel nom a-t il été immatriculé ? A-t-il des descendants qui pourraient permettre d'établir l'état-civil de cet écrivain qui passe pour avoir joué un certain rôle au moment de la guerre, qui a beaucoup écrit, ce qui justifie pleinement la question posée aujourd'hui et que ne manqueront pas de poser à leur tour les historiens futurs.

M. le comte d'Hérisson est un de nos plus proches contemporains : sa famille voudra sans doute fixer elle-même ce petit point d'histoire littéraire. Dr L.

—

Malo Martin du Perron. — Pourrait-on m'indiquer la généalogie et les armes de Malo Guillaume Martin du Perron, seigneur et patron de Saint-Nicolas des Bois, au bailliage d'Avranches, qui prit part, en 1789, aux élections des Etats généraux pour la noblesse ?

A quelle famille appartenait-il ?

A-t-il des descendants ?

G. La Brèche.

—

Famille Martin de Permon. — A quelle famille appartenait Nicolas-Auguste-Charles *Martin de Permon*, receveur des finances, époux de Laure-Marie de Comnène et père de la duchesse d'Abrantès ?

D'où était-il originaire ?

Où est située la terre de Permon ? ***

—

Jean Potat. — Que sait-on d'un Jean Potat, avocat au Parlement, puis procureur du roy en la table de marbre du Parlement de Dijon et bailli de Mâlain. On trouve sa signature sur des actes en 1662 et en 1710 ? Sartorio.

—

Famille Savelli-Spinola. — Quelque aimable collaborateur, ferré sur l'armorial corse, pourrait-il avoir l'obligeance de me corriger et compléter les armoiries de la famille Savelli-Spinola, qu'on me donne ainsi : *Ecartelé au 1er d'argent à 2 lions affrontés de .. soutenant... ; au 2e d'or à...* (figure que je ne connais pas, un triangle allongé avec un manche surmonté d'une boule) ; *au 3e d'azur à 2 bandes d'argent, au chef d'argent chargé d'un serpent de...; au 4e échiqueté d'azur et d'argent de quatre tires et de 3 points.*

Le cardinal Savelli, d'origine corse, mort en 1854, portait des armoiries rappelant les 1er et 3e quartiers de celles ci-dessus : *de gueules à 3 bandes d'or, au chef d'argent soutenu d'une trangle de sinople, chargée d'une coulœuvre d'azur* (sic), *et chargé de 2 lions affrontés de gueules, tenant une rose sommée d'un oiseau de même.*

Il y a là un rapport marqué.

St-Saud.

—

Famille de Toulle. — D'où est-elle originaire ? Quelles furent ses illustrations ? C. d'Estrées.

—

Jeton en cuivre. — Pourrait-on nous donner quelque renseignement sur un jeton armorié : *d'azur à 3 losanges d'argent placés en face, accompagnés de trois trèfles du même, deux en chef et un en pointe. Au dessus d'un casque de face orné de lambrequins*, et l'inscription autour :

Fr. Raymbauld de la Foucherie. eqs. major. perp. an IIII.

A l'avers, une femme tenant de la main droite levée des épis de blé et appuyant la gauche sur un instrument de travail manuel agricole, la date 1696 et l'inscription *Anonna restituta*, autour.

A quelle occasion ce jeton qui est en cuivre, de la grosseur d'une pièce de 5 centimes, a-t il été frappé ; quel était ce Raymbauld de la Foucherie et que signifie cette qualité maj. perp. an IIII. Ce jeton a-t-il quelque valeur de rareté ?

P. de F.

—

Devise à expliquer : — Ta Hativette .. — Dans les bordures d'un très beau manuscrit conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, on lit ces mots : ta hativette ma brulé. Cette pensée assez peu usuelle me paraît devoir former l'anagramme d'un nom du temps de Louis XI, car le ms. date de 1475 environ. Quelque aimable collègue pourrait-il exercer sa sagacité sur ce problème historique ? Comte A. de Laborde.

—

Coquilles dans la date des livres. — Les *Annales amusantes* de 1741 annoncent, comme venant de paraître, un curieux ouvrage intitulé l'*Apothéose du Beau sexe*. Ce petit livre est cependant daté de 1712 et la coquille serait inexplicable si la date n'était inscrite en chiffres romains : MDCCXLI et MDCCXII ne diffèrent que d'un chiffre.

J'ai un exemplaire du *Cabinet satyrique* daté de 1613. L'erreur est évidente pour plusieurs raisons et entre autres parceque le privilège est de 1618.

Pourrait-on citer quelques exemples de coquilles analogues ? J'ai vu un incunable daté de 1425 (pour 1475), mais je ne puis en ce moment me rappeler lequel. ***

—

Un manuscrit à retrouver. — Dans la fameuse vente Hamilton, faite par le Musée de Berlin à Londres, chez Sotheby, Wilkinson et Hodge, le 23 mai 1889, il a été adjugé à un inconnu pour 520 livres un très beau ms. la *Cité de Dieu* en 2 volumes enluminés. Malgré toutes les recherches et les annonces que j'ai faites, je n'ai pu retrouver la trace de ce ms., vendu cependant si récemment. Quelque aimable collègue pourrait-il me donner quelque indication à ce sujet ?

Comte A. DE LABORDE.

—

L'histoire se renouvelle souvent. — Quel est l'auteur, philosophe, historien ou littérateur, qui a écrit cet aphorisme et dans quel ouvrage ?

E. C.

—

La prétendue conspiration de Catherine Théot. — Dans *Les Dévotes de Robespierre*, un livre récemment paru, de tour ingénieux et d'abondante documentation, M. Henri d'Alméras met en scène, parmi les prétendus conspirateurs, fidèles disciples de Catherine Theot, « *la Mère de Dieu* », un certain Quévremont, dit Lamotte, qui se donnait pour un ancien médecin du duc d'Orléans ou de la duchesse de Bourbon. Cet homme, à l'exemple de tant de ses confrères, crédules et rêveurs dans une profession qui pourtant prête si peu aux spéculations astrales, s'occupait surtout de sciences occultes, d'astrologie judiciaire et de mesmérisme. Après une assez longue captivité, pendant laquelle l'enquête, ouverte contre lui et ses co-accusés, ne put relever que les pratiques ridicules d'une religion inepte, Quévremont fut remis en liberté.

Sait-on ce qu'il devint par la suite ?

D'E.

—

Conceptions précoces. — Le bibliophile Dinaux avait fait relier, dans un de ses livres, le portrait d'une petite fille, Jacquette Renaud, qui, à neuf ans, était enceinte de huit mois.

Ce portrait était-il gravé ?

A quelle date remonte ce cas de précocité extraordinaire ?

***

—

Modification des traits. — Le 1er mars 1854, le comte de Hubner écrit dans ses *Souvenirs* :

Fait la connaissance du célèbre voyageur et missionnaire lazariste M. Hue. Ses deux livres sur le Thibet et l'Empire chinois sont et resteront des œuvres classiques. Malgré le sang gaulois qui coule dans ses veines, l'auteur, par son teint basané, son regard fin et spirituel, par son sourire froid et caustique et ses yeux fendus en amande rappelle d'une manière étonnante le type des *Célestes* auxquels il a prêché l'Evangile pendant douze ou treize ans. Il me dit que ce fait se produit assez souvent parmi les missionnaires de Chine. A force de ne voir et de ne hanter que des gens du pays pendant une grande partie de leur vie, leurs traits peu à peu se *mongolisent*.

Le baron de Hubner ajoute en note :

« Bien des années après, lors de mon voyage en Chine, j'ai pu me convaincre de la justesse de cette observation ».

Que pensent mes confrères de cette singulière transformation ? A-t-elle été remarquée par d'autres écrivains ?

C. DE LA BENOTTE.

—

L'immeuble de l'Ecole des Ponts et Chaussées. — Depuis 1845, l'Ecole des Ponts et Chaussées est installée 28, rue des Saints-Pères, dans un immeuble du XVIIIe siècle, qui abrita, sous l'Empire et la Restauration, la Direction des Affaires Ecclésiastiques. Les archives de l'Ecole ne fournissent aucun renseignement sur l'affectation primitive de l'immeuble, sur le propriétaire qui le fit construire, sur l'architecte qui l'édifia. La tradition veut que cet architecte ne soit autre qu'Antoine à qui nous devons, je crois, la Monnaie. Serait-il possible à quelque érudit intermédiairiste de fixer, avec précision, l'état-civil des bâtiments occupés par l'Ecole des Ponts et chaussées et d'indiquer les transformations qu'ils ont dû subir depuis l'origine jusqu'à 1845 ?

Et si c'est là trop demander, pourrait-on, du moins, nous dire quels documents peuvent être utilement consultés à ce sujet ?

DUPONT DE LA CHAUSSÉE.

Réponses

—

Gabrielle d'Estrées au bain (XLIX ; LI, 565).— La question est posée d'une façon erronée : le Musée Condé (Chantilly) n'a rien envoyé à l'Exposition des primitifs. En tout cas, j'ignore à quel tableau de Chantilly fait allusion notre confrère ; mais il lui sera très facile de reposer sa question puisque le catalogue des tableaux de Chantilly a été publié par M. A. Gruyer de l'Institut.

J'ajoute que je n'ai jamais eu lieu de raconter l'histoire de l'inscription au duc d'Aumale.

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

*
* *

M. A. Gruyer nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante, destinée à l'auteur de la question :

Monsieur,

La *Gabrielle d'Estrées* au bain, que vous avez vue à l'Exposition des Primitifs, n'est pas celle du Musée Condé, d'où rien ne peut sortir sous quelque prétexte que ce soit (v. le texte même de la donation de M. le duc d'Aumale) ; c'est une des répétitions qui ont été faites de ce tableau. La femme représentée n'est pas Diane de Poitiers, mais bien *Gabrielle d'Estrées*. Les portraits de l'une et de l'autre sont nombreux et parfaitement connus. Il ne peut donc y avoir de doute à cet égard. Les deux enfants qui figurent au fond de ce tableau sont les deux fils que Gabrielle d'Estrées avait eus de Henri IV, César, né en 1594, et Alexandre.

Recevez, Monsieur, mes salutations.

A. GRUYER.

—

Un livre ignoré sur Louis XVII (L, 106, 355, 705, 957 ; LI, 18, 63, 124, 176, 232, 293, 462, 511). — Je suis autorisé à déclarer que jamais l'Impératrice Eugénie n'a émis l'opinion que l'Impératrice Joséphine avait contribué à aider à l'évasion de Louis XVII du Temple et qu'Elle ignore comment on a pu lui prêter pareil propos.

L'Impératrice croit que Louis XVII est mort au Temple.

J'ajoute que madame de Saulcy m'a affirmé n'avoir jamais entendu l'Impératrice parler de Louis XVII, qu'Elle, et sa sœur, madame Serre, ont protesté lorsqu'on a voulu mettre en avant leur témoignage dans cette affaire et que Madame de Saulcy m'a prié de renouveler encore cette protestation.

Pour savoir l'autorité que l'on peut donner aux dires de M. d'Hérisson, on doit consulter les comptes-rendus de l'Institut : on y verra comment M. Philippe Berger, membre de l'Académie des inscriptions, durant trois séances consécutives, a démontré — à propos des fouilles en Tunisie — qu'il était impossible de se fier aux affirmations les plus formelles de M. d'Hérisson. GERMAIN BAPST.

—

Rabelais à Meudon (T. G., 747). — A la Chambre, un député, pour les besoins de sa polémique, a fait allusion à la situation de Rabelais « qui, avec la loi sur les organisations cultuelles n'aurait pu être curé de Meudon ». Les amis de l'orateur ont beaucoup applaudi.

Les études sur Rabelais sont poussées si loin aujourd'hui, qu'on peut demander où en est la question dans le monde des rabelaisants. Y.

—

Le 4e fils d'Henri II et de Catherine de Médicis (LI, 499). — D'après le Dictionnaire de Ladvocat (Paris, Vve Didot, libraire, quai des Augustins, à la Bible d'or, 1760) ce prince quitta la cour en 1575, parce qu'on lui avait refusé la Lieutenance générale du Royaume, et fit la guerre au Roi Henri III, son frère. On l'apaisa dans la suite, et les confédérés des Pays-Bas l'ayant appelé à leur secours, il prit Bins en 1578. Quelque temps après, il fut déclaré prince des Pays-Bas, délivra Cambrai assiégé par le duc de Parme en 1581, chassa les ennemis de l'Ecluse et d'Arleux et obligea Cateau-Cambrésis à se rendre à discrétion. Ce prince alla en Angleterre la même année, pour épouser la reine Elisabeth, mais sans succès. Il fut couronné duc de Brabant à Anvers, et comte de Flandre à Gand, en 1582. Dans la suite, ayant maltraité les auteurs de sa fortune, il fut obligé de revenir en France, et *mourut de phtisie à Château-Thierry, le 10 février* 1584, sans avoir été marié.

D'après une autre version, qui a été discutée dans l'*Intermédiaire*, il aurait, au contraire, épousé, le 12 avril 1575, Jeanne-Adélaïde, duchesse de Medina Cœli, née en 1554, d'où toute une lignée

aboutissant à M. Antoine Dujol (Dujol étant un pseudonyme pris par les descendants du duc François pour échapper aux poursuites des Bourbons, vers le milieu du XVIIIe siècle).

V. A. T.

*
* *

La vie de ce prince ne présente aucune obscurité. Elle est celle d'un esprit inquiet, léger, maladif. Elle est caractérisée par une suite non interrompue d'intrigues sans résultat, d'aventures sans dénouement. Mais elle est très connue, et ne prête à aucune version vague ou contradictoire ; on peut en juger par la courte notice biographique ci-dessous :

Henri II eut de son union avec Catherine de Médicis sept enfants : quatre fils, dont les trois premiers régnèrent sous les noms de François II, Charles IX, et Henri III ; et trois filles. Le dernier des fils, celui qui est en cause, naquit le 18 mars 1554. Il avait reçu à son baptême le prénom d'Hercule, qu'il changea plus tard en celui de François. Il fut investi du duché d'Alençon par lettres patentes de Charles IX en date du 8 février 1566, et fut, à partir de cette époque, désigné par le titre de ce fief.

En 1373, il prit part au siège de la Rochelle avec son frère Henri, qui devait devenir roi de Pologne puis roi de France sous le nom de Henri III, mais qui n'était encore que duc d'Anjou. L'année suivante, il révéla son ambition, en se mettant à la tête des » Mécontents » ou des « Politiques «. Charles IX se mourait. La reine-mère redoutant des complications, fit arrêter le chef de parti en même temps que le roi de Navarre. Les deux princes furent enfermés au donjon de Vincennes. Ils n'y restèrent pas longtemps : Henri III, à son avènement, leur rendit la liberté, mais leur imposa le séjour de la cour.

Le duc d'Alençon ne devint pas alors duc d'Anjou, comme le croit monsieur A. C. Il ne fut l'objet d'aucune faveur. Il se vit même refuser la lieutenance générale du royaume. De dépit, il se remit à conspirer. Le 15 septembre 1574, il s'échappait de la cour, et rejoignait en Bourbonnais une bande de reitres, amenée en France par l'Electeur palatin Jean Casimir. Le roi de Navarre se mettait sous ses ordres (11 mars 1575). La campagne s'ouvrait dans des conditions déplorables pour la royauté. L'armée des partisans comptait 30.000 hommes bien aguerris, La situation était critique. « Les merveilleuses adresses de la Reine mère, que les Huguenots appelaient des enchantements, les desseins bizarres et changeants du duc d'Alençon, les bourrasques des reitres » dit Mézerai, suffirent pour changer la face des événements. Catherine eut une entrevue avec son fils à l'abbaye de Beaulieu près de Loches, et le ramena, en lui assurant, par un traité signé le 10 mai 1576, les duchés d'Anjou et de Berry pour supplément d'apanage. François prit le titre de duc d'Anjou.

L'année suivante, il fut nommé lieutenant général des armées du royaume. Il dirigea en cette qualité les opérations contre les calvinistes et se distingua aux sièges de la Charité et d'Issoire. Sa réputation militaire grandissait : les conjurés des Pays-Bas lui demandèrent de se mettre à leur tête. Henri III, jaloux de ce prestige, craignant d'ailleurs de se compromettre avec l'Espagne, s'opposa à l'acceptation de son frère. Pour être sûr d'être obéi, il le fit arrêter au Louvre, comme il se disposait à partir.

Le duc d'Anjou trouva le moyen de s'échapper. Aidé par son favori Bussy d'Amboise, il descendit par la fenêtre de sa chambre avec une corde de soie, se sauva à Angers et de là gagna Mons en Hainaut. A la tête des conjurés, il fit une première expédition dans les Pays-Bas, mit le siège devant Bins, dont il se rendit maître le 6 septembre 1578. Maubeuge lui ouvrit ensuite ses portes. Mais l'insolence de ses gens lui fit fermer celles de Landrecies et du Quesnoy. Ne pouvant rétablir l'ordre dans ses bandes indisciplinées, il rentra en France, et se retira en Anjou. En 1579 il se réconciliait avec son frère, reparaissait à la cour au mois de mai. En juillet suivant il partait à Londres avec l'espérance d'épouser la reine Elisabeth. Il reçut tout l'accueil qu'il pouvait désirer, mais fut obligé bientôt de rentrer en France, n'emportant que de vagues promesses. Il reprit alors ses projets sur les Pays-Bas.

En 1581, il refaisait une seconde expédition, à la tête de 4.000 chevaux et de 10.000 hommes de pied. Il délivrait Cambrai assiégé par le duc de Parme, et y

entrait solennellement le 18 août ; il chassait ensuite les Espagnols de l'Ecluse et d'Arlem, et obligeait Cateau-Cambrésis de se rendre à discrétion. Le 23 novembre il reprenait le chemin de l'Angleterre. La reine vint au devant du duc jusqu'à Cantorbéry, et le 29 du même mois entrait à Londres avec lui dans un même carrosse. En réalité elle ne voulait pas du mariage. Après deux mois de séjour, François comprit qu'il était joué, et rentra dans les Pays-Bas, où il fut couronné duc de Brabant à Anvers, le 19 février 1582, et comte de Flandre à Gand, le 15 juillet suivant. L'année suivante, il se brouillait avec le prince d'Orange. Il voulut surprendre Anvers, qui tenait pour ce dernier. L'entreprise échoua, coûtant la vie à plus de 200 gentilshommes français et à plus de 1200 soldats.

Le duc d'Anjou fut obligé de s'enfuir à Dendermonde, d'où il rentra en France pour préparer une nouvelle expédition. Mais il était atteint de phtisie. Il s'arrêta dans les environs de Château-Thierry et après avoir lutté pendant deux mois avec la maladie qui le minait, il mourut le 10 juin 1584, âgé de 29 ans, 2 mois et 22 jours. Son corps fut porté à Saint-Denis, et son cœur aux Célestins de Paris.

IVAN D'ASSOF.

—

Le séjour de Marguerite de Valois à Nérac (LI, 499). — Voir Philippe Lauzun, *Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne d'après ses livres de comptes* (1578-1589), in-8, 389 pp. avec gravure et portrait. Agen, Imprimerie moderne, Paris, Picard et fils 1902.

CH. SAM.

—

Les « Honneurs » à la cour de Louis XVI (LI, 3, 175, 232, 290, 398, 491, 510). — La Liste des gentilshommes, etc., par Adrien Moreau a paru dans la *Revue Historique de la noblesse*, publiée par M. André Borel d'Hauterive, tome I, (1841) pag. 45-54.

On y lit :

On conserve aux Archives du royaume le cahier original, annoté de la main du roi Louis XVI, contenant la liste exacte de ceux qui ont obtenu le certificat de Chérin pendant les années 1788 et 1789. En marge sont les dates des présentations, suivies de ces mots, *a chassé*, ou les causes qui ont empêché les requérants d'être admis par le roi.

Quelque confrère résidant à Paris, pourra dire à M. A. B. L si cette liste existe encore.

Pour ce qui est des raisons données, elles sont presque toujours très simples : *différé*, *attendre*, *refusé*, *ne se peut pas*, etc.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Le cardinal de Rohan et la franc-maçonnerie (XLIX, 687 ; L, 455, 681, 746 ; LI, 60, 176, 233, 290, 342). — Il y avait à Tulle, avant la Révolution, la loge l'*Intime Fraternité* fondée en 1786.

PIÉTRO.

—

Joseph Bonaparte (LI, 556). — *Pépé la botella*, ou *Pépé botello*, ne veut pas dire, à proprement parler, Pépé la bouteille, c'est-à-dire que le roi Joseph était un ivrogne ; car c'eût été une absurdité, sans conséquence possible parmi les Espagnols, qui avaient d'excellents yeux et n'étaient pas si bêtes que cela. Cette expression est une sorte de calembour, mal traduit en français. En réalité, cela voulait dire, en espagnol : JOSEPH, ROI DE CARREAU. Le jeu de cartes espagnol ayant des *botella* (quilles en forme de bouteilles) à la place du carreau. *Joseph, roi de carreau* correspond à notre expression française : *C'est un roi de carton* ; ce n'est pas lui qui règne, c'est son frère ; c'est Napoléon, qui règne en Espagne sous son nom.

Dr BOUGON.

—

Le bataillon des Serins (LI, 500). — Je n'ai jamais vu, dans les nombreux ouvrages que j'ai lus sur l'expédition d'Egypte la moindre allusion à ce corps de jeunes savants en uniforme orné de la couleur distinctive jonquille. Il n'a laissé de traces nulle part et son existence me parait bien problématique, mais il y a eu un corps surnommé bataillon des serins ou des canaris qui a fait à peu près toutes les campagnes du 1er Empire. C'est le bataillon de Neuchâtel levé par Alexandre Berthier nommé par l'Empereur souverain de cette principauté, ce qui lui permettait de signer Alexandre tout court, au lieu d'Alex. Berthier, comme il le faisait précédemment. Ce bataillon vêtu d'habits jaunes avec collet, revers et parements écarlate, constituait l'armée princière avec quelques artilleurs et sapeurs vêtus de bleu. Le corps des canaris fit

les campagnes d'Espagne et celles de la Grande Armée. Il marcha le plus souvent avec la Garde Impériale. Il eut pour successeur à Neuchâtel, après le retour de la principauté à la Prusse, le bataillon des tirailleurs de la Garde royale prussienne encore existant, mais qui, depuis longtemps, n'a plus de recrutement suisse.

COTTREAU.

—

Camp de Bretagne (LI, 277). — Il s'agit peut-être d'un camp de condamnés militaires occupés à la construction des canaux de Bretagne. On lit en effet dans la seconde édition du *Dictionnaire* d'Ogée parue en 1843, au tome I, p. 306, v° Glomel. (auj. commune du département des Côtes-du-Nord), les lignes suivantes :

On voit encore en Glomel ce qu'on appelle le camp. C'est l'emplacement sur lequel existait l'atelier des condamnés militaires qui y avait été établi en 1823, et qui a été supprimé il y a quelques années (1836 ou 1837) pour être reporté sur un autre point. C'est par ces condamnés qu'a été exécuté en grande partie le magnifique bassin de partage du canal de Nantes à Brest, qui est tout entier dans la commune de Glomel.

J'ignore où fut reporté ce camp. Mais la date de 1843 serait-elle exacte ? Le canal de Nantes à Brest dut être achevé en 1842 et celui de l'Ille-et-Rance en 1834. Il est possible du reste que le camp des condamnés fut maintenu quelque temps après l'achèvement des travaux, ou qu'on employa la même main d'œuvre à d'autres constructions.

ROCH.

—

Le second mariage de la duchesse de Berry (L, 722, 789, 844, 993 ; LI, 59, 446, 574). — J'avoue être très réfractaire à l'idée d'un voyage de la duchesse de Berry à Rotterdam, en 1832. Qu'ayant pu échapper à tous les dangers elle soit revenue en courir inutilement de nouveaux pour compromettre des amis dévoués et, sans le moindre profit pour sa cause comme sans espérance, risquer de tomber entre les mains des ministres de Louis-Philippe, ce qui devait arriver infailliblement, c'est pour moi plus qu'incompréhensible. Comment l'aurait-on laissée repartir pour se jeter dans la gueule du loup, cela dépasse mon entendement. Toutefois j'attends les preuves promises, mais me réserve de les discuter et ne me rendrai qu'à l'évidence. C'est-à-dire que la lettre du comte Lucchesi-Palli devra être explicite et authentique. En ce temps de faux documents qui trompent les plus perspicaces, on a le droit d'être méfiant.

H. C. M.

Fualdès, juge de Charlotte Corday. (T. G. 369 ; LI, 530, 573). — *Les causes célèbres d'Armand Fouquier* (tome V, 1862, livraisons 101 à 105 — Lebrun, éditeur, Paris) donnent en grand détail le procès des assassins de Fualdès. On y trouve la réponse aux diverses questions posées par M. Champvolant.

La rue des Hebdomadiers, située presque en face de la cathédrale, a été autrefois habitée par des ecclésiastiques, qui, à tour de rôle, faisaient leur semaine (*hebdomas*) de service auprès de l'évêque ; depuis la Révolution, elle avait singulièrement changé d'allures; elle était devenue comme le vestibule du quartier le plus mal famé de Rodez. — Elle s'appelle aujourd hui rue Seguy, et paraît être redevenue fort paisible, bien que toujours fort laide et justifiant, au point de vue matériel, la description qu'en donne M. Armand Fouquier (page 3, livraison 101.)

D'autres rues mentionnées au procès ont aussi changé de nom : l'Ambergue gauche s'appelle rue de l'Embergue ; l'Ambergue droite est devenue la rue Balestrières ; le Terral a pris le nom de M. de Frayssinous. J'ai constaté ces changements de noms lors d'un voyage à Rodez que j'ai fait en 1892, et j'ai pu me rendre compte de la *parfaite exactitude*, encore à cette date, du plan figuratif du quartier, théâtre du crime, qui figure à la page 65 (livraison 105) du travail de M. Armand Fouquier.

Ce travail contient aussi, à la page 40, deux vues de la maison Bancal, savoir la façade et le plan. La vue *de la façade* avait déjà paru dans les *Drames judiciaires* de Dupressoir. (1848.)

La maison Bancal, qui portait le n° 605 du numérotage général, porte le n° 8 du numérotage par rue ; (page 4, livraison 101.) Ceci est également exact, et les deux dessins de la page 40 que M. Fouquier, en 1862, publiait comme représentant la maison en 1817, étaient parfaitement conformes à ce qui existait en 1892. La cuisine où a eu lieu le crime contenait

à cette dernière date un amoncellement de futailles vides.

Reste la question des joueurs d'orgue qui auraient été gagés pour couvrir, par le son de leurs instruments, les cris que pouvait faire entendre la victime, et qu'on aurait ensuite assassinés pour assurer leur silence, puis enterrés dans la maison, et qui auraient été découverts lors de la démolition de celle-ci.

J'ai bien entendu, depuis fort longtemps, raconter cette histoire. Mais il résulte de ce que je viens d'écrire, que la maison Bancal *n'a pas été démolie*, du moins jusqu'en 1892. De plus, ce second crime n'a nullement été mentionné lors du double procès des assassins de Fualdès.

Maintenant, il paraît résulter d'une lettre de Bancal, en date du 1er mai 1817, et qui est reproduite par M. Armand Fouquier, (page 13 et suivantes, livraison 101) qu'un peu avant le moment où M. Fualdès fut entraîné dans la maison « il y avait « dans la rue un ou deux joueurs de vielle « qui nous étourdissaient ».

La complainte célèbre dit au 11e couplet :

Dans cet infâme repaire
Ils le poussent malgré lui
Lui déchirant son habit
Jetant son chapeau par terre ;
Et des vielleurs insolents
Assourdissent les passants.

A la page 17 (livraison 102) du travail de M. Fouquier, il y a une gravure qui représente cette scène, et sur laquelle est représenté un joueur, non de vielle, mais d'orgue ; cette gravure est de Pauquet ; rien n'indique si la composition en est entièrement contemporaine du travail de M. Fouquier, ou si elle a été inspirée par un dessin contemporain du procès.

— Enfin, à la page 10, sont des détails biographiques sur Antoine Bernardin Fualdès, né le 10 juin 1761, à Mur de Barrez, en Rouergue, avocat, puis procureur syndic du district de Mur, puis président du tribunal révolutionnaire de Rodez, et désigné, en 1793, à l'organisation du tribunal révolutionnaire, pour y exercer les fonctions de juré ; il eut à prononcer sur le sort de Custine, vota l'acquittement, et hué, menacé pour ce fait, il dut quitter Paris et se cacher tant que dura la Terreur.

Dans une autre de ses Causes Célèbres, celle de Charlotte Corday, M. Fouquier ne nomme pas les jurés ni les juges devant lesquels elle comparut, sauf le président Montané. Charlotte Corday fut jugée le 17 juillet 1793. A cette date, Custine n'avait pas encore été jugé ; il ne le fut que le 27 août. Puisque Fualdès quitta le tribunal révolutionnaire à cette dernière date, il peut très bien avoir siégé lors du jugement de Charlotte Corday.

V. A. T.

—

Les carrosses du comte de Chambord (LI, 446, 507). — Je soumets à M. le vicomte de Reiset cette observation que si, dans les circonstances rappelées, un Monti avait reçu la promesse d'un titre de duc, ce ne pouvait être que le comte *Edouard* (et non *René*) de Monti de Rezé, le chef de la famille et le familier le plus intime du comte de Chambord ; mais que, d'autre part, il est peu admissible que le même eût été désigné pour la charge de grand écuyer *en survivance*, étant à cette époque septuagénaire, ou peu s'en faut.

A propos des carrosses, M. Fouchier Delavigne a-t-il vraiment la certitude que « les armes de la maison de France peintes sur les portières étaient entourées de drapeaux tricolores » ? Le fait supposerait un revirement bien étrange et d'autant plus inexplicable que l'entrevue de Salzbourg avec M. Chesnelong aurait dû agir en sens contraire.

P. du Gué.

—

Les loges en plein air (LI, 388). — Il y eut, il y a 25 ans, une constitution de loge encore plus singulière que la constitution faite au sommet des Pyrénées : c'est l'initiation du Profane de Morat en *ballon captif*. Cette initiation eut lieu le 12 août 1879, par des membres de la loge Ecoss.·. N° 235 « Les vrais frères unis inséparables ».

Assistaient à la tenue :

G. Menessier 30e Ven.

L. Menu 30e faisant fonction de 1er surveillant.

O Brimont 30e faisant fonction de 2e surveillant.

A Fabien 33e orateur.

L. de Villaret 32e trésorier.

Libouille 18e secret.

A Maigret 30e ; F. de Pauw 30e ;

A. Pennequin ; C. Pequin 18e ;

E. Langonnet 18e ; H. Hyfkogel 3e ;

Guinard ; Delalande app ; Sicard app ;

Dufour ; Lenée secrét. du Sup .·. cons .·.

La cérémonie eut lieu à 7 h. du soir, dans le ballon captif installé cour des Tuileries, devant l'arc de triomphe du Carrousel.

L'initié ignorait où on l'avait conduit, ayant été embarqué les yeux bandés ; lorsqu'on lui retira le mouchoir traditionnel, on l'invita à s'en aller si bon lui semblait.

La scène a été reproduite par Pierre Petit. La cérémonie fut suivie d'un banquet... à terre. La collecte produisit 132 fr. 70 qui furent versés à la caisse de l'*Événement*. Voir pour les détails le *Figaro* et l'*Événement* du 14 août 1879 ; le *Télégraphe* du 15, le *Globe* du 16 (avec gravures) et le *Freemason* du 22 août.

J. G. Bord.

—

La capitulation de Paris et le comte d'Hérisson (LI, 163, 296, 347, 431, 453, 517. 575). — M. Jules Mahias (et non Mathias) joignit, jusqu'à la fin du siège de Paris, les fonctions de secrétaire général de la Préfecture de la Seine à celles de secrétaire général de la mairie de Paris, de même que M. Jules Ferry remplit depuis le 4 septembre celles de préfet de la Seine, tandis que M. Etienne Arago était maire de Paris Les deux fonctions furent dévolues à M. Jules Ferry, après le 31 octobre, M. Etienne Arago ayant donné sa démission. La garde nationale constituait à la préfecture de la Seine, par délégation du ministère de l'Intérieur, un service administratif, et c'est à ce titre que M. Jules Mahias, qui d'ailleurs habitait Boulogne, vint officiellement et régulièrement remettre le drapeau au bataillon de la garde nationale de cette commune, non de la part de la Ville de Paris, mais de la part du gouvernement. G. B.

—

Le péril jaune (XLIX, 946). — D'après un interview du savant orientaliste M. de Rosny, ce serait feu Madier de Montjau qui aurait parlé le premier du *péril jaune*, ou tout au moins qui l'aurait désigné sous ce nom. Paul Edmond.

—

Pandore et sainte Elpice (L, 949 ; LI, 68, 130). — Il s'est glissé une petite erreur au sujet de sainte Espérance (Elpis), que l'auteur de l'article croit honorée à Troyes, le 26 avril.

La vierge honorée à Troyes le 26 avril est sainte *Exupérance*. Voir le supplément du bréviaire pour le diocèse de Troyes, *pars verna*, et la *Vie des Saints du diocèse de Troyes*, par M. l'abbé E. Defer, p. 66, et *Supplément et Corrections* par le même, p. 9. Des Guerrois, *Saincteté chrestienne* en parle, au folio 100, v°.

Quant à *sainte Espérance*, sœur de sainte Foi et de sainte Charité, filles de sainte Sophie, toutes martyres, elles sont honorées le 1er août et le supplément du Bréviaire pour le diocèse de Troyes n'en parle pas.

Voir le même Des Guerrois. *Saincteté chrestienne*, f. 23 et suivants et 324, v°.

E. D.

—

Forme primitive de la confession (LI, 4, 131, 244, 347). — Au point de vue historique, nous pensons que l'origine de la confession auriculaire est nettement élucidée dans les Lettres *du Père Jean-Jacques Scheffmachez*, recteur du collège royal et de l'université catholique de Strasbourg (1668-1715), dont un extrait étendu a été publié dans le tome I de la *Collection des précis historiques*, par Ed. Terwecoren, à la Compagnie de Jésus, en 1852. Voici une transcription de cet extrait :

Il est insoutenable de prétendre, comme l'a fait Kemnitz dans son ouvrage contre le concile de Trente, que le pape Innocent III soit l'auteur du précepte de la confession auriculaire. Le quatrième concile de Latran, tenu en l'an 1215, sous Innocent III, a fait, il est vrai, un règlement par lequel il est ordonné, au canon 21, que tous les fidèles de l'un ou de l'autre sexe confesseront leurs péchés au moins une fois chaque année, et qu'ils recevront avec respect au moins à Pâques, le sacrement de l'Eucharistie, sous peine, s'ils y manquent, de se voir retrancher de l'assemblée des fidèles, et d'être privés, après leur mort, de la sépulture des chrétiens. Ce précepte suppose évidemment que la confession existait antérieurement, mais qu'elle n'était pas réglementée.

En remontant jusqu'au delà du viiie siècle examinons la liste des auteurs qui ont écrit avant le 4e Concile de Latran.

Pierre de Blois, aussi recommandable par sa piété que par sa science, mort en 1200, a composé des ouvrages dans lesquels on trouve un traité entier sur la confession.

Richard de Saint-Victor, un des plus grands théologiens de son siècle, mort en 1173, dit, dans son Traité de pouvoir lier et délier, au chapitre V : « que la véritable pénitence est la détestation du péché « avec une ferme résolution de l'éviter, de « le confesser, et d'en faire satisfaction » et « il ajoute au chapitre VIII que : « si le pénitent néglige de chercher un prêtre pour « se confesser, et en recevoir l'absolution, il « n'évitera pas le péril éternel. »

Saint Bernard, mort en 1153, recommande aux prêtres « de ne point absoudre « le pêcheur même contrit, s'ils n'ont d'abord reçu sa confession. »

Hugues de Saint-Victor, originaire de Saxe, si renommé par l'éminence de sa doctrine, a écrit un ouvrage interprétatif du cinquième chapitre de saint Jacques relativement à la confession auriculaire. Cet auteur est mort en 1139.

Yves de Chartres, mort en 1115, et saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, mort en 1109, reconnaissent l'obligation de se confesser comme une obligation établie.

Le XIe siècle nous présente d'abord le bienheureux Pierre Damien. Ce docte cardinal, mort en 1072, nous a laissé un sermon où il ne traite que des règles d'une bonne confession, et des obstacles qui empêchent de la bien faire.

Réginon, abbé du monastère de Prum, au diocèse de Trèves, célèbre par l'exactitude de l'histoire qu'il nous a laissée dans ses chroniques et par l'érudition qu'il a fait paraître dans ses deux livres de la discipline ecclésiastique, a écrit au commencement du Xe siècle, et termina sa vie vers l'an 909. Voici comment il parle au chapitre 286 de son premier livre : « Quiconque se sent coupable d'avoir souillé la robe sans tache du « baptême, doit venir à son pasteur, et « lui confesser humblement toutes les « transgressions et tous les péchés par lesquels il se souvient d'avoir encouru la « haine de Dieu et s'acquitter avec exactitude des pratiques imposées par le prêtre ».

Jonas, évêque d'Orléans, mort en 841, et Raban-Maur, archevêque de Mayence, mort en 856, se sont exprimés sur l'obligation de se confesser, de manière à ne le point céder aux auteurs qui ont écrit depuis le concile de Latran.

Les Pères du deuxième concile de Châlons, célébré l'an 813, disent : « Nous « avons remarqué une chose digne de correction, c'est que plusieurs, en confessant « leurs péchés aux prêtres, ne le font pas « avec intégrité : il faut examiner ses péchés avec attention et avec soin, afin que « la confession soit pleine et entière ».

Le concile de Pavie ordonna en l'an 850, que les pécheurs publics seraient obligés de faire une pénitence publique ; mais il ajoute incontinent, au même canon, qui est le sixième : « Que tous ceux qui ont péché secrètement, se confessent aux prêtres que les évêques ont choisis comme « des médecins propres à guérir les blessures secrètes. Si les confesseurs ont « quelque doute dans l'exercice de leur « charge, qu'ils n'hésitent pas à consulter « leur évêque, sans toutefois nommer la « personne qui s'est confessée ».

Le vénérable Bède dit : « Qu'il faut distinguer les fautes légères des péchés considérables : pour les fautes légères, il est « utile de s'en avouer coupable devant ses « égaux, afin de demander leurs prières, et « de s'en corriger ; mais pour la lèpre de « péchés griefs, il faut nécessairement les « découvrir au prêtre pour satisfaire à la « loi ». Bède est mort en 735.

Théodulphe, qui a gouverné l'Eglise d'Orléans et dont le mérite rare donna la pensée à Charlemagne de l'attirer auprès de sa personne, fit, en 797, de très beaux règlements qui sont rapportés au 7e tome des conciles du P. L'abbe. Le 31e porte : « Qu'il faut accuser au prêtre tous les péchés ou d'action, ou de parole, et que le « confesseur doit interroger le pénitent pour « savoir comment et à quelle occasion il a « péché ».

Des empereurs et des rois avaient des confesseurs, comme nos princes catholiques en ont aujourd'hui. Le roi Therri Ier avait, au VIIe siècle, pour confesseur saint-Angsberg, archevêque de Rouen ; saint Viron, évêque de Ruremonde, était au même siècle, confesseur de Pépin, père de Charles Martel.

Saint Aidan, évêque de Wexford en Irlande, confessait le roi de cette île, nommé Brandauh, après l'avoir ressuscité, comme il est marqué dans sa vie. Saint Martin, moine de Corbie, fut confesseur de Charles Martel au VIIIe siècle. Corbinier, évêque de Frisingen, entendit la confession de Grimoald, duc de Bavière. Offa, roi des Merciens, en Angleterre, au rapport d'un protestant, eut pour confesseur un nommé Humbert.

Nous trouvons au IXe siècle que saint Aldric, évêque du Mans, fut, selon Baluze, confesseur du roi Louis le Débonnaire, et Donat Scot, évêque de Péluse, selon Ughel, confesseur de Lothaire, fils et successeur de Louis. Au Xe siècle, saint Udalric, évêque d'Augsbourg, fut confesseur de l'empereur Othon ; Guillaume, archevêque de Mayence, confessa sainte Mathilde, femme de Henri surnommé l'Oiseleur, dans sa dernière maladie ; Didacus Fernandus fut confesseur du roi d'Espagne, Ordonnic

ou Orderic II. Au XIe siècle, la reine Constance, femme du pieux Robert, eut pour confesseur un prêtre du diocèse d'Orléans, nommé Etienne, et au XIIe siècle, Henri Ier, roi d'Angleterre, eut pour confesseur Ateheldulf, prieur de Saint-Oswalsd et ensuite premier évêque de Carlisle, le roi ayant fondé ce nouvel évêché pour en gratifier son confesseur.

Pendant ces siècles, les armées, de même que les cours des princes, eurent leurs confesseurs. C'est le premier concile de Germanie, célébré par les soins de saint Boniface en l'an 742, qni nous en instruit; il est dit au IIe canon, que chaque colonel aura un prêtre pour entendre les confessions des soldats et leur imposer une pénitence. Charlemagne fit à peu près la même ordonnance ; elle se trouve au quatrième article de ses Capitulaires ecclésiastiques. Guillaume de Sommerset, religieux de Malmesbury, loue les Normands de ce qu'ils employèrent « toute la nuit à se con« fesser leurs péchés avant de donner ba« taille ». (*De Gertis Anglorum, lib.* 3, *caput* 15).

Nicéphore, garde des archives, auteur grec du VIIe siècle, selon Labigne, et du IXe selon Coccius, nous apprend que les évêques, appliqués d'abord seuls au ministère de la réconciliation, ne pouvant suffire à la multitude des pénitents, s'étaient déchargés du soin de les entendre sur les moines qui joignaient au sacerdoce une vertu éprouvée. Telle était la pratique de l'Eglise grecque ; quant à l'Eglise latine, il ne paraît pas qu'il y ait eu aucune distinction sur cet article entre les prêtres séculiers et réguliers, les uns et les autres ayant été indifféremment employés à entendre les confessions ; il paraît même que tout ministre honoré du sacerdoce était en même temps chargé du soin de diriger les consciences ; nous en pouvons juger par la messe gallicane qu'Illyricus a donnée au public, et que par là même ne doit pas être suspecte. Elle est au moins du VIIIe siècle. Le prêtre y prie en plus de six endroits « pour tous ceux qui avaient cou« tume de se confesser à lui, d'où il est aisé de voir que tout prêtre qui disait la messe, était aussi pour l'ordinaire confesseur de plusieurs pénitents.

Réginon rapporte un règlement du concile de Rouen, où il est dit que l'évêque ne doit pas manquer, dans la visite de son diocèse, de demander s'il n'y a personne dans la paroisse d'assez irréligieux pour passer toute l'année sans se confesser, ou d'assez négligent pour ne le pas faire du moins au commencement du carême. C'était donc le temps marqué pour s'acqu tter de l'obligation imposée par la loi de la confession.

Chrodogand, évêque de Metz, mort en 767, en exigeait encore davantage ; il ordonne dans sa règle « que chaque religieux « se confessera tous les samedis, et que les « autres fidèles de son diocèse le feront du « moins trois fois pendant le cours de « l'année, savoir : avant les fêtes de Pâ« ques, de Noël et de la Saint-Jean, pen« dant les trois carêmes qui s'observaient « pour lors » et il termine en disant « que « le pardon est l'esprit de la confession et « que sans la confession, il n'y a point de « pardon ».

On a toujours pris de grandes précautions pour empêcher les malades de mourir sans confession.

Les moines de Fulde présentèrent à Charlemagne une requête pour le supplier d'empêcher qu'on n'emmenât les infirmes et les vieillards dans quelques dépendances éloignées des monastères, de peur qu'ils ne mourussent sans confession (*Antiquitates Fuldenses. — Christoph. Broveri ;* ex-officin. Plant. — Lib. 3, cap. 12, art. 3. *Libelli supplicis*, p. 213).

Le sixième concile de Paris, tenu en 829, défend aux évêques de donner aux curés des commissions qui les obligent à s'absenter de leur paroisse, parce qu'il en arrive souvent, ajoute le concile, que les malades meurent sans confession et les enfants sans baptême.

Il faut, dit le premier concile de Mayence, tenu en l'an 846, porter les malades en danger de mort à faire une confession pure et sincère de leurs péchés, et leur marquer la pénitence, qu'ils devraient faire s'ils étaient en santé, sans néanmoins en exiger l'accomplissement durant la maladie.

Dans les anciennes formules de confession semblables à peu près à nos Examens modernes, on trouve, parmi les grands péchés dont on doit s'accuser, le crime d'une communion reçue avec une conscience souillée, que n'a point auparavant purifiée une bonne et sincère confession. C'est ce que nous voyons expressément marqué dans la formule de saint Fulgence, mort au commencement du VIe siècle, et dans celle d'Egbert, archevêque d'York, qui mourut au VIIIe siècle. L'un et l'autre expriment ce péché avec les mêmes termes : « Je m'accuse, disent-ils, d'avoir reçu indi« gnement le corps et le sang du Seigneur « avec un corps souillé, sans confession et « sans pénitence ».

Alcuin, le maître de tous les gens de lettres qui fleurirent de son temps, et si renommé dans toute sorte de littérature qu'on l'appelait communément l'homme universel, et le secrétaire des arts libéraux, nous apprend qu'il s'était élevé de soi

temps, c'est-à-dire sur la fin du VIIIe siècle, des hérétiques qui refusaient de se confesser. C'est contre eux qu'il a écrit son épître 7me, selon l'édition de Du Chêne, et la 26e, selon celle de Canisius.

Kemnitz ne pouvait ignorer que les Grecs schismatiques se confessent encore aujourd'hui comme les catholiques romains. On pourrait demander à cet habile chronologiste si c'est avant ou après le concile de Latran que les Grecs se sont assujettis à la pratique de la confession auriculaire ? Si le précepte de la confession a été reconnu et pratiqué chez eux avant le concile de Latran, ce n'est donc pas ce concile qui en est l'auteur ; et si le concile de Latran en est l'auteur, comment les Grecs schismatiques ont-ils eu assez de complaisance pour nous imiter dans une pratique nouvelle et gênante, eux qui, comme tout le monde sait, ont reproché aux Latins avec tant d'aigreur les moindres changements dans la discipline ? Depuis plus de huit siècles, les Grecs schismatiques se sont séparés de l'Eglise romaine : ainsi puisque la pratique de la confession auriculaire leur est commune avec nous, et qu'ils sont persuadés comme nous de sa nécessité, il faut nécessairement que cette pratique, et la persuasion générale de tous les chrétiens touchant la nécessité de cette pratique, soient antérieures à la séparation des Grecs d'avec nous.

De Lorval.

—

Le nard des Romains (L ; LI, 46, 137, 374, 481, 521, 599). — Je crois que mon savant contradicteur et moi avons à peu près tout dit ce que nous avions à nous dire. Je demande cependant la permission aux lecteurs de l'*Intermédiaire* de prendre encore une fois la parole, je ne la garderai pas longtemps.

Et d'abord je ne pense pas avoir fait insuffisamment la distinction entre *vallum* et *agger* ; sur ce point j'ai le plaisir d'être absolument d'accord avec M. le Dr Bougon. Toutefois je lui ferai observer que la difficulté ne porte pas sur *vallum* qui est incontestablement un fossé, mais sur *agger* qui indique au contraire un amoncellement de terres, souvent d'ailleurs provenant du creusement d'un fossé. Cf. les *mottes* sur lesquelles s'élevaient maints châteaux de l'époque médiévale, et qui étaient de véritables *aggeres*.

Somme toute, en exprimant combien j'ai été heureux de discuter avec un adversaire aussi compétent et aussi courtois que M. le Dr Bougon, et ayant bien pesé toutes les raisons données, je crois devoir persister dans ma manière d'entendre le texte d'Ammien Marcellin :

Et comme je n'aime pas les redites et ne veux pas encombrer les colonnes de l'*Intermédiaire*, la présente communication est la dernière que je ferai sur la question posée. Une observation, toutefois : l'auteur latin n'emploie pas *agger* au singulier, ce qui indiquerait une muraille continue, mais *aggeres* ; or le pluriel me semble corroborer mon interprétation en s'entendant plutôt de masses rapprochées mais discontinues, comme le serait un amphithéâtre de montagnes abruptes, que d'un mur non interrompu, comme l'est la grande muraille de la Chine.

Ainsi les raisons géographiques et linguistiques me paraissant peu favorables à la théorie fort ingénieuse soutenue par M. le Dr Bougon. Je suis prêt d'ailleurs à rendre les armes si l'on me présente d'autres arguments et victorieux.

H. C. M.

—

Refus de documents dans les archives (LI, 501). — Aux termes de l'art. 37 de la loi du 7 messidor an II, tout citoyen peut obtenir communication, sans déplacement, des pièces contenues dans tous *les dépôts publics*. Cette communication doit lui être donnée sans frais, en prenant les précautions convenables de surveillance. Les dispositions qui viennent d'être rappelées sont toujours en vigueur, ainsi qu'il résulte de plusieurs arrêts du Conseil d'Etat. Il faut donc adresser une réclamation écrite au préfet et, en cas d'insuccès, adresser un recours au ministre de l'Intérieur.

Souviron.

*
* *

Il est parfaitement exact que certains documents de la série 4 (Révolution) d'Archives départementales ne peuvent être livrées au premier demandeur venu, par exemple ceux comprenant des dénonciations à l'époque de la Terreur, qui ont amené la mort de plusieurs personnes. Des descendants de dénonciateurs peuvent être de dignes citoyens, et seraient en fâcheuse posture vis-à-vis de descendants de dénoncés et *raccourcis*, si on venait à divulguer des pièces, dont il faut savoir n'autoriser la communication qu'à bon escient et avec discrétion.

Oroel.

*
* *

Il y a plusieurs années déjà que M. Aulard, professeur à la Sorbonne, a fait bonne justice, dans *La Révolution française*, des prétentions des archivistes départementaux qui refuseraient de communiquer certains documents de la période révolutionnaire. La mesure administrative à laquelle fait allusion M. Jules Poirier, n'existe plus depuis 1874 et surtout depuis que M. Goblet a tant recommandé aux travailleurs l'étude des documents révolutionnaires. Il y a même des départements où la série L est complètement classée et l'inventaire publié, par exemple la Sarthe. Aux Archives nationales, on communique en principe toutes les pièces antérieures à 1850.

F. Uzureau.

—

Villes englouties sous les eaux (XLI ; XLII ; LI, 522). — La ville romaine de *Noviomagum*, près la pointe de Grave, commune de Soulac (Gironde) a été engloutie, dit-on, sous les flots, par un volcan sous-marin. A noter que l'ancienne Soulac a été, elle, enterrée sous les dunes. L'église romane fut dégagée il y a quelques années, et son clocher est utilisé comme balise pour la navigation.

Trinquetaille (Bouches-du-Rhône) qui eut des temples et des thermes, est recouverte par les eaux du Rhône.

La Tremblade, Saint-Trajean (Charente-Inférieure) et Zuydcoste (Nord) sont en partie, tout au moins, enfouies sous les dunes.

—

Cordeliers de Bressuire (LI, 501). — Cf. Touchard. *Rech. hist. et arch. sur Bressuire*, *Bull. des antiq. de l'O.* 1re se t. VI (1850-53). B. Ledain *Bressuire* dans les *Paysages et monuments du Poitou*, livr. 64, p. 8.

Fondés en 1464-5 par Jean de Beaumont, seigneur de Bressuire, Mathurine d'Argenton sa femme et Jean de Beaumont seigneur de Sigournai, leur neveu. Mathurine fut enterrée dans le couvent où son tombeau fut retrouvé en 1820, lorsque les dernières traces des bâtiments claustraux disparurent. Lors de la fondation (1405) cinq moines : Jean Benoist, Jean Peregrin, Pierre Barboteau, Philippe Robert et Bernard de Catalogne. Train, gardien des Cordeliers de Bressuire, cité en 1749. Riche bibliothèque avec le ms de Raoul Ardent (Dreux du Radier, t. 1er 208). Rien aux arch. des Deux-Sèvres. Les documents sur les Cordeliers sont très rares. On pourrait voir à Tours, où était le centre provincial.

Léda.

—

L'Angevine (L, 447). — A Fougères (Ille-et-Vilaine), existe une foire, dite aussi l'Angevine. Elle se tient, dit Maupillé, le jour même de la fête de Saint-Gorgon et l'on croit qu'elle doit son origine aux nombreux pélerins qui allaient ce jour-là visiter la chapelle du saint.

Mieux que personne, le collaborateur U est en mesure de savoir si la fête de Saint-Gorgon correspond avec celle de la Nativité de la sainte Vierge. A. S.. E.

—

Mobilier des églises (LI, 388, 522). — Les trois premières lignes de la colonne 523 appartiennent au bas de la colonne 524.

—

Statues déplacées (LI, 500, 575). — Dans les volumes XXV et XXVI (année 1892) de l'*Intermédiaire*, on trouvera sous la rubrique *Statues déboulonnées* plusieurs questions analogues. Quant à celle qui concerne la statue de Bordeaux, il paraîtrait (XXVI, 57) que cette statue était en zinc, ce qui explique d'abord la facilité plus grande qu'on aurait eue pour la transporter à cette petite distance et aussi un moindre empressement à la repêcher.

Pietro.

*
* *

J'ai lu dans un journal, il y a quelques années, qu'une statue de François Ier se trouvait au dépôt d'Auteuil. C'est peut-être celle que cherche M. V. A. T ? — Je désirerais savoir quel est l'auteur de cette statue et en posséder une photographie.

C. Blesensis.

*
* *

Il y a deux statues équestres en bronze du malheureux duc d'Orléans. Celle d'Alger fut élevée *sous le gouvernement de Juillet*. Un médecin principal de 1re classe qui fut mon correspondant à Paris, feu le Dr Brée, se trouvait à Alger en 1848, il m'a dit bien souvent que la population, très attachée au souvenir du prince, empêcha par son attitude franchement hostile la descente de sa statue dont tous les gouvernements qui se sont succédé depuis

lors eurent la sagesse de ne plus s'occuper, de sorte qu'on la voit encore sur la place du gouvernement.

Il me semble que nous avons déjà longuement parlé de celle de la cour du Louvre. Quoi qu'il en soit, on peut la voir encore, à Versailles, intacte, si ce n'est le trou laissé par une balle au niveau de la poitrine; elle est dans l'étroit couloir situé derrière le Cercle militaire dominé par la terrasse de l'Orangerie, au sud de la grande façade du château, tout près de la statue en pied (marbre) de Napoléon dont la provenance ne m'est pas connue. Les bas-reliefs du piédestal de la statue du duc d'Orléans, qui ne m'ont pas paru sans mérite, ont été appliqués le long du mur d'une maison voisine qui regarde le midi. Au temps de ma visite, une consigne *sévère* éloignait encore les touristes, mais suivant mon habitude, je m'approchai, *en catimini*.

Sous le second Empire, une statue équestre de François Ier (Clésinger) s'éleva au centre de la cour du Louvre, là où je vis celle du duc d'Orléans en 1846. C'était au temps où la chanson du duc de Framboisy devint populaire ; le Parisien, *né malin*, trouvant la statue quelque peu grotesque, grâce à beaucoup trop de détails, aimait à l'attribuer à Framboisy lui-même et un beau jour cette statue disparut. Comme on était alors en pleine paix, il est bien probable qu'on la retrouverait avec tant d'autres, tout simplement au Dépôt des marbres.

A notre première exposition internationale on voyait devant la principale entrée du Palais de l'industrie, une *autre* statue équestre de François Ier, faisant pendant à une statue de Charlemagne, elles m'ont semblé en bronze ; j'ignore les noms des artistes et leur destinée ultérieure.

A la fin du second Empire, *Nantes* consacra un monument assez compliqué dont toutes les figures étaient en marbre, si ma mémoire est fidèle, au ministre Billault, né à Vannes.

Lorsque j'eus à repasser par là, comme soldat en 1870, la statue de l'ex-ministre avait disparu, le reste subsistait intact, voire même l'ancien piédestal sur lequel on a élevé depuis une statue allégorique quelconque, la République peut-être ; je n'ai pas pris garde.

Après le décès d'Amable Ricard, né à Charenton (Cher), mort ministre de l'Intérieur, le 12 mai 1876, Niort (Deux-Sèvres) qu'il n'avait pas quittée depuis ses débuts au barreau, où il s'était marié et qui le considérait presque comme l'un de ses enfants, lui éleva un monument dû au sculpteur Baujault, place du Château, près des nouvelles halles. Il se compose d'un buste en bronze accosté de deux figures en marbre.

Niort n'a jamais eu le moindre prétexte pour élever une statue à Billault et n'y pensa point. Je ne sais ce qui a pu faire croire qu'il en fût autrement.

La statue équestre de Napoléon III a tout d'abord été exposée au levant du Palais de l'Industrie à Paris.

Son érection sur les allées de Tourny, à Bordeaux, eut lieu en conséquence d'un vote du conseil municipal de cette ville. La presse se plaignit alors de voir élever une statue à un monarque encore régnant, fait dont l'ancien régime avait offert tant d'exemples.

J'ai vu la statue à Paris et à Bordeaux ; elle ne m'a pas paru plus laide qu'une autre, on saurait facilement à quel artiste elle est due. La pose du cheval était heureuse, l'empereur tenait le chapeau à la main.

Le bronze en parut *trop clair*, cela fit dire à Bordeaux, que le *zinc* seul en faisait les frais. On a toujours prétendu qu'elle fut précipitée dans le port en 1870, sans ajouter comment ni dans quel état on la descendit jusqu'à la Garonne.

A-t-on déjà oublié qu'une grille séparait la place du Carrousel de la cour des Tuileries ? Cette grille était coupée par l'arc de triomphe. Pour en rompre l'uniformité, peut-être encore dans un but de renforcement, deux statues de femmes assises, à longues ailes, élevées sur piédestaux, furent placées vers le milieu des deux sections de la grille, elles se font pendant de l'un et de l'autre côté de l'arc de triomphe et marquent encore l'alignement du barrage. Il s'agit sans doute aujourd'hui de ces statues dont la présence ne s'explique plus depuis la disparition de la grille.

LÉDA.

*
* *

La statue équestre du duc d'Orléans, enlevée de la petite cour du Louvre, en 1848, fut alors transportée à Versailles où

elle doit se trouver encore ; pendant l'empire on la voyait dans une sorte de cul de basse fosse, près de la chapelle, si mes souvenirs sont bien exacts. L'auteur, Marochetti, avait représenté le duc d'Orléans en grand costume de général français, le chapeau à cornes sur la tête ; le haut du corps rejeté en arrière, dans un mouvement élégant, le prince saluait militairement de l'épée, un corps de troupes passé en revue, au retour d'une expédition : le duc est monté sur un superbe cheval arabe d'une très belle allure ; c'est là, je crois, une œuvre de valeur.

Il existe une médaille en bronze d'une belle exécution, représentant sur une face, la tête de Louis-Philippe, et sur l'autre la statue de la cour du Louvre. Je crois, mais sans pouvoir l'affirmer positivement, que la statue d'Alger n'est que la répétition de celle dont nous nous occupons.

A l'époque où s'achevaient les grands travaux du Louvre, une statue en plâtre de François Ier fut exposée dans la cour du Louvre à titre d'essai, elle en fut enlevée. l'effet qu'elle produisait ayant été jugé mauvais ; ce n'était pas, il est vrai, une des bonnes œuvres de Clésinger et en outre le François Ier était de trop grandes dimensions pour la place à laquelle on le destinait.

Cette statue a été exposée plus tard, avec une autre lui faisant pendant, devant la porte d'honneur du Palais de l'Industrie.

Le François Ier doit se trouver aujourd'hui à Versailles.

Au sujet de la fontaine Desaix, il peut être bon de rappeler qu'en 1800, le premier consul posa la première pierre, Place des Victoires, d'un monument sur lequel devaient figurer les bustes de Kléber et de Desaix, le modèle seul en fut exécuté ; en 1806 il disparut, et fut remplacé par un autre monument, dont le motif principal était une statue colossale en bronze, due au sculpteur Dejoux. Desaix était représenté complètement nu, circonstance qui amena l'administration à dissimuler cette œuvre d'art à l'aide d'une charpente ; à la restauration l'effigie de Desaix fut enlevée et remplacée, sur la Place des Victoires, par la statue équestre de Louis XIV par Bosio ; l'œuvre de Dejoux a été alors transportée au Louvre pour faire partie de la décoration intérieure d'une des salles du rez-de-chaussée, non accessible au public, mais elle n'a jamais fait partie du musée ; se trouve-t elle toujours au Louvre ?

Quant aux statues décoratives de la Place du Carrousel, elles furent installées en même temps que la grille encore en place, c'est-à dire après la démolition de la rue Saint-Nicaise, dont la presque totalité des maisons avaient été rendues inhabitables par l'explosion de la fameuse machine infernale.

Notre confrère trouvera facilement des renseignements circonstanciés sur ces statues, dans les journaux de l'époque et aussi dans l'*Inventaire des richesses d'art.*

CAMILLE LEYMARIE.

—

De l'origine des noms (LI, 10, 138, 183, 251). — Dans un des derniers fascicules de l'*Intermédiaire*, j'ai rappelé les souvenirs d'anciens habitants de la Chapelle-Biche, chez lesquels s'est perpétuée la tradition séculaire suivant laquelle la famille Doisnel est originaire de l'Irlande.

Ces souvenirs n'existent pas seulement dans cette commune. Dans son *Dictionnaire de la province et du diocèse du Maine* publié en 1774, le chanoine Le Paige, écrivant l'histoire de la Haute-Chapelle, disait que Richard Doynel, vivant au XIIIe ou XIVe siècle, tirait son origine d'une noble famille d'Irlande.

Cependant, si l'on s'en rapporte à l'étymologie du nom Doynel ou Doisnel, telle qu'elle ressort de l'ouvrage de M. Edouard Le Héricher : *Glossaire germanique scandinave et hébraïque des noms d'hommes, français et anglais*, ce nom découlerait du mot germanique *Wald*, puissant, lequel entre, avec son abréviatif *ald*, dans le composé *Ald-win*, puissant conquérant, qui a fait Audouin, Ouin, Ouen, Ouy, en anglais *Owen*, Douenel — et, par conséquent, Douesnel, Doisnel et Doynel.

Si cette étymologie est certaine, la famille dont le nom nous occupe ne descendrait pas de l'Irlande, dont les premiers habitants, Celtes ou Gaëls et Ibères, se fondirent dès le VIe siècle avec les Scandinaves envahisseurs. Son origine serait plutôt alors franque et remonterait à l'époque de la domination de la Gaule par Clovis, antérieure à l'invasion normande.

Cette thèse donnerait raison à de Magny et l'on s'expliquerait très bien, en ce cas, que le premier Doynel dont il soit fait mention, ayant accompagné Guillaume-le-Conquérant en Angleterre, ait reçu sa part des terres conquises et ait fait souche de la branche irlandaise des O'Donnell. CH. D.

—

Alliances des Valois Saint-Remy (LI, 4, 75, 149 ; 409, 524). — Les trois dernières lignes de la colonne 524 sont les trois premières lignes de la colonne 523.

—

Boufflers, prononciation du nom (LI, 165, 301). — J'habite près du village de Boufflers (Somme). Tout le monde prononce Boufflère.

Boufflé me semble une prononciation prétentieuse qui a pu être de mode dans certains salons, il y a un siècle.

C. D'ESTRÉES.

—

Barrin de la Gallissonnière (LI, 444,526,577). — *Biographie des députés de l'Anjou depuis l'Assemblée Constituante jusqu'en 1815*, par M. Bougler, 2 volumes (Paris, Didier, 1865). Cet intéressant ouvrage parle très longuement de M. de la Gallissonnière. F. U.

—

Brierre de Boismont (LI, 220, 357, 525,578).— Sur la branche de Boismont, je ne possède que les renseignements que j'ai déjà communiqués à l'*Intermédiaire*.

Pour ce qui se rapporte à l'addition du nom de Boismont, voici ce que j'ai relevé dans l'*Annuaire de la noblesse de France*, qui cite le *Moniteur universel* :

20 mars 1861. M. Brierre, à Paris, est dans l'intention d'ajouter à son nom celui de : de Boismont, qui était porté par son père « (*Annuaire de la noblesse* 1862, p. 306).

30 octobre 1862, M. Brierre (Alexandre-Jacques-François) docteur en médecine, chevalier de la Légion d'honneur, né le 27 vendémiaire an X, est autorisé à ajouter à son nom celui de : de Boismont, et à s'appeler à l'avenir : Brierre de Boismont (*Annuaire de la noblesse* 1863 p. 270, qui cite le *Bulletin des lois* du 29 novembre 1862).

Je ne connais pas d'autres documents se rapportant aux Brierre de Boismont.

J'ai quelques notes pouvant servir à reconstruire des fragments de filiation des Brière de Mondetour de Valigny : si elles peuvent intéresser le confrère U. L. A, je les adresserai à l'*Intermédiaire*.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Portrait de Carmontelle (T. G., 170). — M. Gruyer a publié sur les portraits de Carmontelle, à Chantilly, un livre qui ne laisse plus rien à glaner sur ce sujet.

Ledans, ami de Carmontelle, qui possédait la collection des portraits dessinés par son ami, en avait dressé un catalogue qu'il avait annoté.

Le Musée Condé possède la plus grande partie de ces portraits qui ont permis à M. Gruyer d'écrire son remarquable ouvrage. Toutes les notes de Ledans ont été publiées par lui, sauf celles relatives aux dessins disparus, et à cinq portraits conservés à Chantilly, mais desquels il n'a pas publié la notice.

La nomenclature n'est pas si sèche qu'on ne rencontre parfois des notes très originales et très piquantes sur les personnages de la société du XVIIIe siècle.

M. A. Rey a pensé qu'il y aurait intérêt à publier ces notes et notices qui figurent dans la *Correspondance historique et archéologique* (janvier-février 1905, p. 2). Quelques pages sur cet esprit curieux que fut Carmontelle servent de présentation à la publication de ces documents inédits.

Nous avons le devoir de les signaler sous cette rubrique pour la plus grande commodité de ceux qui, sur ce sujet, chercheront à recourir aux sources.

—

La mort de Paul-Louis Courier (T. G., 244 ; L). — Que devint Madame Paul-Louis Courrier après le drame ? Ne s'est-elle pas mariée ? N'a-t-elle pas eu de ce mariage un fils qui a joué un certain rôle dans le monde de l'exploration et de la géographie ?

—

Les lettres de Victor Hugo à Mme Drouet (LI, 165, 530). — Le catalogue de livres, à vendre du 17 au 26 avril 1902, salle Sylvestre, signale, page 164, 26 lettres de Madame Drouet à Hugo. Quelques passages intéressants sont cités.

Dr A. T. VERCOUTRE.

—

Généalogie de la famille de Fourcy de Chassy (LI, 500). — Il y a une notice sur cette famille dans le *Dic-*

tionnaire de la noblesse de La Chesnaye des Bois (t. VIII, p. 498). Voir aussi les Mémoires de Castelnau, avec les additions de *Le Laboureur* (t. III) ; *le Mercure galant*, janvier 1691 ; le *Mercure de France*, *passim*.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Famille Grouchy (LI, 502, 582). — La famille de Grouchy, dont parle le confrère Vidimus, est-elle celle du maréchal ? Dans ce cas l'on peut en dresser la filiation à l'aide des ouvrages suivants : d'Hozier. *Armorial général*, Registre I ; La Chesnaye des Bois, *Dictionnaire de la noblesse;* Révérend, *Armorial du Ier Empire;* Magny, *Armorial de Normandie ; Annuaire de la Noblesse de France* 1849 et 1867 ; *Etat présent de la noblesse* (1884-87) ; Roole du Bailliage de Caen en 1523 (*Revue historique, nobiliaire et biographique*) ; L'*Armorial français* et *Bulletin héraldique, passim*.

Il y a aussi une notice sur une autre famille de ce nom dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis* de 1892.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Ulric Guttinguer ou Guttinger (LI, 502, 582). — *Guttinguer* ne me paraît ni douteux ni discutable. J'ai sous les yeux : *Fables et Méditations dédiées à S. A.R. Monseigneur le duc de Montpensier*, par Ulric Guttinguer. Nouvelle édition augmentée des Sonnets de l'auteur. Paris, 1837, Joubert et Barba, libraires ; Beau à Saint-Germain-en-Laye, Frère à Rouen.

Geo. L.

—

Herbault, joaillier (LI, 558). — Herbault, joaillier, a été un des orfèvres les plus connus de la capitale dans la première moitié du XVIIIe siècle.

Maze-Sencier en parle dans ces termes :

> Herbault, cité sur les comptes des Menus de 1747 à 1754, y figure presque toujours pour des tabatières livrées au Roi, au Dauphin, à la Dauphine Marie-Josèphe de Saxe, à Mesdames de France.

A. Descoqs.

—

Les maisons de Victor Hugo (T. G. 434). — M. Victorien Sardou, qui est un vrai parisien de Paris, vient d'écrire une lettre à M. Charles Normand, président de la *Société des amis des monuments parisiens* pour rectifier une erreur qu'ont répandue tous les auteurs de guides de la capitale, concernant le jardin où jouait V. Hugo enfant. Ce jardin n'existe plus et ne saurait être confondu avec celui de l'établissement de bains Saint-Jacques actuel des Feuillantines.

« Mme Hugo et ses enfants, écrit M. Sardou, demeuraient dans l'un des bâtiments de l'ancien couvent des Feuillantines, au fond de l'impasse, qui les mettait en communication avec la rue Saint-Jacques..... La transformation de l'impasse en rue a fait disparaître toutes traces des jardins du couvent, que j'ai connus en 1852, alors que j'habitais l'impasse. »

M. Victorien Sardou a parfaitement raison et son opinion se trouve corroborée par les passages suivants des œuvres du grand poète :

Choses vues, nouvelles série. *Pendant le siège de Paris, 18 octobre 1870.* — « Je suis allé voir les Feuillantines. La maison et le jardin de mon enfance ont disparu. Une rue passe dessus. 7 janvier [1871]. La rue des Feuillantines, percée là où fut le jardin de mon enfance, est fort bombardée. J'y ai reçu presque un obus ».

Nous lisons aussi dans *Une bombe aux Feuillantines*, de *L'Année Terrible* :

> Un jardin verdissait où passe cette rue,
> L'obus achève, hélas, ce qu'a fait le pavé.

Th. Courtaux.

—

Lachouque, artiste dramatique (LI, 502.). — Lachouque, premier danseur sérieux et mime, Grand théâtre de Bordeaux 1828 — premier danseur en chef 1829-30. Engagé au théâtre de la ville à Saint-Pétersbourg, il se donna la mort par l'asphyxie — à Saint-Pétersbourg — en octobre 1841. H. Lyonnet.

—

Famille de la Marinière et Le Marinier ou Mariner (L ; LI, 431, 584). — La Revue *La Normandie*, publiée à Rouen, a donné, dans son numéro de mars 1898, un article intitulé : « Le château de Cany et les Le Marinier », article dans lequel M. le docteur Leloutre étudie cette famille seulement de 1661 à 1706.

Dr A. T Vercoutre.

—

Le chevalier de Montreuil (LI, 503). — Pierre-André de Gohin, comte de Montreuil, né en 1722, devint maré-

chal de camp, en juillet 1762, et lieutenant général des armées du roi, le 5 décembre 1781. Il vivait encore en 1792.

S. Churchill.

—

Paganini (LI, 168, 228, 306, 364, 413, 534). — Notre confrère, M. Georges Maurevert, dans le *Petit Niçois* a fait une enquête sur la mort de Paganini à la suite de l'article de l'*Intermédiaire*. Il a reçu des réponses intéressantes.

M. A. Blanchi, luthier à Nice, lui écrit que son père vit, en 1850, le tombeau de Paganini sur la pointe extrême du cap de Sainte Hospice. La tombe se composait d'une plaque de marbre avec ce seul nom gravé *Paganini*. Il reste encore trace des maçonneries de ce tombeau.

J'ai entendu aussi, dit M. Blanchi, hier matin, un vieux bonhomme, M. Balestre, âgé de 85 ans, qui m'a dit avoir aidé à porter le corps de Paganini à Gênes, dans un bateau. Ils embarquèrent le cercueil à la Santé de Nice et le déposèrent à la Santé de Gênes, infectée à ce moment par le choléra. Le patron du bateau était M. Rasteu, père de l'officier de Garibaldi, un autre matelot et M. Balestre complétaient l'équipage.

Ce dernier reçut pour son salaire trois rouleaux de « mouta », en pièces de huit sous.

Je suis donc porté à croire qu'il y a du vrai dans la version italienne, et que les faits racontés par M. Ziem ont été accomplis après toutes ces pérégrinations ; ce qui fait que les rochers du Ferrol ne sont autres que les rochers du Ferrat.

La propriété du « Cap d'Eze » appartenait non point au comte de Cessoles, mais au comte de Pierlas ; elle appartient en ce moment à M. Wedekind.

M. H.G. Bon, ancien rédacteur en chef du *Petit Niçois*, a écrit de son côté à M. Maurevert :

Mon cher confrère,

En terminant votre si intéressant article sur la mort de Paganini, vous exprimez le désir de connaître d'une façon irréfutable et définitive, l'endroit où les restes de l'illustre violoniste reposèrent de 1840 à 1845. Je me fais un devoir et un plaisir de satisfaire votre légitime curiosité.

Je ne sais s'il existe encore quelques vieux Cannois ayant eu connaissance de l'ensevelissement ou de la levée du corps de Paganini, mais je puis affirmer — et cela je le tiens de mon beau-père, feu Barthélemy Fouque, capitaine marin à Cannes — qu'en 1840, un navire italien qui avait à son bord les restes de Paganini, s'étant vu refuser l'entrée du port de Gênes à cause de l'épidémie de choléra qui sévissait à Marseille, vint faire relâche aux îles de Lérins. Le commandant de ce navire fit descendre le cercueil de Paganini sur l'îlot de Saint-Ferréol où il le fit inhumer. Six ans après, un autre marin vint prendre les restes du maître et les transporta en Italie.

C'est là un fait connu par tous les Cannois de ma génération. J'ajoute qu'on voit encore au centre de l'îlot de Saint-Ferréol, le trou béant de ce qui fut la tombe de Paganini, le nivellement des terres n'ayant jamais été opéré.

L'îlot de Saint-Ferréol est placé à l'Est de l'île de Saint Honorat, et les amateurs de pêche qui fréquentent ces parages vous diront qu'on désigne couramment sous le nom de *Trou de Paganini*, l'excavation qui se trouve au milieu de Saint-Ferréol.

Nous ne pouvons que nous féliciter du concours que nous a apporté dans cette recherche notre très distingué confrère, M. Georges Maurevert.

—

Fulvie Pic de la Mirandole (LI, 559). — Charles de La Rochefoucault, seigneur, puis comte de Randan, son époux, mourut le 4 novembre 1562, d'une blessure reçue au siège de Rouen, à l'âge de 37 ans. (P. Anselme).

Ils laissèrent :

A. Jean-Louis, comte de Randan, gouverneur d'Auvergne qui suivit le parti de la *Ligue* et périt en voulant reprendre Issoire sur les Royalistes, le 10 mars 1590, sept jours avant son beau-frère Louis de Rochechouart, baron de Belvefvre, seigneur de Javarzay, de la Mothe de Beauçay et de Champdenier qui servait dans les rangs opposés et mourut le 17 mars 1590, des suites d'une blessure reçue en poursuivant des Ligueurs sortis de Poitiers. Ce comte de Randan fut évidemment le parrain de son neveu Jean-Louis de Rochechouart, né au château de Randan le 24 avril 1582 et élevé par un second oncle François, cardinal de la Rochefoucault, évêque de Clermont, puis de Senlis, fondateur de la congrégation de France.

B. Cardinal de La Rochefoucault, opposé tout d'abord à Henri IV qu'il servit ensuite fidèlement (1558-1645), enterré dans l'église de Sainte-Geneviève à Paris.

C. Marie-Sylvie de la Rochefoucault qui s'unit, en 1579, à Louis de Rochechouart Chandenier né en 1550, tué par les Ligueurs en 1590, dont une fille morte céli_

bataire, et Jean-Louis de Roch, né en 1582, qui épousa Louise de Montberon en 1609, année où Henri IV le nomma gentilhomme de sa chambre.

Jean-Louis fit d'assez longs séjours au château de La Motte de Beauçay, devenue La Motte-Chandenier, où il se montra l'un des plus implacables adversaires du malheureux Urbain Grandier. Il avait rebâti, en 1612, le couvent des Carmes de Loudun brûlé par les Huguenots en 1568. On le retrouve au siège de La Rochelle. De lui naquit le célèbre marquis de Chandenier qui survécut à son fils le comte de Limoges et fut le dernier représentant de la branche aînée des Rochechouart-Chandenier.

Marie-Sylvie se fit carmélite après le mariage de son fils et mourut en 1610, au couvent de la rue Saint-Jacques à Paris, où elle avait acquis une chapelle avec droit de sépulture.

Par testament en date du jour de son décès (5 janvier 1589), Catherine de Médicis lui avait fait un legs de 10.000 écus. On sait que la situation très obérée laissée par la reine mère aboutit à une véritable banqueroute en 1606, après de longs procès. Le 18 juin de la dite année, la dame de Champdenier poursuivait encore la délivrance de son legs alors qu'un arrêt du parlement déboutait à la fois créanciers et légataires en validant, au profit de la reine Marguerite, la donation stipulée au contrat de mariage de Catherine de Médicis en faveur de ses futurs enfants.

N. Le Digne a dédié à *madame de Champdenier La Résolution des trois estats du Bas païs d'Auvergne avec la prise de la ville d'Issoire par monsieur le comte de Randan, gouverneur du pays.* Paris R. Le Fizelier 1589, in-8° de 39 p. p. On lit dans l'Epître liminaire qu'il vint voir Marie-Sylvie à son retour des prisons du roi de Navarre et lui fit alors le récit de la prise de Niort par les Huguenots dans la nuit du 27 décembre 1588, à laquelle *il avait été obligé d'assister.* (Cé par M. Étienne Clouzot attaché à la bibl. de Saint-Fargeau) (1). Cette parole convient au louangeur du chef des Ligueurs d'Auvergne et porte à croire que la dite dame partageait les sentiments politiques de son frère, le comte de Randan.

Cette réponse *à côté,* forcément incomplète par suite de la fermeture momentanée de la bibliothèque publique, prouvera tout au moins ma bonne volonté en donnant quelques détails peu connus sur la destinée de la descendance de Fulvie Pic de la Mirandole, comtesse de Randan.

LÉDA.

(1) Le manuel de Brunet attribue à Nicolas le Digne *Le tombeau de Loys de la Rochefoucauld,* comte de Randan, in-16, Paris 1600.

—

Famille de Tourville (LI,392,539). — L'amiral de Tourville, de son mariage avec Louise-Françoise Laugeois, laissa :

1) Louis-Alexandre de Costentin de Tourville, colonel d'infanterie, né le 7 septembre 1691, tué le 24 juillet 1712, à l'assaut de Denain, sans alliance.

2) Lucie-Françoise de Costentin de Tourville, née le 18 juin 1693, morte le 28 août 1756, qui avait épousé, le 26 août 1714, Guillaume-Alexandre de Galard de Béarn, comte de Brassac, qui lui survécut jusqu'en 1768, dont nombreuse postérité, qui a pour chef Louis-Elie-Joseph-Henri de Galard, prince de Béarn et de Viane, prince de Chalais, grand d'Espagne de la 1re classe, comte de Brassac etc., né en 1874.

Il eut aussi un fils naturel : André des Coulons, lieutenant des vaisseaux du roi, mort le 16 avril 1741, à Brest.

Un frère de l'amiral laissa postérité, qui était représentée, au XVIIIe siècle, par le chevalier de Tourville, capitaine des vaisseaux du roi en 1756. Je ne connais pas la suite de cette branche.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

***

Je demande pardon à mon confrère Vidimus, mais il nous parle d'un frère de Tourville, *colonel de mousquetaires.* Il doit faire erreur : il n'y a jamais eu de colonel de mousquetaires. GERMAIN BAPST.

—

Un poète inconnu : Ch. Valette. (LI,503). — Né à Limoges le 11 mai 1834, mort à Paris le 8 septembre 1864 ; après avoir fait d'excellentes études au Lycée de sa ville natale, il obtint un prix au concours général : il chercha sa voie pendant quelques années, puis il vint à Paris pour s'occuper de littérature et de poésie ; il n'y est pas mort de misère comme l'a cru le bibliophile cité par notre collègue, mais bien d'une maladie de poitrine, à laquelle

sa constitution délicate le prédisposait; en effet il appartenait à une famille aisée ; son frère est mort l'année dernière à Limoges où il était Directeur de l'enregistrement.

Ch. Valette a publié, en 1859, *la Chasse et l'amour*, comédie en un acte et en vers, impr. de J. B. Chatras, in-8 de 35 pages.

Il avait déjà publié en 1856 : *Le Vieux Paris* et *le docteur Véron*, in-12 de 21 pages, portant sur le titre la mention peut-être ironique : se vend chez les principaux libraires de France (Limoges, impr. de Ducourtieux et Cie). Cette pièce, qui ne s'élève pas au-dessus d'une honnête médiocrité, est versifiée facilement et non sans grâce.

Les amis de Valette avaient conservé de lui, le plus excellent souvenir ; ils en parlaient comme d'une nature fine et délicate, et pensaient que s'il eût été favorisé par les circonstances, il serait devenu un véritable poète. C. L.

—

Charles Valette est mort à Paris le 8 septembre 1864, âgé de trente ans. Il était né à Limoges. Il était venu à Paris vers 1859.

J'ai de lui deux petites brochures : *Le Vieux Paris*, parue en 1859, et les *Filles d'Eve* en 1863. Je les ai achetées chez Taride, rue du Louvre.

Il a débuté au *Figaro* sous le pseudonyme de Puyramont, de 1860 à 1864 ; il écrivit dans le *Diogène* de 1860, dans la *Causerie* de 1860 à 1861 ; dans le *Boulevard*, de 1862 à 1863. A cette même époque, il collabora à l'*Europe littéraire*, au *Tintamarre*, au *Nain Jaune*, au *Hanneton*. Dans cette feuille en 1863, il publia le 101e lycée, étude humoristique ; sous la signature Jean Frollo, *les Femmes de Victor Hugo* en collaboration avec Léon Beauvallet.

On a de lui une comédie en un acte et en vers, publiée en 1859. *Spovento*, opéra comique joué à Limoges, qui n'a pas été publié.

Quelques moments avant sa mort, il griffonnait au crayon les huit vers suivants :

J'effeuillais un dernier bouquet,
J'ébauchais un dernier poème,
Mais une rime me manquait
J'allais vous dire encor : je t'aime !
Quand tout bas la mort m'appelle,
Oh dis-je, ce serait un crime
De terminer comme cela :
Attends que je trouve la rime !

En 1890, on imprima à Limoges, chez Mme Vve H. Ducourtieux, rue des Arènes, en un volume de 200 pages, les poésies de Charles Valette, édité par Lachaise, Paris. La préface de ces pages est signée E. Rubens, mars 1870. A. Patay.

Même réponse : Osmin (1).

*
* *

Pourquoi l'auteur de la note anonyme, dit-il, en parlant de M. Aurélien Scholl, « le juif bordelais » ? M. Aurélien Scholl serait juif que ce ne serait ni pour diminuer, ni pour augmenter, à mes yeux, son prestige, les origines confessionnelles me laissent bien indifférent. Mais je ne puis pas oublier que j'ai accompagné cet ami à l'église, à sa mort. Dr L.

—

Le dernier marquis de Vérac (LI, 392). — Le dernier marquis de Vérac laissa trois filles :

1) Marie-Charlotte-Philippine, née vers 1811, morte le 18 mars 1886, à Paris, alliée, le 18 juin 1833, avec Adolphe, comte de Rougé, dont elle resta veuve en 1871.

2) Marthe - Augustine - Antoinette - Adrienne, décédée le 14 juillet 1884, à Chambéry, qui avait épousé, le 12 mai 1834, Louis-Pantaléon Costa, marquis de Beauregard.

3) Alix-Marie-Léontine, née le 30 mai 1818, morte à Paris le 13 février 1900, femme, dès le 4 juin 1838, de Gaspard-Eugène-François de la Croix, comte de Castries.

G. P. Le Lieur d'Avost.

*
* *

M. Armand - Maximilien - François - Joseph-Olivier de Saint-George, marquis de Verac, pair de France et gouverneur de Versailles, grand officier de la Légion d'honneur, décédé au Tremblay (S.-et-O.) le 13 août 1858, époux de Adrienne-Marie-Euphémie-Cécile de Noailles, eut de ce mariage trois filles : la 1re, Marie-Charlotte-Adrienne-Philippine de Vérac, épouse de Adolphe-Joseph-Charles-Camille, comte de Rougé, contrat de mariage par devant

(1) Voir la note finale sur les copies anonymes, colonne 664.

Mes Cottenet et Pean de Saint-Gilles du 15 juin 1833 ;

La 2e Marthe-Augustine-Philippine-Antoinette de Vérac, épouse de Louis-Marie Pantaléon, marquis Costa de Beauregard, propriétaire, député au parlement de Sardaigne demeurant à Chambéry ; contrat de mariage devant Mes Cottenet et Lemoine, du 9 mai 1834.

La 3e, Alix-Marie-Léontine de Vérac, épouse de Gaspard-Marie-Eugène-François de la Croix, comte de Castries, (56, rue des Saints-Pères) ; contrat de mariage par devant Mes Tabourier et Pean de Saint-Gilles, du 1er juin 1838.

Le comte de Castries est décédé en 1869. CH. RATIER.

—

Portrait de Mme de Villeneuve (LI, 477). — Mademoiselle Duvaucel, alias Du Vaucel, qui avait épousé le contre-amiral Ducrest de Villeneuve (qu'il ne faut pas confondre avec le vice-amiral de Villeneuve) était la propre fille de M. du Vaucel, fermier-général, qui fut décapité sous *la Terreur*. Il laissa une jeune veuve et trois enfants :

1° M. du Vaucel (alias Duvaucel) qui fut directeur des douanes à Besançon pendant longtemps, sous Napoléon III,

2° N. Duvaucel, qui se fit connaître par des voyages d'exploration en Asie, sous Louis-Philippe,

3° Enfin Mlle Duvaucel, qui épousa M. Ducrest de Villeneuve, contre-amiral. Mme du Vaucel, veuve du décapité, épousa en 2me noces, l'illustre Cuvier, qui éleva les enfants de sa femme très paternellement.

La famille du Vaucel de Vaucardel n'est plus représentée que par Mme du Vaucel née Coussemaker, demeurant à Paris, *avenue de Villiers*, 17, veuve d'Alfred du Vaucel, fils cadet de l'ancien directeur des douanes. REITNÉ-PRACK.

*
* *

Le portrait de Mme de Villeneuve qui est au Louvre, par Lawrence, est celui de Mlle Laure Duvaucel, belle-fille de Cuvier, comme le dit M. Bouchot. Si Mme Ducrest de Villeneuve, et Mme de Villeneuve, femme de l'amiral, ne sont pas la même personne, nul doute ne subsiste que ce ne soit en tout cas Mlle Duvaucel qui serait alors l'amirale de Villeneuve.

Lawrence n'est jamais venu qu'une seule fois en France, en 1825. Il y fit le portrait de Charles X. Voici textuellement ce que dit Charles Blanc, dans son *Histoire des Peintres de toutes les écoles*, à l'article Th. Lawrence :

> Quant il vint à Paris en 1825, on le voyait quelquefois dans les salons de Mme Cuvier, à laquelle il offrit le portrait de sa charmante fille, Mlle Duvaucel. Et c'est par les soins de son gracieux modèle que Lawrence reçut quatre ans après, en Angleterre, un article d'Eugène Delacroix sur son portrait de Pie VII.

A. DESCOQS.

—

Monnaies modernes (LI, 389, 547). — Puisque la question des monnaies modernes est ouverte, je désirerais savoir si les pièces d'or frappées à l'effigie de Jérôme Napoléon, roi de Westphalie, ont actuellement cours en Allemagne. ROCH.

—

Comte de Lyon (LI, 166, 264, 309, 351, 408). — La famille Le Sens, très connue dans la généralité de Caen, a eu des membres portant les titres de comtes et de marquis de *Lion-sur-mer*, de Folleville, etc., et il subsiste, je crois, une branche portant le titre de marquis de Morsan.

Aucuns rapports avec les chanoines de Lyon.

Armes : *de gueule, au chevron d'or accompagné de trois encensoirs d'argent.*

G. L. H.

—

Molettes d'éperon ou d'éperons (LI, 170, 263, 309). — Sans prendre parti pour l'une ou pour l'autre de ces manières d'écrire, j'estime que tout le monde pourrait s'épargner des ennuis avec la syntaxe, en supprimant simplement le dernier mot. En style héraldique la règle est de dire tout ce que, mais rien que ce que ; si donc j'ai à blasonner : *de gueules à trois molettes*, pourquoi ajouter d'éperon ? N'importe quel héraldiste saura de quoi il s'agit, les autres espèces de molettes ne se rencontrant pas dans les armoiries ; si par hasard des molettes en usage dans l'industrie paraissent comme meubles sur l'écu d'une corporation, alors seulement on doit en indiquer la nature, pour montrer qu'elles sont une exception, et ne sont pas connues dans la noble langue héraldique. C. D'ESTRÉES.

La Satire du Pont Saint-Michel (LI, 504). — *Erratum.* Au lieu de 1837, lire 1862 (n° 1117). P. L.

—

Le Cénacle (LI, 280). — M. Jules Troubat consulté nous répond : « Je crois vaguement que le mot cénacle a dû être adopté dans le groupe poétique dont Sainte-Beuve faisait partie, et qu'il n'a fait que le recueillir dans sa pièce de poésie qui est fort belle et d'un sentiment religieux très profond, appliqué à la nouvelle école »

—

De l'origine de l'emploi abusif du mot gothique (XLIX).

Le monument, néanmoins, ne me semble pas d'un fort grand goût et a une pesanteur, à mon avis, tirant au *gothique*.

Lettre de Despréaux à Brossette, 14 mai 1707. Il s'agissait d'un tombeau que les habitants de Lyon faisaient réparer.

LÉDA.

—

Commissaires de police littérateurs (T. G., 227; XLV; XLVI). — Je ne crois pas que dans la liste établie par les collaborateurs de l'*Intermédiaire*, figure le nom de M. Raynaud, commissaire de police du quartier Necker.

Cependant Ernest Raynaud a publié de nombreux poèmes très appréciés des lettrés, et qui ont fait l'objet des louanges de Paul Verlaine, Stéphane Mallarmé, Paul Bourget, Huysmans, Charles Maurras, Gauthier-Villars, Georges Montorgueil, etc.

M. Fernand Clerget, qui publie, depuis quelque temps, des études si intéressantes sur les littérateurs et artistes contemporains, vient de consacrer une brochure à Ernest Raynaud, brochure dans laquelle il analyse toutes les œuvres du poète magistrat. EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Pharmaciens ayant été des savants (XXXIX à XLV ; XLVII ; XLVIII ; L). — Je n'ai nulle souvenance d'avoir lu dans les colonnes de l'*Intermédiaire* le nom du pharmacien Julia, narbonnais de naissance, (dit le baron Julia de Fontenelle, auteur de nombreuses publications scientifiques, notamment de Manuels faisant partie de l'*Encyclopédie Roret*).

En un des mémoires manuscrits par lui légués à la bibliothèque publique de sa ville natale, le pseudo-baron raconte ses observations sur des têtes de suppliciés, et affirme qu'à la question : « Souffrez-vous encore ? » une des têtes, ouvrant les yeux et regardant fixement le questionneur, aurait balbutié en gémissant : « Oh oui, beaucoup !... »

Cette *preuve* de survie me paraît mériter confirmation ; — d'autant que Narbonne n'est pas très éloignée de la Garonne.

A. S.. E.

*
* *

Le hasard m'ayant amené à compulser les archives de la pharmacie la plus vieille du monde, je puis ajouter quelques lignes à cette rubrique. La *Pharmacie du Cerf*, à Strasbourg, existait déjà en 1268. En 1428, Aeneas Sylvius Piccolomini, le futur pape Pie II, y logeait. Gœthe qui était inscrit à l'Université de Strasbourg (1770) venait pour suivre des cours de chimie que Charles Reinbold Spielmann, propriétaire de la pharmacie du Cerf, faisait dans une salle du premier étage. Quatre Spielmann dirigèrent cette officine, pendant un laps moyen de 48 ans chacun, Mais le plus curieux — indépendamment du trésor retrouvé l'année dernière — fut la découverte d'un livret de « garçons de métier » remontant jusqu'à l'année 1678, et renfermant divers noms devenus célèbres : André Sigismond, devenu Margrave de Berlin, inventeur du sucre de betterave (1709 - 1782) et Emmanuel Merck, fondateur de la célèbre fabrique d'alcoloïdes de Darmstadt.

H. LYONNET.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (T. G., 665 ; XXXV à XL ; XLII ; XLIV à XLIX). — *Gaieté militaire ou les bulletins en vaudeville*, par Palloy. Paris, 1896, in-8°.

Bulletin de la grande armée mis en vers. PAUL PINSON.

—

Bath, marque de papier (XLIX ; LI, 265, 374). — C'est probablement la beauté de ce papier qui a fait dire par le peuple : « c'est bath », pour « c'est joli ». Comparez les Arabes d'Algérie qui, pour vanter le brillant, le poli d'un objet, disent : « C'est joli comme papier à lettres. » Dr A. T. VERCOUTRE.

—

Tranquille comme Baptiste (T. G., 890 ; XLIII à XLV ; LI, 546). — En réponse à la question posée, je lis dans

l'histoire du Théâtre des Funambules, par M. Louis Péricaud et e transcris fidèlement ce qui suit :

As-tu vu Baptiste ? était le cri du boulevard du Temple. La placidité que Baptiste Debureau apportait dans ses rôles de Pierrot formait un contraste énorme avec l'exubérance, la surabondance de gestes, de sauts qu'y avaient déployées ses prédécesseurs. Bientôt le populaire s'empara de cette placidité, de cette impassibilité, et dit parlant d'une personne que rien ne parvenait à émouvoir : *Il est tranquille comme Baptiste.* P. TONNEL.

Même réponse : H. LYONNET.

—

Je m'en fiche comme de l'an 40 (T. G., 41 ; LI, 425, 492,599). — La présence du mot *sans culotte* dans *Caquire*, ne suffit pas pour reporter cette parodie à l'époque révolutionnaire et rejeter la date proposée de 1780 Dans les procédures criminelles du siège royal de Châteauneuf-du-Faou (auj. dans le Finistère), on trouve une plainte de Jean-Charles Le Rouxeau, chevalier, advocat et juge de différentes juridictions, qui avait été traité *d'avocat sans culotte*, le 27 septembre 1781. A cette époque, le mot sans-culotte était donc une insulte connue jusqu'au fond de la Bretagne. ROCH

—

Rue des Gravilliers (LI, 393, 546). — Les chercheurs d'étymologies ont pu donner cours à toutes les fantaisies de leur imagination en ce qui concerne l'origine du nom de la rue des Gravilliers. Les uns y ont trouvé une dérivation du verbe gravir, ce qui est au moins bizarre, car la rue en question se trouve dans une région absolument plate ; d'autres ont supposé qu'il devait se trouver en ce lieu des marchands de gravier. Enfin, explication plus étrange, que l'on trouve sur le Bottin, qui l'a copiée dans la *Nomenclature des rues de la Ville de Paris* (1898), un boucher du nom de Gravelier aurait habité là au XIVe siècle, d'où le nom dénaturé de Gravilliers.

La rue dont il s'agit est très ancienne, elle est connue depuis le XIIIe siècle et figure sur le rôle de la Taille de 1292 publiée par Giroud en 1837.

Le nombre élevé de ses habitants soumis à la contribution montre que, quoique située en dehors de la ville, elle était déjà habitée par une population de bonne condition.

Sur ce rôle, de 1292, comme sur celui de 1313 cité par Félibien, cette rue est appelée *rue aus Graveliers*. Or, les Graveliers étaient les industriels fabriquant la *cendre gravelée*, sorte de mordant à base de potasse, employé presque exclusivement pour préparer les lainages et les étoffes destinés à la teinture. La cendre gravelée provenait de l'incinération des lies traitées par les vinaigriers ; l'opération consistait à exprimer d'abord la plus grande partie du liquide pour confectionner des sortes de pains ou gâteaux que l'on faisait sécher puis calciner dans des trous pratiqués à même la terre ; le produit très caustique entrait dans la composition des cautères ; la clarification des alcools après distillation n'était définitive qu'après décoction avec la cendre gravelée. Mais l'emploi le plus fréquent était fait par les blanchisseurs et par les teinturiers.

Les gravelées — c'est ainsi que se nommait autrefois l'opération de l'incinération des lies — constituaient une gêne considérable pour les habitants demeurant auprès des endroits où elles étaient faites, à cause des fumées nauséabondes et insupportables qu'elles produisaient. Aussi les graveliers étaient-ils repoussés au-delà de la ville à chacun de ses agrandissements.

Ainsi, dans le rôle de la Taille de 1292, l'on trouve les Graveliers établis dans la rue Dernestat (auj. rue Greneta), qui était située au-delà des murailles de la ville et qui rejoignait la rue actuelle dite des Gravilliers.

Les statuts de la corporation des vinaigriers exigeaient que les maîtres eux-mêmes accompagnassent le chariot portant le vinaigre à vendre afin de les obliger à se trouver en contact personnel avec les acheteurs ; en sorte que les vinaigreries se tenaient à proximité de la ville même et des lieux qui leur étaient assignés pour faire leurs gravelées. Au commencement du XVIIe siècle, ils faisaient brûler leurs lies en un terrain tout proche de la voirie de Montfaucon qui se trouvait au coin de la rue de la route de Meaux (rue Grange-aux-Belles) et du chemin de Saint-Denis (rue des Ecluses-Saint-Martin). Ce terrain qui recevait les débris des bouchers et les corps des animaux morts sur

la voie publique, formait emprise sur les jardins des Lazaristes, dont il était isolé par un chemin.

C'est là que fut établi, en 1761, le cimetière des protestants étrangers dans lequel fut inhumé, en 1792, l'amiral américain Paul Jones. Mais la voirie avait été désaffectée bien auparavant et reportée plus loin sur le chemin de Pantin, actuellement rue de Meaux, là où elle a subsisté jusqu'au milieu du siècle dernier avant son transfert à Bondy.

Les archives de l'Assistance publique conservent une très curieuse ordonnance à ce sujet dont voici les passages les plus précis sur la suppression de la voirie en question :

Du 16 juillet 1618 — Sur ce qui nous a été remontré par les gouverneurs et administrateurs de l'Hôtel-Dieu..... avant de mettre les malades à l'Hôpital Saint-Louis..... il fallait faire ôter toutes les immondices, tant de bêtes mortes, faiseurs de *gravellées*, tripailles de bêtes tuées ès faubourg Saint-Denis, faubourg Saint-Martin et du Temple, comme autres dans la ville, aussi les matières fécales qui sont proche et autour de la place de Montfaucon et dont les fumées, vapeurs et mauvaises odeurs rendent le lieu infect.....

... avons mandé les jurés vinaigriers.....

... avons fait inhibition et défenses très étroites auxdits vinaigriers de faire, ni faire faire les dites *gravellées* ou autre chose dépendant de leur métier audit lieu proche de Montfaucon, mais les feront en autre lieu plus loin dudit hôpital..... seront tenus de les faire conduire derrière les montagnes tirant à côté du chemin de Pantin..... feront porter les matières fécales dans les carrières et les laisser 3 ans avant de les répandre.

Cette ordonnance sera affichée à 3 poteaux qui seront mis ès lieux éminents ; l'un au bout du faubourg Saint-Martin, l'autre au bout du faubourg du Temple et l'autre sur le lieu. Signé : De Mesmes.

Il ne peut y avoir de doute sur l'origine du nom des Gravilliers après ces documents, mais il est explicable que les écrivains qui ont étudié la formation des noms de rues aient ignoré les gravelées anciennes, d'autant plus que le mot lui-même, depuis très longtemps n'était plus employé que sous la locution *cendre gravelée*. D'un autre côté, les progrès de la science ont amené la découverte de produits chimiques plus actifs et plus faciles à produire, et les teinturiers ont délaissé cet ancien mordant autrefois si apprécié.

Louis Tesson.

Un bosquet du petit Trianon (LI, 553). — Le mot *Vergrine* est très probablement un diminutif ou une corruption du mot *Vergne*, nom vulgaire de l'*Aune*, arbre de la famille des Amentacées, qui croît au bord des ruisseaux. O. D.

***

Vergrine doit vouloir dire en flamand ce qu'evergreen veut dire en anglais, c'est à-dire plante à feuille persistante, plante toujours verte, comme les arbres verts, le buis, etc. Cottreau.

—

Châle (LI, 337, 484). — Le mot français *châle* se trouve dans *Bernier*, dont les *Voyages* ont été publiés en 1688. — Il existe une édition faite en 1830, dans les ateliers nationaux. — C'est en 1801 que le mot *châle* paraît pour la première fois dans un document officiel (Procès-verbal de l'Exposition de Paris).

H. Angenot.

—

Marchais : étymologie (L, 841, 984). — Ce mot doit venir du bas-latin *marchesius* que l'on rencontre dans d'anciens documents, notamment dans les Olim : t. III, p. 74 (cité par. H. Sée, *Les classes rurales et le régime domanial en France au moyen âge* (1901), p. 494). Marchais est identique à l'anglais *marsh*, qui veut dire aussi marais. Roch.

—

Les Gavois de Gassicourt (LI, 501). —*Le Gavois* — Le document le plus ancien dans lequel nous trouvons ce nom, est du 2 mars 1500, à l'article onze de l'aveu et dénombrement du fief de la Motte (1) nous lisons : Douze arpents de terre près la grange aux moines de Châteaufort, et un closeau près le Gavouet du dit Châteaufort, assis devant la maison qui fut à Pierre de Voisins.

Le Gavouet est-il un diminutif de Gau, moulin à fouler le drap ?

Ce qui peut le faire supposer, c'est qu'un pressoir a existé sur cet emplacement (2).

(1) Arch. de S.-et-O. fonds Saint-Cyr, l. II, Chevreuse.

(2) Ce pressoir fut détruit et brûlé par les Allemands en 1870-71, la roue verticale pour écraser les pommes était en bois et avait dû servir au foulage du drap.....

Ce n'est qu'au XVIIIe siècle que le nom de Gavoy ou Gavois a remplacé celui de la Motte,.....

Recherches historiques sur Châteaufort (S.-et-O.) par F. Cossonnet.....Versailles, imp. Pavillet, sans date (vers 1892 .?.), page 44. SGLPN.

*
* *

Je ne connais pas le surnom qui intrigue M. Paul Simon. Je ne l'ai jamais entendu donner à aucun de nos voisins. Mais la commune de Gassicourt a un sous-sol entièrement constitué par le sable argileux rouge, de sorte que certains industriels ou propriétaires trouvent plus avantageux d'y ouvrir des carrières de sable et de cailloux, que de le cultiver.

Ces carrières, une fois abandonnées, sont recomblées de tous les *Gravats* ou *Gravois* provenant des démolitions de la ville de Mantes ou de ses immondices. Aussi les *malins* de chez nous n'ont-ils rien trouvé de mieux que de surnommer notre commune voisine : *Gassicourt-en-Gravois*, comme on dit la Villeneuve-en-Chevrie, Saint-Cyr-en-Arthie, etc. Mais on ne dit jamais ni les Gavois, ni les Gravois. E. GRAVE.

—

Fer de cheval dans les églises (L, 340, 490, 542, 600 ; LI, 323). — Quelqu'un vient de me conter qu'en 1585, le connétable de Lesdiguières s'étant emparé d'Embrun, fit cabrer ou ruer son cheval contre la porte de la cathédrale, et qu'un de ses fers y resta fixé. Mon conteur, sceptique, dit avoir constaté ou fait constater (je ne sais plus au juste) la présence du fer, mais remarque que les clous ayant la tête tournée vers le spectateur, la véracité du miracle est mal confirmée.

Où lire la version exacte de cette légende ? Le conteur susdit n'a pas le goût des livres et n'a pu me le dire.

SGLPN.

—

Distribution de vin (LI, 450). — Les distributions de victuailles et de vin ont constitué, pendant des siècles, l'élément indispensable de toutes les réjouissances publiques.

Les bombances gratuites ont souvent plus contribué à la popularité d'un souverain, d'un gouvernement ou d'un représentant du peuple que les meilleures lois sociales.

Mais, le spectacle des luttes ignobles que se livraient les amateurs de ripailles était tellement odieux et répugnant, il soulevait une telle réprobation de la part des gens restés soucieux de la dignité humaine, qu'on se décida à les supprimer sous Charles X. La dernière distribution eut lieu à la fête de la Saint-Charles en 1827, et c'est à M. de Chabrol que revient l'honneur de cette mesure.

Nous ne connaissons donc plus heureusement ce genre de divertissement, mais il suffit, pour apprécier ce qu'il devait être, d'assister à l'assaut des buffets gratuits dans les cérémonies officielles ou particulières, dans les grands magasins, aux distributions de consommations-primes pour l'inauguration d'un débit de boissons, etc. Si des gens, pour la plupart bien élevés, se livrent à des bousculades insensées pour boire gratuitement un verre de sirop, on juge de ce qui devait se passer quand les plus basses classes de la population se ruaient à l'assaut de tonneaux de vin.

Pour plus amples renseignements, consulter les ouvrages historiques sur Paris, le *Précis des fêtes et réjouissances publiques* de Ruggieri, les *Rues du Vieux Paris*, de Victor Fournel, etc.

EUGÈNE GRÉCOURT.

*
* *

Contrairement à ce que semble croire M. P. de Carnac, la coutume n'est pas complètement disparue dans nos campagnes.

Je fus témoin d'une distribution de vin, qui, paraît-il, a lieu tous les ans à l'occasion de la fête nationale. C'était à Omerville, près de Magny en Vexin (S.-et-Oise). Deux pièces de vin (des pièces dites bordelaises) furent mises en chantier sur la place publique. A droite et à gauche se dressaient deux tables d'environ dix mètres de long où les buveurs venaient s'asseoir pour boire. Le garde champêtre présidait la distribution. Je ne me souviens pas si l'on avait le droit d'emporter du vin chez soi. La dernière fois que je vis cette fête, c'est en 1892. J'ignore si cela se pratique encore. Mais ce dont je me souviens, c'est que le garde champêtre était abominablement gris le soir, comme, du reste, un grand nombre de buveurs.

F. MERMA.

Marchés à la viande et aux poissons à la fin du XVIIe siècle (Ll, 445, 600). — Y... pourra trouver tous les renseignements qu'il désire dans l'*Histoire physique, civile et morale de Paris depuis les premiers temps historiques*, par J. A. Dulaure, continuée par C. Lespradier, parue en 1857, 8 vol. HERNANI.

*
* *

Le *Livre commode des adresses de Paris* pour 1692, répond à la question.

Les Boucheries de Paris qui sont ordinairement ouvertes sont près l'aport de Paris, place aux Rats, quartier des Quinze-Vingts, marché du Temple, coin de S. Paul, porte S. Antoine, marché Neuf, montagne sainte Geneviève, place Maubert, Fontaine S. Severin, quartier S. Nicolas des Champs, rue Montmartre, rue Comtesse d'Artois, pointe saint Eustache, rue de Bussy, petit Marché, Croix rouge, et ruë des Boucheries saint Germain.

Dans toutes ces Boucheries, un Boucher seulement vend les jours maigres pour les malades.

En Carême, le détail de la viande de Boucherie, de la Volaille et du Gibier appartient à l'Hotel Dieu où se tient alors la principale Boucherie, mais on ne laisse pas de vendre la viande pour les malades au profit de cet Hopital à la Boucherie du petit Marché saint Germain, à celle du marché du Temple, à celle de la place aux Rats, et à celle de la rue saint Honoré près les Quinze-vingts.

M. Thibert, Boucher de cet Hopital, demeure près l'aport de Paris.

Entre les Bouchers qui font de grosses fournitures à la livre pour les grands Seigneurs, sont à l'aport de Paris, Messieurs Boücher, Maücousin, Crochet et Tibert ; au cimetière saint Jean, Messieurs Charles de Liziere et Aubry ; près saint Nicolas des Champs, Mrs Laval, Triplet, Laurent et la veuve Hotaüt ; à la grande Boucherie saint Germain, Mrs Madelin, Cottard, Valet, Bricet et Gallier ; à la rue Montmartre, M. Parisot ; et montagne sainte Genevieve, Mrs Gaudron et le Lievre.

Les Detailleurs de Tripes et de Pieds de Moutons qui sont dispersez dans tous les quartiers, les achetent en gros tous les matins près l'aport de Paris

Le Marché aux Bœufs et Moutons se tient à Sceau près le Bourg la Reine, les Lundis et Mardis ; et celui des Veaux à Paris sur le Port de la Greve presque tous les jours et principalement le Vendredi.

Le Marché de la Volaille, du Gibier, des Agneaux et des Cochons de lait se tient sur le quay des grands Augustins presque tous les jours, mais principalement les Mercredis et Samedis.

Les Rotisseurs fameux pour les grandes fournitures, sont les sieurs Guerbois près la Boucherie saint Honoré, et Meüsnier rue du Temple, qui entreprend d'ailleurs les plus grandes Nopces et Festins avec beaucoup de reputation.

Entre les Charcutiers renommez, sont les Sieurs du Cerceaü rue de l'Arbre sec, pour les Jambons façon de Mayence ; Robinot montagne sainte Genevieve pour les Andoüilles : et de Flandres ruë des Barres pour les bons cervelats.

La foire du Lard et des Jambons se tient le Mercredi Saint ruë et parvis Notre Dame.

M. Fagnaült Ecuyer de cuisine de Monseigneur le Prince, fait de très excellentes andoüilles qu'il vend à des personnes de connoissance.

Le Sieur Olivet près la porte de Richelieu, fait un commerce particulier de Boudin blanc et de pieds à la sainte Menehoult.

Le Sieur Boursin Traiteur près la place dvs Victoires, est renommé pour le Boudin blanc.

On peut par le Messager de Blois recouvrer en hiver de très bonnes Andouilles et Langues de porc fourrées, et par celuy de Troyes des Langues de porc et de mouton fumées.

On trouve des Mortadelles d'Italie et des Saucissons de Boulogne, chez le Sieur Pilet Epicier grossier rue de l'Arbre sec devant saint Germain l'Auxerrois.

On en trouve aussi quelque fois tout proche chez les Provençaux.

Le marché du Poisson d'eau douce pour la vente en gros, se tient au quartier des Halles à l'entrée de la rue de la Cossonnerie.

La vente en gros du poisson de mer se fait à la Halle au Poisson par les Officiers vendeurs de marée.

Passé huit heures du matin on ne trouve plus de Poisson de mer ni d'eau douce aux Halles, si ce n'est de la seconde main comme dans les autres marchez.

Les Marchands qui font commerce en gros de Morues et Harangs, sont M. Corrüe et la veuve de Coste rue des Prescheurs, et Mesdames Thibault, Levier, Estancelin et Ferrand sous les Pilliers des Halles.

Il y a des bateaux et boutiques de poisson sur la riviere entre le Pont neuf et le Pont au change, où l'on vend des carpes et brochets en gros.

Le Ton mariné se vend chez les Epiciers

de la rue des Lombars et de la ruë de la Cossonnerie.

La Gelée pour les malades se vend en tous les quartiers de Paris chez presque les Traiteurs, et chez quelques Apoticaires, et encore aux Enfans trouvez pavis Notre Dame.

Les Hameçons qui servent pour la pêche à la ligne, se vendent chez les Chaisnetiers du quay de Gesvre et chez ceux de la rue saint Denis. V.

—

Inhumations hors des cimetières (XLVIII à L ; LI, 89, 203, 376, 427). — Le conventionnel Dubreuil-Chambardel, mort en 1806, fut enterré dans le jardin de sa propriété du Châtaignier, en Jazeneuil (Vienne). Il avait été député des Deux-Sèvres. (*Rev. Rev.* 5 août 1888).

ROCH.

—

Origine du mot chic (T.G. 204 ; XLV ; L). — Pierre de L'Estoile, dans ses *Mémoires-Journaux*, XI, p. 198, édit. Jouaust, *Drolleries* donne une solution de ce problème :

Le seigneur d'Aurilli, dit-il, ayant esté appelé chiquaneur par quelques fripons d'Angers, s'en prétendant injurié, eust sentence contre eux à son profit, par laquelle il fust défendu de plus user de ce mot. Et de fait, les défenses en furent faites et signifiées à ban et cri publiq. Mais eux, pour n'enfraindre la sentence, le voiant passer, disoient seulement de main en main : Chic ! Chic !

L'Estoile écrivait sous le règne de Henri IV. Voilà donc, jusqu'ici, la plus ancienne application du mot chic. C.P.V.

—

La délation est une vertu (LI, 164, 238, 339, 493). — Le mot est de Manuel, procureur de la Commune sous la Révolution, et figure dans une circulaire adressée aux commissaires de police, le 10 avril 1792, circulaire que nous avons publiée dans l'*Intermédiaire* (XLVI-892) sous la rubrique « La Police de la voie publique en 1792 ».

Manuel, dans son ouvrage *La Police Dévoilée*, critiquait vivement l'espionnage et la délation, ce qui ne l'a pas empêché de considérer la délation comme une vertu dès qu'il fut administrateur de la municipalité.

Cet état d'esprit était, d'ailleurs, à peu près général, car un autre administrateur plus spécialement attaché à la police centrale, Peuchet, dit dans l'*Encyclopédie méthodique* :

A peine l'insurrection eut-elle éclaté à Paris que la bureaucratie et l'espionnage de la police furent détruits, et l'administration municipale étant devenue élective, je me trouvai, par suite, conduit au conseil de la ville, et réparti dans un bureau de police.

Je pensais, dans l'exercice de mes fonctions, qu'un peuple qui vient de secouer le joug de tous les despotismes, ne solliciterait pas l'usage des anciens abus de l'inquisition publique, et que l'espionnage et la détention arbitraires seraient regardés par lui comme autant de malheureuses facilités qui, en faisant le bien de quelques individus, pourraient faire le mal d'un grand nombre, et surtout mettre entre les mains de la police un moyen avilissant de tout savoir et de tout oser. Je croyais cela et je devais le croire.

Mais, quelle ne fut pas ma surprise lorsque je vis des hommes qui avaient sévi contre le despotisme, venir solliciter des places d'espions, lorsque je vis un public imbécile me demander que je fisse suivre celui-ci, celui-là... lorsqu'on vint solliciter des enlèvements, lorsque des parents imbéciles exigèrent la détention de leurs enfants dans des prisons pour libertinage.

Oh ! la liberté, on n'en paraissait plus inquiet... on ne redoutait plus l'espionnage et l'on oubliait qu'il est le mortel ennemi de la loi lorsqu'il était question d'un intérêt pécuniaire ou d'une vengeance. Tel est encore l'état des choses, *et le public et l'administration paraissent pencher pour l'espionnage individuel.*

Dans ces circonstances, je crus devoir défendre les principes, et l'on apprendra avec surprise que mes théories n'excitèrent que le sourire du dédain d'hommes qui, en 1789, se disaient amis et défenseurs de la liberté individuelle. E. G.

*
* *

Les articles signés d'un pseudonyme exceptionnel et non enregistré doivent être accompagnés du nom de l'auteur, qui n'est ni livré à la publicité, ni communiqué.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

LIe. Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 Mai 1905.

41e Année
31bis, r. Victor Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1075
31bis, r. Victor Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Mérimée. — Mérimée est plus que jamais à la mode, aussi serait-il intéressant d'élucider quelques questions le concernant.

Avec qui s'est-il battu en duel ?

Quand et comment connut-il les Delessert ? Est-ce Benjamin ou Gabriel Delessert qu'il connut le premier ?

Quel fut son premier amour ?

Sur quoi se base-t-on pour dire que Diane de Turgis, de la *Chronique de Charles IX*, est le portrait de l'objet de ce premier amour ?

Y a-t-il un portrait de Jenny Dacquin, l'*inconnue*; a-t-elle encore des parents ?

Il y a à Mantes un horloger qui s'appelle Mérimée, qui se prétend parent de l'auteur de *Colomba*. Sait-on si cette parenté est réelle ? P. B.

—

Bernardin de Saint-Pierre. — L'Arcadie. — C'est lorsqu'on a épuisé, sans succès, tous les moyens d'information, que l'on s'adresse à l'*Intermédiaire*. C'est ainsi que je pratique depuis plus de trente ans pour ne pas encombrer inutilement ses colonnes.

M'occupant d'une étude bio-bibliographique sur l'auteur de *Paul et Virginie*, je viens demander à mes confrères de vouloir bien me renseigner sur un point spécial : Une édition de l'*Arcadie*.

Quérard, dans *La France littéraire*, dit ceci : « *L'Arcadie*, livre 1er. Angers, 1781, in-18. »

Le Guide Cohen-Portalis, 5e et dernière édition, Paris, Rouquette, 1886, in-8, est plus précis, il dit : « *L'Arcadie*. Angers, 1781, petit in-12, 1 jolie fig. non signée. »

Brunet ne cite pas cette (prétendue ?) édition de 1781 ; Psaume non plus.

Où Quérard a-t-il puisé ce renseignement sur une édition de 1781 ? Evidemment dans *La France littéraire* par J. S. Ersch, Hambourg 1798. Mais il est nécessaire de dire tout de suite que cet ouvrage fourmille de fautes à l'article Bernardin de Saint-Pierre, reproduites sans contrôle dans Quérard. J. Brivois.

—

Le roi de Rome et l'archiduchesse Sophie. — Le Roi de Rome — l'Aiglon — est une des figures historiques qui attachent. On sait que vers la fin de sa vie, l'archiduchesse Sophie, mère de l'empereur d'Autriche actuellement régnant, lui témoigna une profonde et touchante affection, d'autant plus méritoire qu'elle fut seule de toute la famille impériale à lui montrer de l'intérêt. Aussi Rostand a fait figurer l'archiduchesse Sophie dans l'*Aiglon* sans lui donner de nom et a-t-il rendu l'affection qu'elle portait au *fils de l'homme*.

Sait-on où l'on pourrait — en dehors de Prokesch ou Welschinger — trouver des détails sur les rapports de l'archiduchesse Sophie et du duc de Reichstadt :

lettres, mémoires, etc., soit en France, soit en Allemagne ou ailleurs?

FLAMBEAU.

—

Le berceau du duc de Bordeaux. — En 1820, un peu avant la naissance du duc de Bordeaux, les dames de la halle de cette ville offrirent à la duchesse de Berry un berceau pour l'enfant à venir. Un obligeant correspondant pourrait-il me dire ce qu'est devenu ce berceau, s'il est dans un musée de l'Etat ou dans quelque collection particulière ? En existe-t-il une reproduction ? ED. C.

—

Royale Pituite. — Quelle est l'origine de la dénomination de Royale Pituite donnée à la Garde Nationale parisienne (?) en 1812 ? M. R.

—

Seigneur de la Grange-Batelière. — L'autre jour, en visitant l'église de Bruyères-le-Châtel près d'Arpajon, j'ai vu la plaque tumulaire d'un marquis de Bruyères-le-Châtel, seigneur de beaucoup de lieux, notamment *de la Grange-Batelière*.

Cette seigneurie était-elle la fameuse grange batelière, dont le ruisseau a fait place à l'une des plus parisiennes parmi les rues de Paris ?

ARDOUIN-DUMAZET.

—

Tanistry. — Quelle est l'origine exacte du droit successif appelé au moyen âge *Tanistry*, en usage entre la Sèvre et la Dive : *Mauléon*, *Bressuire*, *Parthenay* et *Thouars* (Deux-Sèvres ?) D'après cette ancienne coutume, quand un vicomte de Thouars venait à mourir, laissant des enfants mineurs, son frère le remplaçait, et ainsi de suite de frère en frère, jusqu'au dernier. Ce n'était qu'après la mort de celui-ci, que le fils aîné du premier-né, devenait vicomte titulaire. La *tanistry* était-elle en usage dans d'autres provinces que le Poitou ? HOBBY.

—

Donateur de l'abbaye de Savigny. — Pourrait-on savoir si parmi les supérieurs de l'ancienne abbaye de Savigny, il y en a eu un du nom de Barthelats, et, dans ce cas, quelles sont les donations qu'il y aurait faites. D'A..

Rectification de nom patronymique. — L'*Intermédiaire* a souvent entretenu ses lecteurs des noms patronymiques, des lois qui en régissent l'orthographe, la conservation etc. etc., (XXXIX ; XL etc. 66-341-486...) mais jamais, à ma connaissance, il n'a été question dans ses colonnes de la marche à suivre pour arriver à une rectification de nom (changement, modification, complément, addition).

Deux voies légales sont ouvertes aux personnes désireuses de faire rectifier leur nom : celle de la pétition au chef de l'Etat et celle de la requête au tribunal civil.

La voie de la pétition — la plus onéreuse, la moins rapide et souvent aussi la moins soucieuse de la vérité historique — est toute tracée pour les changements de nom, pour les rectifications justes, mais n'ayant pas les conditions légales, ou encore qui ont été rejetées en raison de la mauvaise volonté ou de l'ignorance du juge dans les questions généalogiques ou historiques.

Celle de la requête au tribunal civil est celle tracée par l'article 99 du code civil. C'est la plus expéditive, la moins onéreuse, celle qui laisse planer le moins de doute sur la légitimité, l'honorabilité, l'ancienneté de la possession du nom rectifié !

Sans empiéter sur le domaine du droit et de la procédure, on peut, en deux mots, indiquer la marche à suivre dans cette voie : composer le dossier, dresser la requête et rédiger le *rapport mémoire* renfermant l'analyse des pièces visées en la requête et les explications et discussions historiques de fait et de droit utiles.

Les magistrats, avocats ou avoués, ont bien sans doute les connaissances de droit requises en la matière ou les éléments nécessaires pour les acquérir : il n'en est pas de même de la connaissance des questions d'histoire, de généalogie, etc. La rédaction du mémoire rapport nécessite de la part de celui à qui elle est confiée la science du droit, de l'histoire, de le généalogie etc. Vainement, j'ai demandé à une revue de jurisprudence de me faire connaître les spécialistes en la matière.

DE L. DE B.

—

Filiation d'Elias Ashmole. — Sait-on d'où était originaire la famille d'Elias Ashmole, le grand antiquaire qui

fonda le Musée d'Oxford ? Ce partisan des Stuarts était-il de souche catholique ?

A. Le François.

—

Mademoiselle Auguste. — Ce fut, d'après le rapport de l'inspecteur Meunier, la maîtresse du maréchal de Lowendal, vers 1747 ; elle y remplaça la demoiselle Brillant qu'elle ne valait pas à beaucoup près, du moins par la figure. (Extrait de la *Revue rétrospective* 1891).

Je crois qu'elle s'appelait Marthe Duval Auguste, fille de Jacques Duval, écuyer, sieur du Mesnil Auguste, près Bellême, et qu'elle habitait le palais du Luxembourg en 1753.

Pourrait-on avoir quelques autres documents sur sa biographie ? Sus.

—

Pauline de Beaumont. — Quels sont aujourd'hui le ou les représentants de Mme Pauline de Beaumont, née de Montmorin, l'amie de Chateaubriant et de Joubert ?

N'a-t-on pas publié un recueil de lettres d'elle ? Sous quel titre et, à défaut, connaît-on un dépôt public ou privé, ou bien une famille où il y a de ses lettres ?

P. O.

—

Luc Chardall. — Il y eut un romancier populaire, qui, vers 1875, publiait des récits dramatiques dans le *Passe-Temps* et le *Conteur*, journaux aujourd'hui disparus. Pourrait-on donner quelques renseignements sur cet auteur et dire où l'on pourrait retrouver ses romans ? H. J.

—

Un portrait de Madame Drouet par Bastien Lepage. — Lorsque la mort, la cruelle mort, vint faucher, à la fleur de l'âge, une des gloires de l'Ecole française de peinture, notre célèbre Bastien Lepage, on procéda, peu de temps après, à la dispersion des tableaux composant son atelier.

Cette vente eut lieu les lundi 11 et mardi 12 mai 1885, à la Galerie Georges Petit.

Parmi les centaines de tableaux et esquisses peintes figurait une superbe toile, achevée peu de temps avant la mort de l'artiste ; elle était indiquée sur le catalogue sous la rubrique : Portrait de Madame X... C'était le portrait de Madame Juliette Drouet, *une merveille d'art et de sentiment*, comme l'a qualifié M. André Theuriet.

Si je ne me trompe, ce portrait avait été commandé par notre grand poète national, Victor Hugo, qui désirait avoir ce souvenir de la même main qui avait déjà si magistralement tracé ses propres traits.

Ce portrait fut vendu 11.500 fr. à MM. Boussod et Valadon ..

Je désirerais savoir quel est aujourd'hui le possesseur de cette toile et s'il a été fait des reproductions de ce célèbre portrait ? Georges Colas.

—

Mme Gordon. — Pourrait-on me donner des détails sur les dernières années de madame Gordon qui mourut à Paris le 13 mars 1849 ? Patorni.

—

Famille Lepaige d'Orsenne. — Existe-t-il des descendants du colonel baron Lepaige d'Orsenne, frère du général comte d'Orsenne, ancien colonel des grenadiers à pied de la vieille garde, mort en 1812, sans enfant ?

Un Lepaige était, en 1879, capitaine au 8e bataillon de chasseurs. Serait-ce un petit-fils du baron ? C.

—

Montegu, graveur. — J'ai sous les yeux une gravure qui pourrait être de la fin du XVIIe siècle ou du commencement du XVIIIe, représentant la place du Peuple à Rome, signée *Barbault del.* et *D. Montegu sculp.* Sur ce graveur, qui paraît être français, je ne trouve pas les renseignements sommaires que je désirerais, prénom, époques de naissance et décès. Un confrère pourrait-il me les fournir ?

J. C. Wigg.

—

L'universitaire Auguste Morel. — On trouve dans le dictionnaire Larousse deux notices très succintes sur cet universitaire et publiciste né à Etampes en 1820, mort à Paris en juin 1874. Pourrait-on me faire connaître les journaux où il a collaboré et la liste complète de ses écrits ? Quelles sont les causes qui l'ont fait proscrire au Coup d'Etat ? Quel est le nom de l'institution qu'il dirigeait ? Existe-t-elle encore ? Paul Pinson.

Rops. — Son dessin « La buveuse d'absinthe » 1864. Vers romantiques, de qui ?

« Ma tante Johanna » dessin 1874, accompagné d'un sonnet, de qui ?

BOOKWORM.

—

J. Venant, bibliophile clermontois. — Je désirerais avoir quelques renseignements biographiques sur M. Venant qui habitait Clermont-Ferrand de 1848 à 1862.

J'ai de lui un volume annoté : *L'Optique des couleurs*, du P. Castel, où il s'efforce d'adapter les mêmes principes aux ordres d'architecture.

Ce volume porte en Ex-libris une vignette sur bois « La Charité » découpée dans un ouvrage avec la devise *parvulis mater adsum*, et la légende manuscrite: Ex-libris Venant. SUS.

—

Armoiries à identifier : lion de gueules. — Quelque érudit collègue pourrait-il me dire à quelle famille peuvent appartenir les armoiries suivantes qui se trouvent sur un émail du XIVe siècle : *de... à un lion de gueule ; à la bordure d'azur, chargée de six écussons de... à trois fasces de gueules* ? ECUODNOF.

—

Comment doit se porter le cordon de la Légion d'honneur. — Je lis dans les journaux relatant le dîner donné à l'Elysée, en l'honneur d'Edouard VII, que le roi d'Angleterre était en habit et portait le grand cordon de la Légion d'honneur SUR l'habit — Est-ce exact ?

Je sais que les diplomates reçus par un souverain qui leur a accordé le grand cordon de son ordre, le portent SUR l'uniforme — reçus par d'autres souverains, les diplomates porteront ce même cordon sous l'uniforme, car ils ne seront plus en présence du grand-maître de l'ordre.

Les Présidents de la République Française portent le grand cordon de la Légion d'honneur sous l'habit — on m'a affirmé que le Président Grévy l'avait porté SUR l'habit.

Est-ce exact ? Si oui, en quelle circonstance ? TABAC.

—

Biographie des forestiers. — On a publié, me dit-on, il y a une trentaine d'années, un recueil ou dictionnaire biographique des conservateurs des Eaux et Forêts.

Sous quel titre ? ***

—

« Histoires naturelles ». — La librairie A. Drouin a édité, en 1883, un volume in-12 de contes en vers, intitulé *Histoires naturelles par un membre de plusieurs sociétés savantes*. Ce petit volume est charmant d'aspect, joliment illustré par E. Froment et de style agréable. Quel en est l'auteur ? ISKATEL.

—

Un Cadet-Roussel inconnu. — Sait-on ce qu'est devenue une pièce de feu Amédée Rolland, *Cadet Roussel*, dont Firmin Maillard parle dans ses *Derniers bohèmes* ? RIP-RAP.

—

Les yeux à la Montmorency. — A quels signes correspondait cette dénomination très employée au XVIIIe siècle ? SUS.

—

Récital. — On ne voit plus que ce mot dans les journaux et affiches de théâtres. N'est-il pas de création assez récente ? Les morceaux de musique auxquels on l'applique sont-ils des compositions d'une forme nouvelle, ou sinon, comment les nommait-on jadis ? Quel est le pluriel ? doit-on dire des récitaux ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Le mot run. — Quelle est la signification du mot *run*, que je trouve dans le *Dictionnaire Général d'administration* : « *Chaque adjudicataire* [d'une pêche] *doit garder son run* ? » Ce terme n'est-il pas emprunté à l'anglais ? Je ne l'ai trouvé nulle part ailleurs. E.-X.-B.

—

La coutume d'écrire aux saints les prières qu'on leur adresse. — Châtillon-sur-Seine possède une vieille église des Xe et XIIe siècles, Saint-Vorles, qui est depuis longtemps un but de pélerinage.

Les murs et les piliers de cette église sont blanchis à la chaux et entièrement couverts d'inscriptions au crayon, dont on peut évaluer le nombre à 8 ou 10.000. Ce sont des prières écrites par les fidèles au saint à qui le temple est dédié.

La plupart demandent la santé :

Saint Vorles, donnez la santé à celui que j'aime.

Saint Vorles, guérissez-moi de mes imperfections physiques et morales.

D'autres demandent la fortune. Quelques-unes ne sollicitent que des biens spirituels :

Saint Vorles, conservez la foi à mes enfants.

Un grand nombre d'inscriptions tracées par des jeunes filles, parlent d'amour ou de mariage.

Grand Saint Vorles, faites moi épouser celui que mon cœur désirera !

Saint Vorles, faites qu'il ne m'oublie pas pendant son voyage !

Ces phrases sont suivies d'initiales, parfois même signées en toutes lettres. Elles constituent un document de premier ordre pour l'étude de la psychologie de la prière. Est-ce un document unique ? A-t-il été publié ? Connait-on d'autres églises où la même coutume soit observée ?

Les « lettres écrites à saint Antoine » n'offrent pas le même intérêt pour nous, puisque leur texte est resté secret comme leur intention. UN PASSANT.

—

Forceps. — Quel est l'inventeur du forceps ? A quelle époque remonte son application aux accouchements difficiles ?

Je n'ai pas sous la main toutes les sources nécessaires pour étudier à fond la question ; mais si mes souvenirs ne me trompent point, les Dictionnaires et les encyclopédies attribuent l'invention du forceps au chirurgien anglais Chamberlen, qui aurait commencé à en faire usage dans la première moitié du XVIIe siècle. L'instrument aurait été plus tard modifié et perfectionné par Levret en 1747 et par Smellie en 1751.

Il est possible que Chamberlen ait le premier appliqué le forceps à l'extraction du fœtus ; mais l'instrument lui-même était connu au commencement du XVIe siècle. Il est en effet très exactement décrit et figuré, dans un livre de chirurgie daté de 1548, découvert, il y a quelques jours, dans un petit village du Rouergue.

Voici la description bibliographique de ce petit ouvrage rarissime :

LEONHARTI FUSCHII *ad quinque priores suos libros de curandi ratione, seu De sanandi totius humani corporis ejusdemque partium tam internis quam externis malis.*

Appendix

Jam recens edita in qua chirurgica maxime tractantur.

Parisiis apud Joannem Ruellium sub insigni Vulpis caudæ. Via ad D. Jacobum. 1548.

1 volume petit in-8, 30 pages non chiffrées. 254 pages chiffrées au recto de 1 à 127.

Douze des pages non chiffrées sont consacrées à la syphilis (De morbo Gallico) et à la page 1 commence la description des forceps :

Instrumenta telis atque infixis aliis rebus extrahendis idonea et necessaria.

Le premier décrit est le *forceps denticulata* dont voici la figure.

forma primæ forcipis denticulatæ, ad ea quæ corpori infixa sunt extrahenda utilis.

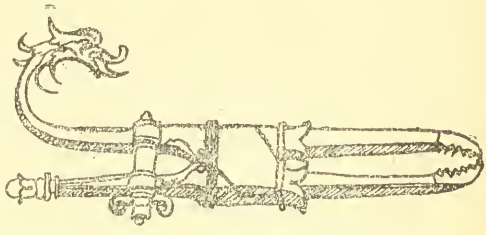

Suivent deux autres figures de forceps, qu'il paraît inutile de reproduire. et enfin une 4^e figure :

forceps concava vulgo cannulata vocata.

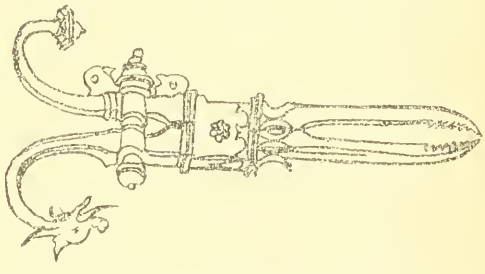

Si l'ouvrage de Leonardt Fuschius était connu, comment a-t-on pu attribuer l'invention du forceps au chirurgien anglais Chamberlen ? ARM. D.

—

Eugène Fromentin. — La famille d'Eugène Fromentin, qui se propose de faire publier la correspondance de l'artiste et une étude biographique et critique, recherche tout ce qui pourrait l'aider dans son entreprise. Elle serait reconnaissante à qui voudrait bien communiquer lettres ou documents à M. Pierre Blanchon, avocat à La Rochelle.

Réponses

—

Erébides dans « les Phéniciens et l'Odyssée » (LI, 609). — Deux auteurs parlent des Erébides (Ἐρεβίδαι ou Ἐρεβεῖδαι): Ptolémée IV. III. 27, et Philiste, cité en effet par Stéphane de Byzance (voir édition Meineke. Berlin. 1849).

CANDIDE.

—

Le 4e fils d'Henri II et de Catherine de Médicis (LI, 499, 618). — François de Valois, duc d'Alençon, devint duc d'Anjou, non pas à l'avènement de Henri III, mais après sa révolte et la « Paix de Monsieur » en 1575. Ses aventures aux Pays-Bas et ses intrigues avec Elisabeth d'Angleterre sont connues. Chassé des Provinces-Unies après la « Folie d'Anvers », il rentra malade à Château-Thierry, ville de son apanage, où il mourut le 10 juin 1584, d'une maladie de poitrine, dont il était atteint depuis longtemps. On peut suivre les phases de cette maladie dans les lettres de sa mère. Catherine, dans une lettre du 29 avril 1584 à Bellièvre, parle de « l'extresme danger dans lequel ha esté son fils ». Le 24 mai, elle dit qu'elle est venue le voir à Château-Thierry, et qu'il est mieux « ce qui me fist ayspérer » ajoute-t-elle. Le 26, elle écrit à Villeroy « qu'il a moins sué que de coutume. » Le mal s'aggrava par un crachement de sang le 8 juin. Il fait ce jour-là son testament, reçoit les derniers sacrements et meurt le 10.

Cf. *Lettres de Catherine de Médicis*, publiées dans les *Documents inédits de l'Histoire de France*, par le comte Baguenault de Puchesse, t. VIII, 1901, Imprimerie Nationale, in-4°.

LUGDUNI.

—

Couleur Isabelle (T. G. 451 ; LI, 267, 378, 493, 597). — Je ne discuterai pas avec mon érudit et spirituel contradicteur les récits du licencié Galudez de Carvajal ; je ferai seulement remarquer qu'il y a une différence de date entre les deux points de départ du siège donnés par lui et Pierre Martyr ; le premier indiquerait le 26 avril 1490, le second, mars 1491. Y aurait-il une erreur d'impression pour la date de 1490 ?

Il y eut antérieurement au siège des incursions chrétiennes qui firent le désert autour de Grenade ; la Vega, notamment, cette plaine admirable de richesse qui s'étend presque jusqu'à Loja, fut par deux fois ravagée avec fureur par l'armée de Ferdinand, mais je n'estime pas que le siège puisse être considéré comme étant déjà commencé.

Ferdinand employa tout l'hiver de 1490-1491 à faire ses préparatifs et trouva spirituel de se procurer de l'argent au moyen d'une lourde contribution levée sur tous les juifs du royaume. Le 11 avril 1491, les Rois catholiques partirent pour le siège ; mais Isabelle, accompagnée de son fils Juan et de ses filles Juana, Maria et Catalina, s'établit d'abord à Alcala-la-Réal, pour de là envoyer au camp les munitions et les approvisionnements. L'armée chrétienne pénétra par plusieurs défilés dans la Véga, et le 25 avril la tente royale était dressée dans le village de Los Ojos de Huescar à moins d'une lieue et demie de Grenade ; le camp fut bientôt retranché d'une manière formidable et alors la reine, le prince et les princesses vinrent assister aux opérations du siège. Vers la fin de juillet, un incendie détruisit le campement, remplacé aussitôt par une véritable ville qui existe encore, Santa Fé. La capitulation fut signée le 25 novembre par le vieux gouverneur Abul Casim Abdelmélia, pour les Maures, Gonzalve de Cordoue et Fernando de Zafra, secrétaire du roi, pour les chrétiens. On était convenu d'un armistice de soixante-dix jours ; si ce terme passé la ville n'était pas secourue, elle ouvrirait ses portes.

Elle ne le fut pas et Ferdinand empêcha même qu'elle fût ravitaillée. Aussi, le roi Boabdil voyant qu'en prolongeant le terme il ne ferait qu'accroître inutilement les misères de son peuple, résolut de se rendre. Le 30 décembre 1491, il envoya son grand vizir Jussef-Aben-Comixa à Ferdinand pour lui faire connaître que la ville et l'Alhambra lui seraient remis le 6 janvier. Ce qui eut lieu.

Je crois exacts les dates et détails qui précèdent et estime par conséquent que le siège de Grenade n'a réellement duré que du 25 avril, date de l'arrivée de Ferdinand sous les murs, au 6 janvier suivant, c'est-à-dire un peu moins de neuf mois. Ce serait encore beaucoup pour une seule chemise portée jour et nuit. H. C. M.

Une statue de Louis XIV à retrouver (LI, 554). — Cette statue est toute retrouvée. Elle est à Chantilly, dans la cour du Châtelet ; il y en a un moulage à Versailles. On trouvera sur elle de nombreux détails dans le « Bulletin de la Société de l'Histoire, de Paris », dans le « Catalogue de Chantilly », et dans un article du *Correspondant* (1892) de notre collaborateur Germain Bapst : *Les trois statues de Louis XIV*. DURA.

*
* *

Cette statue, dont l'exécution avait été imposée à la municipalité de Paris, par ordre du roi, en souvenir des troubles de la Fronde, n'est pas perdue.

Après la réconciliation de la Ville de Paris, représentée par son Prévot et ses Echevins, et la Royauté représentée par le Roi Soleil, le 30 janvier 1687, réconciliation qui se fit à l'Hôtel de Ville « inter poculis », le roi autorisa la municipalité à faire disparaître cette *œuvre de pénitence*.

Le Prévot des Marchands, M. de Fourcy, s'empressa donc de la faire transporter quelques jours après dans son parc de Chessy, où il avait une maison de campagne.

Pour la remplacer, on commanda aussitôt une nouvelle statue en bronze à Coysevox ; celui-ci fit le chef-d'œuvre que l'on peut admirer maintenant dans la cour du musée Carnavalet où il fut transporté après avoir été retrouvé dans les décombres de l'Hôtel de Ville en 1873.

La statue en marbre, dont il est question, et qui figura à l'Hôtel de Ville pendant 33 ans, se trouve aujourd'hui dans la partie réservée à la statuaire au Musée de Versailles.

Nous ajouterons que ce fameux monument, qui constituait un outrage permanent pour les Parisiens, était l'œuvre de Gilles Guérin. GEORGES COLAS.

—

Louis XVI et les Suisses au 10 août 1792 (XLV ; LI, 570). — Voir sur cette question les deux articles de notre collaborateur le comte H. de La Bassetière parus en août-septembre 1792 dans la *Revue de famille*.

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

—

Louis XVII était-il le fils de Louis XVI (LI, 331, 403, 465, 564) — L'*Intermédiaire*, dans son numéro du 30 mars, posait, sous la signature S. cette question « Louis XVII était-il le fils de Louis XVI ? » L'auteur ajoutait que des documents nouveaux venaient d'être mis au jour sur ce sujet et demandait quels étaient ces documents ?

Les articles qui se sont succédé depuis dans l'*Intermédiaire* ne donnent aucune satisfaction à S. en ce sens qu'ils n'apportent pas les documents demandés. En revanche, il apparaît que la plupart se hâtent, avant preuves, de chercher dans la question ainsi ouverte, des arguments en faveur de la survivance. Le roi et l'entourage n'ignoraient pas, dit l'un d'eux, la paternité de Fersen, et renchérissant encore, un dernier déclare sans broncher que Louis XVI était radicalement impuissant, et qu'aucun de ses enfants ne saurait lui être attribué. Il n'y a rien à ajouter à la réponse victorieuse qu'oppose sur le premier point M. Otto Friedrichs. Quant au second, tout le monde sait de quelle infirmité Louis XVI était atteint, infirmité qui céda complètement à une opération pratiquée 3 ans, je crois, après son mariage, et qui autorisait Marie-Antoinette à dire un jour à Madame Campan : « Je suis enfin reine de France ». Faut-il ajouter que ceux qui ont approché la duchesse d'Angoulême dans les dernières années de sa vie, notamment Chateaubriand et plus tard M. de Falloux, témoignent, le premier, dans les mémoires d'Outre-tombe, le 2e dans les mémoires d'un royaliste, de l'extraordinaire ressemblance que la princesse avait prise avec Louis XVI ?

Je suis de ceux qui estiment que la mort de Louis XVII au Temple est suffisamment établie, et que l'histoire ne saurait discuter sérieusement avec les imposteurs et les fous qui, à diverses époques, se sont dits fils du Roi-martyr. J'ai dit plus haut que S. parlait de documents inédits récemment mis au jour et sur lesquels on s'appuierait pour discuter la légitimité de la naissance de Louis XVII. Voici quels sont, je crois, les documents en question : Louis XVI écrivait, quotidiennement, le journal de sa journée. Ce journal est conservé aux Archives où, jusqu'ici, il n'était pas communiqué au public. Or cet interdit a été levé au moins en faveur de l'un de mes amis qui, non seulement en a eu communication,

mais a pu en faire faire une reproduction photographique que j'ai eue entre les mains. Or, il est à remarquer que chaque fois que Louis XVI parle, soit de sa fille, soit du premier dauphin mort en 1789, il emploie les expressions « mon fils, ma fille », souvent accompagnées d'une épithète d'affection, tandis que lorsqu'il s'agit du duc de Normandie, il le désigne plus généralement sous le nom « du duc de Normandie » et plus tard du « Dauphin ». Il n'a pas fallu d'autres indices, dont il est à peine besoin de souligner la fragilité, pour autoriser les partisans de la survivance à proclamer que Louis XVII n'était pas le fils de Louis XVI, et que ce dernier ne l'ignorait pas.

Comte de VARAIZE.

Un livre ignoré sur Louis XVII (L, 106, 355, 705, 957 ; LI, 18, 63, 124. 176, 232, 293, 462, 511, 617). — J'ai lu, au fur et à mesure qu'ils paraissaient, les livres de M. d'Hérisson, et mon opinion a toujours été que si l'on pouvait y prendre un certain plaisir, ils sont écrits, en effet, d'une plume alerte, il n'y avait rien à en retenir au point de vue de l'autorité historique. J'aimerais autant me documenter d'après les *Souvenirs* de la marquise de Créqui. Et je prends occasion de ceci pour déclarer une fois de plus que pas une raison victorieuse ne me paraît avoir été jamais produite en faveur de la thèse chère aux partisans de la survie de Louis XVII.

Je ne sais si on a rappelé à ce sujet que dans la prison de Milan, Silvio Pellico se rencontra avec un pseudo Louis XVII qui lui raconta ses aventures, y compris l'histoire du cheval de bois. Etait-ce Naundorff ? Cela est probable ; l'auteur de *Mes Prisons* note que le soi-disant duc de Normandie avait tout à fait le masque bourbonien, mais n'hésite pas à dire que c'est précisément cette ressemblance fortuite qui le poussa à jouer son rôle.

Les partisans de la survie invoquent les obscurités, les incertitudes qu'on rencontre quand on veut reconstituer le *curriculum vitæ* de Naundorff ; eh ! oui, il y en a, sans quoi la question ne se poserait même pas. Mais on en rencontre bien davantage, ou plutôt on arrive à de véritables impossibilités, lorsque l'on demande ce que pendant tant d'années serait devenu l'enfant roi.

En vérité, plutôt que de croire, en l'état, à la survie de Louis XVII, j'aimerais autant faire de Robespierre un agent royaliste. Le paradoxe a été soutenu et a même trouvé des croyants ; on aime tant le dramatique, l'invraisemblable, l'impossible en histoire ! Et je ne sais même pas si je n'ai pas lu quelque chose comme cela dans un des livres de M. d'Hérisson.

H C. M.

*
* *

La citation reproduite par notre confrère M. Tastevin ne me paraît avoir aucune importance : « Ces provinces qu'on nous dit avoir été occupées au nom de Louis XVII, c'est encore faux. »

Cette affirmation suivie d'un démenti, ne vous semble-t-elle pas chose nulle ?

Enfin, il faudrait être sûr que c'est bien Louis XVII qu'a voulu dire l'auteur, car Louis XVIII serait bien plus vraisemblable, et le dernier I peut être tombé, ou avoir été mal écrit ?

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

Joseph Bonaparte (L, 556, 622). — Oui, Joseph Bonaparte a enterré, à Prangins, en 1815, sous un arbre quiexiste encore et que le prince Jérôme Napoléon m'a montré, des bijoux pour une somme considérable et des papiers. Le roi était aidé du fidèle Louis Mailliard.

Il était temps, car Joseph partait ce jour même 17 mars, et le lendemain matin arrivait chez lui un commissaire du gouvernement fédéral, avec un piquet de cavalerie pour s'emparer de sa personne et le mener à Berne.

Ces bijoux restèrent enterrés près de trois années. En 1817, Louis Mailliard retourna en Europe d'Amérique, où il avait accompagné le roi, retrouva la caisse enfouie dans les bois de Prangins et voici la copie du procès-verbal d'extraction :

« Nyon (Suisse), le 26 décembre 1817.

En présence de Monsieur Veret, de Monsieur Mailliard et de Monsieur Semissaert, la boîte trouvée a été ouverte et les objets suivants ont été découverts dans un tel état d'humidité, qu'on a vu la nécessité de tout défaire et de faire de nouvelles enveloppes.

Seize pierres précieuses de diverses formes et grandeurs, dont une carrée, qui ont été remises dans deux paquets séparés.

Divers paquets qui, après avoir été séchés, ont été remis dans deux paquets séparés — lesquels quatre paquets ont été cachetés par

trois cachets différents, appartenant aux soussignés.

Le présent fait à (*sic*) double.

G. Sémissaert

(Cachet en cire rouge. Armes)

L. Mailliard

(Cire rouge. L. M.

Jaq Veret

(Cire rouge. Armes)

Note par A. Mailliard. La valeur de ces quatre paquets de diamants était de près de cinq millions de francs.

Le testament du roi Joseph daté du 14 juin 1840, contient ces lignes : « Je proclame ici que nul homme n'a plus droit à ma confiance, à mon estime que Louis Mailliard. »

L'enterrement de bijoux ou de papiers à Bordenstown (Etats-Unis) est inexact et ne se comprendrait pas.

Le reste, comme le constate M. H. L., ne constitue que des calomnies espagnoles.

Geo. L.

—

Un trompette du pont d'Arcole (LI, 331, 458). — Les états de service du trompette Bonnet, donnés dans l'*Intermédiaire* par le collaborateur Désiré Lacroix, ont-ils été copiés sur les registres conservés au ministère de la guerre ? Les dictionnaires biographiques consacrés à l'armée ont-ils parlé de ce héros ?

Un ancien Cul de Singe.

—

Le second mariage de la duchesse de Berry (L ; LI, 59, 446, 574, 623). — Evidemment, une preuve positive vaut mieux que les présomptions, même les mieux étayées. Celle que possède M. le vicomte de Reiset me paraît d'un si grand intérêt que, peut-être, il voudra bien ne pas attendre le mois de novembre pour la mettre sous les yeux des lecteurs de l'*Intermédiaire*.

J'en sais de bien plus autorisés que moi qui ont partagé mes doutes, voire mon incrédulité, et qui, j'en suis sûr, seraient prêts, devant cette démonstration, à venir à la foi, dût-elle comporter encore l'acceptation de quelques mystères.

P. du Gué.

*
* *

Je ne prétends imposer mon opinion à personne, mais il me semble que le caractère entreprenant et énergique de la duchesse de Berry explique aussi facilement son voyage à Rotterdam, que son retour à Nantes. Il est vraiment difficile de s'étonner que la princesse ait désiré rejoindre un époux auquel elle était unie depuis si peu de mois, et il est aussi naturel que vraisemblable que, après un court séjour près de lui, elle ait voulu, toujours confiante dans le succès de son entreprise, regagner le poste où elle se croyait appelée par le devoir.

En tout cas, l'authenticité de la lettre du comte Hector Lucchesi Palli dont j'ai parlé, ne me semble guère contestable. C'est dans les archives de Brunnsée dont elle n'était jamais sortie, que je l'ai découverte cet été. On sait que c'est dans ce château que la duchesse de Berry passa la plus grande partie de son exil, et qu'il est actuellement encore la propriété de son fils le duc Della Grazia ; tout ce qui rappelle son souvenir y est religieusement conservé et son appartement tout entier, objet d'un culte pieux, est resté tel qu'il était au jour de sa mort. Vicomte de Reiset.

—

Fualdès, juge de Charlotte Corday (T. G. 369 ; LI, 530, 573, 624). — Il semble établi par les débats du procès Fualdès, que les assassins auraient payé deux petits joueurs de vielle pour couvrir du son de leurs instruments les cris de leur victime. On ajoute, mais je ne crois pas le fait retenu et prouvé, que voulant faire disparaître des témoins gênants, ils auraient ensuite attiré et tué les malheureux qu'ils auraient enterrés dans le jardin même de la maison Bancal, car il n'est pas admissible que, déjà très embarrassés du cadavre de Fualdès, ils se soient risqués à promener deux autres cadavres à travers la ville et à les enterrer dans un jardin en dehors des murs, ainsi que le dit M. de Bonald.

La découverte faite, en 1840, d'ossements dans le jardin de la maison Bancal fit, en effet, du bruit à l'époque, mais je tiens du docteur Rozier lui-même, qui fut chargé d'en établir la provenance, que c'est faussement qu'on y vit les restes des deux joueurs de vielle, et que c'étaient purement et simplement des os de mouton. Il est infiniment probable que peu soucieux d'être mêlés au procès, les joueurs de vielle, que la justice ne parvint pas à retrouver, disparurent prudemment, ce qui fit naître la légende de leur assassinat. Comte de Varaize.

La capitulation de Paris et le comte d'Hérisson (LI, 163, 296, 347, 431. 453, 517, 575, 612, 627). — Dans mon *Histoire du siège de Paris*, en huit volumes. je n'ai jamais cité M. d'Hérisson — que quand j'avais pu contrôler ses dires ; c'était lorsqu'il m'avait fait découvrir un détail intéressant et il était bien juste, alors, que son nom fût mentionné : il faut payer ses dettes à tout le monde.

Quant à la prétention de M. d'Hérisson d'avoir sauvé les semi-drapeaux de l'armée de Paris, elle est bien du personnage. Voici la vérité à ce sujet : je copie la page 186 de mon huitième volume, *Paris, La Capitulation et l'Entrée des Allemands*:

Au moment de la discussion de l'armistice, à Versailles, « le débat relatif aux drapeaux dura cinq heures. Le Roi et le Grand-Etat-Major exigeaient la remise pure et simple, comme il est d'usage à la guerre, comme nous l'avons toujours imposée nous-mêmes, après nos victoires, lorsque l'ennemi n'avait pas eu le cœur de les détruire avant la reddition. M. Jules Favre s'y refusait et ne voulait pas que les Prussiens les ajoutassent aux trophées déjà si perfidement livrés par le traître Bazaine. Mais, M. de Bismarck tenait moins aux étendards de l'armée de Paris qu'à ceux de l'armée du Rhin ; il trouvait maladroit de compromettre des résultats aussi grands que ceux obtenus pour quelques morceaux de soie *qui n'étaient pas d'ordonnance*, drapeaux bâtards, non encore reconnus, que les Français eux-mêmes ne prenaient pas au sérieux : il décida le Roi à céder sur ce point. » (Voir : Jules Favre, *Gouvernement de la Défense Nationale du 31 octobre 1870 au 28 janvier 1871*, p. 400, et Charles de Mazade, *La Guerre de France*, t. II, p. 338).

On peut mettre les canons, enlevés aux Allemands par M. d'Hérisson, dans le même sac que les drapeaux ; seulement, pour y entasser les racontars de cet immortel Gascon il faudra que ce sac soit de grande dimension : celui de Scapin n'y suffirait pas. ALFRED DUQUET.

*
* *

Je reviens une dernière fois à cette question des drapeaux de l'armée de Paris en 1870-71, en ce qui concerne ceux de la Garde Nationale dont je nie le caractère militaire en raison de la façon irrégulière dont leur distribution a eu lieu.

En 1814, première Restauration, aux Cent Jours, 1815, en 1830, 1848, 1852, les drapeaux de la Garde Nationale de Paris, confectionnés par l'artillerie qui a seule mission de fournir les drapeaux donnés aux troupes, avaient été remis à cette garde avec le même cérémonial et dans les mêmes formes que ceux de l'armée par l'Empereur, le Roi, le Président de l'Assemblée nationale, celui de la République, etc., suivant les époques. M.G. B. me fait connaître que la Garde Nationale, en 1870-71 constituait, par délégation, un service administratif spécial ; mais où est l'arrêté du ministre de l'Intérieur qui ordonne que ce service aura le droit de distribuer des drapeaux au nom du gouvernement, quels ont été les ordres donnés à cet effet, indiquant par qui les drapeaux seront officiellement confectionnés et quelles seront les inscriptions qu'ils devront porter ? Un service administratif peut faire confectionner des habillements, équipements et chaussures et les distribuer, mais donner des drapeaux à une troupe est autre chose, surtout en temps de guerre, et tant que je n'aurai pas vu les ordres ou arrêtés officiels relatifs aux drapeaux de la Garde Nationale, je persisterai à les considérer comme non existants au point de vue militaire.

Je veux bien croire à la bonne foi du comte d'Hérisson, quoique je me défie de son imagination ; je pense donc que sur la question des drapeaux, il s'est fait rouler par Bismarck qui en a, du reste, berné bien d'autres que lui et qui a voulu paraître grand et généreux en semblant accorder quelque chose, quand il savait très bien qu'il n'accordait rien.

Comme conclusion, je redis encore qu'au moment de la capitulation de Paris, l'armée n'avait pas de drapeaux et je termine ici ma croisade entreprise dans l'unique but de sauvegarder pour l'avenir la vérité des faits et de l'histoire.

COTTREAU.

—

Les carrosses du comte de Chambord (LI, 446, 507, 626). — 1° M. Fauchier-Delavigne a été induit en erreur au sujet des carrosses du comte de Chambord préparés en 1873 pour sa rentrée à Paris. L'écusson de la Maison de France qui timbrait chaque portière n'était pas, comme il le croit, entouré de drapeaux tricolores et il est très facile

d'en avoir la preuve. L'une de ces voitures de gala, achetée par le comte Maurice de Brissac, est conservée chez lui à Fontainebleau à titre de souvenir, et entretenue avec le plus grand soin. Les armes royales, comme je l'ai dit déjà, figurent bien sur chaque panneau, mais elles ne sont accompagnées d'aucune espèce de drapeaux.

2° Quant au titre de duc promis au comte René de Monti, titre sur lequel M. du Gué élève quelques doutes, je lui ferai observer que deux des membres de la famille de Monti furent attachés en même temps à la personne du comte de Chambord : le comte Edouard et le comte René, son neveu. — Il existe dans cette famille deux titres de comte et un de marquis à brevet : L'aîné est : de Monti, comte de Rezé, le cadet : comte de Monti de Rezé. — Edouard de Monti, comte de Rezé, comme chef du nom et des armes, devait être duc de Rezé ; le comte René, authentiquement comte de Monti, comme cadet, avait reçu du prince la promesse de substituer son titre de comte à celui de duc. C'est ce dernier, et non son oncle, alors septuagénaire, comme le fait observer M. du Gué, qui devait avoir la charge de grand écuyer en survivance. Il était entré dans la Maison du comte de Chambord le 7 Mai 1868. Le nom de Rezé est celui d'un faubourg de Nantes et n'a, ai-je besoin de le dire, aucun rapport avec celui que je porte, ma famille étant d'origine alsacienne. Vicomte DE REISET.

—

Le cardinal de Rohan et la Franc-Maçonnerie (LXIX ; L, 455, 681, 746 ; LI, 60, 176, 233, 290, 342, 622). — Le collaborateur Osmin a demandé des renseignements sur la Franc-Maçonnerie à Tulle et à Limoges avant la Révolution. J. G. Bord lui a répondu en partie pour Limoges. Pour Tulle, voici ce que je puis lui faire savoir:

Je possède un dossier réuni jadis par un collectionneur de la région limousine. Là se trouvait le diplôme maçonnique en question que j'ai confié avec d'autres pièces à un ami qui ne me les a pas rendues. J'ai encore la couverture du dossier qui porte de la main du collectionneur le sommaire du contenu : *Papiers concernant la Franc-Maçonnerie de Tulle. — Reignac vénérable.* Années 1777, 1779, 1789, etc. Ce qui me reste actuellement entre les mains se compose d'une circulaire imprimée in-quarto oblong de la Grande Loge de France séante au Grand Orient de Paris, datée du treizième jour du dixième mois de l'an maçonnique 1779, scellée et timbrée avec les signatures de *Lexcoubart*, premier président, *Hamonis*, secrétaire du département des Provinces et d'autres dignitaires. Vient ensuite un placard in-folio imprimé avec bordures et l'écusson royal au-dessus contenant la liste des F.F. chevaliers Rose-Croix composant le souverain chapitre au Grand Orient de Tulle en Bas-Limousin, troisième de France. Voici leurs noms et qualités :

T. S. (*Très Sage, président*) Jean-Léonard Reignac, avocat (en marge à la plume date de réception, 1773). — 1er St (*surveillant*) Pierre-Joseph Parjadis, gendarme de la garde du Roi. — 2e St (*surveillant*). Jacques Floucaud, docteur-médecin. — *Orateur*, Léonard Ludière, avocat. — *Secrétaire*, Jean-Xavier Lacoste Dumond, bourgeois. — *Trésorier*, Bernard Barry, marchand orfèvre. — *Maître des cérémonies*, François-Hélène Villeneuve, avocat. — Philippe Jouette de Saint-Philip, à Paris, *député auprès du 1er souverain chapitre.* — Jean-Joseph Ludière, négociant. — Dominique Leymarie, bourgeois de Corrèze — JEAN-PIERRE-THOMAS, *Religieux de l'Ordre de Citeaux.* — Joseph Bassalet, marchand traiteur. — Joseph Sage, négociant. — Libéral-François Salviat, conseiller au Présidial de Brive. — Bernard-François Lidon, négociant à Brive. — Joseph Dufraisse de la Feuillade, bourgeois. — François Villeneuve, négociant. — *Noms ajoutés à la main à la suite* : Parjadis de la Rivière. — Jean Pierre Lacombe, avocat. — Pierre Rivière, médecin.

Les autres pièces du dossier concernent la famille Reignac : certificat de civisme, jugement rendu par la commission militaire séant à l'Ecole militaire à Paris, le 2 prairial an 4e contre le citoyen Jean-François-Joachim Reignac (fils du vénérable de la Loge de Tulle), grenadier de la garde du corps législatif « accusé d'avoir tenu des propos tendant à exciter ses camarades à marcher contre le gouvernement et d'avoir dit qu'il préférerait un Roy à cinq despotes et à 750 tyrans », etc...

Pour en revenir au cardinal de Rohan, je trouve dans Ragon (*Orthodoxie maçon-*

nique, p. 64), le passage suivant : Le 24 mai 1773, le F. Jaillon de Joinville, ancien substitut général du Grand Maître, le comte de Clermont, abandonne le parti de la Grande Loge... On nomme à la place du transfuge le *prince de Rohan*. — Cette indication se rapporte-t-elle au cardinal ? C'est ce que j'ignore.

J. Verax.

—

Bénédictins francs-maçons (LI, 58, 181, 243, 292, 343, 408, 518). — Le secrétaire-général de la première *Grande Loge de France* fondée régulièrement à Paris, était un abbé :

Le 24 décembre 1736, dit Ragon, « les quatre loges s'assemblent et élisent pour leur grand-maître, le comte d'Harnouester en l'absence de lord Dervenwater qui est censé avoir rempli cette dignité comme fondateur de la première loge à Paris » (*Orthodoxie maçonnique*, p. 40). Trois jours après, (le 27 décembre) le Grand-Maître en promulgue les règlements généraux. — Je viens de voir une copie manuscrite du temps, de ces Règlements à la fin de laquelle on lit ces lignes : « Donné à Paris et scellé des sceaux de la Grande Loge le 27 décembre, jour de Saint-Jean l'Evangéliste, 1736. Signé : le comte Dervenwater (*sic*) et plus bas : Par ordre du T. R. G. M. l'Abbé Moret, grand secrétaire ». Ces règlements sont les mêmes que ceux qui avaient été donnés un an auparavant, par le précédent grand-maître Jacques-Hector Macleane, chevalier, baronet d'Ecosse avec l'agrément de la Grande Loge à la grande assemblée tenue le 27 décembre 1735, jour de Saint-Jean l'Evangéliste pour servir de règle à toutes les loges du royaume de France. Ils sont suivis de la même formule : « Donné à Paris et scellé des sceaux de la Grande Loge, le 27 décembre, jour de Saint-Jean l'Evangéliste, 1735. Signé Macleane et plus bas : Par ordre du T. R. G. M., l'Abbé Moret, grand secrétaire. »

Ainsi le clergé a fait partie de la Franc-Maçonnerie dès son introduction en France. Une estampe satirique du XVIIIe siècle, datée de 1747 et dédiée à Léonard Gabanon, auteur du *Catéchisme des Francs-Maçons*, représente la tenue d'une loge ou *Assemblée de nouveaux Francs-Maçons pour la réception des apprentis*. Les frères et les récipiendaires sont figurés par des animaux ; un médecin par un âne, un financier par un porc, un abbé par un singe, etc. Malgré les bulles de condamnation contre les Francs-Maçons lancées par les papes en 1738 et 1751, les ecclésiastiques continuaient à faire partie de l'association et fondaient même des loges jusqu'à l'époque de la Révolution. L'abbé Rozier, l'auteur du *Cours d'agriculture*, était un des dignitaires de l'Ordre.

J. Verax.

—

Les Loges en plein air (LI, 388, 626) — A une époque que je ne pourrais préciser, il y a eu des « tenues » en plein air, aux Ponts-de-Cé, près d'Angers, dans une île de la Loire nommée l'Ile-aux Chevaux. Je tiens le fait d'un très âgé franc-maçon angevin.

Henry Jugot.

—

Confréries de charité (LI, 108, 182, 241, 348, 468). — Je signalerai à M. E. Mas, les archives de la « Charité de Conches » (Eure), elles sont assez complètes et des plus curieuses. Il y trouvera notamment les registres des procès-verbaux des réunions de la charité depuis l'année de sa fondation 1408, ainsi que le règlement primitif de cette Charité. M. le curé-doyen de Conches se fera certainement un plaisir de faire mettre ces archives à sa disposition.

G. La Brèche.

—

Statues déplacées (LI, 500, 575, 636). — Je ne sais si l'on a nommé l'auteur de la statue du duc d'Orléans ; c'était le sculpteur italien Marochetti, à qui Turin doit un Philibert-Emmanuel équestre ; j'ai vu celui-ci, mais non le duc d'Orléans, que je connais seulement par un bois de l'*Illustration* et aussi par l'éreintement pédant et lourd de Gustave Planche. L'article a été recueilli dans les *Portraits d'artistes* ; le ton en est assez insupportable, mais Gustave Planche ne se trompait jamais du tout au tout et on peut conclure, en conscience, de son article, que le duc d'Orléans du Louvre n'était pas réussi. D'ailleurs il n'eut pas une bonne presse et je ne pense pas que l'esprit de parti y fût pour quelque chose ; le prince mort laissait, en effet, une mémoire respectée et sympathique.

Le critique acerbe de la *Revue des Deux-Mondes*, c'est Planche que je veux dire, n'épargnait pas plus les bas-reliefs que la statue, et se montrait même sévère au Philibert-Emmanuel. Cela n'est pas juste ; sans égaler, et il s'en faut de plus que d'un peu, le Gattemalata de Padoue, et le Colleone de Venise, le Philibert-Emmanuel ne fait pas trop mauvaise figure et

est, selon moi, une des statues équestres les moins manquées du XIXe siècle.

J'ai vu en place le François Ier de Clésinger, un capitan empanaché, hérissé de passementeries et de pompons ébouriffés, monté sur un cheval de harnachement conforme ; ce roi-là eût été digne de figurer parmi les grotesques d'un cortège de féerie. Comme ce n'était qu'un platras, il n'a certainement pas survécu ; il me souvient d'en avoir vu un bois dans la collection du *Monde illustré*.

Les Parisiens ne se sont jamais faits à l'idée de mettre quelque chose au milieu de la cour du vieux Louvre ; ce en quoi ils me semblent avoir tort. Mais une statue équestre n'y est pas à sa place, la cour étant abordable des quatre côtés et selon les axes, exige un monument à faces égales Je ne sais qui avait proposé d'y transporter la fontaine des Innocents ; par le style, bien que outrageusement remaniée, l'œuvre de Pierre Lescot et de Jean Goujon serait en harmonie avec le cadre et se présenterait avec quatre faces égales. Mais elle me paraît trop haute et trop volumineuse pour l'espace. Dans son livre *Napoléon apocryphe*, Geoffroy y dresse la colonne Trajane transportée de Rome. Selon moi, ce qui conviendrait ici, ce serait quelque chose comme la fontaine de Pradier, à Nîmes.

Le Napoléon III de Bordeaux n'était qu'une assez agréable statuette agrandie.

En fait de statues déplacées, je ne connais pas d'épisode plus suggestif que l'aventure de la statue de la *Résistance*, à Dijon. Le 30 octobre 1870, la ville opposa à l'armée allemande une résistance des plus honorables, et pour en perpétuer le souvenir elle éleva peu après un mémorial sur la place extérieure, aujourd'hui du *Trente octobre*, où avait eu lieu le principal effort de l'attaque et de la défense.

Le monument qui ressemble à une tour de jeu d'échecs est surmonté d'une figure, la *Résistance*, œuvre d'un sculpteur bourguignon, Paul Cabet, le meilleur élève de Rude et un maître. Peut-être s'était-il un peu souvenu de la *Victoire* de Samothrace, mais la statue n'en est pas moins belle d'énergie et de mouvement. Cela se passait en 1875, et on faisait déjà les préparatifs de l'inauguration, lorsque le préfet d'alors s'avisa que l'expression furieuse de la figure, surtout un peu de bonnet phrygien dépassant la couronne murale, constituaient un danger public. Rapport est fait à Paris auquel répond l'ordre de déposer la statue ; comme aucun ouvrier de la ville ne s'y voulut prêter, le 25 octobre, cinq jours avant la cérémonie, on y employa des soldats du génie. Il ne fallait pas être grand sorcier pour prévoir que la *Résistance* serait cassée en route, comme il arriva, mais pour être bientôt rétablie. Et en effet, le 30 octobre 1880, une nouvelle statue réplique, mais en marbre, de la première, fut inaugurée avec un redoublement d'enthousiasme. C'est un bien fâcheux exemple, en vérité, et une grande maladresse, de s'en prendre ainsi aux œuvres d'art, sous prétexte d'hérésie politique.

Le corps mutilé et la tête séparée de la première *Résistance*, sont au musée de Dijon ; et en les voyant, on comprend mal les effarouchements de 1875. Le zèle du préfet fit la plus belle réclame à l'œuvre de Paul Cabet, devenue dès lors le palladium démocratique et populaire de la ville.

H. C. M.

*
* *

Du *Petit Journal* (3 mai 1905) :

A l'occasion des fêtes présidentielles de Bordeaux, divers journaux ont publié le souvenir suivant :

« A l'emplacement où a été inauguré le monument de Gambetta, s'élevait jadis une statue en bronze de Napoléon III, surmontant un socle de granit magnifique.

« Le monument impérial avait été élevé là en 1855. Pendant quinze ans, il fut la gloire des célèbres allées de Tourny et l'idole des Bordelais.

« Au 4 septembre, l'idole fut brisée ; le bronze de la statue fut porté et fondu à la Monnaie de Bordeaux ; du granit du socle, on fit des bornes kilométriques pour les routes nationales... »

Le souvenir n'est pas exact. En effet, la statue de Napoléon III n'était pas en bronza mais en zinc. Elle ne fut pas transportée à le Monnaie car on n'a pas l'habitude de frapper avec du zinc la monnaie de billon.

Au milieu du trouble provoqué par l'émeute, la statue de Napoléon III fut liée le 4 septembre 1870 à l'aide de cordes, arrachée de son socle, transportée par la foule sur le quai, à peu près en face de la rue Esprit-des-Lois, et précipitée dans la Garonne.

Quant au piédestal, qui était en granit gris, il n'a nullement été transformé en bornes kilométriques.

Ce piédestal fut démonté et transporté au

magasin de la ville à côté de l'église Saint-Bruno.

Il y resta déposé jusqu'en avril 1893, époque à laquelle il fut vendu, à très bon compte, à un entrepreneur de notre ville, qui s'empressa de le débiter et d'en construire le soubassement d'une maison.

La statue équestre de Napoléon III avait figuré avec succès à l'Exposition de Paris, en 1855.

Elle avait été exécutée sur l'ordre de la Société de la Vieille-Montagne, par Jean de Bay. Le moulage, la fonte et la ciselure furent confiés à Victor Paillard, fondeur à Paris.

A la fermeture de l'Exposition de 1855, la Société de la Vieille-Montagne vendit cette statue à la ville de Bordeaux, pour le prix de 25.000 francs.

Le piédestal, à lui seul, coûta 10,000 francs et les frais de toute nature, transport, etc., s'élevèrent à 3.000 francs.

Sur ce piédestal figuraient, en lettres dorées, les mots suivants :

L'EMPIRE C'EST LA PAIX

phrase restée célèbre et que prononça Napoléon alors qu'il n'était que prince président de la République, au cours d'un banquet qui lui fut offert par la Chambre de commerce le 9 octobre 1852.

Enfin, ce ne fut pas en 1856 que cette statue équestre fut érigée sur le terre-plein des allées de Tourny, à Bordeaux, mais bien à la fin de l'année 1857.

—

« Aux frais de la princesse » (LI, 506). — Oui, j'avais pensé au document de M. Servandy, daté de 1848 — et je me demande s'il n'y aurait pas quelque analogie entre cette chansonnette que je connaissais et le fameux mot, datant de la même époque, attribué à qui l'on sait : « C'est nous qui sons les princesses ! »

PAUL EDMOND.

—

Origine du nom de Marianne donné à la République (T. G. 561 ; XXXVII ; XLII). — J'ai de bonnes raisons pour croire que le surnom de Marianne est de beaucoup antérieur à la révolution de 1848 ; la principale est que sous le règne de Louis-Philippe, je fus bercé par une vieille bonne qui avait traversé les mauvais jours de 1793 et n'appelait jamais la République que *La Marianne*. Aujourd'hui, je lis dans les *Entretiens sur l'histoire, les traditions, les légendes, les mœurs, etc. du pays narbonnais* par Hercule Birat (II, 751) la phrase suivante qui, malgré son peu de clarté, donne peut-être l'origine de ce surnom :

Ajoutez-y enfin (à la liste des femmes illustres de Narbonne) le nom tristement célèbre de *La Marianne*, que tant de sociétés secrètes ont prise pour patronne ; et qui, quand elle ne serait pas un mythe, et aurait été réellement la maîtresse du conventionnel Chaudron-Rousseau, qui la faisait parader, dit-on, aux fêtes républicaines, sur un palanquin, avec le costume peu habillé de la déesse de *la Raison*, est incontestablement d'origine narbonnaise.

A. S.. E.

—

Comte de Lyon (LI. 166, 264, 309, 351, 408, 478, 582). — C'est bien à 1836 qu'il faut fixer la date du décès de la marquise de Boissy ; c'est ce qui résulte aussi de mes notes ; si c'est moi qui ai écrit 1866, j'en fais amende honorable.

Je ne connais pas de liens de parenté entre les Musnier de Folleville et les Musnier de Paris, pourvu qu'en parlant de ces derniers, le confrère E. Tausserat se soit rapporté aux Musnier de Mauroy, de Saint-Augustin, etc. Les armoiries de ces deux familles étaient différentes, même sans aucune analogie.

La famille Musnier de Folleville, originaire de Picardie, avait été maintenue dans sa noblesse le 23 juin 1698. Le comte Musnier de Folleville avait été admis à l'Ecole militaire en 1777 et deux de ses frères en 1766 et 1786. Les preuves de noblesse qu'ils firent à cette occasion sont déposées au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale; elles peuvent servir à reconstruire une partie de la filiation de cette famille.

Les Musnier de Mauroy sont entrés à la Chambre des comptes de Paris, peut-être en consultant Constant d'Yanville : *Chambres des comptes de Paris*, pourra-t-on avoir des renseignements sur cette famille.

Ne pouvant résoudre la question qu'a posée le confrère, il faut que je me borne à lui indiquer deux pistes à suivre.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Barrin de la Gallissonnière (LI, 444, 526, 577, 641). — Il existait autrefois et elles existent peut-être encore dans l'église Saint-Jean de Nemours, deux épitaphes du marquis de la Gallissonnière, l'une en latin et l'autre en français. Voici cette dernière :

« Ici repose Rollan-Michel Barrin, marquis de la Gallissonnière, lieutenant général des armées navales, de l'Académie des sciences, fils de Rollan Barrin, aussi lieutenant-général des armées navales, et de Catherine Bignon, intendant de la marine à Rochefort. Ses ancêtres paternels et maternels ont rempli les plus grandes places dans l'Eglise, la Robe et les Armées. Et de la généralité de la Rochelle, il entra dans la marine en 1710, épousa, en 1713, Mlle Marie-Catherine Antoinette de Lauzon, d'une ancienne et noble famille du Poitou, fut fait commissaire général d'artillerie en 1745, gouverneur du Canada en 1747. Nommé commissaire pour les limites entre la France et l'Angleterre en 1749, chargé du dépôt des journaux, plans et cartes de la marine, et fait chef d'escadre en 1750. Commissaire pour le règlement des prises en 1751. Commandeur de l'ordre de Saint-Louis en 1752. Et ayant commandé plusieurs escadres, il fut fait lieutenant-général en 1755. En 1756, il commanda l'escadre destinée à attaquer Mahon, battit les Anglais et contribua beaucoup à la prise de cette place. En revenant de cette expédition, il mourut à Nemours ayant été nommé grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, reçut du roi de nouvelles marques de satisfaction de ses services, couvert de gloire et universellement regretté.

« Il a vu approcher l'heure de sa mort avec la fermeté d'un héros et la résignation d'un chrétien. Il a laissé, pour seule héritière, Madame Barrin, sa sœur, mariée à un parent du même nom et armes. Il prenait soin des enfans de ces deux branches réunies, comme s'ils eussent été les siens, a élevé les garçons dans la marine à marcher sur ses traces, leur laissant, avec son nom, de grands sujets de regrets, de reconnaissance et d'émulation. »

Cette épitaphe est tirée d'un manuscrit de la fin du XVIIIe siècle, que je possède.

PAUL PINSON.

—

Bigot de la Touanne. — Bigot de Villandry (LI, 333, 470). — Voici au complet les renseignements demandés sur la descendance de Félix Bigot de la Touanne et de Caroline Bigot de Villandry.

Félix-Pierre-Marie Bigot, marquis de la Touanne, ancien officier au 2e cuirassiers de la garde royale, membre du Conseil municipal d'Orléans en 1843, mort le 15 mars 1861, épousa : 1° Caroline Bigot de Villandry, née à Munster le 8 octobre 1797, fille de Jacques Bigot, baron de Villandry ; descendant au 5e degré d'Elisabeth-Marie de Portugal, (d'où parenté par Anne d'Autriche, avec Louis 13, Louis 14, et Louis 15) ;

2° Caroline de Beauclerc, morte sans enfants ;

3° Hortense de Massol, veuve du comte de Champagne.

Du 1er mariage vinrent

1° Félix-Charles-Auguste Bigot, marquis de la Touanne, ancien adjoint au maire d'Orléans, mort le 18 octobre 1882, à 57 ans, marié à Berthe Martin, aujourd'hui vivante, et habitant Orléans, dont :

a Gaston Bigot, marquis de la Touanne, marié le 12 juin 1896, avec Madeleine de Saint-Julien, dont quatre enfants ;

b Olivier Bigot de la Touanne, prêtre.

2° Félicie-Blanche Louise-Marie Bigot de la Touanne, morte le 19 février 1900 à 77 ans, femme de Henri-Gustave le Royer de la Motte, dont :

a Charles le Royer de la Motte marié à Henriette de Garrigue de Flaujac, dont 1° Pauline-Blanche-Clémence-Marie-Marguerite, mariée le 28 avril 1897 à son cousin Aurélien de Sèze. 2° Elisabeth mariée le 12 mai 1902 à Paul d'Hug de la Roze ;

b Blanche le Royer de la Motte, mariée, le 20 octobre 1869, à Georges de Linières, lieutenant-colonel d'infanterie.

Du 3e mariage vint :

Marie-Bigot de la Touanne, mariée, en 1862, à Victor de Sèze, magistrat dont :

a Aurélien de Sèze, marié le 28 avril 1897 à sa cousine Pauline le Royer de la Motte, dont une fille Odette ;

b Jean de Sèze, marié, le 8 janvier 1892, à Marie de Vathaire ;

c Fernand de Sèze, marié, le 1er juillet 1891, à Madeleine le Sécrétaire ;

d Tony de Sèze, marié, le 24 septembre 1896, à Marie-Thérèse du Bourg ;

e Bernard ;

f Elie ;

g Thérèse, religieuse du Sacré-Cœur ;

h Madeleine ;

i Louise de Sèze, mariée à Pierre Becquet, avocat belge.

Comte DE VARAIZE.

Boufflers ; prononciation du nom (LI, 165, 301, 641). — C. d'Estrées, dans le N° 1074 de l'*Intermédiaire* (30 avril 1905), dit que dans le *village* de Boufflers (Somme) tout le monde prononce Boufflère.

Le village peut avoir tort à Paris ; la *capitale* n'a-t-elle pas tort de dire la place d'*Anvers* et non la place d'*Anversse*, comme le disent les Belges ?

Nous, en France, nous disons Angers (Angé) et non *Angersse* ; nous disons aussi *étrangers*, (gé), *passagers* (gé) etc. etc. — et non *étrangersses, passagersses*.

Dans notre Midi, ne trouve-t-on pas quantité de noms prononcés tout à fait différemment que dans le Nord ?

Le fait est que les gens *du monde auquel appartenait* la famille de Boufflers prononçaient Boufflé, non seulement il y a cent ans, mais dans tous les siècles précédents. GABRIEL.

—

Portraits de Carmontelle (T. G., 170 ; LI, 642). — J'ai lu, avec tout l'intérêt qu'il sait donner à ce qu'il écrit, l'article que M. Rey vient de consacrer à Carrogis dit Carmontelle. N'ayant pas le livre de M. Gruyer, je ne sais ce que valent les renseignements qu'on va lire, ni s'ils sont connus, ni s'ils méritent d'être communiqués. Ils concernent trois de ses œuvres.

La première est de beaucoup la plus plus importante ; c'est l'existence de son portrait à Mantes. Il fut acheté, il y a une trentaine d'années, à Thoiry, et provient à n'en pas douter, du château de Corbeville possédé au XVIIIe siècle par la famille parlementaire des Le Coq et des Lallemand-Le Coq, marquis de Goupillières.

Ce portrait sur toile, peint, croit-on, par Carmontelle lui-même, mesure 81 cent. de hauteur sur 65 de large. L'écrivain-peintre s'est représenté à mi-corps, de face, la tête légèrement tournée à gauche. Il est vêtu d'un habit rouge, avec un jabot et des manchettes de dentelles. Il est devant une table de travail ; il écrit ou dessine sur un amas de nombreuses feuilles de papier. La figure jeune encore et bien vivante indique un homme d'une cinquantaine d'années, et le costume concorde avec l'époque de 1770 ; Carmontelle avait alors 53 ans.

Dans la même maison, et de même provenance, se trouve un des fameux dessins, si connus, portant le n° 675, entouré de filets et d'une bande verte à l'aquarelle, comme sont, je crois, la plupart d'entre eux. Si ne me trompe et suivant la tradition, il représente Alexis-François-Gabriel Lallemand-Le Coq, plus tard marquis de Goupillière, sieur de Corbeville et Elleville, faisant danser sa jeune sœur Marie-Charlotte-Xavier Lallemand-Le Coq, plus tard femme de Jean-André Brossin, comte de Méré, sieur de Moyencourt. Le marquis Lallemand, ou M. Le Coq, comme on l'appela, fut propriétaire des Porcherons de Paris, sur lesquels est bâtie la gare Saint-Lazare. Il a laissé son nom aussi à l'impasse du Coq qui vient de disparaître. Il est mort à 92 ans en 1841.

Il existait à Mantes, un autre dessin dont je n'ai pas le n°. C'était un portrait de Jean-Jacques Rousseau. Il était représenté de profil, avec une canne sous le bras, la tête un peu penchée et tenant dans la main, une poignée de fleurs. Il vient d'être vendu à un marchand et je ne puis dire où il est allé. Il provenait de la même région que les œuvres précédentes.

E. GRAVE.

—

George de Chasteluz dict de Beauvais, admiral de France (LI, 445, 579). — Il ne saurait y avoir aucun doute sur les armes des Chasteluz-Châteaumorand, qui sont bien telles que les donne Morel : *de gueules, au lion d'argent, lampassé et couronné d'or*. Le savant abbé Reure, dans son histoire du château et des seigneurs de Châteaumorand, est très affirmatif à cet égard. Le comte Henri de Chastellux dans ses *Recherches sur les anciens seigneurs de Chastellux*, en dit tout autant. On voit ce même lion dans les quittances de Jean de Chasteluz, bailli de Mâcon, en 1409, et appartenant à la même famille que George de Chasteluz. Duchesne nous dit qu'un cadet de Jean portait aussi : *de gueules à 3 lions d'argent armés et couronnés d'or*. (3 lions au lieu d'un comme brisure).

Les Chasteluz, du Bourbonnais, probablement originaires de la Creuse et dont George de Chasteluz devait faire partie, avaient leurs possessions dans le Forez, le Bourbonnais et le Mâconnais : c'était Vivans, Dianières, Pengus, Aude, Saint-Pierre-du-Bois, etc.

Le Beauvais dont George de Chasteluz

prenait le nom, était sans doute celui qui fait partie aujourd'hui de la commune de Saint-Martin-de-Lixy et de la paroisse de Châteauneuf-sur-Sornin, sur les confins des départements de la Loire et de Saône-et-Loire. Mais, encore une fois, de qui était fils ce *George de Chastelus dict de Beauvais admiral de France* dont, avec Morel, le père Anselme et le Laboureur ont affirmé l'existence ? T.

—

Madame de Crussol d'Amboise (LI, 558). — Claude Bersin, fille de Jean-Baptiste Bersin, grand audiencier de France, et de Louise-Angélique Rondin, avait épousé, le 16 mars 1747, Anne-Emmanuel-François-Georges, marquis de Crussol d'Amboise, lieutenant-général des armées du roi, qui monta sur l'échafaud le 26 juillet 1794. Elle n'en eut qu'un fils, Louis-Emmanuel (ou une fille Louise-Emmanuelle ?) né le 8 septembre 1749, décédé en 1751 (*Mercure de France* 1747, mars, p. 202 ; 1749, octobre, p. 209).

G. P. Le Lieur d'Avost.

*
* *

— Etant donné que la marquise de Crussol d'Ambroise née Claude-Louise-Angélique *Bersin*, fut condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire le 21 floréal an II, je puis ajouter que Anne-Emmanuel-François-Georges de Crussol d'Uzès, comte d'Amboise d'Aubijoux, lieutenant général des armées du roi, député de la noblesse du Poitou aux Etats généraux, son époux, périt à son tour sous la hache révolutionnaire le 23 thermidor an II, ne laissant *ni enfants, ni frères, ni neveux*. (Ils n'avaient eu qu'un fils mort en bas âge). C'est bien là, ce me semble, répondre à une première question. J'ajouterai pour en épargner une seconde, ce qui suit :

Le lieutenant général était fils *unique* de Jean-Emmanuel de Crussol d'Uzès, comte d'Amboise d'Aubijoux qui s'unit le 24 juin 1725, à Anne-Marthe-Louise Maboul, dite mademoiselle de Fors, et mourut en 1735. De par sa mère, le dit lieutenant général avait hérité en totalité de l'immense fortune des Maboul, de Fors. Il légua à Jean-Armand de Bessuéjouls de Roquelaure, ci-devant évêque de Senlis, aumônier et conseiller du roi, abbé de la Victoire et de Saint-Germer, membre de l'Académie française « ce que la coutume lui permettait de donner sur ses terres situées en Auvergne et en Poitou, laissant ce qui appartenait à ses héritiers tant paternels que maternels, suivant la coutume. » Cette succession donna lieu à un partage en l'an VI, qui fut attaqué 25 ans plus tard par de nouveaux héritiers de la branche maternelle. A cette époque, les descendants de Marie Maboul, sœur de Louis Maboul, maître des requêtes et secrétaire du roi, bisaïeul du *de cujus*, prouvèrent leur aptitude à l'hérédité et recueillirent une mince part de la succession. C'est à l'aide notamment d'un factum imprimé à cette occasion que j'ai pu donner ces renseignements indiscutables. Léda.

—

Les lettres de Victor Hugo à Mme Drouet (LI, 165, 253, 530, 647). — *La Revue*, (ancienne *Revue des Revues*) annonce, page 403-404 de son N° du 1er avril 1905, que des lettres de madame Drouet à Victor Hugo viennent de paraître. Mais elle n'indique pas où elles ont été publiées. Le directeur de *la Revue* interrogé, n'a pas pris la peine de répondre. Ce renseignement, est-il possible de l'obtenir ailleurs ?

Spoelberch Lovenjoul.

—

Généalogie de la famille Fourcy de Chessy (LI, 502, 642). — Les Fourcy étaient seigneurs de Chessy, et c'est sans doute dans l'article de Th. (et non Ed.) Lhuillier, sur cette commune, que le collègue Lach. trouvera les renseignements qu'il cherche sur cette famille. Cet article a paru dans l'Almanach du département de Seine-et-Marne et du diocèse de Meaux (Meaux. Le Blondel) pour l'année 1884.

G. O. B.

—

M. Eugène Guillaume (LI, 612). — Monsieur H. C. M. a là une excellente idée ; son travail sur Guillaume sculpteur et écrivain sera très lu en France et aussi en Italie, où M. Guillaume a laissé de nombreux amis. M. H. C. M. devrait réunir leurs souvenirs.

L'allocution remarquable dont l'intermédiairiste recherche le texte, a paru alors dans l'*Italie*, journal quotidien de Rome. M. H. C. M. n'a qu'à faire examiner la collection, au bureau du journal. Dans ce même journal, il trouvera beaucoup d'articles qui l'intéresseront.

J'en ai lu un d'un ancien membre de la villa Médicis, lors de la transmission des pouvoirs de M. Guillaume à M. Carolus-Duran. Voir le portrait des deux Directeurs, assis dans le même salon de la villa Médicis ; il a paru cette année dans l'*Illustration*.

Pour les bustes, il y en a deux tout récents, de deux collègues de Guillaume à l'Académie française. On doit encore leur donner une place dans l'antichambre ou dans le vestibule de la salle des séances.

M. Guillaume m'a souvent raconté avoir beaucoup travaillé, et avec beaucoup d'ardeur, à une série de bustes napoléoniens : *Bonaparte à Brienne*, *Bonaparte Premier Consul*, *Napoléon Empereur*, que S. A. I. le prince Napoléon-Jérôme lui avait commandés et qui étaient (quand M. Guillaume m'en parlait, à Rome, en 1898 ou 99) à la villa du prince, en Suisse, à Prangins.

M. Carolus-Duran avait préparé un discours, lors des funérailles de son prédécesseur, à Rome, cet hiver. L'émotion l'a empêché de le lire. Il faudrait bien que M. H. C. M. retrouvât cela. L'amitié qui unissait depuis trente ans ces deux grands artistes a dû dicter à M. Carolus-Duran un bien beau portrait du célèbre sculpteur disparu. L'article de M. Henri Roujon, directeur des Beaux-Arts, *En souvenir d'Eugène Guillaume*, *Figaro* du 17 mars 1905, est, aussi, bien intéressant.

Baron Albert Lumbroso.

—

Généalogie de la famille de Grouchy (LI, 502, 582, 643).—Voir : Bibliothèque nationale. 1° manuscrits : fonds français nouvelles acquisitions 1397 : carrés d'Hozier, Chérin, cahiers bleus, Ecole militaire, Saint-Cyr, etc.

2° Imprimés : Le Révérend, Thomas de Grouchy, s^r de Robertot, etc.

M. le vicomte de Grouchy, 29, avenue Montaigne, se met à la disposition de Vidimus pour lui fournir tous les renseignements dont il pourrait avoir besoin.

Se méfier de certaines généalogies imprimées.

—

Ulric Guttinger ou Guttinguer (LI, 502, 582, 643).—C'est bien de la seconde façon que doit être orthographié le nom de ce poète si aimable et en passe d'être oublié, à qui Victor Hugo, Sainte-Beuve, Alfred de Musset avaient dédié des vers. *Habent sua fata... pœtæ.*

(V. sur Guttinguer, la notice de Charles Asselineau, dans la collection des Poètes français, d'Eugène Crépet, Hachette, 1863, t. IV, p. 135).

L. de Leiris.

*
* *

Voici les titres de deux ouvrages de ma bibliothèque :

Ulric Guttinguer. Mélanges poétiques. Paris. A. Boulland, 1824, in-8.

Ulric Guttinguer. Arthur. Paris. E. Renduel, 1837, in-8.

Collaborateur assidu du *Corsaire*, cet auteur a toujours signé ses articles Guttinguer.

L. Lalanne écrit : « Guttinguer (Ulric), poète, né à Rouen en 1785, mort vers 1860 ». Cette dernière date a été rectifiée dans l'*Intermédiaire* (XLIX, 362) par M. Jules Troubat qui fixe au 21 septembre 1866 le décès d'Ulric Guttinguer.

Je pourrais continuer en citant Alfred Musset... et autres, qui tous écrivent Guttinguer.

A. S.. e.

*
* *

Ce nom de Guttinger, comme beaucoup d'autres noms propres avec la même désinence en *inger*, est d'origine germanique. Guttinger sans l'*u*, est conforme à l'orthographe allemande, Guttinguer avec l'*u* est l'orthographe francisée.

Par cette modification, assez fréquente, on a voulu conserver en français la prononciation gutturale du *g* allemand ; car, sans l'addition de l'*u*, le nom se prononcerait différemment.

Quant au cas précité, j'ignore quelle était l'orthographe exacte adoptée par le porteur du nom.

Léon Sylvestre.

*
* *

Le poète-littérateur romantique Ulric Gutting*u*er orthographie bien ainsi son nom avec un *u*. J'ai de lui plusieurs lettres autographes ainsi signées ; entre autres une que je crois intéressante à citer, elle nous dépeint son état d'âme et de découragement en cette époque de romantisme. Elle porte l'adresse postale :

A Madame *Pauline Duchambge*, rue Saint-Lazare à Paris :

Honfleur, 27 may 1830.

C'est bien indigne à moi ! bien ingrat envers une si bonne amitié. Mais si vous saviez comment sont passés mes jours, et le découragement toujours plus affreux, toujours plus amer... Oh ! vraiment vous me pardonneriez.

Je sens si bien qu'il est impossible que mes lettres fassent désormais aucun plaisir ! elles sont aussi vides que mon âme, il n'y a plus rien... rien !

Sainte-Beuve m'a quitté avant-hier pour retourner à Paris. Il avait besoin de son boulevard d'Enfer. Il a mené ici une vie qui lui a plu et a fait du bien à sa santé. Son talent s'en ressentira plus tard. Il est impossible que tout ce qu'il a vu de grand et de beau ne rapporte rien. Nous étions libres et causeurs, nous fesions d'immenses promenades. Je l'ai mieux connu et je l'admire et l'aime mille fois plus.

Je m'affermis de plus en plus dans ma pensée de solitude et de campagne. Je n'ai plus du passé qu'un sourire amer et méprisant, qui fait du mal encore, mais pour rien au monde je ne voudrais renoncer à la vie active et contemplative que je mène.

Les jours de pluie sont les seuls difficiles à supporter et aujourd'hui vous en sentez comme moi le poids, sans doute ? Que je serais heureux d'aller ce soir revoir *Peblo !* Que votre admirable amie m'y a causé une émotion profonde ! Je n'avais pu la voir, le matin, il était trop tard, elle était au théâtre !... A présent je ne la verrai plus, ce serait trop dangereux ! Sa voix me faisait un mal affreux, et tout en elle me rappellerait ce que j'aimai tant et ce que j'ai souffert. Il y a bien plus qu'une actrice, là ! Il y a un de ces êtres que rêvent et inventent les Poètes, et les poètes comme Goethe, comme Schiller. C'est tout le drame, et le drame de Lord Byron ou de Victor (Hugo). Je m'en suis revenu bien ému, bien pensif, et pire que jamais. De temps à autre m'indignant du mauvais de cette pièce, puis me disant : qu'importe ! Elle est de ceux qui font de tout étoile ou diamant. Dans ce moment-là, je me promettais de vous écrire, le lendemain, tout ce dont mon âme était pleine, tout ce qu'heureusement elle a conservé... et puis il m'est venu un triple cercle d'affaires et de tristesse et je n'ai pas eu le temps de vous dire combien je vous aime, vous regrette et veux vous aimer.

Allez-vous me répondre maintenant? et serait-ce bien long ? Vous aurez plus de générosité, n'est-ce pas ? Que fait on ? que dit-on ? Avez-vous de beaux vers à m'envoyer ? Mon Dieu que ceux que M. Brizeux a cités sont ravissants et le joli article qu'il a fait, il y a bien de la grâce et de l'esprit là-dedans, bien de l'observation ! — Je me rappelle à son souvenir. — Mon châlet se bâtit, il est hors de terre. mes chemins se fraient à travers les ronces et les cailloux. Vous viendrez, l'an prochain, et vous verrez où je dois m'asseoir et mourir. Adieu, Madame, pardonnez-moi et croyez à ma vraie et dévouée et bonne amitié.

ULRIC GUTTINGUER.

P. c. c. VICTOR DESÉGLISE.

Le comte d'Hérisson (LI, 612). — Il y avait à la fin de l'Empire, et au commencement de la République, deux frères se nommant Georges et Maurice d'Hérisson : tous deux comtes du pape, chevaliers de Malte et de la Légion d'Honneur.

Georges, secrétaire d'ambassade à Rome, — on peut retrouver sa filiation aux archives des Affaires Etrangères, et Maurice — celui qui occupe le Dr L.

Ils étaient membres de cercles élégants, et se nommaient Irisson ; ils ont pris le nom d'*Irisson* d'*Hérisson* vers 1866.

Maurice Irisson s'est marié nous ignorons à qui. Georges est mort célibataire.

X.

*
* *

Hérisson n'est pas un pseudonyme, mais le nom d'une famille qui a sa notice dans l'*Annuaire de la noblesse de France* (1870, p. 250), dans le *Nobiliaire universel* de Saint-Alais (t. XIV, p. 418), dans le *Supplément à l'Armorial général* de d'Hozier, publié par Firmin-Didot.

Maurice d'Hérisson, comte romain par bref du 1er octobre 1869, était né à Paris le 25 septembre 1839, du mariage d'Augustin-Guillaume d'Irisson d'Hérisson et de Dorothée Julie-Ernestine-Maurice-Allard; il avait un frère aîné, secrétaire d'ambassade, décédé en 1874, et une sœur, madame de Saint-Pierre.

Je ne sais pas si ces deux frères ont été mariés et ont laissé de la postérité.

La branche aînée de la famille, qui avait demandé en 1859 l'autorisation d'ajouter à son nom celui de : de Polastron de la Hillière, était naguère représentée.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Le Noir, lieutenant de police (XLVII ; XLVIII ; L ; LI, 15, 80, 254, 303, 474, 582). — I. Charles Le Noir épousa Madeleine Cavalier et en eut :

II. Jean-Charles Le Noir, marchand de soie, bourgeois de Paris, demeurant rue de la Vieille Monnoye, né le 20 janvier 1647 ; pourvu, en 1709, d'un office de conseiller secrétaire du Roi, dont il mourut revêtu le 30 octobre 1724 ; avait épousé à Beauvais Jeanne-Thérèse Danse, morte à Beauvais, le 6 août 1707, et inhumée à Saint-Martin de Beauvais, au tombeau de sa famille, fille d'Alexandre Danse, marchand de toile à Beauvais, et de Suzanne Tigun. De ce mariage naquirent :

1° Jean-Charles-Joseph, qui suit ; 2° Claude ; 3° Madeleine ; 4° Suzanne-Thérèse Le Noir, morte le 7 août 1739, ayant épousé, en 1705, Antoine-Denis Pelletier, conseiller du Roi, auditeur des Comptes, mort le 15 mars 1737.

III. Jean-Charles-Joseph Le Noir, avocat en Parlement, conseiller, puis lieutenant particulier au Châtelet de Paris, marié, par contrat du 18 janvier 1728, passé devant Tissier, notaire à Paris, et le surlendemain en l'église de Pantin, avec Anne-Marie ou Marie-Anne Le Noir, fille de Guillaume Le Noir de Cindre et d'Anne Baugy. Leurs enfants furent : 1° Anne-Suzanne, née le 17 octobre 1728 ; 2° Anne-Suzanne, née le 9 juillet 1731 ; 3° Jean-Charles-Pierre, qui suit ; 4° Anne-Gabrielle-Suzanne, née le 31 décembre 1739.

IV. Jean-Charles-Pierre Le Noir, né le 10 décembre 1732, mort le 17 novembre 1807, successivement conseiller au Châtelet de Paris, lieutenant criminel ; lieutenant général de Police, le 10 juin 1776 ; en 1785, président de la commission des Finances, puis directeur de la Bibliothèque Royale ; il émigra en Autriche en 1790, rentra en France en 1802 et obtint une pension sur le Mont-de-Piété qu'il avait fondé. Il épousa : 1° Marie-Nicolle Denis, morte le 16 novembre 1762 et dont il n'eut qu'une fille, mariée en 1777 à Boula de Nanteuil (ne serait-ce pas plutôt de Mareuil ?), maître des requêtes, intendant de Poitiers en 1790 ; 2° à Vienne (cette seconde alliance fait défaut).

Je dois la communication de ce bon travail sur la famille du célèbre lieutenant de police à mon excellent confrère Lami-Sarrazin qui a bien voulu m'autoriser à le publier dans l'*Intermédiaire*.

TH. COURTAUX.

*
* *

Après avoir adressé à l'*Intermédiaire* la note parue col. 474, j'ai pu consulter l'*Annuaire de la Noblesse* de 1904 : la femme de Le Noir est bien Mlle Denis, ainsi que l'a dit le confrère Jehan. Pour ce qui est de Mlle de Plaisance, sœur de Sophie de Montmorency-Laval, je n'en sais rien : *relata refero*. J'avais déjà dit qu'il n'y avait pas trace de cette alliance dans la généalogie des Montmorency : j'aurais pu ajouter que je ne croyais même pas de l'y trouver. Mais, je le répète, cette malheureuse Mlle de Plaisance n'est pas de ma fabrique : elle existait déjà dans l'*Intermédiaire*, XLVII, 643 et XLVIII, 468, mais, n'ayant pas la collection sous la main, je ne sais à qui il faut en attribuer la paternité.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Le chevalier de Montreuil (LI, 503, 644). — Il appartenait à la famille angevine des Gohin, et était issu du mariage, contracté en 1716, de Nicolas Gohin, écuyer, seigneur de Montreuil, et de Françoise-Monique Petit. D'après Gontard de Launay (*Recherches sur les familles des maires d'Angers*, t. I, p. 75), il fut major-général des armées du roi, et il épousa, à Mantes, Hélène-Agnès Stapleton, probablement fille de Jean, seigneur de Dervallières et d'Agnès O'Shiell, mariés en 1733, et sœur d'Anne Stapleton, alliée avec Pierre-François de Bardon, vicomte de Segonzac, contre-amiral en 1814.

Dans l'acte de baptême d'Anne-Modeste-Hélène de Gohin, sa fille, passé à Paris, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, le 4 mars 1772 (Chastellux : *Notes prises aux archives de l'état civil de Paris*, p. 302), il n'est pas fait mention du degré qu'il occupait alors dans les armées du roi.

J'ai consulté l'*Histoire de l'Ordre de Saint-Louis* de Mazas et Anne : il y a bien un Gohin de Montreuil, reçu en 1748, mais je crois qu'il s'agit de son frère qui, d'après la notice de cette famille que donne Gontard de Launay, fut en réalité chevalier de cet ordre.

Peut-être le confrère R.J. P. pourra-t-il consulter avec profit le *Dictionnaire des généraux français* de Courcelles.

Je trouve dans mes notes qu'une demoiselle Gohin de Montreuil, décédée en 1889 ou 1890 à Angers, avait épousé le marquis de Bellevue, dont elle laissa une fille unique. Cependant le beau-frère de cette demoiselle ou ses neveux demeuraient naguère au château de la Touraille (Morbihan).

Il est probable que, de ce côté-là, l'on pourrait avoir des renseignements sur le chevalier de Montreuil.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Mettayer et Jombert, imprimeurs-libraires (LI, 559). — H. B. D. trouvera ces renseignements dans l'*His-*

toire du Livre en France de Werdet, IIIe partie, tome II, pp. 123 et 306.

Je lui signale, en outre, que la vente des tableaux, sculptures, dessins, estampes, livres, etc. de Jombert père eut lieu le 15 avril 1776. Le catalogue en est rédigé par F. C. Joullain ; que Charles-Antoine Jombert, qualifié graveur, eut un enfant en 1730 (Herluison — *Actes d'état civil des artistes*) et qu'enfin un Jombert, probablement Louis-Alexandre, a signé comme dessinateur une marque de libraire, pour son beau-père, Ambroise-Firmin Didot, gravée sur bois, en 1782, par Millière, laquelle porte un chiffre composé des lettres A. F. D. et a été transformée avec le chiffre P. D. probablement pour Pierre Didot. Cette dernière a été, à tort, je crois, donnée comme étant l'ex-libris de M. de Prony.

J.-C. Wigg.

—

Famille Nau (XLVI; XLVII; LI, 584). — Je m'adresse à l'obligeance du confrère E. Tausserat pour avoir quelques renseignements sur la famille ou les familles de ce nom.

Les Nau de Beauregard (*Annuaire de la Noblesse* 1898, p. 378) sont-ils issus de Claude Nau de la Boisselière, anobli en 1605 ? Quelles sont leurs armoiries ?

L'*Armorial français* (1891, p. 18 et 483) donne pour armoiries à la famille Nau de Noizay, d'abord celles des seigneurs des Marets, de Saint-Martin, de Boisselière de ce nom (Magny, *Nobiliaire de Normandie*), ensuite celles des Nau de Champlouis. Au contraire, Carré de Busserolle (*Armorial de Touraine*, p. 702-704) rattache cette famille à celle des seigneurs de Arpentis, dont les armoiries étaient tout à fait différentes de celles des deux familles que l'on vient de citer. Que faut-il en conclure ?

Les Nau de Sainte-Marie et les Nau de Silly sont-ils à rattacher aux Nau de Champlouis ?

Antoine-Edouard Nau des Dombes, nommé secrétaire du roi près la chancellerie de la Chambre des comptes de Dôle, en 1764, dont la postérité existait naguère, et qui, d'après Lurion (*Notice sur la Chambre des comptes de Dôle*, p. 314) portait des armoiries qui ont des analogies avec celles de la famille Nau de Champlouis, était-il issu de la même souche que cette famille ?

Quel est le nom des père et mère, grand-père et grand'mère paternels de Claude-Elisabeth Nau, baron de Champlouis, pair de France, né en 1788, mort en 1850 ? Sa postérité est-elle encore représentée par des mâles de son nom, ou est-elle tombée en quenouille dans la famille Mercier du Paty de Clam ?

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Piarron du Chamousset (LI, 334, 536). — Voir *Le Temps* des 15 et 20 octobre 1898.

Dr A.T. Vercoutre.

—

Famille de Tourville (LI, 392, 539, 648). — Il existe, en Basse-Normandie, dans le département de la Manche, sur la grande route de Coutances à Containville, et près de la bourgade d'Agon, un petit pays nommé Trouville, où se trouve encore, ce me semble, un manoir qu'on prétend le berceau de l'illustre marin.

Alpha.

—

Le général Trépoff (LI, 168, 259, 416, 538). — Notre honoré collaborateur Romanov a été mal inspiré en voulant rectifier mon récit concernant l'origine du vieux général Trépoff, récit déclaré exact par Romanov lui-même, dans le No du 20 mars.

La citation de l'*Annuaire de la Noblesse de Russie* ne signifie rien du tout. Ce n'est pas dans les annuaires qu'il faut chercher la confirmation des pages secrètes de la cour de Russie. Alexandre Stewen était un « arriviste » (on en trouve partout, en Russie comme ailleurs) qui fit sa carrière en acceptant la paternité du bâtard impérial. Il n'était qu'un tuteur, un père adoptif de Trépoff qui était bel et bien un fils naturel du tsar Nicolas Ier. Du reste, notre honoré collaborateur Romanov ne doit pas ignorer que les tsars Nicolas Ier et Alexandre II (dont les mœurs furent beaucoup moins austères que celles des empereurs Alexandre III et Nicolas II) chaque fois qu'ils faisaient un enfant à une autre femme que l'impératrice (à la cour ou en ville) avaient pour principe de se décharger de cette paternité sur un *répondant*. Les annales secrètes de la cour de Russie citent des tas de ces remplaçants de bonne volonté.

Saint-George.

Trouard, architecte (LI, 553). — Saint-Allais (*Nobiliaire universel*, t. XI, 466 ; XII, 383) donne un fragment de filiation d'une famille Frouard de Riolle en Beauvaisis, Champagne et Lorraine, mais je ne sais s'il y a des liens de parenté entre elle et l'intendant général et contrôleur des bâtiments du roi.

G. P. Le Lieur d'Avost.

*
* *

Le très distingué bibliothécaire de la ville de Besançon, M. Georges Gazier, nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Le portrait de l'architecte Trouard se trouve en effet à Besançon, mais au Musée et non à la Bibliothèque. Voici en quels termes il est décrit dans l'*Histoire et description des musées de la ville de Besançon* par A. Castan. (*Inventaire des Richesses d'art de la France, Province*, Monuments civils, T. V. n° 3).

« Suvée

« *Portrait de l'architecte Trouard fils.*

« Toile H. $0^m,62$ — L. $0^m,45$. — Gr. nat.

« Représenté à mi-corps, la tête légèrement tournée de trois quarts à droite, et regardant par dessus l'épaule gauche, il est coiffé d'une résille blanche et vêtu d'un déshabillé blanc du matin ; ses deux bras sont appuyés sur une table, et ses deux mains tiennent un compas.

« Louis Alexandre Trouard, le fils de l'architecte Louis François, remporta lui-même le grand prix d'architecture en 1780.

« Collection Paris. »

Veuillez, etc.

Georges Gazier.

—

Un poëte inconnu : Ch. Valette (LI, 503, 648). — Je réponds à la note du Dr L.

Les esprits qui marquent de l'éloignement à l'égard des sémites ne s'en prennent pas à leur religion, mais à leurs caractères ethniques.

Pour aller à l'église, un juif ne cesse pas d'être juif, pas plus qu'un nègre ne cesse d'être nègre le jour où il se fait naturaliser français.

Ceci dit pour le principe, je ne prétends pas qu'Aurélien Scholl fût né israëlite, je n'en sais rien. Mais l'enterrement catholique n'est pas une preuve du contraire.

Un Passant.

*
* *

Au lieu de Lachaise : lire Lachaud, *Les femmes de Victor Hugo*, c'était une publication spéciale paraissant en livraisons et qui n'a pas été terminée.

—

L'or en France (XL). — On voit par le terrier de Lays (*Statistique de Saône-et Loire*, III, 196) que le seigneur amodiait, en 1525, le droit de tirer de l'or des sables du Doubs.

Un compte des revenus de Chazey (Ain) pour l'année 1322, enregistre quinze deniers perçus des tireurs d'or sur le rivage du Dain (l'Ain). *Recherches sur le département de l'Ain*, III, 384. A. S.. E.

—

Monnaies modernes (LI, 389, 547, 652). — N'a-t-il pas été dit, dans un précédent article, que les pièces d'or de 20 fr. à l'effigie de Jérôme Napoléon, roi de Westphalie, *n'ont jamais été mises en circulation* ?

Ces monnaies, au poids et au titre des pièces d'or de 20 fr. de l'Empire, auraient été tirées en très petit nombre et distribuées dans l'entourage du monarque ; j'ai la chance d'en posséder une rencontrée par pur hasard, par mon père. Elles doivent être assez rares. Léda.

—

Devise à expliquer : — Ta Hativeté (LI, 614). — Lire non ta hativette, mais ta hativeté.

—

Livres anonymes sur le baiser (LI, 280). — L'excellente *Bibliographie montoise* par Hippolyte Rousselle, mentionne parmi les ouvrages imprimés par Adolphe Piérard, sous le n° 1440 :

Le Baiser, poème, 1826. Petit in-8, 30 pp.

Ce poème est d'Adolphe Piérard, imprimeur, né à Mons le 19 novembre 1793, mort dans la même ville, le 27 novembre 1850.

On trouvera dans la *Biographie nationale*, de Bruxelles, une notice consacrée à cet auteur par Léopold Devillers.

Le Baiser a été tiré à un nombre très restreint d'exemplaires, trente, dit-on, qui ont été distribués à des amis.

Le mérite littéraire de cet ouvrage est assez mince. Oscar Colson.

—

« Chantefable un peu naïve » (LI, 561). — L'auteur est Albert Mockel. (Voir *Portraits du prochain siècle*. Paris. Girard. s. d. — 1894, p. 85).

Les poëmes qui composent le recueil avaient presque tous paru dans les revues littéraires de l'époque. Albert Mockel a cru devoir rappeler les noms de leurs premiers dédicataires à la fin de son livre, et c'est ainsi que ces noms d'artistes se trouvaient « joints » aux pages de la *Chantefable*.

Qui publiera le second supplément nécessaire au *Dictionnaire des Anonymes ?*

P. L.

*
* *

L'auteur de cet ouvrage est M. Albert Mockel, littérateur et critique d'art, né à Liège, actuellement à Paris, collaborateur des *Arts de la Vie*, de l'*Occident*, de la *Plume*, de la *Revue de Belgique*, de *Wallonia*, etc., l'un des rédacteurs de la belle revue récemment fondée à Paris, *Vers et prose*.

M. Albert Mockel est l'un des écrivains wallons de langue française les plus hautement estimés. Il fit ses premières armes, en compagnie de jeunes écrivains belges et français, dans une revue qu'il avait fondée à Liège en 1886, et qui parut jnsqu'en 1893, sous le titre *La Wallonie*. Durant les dernières années de l'existence de cette publication, qui reste encore un modèle de haute tenue littéraire pour les jeunes revues d'à présent, M. Mockel partageait la direction de *La Wallonie* avec MM. P.-M. Olin et Henri de Régnier, avec la collaboration de Pierre Loüys, André Gide, Ferdinand Hérold, Gabriel Trarieux, Tristan Klingsor, Quillard, Retté, Mallarmé, Hérédia, etc., et de Verhraeren, Maeterlinck, van Lerberghe Séverin, Hubert Krains, etc.

C'est à cette époque que parurent dans *la Wallonie* presque tous les poèmes qui composent l'ouvrage intitulé *Chantefable un peu naïve*.

Lorsque l'auteur écrit qu'il avait « joint » à ces poèmes les noms de divers littérateurs qu'il cite, il entend dire par là que ces poèmes leur étaient dédiés.

OSCAR COLSON.

—

Coquilles dans la date des livres (LI, 614). — Je ne vois pas quel est l'ouvrage daté 1425 pour 1475, je crois que notre collaborateur a voulu parler de l'ouvrage de Jac. Philippi, curé de Saint-Pierre de Bâle. Ouvrage dont le titre est le suivant :

Reformatoriu vi—te morruqz r honestatis clericorum salu — berimu : cum fraterna quada resipisce — di a viciis exhortatione r ad penitentie portu applicandi admonitioe : cu expssi — one quorunda signoz ruine r tribula/ — tionis ecclesie.

In fine — Explicit feliciter Reformatoru vite... In urbe Basilea p Michaelè Furter impressor salubriter osumatu. Anno incarnatiois dnice, M. cccc. xliiij (pour M. cccc. xciiij) in Kathedra Petri.

Cet ouvrage a eu un grand succès de curiosité, qui en cause la rareté. Il a passé aux yeux de certaines personnes peu compétentes pour le premier produit de l'imprimerie, grâce à cette coquille, la première en date. L'exemple fut souvent suivi, mais jamais je crois d'une façon aussi curieuse. Cependant je dois signaler des erreurs volontaires, bien faites pour troubler le bibliographe, je veux parler des contrefaçons de la fin de l'avant-dernier siècle : ne voit-on pas des ouvrages parus en édition originale en 1789, être datés de 1787. Et combien d'autres exemples à citer ?

L. D.

—

Documents phalliques (L ; LI, 38, 479). — Ils sont nombreux les bienheureux sur l'assistance desquels compte le vulgaire, en cas de maladie, et, (circonstances particulières) j'en connais un, tout à fait inédit, qui rentre dans le cadre de cette rubrique, seulement il a un nom difficile à prononcer en bonne compagnie. Il s'appelle Saint-B... d., et avait une chapelle, commune de Bouille-Loretz, canton d'Argenton-Château, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres). Son culte donnait lieu tous les ans à un pèlerinage très suivi, où venaient les femmes *bréhaignes* qui désiraient avoir des enfants, et aussi beaucoup d'hommes, près desquels les sourires de Vénus n'avaient plus d'efficacité.

Ce qui explique cette croyance, c'est qu'à quelques pas de la chapelle, se dresse un *men-hir*, une pierre debout, vieux témoin d'un *culte phallique*, aux époques anté-historiques gauloises.

Nous avons hésité à donner ce renseignement, mais son intérêt *réel et spécial* nous a décidé à en faire la communication à l'*Intermédiaire*.

HOBBY.

Etal (LI, 394, 451, 544). — Rien d'irritant comme le français *canaque* de nos plus renommés écrivains. Veut-on des exemples, au hasard ? Ouvrez *Le Désert*, de Loti : l'auteur parle (page 240) de « dromadaires *légères* ». Dans *Au Maroc* il montre (page 249) les « pampres toutes *neuves* des vignes ». Lisez E. de Goncourt, *la Fille Elisa* ; au chapitre XXIV, il parle de « pleurs *rageuses* » ; au chapitre XXIII, il avait dit qu'une affiche était attachée « *après* » un rideau, et au chapitre LXIII, il dira qu'une femme était « assise *par* terre ». Parcourez A. Theuriet, *le Sang des Finoël* : « tout en *tracassant par* la cuisine, elle songeait ». Dans le *Cerf-volant*, il parle « *d'une* lucane ». Prenez Cherbuliez, *Après fortune faite* : page 275, mentionnant une église, il dit : « *J'y* irai. » Il assure, page 348, qu'il est « occupé *de* soigner un refroidissement ». etc.

Et si je joins à ces fantaisies que je pourrais multiplier à l'infini, les mots inventés sans ombre de nécessité, comme *emboîteliner*, créé par Theuriet et adopté par Loti, *crassir*, *recreux*, inventés par Loti, et cent autres, je me dis avec angoisse : Quand donc les écrivains français se décideront-ils à écrire « en français » ?

Dr A. T. VERCOUTRE.

—

Un bosquet du Petit Trianon (LI, 553, 658). — Je crois pouvoir répondre à la question du collaborateur Cellier avec une quasi-certitude. A l'époque dont il parle commença, en France, le goût pour le jardin anglais, et différents termes d'horticulture passèrent de la langue anglaise dans la nôtre. Les uns pour y recevoir droit de cité définitif, comme boulingrin (bowling-green) ; d'autres pour retomber dans l'oubli. Du nombre de ces derniers a dû être le terme vergrine, qui reproduit à peu près le mot anglais *evergreen*, (toujours vert, plante toujours verte, *lierre*).

LÉON SYLVESTRE.

***

Si je ne puis fournir une réponse certaine à la question posée, je pense que l'hypothèse suivante n'est pas trop tirée par les cheveux. On désigne en anglais sous le nom d'*evergreen* (qui se prononce *évergrîn*, l'e muet double ayant le son d'un i long) les plantes ou arbustes ayant un feuillage toujours vert, ces derniers mots étant d'ailleurs la traduction littérale de « evergreen. » Pour qui sait avec quelle facilité on déformait, plus encore dans leur physionomie que dans leur son, les mots étrangers au XVIIIe siècle, il n'y a rien d'étonnant à ce que l'on ait fait sauter l'e dans evergreen pour en faire « vergrine », surtout si l'on songe que les arbustes à feuillage toujours vert sont précisément fort propres à former des bosquets.

CHARLES YALC.

—

Icy on donne le Gris (T.G., 402 ; LI, 212). — Ayant eu l'occasion d'aller à Bourges et après avoir cherché quelque temps, j'ai vu, en tournant le dos à la tour nord de la cathédrale, sur le mur d'une maison faisant vis-à-vis, la petite inscription, dans un cadre d'un pied de hauteur, sur un pied de largeur : ICY || SE DONNE || LE GRIS. || écrite sur trois lignes en caractères romains majuscules, tous de même hauteur, à l'exception de l'I initial et le G du mot GRIS, j'en ai tracé la silhouette sur mon album et je me suis rendu à la bibliothèque municipale pour avoir l'explication de cette inscription.

Très obligeamment, il m'a été procuré plusieurs documents imprimés et manuscrits.

Aucun de ces documents ne mentionne que le Gris indique le cri public, c'est-à-dire, comme je le suppose, le lieu où se faisait la vente à la criée, la salle des ventes des commissaires priseurs de cette époque.

Un bibliothécaire de Bourges, M. Clément, indique que le gris vient de χρυος (froid, noirâtre) et que l'inscription icy se donne le gris signifie icy l'on s'enrhume, car il fait très froid dans cette rue étroite longeant le côté nord de la cathédrale.

Que l'inscription qui est à Dun-le-Roi, non loin de Bourges, a la même signification. Cette inscription qui est au pied de la tour de l'horloge, donne aux passants le même avis : Ici se prend le gris, c'est-à-dire qu'on s'enrhume dans cette rue étroite de Dun-le-Roi exposée aux vents froids.

D'autres auteurs indiquent qu'à Bourges c'est l'enseigne d'un marchand drapier qui apprend aux passants qu'il vend du gris, c'est-à-dire du drap gris, chaud et molletoné, fort utile dans cette rue étroite et froide et où on s'enrhume facilement

quand on est mal vêtu. Et il indique ainsi qu'il donne du gris... pour de l'argent, comme en Normandie et en d'autres lieux sans doute, on donne à boire et à manger... pour de l'argent, on loge à pied et à cheval...pour de l'argent. BEAUJOUR.

—

Les servantes dans l'ancienne famille française (L, 332, 490, 598). — Je signale à l'auteur de la question l'ouvrage intitulé *La Domesticité et l'anse du panier*, par Jules Decève, officier d'Académie et de l'Instruction publique. Un vol. in-8° raisin de 190 p. (Extr. des *Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, VIe série, t. II). Mons, Dequesne Masquillier, 1900. C'est un ouvrage documenté et agréablement écrit, mais sans méthode. L'auteur habite Mons en Hainaut, Belgique.
OSCAR COLSON.

—

Automobiles en 1827 (XLIX ; L). — J'ai lu dans un ouvrage de vulgarisation scientifique, dont je ne me rappelle ni le titre ni le nom de l'auteur, que Cugnot fit, en 1771, l'essai d'une voiture à vapeur à l'Ecole militaire et que sa machine, traversant la cour, alla se briser contre un mur.

M. J.-G Bord ne commettrait-il pas une confusion ? Le procès-verbal qu'il recherche d'un essai malheureux fait en 1791, croit-il, ne serait-il pas plutôt celui relatif à l'accident de Cugnot, officier français, et dont la voiture se brisa dans la cour de l'Ecole militaire? ROCH.

—

Sauvages européens d'aujourd'hui (LI, 2, 92, 157, 213, 379, 487).— Notre collaborateur *Un Passant* devrait avoir la gracieuseté de signaler cette grande revue française, qui, dans son numéro du 15 mars, publie un article sur ce sujet. Je vais être plus aimable que lui en lui disant que le *Monde illustré* du 4 mars, a donné plusieurs colonnes sur les Jurdes, avec des gravures. On y lit que « les cinq ou six mille jurdanes sont haves et efflanqués sous leurs hardes piteuses, ... qu'ils furent mis hors la loi et excommuniés à la suite d'une trahison envers un infant de Castille. » Mais de là à dire que ce sont des sauvages, vivant en dehors de toutes lois civiles et religieuses, il y a loin!

Que M. Un passant, passant les Pyrénées, s'aventure seulement à 10 lieues des voies ferrées en Aragon, dans la Vieille-Castille, dans le Léon, dans de certaines parties de la Catalogne, il verra des gîtes semblables à ceux des Jurdanos, des populations perdues dans de certains coins montagneux, et d'une pauvreté, d'une misère inénarrables ; mais ce ne sont pas des *sauvages*, néanmoins. Je le sais par moi-même. EL CONDE DE TORLA.

*
* *

Du *Petit Journal*, (31 mars) :

Il existe dans la Forêt-Noire une secte à peu près inconnue jusqu'ici et qui est sur le point de disparaître, celle des salpêtriers. La semaine dernière, une octogénaire affiliée à cette secte, Marie Studinger, a été enterrée à Waldshut. A cette occasion, les quelques rares salpêtriers de la région se sont réunis. Il y a vingt-cinq ou trente ans, on en voyait ainsi jusqu'à 130. Leur nombre actuellement est tombé à 15. Leurs croyances et leurs rites échappent aux investigations. Tout ce que l'on sait d'eux, c'est qu'ils attendent un grand prince qui doit venir sur un cheval blanc et qui conduira les salpêtriers à la victoire. Le Messie de cette secte devra se hâter, s'il veut rencontrer encore quelques-uns de ses fidèles.

*
* *

Les Pions. — La Table générale de l'*Intermédiaire* renvoie à la rubrique : *Les adorateurs du soleil en France* (XXII, 462, 491). X.

—

Marchés à la viande et aux poissons à la fin du XVIIe siècle (LI, 445, 600). — Vers la fin du XVIIe siècle, il existait déjà dans Paris, un certain nombre de marchés qui n'étaient pas affectés plus spécialement à la vente de la viande ou du poisson, mais dans lesquels on avait autorisé l'installation de quelque étaux de bouchers, de poissonniers, de harengères, etc.

Voici la liste à peu près complète de ces marchés, avec indication exacte des emplacements qu'ils occupaient à la fin du XVIIe siècle.

I. *Marché Saint-Antoine*, Etabli à l'angle du faubourg Saint-Antoine et de la rue de Montreuil (lettres patentes du 2 mars 1642).

Une sentence de police du 1er avril

« 1667 enjoint aux bouchers qui vendent « le long de la grande rue, de se retirer « dans la halle et le marché dudit fau- « bourg ».

Cette halle, signalée déjà par notre confrère H. Vial (LI, 600), comprenait, outre les étaux de bouchers, une foire périodique. C'est là, qu'en 1719, une foire spéciale fut ouverte pour la durée de la semaine de Pâques, foire à laquelle participèrent quelques marchands de pain d'épices, et qui se transforma peu à peu en fête foraine. Nous avons donné dans l'*Intermédiaire* (v. XLIII, 754) un historique succinct de la foire aux pains d'épices. L'emplacement sur lequel M. Vial attire l'attention, doit être considéré comme le véritable berceau de la foire du Trône.

II. *Marché Mouffetard*, établi le long de la rue Mouffetard, puis transféré dans la cour de l'hôtel dit « du Patriarche » (lettres patentes de juin 1684, et arrêt du Parlement du 15 juillet suivant).

III. *Marché d'étaux à bouchers*, situé rue de la Grande Bretonnerie près la porte Saint-Jacques (lettres patentes de mars 1658).

IV. *Petit Marché du Marais du Temple*, établi rue de Berri, actuellement rue Charlot (lettres patentes d'août 1615).

Une sentence de police du 19 décembre 1687 enjoint aux bouchers, poissonniers, etc., qui voudront vendre dans le quartier du Marais, de porter leurs marchandises au Petit Marché.

V. *Marché de la Croix-Rouge*, établi au carrefour de la Croix-Rouge « avec le con- « sentement, en date du 22 juillet 1652, « du sieur évêque de Metz, abbé commen- « dataire de Saint-Germain-des-Prés » (lettres patentes du 3 août 1661 et arrêt du parlement du 1er septembre de la même année).

VI. *Marché de la Porte Saint-Michel*, établi à la porte Saint-Michel (lettres patentes du 11 octobre 1661. Sentence du bailliage du Palais, 4 décembre 1664).

VII. *Petit Marché Saint-Germain des Près*, ouvert en 1636, rue Neuve des Fossés Saint-Germain (v. Félibien. *Preuves et pièces justificatives*, II. 136. a).

VIII. *Marché des Quinze-Vingts*, établi derrière la « boucherie neuve Saint-Honoré », pour la vente du poisson d'eau douce, (lettres patentes de février 1645).

Détail curieux : la permission d'établir ce marché a été octroyée « à Ursule « Mattu, *naïne* de Mademoiselle, fille uni- « que du duc d'Orléans ».

IX. *Marché Saint-Honoré*. L'existence de ce marché, dont l'emplacement exact nous est inconnu, est prouvée par une ordonnance de police du 26 novembre 1660 qui « enjoint aux revendeuses de « poisson qui étalent aux environs du « marché Saint-Honoré, de se retirer dans « l'enceinte dudit marché ». (Il s'agit probablement du marché des Quinze-Vingts, dont il est question ci-dessus).

En ce qui concerne les marchés ayant une affectation spéciale, on trouve trace des suivants :

I. *Marché aux Porcs*, établi d'abord au marché aux chevaux et transféré à la Folie Eschalart « au faubourg Saint-Victor, pro- « che la Croix de Clamart ». (Arrêt du Parlement du 7 septembre 1640).

II. *Marché aux Veaux*, établi rue Planche Mibrai (actuellement Saint Martin) au bout de la rue Vieille Place aux Veaux, c'est-à-dire à peu près à l'angle du quai de Gesvres.

Transféré au quai des Ormes (quai des Célestins), par arrêt du 8 février 1646, puis entre la rue Saint-Victor et le quai de la Tournelle (arrêt de 1774).

III. *Marché à la volaille*. Se tenait entre les rues Mauconseil et de la Truanderie.

Transféré sur le quai des Augustins, ainsi que le marché au pain qui se tenait au bout du pont Saint-Michel. (Arrêt 3 juin-3 août 1679).

Un arrêt du 20 mars 1681 défend aux rôtisseurs et autres d'étaler aucune volaille ou gibier à ce marché.

Une ordonnance de police du 30 avril 1696 défend aussi de faire le commerce de la volaille et du gibier par « regrat », sur la place dudit marché.

Enfin, un arrêt du 18 mai 1673 autorisait le marquis de Sourches, grand prévost de l'hôtel du roi, et Françoise le Prévost, épouse du marquis de Saint-Remy, premier maître d'hôtel de Mme la duchesse d'Orléans, « à faire construire entre les « rues de la Truanderie, Comtesse d'Ar- « tois, Mauconseil et autres, une halle à « vendre la volaille ».

Cette halle était indépendante du marché établi à la Vallée de Misère, quai des Augustins.

IV. *Marché ou halle au poisson d'eau*

douce. Lettres patentes de mai 1661 et arrêt du Parlement du 30 juillet 1661, accordant à Aimé-Jacques Tivol, sieur de Sainte-Foy, premier « valet de chambre « du duc d'Anjou, la permission d'établir « un marché de poisson d'eau douce dans « une maison où pend pour enseigne : « *Les quatre fils Edmond* », à lui appar- « tenant, sise à Paris, rue de la Cossonne- « rie, tenant à la halle, tant pour la com- « modité publique que pour celle des « propriétaires et locataires des maisons « de ladite rue, où, pendant les chaleurs, « l'infection du poisson est si grande « qu'elle cause de dangereuses maladies à « un chacun..... » EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Modifications des traits (LI, 616). — Il faut penser que ce missionnaire lazariste nommé par le comte de Hübner dut, alors qu'il prêchait l'évangile aux Chinois pendant douze ou treize ans, se livrer à un usage immodéré de l'opium. Il est difficile d'admettre une autre explication, le fait de voir et de hanter des Mogols ne suffira jamais à mogoliser un Européen au lieu que l'abus de ce stupéfiant parvient à imprimer tous les caractères du facies mongolique à un individu de race blanche

Je puis citer cet exemple à l'appui de mon assertion.

J'ai fréquenté par curiosité, vers 1898, une fumerie d'opium, maintenant fermée, rue de l'Etoile.

C'était un rez-de-chaussée meublé de nattes en guise de divans et de sièges et où une Chinoise vous introduisait après que vous aviez heurté d'une façon spéciale aux volets extérieurs de la fenêtre. Cette Chinoise, à mon grand étonnement, parlait le plus pur argot parisien, mais c'était physiquement le plus effrayant spécimen de la laideur céleste... Cheveux noirs et huileux, peau jaune olivâtre et parcheminée, pommettes saillantes, paupières bridées, toute la peau comme tendue fortement sur un squelette de tête, accusait atrocement saillies et cavités. Cette femme me dit son âge et je me souviens que je me récriai tant elle paraissait le double ou le triple ; elle était originaire de l'Angoumois, avait épousé un Chinois et vécu longtemps à la Chine. Elle s'était mogolisée à tel point par l'usage de l'opium que je me souviens encore du mouvement de répulsion que j'éprouvais au toucher de sa main. C'est bien la plus horrible patte de singe que j'ai vue de ma vie. D'ailleurs, dans cette fumerie, la face de la tenancière n'était point la seule qui portât des stigmates de mongolisations... J'ai remarqué souvent chez des gens qui fumaient quarante ou cinquante pipes par jour, et qui n'avaient jamais été en Chine, un certain alourdissement des paupières qui donnait à leur regard cette obliquité particulière à l'œil des Extrêmes-Orientaux. Je dois d'ailleurs avouer que ce pli de paupière coïncidait avec une autre caractéristique, celle-là, tout à fait générale chez les fumeurs que j'ai rencontrés et qui serait de nature à infirmer, dans un certain sens, l'assertion que j'ai émise (puisqu'il va tout à l'opposé de ce que nous savons des ongles démesurés des Chinois), si cette particularité en raison, même de la mentalité très spéciale du public où on l'observait ne pouvait être mise au compte des symptômes d'une dégénérescence beaucoup plus large, je veux parler des ongles, qui chez tous étaient rongés jusqu'à la moëlle. Le fait est d'autant plus curieux que l'assistance était fort mêlée dans cette fumerie. On y voyait côte à côte de professionnels des deux sexes et de femmes morphinomanes, des honnêtes gens de quelque culture et de bonne éducation, mais piqués de la tarentule de quelque dilettantisme, des coloniaux et officiers d'infanterie de marine voisinant avec d'étranges bohèmes et de misérables déclassés. Et tout ce monde se laissait aller, au milieu de la fumée d'opium et dans la communauté idéale d'un même vice, à satisfaire à des confessions très compromettantes et parfois fort cyniques. Je vois encore un lieutenant-colonel qui contait gaiement les péripéties de son plus récent internement dans une maison d'aliénés, s'étendre en uniforme, sur la même natte qu'un loqueteux déserteur des bataillons d'Afrique et les deux hommes devenir, en très peu de pipes et sous l'égide de l'opium, les deux meilleurs amis du monde. Non moins étrange que cette promiscuité, que cette complicité conciliante dans l'abjection était ce fait, que tous ces individus, à quelque classe sociale qu ils appartinssent, possédaient l'habitude invétérée de se ronger les ongles jusqu'au sang. Et à la réflexion, ne

peut-on entrevoir au lieu d'une antinomie à l'habitus des Chinois une confirmation de l'idée que j'exprimais au début?

Si les Chinois ont les ongles si longs, c'est qu'ils les protègent en de précieux étuis d'argent, s'ils les protègent, c'est qu'ils ont plus que nous le besoin de les protéger, c'est qu'ils ont dû éprouver, comme tant de nos bêtes à concours l'éprouvent dans l'anxiété des examens, la hantise de se ronger les doigts pendant les loisirs que leur laisse la successive conjection de leurs pipes successives. C'est donc peut-être là un symptôme reflexe de l'intoxication par l'opium.

Je donne mon idée pour ce qu'elle vaut mais quant à ma pseudo-chinoise... c'est un fait évident que sa transformation (s'en rapporter aux journaux de l'époque où la fumerie fut fermée). M. R.

*
* *

Il y a rien là de surprenant. M C. de la Benotte n'a-t-il pas remarqué en effet que les traits, ou du moins l'aspect général de la figure, se transforment selon la mode ; je ne parle pas du corps qui reste à peu près le même sous les vêtements, quoique — par exemple — la taille des femmes du second empire ait certainement été différente de celle des femmes d'aujourd'hui, clientes du corset *Mystère*, *Furet* etc. etc. — Dans le cas plus particulier qu'il signale, que notre confrère aille acheter du thé — ou des objets anciens de la Chine — à un petit magasin qui se trouve rue du Hâvre, à la *Jonque chinoise*. Il verra que la propriétaire de l'établissement a réellement — bien qu'elle soit tout ce qu'il y a de plus française — un visage de chinoise. On peut même songer qu'elle l'a acquis de jour en jour au milieu d'objets de la Chine, en les collectionnant, en les vendant, en s'y intéressant d'une façon ou d'une autre. Je signalerai, dans le même ordre d'idées, M. Bing, le célèbre marchand collectionneur qui a dirigé la vente Hayashi etc... Est-ce que réellement il n'a pas un aspect à la fois japonais et chinois? Autre exemple : M. H... directeur d'une grande agence de Paris, avait mis ses deux fils en Angleterre à Cambridge ; quand ils revinrent, ils avaient absolument l'air d'Anglais et, d'ailleurs, étaient émerveillés de l'Angleterre et ne demandaient qu'à y retourner, ce que, pour ma part, je ne comprends que jusqu'à un certain point. — M. de la Benotte, s'il a des amis qui ont vécu longtemps à l'étranger, pourra d'ailleurs lui-même observer que ces messieurs, à leur retour, avaient encore, dans leur allure et même dans leur visage, quelque chose de différent. FIALIN DE PERSIGNY.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

La barbe défendue sous peine de mort au XVIe siècle. — Le port de la barbe était interdit sous peine de pendaison; cela s'est vu en France au XVIe siècle. Les motifs allégués pour cette mesure rigoureuse sont énoncés dans l'ordonnance suivante qui, aujourd'hui, nous confond :

La chambre ordonnée par le Roi au temps des vacations, pour obvier à plusieurs maux et inconvénients qui chacun jour adviennent au moyen de ce que plusieurs personnes, artisans mécaniques et autres qui ne sont destinez ne deputez au service du Roi, alentour de sa personne ou maison ou pour le fait de la guerre, faisaient venir et croître leur Barbe; et après qu'ils ont fait et commis quelques meurdres, homicides, voleries, destrousses, et autres crimes, délits et maléfices, font faire leur dite Barbe, pour empescher, en ce faisant, qu'ils ne soient recongnus et que l'on ne puisse vérifier à l'encontre d'eulx, les crimes, délits et maléfices par eux commis.

S'enjoint et commandé, enjoint et commandé à toute personne de quelque état et qualité quels soient, hormis et exceptez toutes les fois les Gentilshommes ou autres gens et Députez comme dict est au service du dit seigneur tant à l'entour de sa maison qu'au fait et exercices de ses guerres, qu'ils aient DEDANS TROIS JOURS à faire faire ou oster leur dite Barbe sous peine de la HART :

Autrement en défault de ce avoir fait dans le dit temps et icelui passé; la dite Chambre enjoint et commande aux Huissiers de la cour, Commissaires du Châtelet de Paris et sergents tant à cheval qu'à verge du dit Châtelet de prendre et constituer prisonniers tant en la conciergerie du palais qu'au grand et petit Châtelet de Paris, tous ceux qui n'auront obéi à cette présente ordonnance et injonction comme transgresseurs d'icelle.

[Recueil des ordonnances de François Ier. Paris 1557, f° 48 verso.] V. A. T.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

LIe. Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20 Mai 1905.

41e Année — N° 1076

31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez — QUÆQUE SINGULA LEGENDO — *Il se faut entr'aider*

31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Saint-Amant. — Le Catalogue de la vente Lignerolles, deuxième partie, 1894, mentionne, sous le N° 1045, les Œuvres de Saint-Amant. Paris 1629, exemplaire qui contenait, en regard du titre, un sonnet autographe du poète. Ce précieux exemplaire a été adjugé 2020 fr. Connaît-on le nom de l'acquéreur et pourrait-on me dire si le sonnet en question est resté inédit ? LACH.

Les clefs et menottes provenant de la Bastille. — Santerre a reçu, le 14 juillet 1789, en témoignage d'admiration, des clefs et des menottes. Ces clefs et ces menottes sont entrées à Carnavalet. La question se pose de savoir, si ces menottes faisaient partie de l'arsenal de la prison, ou étaient attachées aux mains des prisonniers ?

Dans quel état se trouvaient les prisonniers que les vainqueurs de la Bastille découvrirent ? Etaient-ils enchaînés, entravés ? Etaient-ils libres dans leurs chambres ?

« La République n'a pas besoin de savants ». — Un groupement politique a rendu hommage à Lavoisier guillotiné sous la Terreur et a rappelé, à ce propos, la réponse qu'un juge du tribunal révolutionnaire aurait faite à l'illustre chimiste : « La République n'a pas besoin de savants ».

On a recherché, sans se mettre d'accord, l'auteur de cette phrase ; on a recherché tout aussi vainement le texte exact des paroles prononcées, et l'incertitude des résultats sur ces deux points a fait douter de la réalité de la réponse.

Ne pourrait-on pas obtenir aujourd'hui une précision définitive qui permette de savoir si ce mot est authentique, ou s'il a, avec d'autres mots historiques, cette analogie d'avoir été fabriqué après coup ?

A. HY.

[Voir d'une part le livre de Grimaux sur Lavoisier, et d'autre part l'opinion de M. J. Guillaume.]

La « Belle Marseillaise ». — Essai d'empoisonnement du premier Consul. — Je voudrais savoir si l'essai d'empoisonnement du Premier Consul par la substitution de sa tabatière, ainsi que le fait est présenté dans la *Belle Marseillaise*, que l'on joue à l'Ambigu, est un fait historique, ou s'il est dû simplement à l'imagination de l'auteur. HERNANI.

***

Il était inutile de laisser s'égarer les recherches, nous avons transmis la question directement à M. Pierre Berton, l'auteur de cette remarquable pièce, qui remporte, chaque soir, un si grand et si légitime succès, il a bien voulu nous répondre dans les termes suivants :

Je n'ai pas inventé la tentative d'empoisonnement de Bonaparte par la substitution d'une tabatière sembable à la sienne, qui forme un des principaux épisodes de la *Belle Marseillaise*.

Le fait est-il historique ? On n'a jamais cherché à le vérifier, et je n'oserais, ni l'affirmer, ni le nier. Ce qui est historique, — je puis le dire avec certitude —, c'est le bruit de cet attentat très répandu et très accrédité sous le Premier Empire. Quelques mémoires en font mention, notamment ceux de Constant, compilation maladroite, j'en conviens, mais non sans valeur, car on y distingue aisément la part contributive du valet de chambre de l'Empereur.

Mais ce n'est pas par les livres que j'ai connu cette mystérieuse histoire. Elle m'a été racontée par tous ceux de ses contemporains dont mon jeune âge a rencontré la vieillesse, et, chose rare parmi les traditions orales, chez tous, la version était la même : une tabatière pareille à celle de Napoléon déposée sur son bureau par une main criminelle : la tentative déjouée ; le tabac reconnu empoisonné ; la police impuissante à découvrir le coupable ; l'affaire étouffée tout d'abord, puis, peu à peu, révélée au public, et le gouvernement évitant de démentir le bruit qui circulait, dans la crainte de lui donner de l'importance.

Voilà ce dont je me suis servi, en avançant la date, d'ailleurs incertaine, de l'attentat, qui aurait eu lieu, non pendant le Consulat, mais sous l'Empire. Le Consul se vantait qu'on en voulait à sa vie ; plus tard, l'Empereur s'en cachait.

Tout cela se racontait, — je le tiens de mon père — quai Malaquais, dans le salon de mon bisaïeul, Henri Berton, le compositeur, membre de l'Institut à cette époque, aussi bien qu'à la Comédie-Française, dont mon grand-père Samson, alors élève du Conservatoire et conscrit de 1813, fréquentait les coulisses.

Les autres personnes qui m'ont répété ce récit appartiennent à toutes les classes de la société. Je citerai seulement un grenadier et un cuirassier de la Grande Armée, le second, artiste au Gymnase et père de mon camarade Landrol ; un marin de la Garde, Ducor, qui a laissé de curieux mémoires, et au bénéfice duquel j'ai fait ma première apparition devant le public ; l'abbé Ferry, grand-oncle de Jules Ferry, curé de Liancourt, compatriote et ami d'enfance de Boulay de la Meurthe, et qui fut mon premier maître de grec et de latin ; enfin la célèbre tragédienne Georges Weimer, *Mademoiselle Georges*, que je voyais beaucoup dans les dernières années de sa vie, une reine de théâtre, une impératrice de la main gauche, une Madame d'Abrantès de coulisses, spirituelle, gaie, délicieusement bavarde, intarissable en souvenirs d'une époque dont elle avait vu de près tous les héros, et que j'écoutais sans me lasser, après avoir dit avec elle quelque scène de *Mérode* ou de *Lucrèce Borgia*.

Supposons vraie cette histoire de tabatière, sur la réalité de laquelle nous ne serons jamais fixés. Le complot manqué, c'est un fait sans importance puisque nous ne pouvons le rattacher, ni à un nom, ni à une série d'événements. S'il eût réussi, il supprimait de notre histoire Moscou, Leipsig et Waterloo. PIERRE BERTON.

—

Le papier à lettres de Marguerite de Valois. — Tallemant des Réaux raconte que Marguerite de Valois se servait, pour ses billets doux, d'un papier, dont les marges étaient toutes pleines de trophées d'amour !

Un de ces billets a-t-il survécu ? Est-il conservé dans quelque dépôt public, où dans une collection privée ?

ARM. D.

—

Velazquez et Philippe IV. — On possède au moins onze portraits de Philippe IV, exécutés de 1623 à 1660 environ par Velazquez.

Tous, depuis le plus jeune jusqu'au plus âgé, semblent calqués l'un sur l'autre. A 18 ans comme à 55, le roi est représenté invariablement de trois quarts à droite. Le visage vieillit, mais les traits principaux sont toujours superposables. (Un seul tableau fait exception, le Philippe IV à cheval, image d'apparat et de fantaisie).

Comment explique-t-on cette identité entre dix portraits peints à tant d'années de distance ? Le roi posa-t-il plus d'une fois ? S.

—

Duc de Choiseul. — A quelle époque et dans quelle circonstance, le ministre disgracié de Louis XV a-t-il perdu l'usage d'un œil ?

Je lis, dans une lettre de lui, datée de Chanteloup, le 5 novembre 1783, et adressée à un de ses amis, collectionneur de médailles :

Ma santé est toujours un peu languissante. *L'œil est toujours dans le même état, il ne compte plus ;* et si l'autre ne s'affecte point, je ne serai point malheureux.

ARM. D.

—

Les échevins et prévôts de Lyon. — A-t-on établi la nomenclature complète de tous les échevins et prévôts de la ville de Lyon depuis l'origine jusqu'à la suppression en 1799, surtout dans les derniers temps de l'échevinage, sans omission d'un seul nom ? L'ouvrage du Dr Poncet et l'histoire de Lyon de Montfalcon ayant été consultés sans résultat.

D'A.

—

Les Rubens de Dijon. — Les trois Rubens du Musée de Dijon ne figurent pas dans l'intéressante publication qui vient d'être faite à Stüttgart et où l'on a reproduit l'œuvre complet du peintre en 551 planches photographiques.

Est-ce une omission volontaire ? Doute-t-on de leur authenticité ? ***

—

Siège d'un homme barricadé. — Le cas du garde-chasse Roy, résistant à la force armée, fortifié dans sa maison, n'est pas unique. On a cité deux exemples : celui de Francœur sous Louis XV ; une histoire semblable en 1846. On n'a pas oublié le fort Chabrol. Sont-ce les seuls exemples qu'on puisse citer d'une résistance aussi acharnée d'un seul homme contre toutes les forces de police ?

A. B. X.

—

Notre-Dame de Benoistevaux. — En 1650, le comte de Ligniville combattant sous les murs de Rétel « reçut à travers le corps un coup d'arquebuse que les chirurgiens déclarèrent mortel. Le blessé, aussi pieux que brave, se voua à Notre-Dame de Benoistevaux et fut rendu à la vie sans l'intervention d'aucun secours humain. Les officiers des régiments commandés par Ligniville firent frapper une médaille en reconnaissance de la guérison de leur chef, et la portèrent tous à la boutonnière. On y voyait d'un côté une Notre-Dame de Benoistevaux et de l'autre les armes de Ligniville. Un général ne peut recevoir un témoignage plus flatteur de l'estime et de l'affection de ses subordonnés. »

Qu'était-ce que Notre-Dame de Benoistevaux ?

HODGE.

—

Les aigles du guichet des Saints-Pères — J'ai vu — jusqu'en 1874 ou 1875 — les deux piliers du guichet des Saints-Pères, côté du Carrousel, ornés chacun, d'une couronne de laurier avec entrelacs de bandelettes. Ces couronnes, de grandes dimensions, portaient à leur base une saillie, irrégulièrement cassée et mal rabotée, qui figurait un piédestal de petite surface, sur lequel, au dire d'un témoin qui me l'a maintes fois affirmé, un aigle éployé reposait ses serres. Ces aigles auraient été brisés le 4 septembre 1870. J'ai vu gratter, aux dates sus-indiquées, ces deux couronnes et remettre leur surface en l'état vermiculé du reste des piliers

Aujourd'hui, l'œil le plus exercé ne pourrait voir trace de ce motif décoratif. Je n'ai pu découvrir aucune estampe donnant la vue de ces aigles ; même l'*Illustration*, dans un ensemble de la place du Carrousel, en 1868 ou 1869 — je crois — montre ces deux piliers absolument vierges d'autre décoration que les vermicelles actuels. Or ces deux couronnes et leurs bases aux saillies cassées avaient une raison d'être, et je ne peux mettre en doute l'affirmation, dénuée de tout intérêt, qui m'a été faite de la présence de ces aigles. Pourrait-on me faire connaître si cette décoration impériale a réellement existé, et aussi, s'il en reste une trace iconographique.

ALBERT GATE.

—

L'abbé Bernier. — Quel a été son rôle dans la pacification de la Vendée, depuis la mort de Stofflet (1796) jusqu'en 1801 ?

Une lettre inédite, adressée par lui le 18 fructidor an VIII (27 août 1800), à un général républicain, probablement le général Travot, pourrait permettre de supposer qu'il jouait un double jeu. Cette lettre est un peu longue pour être reproduite dans l'*Intermédiaire*. Mais je la communiquerais volontiers à celui de nos collaborateurs qui, déjà documenté sur la question, serait en mesure de l'éclairer, par quelques renseignements complémentaires.

ARM. D.

Louise Boyer. — De qui était fille *Louise Boyer* qui, en février 1719, épousa *Jean-Louis Brunet*, écuyer, seigneur *des Auguières*, près Castres (Tarn) ? (France Protestante 2e édit. T. III Col. 309). — Où pourrait-on trouver une généalogie de cette famille *Boyer* ? XVI B.

—

Monsignor Casamarta. — Saurait-on quelque chose sur ce prêtre corse, qui aurait occupé un emploi au Vatican ou à Rome entre 1800 et 1820, et qui, pour cette raison, aurait été honoré d'une prélature romaine ? Il aurait été frère ou oncle de Mme Sauveur Campi, née Marie-Thérèse Casamarta ou Casemarte.

ST-SAUD.

—

La femme de l'acteur Clairval. — D'après M. Campardon, *Spectacles de la Foire*, Clairval était marié et sa femme était danseuse. Connaît-on son nom ? D'un autre côté, Bachaumont, dans les *Mémoires secrets*, à la date du 22 juillet 1783, rapporte la mort de Mlle Billioni, maîtresse de Clairval. Cette femme appartenait-elle au théâtre ? PAUL PINSON.

—

Cornélius de Mac-Mahon. — Eugène de Mac-Mahon. — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur l'ascendance des personnages suivants :

1). Cornélius de Mac-Mahon, lieutenant au régiment d'infanterie Mercy, de 1749 à 1760 ; marié, le 15 janvier 1758, à Prague, avec Anne-Françoise Franchrinant de Frankenfeld, mort à Prague le 25 avril 1783. L'impératrice Marie-Thérèse, comme reine de Bohême, par diplôme du 16 mars 1758, lui confirme ses titres de noblesse avec les armes : *3 lions d'argent sur champ d'azur, marchant vers la droite et regardant en arrière.*

2. Hugues de Mac-Mahon, lieutenant au régiment Wolfeuleüttel, se marie à Prague, le 15 août 1754, avec Anne-Marie Rhen de Rhen.

3. Eugène de Mac-Mahon, médecin à Budweis en Bohême, se marie en cette ville le 13 septembre 1761, avec Marie-Thérèse, fille du maître de poste Josephe Stein. Il meurt à Budweis le 4 janvier 1788, à l'âge de 80 ans, et sa veuve, le 18 février 1797, à l'âge de 52 ans.

A. DE DOERR.

Familles Manier et du Candal. — On lit en note dans l'article du *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français* (9e année), relatif à un livre manuscrit de *Jean Petitot*, le célèbre peintre en émail (1607-1693), que la belle-mère de celui-ci — femme de *Sulpice Cuper*, conseiller du Roi à Paris et contrôleur général des rentes en la généralité de Bordeaux — s'appelait *Marie Manier* ; son père était *Théodore Manier*, greffier-criminel au baillage de Blois. Quelque obligeant correspondant saurait-il le nom de sa mère ? Je pense — mais j'aimerais avoir une certitude à cet égard — que cette dernière devait être une *du Candal*, car les plus proches parents de *Marie Manier*, épouse *Cuper*, étaient *Isaac du Candal*, sieur *de Fontenailles*, banquier des Eglises Réformées, et *Jacques du Candal*. La famille *du Candal* est citée dans la 2e édition de la *France Protestante*, tome V, col. 607. Quel était aussi le degré de parenté de cette *Marie Manier* avec *Jérome Manier*, receveur des rentes de l'Anjou sous Louis XIII et Louis XIV ?

XVI B.

—

Le saule de Musset. — Un saule ombrage ou feint d'ombrager la tombe d'Alfred de Musset. M. Henri Lavedan a été le visiter et lui a offert ses compliments de condoléances tant il lui a trouvé mauvaise mine. Qui l'a planté, ce saule ? Est-ce le premier ? Y en a-t-il eu plusieurs ?

Dr L.

—

Pader d'Assezan. — Je désirerais de très courts renseignements biographiques sur Pader d'Assezan, auteur d'une tragédie d'Agamemnon imprimée à Paris en 1680, dédiée à la duchesse de Bouillon, et qui aurait été représentée plusieurs fois avant l'impression. Les *Dictionnaires biographiques* doivent mentionner Pader d'Assezan, mais je n'en ai pas actuellement à ma disposition. ROCH.

—

Claude Sarrau, conseiller au Parlement de Paris. — Il mourut en 1651. C'était un savant jurisconsulte et homme de lettres, ami de la reine Christine de Suède qui, à l'occasion de son décès, écrivit à sa femme une lettre de condoléances ; en quelle année est-il né

Pourrait-on donner des renseignements sur sa femme, dont j'ignore le nom ?

XVI B.

—

Le « Baron de Volza ». — On lit dans la réimpression du *Moniteur*, 20 mars 1790 :

Quelques spectateurs du Théâtre italien ayant demandé la représentation du *Baron de Volza*, M. Clairval leur a fait la réponse suivante :

M. le maire de Paris a fait examiner la pièce du *Baron de Volza*, d'après le compte qui lui en a été rendu, il n'a pas dû en permettre la représentation. L'auteur en a appelé à l'assemblée des représentants de la commune, qui ont nommé des commissaires, les commissaires pensent comme le maire, que la représentation n'en peut être permise, et M. le maire, consulté aujourd'hui sur la demande faite hier par quelques personnes, a répondu qu'il respectera toujours le vœu public ; mais que ses concitoyens, en l'honneur de leur choix dans la place importante qu'ils lui ont confiée, lui ont imposé de faire exécuter les lois et de conserver les mœurs et l'honnêteté publique, et que ce devoir et sa conscience lui défendent de permettre la représentation de cette pièce.

Cette pièce est-elle une comédie ou un opéra-comique ? Quel en est l'auteur ?

PAUL PINSON.

—

Vues de villes gravées (XVe et XVIe siècles). — Pourrait-on dire à quelle époque remontent les *premières* vues gravées, sur bois ou sur cuivre, de nos villes d'Europe ? Il me semble qu'on doit en avoir de la fin du xve siècle, dans les incunables ? Je possède une série de vieilles vues d'Alger, au xvie siècle. La première est due à un italien, en 1565 ; c'est une gravure sur bois (très curieuse). Je n'en ai donc pas d'antérieures au xvie siècle, il y a eu beaucoup de vues de villes gravées ; mais mes recherches portent sur le xve et le commencement du xvie. On possède, à Paris, à la Bibliothèque nationale, le très-précieux armorial de G. Revel qui a des dessins admirables de vues de villes d'Auvergne, en 1450 ; mais rien n'a été gravé à cette époque, sûrement. Ceci rentre dans l'histoire de la gravure sur bois et sur cuivre, à son origine et offre un réel intérêt.

AMBROISE TARDIEU.

« Recueil généalogique suisse ». — Par M. Dufour-Vernes, archiviste d'Etat de Genève. Un collaborateur possède-t-il le premier volume de cet ouvrage et voudrait-il bien être assez aimable pour avoir l'extrême complaisance d'envoyer à Auguste Béziès, 50, rue Saint-Guilhem, Montpellier (Hérault) une copie des généalogies des familles du Quesne et Brunet que renferme ce volume à ce que l'on m'a dit ; il me rendrait un grand service.

A. B.

—

Cécile. — Larousse est muet sur cette expression usitée dans le midi et le sud-ouest de la France. On y désigne, sous le nom de *cécile*, une pièce plate que l'on pose dans le dos (du col à la moitié des épaules) d'un manteau de dame, d'une chemise d'homme, etc. De cette pièce part généralement une autre pièce à plis. Quelle est l'étymologie de ce mot ?

LA COUSSIÈRE.

—

La puce pour la grippe. — Dans le journal du libraire Hardy (B. n. mss. 6682) je vois qu'en 1775 la grippe portait encore le nom de *puce*. Pourquoi cette dénomination fantaisiste, d'ailleurs bien peu connue ; car je ne l'ai rencontrée nulle autre part ? Est-ce parce que la grippe vous *pique* à la gorge ?

SIR GRAPH.

—

Vieux meuble de la Chaise-Dieu à retrouver. — Dans son ouvrage *Le Meuble* (Paris-Quantin), M. de Champeaux dit, TOME I, page 240 :

Nous eussions signalé un meuble *passé récemment en vente publique à Paris*, sur les volets duquel sont sculptées les armoiries de l'abbaye de la Chaise-Dieu avec l'inscription : *Jacobus de Sancto Necterio*.....

Pourrait-on indiquer dans quelle collection publique ou privée se trouve maintenant le susdit meuble ?

Connaît-on d'autres pièces de ce genre provenant authentiquement de cette célèbre abbaye ?

LEMERLE.

—

Le canard à la rouennaise. — A quelle époque remonte l'invention de ce mets dont les méfaits sont si nombreux ? Quels autres exemples a-t-on de sa sournoise action, en dehors de ceux qui lui ont mérité une gloire si fâcheuse ?

V.

Réponses

—

Le portrait de madame de Villeneuve au Louvre (LI, 497, 651). — Ce portrait a été légué au Louvre par madame l'amirale Ducrest de Villeneuve, comme l'indique le catalogue de M. Reiset. L'amirale Ducrest de Villeneuve, née en 1790, était la fille du fermier-général Duvaucel, mort sur l'échafaud en 1793. Sa mère, ayant épousé Cuvier en 1803, Mlle Duvaucel devint ainsi la belle-fille de l'illustre savant. C'est chez Cuvier, ami de Thomas Lawrence, que le peintre anglais fit le portrait de Mlle Duvaucel, alors âgée de 34 ans, pour la remercier d'un article qu'elle avait obtenu de Delacroix dans la *Revue de Paris*.

Mademoiselle Duvaucel épousa, sur le tard, le contre-amiral Ducrest de Villeneuve, préfet maritime de Lorient, en 1838, qui avait 17 ans de plus qu'elle. Elle mourut en 1867, et son service funèbre fut célébré au temple de la rue Chauchat. Sa lettre de part est ainsi conçue : « Vous êtes prié d'assister au ser« vice... etc., de madame Sophie-Laure « Duvaucel, veuve de M. le contre-ami« ral Ducrest de Villeneuve, décédée en « son domicile, 2, rue Chauveau-Lagarde, « le 18 novembre 1867, qui se feront le « mercredi 20 du courant à midi très pré« cis, au temple de la Rédemption, rue « Chauchat...

« de la part de M. Ducrest de Ville« neuve, capitaine de vaisseau (son beau« fils) madame Ducrest de Villeneuve et « ses enfants (belle fille et petits-enfants)... « Mme Eugène Ducrest de Villeneuve, née « Duvaucel (sœur), M. Duvaucel, direc« teur des douanes (frère)... M. Cuvier, « conseiller d'Etat (cousin).

Il n'y avait que de lointains rapports de parenté entre l'amirale Villeneuve, dont le portrait est au Louvre, et la femme de chambre de l'Impératrice Joséphine, devenue dame d'annonces en 1805. Cette dame Ducrest de Villeneuve, dont parle M. Masson, était la femme du Directeur des droits réunis, neveu de madame de Genlis. On ne connaît aucun portrait d'elle. HENRI BOUCHOT.

Les armoiries de la France en l'an de grâce 1893 (T. G., 362). — **Les armoiries de la France en 1898** (XXXVII). — Enfin! « Tout vient à point à qui sait attendre »...

La réponse à la question que j'ai posée il y a douze ans (1893), après de nombreuses esquisses de solution, auxquelles manquait la sanction officielle, a été faite, il y a quelques jours, par une décision du ministre compétent.

Les armoiries adoptées seraient, d'après la *Liberté* du 16 avril 1905, l'entrefilet suivant :

D'azur au faisceau de licteur posé en pal sur deux branches de chêne et d'olivier passées en sautoir, le tout d'or lié par un ruban du même, chargé de la devise : « Liberté, Egalité, Fraternité », en lettres de sable. Ordre de la Légion d'honneur.

En langage symbolique, sinon rigoureusement héraldique, ces armoiries de la République française signifient ceci : La *puissance* de la France (faisceau de licteur) reposant sur la *force* (le rameau de chêne) et sur la *paix* (le rameau d'olivier), proclame sur un champ d'azur (*vérité, pureté*) la Liberté, l'Egalité (devant la loi), la Fraternité qui forment sa devise. Mais pourquoi avoir inscrit cette devise en lettres de sable (deuil) sur un ruban d'or ?

Mieux eût valu, ce me semble, adopter pour cette devise la couleur de l'honneur et de la gloire, et que les lettres figurant la devise fussent de *gueules*, soit écarlates.

Il ne faudrait pas que l'on crût que la République française habillât de deuil sa célèbre devise : cela rappellerait l'interprétation satirique que l'on en fit, à propos du coin de la pièce de cinq francs de 1848, gravé par Oudiné.

Je borne là ma critique, et sans enthousiasme, pour le nouveau blason créé, qui doit être un peu alourdi par toutes ces pièces d'or, je me félicite d'avoir attaché le grelot, à cette question des armoiries de la République française. Cz

—

Un trompette du pont d'Arcole (LI, 331, 458, 681). — La notice que j'ai donnée sur Bonnet est extraite des *Fastes de la Légion d'Honneur*, dont la publication, commencée en 1842, comporte 5 volumes in-8 jésus, d'environ 600 pages chacun, imprimé sur deux colonnes. Les nominations s'arrêtent au décret du

25 prairial an XII (14 juin 1804). Toutes les notices ont été établies d'après les dossiers de la Grande Chancellerie et les états de service des Archives du ministère de la guerre. Ce travail considérable a été fait par MM. Liévyns, agrégé de l'Université, Verdot, chef d'institution et Bégar, Ingénieur de la marine, secondés par des archivistes de la guerre, MM. Turpin, Dolly, Hennet père, Charles Lacroix, etc. Il ne peut y avoir aucun doute sur l'authenticité des milliers de notices contenues dans ces cinq volumes. Quelle majestueuse glorification d'une grande époque que les notices de ces soldats ! du simple soldat arrivé maréchal d'Empire, prince... et roi, tout a l'attrait d'une gloire vécue. Ce sont bien là des *services exceptionnels*... mais très largement démontrés avec pièces à l'appui. DÉSIRÉ LACROIX.

—

Louis XVII était-il le fils de Louis XVI? (LI, 331, 403, 564, 677). — Je me permets de faire remarquer à Monsieur le comte de Varaize que ce ne sont pas *les* partisans de la survivance qui ont proclamé que Louis XVII n'était pas le fils de Louis XVI, mais *un* partisan. Aussitôt, les historiens de la survivance, M. Friedrichs et M. Provins, ont protesté.

Enfin le *Journal de Louis XVI* n'est pas de l'inédit, ayant été publié par Louis Nicolardot, il y a une vingtaine d'années.

MARTIN EREAUNÉ.

—

Le cardinal de Rohan et la Franc-Maçonnerie (XLIX, 667 ; L, 455, 681, 746 ; LI, 60, 176, 233, 290, 342, 622, 685). — Avant la Révolution, il y avait deux loges à Tulle :

L'*Intime Fraternité* constituée par le G.·. O.·. le 25 février 1787.

Elle eut comme vénérable : Dubois, baron d'Escordal, chef de brigade d'artillerie, commandant à Tulle.

Entrée en sommeil en 1790, elle se reconstitua en 1808, avec le baron d'Ussel, conseiller de Préfecture comme vénérable jusqu'en 1815. *Les Cœurs unis*, constituée probablement en 1788, avait pour vénérable en 1789 : Barry orfèvre. Entrée en sommeil en 1790, en 1815 elle dormait encore.

On ferait peut-être bien de profiter de son sommeil pour réveiller le cardinal de Rohan qu'on me semble avoir perdu sur la route du Limousin. Jusqu'ici, je ne l'ai rencontré ni dans les loges de Strasbourg, ni dans celles de Paris, ni dans les autres. J'attends avec impatience le renseignement d'un collègue mieux informé.

***

Le renseignement donné par Ragon n'est pas très exact en ce qui concerne les attributions.

Celui qui fut nommé représentant du Grand Maître, le 27 mai 1773, et proclamé le lendemain, n'était pas le cardinal de Rohan, mais Jules-Hercule-Meriadec de Rohan, prince de Guéméné, capitaine commandant de la Compagnie des gens d'armes du Roi, mestre de camp de cavalerie, second surveillant de la Loge de Saint-Jean de Montmorency-Luxembourg, une des deux loges du Régiment de Hainaut, constituée le 1er juin 1762 par la Grande Loge de France.

Né à Paris en 1726, le prince de Rohan émigra et mourut à l'étranger en 1800.

J.-G. BORD.

—

Roi de Hollande et roi des Belges (LI, 611). — On trouvera les détails désirés sur la jeunesse de Guillaume d'Orange, plus tard roi de Hollande, dans le livre du colonel F. de Bas « Prins Fredérik en Zyn tyd » dont je doute qu'il existe une traduction française. Quant au roi Léopold Ier on trouvera tous les détails dans les mémoires du baron de Stockmar, publiés à Berlin sous le titre « Denkwüdigktein aus den Papieren des Freihern Christ Friedr von Stockmar », dont il a été tiré parti par M. Saint-René-Taillandier pour son livre *Le roi Léopold et la reine Victoria*.

F. KOCH Jr.

***

En ce qui concerne Guillaume d'Orange, connu sous le Premier Empire, sous le nom de duc de Nassau, et plus tard, roi de Hollande, on trouve des détails très circonstanciés à son sujet aux pages 723 à 727 du 10e volume de Real : *Encyclopaedie oder conversations Lexicon* (Leipzig, J. A. Brockhaus, 1820). Il y a sur son compte 184 lignes, représentant chacune au moins le double des lignes de l'*Intermédiaire*. En voici le résumé très succinct :

Guillaume I (Guillaume-Frédéric d'Orange, roi des Pays-Bas et grand duc de Luxembourg), né à La Haye le 27 août 1772. Son père était le prince Guillaume V d'Orange et Nassau (il mourut le 9 avril 1806) et descendait

de Jean, frère cadet du célèbre taciturne. Sa mère était Frédérique-Sophie Wilhelmine, fille du prince Auguste-Guillaume de Prusse. Ce fut elle qui présida à son éducation, laquelle fut dirigée par Tollius, littérateur hollandais, pour les lettres, et par Stamford, tactitien et homme d'Etat, pour l'instruction militaire. En 1788, le jeune Guillaume fit un voyage en Allemagne, et séjourna à Berlin, à la cour de son oncle Frédéric-Guillaume II. En 1790, il revint étudier à Leyde : le 1er octobre 1791, il épousa Frédérique-Louise Wilhelmine, fille du roi de Prusse. Les Patriotes hollandais, opprimés par la maison d'Orange et réfugiés en France, décidèrent la Convention Nationale à porter la guerre dans les Pays-Bas. La guerre fut déclarée le 1er février 1793. Dans cette guerre, à laquelle Guillaume prit une part active, il eut pour compagnon d'armes son frère Frédéric I.

Après l'entrée de Pichegru à Utrecht (17 janvier 1795), où il reçut des patriotes le meilleur accueil, Guillaume V dut, le lendemain, s'embarquer à Schewningue, avec ses deux fils et quelques fidèles, pour l'Angleterre où on lui donna Hamptoncourt pour résidence. Ses deux fils revinrent sur le continent. Frédéric passa au service de l'Autriche et mourut à Pavie en 1799. Guillaume se rendit avec sa famille à Berlin ; la Prusse était, depuis le traité de Bâle, en paix avec la France, et Guillaume put s'occuper tranquillement de l'éducation de ses fils et de la mise en valeur des propriétés qu'il venait d'acheter en Silésie, ainsi que dans le pays de Posen, et sur lesquelles il affranchit les serfs. Ceci nous mène jusqu'à la fin de 1802, date à laquelle il transporta sa résidence à Fulda.

J'arrête ici cette analyse ; Guillaume d'Orange avait alors 30 ans ; et c'est sur sa jeunesse que des renseignements sont demandés. V. A. T.

*
* *

Sur la jeunesse de Guillaume Ier, je me bornerai à signaler à notre confrère, qui ne lit probablement pas le néerlandais, l'ouvrage de Lucien Jottrand : *Guillaume-Frédéric d'Orange Nassau avant son avènement au trône des Pays-Bas sous le nom de Guillaume Ier*, par un Belge (Bruxelles, 1827). Il y trouvera, au surplus, des indications bibliographiques.

Pour celle de Léopold Ier, il existe deux sources capitales :

1° Les notes autobiographiques de Léopold lui-même, rédigées sous forme de lettres à la reine Victoria, allant jusqu'en 1830 et publiées dans l'appendice du livre, composé, sous la direction de la Reine, par le lieutenant-général C. Grey : *The early years of his royal highness the Prince consort* (Londres, 1867) ;

2° La publication d'Ernest de Stockmar, fils de l'ami et conseiller de Léopold : *Denkwürdigkeiten aus den Papieren des Freiherrn Christian Friedrich von Stockmar* (Brunswick, 1872).

A propos de Guillaume et de Léopold, il y a aussi de très intéressants détails dans un livre trop peu connu : *Notice et souvenirs biographiques du comte Van der Duyn de Maasdam et du baron de Capellen*, recueillis par le baron Charles-Frédéric Sirtema de Grovestins (Saint-Germain-en-Laye, 1852). Je ne cite naturellement pas les biographies de Léopold Ier publiées par Théodore Juste, etc.

Quant à la maison de Saxe-Cobourg-Gotha, sur laquelle notre confrère demande également des renseignements, son histoire a été écrite par le Dr Weick : *Das herzogliche Haus Sachsen-Coburg-Gotha* (Carlsruhe, 1842). Auguste Scheler, bibliothécaire de Léopold Ier, a donné de cet ouvrage une excellente traduction libre, augmentée et annotée : *Histoire de la maison de Saxe-Cobourg-Gotha* (Bruxelles, 1846). A. Boghaert-Vaché.

—

Les Nassau-Siegen (XLI) — Dans le travail du marquis d'Aragon : *Un Paladin au XVIIIe siècle Le Prince Charles de Nassau-Siégen*, d'après la Correspondance originale inédite de 1784 à 1789.... Paris, Librairie Plon....1893, on lit, page 385 :

> Par un accord passé, le 30 novembre 1802, entre son plénipotentiaire M. de Rayneval, et M. de Lucchesini, chargé des pleins pouvoirs du prince d'Orange, *tous ces droits* étaient reconnus. Cet accord, il est vrai, ne pouvait avoir pour effet de lui restituer l'apanage de son grand-oncle dont le traité de Lunéville venait de disposer. Une forte indemnité, en l'en dédommageant, allait du moins lui permettre de mettre ordre à ses affaires et de finir en paix ses jours.

Vérité ou fantaisie ? De cet accord, on ne trouve pas la moindre trace dans les archives particulières de Sa Majesté la reine des Pays-Bas. Or, il n'existe pas de généalogie de la maison de Nassau — généalogie sérieuse — où l'on trouve les descendants de la marquise de Mailly de Nesle registrés comme des Nassau.

Peut-être le marquis d'Aragon aurait-il

l'obligeance de publier dans l'*Intermédiaire* le texte original de cet « accord », qui (permettez-moi de le dire) très probablement n'a jamais existé.

M. G. WILDEMAN.

—

Le second mariage de la duchesse de Berry (L, 722, 789, 844, 993 ; Ll, 59, 446, 574, 623, 681). — Je sais bien que le vrai peut parfois n'être pas vraisemblable, mais, tout de même, avec H. C. M., j'ai des doutes sur le voyage de Rotterdam en 1832. Espérons que M. le comte de Reiset, qui connaît si bien tout ce qui concerne la duchesse de Berry, nous donnera, dans son prochain volume annoncé en librairie, la démonstration incontestable que ce voyage a bien eu lieu. Il faudra alors ranger ce déplacement — la rentrée à Nantes, s'entend — parmi les plus extravagantes équipées de Marie-Caroline. En attendant, je pense comme H. C. M. Il me semble qu'il faudra faire la preuve de l'authenticité absolue de la lettre de Lucchesi-Palli, non seulement quant à l'écriture, mais encore et surtout quant à sa date réelle et aux détails qu'elle peut donner. On s'accorde généralement à dire que ce diplomate était un galant homme, incapable d'accepter le rôle de complaisant — moyennant avantages — qu'on a voulu lui attribuer. Il me paraît que ce n'est pas suffisant au point de vue purement historique et je crains pour la véridique Histoire que, précisément parce que galant homme et parce qu'amoureux, on le dit du moins, il ait bien pu affirmer après coup des faits inexacts, mais utiles à la cause de celle qu'il aimait et qui fut sa femme, sinon avant, du moins après Blaye.

Il y aurait donc lieu, en dehors de la lettre citée, à rechercher, ce me semble, s'il n'existe pas quelque autre trace de ce voyage. Il est impossible que dans les notes ou les mémoires laissés par les fidèles de Madame, on ne trouve pas trace du retour de celle-ci à Nantes. La chose fut trop importante pour tous ceux qui s'étaient compromis pour elle ; elle a dû frapper l'entourage immédiat de la princesse. Quand Charette, la loyauté en personne, dit que la princesse n'a pas quitté la maison du Guiny à l'époque en question, il faut, pour le contredire, plus et mieux qu'une simple indication, *qui peut être une complaisance* de la part de Lucchesi. Il faut des faits précis.

Personne, assurément, ne songe à contester le courage chevaleresque, l'admirable endurance de la duchesse de Berry, pas plus que la bonne foi absolue de ses historiens et de ses panégyristes, l'auteur de cette note, moins que quiconque. Mais les événements de 1832, l'obstination inconsidérée mise par la mère de Henri V à demeurer dans le pays, ont causé trop de mal et pour trop longtemps à nos populations de l'Ouest, pour qu'on ne soit pas fondé à rechercher comment, si elle est vraiment allée à Rotterdam, on a pu la laisser revenir à Nantes et qui doit porter devant l'Histoire la responsabilité d'une pareille aberration, dont les conséquences ont été si graves. Si la princesse avait la vue courte et la décision trop prompte, souvent irréfléchie ; si ses inconséquences ne sauraient se compter, il faut proclamer bien haut qu'elle avait un cœur admirable. Il eût suffi de lui faire comprendre à quels dangers elle exposait ses amis de l'Ouest, comment elle les perdait par sa seule présence au milieu d'eux, quand il n'y avait plus rien à tenter en faveur de son fils, pour qu'elle ne fût pas rentrée en France, si toutefois, vraiment, elle avait pu en sortir. Ceux qui ne l'auraient pas empêchée de commettre cette folie si coupable doivent être connus, dans l'intérêt même de la mémoire de Marie-Caroline. N'y aurait-il point eu là, si le fait est vrai, une autre infâme manœuvre du gouvernement alors au pouvoir ?

Comme le dit fort bien H. C. M. « en ce temps de faux documents qui trompent les plus perspicaces, on a le droit d'être méfiant ». La lettre Lucchesi-Palli gagnerait à être corroborée par des faits précis et concordants.

Il paraîtrait aussi nécessaire d'avoir des renseignements plus complets que ceux donnés jusqu'ici sur l'acte du mariage secret, conservé à Rome. Sans vouloir faire aucune comparaison désobligeante, on peut rappeler que le tout récent procès Casa-Riera nous a montré une fois de plus comment, en pays latins surtout, se peuvent établir, après coup, des actes d'état-civil plus ou moins conformes à la réalité. Je me permettrai donc de demander à M. Thyrria si, en dehors de l'*extrait* au-

thentique, qu'il a entre les mains, du registre romain constatant ce mariage et *sa date*, il a *vu* lui-même le registre et contrôlé l'acte original. Il serait fort utile que ce savant écrivain dise en quel état est ce registre, et comment l'acte en question s'y trouve transcrit ; si les feuillets sont cotés, paraphés, si les actes qui s'y trouvent ont bien tous les signes d'une authenticité indiscutable. Je n'apprendrai pas à M. Thyrria quels sont ces signes, il les connaît mieux que moi.

H. Baguenier-Desormeaux.

Cette note était prête, lorsque j'ai eu connaissance du dernier n° de l'*Intermédiaire*. Je pense avec M. P. du Gué qu'il y aurait intérêt à avoir le plus tôt possible le texte promis par M. le comte de Reiset. L'indication fournie par celui-ci, des archives de Brunsèe, a certainement son importance. Mais je ne crois pas que ce fait seul saurait infirmer les réflexions que je me permets plus haut.

—

Deutz, le dénonciateur de la duchesse de Berry (T. G., 276). — De la *Libre Parole* (mai 1905) :

C'est à tort qu'à propos d'un procès récent, on a prétendu que Deutz, qui livra la duchesse de Berry au gouvernement de Louis-Philippe, n'avait pas de famille.

Le Juif avait un frère qui changea de nom ; arrivé à quarante-deux ans, malgré sa fortune, il n'avait pu se marier bien qu'en ayant le vif désir.

Le frère de Deutz trouva à l'Assistance publique une jeune fille d'une rare beauté qui avait dix-neuf ans et qui consentit à l'épouser.

La belle-sœur de Deutz vit encore ; elle est veuve, âgée, très riche, et on a jadis fait courir le bruit de son mariage avec un sénateur républicain d'un département du centre qu'il est inutile de désigner autrement.

—

Camp de Bretagne (LI, 277, 623). — La date du dessin est bien 1843, et l'auteur est un officier tout récemment sorti de l'Ecole d'Etat-major. Les uniformes sont bien ceux de la fin du règne de Louis-Philippe. Tous les détails se rapportent à un campement de troupes et non à un camp d'ouvriers militaires.

K-y.

—

Les carrosses du comte de Chambord (LI, 446, 507, 626, 684). — J'ai le souvenir très précis d'avoir vu à plusieurs reprises M. le comte de Damas au manège Pellier. Il avait mis en vente au moins un des chevaux destinés à M. le comte de Chambord ; son cheval de parade C'était un grand cheval Isabelle, très brillant, mais d'une violence extrême. Je l'ai monté chaque matin pendant environ un mois, jusqu'au jour où il a été vendu à un député de Paris, M. de Senne. M. J. Pellier est mort, mais M. Gabriel de Villeneuve pourrait certainement préciser et compléter le renseignement.

J. G. Bord.

—

Une statue de Louis XIV à retrouver (LI, 554, 677). — Que mon érudit confrère M. Colas me permette de lui faire observer que je crois qu'il fait erreur en disant que la statue de Louis XIV est à Versailles. — Versailles, je crois, ne possède qu'un moulage en plâtre. — L'original en marbre de la statue, qui était à l'Hôtel de Ville, fut racheté par les Condés. Cette statue est à Chantilly, et je l'ai cataloguée, comme telle, dans le catalogue des objets d'art de sculpture du musée Condé.

Germain Bapst.

—

Statues déplacées (LI, 500, 575, 636, 688). — Les deux statues de femmes assises, indiquées par Léda comme marquant encore l'alignement de la grille séparant la place du Carrousel de la cour des Tuileries, ne figurent plus à cet emplacement, depuis l'établissement du jardin entre la rue des Tuileries et l'Arc du Carrousel. Elles ont été déplacées, à l'occasion de la formation de ce jardin, et reportées en avant, dans la direction de la place. On pouvait, récemment, se rendre compte qu'elles n'étaient plus dans l'axe de l'Arc; je dis récemment, car ces statues ont été encore l'objet d'un nouveau déplacement, à la suite de travaux d'agrandissement du dit jardin, travaux en cours d'exécution.

Albert Gate.

*
* *

Des deux statues exposées devant la porte d'honneur du palais de l'Industrie, l'une (Charlemagne) portait un *globe*, l'autre (François Ier) un *sceptre*.

De là vint, à un caricaturiste, l'idée qu'ils jouaient au *bilboquet*.

Je ne sais trop si la statue de François Ier, qui décora pendant quelques années la place du Louvre, portait bien

un *sceptre*, si elle était en plâtre, cet attribut pourrait y avoir été facilement ajouté. Quoi qu'il en soit, il ne m'est pas bien démontré qu'il s'agisse de la même statue. LÉDA.

—

Actes de divorce chez les protestants (LI, 610). — Comme le dit M. La Coussière, « ceux qui étaient de la « R. P. R. comme on disait, n'admet- « taient pas l'indissolubilité du mariage ».

C'est vrai, mais le mariage ne pouvait être dissous par l'Église Réformée que dans un seul cas, ainsi défini par l'article IX des actes généraux du IIIe synode national, tenu à Orléans le 25 avril 1562.

Touchant le règlement des mariages dissouts par adultère, les églises ne pourront marier les parties sinon avec la condition qui s'ensuit : quant à la partie offensée et qui n'a point failli, elle sera tenüe de poursuivre par jugement et devant le magistrat la partie qui l'a offensée, jusqu'à ce que par une sentence définitive elle soit düement convaincüe : De laquelle sentence la dite partie fera apparoir la teneur au consistoire, demandant congé et permission de se remarier ; lequel consistoire, les parties étant appellées, procédera à ladite permission.

Et pour le regard de la partie qui a offensé, elle ne pourra etre reçüe à se marier devant que sa partie ne le soit, si ce n'est qu'après un long temps elle déclare qu'elle ne veut pas se marier ; Et alors l'église pourra procéder au mariage de la dite partie qui auroit offensé après qu'elle aura fait une pénitence publique telle que le consistoire lui ordonnera.

Si M. La Coussière n'a jamais vu d'acte constatant le remariage d'un protestant, du vivant de l'autre conjoint, cela prouve que les adultères, seule cause admise pour permettre ces remariages, étaient extrêmement rares chez les Réformés de la période qu'il a étudiée.

V. A. T.

—

Bénédictins francs-maçons (LI, 58, 181, 243, 292, 343, 408, 518, 687). — Dans l'*Univers maçonnique* de César Moreau (p. 365-377), on trouve une liste biographique de *Francs-maçons qui se sont fait un nom par leurs talents et leurs vertus*. Parmi ceux-ci se trouvent les ecclésiastiques francs-maçons dont les noms suivent :

ATTAIGNANT (L'abbé Charles-Gabriel de l'), chanoine de Reims.

BARON (L'abbé Olivier-Julien), prieur de la croix de Corneillée, Grand Ecossais, second surveillant et l'un des fondateurs avec le baron de Walterstroff de la Loge de la *Réunion des Etrangers*, Orient de Paris, fut un des membres les plus instruits, les plus zélés de l'atelier.

CHAMPEAUX (l'abbé Guy de), vicaire-général de Nîmes, chanoine de Saint-Honoré, grand-Ecossais, membre, en 1785, de la royale loge de la *Réunion des Etrangers*, Orient de Paris. Il est l'un des maçons distingués du dix-huitième siècle.

DELILLE (L'abbé Jacques), poète célèbre. La loge des *Neufs Sœurs* eut la gloire de posséder l'abbé Delille parmi ses membres distingués à l'époque de sa reprise des travaux en 1806.

DENIS (L'abbé Pierre), prieur de Talézieux, Maître, premier orateur de la loge de la *Réunion des Etrangers* fondée en 1784.

EXPILLY (L'abbé Jean Joseph d') naquit à Saint-Remy en Provence et mourut en 1793. L'un des écrivains les plus instruits, les plus laborieux, les plus féconds et les plus exacts en géographie, était membre du Grand Orient de France avant la Révolution. Le 12 juillet 1787, deux étrangers en costume musulman s'étant présentés à la *Chambre des Provinces* assemblée, l'abbé Expilly fut chargé de les tuiler et de les introduire.

PINGRÉ (L'abbé Alexandre-Guy), chanoine, bibliothécaire de Sainte-Geneviève, chancelier de l'Université de Paris, fut un des plus zélés francs-maçons. Il présida la loge de l'*Etoile polaire*, Orient de Paris, fut député de plusieurs loges, officier du Grand Orient et deuxième surveillant de la *Chambre des Provinces*.

ROBIN (L'abbé), curé de Saint-Pierre d'Angers ; historien, littérateur, auteur des recherches sur les *Initiations anciennes et modernes*.

Page 377 de l'*Univers maçonnique*, dans un relevé bibliographique d'ouvrages pour ou contre la Franc-Maçonnerie, on lit le titre suivant d'un placard de condamnation des adhérens à la Maçonnerie : « Edit du cardinal Firrao publié au nom du pape Clément XII, portant défense à qui que ce soit de se réunir aux Francs-Maçons sous peine de mort. Rome, in-

plano, 1739 ». Benoît XIV en 1751 lance à son tour une bulle contre les Francs-Maçons.

Malgré les foudres papales et la menace de la peine capitale, le clergé n'en continua pas moins à s'affilier à la Maçonnerie. L'abbé Pernetti fondait à Avignon, en terre papale, la loge des *Illuminés* au rit hermétique qui, suivant Alarcours de Nègre, fut transportée à Montpellier sous le titre d'*Académie des vrais Maçons* (Voir *Le Sanctuaire de Memphis* ou *Hermès*, développements complets des mystères maçonniques : p. 12). Enfin le même auteur (p. 13) mentionne un rite du *Palladium* (?) dont aurait fait partie Fénelon, l'antagoniste de Bossuet.

J. VÉRAX.

—

Modèles en relief de la Bastille (T. G., 91 ; LI, 235, 345). — Il s'en trouve un aux Archives de Rotterdam et, si je ne me trompe, au château Biljoen près d'Arnhem, de même qu'au Musée historique de Berne. Sait-on si des envois de modèles ont été faits à l'étranger, et à quelle occasion et à quelle époque ?

F. KOCH Jr.

—

Eglises fortifiées (T. G., 308 ; XXXVIII ; XXXIX ; XLI à XLIV ; XLIX ; L). — L'église de Pichanges, canton d'Is-sur-Tille (Côte-d'Or) déjà citée l'année dernière par l'un de nos collaborateurs, est un beau petit monument rajeuni, vrai bijou du moyen âge qui, indépendamment de sa nef, pur XIIIe siècle, de son chœur XVe siècle, avec sa belle fenêtre de fond nouvellement enrichie d'un vitrail, présente des caractères architectoniques militaires très curieux.

A l'ouest, la porte principale est surmontée d'un orifice partant des combles en plan incliné, permettant de lancer des projectiles sur les assiégeants. A l'Orient, au sommet du pignon, ouverture carrée avec corbeaux servant à protéger la fenêtre.

J'emprunte ces renseignements à un membre de la commission des antiquités de la Côte-d'Or, qui termine sa note, en disant avec raison que l'église a toujours été et sera toujours une des meilleures inspiratrices du génie et des beaux-arts.

E. M.

Devise à expliquer : Ta Hativeté (LI, 614, 708). — On ne peut guère déchiffrer l'anagramme signalé par M. de Laborde sans avoir au moins une indication sur la nature du manuscrit.

La devise :

TA HATIVETÉ MA BRVLÉ

peut se lire :

A MATTHIEV BATELEVR

et il est vraisemblable que le nom à trouver est précédé du prénom Matthieu ; mais je ne propose pas le reste de la lecture sans hésitation.

***

—

Les Barbets des Alpes-Maritimes (XLI ; XLIII). — Chez les anciens Vaudois, Barbet signifiait *oncle*, c'est-à-dire vénérable. Ce nom servit à désigner les pasteurs, et, par extension, les milices vaudoises. Cartinat ne les désignait pas autrement. Barbet dut prendre une signification péjorative par suite de la mésestime en laquelle étaient tenus les descendants des sectaires du XIIIe siècle, qui, traqués et refoulés dans les Alpes, vivaient dans une sorte de promiscuité animale.

Mais il n'est nullement prouvé que les Barbets-Vaudois eussent exclusivement élu domicile dans le seul comté de Nice !...

A. S..E.

—

Rectification de nom patronymique (LI, 668). — Si notre confrère M. L. de B. veut bien consulter l'*Intermédiaire* (XLV, 844, 975 ; XLVI, 505, 506), il verra que, contrairement à ce qu'il suppose, on s'est déjà occupé dans nos colonnes des questions de changement, modification, addition de nom.

M. L. de B. paraît viser plutôt la rectification de nom, mais il n'y a aucune corrélation entre cette rectification qui constitue une *rectification* d'acte d'état-civil, et les changements ou additions de nom qui constituent une *modification* d'état civil.

La *rectification* de nom est un droit acquis à tout citoyen victime d'une erreur d'acte d'état civil. Elle est prononcée par jugement du Tribunal civil et il n'y a pas d'autre voie légale à suivre pour l'obtenir.

Quant à la voie de la pétition à laquelle fait allusion notre confrère, elle n'est applicable qu'aux demandes de changement, modification ou addition de nom,

formées par des personnes qui ne peuvent invoquer un droit ni une erreur d'acte d'état civil, mais qui basent simplement leur demande sur des raisons de convenances personnelles, de famille, de nécessités commerciales, qui sont victimes de confusion de nom, qui désirent ne plus porter un nom déshonoré ou prêtant à équivoque, etc.

Dans ce cas, les formalités à remplir sont celles que nous avons indiquées précédemment.

Je rappelle également qu'il existe des spécialistes en la matière : ce sont les référendaires au sceau de France, *seuls* légalement autorisés à représenter les parties dans les demandes en investiture, échanges, réductions de majorats, en transmission de titres, changements, additions de nom, dispense de parenté, d'alliance et d'âge pour mariage, etc.

Je m'étonne qu'une revue de jurisprudence sérieuse puisse ignorer l'existence de la Compagnie des Référendaires au sceau de France qui a un caractère absolument officiel et dont la liste des membres figure dans tous les annuaires (voir *Bottin-mondain*, p. 1100).

EUGÈNE GRÉCOURT.

*
* *

La question a deux solutions :

1° C'est aux tribunaux qu'il appartient de statuer sur les questions de *Rectification de nom*, par application des art. 99, 100, 101 du code civil.

Les formes de la procédure à suivre à cette occasion, sont fixées par les art. 854 à 858 du code de procédure civile.

2° Le droit de régler les demandes en collation, vérification, confirmation et reconnaissance de titres nobiliaires, a été conféré au Conseil d'administration établi auprès du garde des sceaux, ministre de la justice, — (décret du 10 janvier 1872, supprimant le Conseil du sceau des titres que le décret du 8 janvier 1859 avait rétabli). — Enfin, des décrets doivent être rendus en Conseil d'Etat, sur avis nécessaire du dit Conseil, pour *Autorisation de changements, substitutions ou additions de noms*, avec ou sans particule. V. notamment à ce sujet, (pour procédure) : *Etat des personnes qui ont fait modifier leurs noms patronymiques*, (DÉCRETS DE 1871 à 1900) par M.C de Saint-Marc.(1re partie, 1871-1880).(Niort, Clouzot et chez l'auteur).

La 2e *partie* de cet ouvrage (*1881 à 1890*) est précédée d'une Étude sur la noblesse maternelle dans le passé, son usage, son application à notre époque,et son abus par des additions de noms non autorisée par décrets. Vicomte C. DE BL.

—

Les alliances des Valois St-Remy (Ll,4,75,249,409,524,641). — Après avoir bien remercié M. Th. Courtaux des communications très documentées qu'il a eu l'obligeance de transmettre à l'*Intermédiaire*, je me permets de lui adresser une question secondaire qui résulte de l'analyse du contrat de mariage de Pierre-Jean de Saint-Rémy avec Marie de Mullot (1673).

Cette Marie de Mullot n'est pas citée dans l'*Histoire de la famille Mullot de Villenaut*, par M. O. de Villenaut, ce qui m'avait porté à conclure qu'elle était probablement issue d'une autre souche.

Cependant l'on remarque qu'à son contrat de mariage assiste Jean-François de Mullot, écuyer, seigneur de *la Mothe* avec Marguerite de Castres de la Baume son épouse. Je n'ai pas trouvé cette alliance dans la notice de la famille de la Baume que donne Guichenon (*Histoire de Bresse et de Bugey*) ; cependant, d'après les dates, je crois qu'on peut identifier la femme de Jean-François de Mullot avec Marguerite de Castres de la Baume, fille d'Antoine, seigneur de Michery, et d'Anne de Bouveyde, que Guichenon nomme, mais sans en donner l'alliance.

A la famille Mullot de Villenaut appartenaient bien Regnaut, Alain, Charles et Claude de Mullot, seigneurs *de la Motte-Panardin*, mais ce dernier n'aurait laissé que quatre filles mariées vers 1650. Est-ce à ces seigneurs de la Motte-Panardin qu'il faut rattacher Jean-François seigneur de la Motte et aussi la femme de Pierre-Jean de Saint-Remy ?

Le mariage de René de Saint-Remy, baron de Fontettes, avec Jacquette Bréveau, est-il bien de 1646 ? Dans les Tablettes généalogiques de la maison de Valois de Saint-Remy, par Socard (p. 14), il y a la date 25 avril 1636 ; d'ailleurs leur premier enfant figure né et baptisé le 25 mars 1636. S'agit-il d'un mariage un peu en retard ? Dans ces cas, dans les contrats de mariage, n'avait-on pas l'habitude de

déclarer l'enfant ou les enfants qui étaient déjà nés ?

M. Th. Courtaux, toujours si bien renseigné, peut-il résoudre les questions que je viens de poser ?

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Pauline de Beaumont (LI, 669).— Les correspondants de Joubert 1785-1822. Lettres inédites de M. de Fontanes, Mlle de Beaumont, publiées par Paul de Raynal. Paris, Calmann, 1885, in-16.

—

Boufflers ; prononciation du nom (LI, 165, 301, 641, 695). — La prononciation locale du temps présent, citée col. 641, prouve peu en faveur de la prononciation correcte : car celle-ci doit être l'ancienne, et il faut la chercher, ou dans des documents anciens, ou dans la tradition de la bonne société (c'est-à-dire de la société aristocratique). En effet, par suite de la demi-instruction des maîtres d'école — et cette demi-instruction équivaut souvent à l'ignorance — ceux-ci s'imaginent d'ordinaire que les lettres écrites doivent se prononcer : par leur enseignement dans l'école et par l'autorité que leur donne leur état social, ils réforment la prononciation traditionnelle et la remplacent par une nouvelle. Cela s'est passé en plusieurs endroits et peut s'être passé à Boufflers. Il faudrait interroger des gens de quatre-vingts ans dans le pays même.

Cela dit dans la question générale et sur la valeur contestable de témoignages du temps présent, je note, à tout hasard, que dans le grand *Dictionnaire français-allemand* de C. Sachs (Berlin, 1869-1874) qui contient des noms propres et qui figure la prononciation de tous les mots, on fait prononcer le nom de Boufflers avec une R finale (pour marquer que l's ne se prononce pas). G. Servandy.

—

Flocon (LI, 391). — On trouvera des renseignements sur Flocon, surtout sur les dernières années de sa vie en exil, dans les *Souvenirs de jeunesse de Scheurer-Kestner*, qui ont été publiés dans la *Revue des Revues*, et vont paraître sous peu, considérablement augmentés, à la librairie Fasquelle. O. S.

Fualdès, juge de Charlotte Corday (T. G., 369 ; LI, 530, 557, 624, 682). — Il n'est pas douteux que Fualdès a été l'un des jurés du jugement de Charlotte Corday.

Du dossier des jurés qui est aux Archives, il résulte que le 26 juillet 1793, quinze jurés sont convoqués par le ministère de Me Auvray, huissier audiencier, et cette liste est notifiée à l'accusée.

Fualdès, rue Saint-Honnoré (*sic*) est le dixième, et son nom figure le lendemain avec onze autres, comme juré de jugement, dans le procès-verbal de la séance du tribunal criminel révolutionnaire.

Il n'est pas douteux, d'autre part, que Fualdès est le même qui fut la victime du célèbre crime du 19 mars 1817.

L'affaire Fualdès est dans toutes les mémoires, et, pour beaucoup d'ignorants, déshonoré après avoir été assassiné, Fualdès semble être l'assassin ! Geo. L.

—

M. Eugène Guillaume (LI, 612, 698). — M. H. C. M. demande quelle est la date de la leçon d'ouverture de M. Guillaume au Collège de France. Qu'il ouvre les *Notices et Discours*, p. 2-48. Il y trouvera cette lecon, consacrée par M. Guillaume à son prédécesseur Charles Blanc, et professée dans la chaire d'esthétique du Collège de France, le 4 décembre 1882.

Quant à l'allocution de M. Guillaume adressée à Léon XIII, à l'occasion de son Jubilé, elle fait partie des *Discours et allocutions*, p. 233-236.

Que M. H. C. M. ne cherche pas très loin ses sources d'informations : chez M. Guillaume lui-même, dans son appartement de la rue de l'Université, il trouvera sur la vie et l'œuvre du maître tous les renseignements désirables. M. Guillaume était trop l'homme de la méthode, encore qu'il n'eût pas grande considération pour Descartes, pour n'avoir pas soigneusement classé tous les documents biographiques qui le concernent. Je tiens, d'ailleurs, de M. Guillaume lui-même qu'il notait sur des carnets cartonnés tout ce qui l'intéressait personnellement. Ces carnets étaient placés dans un meuble, entre les deux fenêtres de son salon.

Pour le Directorat de M. Guillaume à l'Académie de France à Rome, je suis à la disposition de notre confrère pour lui communiquer les documents que je pos-

sède sur cette période, et que je tiens de l'artiste et de mon regretté ami M. Crost, ancien chef du service de l'enseignement à la Direction des Beaux-Arts. J'ai souvent eu l'honneur d'être reçu à la Villa Médicis, dans ces dernières années, par M. Guillaume qui s'intéressait à mon *Histoire de l'Académie de France*. Au cours des longues visites que je lui faisais, il me parlait de sa chaire du Collège de France et de la publication qu'il projetait de ses leçons presque toutes rédigées : ces volumineux manuscrits sont sans doute entre les mains de sa fille, Mme Lefuel, à qui M. H. C. M. pourrait en demander communication.

HENRY LAPAUZE.

—

Ulric Guttinger ou Guttinguer (LI, 502, 582, 643, 699). — En adressant mes meilleurs remerciements aux confrères intermédiairistes, j'ajouterai, pour confirmer leurs réponses, que si Asselineau a écrit Guttinger dans sa *bibliographie romantique*, son catalogue, publié en 1875, n'en porte pas moins Guttinguer.

MARTIN EREAUNÉ.

—

Le comte d'Hérisson (LI, 612, 702). — D'après l'acte de naissance du comte Maurice d'Hérisson, l'officier de mobiles — l'auteur — son père était Guillaume *Irisson*, propriétaire à Paris. En marge de cet acte est une mention disant qu'en 1869, par un arrêt de la cour de Paris en date du..., M. Maurice Irisson est autorisé à s'appeler Irisson d'Irisson. C'est sous ce nom, et sous ce nom seul, qu'il est inscrit sur les contrôles, tant comme soldat que sous-officier dans l'armée et plus tard comme officier dans la mobile. Il s'était engagé sous le nom de Maurice Irisson.

En conséquence, on pourrait peut-être nous dire : 1° quel était l'arrêt visé en marge de l'acte de naissance ; 2° quel était l'état de son père qualifié de propriétaire ; 3° reproduire le bref du pape le nommant comte d'Hérisson, bref qu'indique notre confrère X. ; 4° nous indiquer quel rapport lui et les siens ont avec les d'Hérisson que cite notre confrère Le Lieur d'Avost.

GERMAIN BAPST.

*
* *

Le comte d'Hérisson, plus chroniqueur qu'historien et, partant, sujet à caution, était un homme charmant et distingué. On savait que, fils de la bonne bourgeoisie, il n'était pas né d'Hérisson, mais qu'il devait ce nom à une adoption qui l'avait mis légitimement en possession de papiers authentiques. Quoique né Irisson, il pouvait donc se faire appeler Hérisson à plus juste titre que tant de personnages que l'on connait, dont les prétentions ne résisteraient pas à un examen, même superficiel.

Une fois en possession de ce titre, les Irisson firent de leur mieux pour l'imposer, et leur qualité incontestable de chevaliers de Malte les y aida.

A. B. X.

*
* *

Le père Irisson était sellier, l'oncle, Allard, carrossier :

Les deux frères, Georges et Maurice se sont appelés Irisson jusqu'en 1866. A cette époque, un M. d'Hérisson les adopta. Ils ont alors fait savoir par une note dont on pourrait retrouver trace, qu'ils avaient relevé le nom d'Irisson d'Hérisson ; ils prenaient comme armes parlantes un hérisson ; en 1873, ces messieurs ont acquis une tour antique à Hérisson (Allier).

Georges, étant secrétaire d'ambassade à Rome, songea à acheter le tombeau d'un cardinal Errizoni, superbe morceau de sculpture tombale de la Renaisance et où figuraient leurs armes. Peu de temps après, dans un accès de fièvre chaude, il se brûlait la cervelle dans le petit appartement qu'il occupait rue de la Ville-l'Evêque.

Maurice est mort au Sénégal, où le ministre de la marine lui avait donné une petite place.

Le grand-maître de l'ordre de Malte, le comte Ceschi di Santa Croce, les a reçus sur les preuves qu'ils tenaient de leur adoption.

On pourrait retrouver leurs parentés à la mairie du 8e, pour l'acte de décès de Georges, et aussi son billet de faire-part chez Borniol ou Lamy-Trouvain. Les archives des Affaires étrangères, du Ministère de la marine et de l'Etat civil, avenue Victoria ne seraient pas explorées à cet égard inutilement.

V.

*
* *

Le Dr L. trouvera dans *Nos écrivains*, par Saint-Patrice, illustré par Lilian, Première série, Paris, Georges Hurtrel, artiste-éditeur, 1887, p. 185, le portrait du comte d'Hérisson (Maurice

d'Irisson) et une courte notice à lui consacrée. D'après cette notice, le comte d'Hérisson est né à Paris en septembre 1835. Je ne me suis jamais inquiété de connaître son acte de naissance et je ne crois pas qu'il ait eu l'occasion de le publier. Le comte d'Hérisson compléta ses études aux universités de Leipzig et Heidelberg. Il accompagna le général de Montauban (Palikao) en Chine. Pendant la campagne de 1870, il fut attaché au général Trochu comme officier d'ordonnance et se rendit avec Jules Favre à Versailles comme interprète et expert ou conseiller militaire.

Vers 1892, je crois, il fut nommé commandant de la milice coloniale à Libreville. Il s'y rendit avec sa femme et sa fille. Rapatrié peu de temps après pour cause de santé, il fut envoyé à Constantine, où il est décédé vers 1896. Sa femme et sa fille doivent y vivre encore. Mais ce n'est là qu'une simple supposition de ma part.

Il était apparenté à la comtesse de Gidrol, née de Polastron, qui a laissé un volume de poésies et qui m'a maintes fois raconté, non sans une certaine fierté, les succès mondains que son brillant cousin avait remportés dans les salons du Second empire.

C'était un homme d'une grande distinction, d'une rare beauté, doué d'un esprit très vif et très fin, d'un caractère éminemment chevaleresque et d'un courage à toute épreuve.

« Comte d'Hérisson » n'est pas un pseudonyme. OTTO FRIEDRICHS.

—

Le Noir, lieutenant de police (XLVII; XLVIII; L: LI, 15, 80, 254, 303, 474, 582, 702). — La seconde femme de Jean-Charles-Pierre le Noir s'appelait Sophie-Elisabeth Huguenin, fille de François Huguenin, bourgeois de Neuchâtel, et d'Elisabeth Guldimann, bourgeoise de Soleure.

Elle était veuve de Gratien, vicomte de Flavigny. On trouvera quelques détails sur elle dans les souvenirs de sa petite-fille, la comtesse d'Agoult (Daniel Stern) édités en 1880 par Calmann Lévy.

— E. DE LA L.

Vie de Mandrin (T. G., 554). — M. Chenavaz avait entrepris la réhabilitation de Mandrin : a-t-il réalisé son projet ?

Mérimée (LI, 665). — La famille Mérimée, de Mantes, se croit d'origine commune avec Prosper Mérimée, mais le représentant actuel ne saurait l'établir. Si P. B. s'intéresse à cette question, voici ce que j'ai recueilli à son intention :

M. Auguste Mérimée, horloger-bijoutier, né à Mantes le 29 octobre 1861, est fils de Valère Mérimée, né à la Cornillière, faubourg de Laigle (Orne) en 1833. Il était fils de François M., né à Laigle en 1809, fils de N. Mérimée, horloger à Laigle, rue des Emangeards, né en ..... Il avait été petit page d'une duchesse de Broglie qui lui avait fait avoir une maîtrise d'horloger. Ce Mérimée avait plusieurs frères.

Prosper Mérimée est né à Paris en 1803. Il s'agit maintenant de savoir quelle est l'origine de ses ascendants.

E. GRAVE.

*
* *

Je possède le portrait de Mlle Jenny Dacquin ; il va être reproduit dans une étude très documentée et fort complète sur la célèbre *Inconnue*, de Prosper Mérimée, dont je suis l'auteur et que je compte faire éditer très prochainement à Paris. On trouvera dans cet ouvrage la généalogie de sa famille, sa biographie, ses œuvres de jeunesse, sa correspondance (125 lettres s'étendant de 1854 à 1889), et une Réfutation des Lettres apocryphes qui lui ont été attribuées. Plusieurs planches serviront d'illustrations au volume.

LE CHERCHEUR DE B.

—

Le chevalier de Montreuil (LI, 503, 644, 704). — Gohin, chevalier de Montreuil, ne s'est pas marié à Mantes en 1733.

L'acte ne se trouve sur les registres ni de Sainte-Croix, ni de Saint-Maclou, les deux paroisses de la ville. La famille étant angevine : ne serait-ce pas plutôt à Nantes que fut célébré ce mariage ?

E. GRAVE.

—

Fulvie Pic de la Mirandole, comtesse de Randan (LI, 559, 646). — Elle donna plusieurs enfants à son mari : un seul s'est marié, Jean-Louis de la Rochefoucault, comte de Randan, tué le 10 mars 1590 à la bataille d'Issoire, qui, d'Isabelle de la Rochefoucauld, sa

femme, laissa une fille unique, Marie-Catherine, créée duchesse de Randan en mars 1661, née vers 1588, décédée le 10 mai 1677, qui avait épousé, le 8 août 1607, Henri de Bauffremont, marquis de Senecey (P. Anselme. *Hist. des grands officiers*, t. III, p. 436).

G. P. Le Lieur d'Avost.

*
* *

Il suffit d'ouvrir le P. Anselme, Moreri, ou n'importe quel généalogiste pour trouver que Fulvie était fille de Galeas ou Galeotti Pic IIe, comte de la Mirandole et de la Concorde. Mais je voudrais bien savoir, à mon tour, d'où vient Guillaume Pic de la Mirandole, bailli d'Epernon, de 1442 à 1444. Il est cité ainsi et à cette date, dans le *Nobiliaire de Montfort-l'Amaury*, et la note est tirée des Archives d'Eure-et-Loir, B. 80. S'il n'y a pas d'erreur de date, qui est ce Pic de la Mirandole ? E. Grave.

—

Famille Patras (L, 894 ; LI, 29). — Abraham Patras fut, en effet, gouverneur général des Indes-Orientales, de 1735 à 1737. Dans J. P. J. du Bois, « Vies des Gouverneurs Généraux avec l'abrégé de l'histoire des établissements hollandais aux Indes-Orientales. La Haye, chez Pierre de Hond, 1763 », on trouve, avec son portrait, la notice biographique suivante :

Natif de Grenoble, s'engagea comme simple soldat au service de la Compagnie, partit en 1690, à bord du vaisseau le Hobrée, fut fait assistant en 1696, teneur de livres en 1698, sous-commis en 1703, commis en 1709, premier commis en 1713, visitateur-général en 1720, directeur de Bengale en 1724, une seconde fois en 1730. Conseiller extraordinaire des Indes en 1732 et Gouverneur Général en 1735. Il mourut le 3 mai 1737.

Dans l'Annuaire de l'armée hollandaise de 1778, j'ai trouvé J. N. Patras comme cornette de l'escadron des Gardes du Corps du Stadhouder, avec rang de colonel, nomination du 13 mars 1775, en garnison à la Haye.

Je ne crois pas que la famille existe encore en Hollande actuellement.

F. Koch Jr.

—

Sieyès. Orthographe de ce nom, sa prononciation (XLVII : L). — Abonné depuis peu à l'*Intermédiaire*, j'ignore si, au sujet de la prononciation du nom de Sieyès, on s'est servi d'un renseignement contenu dans la correspondance de Camille Desmoulins : « L'abbé « dont vous n'avez pu déchiffrer le nom « est l'auteur du livre trois fois imprimé : « *Qu'est-ce que le tiers* ? l'abbé Sieyès ; on « prononce Syess ». Lettre de C. Desmoulins à son père du 3 juin 1789.

Roch.

—

Un poète inconnu : Charles Valette (LI, 503, 648, 707). — J'ai vu, une ou deux fois en 1863, Charles Valette, l'auteur du recueil de vers intitulé : *Les Filles d'Eve*, chez mon ancien camarade de lycée : Honoré Pontois, qui, alors attaché au ministère de la justice, devait être plus tard successivement juge au tribunal d'Annecy, conseiller à la cour de Bourges, conseiller à la cour d'Alger, président du tribunal de Tunis et enfin, par la grâce du général Boulanger, qu'il avait connu à Tunis, député des Deux-Sèvres. A ses débuts, comme fonctionnaire, Pontois faisait du journalisme, et, quand je le retrouvai à Paris, il écrivait dans un petit journal dirigé par Victor Cochinat, *La Causerie*, je crois.

Il avait aussi fait représenter une pièce à Bobino, en collaboration avec Fernand Langlé, le frère cadet d'Aylic Langlé.

Plus tard, il a publié plusieurs ouvrages, parmi lesquels je citerai un recueil de contes : *Les petits-fils de Tartufe*, une monographie sur *La conspiration du général Berton*, un *Projet d'organisation judiciaire* que j'ai visé avec éloges dans mon livre : *La Confédération Française, forme nouvelle de gouvernement*, un recueil d'observations piquantes, paru à Alger sous ce titre : *Libres Pensées*.

Or, pour en revenir à Charles Valette, qui probablement avait connu Pontois au journal de Cochinat, et pour lequel Auguste Vacquerie avait quelque estime, je me souviens très bien de ma rencontre avec lui chez Pontois, et, comme on dit vulgairement, je suis payé pour cela. Je le vois encore, grand, maigre, émacié, arrivé presque au dernier période de l'horrible phtisie, à laquelle il devait succomber, tel que l'a fort bien peint le bibliophile anonyme dont il a été parlé par le *Questionneur* : je le vois arpentant fiévreusement de ses longues jambes le jardinet qui attenait au rez-de-chaussée

occupé par Pontois, rue Rochechouart, y cherchant, d'arbre en arbre et d'arbuste en arbuste, les araignées qui abondaient en ce lieu, et qu'il croquait, l'une après l'autre, toutes vivantes, à ma grande stupéfaction, en disant que c'était un mets excellent, aussi délicat que la noisette. C'est le seul souvenir que j'aie conservé, mais très net, du pauvre Charles Valette dont la passion pour la chair de l'araignée n'était pas de nature à m'attirer vers lui, d'abord parce qu'une telle façon de se nourrir me paraissait trop répugnante et ensuite parce que j'avais déjà pour les moindres bêtes cette commisération, sans doute exagérée, qui n'a fait que s'accroître depuis et qui m'a rendu souvent très malheureux. EDMOND THIAUDIÈRE.

—

Verum est... citation à retrouver (LI, 562). — La citation est de Lucrèce (De Natura deorum IV, 501) *parce detorta*, puisque de la constatation des erreurs des sens elle irait à rien moins qu'à la théorie sensualiste du témoignage des sens.

. . . . . verum est
Etsi non poterit ratio dissolvere causam.

Alors que Lucrèce a dit :

Notre foi en eux doit être toujours égale, toutes leurs conjectures sont éternellement vraies; si la raison ne peut démêler pourquoi une masse carrée de près, semble ronde de de loin etc.

JACQUES SAINTIX.

—

Les manuscrits de M. de la Sicotière (LI, 609). — Les manuscrits du regretté M. de la Sicotière ont été légués par lui à la bibliothèque municipale d'Alençon ; je ne sais si parmi eux se trouvent les notes sur Blessebois ainsi que le manuscrit des *Aventures du parc d'Alençon* de cet écrivain, mais on pourrait s'en informer auprès du bibliothécaire d'Alençon, M. E. Richard. A. VR.

—

Le Cénacle (LI, 280, 653). — Pour confirmer la réponse de M. J. Troubat, voici quelques lignes extraites d'une lettre inédite de G. S. Trebutien à une de ses correspondantes, en novembre 1866 : « Oui, certes, je connais personnellement M. Sainte-Beuve. A mon dernier voyage à Paris, il me fit l'insigne honneur de m'inviter à dîner en tête-à-tête avec lui au restaurant Magny, dans le petit salon où se réunit d'ordinaire *le cénacle*... »

MARTIN EREAUNÉ.

—

« La Satire du Pont Saint-Michel » (LI, 504, 653). — La pièce signalée par notre confrère P. L. est en effet assez curieuse ; c'est un petit in-12 de 23 pages, dont la majeure partie est occupée par le poème qui lui donne son titre. A la suite dudit poème sont des *Enigmes nouvelles* et des *Poésies diverses* dont il n'y a rien à dire et qui n'ont qu'une bien mince valeur littéraire.

La *Satire du Pont Saint-Michel* est une imitation faible, très faible, des *Embarras de Paris ;* il n'est même guère possible d'établir une comparaison avec le modèle, mais elle constitue un document très parisien et assez intéressant. Je n'en ai pas découvert l'auteur ; j'avoue d'ailleurs que je n'ai pas beaucoup cherché. Ce qui semble certain, c'est que cet auteur est tourangeau ; il met ce vers dans la bouche d'un de ses interlocuteurs :

De nos francs T*** (*sic*) telle est l'humeur sincère

— Quoi vous êtes...? — Natif de Saint-Pierre-des-Corps...

— ... Et moi je suis aussi de cette même ville...

— Ah ! Ah ! Connaissez-vous un certain Licidas... ? Etc.

Ce passage est, je crois, le seul qui pourrait aider à quelque identification.

Je ne connaissais pas cette pièce à l'époque où j'ai publié ma *Bibliographie* des tableaux de mœurs ; ce n'est pas une raison pour qu'elle ne se trouvât pas alors à la Bibliothèque historique de la Ville. C'est une vérification facile à faire. L'eusse-je connue, d'ailleurs, il est probable que, malgré son intérêt, je l'aurais réservée pour une bibliographie monographique des ponts de Paris, comme je l'ai fait pour tant d'autres (par exemple la *Bagarre du Pont-neuf* qui est de 1801) qui eussent encombré mon volume de particularités et dont la trop grande abondance ne m'aurait jamais permis de mettre mon travail au jour.

Je remercie le collaborateur de l'*Intermédiaire* de l'épithète élogieuse dont il a accompagné la citation de mon volume. Cela me rend un peu confus, car, mieux que personne, j'en connais les lacunes et les imperfections. Avis au correspondant anonyme qui m'a écrit directement au

sujet de cette question ; il me paraît ne savoir guère ce que c'est qu'une *Bibliographie*. En tous cas, il devra prendre bonne note de ce que, quand je n'use pas d'un pseudonyme dans mes communications à l'*Intermédiaire*, je signe toujours :

P. Lbe.

—

Biographie des forestiers (LI, 671). — L'ouvrage dont le titre est demandé est sans doute le suivant : Ecole Nationale Forestière — *Etat des services des anciens élèves en fonctions dans l'Administration des Forêts en 1883* (publié par M. A. Puton, Directeur de l'Ecole nationale forestière) Nancy, Imp. Berger-Levrault et Cie, 1883, in 8°, 168 pages.

B. P.

—

Biographies épiscopales modernes (XLIX ; L ; LI, 43, 86, 201, 313).— *Vie et travaux apostoliques de Mgr H. L. de Quelen, archevêque de Paris*. Paris, 1840, in-8.

Mgr de Boulogne, archevêque-évêque de Troyes, par l'abbé Delacroix. Paris, 1886, in-12.

Histoire du cardinal Fr. de Sourdis, archevêque de Bordeaux, par L. W. Radenez, Bordeaux, 1867, in-8.

Vie du cardinal caverot, archevêque de Lyon, par l'abbé J. Déchelette. Lyon, 1890, in-8.

Vie de Mgr Puginier, évêque de Mauricastre, vicaire apostolique du Tonkin-occidental, par E. Louvet. Hanoï, 1894, in-8.

Vie de Mgr Dupuch, premier évêque d'Alger, par l'abbé Pionneau. Bordeaux, 1866, in-8.

Vie de Mgr de Salinis, évêque d'Amiens, archevêque, d'Auch, par de Ladoue. Paris, s. d., in-8.

Paul Pinson.

***

Mgr de Gaisignies, évêque de Soissons et Laon, in-8, 332 pages. Paris, Lecoffre. 1859.

Jehan.

—

Coquilles dans la date des livres LI, 614, 709). — Quelques exemplaires de l'*Almanach de Coblentz*, ou le plus joli des Recueils catholiques, apostoliques et français, à l'usage de la belle jeunesse, émigrée, émigrante, et à émigrer, A Paris, chez Lallemand, portent la date M. DCCXCXII. Cette erreur a été corrigée pendant l'impression en M DCCXCII.

Otto Friedrichs.

—

Les documents phalliques (L ; LI, 38, 479, 710). — L'auteur de la question a rappelé, col. 479, le sujet particulier qui l'intéressait (têtes ornées de phallus) et il s'est plaint qu'on n'y eût pas exactement répondu.

Fiedler dans ses *Antike Erotische Bildwerke* (Xanten. 1839), reproduit (pl. IV, fig. 2b) une médaille qu'il décrit ainsi :

Auf der Rückseite oder dem Revers der Medaille, sehen wir einen seltsamen, aus einem Complex von Phallen zusammengesetzten Kopf, wie ihn nur die unzüchtigste Phantasie eines Künstlers erfinden konnte.

Cette pièce antique a été trouvée à Xanten (département de la Roer), c'est-à-dire sur le sol de la Gaule. Elle est exactement semblable à certaines estampes de colportage qui se composent encore traditionnellement en France et qui représentent des groupements de phallus figurant une tête humaine.

Candide.

***

Le saint de M. Hobby n'est pas unique et il a de nombreux confrères. Je me contente de renvoyer à l'article Saint Guignolet du *Dictionnaire des Reliques* de Collin de Plancy. Si quelques-unes de ses autorités semblent suspectes, il est certain que dans beaucoup de parties de la France on a voué un culte particulier à cette catégorie de saints dans le but de vaincre la stérilité. Si les correspondants de l'*Intermédiaire* s'en mêlent, l'étonnement de M. Hobby pourrait bien se changer en stupéfaction.

E. Grave.

***

Un savant belge, Schayes, dans son *Essai historique sur les usages, les croyances, les traditions... des Belges anciens et modernes*, Louvain, 1834, in-8, p. 227, signale « la Sainte-Broquette » qu'il situe « entre Mons et Bruxelles », et qui était, dit-il, une image de l'Enfant Jésus « sous la forme d'un priape » ; il ajoute que les femmes stériles, ou celles qui désirent avoir des enfants, raclent avec un couteau la partie la plus apparente de l'image, mettent cette raclure dans un verre d'eau, et avalent le tout, persuadées que la raclure fera son effet.

Cette tradition a beaucoup intrigué les curieux et les folkloristes belges et elle fut plusieurs fois révoquée en doute.

Un auteur anonyme la signale encore dans les *Kryptadia*, t. VIII, article « Chez les Wallons de Belgique », p. 18 du volume et du tirage à part, (Paris, Welter, 1902). Et il ajoute :

Cette image de Jésus a-t-elle existé ? Personne n'en a la moindre souvenance. Mais on connaît dans le Brabant un *saint Pierre à broquettes* dont le culte bien constaté, est, selon toute probabilité, l'origine de cette information de Schayes. C'est ce qu'indique une rectification sommairement faite ailleurs (par M. Aug. Gittée, dans *Revue de Belgique* n° de juin 1887, p. 18, note) qu'il y a lieu de compléter. La chapelle en question est au hameau du Spinoit, près de Nivelles (Brabant). Les femmes stériles, ou celles qui craignent de l'être, venaient y prier pour avoir des enfants : elles offraient au saint un petit bout de bois, une fiche quelconque, une petite broche, en wallon *enne broquette*. De là le nom du saint. Et le mot a vraiment un double sens dans le patois du lieu, puisque les gens bien élevés ne disent guère autrement, par discrétion, que « saint Pierre aux petits morceaux de bois ». Ce culte contre la stérilité était encore bien connu vers le milieu du XIXe siècle (Il est signalé par Tarlier et Wauters, *Histoire et Géographie des communes belges*, vol. consacré à la ville de Nivelles. Brux. 1862). Il est certain qu'il n'a disparu que plus tard encore et que la *broquette* n'avait rien perdu de sa signification, puisqu'on connaît une dame ayant six filles, qui allait clandestinement faire à saint Pierre l'offrande traditionnelle, en vue d'accoucher d'un garçon. Actuellement, on invoque encore *saint Pierre à broquettes*, mais c'est pour la guérison des enfants atteints de fièvre. Dès lors, l'offrande de la *broquette* ne se justifie plus. On prétend néanmoins que saint Pierre guérit de préférence les petits fiévreux mâles.

* ** *****

Saint Vith est souvent invoqué contre la stérilité des femmes. On affirme que ce nom est un doublet de Guy. Mais il n'est peut-être pas une variante dialectale, comme on le croit. Il serait plutôt une variante orthographique dans un autre sens. C'est la fin qu'il s'agirait de corriger, et on en déduirait que le culte de ce prétendu saint n'est que la christianisation sauvage d'un culte phallique. *****

—

Etal (LI, 394, 451, 544, 711). — Le Dr Vercoutre a beau protester, nous serons bientôt condamnés à parler *suivant l'usage* et à dire des *étals*. Un maître incontesté, M. A. France, vient de faire la même faute. Il a écrit, à la page 4 de son livre *Sur la Pierre Blanche* : « Les *étals* des bouchers étaient chargés de viandes ». C'est un érudit, autant qu'un grand écrivain, et il sait que dans les textes anciens on trouve toujours des *étaux*. Il n'écrit rien à la légère et ses manuscrits en font foi ; pourtant il a dit des *étals*.

Je ne connaissais pas *tracasser*, mais on dit fréquemment aux environs d'ici, *tracer* pour tourner sans but dans un espace restreint. On trace dans la maison pour ne rien faire. Embobeliner n'a pas été créé par M. A. Theuriet, puisqu'on le trouve dans la *Satire Ménippée*. On le dit, au propre, dans le sens d'emmitoufler, et au figuré dans celui d'enjôler. Le mot, peu employé, pourrait peut-être l'être davantage. E. Grave.

* **

Il faudrait bien s'entendre sur ce que le collaborateur Vercoutre appelle « écrire en français ».

Embobeliner qu'il reproche à Theuriet, figure au dictionnaire Hatzfeld et Darmesteter, il date du XVIe siècle.

Attaché après un rideau, de de Goncourt, est il plus condamnable que cette expression de Racine dans une de ses lettres « quoiqu'elle eût pris bien de la peine *après* moi pendant ma maladie » ou que cette expression qu'on trouve dans les vieux auteurs « être *après* à faire quelque chose ».

Quand Cherbuliez « s'occupe de soi-« gner un refroidissement », il ressemble à J.-J. Rousseau qui n'est occupé « d'autre chose que d'achever paisiblement sa carrière » (Confessions XI). Voyez-vous d'ici ce dernier ne s'occupant « d'autre chose qu'à achever, etc. »

Voilà qui sentirait le *canaque* tel que le considère notre collaborateur.

Quant à « j'y irai » du même Cherbuliez, il est très logique, car enfin, si vous me demandez « Irez-vous là ? » Vous m'indiquez l'endroit désigné par votre question. Mais si moi je vous réponds « j'irai », je me contenterai de vous dire que j'irai quelque part, mais je ne dis pas où. Pour que le sens soit complet, il faut écrire « j'y irai » que vous prononcez par élision « j'irai ».

M. Vercoutre trouverait probablement que mon concierge parle mal quand au lieu de me dire « ce sont des dames ! ce sont les journaux », il dit « c'est des dames ! c'est les journaux ! » Bossuet, dans une oraison funèbre bien connue, n'a-t-il pas prononcé cette phrase : « c'est des montagnes, c'est des précipices, c'est des roches inaccessibles » ? Qu'est-ce qui constitue ce que notre collaborateur appelle « écrire en français » ? Où est le type dont sont censés s'écarter Bossuet, Racine, Rousseau, Loti, Theuriet, tous en un mot ?

Est-ce l'Académie française qui le détient ? Mais en se déclarant « greffier de l'usage » elle accepte d'avance d'enregistrer toute modification à un type donné.

Et ce prétendu type se modifierait forcément avec le temps. Comment jugera-t-on alors qu'un auteur écrit ou non « en français » dans le sens que notre collaborateur donne à cette expression ?

Sera-ce tout simplement *de chic* comme on dit en langage d'atelier ?

Mais ce jugement n'aura aucune valeur et il sera toujours tout personnel.

Les uns auront du goût pour les formes anciennes qu'ils regretteront de voir disparaître et exécreront tout ce qui sentira le néologisme soit dans le mot, soit dans l'expression ; les autres au contraire trouveront plaisir aux formes nouvelles et fuiront un style qui leur paraîtra suranné.

Pourra-t-on dire que l'usage de termes vieillis d'une part ou de tours nouveaux d'autre part constitue le défaut de ne pas écrire « en français », je ne le pense pas.

N'écrivent pas en français ceux-là seuls qui ne *savent pas écrire*, mais pour les autres, que le choix de leurs expressions soit plus ou moins heureux, fort bien ! Mais cela ne peut leur valoir ce reproche.

PAUL ARGELÈS.

—

Récital (LI, 672). — Cet affreux mot, qu'on devrait écrire sans accent et en italique comme un terme étranger, nous vient d'Angleterre, où on l'a fabriqué sur le verbe *recite*, « réciter ».

Redoutons l'Anglomanie,

comme disait Béranger.

G. SERVANDY.

*
* *

Récital, comme ses congénères *festival* et *revival*, est d'importation anglaise. Ainsi qu'il est d'usage pour les mots étrangers terminés en al, son pluriel se forme par l'adjonction d'un *s* : d'intéressants récitals.

Il signifie audition des œuvres d'un compositeur déterminé, ou même, plus généralement, audition musicale.

Son introduction en France remonte à la dernière décade du XIXe siècle, où les récitals de Paderewski, de Guilmant, et ceux des œuvres de Beethoven ou de Grieg devinrent à la mode dans les grands concerts.

E.-X.-B.

—

Tanistry (LI, 667). — Ceci est un mot irlandais désignant un ordre particulier de succession dans l'ancienne Irlande. Il ne peut donc pas avoir été employé en France « entre la Sèvre et la Dive ». Mais ce qui serait intéressant, ce serait de connaître les textes qui indiqueraient chez nous un ordre de succession analogue. L'auteur de la note y fait allusion, mais sans rien indiquer de précis, ce qui enlève tout point de départ à sa question. Comme on ne parlait pas plus irlandais autrefois qu'aujourd'hui « entre la Sèvre et la Dive », ce mode de succession devait avoir un nom français. Ce n'est que par manière de comparaison que quelque écrivain moderne ou même notre contemporain, aura introduit dans cette question le terme exotique de *tanistry*.

Je remarque que dans la même note il est question de « droit successif ». L'auteur est sans doute étranger, car nous disons « droit successoral ».

G. SERVANDY.

—

A bicyclette ou en bicyclette (L, ; LI, 545, 598). — Le collabo E. Grave, en répondant aux frères Margueritte sur la question de l'usage (LI, 544) dont joue très adroitement et très agréablement M. Paul Argelès, a répondu du même coup à mon savant contradicteur. Mais là n'est pas le seul point sur lequel j'aie maille à partir avec lui. Il entend dire partout, écrit-il, « *à* et non *en*, qui n'est pas logique ». Moi, j'entends dire les deux, « en » surtout à la campagne où l'on ignore ce « mouton de Panurge prétentieux (1) », qui s'appelle

(1) Jules Lemaître.

un snob, mais plus souvent « à » en ville où snobs et snobinettes pullulent. En d'ailleurs, en quoi « en bicyclette » est-il plus choquant ou moins clair que « en selle, en croupe » : « Le roi avait la reine en croupe et après leurs altesses venaient toutes les dames en croupe de tous les seigneurs (V. Hugo, *N. D. de Paris*, Quantin, tome II, p. 169) ». Allez vous pas encore épiloguer là-dessus et dire : on n'est pas dans la croupe, dans la selle ?

Eh bien ! dussiez-vous passer sous silence ou taxer d'absurdité les témoignages que j'invoque à l'appui de ma thèse, en voici encore un qui n'a point été établi pour les besoins de la cause : « La raison (1) aurait désiré qu'un seul rapport ne fût marqué que par une préposition et qu'une même préposition ne marquât qu'un seul rapport. Car il arrive, ainsi qu'on peut le remarquer en français, qu'un même rapport est signifié par plusieurs prépositions, comme *dans*, *en*, *à* et qu'une même préposition, comme en, à, marque divers rapports. (*Principes de logique et de grammaire générale, à l'usage des élèves de l'Ecole royale militaire*, Paris, Nyon aîné, 1777, p. 284) ». Ne nous montrons donc pas si sévères à l'égard de l'usage, d'autant plus que presque toutes les anomalies, toutes les irrégularités, disons le mot, toutes les absurdités apparentes dont on l'accuse, ont leur raison d'être et trouvent leur explication dans l'histoire des origines de la langue. « Le respect de la langue est presque de la morale », a dit Vitet. J'ajouterai qu'il est, à mes yeux, une des formes du patriotisme. Voilà bientôt trente ans qu'un publiciste, dont la plume élégante et fine combattit pour toutes les nobles causes, écrivait dans le *Figaro* ces lignes lapidaires : « Il y a entre l'état politique d'un peuple et l'état de sa langue une corrélation intime, qui permet de juger de la grandeur morale et de la puissance matérielle de l'un par le caractère de l'autre. La langue se corrompt, quand tout s'abaisse dans la société ; elle s'épure, dès que l'âme de la nation se relève ». « Entre la langue et le caractère d'un peuple, dit Leibnitz, il y a la même relation mystérieuse qu'entre la lune et la mer ».

Je me permets d'appeler sur ces réflexions la méditation de ceux de nos collaborateurs qui aiment passionnément leur langue ; qu'ils donnent un démenti à ces lignes d'Alex. Dumas fils : « La langue, la belle langue française est en plein carnaval ; elle court les rues comme une folle, faisant des grimaces et des culbutes pour raccrocher la populace et voler la popularité » (*L'Ami des Femmes*, préf. p. 50). » LPT DU SILLON.

(1) A rapprocher de ces lignes de Vaugelas : « L'usage fait beaucoup de choses par raison, beaucoup sans raison, et beaucoup contre raison (Préf. p. 14) ».

—

Le mot run (LI, 672). — Vieux mot normand signifiant *rang*. Il a fait les composés : *arruner*, aujourd'hui *arranger* ; *deruner*, aujourd'hui *déranger* : « On voit dedans Rouen la grosse horloge dérunée » (D. Ferrand, *La Muse normande*, 1659). Dr A. T. VERCOUTRE.

—

Marchais, étymologie (L, 841, 984 ; LI, 151, 658). — Veut certainement dire mare et non marché.

Il y a dans les Deux-Sèvres :

La Marche, commune de Brion ;

Le Marché, commune de Germond ;

Le Marché, commune de Rouves ;

Le Marchais, commune de Secondigny en Gâtine.

Le Marche Mon petit, commune de Secondigny ;

Les Marchés, commune de Boussais ;

La Marchetière, commune de Chiché.

Tous endroits où il n'y a jamais eu de marché, vu que ce sont des fermes ou des hameaux, mais où il se trouve des *mares*.. P. V.

—

L'Ombre - chevalier (XLVII ; XLVIII ; LI, 381). — L'Allagnon, affluent de l'Allier, dit M. Deribier du Châtelet, *Dictionnaire statistique. . du département du Cantal* (1. 47) « procure aux gourmets l'Ombre-chevalier, poisson très estimé ». A. S..E.

—

Inhumations hors des cimetières (XLVIII à L ; LI, 89, 203, 376, 427, 663) — Près de Saint-Mihiel, côte Sainte-Marie, à 300 mètres plus loin que la chapelle, on trouve, sur le bord droit de la route, une croix très basse en pierre, portant, en six lignes, l'inscription suivante presque effa-

cée : CI GIST LE CORPS DE F. BRETON LE 13 MARS 1734 PRIEZ DIEU POUR SON AME.

Dr A.T. VERCOUTRE.

—

Modification des traits (LI, 616, 717). — Rien de plus juste. Je connais la femme d'un de nos principaux exportateurs au Japon, qui, d'un séjour prolongé à Kobi et à Yokohama, a rapporté le teint jaune et les yeux fendus en amande, signalé chez M. Huc par le comte de Hubner. Bien mieux : un petit-fils de cette dame, *conçu en France* (il était né à Kobé trois mois après l'arrivée de son père et de sa mère au Japon) cet enfant, dis-je, qui vécut ses deux premières années en Extrême-Orient, avait, quand il vint à Paris, le teint très jaune, les yeux noirs, brillants, petits et fendus en amande.

Actuellement, il a environ 9 à 10 ans ; ses paupières sont moins bridées, mais ses yeux ont toujours cet éclat particulier à la race japonaise, et son teint est encore très jaune. D'E.

*
* *

La Vie heureuse, dans son numéro d'avril 1905, contient sur ce sujet un article très documenté, intitulé : *L'éducation et la physionomie* et signé : C. Bessonnet-Favre. Il y a, à l'appui de cet article, trois photographies représentant la même petite fille française qui, transplantée en Italie à trois ans, puis au Mexique à six, a pris par acclimatation les deux types successifs, l'italien et l'américain.

YSEM.

—

« Aux frais de la princesse » (LI, 506, 691). — Le mot que l'on cite col. 491, sous cette forme : « C'est nous qui sons les princesses » n'a rien à voir ici et ne remonte pas à 1848, comme la chanson que j'avais citée ; et si j'en crois ma mémoire, il est cité inexactement. Voici comment je me le rappelle : « C'est nous qui sont les princes maintenant ! » C'était au temps de la présidence de M Grévy ; et il me semble bien me rappeler que que c'était la légende d'une caricature représentant M. et Mme Grévy dans leur calèche, et que caricature et légende ont paru dans le *Triboulet*, journal satirique monarchiste, fondé et rédigé par un écrivain d'origine irlandaise et mort depuis ce temps. Il s'appelait, je crois, le baron Harden Hickey ; mais cela est déjà si ancien que je ne garantis pas ce nom propre.

G. SERVANDY.

—

Le nard des Romains (L, 620, 742, 878, 995 ; LI, 46, 157, 374, 481, 521, 599, 633). — Un dernier mot. Assurément, le mot *vallum* suppose un fossé, *fossa* ; tandis que le mot *agger* n'en suppose pas plus que le mot *murus*. Le *vallum* était, en effet, le rempart en terre des camps romains, élevé avec les matériaux retirés du fossé. Or, la grande muraille de Chine n'avait pas de fossé ! De plus, nous savons que sa partie occidentale, connue d'Ammien Marcellin, n'avait pas de murs en briques, comme dans les environs de Pékin ; de sorte que le mot *murus* ne saurait lui convenir.

Le mot *mœnia*, rempart, pourrait aller ; bien que généralement cela suppose des remparts munis de tours et de fossé. Or ici, il n'y avait ni l'un ni l'autre, puisque la partie occidentale de la grande muraille n'avait pas de briques nécessaires pour élever des tours, mais rien que de la terre et des poutres : *c'est justement le cas, pour le mot latin* AGGER, *la terrasse* que les Romains opposaient aux remparts des villes assiégées.

Remarquons de plus, que *c'est un militaire qui nous écrit, un officier d'Etat-Major* ; car Ammien Marcellin, du corps des Protecteurs, (sorte de garde impériale, ou plutôt de Cent-Gardes), jouait le rôle d'officier d'ordonnance du général en chef de l'armée romaine, en Orient, auquel il était spécialement attaché, sous le règne de Constance. Ces expressions latines ont donc une très grande importance, sous sa plume ; car *ce sont là des mots techniques*.

En définitive, des quatre mots : *murus*, *mœnia*, *vallum* et *agger*, notre auteur a choisi précisément celui qui s'appliquait le mieux à la partie de la Grande Muraille de la Chine, connue des Romains de son temps. C'est pour cela que l'Académicien Nisard l'a traduit ainsi, bien avant nous. Dr BOUGON.

—

Le sang de saint Janvier (XLVIII) — Il y a environ deux ans, l'*Intermédiaire* discutait le miracle du sang de saint Janvier. Les uns y voyaient un miracle aussi authentique que périodique, tandis que d'autres n'y flairaient qu'une pieuse fraude. La discussion s'est arrêtée sans que pour

cela la question soit tranchée. Elle restera sur le tapis tant que le prodige se répètera. Qu'on me pardonne donc de revenir sur ce sujet pour y apporter l'opinion d'un moraliste breton du XVIIIe siècle. Charles Duclos, historiographe de France, de l'Académie Française et de celle des Belles-Lettres, fit un voyage en Italie en 1766-67, dont le récit ne fut publié que longtemps après sa mort, sous le titre de *Voyage en Italie ou Considérations sur l'Italie*, par Ch. Duclos, de l'Académie Française. A Paris, chez Des Essarts, libraire. L'An V, 1797. Aux pages 156 et suivantes, on lit :

C'est dans la cathédrale de Naples, entre les mains de l'archevêque, à la grande satisfaction des petits et des grands, que s'opère, deux fois l'an, la prétendue liquéfaction du sang de saint Janvier. Il seroit difficile d'établir dans la cathédrale de Paris de miracle périodique, à l'égard du chef de saint Denis, dont la légende est à peu près pareille à celle de saint Janvier. On a mis plus de merveilleux dans les circonstances du martyre de saint Denis ; mais dans ces légendes, le plus ou le moins n'est pas fort important ; d'ailleurs le miracle n'est qu'en récit, et l'on ne risqueroit pas aux yeux des Français de la capitale un miracle à répétition, qui seroit sûrement un sujet de scandale pour les sages, et de dérision pour les autres.

Il n'en est pas ainsi à Naples. La consternation y seroit très grande et presque générale, si la liquéfaction ne s'opéroit pas. Aussi est-il très rare qu'elle manque, et cela n'est arrivé que lorsqu'on a eu intérêt de ne pas le vouloir. Par exemple lorsque dans la guerre de la succession nous étions maîtres de Naples, et que M. d'Avarey y commandoit, la saison du miracle arriva. Les Napolitains coururent à l'église par dévotion, les Français, par curiosité ; et M. d'Avarey s'y transporta pour maintenir l'ordre et contenir l'indiscrétion française. Il savoit que les Napolitains ne nous aimoient nous voyoient avec peine maîtres chez eux, pas, et que l'archevêque étoit tout dévoué à la maison d'Autriche. Il le prouva dans cette occasion. La fiole du sang de saint Janvier étoit déjà entre ses mains, et il l'agitoit depuis un quart d'heure, sans que la liquéfaction voulût se faire. Le peuple, après avoir prié Dieu d'intercéder auprès de saint Janvier pour en obtenir ce miracle, sans qu'il se fît, commençoit à murmurer, et en accusoit les Français, comme hérétiques dont la présence étoit un obstacle aux faveurs du ciel.

Cette fermentation croissant par degrés, pouvoit avoir des suites violentes. Les troupes étoient peu nombreuses en comparaison des habitans. Un grenadier, en toute autre circonstance, en auroit imposé à cent bourgeois ; mais si le fanatisme venoit à enflammer les esprits, le dernier du peuple auroit affronté cent grenadiers. M. d'Averey, prenant un parti prompt, envoya un de ses gens dire à l'oreille de l'archevêque qu'il eût à faire sur le champ le miracle, sinon qu'on le feroit faire par un autre, et que lui, archevêque, seroit aussitôt pendu ; et le miracle se fit.

Dr P.

—

Marguerite de Roberval (LI, 222, 366) — L'ouvrage : *Les Vrais Robinsons* par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, publié en 1863, contient tous les détails de la tragique aventure de Marguerite de Roberval, à l'île de la Damoiselle, mais reste assez vague en ce qui concerne les trois questions posées par M. L. D. au sujet du nom de son époux, du nom de la localité en Périgord où elle se retira, et de l'année de sa mort.

Je ne saurais mieux faire que de reproduire textuellement les documents trouvés dans cette histoire, documents empruntés par les auteurs à Maître André Thevet le Cosmographe.

Marguerite n'avait probablement pas quitté la France de son plein gré ; elle connaissait la froide cruauté de son oncle, elle craignait de se voir sacrifiée aux vues ambitieuses du parent et du vice-roi. La triste jeune fille voulut se donner un protecteur ; elle contracta une union secrète avec un jeune gentilhomme dont *le nom est resté ignoré*. Embarqué à bord du navire sur lequel étaient réunies les jeunes femmes qui abandonnaient l'Europe, il avait su se faire bien voir de la vieille gouvernante, et, trompant la confiance de l'amiral, Bastienne avait prêté les mains à la secrète intelligence des deux jeunes gens ; un ecclésiastique la seconda, dit-on, et ce mariage clandestin fut longtemps tenu secret.

Maître André Thevet ne dit pas un mot de cette dernière circonstance, mais il l'admet tacitement, puisqu'il donne au jeune gentilhomme le titre d'époux.

Voici en quels termes dépeint le sieur de Roberval le même André Thevet dans son manuscrit « le Grand Insulaire. »

« Si quelqu'un défaillait, soigneusement il le fesoit punir. En ung jour, il en fit pendre six encore qu'ils fussent de ses favoris, entre autres, un nommé Gallays, puis Jehan de Nantes. Il y en eu d'autres qu'il fit exiler ayant les fers aux pieds pour avoir esté trouvés

en larcin d'objets qui vaudraient cinq sols tournois ; d'autres furent fustigés pour même fait, tant hommes que femmes, pour s'estre simplement battus et injuriés ».

Chose étrange et cependant certaine, font remarquer les auteurs, la colère de Roberval épargna le jeune gentilhomme, peut-être craignait-il d'offenser une famille puissante. L'époux fut transporté à bord d'un autre navire et demeura libre de ses actions.

« Oubliant le péril de mort auquel il se lançait, dit Thevet, il prist son arquebuse, se jeta dans une embarcation et rejoignit la damoiselle ».

Il ne se contenta pas de rejoindre Marguerite, il fit débarquer sur le rivage quelques muids de biscuit, du cidre, des ferrements, du linge.

Roberval les laissa « marry du tort que sa famille lui avait fait, dit Thevet, joyeulx de les avoir puniz sans se souiller les mains en leur sang ».

Quelque temps après leur installation bien primitive, le mari de Marguerite mourut la laissant enceinte.

Les provisions épuisées, Marguerite n'hésita pas à chasser ; elle parvint à abattre trois ours ; avec la pratique son tir était devenu si juste « qu'il n'était bête farouche qu'elle redoutât ».

Ce fut dans cet état de choses, qu'elle accoucha, et put nourrir son enfant.

Dix-sept mois s'étaient à peine écoulés, depuis que ces femmes résignées et courageuses avaient été déposées sur l'île de la Damoiselle, lorsque la vieille gouvernante suivit le gentilhomme breton dans la tombe qu'elle avait aidé à lui creuser sous les grands sapins de la forêt.

Cette tombe reçut bientôt l'enfant qui, malgré les soins de sa mère, n'avait pu résister aux intempéries.

Il y avait deux ans et cinq mois que Marguerite était dans l'île de la Damoiselle, que les feux qu'elle entretenait à dessein sur le rivage furent aperçus par des navires partis des ports de la Basse-Bretagne qui s'en allaient dans ces parages tenter la pêche de la morue.

De la basse Bretagne où elle débarqua Marguerite *se rendit dans le Périgord.* Ce fut dans une petite ville du Midi où elle s'était réfugiée qu'elle raconta ses aventures au cosmographe (André Thevet).

MM. Ferdinand Denis et Victor Denis ne donnent pas de renseignements plus précis ni sur le lieu de retraite de Marguerite Roberval, ni sur sa mort.

Je me tiens à la disposition de M. L. D. pour les détails qu'ils désirerait connaître de l'existence de Marguerite à l'île de la Damoiselle. Dr Gœbel.

Femme de lettres (XLVII ; XLVIII). — Ajouter : *Histoire littéraire des femmes françaises ou Lettres historiques et critiques contenant un précis de la Vie et une Analyse raisonnée des ouvrages des Femmes qui se sont distinguées dans la Littérature Françoise*, par une Société de Gens de Lettres.

Devise : *Quid Fœmina possit.*

Virg. Æneid

Paris, Lacombe, 1769, 5 vol. in-8°

Sus.

—

Causes célèbres. — A. Fouquier (LI, 448). — Je possède les tomes XI et XII d'un recueil intitulé : *Causes célèbres et intéressantes avec les jugements qui les ont décidées. Recueillies par M***, avocat au Parlement.* Ils portent la date de 1738 et ont été édités à Paris, chez la veuve Delaulne, rue Saint-Jacques « à l'Empereur ».

Je possède également un tome XI d'un recueil, portant le même titre, avec cette seule différence que le nom de l'auteur y figure, un M. Richer, ancien avocat au Parlement.

Ce nouveau recueil, de format identique au précédent et y faisant suite, évidemment, a été édité à Amsterdam, chez Michel Rhey ; il porte la date de 1775. Je tiens ces volumes, en communicatin,o à la disposition de J. B. Miron.

Albert Gate.

—

Conceptions précoces (LI, 615).— Il y a un demi-siècle, en la patrie d'Armande Izaure et de Clément Duportal, la fille de petits négociants des Puits-Clos, je crois, âgée de onze ans, mit au monde un enfant parfaitement conformé, dont on n'a jamais su le nom du père, la jeune mère ayant toujours refusé de le faire connaître, mais qui fut, croit-on, un étudiant en médecine, proche voisin.

Les amies de la précoce accouchée fort intriguées et peut-être un peu jalouses de l'aubaine de leur compagne, auraient bien voulu savoir comment elle s'y était prise pour se procurer ainsi une belle poupée en chair et en os !

On a dû en garder souvenance du fait à Toulouse !

Peyras.

Procès aux animaux (XLIII à XLVII ; L). — Le *Chasseur français*, n° 174, page 24, cite plusieurs jugements et exécutions d'animaux depuis le xve siècle jusqu'à l'an II de la R. F., et notamment ce procès-verbal dressé contre un singe :

On se souvient que le Corps législatif de l'Etat d'Indiana a voté récemment une loi interdisant aux habitants de fumer des cigarettes.

Hier, on a dû appliquer la nouvelle loi dans un cas très particulier. Une ménagerie ambulante s'était installée à South Bend. Un grand chimpanzé présenté au public, alluma une cigarette et se mit à fumer.

Le gardien de la paix qui était de service s'approcha immédiatement du quadrumane et lui dressa procès-verbal en disant que nul n'est censé ignorer la loi. (*Le Rappel*, 8 mai 1905).

SGLPN.

—

Origine du nom « Martinique » (LI, 553). — Dès 1652, Maurile de Saint-Michel écrivait « Elle (la Martinique) fut nommée de ce nom Martinique parce qu'ils la découvrirent le jour de Saint-Martin ».

De siècle en siècle, cette explication se répéta sans contrôle.

A l'occasion de l'Exposition universelle de 1900, une notice quasi officielle fut imprimée par les soins du Comité. La rédaction en fut confiée à un professeur du lycée de Saint-Pierre. On y lit encore que cette île fut découverte le jour de la fête de saint Martin, ce qui lui valut son nom.

La Martinique fut abordée par Christophe Colomb le 15 juin 1502. Or, la fête de la Saint-Martin tombe en novembre.

La question semble résolue, mais elle ne l'est pas complètement.

Certains auteurs, sous la foi de Pierre Martyr, admettent que la Martinique fut découverte, au second voyage de Colomb, en novembre 1493.

Pierre Martyr était lié avec tous les grands explorateurs de son temps. Son témoignage n'est pas sans valeur.

Mais, d'après son récit, si la Martinique semble avoir été aperçue par les compagnons de Colomb, ils n'abordèrent pas l'île.

L'expédition descendit à Marie Galante, le 4 novembre, le lendemain à la Guadeloupe, puis le 10 novembre 1493, la flotte se dirigea vers le Nord-Ouest et on découvrit successivement Monserrate, Sancta Maria la Rotonda, Sancta Maria de l'Antigua et, à la date du 14 novembre, (d'après Harisse), à la date du 11 (d'après Navarette), une île qui fut nommée Saint-Martin.

Ce nom fut donné à cette île parce qu'elle fut découverte le jour de la Saint-Martin qui tombe le 11 novembre.

Ce n'est donc pas, dans tous les cas, la Martinique qui fut découverte le 11 novembre 1493, par Christophe Colomb. Tous les récits authentiques s'accordent pour reconnaître que l'île placée sous le patronage de saint Martin est bien celle qui a conservé ce nom et dont une partie appartient à la France.

Mais, il est bon d'ajouter que seul de tous les historiens documentés, Pierre Martyr avance que la Martinique fut découverte en novembre 1493. La vérité est que probablement elle fut de loin entrevue au second voyage de Colomb.

Mais la situation de la Martinique avait été déjà fixée par Christophe Colomb sur sa carte, dès son premier voyage. Les Indiens avaient révélé l'existence de cette île à l'amiral qui écrivit « Matinino » pour désigner cette terre occupée, lui avait-on dit, par de terribles Amazones. Cette île, Colomb ne la vit pas à son premier voyage, malgré son désir de s'y rendre.

Ce nom communiqué par les Indiens de Haïti à Christophe Colomb est inscrit sur le journal de bord de l'amiral. « Matinino » se rencontre dans Oviedo, Fernand Colomb, Pierre Martyr, Las Casas, Navarette, etc.

Pierre Martyr déclare que le mot est indigène. Oviedo affirme que l'île est ainsi appelée par les Indiens et par les Espagnols.

Le nom sous lequel Colomb désigna l'île a subi quelques altérations.

Rosny, dont l'autorité est considérable, a tort d'adopter de préférence l'orthographe « Matutino » aussi bien que Matityna. Ce sont des corruptions du mot écrit par Colomb dans son journal de bord. Wetfliet et Jean Laët écrivaient Matilina et Matilino, au dire de Moreau de Jonnès.

Une carte du xvie siècle qui se trouve dans un cadre au dépôt des cartes

(Bibliothèque nationale C. 1216) porte Matitino.

Dans une carte datée de 1638, à la Bibliothèque nationale, on lit Martinino.

Antonio Herrera, dans son quatrième volume, représente Matinino.

Au commencement du XVIIIe siècle, John Davies désigne l'île sous l'appellation espagnole Martinico. Le père Bouton, qui écrivait en 1640, nomme l'île Martinino ou Martinique.

La carte de Duval, en 1664, porte Matinino ou Martinique.

Il est digne de remarquer que dès la prise de possession de l'île par les Français, le nom Martinique est adopté.

« Ce aujourd'hui, quinzième de septembre 1635, je suis arrivé en l'Isle de la Martinique » écrit l'immortel d'Esnambuc.

Somme toute, la déformation n'est pas considérable. Le « Matinino » de Colomb est devenu Martinino sous la plume du Père Bouton : Martinico pour John Davies ; Martinique a été la dernière étape des transformations et des altérations du nom prononcé par les Indiens, et inscrit par le grand navigateur.

Pourquoi a-t-on adopté Martinique, de préférence à Martinino ou Martinico ?

La désinence *ic* ou *ique*, suivant la judicieuse remarque de P. Gaffarel, se retrouve souvent dans divers noms des lieux de l'Amérique centrale. Elle signifie grande chaîne dénudée, battue par les vents.

L'Ile Martinique est la plus montagneuse des Antilles.

Est-ce cette raison qui décida la transformation de Martin*ino* en Martin*ique* ? Ou est-ce la francisation du mot espagnol Martinico, dérivé évidemment de l'appellation primitive Matinino ?

Les deux hypothèses peuvent se soutenir.

Dans tous les cas, le mot Martinique ne vient pas de Martin. Il dérive du nom « Matinino » sous lequel cette île était connue des Indiens de Haïti. Ce nom fut imposé par Christophe Colomb.

Dr R. Pichevin.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Une lettre du général Boulanger. — La lettre qu'on va lire, et que nous croyons inédite, a été écrite par le général Boulanger en 1872. La révision des grades ne lui avait pas été favorable et son ambition en subissait une atteinte. Cette ambition, on la voit poindre dans cette lettre qui peut aider à la psychologie de l'homme qui a joué un rôle aussi court qu'exceptionnel dans l'histoire de ces trente dernières années. Il a foi en son étoile, ce qui est la caractéristique de ceux qui, à un moment donné apparaîtront, comme providentiels. Irrité d'être méconnu, il songe à briser son épée d'abord, puis il réfléchit que le patriotisme lui ordonne de rester soldat et aussi que la vengeance lui sera douce. « Le jour arrivé, je serai impitoyable ». Quel jour ? Comment en 1872 a-t-il l'intuition de sa destinée ? prévoit-il que la puissance lui sera donnée ? Comment parle-t-il, comme s'il entendait déjà les acclamations de la foule, saluant le dictateur d'un instant ?

Il fut le favori — au delà même de ses rêves. L'ivresse du triomphe avait guéri ses blessures d'amour-propre — et le roi de France ne se souvint point des injures faites au duc d'Orléans. M.

Mon cher ami,

Au moment où, ce matin, j'ai reçu votre lettre, j'allais vous écrire. Je suis allé pour la dernière fois hélas à Saint-Denis, samedi dernier et je me croyais certain de revenir par le train de 4 heures avec vous et mes deux compagnons de voyage habituels. Aussi ai-je été fort désappointé en ne voyant personne ; je comptais vous faire mes adieux, vous donner une bonne poignée de main et vous remercier ainsi que ces messieurs, des nombreuses marques d'estime et de sympathie que vous m'avez données pendant les huit derniers jours de nos entrevues.

J'ai été appelé vendredi chez le ministre, qui n'a pas voulu accepter ma démission et qui m'a arraché la promesse de rester au service, du moins pour le moment. J'ai dit au général de Cissey tout ce que j'avais sur le cœur, je ne lui ai rien caché, et il sait que si je consens à rester, c'est un peu par patriotisme et beaucoup pour ne pas faire, en m'en allant, un sensible plaisir aux bons petits camarades bêtement et méchamment jaloux.

Me voici donc lieutenant-colonel du 109e. Et quelques jours après le premier janvier, je rejoindrai à Villeneuve.

A l'abattement auquel j'étais en proie a succédé une sorte de rage froide contre ceux qui m'ont fait tant de mal et contre ceux qui ont poussé à la roue. Et voilà, je le crois, le vrai motif qui me fait rester dans l'armée, je veux pouvoir me venger et, le jour arrivé, je serai impitoyable, je vous prie de le croire.

Assez parler de moi. Ainsi que vous, mon cher ami, je désire vivement que nos bonnes relations, pour être moins fréquentes, ne soient pas moins cordiales — dites-le, je vous prie, à madame de R. de la part de madame Boulanger.

Le corps d'armée dont je vais faire partie rentrera à Paris le 1er avril et nous pourrons alors nous voir plus fréquemment. Jusqu'à cette époque, je serai chez mon père à Ville d'Avray, 29, rue de Marnes.

Au revoir. Que je voudrais être à votre place et aller de temps en temps à Saint-Denis revoir mon pauvre 114e. Ce n'est qu'en se séparant des gens que l'on sent combien on les aime. Rappelez-moi, je vous prie, au souvenir de Mme C. et donnez une bonne poignée de main de ma part à MM. N. et G. Agréez, avec mes plus respectueux hommages pour madame de R..., l'assurance de ma vive et sincère amitié.

G. Boulanger.

—

Gambetta et le lieutenant Sisco. — Au nombre des personnes à qui Gambetta a dédié sa thèse de licencié en droit figure « M. Sisco, officier de l'armée française », avec ces mots : « avec toute ma reconnaissance ». Nous avons eu l'idée de faire sur le compte de cet inconnu quelques recherches dont voici le résultat.

Vers 1851 ou 1852, Gambetta, élève au lycée de Cahors (il avait treize ou quatorze ans), fut expulsé à la suite d'une révolte d'écoliers, ainsi que plusieurs de ses camarades, dont son fidèle ami Fieuzal et, je crois, Péphau. Le père Gambetta était désespéré de cette mesure disciplinaire qui pouvait arrêter les études de son fils et compromettre l'avenir de celui-ci. C'est alors qu'entre en scène Sisco, familier du « Bazar génois » où il passait toutes ses soirées. Ce brave lieutenant du 44e d'Infanterie endossa sa grande tenue et alla trouver le proviseur du lycée pour lui demander la réintégration de son jeune ami. Le proviseur s'étant montré quelque peu récalcitrant, en invoquant la discipline, Sisco n'y alla pas par quatre chemins, il provoqua en duel le pacifique universitaire qui, peu soucieux d'aller sur le pré, réunit le conseil d'administration du lycée, et y fit entendre des paroles de conciliation. Le lendemain, les expulsés rentrèrent en classe, avec les honneurs de la guerre.

Qui était ce protecteur véhément de Gambetta ? Nous avons retrouvé ses états de service. Antoine-Jean Sisco, né à Bastia le 12 octobre 1809, s'engagea au 44e le 9 avril 1831 et fit immédiatement la campagne de Belgique. Sergent dès 1832, sergent-major en 1840, adjudant en 1843, sous-lieutenant en 1845, il fit les campagnes d'Algérie de 1844 à 1849. Lieutenant en décembre 1848, il tint garnison ensuite à Cahors jusqu'en 1854, époque où il passa avec son grade au 1er régiment des grenadiers de la Garde, pour être promu capitaine le 30 décembre de la même année, le lendemain du jour où il avait obtenu la croix de la Légion d'honneur. C'est avec ce grade qu'il fit la campagne de Crimée : il fut blessé à l'oreille gauche à l'assaut de Sébastopol, le 8 septembre 1855. Sisco tint garnison à Paris depuis la fin de la guerre d'Orient jusqu'au 2 mai 1862 ; à cette date il fut promu chef de bataillon hors tour et admis à faire valoir d'office ses droits à la retraite.

C'est de 1856 à 1862 que Gambetta, invité par son ami Sisco, fréquenta assez régulièrement le mess des grenadiers de la Garde, où son entrain, son esprit et son éloquence lui gagnèrent de nombreuses sympathies. A cette époque, l'armée se tenait en dehors des querelles religieuses ; les officiers cléricaux étaient mal vus de leurs chefs et par conséquent rares. En outre dans la Garde, contrairement à ce que l'on pourrait supposer, l'enthousiasme dynastique était plutôt médiocre. On n'a peut-être pas assez remarqué que les fréquentes visites de Gambetta au mess des officiers de la Garde impériale peuvent avoir contribué à développer chez lui le goût si vif dont il fit preuve plus tard pour l'armée et les questions militaires.

Nous n'avons pu retrouver la date de la mort du commandant Sisco. Vivait-il encore en 1870 et a-t-il repris du service ? C'est possible, car il n'aurait eu alors que soixante et un ans.

Marcellin Pellet.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon St-Amand-Mont-Rond.

LIe. Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 30 Mai 1905.

41e Année — 31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

SINGULA QUÆQUE LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1077 — 31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Isarn. — Le Catalogue de la vente Monmerqué, 1851, mentionne, sous le N° 956, la plaquette suivante : « *La Défaite des bouts-rimez*, poème héroïque par M. Sarrasin, avec les éloges et acclamations des plus beaux esprits de ce temps. » S. l. n. d. 4 ff. in-4.

Cette plaquette, qui provenait des portefeuilles de Tallemant des Réaux, renfermait deux sonnets d'Isarn. Sait-on à qui elle a été adjugée et ce qu'elle est devenue ? LACH.

M. Guizot et la fusion en 1857. — Je détache le passage suivant d'une lettre du marquis de la Ferté, datée de 1857 :

On ne peut trop communiquer la lettre du Roi. Elle produit ici un très grand et très bon effet. Ainsi tous les anciens chefs du parti orléaniste sont aujourd'hui franchement avec nous.

M. Guizot m'a dit à moi-même :

Il n'y a plus désormais de parti orléaniste ; il n'y a plus qu'un seul parti monarchique, et nous sommes tous les soldats de Mgr le comte de Chambord !

Quelle est la lettre du comte de Chambord à laquelle il est fait allusion ?

M. Guizot était-il autorisé par les membres de la famille d'Orléans, à tenir le langage que lui prête le marquis de la Ferté ?

La correspondance que je viens de dépouiller, révèle une très grande activité du parti royaliste en 1856 et 1857. Le prétendant se rapprochait souvent des frontières pour recevoir ses fidèles et les engageait à soutenir le journal l'*Assemblée nationale*, dont le rédacteur en chef exécuterait exactement sa volonté en toute circonstance. ARM. D.

Le promoteur des chemins de fer en France. — On lit dans un journal :

Un de nos confrères de Montbrison a découvert, dans le cimetière de cette ville, une pierre tombale dont l'inscription mérite d'être relevée :

Ici repose
PIERRE-MICHEL MOISSON-DESROCHES
Ingénieur en chef des mines
Promoteur du chemin de fer
En 1814
Né à Caen, le 9 juillet 1785
Décédé le 30 mai 1808

Le chemin de fer tient une assez grande place dans l'histoire de l'humanité, pour que le nom d'un tel précurseur sorte de l'oubli où il était totalement tombé.

Mais qu'a fait, en 1814, M. Moisson-Desroches pour mériter ce beau titre de « promoteur des chemins de fer » ?

La même feuille a enregistré une réponse, rappelant que le nom de Moisson-Desroches a figuré à l'Exposition du cinquantenaire des chemins de fer. Enfin on a signalé quelques notices.

Ces hommages mêmes ne feraient qu'ajouter à l'étonnement que provoque l'impression d'oubli où le nom de cet inventeur est tombé, si vraiment il a joué un rôle d'initiateur dans l'application d'un progrès entre tous exceptionnel.

Quelle est la vérité sur Moisson-Desroches ? Y.

—

Le pain bénit. — La coutume veut que l'un des paroissiens notables chaque dimanche rende le pain bénit. Il y met plus ou moins de générosité : du moins toute liberté lui est-elle laissée à ce sujet. Dans une notice sur Saint-Roch, je lis une allusion au pain bénit rendu de « louable coutume » et sans faste. D'où procès à la requête des marguilliers. Y a-t-il trace de ce procès quelque part ? La coutume de rendre le pain bénit comportait-elle autrefois une obligation somptuaire passible de décision de justice ? A. B. X.

—

Décadence du Palais-Royal. — Sa décadence ne date pas d'aujourd'hui. Où est-elle signalée pour la première fois ? Evidemment ce fut lors de la suppression des jeux. Quels furent les premiers projets de rénovation que cette décadence inspira ? Dr L.

—

Maréchaux de Bourgogne. — Prière de m'indiquer dans quel ouvrage je pourrais trouver une liste des Maréchaux de Bourgogne au XIVe siècle. Je ne trouve rien dans les sources de M. A. de Chevalier, et notre bibliothèque ne possède pas la bibliographie bourguignonne de Milsand. Edme de Laurme.

—

Armoiries de familles de Guyenne. — Je désirerais connaître les armoires des familles :

Marcotte de Quivières, origine, illustrations, alliances, armes.

Marsoulier de Montant, armes.

Martin de la Colonie, armes.

De Matha, famille de l'Albigeois ; armes, illustrations, alliances.

Maurice de Sentout. Famille convoquée en 1789, à l'assemblée de la noblesse de B. Armes.

Megret de Belligny. Famille passée à Santiago de Cuba, fixée à Bordeaux au XVIIIe siècle. Renseignements et armes.

Mellet de Rejaumont. Famille du diocèse d'Auch, Renseignements et armes.

Pierre Meller.

—

Plaintes contre les religieux de l'abbaye de Mores. — Dans sa séance du 29 novembre 1790, le président de l'Assemblée administrative du département de l'Aube fit lecture d'une lettre du Comité ecclésiastique de l'Assemblée Nationale, datée du 26 même mois, instruisant le conseil de plaintes portées contre les religieux de l'abbaye de Morres, district de Bar-sur-Seine et le priant de commettre deux commissaires à l'effet de vérifier ces plaintes et d'en dresser procès-verbal.

L'assemblée nomma Nicolas Hugot et Claude Douge qui acceptèrent et durent se rendre à l'abbaye pour remplir leur mission et envoyer le procès-verbal demandé au Comité ecclésiastique.

Quel était le sujet de ces plaintes, quelle suite a eue l'affaire et où pourrait-on trouver des renseignements ?

A. Estienne.

—

Anquetil-Duperron. — D'où vient le nom de Duperron ajouté au nom patronymique d'Anquetil, l'orientaliste, frère de l'historien ? A. F.

—

Des vers de Charles Asselineau. — Asselineau a-t-il publié des vers, et si oui, dans quelles revues ?

Martin Ereauné.

—

Armet Gaillard. — Peut-on fournir des renseignements sur Armet Gaillard, notaire à Hyères du 8 février 1851 au 2 avril 1856, pour constituer une biographie sur cet auteur ? Connaît-on ses ouvrages ? Paul de Rosnay.

—

Famille de Mme de Chantal — Dans le récit d'une fête organisée à La Flèche lors de la canonisation de Mme de Chantal (1773) je remarque que les cordons d'une bannière furent tenus par M. de Champeaux « parent de la sainte, et Espiard allié de Champeaux » élèves du Collège Royal. Pourrait-on me dire le degré de parenté existant entre Mme de Chantal et la famille de Champeaux et entre cette dernière et les Espiard ? Merci d'avance. Louis Calendini.

—

Monsieur Dacier. — Un intermédiairiste pourrait-il me donner des renseignements sur un M. Dacier, arrière-neveu du grand Dacier et colporteur de livres suivant la cour ?

Ce personnage a publié, en 1769, chez Vente, libraire à Paris, un petit volume

in-12 intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire de l'infortunée Julie.*

L'ouvrage, ennuyeux, d'ailleurs, est orné d'un frontispice représentant l'auteur en pied et un livre à la main. Il est précédé d'une épître dédicatoire aux lecteurs et d'un avis du libraire annonçant qu'il publie ce livre en raison de sa vénération pour les mânes de M. et Mme Dacier ainsi que pour procurer du secours à l'un des descendants de ce grand nom.

A. Estienne.

—

Marie Daubrun. — Sur un exemplaire des « Stalactites » de Banville (Paris, Michel Lévy, 1846) que je possède, l'auteur a écrit sur le faux-titre un envoi, signé, et douze vers adressés à son amie Mlle Marie Daubrun.

Quelle était cette demoiselle et quels liens la rattachaient au poète ?

A. Estienne.

—

Le baron Charles-Hippolyte de Thierry. — Connaît-on la date et le lieu de sa naissance et de sa mort ? Thierry, fils d'un émigré, servit dans l'armée anglaise avant d'essayer de fonder un royaume en Nouvelle-Zélande. Il aurait assisté, comme attaché à la légation portugaise, au congrès de Vienne. Tout renseignement, qui ne se trouverait point dans *Story of New Zealand* par Thomson, serait le bienvenu. V. I.

—

L'abbé Martial Dourneau, poète léger. — On peut lire la pièce suivante dans les *Curiosités de la bibliographie limousine*, par un bibliophile corrézien (Limoges, Ducourtieux, 7, rue des Arènes, 1905, 8° : 226 pages, page 69) :

Rondeau

A madame la comtesse de X*** qui en demandait un à l'auteur qui eût pour refrain ces mots : *C'est un enfant.*

C'est un enfant que vous craignez, Glycère !
On vous l'a peint sous de fausses couleurs.
Rassurez-vous... Gnide, Paphos, Cythère,
Le monde entier suit ses drapeaux vainqueurs :
Il est le dieu, non le tyran des cœurs :
Sur ses autels, la reine et la bergère
Brûlent l'encens et répandent des fleurs ;
Pour vous tromper, l'amour est trop sincère,
C'est un enfant.

Il vous donna cette taille légère,
Sa main forma ces contours enchanteurs,
Vous lui devez l'heureux talent de plaire,
Il vous promet de plus douces faveurs ;
Glycère, enfin, quel mal peut-il vous faire ?
C'est un enfant.

Ces vers sont signés de l'abbé Martial Dourneau, de Limoges, curé de Saint-Dizier en Champagne (1779). En est-il l'auteur ? ou les a-t-il copiés ? ou a-t-il imité des vers fort connus alors ? Il me semble avoir lu ce refrain cité par J.-J. Rousseau. A. Lascombe.

—

Deux variations de Mozart. — Serait-il possible de savoir le nom de l'auteur de deux chansons du XVIIIe siècle sur lesquelles Mozart a brodé des variations pour piano et violon. L'une est intitulée : *Hélas, j'ai perdu mon amant* (le thème est en sol mineur). L'autre : *La Bergère Silimène* (thème en sol majeur) : (numéros 359 et 360 du catalogue Kochel). Albinoni.

—

Hilaire Pader. — En vue d'un travail que je prépare, j'ai recherché et trouvé des renseignements assez complets sur la vie et les ouvrages de Pader (Hilaire), peintre et poète toulousain (1607-1677), dans *Brunet*, dans la *Biographie Toulousaine* publiée en 1824, et surtout dans le quatrième volume de l'ouvrage de Ph. de Chennevières-Pointel, intitulé : *Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux* (Paris, 1862, in-8°).

Je sollicite d'un intermédiairiste versé dans les choses de l'art en province : 1° des renseignements encore plus complets sur la vie de ce maître ; 2° la nomenclature de ses œuvres qui existent encore dans les musées, dans les églises de Toulouse ou des environs de cette ville et dans les collections particulières.

Hilaire Pader est le père de Pader d'Assezan, qui a fait l'objet d'une question dans le numéro de l'*Intermédiaire* du 20 mai 1905.

Commandant E. Martin.

—

Gilbert Primros, chirurgien, 1569 — Peut-on me donner des renseignements sur Gilbert Primros, chirurgien en France vers 1589, qu'on dit être le fameux ancêtre de lord Roseberg, et contemporain d'Ambroise Paré ? Je voudrais savoir aussi quels livres il a écrits.

J. Macbeth Forbes.

Portraits des musiciens. — En quoi consiste la collection Marshall consacrée aux Portraits des Musiciens ? Est-ce une publication ou une exposition ?

ALBINONI.

—

Cataglottisme. Signification de ce mot — Dans une récente communication à l'Académie de médecine, M. Debove donne lecture d'un mémoire d'un médecin qui, je crois, est un des collaboteurs de l'*Intermédiaire*.

Ce mémoire, dit un journal, traite du *maraichinage*, coutume en usage dans certaines contrées de la France, qui a pour effet l'augmentation de la population et dont l'appellation scientifique est *cataglottisme*. Là se bornent les indications qu'ont pu me fournir les divers journaux.

Larousse, consulté sur la signification de cette expression, nous apprend qu'au sens littéraire : *Cataglottisme* signifie : *Emploi de mots recherchés*, et que l'on entend aussi par là, dans un tout autre ordre d'idées, désigner *le baiser amoureux donné à la manière des colombes*.

Je ne vois pas très bien quel rapport il y a entre ces deux définitions et l'objet du mémoire en question. G. DE MASSAS.

***

Réponses. — Nous avons soumis le mot à un auteur l'ayant employé : il nous répond :

Il n'y a, en effet, aucun rapport entre les deux expressions. *Cataglottisme*, dans le sens scientifique, c'est-à-dire de « baiser *more columbino* », est un terme dérivé du grec[κατα, de haut en bas ; γλωσσίς, luette ou γλωσσα, pour γλωττα, langue ; c'est-à-dire mouvements de langue, dans la bouche, de haut en bas], comme l'a indiqué le Dr Marcel Baudouin dans son livre sur le *Maraichinage* (p. 8) (1), coutume caractérisée précisément par un cataglottisme ethnique.

—

La Chia. — Quel est ce légume que je trouve ainsi défini dans un vieux traité de cuisine : *la chia est une espèce de cornichon qui nous vient des Indes* ? Cette définition est suivie d'une recette de *poularde à la chia*. Connaît-on encore ce légume ? Sous quel nom ? YSEM.

(1) *Inst. de Bibl.*, 1904, in-16.

Où peut-on voir des célérifères authentiques ? — On sait que les premiers instruments de vélocipédie à équilibre instable furent les célérifères, machines qui jouirent d'un certain succès sous le Directoire.

Le célérifère se composait d'une poutre surmontant deux petites roues placées l'une devant l'autre.

Le cavalier chevauchait sur la poutre en s'y maintenant au moyen d'un appui-mains construit en forme de T.

Parfois aussi la poutre était sculptée en quadrupède (cheval, lion, etc).

Le cavalier ne disposant ni de pédales ni de fourche articulée, poussait sa monture en prenant appui sur le sol avec ses pieds, et la soulevait sur la roue de derrière, quand il devait changer de direction.

Ce n'est qu'en 1818 que le baron badois Drais de Sauerbronn, prit, en France, un brevet pour ses célérifères *dirigeables*. Drais fut donc l'inventeur de la fourche articulée, mais la pédale ne fit son apparition que beaucoup plus tard.

Désirant me faire une idée exacte de ces machines à *formes très variées* et les connaître mieux que par des gravures et des descriptions très sommaires, je serais reconnaissant aux intermédiairistes de me signaler les draisiennes et les célérifères qu'ils auraient vus chez des particuliers ou dans des musées. Je fais appel à l'obligeance des personnes ayant confié ces curieux objets aux expositions et dont les adresses ne figurent que dans des catalogues introuvables. N. N.

—

Ordre du Saint Sépulcre. — L'empereur Guillaume vient d'accepter d'être décoré de cet ordre. Il a donné à la réception de la grand'croix un éclat inaccoutumé. On comprend les mobiles qui ont pu le déterminer alors qu'il veut faire de l'Allemagne la protectrice des chrétiens d'Orient : mais ne serait-ce pas l'occasion d'examiner l'organisation de cet ordre à l'heure actuelle et de peser son crédit ? N'a-t-il pas été réformé récemment ? Le nombre de ses dignitaires est-il limité ? Comment est-il distribué ; avec quelles garanties ? Qui préside aux nominations ? Sur quelle base sont-elles faites ? D'A.

Réponses

—

Vie de Mandrin (T. G., 554 ; LI, 751) — M. Chenavaz, député de l'Isère, qui a publié des articles très documentés sur Mandrin, nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Monsieur,

Votre correspondant s'est mépris sur mes intentions. Il n'a jamais été question de réhabilitation, mais de restitution de la vérité historique en face des légendes créées par les Fermiers-généraux sur leur redoutable adversaire : Louis Mandrin.

Mon projet a été un peu abandonné depuis dix ans par suite d'occupations parlementaires trop absorbantes. En attendant leur publication complète, j'ai communiqué mes dossiers et les documents recueillis sur le contrebandier Mandrin et la contrebande au XVIIIe siècle dans le sud-est de la France, à M. Franz-Funck-Brentano qui doit prochainement publier une étude complète et approfondie sur ce sujet.

Votre correspondant, après quelques mois de patience, pourra, je l'espère, lire, non pas une réhabilitation de Mandrin, qui n'en a pas besoin, mais une étude très documentée et très intéressante sur la vie du grand contrebandier dauphinois.

Recevez, monsieur, mes salutations très distinguées. OCTAVE CHENAVAZ.

—

Louis XVI et les Suisses le 10 août 1792 (XLV ; LI, 570, 677). — La question a déjà été posée dans l'*Intermédiaire* et la réponse n'est pas aisée à faire. Pour qui a étudié d'un peu près l'écriture de Louis XVI, il est certain que l'ordre écrit le 10 août 1792, présentement conservé au Musée Carnavalet, ne ressemble ni de près, ni de loin à l'écriture du roi. C'est un fait matériel facile à vérifier.

D'un autre côté, on donne de si bonnes raisons pour en assurer l'authenticité qu'on ne sait comment conclure. Si l'on ne s'en tient qu'à l'écriture, le document me paraît apocryphe. R. B.

—

Le second mariage de la duchesse de Berry (L, 722, 789, 844, 993 ; LI, 59, 466, 574, 623, 681, 737). — J'adhère avec empressement à l'article si sage, si mesuré et si probant, signé H. Baguenier-Desormeaux. La lettre dont M. le comte de Reiset promet la publication, est d'une authenticité jusqu'à nouvel ordre suspecte. Elle semble venir trop à point pour expliquer, justifier la maternité intempestive de la duchesse ; or, en thèse générale tout ce qui arrive si à propos doit mettre en défiance. Sainte-Beuve disait à propos de ces documents si opportunément jetés dans un débat, que le jour où l'on publiera une lettre de Henri IV où il sera parlé de la *poule au pot*, il la faudra déclarer *a priori* fausse. Il va sans dire que ces doutes, je ne vais pas plus loin, n'ont rien de désobligeant pour M. le comte de Reiset. Sa bonne foi est aussi entière que celle de Feuillet de Conches dans l'affaire des lettres de Marie-Antoinette publiées par lui il y a quarante ans, et dont Sainte-Beuve flaira le premier la fausseté.

Il est cependant un point accessoire sur lequel je me sépare de M. Baguenier-Desormeaux, c'est lorsque, col. 738, il se demande, subsidiairement, il est vrai, s'il n'y aurait pas eu là « une autre infâme manœuvre du gouvernement alors au pouvoir ? » Je n'ai aucun autre intérêt que celui de la vérité, à prendre la défense des ministres de 1832, mais historiquement parlant, voici sur ce point quelle est ma manière de voir.

Le gouvernement de juillet, roi et ministres, était fort embarrassé de la présence de la duchesse de Berry et pour tout au monde aurait voulu qu'elle quittât la France. Qu'il l'y ait attirée après la prétendue fugue de Rotterdam, cela me paraît aussi inadmissible que la fugue elle-même. J'ajoute que les gouvernants d'alors étaient d'honnêtes gens, seulement en révolution, et certes en 1832, on pouvait se dire encore en révolution, ou même dans la simple politique, les plus honnêtes sont exposés à faire des choses plutôt désagréables, voire fort vilaines. Et en appliquant l'épithète d'honnêtes gens non seulement au roi, mais aussi à son ministère, j'invoquerai le témoignage non suspect de M. Edmond Biré qui, dans son livre : *Les dernières années de Chateaubriand*, p. 174, n'hésite pas à qualifier d' « honnêtes gens » les gouvernants d'alors.

En écrivant ce qui précède, je crains d'ouvrir une discussion qui pourrait aller loin ; j'y ai été déjà pris. Il me semble cependant, que près des trois quarts de siècle écoulés depuis les événements de

Nantes et de Blaye, doivent avoir fait l'apaisement et amené les esprits à ne plus mettre de passion dans la discussion de faits si lointains et que tant d'autres ont relégués dans un passé infini.

* * * H. C. M.

C'est la dernière fois que j'interviens.

Nous avons donné la copie authentique de l'acte de mariage de la duchesse de Berry avec le comte Lucchesi Palli.

Cette copie authentique, je l'ai chez moi.

Cette copie nous a été délivrée en 1899, le 3 janvier.

On ne peut raisonnablement rien exiger de plus. Il n'y a donc plus matière à contestation ni de doute possible.

Supposer que la cour de Rome — actuelle — m'a envoyé un faux est une chose injurieuse et folle.

Je viendrais dire : « J'ai vu le registre, » qu'on pourrait encore m'objecter : « N'a-t-on pas été capable — pour les besoins de la cause — d'avoir fabriqué tout un registre faux depuis le premier feuillet jusqu'au dernier, comprenant toute une suite de faux mariages ? »

Je viendrais dire encore : « Le registre est dans un état qui indique bien qu'il existe depuis 1831 », qu'on pourrait m'objecter : « En-êtes vous bien sûr ? Le vieux s'imite admirablement. »

« Les feuillets sont-ils cotés et paraphés ? » — S'ils le sont, pourquoi ne seraient-ils pas encore des faux ?

On voit à quoi on aboutit.

Nous avons précisé en notant que l'acte au registre est paginé du chiffre 117. Que veut-on de plus ?

Ce qu'il y a de certain aussi, c'est que la date du mariage se rapporte absolument à l'époque du séjour à Rome de la duchesse et du comte, car, de mes yeux, et de mes deux mains, j'ai vu, tenu et publié une lettre de la duchesse, dont je connais bien l'écriture, adressée à la comtesse de Meffray, qui est datée de Rome 13 décembre 1831 et qui commence ainsi : « Je pars demain pour Massa di Carrara, où... etc » Donc elle part le jour même de son mariage, suivant l'usage.

La duchesse est-elle allée à la Haye ? Il importe peu et même il n'importe nullement. Question sans intérêt, puisque nous avons établi, dans notre ouvrage sur la duchesse de Berry, que le comte Lucchesi Palli était venu à Nantes. H. Thirria.

Louis XVII était-il le fils de Louis XVI (LI, 331, 403, 465, 564, 677, 733). — Je ne puis qu'adhérer et avec empressement, aux conclusions de M. le comte de Varaize. Et j'avoue trouver peu sérieuse, peu digne de l'histoire de détail comme nous nous efforçons de la faire à l'*Intermédiaire*, trop prolongée, surtout, cette discussion sur la question de savoir si Louis XVII était ou n'était pas le fils de Louis XVI. Dans ma manière de voir, la loi française a été fort sage en interdisant la recherche de la paternité, et les arguments produits au débat actuellement ouvert dans la presse avant de l'être au Parlement, ne m'ont point encore ébranlé. Toutefois, si l'on peut comprendre la discussion sur un fait actuel, présent, au moyen d'une enquête contradictoire devant un tribunal, comment ne voit-on pas tout ce qu'il y a de fragile, de décevant, je dirai même de puéril quand il s'agit de se prononcer sur un fait du lointain passé, dont tous les témoins ont depuis plus d'un siècle disparu ?

Je sais ; Michelet n'a pas craint de poser, de résoudre maints problèmes d'alcôve ; mais son exemple ne m'impose nullement parce que si je le considère comme un très grand écrivain, je le tiens pour un historien d'autorité des plus incertaines.

En vérité, on a déjà bien assez de peine à asseoir historiquement une probabilité, alors que l'on a en main les documents les plus positifs, pour ne pas craindre de fouiller dans les arcanes interdits. Laissons ces chimères aux romanciers de l'école du vieux Dumas.

Je ne vois pas sans étonnement renaître ainsi cette campagne de calomnies contre Marie-Antoinette ; je ne pense pas qu'il y ait dans notre histoire une page plus vilaine que celle-là. Quand je vois la haute société française, les parlements, la cour, la famille royale elle-même, travailler si constamment à tuer le respect en France, à déconsidérer, à livrer aux risées et bientôt aux haines populaires, la vieille monarchie française et ses représentants, certes je n'amnistie pas ce qui va suivre, mais je me l'explique. Eh bien, cette campagne, on la reprend aujourd'hui, pour rien, pour le plaisir tout français de détruire quelque chose. Et, je ne dirai pas sur quelles preuves, il n'y en

a pas l'ombre, mais sur quels indices plus que fragiles, un mot vague tiré du journal intime de Louis XVI !

L'impuissance absolue du roi est une affirmation qui ne tient pas debout ; un minuscule coup de bistouri rompit, dit-on, le lien qui avait jusqu'alors tenu sa virilité captive.

Je ne sais si les deux dauphins qui se sont succédé ressemblaient au roi ou à la reine ; certains indices me feraient plutôt croire à une ressemblance avec la mère. Quant à ce qui est de la duchesse d'Angoulême, je ne relèverai pas les outrages que, dans sa foi en la chimère de la survie du petit roi, lui a prodigués M. Otto Friedrichs. — V. la communication signée Henri Provins, LI, 564. Il est avéré que, dans son âge mûr surtout, elle avait beaucoup de son père, la voix rude, le gros rire, les manières un peu brusques et gauches, force vertus enfin dont les grâces lui furent toujours refusées.

H. C. M.

—

Roi de Hollande et roi des Belges (LI, 611, 734). — Ligne 11, lire *Real- Encyclopoedie*.

—

Les carrosses du comte de Chambord (LI, 446, 507, 626, 687, 739). — Comme le dit M. le vicomte de Reiset, le véritable titre du comte Edouard de Monti, (connu cependant presque uniquement sous ce nom) était bien celui de comte de Rezé, lequel remontait à l'érection de la terre de Rezé, près Nantes, par lettres patentes de 1672 (*aliàs* 1681). Je ne connais pas d'autre titre comtal conféré à sa famille, mais l'usage à peu près consacré aujourd'hui pouvait permettre au cadet de se qualifier comte également, sauf à faire suivre l'énonciation de ce titre de celle du prénom. Dans tous les cas, M. René de Monti, qui, en 1873, débutait en effet depuis quelques années à Froshdorff, sous les auspices de son oncle, aurait été alors le vicomte de Monti, ou de Monti de Rezé, son père, M. Alexandre de Monti, étant encore parfaitement vivant.

Quant au titre de marquis, il avait été concédé sous la Restauration, — héréditairement, je crois, et non simplement à brevet, — à M. Louis de Monti de la Cour de Bouée, mais il s'est éteint bientôt par la mort, sans enfants, du premier titulaire.

Cela dit, M. le vicomte de Reiset accordant dans son dernier article que, parmi les récompenses dont il était question dans l'entourage du comte de Chambord, un premier titre ducal devait reconnaître tout d'abord le long et infatigable dévouement du chevaleresque Edouard de Monti, je veux très bien qu'il en ait été, par surcroît, réservé un second à son jeune neveu, même en y ajoutant l'expectative de la charge des Cinq-Mars et des d'Armagnac. Je crois cependant que le bénéficiaire lui-même aurait été un peu étonné de tant de dignités.

P. du Gué.

—

Une lettre du général Boulanger (LI, 773). — Une partie de la lettre publiée col. 773, avait déjà été donnée XLVII, 663. Cette lettre est plus compréhensible publiée in-extenso.

—

Royal-Pituite (LI, 667). — Cette dénomination est antérieure à 1812. Voir la notice accompagnant un portrait de Caillères de l'Estang (1724-1795) offert dans le catalogue d'estampes de Geoffroy frères (juillet 1904).

Simon.

—

Un ministre qui refuse sa pension (XXXVIII ; XXXIX ; XLIII ; XLIV ; XLVIII). — On lit dans les *Procès-verbaux de la Défense nationale* qui ont été publiés il y a quelques années par le *Matin* :

Séance du dimanche 9 octobre, dix heures et demie du soir.

M. le général Trochu refuse le traitement qui lui est alloué comme membre du Conseil. Ce serait de sa part, dit-il, un cumul qu'il ne peut accepter, sa situation étant d'ailleurs si largement rétribuée qu'il se propose de réclamer une réduction des gros traitements.

A. Lamoureux.

—

Cordeliers de Bressuire — (LI, 501, 635). — Voici ce que nous apprend Gonzague des Cordeliers de Bressuire :

Bercorij conventus situs est in dicto oppido Bercorij in Episcopatu Maleacensi in Pictavia, aedificatusque opera et impensis cujusdam pijssimi viri nuncupati gallice de Guiche, accolae dicti oppidi et sororis eius Coletae, quae erat de tertio Ordine B. Franc. ex auctoritate tamen et concessione Benedicti papae XIII, annos sui Pontificatus ij. sed Dominicae incarnationis 1404. Postea vero Joannes de

Bellomonte nobilis et illustris vir, simul ac Mathurina eiusdem coniux, qui erant praefati oppidi temporales Domini et pietate ac devotione inter se coniunctissimi, eundem conventum ameono quodam viridario amplifice decorarunt. Servantur huius loci in archivis haec in primis quae sequuntur. Ac primum bullœ Benedicti papae XIII, et Clementis V. Quibus praecipitur reformatio conventuum Turoniae, datae sub plumbo Basilieae, anno Domini 1439. Conventus etiam bis conflagratus est, qui vix adhuc diligentia fratrum ex integro aedificari potuit. In quo licet antea commode habitarent viginti fratres, quia situs est in patria fertili, tamen propter aedificiorum destructionem modo ut plurimum habentur decem fratres, quorum unus est lector theologiae et quatuor praedicatores.

Gonzaga. *De orig. ser. relig.* Romae. 1587, p. 688.

Le couvent de Bressuire appartenait à la province dite de Touraine Pictavienne. Il fut l'un des premiers, avec les couvents de Mirebeau, Laval, Clisson, Amboise, Fontenay-le-Comte et Cholet à se détacher de la province de Touraine et à embrasser le mouvement de réforme qui se produisait chez les frères mineurs conventuels. P. Ubald d'Alençon.

Bénédictins francs-maçons (LI, 58, 181, 243, 292, 343, 408, 518, 687, 741). — La loge maçonnique de Compiègne, le Mont-Ganelon, possédait un document historique fort curieux, qui doit avoir été repris par son propriétaire depuis la fermeture de la loge, il y a une dizaine d'années. C'était la liste imprimée des membres de la loge de la même ville en l'année 1779 : le clergé y figurait en grand nombre, tant régulier que séculier. Elle était longue, et tout un numéro de l'*Intermédiaire* y passerait à la reproduire toute. J'y relève (car j'en ai gardé la copie au complet) quelques noms des membres, qui répondent à la question posée :

Louis-Marie Barbe, curé de Saint-Germain-lez-Compiègne ;

Jacques-Noël Bourgeois, curé de Condé-sur-Noireau en Basse-Normandie ;

Louis-Philippe Berguesse, bénédictin ;

Jean Bourg, dominicain :

Théodore Brisson, supérieur de la Charité de Senlis ;

Claude Courbet, l'aîné, dominicain ;

Jean-Baptiste Courbet, le jeune, dominicain ;

Joseph d'Arras, capucin :

Marie-Joseph de Renty, dominicain ;

Joseph de Maubeuge, capucin ,

François-Marie de Maubeuge, capucin ;

Alexandre-Louis-Théodore de Bossart, bénédictin ;

Auguste Dousset, cordelier ;

Pierre-Paul Druon, bénédictin ;

Jean-François Dumont, curé de Saint-Pierre-Pont Point ;

Henri Fliche, aumônier, hospitalier, négociant et officier de chasses ;

Pierre Massicot, bénédictin, chimiste ;

Pierre-Jean-Baptiste-Alphonse Marquet, bénédictin ;

Peissart, dominicain.

La liste contient en tout 52 membres, dont les 19 précités appartiennent à la vie cléricale. Il y avait alors fusion, depuis lors il y a eu divorce ; ou plutôt n'est-ce pas l'hermaphroditisme, attribué par le savant docteur Metchnikoff à l'origine de l'être humain, qui s'est séparé depuis ? Je ne tire de la liste ci-dessus aucune conclusion, ni pour ni contre : tant d'autres lunes de miel tournent à l'aigre par incompatibilité d'humeur ! L'histoire de la franc-maçonnerie, d'ailleurs, reste à faire ; — sans la faire remonter aux temps mythologiques et bibliques que ses rites lui attribuent, ce qui m'apparait le plus clair (et je ne donne que mon opinion personnelle, qui peut être fausse), c'est qu'elle est venue, sous sa forme moderne, d'Angleterre en France au XVIIIe siècle. La loge des Neuf-Sœurs, toute vouée aux arts et aux lettres, compta Voltaire pour apprenti ; et c'est l'infortuné poète Roucher, orateur de ladite loge, qui y prononça l'éloge funèbre du plus grand homme du XVIIIe siècle. Le roi d'Angleterre, Edouard VII, est franc-maçon. J'affirme que le pape Pie IX (quoi qu'en ait dit un jour l'ex-président Floquet, invoquant *Larousse*) ne l'était pas ; ni tant d'autres, dont on s'est plu à affubler les noms de cette qualité, parce qu'ils étaient libres-penseurs. C'est ce que le cardinal de Retz appelait « augmenter le nombre des coupables. » — Quant à moi, je signe, sans crainte, l'ex-orateur de la loge le Mont-Ganelon de Compiègne.

Jules Troubat.

*
* *

Un collectionneur du Puy possède un registre des délibérations de la Loge Saint-Jean de l'Etroite Union du Monastier, de 1775 à 1788, époque de la suppression du couvent ; plusieurs religieux firent partie de cette loge et figurèrent parmi ses officiers.

Quant au prince de Rohan, dont parle ailleurs l'*Intermédiaire*, ce peut être aussi bien Jules-Hercule-Mériadec, prince de Guéménée (1726-1800) ? ou Henri-Louis-Marie (1745-1800) ? fils de ce dernier, que le cardinal Louis-Constantin de Rohan (1697-1779) ou le fameux « cardinal-collier », neveu de celui ci (1734-1803) : le *cardinal-collier* était à Vienne du 6 janvier 1772 à l'avènement de Louis XVI (1774) ; ce qui peut guider l'intermédiariste qui a posé une question au sujet du « prince » de Rohan (en 1773).

CH. GODARD.

—

Droit de havage (L ; LI, 23). — Ce droit de havage était perçu à Chartres, à raison d'une cuillerée (13 décilitres) pour chaque septier de grains (127 litres) exposés en vente, par les individus non résidant à Chartres ou dans la banlieue de cette ville. Il existe dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux (t. VI, p. 462 de l'édition Techener) une lettre du président de Chamrond qui fait allusion à ce droit de havage au pays chartrain :

Si par aventure iceluy exécuteur vouloit faire le renchéry, je luy feray bien connoistre qu'il est obligé de faire cette exécution *gratis*, puisqu'il reçoit dans Chartres et dans les marchés circonvoisins un droit qui s'appelle *droit de havage*.

MM. de Monmerqué et Paulin-Paris font remarquer que « c'étoit le droit de prendre une poignée de grains dans les sacs exposés sur le marché. A Paris, le bourreau avoit autrefois ce droit, mais à cause de l'infamie de sa profession, on ne lui laissoit prendre le grain qu'avec une cuillère de ferblanc ». Les querelles qu'entrainait cette perception l'ont fait supprimer. On trouve encore le mot *avage* pris dans ce sens dans l'avant-dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie*. Il a disparu de l'édition de 1835.

Dans certaines villes telles que Dreux, Nonancourt, Vernon et autres lieux de la Normandie, on substituait à cette dénomination celle de minage, mesurage, et estalage. Un registre intitulé : *Regestum censum et feodorum Comitatis Carnotensis, anno 1302*, porte, fol. 16.

Le havage de chascun sestier de blé vendue entre ville de Chartres, hors franchise, se cil qui le vent, l'a acheté, il doit un Havagiau ; se il a cru en sa terre, ou en son gaaignage, il doit dou sestier demy Havagiau, et de tout grain autressi, fors que d'avoine, et l'avoine paie au double.

A. LAMOUREUX.

—

Les Rubens de Dijon (LI, 725). — Ces tableaux représentent : l'*Apparition de la Vierge et de l'Enfant Jésus à saint François d'Assises*. Le saint est reconnaissable aux stigmates des mains et des pieds ; figures de grandeur naturelle, panneau. L'*Entrée à Jérusalem* et le *Lavement des pieds*, toiles, esquisses très terminées. Donnés d'abord à Rubens dans les premiers catalogues, ces trois tableaux ont été mis ensuite sous la désignation de *Ecole de Rubens*, puis restitués au maître dans la nouvelle édition qui remonte à une vingtaine d'années. Depuis, des documents reçus de Belgique ont permis à la direction du musée de les identifier de manière à satisfaire les plus difficiles. Les tableaux de Dijon proviennent de Malines et ont maintenant leur état civil en règle ; sans être au premier rang dans l'œuvre du maître, je pense qu'on les peut placer à un niveau honorable.

Je ne connais pas la publication de Stuttgard, mais étant donnée la haute valeur des ouvrages d'art qui nous viennent d'Allemagne, je la tiens *a priori* pour très considérable. Mais est-elle complète ? J'en doute un peu. Avec un maître aussi fécond que Rubens, les énumérations les plus consciencieuses laissent toujours quelque chose à espérer. Aussi aurais-je cru à plus de 551 n^{os} pour une production aussi intensive et dans laquelle le maître fut énormément aidé par toute une équipe d'élèves.

Soldats sous Alexandre et rois après sa mort.

Il se peut que les tableaux de Dijon aient échappé aux éditeurs, à moins que, le catalogue ne faisant pas mention des preuves révélées depuis l'impression, lis n'aient pas cru à une authenticité précédemment contestée.

H. C. M.

L'immeuble de l'Ecole des Ponts-et-Chaussées (LI, 616). — L'immeuble occupé, rue des Saints-Pères, par l'Ecole des Ponts-et-Chaussées a été construit par Antoine en 1768, d'après Lefeuve.

La partie de l'immeuble la plus rapprochée du n° 22 actuel de la rue des Saints-Pères — il n'existe plus de 24, ni de 26 — occupe une partie de l'emplacement des hôtels d'Arcelot et de Beaupréau situés rue de l'Université en 1674.

La partie nord de l'Ecole, environ les 2/3 de sa façade, est formée par une maison ayant appartenu à M. Nanty de Frescot, conseiller au Parlement. La partie sud du parterre et les dépendances comprises entre le n° 30 de la rue des Saints-Pères, le n° 12 de la rue Perronnet — anciennement rue Saint-Guillaume —, la rue du Pré-aux-Clercs et le n° 11 de cette dernière rue, appartenaient en 1674 à l'hôtel de Pons.

On trouvera des renseignements dans Blondel, etc.

H. Baguenier-Desormeaux.

—

Refus de documents dans les archives (LI, 501, 634). — Contrairement à l'avis de nos deux confrères et à l'encontre des sentiments de M. Aulard, une distinction, d'après la période, doit être faite pour les documents des archives publiques. De 1791 à 1848, la communication peut être refusée pour des raisons diplomatiques, politiques ou personnelles. (Circulaire ministérielle du 26 janvier 1889).

C'est ainsi que je viens de constater que le dossier de mon grand-oncle Hippolyte Frotier de La Coste, principal inculpé dans le complot de Tours (1813) (du fait de son camarade de Nestumières) se réduit aux Archives de la Guerre, dossier et procédures compris, aux cinq pièces suivantes : trois lettres pour l'admission à l'école de Saint-Germain, l'extrait de naissance et une minute au crayon.

La loi du 7 messidor an II subit ainsi la restriction réglementaire appliquée à la famille. Cette mesure est, à plus forte raison, applicable aux étrangers.

Marquis de La Coste.

—

Rectification de nom patronymique (LI, 668, 744). — L'estimé confrère qui a posé cette intéressante question a raison. Il est certain qu'une rectification de nom patronymique regarde les tribunaux civils. C'est le vrai moyen d'arriver vite et avec intelligence, à une solution. Il est, de plus, certain, comme l'expose notre confrère, que ces rectifications exigent une généalogie, des détails historiques et un mémoire spécial d'érudition. Or, si quelques avocats sont des érudits, il y en a une foule qui n'entendent rien en généalogie et questions d'histoire.

N'insistons pas. Je connais un avocat qui, faisant faire un ex-libris par un graveur, a eu l'*ignorance* de demander un casque tourné à gauche sur ses armoiries! Or, les casques à gauche indiquent des bâtards ! Cet avocat m'écrivit qu'il avait fait vite rectifier ce casque, à la suite de mon observation. Que voulez-vous ? n'est pas archéologue, généalogiste ou historien qui veut... On peut savoir porter des notes d'apothicaires, être très fort en droit civil, et ne rien connaître en certaines questions d'érudition.

Malheureusement, il n'y a pas de spécialistes nombreux pour les questions de rectifications d'actes de l'état civil ; et je ne suis pas surpris qu'aucune revue de jurisprudence n'ait pu renseigner notre confrère. Par ces temps d'argent, l'érudition devient secondaire et tel qui connaît la marche du papier timbré établirait, bien souvent difficilement, une bonne généalogie pour une rectification d'actes de l'état civil. Il me paraît même superflu d'ajouter qu'un savant qui se spécialiserait sur les questions de ce genre et ouvrirait un bureau *ad hoc* n'arriverait peut-être pas à gagner le nécessaire. C'est triste ; car ainsi, de là, la pénurie des spécialistes en question.

Ambroise Tardieu.

—

Donateur de l'abbaye de Savigny (LI, 667). — Consulter l'*Histoire de la Congrégation de Savigny* (3 vol.) publiée par la société de l'*Histoire de Normandie* (1896-1898). La liste des abbés (t. III, p. 374) ne fournit pas le nom de Barthelats. Ch. Br.

—

Prélat à retrouver (LI, 332). — Les armes blasonnées doivent être celles de la famille de la Barre. L'*Armorial d'Anjou*

donne : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois étoiles de sable, et au chef d'azur ; à la bordure engrêlée de sable.* Rietstap cite de la Barre, en Bretagne : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois étoiles de sable*, et au Maine : *de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent ; au chef du second.* Enfin *l'Etat présent de la Noblesse* (1887) donne aux La Barre de Bretagne : *de gueules au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles de sable*, ou : *d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois molettes de sable.*

Il y a évidemment parenté entre toutes ces armoiries, et une généalogie de la famille de la Barre fera trouver le prélat en question. P. LE J.

—

Alliances des Valois Saint-Rémy (LI,4,75,249,409,524, 641, 746). — Parmi les prisonniers de la Force qui purent échapper aux massacres de septembre, se trouvait M. de la Mothe, le mari de l'héroïne de la grande escroquerie du collier de la Reine.

C. DE SAINT-MARC.

—

Abbaye de Vaux (LI,446,576,692). — Dans le *Dictionnaire topographique des localités du département de la Vienne*, Redet, au nom de Vaux, cite Besly :

Histoire des comtes du Poitou et ducs de Guyenne.

Cellula quæ est in pago Pictaviensi non longe a Vienna flumine, in duorum montium sita covalle etc. Locus ipse sanctus qui ante dicebatur Plumbata, ab istis ægrotis denominatus est sancti Dionysii Valleta.

En me reportant moi-même à Besly, ouvrage précité, j'ai trouvé sous le titre : « Ex tabulario sancti Dionysii » la reproduction de la charte dont est extrait le passage ci-dessus. C'est à la page 228, en fin de volume ; partie réservée aux preuves et pièces à l'appui.

Cette charte est du temps de Charles le Simple (Roi), et du duc de Guyenne Guillaume Ier, dit le dévot ou le piteux, pour sa religion et grande piété envers les églises. Ce n'est point la charte de fondation ; et comme il y est dit que la dénomination de Plumbata précéda celle de Valleta, on peut en conclure que ce prieuré était déjà ancien au neuvième siècle.

Mais je demanderais bien à mon tour aux érudits de l'*Intermédiaire*, quelle traduction on doit donner à ce nom « Plumbata » ? Connaît-on ailleurs quelque nom pouvant être un dérivé de celui-là et tel par exemple, que Plumbes, ou Plommées ? BOISCAMUS.

—

Portraits de Carmontelle (T.G.170; LI, 642, 695). — Je possède une précieuse aquarelle de Carmontelle, entourée de filets et d'une bande verte. C'est le portrait de l'abbé *Jacques Delille*, le grand poète bien connu, né à Clermont-Ferrand. Il est représenté de profil, passant dans un jardin d'agrément, à gauche. Le personnage a un habit noir à la française, le chapeau à claques sous le bras, une perruque poudrée, des bas noirs, des souliers avec des boucles en argent. Ce portrait me vient de la collection de feu M. Desbouis, bibliothécaire, un intelligent collectionneur de portraits sur l'Auvergne ; je lui prête une certaine valeur, avec raison. AMBROISE TARDIEU.

—

Famille de Crouy-Chanel (LI,391, 527). — La généalogie de cette famille et sa descendance des anciens rois de Hongrie, qui donne droit à la branche aînée de porter le titre de prince, ont été suffisamment prouvés en Autriche, à Rome et notamment en France :

1er Par deux arrêts de la cour des comptes du Dauphiné ;

2e Par un jugement du tribunal civil de Grenoble ;

3e Par un arrêt de la cour de Cassation ;

4e Par une bulle du Magister de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem ;

5e Par une décision des députés de Hongrie.

Leurs armes sont : *un écu d'argent, à 4 fasces de gueules.*

Cri de guerre : « Jérusalem » car il y a eu des membres de cette ancienne famille qui ont pris part aux Croisades.

Leur bannière flottait sur la tour de Chanel à Bellecombe, au Plan Chanel, à la tour du Treuil et à la tour d'Allevard.

La famille de Crouy-Chanel de Hongrie qui fut alliée à l'empereur Paléologue de Constantinople, à la Maison d'Anjou et à plusieurs autres maisons royales, contracta aussi plus tard des alliances avec

des familles nobles de France ; entre autres :

Pierre de Hongrie, dit Crouy-Chanel, épousa, en 1291, Agnès de Sassenage ;

En 1440, Jean III de Hongrie épousa Michelle de Cyrolée.

Enfin, au XVIIIe siècle, Claudine Chanel épousa noble Louis Voriet de Charnay, avocat en Parlement ; leur fils messire Claude Voiret de Charnay, écuyer avocat au Parlement de Dombes, épousa en l'église d'Ainay de Lyon, le 18 juillet 1772, Marie Bernard d'Aoustène.

UN INTERMÉDIAIRISTE.

—

Un portrait de Mme Drouet par Bastien Lepage (LI, 669). — Un croquis au crayon de ce portrait, croquis signé « Esquisse pour le portrait de madame Drouet, Bastien Lepage, » est la propriété de M. Groult, le richissime collectionneur.

Le portrait achevé par Bastien Lepage a été photographié. M. Paul Beuve en a eu une épreuve qu'il a remise à M. Paul Meurice.

Elle reviendra sans doute au Musée Hugo.

—

Lettres de Victor Hugo à Mme Drouet (LI, 165, 253, 530, 642, 698). — journal américain de Philadelphie a publié cette étrange information :

M. Henry Willington Wack a découvert récemment, à Guernesey, où il cherchait des documents pour un article sur Victor Hugo, toute une collection de lettres écrites par Juliette Drouet au grand poète français. M. Wack a écrit sur la vie de Victor Hugo à Guernesey un livre qui contient la publication de ces lettres. Ce livre va être publié chez G. P. Putnam's sons probablement sous ce titre : « Le roman de la vie de Victor Hugo » avec les lettres de Mme Drouet. Quant aux lettres de V. H. à J. Drouet, elles ont été publiées en France, il y a quelque temps. Grâce au livre de M. Walk, les lettres d'amour de J. Drouet seront, pour la première fois, rendues publiques. Elles jettent une lumière intéressante sur cette liaison des plus remarquables dans l'histoire littéraire. L'importance de la découverte de M. Wack est reconnue en France et M. François Coppée a écrit une introduction pour ce livre d'un intérêt saisissant pour tous ceux qui s'occupent de l'étude de Victor Hugo.

Le neveu de Mme Drouet, M. Louis Kock, conservateur du Musée Hugo, consulté par nous, a déclaré ne rien savoir de tout cela.

La nouvelle est étrange : que contient-elle de vérité ?

—

Le peintre Galimard (L, 380 ; LI, 430, 472, 580). — V. au sujet de la persécution dont il a été l'objet la *Revue Anecdotique*, 1855, pp. 14, 224-227.

R. B.

—

Ulric Guttinger ou Guttinguer (LI, 502, 582, 643, 699, 749). — Aux notes que l'*Intermédiaire* publie sur ce poète romantique, qu'il me soit permis d'ajouter un détail. Jean Ulric Guttinguer était originaire de la Suisse, bien que né à Rouen (1787). Son père naquit dans le village de Wimfelden, d'après un acte notarié, mais n'ayant pu retrouver cette localité, je crains que le nom ait été mal orthographié. Quoi qu'il en soit, le père d'Ulric Guttinguer, qui portait les mêmes prénoms — vint à Rouen, s'y établit marchand dans la rue de la Madeleine et s'y maria en avril 1785.

Voir dans le *Journal de Rouen* du 18 décembre dernier l'intéressant et curieux article de M. G. Dubosc sur les relations amicales de Sainte-Beuve et d'Ulric Guttinguer.

CH. BR.

—

Famille Lepaige d'Orsenne (LI, 670). — J'ai connu un monsieur Lepaige d'Orsenne, mort il y a une quinzaine d'années. Il était employé à la *Compagnie du Soleil*, rue de Châteaudun. Cette Compagnie pourrait fournir des renseignements précis sur son état civil.

La veuve de Monsieur d'Orsenne, à la suite du décès de son mari, s'est retirée à Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais), où elle habite (si elle est encore de ce monde), chez sa sœur, Mme Durand.)

Je sais pertinemment que monsieur d'Orsenne, dans ses papiers de famille, possédait un manuscrit de son grand-père, intitulé : *Cahier de marche du caporal ? ou sergent ? d'Orsenne.*

LE RIPELET.

—

Luc Chardall (LI, 669). — Luc Chardall a publié une Nouvelle dans 5 nos du *Journal pour tous* édité par Hachette-Lahure, tome 7.

Titre de la Nouvelle : *Blanchette*. Je

tiens le volume à la disposition de M. H. J.

Je ne sais rien de la biographie de l'auteur.

DCHERMANN-ROY.

*
* *

C'était le pseudonyme de M. Charles Dallard, fonctionnaire de l'Administration des contributions indirectes, et romancier à ses heures de loisir.

M. Dallard, né à Montpellier, vers 1830, s'était marié à Trun (Orne), alors qu'il était commis des contributions indirectes dans cette localité. Il quitta pendant quelque temps le département de l'Orne, puis y revint occuper le poste de sous-directeur à Argentan. C'est à Foix qu'il termina sa carrière administrative, en qualité de Directeur du département de l'Ariège. Admis enfin à la retraite il vint se fixer à Trun où il est décédé il y a une vingtaine d'années. Sa veuve et l'une de ses filles sont toujours à Trun ; son fils, M. Charles Dallard, habite Ecouché (Orne).

Voici les titres de ses principaux romans : *Trois amours d'Anne d'Autriche, La ferme aux loups, Les trois hommes noirs, Le capitaine Brelandas, La reine des Lapins bleus, Les vautours de Paris, Geneviève-la-Rouge.*

Ce dernier ouvrage dont l'action a pour théâtre les environs de Trun, eut naturellement un grand succès local, d'autant plus qu'on y voulait voir un roman à clef et qu'aux noms fictifs des personnages on en substituait d'autres.

Les mœurs et coutumes des campagnes du pays d'Auge, à l'époque où parut ce livre, y sont décrites avec exactitude. Leur langage même, avec ses locutions et ses tours particuliers, a été fidèlement reproduit par l'auteur, ce qui donne à l'œuvre une certaine valeur documentaire.

Les romans de Chardall se trouvaient jadis à Paris, chez Charles Gausse, rue de Verneuil, 9, et chez Alexandre Cadot, rue Serpente, 37. Ils se trouvent peut-être encore aujourd'hui chez ces mêmes libraires ou leurs successeurs.

Et maintenant que j'ai fait de mon mieux pour lui donner satisfaction, le collaborateur H. J. (ou tout autre intermédiairiste) me rendrait service à son tour s'il pouvait répondre à la question que j'ai posée relativement aux romans de Paul Féval. ALEC.

Un sieur Perkins de Mac Mahon (LI, 222, 533). — J'ai relevé, sur le registre matricule de l'ancienne Ecole des Elèves constructeurs de vaisseaux, conservé au Ministère de la Marine, le nom de Jean Mac Mahon, admis à la dite Ecole le 1er brumaire an III, congédié le 1er floréal an V.

L'Ecole des constructeurs de vaisseaux, fondée à Paris sous le ministère du duc de Choiseul, (et dont le premier directeur fut Duhamel du Monceau, nommé le 27 mars 1765) fonctionna pour la préparation directe des ingénieurs constructeurs jusqu'à l'arrêté du Directoire du 6 prairial an IV (25 mai 1796), disposant que les examens d'admission suivant l'ancien mode n'auraient plus lieu, et que les élèves ingénieurs devraient passer par l'Ecole Polytechnique, dont l'Ecole des constructeurs de vaisseaux devint alors l'une des Ecoles d'*application*, sous le nom d'Ecole d'application du génie Maritime.

J'ai connu personnellement un ingénieur de la marine, M. Victor-Charles-Dieudonné Macquin, né le 9 février 1842, aujourd'hui décédé, qui m'a dit descendre de réfugiés irlandais. Serait-ce la même famille que les Macquit ou Macquet dont parle M. Jean Pila ? V. A. T.

—

Famille de Moulas (L, 559). — *Sur Jean de Moulas, maître-ès-arts* (Magister Artium) *de l'Univers de Bordeaux, 30 octobre 1655 — même grade à l'Université d'Oxford, réfugié de 1685,*

A l'Armorial général TOUL-MONTAUBAN, f. 1216 : 217, 994, 551, sont les suivants :

a) BERNARD DE MOULAS, *d'azur, à un chef d'argent, chargé de deux meules de moulin de gueules* ;

b) LOUIS DE MOULAYRES, prestre, prieur de Saillet, *d'argent à une meule de moulin d'azur ;*

Une communication orale me permet d'ajouter qu'avant la guerre, 1° à Lagardelle, canton de Muret (Haute-Garonne) ; 2° à Bordeaux, (Direction de la Monnaie); et 3°, à Toulouse, venant de la Chalosse, (Landes) se trouvaient des descendants de la famille de Moulas — mais de Moulas catholiques. Dès lors, à l'enquête locale et à l'identification des armes —

reçues (1) — pourraient succéder utilement des recherches, je veux dire un rallye-paper.

1° Dans les répertoires des Œuvres des Nouveaux Convertis ;

2° Aux Archives Nationales, Série TT : *Affaires et Biens des religionnaires fugitifs* :

Bordeaux, Ville 232-445 ; 1611-1715
— Généralités 1-128 ; 1686-1733

3° Au siège de la Bibliothèque protestante, rue des Saints-Pères — Directeur : M. Weiss.

Les armes parlantes, plus encore que l'orthographe, empêchent ou du moins rendent difficile, toute confusion, avec les homonymes de l'Ile-de-France ou de Picardie : Moulart, Moullart, Moulat, Monlas, etc., rien d'ailleurs dans les listes des Universités et Corporations : peu de choses, en somme, — ou plutôt, néant, à mon grand regret.

Jacques Saintix.

—

Armoiries et Descendance du baron de Montbrun (XLIX). — Pour cette question en déshérence — généalogistes, héraldistes, paléographes — les correspondants sont légion à l'*Intermédiaire* ! Je monte cependant à l'arbre généalogique, sachant de reste que la modestie ne supplée pas au savoir ; et d'ailleurs, quelle futaie : Du Puy de Montbrun et de Saint-André — Pins de Montbrun — Montbron ou Montbrun — Montbrun de la Rollière — Montbrun de Pomarède — Goneau de Montbrun — Blanc-Montbrun — Montbrun, du Languedoc, de l'Ile-de-France ou de Normandie — Montbrun, de Florensac : j'en passe et des meilleurs.

L'illustration de leur origine, et aussi l'honneur du nom ont depuis longtemps fait le départ nécessaire entre ces familles que leur noblesse expose à être assorties de confiance : l'homonymie dans la gloire ! Sur Montbrun qui n'a pas besoin d'aïeux, Montbrun de la Moskowa, l'érudition et la maîtrise de M. ô Kelly de Galway auraient vite fait de signaler :

1° A l'état-civil, dès 1770, la mention : « noble Jean-Joseph de Montbrun » inscrite sur les registres de la paroisse ;

(1) *Un chevron engrelé entre trois cors de chasse, au milieu du chef une mollette* — sans indication pour les émaux.

2° Dans les armoiries, des conformités de figure qui en 1808 1813 n'ont pu échapper à la Chancellerie : *d'azur chargé à dextre d'un lévrier assis*, pour les barons et comte de l'Empire ; *d'azur à un lévrier courant*, pour les Montbrun du Languedoc.

3° Le caractère religieux ou féodal des armes de Pierre de Montbrun, évêque de Limoges en 1427, suivant l'Index ou l'Obituaire.

« Petrus de Montebruno adeptus possessionem per procuratorem, Güillelmum de Lermita, canonicum Lemovicensem, abbatem Doratensem, 17 aprilis 1427, personaliter vero 22 junii eodem anno 1427. — Obiit 19 februarii 1455, alibi 1456 et éditius ».

Mervache, il est vrai, attribue les mêmes armes, *une croix de gueules à 4 cantons d'or*, c'est-à-dire *or et gueules* à Guy-Pierre de Montbrun, 1345 ; de plus, c'est des Montbrun du Languedoc, portant *d'azur, à la bande d'or, chargée de 3 mouchetures d'hermine sur sable* qu'il ajoute : « ils firent la croisade de 1189 ».

A la même époque, je veux dire, contemporain de l'évêque de Limoges, 1425, Robert de Montbrun conseiller au Parlement de Béziers, — à Toulouse ? — « était taxé de 60 liv. par jour pour ses voyages » (500 aujourd'hui — désormais veux-je dire) et plus tard, à Pézenas, on trouve un Montbrun qui a pu y applaudir Molière dans *Le Dépit amoureux*, 1655 ; c'était un officier en retraite :

« Noble Pierre de Montbrun, conseiller du Roy, maire perpétuel de la ville de Monredon et receveur des gabelles, cy-devant capitaine du Régiment de la marine, demeurant à Pézénas, 30 mars 1697 ».

Il y a donc Montbrun et Montbrun : *Grammatici certant*. La piste du « lévrier courant » les conduirait jusqu'en Languedoc. Beaucoup moins complexe, et plus prenante est la question posée le 20 décembre 1903. L'*Intermédiaire* y répond aujourd'hui par des documents inédits. Le double état de service des généraux de Montbrun, ensemble les armes, ont été publiés dès 1890 :

I. Pièces originales (1)

1° Tutelle et Curatelle devant Jean Godard, juge de paix du X° arrondissement. (VI° et VII°).

L'an 1813, le 4 janvier est comparue dame Marie-Madeleine-Anatoile de Morand, veuve... de Monsieur Louis-Pierre de Montbrun, général de division, comte de l'Empire, grand-officier de la Légion d'honneur, chevalier de la Couronne de fer, grand-croix, de l'ordre du Mérite militaire de Wurtemberg, employé à la Grande-Armée en qualité de commandant du IIe corps de cavalerie, ayant été tué à la bataille de la Moskova le 7 septembre dernier ; elle demeurant à Paris rue Grenelle-Saint-Germain 9... sont aussi comparus volontairement les parents et amis tant paternels que maternels dudit enfant né et de celui à naître (*Louise-Clarisse*, baronne P. de Bourgoing) pour composer sous notre présidence le conseil des dits mineurs... savoir du côté paternel :

1° M. Jean-Joseph de Montbrun, juge de paix du canton de Florensac... père et aïeul...

2° M. Jean-Joseph-Antoine de Montbrun majeur, sans profession, fils aîné... frère germain... et oncle, demeurant à Florensac ;

3° M. Louis-Alexandre Jard-Panvillier, commandant de la Légion d'honneur, l'un des présidents de la Cour des comptes, demeurant à Paris, rue de Lille 36, allié paternel du comte de Montbrun et des enfants, à cause M. Alexandre de Montbrun, commandant de la Légion d'honneur, chevalier de l'Ordre du mérite militaire de Wurtemberg, général de brigade, frère... et oncle paternel, lequel a épousé mademoiselle Jard-Panvillier fille du comparant, lequel, employé à la Grande-Armée, n'a pu être appelé.

7° Rég. de Chasseurs à cheval : Mémoire de proposition à une place de chef d'escadrons. — Décision du 18 nov. 1807.

Campagnes, blessures et actions

A fait au 1er régiment de Chasseurs à cheval les campagnes des années 1792, 1793, an 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 ; celle de l'an 9 à l'armée d'Italie, et celle de Saint-Domingue sous les ordres du gén. Leclerc ; celle des côtes de l'Océan, sous les ordres du maréchal Davoust ; celle d'Austerlitz, sous les ordres de S. M. l'Empereur ; la campagne de Naples, sous les ordres du Roi, et celle de la guerre actuelle.

A été blessé à l'affaire de Maëstricht en l'an 3, d'un boulet de canon à la cuisse droite ; à l'affaire Lebligen, il sauva un bataillon qui manquait de cartouches ; après une charge qu'il fit avec 25 chevaux, il culbuta l'ennemi qui avait déjà pénétré dans ce bataillon. Sa conduite lui mérita ce jour-là les éloges du maréchal Jourdan, commandant en chef l'armée et lui valut le grade d'officier.

Dans la dernière guerre, à l'affaire de Strehlen en Silésie, il reçut l'ordre de charger avec le Regt de Chevau-légers du Roi de Wurtemberg, traversa trois fois l'Infanterie ennemie et ne contribua pas peu par sa bonne conduite à la prise de 6 pièces de canon, 7 caissons et de 1200 hommes d'infanterie, ce qui mérita les éloges de son A. I. le Prince Jérôme et de monsieur le général de division Vandamne.

Certifié conforme
Le gén. de div. commandant la
1re div. VIIIe corps.
G. Suchet.

II. — Etat-civil

DÉPt DE LA SEINE
Ville de Paris.

Mairie du XIIe arrond. (Ve).

Du trente septembre mil huit cent vingt-un à midi.

Acte de décès d'Alexandre de *Montbrun* décédé hier (*samedi*) à six heures du matin, à Paris, en son domicile boulevard de l'Hôpital n° 16, quartier Saint-Marcel, âgé de quarante-six ans, Maréchal de camp, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandeur de l'ordre royal de la Légion d'honneur, et chevalier de l'ordre de Wurtemberg, né à Florensac, département de l'Hérault, fils de défunts Jean-Joseph et dame Marie Arvieu, marié à Marie-Angelle Jard-Panvillier, sa veuve, demeurant rue de Bourbon, n° 36, à Paris.

Sur la déclaration de Marie-Henry Capron, tailleur âgé de quarante-six ans (*bis*), demeurant rue des Charbonniers, n° 12 et de Louis-Marie-Alexandre Fauvel, tailleur âgé de quarante-six ans (*ter*), demeurant rue Saint-Jacques, n° 234 lesquels ont signé par devant nous, Maire du XIIe arrond. de Paris, lecture faite dudit acte.

Capron, G. Fauvel
Delvincourt, adjoint.

III. — Généalogie

M. Montbrun — « noble Jean-Joseph de Montbrun », 1770 ; juge de paix du canton de Florensac en 1812 — épousa, 1766. Rose-Marie Arvie dont 8 enfants :

1° Marie-Jeanne, 13 avril 1767 ;

2° Jean-Joseph Antoine, 15 mars 1769 ;

3° Louis Pierre, 3 mars, 1770, général comte de M., commandant le IIe Corps de la cavalerie de la Grande-Armée, tué à Mojaïska, sur la Moskova, le 7 septembre, 1812 ; 1808, Marie-Madeleine-Anatole de Morand, fille du général, dont 2 enfants :

b. — Louis-Anatole-Napoléon, comte de M., page de Charles X, ancien officier de cavalerie : ⚭ Adeline-Joséphine Briansaux, dont :

c. — Louis-Henri-Emile, comte de M.; † Anvers 1894 ; ⚭ Dlle Gaugain de Saint-Vigor, dont :

d' — Louis,

d'' — Pierre,

d''' — Marie-Louise,

c' — Maurice, vicomte de M,

c'' — Marie-Louise ⚭ au comte Vissecq de la Prade,

b' — Louise-Clarisse, baronne P. de Bourgoing posthume, 1813-35.

4° Marie-Louise, 7 février, 1771 ;

5° Jacquète-Félicité, 23 septembre, 1772 ;

6° Saturnin, dit Saint-Cernin, 18 décembre, 1773 : † 23 décembre 1811 ;

7° Alexandre, 2 février 1775, général baron de M, décédé à Paris, le 29 septembre 1821 ; ⚭, 1810, Marie-Angèle Jard-Panvillier, dont 1 fils :

b — Louis-Alexandre, baron de M., 1811-1897, officier d'ordonnance du maréchal Niel, Préfet du Palais sous Napoléon III ; ⚭, 1838, Rose-Amable-Julie-Joséphine Tascher de la Pagerie, dont :

c — Jules-Alexandre-Henri, baron de M., ancien sous-préfet, château d'Ecros, par Mesvres, (Saône et-Loire).

⚭ 1867, Marie-Louise Philippini,

⚭ 1870, Charlotte-Elisabeth-Marguerite Serre-Renoult.

8° Auguste, 16 août, 1777 ; maréchal des logis au 1er chasseurs, tué au combat d'Offenbourg (Bade) le 26 avril, 1809.

Chemin faisant, on relève toujours quelques glanes ou broutilles, voici :

1° En 1794, le 1er Chasseurs que devaient illustrer les trois frères Montbrun, était commandé par le colonel Montbrun. Louis de Montbrun, né à Ognée, par Rozoy-sur-Serre (Aisne) le 15 avril 1738, arrivé à la retraite le 16 janvier 1799. Ce choix pourrait au besoin guider dans les recherches de généalogie ascendante :

2° Par lettre du 29 avril 1842, le comte de Montbrun, capitaine-adjudant major au 9e hussards à Fontainebleau, demandait l'état de service de son père « pour une biographie où son nom devait figurer » Biogr. Michaud jeune sans doute, Paris, 1842. Pierre Sibuet, fils du général, qui a signé l'article, est en effet par sa mère, neveu de la comtesse de Montbrun depuis baronne de Farincourt.

3° Louis-Alexandre, baron de Montbrun, né le 7 juin 1811, officier d'ordonnance du maréchal Niel, et préfet du Palais, fut capitaine au 32e de ligne.

4° Au concours de Saint-Cyr, en 1897, était inscrit un arrière-petit-fils du héros de la Moskova, M. Pierre de Montbrun, 7 rue Charlet à Paris.

5° La municipalité de Florensac a rendu, en 1896, un hommage public au général de Montbrun dont le nom d'ailleurs est gravé sur le côté est de l'Arc de triomphe (Lettre du 3 janv. 1896).

6° Pour la bibliographie, les ouvrages les plus autorisés, sinon les plus récents, seraient : Julien de Courcelles : *Dictionnaire historique des généraux français; Biographie de l'Hérault* (inédite) Frédéric Masson : *Les Cavaliers de l'Empire* ; Vte A. Révérend : *Armorial du Premier Empire*. — *Les Grands Cavaliers de l'Empire*, par le général Thoumas, Paris, 1890, in-8°; *Historique du 1er Régiment de Chasseurs à cheval, 1651-1896*, par Louis Yvert, Châteaudun 1896, in-16 ; *Le 1er Chasseurs en 1807*, conférence du Lt de Trédy, Châteaudun 1901, in-16 ; *Le 1er Régiment de Chasseurs* par le capitaine Oré, préface du Ct de Lagarenne, Châteaudun 1903, in-12; *Historique du 7e Régiment de Chasseurs* (anonyme) Valence 1891 in-8, etc., etc.

Et comme l'ironie — ou, si l'on veut, le grotesque cher aux Romantiques — ne perd jamais ses droits, signalons pour terminer par un contraste, l'invraisemblable fortune, l'étourdissante destinée d'un bâtard — Monsieur de Montbrun — seigneur de Soubs carrière, dit le chevalier de Bellegarde, fils du Grand Ecuyer de France, Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde. Légitimé en 1628, il devint, grâce à la commandite de Madame de Cavoye, concessionnaire des « chaizes à porteurs » et jouit de ce chef d'un revenu de 40.000 liv. : le personnage faillit même en imposer d'outre-tombe, avec *Les Mémoires de M. le Marquis de Montbrun*, par Sandras de Courtilz, Paris 1701, in-18, plus que jamais ; il y a Montbrun et Montbrun.

Cf. — Sauval *Antiquités de Paris* I, 192 — Tallemant des Réaux, *Historiettes* V, 320 — *Un personnage de Tallemant des Réaux, Sous-carrière Montbrun, 1594-*

1670, d'après des documents inédits, par R. de Crèvecœur, Nogent-le-Rotrou, 1898, in-8. — *Revue des Etudes historiques*, juillet-août, 1904, p. 368.

POENSIN-DUCREST.

—

Le saule de Musset (LI, 728). — La lettre suivante a été adressée à l'*Eclair*:

Monsieur le directeur,

A propos de la visite d'anniversaire faite, le 2 mai, par M. Henri Lavedan, à la tombe d'Alfred de Musset, vous ajoutez, en parlant du saule célèbre, que le visiteur aurait été plus ému, s'il avait connu son histoire.

Permettez-moi de la compléter en quelques mots, avec toute l'authenticité qui convient, puisque c'est moi-même qui, sur le désir de mon ami le colonel argentin Hilario Ascazuli, ai apporté le petit arbrisseau en France et l'ai remis en 1866 au conservateur du Père-Lachaise.

Ascazuli, poète apprécié (sous le pseudonyme local de Aniceto el Gallo), était en effet mon hôte affectionné à Montevideo, où je dirigeais alors l'Hôtel de la Paix. Il me chargea de la commission délicate que j'acceptai avec empressement.

Embarqué le 15 août 1866 à bord du vapeur des Messageries Maritimes, je transbordai à Rio-Janeiro, sur la *Guienne*, de la même Compagnie (commandant Aubry de La Noë), soignant de mon mieux le petit saule, qui ne quitta pas le pont du navire et arriva en parfait état ; j'avais alors vingt-sept ans.

Revenu définitivement d'Amérique, en 1877, j'ai eu depuis bien souvent l'occasion de renouveler ma visite à l'arbre d'il y a trente-neuf ans, et je vous assure que ce n'est jamais qu'avec une émotion sincère que je retrouve ce touchant symbole de la pensée de Musset et d'Ascazuli tout ensemble.

Sans doute aujourd'hui, le pauvre saule a bien vieilli — hélas, il n'est pas le seul — et bien chétif est son aspect ; mais ce qu'il dit encore est grand, pour qui sait entendre, et le souvenir qu'il proclame, et auquel je m'honore d'être modestement associé, reste éternel.

Veuillez, etc. E. NOEL.

La tombe d'Alfred de Musset n'attendit pas cette manifestation pour s'ombrager d'un saule. On en planta un dès que la tombe fut faite, mais l'endroit se prête mal au développement de cet arbuste ; il ne vit que quatre ou cinq ans. Le poète argentin avait été frappé non de l'abandon de la tombe, mais de l'état de dépérissement de l'arbuste. Peut-être espérait-il la doter d'un saule plus vivace, en choisissant cet arbre parmi ceux de son pays.

Mais ce déraciné ne réussit pas mieux que les autres : il a été remplacé au bout de quelques années, comme seront remplacés les saules futurs, au fur et à mesure de leur disparition. Y.

—

Famille Nau (XLVI ; XLVII ; LI, 584, 705). — 1° La baronne de Champlouis, née comtesse d'Ursel (Belgique), mère de Mme du Paty de Clam, a aussi laissé un fils, âgé de vingt et quelques années, qui est maintenant au Canada, en voyage d'exploration.

2° Il y avait une famille Nau dans la région nantaise. Elle était représentée naguère par M. Nau de Maupassant, riche propriétaire possédant, dans la commune de Cellier, sur la rive droite de la Loire, entre Ancenis et Nantes, le magnifique château de Clermont, alias, Clairmont-sur-Loire, ancien fief de la maison de Montmorency. M. Nau de Maupassant avait épousé la fille du baron de Hübner, ancien ambassadeur d'Autriche. Il avait un fils unique, il y a 25 ans.

La famille Nau de Maupassant est originaire des environs de Nantes ou tout au moins elle y était déjà établie pendant la Révolution. REITNÉ-PRACK.

—

Fulvie Pic de la Mirandole, comtesse de Randan (LI, 559, 646, 752). — Puisque ce nom est prononcé, ne pourrais-je poser une question à côté :

Sait-on à quelle époque et dans quelles circonstances la famille Pic de la Mirandole vint habiter la Basse-Bretagne ? Jean-Louis Pic de la Mirandole se maria à Gouézec, en l'évêché de Quimper, en 1690. Son fils Guillaume se fixa à Châteauneuf-du-Faou, après qu'il eut acheté l'office de sénéchal de ce siège. Ses descendants habitèrent cette localité jusqu'à la Révolution. ROCH.

—

Anthoine du Prat (LI, 333, 472). — La *Noblesse aux Etats de Bourgogne* dit qu'avant d'entrer dans les ordres, le célèbre chancelier du Prat avait eu plusieurs enfants, dont l'un, Antoine, baron de Thiers et de Thoury-sur-l'Allier, prévôt de Paris en 1547, acquit en 1527 la baronnie de Vitteaux, par son mariage avec Anne d'Alègre, dame de Précy et héritière de sa mère Charlotte de Chalon.

La seigneurie de Vitteaux était dans la maison de Chalon depuis la cession faite,

en 1299, par Robert II, duc de Bourgogne, à Marguerite de Bourgogne, femme de Jean de Chalon, seigneur d'Arlay.

Guillaume du Prat, fils d'Antoine, baron de Vitteaux à la mort du baron d'Ancienville, son frère, fut tué en duel par Yves d'Alègre, son parent, en 1583 ; il laissa la terre de Vitteaux à son neveu Antoine, baron de Formeries et de Thiers. Cet Antoine du Prat fut le fougueux ligueur, connu par ses atrocités.

La terre de Vitteaux resta dans la maison du Prat jusqu'à Louis-Antoine, dernier baron de Vitteaux, qui survécut au marquis de Formeries, son fils aîné, et mourut en 1729. P. LE J.

—

Les manuscrits de M. de la Sicotière (LI,609,755).—M. René Samuel veut bien nous répondre qu'il a peu à ajouter à son article de la *Grande Encyclopédie*. M. de la Sicotière avait un faible pour cet écrivain curieux, si précieux pour la chronique locale d'Alençon et il se proposait, en effet, de lui consacrer une étude très documentée. Il ne croit pas qu'il ait eu le temps de réaliser son désir.

En tous cas, ses manuscrits, et il en a laissé de nombreux et d'importants, sont — M. René Samuel tient le détail de son collègue et ami M. Henri Welschinger. — entre les mains de M. de la Sicotière fils.

M. de la Sicotière possédait le contrat de mariage de Blessebois.

« Un passant » pourrait consulter avec intérêt — encore qu'il n'y soit pas question de Blessebois — une brochure de M. de Contades intitulée « A Monsieur L. de La Sicotière. Souvenir du 9 octobre 1890 » (La Ferté-Macé, 1890, in-12).

Ce sont les livres de M. de la Sicotière qui ont été légués à la Bibliothèque d'Alençon et non ses papiers.

—

Trestaillon, Servan, Truphémy (L ; LI, 18, 83, 196, 261).—Quel que soit le mérite de l'ouvrage intitulé : *La Terreur blanche*, d'Ernest Daudet, c'est là un chapitre d'histoire qui demande à être complété, au moins, dans le Gard, et je me rappelle avoir entendu, de la bouche de personnes absolument dignes de foi, raconter bien des faits caractéristiques de l'état des esprits à cette époque, en particulier, à Nîmes.

Pour ne parler que de Trestaillon, ce nom, déjà assez maltraité par Béranger, est resté, à Nîmes, comme l'étiquette du fanatisme féroce d'un certain parti.

J'ai vu souvent passer sous mes fenêtres, sur les boulevards, deux dames âgées, appartenant à la plus haute société de la ville, et qu'on appelait *les Trestaillonnes*.

Je ne les nommerai pas, surtout l'une d'elles, dont un fils, encore très vivant, occupe une éminente situation dans le voisinage de son pays natal.

Béranger n'avait donc rien dit de trop, quand il associait à Trestaillon un trop grand nombre de gentilshommes, de moyenne noblesse, du reste.

NEMAUSENSIS.

—

Un poète inconnu : Charles Vallette (LI, 503, 648, 707, 754). — Je suis étonné que les intermédiairistes qui s'intéressent à Charles Vallette n'aient pas encore parlé de l'article que lui consacre Firmin Maillard dans son livre si curieux: *Les derniers Bohèmes*.

Il y a là une lettre de Victor Hugo à Charles Vallette où le grand maître lui dit : « Vous êtes un poète exquis, doublé d'un ferme et généreux écrivain, je reviens à vos nobles vers, l'âme y est, le cœur aussi ; ils m'ont ému dans mon désert, je vous serre la main, courage ! Le grand souffle est en vous ! »

Vlan ! ça-y-est, — j'ai lu beaucoup de lettres de Victor Hugo, pareilles à celle-là. Firmin Maillard ne fait pas un aussi grand cas de ce jeune poète. V. *Les derniers Bohêmes*, page 197. EUGÈNE BAILLET.

—

Ordre de Malte (T. G., 553). — *L'Intermédiaire* s'est occupé 24 fois de l'ordre de Malte, que ce ne soit pas une raison pour ne point demander si l'ordre ne s'est jamais scindé en plusieurs branches, ni quelle est très exactement sa situation actuelle ? J. B.

—

Croix hosannière (XXXVI ; XXXVIII). — La croix hosannière, ainsi nommée du mot hébreu *Hosanna*, début de l'hymne qui se chante le jour des rameaux, se distingue des autres croix par une espèce de pupitre en pierre où le prêtre, en faisant la procession, posait ce jour-là son missel pour y lire l'évangile ; on en cite trois dans le diocèse de la Ro-

chelle : 1. à Moëze, canton de Saint-Aignan, arrondissement de Marennes,—elle est très curieuse et très belle ; 2. à Chermignac, canton de Saintes ; 3. à Lemung.

M. l'abbé Laferrière a donné, dans *l'Art en Saintonge*, (1882), une photographie de cette dernière.

Cf. *Bulletin religieux du diocèse de la Rochelle*, XIIIe année. A. S.. E.

—

« Souvenirs d'un vieux libraire » (LI, 117, 265). — Louis-Philippe Reichel doit encore exister ; je retrouve un peu tardivement le menu pour le mariage célébré le 8 février 1899 entre Mlle Madeleine Soupène et M. Henry Reichel. Ce menu est encarté dans une charmante allocution de Louis-Philippe Reichel à « mes chers enfants, les nouveaux mariés », accompagnée d'un croquis le représentant parlant sur un appareil téléphonique.

Dans un *Tout Paris* de 1895 son adresse est indiquée rue Royer-Collard et au Grand-Montrouge, mais à l'époque du mariage de son fils il habitait près de la Bourse du Commerce et dirigeait, si j'ai bon souvenir, un journal de mutualité. On doit trouver son adresse actuelle au Bottin et je suis certain qu'il éclairera notre confrère César Birotteau sur l'identité de Louis Leriche. D. DES E.

—

Coquilles dans la date des livres (LI, 614, 709, 757). — Aux coquilles dans la date des livres signalées par un intermédiairiste dans le n° 1073, col. 614-615, on peut ajouter celles-ci :

Le P. Bretonneau a publié, en 1708, chez Rigaud, libraire à Paris, toutes les œuvres de Bourdaloue en deux éditions, l'une formant 16 vol. in-8, l'autre 18 vol. in-12.

Or, je possède un exemplaire des sermons pour l'Avent, in-12, dont la date, en chiffres romains, porte 1608, avec omission d'un C.

Il en est de même d'un volume intitulé : *Paraphrase des institutions de Justinien*, par Pelisson, Paris, compagnie des libraires, daté de 1564.

Or, l'ouvrage est dédié à Mgr Séguier, grand chancelier de France, lequel ne commença à remplir ces fonctions qu'en l'année 1635, pour les continuer jusqu'à sa mort, arrivée en 1672, avec une interruption de deux années, de 1650 à 1652.

Il y a encore là une omission de cent ans. — A.

Pièce applaudie et sifflée le même soir en deux endroits différents (LI, 561). — Il y a plus fort que l'exemple donné par *Voltaire et Mme de Pompadour*, et le cas est tout récent. Il a été fourni par M. Pietro Mascagni, le compositeur dont la troupe lyrique italienne installée en ce moment au théâtre Sarah-Bernhardt joue un opéra médiocre, L'*Amico Fritz*, dont le succes est loin d'égaler celui de sa trop célèbre *Cavalleria rusticana*. M. Mascagni, qui, en son genre, pourrait prendre place dans la galerie des *Excentriques* de Champfleury, n'est pas ennemi d'une douce réclame et recherche avec avidité, j'allais dire avec gloutonnerie, les moyens de faire parler de lui et d'entretenir chaque jour le public de sa personne. Non content d'être compositeur, il s'est fait tour à tour chef d'orchestre, directeur de Conservatoire (révoqué), journaliste, conférencier, il a écrit ses Mémoires, que sais-je ? et enfin il a eu l'idée géniale de donner simultanément, le même jour, la première représentation d'un de ses opéras dans *sept villes différentes*. Cet opéra, en trois actes et un prologue, écrit sur un livret de M. Luigi Illica, avait pour titre *le Maschere* (les Masques), et fut représenté à la fois, le soir du 17 janvier 1901, à Rome (théâtre Costanzi), Milan (Scala), Venise (Fenice), Naples (San Carlo), Turin (théâtre Victor Emmanuel), Gênes (Politeama), et Vérone (Théâtre dramatique). L'expérience ne fut pas heureuse. A Rome seulement, que le compositeur avait choisie pour y diriger lui-même l'exécution de son œuvre, le public fit preuve de courtoisie envers lui, en accordant quelques applaudissements à deux ou trois morceaux de sa partition ; mais à Turin l'accueil fut glacial, de même qu'à Naples ; la représentation fut scandaleuse à Milan, le fiasco complet à Venise, de même qu'à Vérone, où la soirée se passa au milieu des plaisanteries, des railleries et des brocards, et enfin, à Gênes, les sifflets et les huées se mirent de la partie avec un tel ensemble que l'ouvrage ne put être achevé et que le rideau dut être baissé au milieu du troisième acte. Depuis lors, on n'entendit plus parler des *Maschere*. ARTHUR POUGIN.

« Le salon de Mme Truphot » (LI, 505). — Comme un débat s'est élevé sur la paternité de ce roman que d'aucuns ont cru voir dans Fernand Kolney un prête-nom masquant la véritable collaboration de M. Laurent Tailhade, M. Kolney adresse à la *Revue biblio-iconographique*, la lettre suivante :

Monsieur,

La Revue Biblio-Iconographique en rendant compte de mon procès déclare : « dans les cercles littéraires on prétend que M. Laurent Tailhade serait l'auteur du *Salon de madame Truphot.* »

Cette légende ou plutôt ce canard ressemble au canard décapité qui continue à voler après qu'on lui a déjà coupé la tête. Dans un fascicule du *Mercure de France* et dans plusieurs journaux, Laurent Tailhade a pris la peine de déclarer qu'il n'avait ni configuré un personnage, ni écrit une ligne, ni fourni une épithète de ce roman. Quand un pareil homme qui fait paraître en notre époque une bravoure et une audace plutôt insolites au regard de notre humanité de castrats, et qui méprise souverainement tout ce que la racaille de lettres ambitionne, quand un pareil homme prend la peine d'engager sa parole, on peut lui faire crédit, j'imagine.

D'autre part, j'ai moi-même offert de placer le manuscrit du *Salon de madame Truphot* devant un tribunal d'experts.

Comment admettre que ces 500 pages m'eussent été dictées par un tiers, alors qu'il n'y a pas un mot, pas une rature qui ne soient de ma main ? Ce manuscrit encore gras de la crasse des typos est d'ailleurs à vendre. Quel est l'érudit, quel est l'exégète qui veut élucider ce point d'histoire littéraire, puisque les cénacles se passionnent à ce point à propos de mes pauvres écritures ?

En outre, accusé d'avoir été chercher, pour parader dans la lice littéraire, le caparaçon d'autrui, j'ai spontanément proposé, en novembre dernier, de mettre par surcroît sous les yeux du comité du *Mercure* la 1re partie d'un roman, que j'écrivais alors, et qui est terminé aujourd'hui. Le 1er mai, après en avoir enlevé les bavures, il sera chez l'éditeur, et ne paraîtra qu'en octobre, — car j'ai bien besoin d'ici là de goûter quelque repos et d'être exonéré de toute polémique.

Après l'apparition de l'*Anaturiste* j'espère que les oracles des rédactions voudront bien croire que je suis l'auteur intégral du *Salon de madame Truphot.* Je leur réserve, d'ailleurs, pour les années qui vont suivre, bien d'autres fougasses et bien d'autres schrapnels. Il leur serait peut-être expédient de ne pas dilapider, tout de suite, le stock de stupéfaction que la nature leur a imparti.

Qu'on me montre le critique, dont les yeux ne seraient pas ensablés par la mauvaise foi, qui ne reconnaîtrait point, au premier examen, que mon mode de composer et d'écrire est à l'opposite de celui de Tailhade. Faut-il dire à ceux qui me cherchent chicane que le plus aberré des disciples de M. Izoulet ne confondrait point mon nihilisme, mon *anaturisme*, avec l'anarchie, le *naturisme* de l'auteur du *Pays du Mufle*. Quant à ma forme tout oratoire et à celle des *Lettres familières*, toute de purisme classique, il n'est pas jusqu'à un lecteur de *La Patrie*, qui ne soit capable de les différencier.

Tout en escomptant votre bonne grâce confraternelle afin de publier cette lettre en réponse à l'allégation qui est pour me nuire grièvement, je vous prie, Monsieur, de vouloir bien faire accueil à l'expression de mes sentiments les plus distingués.

FERNAND KOLNEY.

—

Origine des mots en « ac » et « iac » (XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX.) — Loin de moi la pensée de discuter la science, l'autorité et surtout la bonne foi de MM. Houzé, Littré, A..., B..., C... et J Lt. (XXXVIII, 776), mais je ne puis me résoudre à accepter... le Pirée pour un homme. M. J. Lt. a *reproduit* des assertions tellement en désaccord avec les faits que, au nom de la logique et de la vérité, je crois devoir y répondre point par point et avec des preuves empruntées aux *seuls auteurs classiques*.

1° *La finale latine ac* ne se trouve pas seulement dans les *noms de lieux : Aubiac, Aurillac, Carnac, Floirac, Miniac, Pauillac, Piriac, Savignac*. Je cite seulement ces 8 noms parce qu'ils ont été signalés, entre 1000, par quelques chercheurs et curieux. *Abodiacum, Cornacum, Gesoriacum, Mogontiacum, Nemetacum.....*, (César, Pline, Ptolémée, Tacite) ; mais encore dans les *noms communs : abacus, aphaca, ammoniacum,....* (Cic. Pline) ; dans ceux de *peuples* : *Levaci, Mattiaci, Segontiaci, Teutobodiaci,....* (César, Pline, Tacite) : de *rivières* : *Medoacus major, Medoacus minor,....* (Pline, Tite-Live) ; d'un *lac : Benacus* (Virgile) et de plusieurs *personnages : Caratacus, 2 Divitiacus, Dumnacus, Galgacus, Valesiacus.....* (César, Tacite).— C'est pourquoi j'estime que ce sera toujours perdre sa peine que de chercher à la particule *ac* un sens *unique* et rationnel, même vague, pour expliquer son adaptation à la dénomination de tant d'*êtres divers*.

2° Elle n'est représentée que *parfois* en français par *ay* ou *y* ; deux exemples au hasard entre mille : les noms latins *Æmilius*, *Sabinus*, gallo-romains *Æmiliacus*, *Sabiniacus* ont donné respectivement et suivant les provinces : *Ameilhac*, *Ameillac*, *Amellac*, *Millac*, *Millau*, *Millaud*, *Amillis* et *Amilly* ; — *Savigna*, *Savignac*, *Savignan*,, *Savignargues*, *Savignat*, *Savigné* et *Savigny*. — Donc, sur 15 vocables français, tirés de ces deux mots, cinq en *ac*, deux seulement en *y* et pas un seul en *ay* !

3° Elle n'est pas exclusivement *grecque*, *latine*, *gauloise* et *française*, mais plutôt *indo-européenne*, car on la rencontre aussi bien sur les bords du Gange que sur ceux de l'Oxus, de la Volga, du Dniepr, du Danube, du Rhin, de la Seine, de la Tamise, du Pô et de l'Ebre, c'est-à-dire depuis le fond de l'Hindoustan jusqu'aux rivages de l'Atlantique : *Abodiacum* (Vindélicie), *Acharaca* (Lydie), *Adacha* (Syrie), *Aluaca* (Médie), *Amariacæ* (Hyrcanie), *Anciacæ* (Russie méridionale), *Andaca* (Inde), *Andriace* (Thrace), *Aravaci* (Pannonie), *Arbaca* (Perse), *Arcilaci* (Ibérie), *Arenacum* (Belgique), *Arevacæ* (Ibérie), *Ariacæ* (Scythie), *Ariace* (Inde), *Ariacos* (Mysie), *Arraci* (Sarmatie), *Attacum* (Ibérie),.... *Coiiaci* (Inde), *Eboracum* (Grande Bretagne), *Mattiaci* (Germanie), *Medoacus* (Gaule Transpadane), *Nemetacum* (Gaule chevelue), *Segontiaci* (Grande Bretagne), etc., etc. (Arrien, César, Pline, Polybe, Ptolémée, Strabon, Tacite).

4° Admettons que *ek* et *ach* sont des terminaisons adjectives dans les langues armoricaine et irlandaise. *Patet etiam ex hoc nomine cambrico* (*Brecheniauc*), *viri nomen subjacens Brachan, simulque formula — âc vel iâc —, eadem quæ cambr. — auc, — iauc, hib. — ach, efficiens præcipue derivationem adjectivorum* (Zeuss : *Grammatica celtica*, page 807. 2e édition, 1871.) — Mais, pour démontrer que ces dialectes nous ont conservé des adjectifs *réellement celtiques*, ne faudrait-il pas d'autres preuves, qui malheureusement font défaut ? Je crois plutôt que ces adjectifs en *ek*, *ach*, *âc*, *iâc*, *auc*, *iauc* des *patois* armoricains, gallois et irlandais ont été coulés dans le moule gréco-latin — Διονυσιακος *Dionysiacus*, — à l'époque où la langue des Romains se substitua si rapidement au grec d'abord, puis au vrai gaulois, — que personne d'ailleurs ne connaît, dit-on.

5° Littré estime que « l'origine latine de la finale *ac* a de bonnes présomptions pour soi. D'abord cette finale est jointe à des mots latins : *Juliacum*, *Avitiacum*, *Prisciacum*, *Celsiacum*..... » Mais ces quatre mots, spécialement choisis par le savant Lexicographe, et dix mille autres analogues, créés en Gaule et France postérieurement à la conquête, ne prouvent absolument rien. Ce sont de purs adjectifs élevés au rang de substantifs par suite de la suppression des mots *fundus pagus*, *villa*, *curtis*,... qui d'abord les accompagnaient et cessèrent peu à peu d'être énoncés : tous les médiévistes le reconnaissent. — D'après M. Cocheris, *iacum* avait une signification si claire que les scribes le mettaient à la place des mots *villa* et *curtis* ». (L'*Intermédiaire*, XXX, 630) — « Ausone — au IVe siècle de notre ère, — nous apprend que son père Jules avait un domaine qu'on appelait indistinctement *villa Julii* ou *Juliacum*. » (L'*Intermédiaire*, XXXVII, 768).

Les substantifs français, latins et grecs : *maniaque*, *thériaque*, *zodiaque*... ne seraient-ils pas aussi d'anciens adjectifs transformés en substantifs par le même procédé : *maniaque* = *individu* possédé de manie ; *thériaque* = *onguent* employé contre les morsures des bêtes venimeuses ; *zodiaque* = *cercle* embrassant douze constellations figurées par des animaux....? Un jour, les Grecs sous-entendirent, comme superflus, les mots : *individu*, *onguent*, *cercle*,.,. et l'adjectif, resté seul, fut promu substantif, chez eux d'abord, puis en latin et plus tard en français. Cette manière de voir réduirait singulièrement le nombre des prétendus substantifs en *ac*, *ak* et *ague* dans les langues indo-européennes de ma connaissance. — Quant aux *ethniques* de mêmes terminaisons, j'ai lieu de croire qu'ils représentent *tantôt* des *finales quelconques*, comme chez nous : Anglais, Français,.... Canois, Hongrois,.... Autrichien, Italien... ; *tantôt* des *qualificatifs*, comme je l'ai exposé et expliqué (L'*Intermédiaire*, XXXVIII, 130) ; — les peuples les plus primitifs ne manquent jamais de se qualifier pompeusement ; ainsi les mots : *Aïnos*, *Canaka*, *Dayaks*, *Innuit*, *Koïn*, *Manzy*, *Nenetz*, *Tismeh*,... signifient tout

simplement *les hommes* dans le jargon de ces sauvages ; les *Caraïbes* et les *Guaranis* de l'Amérique ont adopté le titre de *guerriers !* De même *Bituriges* = *mundi reges ; Caturiges* = *pugnæ reges* ; *Parisii* = *efficaces, strenui* (Zeuss) ; Belges = les guerriers ; Burgundes = les belliqueux ; Celtes = les braves ; Franks = les intrépides ; Saxons = les puissants ; Slaves = les illustres..... ou quelque chose d'approchant.

Quoi qu'il en soit, la théorie de Littré reste évidemment inapplicable aux mots : *Abodiacum, Benacus, Cornacum, Eboracum, Gesoriacum, Nemetacum*,.... qui existaient peut-être bien longtemps avant Rome, avant la langue latine et que tous les Celtisants revendiquent comme *gaulois*. César Pline, Ptolémée, Strabon, les ont seulement grécisés ou latinisés et *non inventés*.

6° « Puis il faut remarquer, dit encore « Littré, que (dans la finale *ac*) l'*a est long*, « à la différence de la finale grecque « ακος où l'*a* est bref... *ebriacus, meracus*. « A la vérité, elle est *peu commune* dans « la latinité classique ».

Réponse : les mots *meracus* et *ebriacus* ainsi scandés ne sont pas plus réguliers que classiques. — *Meracus* dérivé de *merus*, ainsi que *meraclus*, n'est-il pas soit une licence poétique et par conséquent une exception, soit une mauvaise transcription de ce *meraclus* dont il aurait à tort conservé l'*a* long en même temps que la signification ? — Quant à l'*ebriacus* du poète comique et peu classique Laberius, M. Quicherat, dans son *Thesaurus poeticus* n'a pas manqué de lui infliger la † réservée « aux archaïsmes, néologismes, *fautes contre la quantité* et mots ou sens d'une mauvaise latinité ». — Et s'il est vrai que l'*a* était bref dans la finale grecque ακος (Littré), que dire aussi du mot exceptionnel *Benacus* (Virgile) comparé au grec Βήνακος (Strabon), sinon que la prosodie des noms propres jouissait de la même liberté probablement que leur orthographe devenue légendaire. — On jugera de cette dernière d'après les quelques noms latinisés de la ville *gauloise* d'Andernach : *Andernacum, Antannacum, Antarnacum, Antenacum, Antornacha, Antonachum, Antonnacum, Antunnacum, Antunnagum, Anturnacum*. (Voir Freund et E. Desjardins). Pour la prosodie, citons seulement : *Academia* (Cicéron), *Academia* (Claudien). — Où est la vérité ? Où est la règle ?

En second lieu, la finale *ac* était-elle, dans la latinité classique, aussi rare que le pense Littré ? — Pour m'en rendre compte, j'ai parcouru avec quelque attention *les mots de la lettre A* dans les deux lexiques suivants : *G. Freund*, « Grand dictionnaire de la langue latine » ; *L. Quicherat*, « Vocabulaire géographique, mythologique et historique de la langue latine ». Ils m'ont fourni 137 mots en *ac*, dont 90 *absolument classiques*, répartis en 16 adjectifs, 17 noms communs et 57 noms propres. Or, la seule lettre A occupant la *neuvième* partie des deux ouvrages ci-dessus indiqués, est-il téméraire de supposer que, si j'avais poursuivi jusqu'au Z ce travail assez fasdieux, j'aurais récolté 1233 vocables en *ac*, dont 810 de la bonne latinité ? Pour un seul type de finale, c'est déjà quelque chose !

Autre statistique : sur les 137 mots en *ac* de la lettre A, Freund et Quicherat ne donnent la quantité prosodique que de 75. Tous, *sauf 4*, sont indiqués avec *à* bref ! Voici les 4 exceptions : *Arenacum, Aracæi Axiacæ, Axiaces* ; ils proviennent de Pline, de Ptolémée et de Tacite. A raison même de cette provenance non poétique, je me demande pourquoi ils sont gratifiés d'un *à* long, alors que tant d'autres analogues, également de Pline, de Ptolémée et de Tacite, font *à* bref : *Arevacæ, Atraces, Matliaci*.....

7° Enfin, la syllabe (Littré) ou plutôt la dissyllabe *acus* ne se trouve pas seulement dans le nom propre gaulois *Divitiacus*, mais encore, en ce qui touche particulièrement les Celtes, dans les vocables : *Abodiacum, Benacus, Caratacus, Cornacum, 2 Divitiacus, Dumnacus, Eboracum, Galgacus, Gesoriacum, Levaci, Mattiaci, Medoacus major, Medoacus minor, Mogontiacum, Nemetacum, Segontiaci, Teutobodiaci, Valetiacus*,.... tous conservés par César, Pline, Ptolémée, Strabon, Tacite et Virgile. Il serait facile d'en citer beaucoup d'autres un peu moins classiques, mais sans doute aussi authentiques, notamment : *Ciaca, Modiacus, Rosologiacum, Timoniacum*, dans ce royaume de Galatie que, certain jour, une bande gauloise, partie du moyen Danube, alla fonder en Asie-Mineure !

Conclusions.

Tous les mots à finale en *ac* du grec, du latin, du gaulois, du français et peut-être encore des autres langues indo européennes, que j'avoue ne pas connaître, paraissent donc rentrer dans une des catégories suivantes :

I. *Terminaisons quelconques et conventionnelles* : la preuve en est que sur 17 noms communs du latin classique à finale en *ac*, recueillis dans la lettre A, comme je l'ai indiqué, *dix* à peine concordent avec des mots grecs et *trois* seulement avec des mots du français académique, malgré la parenté incontestée qui relie ces trois langues :

lat. abacus, gr. abax, abakos, fr. *abaque*
lat. acinaces, gr. akinakès, fr. cimeterre
lat. Alexipharmacon, gr. Alexipharmakon, fr. *alexipharmaque*
lat. amaracus, gr. amarakos, fr. marjolaine.
lat. ammoniacum, gr. ammôniakon, fr. *ammoniaque*
lat. aphaca, gr. aphakê, fr. vesce
lat. aphace, gr. aphakê, fr. pissenlit
lat. aphrodisiace, gr. aphrodisiakê, fr. pierre précieuse inconnue
lat. arnacis, gr. arnakis, fr. peau d'agneau
lat. astacus, gr. astakos, fr. homard, cancre.

Les sept autres n'ont pas d'analogues phonétiques, ni en grec, ni en français.

II. *Adjectifs dérivés de noms propres ou de noms communs* : Atiacus, Adriacus, Ægyptiacus, Amastriacus, Amathusiacus, Ambrosiacus, Ammoniacus, etc. — Mode de formation adopté aussi par le grec et plus rarement par le français, quoique très commode cependant.

Question : Pourquoi l'académie a-t-elle préféré *égyptien à égyptiaque et syriaque à syrien ? ?*

III. *Adjectifs dérivés aussi de noms propres ou de noms communs, mais devenus substantifs par la prétérition d'un autre substantif* :

Ammoniacum (s.-ent. gummi) ; armeniaca (s.-e. arbor) ; armeniacum (s.-e : malum) ; maniacus (s.-e. homo) ; theriaca (s.-e. compositio) ; zodiacus (s.-e. circulus), etc.

Airiacum, Albiniacum, Alciacum, Ambroniacum, Anciacum, Andeliacum,..... (Freund) Avitiacum, Celsiacum, Juliacum, Prisciacum, (Littré) sous-ent. curtis, fundus, villa,...

D'où : Aubiac, Aurillac, Floirac, Pauillac — Carnac, Miniac, Piriac,... suivant l'usage adopté dans la basse latinité, puis en français : fundus Sabini — fundus Sabiniacus — Sabiniacus ou Sabiniacum — Savigna, Savignac, Savignan, etc.

IV. *Noms propres d'individus, composés de vocables significatifs* :

Alcimachus — alkimachos = vaillant lutteur.

Amphimachus — Amphimachos = qui combat autour.

Andromache — Andromache = belliqueuse.

Archemachus — Archemachos = qui commande le combat, etc.

V. *Noms propres d'êtres divers, formés aussi d'un ou deux vocables significatifs et en outre d'une terminaison ampliative: intentive* :

Karat-akos, Carat-acus = Amicissimus.
Diouit-iakos, Divit-iacus = Dives bonus.
Oualet-iakos, Valet-iacus — Valent-issimus.
Teutobod-iakoi, Teutobod iaci = Populorum victores.
Gesor-iakon, Gesor-iacum = Portus optimus.
Nant-iakos, Nant-iacum = Vallis bona (Nancy).
Man-iakes, = Collum ornatum (collier). etc.

La racine aryaque *ia* ou *ya*, qui a donné au celtique l'intensif ou adjectif *ak*, *iak*, a servi également, dans toutes les langues de la famille indo européenne, à former les comparatifs terminés : en zend par *iah, yah, yas* ; en sanscrit par *iyams*, *iyan*, *yams*, *yans* ; en grec par *iôn*, *ion* ; en latin par *ions*, *iôr*, *iôs*, *ius*, *ôr* ; en gothique par *is*, *iça*, *os* ; en allemand par *er* : en russe par *ie* ; en breton par *ach* et *oc'h*... (Cf. Bopp, Eichhoff, Hovelacque, Le Gonidec). UN VIEIL ÉTUDIANT.

—

Couleur Isabelle (T. G., 451 ; LI, 267, 378, 493, 597, 675). — Selon les légendes belges, l'infante Isabelle, femme de l'archiduc Albert, aurait juré de ne pas changer de chemise, jusqu'au moment de la prise d'Ostende : le siège, dit-on, a duré trois années.

Choisissez entre cette princesse que la malignité humaine n'a pas épargnée, *malgré toutes ses vertus*, et Isabelle la Catholique dont parle le n° du 10 mai 1905. Mais il aurait mieux valu ne pas toucher ce sujet... MARCHAL.

Récital (LI, 672, 761). — J'ai donné ainsi l'explication de ce mot dans mon *Dictionnaire du Théâtre* :

C'est le nom qu'on donne, en Angleterre, à certains concerts, certaines séances musicales, dont un seul virtuose fait les frais sur un seul et même instrument. C'est pourquoi le récital prend le nom de l'instrument unique qui doit y être entendu. On dit ainsi : un récital d'orgue, un récital de piano, etc. Depuis quelques années ce mot tend, quoique timidement, à s'acclimater chez nous.

Son emploi devient, comme le fait remarquer M. César Birotteau, plus fréquent chaque jour ; mais il me semble qu'on le fait parfois un peu dévier de sa véritable signification. Quant à son pluriel, le mot étant exotique, je n'hésiterais pas, pour ma part, à écrire : des récitals.

ARTHUR POUGIN.

—

La puce pour la grippe (LI, 730). — D'après le *Dictionnaire* de Littré, le nom de puce est donné à deux accidents morbides, mais différents l'un et l'autre de la grippe, savoir :

Puce maligne ou puce de Bourgogne ; c'est la pustule maligne, qui, au début, ressemble à une piqûre de puce.

Les puces, prurit douloureux qui affecte les hommes travaillant dans l'air comprimé.

V. A. T.

—

Le mot « run » (LI, 672, 764). — Run (mot angl), sm. Etendue de pâturage accordée aux squatters australiens pour y paître leurs moutons.

Petit Larive et Fleury, Paris, G. Chamerot, éditeur, sans date [1901].

— Une partie de la grève située entre l'île Tatihou et la côte est du Cotentin est dite Le Rhun ; elle découvre à marée basse et j'y suis passé plusieurs fois à pied ou en voiture pour me rendre à l'île ; des parcs à huîtres sont exploités dans ces parages.

(Voir *Carte de la France* dressée par ordre du Ministère de l'Intérieur $\frac{1}{100.000}$ feuille IX-10).

SGLPN.

—

Marchés à la viande et aux poissons (LI, 445, 600, 661, 714). — Voyez l'important travail de Léon Biollay sur les *Anciennes halles de Paris* dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. III (1876), p. 293-355 ; tiré à part Bibl. nat., impr. Lk 7 19.306 ; on trouvera dans le *Catalogue général de la Bibliothèque nationale*, t. XIII, col. 468 469, l'indication de divers ouvrages du même érudit, relatifs à l'histoire du commerce de l'alimentation à Paris. Le sujet a été traité cette année dans une conférence à l'École des hautes études sociales.

A. VR.

—

Forceps (LI, 673). — Jean Palfyn, médecin, chirurgien-anatomiste, « inventeur du Forceps », né à Courtrai, le 28 novembre 1650, mort à Gand le 21 avril 1730. Lisez la belle et sérieuse biographie que le Dr Deffermez lui a consacrée dans la *Biographie Nationale* publiée par l'Académie Royale de Belgique, et vous serez convaincu de la priorité de ce petit Belge à la gloire d'avoir inventé le forceps. Sa bibliographie est si longue que je ne puis l'énumérer ici. Palfyn a son monument funéraire dans Saint-Jacques, à Gand. Lisez donc sa biographie... et vous serez convaincu.

Chev. MARCHAL.

*
* *

Il suffit de jeter les yeux sur l'instrument reproduit col. 674 pour voir que jamais il n'a pu servir de forceps obstétrical. D'abord parce que le pivot est rivé. Ensuite parce que la pince est dentelée.

Cette pince était connue et employée 1500 ou 2000 ans avant Léonard Fuchs. Elle sert à extraire les corps étrangers restés dans les plaies, et en particulier les pointes de flèches. Celse, qui ne la présente pas comme une invention nouvelle, la cite *sous le nom de forceps*, liv. VII. chap. 5 ; les indications qu'il donne sur son usage emplissent trois pages de l'édition Teubner (Daremberg) p. 269-271. On expose au Musée de Naples sous le n° 78.029 un « forceps » analogue (à pivot fixe) retrouvé dans les fouilles de Pompeï, et long de 21 centimètres. Il s'agit donc d'une pince chirurgicale bien connue des anciens. Si elle a eu un emploi en obstétrique, ce ne pouvait être que comme une forme rudimentaire de l'effroyable outil que nous appelons céphalotribe, que les grecs nommaient embryoclaste et qui sert à broyer l'enfant dans le sein de sa mère.

Tout au contraire, ce que nous appelons actuellement *forceps* est une pince destinée à retirer *vivant* un fœtus qui ne peut franchir le col ni par les efforts de

la mère ni par la main du médecin. Il est clair que dans ce but on ne choisit pas une pince armée de dents (comme celle de la figure) mais une pince courbe et lisse.

Pourquoi les anciens n'employaient-ils pas le forceps en obstétrique? Parce que le remède paraissait pire que le mal. Avec leur instrument, il eût fallu, avant d'atteindre l'enfant, dilater le col non seulement de toute la largeur du crâne, mais encore d'une largeur égale aux deux rayons de courbure des deux parties de la pince. C'était éventrer la mère toute vivante.

La trouvaille de Pierre Chamberlan a été *d'enlever le pivot* du forceps : pas davantage. On obtient ainsi deux branches séparées et indépendantes qui sont introduites *l'une après l'autre*. Lorsqu'elles sont toutes deux en place, l'opérateur remet le pivot et agit sur l'instrument.

C'était évidemment bien facile à trouver, mais en deux mille ans de chirurgie grecque, romaine, arabe, italienne, française, anglaise et allemande, personne n'avait songé à cela. Rien ne donne une idée plus profonde de la bêtise humaine.

Rappelons en terminant que Pierre Chamberlan n'était pas de race anglaise. Il est bien né en Angleterre, mais de père et de mère français.

Son père était un huguenot réfugié.

CANDIDE.

*
* *

Les pinces ou forceps destinés à extraire le fœtus sont d'invention très ancienne. Ainsi, dans le traité d'Euchaire Rodion, intitulé *Des divers travaux et enfantemens des femmes*, traduit et publié à Paris en 1577 par Bienassis, on lit, aux pages 87-88 : « Manière pour tirer l'enfant hors de la matrice avec *instrumens* ». Mais ces instruments tiraient le fœtus MORT. Le forceps de l'anglais Chamberlan a, le premier, — et voilà l'invention —, extrait des fœtus VIVANTS.

Dr A. T. VERCOUTRE.

—

Documents phalliques (L ; LI, 38, 479, 710, 758). — Voici quelques particularités à ajouter : A Collobrières, en Provence, il y a sur le bord du chemin dit *des Amoureux*, un châtaignier séculaire, dont les puissantes racines font saillie sur le sol. Ce châtaignier porte, au dessous d'une maîtresse branche, deux bosselures globuleuses, qui lui donnent une apparence phallique. Les jeunes filles qui désiraient se marier, et les jeunes femmes qui voulaient avoir des enfants, allaient, à certaine date, glisser sur certaines racines de cet arbre.

A Sellies-Pont, près Toulon, à la chapelle de saint Roch, il y a une brique saillante que les jeunes filles vont toucher en sautant ou en se faisant élever par les bras d'un ami complaisant.

Près du bourg d'Oisans (dans l'Isère), il y a sur la montagne de Brandes, près de l'Oratoire, une pièce conique sur laquelle les jeunes filles se mettaient à genoux, en ayant soin que la pierre se trouvât placée entre leurs genoux, c'est-à-dire dans une position qui indique suffisamment l'origine et la signification de la pratique.

A Carnac, les jeunes filles qui voulaient se marier, allaient pendant la nuit frotter leur nombril contre un *menhir*, après s'être entièrement déshabillées.

A Kerloar, dans le Finistère, les bretonnes vont en pélerinage au *menhir*, et s'y frottent le ventre pour avoir des enfants.

A Poligny, dans le Jura, les jeunes filles, pour avoir un mari, et les jeunes femmes, pour avoir des enfants, vont embrasser une *pierre levée*, qui est, selon la légende, la pétrification d'un géant voulant violenter une jeune fille.

Un rocher de la vallée d'Aspe (Basses-Pyrénées) rend féconds les ménages qui vont s'y frotter le ventre.

Dans le village de Châtelette, (Cher) il y a un saint Guignolet dont les femmes râclaient la cheville phallique pour en faire une boisson miraculeuse.

De même pour saint Greluchon, à Bourges, dans la rue Chevrière du faubourg du château.

A Bourg-Dieu (diocèse de Bourges) il y avait un saint Guerlichon ou Greluchon qui n'était qu'une ancienne idole de Priape, dont on râclait certaines parties, tout aussi en évidence que celles de Priape.

En Auvergne, à Orcival, on va baiser un pilier dans le même but.

Dans le Périgord, on va en pélerinage à l'abbaye de Brantôme, à la chapelle de

saint Robert, ou à celle de saint Edouard, près Jouvens. Après la messe, les femmes font aller et venir le verrou de la porte de l'église. De même à Rocamadour, dans le Quercy ; on y touche aussi une barre de fer qu'on appelle le bracquemard de Rolland.

Voir Bérenger-Jéraud, *Superstitions et survivances*, Paris, Leroux, 1896.

H. Angenot.

—

La coutume d'écrire aux saints les prières qu'on leur adresse (LI, 672). — A un kilomètre environ de Laval se trouve une vieille église, bâtie au VIIe siècle et consacrée à la sainte Vierge qui y est vénérée sous le nom de Notre-Dame de Pritz ou Price.

Cette église, devenue propriété privée, ne connaît plus les nombreux pélerinages d'autrefois. Elle est cependant encore assez fréquentée.

Les murs, dont la chaux dissimule des peintures, sont couverts d'inscriptions au crayon, pieuses invocations demandes ou remercîments.

A Pritz comme à Saint-Vorles, ce sont les prières d'amoureux qui dominent :

Je vous supplie à deux genoux de m'accorder la grâce d'épouser au plus tôt mon cher adoré.

Dœs what I be happy with these what I love.

Faites-moi la grâce de me donner une femme bonne, gentille, et surtout de bonne volonté.

Je suis très malheureux sans en avoir l'air : il me faudrait une gentille petite femme. Je me recommande à vous, mon cher saint Christophe.

Les écoliers recommandent surtout le succès de leurs examens :

Faites que je sois reçue au brevet simple.

Etre reçue au brevet élémentaire !

Une enfant de Marie recommande à la sainte Vierge sa réputation compromise :

Je vous demande, ô ma bonne mère, la grâce que l'on n'écoute pas tous les contes faits par les mauvaises langues et que tout s'accomplisse selon votre désir.

D'autres pélerins prient pour la recouvrance d'objets perdus :

Faites que je trouve mon parapluie à Changé, ô saint Christophe.

A Pritz, comme partout, il y a naturellement des *fumistes :*

Saint Pierre, faites-moi gagner le gros lot : Merci à l'avance.

Toutes ces inscriptions sont rarement signées autrement que d'initiales ou de prénoms. Çà et là, cependant, se rencontrent quelques signatures, comme celle apposée au-dessous de cette jolie prière : si aimablement malicieuse.

O Bienheureux saint Roch, toi qui as su trouver un compagnon fidèle de ta misérable existence, trouve m'en un, je t'en supplie, mais je le veux de la même race que le tien.

Thérèse d'Elva

Il y a là, enfin, des oraisons en vers : qui au point de vue littéraire sont assez mirlitonesques. En voici un spécimen, le moins mauvais peut-être.

O mère, ayez pitié !
Sur nous gronde l'orage
Sur nous l'enfer fait rage
O mère, ayez pitié,
Ceux-là qui vous demandent
De prier Dieu pour eux,
Savent que dans les cieux
De vous seule dépendent
Toute grâce et tout don.
Ce qu'ils veulent, ô mère,
C'est d'abord le pardon.
Qu'effacé soit leur crime,
Qu'ils soient purs devant Dieu,
Que le roi de l'abîme
N'ait plus de droit sur eux.

Je ne parle que pour mémoire des inscriptions qui n'ont absolument rien de religieux comme « Attention aux picpokets» ou même *infandum !* le mot plus ou moins historique que la tradition attribue à Cambronne ou au général Michel.

N. H.

—

Siège d'un homme barricadé (LI, 725). — Le 13 décembre 1789, la garde nationale, nouvellement formée, de Senlis, était réunie en armes pour faire bénir ses drapeaux. Une machine infernale tua 25 personnes et en blessa 41, presque toutes appartenant à la garde nationale. Cette machine avait été disposée avec une patience extraordinaire, durant plusieurs mois, par l'horloger Rieul-Michel Billon, furieux d'avoir été expulsé, d'une manière déshonorante, et peut-être imméritée, de la Compagnie de l'arquebuse, ancienne société locale, jouissant de privilèges honorifiques assez étendus.

Dès le commencement des détonations successives des armes à feu que Billon avait disposées, l'assaut fut donné à la

maison. On réussit à saisir le criminel, mais au même moment la maison sauta. En déblayant les décombres, on trouva Billon, qui respirait encore ; quelques gardes nationaux furieux lui écrasèrent la tête à coups de crosses. Le procès fut fait à son cadavre, qui fut condamné à être porté dans un tombereau aux fourches patibulaires. La maison fut rasée et on sema du sel sur son emplacement, lequel, d'après une décision de la ville, dut rester désert à perpétuité. C'est la place Billon (à moins que le nom n'ait été changé depuis) entre les rues du Châtel et de la Tonnellerie. (Résumé d'après un récit très détaillé qui forme le cahier 123 des *Causes célèbres* d'Armand Fouquier, 1866).

V. A. T.

—

Le rôle de la virgule (LI, 170, 311, 421, 479, 547). — La virgule a joué un rôle important au Congrès international socialiste tenu à Londres en 1896.

En effet, sa place dans une phrase modifiant complètement le sens de cette phrase, il y eut des tenants pour l'un et l'autre sens. De là résulta une scission dans la délégation française. Cette scission obligea le Congrès à accepter au bureau et dans les commissions des délégués des deux sections françaises. C'est depuis cette époque qu'il y a toujours deux délégués de chaque nationalité dans les commissions et bureau des congrès socialistes internationaux.

On pourra lire tout au long les incidents nés de cette virgule dans le livre *Le Socialisme et le congrès de Londres*, par A. Hamon, chez l'éditeur parisien P. V. Stock, 1897.

AN DEN.

—

Milord l'Arsouille (LI, 333, 532). — L'*Univers illustré* du 8 janvier 1859 publiait cette très curieuse lettre que notre confrère M. Henri d'Almeras, critique littéraire à la *Presse*, nous communique :

Paris, 15 décembre 1858.

Monsieur le rédacteur,

C'est une chose singulière, et qui ne peut s'expliquer que par une particularité du caractère parisien, que cette facilité avec laquelle un conte fait à plaisir et sans aucune vraisemblance peut faire fortune dans ce pays-ci et y passer pour un fait notoire que ne doit pas ignorer quiconque a la prétention d'être un peu au courant des choses.

Il y a une trentaine d'années, quelques jeunes gens fêtaient bruyamment le carnaval ; leur apparition sur le boulevard et dans les bals masqués était signalée par un grand fracas. Je n'étais pas lié avec eux ; renfermé dans un petit cercle d'intimité, je n'avais ni leurs goûts ni leurs habitudes. *Jamais, ni avec eux ni sans eux, je n'ai mis le pied dans une voiture de masques ni dans un bal masqué ;* et pourtant je ne sais qui ayant trouvé plaisant de me désigner comme l'auteur et le principal acteur de ces folies, la crédulité populaire recueillit ce conte, et toutes mes protestations échouèrent contre l'obstination des gens qui se disaient bien informés.

Bien des années se sont écoulées, bien d'autres pâtures ont été jetées par la chronique à la badauderie, et je pouvais me croire oublié de l'ingrat Paris, comme vous l'appelez, auquel je n'ai donné d'autre spectacle que celui de quelques chevaux de course, quand, à propos d'un procès que j'ai eu à soutenir, voilà une recrudescence de commentaires sur ma splendeur passée. Que puis-je faire, monsieur, que *reprotester* de nouveau, que répéter que je n'ai jamais été un héros de salons ni de halles, et

Que je n'ai mérité
Ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

Ce langage n'est pas celui d'un pécheur converti et devenu ermite ; c'est celui d'un homme qui, ayant toujours aimé une vie calme et retirée ne peut consentir à être placé sur des tréteaux. Puisque vous êtes sans aucune malveillance, je le reconnais, rendu complice de cette nouvelle exhibition, je vous demande de recevoir ma déclaration contre ce rappel de célébrité, heureux si je peux obtenir ainsi de la voir dormir de nouveau pendant une trentaine d'années.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

H. SEYMOUR.

Donc la légende de Milord l'Arsouille doit aller rejoindre tant d'autres légendes. Celui qu'on a baptisé de ce surnom si pittoresque, lord Seymour, n'a jamais promené dans Paris son ivresse tapageuse ; c'est un autre qui s'est servi de son nom pour conduire à toutes les orgies la fameuse descente de la Courtille.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Les maisons de jeux à Paris en 1837. — Au 31 décembre 1837, jour de la suppression des maisons de jeux, il y avait sept maisons ouvertes à Paris, présentant dix-sept tables, dont neuf de roulette, dix de trente-et-un, deux de creps.

Un compte séparé était tenu et liquidé chaque mois pour chaque table, ce qui donne ainsi pour les douze mois de l'année 204 liquidations. Sur ces 204 liquidations de la dernière année, 17 seulement ont présenté de la perte.

Résultats pour 1837

MAISONS	TABLES	PRODUITS
Le n° 129	1 roulette. 2 trente-et-un	1.734.618 81
Le n° 113	2 roulettes.	329.963 58
Le n° 36	2 roulettes. 1 trente-et-un	2.254.405 15
Le n° 154	1 31 pour l'or 1 31 p. l'argent 1 roulette.	1.677.661.20
Rue Marivaux	1 roulette.	398.118.16
Le Cercle	1 trente-et-un 1 creps.	622.218.61
Frascati	1 trente-et-un 1 roulette. 1 creps.	2.271.595.80
	TOTAL...	9.288.581.51
Dont il faut déduire les pertes sur 17 liquidations mensuelles.		809.486.40
	Reste net....	8.479.095.11

Ce produit a été réparti par trimestre, savoir :

1er trim. .	2.621.911,75
2e » . .	1.870.419,61
3e » . .	1.715.165,16
4e » . .	2.271.598,59
Total égal :	8.479.095,11

La table qui a présenté le produit le plus élevé est une table de trente-et-un qui a donné pour le mois de février la somme de 165.837 fr. 79 c.

C'est aussi à l'époque du Carnaval que les pertes au jeu ont toujours été les plus fortes.

Aucune des tables du Palais-Royal n'a présenté de liquidation mensuelle en perte, excepté celle de 31 sur laquelle on ne recevait que de l'or. Le jeu était donc d'autant plus inévitablement fatal qu'il était ouvert aux joueurs les plus misérables.

Cette table où l'on ne jouait que de l'or, a présenté à la Régie cinq mauvaises liquidations sur douze. Le trente et un du Cercle en a présenté six mauvaises sur douze.

Règlement de compte de la Régie pour 1837.

Gains		8.479.095 f. 114
Dont à déduire :		
Bail . .	6.055.100 f.	
Frais de régie	1.350.000	
Intérêts du caut.	25.000	
	7.430.100	7.430.100
Produit net :		1.048.995 f. 114
Partage : La Ville de Paris		786.746 f. 33
: Le fermier des jeux		262.248 f. 78

Sur le prix du bail, 5.500.000 fr. ont été versés au Trésor.

Par uite, il est resté pour la Ville 555.100 qui, avec la part de bénéfice ci dessus donne un total de 1.341.846 fr. 33

Ainsi, la Ville de Paris était chargée de tout ce qu'il y a d'odieux dans une entreprise qui prélevait 8 à 9 millions sur une des plus misérables passions humaines pour ne profiter que du huitième environ des produits.

(*Figaro* 9 février 1838).

P. c. c. GUSTAVE FUSTIER.

—

La commune qui a eu le moins de maires depuis 1789. — Flacourt (Seine-et-Oise) tient un record qui n'est pas banal. C'est dans l'arrondissement de Mantes, la commune qui a eu le moins de maires depuis la Révolution : sept seulement appartenant à cinq familles. Ce sont : MM. :

Emmanuel Corentin Bourdin, 1790 :
Mathieu Griot, 1798 ;
Jean-François Fréville, 1800 ;
Jean-Bapt. Fréville, 1811 ;
Jean-Bapt. Fréville fils, 1840 ;
Séverin Verrier, 1871 ;
Léonce Mantion depuis 1887.

Quelle commune en France en a eu moins ? E. GRAVE.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

LIe. Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 Juin 1905.

41e Année — N° 1078

31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez — QUÆQUE SINGULA LEGENDO — *Il se faut entr'aider*

31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Le conte de Joconde. — Le conte de Joconde est bien connu par l'imitation de La Fontaine, et cette imitation mise en parallèle avec celle du poète Bouillon donna lieu à la « Dissertation sur la Joconde adressée à l'abbé Le Vayer » de Boileau. On sait que le héros de ce conte est un homme : Joconde ; comment se fait-il qu'il soit appelé « la Joconde » et que personne, depuis deux siècles, n'ait cherché à justifier et à expliquer cette anomalie ? LACH.

La maison où mourut Bellini. — L'auteur de la *Somnambula* et de *Norma* est mort à Puteaux, le 25 septembre 1835. Les recherches faites lors de la translation de ses cendres qui eut lieu en 1878, pour préciser la maison où il mourut, sont restées jusqu'à présent stériles. Peut-être la rue où existait cette maison a-t-elle disparu dans les modifications que le temps a apportées à Puteaux comme dans toute l'enceinte de Paris. A présent, le cercle Bellini de Catania voudrait renouveler ces recherches pour honorer la mémoire du grand compositeur par une plaque lapidaire. Quelque intermédiairiste savant en souvenirs artistiques, pourrait-il m'aider dans ces recherches ? Tous les amis de Bellini lui en seraient reconnaissants.

CAPONI.

M. Paul Ollendorf et l'académicien curieux. — Chaque élection à l'Académie rappelle quelque anecdote. L'une des plus savoureuses est celle-ci, que nous trouvons sous la plume de M. Ollendorff.

Elle a été publiée jadis dans l'*Evénement* :

Un académicien illustre me demanda, un jour, si je pouvais lui procurer un exemplaire d'un livre fort léger publié jadis à Bruxelles. Il était, disait-il, désireux de connaître cet ouvrage qui était, à tort ou à raison, attribué à un auteur devenu grave et candidat à l'Académie.

Etranger à ce genre de production, mais voulant être agréable à l'académicien illustre, je m'enquis de la chose et fus assez heureux pour trouver le livre chez un libraire de Paris. Une bonne action a bien de la peine à rester ignorée : j'en eus la preuve quelques jours après, car je reçus de collègues célèbres de l'académicien illustre plusieurs lettres sollicitant de moi le volume en question. J'eus toutes les peines du monde à leur persuader que je ne m'adonnais pas à ce genre de commerce, et les académiciens célebres n'eurent pas le livre.

L'auteur présumé ne fut pas élu ; le dut-il à ce fait ? Peut-être. En tout cas, on peut supposer que les académiciens lui auraient beaucoup pardonné, parce qu'ils auraient beaucoup aimé.... ce volume.

PAUL OLLENDORFF.

M. Paul Ollendorff n'a nommé ni le candidat ni l'académicien : y aurait-il aujourd'hui indiscrétion à lui demander de le faire ? D^r L.

L'aïeule maternelle du maréchal de Bassompierre. — Christophe de Bassompierre, père du maréchal, avait épousé une fille de Georges Picart de Radeval, nommée Louise : mais quelle fut la mère de celle-ci ? Je n'ignore pas que les généalogies généralement reçues donnent pour femme de Georges Picart, Louise de la Motte-Bléquin (Le P. Anselme, Moréri, etc.) et Françoise de Saint-Simon (La Chesnaye-des-Bois et Saint-Ailais).

Sur quels documents peut-on s'appuyer pour établir l'une et l'autre de ces deux alliances ? Je n'en ai rencontré absolument aucun, tandis qu'il s'en trouve plusieurs (Archives de la Seine-Inférieure, G.8805 ; — Tabellionage de Rouen au 13 octobre 1566 ; — Biblioth. nat., ms. fr., anc. fonds, n° 5285, fol. 45) pour nous apprendre que la veuve de Georges Picart qui, avec sa belle-sœur, madame de Créquy-Moreuil, eut la tutelle et garde-noble des quatre enfants mineures, Perronne, Louise, Jeanne et Madeleine, se nommait Anne de Mailly. Deux points restent donc à élucider. Georges Picart fut-il marié plusieurs fois ? Quelle serait la grand'mère maternelle de François de Bassompierre ?

F. BL.

—

Botot, le secrétaire de Barras. — Existe-t-il quelque ouvrage qui donnerait des renseignements précis sur *Botot*, le secrétaire de Barras ? Quels étaient ses prénoms ? Où et quand mourut-il ? A-t-il laissé des descendants ? Toute communication relative à ce personnage serait accueillie avec reconnaissance.

NÉRAC.

—

Chazet, homme de lettres. — Possède-t-on quelques renseignements sur la biographie et les œuvres du poète Chazet, qui a bénéficié en 1813 de l'arrêté suivant :

Préfecture du Département de la Seine.
Division du secrétariat. — Premier bureau.

Le maître des requêtes, préfet du département de la Seine, baron de l'Empire, désirant donner au nom de la ville de Paris un témoignage de satisfaction à M. Chazet, homme de lettres, auteur des chansons qui ont été distribuées et chantées aux Champs-Elysées, le 15 août dernier, lors de la fête de l'anniversaire de la naissance de S. M. l'Empereur et Roy arrête :

Art. 1er. Il sera offert à M. Chazet, homme de lettres, une gratification de six cents francs.

Art. 2. Cette somme sera payée par le receveur municipal sur la remise d'une ampliation du présent arrêté, etc.

Fait à Paris, le 23 août 1813,
Signé : CHABROL.

Pour ampliation, l'auditeur au Conseil d'Etat,
Signé : BESSON.

V. A. T.

—

Vastine. — Il y eut un peintre appelé Vastine : il faisait partie des Buveurs d'eau.

Que sait-on de lui ? M.

—

Cabot. — Il y eut un souffleur appelé Cabot, il faisait partie des Buveurs d'eau.

Qu'a-t-il fait? Où est-il mort ? M.

—

Lelioux. — Il y eut un auteur dramatique appelé Lelioux. Il faisait partie des Buveurs d'eau.

Qu'a-t-il écrit ? Qu'a-t-il fait jouer ? Où est-il mort ? M.

—

Léon Noël. — C'était le correspondant ordinaire de Murger son confident. Un Buveur d'eau. Il est mort chez Nadar. Qu'a-t-il fait comme artiste ? comme littérateur ? M.

—

Karol. — C'est encore un Buveur d'eau. Qu'était Karol ? A-t-il laissé une trace artistique quelconque ? Quel est son véritable nom ? Où est-il mort ? Quand ?

M.

—

Guilbert. — Un des Buveurs d'eau. Il dessinait. On croit qu'il a dû mourir à Toulouse. Où sont ces traces ? M.

—

Villain. — C'était un peintre. Il était des Buveurs d'eau. Il a dû mourir il y a deux ou trois ans... Où ? A-t-on quelques détails sur sa vie ? M.

—

Tabar. — C'était un peintre. Il est des Buveurs d'eau. Sa vie ? Son œuvre ? Que sait-on de lui ? M.

—

Un portrait de Mlle de Lespinasse. — A l'Exposition des portraits de femmes et d'enfants, qui a été faite à l'Ecole des Beaux-Arts, en avril 1897, au profit de la Société philanthropique, se trouvait un *portrait de Mlle de Lespinasse*, sans nom d'auteur, inscrit dans le catalogue, sous

le numéro 213. Il faisait partie de la collection de Mme Camille Lelong. Peut-on savoir ce qu'est devenu ce portrait ? Il ne figure pas, du moins sous ce nom, dans la vente de la collection Lelong, qui a eu lieu en 1903. P. DE S.

—

Le peintre Jules Masure. — Ce peintre doué d'un joli talent, si j'en juge par une marine tombée entre mes mains, fut élève de Corot. Il obtint une médaille de 2e classe en 1881. Pourrait-on me donner quelques détails sur ses œuvres ? obtiennent-elles un succès mérité dans les ventes publiques ? M. Masure, né à Braisne (Aisne), est cité dans les *Dictionnaires biographiques* sans grands détails. On ne dit pas s'il était issu d'une famille d'artistes, à quelle époque il entra à l'atelier de Corot, s'il se rapprocha du maître. Détails intéressants à connaître sur un peintre contemporain. H. H.

—

Encore une nouvelle « Inconnue » de Mérimée. — Dans une lettre à Panizzi, de Biarritz, 1865, à propos de la fameuse entrevue de Bismarck avec Napoléon III, Mérimée raconte avoir fait une *fumisterie*, en collaboration avec l'empereur et l'impératrice, à une dame de la suite des souverains, qu'il ne nomme pas. Il avait mis dans le lit de cette dame un mannequin représentant les traits de Bismarck, et la dame, le soir, fut fort effrayée au grand amusement des souverains qui étaient cachés derrière une porte.

Quelle était cette dame ? A. B. D.

—

La Morphi. — La Morphise, modèle de Boucher (1750) — Collection Herveltine, Musée de Besançon, Musée Wallace, Ed. de Rothschild, et dont le pied est à Carnavalet ; qui entre au Parc aux Cerfs en 1743 (duc de Croy) épouse Beaufranchet, marquis de Lugeac, lorsqu'elle devint enceinte de Louis XV, puis ce premier mari tué comme colonel sous Soubise, épouse un cousin de la Pompadour, Lenormand de Flaghac, épouse, en troisièmes noces, Louis-Philippe Dumont conventionnel régicide, divorce pour reprendre le titre de marquise de Flaghac, et meurt en 1815.

Casanova (t. II, 373, t. III, 85) conte la curieuse histoire de ses amours avec les deux sœurs O' Morphi, le portrait qu'il fit faire de la cadette, etc., etc. Mais comment attribue-t-il à cette famille la nationalité italienne ou corse, alors que d'autres la prétendent grecque et que Henri Martin, je crois, dit le père officier irlandais au service de France ?

Il serait intéressant de contrôler tout le récit que fait l'aventurier Venitien de ses relations avec les sœurs Morphy, pour savoir si vraiment c'est — par le portrait que Casanova fit peindre pour quelques louis, que le roi eut la première vue de cette future pensionnaire de son harem.

Ce que Casanova raconte aussi de son entrevue avec le fils de la Morphi, qu'il rencontra à Fontainebleau en 1783, est bien étrange... ne sont-ce point là, enregistrés tout bonnement des potins de l'époque ? Pourtant les dates concordent, de l'entrée de la Morphi au parc aux Cerfs en 1753 et de l'âge de Beaufranchet d'Ayat qui a 25 ans en 1783.

A ce propos, la question est-elle élucidée de savoir si c'est ce pseudo-fils de Louis XV, adjudant major du général Berruyer, ou Berruyer lui-même ou enfin Santerre qui commanda le fameux roulement de tambours à l'exécution de Louis XVI. M. R.

—

M. du Saussay. — A quelle famille appartenait M. du Saussay, official de Paris en 1647, depuis évêque de Toul ? Quelles étaient ses armoiries ? A. F.

—

Marie de Vallandré. — Il existe un livre de poésies qui est un chef-d'œuvre, le *Livre de l'Epousée*. Il est signé Marie de Vallandré. Aujourd'hui que la femme entre dans la littérature avec quelque fracas, et s'y fait une place privilégiée, comme poétesse ou comme romancière surtout, d'où vient que Marie de Vallandré, l'un des meilleurs écrivains féminins, ne soit jamais nommée. Vit-elle en province ? A-t-elle un autre nom ? Y.

—

Un jeton attribué à la ville de Rethel. — J'ai sous les yeux un jeton de cuivre jaune dont voici la description :

FORTIVM SIGNA. Ecu entouré de deux branches de laurier formant couronne, et portant deux objets (râteaux ? ?) l'un au-dessus de l'autre, accompagnés en pointe de la lettre R.

R) OPNIS ΔΙΟΣ. Aigle éployé sur un socle sur lequel est inscrite la date 1622.

Ce jeton est généralement attribué à la ville de Rethel, mais j'avoue que cette attribution ne me satisfait pas.

D'abord, il me semble douteux que les deux meubles de l'écu soient des râteaux. Ils ressemblent tout autant, sinon plus, à des coffrets, des réchauds ou encore à des étrilles. En admettant même leur qualification de râteaux, ils ne représenteraient que fort imparfaitement les armes de Rethel qui sont : *de gueules, à trois râteaux d'or, posés 2, 1.* Puis, quel rapport y aurait-il entre ces râteaux et la légende *fortium signa* ? Enfin, que signifierait, pour Rethel, l'aigle du revers et la légende grecque : *oiseau de Jupiter ?*

Quelque numismatiste de l'*Intermédiaire* pourrait-il résoudre ce problème ? Je lui en serais reconnaissant.

René de Starn.

—

Armoiries à identifier : au pin de sinople. — A quelle famille appartiennent les armoiries suivantes : *De... à un pin de sinople sur une terrasse de même, traversé par une épée d'argent à la poignée d'or et tenant à la pointe une couronne royale d'or ?* Au-dessus de l'écusson se trouve un tortil *de.,. et de sinople supportant un pin arraché de sinople.* Au dessous de l'écu une devise : *Non deficit alter.* Le tout dans un manteau d'hermines, recouvert d'azur, bordé d'or.

Pierre Meller.

—

Armorial général de France. — L'*Armorial général de France* dressé par Charles d'Hozier, en exécution de l'Edit de 1696, est resté manuscrit, ce qui le rend inaccessible à tous les chercheurs provinciaux. Quelques parties cependant en ont été publiées et je puis citer les suivantes qui sont en ma possession :

« Flandre, Hainaut et Cambrésis », par Borel d'Hauterive ; Paris, Dentu, 1856, 1 vol. gr. in-8.

« Artois et Picardie, généralité d'Amiens », par le même auteur ; Paris, Dentu, 1866, 1 vol. gr. in-8.

« Bourgogne et Franche-Comté », par Henry Bouchot ; Dijon, Darantière, 1875, 3 vol. in-8.

« Election de Reims », par le Dr Pol Gosset ; Reims, Michaud, 1903, 1 vol. in-8.

Je désirerais savoir si quelques autres parties de ce grand travail ont été imprimées. Où, quand et par qui ?

René de Starn.

—

Armoiries à déterminer : au chevron de... — Il existe à l'hospice civil de Rochefort-sur-Mer, un grand tableau non signé, ancien, et non dépourvu de valeur artistique, représentant la Crucifixion. Au coin inférieur droit, un barbouilleur a peint, très après coup, des armoiries, probablement celles du généreux donateur.

Je serais très obligé qu'on voulût bien m'aider à découvrir à quelle famille appartenait cet écusson : *sur champ de..... au chevron de..... chargé de 3 fleurs* (chardon ?)

L'écu timbré d'un casque à droite, visière fermée, empanaché. Feuilles d'acanthe renversées formant lambrequin.

Le barbouilleur n'y a mis ni couleurs ni émaux.

—

« C'est ainsi qu'en partant je vous fais mes adieux ». — De qui est ce vers ? M. R.

—

« Morts jeunes ». — Musset a écrit dans ses strophes à la Malibran :

Ou faut-il croire, hélas ! ce que disaient nos pères
Que quand on meurt si jeune, on est aimé des dieux.

Quelqu'un pourrait-il me dire où « nos pères » ont dit cela ? Ajy.

Voir T. G. 181.

—

Certaines prières sont un ordre : texte à retrouver. — Dans un manuscrit inédit des premières années du XVIe siècle, je rencontre cette phrase, placée entre parenthèses, qui a tout à fait l'allure d'une citation et paraît même être une fin d'hexamètre : « .... *orandi ducum species violenta jubendi* ». Un discours d'Octavien Bigot, inséré au 4 juillet 1596 dans les *Comptes rendus des Echevins de Rouen* et qui, selon le goût du temps, est outrageusement lardé de phrases latines, ditaussi, en parlant des princes : «... leurs Majestez *magis uti authoritate suadendi quam potestate jubendi* ». MM. les collaborateurs de l'*Intermédiaire*, familiers avec les auteurs anciens, sauront m'indi-

quer, je n'en doute pas, d'où ont été tirées ces maximes. QUÆSITOR.

—

La Léda de Pradier. — Sait-on quel modèle a posé pour cette statue ?

La *Léda* ne paraît pas avoir figuré au Salon. De quelle année date-t-elle ? Où se trouve aujourd'hui l'original ? ***.

—

Dates de naissance à retrouver. — Quelles sont les dates de naissance des quatre jeunes filles (vivantes vers 1685) dont les noms suivent :

Claude-Charlotte de *Grammont*, fille de Philibert comte de Grammont (plus tard comtesse de Stafford).

Marie-Anne-Louise de Caumont de *la Force* (marquise du Roure),

Armande-Marie Gigault de *Bellefonds* (marquise du Chastelet)

Claude-Albertine-Rosalie de *Montmorency-Roullers*.

Ces dates ne figurent pas dans Moreri.

—

Lieu de naissance de Jacques Clément. — Le *Nouveau Larousse Illustré* fait naître Jacques Clément, l'assassin de Henri III, à Sorbon, près Réthel (Ardennes). M. Ernest Lavisse, dans son *Histoire de France* en cours de publication, t. VI, I p. 299, indique le village de Sorbonne, près Sens. Lequel a raison? L. V.

—

Renseignements sur une traduction inconnue. — On m'a signalé qu'il existait une traduction française du *Manuel d'archéologie* de K. Sittl., paru à Munich en 1895, sous le titre « Archäologie der Kunst, mit einem Anhang über die antike Numismatik ». Est-ce exact ? Dans l'affirmation où, par qui, et quand a-t-elle été publiée ? Je ne me souviens pas l'avoir jamais vue passer dans les catalogues.

EL KANTARA.

—

Le pseudonyme Volpi. — C'est celui qui signe les *Amours de Pie IX*, ce roman que je me garderais de qualifier comme il le mérite. On a prétendu que Volpi est Léo Taxil : ce qui n'a rien d'in vraisemblable. Ce Léo Taxil à nié ; il a prêté la paternité de la chose à M. Georges Moynet, qui furieux lui administra une volée de coups de cannes ; mais il a récidivé.

Qui est décidément Volpi?

A. B X.

—

Le doulx, le désiré... Citation à retrouver. — Peut-on me dire de qui est cette citation que je crois être de Rabelais ou de Marguerite de Navarre (Marguerite d'Angoulême), mais que je ne parviens pas à retrouver :

Le doulx, le désiré, l'alme embrassement de notre saincte mère, la Terre, lequel appelons sépulcture.

M. R.

—

Mademoiselle Désert. — D'un lettre du marquis de La Ferté, secrétaire du comte de Chambord, datée du 1er mars 1857, il résulte que toutes les lettres parties de France à destination du comte de Chambord ou de ses secrétaires, devaient, afin d'échapper au cabinet noir, être adressées sous double enveloppe (l'enveloppe intérieure marquée d'une simple croix) à *Mademoiselle Désert, rue du Cherche-Midi n° 100 à Paris.*

Quelle était cette demoiselle Désert ? A-t-elle longtemps servi d'intermédiaire entre les royalistes de l'intérieur et de l'étranger ? ARM. D.

—

Marie Duplessis. La Dame aux Camélias. — A qui peut être adressée la lettre suivante que reproduit la *Chronique médicale* ? Qui est Tony ?

Ne m'en voulez pas, cher ami, de ma négligeance à écrire et n'augurez pas de là oubli ou indifférence, mais vous savez, parmi mes nombreux défauts, la paresse n'est pas au dernier rang ; — vous comprenez bien que les longues promenades à la campagne diminuent encore mon goût pour le style ; et loin de m'accuser, vous me devez gré de l'effort que je fais en ce moment pour surmonter le sommeil qui m'accable.

Adieu, M. Tony, je m'arrête ici car je n'en finirais pas de vous ennuyer ; encore adieu et mille amitiés.

MARIE DUPLESSIS.

Spa, le 12 juin 1846.

P. S. Mille remerciements pour votre complaisance pour moi. Cher, ne vendez pas ma voiture. J'aurai bientôt le plaisir de vous voir, je l'espère du moins. M. D.

Réponses

—

Le séjour de Marguerite de France à Nérac (LI, 499, 621). — M. D'Ablanc trouvera d'amples renseignements sur les divers séjours de la reine Marguerite à Nérac de 1578 à 1586, dans l'*Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne d'après ses livres de comptes*, publié par M. Ph. Lauzun. Paris. A. Girard 1902. J. R. M.

—

Louis XVI et les Suisses le 10 août 1792 (XLV; LI, 570, 677, 785). — On a corrigé l'erreur de date — une coquille — relative à la *Revue de famille* : 1792 pour 1892.

Dans son récit, M. Henry de la Bassetière écrit :

On mena M. de Dürler jusqu'à la loge du logographe. Le roi lui dit : « Posez les armes entre les mains de la garde nationale, je ne veux pas que de braves gens comme vous périssent tous (1) ». Peu d'instants après, le même officier recevait un ordre écrit, conçu en ces termes : *Le roi ordonne aux Suisses de déposer les armes et de se retirer dans leurs casernes.*

Louis XVI donna ces mots à M. de Dalmas député, placé près de la loge, en lui disant : « Monsieur de Dalmas, est-ce bien cela ? » Ce député les lut et, frappé de stupeur, remit le papier au roi en s'inclinant profondément.

Qu'ajouter à ce récit : est-il un historien qui le conteste ? Maintenant le billet de Carnavalet est-il authentique ? Matériellement, c'est affaire aux experts d'en décider. A. B. X.

*
* *

Le billet qu'on voit à Carnavalet est ainsi libellé :

Le Roi ordonne aux Suisses de déposer à l'instant leurs armes et de se retirer dans leurs cazernes. LOUIS.

Ce document a été cédé à la ville de Paris par le baron Pfyffer d'Altishofen, héritier de Dürler.

L'ordre de cesser le feu a parfaitement été donné. Le capitaine des Suisses, Dürler l'a dit et prouvé. M. d'Hervilly l'a dit et prouvé ; les rédacteurs du procès-verbal de l'assemblée l'ont dit et sont des témoins du premier degré.

*
* *

L'ordre fut donné trois fois : deux fois verbalement, une fois par écrit. M. d'Hervilly porta le premier ordre.

Dans la *Revue des Questions historiques* 1er avril 1905, M. Hyrvoix de Landosle réfute l'opinion de Choudieu et les commentaires qu'elle dicte à M. Talmeyr. Pour lui, l'ordre de cesser le feu, verbal ou écrit, ressort des témoignages les plus authentiques.

Il est peut-être bon, pour limiter le débat, de citer le passage essentiel du récit de Dürler à qui fut donné l'ordre écrit :

De toutes parts on tirait des coups de fusil et de carabine sur nous.

En arrivant dans le corridor de l'assemblée, plusieurs députés vinrent me dire qu'il fallait que je mette bas les armes, que je ne pouvais pas rester armé dans l'enceinte de l'Assemblée. Je répondis que l'ayant refusé jusqu'à cette heure, je ne pouvais suivre leur conseil ; que je ne mettrais bas les armes que par l'ordre du Roi et par aucun autre ordre. M. de Menou, maréchal de camp, me dit que le roi était dans une loge de l'assemblée nationale : je priai un député de vouloir bien m'y conduire ; ce qu'il fit. Je trouvai toute la famille royale, Mme de Choiseul d'Hervilly, le prince de Guise et d'autres personnes de la cour. Je dis au Roi : Sire on veut que je mette bas les armes ; malgré le peu de monde qui me reste, je ne le ferai que par vos ordres. » Le Roi répondit : « Je ne veux pas que de braves gens comme vous périssent tous. »

La Reine, Madame Elisabeth et d'autres qui étaient dans la loge du Roi s'informaient avec beaucoup d'intérêt si je n'étais pas blessé. Je me retirais pour me rendre dans la chambre où était MM. Joseph de Zimmermann, de Glüz, aide-major, de Luze, de la Corbière, Ignace de Maillardoz, d'Ernst et le restant de nos soldats, environ cent hommes. A peine fus-je entré dans la chambre que le Roi eut la bonté de m'envoyer un billet *signé de sa main* et dont voici les propres mots :

Le Roi ordonne aux Suisses de déposer à l'instant leurs armes et de se retirer dans leurs casernes. LOUIS.

Je fis poser en conséquence, les armes dans un coin, malgré les difficultés de quelques soldats, qui, quoique sans munition, dirent : « Nous pouvons encore nous défendre avec la bayonnette ».

La précision de ce texte, l'honorabilité et la netteté du témoignage écartent toute

(1) Relation de M. de Pfyffer.
(2) Vaublanc *Mémoires*, chap. XVI.

idée de faux. Mais il est possible que la signature du roi, sur le billet que nous possédons, soit seule de la main de Louis XVI. Y.

*
* *

Qu'il soit permis de rappeler que l'*Intermédiaire*, XLV, 1, 189, s'est déjà occupé de cette question.

L'authenticité de cette pièce a été contestée, il y a longtemps. En visitant à Lucerne, le 15 mai 1832, le monument destiné à commémorer la fidélité des Suisses, Chateaubriand vit ce billet. On a demandé si ce billet existait toujours à Lucerne, ce qui aurait fait deux billets avec celui de Paris ; il a été répondu que celui de Paris est celui de Lucerne.

M. Georges Cain, à cette époque, nous expliqua que ce billet est dans nos collections depuis le 27 juillet 1886. A cette date M. Jules Cousin l'acquit de M. Pacquemont de Trooz, chef de bureau au Comptoir d'escompte de Paris, agissant au nom de M. Félix Schimacher. Le vendeur pour garantie remit à M. Jules Cousin, plusieurs pièces certifiées par M Dagobert Schimacher, avocat à Lucerne, petit-fils du général de Dürler qui, étant capitaine, l'avait reçu de Louis XVI. En outre le vendeur remit deux lettres écrites en 1795 par le duc de Berry et Louis XVIII au général de Dürler pour le remercier de ses services.

Ce document a été payé très cher — il fut acheté comme étant entièrement de la main du roi. C'est peut être là que gît l'erreur. Elle n'est pas grave, puisqu'elle ne change rien au rôle joué par le roi en cette circonstance décisive. Ce billet, s'il n'est de sa main, est de son esprit et de sa volonté. M.

—

Modèles en relief de la Bastille (T. G., 91 ; LI, 235, 345, 743). — Le Musée de l'Hôtel de Ville de Niort possède la pierre qui a servi de support au relief de la Bastille.

Sa partie supérieure porte une rainure en creux, qui donne les contours de la célèbre forteresse.

Elle a été trouvée dans le jardin de la maison de la place de la Comédie où s'installa M. Dupin, le premier préfet des Deux-Sèvres.

Un des Conser vateurs du Musée : P. V.

La République n'a pas besoin de savants (LI, 721). — Le vrai motif de la condamnation de Lavoisier est la haine que lui portait le peuple de Paris pour la part qu'il avait prise à l'établissement du fameux mur de la Ferme générale, qui avait tant contribué à faire renchérir toutes choses, et n'avait pas peu aggravé l'affreuse misère dont souffraient les faubourgs de Paris.

Ce fut Lavoisier *lui-même* qui imagina, pour quintupler les revenus de *la Ferme* qu'il avait affermée avec ses collègues, la construction de ce mur. Le peuple de Paris, furieux de voir au milieu de la disette publique, les énormes dépenses de cette luxueuse construction voua au fiscal endurci qui avait eu cette conception, une haine féroce. Si le tribunal avait acquitté Lavoisier, les faubourgs se seraient mis en insurrection.

Il n'y avait pas que le peuple que cette coûteuse folie indignait, la bourgeoisie et la noblesse qui comprenaient que de telles mesures ne pouvaient qu'accélérer la catastrophe prochaine, étaient exaspérés. Le maréchal de Noailles, à qui l'on demandait son avis sur la nouvelle enceinte, répondait, furieux : « Je suis d'avis que l'auteur de ce projet fût pendu ».

Lire à ce sujet : *Les financiers d'autrefois* par la comtesse de Janzé.

A. Callet.

—

L'impératrice Marie-Louise et la société de Charité maternelle (LI, 443). — L'*Intermédiaire* du 30 mars dernier a bien voulu publier une question que je posais, au sujet de Marie-Louise, protectrice de la société de Charité maternelle.

N'ayant jusqu'à présent obtenu aucune réponse, je m'adresse aujourd'hui spécialement aux intermédiairistes qui pourraient avoir vu et collectionné beaucoup d'autographes, en leur demandant de vouloir bien me fixer sur la signature habituelle de Marie-Louise. M. A. B.

—

Royal-Pituite (LI, 667, 790). — On trouvera dans l'*Intermédiaire* XLIV, 948, et XLV, 120, quelques éclaircissements sur ce bataillon de sexagénaires créé en 1786 par Callières de L'Estang et baptisé plaisamment *Royal Pituite* : on devine pourquoi.

Il y est dit de plus, en réponse à une

question que je posais, que ce Callières était né en 1724, à Brain, en Maine-et-Loire. Or, il existe dans ce département trois communes de ce nom : Brain-sur-Longuenée. Brain-sur-l'Authion, et Brain-sur Allonnes, et l'acte de naissance n'a été retrouvé dans aucun de leurs registres paroissiaux ; cependant cette dernière possède la photographie du portrait de Callières. Enfin ce nom ne figure pas dans le *Dictionnaire historique et biographique du Maine-et-Loire* pourtant si complet, de Célestin Port.

Mon ancienne question n'a donc pas été résolue. Où est né, et quand est mort Callières de L'Estang, le créateur du Royal Pituit ? Dr VIGEN.

***

Ce sobriquet doit s'appliquer aux vétérans bourgeois levés à Paris en 1790 par Caillières de l'Estang, avocat, dans le but de constituer une garde d'honneur à l'Assemblée nationale. On n'y entrait qu'en justifiant de 60 ans d'âge. Cette institution subsista pendant toute la Révolution, et cette troupe de vieillards se licencia ou fut dissoute en 1807. Elle portait alors le titre de « vétérans bourgeois gardes du Sénat conservateur ». L'uniforme était différent de celui de la Garde nationale et l'armement consistait en briquets d'infanterie et en mousquetons à baïonnette depuis thermidor, les vieillards s'étant alors prononcés pour la Convention contre Robespierre et ayant reçu, en récompense, des mousquetons enlevés à des gendarmes licenciés ou désarmés comme rebelles. COTTREAU.

—

Le second mariage de la duchesse de Berry (L ; LI, 59, 466, 574, 623, 681, 737, 785). — La netteté des dernières déclarations de M. Thirria au sujet de l'acte de mariage de Mme la duchesse de Berry me semble répondre d'une façon si complète à toutes les questions posées par M. Baguenier-Desormeaux que toute nouvelle explication sur ce sujet me paraît inutile. Je puis ajouter cependant que j'ai voulu faire moi-même des recherches sur le même objet. Sur ma demande, et avec l'aide obligeante de la princesse Massimo, on a fouillé pour moi à nouveau, au Vatican, les archives secrètes du Vicariat, et les renseignements envoyés, aussi bien que les documents communiqués par le père Hœrlé et Mgr Venzel, archiviste en chef, sont de tous points conformes à ceux de M. Thirria et corroborent ses affirmations de la façon la plus complète.

L'authenticité de la date des pièces confirmant le mariage était si peu contestable que Charles X lui-même qui, avant de revoir sa belle-fille, avait exigé qu'on lui fournît les preuves de son union morganatique, s'empressa, après avoir reçu de M. de Montbel les copies officielles, d'écrire à Marie-Caroline qu'il se déclarait pleinement satisfait. Je me réserve de publier cette curieuse lettre dans mon ouvrage sur la duchesse de Berry.

Quant à la lettre du comte Lucchesi adressée à Marie-Caroline et dans laquelle il est question du voyage de Hollande, lettre dont M. H. C. M. et M. Baguenier-Desormeaux mettent en doute l'authenticité avant même de la connaître, je ne puis que répéter une dernière fois qu'elle est, sans aucun doute possible, de la main du comte Lucchesi, et que c'est dans les archives de Brunnsée encore inexplorées que je l'ai trouvée par hasard. Le caractère de franchise et de droiture du comte Lucchesi écarte de prime abord, à mon sens, toute idée d'une *lettre de complaisance* écrite après coup, et les termes employés ne le peuvent même pas laisser supposer. Mais en admettant même cette invraisemblable hypothèse, comment expliquer que ce soit l'été dernier seulement que cette preuve ait été mise au jour ? Le comte Lucchesi Palli est mort le 1er avril 1864, et l'accusation portée contre la princesse n'est assurément pas nouvelle ? Si on eût pris la peine de fabriquer de pareilles pièces pour les besoins de la cause, c'eût été vraisemblablement pour s'en servir, et il n'est vraiment pas très probable qu'on eût attendu jusqu'à ce jour.

Je ne juge pas l'expédition de Vendée de la même façon que M. H. C. M. ni comme M. Baguenier-Desormeaux, mais quant au voyage en lui-même, il est bien certain que la princesse, en l'entreprenant avait un but politique et n'obéissait pas seulement au désir légitime de se rapprocher de son époux. Avant de quitter Nantes, elle avait fait prévenir verbalement ses plus fidèles correspondants, mais le secret le plus rigoureux devait être gardé sur le voyage qu'elle projetait, et elle leur avait confié des feuilles signées en blanc qui

devaient achever de dissimuler son absence.

Quant à voir dans son retour à Nantes une manœuvre du gouvernement de Juillet, je ne crois pas que cette supposition soit admissible. Il est bien connu, en effet, que le roi Louis-Philippe avait fait dire à des personnalités importantes du parti légitimiste qu'il s'engageait, si la princesse voulait quitter la France, à ne pas la faire arrêter et à ne pas empêcher son départ. Vicomte DE REISET.

—

Les carrosses du comte de Chambord (LI, 446, 507, 626, 684, 739, 789). — Mis en cause par M. P. du Gué, qui se plaît, sans aucun motif, à faire dérailler sur mon nom la question des carrosses du comte de Chambord, je ne puis que confirmer l'article signé par le vicomte de Reiset dans l'*Intermédiaire* du 10 mai dernier.

Comme ce débat, sur ma famille, ne peut intéresser que M. P. du Gué, seul, je lui répondrai simplement :

1° Que la branche aînée des de Monti possède deux titres de comte : je porte légitimement l'un d'eux.

2° Que le titre, à brevet, de marquis, dans la branche cadette, fut porté, la première fois, par Antoine-Félix de Monti (ambassadeur du roi Louis XV en Pologne) dont le portrait est au Musée de Versailles.

Tenant à clore ici ce minuscule incident, je me mets à la disposition de M. du Gué, pour éclairer sa bonne foi plus complètement, et améliorer, je l'espère, sa courtoisie. Comte RENÉ DE MONTI DE REZÉ.

—

M. Guizot et la fusion en 1857 (LI, 777). — Voici évidemment la lettre à laquelle le marquis de la Ferté fait allusion ; elle est datée du 25 décembre 1856, et adressée par le comte de Chambord à M. Pageot, en le chargeant d'être son interprète auprès de la veuve et des enfants de Salvandy, dont il venait d'apprendre la mort :

« Personne n'apprécie plus que moi cet homme de bien, de tant d'intelligence, de talent et de cœur. Je n'ai pas oublié surtout que c'est lui qui, le premier, est venu me voir avec vous à Wiesbaden, et, en m'apportant les franches et nobles assurances de son entier dévouement, m'offrir le concours de son zèle et de ses constants efforts pour préparer les voies à cette réconciliation désirée qui depuis, s'est heureusement accomplie, et que la France est en droit d'envisager aujourd'hui comme une des plus fermes garanties de l'avenir.

Quant à M. Guizot, dès 1850, il avait rédigé une note qui se terminait ainsi :

« On peut dire que Dieu a parlé. La France doit reconnaître que le respect du droit monarchique et l'union des partis monarchiques sont indispensables à la monarchie. Mais le comte de Chambord doit reconnaître que la royauté de 1830 a été nationale et légale ; et qu'elle a sauvé la France de l'anarchie. Par cette attitude simultanée, ni M. le comte de Chambord, ni la France n'abandonnent leur dignité et leur droit. Ils rendent ensemble hommage à la vérité et à la nécessité ».

Le duc de Noailles mit cette note sous les yeux du comte de Chambord et le prince répondit par une lettre où, après avoir rendu hommage à la supériorité d'esprit de M. Guizot, il ajoutait : « J'ai lu ces pages avec d'autant plus d'intérêt et de satisfaction que sur la plupart des points, et à quelques différences près, je partage les pensées et les vœux qu'elles expriment ».

En résumé, pour répondre à la question posée par un éminent intermédiairiste, M. Guizot était partisan de la fusion dès 1850, la reine Marie-Amélie a tenté de la négocier à Nervi dès 1856 et les exigences du comte de Chambord la firent échouer.

Le roi Louis Philippe, qui avait beaucoup de bon sens, avait prévu cet échec dans ce mot admirable de prescience :

« Dans mon opinion mes fils doivent toujours être prêts à faire la fusion ; mais, dans mon opinion aussi elle ne se fera jamais parce que, de l'autre côté, on ne fera rien de ce qui est nécessaire pour la rendre possible ».

GEO. L.

*
* *

Je ne trouve pas, à cette date, de lettre du comte de Chambord, dans le volume de M. Dubosc de Pesquidoux, intitulé : *Le comte de Chambord, d'après lui-même ; Etude politique et historique* (Paris, Victor Palmé, 1887).

En revanche, il y en a plusieurs dans un autre ouvrage, qui a pour titre : *Etude politique, M. le comte de Chambord, correspondance de 1841 à 1871*, et qui fut pu-

blié à Genève, en 1871, chez Grosset et Trembley, libraires-éditeurs, 4, Corraterie.

La lettre qui répondrait le mieux à l'une des questions de M. Arm. D., me semble être celle que le comte de Chambord écrivit, le 5 février 1857, au duc de Nemours, sur les différences de point de vue qui paraissaient exister entre lui et les princes d'Orléans, et sur la nécessité de l'union entre la branche aînée et la branche cadette, pour le salut de la France (p. 168, et s.) L.

—

Les échevins et prévôts de Lyon (LI, 725). — Dans l'*Annuaire de la noblesse de France* 1860, il y a : *Noms et blasons des prévôts des marchands de Lyon* 1596-1789 (p. 389-395) et : *Noms et blasons des échevins de la ville de Lyon* 1499-1789 (p. 396-425). Ces listes sont-elles complètes ? Je ne saurais l'affirmer.

G. P. Le Lieur d'Avost.

***

Au nombre des personnages recherchés par notre collaborateur, je citerai Annibal Claret de la Tourette de Fleurieu, qui mourut le 18 octobre 1776, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Voici d'après l'acte de décès, extrait des registres de l'église paroissiale d'Eveux, alors annexe de Fleurieu en Lyonnais, l'énoncé des fonctions et des titres de ce vieillard :

Ancien prévôt des marchands et commandant de la ville de Lyon, président, lieutenant général criminel honoraire en la cour, sénéchaussée et siège présidial de ladite ville, seigneur Baron d'Eyvieux, seigneur du Colombier, Gerbois, Fleurieu, Eveux, La Tourette, Bélair, Le Sounay et autres lieux.

De son mariage avec Agathe Gauthier de Montdorge, il eut neuf enfants, dont le dernier fut le comte de Fleurieu (1738-1810), Ministre de la Marine et des Colonies, Président de la section de la marine au Conseil d'Etat, Intendant général de la liste civile impériale, membre de l'Institut et du Bureau des Longitudes, etc.

E. M.

—

Bénédictins francs-maçons (LI, 58, 181, 243, 292, 343, 408, 518, 687, 741, 791). — La liste donnée LI, 741 sort du programme en citant divers *ecclésiastiques* qui ont fait partie de la maçonnerie au XVIIIe siècle. Cette liste pourrait être considérablement allongée en se reportant aux auteurs maçonniques suivants : Bézuchet, *Précis historique de la franc-maçonnerie*, Paris, Rapilly, 1829, 2 vol. in-8.

Louis Amiable. *Une loge maçonnique d'avant 1879* (Les Neuf-Sœurs) Paris, Félix Alcan, 108, boul. Saint-Germain 1897, un vol. in-8.

La seule loge des *Neuf-Sœurs* a compté 21 ecclésiastiques, parmi lesquels Dom Gerle, Fauchet, Sieyès.

Dans les *Mémoires Secrets* de Bachaumont ou de son continuateur, on parle souvent du frère abbé Cordier de Saint-Firmin « brûlant d'un zèle dévorant pour la gloire de la maçonnerie » qui était l'inventeur, le promoteur et l'organisateur des brillantes fêtes maçonniques vers 1779. (Louis Amiable *l. c.*) G. B.

***

Le poète Delille n'a jamais été dans les ordres ; son titre d'abbé provenait de ce que le comte d'Artois lui avait fait avoir en commende l'abbaye de Saint-Séverin.. Il était même marié avec une femme qui ne lui rendait pas la vie fort agréable. Voir *Intermédiaire* t. VI, XII, XXXIX.

Puisqu'aux bénédictins on ajoute les prêtres, j'apporte ma contribution : l'abbé J.-P. Lapauze, curé de Bonzac et Galgon, archiprêtré de Fronsac au diocèse de Bordeaux (1750-1792) fut Vén .·. de la L .·., O .·. Ang.·. de Bordeaux, à la fin du XVIIIe siècle. A. S.. E.

***

Colonne 743, ligne 9, lire *Alarconis* au lieu de Alarcours.

—

Couleur Isabelle (T. G., 451 ; LI, 267, 378, 493, 597, 675, 822). — Evidemment le sujet est d'un intérêt minima, mais, à tout prendre, je ne vois pas pourquoi il serait de ceux à qui, comme le dit le collaborateur Marchal, col. 822, il vaudrait mieux ne pas toucher. On pose, on discute à l'*Intermédiaire* maintes questions qui sont des bagatelles historiques de même ordre et l'on y fait place aux amusettes des faits divers, aux minuties de linguistique et de généalogie, aussi bien qu'aux gravités de l'histoire, et tout le monde y trouve son compte comme au théâtre dans un spectacle coupé. Quand il a paru tout naturel de disserter sur les

bains que ne prenait pas Louis XIV, pourquoi y aurait-il inconvenance à parler du vœu singulier fait par une princesse morte il y a plus de deux siècles et demi ? Je vois plutôt dans l'anecdote qui nous occupe, un signe des temps passés et l'indice d'une mentalité toute particulière. Très bizarre, en effet, est la forme du sacrifice offert à Dieu pour obtenir une grâce importante, mais c'est précisément ce qui rend le fait de quelque intérêt pour la psychologie et l'histoire.

J'estime, du reste, que nous sommes arrivés au point de saturation sur le sujet de la chemise portée trop longtemps par la fille de Philippe II, et la question peut être tenue pour virtuellement épuisée. Du moins, l'est-elle pour moi. H. C. M.

—

Les yeux à la Montmorency (LI, 672). — Les Montmorency étaient fréquemment affectés de strabisme ; de là est venue l'expression au sujet de laquelle on nous questionne. Ce regard bigle est très apparent dans certains portraits de famille, v. g., sur un panneau de vitrail, aujourd'hui à la chapelle de Chantilly, où sont représentés les cinq fils du connétable Anne. Sur une autre petite verrière de l'église de Dangu (Eure) qui a conservé la figure de Guillaume de Montmorency-Thoré, etc. Cette maison, dit Michel de la Huguerye « avoit de grandes imperfections et telles que, hormys Mes. de Chastillon, il y en avait peu qui ne fussent mal signez au corps et en la principale partie d'icelluy qui est la veue, ce qui argue ordinairement ung vice de l'esprit. (Mém. inéd. publ. par le baron A. de Ruble, II, 173). Pour légère que fût cette difformité, elle n'avait pas échappé au satirique auteur des *Historiettes*. « Quoiqu'il eût les yeux de travers, M. de Montmorency (le duc Henri, décapité à Toulouse en 1632) étoit pourtant de fort bonne mine ; il avoit le geste le plus agréable du monde, aussi parloit-il plus des bras que de la langue. » A-t-on constaté ailleurs que ce défaut fût héréditaire ?

F. BL.

—

Le pain bénit (LI, 779). — M. et Mme de Beaumanoir rendaient le pain bénit le jour de la fête titulaire de la paroisse de Saint-Roch. La dépense était évaluée à 229 livres 5 sols. Ils devaient payer le tiers de cette dépense comme troisièmes locataires de l'Hôtel de la Vallière, rue Neuve Saint-Augustin. On représenta aux marguilliers que de rendre le pain bénit étant une obligation de précepte, il n'y avait nulle obligation qu'il fût rendu avec faste ; qu'il suffisait à chaque paroissien de le rendre suivant son état, sa fortune ou son inclination parce que la forme en était libre et qu'il ne convenait pas de faire d'une cérémonie religieuse un spectacle de vanité. Ils offrirent aux marguilliers 24 livres comme étant au-dessus même de ce que l'on pouvait exiger pour cette cérémonie. Mais loin d'accepter cette somme, les marguillers prirent le parti de faire assigner le sieur Beaumanoir le 6 mars 1756, à comparaître à la chambre civile du Châtelet pour voir dire « que faute par lui d'avoir satisfait à la réquisition à lui faite le 13 février précédent et d'avoir, en conséquence, rendu le pain à bénir dans l'église Saint-Roch le 5 mars, ce qui est non seulement contraire aux lois et usages, mais encore un manque de respect et un mépris pour l'Eglise, il serait condamné à rendre et remettre aux dits sieurs curé et marguilliers la somme de 72 livres qu'ils étaient obligés de payer pour le pain à bénir, curé, offrande, porteurs, bedeaux et suisses pour satisfaire ce dont il était tenu, conformément aux autres. »

Sur cette assignation, le sieur Beaumanoir ayant épuisé les politesses près le curé de Saint-Roch, ce dernier ayant méprisé les remontrances de son paroissien, celui-ci fut réduit à se défendre en justice.

Le curé fit valoir qu'un sieur Chevalier, substitut du procureur général, avait été condamné par séance du Châtelet, le 10 juin 1771, à rendre le pain bénit, les marguilliers étant autorisés à compter jusqu'à la somme de 15 livres. L'année suivante, pareille contestation s'étant élevée contre le sieur Le Roi de Royaumont, il était intervenu une sentence le 30 avril 1712 qui l'avait condamné à rendre le pain bénit avec décence, sinon permis à la fabrique de le rendre pour lui et jusqu'à la concurrence de dix livres.

Le sieur de Beaumanoir justement insulté du fait que les marguilliers avaient dit qu'il avait manqué de respect à l'Eglise et l'avait méprisée, demandait 1000 livres de dommages intérêts.

Le Châtelet rendit une ordonnance déboutant les marguilliers, les obligeant à accepter l'offre de 72 livres dans la quinzaine, sinon ils ne pourraient exiger plus de quinze livres : il déclara nulle la décision du conseil de fabrique qui était condamné à rayer sur les exploits et requêtes la sentence injurieuse, et à payer au sieur Beaumanoir 30 livres de dommages intérêts applicables aux religieuses capucines de la place Louis-le-Grand. (V. *Dictionnaire ou Traité de la Police générale*, par Edme de la Foix de Fréminville. 1778).

Donc, rendre le pain bénit n'impliquait nullement une dépense obligatoire, dont le conseil de fabrique fixait le chiffre. C'est la morale qui déroule du curieux incident de Saint-Roch. Y.

—

Statues déplacées (LI, 500, 575, 636, 688, 740). — Le François 1er de la cour du Louvre ne portait pas de sceptre. De la main gauche, il maîtrisait son cheval, tandis que de la droite ouverte, il saluait avec grâce. A. S.. E.

*
* *

On trouvera dans Hoffbauer (*Paris à travers les âges*), deux gravures représentant la statue équestre du duc d'Orléans et celle de François Ier dans la cour du Louvre. Je ne crois pas que dans l'horrible plâtras de Clésinger, François 1er tenait un sceptre. Il était figuré dans le costume du portrait par Titien et, autant qu'il m'en souvienne, du haut de son cheval montrait, à bras tendu, du bout de son index, quelque chose dans le lointain. M. R.

—

Ordre de Malte (T. G., 553, LI, 812). — Cet ordre doit son origine à l'hôpital de Saint-Jean, fondé à Jérusalem en 1048, et à l'ordre monacal qui en dépendait et qui fut confirmé par le pape Pascal II en 1113.

Le Grand Maître Raymond du Puy le convertit en un ordre religieux en 1118, et il fut reconnu et confirmé comme tel par le pape Calixte II en 1120.

A partir de 1309, les chevaliers de Saint-Jean se nommèrent chevaliers de Rhodes, et à dater de 1530, chevaliers de Malte.

Depuis la mort du Grand Maître Fra Tommasi de Cortone en 1805, jusqu'en 1879, l'ordre fut administré par un lieutenant du Grand Magistère et par un conseil résidant à Rome. Le 28 mars 1879, l'ancienne dignité de Grand Maître a été rétablie en la personne de S.Ex. Fra J. B. Geschi di Santa Croce, qui était lieutenant du Magistère depuis le 14 février 1872.

Dans les premiers jours d'avril, l'ordre de Malte, (un des deux ordres hospitaliers, avec l'ordre teutonique d'Attioche qui aient conservé une organisation religieuse), nomma un Grand Maître en remplacement du prince Geschi de Santa-Croce, mort en mars 1905. — L'assemblée du chapitre, présidée par le marquis Capranica, lieutenant du grand chancelier et délégué du Grand Prieuré de Rome, a eu lieu dans le palais conventuel de la via dei Condeoti.

Les dix-sept électeurs, dont neuf italiens et huit autrichiens, se sont mis d'accord sur le nom du comte de Thun-Hohenstein, grand prieur de Bohême, dont l'élection a été ratifiée par le Souverain Pontife.

Le cardinal Rampolla, grand prieur de la langue d'Italie, était parmi les électeurs.

Le nouveau Grand Maître compte de nombreux amis dans l'aristocratie romaine. Il devra résider à Rome et occupera au Vatican le rang de prince souverain.

3 classes : G. C. ; — Co. ; — C. Ruban noir.

Notre gouvernement, non plus que celui de l'empire, n'autorise le port des insignes donnés à des nationaux par le lieutenant du magistère de Rome. Il avait au contraire, dès avant 1861, concédé le droit de se parer des décorations données par la reine Isabelle.

Le sacré conseil de Rome traite en ennemi l'ordre de Malte espagnol, qui a pour premier dignitaire S. M. Alphonse XIII, croyons-nous. Il ne reconnaît pas son obédience.

*
* *

A Rome, l'obtention de la croix de l'ordre revient à 3.000 fr. environ. A Madrid, la question d'argent pèse bien moins dans la balance ; jadis, une croix demandée par notre ambassade ou un membre de notre prélature, était accordée sans frais considérables. Je ne sais comment les choses sont réglées actuellement.

Outre cette filiale espagnole, il existe

en Prusse, l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, du baillage de Brandebourg ; originaire de la première moitié du XIVe siècle, reconnu par le traité de Haimbach le 12 juin 1832 ; aboli le 23 janvier 1811, il a été rétabli le 15 octobre 1852.

L'empereur d'Allemagne en est le Grand Maître.

2 classes : Co ; C. Ruban noir.

Vicomte C. DE BL.

—

Monnaies modernes (LI, 389, 547, 652,708). — Les pièces d'or de 5, 10 et 20 frank de Jérôme, roi de Westphalie, ne peuvent plus avoir cours en Allemagne où l'unité monétaire est le mark ; d'ailleurs, dès la fin de 1813, elles étaient remplacées dans le royaume par les monnaies prussiennes qui valaient un peu plus que les monnaies westphaliennes (*Encyclopédie monétaire*, de Bonneville).

Les pièces de 20 frank ne sont pas rares ; il y a une vingtaine d'années — ce qui ne rajeunit guère — j'en avais trouvé plusieurs dans la circulation en très bonne condition. Elles n'avaient pas alors de valeur numismatique ; un marchand de monnaies de la rue Richelieu ne voulut même pas les accepter en payement...pour n'avoir pas à s'en embarrasser.

PICAILLON.

—

« Mandement » de Lans-le-Bourg (L, 838, 964 ; LI, 576). — Le terme « mandement » s'employait dans le Dauphiné, la Bresse, le Lyonnais, pour désigner une circonscription seigneuriale (judiciaire) comprenant une ou plusieurs paroisses (*Dictionnaire de Trévoux*). Ce terme était aussi employé dans le Velay.

CH. GODARD.

—

Notre-Dame de Benoistevaux (LI, 725). — Benoistevaux est un monastère de religieux Prémontrés, situé sur le territoire de la commune de Rambluzin, dans le département de la Meuse, et où se trouvait une chapelle de la Vierge, sous l'invocation de N.-D. de Benoistevaux. Ce sanctuaire, dont la création remonterait au XIe siècle, attirait de nombreux pèlerins et fut particulièrement fréquenté au XVIIe siècle. Il s'y produisit, dit la légende, des miracles insignes qui faisaient affluer, chaque année, dans ce lieu privilégié, une multitude de fidèles en quête de grâces spéciales.

Quant à la médaille qu'auraient fait frapper les officiers des troupes commandées par le comte de Ligniville, en commémoration de la guérison miraculeuse de leur chef, et que tous portaient à la boutonnière, son existence reste douteuse. En effet, aucun des écrivains qui se sont occupés de numismatique religieuse, ne l'a mentionnée, et elle est également restée inconnue à M. Maxe Werly, auteur d'un travail sur *Benoistevaux, son Pèlerinage et ses Médailles*, (*Revue belge de Numismatique* 1900 et 1901), bien que cet érudit numismate dise l'avoir recherchée tout particulièrement, aussi bien dans les collections particulières que dans les musées français et étrangers.

RENÉ DE STARN.

*
* *

Un cantonnier de Cures (Sarthe) me communiqua, jadis, une médaille qu'il avait trouvée sur la grande route. D'un côté, une vierge antique couronnée et auréolée portant sur son bras gauche l'Enfant Jésus, et tenant dans sa main droite un fruit (?) En exergue, je lus :

N.DAME DE BENOISTEVAVX. ORA PP.N.

De l'autre, sainte Marie-Magdeleine reconnaissable, malgré l'usure, par ses longs cheveux, sa position agenouillée, et son vase d'albâtre.

Aucun sanctuaire de ce nom n'existe dans la Sarthe. Au diocèse de Verdun, N.D. de Benoiste-Vaux fut couronnée en 1878. Une statuette, trouvée par des bûcherons, dans les racines d'un arbre renversé, et placée par eux sur un petit piédestal, est l'origine de ce pèlerinage.

Chemin de fer de l'Est : station de Villers Benoîte-Vaux. *Chemin de fer Compagnie Meusienne* : station de Heippes.

LOUIS CALENDINI.

*
* *

Benoitevaux, entre Verdun et Saint-Mihiel, est un pèlerinage fort ancien fondé en l'honneur d'une statue miraculeuse de la Vierge. Ce ne fut d'abord qu'une petite chapelle avec un ermite pour gardien. En 1140, Albéron, comte de Chiny et évêque de Verdun, y fit venir des religieux Prémontrés qui défrichèrent la colline et agrandirent la chapelle.

René de Lorraine y fit un pèlerinage avant d'entamer la lutte contre Ch. le

Téméraire et lui attribua la victoire. En reconnaissance, il fit sculpter sur une des portes de Nancy l'image de N. D. de Benoitevaux. Cette dévotion est restée très populaire en Lorraine. H.

*
* *

Benoite-Vau, ancienne chapelle de l'ordre de Prémontré, se trouve, comme distance, à 24 kilomètres de Verdun et appartient à ce diocèse. Elle dépendait de l'abbaye de l'*Etanche* et au XVIIe siècle la chapelle avait un grand renom pour ses miracles ; on y amenait surtout les enfants *mort-nés* « pour y recevoir la vie du corps et de l'âme ». La statue de la sainte Vierge était de pierre fort massive de la hauteur d'un enfant de cinq ans ; la Vierge tenait l'enfant Jésus sur le bras gauche et montrait une pomme de la main droite, comme elle est représentée par une gravure de *P. Gallays.*

Un nombre considérable de miracles est relaté dans les annales de Notre-Dame de Benoite-Vau, la guérison de Philippe-Emmanuel *de Ligniville*, général des armées lorraines, célèbre par sa valeur, eut un grand retentissement. Il donna en reconnaissance un cœur d'argent à la chapelle. — Du temps de l'abbé *Etienne Thenaudel* qui gouvernait l'abbaye de l'Etanche de 1765 à 1786, on cite encore un miracle en l'année 1776. Un enfant de 7 ans conduit avec confiance à Benoite-Vau par sa mère, recouvra à la chapelle l'usage de ses jambes inertes depuis l'âge de 15 mois. Il se nommait *Charles Mansuy* et mourut en 1848.

La chapelle de Benoite-Vau a échappé aux ravages de la Révolution, le pèlerinage fut rétabli et de nouveaux miracles furent inscrits dans la première moitié du XIXe siècle. L'ancienne statue de la Vierge n'existe plus. On voyait aux alentours une fontaine ornée également d'une statue de la Vierge, où les pèlerins allaient faire leurs dévotions.

Benoitevaux (c'est l'orthographe de l'Administration) forme commune avec Rambluzin, l'agglomération est de 399 habitants. Deux gares desservent le pèlerinage. Ajoutons qu'une confrérie spéciale pour le culte des *morts* a été érigée par Mgr *Louis Rossats* évêque de Verdun, le 30 août 1852, à Benoitevaux.

HUSSON.

Seigneur de la Grange-Batelière (LI. 667. — La rue de la Grange-Batelière a été percée sur les terrains du manoir de ce nom, manoir devenu la mairie du 2e arrondissement, puis démoli pour le prolongement de la rue Drouot (rue Rossini). Le fief de la Grange-Batelière avait eu pour seigneurs d'abord le chapitre de Sainte-Opportune, puis Guy de Laval au XIVe siècle, l'évêque de Nantes Jean de Malestroit, Robert de Bailleul (1473) et enfin Jean de Bourbon et de Vendôme, trisaïeul d'Henri IV.

Au milieu du XVIe siècle, René Vivien, notaire et secrétaire du roy, mort avant 1573, laissait son fief de la Grange-Batellère à sa fille, dont la descendance s'est alliée aux familles Pinon de Quincy, Lefèvre d'Ormesson, Feydau de Brou, Bertin de Vosgien, etc.

Le président Pinon fut, avant la révolution, le dernier seigneur féodal de la Grange-Batelière. P. DE BEAUCHÊNE.

*
* *

Le collaborateur Ardouin - Dumazet me paraît faire fausse route. La rue Grange-Batelière devrait son nom à une corruption d'un mot ; c'était jadis la *Grange-Bataillère,* sans doute par quelque ou quelques combats ; je crois avoir vu cela dans une histoire des rues ou des enseignes de Paris ; mais laquelle ? Je ne m'en souviens plus. VILLEFREGON.

*
* *

Le nom de *Grange-Batelière* est une altération du mot *Grange-Bataillière* qui désignait primitivement ce terrain. Une lettre royale de 1377 l'appelle *Grangia bataillata.* D'où vient cette appellation ? S'est-on battu là ? Y eut-il des joutes ? Quand l'usage fut passé des batailles et des joutes, le populaire, faute de trouver le sens perdu de ce mot, y a-t-il substitué l'expression, à son oreille plus familière, de Grange-Batelière qui s'expliquait par la présence d'une grange au milieu d'un marais.

Il faut donc renoncer à y voir l'origine du nom du seigneur de la Grange Batelière, mais, d'autre part, la coïncidence est curieuse. Comment s'est-il trouvé un seigneur portant un nom identique à celui de ce coin de Paris ? N'y a-t-il là qu'une rencontre ? Faut-il, avec M. Ardouin-Dumazet, se demander si le seigneur enterré à Arpajon n'a pas pris son nom de cette

terre parisienne ? D'où vient le seigneur de la Grange-Batelière ? La question est en effet très curieuse Y.

—

Famille Beauné, Beaunès ou Beaunais (XLVI, XLVII, 131). — Jacques Meslay, marié, avant 1683, à Perrine Beauné, était fils d'autre Jacques Meslay, marié, en 1647, dans une localité voisine de Laval ou peut-être encore au Luart (Sarthe), à Catherine Guyard. Ce dernier mariage m'intéresse aussi vivement. TH. COURTAUX.

—

Pauline de Beaumont (LI, 669, 747). — D'après Potier de Courcy (Continuation du P. Anselme), Pauline de Montmorin, marquise de Beaumont, eut un fils unique Michel (ou Christophe)-François marquis de Beaumont de Verneuil d'Auty, allié avec Blanche Perrotin de Bellegarde, dont Christophe-Amblard-Jean-Eliacin, marquis de Beaumont de Verneuil d'Auty, né le 5 février 1823, mort au mois de mars 1891 à Marseille, sans alliance.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

L'abbé Bernier (LI, 726). — M. l'abbé Uzureau, directeur de l'*Anjou Historique*, à Angers, faubourg Saint-Michel, 103, prendrait volontiers connaissance de la pièce que possède M. Arm. D., et pourrait éclairer par des renseignements complémentaires.

*
* *

On sait déjà que l'abbé Bernier aurait trahi Charette, en le livrant aux républicains. Ne serait-ce pas ce détail qui se trouverait dans la lettre de notre ophélète ? Dr B.

—

La femme de l'acteur Clairval (LI, 727). — Clairval, cet acteur merveilleux dont Grétry a très justement exalté le talent et qu'on avait surnommé le Molé de la Comédie-Italienne, Clairval était-il marié ? Je n'en sais rien, mais j'ai beaucoup de raisons de ne pas le croire, car je me suis beaucoup occupé de lui et je n'ai jamais trouvé trace, en ce qui le concerne, de femme ni de mariage. En tous cas, M. Campardon, d'ordinaire plus exact, est assurément dans l'erreur lorsqu'il avance que la femme de Clairval appartenait comme actrice à la troupe de l'Opéra-Comique lors de ce qu'on appelle improprement la réunion de ce théâtre à la Comédie-Italienne, en 1762. A ce moment, la troupe de l'Opéra-Comique ne comprenait, comme actrices, que les noms suivants : Mlle Rosaline, la maîtresse du directeur, Monnet ; Mlle Nessel et Mlle Deschamps, qui étaient, avec Clairval, Audinot, Laruette et Bouret, au nombre des six artistes de ce théâtre appelés à passer à la Comédie Italienne ; et Mlles Luzy, Arnoult, Dezzi et Fleurigny. On voit qu'il n'est là-dedans nullement question d'une Mme Clairval. Etait-elle parmi les danseuses ? pas davantage, car voici les noms de celles-ci : Mmes Dehesse, Thomassin, Lescot, Fossonnier, Fayon, Favier, Lesueur, Thelys, Morel, Lannoy, Desjardins et Hémeré.

Quant à madame (et non mademoiselle) Billioni, la maîtresse, c'est-à-dire l'une des nombreuses maîtresses de Clairval, (car on sait, entre autres, ses liaisons scandaleuses avec la marquise de l'Hôpital, et avec la comtesse de Choiseul-Stainville), elle appartenait bien au théâtre. Elle s'appelait Catherine-Ursule Bussa et avait épousé un danseur, Billioni, qui avait été maître de ballet à l'Opéra-Comique. Femme charmante et d'une santé délicate, elle avait d'abord été danseuse. Dans ses *Annales du Théâtre-Italien*, d'Origny en parle ainsi :

> Elle étoit de Nancy ; Paul Véronèse prit soin de son éducation, et la danse et la musique en firent partie. Elle brilla d'abord dans la danse, et fit bientôt voir pour la musique les plus heureuses dispositions. Après avoir développé ses talens à Bruxelles, elle revint à Paris, débuta tout à la fois à ce spectacle (la Comédie-Italienne) dans l'emploi des amoureuses italiennes et dans la danse, et y fut reçue à demi-part en 1769. On n'a pas cessé de remarquer dans sa voix de la justesse et de la flexibilité, dans son chant de la précision et du goût, dans son jeu une rare intelligence et dans son caractère une grande sensibilité. Elle mourut à l'âge de trente-deux ans.

Précisément en annonçant la mort de cette artiste aimable et charmante, les *Mémoires secrets* (Bachaumont) du 22 juillet 1783 donnaient sur elle et sur sa liaison avec Clairval les détails que voici :

> La voix de Mme Billioni ne parut point indigne du Concert spirituel, ce théâtre si redoutable aux débutantes, et elle y chanta comme cantatrice italienne pendant la quinzaine de 1771.

Elle étoit excellente musicienne ; elle unissoit à la justesse et à la finesse de la voix beaucoup de précision et d'adresse dans le chant, et dans le jeu de ses différens rôles une grande intelligence de la scène. Elle avoit pu d'autant mieux développer toutes ces qualités qu'elle étoit très bien servie par une mémoire excellente.

Elle s'étoit attachée au sieur Clairval, et cette passion l'a précipitée au tombeau : son extrême sensibilité la faisoit veiller avec le plus grand soin, avec l'inquiétude la plus vive, sur cet amant très dérangé et très infidèle. Il étoit joueur ; il passoit souvent la nuit dans les tripots; et on la voyoit à la porte guetter dans une voiture le moment où il sortiroit. Sa foible santé n'a pu résister à des épreuves aussi multipliées et aussi propres à la déranger.

On trouve encore des renseignements sur cette femme intéressante dans l'*Eloge historique de madame Billioni* placé en tête de l'Almanach : *les Spectacles de Paris*, de 1784. ARTHUR POUGIN.

—

Marie Daubrun (LI, 781). — Mlle Marie Maubrun est une artiste dramatique, qui était encore très connue vers 1855. Témoin ce passage de *La Vie à Paris* (t. I, 1858, M. Lévy, p. 94) d'Auguste Villemot, le célèbre chroniqueur, passage qui me tombe par hasard sous les yeux :

« Je reprocherai seulement à mon *aimable* amie, Marie Daubrun, de combattre un peu mollement ; je lui reprocherai même de ne pas voir avec assez d'étonnement les choses surprenantes qui se passent dans le *Sanglier des Ardennes*. Douterait-elle de la vérité historique de l'ouvrage ou bien réserve-t-elle pour une autre littérature sa *diction* élégante et correcte. C'est bien possible : les femmes sont si *rouées* ! »

Le *Sanglier des Ardennes* est une pièce jouée à l'époque de la chronique citée, datée du 27 août 1854. MARCEL BAUDOUIN.

*
* *

On sait que Banville fut mêlé de bonne heure aux choses du théâtre qu'il adorait. En 1846, époque à laquelle nous reporte la dédicace à Mlle Marie Daubrun, signalée par M. A. Estienne, existait à Paris une jeune et fort jolie femme, actrice de talent, Mlle Daubrun, qui appartint tour à tour à divers théâtres, le Vaudeville, la Porte-Saint-Martin, l'Odéon, le Théâtre-National (Cirque), la Gaité. Elle appartenait à ce dernier lorsqu'en 1852, dans une petite brochure biographique intitulée *Foyers et Coulisses*, où Jacques Arago passait en revue, théâtre par théâtre, tous les acteurs et actrices de Paris, il consacrait à Mlle Daubrun cette petite notice assez originale : — « Si c'est vous que j'ai vue au Vaudeville, et à qui j'ai confié votre rôle de début ; si c'est toi que j'ai applaudie à la Porte-Saint-Martin, trois fois bravo à Hostein, qui n'a pas voulu te laisser dans tes loisirs. Tu es belle, vous êtes comédienne, tu devrais te rapprocher de nous. Pourquoi te plairais-tu au boulevard du Crime, toi qui n'en commis pas, toi qui ne connais que la générosité ? »

L'année suivante, Mlle Daubrun avait passé de la Porte-Saint-Martin à l'Odéon, et le critique Darthenay, du *Siècle*, dans une brochure du même genre, *Les acteurs et les actrices de Paris*, en parlait en ces termes : — « Très belle personne, expensionnaire du Vaudeville et de la Porte-Saint-Martin, où elle a joué avec succès quelques rôles dramatiques, a montré toute la souplesse de son talent en jouant à l'Odéon les grands premiers rôles ». Je ne saurais rien affirmer sans doute, mais j'ai bien dans l'idée que cette demoiselle Daubrun, dont je n'ai pu retrouver le prénom, ne faisait qu'un avec la Marie Daubrun à laquelle l'excellent poète Banville, alors âgé de vingt-trois ans, adressait un exemplaire de ses jolies *Stalactites* avec une dédicace en douze vers.

ARTHUR POUGIN.

—

Généalogie de la famille de Grouchy (LI, 502, 582, 643, 699). — Nicolas de Grouchy, né vers 1510, mort à la Rochelle en janvier 1572, fut nommé professeur au collège de Guyenne où il occupa, de 1534 à 1547, la chaire de dialectique ; il fut l'un des précepteurs particuliers de Montaigne. Il est probable qu'un ou plusieurs de ses enfants se fixèrent à Bordeaux et y firent souche. En effet, je trouve, cent ans après, dans les registres paroissiaux de l'église Saint-André de Bordeaux :

25 août 1664. — Baptême de Jean-Jacques Grouchy, fils de Louis, procureur en la Chambre de l'Edit de Guyenne, et de Marguerite Viaut.

22 août 1666. — Baptême de Pierre, fils des mêmes.

25 août 1668. — Baptême de Marie, fille des mêmes.

16 janvier 1672. — Baptême de Denis, fils des mêmes.

8 janvier 1674. — Baptême de Pierre-Paul, fils des mêmes.

28 janvier 1675. — Baptême de Marguerite-Geneviève, fille des mêmes.

J'ai tout lieu de penser que Louis, le procureur, était un descendant de Nicolas, ce nom de Grouchy étant tout à fait normand et n'ayant rien des consonnances gasconnes. PIERRE MELLER.

—

M. Eugène Guillaume (LI, 612, 698, 748). — Je remercie M. Henry Lapauze de ses précieuses indications et me propose bien d'user de l'offre qu'il me fait si obligeamment d'une correspondance directe avec lui.

C'est pour les mémoires d'une société locale à laquelle appartenait Eugène Guillaume comme membre d'honneur, que je prépare une étude sur un homme que j'ai eu à plusieurs reprises l'occasion d'approcher, sans avoir eu le bonheur de le rencontrer quand je me suis présenté à la villa Médicis. H. C. M.

—

Le comte d'Hérisson (LI, 612, 702, 749). — Les auteurs que j'ai cités au sujet de cette famille, sont très sujets à caution : cependant ils se font forts de l'autorité de Dom Villevieille, un nom assez sérieux, celui-là : l'on pourrait vérifier si cette citation est fidèle.

D'après ces auteurs, il s'agirait d'une famille ancienne, dont le nom s'est écrit Hérisson aussi bien que Irisson, maintenue dans sa noblesse, en 1669, la branche de Champagne, en 1667 et 1700, celle de Saintonge.

Quoi qu'il en soit, il y a bien eu des personnages nobles de ce nom qui rendaient hommage au roi dès l'année 1413 (D. Bétencourt, *Noms féodaux*, t. II, 251). La branche à laquelle appartenait le comte Maurice d'Hérisson, aurait pour auteur Guillaume d'Irisson, né à Cox le 27 juillet 1715, fils cadet de Jean d'Irisson et de Marie Marcassus : du frère aîné de ce Guillaume serait issue la branche qui, à la suite d'une alliance, avait demandé de relever le nom de la famille de Polastron.

La date que je viens de rapporter n'est pas trop ancienne, et M. Bapst trouvera sans doute quelque confrère mieux renseigné que moi, qui pourra vérifier si en réalité le comte d'Hérisson était issu de la famille qui, d'après D. Bétencourt, appartenait à la noblesse dès le commencement du xve siècle.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

*
* *

En 1867, la Société parisienne reçut la circulaire dont ci-jointe la *copie exacte* faite sur un *exemplaire que nous avons sous les yeux*, et qui doit être devenue rarissime.

Les messieurs Irisson étaient alors membres de cercles élégants, où cette circulaire gâta absolument leur position.

La famille d'Hérisson en Dauphiné a existé et le dernier représentant en vendit les papiers à ces messieurs qui ont émis la prétention de s'y rattacher : d'où la circulaire ci-jointe.

Le titre de comte ne vint que plus tard.

Messieurs Georges et Maurice Irisson ont l'honneur de vous informer que, par jugement en date du 26 avril 1867, rendu en la chambre du Conseil de la première chambre du tribunal civil de la Seine, leur nom patronymique a été reconnu devoir être orthographié d'Irisson et reconstitué à l'avenir tel que le portait (*sic*) leurs ancêtres MM. d'Irisson seigneurs d'Hérisson.

Cachet au timbre sec, couronne comte, 3 roses (?) hérisson sur terrasse, devise : *qui s'y frotte s'y pique*. O. O. E.

*
* *

J'ai connu M. Maurice d'Hérisson qui a revendiqué tardivement un titre qui lui a été reconnu. Il a tout au moins été autorisé à le porter. C'est le cas de bien d'autres personnages, très bien posés dans la société parisienne et dont on ne conteste point les qualités.

L'homme était de relations parfaites et d'un esprit charmant. Sa veuve vit toujours, qui est une personne très digne.

*
* *

Tout le monde a connu à Paris, pendant le second Empire, les frères Irisson d'Hérisson. On ne savait point trop d'où ils venaient et on disait leur père ancien carrossier ; avec cela ils étaient, si je ne me trompe, du Cercle de la Rue Royale où n'entre point qui veut, ce qui donnait à supposer qu'en résumé c'étaient des gens parfaitement honorables ; ils passaient pour avoir une certaine fortune.

Je n'avance rien de trop en disant que dans le monde ils n'étaient, pas très sympathiques, on les recevait mais on ne les attirait pas. Celui des Affaires Etrangères n'a fait guère parler de lui, l'autre, Maurice, s'est agité davantage sans que la fortune ait bien répondu à ses efforts. Je vois dans l'*Intermédiaire* qu'il aurait accompagné Jules Favre à Versailles : mettre en présence de Bismark qui était un diplomate et un soldat, un avocat doublé d'un fantaisiste, c'était une fâcheuse idée.

V. J. DU D.

—

Le Noir, lieutenant de police. (XLVII ; XLVIII ; L ; LI, 15, 80, 254. 303, 474, 582, 702,751). — J'ai commis une erreur, que je tiens à rectifier :

M. Le Noir, ministre de la police sous Louis XV, avait épousé Mlle de Montmorency-Laval. A la mort de M. Le Noir, sa veuve avait épousé M. de Plaisance qui habitait Blois. Mme de Plaisance survécut à son mari et à sa sœur Mlle de Montmorency-Laval, chanoinesse. La fortune de Mme de Plaisance alla aux jésuites.

—

Famille Le Paige d'Orsenne (LI, 670,800,). — Le vicomte Révérend (Armorial du Premier Empire) donne deux fils du baron Le Paige, baron d'Orsenne, dont l'un, Simphorien-René-Ferdinand Le Paige, baron d'Orsenne, né le 20 octobre 1805, épousa Flore-Séraphine Castillon : il n'indique pas de postérité issue de ce mariage.

Le comte d'Orsenne ne mourut pas sans enfants. Il fut le père de Marie-Louise-Séraphine Le Paige d'Orsenne, née le 26 juillet 1810, décédée à Paris le 17 avril 1901, alliée avec Marie-Charles-Henri le Roy, marquis de Valanglart, dont elle resta veuve en 1891.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Familles Manier et du Candal (LI, 728). — Carré de Busserolle (*Armorial de Touraine*, p. 615) donne le blason d'une famille Manier, probablement celle qui intéresse le confrère XVI B., et rien de plus. G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Armoiries de familles de Guyenne (LI, 779). — Marcotte de Quivières : *d'argent au lion de sable armé et lampassé de gueules.*

Cette famille, originaire d'Artois, avait dès le XVIe siècle, formé deux branches dont l'une résidait à Ham, d'où elle passa à Noyon, et l'autre à Saint-Omer.

La filiation des Marcotte de Quivières remonte à Guyon Marcotte, élu de Ham vers 1550, dont les descendants ont rempli les charges de conseillers du Roi, baillis du comté de Noyon, officiers, receveurs des finances, directeurs des Eaux et Forêts, des Douanes, des Monnaies, etc.

Quivières était un fief du département de la Somme, ayant appartenu à Philippe Marcotte, chapelain de l'église cathédrale de Noyon, et à son frère Charles, seigneur de Beauval, Brouchy, Eaucourt, Aubigny, Matigny, Quivières, etc.

Je suis d'ailleurs à la disposition de M. Pierre Meller pour lui procurer tous les renseignements qu'il désire sur cette famille à laquelle je suis allié et dont je possède une généalogie complète.

L. C.

—

Famille Martin de Permon (LI, 613). — Le père de la duchesse d'Abrantès s'appelait Nicolas-Auguste-Charles-Martin Permon.

Munitionnaire de l'armée française pendant la guerre d'Amérique, puis receveur des finances à Montpellier, il avait pris ou s'était laissé donner la particule, mais *tout en ayant les manières d'un homme de qualité, ce n'était cependant qu'un roturier.*

Duchesse d'Abrantès, *Mémoires*, tome I, p. 36. P. DE BEAUCHÊNE.

—

Charles de Mayrena (XLVII ; XLVIII). — Un collègue aurait-il conservé, et pourrait-il me communiquer le prospectus de la société que Mayrena avait fondée à Bruxelles, en 1889, pour l'exploitation des richesse de son « royaume » des Sédangs ? V. T.

—

Famille Nau (XLVI ; XLVII ; LI, 584, 705, 810). — Le confrère Le Lieur d'Avost voudra bien m'excuser du retard mis dans ma réponse : j'étais absent de chez moi.

Je le remercie des documents intéressants qu'il a bien voulu me transmettre et je réponds de mon mieux à ses questions :

La généalogie Nau, publiée en 1894 — (Delalain frères) — ne fait aucune mention des Nau de Beauregard, branche que je cherche en vain à rattacher, moi aussi,

aux Nau de Champlouis. Il en est de même des Nau de Sainte-Marie, Nau des Dombes, Nau de Noizay qui ne figurent pas dans l'ouvrage. Cette généalogie, peu importante du reste, donne la descendance entière, masculine et féminine de Claude Nau de la Boisselière, le seul des trois fils de Sébastien Nau, l'auteur de la famille, qui ait eu postérité. A la 4e génération, cette famille se divise en deux branches : la branche de Maison Rouge et de la Boisselière éteinte, et la branche du Pont et de Champlouis.

Claude-Elisabeth Nau, baron de Champlouis, mort le 24 février 1850, était fils de Claude-Thomas Nau de Champlouis né le 1er février 1759, mort le 10 novembre 1827, et de Elisabeth-Henriette de la Fortelle, et petit-fils de Pierre Nau du Pont, mort en 1765, et de Marie-Clotilde Sainfray, morte le 13 février 1759.

Le baron Claude-Elisabeth Nau de Champlouis susnommé épousa, le 17 avril 1819, Amélie Feray de laquelle il eut plusieurs enfants, entre autres : Albert-Victor baron Nau de Champlouis, né le 30 mai 1833, et marié le 21 octobre 1872, à Marie-Caroline-Eve, comtesse d'Ursel.

De ce mariage :

1° Jacques-François-Léon-Marie Nau de Champlouis né le 20 juin 1876, âgé de 18 ans *lors de la publication de la généalogie de sa famille.*

2° Marie-Henriette-Louise-Amélie-Claude née le 5 décembre 1873 et mariée le 26 avril 1894 au marquis Armand-Ferdinand-Marie du Paty de Clam.

Voici, d'apres l'*Armorial de la Restauration*, les armoiries des Nau de Beauregard : *de sinople, à la croix potencée d'argent, à la bande de gueules brochante et chargée de trois étoiles d'or.* E. TAUSSERAT.

*
* *

Les Nau de Beauregard, dont le nom fut régularisé par décret du 11 août 1859, portent pour armes : *de sinople, à la croix potencée d'argent, à la bande de gueules chargée de 3 étoiles d'or, brochant sur le tout.* P. DE BEAUCHÊNE.

*
* *

Une famille Nau de l'Etang avait au pays fléchois, de profondes attaches. Elle blasonnait : *de gueules, à la gerbe d'or, soutenue de deux lionceaux affrontés de même.* Je puis, s'il le désire, envoyer à notre collaborateur G. P. Le Lieur d'Avost des fragments de généalogie.

LOUIS CALENDINI.

*
* *

Il y avait au XVIIIe siècle, une famille Nau fixée à Epone (Seine-et-Oise) et appartenant à la bonne bourgeoisie de cette localité.

Alphonse Nau eut sept enfants dont deux filles :

1° Marie, épouse de Denis Oudard, notable commerçant de Paris, dont la fille Adèle, mariée à Auguste de Corbie, fut la grand'mère de madame Sadi Carnot.

2° Antoinette, épouse de François de Corbie, dont la fille, Antoinette, mariée à Louis-Laurent d'Esches, a pour descendance actuelle les familles Millon de Montherlant, Le Clercq, de Salaignac, et de Lacoste-Lareymondie.

J'ignore les liens qui pouvaient rattacher cette famille Nau à celle des Nau de Champlouis. — O. B. S.

Pader d'Assezan (LI, 728). — La tragédie d'*Agamemnon*, bien que publiée et représentée sous le nom de Pader d'Assezan, serait l'œuvre de l'abbé Claude Boyer, de l'Académie française, auteur dramatique fécond (vingt-sept tragédies, comédies ou pastorales) rival malheureux de Racine et victime de Boileau.

De Beauchamps, dans ses *Recherches sur les théâtres* (voir édition de 1735, tome 2me, pages 234 et 398), raconte que l'abbé Boyer, attribuant l'insuccès de ses ouvrages dramatiques, à l'animosité personnelle de Racine qui faisait cabale contre lui, pria Pader d'Assezan, jeune homme nouvellement arrivé de Gascogne, de donner *Agamemnon* sous son nom.

« L'artifice lui réussit, ajoute-t-il, car « Racine, son plus grand fléau, protégea « hautement le nouvel auteur. Boyer, per- « suadé que son nom seul avait porté « malheur à ses ouvrages, ne put s'empê- « cher en plein parterre, au milieu des « applaudissements provoqués par sa tra- « gédie, de s'écrier : *Elle est pourtant de « Boyer, malgré monsieur de Racine !* Ce « mot lui coûta cher, car la pièce fut sif- « flée le surlendemain.

L'édition originale d'*Agamemnon* dédiée à madame la duchesse de Bouillon, est de format in-12 Paris, Théodore Girard, 1680. Le privilège est du 13 mai et l'achevé d'imprimer du 25 mai.

Cette édition doit être très rare, car il y a déjà bien des années, je lui ai consacré une fiche, au mot Pader d'Assezan, en vue d'une bibliographie des livres perdus ou introuvables. ARM. D.

—

Paganini (LI, 168, 228, 306, 364, 413, 534, 645). — La lettre suivante ne fera pas avancer la question, mais elle permettra de se faire une idée de l'extraordinaire orgueil de cet artiste.

Paris, ce 16 juin 1838,

Monsieur,

Je suis forcé de vous exprimer ma surprise en voyant le peu de souvenir que vous mettez à remplir la dette que vous avez envers moi. Cette négligence de votre part me force à vous rafraîchir la mémoire sur des circonstances que vous ne devez pas avoir oubliées. Je vous présente donc mon petit compte, en vous priant de vouloir bien le solder au plustôt.

Pour avoir donné 12 leçons à mademoiselle votre fille afin de lui faire comprendre la manière dont elle devait exprimer la musique et le sens des notes qu'elle exécutait en ma présence. . . . . 2.400 fr.

Pour avoir moi-même exécuté chez vous pendant huit fois, en différentes occasions, plusieurs morceaux de musique. . . . 24.000 fr.

Total. . 26.400 fr.

Je n'ajoute point à ce compte toutes les leçons que j'ai données verbalement à mademoiselle votre fille pendant que j'étais à votre table voulant bien lui faire un cadeau des peines que j'ai prises en ces moments pour tâcher de lui donner les véritables idées de la science musicale, désirant qu'elle ait pu les saisir et en profiter.

Je n'ajouterai point non plus aucun mot pour vous faire connaître qu'il est juste de payer les personnes qui nous rendent des services, et nous prêtent des soens (*sic*), puisque vous n'avez pas manqué de me dire sur ce point, votre opinion en me donnant des avis sur l'affaire du docteur Cr...io, par lesquels vous avez jugé à propos que je dusse payer 110 fr. pour n'avoir reçu, heureusement pour ma santé, que quelques conseils, qui ne me furent donnés que par hasard chez vous.

Vous sentez bien, Monsieur, qu'il passe (*sic*) une trop grande différence entre les soi-disantes (*sic*) visites de ce docteur, à mes séances d'exécution pour ne pas connaître qu'en proportion, je suis bien plus modeste dans mes demandes qu'il ne l'est dans les siennes.

Je vous salue bien distinctement, et j'ai l'honneur d'être

NICOLO PAGANINI.

Fulvie Pic de la Mirandole, comtesse de Randan (LI, 559, 646, 752, 810). — Les Pic de la Mirandole, qui vinrent habiter la Basse-Bretagne, descendaient très probablement de ce Scipion Pic qui passa au service de Charles VII, assista et fut blessé au siège de Blaye en 1452 ; il obtint des lettres de naturalité en 1462, où il est prouvé qu'il appartenait à la famille des Pic de la Mirandole. En récompense de ses services, et en souvenir du siège de Blaye où il s'était vaillamment comporté, Charles VII l'autorisa à ajouter à son nom celui de de Blays (Blaye).

Ses arrière-petits-fils, Pierre et Romain Pic de Blays, furent reconnus comme descendants de Louis, comte de la Mirandole, par lettres patentes en 1574 et 1577. Leur postérité se répandit en Blayais, à Labouheyre, à Montréal et à Bordeaux, et s'est appelée Pic de Blais de la Mirandole, Pie de Père de la Mirandole, Pic de Boulaire de la Mirandole, Domenge de Pic de Blais de la Mirandole.

Il est fort possible que la famille Pic de Blais de la Mirandole soit encore représentée. En 1760, Bernard Pic de Blais de la Mirandole, écuyer, était commandant des gardes côtes de Born ; il mourut assassiné.

Il était l'ainé des huit enfants de Mathieu, P. de B. de la M. et de Bertrande d'Orthes ; une de ses filles épousa, le 31 janvier 1780 Augustin Bourgoing de Daille qui quitta Périgueux pour habiter Labouheyre ; une autre épousa Pierre Taffard de la Ruade, de la même famille que les Taffard de Saint-Germain, qui sont encore représentés.

En 1782, Marie-Françoise Pic de la Mirandole était chanoinesse du chapitre d'Aix en Provence.

Le 23 janvier 1729, Jean Pic de Blais de la Mirandole, *chevalier de l'ordre militaire de Saint-Etienne de Toscane*, et Catherine de Fortage de Boyentran eurent une fille, Marie, qui fut baptisée à Cauna (Landes) ; elle eut pour parrain le *cardinal Pic de la Mirandole*. Jean Pic de Blais de la Mirandole fut inhumé, le 22 octobre 1758, dans l'église d'Ambès près Bordeaux. On voit qu'au XVIIIe siècle, les Pic de la Mirandole français avaient encore des rapports avec l'Italie. PIERRE MELLER.

Les sonnets de Clément Privé (XLVIII). — J'arrive bien tard pour répondre à la demande de M. Henri Carpentier, au sujet des sonnets de Clément Privé, dont je fus pendant de longues années l'ami intime, mais cette demande m'avait échappé au moment où elle a été formulée dans l'*Intermédiaire*.

Clément Privé n'était pas franc-comtois, comme paraît le croire un de nos collègues ; il était né à Auxerre en 1842, je crois ; sa jeunesse se passa dans la pittoresque contrée nommée la Puisaye, à laquelle il resta toute sa vie profondément attaché ; il aimait à dire qu'il était à la fois un forestier et un vigneron ; il sortit ingénieur de l'Ecole Centrale, et, en attendant d'être placé, il resta un an ou 18 mois au Quartier Latin, s'occupant de politique et de poésie ; ce fut à cette époque qu'il fit la connaissance de Charles Monselet, qui montrait la plus grande estime pour son jeune talent ; puis il fut employé à la construction de la ligne des Charentes ; au moment de la déclaration de guerre, il s'engagea dans un régiment de ligne; à la paix il était sergent-major, son régiment se trouvait à Paris au 18 mars, Clément Privé qui avait beaucoup d'amis dans la Commune, se fit alors incorporer dans un bataillon fédéré.

Après un séjour d'environ deux ans à Auxerre, il revint à Paris et entra définitivement dans le journalisme ; il fut, en 1873, secrétaire de la rédaction au journal le *Corsaire* ; plus tard il rédigea un journal hebdomadaire qui avait pour titre *Paris Municipal ;* il est mort, je crois, en 1882, à la maison Dubois, d'une maladie de poitrine. Ses amis, notamment O. Monprofit, et Francis Enne, ancien rédacteur de la *Marseillaise*, mort aujourd'hui, publièrent un volume posthume contenant quelques nouvelles inédites, et un portrait très ressemblant de notre vieux camarade; j'écrivis alors à Monprofit ou à Francis Enne, je ne me rappelle plus au juste, pour leur proposer de réunir et de publier, avec le concours d'autres amis, les poésies de Clément Privé. Il ne fut pas donné suite à cette idée, à cause je crois, de l'extrême difficulté de trouver un éditeur, étant donné le caractère très particulier de l'œuvre du poète bourguignon;les poésies de Privé sont réellement remarquables, mais d'une très grande liberté, d'ailleurs plus philosophiques que pornographiques, si je puis ainsi dire.

Je signalerai un sonnet que je ne vois pas indiqué dans l'*Intermédiaire* et qui est excellent ; il me semble qu'il était intitulé : *Effets de printemps* ou quelque chose de pareil,il se terminait par ce vers, s'appliquant à une sentinelle :

Et sans commandement il se mit au port
d'armes.

M. Albert Gallot, ancien député de l'Yonne, doit posséder les poésies ou la plupart des poésies inédites de Privé, que Charles Lepère,dont j'ai été secrétaire,demanda à mon ami, un jour que nous déjeunions ensemble chez lui ; (1)on retrouverait peut-être aussi quelques menues pièces de Privé dans l'almanach *Le Bourguignon salé* qui se publiait chez Mme veuve Gallot, en 1871 ou 72, le journal *l'Yonne* a publié une longue pièce de vers dite sur le théâtre d'Auxerre, à l'occasion d'une représentation donnée pour la libération du territoire, elle est signée Pierre Gringoire, comme beaucoup d'autres productions de Privé.

Enfin, on trouverait peut-être quelques pièces de Privé dans la première *Rue* de Jules Vallès, il faudrait les chercher sous la signature de Pierre Gringoire.

Je serais très reconnaissant aux collègues de l'*Intermédiaire* qui voudraient bien m'adresser une copie des deux sonnets précédemment indiqués par M. Carpentier, ainsi que de la *Ballade du Noyé*; je ne possède malheureusement rien de mon pauvre ami, mais je pourrais peut-être donner de nouvelles indications qui permettraient de retrouver d'autres pièces.

CAMILLE LEYMARIE.

—

Roquelaure (T. G., 784). — Roquelaure —l'homme le plus laid de France,— a été, dit-on, célébré par la chanson et le théâtre. Existe-t-il une pièce, drame, comédie ou opéra, ayant Roquelaure pour héros ?

H. P.

—

Claude Sarrau, conseiller au Parlement de Paris (LI, 728). — « Il « épousa, le 17 avril 1630, dame Fran« çoise du Candal, fille d'Isaac du Can« dal, seigneur de Fontenailles et de « Catherine de Launay, laquelle eut en

(1) M. Albert Gallot a hérité de la bibliothèque et des papiers de Lepère.

« dot 75.000 livres : elle testa à la Val-« lée, le 20 juin 1682 ; son testament « que possède la famille (de Sarrau) dans « ses archives est une pièce fort curieuse « à lire. Claude testa le 4 octobre 1647 et « mourut à Paris, le dernier mai 1651, « laissant dix-sept enfants de son dit ma-« riage ». (O'Gilvy. *Nobiliaire de Guyenne*, t. II, p. 216, *Sarrau*).

Cette femme de Claude Sarrau est aussi rapportée dans la 2e édition de la *France Protestante* de Haag (t. V, col. 608, note). Elle était née le 23 janvier 1613.

G. P. Le Lieur d'Avost.

*
* *

Claude Sarrau, écuyer, seigneur de Favières, Boynet, conseiller au Parlement de Paris en 1639, épousa, le 17 avril 1630, Françoise du Candal, fille d'Isaac du Candal, seigneur de Fontenailles, et de Catherine de Launay dont il eut 17 enfants. On pourrait trouver la date de sa naissance ou dans les lettres de provision de conseiller au Parlement qui doivent être aux Archives nationales, ou dans son acte de décès, à Paris, du 31 mai 1651.

Pierre Meller.

—

Verum est... etc.. Citation de Lucrèce à retrouver (LI, 562, 755). — M. le Dr Vigen peut trouver dans Lucrèce (livre IV, édition Lemaire, vers 500-1 : *Verum est.*

Et, si non poterit ratio dissolvere causam.

H. Espinasset.

—

Etal (LI, 394, 451, 544, 711, 759). — M. P. Argelès se demande ce que j'entends par écrire en français ; c'est donc que je me serai insuffisamment expliqué. Est-ce écrire en français que de parler avec Loti (*Au Maroc*, p. 67) de *vétusté caduque*, de dire qu'on a vu dans la grotte d'Isturitz (p. 99) des stalactites *groupés*, ou qu'on a essayé (*à Loyola*, p. 71) de pousser les *battements* d'une porte ? Et si nous laissons Loti et son orthographe déjà signalée (Cf. *Revue de Paris*, 15 janvier 1899), et si nous accordons à *embobeliner*, sinon à ses dérivés, le bénéfice de l'âge, est-ce écrire en français que de dire avec P. Bourget (*Mensonges*, p. 205) qu'un personnage s'est laissé *embobiner* ? ou avec Theuriet (*Une visite*) qu'on est *rempoigné* par l'intérêt du sujet, ou encore qu'une montagne est séparée d'une rivière par une grande *lieue de pays* ? Certes, on aura beau m'assurer que ma concierge dit « une *heure de temps* » : je le sais, et cela ne me désarme pas.

Est-ce écrire en français que de dire avec Theuriet (par ex., *Boisfleury*, p. 58) qu'une fille est *évaltonnée* ? ou avec G. Ohnet (*Dette de haine*, p. 248) qu'un individu est *encharibotté* ? ou encore de faire « *après-midi* » hermaphrodite, à l'exemple de Theuriet, qui le fait masculin dans *Mademoiselle Roche* (p. 213), et féminin dans *Péché mortel* (p. 235) ?

Le mal me paraît donc évident, et que de faits extraordinaires je pourrais encore citer !

Dr A. T. Vercoutre

—

Cécile (LI, 730). — Peut-être vais je mettre le collaborateur La Coussière sur la voie. Dans mon jeune temps, (cela n'est pas d'hier), on appelait cela une « Sainte Cécile ». Y a-t-il eu quelque portrait célèbre de la sainte revêtue de ce genre de costume ? Je l'ignore. Voragine est muet, le dictionnaire hagiographique aussi. Peut-être trouverait-on dans Migne. La cathédrale d'Albi, dont sainte Cécile est la patronne doit avoir des tableaux où elle est représentée. On aura dit la « Cécile » pour abréger. Je n'accuse pas le gouvernement de cette suppression.

Villefregon.

—

Marchais étymologie (L. 841, 984 ; LI, 151, 658, 764). — Dans le Berry, où ce mot est très employé, on lui donne à peu près la signification de mare, avec toutefois, une nuance particulière.

Au pays de George Sand et de *la Mare au diable*, on dit bien aussi la mare aux canards.

Le vrai marchais n'est pas, et ne peut pas être fréquenté par ces volatiles de basse-cour. Il est le plus souvent, loin des habitations. On le trouve en parcourant l'étendue des brandes désertes, ou les sous-bois profonds. C'est presque toujours au milieu, ou dans le voisinage d'un marchais, qu'un sanglier aura sa bauge.

La forêt de Châteauroux est pleine de petits marchais, et les sangliers y sont plus nombreux que les autres fauves.

Dans l'arrondissement du Blanc, on prononce marché, alors qu'on devrait dire marchais. Il y a les métairies du Bon.

marchais, et de Marchais à l'Anguille bâties dans des landes marécageuses.

M. A. B.

*
* *

Marchais, Marquais ou Marquet, Market, ne veut pas dire mare, mais marais, Morcan, Marcan et Mercan, en vieil hollandais ; qui a fait *mergere*, mouiller, et émerger, avec le g doux, en latin et en français, submerger. *Mergere* veut encore dire mouiller ses draps, mais en dérivant d'un autre radical, qui fait mixtion au lieu de submersion, mixtum au lieu de mersum.

Ce g doux se rencontre encore dans le français marge, émargement, du germanique Mark, marche, frontière ! .

On sait la relation qui existe entre *mir*, *mer*, *mar*, *admirable*, *merveilleux*, *remarquable*, *marquant*, et les mots *mer*, *mare* en latin, *môr* en celtique ; dans le sens de merveilleuse étendue d'eau, avec l'exclamation : Mon Dieu, que d'eau !

Dr Bougon.

—

Le mot run (LI,672,764,823).—Garder le run, cela veut dire ne pas pêcher les uns sur les autres et ne pas jeter les filets dans les endroits déjà occupés, pour éviter la confusion et les différends qui pourraient arriver entre les pêcheurs.

Conférence de Gallon sur l'Ordonnance de 1669, Titre XXXI, art. 2, Edition de 1725 ; même définition ; *Diction des Eaux et Forêts* de Massé, 1766.

Run ou Rumb, même sens. *Diction. des Eaux et Forêts* de Chailland, 1769.

Rumb (on prononce romb) se dit de chacune des 32 parties de la boussole de l'horizon (ou de la rose) desquelles part l'un des 32 vents. Il est ordonné aux pêcheurs de garder les rumbs les uns des autres, c'est-à-dire qu'aucun ne doit jeter ses filets aux endroits où il pourrait nuire à ceux qui sont arrivés les premiers.

Diction. des pêches de Baudrillart, 1827.

Cette prescription, assurément sage, remontait aux ordonnances des Rois Charles VII, Paris, mai 1453, et Louis IX, Paris, novembre 1476, article 6, (extrait de Sainct Yon).

Si aucuns pêcheurs sont en rivière à la prinse d'un coup ou autrement à quelque engin ou harnois que ce soit, ils seront tenus garder le Run les uns des autres, ainsi que de toute ancienneté est accoutumé sur peine de cent sols parisis d'amende.

Cette ordonnance continua d'être appliquée jusqu'à la Révolution, concurremment avec celle de 1669 ; elle a été abrogée bien à tort par la loi de 1829 qui n'a pas pourvu aux difficultés qu'elle devait arrêter ; je pourrais citer un procès dans lequel l'Etat est actuellement engagé et qu'il pourra perdre à défaut de cette obligation ; les vocabulaires actuels l'ont aussi rayée de leur terminologie.

Rumb n'est pas anglais, il vient du grec, ρυυοτ, traînée, sillon, quartier, division, fraction, rue (et Origine ρυώ.)

Run pourrait aussi provenir de rune ou runor, qui d'après Mallet signifiait en vieux gothique, couper, tailler d'où l'expression caractères runiques. Sus.

*
* *

Il suffit d'ouvrir un dictionnaire anglais pour s'assurer que le verbe *to run* signifie courir, se précipiter.... et que le substantif *run* signifie course, action de courir ; et, par extension, l'espace parcouru, le parcours.

Il est assez singulier que l'on trouve ce mot étranger dans un ouvrage quasi-officiel d'administration française. Le passage cité du *Dictionnaire général d'Administration* ne peut signifier autre chose que ceci : « Chaque adjudicataire (d'une pêche) doit garder son parcours, son lot, et ne pas empiéter sur celui du voisin ».

Léon Sylvsetre.

*
* *

On sait qu'on appelle ainsi l'enclos où galopent les chevaux en liberté, parqués autour des fermes australiennes et américaines. Son sens est généralement dérivé du radical *rucre*, se précipiter, courir. Mais il a aussi celui de tourner en rond ; de là *run* paire de meules, et horloge *déruinée*, dont les rouages ne tournent plus en rond. On voit par là que ce n'est pas précisément le sens de *rang* ni de *déranger* qu'a ce mot, mais un sens beaucoup plus précis de mouvement. Dr Bougon.

—

Cataglottisme. Signification de ce mot, (LI, 783). — La réponse qui nous a été faite par « un auteur ayant employé le mot » est très extraordinaire.

Puisqu'il s'agit d'un baiser voluptueux, comment notre correspondant anonyme peut il supposer que le mot vient de *glôttis*, *la luette* ? Les attouchements sur la luette sont bien connus pour provoquer le vo-

missement et non la volupté. Jamais Roméo dans ses « baisers de flamme » ne s'égara si loin ; les résultats eussent été désastreux.

Et puis pourquoi décider que dans « cataglottisme », *Kata* signifie « de haut en bas » ? Le cataglottisme est le baiser classique des courtisanes dans l'exercice de leurs fonctions, et l'on peut affirmer qu'il se donne plus normalement de bas en haut que de haut en bas. C'est du moins ce que j'ai entendu dire.

En réalité, *Kata* est ici un simple augmentatif; il joue le rôle que Photios exprime en ces termes : *Hê Kata prothesis auxêsin ekhei*. Les Grecs avaient un mot *glôttismos*, qui signifiait presque la même chose (1). Le *Kataglôttisma* est un baiser plus profond. L'un s'arrête aux lèvres, et l'autre les dépasse : voilà tout le secret.

Le mot n'est pas du tout de création « scientifique » moderne. Nous savons par *Pollux* (II, 109) que les auteurs comiques anciens l'employaient couramment et nous le retrouvons d'ailleurs dans un agréable couplet d'*Aristophane* (*Nuées*. v. 51). Le scholiaste grec du grand poëte donne à ce propos une définition du cataglottisme que nous nous contenterons de traduire en latin, mais qui doit trouver place ici parce que c'est la plus précise que nous ait laissée l'antiquité : *Osculum turpe est Kataglottisma ; proprie dicitur quando, in ipso coïtu linguam alter amans in os alterius immittit*. C'est ce que Plaute appelait *duplicem linguam habere*. M. de Massas nous demande comment une pareille « coutume » peut avoir pour effet « l'augmentation de la population ». C'est affaire aux physiologistes de lui répondre sur cette question, que la littérature n'a pas éclaircie.

Mais pourquoi « l'auteur qui a employé le mot » et qui l'explique à l'*Intermédiaire*, ne voit-il « aucun rapport » entre ses deux significations grecques : 1° Baiser voluptueux ; 2° Recherche dans le choix des termes ? Un lexicographe antique définit le cattaglottisme « un raffinement de la langue». Il suffit d'examiner cette définition pour comprendre comment elle peut avoir en grec (ainsi qu'en français) un sens propre et un sens figuré. Le rapport est aussi étroit que possible.

CANDIDE.

(1) On la trouvera dans une charmante pièce de vers de Philodème que j'ai eu l'occasion de traduire et de publier (*Anthologie Palatine* v. 132) il y a une dizaine d'années.

—

A bicyclette ou en bicyclette (L ; LI, 545, 598, 762).— La discussion des partisans de l'une ou l'autre préposition paraît être arrivée au point où il faut faire appel au tiers-arbitre pour trancher le différend.

Ce tiers-arbitre, c'est l'usage qui finit toujours par l'emporter sur les arguments dans les questions analogues de langage ou de prononciation. J'ajoute : à tort ou à raison.

Pour ma part, je trouve plus logique et plus correct de dire *à* bicyclette. Si l'on dit *en* voiture, *en* wagon, *en* ballon, c'est que, comme on l'a déjà dûment fait observer, on se trouve dans le véhicule, et non dessus ; on y est contenu.

Si l'on ne veut pas dire *à* bicyclette, il faudrait au moins dire *sur* bicyclette. Celle ci est une monture mécanique sur laquelle on est à cheval.

En alléguant qu'on dit en *selle*, en *croupe* on ne prouve rien. Le bicycliste aussi est en selle ; c'est une posture, non une allure. Qu'on ait pu dire, au moyen âge, monter *en* destrier, *en* mule, il n'en est pas moins bizarre d'invoquer des exemples aussi surannés et de citer *La Chanson de Roland* à propos de bicyclette.

LÉON SYLVESTRE.

*
* *

Je suis bien forcé d'y revenir... j'allais dire d'y remonter, puisque mon contradicteur me demande « si je vais encore épiloguer là-dessus (pour être logique, il devrait dire là-dedans) et prétendre qu'on n'est pas dans une croupe, dans une selle ». Pardon ! je suis dans une croupe et dans une selle qui se relèvent des deux côtés de mon corps, comme je suis dans un fauteuil (et je ne parle pas d'une selle de dame), la différence, c'est que mes jambes sont séparées au lieu d'être réunies.

Reportez-vous aux selles d'autrefois et vous verrez que j'ai raison.

Est-ce que la bicyclette m'enserre comme la croupe ou la selle qui représentent un arc de cercle dont les côtés remontent, peut-être pas énormément, mais il faut tenir compte du sens métaphorique que la forme des choses justifie. Mais

rien ne justifie l'idée d'être *en cheval* ou *en bicyclette*.

Toutefois, je me soumets d'avance, je le répète ; quand l'usage aura prononcé, je ferai comme tout le monde, bien loin de me montrer *trop sévère* pour lui.

Du reste, je ne comprends plus bien, car il me semblait que c'étaient mes contradicteurs qui l'attaquaient et moi qui le défendais ?...

M. du Sillon n'avait pas besoin, au surplus, de citer Victor Hugo. Boileau n'a-t-il pas dit longtemps avant ce dernier, d'après Horace :

Le chagrin monte en croupe et galope avec lui.

Je suis heureux que mon aimable collaborateur ne m'applique pas ce vers, puisqu'il paraît que je l'ai amusé. PAUL ARGELÈS

*
* *

Je lis, dans l'*Intermédiaire*, une suite d'entrefilets sur la question de savoir si l'on doit dire *aller à bicyclette* ou *aller en bicyclette*. Me permettrez-vous de vous transcrire une note de ma *Théorie de la Composition*, éditée chez Poussielgue ? Je crois avoir tranché la question, en me fondant sur l'étymologie et l'analogie (p. 194-195):

Quand on entreprend de redresser l'usage, une grande circonspection est nécessaire, car le peuple crée les langues avec un instinct dont la sûreté touche à l'infaillibilité. Il faut donc procéder avec une extrême réserve ; sinon l'on s'expose à regarder comme défectueuses des expressions excellentes. C'est ce qui est arrivé, il y a quelques années, pour *aller* ou *monter en bicyclette*. Le monde élégant a prétendu que cette locution était vicieuse, parce que, affirmait-on, *en* signifie *dans*, comme le prouve la locution *aller en voiture*, et l'on monte *sur* une bicyclette, non *dans* une bicyclette. *Aller ou monter à bicyclette* semblait donc seul correct, comme *aller* ou *monter à cheval*. Or, 1° *en* ne signifie pas forcément *dans*. On trouve chez Bossuet : « Notre-Seigneur est descendu du ciel en terre » (*sur* la terre). Lorsque nous disons : *je vais faire une promenade en mer, je vais en radeau* ; lorsque V. Hugo écrit :

On voyait des clairons à leur poste gelés,
Restés debout, *en* selle...

la préposition garde dans tous ces cas, son sens étymologique *sur*, qu'elle avait en latin parallèlement à celui de *dans* (1).

2° Le peuple forme les locutions nouvelles, par analogie avec d'autres locutions déjà existantes. *Aller en bateau*, où *en* est synonyme de *dans*, nous a valu *aller en radeau*, le radeau étant une variété de bateau ; mais, cette fois, le sens de la préposition a été atténué et même changé. Or, la bicyclette, avec ses roues, nous donne aussi bien, et même plus, l'idée d'une voiture qui roule, que l'idée d'un cheval qu'on enfourche et qui galope. *Aller* ou *monter en voiture* devait donc amener à sa suite *aller* ou *monter en bicyclette*. Parce qu'ils ignorent la loi de l'analogie, qui préside à la formation des langues ; parce qu'ils ne savent pas le latin, nombre de gens *montent à bicyclette*, tandis que la première expression était aussi bonne, sinon meilleure.

Je ne crois pas, avec M. Argelès (*Intermédiaire* du 20 avril 1905), que l'on « dise partout « à » et non « en » qui n'est pas logique ». Nombre de gens, et je suis du nombre, tiennent, contre les pédants, pour l'ancienne et primitive expression *aller en bicyclette*, et ils ne croient pas, ce disant, aller contre la logique.

C. VINCENT.

—

« Aux frais de la princesse » (LI, 506, 691, 765). — Le mot « c'est nous qui sons les princesses » date bien de 1848. A cette époque, les journaux réactionnaires dont la mauvaise foi n'avait d'équivalente que la mauvaise foi de leurs confrères... avancés, — l'attribuaient à madame Flocon, se prélassant dans les carrosses de l'ex-cour. M. Philibert Audebrand a pris la peine d'innocenter cette « dame » du gouvernement provisoire, en l'*Intermédiaire* de 1898 ; t. XXXVIII, col. 353. A. S.. E.

—

Vues de villes gravées (XVe et XVIe siècles) (LI, 729). — Comme réponse ou complément à la notice de M. Ambroise Tardieu, parue dans l'*Intermédiaire* du 20 mai, je crois pouvoir ajouter que je possède une suite de huit gravures sur cuivre in-fol. d'après Jean Vermeyen (1500-1559), peintre flamand qui, en 1535, accompagna Charles V au siège de Tunis où il dessina divers épisode de cette célèbre campagne.

Ces planches représentent des scènes de batailles avec vues du port de la Goulette,

(1) Comparez encore les expressions courantes: *Armé de pied en cap ; casque en tête* : *en tête*, ici, manifestement, signifie *sur la tête*, comme dans notre locution moderne *le chapeau sur la tête*.

de la ville de Tunis et de son aqueduc, etc.

Ce fut d'après ces dessins que Vermeyen composa les dix grands cartons coloriés qui servirent de modèles aux magnifiques tapisseries de haute-lisse « La conquête de Tunis », exécuté par ordre de l'Empereur Charles V à Bruxelles, par le célèbre haut-lissier Guillaume Pannemaker et qui ornent une des galeries du palais de Madrid.

Sous l'administration autrichienne, les cartons ont passé de Bruxelles au Musée des arts de Vienne, où ils se trouvent encore, avec tant d'autres objets de haute valeur historique.

Je possède, de la même époque, un meuble-buffet en marqueterie, qui a appartenu à l'impérial Bourgeois de Gand.

Il représente, sur l'un des vantaux, Charles V en cuirasse ouvragée, tenant l'épée de la main droite, la tête surmontée de la haute couronne impériale, la barbe tranchant sur la collerette tuyautée.

L'autre vantail représente Barberousse, coiffé du turban, drapé d'un large caftan et tenant le sceptre de la main gauche. Aux pieds de Charles V, devant un quai, quelques navires ; derrière Barberousse, les minarets de Tunis. Le tout incrusté avec une exquise finesse, de bois de teintes appropriées. Des arabesques élégantes et des oiseaux aux plumages variés décorent le tiroir supérieur arrondi en corniche. Une gueule de lion orne chacun des angles en bizeau, ainsi que le milieu du tiroir, et correspond, de chaque côté, de même qu'au centre du meuble, à des pilastres en volute, également incrustés, comme les faces latérales, de riches ornements et de fleurs.

Le meuble mesure : en largeur 1 m, 48 ; H, 1 m, 20 ; Prof. 0, 63.

Dr V. D. CORPUT.

—

La commune qui a eu le moins de maires depuis 1789 (LI, 832). — Je ne sais si Saignes (canton de Lezy-sur-Ourcq, S-et-M.) détient le record, son cas vaut tout au moins d'être cité Son premier maire fut Paul Julien de 1789 à 1815 (sauf une année d'interruption en (1791-1792), son gendre M. Boucher lui succéda en 1832 ; le gendre de M. Boucher, M. Adolphe Fasquelle, fut à son tour maire de 1832 à 1874, et son fils M. Léon Fasquel, lui succéda de 1874 à 1900, soit quatre maires appartenant à la même famille pendant plus d'un siècle.

A. UR.

—

Le promoteur des chemins de fer en France (LI, 778). — J'ai beaucoup connu la famille Moisson-Desroches et je me souviens parfaitement du père, l'Ingénieur en chef des mines. C'était presque un nain. Madame Moisson-Desroches, femme d'un grand cœur, était toujours en admiration devant son mari et je l'ai plusieurs fois entendue dire : « C'est le père qui a été le promoteur en France des chemins de fer, et la preuve en est dans un mémoire qu'il a adressé à l'empereur Napoléon Ier ». C'est elle bien certainement qui a rédigé l'épitaphe.

Comme ces gens étaient l'honneur et la loyauté mêmes, il doit y avoir une grande part de vérité dans cette déclaration. M. Moisson-Desroches avait bien le tempérament de l'inventeur, l'esprit exalté qu'il avait, hélas, transmis à toute sa famille ; il avait adopté avec passion le système socialiste de Pierre Leroux, la triade si je ne fais erreur, et un jour, plutôt un soir, à une réception du ministre des travaux publics, dans sa ferveur d'apôtre, il monta sur une chaise et se mit à pérorer. D'où sa mise à la retraite peu de temps après. Peut-être dans quelque carton du ministère retrouverait-on le fameux mémoire du père Moisson-Desroches.

Il a eu quatre enfants : deux fils et deux filles, morts sans postérité. Il y a deux ans, presque seul, j'ai conduit à sa dernière demeure, la survivante de la famille, Angélique, morte au Parc-des-Princes à l'âge de 80 ans, dans une impasse qui porte le nom de Moisson-Desroches.

H. THIRRIA.

*
* *

Michel Moisson-Desroches me paraît avoir usurpé un titre qu'il ne méritait pas. Le beau livre qui a été édité par le Comité du Centenaire de l'Ecole Polythecnique (Paris, Gauthier-Villars ; 1897, 3 vol.), contient l'historique de tous les corps recrutés dans cette école, et ces historiques ont été rédigés par les chefs des dits corps ou sous leur direction immédiate ; on s'y est attaché à faire revivre la mémoire de tous les anciens élè-

ves qui s'étaient signalés d'une manière quelconque ; or, il n'est fait mention de Moisson-Desroches qu'à la page 160 du tome III. Il y est dit qu'une commission spéciale avait été constituée en septembre 1816 à Saint-Etienne, pour réglementer les concessions de mines de la région.

« Cette commission comprenait l'ingénieur en chef Beaunier, aidé de l'ingénieur ordinaire Moisson-Desroches, pour le district de Rive-de-Gier, alors le plus important, et l'ingénieur en chef de Gallois, pour celui de Saint-Etienne. Ce n'est qu'en 1824 qu'on put aboutir ».

Quant au rôle que Moisson-Desroches aurait joué dans l'organisation des premiers chemins de fer, il n'en est nullement question et voici, emprunté au même livre, le récit qu'en fait M. Aguilon, inspecteur général des mines...

Bien qu'il semble qu'aucune amélioration dans notre vie ne puisse être consacrée qui n'ait d'abord été adoptée par Paris, les districts houillers de Saint-Etienne, d'Alais et d'Epinac eurent leurs voies ferrées étudiées et concédées, construites et exploitées avant que la transformation atteignît la capitale et ses environs. Le mouvement commença à Saint-Etienne ; une sorte de réseau de chemin de fer devait même s'établir dans cette région avant toute autre introduction en France et le corps des Mines y fut mêlé d'une façon particulièrement active. Beaunier qui était ingénieur en chef des Mines, directeur de l'Ecole des Mines à Saint-Etienne, a eu l'honneur d'avoir obtenu la concession du premier chemin de fer français, celui d'Andrézieux à St-Etienne. Cette ligne de 23 kilomètres de longueur devait, en suivant la vallée du Furens, conduire les houilles du Pont-de-l'Ane, au-dessous de la ville de Saint-Etienne, à la Loire. Beaunier, qu'avaient contribué à éclairer les Mémoires que de Gallois, son collègue à St-Etienne, avait publiés en 1818 sur les chemins de fer anglais, se proposait, comme en Angleterre, d'employer exclusivement son chemin de fer au transport des marchandises et plus spécialement de la houille qui, à Andrézieux, aurait été embarquée sur la Loire. Au reste Beaunier ne voyait là que le premier tronçon d'une ligne plus étendue qu'il entendait continuer dans l'un et l'autre sens. Sur cette première voie la traction devait être effectuée par chevaux ; aussi bien, à cette époque, on discutait encore très vivement en Angleterre le choix à faire entre la traction animale et celle par machine. La haute situation acquise par Beaunier dans le monde industriel lui permit de grouper promptement les capitalistes dont le concours devait assurer l'exécution de son idée ; elle se trouva définitivement consacrée par l'Ordonnance royale du 26 février 1823.

Une seconde Ordonnance du 30 juin 1824 approuva le tracé et les plans dressés par Beaunier ; le chemin fut construit sous sa direction pendant les années suivantes et livré au public en août 1827.

ALBERT DE ROCHAS.

—

Milord Arsouille (LI. 333, 532, 829). — Dans notre charmant pays, une légende est indéracinable. En dépit des dénégations, elle persiste, surtout si elle est fausse, absurde, en état de faire naître un duel, un procès, un scandale, tout ce qui peut causer un dommage ou de noirs ennuis au prochain.

En 1858, j'étais rédacteur en chef d'un journal hebdomadaire intitulé la *Gazette de Paris*. C'était une sorte de magazine dans laquelle on faisait un peu de critique littéraire et d'art, mais qui s'occupait plus spécialement de petite chronique et d'échos mondains. Cette publication a vécu quatre ans, en rivalité avec le *Figaro* d'alors. Privat d'Anglemont, ce prince de la Bohême, encore très vert, était de nos collaborateurs. Un jour, dans un moment où j'étais fort pressé, il m'apporta un article, signé de son nom en toutes lettres, sous le titre : *Milord l'Arsouille*.

— Qu'est-ce que c'est que ça ? lui demandai-je.

— Un type d'Anglais bien connu des masses, un crayon de personnage légendaire.

— Il ne s'y trouve rien à reprendre ?

— Rien du tout.

— Tu m'en réponds ?

— Pardieu, puisque je signe ! Prends, va : c'est fort amusant.

Sur la foi de ces paroles, je crus, qu'en cela, il n'y avait qu'un croquis récréatif comme on en faisait sur des êtres imaginaires comme Monsieur Mayeux et Robert Macaire, par exemple, et j'envoyai l'article à la composition, sans le lire. J'avoue que ce fut mon tort, mon très grand tort. Quand il parut, il fit grand bruit, notamment dans les clubs. Il y était fort lu et aussi fort désapprouvé, car il mettait en joue, ce que j'ignorais, une des personnalités les plus honorables. D'autres journaux le reproduisirent et l'*Univers illustré* le signala à ses lecteurs. Ce fut à ce sujet que lord Seymour adressa à notre

confrère la lettre, à bon droit émue, qu'on a pu lire dans l'*Intermédiaire*. On peut bien penser que je me suis fait sur le champ les plus vifs reproches, mais il était trop tard, la légende étant implantée avec de fortes racines.

Un proverbe dit : « Ne jouez ni avec l'œil, ni avec le feu, ni avec l'amour. » Ajoutons, s'il vous plait : « Ni avec l'imprimerie. » PHILIBERT AUDEBRAND.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Un jugement à la courte paille. — Le jugement qu'on va lire eût plus certainement réjoui Rabelais que Salomon. Rabelais souhaitait que la justice fût rendu aux dés, plus confiant dans les jeux du hasard que dans l'impartialité éclairée des magistrats. Or il s'agit, dans l'exemple qui suit d'un jugement *à la courte paille*. Ce n'est pas un procédé inconnu des enfants qui veulent se départager, mais on se serait difficilement imaginé qu'il ait pu dicter à un grave magistrat en exercice, une décision judiciaire.

Le sieur Prudhomeau, prêtre, demandait à la dame Brun la restitution d'une pistole d'or d'Espagne, qu'il lui avait remise pour en avoir la monnaie, et lui payer 14 sous de dépense. Celle-ci reconnait avoir reçu la pièce, mais soutenait l'avoir rendue. Ce fut l'origine d'un procès dont voici la conclusion :

Sur quoi, et après que les parties respectivement ont fait plusieurs et divers serments, chacun à ses fins, et voyant que la preuve des faits ci-dessus posez estoit impossible, nous avons ordonné que le sort sera présentement jetté, et à cet effet avons d'office pris deux courtes pailles ou buchettes entre nos mains, enjoint aux parties de tirer chacune l'une d'icelles ; et pour sçavoir qui commenceroit à tirer, nous avons jetté une pièce d'argent en l'air, et fait choisir pour le demandeur l'un des costez de la dite pièce, par notre serviteur domestique, lequel ayant choisi la teste de la dite pièce, et la croix au contraire estant apparue, avons donné à tirer à la deffenderesse l'une des buchettes que nous avons serrées entre le poulse et le doigt index, en sorte qu'il ne paroissoit que les deux bouts par en haut, avec déclaration que celle des parties qui tireroit la plus grande buchette gagnerait sa cause ; estant arrivé que la deffenderesse a tiré la grande, nous, defférant le jugement de la cause à la providence divine, avons renvoyé icelle deffenderesse de la demande du demandeur, pour le regard de la pistole, sans dépens, etc.

Donné et fait par nous, Pierre-Saturne Houlyer conseiller du roi, président, magistrat-juge ordinaire, civil et criminel, assesseur pour S.M. au siège royal de cette ville de Melle, le 24 septembre 1644.

Il n'est pas démontré que la décision judiciaire ainsi intervenue a été moins équitable que par le seul entendement du juge.

On pourrait en essayer. A quand la justice à la courte paille ? V. A. T.

Les prisonniers politiques en 1839. — Tamburin et Volpert sont écroués en ce moment, comme ayant tenté d'organiser un complot. Le régime auquel ils étaient soumis la semaine dernière encore était celui des prisonniers de droit commun. Leurs avocats ont demandé qu'il leur soit accordé le bénéfice du régime des personnages politiques. Dans leurs requêtes ils ont fait valoir de nombreuses considérations : ils auraient pu donner la lettre suivante de Thiers.

Le prisonnier est Barbès — qui exploite la chute du régime et la mort du roi. Thiers est le ministre du régime et l'ami du roi et c'est à un écrivain libéral intercédant pour Barbès qu'il écrit :

Mon cher Béranger, je ne vous ai pas répondu parce que vous m'aviez dit de n'en rien faire. Sur votre lettre, j'ai ordonné que votre ami demeurât à Sainte-Pélagie. Qu'il y demeure tranquille, sans faire de bruit, sans attirer l'attention, et on pourra l'y laisser. Au surplus, je ne disposerai de lui sans m'en entendre avec vous auparavant ; vous sentez que je ne m'engage pas d'une manière absolue à dispenser votre ami de la loi commune, et que je serai obligé de me guider d'après les circonstances et la conduite du prisonnier. Mais dans tous les cas, je tâcherai d'être juste, humain, et je serai toujours votre vieil ami.

A. THIERS.

La monarchie avait, pour les auteurs des complots, une fois en prison, des prévenances que nous ne connaissons plus.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

LIe. Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20 Juin 1905.

41e Année — N° 1079

31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET REPONSES LITTERAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

889 — 890

Questions

Les tambours : ce qu'on a dit pour et contre eux. — On va à nouveau supprimer les tambours. Sur leur utilité et leur importance les avis sont très partagés. Le tambour a ses défenseurs et ses détracteurs. Ne pourrait-on réunir les opinions les plus précises émises par les uns et par les autres ? Y.

La maison de Juliette. — Les feuilles, à l'envi, répètent que la reine d'Italie va racheter la maison de Juliette à Vérone. Tous les touristes connaissent ce qu'on appelle la maison de Juliette. Mais outre qu'on n'est pas autrement certain que Juliette ait existé, on ne saurait dire davantage si, ayant existé, elle a vécu là. La légende a une telle part dans ces souvenirs qu'il est permis de demander : dans l'état des études actuelles que sait-on de positif sur la maison de Capulet ?
R. V.

Le dernier registre de la Bastille. — Le dernier registre de la Bastille, tenu à jour jusqu'à la veille du 14 juillet, était entre les mains de notre distingué et très regretté collaborateur M. Alfred Bégis. Il en faisait grande estime et avait bien raison. Des étrangers, qui lui en proposaient l'achat, lui en offraient un prix très élevé. Il possédait ce livre précieux depuis bien des années. Il l'avait acquis, disait-il, dans une vente publique, à Londres.

Il serait intéressant de savoir ce que ce manuscrit, qui était le journal de l'infortuné de Launay, est devenu, et aussi par suite de quels concours de circonstances il avait bien pu aller de la Bastille à Londres ? Y.

« Le Courrier du Dimanche ». — Je prépare depuis longtemps un travail sur *le Courrier du Dimanche*, organe d'opposition bien connu, créé par mon père Achille Leymarie ; je serais très reconnaissant à ceux de nos confrères qui pourraient me donner quelques indications, relatives au sujet que je désire traiter. C. L.

L'armure de François Ier. — Nous possédons l'armure de François Ier, celle qu'il portait à Pavie, quand il fut blessé. Mais Brantôme dit que les soldats dérobèrent au roi ses gantelets, qu'ils lui arrachèrent sa cotte de maille, puis, la lui déchirèrent, et que chacun chercha à emporter quelque chose de sa dépouille. Brantôme exagère sans doute. Autrement comment concilier notre possession totale de son armure, avec cette dispersion et cette destruction ? Ou il faudrait douter de l'authenticité de l'armure. Elle en a bien cependant tous les caractères.
A. B. X.

Cachets de Palloy et de l'évêque constitutionnel de la Moselle. — Connaît-on des cachets du patriote Palloy et de l'évêque constitutionnel de la Moselle, ainsi que des documents relatifs à ce dernier ? J. FLORANGE.

—

Articles secrets du Concordat — Le *Bulletin religieux de l'Archidiocèse de Rouen* du 6 mai 1905, dans une *Chronique générale* signée des initiales transparentes J. L., et non moins remarquable que ses aînées, du même écrivain, signale un passage des *Journal et Souvenirs* de Stanislas Girardin, publiés en 1828, passage qui donnerait à penser que l'histoire du Concordat, étudiée naguère si profondément, serait incomplète.

D'après le récit qui y est fait d'une conversation d'octobre 1801 entre Stanislas de Girardin et le premier consul, celui-ci aurait dit : « Ceux qui ont crié contre l'emploi du mot *sujet*, crieraient bien davantage s'ils avaient connaissance de cette négociation [du Concordat] ET DES ARTICLES SECRETS au moyen desquels elle a été enfin heureusement terminée ».

Il semble qu'on n'a jamais parlé de ces articles secrets dont l'existence serait un problème historique assez intéressant pour être soumis aujourd'hui aux collaborateurs de l'*Intermédiaire*.

HAUTENCLEF.

—

Le Barra, de David d'Angers. — L'illustre sculpteur a fait une statue d'enfant nu, couché, serrant contre son cœur, une cocarde. A côté de lui sont des baguettes de tambour. Il l'a intitulée *Barra*. Ceux qui l'ont vue ont crié au chef-d'œuvre. Qu'est devenue cette statue ? M.

Voir T. G. 88.

—

Le roman du Prince Impérial — Je commence par dire que j'ai d'excellentes raisons de croire que le roman du Prince Impérial n'est qu'un roman ; que le Prince Impérial n'eut pas de fils ; que sa correspondance avec Charlotte Kelly est plus que suspecte ; mais on nous a raconté l'histoire d'un enfant du petit prince élevé mystérieusement à Paris. On nous a dit, et c'est exact, que ceux à qui l'enfant était confié ne mettaient pas son origine impériale en doute. On les avait évidemment abusés.

Convaincu que l'on doit couper les ailes de canard des légendes aussitôt que possible, je commence par demander d'abord : « Qu'est devenu cet enfant qui est aujourd'hui un homme de vingt-cinq ans ? »

R. I.

—

Le dogme de l'Immaculée Conception. — Dans son ouvrage récent *Les Enigmes de l'Univers*, tiré à 200.000 exemplaires et qui apparaît plutôt comme une œuvre de propagande anti-religieuse que comme une œuvre de véritable science, Ernest Haeckel, en un style où il n'a point su garder la calme sérénité d'un Renan, attaque, au chap. XVII, avec une violence de pamphlétaire qui ne semblait guère de mise dans la bouche d'un savant de son incontestable valeur, l'œuvre de Pie IX et en particulier le dogme de l'Immaculée Conception.

Or, d'après Haeckel, ce dogme consisterait dans la croyance à la virginité de la mère du Christ dont la conception serait l'œuvre de l'Esprit-Saint.

J'avais toujours cru que le dogme de l'Immaculée Conception consistait dans cette croyance que la mère du Christ, par une faveur spéciale, n'avait jamais été, comme tous les autres mortels, soumise au *péché originel* qui l'aurait mise dès sa naissance en la possession du démon.

En d'autres termes, j'avais toujours cru que le dogme de l'Immaculée Conception enseignait que Marie *avait été conçue sans péché* alors que Haeckel s'imagine qu'il signifie que Marie *a conçu sans pécher*.

Si ce n'est point moi qui me trompe, il faudrait en conclure que le savant professeur de l'Université d'Iéna n'a jamais lu le Symbole des Apôtres puisqu'il attribue à Pie IX la promulgation d'un dogme qui figure dans le *Credo* depuis le 1er concile de Nicée, c'est-à dire depuis environ 1.500 ans et qu'il a fait preuve en cette occasion d'une bien inconcevable ignorance.

Mais, est-ce moi qui me trompe ?

G. DE MASSAS.

—

Armoiries à déterminer : d'argent à fasces de gueules. — J'ai posé, il y a quelque temps, une question dont la réponse n'a pu être donnée, sans doute par

suite de la fermeture annuelle de la Bibliothèque nationale ; j'espère qu'un érudit confrère pourra m'éclairer maintenant. Je possède une bague en fer ancienne portant les armoiries suivantes, qui sont très lisibles : *d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée en chef d'une étoile d'azur et en pointe d'un croissant du même.* A quelle famille appartiennent ces armes ? Peut-on me donner quelques notes sur cette famille ? U.L.A.

—

Armoiries à déterminer : d'or, à la bande de gueules, etc. — Un cachet porte les armes suivantes : *d'or, à la bande de gueules, accompagnée de deux dauphins* (probablement d'azur) L'écu est sommé d'un casque taré de profil.

Pourrait-on dire à qui appartenaient ces armes ? T.

—

Armoiries à déterminer : de gueules, au chevron d'or, etc. — Un cachet en argent représente deux écus accolés, le premier *de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois macles de.* . et le 2e *d'azur, à 3 tours* (d'or probablement).

Les deux écus sont surmontés d'une couronne de marquis et ont pour supports deux lions sur lesquels ils reposent.

On demande à quelles familles appartiennent ces armoiries. Ces familles, ou tout au moins l'une d'elles, doivent ou devaient être de l'Anjou. T.

—

Armoiries à déterminer de... au chevron de sable. — *De... au chevron de sable, chargé de 5 croissants d'argent ; 2 hures de sanglier arrachées en chef, 1 porc épic en pointe, le tout de sable.*

Ces armes sont gravées sur une pierre trouvée à 60 centimètres de profondeur en terre, dans une propriété sise à Bièvres (Seine-et-Oise).

Cette propriété appartenait, au XIIe siècle, à l'un des cadets de Montlhéry, on la nommait le fief des *Damoiseaux*.

Possédée au XIVe siècle par Perronelle de Boisseau et Jehanne du Bois, elle fut vendue, en 1362, à un bourgeois de Paris nommé Jean de Ruel, dit du Four.

Jean de Ruel, dit du Four et sa femme léguèrent les *Damoiseaux* aux religieux Trinitaires ou Mathurins, par testament en date du 6 septembre 1363.

Depuis lors, cette propriété fut appelée les Mathurins. Elle fut vendue comme bien national, le 10 février 1791.

Peut-être la pierre dont il s'agit fut-elle placée sur le tombeau d'un dignitaire ecclésiastique dans le petit cimetière ou la petite chapelle que les Mathurins avaient dans leur propriété, car il semble que l'écu était sommé d'un chapeau de cardinal avec 3 glands pendants de chaque côté.

J. M. A.

—

Ex-libris à déterminer : 3 cygnes. — Cet ex-libris est une gravure sur bois, et porte 3 cygnes, sans indication d'émaux. L'écusson entouré du collier des ordres du Roi, Saint-Michel et Saint-Esprit, avec couronne ducale.

Sur le plat du volume existe le même écusson, sans les colliers, sommé d'un simple casque, mais *écartelé de... au griffon ailé de...* LESLIE.

—

Famille Bouille. — J'ai déjà posé, dans le n° du 30 août 1892 de l'*Intermédiaire*, colonne 209, une question au sujet de cette famille. Aucune réponse ne m'a été donnée depuis lors. Aujourd'hui que les questions généalogiques et héraldiques sont plus en vogue, peut-être serai-je plus heureux auprès de mes aimables collègues. Je vois qu'il se trouve, en France, plusieurs communes dénommées : *Bouille, La Bouille.* Existe-t-il également une famille portant ce nom ? Quelle en est l'étymologie ?

En Belgique, j'ai rencontré trois familles *Bouille* ou *de Bouille*, portant les armoiries ci-dessous : 1° un oiseau (qu'il est assez malaisé de déterminer), perché sur *deux boucles* ; 2° lion accosté de 2 *boucles*, et accompagné de 4 merlettes, 2 en chef et 2 en pointe ; 3° d'or, (parfois d'argent) à l'aigle bicéphale éployée de sable, becquée et membrée de gueules, au chef de sable à *deux boucles* d'or.

Je crois la famille belge d'origine française, mais autre que celle des marquis de Bouillé. A. H.

—

Familles Brenier et de Randenable. — Quelque collaborateur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me faire connaître les armoiries de Mathieu Brenier, conseiller du Roi, lequel était, en 1688, receveur au grenier à sel de Saint-Etienne en Forez ?

Quelles étaient les armoiries de sa femme, Claudine de Randenable ou de Vandenable, qualifiée damoiselle dans divers actes de l'époque ?

Possède-t-on des renseignements sur l'une ou l'autre de ces familles et sur leur descendance actuelle ? H. G.

—

Jean de Bruc, évêque de Tréguier, puis de Dol. — Le pouillé du diocèse de Rennes l'indique comme fils de Pierre de Bruc et d'Isabeau de la Bouteveillaye. M. Guillotin de Corson semble avoir commis une erreur (p. 414, tome 1.) Il ajoute qu'il portait les armes de sa mère de *préférence* à la rose des de Bruc : nouvelle erreur : il était *forcé* de porter les armes de sa *grand'mère* et non celles de *sa mère*.

Toutes les généalogies de la maison de Bruc donnent la filiation suivante :

Guillaume de Bruc ch^er^, seigneur de Bruc, Ep. Adelice de Callac.

|

Pierre de Bruc Ec^er^ seigneur de Bruc ratifie la paix de Guerrande (1381), Ep. Isabeau de la Bouteveillaye, paroisse de Glénac à condition que la terre de la Bouteveillaye serait l'apanage d'un de leurs fils qui en prendrait le nom et les armes.

|

Jean de Bruc, seigneur de la Bouteveillaye, vice-chancelier de Bretagne et ambassadeur à Rome en 1410, ép. en 1378, Lucie de Coëtlogon, fille d'Amaury de Coëtlogon et de Lucie d'Acigue.

|

Jean de Bruc, évêque de Tréguier puis de Dol, mort en 1437.

Un confrère breton serait-il assez aimable pour nous dire qui a raison, des généalogistes ou du pouillé de M. Guillotin de Corson ? LA GUESLE.

—

Ferdinand Lassalle. — Ferdinand Lassalle, né à Breslau en 1825, de parents israélites, serait-il d'origine alsacienne ou lorraine ?

Ce qui est bizarre, c'est qu'aucun de ses biographes ne s'en soit occupé, pas même Seillière, auteur d'un ouvrage très documenté sur le célèbre socialiste ; pourtant son nom est français, et pas un juif de la vieille Allemagne ne porte un nom français.

Par contre, certaines choses permettent de supposer qu'il devait être d'origine alsacienne ou lorraine.

En effet, si la plupart des israélites d'Alsace et Lorraine ont des noms de famille hébreux ou allemands semblables à ceux de leurs coreligionnaires d'Outre-Rhin, il en est aussi qui portent soit des noms français vulgaires (ex, Cerf), soit des noms de localités situées dans le pays d'où ils sont originaires.

Ex. 1° Ennery (village aux environs de Metz) ;

2° Brisac (de Brisach, localité située sur les deux rives du Rhin) ;

3° Horvilleur d'Horville, village du départ. de la Meuse, canton de Gondrecourt ;

4° Gugenheim (village d'Alsace aux environs de Strasbourg) ;

5° Lassal, (c'est ainsi que le nom de Ferdinand est écrit sur son état-civil) ne dériverait-il pas de La Salle, commune du dép. des Vosges. arr. de Saint-Dié ?

L'*Intermédiaire* pourrait-il élucider cette intéressante question ? MAHIEU.

—

Famille de la Martellière. — Un confrère peut-il me donner les renseignements suivants sur la famille de la Martellière :

1° Généalogie à partir de 1740.

2° Y a-t-il des membres encore vivants ?

3° Quelles sont les armes exactes de cette famille, les ouvrages héraldiques n'étant pas d'accord sur ce point ?

H. DU FAY.

—

Vivant Beaucé. — Je désirerais avoir quelques renseignements, biographiques et autres, sur ce peintre et dessinateur né, je crois, à Nolay (Côte-d'Or), le berceau de la famille Carnot. Il me semble que Vivant Beaucé émigra en Algérie vers 1852 ou 1853. Y eut-il de la politique dans son fait ? Quoi qu'il en soit, j'ignore absolument ce qu'il est devenu et quelles œuvres, peintures et dessins, il a pu laisser en dehors des bois rencontrés autrefois dans l'*Illustration*, dont il fut le collaborateur par la plume comme par le crayon. H. C. M.

—

Artistes du Velay. — Le Velay a donné le jour à une grande quantité d'artistes, particulièrement à des émailleurs,

à des orfèvres, à des sculpteurs sur bois.

Peut-on nous citer des noms encore inédits d'artistes originaires de cette province pour nous aider à en dresser la liste ? ou bien nous communiquer des documents inédits sur un artiste vellave dont le nom serait déjà connu ?

A. LASCOMBE.

—

Emile premier. — Un peu après la convention de Berlin, le lieutenant belge Storms, commandant le poste de Karema, alors possession de l'Etat libre du Congo, donna sa démission et fonda l'*Empire du Tanganyka.*

Où peut-on trouver quelques renseignements sur les aventures et les destinées de ce prédécesseur de Jacques premier ? V. T.

—

Docteur Lozier. — Je désirerais savoir où se trouve (Lozert ?) le monument élevé à Lozier par sa commune natale, à qui il avait laissé sa fortune.

Il est mort au Chili vers 1870. A-t-on publié sa biographie ? V. T.

—

Manuscrit à retrouver. — Hænel, *Catalogi, librorum manuscriptorum*, Leipzig 1830 indique, page 49 *règle des Templiers saec. XIV membr. 8*, d'après le catalogue des manuscrits du dépôt littéraire, la ville d'Arras.

Je serais heureux de savoir ce qu'est devenu ce manuscrit qui n'est ni dans la bibliothèque de la ville d'Arras, ni dans la bibliothèque de l'Académie de cette ville.

D'A.

—

Sermon de Bossuet sur l'immortalité de l'âme. — Le 8 août 1827, M. Guizot, cruellement éprouvé par la mort de sa première femme, écrivait à M. de Buranti : «... Elle est morte en m'écoutant lire le sermon de Bossuet sur l'immortalité de l'âme. Je sais à quel endroit, à quelle phrase elle a cessé de m'entendre..... A la lettre, elle nous a quittés sur les ailes d'une excellente preuve d'immortalité. » Quel est ce sermon, et, si possible, ce passage ? Je ne vois pas, parmi les sermons de Bossuet, celui qui peut être qualifié : « Sur l'immortalité de l'âme ». P. DU GUÉ.

Les Compagnons de la Coquille. — Sous ce titre, M. Garnier, archiviste de la Côte-d'Or, a publié, en 1842, une brochure in-8 de 10 pages qui fut imprimée par Duvollet-Brugnon.

Cette brochure, très précieuse pour l'étude du langage argotique au xve siècle, est fort rare, n'ayant été tirée qu'à quarante exemplaires.

Un « intermédiairiste » la possèderait-il et lui serait-il possible de me la confier, le temps d'en prendre communication ? Je lui en serais bien vivement reconnaissant. GUSTAVE FUSTIER.

—

La fontaine d'huile.

Ceste nuyt la vigne florist
Et la vierge si porta fruit,
Le temple de Rome cheyt,
La fontaine d'uile courit....

(*Noël Poitevin du XVe siècle.* Bibl. de l'Arsenal ms 3653, fol° 62, v°) :

En admettant qu'il fût déjà traditionnel au xve siècle qu'une source devait apparaître en témoignage d'un événement miraculeux, resterait à expliquer pourquoi il s'agit ici d'une fontaine d'*huile*, circonstance dont il serait peut-être, difficile de trouver d'autre mention dans la légende chrétienne.

Cette huile semble avoir une signification précise, corollaire probable de ce qui précède : La vigne fleurit, la vierge enfante, les temples de Rome s'écroulent...

L'huile est le symbole de la douceur, dans ce cas peut-être, des douces émotions, de l'allégresse, en un mot, du monde à la naissance du Sauveur.

Je serais heureux de savoir si l'on juge cette interprétation acceptable et s'il est parlé, par ailleurs, de cette fontaine d'*huile* ou d'autres fontaines de cette nature. Où enfin la tradition place-t-elle cette fontaine d'huile qui se serait mise à couler à l'avénement du Messie ? Je ne crois pas qu'il en soit question dans les itinéraires du moyen âge. LÉDA.

—

La langue des chemineaux. — Une note qui fait son tour de presse, et qui est signée de notre distingué confrère des *Débats*, Henry Bidou, prête aux chemineaux un langage par signes, dont le secret est dévoilé. Ces signes sont ceux qu'on voit parfois tracés sur les maisons

à la campagne et dont le sens le plus souvent échappe. Le chemineau qui passe, par ces indications apprend ce que sont les ressources de chacune des habitations et règle sa conduite en conséquence. Est-ce vrai ? Sur quoi se fonde cette observation ? A-t-on pu découvrir la clef d'une langue hiéroglyphique des chemineaux? Dr L.

—

« Promenades autour de mon village. » — Un intermédiairiste peut-il me dire la date de publication des *Promenades autour de mon village*, de George Sand ?
E. X. B.

—

Sous les sapins. — Ouvrage d'Asseline à retrouver. — Je cherche en vain, depuis plusieurs années, un livre de poésies, intitulé *Sous les sapins*, et publié, en 1869, par Louis Asseline (1829-1878) qui a été sous l'Empire co-fondateur de Revues très libérales, maire du XIXe pendant le siège, et ensuite rédacteur du *Rappel* et conseiller municipal du quartier de la Santé. J'ai demandé deux fois cet ouvrage à la Bibliothèque nationale, où on n'a pu le retrouver, et où on m'a répondu que le livre ayant été édité chez Sandoz, avait peut-être été imprimé en Suisse, et n'avait pas dû être déposé au ministère de l'intérieur.

Je serais fort reconnaissant si quelque intermédiairiste pouvait me le communiquer, ou du moins m'indiquer une piste utilisable. D. Vigen.

—

Une Marque de livres, épiscopale, du XVIe siècle. — J'ai en ma possession, un exemplaire à très grandes marges, dans sa première reliure originale de l'*Histoire de Berry*, de Iean Chaumeau. A Lyon, par Ant. Gryphius, 1566, in-folio, avec frontispice gravé et grande planche, hors texte, *povrtraict de la ville de Bovrges, se dépliant.*

Cette reliure en veau plein, brun, n'est ornée, sur chacun de ses plats, que de simples filets à froid, d'une marque armoriée, frappée en or et, aux angles, de quatre petites fleurs de lys, également frappées en or.

Le dos, qui ne comporte pas de titre, n'est orné également aussi, entre les nervures, que de simples filets à froid et de sept petites fleurs de lys, frappées en or, une pour chacun des compartiments.

Les Armoiries sont celles de Mgr Nicolas Psaulme, Evêque et Comte de Verdun, écrivain ecclésiatique distingué, (1518-1575) : *Aux deux Aigles déployées, accompagnées, en chef, de deux Etoiles et, en pointe, d'une Gerbe liée.* — L'écu à bords contournés, dit « tête de cheval », (sans aucune indication d'*émaux* ni de *métaux*), est appuyé sur une crosse épiscopale.

A l'entour de l'écu, est placée la légende, disposée entre deux filets formant un médaillon ovale : N. — PSAVLME — EPS. — ET— COM. — VIRD. — Chacun des mots qui la composent est séparé, l'un de l'autre, par un petit fleuron. — Dans le haut, se voit une petite croix carrée, ancrée à ses quatre extrémités.

Cette Marque doit être rare. En tous cas, elle n'est mentionnée dans aucune des deux éditions de l'*Armorial du Bibliophile* de Joannis Guigard.

Pourrait-on m'indiquer quels sont, exactement, les *métaux* et les *émaux* des armoiries du dit Mgr Psaulme, évêque de Verdun ? Ulric Richard-Desaix.

—

Victor Hugo et Philibert Audebrand. — On lit dans *Choses vues* de V. Hugo, nouvelle série, édition populaire Bouff, n° 5, p. 25, 30 oct. 1870 :

> La nouvelle arrive que Metz a capitulé et que l'armée de Bazaine s'est rendue. Le soir en rentrant, j'ai rencontré devant la mairie M. Chaudey, qui était du Congrès de la Paix à Lausanne et qui est maire du VIe arrondissement. Il était avec M. Philibert Audebrand. Nous avons causé douloureusement de la prise de Metz.

De ces trois personnes, deux ne sont plus Ange-Gustave Chaudey, otage de la Commune de Paris, a été fusillé, le 23 mai 1871, par ordre de Raoul Rigault, procureur de la Commune ; V. Hugo est mort en 1885 ; mais la troisième, qui est un écrivain des plus distingués, Philibert Audebrand, subsiste encore et a souvent publié dans l'*Intermédiaire* d'intéressants articles sur nos contemporains. Nous osons lui demander de rassembler ses souvenirs et de nous répéter les paroles qu'il a échangées, dans cette *douloureuse* circonstance, avec le maire du VIe arrondissement (ne serait-ce pas plutôt IXe ?) et l'illustre et éloquent poète.

Th Courtaux.

Réponses

—

La maison où mourut Bellini (LI, 833). — Dans la demande de M. Caponi, notre collègue parle de la translation des cendres du célèbre compositeur italien, qui eut lieu en 1878, sans doute pour être inhumé à Catana (Sicile), Bellini étant né en cette ville le 3 novembre 1802.

Or, Bellini est mort à Puteaux le 25 septembre 1835. Pourrait-on me dire dans quel cimetière son corps fut déposé jusqu'en 1878 ? Il existe un dessin à la plume lavé de sépia, gr. in-8°, que j'ai en ce moment sous les yeux, représentant le *mausolée de Bellini*, signé *J.-J. Roussau octobre 1835*. Ce monument a-t-il été exécuté, placé sur sa tombe à Paris et enfin transporté à Catana, lors de la translation en 1878 ?

VICTOR DÉSÉGLISE.

*
* *

D'après le registre des décès de la commune de Puteaux pour l'année 1835, Bellini (Vincenzo) mourut dans la maison Legigan, sise quai National.

Cette voie et cette maison existent encore aujourd'hui.

De Royal devenu Impérial, le quai est aujourd'hui National. La maison porte le n° 63 et abrite actuellement une fabrique de chapeaux.

En 1835, cette maison était, si mes souvenirs sont exacts, la propriété d'un M. Lewis ; aujourd'hui elle est celle d'un M. Leduc-Rueil, de Paris.

Une rue de Puteaux porte le nom de Bellini. H. DE G.

—

Descendance du duc de Berry (XXXIX ; XLVI à XLIX). — Le vicomte de Reiset, si documenté sur tout ce qui touche à la Restauration, vient d'élucider avec un rare talent, dans *les Enfants du duc de Berry* un point d'histoire des plus intéressants, dont l'*Intermédiaire* s'est occupé maintes fois et qui jusqu'à ce jour était resté enveloppé de mystères.

Guidé par le souci de la vérité, par le respect que les traditions de famille lui inspirent pour les descendants de nos rois, il réduit à néant, avec une parfaite courtoisie et autant de précision que de délicate convenance, les prétentions des inspirateurs de l'acte de décès et de l'épitaphe de Mme Brown, rédigés à la Contrie, commune de Couffé (Loire-Inférieure) et que l'auteur d'une brochure signée Rorch Yanlet avait plus récemment, essayé de confirmer.

Il faudrait avoir l'esprit bien fermé aux choses de l'histoire pour trouver dans ce livre, d'un intérêt palpitant, inspiré et hautement approuvé par M. le duc de Parme, autre chose qu'une œuvre de bien.

La question de mariage se trouve tranchée d'une façon définitive, l'opinion de la presse a été unanime et les intéressés eux-mêmes, si affirmatifs naguère, n'ont osé soulever aucune objection.

Elevé dans le voisinage de la Contrie, nous sommes à même de pouvoir contrôler la parfaite exactitude des nombreux détails qui enrichissent l'ouvrage de M. de Reiset, nous y avons vu fréquemment Mme Brown, qui occupait une chambre, située au fond du corridor, à gauche du 1er étage du château. C'est là que s'écoulait la plus grande partie de son existence et bien que, de la cave au grenier, toutes les pièces de l'habitation nous fussent également familières, jamais il ne nous était permis de franchir le seuil de son appartement. Tout du reste était mystérieux dans les allures de celle-ci ; la présence d'un étranger lui faisait aussitôt quitter le salon que d'ordinaire elle ne fréquentait guère, et c'est fort rarement qu'elle s'asseyait pour les repas à la table commune. Le plus souvent ils lui étaient servis dans son appartement par son valet de chambre Mathurin.

Ce dernier portait une livrée marron à passe-poils blancs et à boutons d'argent, sur lesquels n'étaient gravées, ni armoiries ni couronne.

De taille moyenne, Mme Brown avait conservé, malgré son âge avancé, une tournure élégante et distinguée. Elle parlait peu et presque toujours en anglais. Malgré son long séjour en France, la langue française ne lui était jamais devenue familière.

Un bonnet, de dentelle blanche, à rubans mauves, encadrait une physionomie froide, impénétrable, aux traits beaux et réguliers. Contrairement à ce qui avait été dit jusqu'ici, et comme l'a écrit le

vicomte de Reiset, ses cheveux étaient à cette époque, d'un blond tirant sur le roux. Ce ne fut que dans les dernières années de sa vie que Mme Brown se décida à abjurer le protestantisme, et cette conversion fut l'œuvre de ses filles.

Quelqu'un pourrait-il nous dire ce qu'est devenu Mathurin et s'il a laissé une descendance ? Cet ancien serviteur de Mme Brown avait dû être mêlé à bien des mystères et il est bien des secrets dont il devrait être détenteur.

JEANNE PONT-ESNAUT.

Le séjour de Marguerite de France à Nérac (LI, 499, 621, 843). — Consulter *La Guirlande des Marguerites* (Nérac, Durey ; Bordeaux Lefebvre, 1876) publiée sous la direction de Fougère-Dubourg. B.-F.

Abandon des privilèges antérieurs à la nuit du 4 août (LI, 551). — « Du 27 juillet 1789, devant M. de Beauvau, notaire à Neuilly-le-Vendin (Mayenne), fut présent : hault et puissant seigneur messire Claude-Olivier de Montreuil, chevalier seigneur de St-Ouën-le-Brizault, La Palhe, Lignières, Cival et autres lieux et de Marie Louise d'Argouges de Rasner, son épouse, demeurant au château de Veaugeois dud. St-Ouën, province de Normandie.

« Lesquels ont reconnu et reconnaissent renoncer par ces présentes, purement et simplement à tous leurs droits seigneuriaux et féodaux dus par les sujets et tenants dans les paroisses Neuilli, St-Ouen, La Palhe, que les dits seigneurs consentent qu'ils soient amortis pour toujours, toutes les d. rentes et sujetions quelconques, telles que leurs droits de banalité treizième, Regard de mariage, corvée de mai ; ils abandonnent en outre aux dits sujets des d. seigneureries tous droits de chasse et de pêche pour l'avenir à partir de ce jour. »

L. P. DE COUPTRAIN.

Louis XVII était-il le fils de Louis XVI ? (LI, 331, 403, 465, 564, 677, 733, 788). — Dans la question de l'évasion et de la survie de Louis XVII, la duchesse d'Angoulême a manqué à ses devoirs les plus sacrés. Elle devait recevoir le prétendu Naundorff pour démasquer l'imposteur ou reconnaître celui que tant de témoignages compétents et honorables identifiaient avec son frère. Elle devait recevoir Mme de Rambaud, dont l'honorabilité et la compétence quasi maternelle lui étaient connues, et qui s'était rendue exprès à Prague pour lui expliquer qu'elle avait retrouvé son frère. La duchesse d'Angoulême pouvait d'un seul mot, après une entrevue de 5 minutes, ramener dans le droit chemin de la Légitimité toutes les consciences troublées par l'apparition de Louis XVII ; elle pouvait d'un mot faire la lumière et clore à tout jamais ce tragique débat de la survie de son frère. Ce mot décisif, elle n'a pas voulu le prononcer. Elle a préféré reculer lâchement devant le devoir, devoir d'autant plus impérieux qu'elle savait et *avouait* que son frère n'était pas mort au Temple. Au lieu d'accomplir ce devoir élémentaire, elle a repoussé dans la plus épouvantable misère physique et morale ce malheureux, cet homme bon et loyal qui demandait toute sa vie instamment à être reçu par sa sœur et *jugé* par elle en connaissance de cause.

Lorsque cet homme mourut à Delft, le 10 août 1845, le journal de cette ville disait de lui :

Avant-hier Dimanche le 10 août est décédé ici Charles Louis de Bourbon, duc de Normandie, aussi connu sous le nom de Charles-Guillaume Naundorff. Tous ceux, aussi bien en cette ville, qu'à Rotterdam et à Breda, qui pouvaient jouir de l'honneur de se rencontrer avec lui, pleurent en cette mort la perte d'un homme très honorable, très instruit qui, par sa conversation, gagna l'affection de chacun et dont la mort est une perte irréparable pour sa famille et aussi pour notre ville... (*Traduction littérale*).

L'homme qu'on apprécie ainsi avait peut-être bien le droit d'aspirer à l'« honneur » d'être reçu par la duchesse d'Angoulême... puisque, avec une bonne foi criante, il la faisait l'arbitre de son sort et puisque toutes les circonstances en faisaient à la duchesse d'Angoulême un devoir sacré.

Mais elle a préféré méconnaître systématiquement, et exposer ainsi de gaieté de cœur aux plus imméritées insultes et à la misère cet homme et la famille de cet homme qui se disait son frère, et qui avait été reconnu tel par de nombreux serviteurs de la cour de Louis XVI.

La *Justice*, la vraie justice, dans ces con-

ditions, trouvera très anodines ce que M. H. C. H. nomme mes « outrages ». Si reprocher à un criminel son crime est équivalent d'outrages, je m'honore d'avoir « outragé » la duchesse d'Angoulême...

M. H. C. M. appelle ma foi une « chimère ». Il ne sait donc pas que les découvertes de tous les jours, surtout la récente découverte si importante de M. Barbey, confirment de plus en plus la réalité de cette « chimère », c'est-à-dire la réalité de l'évasion et de la survie de Louis XVII ? OTTO FRIEDRICHS.

***

Depuis longtemps je m'associais *in-petto* aux observations de M. le comte de Varaize et surtout à celles que M. H. C. M. développe avec une raison si éloquente.

Comme lui, je trouvais que, dans un journal sérieux comme l'*Intermédiaire*, on agitait bien longuement des questions bien oiseuses, et peu dignes de l'histoire.

Sur l'illégitimité prétendue de Louis XVII, je dirai d'abord, avec je ne sais qui du XVIIe siècle : « Comment peut-on être si sûr de ces choses-là ? » — De plus, voyez-vous, dans cette auguste et dernière intimité du Temple, un bâtard mêlé aux derniers enseignements, aux dernières angoisses et aux suprêmes embrassements du Roi et de sa famille ? Comme on n'arrivera jamais à aucune preuve, je trouve, comme M. de Varaize et H.C.M., que même pour ceux qui ne pensent pas comme eux et comme moi, c'est bien du temps perdu pour de vilaines chimères.

Je fais encore remarquer que si on objecte contre la légitimité de Louis XVII, le journal de Louis XVI où il l'appelle « le Dauphin » et non « mon fils », dans son testament, en face de la mort, il l'appelle trois fois « mon fils ».

Je crois que l'argument tiré du journal ne pourra guère servir désormais. LESLIE.

—

Les carrosses du comte de Chambord (LI, 446, 507, 626, 684, 739, 789, 849). — Pour moi ni pour personne, M. de Monti de Rezé n'a certes pas besoin de justifier de ses titres. Si j'ai été amené à discuter celui qu'il pouvait porter en 1873, c'était uniquement question de fait et non de droit, et parce que j'avais cru à son sujet à une erreur de personne. Je serais désolé qu'on ait pu s'y tromper.

P. DU GUÉ.

Les yeux à la Montmorency (LI, 672, 853). — Je lis dans l'ouvrage de Francis Decrue intitulé : *Anne de Montmorency, connétable et pair de France*, Paris, 1889, in-8, le passage suivant ((page 478) relatif aux portraits du connétable : « Sans être complètement vague, le regard reste indécis et les yeux semblent marquer une tendance au strabisme, caractérisée surtout chez le petit-fils du connétable, le dernier Montmorency de cette branche : c'est le regard à la Montmorency ». PAUL CHERONNET.

***

Il semble que la branche cadette de Montmorency-Laval fut elle-même affectée de ce vice congénital. On peut inférer du passage suivant de l'ouvrage de M. Gaston Maugras sur Lauzun (t. I, page 448), que Mgr de Montmorency-Laval, cardinal-évêque de Metz était affligé du même regard bigle : « M. de Montmorency était de haute taille, mais l'expression de sa physionomie était impérieuse et dure, et son regard incertain contribuait encore à la rendre peu agréable ». M. R.

—

Le sang de saint Janvier (LXVIII ; XLIX ; LI, 766). — Dans ses *Souvenirs de jeunesse*, Scheurer-Kestner raconte en ces termes le miracle auquel il a assisté et qu'il a reproduit ensuite dans son laboratoire :

Nous assistâmes de très près au miracle de saint Janvier grâce a un fort pourboire donné à un prêtre. Je pus ainsi me rendre un compte exact de la façon dont le *miracle* s'effectue. Un prêtre prend le reliquaire, qui ressemble assez à une lanterne de voiture, car le haut et le bas sont munis d'un tube pareil à celui qui renferme la bougie d'une lanterne. On remarque à l'intérieur deux petits ballons de verre, dont l'un est brisé, et l'autre rempli d'une matière brune, solide, le sang de saint Janvier. On raconte que le ballon brisé est l'ancien reliquaire cassé au siècle dernier, et que le ballon plein a été fabriqué par Cagliostro pour remplacer le premier. Dans la chapelle incendiée par des milliers de cierges, la chaleur était suffocante. Peu à peu la matière brune contenue dans l'ampoule commença à se fondre, sous l'influence de la chaleur ambiante, et de celle qui provenait des mains de l'opérateur. Mon opinion était faite. Cagliostro ou tout autre charlatan a introduit dans le ballon un corps gras coloré dissous dans une huile légère et qu'une chaleur de 30 à 35 degrés peut faire fondre : j'ai opéré aisément le *miracle* dans mon laboratoire en dissolvant du

spermaceti dans de l'éther ou dans un mélange d'alcool et d'éther.

Scheurer-Kestner, *Souvenirs de jeunesse* (Paris, Fasquelle éditeur, 1905, pages 124-125). O. S.

*
* *

En lisant la communication du Dr P. dans le numéro du 20 mai, le souvenir m'était revenu à l'esprit d'un récit du XVIIIe siècle contenu dans quelque mémoire de l'époque et ayant trait au miracle de saint Janvier.

Je me rappelais que cette description du miracle donnait une explication quasi scientifique du procédé employé pour obtenir la liquéfaction, mais dans l'impossibilité de retrouver le texte dont je n'avais point pris note, j'avais cru pouvoir faire appel à la mémoire de quelque lecteur de l'*Intermédiaire* et j'avais mis en question la méthode en usage à Naples pour provoquer cette curieuse effervescence, en même temps que je rappelais que l'anecdote dont M. d'Avaray est le sujet, n'est point unique, vu qu'on attribue à Championnet la même réponse à l'archevêque de Naples. Après de multiples recherches, j'ai fini par retrouver le passage des mémoires de Gleichen auquel je faisais allusion. Voici le texte :

On voit dans le fond de ces fioles, à la hauteur d'un doigt, une matière qui ressemble à de la poix-résine fort brune et dure laquelle, quand le miracle se fait, s'élève subitement en bouillonnant et remplit tout à fait les petits vases. L'abbé Galiani, qui se fondait sur l'autorité de son oncle, archi-chapelain du roi, prétendait que cette relique était si ancienne qu'on en avait perdu la véritable histoire, que le curé de Naples agissait de bonne foi, qu'il ignorait parfaitement le secret de ce tour de passe-passe et qu'il s'opérait vraisemblablement par la chaleur extérieure et peut-être par un certain coup de main prescrit ou accidentel. L'abbé Galiani, dans la tête duquel chaque explication à donner prenait une tournure ingénieuse et instructive, employait le mystère de ce miracle pour commenter un passage d'Horace qui, parlant, dans son épître, du voyage à Brindisi des fourberies religieuses de ce pays, a dit : *Thura sine igne liquefaciunt, credat judæus Appella.*

Il y a apparence que les premiers prêtres chrétiens auront trouvé ce secret chimique et croyant que cette gomme brunâtre ne ressemblait pas mal à du sang caillé, ils se seront dit : « Voilà une excellente chose qui peut nous être aussi utile qu'aux prêtres païens. » Ils l'auront employé comme fraude pieuse, très utile par le grand succès qu'elle a eu. M. R.

—

Le pain bénit (LI, 779, 853). — Voici un document assez piquant sur cette question. Nous le trouvons, cité, en note, par M. Louis Duval, dans son article *Hébert chez lui* (l'auteur du *Père Duchesne*) publié par la *Révolution française* en 1887 (tome XIII, p. 49):

Hébert, orfèvre à Alençon, oncle ou cousin de Jacques René Hébert, eut à subir précisément dans le même temps un procès onéreux contre la fabrique de sa paroisse, pour avoir refusé de faire la quête à l'église, suivant l'usage établi.

Le 14 août 1766, la Cour du Parlement de Rouen avait homologué une délibération des trésoriers et habitants d'Argentan, par laquelle il avait été ordonné que chaque habitant quêterait à tour de rôle, le jour où il avait donné le pain bénit, avec défense, à peine de 10 livres d'intérêt, contre ceux qui feraient faire les quêtes par des enfants au dessous de 12 ans, ou par des personnes de condition inférieure à la leur.

Cependant, le 3 juin 1776, Hébert, marchand orfèvre à Alençon, regardant comme une charge l'obligation de faire la quête à l'église, après avoir donné le pain bénit, refusa de se soumettre. En vain lui envoya-t-on, comme c'était l'usage, la tasse en argent dans laquelle se faisait la quête. Il garda la tasse, et le jeudi suivant, jour de la fête-Dieu, il n'y eut point de quête à l'église et le dimanche dans la huitaine de même. De là un procès qui dura jusqu'en 1780.

Au rapport de M. de Bretteville, la Cour du parlement de Rouen le condamna, par arrêt du 2 août 1788, en 10 livres de dommages et intérêts envers la fabrique, pour le défaut de 2e quête, et 150 livres aussi de dommages et intérêts à cause du trouble causé à l'usage. De plus, l'arrêt fut imprimé et affiché aux frais du sr Hébert qui fut enfin chargé de tous les dépens (HOYARD, *Dictionnaire analytique, historique, étymologique, critique et interprétatif de la coutume de Normandie* 1782, t. 18).

D'E.

—

Le nard des Romains (L, 620, 742, 878, 995 ; LI, 46, 157, 374, 481, 521, 599, 633, 766). — La Bibliothèque de la ville de Douai possède un manuscrit qui est une dissertation en latin sur les mots les plus difficiles que contient la Bible. Ce manuscrit a été connu de Ducange qui le cite textuellement en plusieurs rencontres

sous ce titre : *Vocabulaire de Guillaume Briton.*

Dans l'*Index* des auteurs des livres latins manuscrits, cités comme autorité par Ducange en son *Glossaire*, ce Guillaume Briton est ainsi désigné : *Guillelmus Brito, ord. F. F. min., in Vocabulario biblico scripto circa an. 1370.*

Dans ce Glossaire, on rencontre *nardus* et cette définition : *nardus, herba est speciosa... et est herba aromatica fragili radice... Nardum dicitur unguentum vel confectio ex ea...*

Je puise cette indication dans un vocabulaire latin-francais du xve siècle, publié par M. Escallier à la suite de sès *Remarques sur le patois* publiées en 1896 à Douai, Wartelle, éditeur.

GUSTAVE FUSTIER.

***

Notre trop aimable contradicteur a posé une objection, plus importante qu'il ne parait le supposer, à propos du pluriel du mot latin *agger*, employé par Ammien Marcellin. Bien loin de contredire son sens de grande muraille de la Chine, c'est une preuve essentielle de plus en sa faveur.

Il y avait en effet trois ou quatre parties différentes, dans ce formidable rempart : une à l'ouest où la muraille était simple ; une au nord, où elle présente un triple rempart ; et une à l'est, où l'on pourrait en citer deux. Nous ne nous bornerons qu'à la triple enceinte de sa partie centrale, au nord.

Là, en effet, se trouvaient deux enceintes parallèles, allant de l'est à l'ouest, circonscrivant entre elles une longue région, qui est comprise entre les deux. De plus, une troisième muraille, perpendiculaire aux deux autres, se détachait de la seconde, pour aller, du nord au sud, se perdre vers le centre de la Chine, où les pères Huc et Gabet ont constaté les ruines, des fragments de buttes en terre.

Enfin, s'il est vrai que c'est du mot *agger* que vient le français agglomérer, il n'en est pas moins vrai qu'au ive et au ve siècle, nous voyons ce mot latin pris dans le sens tout spécial, non pas de motte sur laquelle on élevait nos forteresses (Cuise-la-Motte, par exemple), mais de chaussée à remblai surélevé, digue, jetée, etc. Or, la grande muraille n'était pas seulement une digue contre la cavalerie mongole, mais une véritable voie militaire chinoise ; comme on l'a constaté depuis, encore tout récemment dans un travail important sur ce sujet, dont la *Liberté* a rendu compte.

C'était en effet une large chaussée surélevée au-dessus du sol environnant, traversant les montagnes et les vallées ; la seule voie militaire de la frontière perpendiculaire à toutes celles qui y débouchent.

C'est précisément du même mot *agger* que se sert Sidoine Apollinaire, pour parler de la chaussée surélevée, au-dessus des marais de la Scarpe, qui conduisait au vicus Helenæ des Atrébates (Elnon, aujourd'hui Saint-Amand, en latin : *Monosterum Elnonense*). Nous avons démontré en effet que la frontière du diocèse d'Arras passait autrefois au-delà d'Elnon ; en laissant le monastère sous la juridiction de l'évêque de Tournai. C'est là que fut surprise la noce franque du temps de Clodion, par la cavalerie d'avant-garde d'Aétius, sous les ordres du tribun Majorien, le futur empereur romain, vers 445.

Plus on approfondit la question, et mieux on se rend compte du sens réel du mot en litige. On y retrouve à la fois plusieurs des diverses parties de la grande muraille de Chine, la construction toute spéciale de celles qui pouvaient être alors connues des Romains, avec la distinction toute particulière de ce rempart si singulier ; qui était autrefois une voie militaire surélevée et une digue contre la cavalerie des barbares du voisinage. Enfin cela nous permet de mieux apprécier qu'on ne le faisait auparavant la façon dont on disposait les poutres dans la construction de la terrasse, usitée dans les sièges par les armées romaines ; n'est-ce pas, en effet, de la discussion que jaillit la lumière ?

Dr BOUGON.

—

Seigneur de la Grange-Batelière (LI, 667-860). — Voici bien encore une de ces déformations imposées par l'usage populaire et qui vont toujours s'éloignant de la vérité. Avec un peu d'imagination, on revoit ces ruisseaux du vieux sol parisien et les batelets qui pouvaient s'y mouvoir. Mais si l'on remonte à la source, on trouve *bataillère*, et alors, sans plus chercher, on se demande à quel combat, ou bataille des rues il faut attribuer ce

nom. En remontant plus haut, on arrive au texte de 1377, à *Grangia bataillata*, et point n'est besoin d'une grande science, pour voir qu'on ne s'y est point battu, mais qu'on s'y est mis en état de défense : la Grange Bataillée est une Grange fortifiée. Si on avait dit : *Bastidée* ou *bastillée*, tout le monde aurait compris. Trévoux, lui-même s'est trompé, puisqu'il a traduit *bataillé* par *attaqué* : une église bataillée était une église fortifiée. L'attaque, s'il y en a eu, est venue après.

E. Grave.

—

Refus de documents dans les archives (LI, 501, 634, 795). — La question peut-elle s'étendre aux bibliothèques publiques ? Tout récemment, de passage à Beaune, je demandai en communication un manuscrit du XVIIIe siècle, de l'abbé Bredeault, sur des généalogies de familles beaunoises. Le bibliothécaire me répondit sèchement : *qu'en vertu d'instructions ministérielles*, les manuscrits n'étaient communiqués au public que sur un ordre écrit de M. le Maire. Je ne trouvai pas ce fonctionnaire dans son cabinet et dus me retirer.

C'est la première fois que je rencontre aussi peu de complaisance de la part d'un bibliothécaire, et je demande à mes confrères de l'*Intermédiaire* s'ils peuvent me faire connaître les instructions ministérielles qui défendent la communication au public des manuscrits antérieurs à la Révolution, sans avoir à demander une autorisation aussi désagréable pour le sollicité que pour le solliciteur ? P. le J.

—

Portraits de Carmontelle (T. G. 170 ; LI, 642, 695, 798). — Dans sa réponse, le collaborateur E. Grave rapporte qu'il existait à Mantes un dessin provenant du château de Corbeville vendu récemment, représentant Jean-Jacques Rousseau de profil, avec une canne sous le bras, la tête un peu penchée et tenant dans la main une poignée de fleurs.

Je possède un petit portrait avant la lettre du philosophe de Genève, dessiné par Desenne et gravé par Frilley, dans la position ci-dessus indiquée. Desenne a-t-il eu connaissance du dessin du château de Corbeville ? Je l'ignore.

Paul Pinson.

*
* *

Le portrait du célèbre poète descriptif, l'abbé Jacques Delille, par Carmontelle, que possède notre érudit confrère Ambroise Tardieu, est des plus intéressants et des plus précieux.

Le registre 1559 des *Pièces originales* du Cabinet des Titres de la Bibl. nat. cote 35708, n° 113, contient sur le poète la curieuse note manuscrite suivante :

L'abbé de l'Isle, traducteur des *Géorgiques* de Virgile, est fils bâtard d'un sieur de Montagné d'Aigueperse en Auvergne, de famille honnête et non noble, et de sa blanchisseuse. Il a fait ses premières études au collège d'Effiat, non comme boursier, ce qui supposerait noblesse. Son père pouvoit avoir, par une mère (*sic*) quelque affinité avec les Lhospital et c'est ce qui aura fondé la prétention de l'abbé d'être parent du fameux chancelier de ce nom.

Tous les biographes s'accordent en effet à dire que Jacques Delille était enfant naturel et naquit à Aigueperse en 1738. Dézobry et Bachelet assurent même qu'il fut reconnu par un M. Fontanier, avocat à Clermont-Ferrand. Son acte de naissance a-t-il été publié ? Nous ne croyons pas manquer à la mémoire du délicat poète en appelant l'attention des chercheurs sur sa naissance et son enfance et en souhaitant de plus amples renseignements. Th. Courtaux.

—

Famille de Mme de Chantal (LI, 780). — Dans la notice de la maison d'Espiard que donne La Chesnaye des Bois, il est dit que Louis-Philibert d'Espiard de Mâcon, mousquetaire, épousa, le 29 septembre 1744, N. de Champeaux : j'ai cherché inutilement cette demoiselle dans la notice publiée dans le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais (t. X).

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Chazet, homme de lettres (LI, 835). — Nous avons lieu de croire qu'il s'agit ici d'André-René-Polydore Alissan de Chazet, né en 1775, mort en 1844.

Chansonnier, vaudevilliste, Chazet était un royaliste fanatique, qui ne craignait pas de mêler la politique à la littérature. Le nombre de vaudevilles auxquels il collabora ou qu'il composa seul est considérable ; mais la qualité répond à la quantité. Frondeur ou boudeur, Chazet se retira sous la tente ou fit de l'opposition

au Directoire et à l'Empire jusqu'au jour où, pour éviter de mourir de faim, il consentit à encenser l'Empereur et solliciter de lui les places les plus diverses.

Cela ne l'empêcha pas, bien au contraire, de se rallier à la monarchie. C'est ainsi qu'il a mérité de figurer dans le *Dictionnaire des girouettes*.., avec tant d'autres d'ailleurs, anciens conventionnels, fonctionnaires ou généraux, qui ne consentirent jamais à servir divers gouvernements que par patriotisme !

Ubi bene, ibi patria !

GABRIEL MARCEL.

—

Clinchamp (XLIX, 838 ; L, 29, 241, 358). — Monsieur Pierre Meller demande (10 juin 1904) des renseignements sur la famille du comte Marcel de Clinchamp, marié avec Mlle du Bosq, veuve de monsieur Félix de la Seiglière.

Monsieur le comte Marcel de Clinchamp, mort depuis 10 ou 12 ans, n'a pas laissé d'enfants. Son père, Nicolas-Edouard de Clinchamp, décédé en 1886-87, était le 4e enfant de ses parents ; M. Marcel était son seul fils ; une fille survit, qui est la comtesse Foucher de Careil.

Le frère aîné de Nicolas-Edouard, monsieur le comte Jules de Clinchamp, a continué sa branche par son fils, Raoul-Jules de Clinchamp, qui a lui-même laissé un fils, Henri-Raoul, né à Saïgon (Cochinchine) le 20 mars 1878, âgé aujourd'hui de 27 ans, marié depuis 18 mois, qui résume en lui, non seulement les droits et honneurs du rameau des Clinchamp établis en Gâtinais, mais encore tous ceux des comtes de Clinchamp du Maine, dont toutes les branches sont éteintes.

Au reste, la branche établie en Gâtinais est cadette de celles du Maine. Le comte Auguste-Alexandre de Clinchamp, dernier rejeton des Clinchamp qui vécurent neuf siècles au berceau de leur race, c'est-à-dire au Maine, déclara à son lit de mort que les continuateurs immédiats des Clinchamp du Maine étaient les descendants de Claude de Clinchamp et de Suzanne de la Taille, implantés en Gâtinais, or la descendance mâle et aînée au Maine et en Gâtinais est aujourd'hui représentée dans tous ses droits et honneurs par le comte Henri-Raoul de Clinchamp. Ses armes sont les primitives des branches du Maine et du Gâtinais : *d'argent, à la bande ondée de gueules, accompagnée de six merlettes de même posées dans le sens de la bande, 3 en chef et 3 en pointe.* Supports, 2 lions, couronne de comte, devise, relativement moderne : *Noli me tangere.*

La branche normande est issue de Gauthier de Clinchamp, cadet de la branche du Maine, et est représentée, à l'heure actuelle, par un assez grand nombre de personnes.

—

Le peintre John Constable (LI, 334). — Voir étude publiée au sujet de ce peintre dans le *Magasin Pittoresque*, (volume 18, pages 137 et 138).

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

L'abbé Martial Dourneau, poète léger (LI, 781). — J'ai acquis, il y a de longues années, chez le libraire Voisin, comme pièces autographes signées, six feuillets contenant, écrites de la même main, des poésies de M. Dourneau, qui paraissent avoir été soumises à une académie ou à un concours littéraire.

La première (8 pages attachées avec une faveur rose), intitulée : *L'Insomnie*, de 100 vers, se termine par cette souscription en manière de signature : « Par M. l'abbé Dourneau, chevalier du Saint-Sépulcre. » Elle figure dans le recueil : *Mes instans* (p. 143), sensiblement modifiée et sous le titre plus complet : *L'insomnie ou l'incrédule dissuadé par lui-même.*

Dans l'imprimé, la pièce est en vers alexandrins (100 vers) ; dans le manuscrit les vers de 12 syllabes alternent irrégulièrement avec des vers de 8 syllabes. La version du manuscrit est évidemment plus ancienne. Elle est d'allure moins pesante. L'imprimé en a retenu la plupart des alexandrins.

La 2e poésie, intitulée : *Im-promptu* (sic) : *A Mlle de L** sur la peine extrême qu'elle a du tonnerre*, avec la souscription : Par M. l'abbé Dourneau, est aussi dans l'imprimé (p. 32), mais corrigée et modifiée.

La 3e, reproduite dans l'*Intermédiaire*, n'est pas dans l'imprimé et doit être inédite. Elle est aussi souscrite : Par M. l'abbé Dourneau.

En tête de cette pièce est inscrite, d'une autre écriture, cette mention : PASSABLE, ce qui donne à croire que ces poésies ont été l'objet d'un examen critique. J'estime que le goût de l'examinateur était diffi-

cile. Le rondeau : *C'est un enfant*, mérite mieux que cette note Quant à « l'imitation de vers connus » faite par Dourneau et au « refrain cité par J.-J. Rousseau », je voudrais bien faire la comparaison, mais j'aurais besoin d'une référence plus précise. UN BIBLIOPHILE CORRÉZIEN.

—

Fanfan Benoiton (XXXVIII, 556, 678). — La petite fille qui, à six ans, en 1865, créa le personnage de Fanfan-Benoiton, est à Paris en ce moment (juin 1905). Elle fait représenter au Vaudeville, qu'elle a loué à cette intention, un drame dont elle est l'auteur, avec l'acteur Séverin-Mars, Les *Rois américains*. C'est une peinture de mœurs américaines. Les princes de l'or n'y sont pas traités avec bienveillance, et l'on veut y voir — mais il n'en est rien — quelque chose du ressentiment qu'elle nourrit contre un richissime personnage de New-York dont elle a une fille. A l'âge de seize ans, cette fille devait recevoir une somme de cent cinquante mille francs, et comme les engagements n'ont pas été tenus, il en est résulté un procès, précédé d'un livre.

Ce livre est une autobiographie, à la Jean-Jacques, sans le moindre fard, publiée en Belgique, et qui a été saisie : œuvre de femme qui se venge et se soulage dans un cri. Mme Camille Clermont raconte dans ces pages sa vie étrangement romanesque.

Elle ne serait pas la fille de l'anglaise qui l'éleva, qu'elle appelait sa mère, et dont son adolescence eut beaucoup à souffrir. Après son succès d'enfant prodige il lui fut malaisé de s'implanter comme artiste : toujours Fanfan la poursuivait. Elle joua cependant à Paris, assez peu, davantage à Londres. Mais surtout elle voyagea, au hasard de liaisons qu'elle avoue en toute sincérité.

Elle a été mariée à un fonctionnaire colonial et à ce titre est allée au Tonkin.

Elle eut aussi l'occasion d'accompagner, en Russie, un journaliste, traitant de questions étrangères, M. de L., alors que celui-ci portait au tsar, les documents bulgares qui devaient révéler à Alexandre, la duplicité de M. de Bismarck. Elle est plus fière de ce rôle de confidente d'un courrier d'État que de son triomphe de Fanfan Benoiton.

Blonde, le visage plein, éclairé d'un sourire resté très jeune, elle a gardé quelque chose de l'espièglerie d'autrefois, malgré les chocs qui l'ont meurtrie.

Elle porte, à l'état-civil, le nom de Charlotte Bettler. Au théâtre, elle s'appelle Camille Clermont. Le prénom de Camille, c'est M. Sardou qui le lui a donné. Le nom de Clermont, c'est la moitié de Clermont-Tonnerre : nom du prince, son voisin de table, dans une ville d'eau, qui la baptisa ainsi.

Les *Rois américains* sont sa troisième pièce ; elle a fait jouer deux actes au théâtre des Mathurins.

Quoique peu gâtée par la majorité de la critique — qui a été bien injustement sévère — elle entend persévérer dans cette voie. — M.

Famille Grouchy (LI, 502, 582, 643, 699, 864). — La Vie du « *Dieppois* » Nicolas de Grouchy, professeur de Montaigne, et donnant son ascendance, a été publiée sous ce titre : *Etude sur Nicolas de Grouchy* (*Nicolaus Gruchius Rothomagensis*) et son *fils Timothée de Grouchy, sieur de la Rivière*, par le vicomte de Grouchy et Emile Travers. Paris 1878, Honoré Champion).

Nicolas de Grouchy a pu, pendant son séjour à Bordeaux, s'y marier et y laisser postérité : nous n'avons rien pu trouver à ce sujet ; les archives de la Ville ont été brûlées et le livre de leur savant conservateur M. Gaullieur, sur le collège de Guyenne, ne nous a rien appris, non plus que sa correspondance avec nous.

Lorsque nous avons, plus tard, écrit l'histoire de notre famille (manuscrit déposé à la Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, 1397), nous avons recherché à nouveau la descendance bordelaise de Grouchy, mais toujours en vain. Nous avons cependant rencontré notre nom, mais sans le moindre détail généalogique, *passim* dans différents comptes rendus de sociétés savantes des Charentes.

Il y a quelques années, nous avons rencontré aux archives du château de Villette près Meulan, propriété du marquis de Grouchy, (François-Jacques, père du maréchal), une lettre à lui adressée avant la Révolution, par Louis de Planterose, son beau frère, cette phrase : « *L'affaire du M. de Grouchy de Bordeaux a dû vous être fort désagréable* ». Nous n'avons pu élucider ce fait.

Donc, outre les Grouchy de Normandie dont nous descendons, il a existé dans le midi, des Grouchy sur lesquels nous serions, nous aussi, fort curieux de posséder quelques renseignements.

Il y avait encore sous Louis XIV, à Clermont en Beauvaisis et à Paris, des Grouchy se rattachant à nous et dont la dernière, Madeleine, a épousé le marquis de Chauvelin. Nous avons raconté toute cette histoire dans les Mémoires de la Société de Paris et Ile-de-France, sous ce titre : *La famille d'un intendant du duc de Saint-Simon*.

Si la personne qui recherche la généalogie des Grouchy veut bien préciser le point qui l'intéresse, nous nous ferons un plaisir de lui faciliter son travail.

Vicomte DE G.

*
* *

Lenoir, lieutenant de police (XLVII; XLVIII; L; LI; 15, 50, 254, 303, 474, 582, 702, 751. — Dans l'ouvrage intitulé *Vieux papiers, vieilles images* M. John Grand-Carteret publie la lettre de part suivante :

Vous estes priez d'assister au convoy et enterrement de Messire Jean-Charles-Joseph Le Noir, Ecuyer, conseiller du Roy en ses conseils, lieutenant particulier assesseur civil de police et criminel au Chastelet et siège Présidial de la Ville, Prévôté et Vicomté de Paris, décédé en son hôtel rue des Fossés Mont-Martre, qui se fera aujourd'huy Mardy 23e avril 1754 à six heures du soir, en l'Eglise de Saint-Eustache sa paroisse, où il sera inhumé.

Requiescat in pace.

Je vous adresse, en communication pour l'auteur de la question une empreinte du cachet des armoiries des Montmorency, alliée à la famille de Lenoir. L. S.

—

La Morphi (LI, 837). — Dans le catalogue des autographes de M. Benjamin Fillon (Charavay, 1883) l'on voit au n° 539 : « Beaufranchet d'Ayat (Louis-Charles-Antoine), bâtard, dit-on de Louis XV, maréchal de camp, chef d'état-major du camp retranché sous Paris, né à Saint-Hilaire-d'Ayat, près de Riom, en 1757, mort en 1812. C'est lui qui commanda le roulement de tambours qui couvrit la voix de Louis XVI, lorsqu'il voulut parler au peuple, étant monté sur l'échafaud. »

La note suivante figure après l'annonce de la lettre de Beaufranchet, datée de Choisy-Marat, le 12 germinal an 2e (1er avril 1794), adressée à Goupilleau (de Montaigu), membre de la Convention :

« Tandis qu'il était attaché à l'armée de la Vendée en 1793, Beaufranchet fit à Mercier du Rocher, administrateur de ce département, qui l'a consigné dans ses Mémoires, rédigés en l'an II, le récit de la mort de Louis XVI, et lui dit avoir donné aux tambours le signal du roulement qui empêcha l'ex-roi de se faire entendre. C'est donc avec raison que Santerre déclara plus tard, que l'ordre ne venait pas de lui ». DÉSIRÉ LACROIX.

*
* *

Colonne 837, ligne 37, lire Hesseltine et non Herveltine.

—

Le saule de Musset (LI, 728, 809). — Le saule qui se voit aujourd'hui auprès de la tombe de Musset, n'est pas celui qui y fut planté à la mort du poète ; je l'ai vu, en effet, changer deux fois et il y a fort longtemps que je ne suis pas allé au Père-Lachaise. Il fallait un saule à cette place puisque sur la pierre du tombeau, les fameux vers du poète avaient été inscrits ; mais les saules pleureurs se refusaient à vivre dans un terrain qui ne leur convenait pas. Probablement aussi les premiers avaient-ils été plantés dans de mauvaises conditions. C. M.

—

Famille Patras (L, 894 ; LI, 29, 753). — Merci à MM. A. S., et F. Koch. Jr pour les réponses qu'ils ont bien voulu me donner. Il me serait agréable de savoir si d'autres personnages marquants ont porté le nom de Patras, et, le cas échéant, quelles étaient leurs armoiries. Malgré toutes mes recherches, il m'a été impossible de rencontrer l'ouvrage suivant : « Maignien. Abraham Patras, gouverneur-général des Indes Néerlandaises et sa famille ; notes biographiques et généalogiques. Grenoble, Baratier, 1892, in-8 ». On m'informe que l'imprimerie Baratier n'existe plus à Grenoble. J'ai vu l'ouvrage en question coté : deux francs, dans un catalogue. Avis à qui peut me le procurer. A. H.

—

Armoiries de familles de Guyenne (LI, 779, 867). — *Mégret de Belligny*. — Je trouve une famille Meigret

portant *d'azur, à trois besants d'argent, au chef d'or, chargé d'une tête de lion arrachée de gueules.*

Géliot-Palliot. *La parfaicte science des Armoiries*, édit. 1660, pag. 148, lig. 18.

Puis une famille Mégret d'Estigny alias d'Etigny ou Meigret d'Etigny, en Lyonnais et en Bourbonnais portant les mêmes armoiries que ci-dessus.

Jouffroy d'Eschavannes. *Armorial Universel*, édit. pag. 292. 2 col.

Mégret alias *Meigret*. Seigneurs du Fraigne-des-Gazons, de la cour de Chapeaux, de la Cave, de la Motte, de Charmois, du Pouget. Originaires de Lyon. Paris et Bourbonnais.

Châtellenies de Moulins, de Belleperche.

Alliances, Feydeau, Ferreau.

Arch. de l'Allier, Arm. de la Gén. de Moulins, Les Lyonnais dignes de Mémoire, Armorial du Lyonnais, Forez et Beaujolais, Tableaux Chronologiques, Mêmes armoiries que ci-dessus.

Quelquefois les armes de cette famille se trouvent avec les besants sans chef.

Comte de Soultrait. *Armorial du Bourbonnais*, édit. 1890, tome II, pag. 95.

Je ne trouve absolument rien sur la famille de Maurice de Sentout, figurant à l'Assemblée de la noblesse de B... (qu'est-ce que ce B.) en 1789.

Mellet de Bonas, en Guyenne porte : *d'azur, aux trois ruches d'or.*

Jouffroy d'Eschavannes *Armorial Universel*, édit, 1848.

Mellet de Réjaumont doit être pour Melet de Rochemont : *d'azur, au cerf passant d'or, onglé et sommé de gueules*, couronne de comte. Supports : Deux anges.

M. O'Gilvy. *Dictionnaire de Guyenne et Gascogne*, édit. 1859, tom. II, pag. 74 et suivantes.

Marsoulier de Montant pour Marsolier de Montau, je trouve Jean-François Marsolier de Montau, chev. sgr de la Tour de la Rousselle ?

M. O'Gilvy. *Dictionnaire de Guyenne et de Gascogne*, édit. 1859, tom. I, pag. 207, tom. III, pag. 222.

Martin de la Colonie.— Je trouve une famille Martin (en Gascogne) portant : *écartelé au 1 et 4 d'argent, au lion de gueules, au 2 et 3 de gueules, à une meule de moulin d'argent.* Est-ce la même famille ?

Géliot-Palliot. *La Vraye et Parfaicte science des Armoiries*, etc. édit. 1660 pag. 96, lign. 18.

Les familles du nom de Martin sont très nombreuses. Voir à ce sujet pour les Armoiries : Jouffroy d'Eschavannes. *Armorial Général. Annuaire Héraldique Universel*, 1899-1900. La Chesnaye des Bois. édit. 1775, tome 9, pag. 575-576.

Marcotte de Quivières. — Je trouve une famille Marcotte.... (tout court et en Artois) qui porte : *d'or, à trois pals de sable ; au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent.* Un point, c'est tout.

Jouffroy d'Eschavannes *Armorial Universel*, 1848.

Matha. — Je ne trouve point la famille Matha, mais Dame Jeanne de Montpezat, dame de Mathas, qui fait une dotation de certains biens en faveur de noble don Jean de Montpezat par contrat du 2 août 1555, passé devant Dazar, notaire à Dolmayrac. Montpezat est en Agenais, Mathas ne doit pas en être loin, je suppose. O' Gilvy. *Dictionnaire de Guyenne et Gascogne.*

Je trouve une autre famille *Mata* sans plus ample désignation : *d'or, à la croix de gueules cantonnée de quatre lions d'azur.*

Géliot-Palliot. *La Parfaicte Science des Armoiries*, édit. 1660, pag. 123, lig. 7.

Il y a une famille Matas (en Espagne) qui porte *écartelé au 1 et 4 d'argent, à la demi-fleur de lys d'azur, issante de la ligne du parti, au 2 et 3 d'or, au rameau de sinople, fleuri de gueules.*

Jouffroy d'Eschavannes. *Armorial Universel.*

Si j'avais plus de renseignements, peut-être trouverais-je mieux.

H. F. S. V.

*
* *

Marcotte de Quivières, de Sainte-Marie, de Beauval, originaire d'Artois, porte : *d'or, à 3 pals de sable ; au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent* (*Bulletin héraldique* 1887, 661). Alliances : de Salvaing de Boissieu (1823), de Martel (1851), Damblat (....) Dutey-Harispe (1863), Nivière (1865), de Montholon (1873), Keller (1886), Daras (1887), de Cahouet (1892), Barry, Eybard (1898), de Marcillac (1899), Neveu-Lemaire (1902), Hurault (1903), etc.

Du nom de Marcotte, il y a eu un secrétaire du roi dans la chancellerie d'Artois, en 1712, mais il portait des armoiries

différentes de celles qui précèdent, et il paraît que sa postérité soit tombée en quenouille en 1768 (Fernay *La Chancellerie d'Artois*, p. 294).

Marsoulier de Montant. L'*Intermédiaire* (XLVIII, 587) a décrit le sceau de J. F. de Marsoulier : *parti au 1er d'azur, à 2 pierriers d'argent, en pal : au 2e coupé (a) trois pals et une fasce (b) d'or, au lion de....* en remarquant qu'il y a analogie entre le 1er et le blason de la famille de Montault de Navailles. G. P. Le Lieur d'Avost.

*
* *

Marcotte de Quivières, en Artois, porte : *d'or, à trois pals de sable ; au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent.* (*Armorial Français*, 1894). D'autre part, l'*Annuaire Héraldique universel*, donne à cette famille : *d'argent, au lion de sable, armé et lampassé de sable*, et pour origine la Picardie.

André de Matha, en Languedoc, porte : *d'or, à la croix de gueules, cantonnée de quatre lions d'azur.* Cimier : un lion issant d'azur, *Armorial général*, de Rietstap.

Mégret, famille originaire de Picardie, répandue en Bourgogne et Béarn. La branche ainée de Devise porte : *Parti : au 1 d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même : au 2 d'azur, à trois besants d'argent, et au chef d'or, chargé d'une tête de lion arrachée de gueules* (Mégret). Celle de Sérilly d'Etigny porte : *Parti : au 1* de Mégret ; *au 2 d'argent, à la bande d'azur, chargée de trois étoiles d'or.* Magny donne : *Ecartelé : au 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles renversées du même ; au 2 de* Mégret ; *au 3 d'azur, à la bande d'argent chargée de trois étoiles de sable.* Devise : Megret partout, c'est mon étoile.

Mellet en Languedoc porte : *Parti : au 1 d'azur, à trois ruches d'argent* (Mellet de Guyenne) ; *au 2 d'azur, au lion d'argent, armé, lampassé et couronné de gueules* (Fayolle). Devise : Speculo et melle (Rietstap). P. le J.

—

Ordre de Malte — (T.G. 553 ; LI, 812, 855). — Il y a actuellement deux ordres de Malte l'un catholique, continuation de l'Ordre souverain, l'autre protestant, fondé en 1810 par le roi de Prusse, avec les vestiges de l'ancien Prieuré de Brandebourg. La croix est la même, seulement les fleurs de lys des angles sont remplacées, dans l'Ordre prussien, par des aigles noires. Naturellement, il n'y a pas de rapports officiels entre ces deux ordres, qui tous deux se recrutent dans la meilleure noblesse, mais les rapports individuels sont toujours marqués au coin de la plus parfaite courtoisie. Il n'est pas inutile de rappeler, à ce propos, un curieux épisode de la guerre de 1870 rapporté par M. de la Brière dans un de ses ouvrages (1) : pendant la guerre, le comte Chandon de Briailles entretenait à ses frais, dans la ville d'Epernay, une ambulance de six cents lits ; les Allemands s'emparent de la ville et de l'ambulance, et M. de Briailles est évincé ; il a alors l'idée de revêtir ses insignes de chevalier de Malte, et aussitôt les Allemands lui rendent les honneurs, le laissent libre de continuer son charitable office, et montrent pour sa personne un respect empressé. On voit par là quel est le prestige de cette croix.

L'Ordre de Malte est établi à Rome, dans le beau palais de la Via Condotti, où résident le grand-maître et les principaux dignitaires, c'est *le couvent* ; il possède aussi, sur l'Aventin, la villa du *Priorato*, ancienne résidence du Grand-Prieur de Rome, et que connaissent bien les touristes qui vont y admirer une des plus belles vues qu'on puisse avoir sur la Ville éternelle. C'est là qu'est la superbe chapelle capitulaire, remplie de tombeaux de chevaliers, là aussi qu'est remisé l'immense matériel d'ambulances pour les blessés de terre et de mer, créé et organisé par l'Ordre, et qui peut fonctionner du jour au lendemain.

L'Ordre de Malte comprend aujourd'hui comme autrefois des membres profès et non profès. Les chevaliers profès seuls peuvent être titulaire des bailliages et des commanderies encore existants en Italie et en Autriche.

Les membres non profès sont : les chevaliers d'honneur et de dévotion qui font les mêmes preuves de noblesse que les chevaliers profès, les chevaliers de grâce, magistrale qui peuvent être dispensés par l'autorité du Grand-maître des preuves rigoureuses, et enfin les donats ou demi-croix, nommés pour services rendus à l'ordre, et qui ne sont astreints à aucune preuve de noblesse.

Les membres non profès se sont réunis

(1) *L'Ordre de Malte.*

en association, dans les pays catholiques, pour s'occuper d'œuvres de bienfaisance; ainsi il y a une association des chevaliers silésiens, une association des chevaliers westphaliens, des chevaliers espagnols, des chevaliers portugais, etc. Il existe aussi une association des chevaliers français, fondée, il y a peu d'années, sous la présidence du regretté duc de Sabran ; celle-ci vit discrètement, et en attendant qu'elle puisse réaliser ses espérances de fonder un hôpital, et de s'associer à la société des ambulances, elle a du moins créé à Montmartre, à l'ombre de la basilique, où elle possède la chapelle de Saint-Jean, un dispensaire qui rend d'immenses services aux pauvres du quartier.

Car l'Ordre de Malte, ne pouvant plus guerroyer contre le Turc est redevenu simplement hospitalier comme en ses commencements. Il a fondé et dessert, par ses chevaliers, des hôpitaux : en Terre Sainte, près de Jérusalem ; à Milan ; à Naples ; à Trebnitz ; à Rybnik ; à Kunzendorf ; à Breslaw ; à Friedland ; à Schurgast et à Reichtal.

Le prince Grand-Maître Ceschi à Santa Croce, mort au commencement de cette année était un diplomate de premier ordre; lors de l'annexion de Rome au royaume d'Italie, il se trouva dans la position la plus délicate, entre le pape, protecteur né de l'Ordre et qui lui avait donné asile dans ses Etats, et le roi d'Italie qui pouvait d'un trait de plume supprimer ses commanderies dans le royaume ; mais il sut si heureusement sauvegarder la situation, que Pie IX, Léon XIII et Pie X ne cessèrent de lui témoigner la plus paternelle affection, et le roi d'Italie, la plus parfaite bienveillance. Bien plus, le roi Victor-Emmanuel II avait demandé, alors qu'il était prince de Naples, à être affilié à l'Ordre ; il reçut la Grand'croix, et se fait honneur d'en porter les insignes.

Le Grand-Maître actuel est le prince de Thun-Hohenstein, élu à l'unanimité. Entre ses mains, l'Ordre est assuré de conserver ses traditions et son prestige.

HERALD.

—

L'ordre du Saint-Sépulcre (LI, 784). — Cet ordre que l'on dit avoir été fondé par Godefroy de Bouillon, a subi, depuis lors, bien des vicissitudes ; d'abord religieux et militaire, jusqu'à la prise de Jérusalem par les Musulmans en 1187, il ne fut plus ensuite qu'un simple ordre équestre et son histoire reste assez confuse jnsqu'à la fin du xve siècle, où elle devient plus précise.

Alexandre VI, en effet, dans le but d'encourager les pèlerinages aux Lieux-Saints, réorganisa, on pourrait dire fonda, l'Ordre du Saint-Sépulcre dont il se déclara Grand-Maître, en déléguant au Père gardien de la Terre-Sainte le pouvoir de créer des chevaliers. Ces chevaliers créés par un moine, moyennant une modique rétribution, n'avaient que peu de prestige, et leur croix était en quelque sorte une croix de dévotion ou le souvenir d'un pèlerinage à Jérusalem.

Pie IX résolut de donner plus d'éclat à cet ordre ancien, et en 1868, conféra au Patriarche de Jérusalem, la Grande-Maîtrise effective, en le réorganisant complètement. Jusque-là, il n'y avait eu qu'une seule classe de chevaliers, Pie IX décida qu'il y en aurait trois : Grand'croix, commandeur et simple chevalier.

L'ordre du Saint-Sépulcre, tel qu'il existe actuellement, est donc un ordre pontifical, mais on peut dire que c'est le dernier des ordres pontificaux, puisqu'il n'est pas conféré directement par le Souverain Pontife. Il suffit, pour en faire partie, d'être bon catholique, d'appartenir à une famille honorable, et de verser, à titre de droits de chancellerie, une somme qui varie suivant l'importance du grade, laquelle somme est destinée à soutenir l'œuvre éminemment utile des écoles d'Orient. Aucune preuve de noblesse n'est exigée. L'insigne se compose d'une croix potencée, dite de Jérusalem, cantonnée de quatre autres croix non potencées, le tout en émail rouge. Le ruban est noir.

Il est bien évident que c'est dans un but politique facile à deviner, que l'empereur Guillaume a accepté ces insignes conférés par un simple prélat. Mais ce prélat étant le patriarche de Jérusalem, et l'ordre étant un ordre pontifical, l'empereur se fait bien venir ainsi des chrétiens d'Orient et du Souverain Pontife. HÉRALD.

*
* *

Le comte Alphonse Couret doit publier prochainement à son domicile, 6, rue du Dévidet, Orléans, une *Notice historique* des plus complètes *sur l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem*. La table des matiè-

res de ce volume a été publiée à la page 368 de l'*Annuaire du Conseil Héraldique* de 1905. TH. COURTAUX.

—

Croix hosannière (XXXVI ; XXXVIII ; LI, 812). — Une croix hosannière, qui s'élevait dans l'ancien cimetière de Nieuil-le-Virouil (Charente-Inférieure), subsiste sur la place qu'est devenu le cimetière. B.-F.

—

Visage de léopard (LI, 560). — On ne doit pas blasonner des visages de léopard. La Thaumassière a-t-il voulu indiquer par cette expression que les têtes de léopard étaient posées de face ? En ce cas, c'est une superfétation ; la seule position des têtes de léopard est d'être vues de face, et c'est ce qui les distingue des têtes de lion qui sont toujours de profil.

P. le J.

—

M. Paul Ollendorff et l'académicien curieux (LI, 834). — La lettre de M. Ollendorff me fut adressée quand j'étais rédacteur à l'*Evénement*, et je la publiais dans une des chroniques que je signais de mon pseudonyme « Un Bourgeois de Paris », il y a une quinzaine d'années.

Le candidat qui échoua à cause de ce titre, c'est M. Droz, l'auteur de *Monsieur, Madame et Bébé*

Quant à l'académicien curieux, je laisse, pour le moment, à M. Ollendorff le soin de compléter son indiscrétion.

JEAN-BERNARD.

—

Le pseudonyme Volpi (LI, 841). — Du *Larousse* :

Enfin, les *Amours de Pie IX* (1884 in-8°) publiés sous le pseudonyme de A. Volpi, ouvrage aussi absurde qu'ignoble, le firent condamner envers le comte Mastaï, héritier du pape défunt, à soixante mille francs de dommages-intérêts et à l'insertion du jugement dans soixante journaux. Ayant prétendu, pour se disculper, que le pseudonyme de Volpi cachait un chroniqueur du *Figaro*, M. G. Moynet, il reçut un démenti formel de celui-ci qui, de plus, l'ayant rencontré, lui administra une volée de coups de canne.

M. Léo Taxil, après avoir porté plainte contre son agresseur en police correctionnelle, eut la prudence de se désister.

Dans une lettre adressée à un journal, M. Léo Taxil, s'exprimait ainsi en 1891 :

Je ne comprends vraiment pas l'obstination de plusieurs de mes confrères à m'attribuer la paternité de ce roman. J'ai de tout temps, et à maintes reprises, déclaré, que je n'en suis pas l'auteur.

Jamais cet ouvrage n'a paru sous mon nom ni sous le pseudonyme que j'ai adopté : il a toujours été signé C-S. Volpi. L'auteur, M. Georges Moynet — dont le nom a été donné pour la première fois au commencement de l'année 1885, dans une chronique du *XIX° siècle*, l'a fait rééditer il y a trois ans à peine; et comme ce roman est encore actuellement en vente, c'est me porter un préjudice moral considérable en continuant, après tant de démentis publics de ma part, à me représenter comme le rédacteur de cette œuvre, à laquelle je suis totalement étranger.

La collection de mes ouvrages anti-cléricaux, que j'ai publiquement rétractés le 23 juillet 1885, et que je n'ai jamais laissé réimprimer, me cause déjà assez de regrets sans qu'il soit nécessaire d'y ajouter des publications émanant d'autres auteurs.

Veuillez agréez... LÉO TAXIL.

Depuis cette lettre, M. Léo Taxil est rentré dans le sein de la Libre-pensée en dévoilant les mystifications dont sa prétendue conversion avait été le moyen.

—

Vers à retrouver « Par une telle nuit... » ; (XLIX, L). — Ce n'est ni au Gymnase, ni à l'Odéon, ni au Vaudeville qu'il faut aller chercher la pièce où figurent ces vers, mais à l'ancien Théâtre lyrique, et dans l'opéra trop méconnu de Berlioz : *Les Troyens*.

Par une telle nuit, chantait Enée,

Par une telle nuit, fou d'ivresse et de joie.
Troïlus vint attendre au pied des murs de Troie,
La Belle Cressida.

et Didon répondait :

Par une telle nuit, le front ceint de Cytise,
Votre mère Vénus suivit le bel Anchise
Aux bosquets de l'Ida.

Quant au nom de l'auteur du livret, M. C. le trouvera facilement en ouvrant la partition... si toutefois M. C. y pense encore depuis un an que la question est posée. DONAU.

—

Inhumations hors des cimetières (XLVIII ; XLIX ; L ; LI, 89, 203, 376, 427, 663, 764). — A Saint-Quentin-de-la-Roche, commune de Tassilly (Calvados), sur un rocher anciennement désigné sous le nom de la Brèche-au-Diable, M. Fouquet-Dulomboy a élevé le tombeau de sa femme, l'actrice Marie Joly.

A. S.. E.

Etudes sur les Confréries (LI, 505). — Il a été publié un nombre immense de monographies sur des villages et des villes grandes ou petites ; il est rare que ces monographies ne contiennent pas un chapitre sur la ou les confréries de la localité, car jadis il y en avait partout.

D'autre part, il a été publié des études spéciales à des confréries : Victor-Ernest Veuclin : *Histoire des Confréries funéraires dites « Charités » en Normandie* (1869) — Léon Maitre : *Les Confréries bretonnes, leur origine, leur rôle, leurs usages et leur influence sur les mœurs au moyen-âge* (1876) — *Instructions pour la confrairie des Pellerins du Mont Saint-Michel, érigée en paroisse de Saint Nicaise de Rouen. Ensemble les statuts et ordonnances de la dite Confrairie, avec la bulle des indulgences accordées aux pellerins du Mont Saint-Michel par N. S. P. L. P. Innocent X. Rouen 1668* (Réimpression moderne). On pourrait en citer beaucoup d'autres. Voir aussi les indications déjà fournies dans l'*Intermédiaire* (LI, 182, 241, 348, 468) sur les confréries de Charité, qui rentrent dans la question posée. B.-F.

—

« **Morts jeunes** » (LI, 840). — Ce sont les anciens qui pensaient que les dieux rappelaient à eux, avant les atteintes de l'âge mûr et les souillures de la vie, les éphèbes et les vierges enlevées à la vie. Le paganisme antique voyait dans ces morts prématurées d'êtres d'élite, un bienfait de la divinité.

Il y a quelques années, un poète anglais, Cranmer Byng, écrivait encore sur la mort d'un poète :

... ne le pleurez pas.
Amis, essuyez vos larmes versées.
Parmi les pavots des Champs Elysées,
Qu'à jamais en paix pose son front las !

Mais pleurez les chants inconnus des cieux,
Les mots que n'a point dits sa bouche élue.
Lui, d'un signe ami la mort le salue ;
Celui qui meurt jeune est aimé des dieux.
(Trad. Marc Legrand).

Et la même idée, la même explication d'un trépas inopiné n'a-t-elle point passé dans les âmes chrétiennes ? Qui n'a entendu consoler une mère en deuil par cette phrase : « Ne pleurez pas. C'est un ange qui est retourné au ciel. »

AGATHON.

***

On a bien fait de renvoyer Ajy à la collection de l'*Intermédiaire*, car la question qu'il pose y a été savamment étudice. On a cité Menandre et Plutarque, et l'histoire de Cléobis et Biton.

On n'a pas cité Plaute. Or, Plaute dit, presque dans les mêmes termes que Musset :

Quem Dî diligunt
Adolescens moritur
(*Les Bacchis*, act. IV, sc. 7).

C'est Chrysale qui s'exprime ainsi, parlant à Nicobulus, le père de son maître. Et il dit pourquoi l'on est heureux de mourir jeune, car il ajoute :

...dum valet, sentit, sapit.

Je chercherai ici une petite querelle à mon ami Laurent Tailhade. Dans la traduction, si intéressante, qu'il vient de publier des Bacchis, chez Flammarion (*Trois comédies de Plaute*), il interprète ce passage : « Les dieux aiment celui qui meurt adolescent, vigoureux, *intuitif et sage* ». Croit-il vraiment que ce Scapin de Chrysale soit philosophe à ce point, et prenne ainsi les mots au figuré ? Il doit les prendre au sens le plus terre à terre ; il doit vouloir dire : Il est aimé des dieux, c'est-à-dire il a de la chance, celui qui meurt jeune, n'ayant perdu ni la santé, ni le toucher, ni le goût. Le goût surtout, et la remarque devait être plaisante, faite par le valet bernant Nicobulus, le menaçant de la mort de son fils, au moment que celui-ci, de l'autre côté de la porte, se goberge avec sa maitresse. H. M.

—

« **Le salon de Mme Truphot** » (LI, 505, 815). Un critique ayant présenté M. Laurent Tailhade comme l'un des deux auteurs du livre, M. Kolney proteste contre cette *légende* et ce *canard ;* M. Tailhade proteste de son côté contre la *perfidie intéressée* de cette hypothese.

Voilà de bien gros mots pour démentir un bruit qui a été répandu... par M. Tailhade lui-même.

On lit, en effet, à la première page d'une traduction publiée par M. Tailhade en 1902, l'annonce suivante : « Pour paraître prochainement dans la Bibliothèque Charpentier à 3 fr. 50 le volume : LAURENT TAILHADE ET FERNAND DE COLNET, *Le salon de Mme Pruveau*, roman ».

L'ouvrage n'a pas paru chez Fasquelle, M. Fernand Pochon qui signait « de Colnet » signe maintenant « Kolney », et Mme Pruveau est devenue Mme Truphot; mais il s'agit bien du même roman.

—

« C'est ainsi qu'en partant, je vous fais mes adieux » (LI, 840). — La réponse n'est pas difficile à donner puisqu'elle se trouve dans l'*Esprit des autres*. C'est un vers du *Thésée*, de Quinault, musique de Lulli, acte V, scène VI. Comme dit Ed. Fournier, c'est un vers tragique dans l'opéra, tandis qu'il est toujours lancé, au moins sur un ton de comédie. E. G.

Même réponse : Nor.

—

Isarn (LI, 777). — La plaquette mentionnée au n° 956 du Catalogue-Monmerqué a été adjugée 28 francs au libraire Potié chargé de la vente. Le questionneur pourrait peut-être savoir ce qu'elle est devenue en s'adressant à MM. Emile Paul et Cie, successeurs médiats de M. Potié.

Paul Pinson.

—

« Aux frais de la princesse » (LI, 506, 691, 765, 882). — Je remercie M. A. S..e... d'avoir bien voulu rétablir l'exactitude des faits ; j'étais absent et ne pouvais par conséquent répondre, en citant les sources qu'a si justement indiquées notre collaborateur. Mais il est indéniable que le propos fut attribué à Mme Flocon et à d'autres « dames » du Gouvernement provisoire, et même à des amies du « marquis » Armand Marrast. Les Tuileries et le Luxembourg étaient chaque jour criblés d'épigrammes ; et, parmi les contempteurs du pouvoir nouveau, figuraient, au premier rang, Rovigo, Besselièvre et surtout Villemessant, dans la *Chronique de Paris*, une de ses créations récentes, journal d'opposition, de mauvaise foi, je le veux bien, mais si amusant ! Paul Edmond.

—

Charabia (LI, 150, 213, 317, 423).— Tout d'abord, et comme Candide à qui j'adresse toutes mes excuses pour lui répondre aussi tardivement, je crois le mot relativement récent. Il a un peu plus d'une soixantaine d'années — on le verra tout à l'heure — mais je serais surpris qu'il remontât plus haut que le commencement du XIXe siècle.

Voici, en tous cas, classés par ordre chronologique, les principaux ouvrages consultés par moi à l'intention de Candide et où j'ai cherché, sans le pouvoir rencontrer, ce mot *Charabia* :

1692. Caillères : *Mots à la mode.*
1704. Trévoux : *Dictionnaire.*
1710. Richelet : *Dictionnaire.*
1731. *Diction. néologique.*
1750. Leroux : *Dict. comique.*
1751. *Dict. portatif des proverbes français et des façons de parler comiques, burlesques et familières.*
An VII. Jauffret : *Dict. étym. de la langue française.*
1801. Mercier : *Néologie.*
1808. Dhautel : *Dict. du bas langage.*
1821. Pougens : *Archéologie française.*
1822. Béronie : *Dict. du patois du Bas-Limousin.*
1826. Caillot : *Nouveau Dict. proverbial, satirique et burlesque.*
1828. Nodier : *Onomatopées.*
1829. Roquefort : *Dict. étymologique.*
1835. *Dict. critique et raisonné du langage vicieux.*
1845. Gary. *Dict. patois-français à l'usage du département du Tarn.*
1848. Wey : *Histoire du langage en France.*
1850. Couzinié : *Dict. de la langue romano-castraise.*
1856. Génin : *Récréations philologiques.*
1856. Michel : *Dict. d'argot.*
1859. *Vocabulaire du Haut-Maine.*
1861. Mège : *Souvenirs de la langue d'Auvergne.*
1863. Littré : *Hist. de la langue française.*
1870. Agnel : *De l'influence du langage populaire.*
1876. Rozan : *A travers les mots.*
1876. Nisard : *Parisianismes.*
1877. Darmesteter : *De la création de mots nouveaux.*
1878. Rigaud. *Dict. du jargon parisien.*
1880. Delboulle : *Matériaux pour servir à l'historique du français.*
1882. Robin et Le Prévost : *Dict. du patois normand.*
1889. — Brachet : *Dict. du patois savoyard.*
1891. Pavot : *Etymologies dites inconnues.*
1893. Martellière : *Glossaire du Vendômois.*
1897. Roger Alexandre : *Musée de la Conversation.*
1898. Thomas : *Essais de Philologie française.*
1902. Thomas : *Mélanges d'étymologie française.*

De ce que notre mot *charabia* ne se

rencontre dans aucun des onze premiers ouvrages cités, il est permis d'inférer qu'il n'a été en usage que dans les premières années du XIXe siècle.

Il apparaît pour la première fois, je le crois du moins, dans le *Dictionnaire wallon-français* de Remacle, dont la première édition parut en 1823 (1). Charabia, dit Remacle, « cacophonie, voix, instruments discordants ». Sur la question d'étymologie, Remacle est muet. En 1841, Pierquin de Gembloux dans son *Histoire des patois*, est amené à parler de notre mot qui, selon lui, serait d'origine arabe et viendrait de *scharakiah*, ville d'Arabie qui donna son nom aux Sarrazins. L'année suivante paraissait un *Vocabulaire du Berry et de quelques cantons voisins*. L'auteur, qui signe : « Un amateur du vieux langage » enregistre *charabiat* (sic) avec cette définition : « barbouilleur, homme qui ne se fait pas comprendre. »

Dans le *Glossaire du Patois picard* (1851) l'abbé Corblet qui avait peut-être sous les yeux le Dictionnaire de Remacle, écrit : « Charabia : qui prononce mal, qui *wallonne* ».

Jaubert (*Glossaire du Centre de la France* 1855) écrit aussi *charabiat* et dit : baragouineur, homme qui ne se fait pas comprendre, qui parle un patois étranger à la localité.

Il enregistre même un verbe *charabiater*, parler charabiat, et renvoie à *baragouin* qui, entre parenthèses, ne se trouve pas dans son Glossaire. D'étymologie, aucune.

Nisard, en revanche, dans ses *Curiosités de l'étymologie française* (1863) va nous en fournir une. Voici ce qu'il dit (p. 167) :

Je serais bien obligé à qui me produirait un exemple de ce mot (charabia) dans la langue que parlaient nos pères il y a sept ou huit cents ans. Pour moi, j'ai perdu mon temps et ma peine à le chercher. Cependant, ce mot ou plutôt celui dont il dérive est très ancien. Mais disons auparavant ce qu'il signifie. C'est d'abord cette espèce de baragouin qui se rencontre plus particulièrement dans la bouche des Auvergnats ; c'est ensuite et par extension, toute personne qui parle un langage bizarre ou inintelligible. Ainsi, au jugement du peuple de Paris, tout nouveau débarqué de sa province parle plus ou moins charabia.

L'expression *arabiois* ou *arrabiant*, c'est-à-dire d'Arabie, pourrait bien être la racine de ce mot. On lit dans le Roman de Flore et Jehanne, manuscrit cité par Lacurne : « Reube de soie ki fut bendée de fin or arabiois ». Et, dans le Roman d'Alexandre :

En une balancetes d'or fin arrabiant
A mis l'oel Aristotes, quant ot fait son ta-
[lant...
Et ota quatre clous d'or fin arrabiant
Sur le fer attachié au confanon pendant.

Ajoutez l'aspiration *ch*, c'est-à-dire prononcez ce mot comme les Arabes le prononcent eux-mêmes et vous aurez *charabiois*, d'où *charabia*.

Pendant que les Français guerroyaient en Terre Sainte ou plutôt pendant que nos compatriotes des pays méridionaux étaient sous la domination des Arabes, il n'est pas impossible, il n'est pas non plus invraisemblable qu'ils aient contracté, à force de l'entendre, cette prononciation aspirée. On disait et l'on dit encore, sans doute par tradition, d'un homme qui bredouille ou qui ne peut se faire entendre : *Il parle arabe*.

Irbougua hucha Nassardin ;
Si li a dit en son latin.
C'est-à-dire en arabech...

(Machant. *Prise d'Atexandrie*, manuscrit cité par La Curne). On a pu dire aussi parler charabia par opposition à *parler chrétien*... »

De Nisard nous passons à Delvau qui, dans son *Dictionnaire de la langue verte*, (1867) se contente de dire, Charabia : patois de l'Auvergne. Pour M. Favre, (*Glossaire du Poitou* 1868) *Charabiat* signifie tout à la fois baragouineur et langage qu'on ne comprend pas.

Jonain, dans son *Dictionnaire du patois saintongeais* (1869) définit le charabia un patois peu intelligible, un baragouin, et il ajoute : « De même que *baragouin* est le breton *baragwin*, pain, vin, non compris des gens à qui on le demande, nous soupçon nous fort *charabia* d'être la prononciation auvergnate et limousine des mots *sera beau*, mal entendus et tournés en raillerie, ou bien une allusion à ces *maschcrabes*, comme dit Rabelais. »

Rigaud (*Dictionnaire d'argot moderne* 1888) écrit : Charabia : auvergnat, charbonnier, porteur d'eau. C'est le langage de l'Auvergnat pris pour l'auvergnat lui-même.

(1) Je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de pouvoir remercier MM. Angenot, Boghaerst et Argelès des communications qu'ils ont eu l'amabilité de me faire à propos de cet ouvrage.

Dans Delesalle, (*Dict. Argot-Français*, 1896) parler charabia, c'est parler auvergnat, patois.

Le *Diction. analogique et étymologique des idiômes méridionaux* par Boucoiran (1898) dit : charabia, baragouin, emploi abusif du *ch* attribué aux Auvergnats. Etymologie : *char abia*, char fourvoyé (?) : *cha ira bia*, cela ira bien.

Pour M. Timmermans (*Diction. étym. de mille et une expressions* (1903) *charabia*, parler *charabia*, c'est s'exprimer en auvergnat, en patois ; au sens propre, parler si bruyamment qu'on en a la tête bouleversée.

Le marché aux chevaux, ajoute Timmermans, se nomme en lyonnais *charabarat*, en provençal *charabiat*, *sarabiat*. (Je crois plutôt que *charabarat*, marché aux chevaux, viendrait plus logiquement du provençal *char*, caqueter, et de *barat*, tromperie La rouerie des maquignons est proverbiale).

Pour Littré, *charabia* est un terme populaire désignant le patois des auvergnats, et, par extension, tout autre parler qu'on ne comprend pas. Quelquefois, l'homme lui-même. Dans son *Supplément*, Littré reproduit cette étymologie de M. Dozy : « De l'espagnol *algarabia*, *algaravia*, baragouin, galimatias ; portugais, *algravia*, *arabia*, même sens ; l'arabe *alarabiga*, la langue arabe qui semblait à ceux qui ne la comprenaient pas, un galimatias, un bruit confus.

Dans le *Dictionnaire Général* d'Hatzfeld, Darmesteter et Thomas, charabia est emprunté de l'espagnol *algarabia*, proprement la langue arabe, puis, par extension, toute manière de parler inintelligible. Le mot espagnol est la transcription de l'arabe *al arabia* (avec *a* aspiré) la langue arabe. Dans Larousse, également de l'espagnol *algarabia*. Toubin voit dans *charabia* le préfixe péjoratif *cha* ou *ca* et le sanscrit *lab*, parler.

J'aurai, je pense, noté toutes les étymologies proposées jusqu'ici quand j'aurai rappelé celles données récemment par l'*Intermédiaire*. La première de « M. Pharaon, orientaliste » pour qui charabia viendrait des deux mots arabes *chara*, achat et *bia*, vente. La seconde, du collabo A. S... qui parle du blason de la ville de Saint-Flour. La troisième, de Candide qui voit dans charabia *el harabiga*, la langue arabe que nos soldats ne comprenaient point, une importation due à nos troupes qui ont combattu ou tenu garnison en Algérie. Celle enfin de M. P. Argelès pour qui charabia sent si bien son fruit qu'il ne peut être né qu'en Auvergne.

Résumons maintenant les opinions.

Si nous ne retenons point les explications de MM. Timmermans, Toubin et A. S... qui, à notre avis, ne sauraient être probantes, nous voyons que sur quinze linguistes ou lexicographes consultés, quatre tiennent pour une origine arabe ; trois pour une dérivation de l'espagnol et que les autres, c'est-à-dire la majorité, voient ou semblent voir dans *charabia* un mot sentant son terroir « à plein nez », si j'ose m'exprimer ainsi.

A mon avis, comme de l'avis de Candide, *charabia* s'entendait, dans le principe, de tout langage inintelligible, de toute prononciation défectueuse, et non pas du patois auvergnat en particulier. Au surplus, Remacle, l'auteur du *Vocabulaire du Berry*, l'abbé Corblet et le comte Jaubert sont là pour nous donner raison. Je me rappelle parfaitement qu'en ma prime jeunesse, si je racontais une histoire quelconque avec une volubilité telle que mon récit en devenait incompréhensible, ma mère m'arrêtait en me disant : Je ne comprends rien à ton charabia.

Parler charabia a dû tout d'abord, je le répète, avoir le sens de prononcer mal, parler à la manière des wallons ou des auvergnats. Et comme ces derniers, de tempérament assez nomade, se sont volontiers répandus dans les grandes villes où ils venaient chercher fortune, leur prononciation bizarre attira l'attention. La malignité publique eut vite fait de remarquer leur parler bizarre et *charabia* devint synonyme de tout langage vicieux, de toute prononciation défectueuse où le *ch* dominait ; par extension, le mot s'appliqua à l'auvergnat, au charbonnier, au porteur d'eau.

Je suis loin de contester tout ce que peut avoir de séduisant les deux étymologies par l'arabe et l'espagnol, étymologies qui, semble-t il, se pourraient confondre en une seule, mais je ne crois pas qu'il faille voir dans l'espagnol ou dans l'arabe un mot qui, encore un coup, sent trop le terroir. Il convient d'ailleurs de remar

quer que l'emploi de *charabia* — je l'ai montré tout à l'heure — existait avant 1830.

Il n'est pas cependant inadmissible d'admettre que le mot arabe, entendu, répété puis importé par nos soldats, ait pu contribuer à répandre en France notre terme indigène.

Voici les plus anciens exemples qu'il m'a été donné de recueillir de ce mot : « Toutes ces affaires se traitent en patois d'Auvergne, dit charabia ». (Balzac : *Cousin Pons*, 1846).

« — Il parle de m'épouser... — Vous ? Oh non ! un charabia, c'est trop godiche. » (Labiche : Le *Misanthrope et l'Auvergnat* (1852).

« Ces dames se laissaient faire la loi par les charabias ». (Privat d'Anglemont : *Paris-Anecdote*, 1854).

Je ne veux point terminer ce long, trop long article, sans remercier Candide de l'opinion si flatteuse, mais imméritée, qu'il veut bien se faire de mes dossiers, ni sans lui exprimer mes regrets de ne me point trouver complètement d'accord avec lui sur cette question de charabia.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Marchais, étymologie (L; LI, 151, 658, 764, 876). — Nous nous sommes mal exprimé à propos du verbe *mingere*, dont le supin est *minctum* ou *mictum* et a fait le mot miction ; bien différent de *miscere*, *mixtum*, qui a fait les mots français mixtion et mixture ; alors que *mergere*, *mersum*, a fait mersion et submersion.

Nous faisons cette rectification, bien plutôt pour la forme que pour le fond ; car il est évident que tout le monde a pu faire cette remarque si naturelle.

Dr BOUGON.

—

Etal (LI, 394, 451, 544, 711, 759, 875). — M. Vercoutre ne répond pas, quoi qu'il en dise, à ma question.

Quel est le type exact de ce qu'il appelle « écrire en français » ?

Il cite bien comme incorrection chez Theuriet *après-midi* des deux genres, mais il doit savoir que l'un et l'autre *se dit ou se disent*.

Evaltonner est dans tous les dictionnaires : *S'évaltonner* c'est *s'émanciper* ; que quelqu'un qui *s'émancipe* soit *émancipé*, je trouve cela naturel.

On trouve dans les dictionnaires : *lieue*, « contenance de terrain ayant une lieue « de côté » et on cite Buffon. On peut donc dire : *une lieue de pays*, comme Theuriet.

Je vous disais, l'autre jour que mon concierge parlait comme Bossuet, la vôtre parle comme Montesquieu.

Voici la phrase : « Ceux qui amusent « une conversation pendant *deux heures de* « *temps* sans qu'il soit possible de retenir un mot de ce qu'ils ont dit ». *Lettres persanes* 82. Vous avez donc tort de ne pas désarmer devant l'*Esprit des Lois*.

Je ne m'arrête pas aux autres critiques de notre collaborateur, qui portent sur des expressions dont le goût peut être discuté, mais qu'un auteur est en droit d'employer à l'*occasion* si elles donnent plus de pittoresque à son style, s'il y trouve un moyen de rendre plus exactement sa pensée ou encore si elles lui permettent de donner à ses personnages une couleur locale plus accentuée. Je dirai du style en général ce qu'Alexandre Dumas fils disait de l'art dramatique : Je demande avant tout qu'il m'*émeuve*, m'*amuse* ou au moins m'*intéresse*. C'est ici qu'on peut dire sans inconvénient que « la fin justifie des moyens ».

Mais si vous refusez à l'écrivain toute liberté, vous tombez dans le style de *l'écrivain public* ou de *l'expéditionnaire*. Serait-ce là le type impeccable ?

PAUL ARGELÈS.

*
* *

Ne trouvez-vous pas que nous devenons un peu bien puristes, à l'*Intermédiaire* ? Tout pêle-mêle, notre érudit collègue le Dr A. T. Vercoutre reproche à différentes notabilités littéraires contemporaines une bonne dizaine d'expressions qu'il considère comme impropres et attentatoires à la pureté de notre langue. Il s'élève notamment contre : *Vétusté caduque* (Loti) *Stalactites groupés* (Loti) *Pousser les battements d'une porte* (Loti) *Embobeliner* et *Embobiner* (Bourget) *Rempoigné* (Theuriet) *Une lieue de pays* (Theuriet) *Evaltonnée* (Theuriet) *Encharibotté* (Ohnet) *Après midi* des deux genres (Theuriet) *Une heure de temps* (la propre concierge du Dr Vercoutre).

Peut-être ne suis-je pas très qualifié

pour défendre ces messieurs et cette dame contre une aussi rude attaque ; mais je tenterai l'aventure en songeant que les prévenus pourraient négliger de présenter eux-mêmes leur défense, et tout d'abord je jetterai du lest en sacrifiant résolument les *stalactites groupés* (où je crois apercevoir une coquille) et les *battements* de la porte. *Pousser le battement d'une porte* serait français ; *les battements* ne l'est plus, puisqu'une porte, même à *deux battants*, n'a qu'*un seul battement*.

Vétusté caduque n'est pas une faute de français et relève de la critique littéraire, non de la critique grammaticale. Mais comment se fait-il qu'un érudit comme le Dr Vercoutre reproche *la lieue de pays* à M. Theuriet ? La *lieue de pays* est une mesure aussi connue que la *lieue commune* qui valait 2282 toises, que la *lieue de poste* (2000 toises), que la *lieue nouvelle* (de 4 kilomètres) et que la *lieue marine* (de 5.555 mètres environ). Dans bien des coins de la province le vieux paysan compte encore par *lieues de pays*.

Notre collègue ne me paraît pas mieux inspiré quand il critique sa concierge. Cette concierge est une lettrée sans doute; elle a certainement charmé ses loisirs au moyen des *Lettres persanes*. Montesquieu ne parle-t-il pas de « ceux qui amusent une conversation pendant *deux heures de temps* sans qu'il soit possible de retenir un mot de ce qu'ils ont dit ? »

Embobeliner figure dans le *Dictionnaire* de Littré. *Embobiner*, également ; *Rempoigné*, également ; *Evaltonné*, également ; *Encharibotté* également, Littré, toutefois, le déclare « sans autorité » en dépit de V. Hugo qui l'employa dans *Le Roi s'amuse*, avant M. Ohnet. Le mot véritable serait *encharbotté*. Pour *après-midi* on fait pratiquement ce que l'on veut, puisque Girault-Duvivier le donne féminin (*Grammaire des Grammaires*), Larousse masculin, et *Littré* des deux genres. On peut, dit-il, sous entendre ou *temps* ou *partie du jour*. C'est sans doute ce qu'aura fait M. Theuriet.

Il ne reste donc pas grand'chose, à mon humble avis, des critiques formulées par notre collègue. Assurément je ne prétends pas que nos auteurs contemporains soient impeccables ; mais je trouve que bien souvent, quand ils nous paraissent heurter les règles grammaticales, ils se bornent à reproduire avec plus ou moins de bonheur, des expressions ou des tournures d'autrefois. Hors des livres de science, le néologisme est plus rare qu'on ne pense, et si nous étions plus familiers avec les auteurs du XVIe et du XVIIe siècle, plus familiers aussi avec la terminologie des différents corps de métiers ; tranchons le mot, si nous avions un peu plus de *vocabulaire*, nous deviendrions moins prompts à nous étonner comme à nous scandaliser, et notre français n'y perdrait rien.

G. DE FONTENAY.

—

Documents phalliques (L ; LI, 38, 479, 710, 758, 825). — Il y a à Cancello, entre Caserte et Naples, les ruines d'une très importante villa romaine, au milieu desquelles a été construit au moyen-âge un château plusieurs fois restauré, toujours habité, et dont il subsiste encore, à l'aile droite, une tour du XIVe siècle en briques. Les terrains environnants sont nus, et rien ne laisse supposer que de vastes bâtiments s'élevaient à cette place, d'autant que le propriétaire, qui a établi des fouilles dans un but purement commercial, a le soin de combler à mesure toutes les tranchées ouvertes par ses ouvriers. On a fait là des trouvailles merveilleuses, et le musée installé dans le rez-de-chaussée du château, peut rivaliser avec les plus belles collections publiques du monde. Existe-t-il encore ? Je l'ignore. Toujours est-il qu'il y a quinze ou dix-huit ans le propriétaire a pu vendre, rien qu'en se débarrassant de ses doubles, des pièces d'une rare beauté au musée de Berlin. Notamment des vases peints et des bijoux d'or. On trompa la surveillance du gouvernement italien, le *Temps* de l'époque a parlé de cette négociation.

Pour en revenir au sujet de cette note, les documents phalliques n'étaient pas rares dans une des salles du musée de Cancello. D'abord une grande quantité d'amulettes, comme, par exemple, des colliers de petits phallus enfilés, destinés à conjurer le mauvais œil, des lampes en terre cuite avec des scènes plus que libres ; les anciens, on le sait, n'avaient aucun sentiment du *cant*, et ne voyaient pas la moindre inconvenance dans la représentation des actes les plus intimes. Nous avons vu à Cancello une pièce bi-

zarre, telle qu'on n'en rencontre pas au musée secret de Naples, et rappelant un peu la célèbre corbeille de « fruits » sculptée en pierre à la Maison Carrée de Nimes, qu'on ne vous a pas signalée, je crois. C'était probablement une tirelire.

CARLO MARATTA.

—

Poudre et imprimerie connues des Romains (L, 891, 996). — Le collaborateur H. C. M. a raison quand il croit se souvenir que Cicéron a presque touché à la découverte de l'imprimerie.

Voici ce que dit à ce sujet le bibliophile P. L. Jacob dans ses *Curiosités de l'Histoire des Arts* :

Le procédé de l'imprimerie en types mobiles se trouve presque décrit dans un passage de Cicéron qui réfute en ces termes la doctrine d'Epicure sur les atomes créateurs du monde :

« Pourquoi ne pas croire aussi qu'en je-
« tant pêle-mêle d'innombrables formes des
« vingt et une lettres de l'alphabet, soit en
« or, soit en toute autre matière, on puisse
« imprimer avec ces lettres, sur la terre,
« les Annales d'Ennius ? »

Ces formes de lettres, ces alphabets mobiles, l'antiquité les possédait sculptés en bois ou en ivoire, mais elle ne les employait que pour apprendre à lire aux enfants. Saint Jérôme, au ve siècle, recommande, dans ses épîtres, ce jeu instructif et amusant et invite une mère qui s'en sert, à brouiller l'ordre alphabétique de ces lettres mobiles pour exercer l'enfant à les reconnaître.

Il n'eût fallu, comme le dit le bibliophile Jacob, qu'un heureux hasard pour faire découvrir l'art typographique quinze siècles plus tôt.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Où peut-on voir des célérifères authentiques ? (LI, 784). — Au début du boulevard de Strasbourg, côté des n^os impairs, est un magasin où j'ai vu, il y a quelques années, au 1er étage, un célérifère ou une draisienne. Cette maison s'occupe de vélocipèdes et de machines à coudre.

A. G.

*
* *

En 1900, on voyait au musée centennal et rétrospectif de la section — Moyens de transport :

Une draisienne de 1795 (appartenant à M. Delhorme).

Un vélocifère de 1798 (appartenant à M. Voraz).

Une draisienne de 1810 avec frein et manivelle (appartenant a M. Gosse).

Ces curieux ancêtres de nos bécanes sont reproduits en photogravure dans le fascicule n° 26 du Panorama de l'Exposition Universelle, L. Baschet, édit. 1901.

Monsieur François Carnot, l'éminent organisateur de ces musées qui eurent tant de succès, donnerait sans doute à notre confrère l'adresse des collectionneurs ci-dessus mentionnés.

H. VIAL.

—

Le pied des Bordelaises (LI, 562). — Le voyageur qui a vu de grands pieds aux Bordelaises, doit être parent de celui qui disait, voyant son hôtesse, que toutes les femmes de Calais étaient rousses. La trace de l'occupation anglaise en Guienne a été cherchée, mais peu trouvée. L'Angleterre aura conquis la province, mais les femmes auront résisté aux Anglais ; on ne peut pas tout prendre ! Leurs pieds n'ont donc rien d'anglo-saxon, tant s'en faut. En outre, « Ils n'en ont pas en Angleterre », chantait Thérésa ; hé bien, les Bordelaises en ont !

VILLEFREGON.

—

Le cas de M. Guérin (L, 734, 879, 938, 996 ; LI, 46, 91, 270, 379, 485). — Buffon [à la page 54 du tome IV de son *Histoire naturelle*, édition de 1752, imprimerie royale] cite d'après la page 298 du 2e volume de l'*Histoire de l'ancienne Académie* « une observation d'un chirurgien qui « dit avoir trouvé, dans le scrotum d'un « homme, une masse de la figure d'un « enfant, enfermé dans les membranes. « On y distinguoit la tête, les pieds, les « yeux, des os et des cartilages ». Buffon cherche à expliquer ce fait. Son explication est précédée et suivie de plusieurs pages, qui sont à lire, mais que nous ne saurions songer à reproduire ici ; elles contiennent l'exposé et la discussion de toute une théorie physiologique de la génération humaine et animale, appuyée sur de nombreuses observations, dont plusieurs faites par Buffon lui-même.

V. A. T.

—

Conceptions précoces (LI, 615, 770). — Les grossesses précoces ne sont pas aussi rares qu'on le pense. Sans avoir fait une étude spéciale de la question, j'ai noté un accouchement à 12 ans, un à 8

ans, plusieurs à 13, 14 ans, trois cas entre 8 et 10 ans. Parfois, le père était fort jeune aussi : 13 ans, 14 ans 1/2. Récemment (*Annales de Gypsicologie*, 1904, p. 729), le Dr Gache, de Buenos-Ayres, a publié un travail sur ce sujet. Dr D. A. C.

—

Vues de villes gravées (XVe et XVIe siècles) (LI, 729). — Les premières vues de villes gravées sur bois, ont été publiées en 1470, dans le *fasciculus temporum* de *Rolowink*. Il n'existe plus d'exemplaire connu de cette édition originale du *fasciculus temporum* signalée par une mention de Michel Maittaire dans ses *Annales typographici ab inventæ artis origine*. Je la cite à ce titre sous le no 807 de la Bibliographie des livres perdus, en cours de publication dans le bulletin de la Société *Le Vieux Papier*.

Le *fasciculus temporum* a eu de nombreuses éditions de 1470 à 1488.

Je possède un exemplaire d'une des meilleures, celle donnée par *Erhard Ratdolt* à Venise en 1484. Je viens de le parcourir, avant de répondre à la question posée par M. Ambroise Tardieu ; et j'ai relevé plus de quarante vues de villes gravées au simple trait, notamment celles de Rome, Bysance, Cologne, Venise, Antioche, Delphes, Jérusalem, Avignon, Narbonne, Rhodes, Capoue, Tolède, Vicence, Vérone, etc., etc. Arm. D.

*
* *

La question posée par M. Ambroise Tardieu est très intéressante ; elle fournira sans aucun doute à l'*Intermédiaire* l'occasion d'ouvrir un dossier que la collaboration de tous permettra de faire volumineux, et utile au triple point de vue iconographique, bibliographique et histoire de la gravure. Avant de déposer une première note dans nos colonnes, je demande à nos confrères la permission de préciser le sujet ; si l'auteur de la question initiale n'abonde pas dans mon sens, nous engagerons, avant d'aller plus loin, une conversation pour nous mettre d'accord.

Tous les anciens plans gravés fournissent non seulement des projections planes comme nos plans modernes, mais aussi des projections en élévation qui en font de véritables vues à vol d'oiseau. M. J. Lavernhe a, dans la première livraison de 1905 du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, formulé sur la technique cartographique de ces plans de très intéressantes et très originales observations. Les plans-vues de ce genre sont nombreux, ils ont été fréquemment étudiés, notamment pour Paris, par Bonnardot, J. Cousin, M. Franklin ; l'abbé Dufour en a reproduit plusieurs dans sa collection des réimpressions des anciennes descriptions de Paris. Je ne crois pas qu'il soit du rôle de l'*Intermédiaire* de se lancer dans l'énumération de toutes ces œuvres qui illustrent les nombreuses Cosmographies du XVIe siècle ; ce sont là des sentiers battus qui peuvent tout au plus maintenant faire l'objet d'une œuvre bibliographique d'ensemble.

Il en est tout autrement des vignettes employées accidentellement pour l'illustration de manuscrits ou de livres. On trouve en effet des vues de villes, de châteaux, dans des recueils que rien, dans leur titre ou dans le sujet traité, ne ferait présumer contenir des documents iconographiques de ce genre Ce sont ces reproductions, que le hasard seul fait rencontrer, dont nous pourrions très utilement tenter avec l'aide du temps de faire un relevé. Je rappellerai seulement pour mémoire, car elles sont très connues, grâce surtout à M. L. Delisle et au comte Durrieu, les belles illustrations des Livres d'heures du duc de Berry, et j'apporte ma première contribution en signalant au deuxième feuillet de *La complaincte de la cité crestienne faite sur les lamentations Hiérémie* (Paris, in-8, Bibl. nat. Rés. Ye. 2647), petit livret gothique, dont l'auteur serait Pierre Gringore, selon Du Verdier, une jolie vue de Paris, que Brunet (*Manuel* II, 1758) a pris pour une vue de Nancy, parce que le texte au-dessous de la vignette fournit le nom de cette ville. L'identification avec Paris est certaine, on y reconnaît la cité avec ses ponts, Notre-Dame, le Palais et la Sainte-Chapelle.

A. Vr.

—

Procès aux animaux (XLIII à XLVII ; L; LI, 771). — Voici le texte d'un jugement rendu contre un porc en 1486 :

Nous Lyon Benne et Omer Maes, hommes féodaux de nos très redoubtes seigneurs messeigneurs le roi des Romains et Philippe son fils, de leurs courts à Bailleul en Flandres, certifions à tous et par espécial à mes très honorés seigneurs messeigneurs les président

et gens de la chambre des comptes à Lille, que Pierre Levos. soubs bailli du dit lieu de Bailleul fist en notre présence et autres nos compagnons, le dixième jour de juin anno 86 dernier passé, mettre à exécution par le bourreau d'Ypres ung pourcheau, en lui ostant la vie, et ce fait fu mis sur une reuve planté lez la justice de Bailleul-Hault, sur une estacque, et ce, à cause que le dit pourcheau avoit murdry et en partie mengié l'enfant de Mathieu Ciex, demourant en la paroiche de Meteren, dessoubz la juridiction du dit Bailleul, et pour ce que raison veult et droit enseigne que l'on certifie toute chose véritable, sy est il que nous certifions ce que dit est ainsi avoir esté faist au jour de susdit, en témoing des ce,nous, hommes de susnommés, avons ces présents scellé chacun de nos propres seaulx. Faist le douzième jour du mois de septembre l'an mil quatre cent quatre vingt et six. Signé O. Maes avec paraphe, et sur la double queue de parchemin, Lyon Benne. (Archives du département du Nord).

V. A. T.

*
* *

Col. 771, supprimer les mots : « et notamment ce procès-verbal dressé contre un singe ».

L'extrait du *Rappel* n'a pu être reproduit dans le n° 174 du *Chasseur français* qui est antérieur. SGLPN.

*
* *

Voir *La Normandie littéraire*, etc, n° de mars 1892. Dr A. T, VERCOUTRE

—

La commune qui a eu le moins de maires depuis 1789 (LI,832, 883) — La commune de Templeuve, arrondissement de Lille, a eu, comme maire :

1790 — Pierre Serrurier ;
1799 — Alexandre Déret ;
1808 — Maton (avec Eugène Baratte pour adjoint);
1812 — Yves Baratte, fils d'Eug. Baratte;
1858 — Eugène Baratte, fils du précédent ;
1888 — Victor Dubreucq ;
1896 — Paul Baratte, fils d'Eugène.

Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup d'exemples de cette transmission de l'écharpe municipale de père en fils pendant près d'un siècle.

Templeuve est une commune de plus de 2000 habitants. G. G.

—

«Madame Bovary» (L, 775, 930 ; LI, 38, 419, 484). — Voici un nouveau document sur l'histoire des sources de Mme Bovary. C'est une lettre inédite de Flaubert, adressée par lui à Monsieur C.... (des Ardennes) à l'obligeance duquel je dois d'en faire part à l'*Intermédiaire*. Monsieur C... avait écrit à Flaubert pour lui témoigner son admiration, et lui demander où avait été puisé le sujet du livre.

Flaubert répondit :

Croisset près Rouen,4 juin 1857,

Monsieur,

La lettre flatteuse que vous m'avez écrite me fait un devoir de répondre franchement à votre question.

Non, Monsieur, aucun modèle n'a posé devant moi. Madame Bovary est une pure invention. Tous les personnages de ce livre sont complètement imaginés, et Yonville-l'Abbaye lui-même est un pays *qui n'existe pas*, ainsi que la Rieulle, etc... Ce qui n'empêche pas qu'ici,en Normandie,on n'ait voulu découvrir dans mon roman une foule d'allusions. Si j'en avais fait, mes portraits seraient moins ressemblants, parce que j'aurais eu en vue des personnalités et que j'ai voulu, au contraire, reproduire des types.

C'est une des plus douces joies de la littérature, Monsieur, que d'éveiller ainsi des sympathies inconnues. Recevez donc toute l'expression de la mienne,

Avec mes salutations,

GUSTAVE FLAUBERT.

Rien n'obligeait évidemment l'auteur à déclarer qu'il avait pris comme point de départ les infortunes conjugales d'Eugène D..., l'ancien élève de son père. Mais son aveu a bien cependant son importance, d'autant plus qu'il se réfère à une de ses grandes théories littéraires : l'art doit se placer au point de vue du général.

La lettre qu'on vient de lire me semble donc avoir pour conséquence de nous mettre en garde contre le besoin de pousser trop loin les recherches de détails en cette matière. Vouloir à tout prix trouver des modèles vivants aux personnages de *Madame Bovary*, des cadres réels à son intrigue, et même des analogies de noms propres et des coïncidences de dates, comme l'ont fait MM. G. Rocher et E. Deshays, c'est risquer de fausser complètement la portée du roman et l'intention de l'auteur. RENÉ DESCHARMES.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond-

LIe. Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 30 Juin 1905.

41e Année — N° 1080

31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez — QUÆQUE SINGULA LEGENDO — *Il se faut entr'aider*

31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Bossuet, poète. — Voici ce que je lis dans un catalogue de la Bibliothèque du Mans :

N° 71 Mélanges : 3° Ode sur la liberté créée, perdue, réparée, couronnée par feu M. Bossuet, évêque de Meaux. Cahier rempli de vers et de prose ; et entre parenthèses : (Les poésies du n° 3 se retrouvent en partie aujourd'hui aux Archives Municipales, liasse 164).

Je n'ai rien retrouvé nulle part et je fais appel à ceux qui, plus heureux que moi, auraient découvert l'*Ode sur la Liberté* de notre immortel orateur.

Lpt. du Sillon.

—

Un mot de Lamartine. — Lamartine, consulté sur l'opportunité de certaine réclame, aurait répondu : *Dieu lui-même a besoin de cloches*. Ce mot n'est pas dans la note habituelle du chantre d'Elvire et de Graziella. Est-il bien de lui, comme nous l'assure *le Petit Journal* du 21 juin dernier ? Th. Courtaux.

—

Les Mémoires de Paul Jones. — Prochainement, les Américains viendront recueillir en grande pompe les restes du corsaire Paul Jones, retrouvés au cimetière protestant autrefois situé rue Grange-aux-Belles.

Il existe sur Paul Jones un volume de Mémoires publié après sa mort. Ces Mémoires sont-ils authentiques ? Paul Jones avait-il laissé des manuscrits ? Sait-on où sont les manuscrits des Mémoires et s'ils sont ou non écrits de sa main ? Y.

—

Bagatelle. — Le roi de Rome a-t-il été jouer à Bagatelle, comme plus tard le prince impérial ? Serait-ce à Bagatelle que l'impératrice Joséphine l'aurait vu pour la première fois ?

Tout renseignement sur ces ébats du roi de Rome dans ce parc, et également sur ceux des enfants du duc de Berri, dans ce même endroit, me seraient agréables à recueillir. XXX.

—

Le général Lasalle. — J'ai sous les yeux *Le Mieux*, conte moral par le général Lasalle, grand in-18, Paris, de l'imprimerie de la C^ne Ballen, rue d'Enfer 144, Paris an VI.

Quel est ce général Lasalle ?

Quelle singulière homonymie avec l'admirable cavalier qui trouva une mort glorieuse sur le champ de bataille de Wagram ? Geo. L.

—

L'anthropophagie à la grande armée. — Dans un volume récemment paru chez Plon, *Souvenir de la Baronne de Montet*, cette grande dame raconte (p. 81) que durant la campagne de Russie les souffrances des soldats français furent telles qu'ils en arrivèrent à l'anthropophagie :

Il est bien constant, écrit la baronne de Montet, qu'ils (les soldats) ont vécu de la chair de cheval fraîchement tué, et qu'ensuite il a

fallu en venir aux charognes. Je voulais douter qu'ils en fussent enfin venus à la chair humaine ; mais je ne sais plus comment en douter depuis qu'on l'assure de plusieurs côtés et qu'un général connu a écrit ici qu'il avait vu trois hommes occupés à en faire rôtir un quatrième.

Connait-on quelque document certain appuyant le fait ? J.-B.

—

Maison de Cartouche. — Dans un feuilleton publié naguère par le *Matin*, *Le Chercheur de Trésors*, l'auteur, M. X. Leroux, dit que la maison de Cartouche était située « en face de l'entrée du Grand Egout » de la rue des Fossés du Temple, actuellement rue Amelot. Pourrait-on m'indiquer, dans notre actuelle rue Amelot, l'emplacement de cette entrée du « Grand Egout » ?

Lefeuve n'en dit rien ; mais M. Tout le monde — dans le monde de l'*Intermédiaire* surtout ! — est plus fort que Lefeuve. A. D'E.

—

Renseignements sur les « chauffeurs ». — Possède-t-on des renseignements sur les *chauffeurs* bretons ? En particulier sur les *chauffeurs du pays de Quimper*, brigands qui, pendant les guerres entre les Vendéens et les Républicains, brûlaient les pieds de leurs victimes pour les amener à dire où était caché l'argent ?

Il y eut aussi des chauffeurs aux environs de Quimper : ils rougissaient une poêle et y faisaient asseoir ceux dont ils voulaient l'argent.

LE BIBLIOPHILE QUIMPÉROIS.

—

Les dieux Parus et Nauth. — Dans la religion hindoue, les dieux Parus et Nauth ont un rôle : comment exactement le définir ? GUYNEMER.

—

Le cimetière des habitants du quartier de Chaillot. — Un confrère obligeant pourrait-il me renseigner sur le cimetière où on inhumait généralement, en 1810, les habitants du quartier de Chaillot, lequel quartier faisait partie de l'enceinte de Paris ?

Comte de VARAIZE.

—

Famille Bauman. — Un ancien officier de la Cavalerie, armée française, Bauman, Franciscus, né en 1775 à Amsterdam, légionnaire de 1814, servit plus tard aux colonies hollandaises. Il quitta le service en 1816. Où est-il décédé ? Mes recherches sur lui en Hollande sont restées infructueuses. Colonel WILBRENNINCK.

—

Romey — Un obligeant collègue de Nice pourrait-il donner des renseignements sur la parenté, la date du décès et la descendance de Calcédoine-Louis-Joseph-François Romey, maire de Nice en 1820, né à Palerme le 26 février 1759. Il fut vice-chevalier de l'empire en 1810, et l'*Armorial du 1er Empire* ne donne pas ces détails généalogiques. R. D.

—

Armoiries d'une famille languedocienne : à trois mouchetures d'hermine. — Sur un très vieux cachet en fer trouvé en Languedoc sont gravées ces armoiries :

De.... à la bande de.., chargée de trois mouchetures d'hermine, accompagnée de deux larmes, l'une en chef, l'autre en pointe ; couronne de baron.

Ces armes ressemblent à celles des de Montbrun, même couronne, mêmes hermines, posées de la même façon, les larmes seules en plus.

A quelle famille peuvent-elles appartenir ? B. DE C.

—

Les enfants de Pierre-Antoine de la Place — Quelque érudit pourrait-il me faire connaître les noms des enfants du littérateur Pierre-Antoine de la Place (né à Calais en 1707, mort à Paris en 1793), la date et le lieu de leur naissance ?

Toute indication à ce sujet sera reçue avec reconnaissance ALBINONI.

—

Armoiries à écrire : famille de Mane — Existe-t-il encore une famille De Mane. Quelles étaient ses armoiries ? E. R.-F.

—

Famille de Saint-Blaise. — Je serais mille fois obligé que l'on voulût bien me donner des renseignements sur cette famille dont le dernier descendant mâle paraît avoir été Louis de Saint-Blaise, seigneur de Pouy-en-Champagne. Il avait

épousé Colombe de Boucher qui, veuve, épousa en deuxièmes noces Patrice le Bascle, baron d'Argenteuil (25 juillet 1608) Il devait avoir au moins deux sœurs : l'aînée vendit sa part de la terre de Pouy à Patrice le Bascle ; la 2e, Catherine de Saint-Blaise, avait épousé Jean de Beaujeu, seigneur de Jaulges (Arrêt du Parlement de Paris du 20 février 1616 concernant les honneurs et préférences dans l'église de Pouy). T.

—

Patrice Salin. — En visitant le Musée des Arts décoratifs, qui vient d'être ouvert au public dans le pavillon Marsan, au Louvre, j'ai trouvé ce nom inscrit sous des pièces céramiques. Qu'était Patrice Salin ? YSEM.

—

« A vaincre sans péril..... ». — Dans le *Cid*, acte II, scène 2, le comte dit à Rodrigue.

A vaincre sans péril on triomphe sans gloire....

Bien avant Corneille, Scudéry avait fait dire à un de ses personnages :

Et, vaincre sans péril serait vaincre sans gloire..

Je ne retrouve plus la pièce de Scudéry où se rencontre ce vers, et je serais très reconnaissant à un de nos collègues de l'*Intermédiaire* de vouloir bien me l'indiquer. L. DE LEIRIS.

—

« Dictionnaire biographique des morts et des vivants ». — Qu'est-ce que ce « Dictionnaire » de *Fliniaux* ? Quant et où a-t il été imprimé ? Je ne connais qu'une iconographie de cet auteur. LA RÉSIE.

—

Univers pittoresque. — Musée de peinture de Réveil. — Quelque aimable confrère bibliophile pourrait-il me dire d'une manière précise ce que les catalogues de libraires ne disent qu'avec des variantes :

1° Musée de peinture et de sculpture... par Réveil, avec des notices par Duchesne aîné. Audot (1828-1834). Combien de gravures ? Combien de livraisons, ou plutôt, comme on le trouve souvent relié, combien de pages ?

2° *Univers pittoresque*. Didot. — Combien faut-il de volumes pour que l'ouvrage soit complet ? LESLIE.

GymRhana. — Les grands journaux, inlassables de nouveauté, peut-être parce qu'ils ne connaissent pas grand'chose du passé, nous apprennent que, maintenant les désœuvrés qui viennent d'entendre un *récital*, peuvent se rendre à une *GymRhana*. Qu'est-ce encore que cela ? Que signifie ce mot ? D'où vient-il ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Pronicus. — Quels sont et le sens et l'étymologie de « pronicus », dans l'expression *numerus pronicus* employée par l'auteur de *Curiosa matheseos scientia, sive Nova ars quadratica*, imprimé à Augsbourg en 1732 ? E. G.

—

Crâner. — Voilà un mot tout nouveau dans le langage familier, connu pourtant dans la technologie, qui semble destiné à faire fortune pour un temps, jusqu'à ce qu'un autre vienne le remplacer. Eh ! bien, il justifie une fois de plus le proverbe de l'Ecclésiaste : *Nil est sub sole novum*.

C'est aujourd'hui dimanche je secoue la poussière de vieux livres et je prends par hasard le *Maupeouana* qui dormait tranquillement tout là-haut sur un des rayons de ma bibliothèque. J'ouvre le tome IV, à la page 124, et ce n'est pas sans stupéfaction que je lis cette phrase, dans la note : « Tout le monde n'est pas obligé de savoir que M. Gin, troisième du nom, est un peu CRANÉ, qu'il joue très bien le distrait, l'affairé, etc. ». Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Ainsi, voilà un mot du boulevard qui n'est pas plus nouveau que les machines à mouvement d'horlogerie des nihilistes russes, ou même que le très moderne ascenseur, ni surtout que l'accident d'ascenseur.

E. GRAVE.

—

Cricri. — Comment faut-il écrire ? Cricri, ou cri-cri ? Et au pluriel ? des cricris, ou des cris-cris ? Les *Dictionnaires* se contredisent. GERMAIN.

—

Maronites parisiens. — Les maronites parisiens ont longtemps pratiqué leur culte dans la petite chapelle dite de « Marie de Médicis », dépendant du Luxembourg.

Expulsés il y a quelques années de céans, ils trouvèrent un abri dans la cha-

pelle des Enfants-Trouvés (Trousseau) au faubourg Saint-Antoine.

Cette chapelle vient d'être démolie. Où ont émigré les Maronites parisiens ?

A. D'E.

—

Meubles et objets divers artistiques ou intéressants à retrouver. — On lit dans Guilhermy, (édition Bance, 1856) page 303 :

La quatrième tour (du Palais de justice, quai de l'Horloge) est la seule qui soit couronnée de créneaux ; elle renferme plusieurs salles avec cheminées de pierre ; à son étage supérieur, on trouve des écussons armoriés peints sur les murs et des meubles gothiques oubliés là depuis des siècles.

Page 347 :

Au-dessus du cabinet des médailles, (Bibliothèque nationale actuelle, impériale alors), il existe une salle de même étendue qui n'est pas ouverte au public. Elle renferme une foule de choses curieuses... on y voit aussi une corne montée en argent doré qui figurait dans le trésor de Saint-Denis, comme un ongle de griffon.

Page 379 :

M. Lenoir avait recueilli au musée des Petits-Augustins une encoignure de même style, qui représentait aussi un grand arbre. Celui-ci était chargé de pommes ; une armée de jeunes singes, grimpant de branche en branche, en faisait tomber les fruits... Ce curieux pommier avait longtemps occupé l'angle formé par la rencontre de la rue des Vieilles-Etuves avec la rue Saint-Honoré.

Je désirerais savoir ce que sont devenus les « meubles gothiques » de la quatrième tour du Palais de Justice, la « foule de choses curieuses » contenues dans la salle — inaccessible au public — de la Bibliothèque impériale, et le sommier recueilli par M. Lenoir. Les écussons et cheminées, signalés comme existant en 1856 dans la tour sus-visée, ont-ils été conservés ?

ALBERT GATE.

—

L'épitaphe de Maurice de La Porte. — Dans le cimetière de l'église paroissiale de Saint-Etienne du Mont, on lisait sur de grandes dalles rectangulaires, cette fantastique épitaphe :

Maurice de La Porte

Passant, s'il ne te peut tomber en fantaisie
Que mesme fleche puisse occire et donner vie,
Voi ce tombeau ou est de la Porte enterré,
Tombeau d'un rare corps, rarement honoré.
Phebus qui l'aimait tant que d'un enthousiasme
Comme d'un aiguillon luy chastouilloit son ame,
Le fichant sur le livre et d'esprit curieux
Luy faisant remascher les arts laborieux,
Luy a donné la mort avant l'aage advancé ;
Mais le mesme Phebus a bien récompensé
Une saison si courte a mille et million
De siècles que vivra De La Porte et son nom.
Il est mort s'efforcant d'honorer nostre France,
Pointelé du désir d'accabler l'ignorance.
Ce désir qui a peu une vie abreger,
Luy pourra double vie en un coup prolonger,
L'une sera au ciel, l'aultre en la terre basse ;
Car Dieu qui le cherit au ciel luy donne place,
Et son renom fameux le faict vivre entre nous,
S'il est mort travaillant pour le profict de tous.
Honore la memoire et les cendres muettes
Et le cercueil ou gist l'auteur des *Epithetes*
Et, si tu es devost, dresse la voix a Dieu,
Et pour les trespassez fais luy quelque humble vœu.

Le La Porte qui verra vivre son nom des mille et des millions de siècles, est bien aujourd'hui le plus oublié des hommes.

Si l'on rapproche cette épitaphe de celle qui suit (dans l'*Epitaphier du Vieux Paris*, p. 656), on voit aisément qu'il fut libraire. Il est question dans l'épitaphe, des *Epithètes*. Il était donc auteur et libraire. On tremble à demander des détails sur un homme

Pointelé du désir d'accabler l'ignorance

Mais cependant si l'on veut savoir ce que fut Maurice de la Porte que Phébus aimait tant !

M.

—

La sensibilité des condamnés à mort. — On vient d'exécuter, à Orléans, un nommé Languille. Un des médecins de l'hospice a obtenu la permission de se livrer a une expérience singulière. Pour voir si la vie persistait après la décapitation, il a saisi la tête, au moment où elle tombait : il a crié « Languille, m'entends-tu ? ». Et Languille, à plusieurs reprises, aurait ouvert les yeux.

Ce n'est pas la première expérience sur la survie des décapités. Ne pourrait-on citer les plus connues ?

Y.

—

La redingote : son origine. — A quelle époque remonte le port, en France, de la redingote ? Dans quels ouvrages aurai-je chance de trouver la première mention de ce vocable d'importation anglaise ?

E. X. B.

Réponses

L'abbé Bernier (LI, 726, 861). — La lettre de l'abbé Bernier du 27 août 1800 que possède notre éminent collègue Arm. D., est des plus intéressantes et mériterait d'être publiée dans l'*Intermédiaire* : elle est en effet très probablement adressée au général Travot qui commandait alors la 12e division militaire et dont le quartier général était aux Sables d'Olonne.

Cette lettre ne marque pas cependant que l'abbé Bernier jouait double jeu, car, depuis le 18 brumaire, il s'était ostensiblement rallié à la politique pacificatrice du Premier Consul.

Le 18 janvier 1800, il écrivait au général Hédouville :

Vos vœux, général, sont exaucés, et les miens sont remplis. Aujourd'hui, 18 Janvier 1800 à deux heures, la paix a été acceptée avec reconnaissance à Montfaucon par tous les chefs et officiers de la rive gauche de la Loire ; la rive droite va sans doute s'empresser d'imiter cet exemple, et l'olivier de la paix remplacera les tristes cyprès que la guerre y eût fait croître. Cette paix est votre ouvrage ; maintenez-la général, par la justice et la bienfaisance.

Et le 15 février 1800, on a de lui cette lettre curieuse qui indique les moyens dont il s'était servi pour conquérir ses amis à la paix :

Le premier consul est un homme extraordinaire qui sent parfaitement que tous les sacrifices faits par les Vendéens ne peuvent être condamnés à la stérilité. Quand je lui raconte la piété et les traits de courage dont plus d'une fois j'ai été le témoin, sa figure s'anime ; on croirait qu'il est jaloux de ces soldats qu'il n'a pas commandés ; il m'a dit plus d'une fois : « Je serais fier d'être Vendéen ; » et il me demande si c'était seulement pour leurs princes que nos paysans affrontaient ainsi tous les dangers. Je lui réponds que les Bourbons avaient bien leur part d'un semblable dévouement, mais que le plus grand nombre des paysans ne combattaient ainsi que parce qu'on avait touché à leur foi et à leurs prêtres. Plus d'une fois déjà il m'a dit : « Je leur rendrai tout cela ; ne faut-il pas faire quelque chose pour ceux qui ont tant fait en faveur de la religion ? » J'ai la certitude qu'il le fera, car jamais peut-être homme n'a si bien saisi la portée des choses.

Donc pas d'autre double jeu en 1800 que de murmurer sans doute à l'oreille de ses amis que le Premier Consul comme Monk prépare le rétablissement de la monarchie, mais bien d'autres le disent.

Le Dr B. dit que l'abbé Bernier aurait trahi Charette en le livrant aux républicains ; de cette accusation il n'existe à ma connaissance aucune preuve.

Au contraire il a paru suspect que le curé de Saint-Laud ne soit pas venu le 14 février 1876 à la métairie de la Sungronière où Stofflet fut fait prisonnier et où les deux chefs s'étaient donné rendez-vous.

Dans son histoire de la Vendée militaire fort documentée, Crétineau-Joly dit : Que fit l'abbé Bernier dans cette déplorable nuit ? C'est le secret de Dieu.

Mais l'accusation est formidable, et, si l'on cherche, il faut bien reconnaitre que les preuves de la trahison manquent totalement.

Ce qui est certain, c'est que le Premier Consul, qui se connaissait en hommes, s'était servi de Bernier, mais l'estimait peu.

Il ne lui fit pas donner le cardinalat que Bernier avait tant espéré. Un jour, commandant à Gérard un tableau qui devait le représenter signant le concordat, Napoléon désignait au peintre les places que devaient occuper Portalis et les autres personnages : Il faudra aussi que vous y mettiez Bernier, dit-il au grand artiste ; c'est un coquin ; vous le mettrez dans un coin !

Voici le jugement de Madame de La Rochejaquelein :

Le respect et l'estime qu'on avait pour lui allèrent toujours en s'affaiblissant ; et après la guerre, les Vendéens lui reprochaient, à tort ou à raison, des désordres de mœurs, une âme intéressée, une ambition effrénée, et même des crimes qui ne laissent pas d'avoir quelque probabilité ; mais le prestige fut longtemps à se dissiper, et l'on ne cessa jamais d'avoir pour son esprit et sa capacité une très haute considération et une sorte de crainte : il en imposait par là, à ceux qui l'aimaient le moins.

Il convient de noter ce dernier trait : quand le Premier Consul mit toute la police sur pied pour rechercher les chouans qui débarquent d'Angleterre à la falaise de Biville sous la conduite de Cadoudal

avec mission de l'assassiner, l'abbé Bernier, devenu évêque d'Orléans, lui fournit des indications. Bonaparte écrit en effet le 30 pluviose an XII (20 février 1804) dix-sept jours avant l'arrestation de Georges au général Murat.

Citoyen Général en chef Murat, gouverneur de Paris, l'évêque d'Orléans vous adressera un nommé Piquantin de la Vendée. Vous l'emploierez près de vous comme Agent secret, et vous lui ferez un traitement raisonnable par mois. Vous lui promettrez 2.000 francs pour chaque Chouan qu'il ferait arrêter de ceux compris dans la procédure actuelle, et une plus forte somme s'il faisait arrêter Georges ou quelqu'un des chefs de sa bande. Il vous verra très secrètement, et de manière qu'il ne soit pas compromis. Il devra vous faire un rapport tous les jours. BONAPARTE.

La conclusion est que le personnage, pour être de troisième plan. n'en est pas moins mystérieux et intéressant ; une monographie impartiale de l'abbé Bernier est à faire ; souhaitons qu'elle tente un intermédiairiste. GEO. L.

—

L'armure de François Ier (LI, 890). — Dans le très remarquable ouvrage intitulé *Le Connétable de Bourbon 1490-1527* : M. André Lebey ne répond-il pas à la question. ? Il raconte la bataille et décrit l'armure du roi :

« Le roy combattit couvert d'une cotte d'armes de toille d'argent fort remarquable et aisée à cognoistre et luy aussy aisé a estre veu et très bien recogneu, tant par la, que par sa belle façon royale (ainsin que portiot la devise de son anagramme « de façon suis royal », disposition et grands panaches panchans sur sa sallade et fort bas sur ses espaules ».

M. André Lebey ajoute en note :

« — Cette armure, véritable relique, est aux Invalides et connue de tous ».

Rappelez-vous la scène :

Le cheval est tué, le roi tombe sous le cheval. Il est bientôt entouré, il est blessé, enfin il se rend. Je cite (p. 295) :

« Charles de Lannoy survint. Il aida François Ier à se débarrasser de son cheval, mit un genou en terre et reçut son épée. « Alors le bon prince et vaillant après s'estre deffendu et avoir fait tant d'armes dessusdit, leva la bande de son heaulme, quasi n'ayant plus de souffle ny d'haleine du fourcement où il s'estoit mis à combattre, tira son *gantellet* et le bailla audi vice roi. Lors luy fut osté son *armet* et baillé un bonnet de veloux, afin qu'il se recommensast à reprendre son allaine » .

D'après Brantôme, le premier qui désarma le roi fut Diego d'Avila « qui luy osta ses gantellets » ; les autres qui étaient près de lui lui arrachèrent sa cotte d'armes qu'ils déchirèrent et mirent en pièces « à qui en auroit une pièce ou un morceau. Les unes luy ostèrent la ceinture, les autres les esperons ; bref, un chacun tascha à avoir quelque peu de sa despouille, quoy qu'il fust : les uns pour en faire monstre et parade, en signe de gloire et de triomphe ; et les autres pour en demander récompense et loyer ».

Dans son introduction à la *Captivité de François Ier* — dit M. Lebey — Champollion-Figeac (p. 14 et 20) raconte la destinée de ces dépouilles. D'après Fontanieu, intendant de Dauphiné, on voyait encore à Pizzighetone en 1736, les gantelets du roi ; ce Fontanieu s'en empara alors parce que les Italiens affectaient malicieusement de les montrer aux Français. *Ces gantelets font partie de l'armure des Invalides.*

Champollion-Figeac s'exprime ainsi :

François Ier fut dépouillé de ses armes ; elles furent après sa personne le plus signalé trophée de la victoire de Pavie : on les envoya à Charles-Quint, alors en Espagne, l'épée fut déposée au château de Tolède et l'armure de corps fut portée en Allemagne. La destinée de ces dépouilles a été fort diverse. L'armure entière fut envoyée au musée d'Ambras, en Tyrol, qu'avait fondé Maximilien Ier et dont la description publiée en 1601, par Jacobus Schrenckius est ornée de la figure gravée de cet habit de guerre. Cette armure était encore à Inspruck en 1806. En ce temps là, l'armée française prenait largement sa revanche du passé sur l'Europe, vainement coalisée contre elle : Inspruck fut occupé par nos soldats. Ils se saisirent de l'armure de François Ier. Elle fut remise par le major général de l'armée, le prince de Neufchâtel, au directeur général des musées, M. Denon. En 1807, l'empereur Napoléon demanda l'exposition publique des armures envoyées de Vienne, capitale de l'Autriche, et c'est d'une lettre écrite au sujet de cette demande par M. Denon au grand maréchal du Palais Duroc, le 21 août 1807, que nous tirons de curieux renseignements. On y lit : « La seule chose complète et qui ait conservé de l'authenticité est l'armure de François Ier, enlevée à la bataille de Pavie. Elle vient d'Insprück et

m'a été remise par S. E. le prince de Neufchâtel. Mon intention était de la faire monter dignement et de la joindre aux trophées de la campagne de Prusse ». Aujourd'hui cette armure, dont l'origine paraît traditionnellement certaine, figure au premier rang du Musée de l'artillerie de Paris. Elle est ornée de fleurs de lys, mais aucun des emblèmes favoris du roy ne s'y trouve mêlés.

L'épée royale, dont la poignée en croix est émaillée, avec ornements en or où se distingue la salamandre emblématique, est déposée dans le même musée. En 1808, le grand-duc de Berg, l'infortuné Murat, revendiqua l'épée du roi de France, elle lui fut remise et apportée en cérémonie publique. Ceci se passait selon les lois de la guerre.

La tradition est forte qui veut que l'armure, dite de François Ier, soit bien de François Ier. Cependant Champollion-Figeac souligne que ce n'est là qu'une tradition et que cette armure ne porte pas « les emblèmes favoris du roi. »

Mais si l'on peut accepter de croire que les ennemis malmenèrent pour se les partager ses dépouilles, on a bien soin de dire qu'ils en attendaient « loyer » et songaient à revendre ce dont ils avaient pu s'emparer.

L'authenticité de l'armure semble peu discutable, mais la discuterait-on qu'il faudrait chercher des raisons au doute ailleurs que dans les circonstances du récit de Brantôme. Y.

*
* *

Je ne crois pas me tromper en disant que l'armure de François Ier du musée d'artillerie n'est pas celle que portait ce roi à Pavie : cette armure, commandée par Charles-Quint alors qu'il était en bons termes avec son cousin de France, pour lui être offerte en cadeau, ne fut terminée que lorsqu'une brouille avait succédé à l'amitié des deux souverains. L'Empereur, dans ces conditions, aurait gardé l'objet, qui serait demeuré au château d'Ambras, où en 1805, quand nous nous en sommes emparés, le général d'artillerie Suguy fut chargé du transport de cette armure et d'un grand nombre d'autres encore actuellement aux Invalides.

Voilà comment l'*armure de François Ier* est à Paris. UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

—

Louis XVII était-il le fils de Louis XVI? (LI, 331, 403, 463, 564, 677, 733, 788, 903). — Je n'ai jamais pu comprendre pourquoi certaines questions historiques, celle de la survie de Louis XVII en tête, ont le privilège d'être traitées avec l'intransigeance dogmatique des adeptes d'une religion. Je n'ai pas l'avantage de connaître M. Otto Friedrichs, mais qu'il me permette de le lui dire avec la franchise en usage à l'*Intermédiaire* ; il me semble être animé d'une ardeur de certitude, de foi, si l'on veut, qui m'étonne.

Je l'ai déjà rencontrée, d'ailleurs, chez tous ses coreligionnaires en Louis XVII. Ainsi, il n'y a pas très longtemps, à propos d'un article nécrologique écrit par moi sur un ami, dépositaire par héritage des papiers d'un Conventionnel célèbre, je reçus une lettre véhémente dans laquelle une personne de moi parfaitement inconnue et que je sus après être un fort brave homme, accusait violemment mon ami de refuser la communication du document qui devait enfin faire victorieuse la preuve toujours annoncée et jamais produite! Ah, je la connais, cette histoire de papiers jalousement cachés — il serait si simple de les détruire — et d'où sortira la vérité au cinquième acte, car ici nous sommes en plein roman d'aventures, en plein mélodrame à complot et à traîtres conjurés contre la vertu, la justice et l'innocence. C'est ainsi à peu près que les choses se passent dans ce drame de la survie de Louis XVII, seulement le cinquième acte réparateur et vengeur ne vient jamais.

J'admire sincèrement cette ardeur de foi et de générosité désintéressée, et je n'en veux nullement aux croyants de mettre quelque âpreté dans leurs revendications. Les partis constamment malheureux ont le droit d'être un peu fébriles. Ferme, j'ai cru au roman de la survie ; mais quand je suis allé aux preuves, le doute m'est venu ; aujourd'hui je ne doute plus.

La vérité est que l'histoire, j'entends l'histoire sérieuse, n'a jamais fait de place à l'hypothèse de l'évasion et de la survie. Ainsi, il est certain que pas un des agents royalistes si nombreux alors à Paris, si attentifs à tout ce qui se passait au Temple, n'a avisé les princes de l'évasion quasi miraculeuse du jeune prisonnier. Et si ce ne sont pas les royalistes qui l'ont fait évader, qui donc? Sans doute l'enfant martyr échappé à ses bourreaux va être présenté à sa famille, aux émigrés ou amis, et sera comme la robe sanglante

de César agitée par Antoine sur le Forum et la vue du petit roi excitera partout l'ardeur des dévouements et des sacrifices. Mais non, rien; Monsieur annonce la mort de son neveu, prend le titre de roi et pas une voix ne s'élève pour crier que l'enfant-roi est sauvé ! Et il en sera de même pendant de longues années !

Je n'appartiens pas à l'opinion légitimiste ; d'ailleurs en histoire, en littérature et en art je n'ai d'autre opinion que la volonté constante et sincère d'être juste. Mais je tiens les princes vivant alors à l'étranger pour d'honnêtes gens, et le plus inexplicable, le plus impossible de l'affaire serait qu'il y eût eu une conspiration si savamment ourdie que pas un mot,pas un geste n'eussent trahi le secret d'Etat, le crime commis.

Dans ces conditions, je loue hautement madame la duchesse d'Angoulême, de n'avoir pas voulu se prêter à une entrevue à laquelle répugnait sa dignité de princesse et de sœur. Ecœurée par les impostures grossières qui s'étaient déjà produites, elle a refusé de recevoir celui que dans sa conviction de la mort de son frère, elle ne pouvait considérer que comme un aventurier. Soupçonner d'une infâme trahison cette âme si haute et si chrétienne, alors que l'on ne fournit pas une preuve de nature à faire impression, est à mon sens plus inadmissible que tout le reste.

Après tout, comme cela ne me passionne nullement, j'attends très patiemment les preuves annoncées. Mais j'ai idée que je les attendrai longtemps, à supposer que l'on puisse employer le mot longtemps en parlant d'un homme de mon âge. H. C. M.

***

Tout a été dit sur la question, et je m'associe de tout point aux conclusions de mon confrère M. Leslie, qui trouve très justement que dans un journal sérieux comme l'*Intermédiaire*, on agite bien longuement des questions oiseuses et peu dignes de l'histoire.

Quant à la question de la survie,connexe de la première, et au sujet de laquelle M. Otto Friedrichs accuse la duchesse d'Angoulême d'avoir gravement manqué à ses devoirs, il est impossible de ne pas protester contre une telle accusation.

Il est plus facile d'avancer que de prouver que la duchesse d'Angoulême savait et avouait que son frère n'était pas mort au Temple.La vérité est que la preuve de cette opinion prêtée à la duchesse d'Angoulême n'a jamais été apportée.S'il y avait doute à cet égard, les lettres récemment publiées dans la *Revue des Deux-Mondes*, par M. Ernest Daudet, et qui s'échangèrent entre Louis XVIII et la duchesse au moment de son mariage, donnent un démenti définitif, cette fois, à ceux qui prétendraient étager le roman de Nauendorff sur la conviction secrète de la duchesse d'Angoulême. Dans ces lettres, la princesse parle à plusieurs reprises, et avec émotion de la mort de son frère au Temple. J'y renvoie ceux de mes confrères qu'intéresse la question.

En l'état, Nauendorff était pour la duchesse d'Angoulême, ce qu'il est pour nous-même, un aventurier qu'il appartenait à la police et non à elle de poursuivre et de démasquer.

Comte DE VARAIZE.

—

Le sang de saint Janvier (LXVIII ; XLIX ; L, 566). — La comparaison des Mémoires de Gleichen aux souvenirs de Scheurer-Kestner est instructive.

Elle prouve d'abord que Cagliostro est innocent de cette supercherie puisqu'au milieu du XVIIIe siècle, et à la seule différence du nombre des ampoules, la méthode de production de cette curieuse expérience de physique était la même que de nos jours ; elle tend à démontrer aussi que l'explication fournie est vraisemblable.

Si le sang prétendu de saint Janvier se trouvait contenu dans deux fioles, côte à côte, à l'intérieur d'un même reliquaire, c'est sans doute que la même quantité du pseudo--sang remplissant un seul récipient eût nécessité, pour sa liquéfaction, des conditions extérieures plus difficiles à réaliser. Je n'ai pas assisté au miracle. mais j'ai vu les fioles ; elles sont enfermées dans une vitrine taillée dans le marbre, au fond d'une chapelle froide et obscure, et on a dû naturellement calculer la quantité du sang et la capacité des fioles d'après les quatre données suivantes ;

Point de congélation du liquide ;
Degré de liquéfaction du liquide ;

Température de l'habitacle de marbre,
Température de la chapelle le jour de la Saint-Janvier, dans l'embrasement d'un millier de cierges, etc. etc.

M. R.

—

Botot, le secrétaire de Barras (Ll, 835).

François-Marie Botot, expert-dentiste, puis homme de loi (1790), procureur de la commune de Paris (16 novembre 1799), secrétaire de M. de Barras; il exploita d'abord, rue des Noyers, puis rue Saint-Jacques l'Hôpital, 2, avec sa sœur l'entreprise de l'eau de Botot; né vers 1755 † à Paris le 26 avril 1838, il épousa Marie-Antoinette Nuges † à Paris le 14 mars 1853 dont il eut deux (?) enfants : *a*) Jules, maire de Claze, né vers 1784, † à la Ronce, le 20 août 1875, marié et ayant laissé postérité; *b*) N, mariée à Albert-François Moreau, ingénieur; *c*) N, mariée à Georges Rouget, peintre d'histoire.

Il avait eu aussi plusieurs enfants naturels reconnus (1) entre autres : Augustine-Sophie Botot, née à Paris le 1er décembre 1786 † à Versailles le 4 décembre 1862, mariée à Paris, le 11 septembre 1806, à Jacques-Nicolas, baron Lacour et de l'Empire, maréchal de camp.

Annuaire de la noblesse de France, par le vicomte A. Révérend, 1904, p. 176-177.

P. c. c. : G. P. Le Lieur d'Avost.

Cf. aussi Révérend. *Titres de la Restauration*, t. I, p. 288.

Même réponse : Char.

—

Trestaillon, Servan, Truphémy (L; Ll, 18, 83, 196, 261, 811). — Je l'ai déja dit à propos des verdets de Toulouse, je dois le répéter. Dans le midi de la France, la première Restauration fut pure de tout excès; l'on sait cependant si nombreux étaient les griefs contre les ci-devant républicains.

Pendant les Cent Jours, les jacobins unis aux protestants fort peu touchés de la mansuétude des royalistes et catholiques, leur firent subir, sans autre raison que les divergences d'opinion et de croyances, toutes sortes d'outrages et de violences. C'est ainsi que N... son nom n'est pas présent à ma mémoire, rentrant chez lui après une absence, trouva le cadavre de son père assassiné, coupé en trois tronçons, *très taillous*, d'où le surnom francisé en Trestaillon. Après les Cent Jours, le surnommé Trestaillon s'appliqua à venger la mort de son père. Je n'excuse pas, j'explique. Il ne pouvait cependant pas tresser des couronnes aux assassins?

Je ne sais si parmi nos confrères il en est qui, en telle occurrence, eussent volontiers mis en pratique la maxime évangélique du pardon des injures. Quant à moi, je déclare qu'il m'eût été impossible de rendre le bien pour le mal! A.

—

M. Guizot et la Fusion en 1857 (Ll, 777, 849). — Il y a, hélas! bientôt vingt ans, je prêtais à M. Derôme, le rédacteur bien connu du *Moniteur*, une très importante correspondance datée de 1851 à 1856. Les signataires étaient : Mgr le comte de Chambord, le comte Molé, MM. de Falloux et Guizot. Les premières lettres étaient relatives à la proposition Crestou.

M. Derôme est mort peu de temps après avoir reçu mes lettres en communication. Habitant alors la province, je n'ai pas été avisé de son décès. Par la suite j'ai écrit plusieurs fois à son dernier domicile, rue de Condé, pour faire suivre à ses héritiers; je n'ai jamais reçu de réponse.

Cette correspondance qui provenait des papiers du comte Molé, contenait, entre autres pièces, deux admirables lettres du comte de Chambord et une très touchante lettre (en minute) du comte Molé.

J. G. Bord.

—

Victor Hugo et Philibert Audebrand (Ll, 900). — Par son invite à carreau, si bienveillante du reste, M. Th. Courtaux me rappelle les tristesses sans nom du siège de Paris et, par conséquent, il renouvelle les vives déchirures de mon cœur. J'ai donc à retracer, pour lui répondre, un épisode de notre histoire et je dois le faire aussi véridiquement et aussi succintement que possible.

Nous voilà donc dans l'Année Terrible. Imaginez un soir de la fin d'octobre, de sept à huit heures. De la Porte Saint Martin à la Madeleine, les boulevards sont bondés de groupes animés : riches oisifs, marchands, artistes, ouvriers; mais où ces derniers, les gens en blouse sont en

(1) C'est sans doute lui qui est le père de : François-Marie, né à Paris le 9 germinal an VIII, fils de François-Marie Botot rentier, absent, et de Marie-Anne Compain, mariés

plus grand nombre. Au milieu de cet immense brouhaha, donnant assez l'idée d'une mer démontée, s'agitent pêle-mêle toutes les transes, toutes les colères et aussi, hélas ! toutes les trompeuses espérances. J'y étais. Je venais de rencontrer Gustave Chaudey, pour le moment adjoint à Desmaret, maire du IXe arrondissement (la mairie de la rue Drouot). Il était en uniforme de garde national et s'occupait fort activement d'une question importante, celle du rationnement de la viande de cheval dans les boucheries du quartier. Il ne supposait guère, le pauvre garçon, que le dénouement de cette crise patriotique serait pour lui une mort si cruelle et si peu justifiée!

Gustave Chaudey et moi, nous devions être une paire d'amis, d'abord parce que nous touchions de très près à la même famille et, en second lieu, en ce que, sur beaucoup de points, nos opinions étaient les mêmes. En lui, il y avait à voir un proscrit du Deux Décembre, l'ami de P.-J. Proudhon, l'avocat de Gustave Courbet, un ancien rédacteur du *Courrier du Dimanche*, collaborateur du *Siècle* et le bras droit de Cernuschi. Comme moi et avec moi, il avait fait une rude guerre à l'empire et, en ce moment, il mettait toute son énergie, toute son âme à combattre l'envahissement de l'étranger. En marchant sur la chaussée du boulevard, car il ne passait plus de voitures, nous échangions nos pensées sur les choses lamentables du jour, quand, tout à coup sur le boulevard des Italiens, à l'embouchure de la rue Richelieu, nous aperçûmes Victor Hugo qui allait seul et comme perdu dans la foule. Le grand poète était coiffé d'un képi, mais c'était le seul attribut de la vie militaire dont il se fût revêtu. Le reste du costume était de style bourgeois, un veston des plus simples. « Allons à lui », me dit Chaudey ; et ce fut fait en une minute.

Après les premières marques de déférence que nous devions au revenant de Guernesey, je me nommai et, sans tarder, il me tendit la main qu'il serra affectueusement pendant plusieurs instants. Il faut noter ici que les hasards de la vie littéraire m'avaient mis à même d'entretenir d'assez nombreuses relations avec lui et les siens. Non seulement j'avais été lié d'amitié avec son frère Abel, mais, en plus, de 1848 à 1851, pendant la Constituante et la Législative, à la tribune des journalistes, je m'étais trouvé côte à côte avec Charles et François-Victor, ses deux fils, rédacteurs de l'*Evènement*. Plus tard, pendant l'exil, admirant en lui autant l'incomparable aède que l'adversaire du parjure couronné, je m'étais toujours mis en avant pour rappeler son nom à ceux qui auraient été tentés de l'oublier.

Une certaine année, par exemple, vers le milieu de l'Empire, à l'époque où, à cause des *Châtiments*, tout ce qui se rapportait à sa personne devenait un motif de persécution de la part du gouvernement, la Société des gens de lettres en masse, craintive, terrifiée, repoussait sa candidature à la présidence. A l'Assemblée générale annuelle, chez Lemardelay, en dépit de tout, je me mis en avant et nous fûmes trois à voter pour lui, à billets ouverts. J'avais pour auxiliaires deux autres républicains, Tony Révillon et Alphonse Duchesne. Ce fut, d'ailleurs, un fait que le *Figaro* ne manqua pas de signaler. Plus tard encore, sur la fin du régime impérial, en 1867, quand il fut enfin question d'amnistier le théâtre du Maudit et de reprendre *Hernani* à la Comédie Française, j'ai été le premier à applaudir à cette mesure dans le *Soleil* qui avait alors Jules Noriac pour rédacteur en chef.

Ces diverses manifestations et d'autres du même genre n'étaient pas ignorées de Victor Hugo et, lorsque je me fus approché de lui, il ne manqua pas d'en invoquer le souvenir sur un ton amical dont je ne pouvais qu'être fort honoré. Mais ce qui se passait en ce moment chez nous était bien d'une nature trop grave pour que nous dussions songer à appuyer là dessus. Ce qui nous préoccupait surtout, avant tout, c'était ce grand drame si inattendu de la France envahie, profanée et sanglante.

— Ah ! messieurs, ah ! mes amis, s'écriait l'exilé d'hier, voyez donc où la folle confiance de ce grand et pauvre peuple, s'abandonnant à un aventurier, nous a conduits !

En baissant le ton, il nous conta alors que deux heures avant notre rencontre, Jules Simon lui avait appris la reddition de Metz. Il avait des larmes dans la voix en nous disant que 150,000 soldats fran-

çais, en une place imprenable, mettaient bas les armes, brûlaient leurs drapeaux et devenaient prisonniers ; mais ni lui ni personne ne savait encore que c'était à la suite de la plus sacrilège des trahisons. La situation de Paris, déjà en proie à la famine, devenait ensuite l'objet de ses plaintes. — Que d'héroïsme il y avait dans cette capitale, hier encore toute au plaisir ! — Il trouvait que le général Trochu était fort au-dessous de sa tâche. Il aurait fallu des soldats sortis des entrailles de la démocratie comme Marceau, Kléber, Championnet, Hoche, mais l'homme qui se gobergeait pour le quart-d'heure à Wilhelmsohe n'avait pu faire que des officiers menant le cotillon à Compiègne, des chambellans traîneurs de sabre.

Chaudey et moi, faisant contre mauvaise fortune bon visage, nous disions que tout n'était pas perdu. « — Espérons-le » dit-il, mais il n'insistait pas. A son gré, Paris était mal défendu. On venait de fondre des canons, mais on avait négligé ce qui était propre à rendre leur service efficace, c'est-à-dire les appuis. Il ajoutait qu'on était trop sobre de sorties et que celles qu'on faisait, on les faisait mal. A l'en croire, les assiégeants étaient bien moins nombreux qu'on ne le croyait. Partant de là, il ajoutait que l'investissement des Prussiens n'était pas complet, ne formant qu'un semblant de ceinture. Dès lors, si l'on entreprenait de sortir de dix points à la fois et, comme on disposait de 400.000 fusils on le pouvait, on aurait l'heureuse chance d'ouvrir une brèche et d'aller tendre la main à l'armée que Gambetta et Chanzy venaient d'improviser aux bords de la Loire. Peut-être n'y avait-il en cela que l'illusion d'un patriote, mais il y tenait. Il insistait même sur ce point avec un mouvement d'éloquence attendrie, bien fait pour remuer la conscience de ses deux auditeurs.

Nous nous entretînmes donc là-dessus avec l'illustre poète pendant près d'un quart d'heure ; après quoi tenant ses moments pour précieux, nous dûmes songer à nous séparer de lui. Mais avant de nous quitter, il me fit encore une fois l'honneur de me serrer la main, ainsi qu'à Chaudey. Ses dernières paroles, que j'ai religieusement retenues, furent celles-ci : « Croyez, messieurs, que notre chère « France ne périra pas ! » Non certes, elle ne devait pas périr, mais, par la faute de celui qui l'avait proscrit pendant dix-huit ans sans qu'il eût à se reprocher comme crime que son génie, il devait être le témoin d'une troisième invasion, d'un troisième désastre subi en moins de cinquante ans, à cause du nom de Bonaparte et voir arracher à la patrie nos plus belles provinces. PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Le roman du Prince Impérial (LI, 891). — A quel sentiment ont obéi ceux qui ont inventé cette intrigue ? On le saura peut-être quelque jour, car ce n'est qu'une intrigue. *Il n'y a pas d'enfant, fils du Prince Impérial.*

A Chislehurst, après la mort du souverain qui fit la France si belle pendant dix-huit ans — et à qui l'histoire rendra justice, quand les passions calmées permettront de l'écrire — le Prince Impérial, chef de la dynastie, et qui eût porté si dignement le beau nom de Napoléon, menait une existence sévère. Elle était surveillée par une mère qui redoutait toute imprudence dont les adversaires haineux se fussent fait une arme déloyale. Elle ne permettait pas même à son fils les jeux de son âge avec ses compagnons, et comme il n'est meilleure façon de restreindre les folies de la jeunesse que de lui couper les vivres, elle était parcimonieuse dans l'octroi de l'argent de poche. L'officier de Woolvich avait tout juste de quoi faire face aux nécessités de sa profession.

Il était tendre et sentimental, il était rêveur et doux, mais il avait de sa mère une crainte si respectueuse, il se faisait de sa mission une idée si haute, que jamais nul de ses compagnons ne le surprit engagé dans quelque frasque plus ou moins aventureuse.

Ce n'est que plus tard, après sa mort qu'on révéla, à la surprise de tous, qu'il aurait eu une passionnette pour une nommée Kelly, de profession indécise et plutôt galante. On a publié des lettres qu'il aurait adressées à cette femme, signées d'un pseudonyme. Mais les originaux de ces lettres n'ont jamais été produits.

Enfin à Paris, dans un établissement religieux, un anglais mit en pension un enfant ; il avait confié au directeur, sous

le sceau du secret, que cet enfant était celui du Prince Impérial. La nouvelle de cette paternité habilement répandue au dehors, courut les journaux.

N'est-ce point l'abbé Misset qui a voué au charmant petit prince un culte si fervent, qui découvrit la supercherie ?

Il se fit donner l'extrait de naissance de l'enfant présumé du Prince Impérial, et triomphalement constata qu'il était né plus d'un an après le départ pour le Zululand de celui qui aurait pu être Napoléon IV.

Voici d'ailleurs cet acte de naissance :

CERTIFICAT DE BAPTÊME

Carolus Philipus Walter Kelly, fils de Walter Bernard Kelly et de Charlotte Kelly (auparavant demoiselle Watkins), mariés légalement, né le 21 juillet 1880, a été baptisé le 8 mai 1881 par Francisco Stapfield.

Je soussigné, employé au registre des baptêmes certifie par cet acte que ce qui précède est un extrait fidèle et exact du registre des baptêmes de l'église de Corpus Christi Maiden Lane, W. C.

Comme temoin et écrit de ma main le 25 janvier 1895.

William Me Efferty.

Au dos :

Son parain a été Joannes Millage ;
Sa marraine a été Kate Kelly.

Qu'on rapproche maintenant la date de la mort du *Prince Impérial* (1er juin 1879) de celle de la naissance du jeune homme que l'on voudrait faire passer pour son fils (21 juillet 1880), et l'on sera fixé sur la créance que mérite le roman des amours impériales de Miss Watkins.

M. l'abbé Misset ou tout autre familier de Chislehurst, pourrait certainement, mieux que moi apporter une vive lumière en cette discussion. Je souhaite que l'*Intermédiaire* la pousse à fond, et ruine la grotesque légende. S'il peut dire par qui elle fut bâtie et exploitée, il fera grand plaisir à ceux qui ont gardé un souvenir ému de l'héritier de Napoléon III, du grave et fier adolescent, qui se voyait une tâche à remplir et si noblement s'y préparait. Dr M.

—

Les tambours : ce que l'on a dit pour et contre eux (LI, 389). — Les généraux Thibaudin et Faure-Biguet viennent de dire tout ce qui était à dire contre ces instruments de nègres qui n'ont d'autre mérite que de ne pas permettre de fausses notes. Il est vrai qu'ils se rattrapent souvent en écorchant la mesure. Mais, aujourd'hui, quand nous ne pouvons plus nous offrir la moindre fantaisie militaire, quand l'ennemi peut, demain, envahir la France, conserver les tambours, ne fût-ce qu'un mois, serait un crime. Là, comme ailleurs, dans la marine par exemple, la routine a fait bien du mal. Heureusement, pour les tambours, elle semble avoir été battue, puisque les grands chefs ont décidé la suppression de la caisse et que des militaires, de la valeur de deux généraux cités en tête de cette note, applaudissent à la mesure.

Espérons que, cette fois, la peau d'âne est pour toujours bannie de nos régiments. Rien de l'âne ne doit conduire les régiments français à la manœuvre ou au feu.

Alfred Duquet.

*
* *

Dans les *Mémoires de Napoléon*, figurent dix-sept notes sur l'ouvrage intitulé : *Considérations sur l'art de la guerre* (imprimé à Paris, en 1816).

A la page 121 de cet ouvrage, il y a ce passage de l'auteur : « Je ne dirai qu'un mot des instruments militaires, et ce sera pour tâcher de faire proscrire le tambour, instrument barbare, qui par ses sons monotones et désagréables assourdit et fatigue l'oreille la moins sensible... »

Voici l'annotation de Napoléon en marge de ce passage :

Le tambour imite le bruit du canon : c'est le meilleur de tous les instruments ; il ne détonne jamais...

Si l'on veut avoir un véritable et curieux historique du tambour, il serait bon de consulter le long article qui y est consacré dans le *Dictionnaire de l'armée de terre*, du général Bardin, t. VIII, p. 5005-5024. Desiré Lacroix.

*
* *

Rien de plus variable que la mode, en France ; de sorte que supprimer les tambours, c'est le plus sûr moyen de les faire désirer par tout le monde, et par suite de les voir surgir de terre instantanément un jour.

Et puis nos petits enfants seront nos maitres demain, or que désirent tous les petits garçons ? Un tambour ! aussi ardemment que les petites filles désirent des poupées. Si les papas n'en veulent pas,

ils feront alors une belle vie : Papa, z'veux un tambour ! avec une trompette !

« Songez donc à l'effet produit par 80 tambours battant la charge, sans que les soldats tirent un coup de fusil ; alors qu'une faible troupe de fantassins vient attaquer hardiment le flanc de l'ennemi déjà démoralisé par plusieurs heures de combat ; qui se figure que tout un corps d'armée vient le surprendre et menace sa ligne de retraite, qui peut être compromise d'un instant à l'autre ! »

Paroles attribuées au maréchal Canrobert en Italie, lors de la campagne de 1859.

Quand gronde le canon de l'ennemi et que tous les cœurs sont dans l'angoisse ; quand cette angoisse se traduit par le silence universel et la pâleur des visages ; alors il suffit d'un seul petit tambour battant la charge, pour ranimer instantanément tous les courages : une joie radieuse éclaire toutes les figures, et des cris enthousiastes raniment tous les cœurs. Pourquoi ? Ah ! c'est que le son du tambour est la voix de la Patrie, cette voix frémissante qui nous dit : Enfants, ayez confiance ? C'est au son de cette peau d'âne, que vos pères en pareil cas ont été tant de fois conduits à la victoire. Allez de l'avant ! Comme eux, vous reviendrez vainqueurs ! Dr Bougon.

—

Le Barra de David d'Angers (LI, 891). — La question a déjà été posée (XVII). Elle n'a pas été résolue. On incline à croire que ce marbre est à Prangins ou y a été.

*
* *

Madame E. David d'Angers, dans un billet adressé au baron Larrey, écrit :

Le prince Napoléon a été, à ce qu'il paraît, voir les marbres. Je ne sais ce qu'il en a pensé et quel sera le résultat de ses réflexions ; il paraîtrait seulement qu'il a trouvé que la cocarde en mosaïque faisait mauvais effet. Mon mari avait tenu à cette idée pour que, dans aucun temps son petit Barra ne pût passer pour un vendéen.

Le baron Larrey avait dû être l'intermédiaire des négociations qui aboutirent à la commande de ce marbre.

Est-ce en souvenir de cette négociation que l'illustre sculpteur avait fait présent au baron Larrey d'un dessin d'une exécution minutieuse qui donne la plus avantageuse idée de ce chef-d'œuvre ?

Le dessin existe encore.

Mais le marbre, qu'est-il devenu ?

L'*Intermédiaire* a interrogé à ce sujet autrefois M. David d'Angers. J'ai fait de même, récemment ; il m'a fait l'honneur de me répondre :

Le prince Jérôme avait placé ce marbre sous l'Horloge, au Palais-Royal. Il était sur un socle tournant.

En revenant à Paris, le 23 mai après la Commune, (j'étais parti le 15 avril) ma première visite fut pour le Palais Royal que je savais incendié. Je demandai au gardien s'il connaissait le sort du Barra, il me dit d'un air narquois : « Oh le Prince prévoyant la guerre, a envoyé tableaux et marbre à Prangins. Le *vôtre* y est-il ? Je ne sais pas ».

Jamais non plus je n'ai pu le savoir. Même sous les décombres, une statue couchée eût laissé au moins des morceaux.

31 mai 1903.

Robert David d'Angers.

—

Royal-Pituite (LI, 667, 790, 846). — Si ce corps fut dissous en 1807, cette dissolution ne dut point être définitive. Il existait encore comme garde du Sénat ou du Corps législatif lors de la conspiration Mallet. M. R.

—

Les échevins et prévôts de Lyon (LI, 725, 851). — La pierre tombale d'Annibal Claret de Fleurieu porte l'inscription suivante :

CY-GIT
M. JACQUES ANNIBAL CLARET DE FLEURIEU
Président à la Cour des monn.,
Lieut.-gén. Crim. hon.
Ancien prévôt des marchands et commandant
de la ville de Lyon,
né le 12 mai 1692, décédé dans son château
de la Tourrette le 18 octobre 1776.
REQUIESCAT IN PACE.

Cette pierre tombale, qui était autrefois au château de la Tourette, est présentement au château de Laye (Rhône), propriété du comte Xavier de Fleurieu, arrière-petit-fils du personnage en question. T.

—

Bénédictins francs-maçons (LI, 58, 181, 243, 292, 343, 408, 518, 687, 741, 791, 851). — On est un peu sorti de la question puisque dans les réponses, on cite les ecclésiastiques séculiers et régu-

liers qui ont fait partie de la Franc-Maçonnerie aux XVIIIe et XIXe siècles. La liste toute sèche de tous les prêtres, moines et religieux qui furent francs-maçons serait bien trop longue, pensons-nous, pour être publiée ici. Nous ne pensons pas d'ailleurs qu'elle ait jamais été publiée. Il faudrait fouiller les archives du Grand-Orient de France, archives pas très riches d'ailleurs, et les archives des loges. Celles-ci sont souvent difficiles à trouver, quand les loges sont vieilles et ont disparu. Il nous a été donné de voir les tableaux de quelques loges de Bretagne aux XVIIIe et XIXe siècles, et là nous avons relevé des noms de prêtres séculiers, de bénédictins, de minimes, d'oratoriens, etc. Un jour, nous publierons une étude sur quelques-unes de ces loges.

Déjà divers noms d'ecclésiastiques ont été publiés dans le *Lannionais* et la *Nouvelle République* (Tréguier) d'avril et mai 1905. Dans l'*Humanité Nouvelle* (1903) une étude de Léonce Maître — il existe un tirage à part — sur la Loge *La parfaite Union de Rennes* donne des noms de réguliers et de séculiers. Dans la *Dépêche Dauphinoise* de janvier 1905 (Grenoble), il a été publié une étude « Le Clergé dans les LL.·. Maç.·. » où l'on puisera nombre de noms, surtout pour les LL.·. Grenobloises. A. HAMON.

—

Le pain bénit (LI, 779, 853, 908). — Ce furent les marguilliers de l'église royale et paroissiale de Saint-Germain-l'Auxerrois qui actionnèrent devant le Châtelet de Paris le sieur Nicolas Chevalier, substitut du procureur général au grand Conseil, pour ne pas vouloir rendre le pain bénit et qui obtinrent contre lui la sentence en question du 20 juin 1711.

Quant à la sentence du 30 avril 1711, ce fut à la requête des mêmes marguilliers qu'elle fut rendue contre M. Hercule le Tellier, procureur au Châtelet, en son nom et aux noms de M^e le Roy de Royaumont, conseiller au Châtelet, du sieur des Bouleaux président à Tours, du sieur Aubert, contrôleur des rentes, du sieur Catelan, bourgeois de Paris et du sieur Petit, tapissier du duc d'Orléans. Ils avaient bien rendu le pain bénit, mais on leur reprochait de ne l'avoir pas fait d'une façon convenable à leur qualité et par l'intermédiaire de servantes. C'est pourquoi les marguilliers demandaient qu'ils offrissent d'autres pains, cierges et offrandes en rapport avec leur situation, et que la quête pour les pauvres fût faite par la femme de maître le Tellier. T.

—

La fontaine d'huile (LI, 898). — La tradition raconte que l'église de Sancta Maria in Transtevere, de Rome, avait été construite par le pape Calixte II, sur l'emplacement d'une source d'huile, *fons olei*, qui avait jailli, là, tout d'un coup, le jour de la naissance du Christ. Cette église fut ornée de superbes mosaïques par le pape Innocent II en 1140.

B. P.

*
* *

Léda trouvera tous les renseignements qu'il désire sur la fontaine d'huile qui, à la naissance du Sauveur, coula au Transtevere à Rome, dans l'ouvrage de Mgr Gaume : les *Trois Rome*, *journal d'un voyage en Italie*, chez Gaume et Cie, 1876, IIe vol., page 205 et suivantes.

Mgr Gaume cite le fait et tous les auteurs qu'il a consultés. GEO.

—

Les bouchers de Limoges (LI, 50, 270). — En Allemagne, les bouchers jouissent également de très flatteurs privilèges. On lisait ces jours-ci :

Le prince impérial allemand et la kronprinzessin font cet après-midi de mardi leur joyeuse entrée à Potsdam. Toute la garde est sous les armes. Sur tout le parcours jusqu'au palais de marbre, le cortège princier est, comme à l'entrée de Berlin, précédé d'une escorte de bouchers. Ceux de Potsdam ont revendiqué le privilège de conduire les jeunes mariés jusque sur le seuil de leur demeure. Les bouchers de Potsdam caracolent également en frac et coiffés du haut-de-forme.

Quelle est l'origine de ces droits particuliers aux bouchers dans tant de villes ?

En France, n'y a-t-il d'avantages comparables que chez les bouchers de Limoges ? V.

—

Statues déplacées (LI, 500, 575, 636, 688, 740, 855). — En ce qui concerne le § 4 de la question collective de monsieur V. A. T. (Buste de Desaix) le *Gaulois* du 17 septembre 1904 porte, dans l'un de ses échos, qu'il vient d'être transféré à Riom, patrie du héros de Marengo.

Quant à la statue de François Ier (§ 2),

elle serait, d'après le Guide Joanne, dans l'une des salles du Palais de Cristal de Sydenham (près Londres) où elle aurait été envoyée pour l'Exposition Universelle de 1862 et où elle serait restée depuis..., en pénitence ! HECTOR HOGIER.

—

Seigneur de la Grange-Batelière (LI, 667, 860, 910). — Je n'ai jamais vu que Bruyères-le-Châtel ait été érigé en marquisat. La seule érection notée par Gourdon de Genouillac, *Dictionnaire des Fiefs*, est celle de septembre 1657 qui de Bruyère fit une vicomté en faveur de Meaupou. Vers cette époque (1660), la seigneurie de la Grange-Batelière, à Paris, appartint aux Bourgoing qui, un siècle après, la remirent aux Pinon.

Je ne trouve pas, dans le dictionnaire, d'autre Grange-Batelière. A. S.. E.

*
* *

Au lieu de tant chercher, comme le dit notre cher collaborateur Grave, pourquoi ne pas voir tout simplement dans une grange ce qui s'y trouve d'ordinaire, c'est-à-dire une *batte* ou emplacement formé de terre grasse bien battue, bien durcie, sur lequel on bat le bled et autres céréales ?

Maintenant qu'on se sert de machines à battre, ces battes commencent à disparaître, mais il y en avait jadis une dans les granges destinées à cet important travail rural.

C'était là la Grange-Batelière, la grange à la batte ou batteries au bled.

LN. G.

—

Refus de documents dans les archives (LI, 501, 634, 795, 911). — Cf. *Lois, instructions et règlements relatifs aux archives départementales, communales et hospitalières, publiés sous les auspices du ministère de l'instruction publique*. par Ulysse Robert. Paris 1884, 8° (*H. Champion*) — Recueil des lois, décrets, ordonnances, arrêtés, circulaires, etc... concernant les bibliothèques publiques, communales, universitaires, scolaires et populaires publiés, etc .. par le même, Paris 1883, 8° (*Ibid*). ED. CH.

—

« Mandement » de Lans-le-Bourg (L ; LI, 576, 858). — Les mandements étaient les seules circonscriptions à l'époque carolingienne, dont les limites fussent parfaitement déterminées et qui se soient conservées, sans grands changements, dans les Alpes, jusqu'à la Révolution. X.

—

Abbaye de Vaux (LI, 446, 576, 692, 797). — L'établissement ecclésiastique de Foumore ou Toumor signalé par Th. Touchard (col. 446) ne peut être que Fontmorond, *Fontemorum*, arr. Montmorillon, cant. La Trémoille, com. Linglet où existait le prieuré Saint-Antoine. Ses armes, enregistrées à l'*Armorial général* ms. (XXVIII, 306) sont : *d'argent, à la couleuvre d'azur posée en fasce, accompagnée de trois taus, ou croix de Saint-Antoine de même*. A. S.. E.

—

Les alliances des Valois Saint-Remy (LI, 4, 75, 249, 409, 524, 641, 746, 797). — Le contrat de mariage de René de Saint-Remy, baron de Fontettes, avec Jacquette Bréveau, est bien du 25 avril 1646, ce contrat et cette date sont rappelés dans un acte postérieur, du 13 mars 1663, relatif à l'inventaire des biens dudit René de Saint-Remy, épouse de ladite Jacquette Bréveau, alors sa veuve (*Pièces Originales* déjà citées, f° 86). Il est vrai que ces deux actes se trouvent au Cabinet des Titres de la Bib. nat., non pas à l'état d'originaux, mais d'analyses, faites au XVIIIe siècle par l'abbé René-François-Pierre de la Cour, l'un des gardes de la Bibl. du Roi et son généalogiste. Il est d'autre part improbable que ce paléographe, d'une probité et d'une compétence hors de pair, dont les travaux furent considérables, ait commis une double erreur dans les transcriptions de ces deux dates.

Quant à la famille de Mullot qui intéresse notre confrère G. P. Le Lieur d'Avost, il y a sur elle, au même Cabinet des Titres, *Pièces Originales* 2080, cotes 47319 et 47320, deux actes dont voici la substance : François de Mullot, écuyer, sieur de la Mothe, lieutenant-veneur en la louveterie de France, fut autorisé, en 1615, par le gouverneur de Commercy, à se fixer à Saint-Aubin-des-Anges et à y faire bâtir une maison avec four, moyennant un gros barrois, payable annuellement à la recette dudit Commercy. Le 16 mai 1651, damoiselle Marguerite Oudaen, veuve de François Mullot, écuyer,

demeurait au dit Saint-Aubin. L'*Armorial général de France*, dressé. par Charles d'Hozier, en vertu de l'édit royal de nov. 1696, contient l'enregistrement d'armoiries suivant : François Mulot, conseiller du Roi, prévôt général des bandes et du régiment des gardes françaises de Sa Majesté, porte : *d'azur, à un chevron d'argent, accompagné de trois épis de blé d'or, tigés et feuillés de même.* Ces armoiries n'étant pas celles de la famille de Mullot de Villenaut, il est à supposer qu'elles se rapportent aux Mullot de la Mothe en question. TH. COURTAUX.

—

Anquetil-Duperron (LI, 780). — Le nom de Duperron que l'orientaliste ajouta à son nom vient d'une propriété « Le Perron » acquise par lui dans les environs de Lyon. G. LA BRÈCHE.

—

La maison où mourut Bellini. (LI, 833, 901) — Après s'être enquis de la maison où mourut Bellini, M. Victor Déséglise demande aujourd'hui des renseignements sur la tombe du doux chantre de *Norma* et de *la Somnambula*. Dans mon livre sur *Bellini, sa vie, ses œuvres*, publié, hélas ! il y a plus de trente ans, je la signalais en ces termes :

Lorsque, arrivé au cimetière du Père-Lachaise, on prend l'avenue de l'Orangerie, un peu à gauche du fastueux monument de Casimir Périer, on atteint, en montant jusque vers la chapelle, une sorte de labyrinthe où se trouvent réunis, comme dans un *campo santo* particulier, les tombes de la plupart de nos musiciens illustres. En cet endroit, bien connu de quelques artistes sous le nom de « bosquet des musiciens », reposent les restes de Méhul, Nicolo, Boieldieu, Catel, Herold, Chopin, Gossec, Habeneck, Wilhem, Panseron, et bien d'autres dont les noms m'échappent. On les dirait groupés là comme pour donner un éternel concert « que les oreilles humaines ne peuvent pas entendre, et dont les échos montent vers le ciel ». C'est là qu'est la tombe de Bellini, mausolée poétique et d'un caractère touchant, que l'on doit à l'architecte Abel Blouet, mais qui malheureusement n'a pas été à l'abri de dévastations volontaires ; des Italiens ultra fanatiques n'ont pas craint de profaner, en le mutilant, ce monument qui aurait dû être sacré pour eux, de le briser par endroits pour s'en approprier des fragments, qu'ils emportaient en guise de reliques.

Ce n'est qu'après plus de quarante années écoulées que les restes mortels de Bellini, réclamés par ses compatriotes, furent exhumés et quittèrent la terre de France pour prendre le chemin de l'Italie. Dès le 28 mai 1865 pourtant, le conseil communal de Catane, ville natale du grand artiste, avait pris une délibération en ce sens. Mais la guerre avec l'Autriche, qui ne devait pas tarder à éclater, les événements politiques et une triple invasion du choléra en Sicile vinrent entraver le projet. Onze ans après, au mois d'août 1876, une nouvelle délibération fut prise par la municipalité de Catane, et celle-ci fut bientôt suivie d'effet. Une commission fut nommée, composée d'artistes et de hauts personnages, qui se rendit aussitôt à Paris, fit toutes les démarches légales nécessaires, s'occupa des préparatifs de la cérémonie, la fixa au 15 septembre et, à cet effet, adressa l'invitation suivante :

Monsieur,

Vous êtes prié d'assister à l'exhumation des cendres de Bellini, qui aura lieu le 15 septembre, à 11 heures très précises du matin, au cimetière du Père-Lachaise.

Paris (rue Neuve des Capucines, n° 24), 13 septembre 1876.

La Commission déléguée de la ville de Catane Prince GRIMALDI DE PERRAVALLE *Président*. — GAETANO ARDIUZONI. — Chevalier E. BONAINTO. — Chevalier T. CATALANI, de l'Ambde d'Italie à Londres. — Commandeur ROSARIO CURROO. — Prince PATRIAMO FILANGIERI. — Commandeur F. FLORIMO. — Chevalier PIETRO PLATANIA. — D. DE GRAVINA CRUYLLAS. — Prince DE MANGANELLI. — Marquis PATERNO CASTELLO DI SAN GIULIANO.

La cérémonie eut lieu avec éclat. L'ambassade d'Italie était au grand complet. Les honneurs militaires (Bellini étant chevalier de la Légion d'honneur) étaient rendus par trois compagnies de ligne avec les tambours voilés. Les constatations faites, plusieurs discours furent prononcés, en italien et en français, par divers membres de la commission, puis le corps de Bellini, placé sur un char funèbre traîné par huit chevaux, fut transporté à la gare du chemin de fer de Lyon, pour, de là, prendre la route de Catane.

ARTHUR POUGIN.

*
* *

Je remercie tout d'abord messieurs Victor Déséglise et H. de C. de leurs communications sur la maison où mourut Bellini. Grâce à l'obligeance de Monnier

maire de Puteaux, j'avais déjà constaté que cette maison existe encore. A dire vrai, c'est une villa très belle avec un grand jardin à l'anglaise où, à droite, on voit une série de bâtiments rustiques que je n'ai pas pu visiter à cause de l'absence du propriétaire. Pour ceux qui ont conservé le culte de Bellini et qui voudraient voir l'endroit où il finit si malheureusement sa vie, j'ajoute que cette propriété se trouve au bout du pont de Neuilly, à gauche (venant de Paris), et à côté d'une petite rue, qui porte le nom de l'illustre compositeur.

Cette propriété ne laisse pas voir la trace d'une fabrique de chapeaux, mais il est exact qu'elle appartenait, jusqu'à il y a deux ans, à M. Leduc Rueil célèbre, paraît-il, dans l'histoire de la chapellerie par un couvre-chef qui portait son nom. La villa appartient à présent à sa veuve. Le cercle Bellini de Catane et le maire de cette ville ont remercié M. le maire de Puteaux de l'aide qu'il a bien voulu me donner, en manifestant l'intention de mettre une plaque commémorative sur la façade principale de la villa.

Je me suis adressé à Me Leduc Rueil à ce propos, mais j'ai le regret de dire que je n'en ai reçu aucune réponse.

Je suis en mesure de répondre avec précision aux demandes de M. Victor Deséglise.

Le corps de Bellini a été inhumé en 1835, au Père-Lachaise, où un monument — celui dont parle M. Deséglise, — a été élevé. Ce monument, vide désormais, et qui se trouve à ce qu'on appelle « le coin des musiciens » existe encore tel qu'il a été construit. C'est Rossini qui s'était mis à la tête de la souscription pour l'érection de ce monument, qui est l'œuvre du sculpteur Marocchetti — père du diplomate bien connu — et sur le dessin de l'architecte français Abel Blouet.

Circonstance très curieuse, ce mausolée porte à droite et à gauche le titre des ouvrages de Bellini, *Norma*, *Puritains*, la *Somnambule*, le *Capuleti et Montecchi* (même sujet que *Roméo et Juliette*) et autres encore, mais, il y a aussi un *Bianca et Gernando* qui, à l'origine, portait ce titre de *Bianca et Fernando*. C'est le roi Ferdinand, de Naples qui fit changer l'F en G, l'F croyait-il manquant de respect à sa majesté royale en mettant son nom sur le titre d'un opéra !

La translation des cendres de Bellini a eu lieu le 15 septembre 1876. Une députation catanaise était venue à Paris pour les recevoir. La cérémonie fut imposante. M. Ressman, ambassadeur d'Italie, y assistait à la tête des notabilités italiennes. Parmi les français, on remarquait Perrin, directeur de l'Opéra, Carvalho, Halévy, Joncières.

Le retour des cendres de Bellini à travers l'Italie fut triomphant. Enfin, le 23 septembre, les restes de Bellini trouvèrent le dernier repos dans le mausolée magnifique que sa ville natale avait élevé dans la cathédrale même de Catane.

CAPONI.

—

Cabot (LI, 836). — Ne s'agit-il pas de Cabot Charles-Antoine, fils d'un pître du boulevard, né vers 1805, et dont j'ai donné la biographie dans le *Dictionnaire des Comédiens français* p. 271-272 ? Acteur, directeur, régisseur, peut-être souffleur, ce fut l'homme de confiance d'Hostein. Je ne puis rééditer des histoires et anecdotes déjà connues. Je rappellerai que ce brave homme mourut à 80 ans, vers 1885. Voir aussi les *Petits mystères de la vie théâtrale* par Alph. Lemonnier, p. 208 et suiv. H. LYONNET.

—

Portraits de Carmontelle (T. G. 170 ; LI, 642, 695, 798, 911). — *Acte de naissance de Delille*. — Je tiens à faire plaisir au savant confrère Th. Courtaux. Voici l'acte de naissance du célèbre poète Jacques Delille. Je le relève, à la mairie de Clermont-Ferrand, dans l'un des anciens registres paroissiaux de l'église de Notre-Dame du Port :

Le vingt-deuxième du mois de juin, mil-sept cent trente-huit a été baptisé :

Jacques, fils naturel à Antoine Montanier avocat en parlement (fils majeur de Me François Montanier avocat et procureur général au baillage, duché et pairie de Montpensier et de dame Quentienne Bernard, habitant de la ville d'Aigueperse), comme il paraît par l'aveu qu'il en a fait lui-même dans sa déclaration du 27 mai de ladite année, laquelle déclaration est entre les mains de M. le curé et à Marie-Hiéronime Bérard, fille majeure de M. Gilbert Bérard écuyer, sieur de Chazelles, et de dame Eléonore Vachier, né le dit jour à 6 heures du soir. Le parrain a été Jacques Usclade et Magdeleine Monatte a été marraine soussignée, tous deux domestiques de

M. le curé. Signé Usclade, Magdeleine et Raboisson, vicaire.

Tel est l'humble acte baptistaire que j'ai relevé à la mairie de Clermont-Ferrand.

Jacques Delille reçut le nom de Delille ou plutôt de *de Lisle*, d'un pré situé près de Pontgibaud (Puy-de-Dôme), au-dessous du château de Tournebize, sur les bords de la Sioule. Ce pré appartenait à sa mère. Il naquit à Clermont-Ferrand, rue de l'Ecu, dans la maison de l'accoucheur Blancheton. Son père, Antoine Montanier, mourut quelque temps avant sa naissance. La famille de sa mère est celle bien estimable et fort ancienne, des Bérard de Chazelles représentés en Auvergne par M. Etienne Bérard de Chazelles et sa sœur Mme la baronne de Tocqueville. Le père de Delille lui laissa une modeste pension de cent écus et plus tard, le payement de sa pension au collège de Lisieux. L'enfant qui devait être notre grand poète, fut nourri à Chanonat, près de Clermont-Ferrand où l'on montre encore la maison. Nous ne le suivrons pas dans ses succès. Les biographes les donnent en détail. AMBROISE TARDIEU.

—

Chazet, homme de lettres (LI, 835,912). — Il ne peut être question que d'André-René-Polydore Alissan de Chazet, littérateur, vaudevilliste, né à Paris le 23 octobre 1775, mort en 1844.

*
* *

Alissan de Chazet, né à Paris le 23 octobre 1774, était fils d'un ancien payeur de rentes, et se livra de bonne heure à la littérature. Ce fut, on peut le dire, un rimeur impitoyable. Il a fait, disait de lui un biographe, « des romances, des chansons, des odes, des couplets, des petits vers de société, de fêtes, de circonstances, etc., qui lui valurent, avant comme depuis la Restauration, le titre d'*inévitable*. » Rédacteur du *Déjeuner* à l'époque du Directoire, il y exprima des opinions qui le firent condamner à la déportation le 18 fructidor an V. De retour à Paris, il s'accommoda si bien de l'Empire qu'en 1811 il fit représenter deux pièces pour exalter la naissance du roi de Rome, ce qui ne l'empêcha pas, dès la première Restauration, de faire représenter un opéra de circonstance, intitulé *Bayard à Mézières*. Aux Cent-Jours, il suivit Louis XVIII à Gand, puis revint avec la famille royale. Il fut alors nommé successivement chevalier de la Légion d'honneur, bibliothécaire du roi, receveur particulier des finances à Valognes et enfin censeur dramatique.

Chazet n'a guère écrit moins de 150 pièces de théâtre, dont le plus grand nombre en collaboration. Ses collaborateurs étaient Dupaty, Sewrin, Joseph Pain, Ourry, Lafortelle, Dubois, Desaugiers, Gentil, etc. Parmi ses pièces, on peut citer plusieurs comédies tant en prose qu'en vers, représentées à l'Odéon : *Ordre et désordre; le Fils par hasard; l'Amant soupçonneux ; Le Mari juge et partie ; l'Amour au régime ; la Double Méprise*, etc. Il fut un des premiers, et peut-être le premier, qui s'adonna au genre de la revue, dont il pourrait presque passer pour l'inventeur. C'est ainsi qu'il donna au Vaudeville *Il faut un état* ou *la Revue de l'an VI*, et plus tard *la Revue de l'an VIII* et *la Revue de l'an IX*.

ARTHUR POUGIN.

*
* *

Aucun doute n'est possible, c'est bien à Alissan de Chazet que fut donnée, en 1813, une récompense pécuniaire pour chansons composées à l'occasion de la fête de l'Empereur et Roi. On connaît nombre de gratifications allouées au même auteur pour des couplets ou pièces de théâtre écrits en l'honneur de Napoléon, des Impératrices ou du roi de Rome.

La biographie de Chazet serait oiseuse, mais, puisque son nom est évoqué dans l'*Intermédiaire*, qu'on me permette d'y faire connaître un fait très honorable pour lui, en précisant un point intéressant et mal connu de notre histoire littéraire : je veux parler de la pension donnée par Louis XVIII au jeune Victor Hugo et qui le fut dans des circonstances beaucoup moins romanesques que celles contées par la femme du poète. Voici l'histoire vraie d'après un dossier des Archives nationales :

Bien que joueur de flûte napoléonien, Alissan de Chazet était royaliste ; la Restauration l'attacha pour cette raison au Ministère de la Maison du roi, et c'est en vertu de ses fonctions qu'il adressait au duc de Richelieu, le 6 février 1820, la lettre suivante :

Monseigneur,

Il est de mon devoir de vous recommander de la manière la plus particulière M. Victor Hugo, jeune poète de vingt ans, qui s'est déjà placé par son talent et son mérite au premier rang de la littérature française. Vous apprendrez avec une véritable peine, Monseigneur, que M. Victor Hugo se trouve dans la situation la plus déplorable, au point qu'ayant eu dernièrement le malheur de perdre sa mère, il a été obligé de puiser dans la bourse de quelques amis pour subvenir aux frais du convoi. Il n'est pas dans vos intentions, Monseigneur, qu'un talent si précoce et si remarquable s'éteigne dans les larmes et le désespoir. M. Victor Hugo est celui de tous les poètes français qui a fait la plus belle ode sur la naissance de Mgr le Duc de Bordeaux, il a été recommandé à Votre Excellence pour une pension par une lettre très pressante de S. A. R. Madame, Duchesse de Berry, vous n'avez pas pu lui en accorder une, mais je pense, Monseigneur, qu'il vous paraîtra aussi juste que convenable de faire à M. Hugo une gratification de 500 francs qui adoucira les premiers besoins de son horrible position.

Se rangeant à l'avis de Chazet, le ministre, quelques jours plus tard, donne au comte de Pradel l'ordre de mettre à sa disposition une somme de 500 francs, destinée à encourager « un jeune homme de Toulouse, nommé Hugo » comme auteur d'une ode dont le roi s'est montré satisfait ; mais M. de Pradel se fait tirer l'oreille, et ce n'est qu'après une seconde invitation du duc de Richelieu qu'il autorise le baron de la Bouillerie à délivrer la somme que le « jeune homme de Toulouse » encaisse le 22 mars 1820.

Un secours occasionnel ne valut jamais une allocation régulière ; cette allocation, c'est Chazet encore qui, prenant prétexte du premier volume de Victor Hugo, la sollicita du Ministre de la Maison du roi par cette note, datée du 24 juin 1822 :

Voici un recueil d'odes que j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence ; ces ouvrages sont d'autant plus remarquables que l'auteur, M. Victor Hugo, n'a pas encore vingt ans. Ce jeune homme, doublement intéressant sous le rapport du talent et du caractère, se trouve dans la position la plus affligeante. Depuis le moment où Votre Excellence a bien voulu m'appeler auprès d'elle, je n'ai cessé de lui en parler ; S. A. R. Madame, Duchesse de Berry, vous l'a recommandé très vivement, et M. de Chateaubriand, avant son départ pour Londres, est venu prier Votre Excellence de lui accorder une pension. Sa situation, son mérite et ses excellents principes me font désirer ardemment que Votre Excellence réalise les désirs de l'Auguste Protectrice de ce jeune Poète.

Transmise au vicomte de Senonnes, secrétaire général de la division des Beaux-Arts, la note de Chazet fit, le 16 juillet, l'objet d'un rapport concluant à ce qu'une même décision accordât à Alexandre Soumet et Victor Hugo une pension de douze cents francs ; mais, pour des raisons inconnues, noms et chiffre changèrent dans la proposition définitive, ainsi conçue :

Sire,

Les sieurs Victor Hugo et Dorion, poètes d'une grande espérance, tous deux peu fortunés, se recommandent aux bontés de Votre Majesté par leur caractère non moins que par leurs talents.

J'ai pensé qu'il pourrait être agréable au roi de leur donner un témoignage de sa satisfaction, et, à cet effet, j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté d'accorder à chacun d'eux une pension de *Mille francs* sur les fonds portés au Budget des Théâtres, sous titre « Fonds de pensions et secours aux artistes et gens de lettres », et ce à partir du 1er septembre présente année.

J'attends les ordres du roi.

Paris, le 31 août 1821.

Ici est écrit de la main du roi : *approuvé*, Louis.

Et, vers la fin du mois suivant, l'auteur des *Odes et Ballades* recevait cet avis officiel :

« A Monsieur Victor Hugo, rue du Dragon, 30.

« Paris, le 25 septembre 1822.

« Je me fais un plaisir, Monsieur, de vous informer que le Roi, sur la proposition que j'ai eu l'honneur de lui soumettre, a bien voulu vous accorder une pension de *Mille francs* sur les fonds portés au Budget des Théâtres, sous titre : Pensions et gratifications aux artistes et gens de lettres. Cette pension court à dater du 1er du présent mois ; elle vous sera payée de trois mois en trois mois par les soins de M. le baron de Laferté, intendant des Théâtres Royaux. »

On voit — pour ne relever que la principale inexactitude du récit de Mme Hugo — que la première pension du poète ne fut pas accordée du mouvement propre du roi, et qu'elle dut suivre la filière de

toutes les sollicitations ; tant pis pour la mémoire de Louis XVIII, mais n'était-il pas juste de faire connaître la généreuse initiative dont, en deux circonstances, Alissan de Chazet fit profiter son jeune confrère ? L.-HENRY LECOMTE.

—

Marie Daubrun (LI, 781, 863). — J'ai donné la biographie complète et le portrait de Marie Brunaud, dite Daubrun, dans le *Dictionnaire des Comédiens français* p. 438, Th. Montmartre, Vaudeville 1846, Porte Saint-Martin, 1848, Ambigu 1849, Porte Saint-Martin, Th. Historique, 1850, Milan, Odéon 1852, Porte Saint-Martin 1853, Gaîté 1854-56, Marseille 1857-59, Gaîté 1860, Bruxelles 1861-63, Lille 1864, Marseille 1865, Alger 1867, Reims 1868, Châtelet 1869-74, Porte Saint-Martin 1875-83, Liège 1884-85, Th. des Nations 1885, Cannes 1887-88, Paris 1889-1901. — On trouvera aussi dans cet article la nomenclature des principaux rôles créés par cette artiste et j'ai raconté l'histoire de sa triste fin dans son petit logement du quai Valmy, 29, en février 1901, à l'âge d'environ 73 ans. Les obsèques eurent lieu le 9 février et MM. Péricaud, Bouyer, Laty, Vautier et Caron accompagnèrent leur camarade jusqu'à sa dernière demeure.

Beauté douce et blonde, elle avait traversé presque tous les théâtres de Paris avec un réel talent. Diolot grava son portrait. H. LYONNET.

—

Dates de naissance à retrouver (LI, 841). — Une seule et même peu sûre. Thérèse-Marie Gigault de Bellefonds, morte à Paris le 13 octobre 1733, à 66 ans (c'est-à-dire qu'elle était née vers 1667) avait épousé, le 8 janvier 1688, le marquis du Châtelet.

Une question à mon tour : Claude-Albertine-Rosalie de Montmorency-Roullers, est-elle la même que N. de Montmorency, dite mademoiselle de Roullers, fille de Guillaume-François vicomte de Roullers, et de Claire de Hornes, et qui mourut novice au couvent de N.-D. d'Amiens ? G. P. LE LIEUR D'AVOST.

***

La première est Claude-Charlotte de Gramont, fille de Philibert de Gramont, plus tard comtesse de Stafford.

Elle naquit en 1662, fut fille d'honneur de la reine et épousa, à 32 ans, le 6 avril 1694, Henry Howard, marquis de Stafford.

A d'autres pour les trois suivantes.

***

—

Lelioux (LI, 836). — Adrien Lelioux né à Orléans en 1819, mort à Hericy (S.-et-M.) en 1894.

A fait jouer à l'Odéon, en 1851, *Don Gaspar*, drame en vers et en 5 actes ; en 1857 le *Perroquet gris*, comédie en vers en 2 actes. Avait fait jouer antérieurement, de 1836 à 1850, nombre de vaudevilles ou de féeries sur les petits théâtres.

C'est lui qui a écrit la 1re partie de l'*Histoire de Murger, pour servir à l'histoire de la vraie bohême, par trois Buveurs d'Eau*. La 2e partie est de Léon Noël, la 3e de Nadar. Adrien Lelioux fut, de 1854 à 1889, rédacteur au *Droit* pour la police correctionnelle, et de 1864 à 1886 chroniqueur judiciaire du *Monde Illustré* sous le pseudonyme de *Petit-Jean*.

Fervent de la campagne et de la pêche à la ligne, il passa les dernières années de sa vie dans sa maisonnette d'Hericy.

Son fils est chef-adjoint du service sténographique du Sénat. G.

—

Luc Chardall (LI, 669, 800). — Ce romancier populaire était doublé d'un auteur dramatique. On connait de lui *Trois femmes pour un zouzou*, vaudeville en deux actes, représenté pour la première fois sur le théâtre des Folies-Dramatiques, le 15 novembre 1860. A. S.. E.

—

Famille Martin de Pernon (LI, 613, 868). — Dans une notice très sommaire de la famille Marc de Saint-Pierre, Borel d'Hauterive (*Annuaire de la Noblesse*, 1886, 343) dit que la vicomtesse de Saint-Marc, née de *Pernon*, était parente de la duchesse d'Abrantès.

Voici d'ailleurs ce que j'ai relevé dans mes notes :

Louis-Aymon de *Pernon*, trésorier-général de la maison du roi et administrateur général de la loterie de France, mort sur l'échafaud le 1er brumaire an II, épousa Adélaïde-Marie-Octavie de Lorimier de Chamilly, fille de Claude, premier valet de chambre du roi, et de Marie-Thérèse Marsollier, et morte à Paris le 26 mars 1846, dont, au moins :

1) Amélie-Octavie de *Pernon*, née à Paris le 7 janvier 1785, qui épousa, le 24 mai 1803, Pierre-Marie-Stanislas du Val d'Essertenne;

2) Agathe-Aimée de *Pernon*, mariée le 16 mai 1808 avec Théodore-Guillaume, vicomte Marc de Saint-Pierre.

(Saint-Allais: *Nobiliaire Universel*, I, 347. Révérend : *Titres de la Restauration* V, 44. Chastellux : *Notes prises aux Archives de l'état-civil de Paris*, 476. Campardon : *Le tribunal révolutionnaire de Paris*, II, 472).

Quelle parenté y avait-il entre ces personnages et la duchesse d'Abrantès qui était fille de Nicolas-Auguste-Charles *Marlin de Permon* et de Laure-Marie de Comnène ?

G. P. Le Lieur dAvost.

—

Charles de Mayrena XLVII ; XLVIII). LI, 868, — Dans une petite collection numismatique, je trouve deux pièces du billon, l'une mesurant 39/000 porte d'un côté un grand chiffre 1 entouré de caractères chinois (?) et des mots : *Bon pour un dollar*, et de l'autre côté, les mots *Gallia Serdang* entourés des mots *G. de Montbrun et C°* ; l'autre de 18/000 semblable, sauf le chiffre 5, au lieu du chiffre 1, et les mots : *Bon pour cinq cents*. Y a t-il là quelque rapport avec le royaume éphémère de Sédang ?

Cesar Birotteau.

—

La Morphi (LI, 837, 917).

Mademoiselle Morphise s'appelait exactement O'Murphy ; elle était née à Rouen en 1737, et était fille de Daniel O'Murphy, d'origine irlandaise, officier dans l'armée française, mort en 1753. Mademoiselle O'Murphy fut mariée trois fois : 1° le 24 novembre 1755 à Jacques de Beaufranchet, seigneur d'Ayat, tué à Rosbach en 1757 ; 2° etc..

(Dussieux *Généalogie de la maison de Bourbon* 2e édit. p. 108).

« Mademoiselle Morphise est accouchée à Paris d'une fille » (*Mémoires* du duc de Luynes à la date du 10 juillet 1754, p. 435). Cette fille aurait été mariée à un personnage important et mourut quelques mois après Louis XV.

D'ailleurs Dussieux (qui cite à ce sujet les Mémoires de Madame de Pompadour et les Lettres originales de Madame du Barry) donne une autre fille de Louis XV, née de mademoiselle de Vaumartel, mademoiselle de Saint-André, mariée au marquis Turpin la Charce (*sic*). Je pense que les deux font une seule fille de Louis XV, née de mademoiselle O'Murphy : Agathe-Louise de Saint-Antoine de Saint-André, née le 10 juillet 1754, morte le 6 septembre 1774 à Paris. (Registres de Saint-Sulpice, Chastellux, Notes p. 546). Elle avait épousé, en 1773, Jean-René de la Tour du Pin, marquis de la Charce.

Louis-Charles-Antoine de Beaufranchet d'Ayat était-il fils de Louis XV ? Il était né à Ayat le 22 novembre 1757, et sa naissance avait été précédée par celle d'une fille, aussi née à Ayat, le 30 septembre 1756 (Bouillet *Nobiliaire d'Auvergne*, t. V, p. 59-61). La paternité légale de ces deux enfants est donc à attribuer au premier mari de Mlle O'Murphy.

D'ailleurs les habitudes de Louis XV sont très connues à ce sujet : il avait eu une fille de Mlle O'Murphy en 1754 ; la demoiselle est sortie du Parc-aux-Cerfs et s'est mariée : sa relation avec le roi devait être terminée

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Saint-Pierre (Bernardin de, Questions diverses (L, 734, 843 ; LI) 665). — Le collabo C. Vincent me demande de répondre aux deux questions suivantes :

1° Vers quelle époque publierai-je l'Etude bio-bibliographique dont j'ai parlé dans le N° du 10 mai dernier, col. 665.

2° Puis-je indiquer, dès maintenant, à quelle date Bernardin a publié ses voyages en Hollande, en Russie, etc.

Sur la première question, je ne suis pas en mesure de répondre. Malgré les recherches auxquelles je me suis livré et que je continue, je ne suis pas encore suffisamment documenté en ce qui touche la partie *bibliographie* ; mais je sais déjà que j'aurai à réfuter beaucoup d'erreurs. La partie *biographie*, me sera plus facile à tracer, après le travail de M. Maurice Souriau. Je me demande même s'il y a quelque chose à dire après lui.

L'ouvrage de M. Souriau n'a pas besoin de réclame, mais je crois être agréable à ceux qui désirent connaître la vérité sur Bernardin de Saint-Pierre en le

leur signalant. La lecture en est d'ailleurs captivante (1).

Quant à la seconde question, je réponds que j'ai trouvé pour la première fois dans le tome II des Œuvres complètes de B. de Saint-Pierre, publiées par Aimé-Martin, chez Méquignon-Marvis, en 1818, 12 vol. in-8 ; les morceaux suivants : « Observations sur la Hollande », p. 193 à 211 ; « Observations sur la Prusse », p. 215 à 243 ; « Observations sur la Pologne », p. 247 à 267 ; « Observations sur la Russie », p. 271 à 361.

Le texte imprimé est-il conforme aux manuscrits laissés par Bernardin ? C'est peu probable, étant donné le sans-gêne dont Aimé Martin a fourni tant de preuves.

Dans le N° 1058 de l'*Intermédiaire* (20 novembre 1904. col. 734) j'avais sous la rubrique *Félicité Didot a été le souffre-douleur de son mari*, rubrique empruntée à M. E. Grave, mis en demeure M. Grave et M. Jean Ruinat de Gournier, d'apporter des preuves à l'appui de leurs assertions. M. de Gournier avait publié à la librairie Hachette, un ouvrage ayant pour titre : *Amour de philosophe* qui contenait la reconstitution littérale du texte des lettres échangées entre Bernardin et Félicité — œuvre méritoire — mais ces lettres étaient précédées d'un *factum*, où les erreurs abondent. J'attendais pour les réfuter que l'auteur fût revenu à la santé. Il vient de mourir... mais M. E. Grave est vivant, et je pense qu'il voudra bien donner aux lecteurs de l'*Intermédiaire*, des *preuves* à l'appui de l'accusation qu'il a formulée. Je les lirai avec le plus grand intérêt ; mais de grâce plus de légendes.

J. Brivois.

—

Mgr du Saussaye (LI, 838). — Les du Saussaye, dit M. Sandret : *Rôle des principaux gentilshommes de la généralité de Caen* (*Revue historique* XI, 378) portent *d'hermine, au sautoir de gueules.*

A. S.. E.

—

Madame de Thuisy (XLV ; XLVI ; XLVII ; L, 869). — Notre confrère G. si bien documenté sur les de Thuisy, pourrait-il continuer jusqu'à nos jours les renseignements si intéressants sur cette famille, renseignements arrêtés au commencement du XIXe siècle? P. du G.

—

Tabar (LI, 836). — Ce peintre a dû mourir vers 1869 ; il a été admis au Salon vers 1855. Il a fait de nombreux tableaux d'histoire : un Attila, un Héliogabale, un Josué arrêtant le soleil, un retour de l'Enfant prodigue, une bataille de Solférino. Où existe-t-il de ses œuvres ? Dans quelque musée de province, probablement.

—

Marie de Vallandré (LI, 838). — L'auteur du *Livre de l'Epousée*, qui s'abrite sous le pseudonyme de Marie de Valandré, habite la province. Sa vie très retirée, est entièrement absorbée par sa famille et l'éducation de ses enfants. Peut-être peut-on voir là une des causes du peu de bruit fait autour de ses œuvres. X.

*
* *

Etant l'un des meilleurs écrivains féminins, d'où vient qu'elle ne soit jamais nommée? Simplement, de ce qu'elle a horreur de toute réclame. Ce pseudonyme désigne une fille du très sympathique breton Ferdinand Claret de la Touche, poète à ses heures, auteur d'une remarquable tragédie intitulée *Commala* (Versailles, F. Dax, imprimeur, 1876), mort prématurément il y a 25 ans. Elle est devenue la femme d'un fort aimable docteur de Valence (Drôme).

Ses trois volumes publiés par Lemerre forment en quelque sorte une trilogie poétique. Certaines pièces en furent extraites par plusieurs de nos grands compositeurs ; elles leur ont inspiré de suaves mélodies. Z. (Versailles).

—

Ordre de Malte (T. G., 553, LI, 812, 855, 921). — A propos de l'ordre de Malte, voici ce que m'écrivait, le 28 octobre 1861, M. Gustave Bardy, (petit-neveu de Grégoire XVI), conseiller à la cour de Poitiers, directeur diocésain de l'œuvre des Ecoles d'Orient, correspondant du Ministère de l'Instruction publique O. A :

L'Ordre se compose aujourd'hui de chevaliers conventuels et de chevaliers de dévotion.

Les premiers sont à Rome et à Madrid, les seconds dispersés en Italie, en Espagne, en Autriche, en Allemagne, en Angleterre et en France.

(1) Bernardin de Saint-Pierre d'après ses manuscrits. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1 vol. gr. in-18, 1905

Le *Saint-Père* avait daigné me donner *pour mandat spécial* de chercher un souverain catholique qui voulût se déclarer chef de l'Ordre, soit avec une organisation actuelle, soit dans l'esprit de ma réforme (1).

Ce souverain trouvé, il aurait solennellement appelé tous les chevaliers à la vie des œuvres, qui, à cette heure comme depuis la disparition des religieux chassés de leur île, de Catane et de partout, est complètement abandonnée.

Les nouveaux chevaliers de dévotion ne contractent aucun engagement sérieux. La famille spirituelle des d'Aubusson, des La Valette, des l'Isle-Adam a vécu. J'ai eu le bonheur de lui rendre un passé d'éternelle mémoire ; mais on ne fait rien tout seul. Personne ne m'a suivi, et je me résigne sans me décourager.

Depuis la mort de M. Bardy-Magalotti, qui, longtemps s'est vainement obstiné à croire que le second empire tenterait de ranimer le grand corps qu'aucun ordre ne saurait remplacer, un essai a été tenté, sans aucun résultat appréciable (comme chacun sait) par Mgr Lavigerie ; et les choses sont demeurées en l'état.

Il reste un moyen, pensons-nous, de remédier, en partie, à cet abandon d'une idée heureuse, qui eût pu être féconde.

Sans vouloir revenir sur le passé, et en renonçant à tout essai de reconstitution en France, de l'ordre de Malte, comme ordre religieux et militaire, il serait possible à notre avis, (en restant dans le domaine civil, sous la sauvegarde de la loi sur les associations de 1901) de rétablir chez nous, l'ancienne *Langue de France*, avec ses subdivisions d'Aquitaine, d'Auvergne, de Provence, etc.

Cette reconstitution serait sous la rubrique d'une société ou compagnie filiale de Rome ou d'Espagne, avec un commandeur général spécial, un chancelier, et le personnel que nécessite une organisation sérieuse.

Il est à espérer qu'un appel aux gens du monde, serait favorablement accueilli en ce sens.

Avec un groupement sérieux de personnes influentes et de bonnes volontés éprouvées, il serait alors possible d'obtenir, du grand maître à Rome ou de S. M. Alphonse XIII, la mise à exécution du projet que je viens d'exposer,

Qu'en disent les collaborateurs de l'*Intermédiaire ?*

La réalisation de ce programme, en outre de l'accomplissement d'une œuvre de sauvegarde utile, répondrait aussi au vœu exprimé par plusieurs de nos collègues, au sujet de la reconnaissance effective de l'état nobiliaire actuel des familles, par les preuves à faire, pour l'admission dans la compagnie de Malte.

L'accès en France de l'ordre réformé selon le vœu de M. Bardy, serait réglé par de sages prescriptions, et avec des tempéraments nécessités par l'état actuel de la vie moderne. SPARVUS.

***

Voir dans *Revue historique, nobiliaire et biographique*, III, 129 : *L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et ses origines*, par A. de Marsy, III, 14. Notice historique sur Raymond du Puy, premier grand maître de Malte.

IX. 193. *L'Ordre de Malte dans la marine de France.*

V. *L'Ordre de Malte dans les Ardendennes.*

E. Mannier : *Les Commanderies de l'Ordre de Malte du grand-prieuré de France.*

—

Armorial général de France (LI, 839). — Ajouter aux ouvrages cités par René de Starn :

Armorial de la généralité d'Alsace (par A. de Barthélemy), Paris, A. Aubry ; Colmar, Eug. Barth : Strasbourg, E. Piton 1861, 1 vol. gr. in-8.

Armorial de Picardie, généralité de Soissons, par Borel d'Hauterive. Paris, Dentu, Dumoulin, 1878, in-8.

Armorial de la généralité de Tours, par M. Carré de Busserolle. Tours 1866.

Armorial général (Extrait) circonscription actuelle du départ de l'Aude par Cornet-Peyrusse. Carcassonne, Pomies, 1876 in-8.

Et ce n'est pas tout !

De plus, une grande partie de l'immense manuscrit a trouvé place dans les colonnes des divers *Bulletins des sociétés savantes de province*. A. S.. E.

***

Voici quelques parties de *l'Armorial*

(1) En 1860 ou 1861, M. Bardy a publié chez M. Challamel Silvain à Paris, rue des Boulangers Saint-Victor, 30, plusieurs brochures sur un projet de réforme de l'Ordre de Malte. — Quelques-uns de nos collègues sont-ils en possession de ces intéressants travaux ?

général de 1696, dont la publication est à ma connaissance :

Béarn 7 : Bulletin de la Société héraldique de France, t. I, et par Dufau de Maluques et de Jaurgain, Paris-Pau 1889-1893.

Généralité de la Rochelle ; Bulletin de la Société héraldique de France, t. II.

Dauphiné, *Ibid.* t. III et IV.

Versailles, *Ibid.* t. VII et VIII.

Généralité d'Orléans, *Ibid.* années 1891, 1892 et 1893.

Diocèses de Nîmes, d'Alais, d'Uzès par M. Falgairolle. *Revue des questions héraldiques*, VIe et VIIe année (en cours de publication).

Généralité de Soissons, par Borel d'Hauterive. Paris 1878.

Généralité d'Alsace, par Barthélemy. Paris 1861.

Généralité de Bourges, par des Gozis. Bourges 1883-1884.

Généralité de Limoges, par Moreau de Pravieu. Dijon 1894.

Poitou, par Passier. Niort, 1879-1887.

G. P. Le Lieur d'Avost.

*
* *

Je possède en plus les parties suivantes :

Alsace, par A. de Barthélemy : Paris, Aubry, 1861 ; 1 vol. pet. in-8°

Bourges, par M. des Gozis ; Bourges, Pigelet et fils et Tardy, 1883 ; 1 vol. pet. in-8°.

Limoges, par J. Moreau de Pravieux ; Paris, Archives de la Noblesse, s. d. (vers 1895) ; 1 vol. in-8°.

Poitou, par H. Passier ; Niort, L. Clouzot, 1887 ; 2 vol. in-8°.

Il y en a encore quelques autres.

En outre l'*Armorial général de l'Anjou*, par J. Denais, (Angers, 1885, 3 vol. in-8°) contient tout le manuscrit de d'Hozier relatif à cette province. P. le J.

—

Un jeton attribué à la ville de Rethel (LI, 838). — L'attribution à la ville de Rethel du jeton en question ne paraît pas pouvoir faire de doute. S'il est exact, en effet, que les véritables armes de Rethel soient : *de gueules, à 3 rateaux d'or, posés 2 et 1*, il ne faut pas oublier que souvent les armes des villes sont figurées, à tort ou à raison, de façons assez diverses. J'ai sous les yeux différentes figures de celles de Rethel ; dans quelques-unes je trouve les trois rateaux, dans d'autres deux rateaux posés l'un au-dessus de l'autre ; dans d'autres deux rateaux posés sur la même ligne horizontale. Je constate en outre que, partout, le dessin des rateaux ne ressemble que fort peu à cet instrument tel que nous sommes habitués à nous le représenter ; mais présente, au contraire, beaucoup d'analogie avec celui du jeton discuté. Presque tous sont à cinq dents et portent les deux trous destinés à recevoir le manche. Cette forme se retrouve notamment dans un grand écusson de pierre sculptée, aux armes de Louis de Gonzague, encastré dans la façade d'une maison du faubourg d'Arches à Mézières ; dans le sceau de l'échevinage de Mézières (deux rateaux superposés) et dans plusieurs sceaux et cachets de la ville de Rethel reproduits par J. B. Caruel dans son *Essai sur Rethel* (Rethel, 1891). L'un de ces derniers, dans lequel la forme des rateaux rappelle tout à fait, comme le dit M. René de Starn, celle d'un coffret, porte 3 rateaux posés 2 et 1 *avec la lettre R en pointe et la devise* SIGNA FORTIVM.

Enfin, à signaler l'analogie entre la composition des armes de Rethel, telles qu'elles sont figurées sur le jeton (deux rateaux et une lettre) et celles de trois autres villes de l'ancien comté de Rethelois savoir :

Mézières. — *De gueules, à deux rateaux d'or en chef et une M capitale de même en pointe* ;

Donchery. — *De gueules, à deux rateaux d'or, en chef, à la lettre D d'or, en pointe.*

Omont. — *De gueules, à deux rateaux d'or, en chef, à la lettre O d'or, en pointe.*

Voir à cet égard la *Revue historique ardennaise*, 1904, pag. 115 et suivantes.

H. D.

—

La maison de Juliette (LI, 889). — Du *Petit Journal* :

Le *Petit Journal* annonçait hier la vente aux enchères de la maison de Vérone, qui fut celle de la famille Capulet et sur le balcon de laquelle, chaque soir, Juliette attendait Roméo.

L'évocation du souvenir des amants dont Shakespeare a immortalisé l'histoire, n'a pas suffi pour donner à la maison de Juliette une bien grande valeur commerciale : sur une mise à prix de 7.500 francs, elle a été adjugée, en effet, pour 3.500.

Le mot run (LI, 672, 764, 823, 877). — Ce mot a plus de cinq sens différents, bien qu'il ne dérive régulièrement que de deux radicaux essentiellement distincts. On ne s'étonnera donc pas de voir nos ophélètes donner des réponses différentes, bien que chacune d'elles renferme une bonne part de vérité. A côté de cela, il importe de relever quelques légères erreurs accessoires, Ainsi, par exemple, on ne doit pas confondre un paddock avec un *run* australien ou américain qui est une *section* de terrain : Un squatter aura un *run* de 10.000 acres, pour y élever des moutons.

Un second sens de *run*, c'est une paire de meules, dérivé de l'anglais *to run*, qui veut dire *tourner*, et qui a fait nos vieux verbes normands *runer* et *dérunner* (3e sens), dérivés du même radical : horloge dont les aiguilles tournent régulièrement ou non.

Un 4e sens, ce sont les *runs* ou *runars* caractères *gravés* des Scandinaves, sur les pierres, les armes, les navires; ici le mot dérive bien du radical germanique ou gothique, qui veut dire sectionner, couper, tailler, graver ; comme dans le 1er cas cité plus haut, avec le sens de section.

Pour le 5e sens du mot *run* des pêcheurs, nous croyons qu'il est encore dérivé de l'idée de *section* du rivage maritime entre les pêcheurs de nos côtes. Il est vrai que les Ponts et Chaussées le font dériver du mot *rhumb* ; mais ils se sont déjà trompés tant et tant de fois, en fait d'étymologies, qu'on peut affirmer qu'ils se trompent encore une fois de plus ici. Dr BOUGON.

—

Cataglottisme (LI, 783, 878). — *Satire Ménippée*. Edition Ch. Labitte, Paris, Charpentier 1865. — Les pièces de tapisserie dont la salle des Etats fut tendue— p. 24.

Aussi se voyaient Choulier, La Rue, Pocart, Senault et autres, bouchers, maquignons, jusques aux cureurs de fosses, tous gens d'honneur de leur mestier, que le dit défunct martyr — le duc de Guise — baisait en la bouche par zèle de religion.

(On a déjà parlé du sens de « Cata » dans ce mot formé du grec; il me semble que cette préposition doit éveiller surtout l'idée d'opposition, *id est* de contact des organes réciproques. N'a-t-on pas vu récemment en Algérie, un agitateur Musulman se livrer à de pareilles manœuvres. LÉDA.

(1) En note, baiser introduit par les Italiens à la cour de Henri III et que Henri Estienne nomme cataglottisme.

—

La Chia (LI, 783). — Y aurait-il corrélation entre le mot cité dans le traité consulté par le correspondant Ysem et la mention faite au mot *Chiar*, mention ainsi conçue : nom arabe des concombres, dans le *Dictionnaire de Botanique* de Baillon ? E. G.

*
* *

Quel sens faut-il attribuer à la phrase : *espèce de cornichon qui nous vient des Indes. Qui nous vient* signifie-t-il *originaire*, ou a-t-il le sens de : *dont on fait commerce avec les Indes* ?

Dans le premier cas, la réponse est toute trouvée ; il s'agit d'une espèce de cornichon, probablement le *Cucumis flexuosus* (concombre serpent), originaire des Indes orientales, comme d'ailleurs toutes les espèces de concombres : melon, citrouille, cornichon, etc. ; mais c'est surtout l'espèce citée et le concombre commun qui fournissent les cornichons, fruits avortés dont on fait des conserves. Dans le second cas, la question resterait obscure ; le mot *chia* n'étant ni français, ni italien, ni allemand ni même oriental ; il ne figure ni dans Mandelslo (*Voyage en Perse et aux Indes Orientales*) qui pourtant signale toutes les plantes cultivées dans ces pays, notamment les concombres, pages 674, 684, 695 ; ni dans Savary des Bruslous (*Dict, du Commerce*) où l'on trouve cependant une masse de termes étrangers, concernant la matière commerciale. Mais j'ai trouvé dans *Larousse* le mot : *Chiaï-catai* (1), genre de champignon chinois. Comme on accommode quelquefois les poulardes aux truffes *chia* serait alors le nom francisé du champignon chinois. La poularde aux cornichons serait aussi une solution, si vraiment cette recette existe. H. ANGENOT.

—

Charabia (LI, 150, 213, 317, 423, 929). — Stappers (*Dictionnaire synoptique d'étymologie française*) dit à l'article *charabia* : *Onomatopée ; A cause des ch et des a que les*

(1) Le Cathay, c'est la Chine des premiers explorateurs : Chiaï-catay égale chiaï de Chin. (Voir *Voyages de Marco-Polo*).

Auvergnats multiplient dans leur langage. Je suis du même avis que notre collègue Fustier. Je propose l'expérience suivante : c'est de traduire, par exemple : *ce sera beau*, en auvergnat. Cela produira à peu près, me semble-t-il, *cha chara bia*. Répétée un peu rapidement, cette petite phrase devient tout à fait intelligible. Voilà une étymologie qui en vaut bien une autre ! A mon avis, l'origine du mot charabia coïnciderait avec l'apparition des porteurs d'eau auvergnats, industrie toute parisienne, je crois, et qui ne doit pas être fort ancienne, puisque *Savary des Bruslons* n'en parle pas dans son *Dictionnaire du Commerce* où il cite cependant les porteurs de charbon, de sel, d'argent, etc.

Je ferai remarquer au collègue Fustier que le mot charabia ne figure pas dans l'édition du *Dict. wallon-francais* de Remacle de 1823 ; il apparaît seulement dans celle en deux volumes, qui est plus récente ; on a justement reproché à Remacle d'avoir *wallonisé* sans raison beaucoup de mots français. Cela se comprend aisément : le but de *Cambresier* et de *Remacle*, les deux premiers auteurs du Dict. wallon était d'apprendre aux Wallons à bien parler le français. Remacle s'est laissé entraîner à donner comme wallons beaucoup de mots qui sont tout à fait français. C'est pour cette raison que dans un article antérieur, je disais que l'édition en deux volumes était moins estimée que la première.

Cela n'enlève évidemment qu'en partie au raisonnement de M. Fustier sa valeur documentaire ; seulement il faudrait changer la date de 1823 en 1839, ce qui rajeunit de quelques années le mot charabia.

Quant à l'interprétation de l'abbé Corblet, (qui *wallonne*) elle pourrait bien viser quelques patois wallons belges (Jodoigne, Nivelles, Tournai) où l'on use et abuse du *ch* et du *tch*. Ex. les *chonq closiés*, de Tournai et les *chochetés*, du parler bruxellois. H. ANGENOT.

—

Le nard des Romains (L ; LI, 46, 157, 374, 481, 521, 599, 633, 766, 908). — Errata : LI, 950, 17e ligne, au lieu de *monosterum*, lire *monasterium* ; 33e ligne, au lieu de *distinction*, lire *destination*.

Vues de villes gravées (XVe et XVIe siècles, (LI, 729, 882, 941). — Je réponds à l'aimable confrère *A. Vi* que, naturellement, je ne demande pas la nomenclature entière des villes des XVe et XVIe siècles. Mais il me semble qu'il serait bon de citer les principaux ouvrages où se rencontrent ces vues fort intéressantes, surtout les villes françaises. Je sais qu'il y a des vignettes de manuscrits anciens où l'on trouve aussi des vues de villes et de châteaux. Cela est également d'un réel intérêt ; et comme les manuscrits sont assez rares, on pourrait, peut-être, tenter la liste des vues les plus curieuses. Je connais le livre d'heures du duc de Berry. A-t-on bien identifié les vues de ce volume ? Il me semble qu'on y trouve le palais ducal de Riom, en Auvergne, qu'y avait fait bâtir le duc et qu'il aimait beaucoup. J'ai une vue de ce palais ducal et il ressemble à l'une des vues du livre d'heures. Les vues les plus intéressantes, disons-le en passant, seraient, je le crois, celles du XVe siècle. Il doit même y en avoir dans les manuscrits du XIVe siècle.

AMBROISE TARDIEU.

—

Le promoteur des chemins de fer en France (LI, 778, 884). — De l'*Eclair* :

On relevait récemment, dans le cimetière de Montbrison, la pierre tombale de Moisson-Desroches, donné comme « promoteur des chemins de fer en 1844 ». M. le commandant Sénéchal, qui organisa la section rétrospective à l'Exposition internationale des chemins de fer en 1887, nous écrit qu'il reçut alors, de M. Mallat de Bassilan, un portrait de cet inventeur avec, appuyée de pièces, une notice qu'il nous communique. Elle répond à notre question :

« L'ingénieur des mines Moisson-Desroches avait, dès 1814, préparé un réseau de sept grandes voies ferrées reliant Paris et Gênes, Bordeaux, Nantes, Boulogne, Calais, Gand, Mayence. Le mémoire de M. Moisson-Desroches, conservé aux archives du ministère des travaux publics et annoté par Napoléon Ier, est à consulter. L'ingénieur Desroches, mort en 1865, fut un des principaux organisateurs de l'Ecole des mineurs de Saint-Etienne et forma de brillants élèves, tels que Boussingault, Fournayron, Lacordaire et Thirrion, qui traça le chemin de fer de Saint-Etienne à Andrézieux. » H. T.

*
* *

Moisson-Desroches est cité dans *Larousse*

comme auteur, en 1814, d'un *Mémoire sur la possibilité d'abréger les distances en sillonnant l'empire de sept grandes voies ferrées*, mémoire adressé à Napoléon. L'empereur n'eut sans doute pas le loisir de s'en occuper (1814 est l'année de son abdication) ; cependant il s'était beaucoup intéressé à la voiture à vapeur de Cugnot sur laquelle il fit un rapport à l'Institut. Napoléon, étant d'avis que le moyen de réussir à la guerre consistait à réunir le plus grand nombre d'hommes, dans le moins de temps possible, il faut penser que le mémoire de Masson-Desroches avait surtout un but stratégique, et c'est peut-être dans ce sens qu'on lui aura décerné le titre de *promoteur*.

Il faut se rappeler qu'en 1814, il n'existait aucun chemin de fer en France : le premier fut établi en 1823, dans le bassin houiller de Saint-Etienne ; il employait la traction par chevaux. Ce ne fut réellement qu'en 1835 que l'on commença à s'occuper sérieusement de chemins de fer à vapeur.

Il est à peu près évident que le *Mémoire* de Moisson-Desroches n'a eu aucune suite ; son nom ne figure ni dans les délibérations législatives de l'époque, ni dans aucun ouvrage traitant des chemins de fer. Il faut croire que son idée aura sombré en même temps que le premier empire.

Il serait cependant intéressant de retrouver le *Mémoire* en question, afin de voir si les grandes lignes projetées par Moisson-Desroches cadrent avec les lignes actuelles. Dans ce cas, il mériterait réellement le titre de *promoteur*. Un de nos collègues des Archives de l'Etat ne pourrait-il nous donner la réponse ?

H. Angenot.

—

La coutume d'écrire aux saints les prières qu'on leur adresse (LI, 672, 827). — Dans la cathédrale Saint-André de Bordeaux, dans l'abside, derrière le maître-autel, deux statues de la Vierge tenant l'enfant Jésus, en marbre, sont l'objet d'une vénération spéciale.

Comme elles sont placées au ras du sol, elles sont d'un accès facile. Aussi sont-elles couvertes d'incriptions en forme de suppliques.

En voici une — large dans sa concision — que j'ai copiée dernièrement. Elle était toute « fraîche » :

« O bonne Vierge ! Faites que je sois heureuse » ! Que de choses en peu de mots !...

Hector Hogier.

—

Modification des traits (LI, 606, 717, 765). — Je suis émerveillé des exemples cités, d'après lesquels un pur Caucasien prendrait, en quelques années, la teinte jaune et les yeux bridés des Chinois ou des Japonais.

Simple observation, cependant ; je ne vois pas qu'après transplantation en Europe ou en Amérique, une longue suite de générations ait beaucoup blanchi les nègres, ni changé les autres caractères de leur race.

P. du Gué.

*
* *

Elle peut résulter de l'imitation répétée, prolongée, constante, consciente ou non, des jeux de physionomie des personnes au milieu desquelles on vit. On connaît les déformations professionnelles de certaines parties du corps : épaules ramenées en avant des vieux laboureurs, jambes arquées des vieux cavaliers, etc. Le visage doit être sensible aux causes modificatrices analogues ; dans une mesure moindre peut-être, mais cependant appréciable. J'entendis un jour cette boutade d'un propriétaire rural qui m'hébergeait pendant les grandes manœuvres : « Tous les artilleurs ont, plus ou moins, « des airs de parenté avec leurs canons. » Elle a du vrai ; il y a des types acquis indéniables ; et si, en général, le bombardier finit par différer de maintien, d'allure et d'expression physionomique du cavalier léger, le sacristain de l'artisan, le pitre du magistrat, le colonial du boulevardier, pourquoi le missionnaire en Chine n'acquerrait-il pas à la longue des airs un peu chinois, et continuerait-il à ressembler au jeune aumônier du couvent de demoiselles ?

Sglpn.

—

La commune qui a eu le moins de maires depuis 1789 (LI, 832, 883, 943). — La commune de Douilly, canton de Ham, arrondissement de Péronne (Somme), d'une population actuelle de 502 habitants, a eu comme maires quatre membres de la même famille, qui se sont succédé de père en fils :

1790-1823. Jean-Louis Demarolle fut le premier maire de Douilly ; mais il est

juste de faire observer qu'il cessa d'exercer ces fonctions pendant la Terreur ; il les reprit en 1799 et les résigna en 1823.

1823-1825. Céleste de Roucy.

1825-1840. Jean-Louis-Joseph Demarolle, fils du précédent ; il mourut en 1859, âgé de 79 ans.

1840-1902. Louis-Joseph-Romain Demarolle, fils du précédent, né en 1811.

1902 1905. Louis Charles-Ferdinand Demarolle, fils du précédent, né en 1849.

Dans un espace de cent treize ans, cette localité a eu moins de maires que je n'en ai vu se succéder à Abbeville depuis vingt-six ans que j'y suis fixé ; et, cependant, l'ancienne capitale du Ponthieu peut passer à bon droit pour une cité fort calme et peu turbulente.

Il serait curieux aussi de rechercher la commune qui a eu le plus de maires depuis 1790 (et non 1789).

ALCIUS LEDIEU.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Marat et la couronne de comte.— Dans quelques jours, le souvenir de Marat va nous obséder : nous parlerons du Marat révolutionnaire. Avant d'être le ténor de la Terreur, Marat, médecin des écuries du comte d'Artois, n'affichait pas une haine très vigoureuse de l'aristocratie et de ses emblèmes Ce qu'il y a de curieux dans la lettre qu'on va lire : c'est son cachet.

Cette lettre est annoncée en vente dans le dernier catalogue de Noël Charavay. Il nous l'a mise très obligeamment sous les yeux.

Elle porte, — par quel concours de circonstance ! — *un cachet de cire rouge armorié* (les armes sont effacées) *surmonté d'une couronne.*

Ce cachet n'était pas celui de Marat, bien entendu. Mais il ne lui avait pas déplu de s'en servir pour relever le prestige d'une lettre qu'il adressait à un confrère qui avait été, à son endroit, un peu sévère.

Si le cachet nous déconcerte, la lettre est bien dans le ton ordinaire amer de celui qui allait se payer sur le dos de l'humanité des âcretés de son caractère et de son sang.

A ce titre, elle est curieuse, comme l'expression très claire de ce mécontent perpétuel, de cet envieux qui se crut toujours ou méconnu ou persécuté.

La lettre est adressée à Monsieur de la Metherie, n° 10, rue Saint-Nicaise.

Rue du vieux-Colombier, ce 26 mars 1788.

Non, Monsieur, je n'ai jamais pensé que votre jugement sur mes ouvrages put déterminer celui du public, mais j'ai cru que vous pouviés les présenter de façon à exciter quelqu'intérêt.

Lorsque le public est révolté des éloges que les journalistes ne cessent de prostituer à de misérables productions, pensés-vous que des productions originales, des découvertes importantes, présentées d'un ton défavorable soient fort courues ? C'est la manière impitoyable dont vous avez mutilé l'extrait qui vous a été remis, c'est le soin affecté que vous avez pris d'en retrancher tous mes titres à la bienveillance des lecteurs que je vous reproche et c'est la partialité que vous avez montrée contre moi seul dont je vous fais un crime. Cessez d'objecter qu'à l'aréopage la vérité devait être présenté toute nue, que les louanges ne font rien au public, qu'il ne juge d'un livre que sur le livre même. Vous êtes peu persuadé de ces belles maximes, puisque vous les démentez vous-même à chaque page de vos feuilles. Je ne vous renverrai pas aux éloges outrés que vous faites de la *Cométographie* du P. Pingré, des *Essais* de Kirwan, des *Mémoires* de Priestley, et de mille autres ouvrages médiocres, mais je vous renvoie (cahier d'août 1787) aux éloges ridicules que vous donnez d'un bouquin, que vous n'avez pas même pris la peine de lire. Je parle de l'*Electricité des météores* de l'illustre Bertholon.

En vain, Monsieur, la timidité veut-elle se parer à mes yeux des couleurs de la philosophie, soyons francs, et convenez que vous avez craint de me rendre justice parce que j'ai de puissants adversaires. De mon côté je suis prêt à vous plaindre de n'être pas dans des circonstances assez heureuses pour ne consulter que l'amour de la vérité.

J'ai l'honneur d'être avec considération, Monsieur, votre très humble serviteur.

MARAT.

La couronne de comte scelle cette missive. C'est drôle. On trouve d'Anton écrit avec une particule, Marat timbrant ses lettres avec des armoiries. Et cela à la veille de la Révolution dont ils seront les conducteurs impitoyables. Si la monarchie avait su les deviner ! X.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

Table des Matières

N.-B. — * Ce signe indique des réponses à des questions posées dans les volumes précédents.

** Ce signe indique les articles insérés sous les rubiques : *Lettres et documents inédits*, *Trouvailles*, *Curiosités* et *Bibliographie*.

Les autres titres sont des questions posées dans ce volume. Celles qui sont suivies d'*un seul chiffre de renvoi* n'ont pas encore reçu de réponse.

A

** Abandon des privilèges dans la nuit du 4 août. 551, 903.
Abbaye de Mores (Plaintes contre les religieux de l'). 779.
Abbaye de Savigny (Donateur de l'). 667, 796.
Abbaye de Vaux. 446, 576, 692, 797, 974.
* A bicyclette ou en bicyclette. 545,598,762, 880.
Abrantès (Mme d'). Voir Junot (Les maîtresses de).
* Ac (Origine des noms en). 816.
Académicien curieux (M. Paul Ollendorff et l'). 834, 925.
Académie (L') est une honnête fille. 54.
Académie française (L') et Cyrano de Bergerac. 447.
Actes de divorce chez les protestants. 610, 741.
Advena ou Avenat (Famille). 55, 184.
** Affaire (L') de Boulogne. 600.
Affre (Mgr.), archevêque de Paris. 203.
« Ah ! le bon billet qu'a la Châtre ! » 170, 268.
Aïeule maternelle du maréchal de Bassompierre. 835.
Aigles (Les) du guichet des Saints-Pères. 726.
Aiglon (L'). Voir Roi de Rome.
Albany (La comtesse d'). 332, 469.
Alcoran, Ancoran. 425, 492, 599, 655.
Alençon (Duc d'). Voir 4e fils de Henri II.
Alfieri. Voir Albany (La comtesse d').
Alliances des Valois-Saint-Remy. 4, 75, 249, 409, 524, 641, 746, 797, 974
Alpes-Maritimes (Les Barbets des). 744.
Amis de la Patrie (Réception de Napoléon Bonaparte à la loge les). 160, 324, 339,408.
* Amodiateur. 40. 149.
Ancenis (Gouverneur d'). 51.
* Anciens registres d'état-civil. 22, 67, 128, 171, 241, 288.
Angenots (Les). 390.
Anges (Il y a eu, il est passé des). 429.
* Angevine (L'). 636.
Animaux. Voir Procès aux animaux.
* An 40 (Je m'en fiche comme de l'). 425, 492, 599, 655.
Anjou (Duc d') Voir 4e fils de Henri II.
Anquetil-Duperron. 780, 975.
Antropophagie (L') à la grande armée. 946.
Anvers (Perrin-Duseuil, gouverneur d') sous l'Empire. 142.
* Approbation des livres au XVIIIe siècle. 267.
Arc (Les frères de Jeanne d'). 50, 119, 173, 285, 397.
Archipreveré. 282.
Archives (Refus de documents dans les). 501, 634, 795, 911, 973.
Arcole (Le drapeau d'). 442, 573.
Arcole (Pont d'). Voir Trompette.
Arioste (Portrait de l'). 110.
* Armes de trois familles bourguignonnes. 74, 145.
Armet-Gaillard. 780.
Armoiries de familles de Guyenne. 779, 867, 918.
Armoiries. Voir : Couronne de comte. Visage de Léopard. Familles de Guyenne. Fleur de lis dans les armes des Peretti della Rocca.
Armoiries à retrouver. 115. 252.
Armoiries de l'abbé de Chaulieu. 74.
* Armoiries papales (Singulières). 34, 73, 201, 309.
Armoiries d'un bibliophile. Tour crénelée de 5 pièces. 116.
Armoiries de familles de Guyenne. 779, 867, 918.
Armoiries de la famille de Mane. 948.
Armoiries d'une famille languedocienne. 948.
Armoiries et descendance du baron de Montbrun. 803.
Armoiries de la France. 732.
Armoiries du peintre Simon Vouet. 224, 352.
Armoiries d'un bibliophile : tour crénelée de cinq pièces. 116.
Armoiries italiennes à déterminer. 279.
* Armoiries papales singulières. 34, 73, 201, 309.
Armoiries à déterminer, à expliquer, à identifier, à retrouver :
D'or, à la bande de gueules... 893.
D'or, au lion de sable, 11, 145.
D'argent, à la fasce de gueules. 446.
D'argent, à... fasces de gueules. 892.
De gueules, au chevron d'or. 893.
* De sinople, à six besants. 140.
Chevron de... 840.
Chevron de sable. 893.
Ecartelé au 1, d'azur... 115, 201.
* Fascé ondé d'argent. 32.
Fasces (Trois) surmontées d'une étoile de. . 332.
* Gironné de... et de... de douze pièces. 32, 145, 352, 477.
Parti . au 1, parti emanché d'argent et de gueules. 115.
* Aigle au vol abaissé. 262, 352.

Canettes (Parti d'or, à trois). 7.
Chapiteaux (Trois). 446, 539, 592.
Croix à huit pointes.... Voir Blason.
Cygnes (Trois). 894.
Lion de gueules. 671.
Hydre (Une). 224, 408.
Pin de sinople. 839.
Tour crénelée de 5 pièces. 116.
Mouchetures d'hermines (Trois). 948.
Armoiries (Descriptions d') :
Anfrie de Chaulieu. 74. Anfrie de Chaumont. 75. Arondel. 74.
Barre (La). 797. Barrin de la Galissonnière. 578. Belzunce. 408. Bordesoulle. 201. Breil (du). 199. Bretigières. 74. Brière. 357.
Châtelus de Châteaumorand. 580. Chapiteau de Remondias. 539. 592. Charpentier (Le). 75. Chaulieu. 74. Chaulnes. 76. Chauvet. 414. Chevalier de Poligny. 146. Clinchamp. 913. Corne de Chapt (La). 25. Courlot. 73. Crouy-Chanle. 798.
Delmas. 528. Déry. 75. Des Forges 146. Doisnel. 145. Dupleix de Bacquencourt. et de Mézy. 78. Donchery. 992.
Fleury de Butefray. 75. Forges (des). 146.
Framery, Framery de la Fosse. 31, 145.
Galissonnière. 578. Gallais. Gallois ou Galloys. 24. Gallois de Bezay. 24. 25. Griffon. 145.
La Maye. 414. Langlois d'Oynel. 140. La Roë. 414. Le Marinier. 432. Le Noir de Cintré. 80. Le Noir de la Cochetière. 16. Le Sens de Lion de Folleville 310. 652.
Marcotte. 920. Marcotte de Quivières. 867, 920, 921. Marsoulier de Montaut. 921. Martin de la Colonie 910. Mata, Matas. 920. Matha. 921. Megret. 921. Megret de Belligny. 919. Melet de Réjaumont. 919. Mellet. 921. Mellet de Bonas. 919. Mézières. 992. Montgomery. 414. Montbrun. 804. Moulas. 802. Mulot. 975.
Nau. 869.
Olrieux de la Porte. 352. Omont. 992.
Perretti della Rocca. 32, 200. Pont d'Aubevoie (du). 29.
Refuge (de ou du). 307, 413, 415. Rethel. 991. Rochefort. 414.
Saillant. 25. Saint-Antoine (Prieuré). 974. Saint-Blaise. 33. Saint-Denis en Vaux. 576. Sibour (Mgr.). 190 Saussaye. 987.
Thomassin. 353, 478.
Vasseur (Le). 29.
Armorial général de France. 839, 990.
Armure de François Ier. 890, 955.
Arsouille (Milord). 333, 532, 829, 886.
Articles secrets du Concordat. 891.
Artistes du Velay. 896.
Ascazuli (Anicetto el Gallo) poète Urugayen. 809.
Ashmole (Filiation d'Elias). 668.
Asseline : « Sous les sapins ». 899.
Asselineau (Des vers de Charles). 780.
Asseran (Pader d'). 728, 870.
Ashley (Wilham). 3.
* Assignats (Les) appelés « Corsets » pendant la Révolution. 462.
Attaignant (L'abbé de l'), chanoine de Reims, franc-maçon. 741.
Audebrand (Victor Hugo et Philibert). 900, 962.
** Augier (Un quatrain du père d'Emile). 214.
Auguste (Mlle). 669.
Aumale (La lettre du duc d') au président Grévy. 3, 65.
Auteur (L') d'une publication sur Guillaume II. inconnu à la Cour d'Allemagne. 66.
* Automobiles en 1827. 713.
« Aux frais de la princesse ». 506, 691, 765, 882 929.
« A vaincre sans péril.... ». 949.
* Avocats (Les) de Saint-Pierre. 265.
* Avoir les gants. 170, 268, 319.

B

Bagatelle [Château et parc]. 946.
« Baiser » (Livres anonymes sur le). 280, 708.
Banville (Th. de) ami de Marie Daubrun. 781,
Baptiste (Tranquille... comme). 546, 654.
Barbe, curé de Saint-Germain-les-Compiègne, franc-maçon. 791.
** Barbe (La) défendue sous peine de mort au XVIe siècle. 720.
* Barbe-Bleue et Gilles de Retz. 21, 120, 231, 285, 341, 423.
* Barbets (Les) des Alpes-Maritimes. 744.
Barbot de Lardenne (Famille). 14, 138.
Bardou (Mgr.), évêque de Cahors. 202.
Baron (L'abbé Olivier-Julien), prieur de la Croix-de-Corneillée (?) franc-maçon. 742.
Baron de Volza (Le) 729.
Barra (Le) de David d'Angers. 891, 969.
Barras. Son secrétaire Botot. 835, 961.
Barrin de la Galissonnière. 444, 526, 577, 641, 692.
Barthelats. Voir Savigny.
Bas-relief (Un) de Jean Goujon. 169, 245, 356, 417.
Bassompierre (L'aïeule maternelle du maréchal de). 835.
Bastille (Les clefs et les menottes venant de la). 721.
* Bastille (Modèles en relief de la). 235, 345, 743, 845.
Bastille (Le dernier registre de la). 889.
Bataillon des Canaris. 622.
Bataillon (Le) des Serins. 500, 622.
* Bath, marque de papier. 265, 374, 654.
Batuecas. Voir Sauvages européens.
Baumann (Famille). 947.
* Bayeux (Evêques de). 355.
Béarn (Jeanne du Roch de). 10.

Beaucé (Vivant). 856.
Beaufranchet d'Ayat (Louis-Charles-Antoine). Voir Morphi.
Beaumont (Pauline de). 669, 747, 861.
* Beauné, Beaunès et Beaunais (Famille de). 861.
Beauvais (George de Chasteluz dit), admiral de France. 445, 579, 696.
Beauvoir de Chastellux, maison de Bourgogne. 445, 579, 696.
Bellefonds. Voir Gigault.
Belle Marseillaise. Voir « La Belle Marseillaise ».
Belligny (Megret de). Voir Armoiries de familles de Guyenne.
Bellini (La maison où mourut). 833, 901, 975.
Bénédictins francs-maçons. 58, 181, 243, 292, 343, 408, 518, 687, 741, 791, 851, 970.
Benoistevaux (N.-D. de). 725, 857.
Berceau (Le) du duc de Bordeaux. 667.
Berguesse, bénédictin, franc-maçon. 791.
Bernier (L'abbé). 726, 861, 953.
Berry (Bonne de) et Victor Hugo. 385.
* Berry (Descendance du duc de). 691.
Berry (Deutz, le dénonciateur de la duchesse de). 739.
Berry (Enfants du duc de). Voir Bagatelle.
Berry (Second mariage de la duchesse de). 59, 466, 574, 623, 681, 737, 785, 847.
* Berry-Cavalerie (Uniforme du régiment de). 18.
Bersin. 697.
Bertrand (Henri), ermite janséniste. 390.
Bettler (Charlotte). Faufan Benoiton. 915.
Beuvis de Myon (Famille). 610.
Bibliographie. 447, 541.
Bibliographie des parades. 505, 595.
Bibliothèque de M. de Montaiglon. 273, 421, 452, 542.
Bibliothèque (La) de Méon. 560.
Bicêtre (La fustigation à) sous l'ancien régime. 444, 549.
* Bicyclette (A) ou en bicyclette. 545, 598, 762, 880.
Bienfaisance maternelle à Lyon (L'institut de). 4, 130, 183.
Bigot de la Touane. Bigot de Villandry. 333, 470, 693.
Bigot de Villandry. 333, 470, 693.
Billaut (Statue de M.) à Niort. Voir Statues déplacées.
Billet énigmatique de Rachel. 395, 585.
Billioni (Mlle), maitresse de l'acteur Clairval. 727, 861.
Biographie des forestiers. 671, 757.
* Biographies épiscopales. 43, 86, 201, 313, 757.
* « Biondina in gondoletta. » 282, 422.
* Biron (Marquis de). 55.
Blanchard (Bravoure du soldat). 497, 574.
Blason à déterminer : Croix à huit pointes et dix croissants. 279.
Bodin (Jean). 110, 184.
Boismont (Brierre de). 220, 357, 525, 578, 641.
Bonaparte (Réception de Napoléon) à la loge « Les Amis de la Patrie ». 100, 324, 339, 408.
Bonaparte (Joseph). 556, 622, 680.
Bonne (Origine du mot). 226.
Bonnechose (S. E. le cardinal de), archevêque de Rouen. 202.
Bonnet (Mathurin-Rodolphe). Voir Pont d'Arcole.
Bonnu-en-Poitou. 51, 300.
Bordeaux (Le berceau du duc de). 667.
Bordelaises (Le pied des). 562, 940.
* Bornes de la corvée. 20.
Bosc (Du). Voir Clinchamp.
Bosquet (Un) du Petit-Trianon. 553, 658, 711.
Bossart (De), bénédictin, franc-maçon. 792.
Bossuet, poète. 945.
Bossuet (Sermon de) sur l'immortalité de l'âme. 897.
Botot, le secrétaire de Barras. 835, 961.
Bouchers de Limoges (Les). 50, 270, 972.
Boufflers ; prononciation du nom. 165, 301, 641, 695, 747.
* Boufflers (Sur la comtesse de). 75.
Bouille (Famille). 894.
** Boulanger (Une lettre inédite du général). 773, 790.
Boulogne (L'affaire de). 606.
Boulonnais (Régiment du). 107, 173.
* Bourbon-Lavedan. — Begole. — La Corne. 25.
Bourg (Jean), dominicain, franc-maçon. 791.
Bourgeois, curé de Condé-sur-Noireau, franc-maçon. 791.
Bourgogne (Maréchaux de). 779.
Bourjolly. Voir Le Pays.
Bourret (S. E. le cardinal). 44, 203.
Boussard (Sépultures de la famille). Voir Sépultures à retrouver.
* Boutonner (Le geste de se) chez l'homme et chez la femme. 45, 91, 156, 489.
Bouvier (Mgr.), évêque du Mans. 17.
* Bovary (Mme). 38, 419, 484, 943.
Boyer (Louise). 727.
Bragance (Maison de). 276.
Bravoure du soldat Blanchard. 497, 574.
Brenier et de Randenable (Familles de). 894.
Bressuire (Cordeliers de). 501, 635, 790.
Bretagne (Camp de). 277, 623, 739.
Brie (Les œuvres théâtrales sur la). 49, 210, 266, 376, 432, 595.
Brierre de Boismont. 220, 357, 525, 578, 641.
Brision du Mesnil (Famille). 502.
Brisson, supérieur de la Charité de Senlis, franc-maçon. 791.
Broyeuse (La) du Corrège. 505.
Bruc (Jean de), évêque de Tréguier puis de Dol. 895.
Brunet (Jean-Louis), écuyer, seigneur des Auguières. 727.
Brunswick et les diamants du garde-meuble. 331, 459.
Bryon. 333.

Buhagiar (Mgr), vicaire apostolique. 202.
Buveurs d'eau. Voir Cabot, Guilbert, Karol. Lelioux, Noël (Léon), Tabar, Vastine, Villain.
« Buveuse d'Absinthe ». Voir Rops.

C

Cabanis (Le poison de). 105.
Cabarus. Voir Tallien.
Cabarrus (Thérésia). Voir Tallien, ses mariages. Ses enfants. 192.
Cabot [buveur d'eau]. 836, 978.
Cachets de Palloy et de l'évêque constitutionnel de la Moselle. 891.
Cadet (Auguste), refuse la croix de la Légion d'honneur. 207.
Cadet Roussel (Un) inconnu. 672.
Cadet Rousselle. 116, 211, 247, 373.
Cadrans solaires (Inscriptions des). 315, 421, 484, 546.
Caieu, Cayeux, cailleu, caillou. 449.
Cahagne (Mgr), vicaire apostolique. 201.
* Cajamano (L'abbé de), prisonnier au donjon de Vincennes. 284.
Calais (Le maire de). 332.
Callières de L'Estang. Voir Royal-Pituite.
Camp de Bretagne. 277, 623, 739.
Campan (Deux secrétaires ignorées de Mme). 7, 175.
* Canaille. 319.
* Canaille chrétienne. A qui le mot? 319.
Canard à la rouennaise. 730.
Candal (Familles Manier et du). 728, 867.
Candale (Duc de). 8.
Candole et Herscant (Les familles de). 111.
* Capilupi. 84, 148, 207, 314.
Capitulation (La) de Paris et le comte d'Hérisson. 163, 239, 296, 347, 431, 453, 517, 575, 627, 683.
Capulet. Voir Juliette.
* Caraco. 42, 87.
* Cardinal de Sainte-Potantienne. 20, 71, 250.
* Carmontelle (Portraits de). 642, 695, 798, 911, 978.
* Carrosses du roi. 19, 71, 175.
Carrosses (Les) du comte de Chambord. 446, 507, 626, 684, 789, 849, 905.
Cartouche (Maison de). 947.
Casamarta (Monsignor). 727.
Casanova (Quatre tableaux de) à retrouver. 218.
* Cas de M. Guérin (Le). 46, 91, 270, 379, 485, 940.
* Casserole. 152.
Cataglottisme. Signification de ce mot. 783, 878, 993.
Catalogi librorum manuscriptorum. Voir Manuscrit à retrouver.
Caumont-Laforce (Duc de). 55, 139, 184, 251.
Caumont de la Force (Marie-Anne-Louise de), marquise du Roure. 841.
Causes célèbres. — A. Fouquier. 448, 770.
Caux (M. de) au XVIIIe siècle. 165, 301.
Cayeux, Caieu, cailleu, caillou. 449.
Cayla (Trois questions sur Mme du). 385, 514.
Cazotte et la franc-maçonnerie. 292
Cécile [terme de couture]. 730, 876.
Célérifères authentiques (Où peut-on voir des). 784, 939.
* Célibat ecclésiastique. 541.
Cénacle (Le). 280, 653, 755.
Cendres (Les) du marquis de Pombal. 335.
Certaines prières sont un ordre : texte à retrouver. 840.
« C'est ainsi qu'en partant je vous fais mes adieux ». 840, 929.
Chaillot (Le cimetière des habitants de). 947.
Chaise-Dieu (Vieux meuble de la) à retrouver. 730.
Châle. 337, 484, 858.
Chambertrand (Louis-Claude Lhermite de). 558, 697.
Chambord (Le comte de). Voir Desert (Mlle).
Chambord (Lettre du comte de). 777, 849, 962.
Chambord (Les carrosses du comte de). 446, 507, 626, 684, 739, 789, 849, 905.
Chamon (Mgr.), évêque de Saint-Claude. 43.
Chamousset. Voir Piarron.
Champeaux (L'abbé Guy de), chanoine de Saint-Honoré, franc-maçon. 742.
Champeaux (Famille de). Voir Chantal.
Chanac (Cardinal de). 20, 71, 250.
* Chanson rosse. Caractère Rosse. Rosserie. 318.
Chansonnier (Le) Gallet. 581.
Chansonnier (Le) Alexandre Guérin de Troyes. 334, 429.
Chantal (Famille de Mme de). 780, 912.
« Chantefable un peu naïve ». 561, 708.
Chanut (Pierre). 8.
* Charabia. 150, 213, 317, 423, 929, 994.
Chardall (Luc). 669, 800, 984.
Charbonnet (Mgr de), vicaire apostolique. 202.
Chardin (Tableau attribué à) : Pierrot épluchant des oignons. 556.
Charité (Confréries de). 108, 182, 241, 348, 468, 688.
Charité maternelle (L'impératrice Marie-Louise et la société de). 443, 846.
* Charivari, costume de femme. 39, 87.
Charles (Mme). Voir Elvire.
Chasteluz (George de) dict de Beauvais, admiral de France. 445, 579, 696.
Chastellux-Châteaumorand. 445.
Château de la Tournelle. 135.
Chateaubriand, suppression de l's du nom. 165, 471, 526.
Chateaubriand. Voir Beaumont (Pauline de).
Châteaubrun (Les Mémoires de M. de). 217.
Châteaugiron (Le Prestre de). 392, 532.
Chatillon, personnage à retrouver. 54, 198.

Châtre (Ah ! le bon billet qu'a la) ! 170, 268.
Chauffeurs (Renseignements sur les) .947.
* Chaulieu (Armes de l'abbé de). 74.
* Chaulnes (Familles de). 76.
Chazet, homme de lettres. 835, 012, 979.
Chemineaux (La langue des). 898.
** « Cherchez la figure ! » Le timbre serbe. 47.
Chessy (Généalogie de la famille Fourcy de). 502, 042, 698.
Cheverus (Mgr. de), archevêque de Bordeaux. 43, 44.
* Cheveux de femmes célèbres. 154.
Chevrie et Sereine (Pays de). 220, 355.
Chia (La). 783, 094.
* Chic (Origine du mot). 663.
* « Chic » et « Mic-Mac » (L'origine des mots). 663.
* Chien (Le) de Jean de Nivelle. 21, 134.
Chincholle. Voir Mme Bovary. 38.
Choiseul (Duc de). 724.
Chopin (La vente). 58.
* Chronique scandaleuse de Roanne sous Napoléon Ier. 295, 405.
Cimetière des habitants de Chaillot. 947.
Cimetières (Inhumations hors des). 80, 203, 370, 427, 663, 764, 926.
Cinq-Mars (Date de la naissance de). 330, 454, 566.
Citation à retrouver. 842.
Clairval (La femme de l'acteur). 727, 861.
Claret de la Tourette de Fleurieu (Annibal). 851.
Clefs (Les) et menottes venant de la Bastille. 721.
Clément (Mme Sophie) peintre. 1830. 111.
Clément (Lieu de naissance de Jacques). 841
Clérambault-Maurepas (Recueil). 441, 594.
Clermont (Mme Camille) auteur dramatique. Voir Fanfan Benoiton.
* Clinchamp. 913.
Cobourg (Léopold de). 611, 734, 789.
Colin (Anthoine). 111.
Colin d'Harleville (Le buste de). 111, 251.
Collection de médailles de M. Tabard. 389.
Collignon (M.) 1.
Colnet (Fernand de). 925.
Colonie (Martin de la). Voir Armoiries de familles de Guyenne.
Comédiens entrés en religion. 159, 198.
Comédiens français en Egypte. 105, 299, 405.
* Commissaires de police littérateurs. 953.
** Commune (La) qui a eu le moins de maires depuis 1789. 832, 832, 943, 998.
Compagnons de la Coquille (Les). 898
Comte (Couronne de). Voir Couronne.
Conceptions précoces. 015, 770, 940.
Concordat (Articles secrets du). 891.
Condamnés à mort (La sensibilité des). 952.
Condorcet (Une phrase de). 337.
Confession (Forme primitive de la). 4, 131, 244, 347, 408, 519, 628.
Confréries de charité. 108, 182, 241, 348, 468. 688.
Confréries (Etudes sur les). 505, 927.
Conrart (Livres sur) et portraits. 225, 368, 539.
Conscription (Les ecclésiastiques et la). 17, 123.
Conspiration (La prétendue) de Catherine Théot. 015.
Conspiration de l'épingle noire (1817). 49, 171, 293.
Constable (Le peintre John). 334, 914.
Constant-Chantpie, imprimeur à Paris. 557.
« Contemplations » (La clef des). 217, 312, 368.
Convention nationale. Premier président. 219, 346, 458.
Coquille (Les Compagnons de la). 898.
Coquilles dans la date des livres. 614, 709, 757. 813.
Corbière, ministre d'Etat. 210, 346, 570.
Cordeliers de Bressuire. 501, 035, 790.
Cordier de Saint-Firmin (L'abbé), franc-maçon. 852.
Cordon de la Légion d'honneur (Comment doit se porter le). 671.
* Cornu (Les lettres de Napoléon III à Mme) seront-elles publiées. 64, 179, 296, 407, 575.
Corrège (La Broyeuse du). 505.
Correspondance inédite de Marivaux. 56.
Corsets (Les assignats appelés) pendant la Révolution. 462.
Cortina cortinam trahat. 498.
Coulans (Pasquier de). 111, 189, 255, 365.
Couleur Isabelle. 267, 378, 403, 597, 675, 822, 852.
Courage (Le) des honnêtes gens... en Angleterre. 550.
Courbet, l'aîné, dominicain, franc-maçon. 791.
Courbet, le jeune, dominicain, franc-maçon. 791.
Courbillon. Voir Gourbillon.
* Courier (La mort de Paul-Louis). 642.
* Couronne de comte (Pourquoi la) a-t-elle été si souvent usurpée dans les armoiries ? 72, 190.
Couronne de comte. Voir Marat.
* Courrier de Lyon (Le). 408, 409, 516.
Courte-paille (Un jugement à la). 887.
Coussert (Louis-Marcel de). 107, 361, 475.
Coutume (La) d'écrire aux saints les prières qu'on leur adresse. 672, 827, 997.
Craner. 050.
Creil (Jean de), intendant. 557.
Cricri. 950.
* Criq ou Cricq (Paroisse de). 23.
Critique homicide (La). 0.
Croix (Procès de la sœur de la). 1710. 163.
* Croix hosannière. 812, 925.
Crouy-Chanel (Famille). 391, 527, 798.

Cruelle plaisanterie (Une) d'Alfred de Musset. 27, 97.
Crussol d'Amboise (Mme de). 558, 607.
Cryptographie (Un problème de). 22.
Cucupha ou Cucufa (Que veut dire). 88, 212, 315, 480, 549.
Cuisse de Nymphe émue. 118, 267, 321, 425.
« Cyrano » (Sur deux rimes de). 330.
Cyrano de Bergerac. Voir Académie française.

D

Dacier (M.). 780.
Dacosta (Gaston). 434.
Dacquin (Jenny) « l'Inconnue » de Mérimée. 605, 752.
Dalberg (Prince de). 611.
Dallard (Charles). Voir Luc Chardall.
Damas d'Hautefort (Maxence de) commande les carrosses d'Henri V. 507.
Dame aux camélias (Marie Duplessis, la).842.
Darboy (Mgr.), archevêque de Paris. 203.
Dardet (Mgr.), vicaire apostolique. 201.
Dates de naissance à retrouver. 841, 983.
Daubrun (Marie). 781, 863, 983.
Dauffy du Jarrier (Famille). 112, 410.
** Dauphin (Un faux) peu connu. — Victor Persat. 605.
David d'Angers (Le Barra de). 891, 969.
David d'Angers (Le médaillon de Haudaudine par). 274.
David de Saint-Georges, auteur de « l'Histoire des Druides ». 393.
Dax, sculpteur des modèles en relief de la Bastille. 235.
Décadence du Palais-Royal. 779.
* Dédicaces excentriques et singulières. 211.
* Défroqués devenus comédiens. 159, 198.
** Délateurs. 103.
Délation (La) est une vertu. 164, 238, 339, 493, 663.
De Lille (Mlle) artiste, condamnée à mort. 112.
Delille (Jacques). Son acte de naissance. 978.
Delille (Jacques) dit l'abbé Delille, poete célèbre, franc-maçon. 742.
Delmas (Famille). 391, 527, 580.
Delmas de Grammont. 527.
Delmas de la Rabière. 527.
Delmotte (François-Martin Poultier dit). 159.
De Mane. Armoiries à décrire. 948.
Denis (L'abbé Pierre), prieur de Talézieux (?) franc-maçon. 742.
Dénuelle de La Plaigne (Mme Eléonore). maîtresse de Napoléon Ier. 45, 64.
Dernier registre de la Bastille. 889.
Dérogeance (Question de). 33, 145, 408.
Dés à jouer fossiles. 450.
Desaix (Buste de). Voir Statues déplacées.
Desbordes-Valmore (Mme). 445, 529.
Desbrière (Famille). 445.
Descartes. Voir Chanut.
Descendants (Les) de Tallien, 113, 192, 258, 308, 367, 416, 476.
Descendance du duc de Berry. 601.
Descendance du baron de Montbrun. 803.
Deselée (Lettres d'Aimée) à Fanfan. 441, 592.
Déseit (Mlle). 842.
Desgranges (Mme) femme de Philippe-d'Enneiy. 502.
Desmaretz (La lettre de). 22.
Desmoulins (Lucile) et l'abbé Terray. 278.
De tribus impostoribus. 57, 204.
Deutz, le dénonciateur de la duchesse de Berry. 739.
Devise à expliquer : — Ta Hati veté... 614, 708, 744.
Diamants du garde meuble (Brunswick et les). 331, 459.
« Dictionnaire biographique des morts et des vivants. » 949.
« Dictionnaire géologique ». 57, 147, 211,
Dictionnaire wallon-français. 281, 417.
Didot (Félicité). Voir Saint-Pierre (Bernardin de).
« Dieu lui-même a besoin de cloches » ou « qu'on le sonne. » mot attribué à Lamartine. 945.
Dieux (Les) Parus et Nauth. 947.
* Digoine, en Charolais (Le château et la baronnie de). 23, 134.
Dijon (Les Rubens de). 725, 794.
Dîner des Spartiates. Voir Médaille gastronomique.
Distributions de vin. 450, 659.
Divorce (Actes de) chez les protestants. 610, 741.
Document Taschereau (Le). 164.
* Documents phalliques (Les). 38, 479, 710, 758, 825, 938.
Documents sur Strasbourg. 164, 371.
Domérat (Le château de). 332, 469.
Donateur de l'abbaye de Savigny. 667, 796.
* Doucet (Joseph). 26.
Doulx; le Désiré (Le). Citation à retrouver. 842.
Dourneau (L'abbé Martial) poète léger. 781, 914.
Dousset, cordelier, franc-maçon. 792.
* Doynel ou Doisnel (Famille). 140, 252, 357, 410, 580.
Doynel, Doisnel. Voir De l'Origine des noms.
Drapeau (Le) d'Arcole. 442.
* Drapeaux de l'armée de Paris (Les) sauvés en 1871, par le comte d'Hérisson. 612, 702, 749.
* Droit de havage. 23, 793.
Droit successoral appelé Tanistry. 667, 762.
Drouet (Lettres de Victor Hugo à Mme). 165, 253, 530, 642.
Drouet (Mme), mère de Claire Pradier. 312.
Drouet (Un portrait de Mme), par Bastien Lepage. 669, 799.
Drouhet (Jean) Les « Moiries ». 51.
Druides (Histoire des). Voir Livres posthumes. 35.

Druides (L'if, arbre sacré des). 427.
Druon, bénédictin, franc-maçon. 792.
Dufour-Vernes, auteur du « Recueil généalogique suisse ». 730.
Dumont, curé de Saint-Pierre-Pont-Point, franc-maçon. 792.
Dupanloup (Mgr.), évêque d'Orléans. 44.
Duplex. 25, 78, 141, 185, 252, 302, 395, 471.
Duplessis (Marie), la Dame aux camélias. 842.
Dupont (Mgr.), archevêque de Bourges. 313.
Dupont des Loges (Mgr.), évêque de Metz. 203.
* Du Pont et le Vasseur (Familles). 29.
Dürler (M. de), capitaine des Suisses de Louis XVI. 843.
* Dutailli frère de Bernardin de Saint-Pierre. 580.
Duval-Auguste (Marthe). Voir Auguste (Mlle).

E

Ecclésiastiques (Le serment des) sous la Révolution. 572.
* Ecclésiastiques (Les) et la conscription. 17, 123.
Echevins (Les) et prévôts de Lyon. 725, 851, 970.
Ecole des Ponts et chaussées (L'immeuble de l'). 616, 795.
* Ecuries d'Orléans. 44.
Edit (Un) de Henri II. 122, 455.
Eglises (Mobilier des). 388, 522, 636.
* Eglises fortifiées. 743.
Egypte (Comédiens français en). 105.
Elias Ashmole (Filiation d'). 668.
Elpice (Pandore et sainte). 68, 130, 627.
Eludorique (Peinture). 449, 596.
* Elvire. Où est sa sépulture. 227, 339.
* « Emblèmes d'amour divin, etc ». 75, 148.
Emile premier. 897.
Empereur et roi. 107.
Empire de Tanganyka. Emile premier. 897.
Emploi abusif du mot Gothique. 653.
« En façon d'argent » au XVIe siècle. 336.
Enfants de Pierre-Antoine de La Place. 948.
Ennery (Mme d'). 502.
Epingle noire (Conspiration de l'). 1807. 49, 171, 293.
Epitaphe de Maurice de La Porte. 951.
Eppinghoven (Comtesse d'). Voir Auteur d'une publication sur Guillaume II.
Erébides dans « Les Phéniciens et l'Odyssée ». 609, 675.
Ermite janséniste (L') Bertrand. 300.
Espagne (Le livre de Marie d'). 336.
Espiard. Voir Chantal.
Esprit follet (L') de Mlle Testard. 114, 195, 258.
* Estrées (Gabrielle d') au bain. 565, 617.
Etal. 394, 451, 544, 711, 759, 875, 935.
** Etat de la franc-maçonnerie en 1787, en 1812 et en 1902. 440, 516.
Etats militaires. 277, 402, 456.
Etudes sur les confréries. 505, 027.
Etudiants (Les) en médecine de Paris. 279.
* Evénements historiques (Récits d') consignés à la dernière page des anciens registres d'état-civil. 22, 67, 128, 171, 241, 288.
Evêques de Bayeux. 355.
Exergue. 117.
Ex-libris à déterminer : trois cygnes. 894.
Expilly (L'abbé Jean-Joseph d') géographe, franc-maçon 742

F

Fabre (Xavier). Voir Albany (La comtesse d').
Familles. Voir :
Advena ou Advenat.
Barbot de Lardenne. Bascle d'Argenteuil (Le). 352. Beauné, Beaunais ou Beaunés. Beuvis de Myon. Bouille. Boussard. Bienier. Brision du Mesnil.
Candal. Candole. Chantal. Chapiteau de Rémondias. 539. Chaulnes Chessy, voir Fourcy. Clinchamp. Crouy-Chanel.
Dauffy du Jarrier. Delmas. Desbrières. Doynel ou Doisnel. Dupont.
Fagnier de Vienne. Folleville (Le Sens de Lion de). 309. Fourcy de Chessy. Framery.
Gallais et Gallois. 24. Garcia. Girodet. Gohin de Montreuil. 704. Grinfeld. Grouchy. Gohier de Montreuil. de Guyenne. 779.
Hémart de la Charmoye. Herscant, voir Candole.
Kuien, voir Xien.
Le Lieur ou le Livre. Lenersan. Le Noir en Picardie. Lepaige d'Orsenne. Le Pays. Le Prestre de Châteaugiron. Le Sens. 309. Le Vasseur. Lockhart.
Mac-Mahon. Manier. Marinier ou Mariner ou Marinière. Martelière (La). Martin de Pernon. Martin du Perron. Montbrun. Montreuil. Moulas. 802.
Nau. Nersan (Le). 113
Orieulx de la Porte. Orsenne. (Lepaige d').
Patras. Pays (Le). Picquet. Pinsart ou Pinsard.
Randenable Raulin. Refuge. Rémondias (Chapiteau de). Roy de Saint-Arnault (Le).
Sailland. Savelli Spinola. Serpens (Les). Stoupy. Saint-Blaise.
Toulle. Tourville. Trouard de Riolle. 707.
Xien.
Yon.
Fanfan (Lettres d'Aimée Desclée à). 441.
* Fanfan Benoîton. 915.
Fauchet (l'abbé). franc-maçon. 852.
Femme à barbe (Vénus et la). 597.
Femmes célèbres (Cheveux de). 154.
* Femmes de lettres. 770.
Fénelon, archevêque de Cambrai, franc maçon(?) 743.
* Fer de cheval dans les églises. 323, 659.

Ferrières (Vers gravés à) : retrouver l'auteur. 282.
Fesch (S. Em. le cardinal), archevêque de Lyon. 44.
Fiches (Les) de Mme de Maintenon. 394.
** Fiches (Les) en l'an II. 102.
Filiation d'Elias Ashmole. 608.
Fille grosse en naissant. 278.
Fillion (Mgr.), évêque du Mans. 44.
Fils (Le 4e) de Henri II et de Catherine de Médicis. 499, 618, 675.
Flaubert (Gustave). Voir Bovary. Panmuflisme.
* Fleur de lis (La) dans les armes des Peretti della Rocca. 32, 92, 199, 350.
Fliche, aumonier, franc-maçon. 792.
Fliniaux, auteur du « Dictionnaire des morts et des vivants ». 949.
Flocon. 301, 747.
Fleury (Mme de Polignac née). 366.
Folleville (Le Sens de Lion de). 309.
** Fonctionnement (Le) de la police sous la commune. Un document inédit. 435.
Fontaine d'huile (La). 898, 972.
Fontenelle (Guy-Eder de la), partisan ligueur en Bretagne. 55, 186.
Force (La). Voir Caumont.
Forceps. 673, 824.
Forestiers (Biographie des). 671, 757.
Forme primitive de la confession. 4, 131, 244, 347, 408, 519, 628
Fossiles (Dés à jouer). 450.
Fouinfouinerie. 58.
Foulon (Le cardinal), archevêque de Lyon. 202.
Fouquier (A.). Voir Causes célèbres.
Fourcy de Chessy (Généalogie de la famille de). 502, 642, 698.
Fournier (Mgr.), évêque de Montpellier. 203.
* Framery de la Fosse (de). Bourgogne. 30.
* France (Les armoiries de la) en l'an de grâce 1893 et en 1898. 732.
Franchise télégraphique. Voir Calais (Le maire de).
Franc-maçon (Napoléon 1er). 499.
Franc-maçonnerie (Le cardinal de Rohan et la). 60, 176, 233, 290, 342, 622, 685, 733.
Franc-maçonnerie. Voir Loges en plein air.
Franc-maçonnerie (Etats de la) en 1787, en 1812, et en 1902. 440, 516.
Francs-maçons (Bénédictins). 58, 181, 243, 292, 343, 408, 518, 687, 741, 791, 851, 970.
François 1er (L'armure de). 890, 955.
François 1er (Statue équestre de). Voir Statues déplacées.
François-Marie de Maubeuge, capucin, franc-maçon. 792.
Fromentin (Eugène). 674.
* Fualdès, juge de Charlotte Corday. 530, 573, 624, 682, 748.
Fuentès-Pignatelli (Comte de). 166, 303, 358.
Fustigation à Bicêtre (La) sous l'ancien régime. 444, 549, 603.

G

Gabelou. 320.
* Galimard (Le peintre). 430, 472, 580, 800.
Galissonnière (Barrin de la). 444, 526, 577, 641, 692.
Gallais (Famille). 24.
* Gallet (Le chansonnier). 581.
* Gallet, chansonnier, né à Paris. 581.
* *Gallia Christiana* (Le ou la). 421.
Gambetta à Ville-d'Avray. 112.
Gambetta et Rabelais. 393, 541.
** Gambetta et le lieutenant Sisco. 775.
* Gambetta (Projet de mariage de). 101.
Gampi (Mme Sauveur). Voir Casamarta (Monsignor).
Gants (Avoir les). 170, 268, 319.
** Garcia (La famille). 494, 581.
Garde nationale parisienne (?) Voir Royal-Pitute.
Gassicourt (Les Gavois de). 501, 658.
* *Gaudianum*, monastère. Sa situation. 300, 524.
Gavois (Les) de Gassicourt. 501, 658.
Gavre (Prince de). 278, 411, 530.
Gerbert (Mgr.), sa vie, ses œuvres, et l'école menaisienne. 44.
Gerle (Dom) franc-maçon. 852.
Geste de se boutonner (Le) chez l'homme et chez la femme. 45, 91, 156, 489.
Gigault de Bellefonds (Armande-Marie), marquise du Châtelet. 841, 983.
* Gironné de... et de... de douze pièces. 32, 145, 352, 477.
Gobelins (Les tapisseries de la première manufacture des). 329, 522.
Godelle (Mgr.), évêque des Thermopyles. 202.
Gohin de Montreuil. Voir Montreuil.
Gomberville (Le Roy de). 28, 79, 188, 255.
Gordon (Mme). 670.
* Gothique (De l'origine de l'emploi abusif du mot). 653.
Goujon (Un bas-relief de Jean). 169, 245, 356, 417.
Gourbillon (De) quelquefois écrit Courbillon. 220, 359.
Gousset (S.E. le cardinal), archevêque de Reims. 202.
Gouverneur d'Ancenis. 51, 184, 253.
Grammont (Claude-Charlotte de), comtesse de Stafford. 841, 983.
Grande armée (L'autrophagie à la). 946.
Grande Encyclopédie (La). 226, 373.
Grange-Batelière (Seigneurs de la). 667, 860, 910, 973.
Granet, ses restes conservés dans l'alcool. 322.
Graverand (Mgr.), évêque de Quimper. 43.
Graviliers (Rue des). 393, 546, 655.
Grévy (La lettre du duc d'Aumale au président). 3, 65.
Grinfeld (La famille). 278.
Grippe. Voir Puce.
Grossesse (Une) de la marquise de Pompadour. 275, 455.

Grouchy (Famille de). 502,582,643,699,864, 916.
Guérin (Alexandre), de Troyes,chansonnier. 334, 429.
Guérin (Le cas de M.).46,91,270,379,485,940
Gueutteville Voir Raulin.
Guibert (S. Em. le cardinal) archevêque de Paris. 44.
Guichet des Saints-Pères (Les aigles du). 726.
Guilbert [buveur d'eau, dessinateur]. 836.
Guilhermy. Voir Meubles et objets artistiques ou intérsesants à retrouver.
* Guillaume II (L'auteur d'une publication sur) inconnu à la cour d'Allemagne. 66, 180.
Guillaume (M. Eugène). 612, 698, 748, 865.
Guizot (M.) et la fusion,en 1857.777,849,962.
Guizot. Voir Sermon de Bossuet sur l'immortalité de l'âme.
Guivières (Marcotte de). Voir Armoiries de familles de Guyenne.
Guttinguer ou Guttinger (Ulric). 502, 582, 643, 699, 749, 800.
Guyenne (Armoiries de familles de). 779. 807.
Guyon de la Nauche (Loys). 8, 141.
Gymkhana. 950.

H

Haeckel (Emile). Voir Immaculée conception.
Hamlet (Le tombeau d'). 219.
Hardemberg (Le consulat d'), 51.
Haudaudine (Le médaillon de) par David d'Angers. 274.
Havage (Droit de). 23, 793.
Heine (Les papiers de Henri). 180,227,360.
Heine (Camille Selden, livre sur Henri). 82.
* Hémart de la Charmoye (Famille). 142,180.
Henri II (Le 4e fils de) et de Catherine de Médicis. 499,918,675.
* Henri II (Un édit de). 122, 455.
Henri IV, picard. 273.
Herbault, joaillier. 558, 642.
* Herboristes. 90, 154
Hérettes (Julie des) dame Charles,l'Elvire de Lamartine. 227, 330.
Hérisson (La capitulation de Paris et le comte d'). 103, 239, 2 6, 347, 431, 453, 517, 527, 683.
Hérisson (Le comte d'). 612, 702, 749, 865.
Herscant (Les familles de Candole et). 111.
Hervé (Le compositeur).Voir Critique homicide.
Hirondelle. Voir Quête de l'hirondelle.
« Histoire de la maison d'Harcourt » par de La Roque. 337.
« Histoire des Druides » par David de Saint-Georges. 393.
Histoire (L') se renouvelle souvent. 615.
« Histoires naturelles ». 672.
Hommes naturalisés. 14,156,321, 378.
Honnêtes gens (Le courage des)... en Angleterre. 556.
* Honneur (Un ouvrage traitant de l'). 314.
* Honneur du mari (L'). 150.
« Honneurs » (Les) à ou de la cour de Louis XV. 3, 20,175, 232, 290, 398, 491, 510,621.
* Horsain. 150, 315.
Huber (Aloysus). 504.
Huguenot (Stances pour un reproche d'être). 1.
Hugo (Bonne de Berry et Victor). 385.
Hugo (Les lettres de Victor) à Mme Drouet. 165, 253, 530, 642, 698, 799.
Hugo (Victor). Voir Contemplations (Les). Drouet (Mme).
* Hugo (Les maisons de Victor). 643.
Hugo (Victor et Philibert Audebrand). 900, 962.
** Hugo (Victor) dans le « Chansonnier du Gastronome ».384.
Huguenots (Les). 117, 265, 289, 421, 596.
Huile (Jet d') à la mer pour apaiser la houle. 338,487,600.
Huile (La fontaine d'). 898, 972.
Hupeau (L'ingénieur). 450.
Hydre (Armoiries avec une). 224,408.

I

* Icy on donne le Gris. 212, 712.
Identification à faire. 169.
Idole (L'). 75.
* If (L'), arbre sacré des Druides. 427.
* « Il y a eu des anges ». « il est passé des anges... ». 429.
Immaculée Conception (Le dogme de).892.
Immeuble (L') de l'Ecole des Ponts et chaussées. 616,795.
Immortalité de l'âme. Voir Bossuet, sermon.
Imprimerie (Poudre et) connues des Romains. 939.
« Inconnue » de Mérimée (Encore une nouvelle). 837.
* Inhumations hors des cimetières. 89, 203, 376, 427, 663, 794, 926.
Initiation maçonnique en ballon captif.626.
* Inscriptions des cadrans solaires. 315,421, 484, 546.
Institut (L') de bienfaisance maternelle, à Lyon. 4,130, 183.
Instruction publique à Paris (L') sous Louis XV. 275.
Io et Jupiter, gravure de Le Grand. 336,477.
Irisson. Voir Hérisson (Le comte d').
* Isabelle (Couleur). 267, 378, 493, 597,675, 822, 852.
Isarn. 777, 929.

J

Janvier (Le sang de saint). 766, 906, 960.
Jarrier (Famille Dauffy du). 112, 410.
* Je m'en suis allé. Je me suis en allé. 315.
Jet d'huile à la mer, pour apaiser la houle. 338, 487, 600.

Jeton en cuivre. 614.
Jeton (Un) attribué à la ville de Rethel. 838, 991.
Jetons de présence, emblèmes, devises, etc. 279.
Jeux (Les maisons de) à Paris. 830.
* Job (Le papier à lettres). 87.
Jockey (Le mot). 440.
Joconde (Le conte de). 833.
Jombert (Mettayer et), imprimeurs-libraires. 559.
Jones (Les Mémoires de Paul). 945.
Joseph d'Arras, capucin, franc-maçon. 792.
Joseph de Maubeuge, capucin, franc-maçon. 792.
Joséphine (L'impératrice). Voir Bagatelle.
Joubert. Voir Beaumont (Pauline de).
Journal des inspecteurs de M. Lépine. 46, 93.
Joursanvault. Voir Manuscrit à retrouver.
** Jugement (Un) à la courte paille. 887.
Julia (de Montenelle) pharmacien, savant. 653.
Juliette (La maison de). 889, 992.
Junot (Les maîtresses de). 106, 474.
Jurdes (Las). Voir Sauvages européens.

K

Karol [buveur d'eau] 836.
Kelly (Charlotte) voir Prince impérial.
Kien. 223, 361, 417.
Kolney (Fernand). Voir Le salon de madame Truphot.
Koran (Existe-t-il des exemplaires du) imprimés en caractères mobiles? 281.
Kuien (Famille Xien). 223, 361, 417.

L

Labadie ou Labbadye, peintre. 502.
Labattu, sosie de mylord Arsouille. 532.
« La Belle Marseillaise » — Essai d'empoisonnement du premier consul. 722.
« La censure sous le premier Empire ». 513.
Lachouque, artiste dramatique. 502, 644.
La Corne. 25.
« La critique de Vairvert ». 447
« La défaite des bouts-rimez ». 777, 829.
« La domesticité et l'anse du panier ». 713.
Lafenestre (Georges). Voir Salons.
« La Grande Encyclopédie. » 226, 572.
Lahure, colonel d'état-major belge, le Fanfan d'Aimée Desclée. 592.
Laissez faire, laissez passer. 2, 86.
Lallemand (Le général baron Charles-Antoine). 278, 531.
La Mare (Guillaume de). 278.
Lamartelière. 391.
Lamartine (Un mot de). 945.
* Lami (Aquarelles d'Eugène). 425, 491.
* La Monnoye (Livres annotés par). 595.
« La muse guerrière » de Claude de Trelon. 57.
Laneuville (Jean-Louis). 55.
Langue des chemineaux. 898.
Lans-le-Bourg. Voir Mandement.
Lapauze (J.-P.), curé, franc-macon. 852.
La Place (Les enfants de Pierre-Antoine de). 948.
La Porte (L'épitaphe de Maurice de). 951.
« L'Arcadie » (Une édition de). 665, 986.
Lardenne (Famille Barbot de). 14, 138.
« La République n'a pas besoin de savants. » 721, 846.
Larive (Jean Mauduit de). 1749-1827. 391, 531.
« La satire du Pont Saint-Michel. » 504, 653, 756.
Lassalle (Ferdinand). 895.
Lassalle (Le général). 946.
La Touche (Jeanne de). 9, 196.
La Tremblaye (Dom Coutelle de), bénédictin. 543, 593.
Laval-Montmorency. 558.
Lavigerie (S. Em. le cardinal). 203.
Lavoisier. Voir « La République n'a pas besoin de savants. »
Lawrence. Voir Villeneuve (Mme de)
Le ou la, il ou elle? 12.
« Le baron de Volza ». 729.
« Le convalescent de qualité ». 117, 205.
« Le Courrier du Dimanche ». 890.
Léda (La) de Pradier. 841.
Légion d'honneur (Comment doit se porter le cordon de la). 671.
* Légion d'honneur : ceux qui ont refusé la croix. 297, 492.
Légion étrangère (Poërio, commandant à la). 127.
Le Grand (Hyacinthe) graveur. Voir Io et Jupiter.
* Le Lieur ou le Livre. 188.
Lelioux [buveur d'eau, littérateur]. 836, 984.
Le Livre. Voir le Lieur.
« Le Livre de l'Epousée ». Voir Vallandré (Marie de).
« Le Médiateur ». 277, 422.
« Le Mieux » conte moral, par le général Lassalle 946.
Le Nersan ou Lenersan. 113.
Le Noir en Picardie (Une famille). 221, 361.
* Le Noir, lieutenant de la police. 15, 80, 254, 303, 474, 582, 702, 751, 867, 917.
Léon (Comte). Voir Napoléon Ier (Le petit-fils de).
Léopard (Visage de). 560, 925.
Lepaige d'Orsenne (Famille). 670, 800, 867.
Le Pays de Bourjolly. 168, 256, 366.
Le Pays du Teilleul. 256.
* Lépine (Journal des inspecteurs de M.). 46, 93.
* Le Prestre de Châteaugiron (Famille). 392, 532.
Leriche (Louis). Voir Souvenirs d'un vieux libraire.
* Le Roy de Gomberville (Le lieu de naissance de Marin). 28, 79, 188, 255.
Le Roy de Saint-Arnault. 113, 304.

« Le salon de madame Truphot ». 505, 815, 928.
Le Sens de Folleville. Voir Lyon (Comte de).
« Les amours de Pie IX ». Voir Volpi.
« Les Enigmes de l'Univers » par Emile Haeckel. 892.
« Les Phéniciens et l'Odyssée ». 609.
Lesieure des Brières. Voir Desbrière.
Lespinasse (Un portrait de Mlle de). 836.
* *Leta pane*. 54 .
Lettre (La) de Desmaretz. 22.
Lettre (La) du duc d'Aumale au président Grévy. 3, 65.
Lettre du duc d'Orléans sur le complot de Boulogne. 606.
Lettre inédite (Une) du général Boulanger. 773, 790.
Leymarie (Achille). Voir « Le Courrier du Dimanche ».
Lhermite de Chambertrand (Louis-Claude). 558, 697.
Lettres (Les) de Napoléon III à Mme Cornu seront-elles publiées. 64, 179, 296, 407, 575.
« L'histoire se renouvelle souvent ». 615.
Lieu de naissance de Marin Le Roy de Gomberville. 28, 79, 188, 255.
Lieutenants de robe courte. 276.
Ligniville. Voir N.-D. de Benoistevaux.
Limoges (Les bouchers de). 50, 240, 972.
Liseux (Le R. P. Sinistrari et l'éditeur). 560.
Liste générale des otages de Louis XVI et de sa famille. 16, 175.
Livre (Le) de Marie d'Espagne. 336.
* Livre des poinçons. 371, 541.
* Livre d'or de Paris. 240.
* Livre (Un) ignoré sur Louis XVII. 18, 63, 124, 176, 232, 293, 462, 511, 617, 679.
Livres (Approbation des) au XVIIe siècle. 267.
Livres (Deux) du XVIIe siècle à retrouver. 57, 149.
Livres annotés par La Monnoye. 595.
Livres anonymes sur le « Baiser ». 280, 708.
Livres (Coquilles dans la date des). 614, 709, 757, 831.
Livres posthumes. 393.
Livres sur Courart et portraits. 225, 368, 539.
Lockhart (Famille). Orléanais. 221, 411.
Loge « Les Amis de la Patrie ». (Réception de Napoléon Bonaparte à la). 160, 324, 339, 408.
Loges (Les) en plein air. 388, 626, 688.
Loges maçonniques (Tableaux de). 611.
Louis XIV (Une statue de) à retrouver. 554, 677, 740.
* Louis XV (Autour de). 510.
Louis XV (Les Honneurs » à la cour de). 3, 20, 175, 232, 290, 398, 491.
Louis XV (L'instruction publique à Paris sous). 275.
Louis XVI (Pièce de 5 francs de). 225.
* Louis XVI et les Suisses au 10 août 1792. 570, 677, 785, 843.
* Louis XVI et sa famille (Liste générale des otages de). 16, 175.
Louis XVII était-il le fils de Louis XVI. 331, 403, 465, 564, 677, 733, 788, 903, 957.
* Louis XVII. — Documents inédits. 124, 462, 513, 563.
* Louis XVII. — Sa mort au Temple. 402.
Louis XVII (Livre ignoré sur). 18, 63, 124, 176, 232, 293, 462, 511, 617, 679.
Louis XVII (Occupation d'une province au nom de) en 1814 563.
** Louis-Napoléon Bonaparte (Réception de) à la Loge « Les Amis de la Patrie ». 160, 324, 339, 408.
Lowendal (Le maréchal). Voir Auguste (Mlle).
Lozier (Docteur). 897.
Luc Chardall, romancier populaire. 669, 800, 984.
Lucchesi Palli. Voir Second mariage de la duchesse de Berry.
Lucrèce (*Verum est*... etc. Citation de) à retrouver. 562, 755, 875.
Lyon (Les échevins et prévôts de). 725, 851, 970.
Lyon (Comte de). 166, 264, 309, 351, 408, 478, 582, 652.

M

Machlyes. Voir Erébides.
Mac-Mahon (Famille de). 446, 583.
Mac-Mahon (Cornélius de).—Eugène de Mac-Mahon. 727.
Mac-Mahon (Mme de). Voir Bouchers de Limoges.
Mac-Mahon (Perkins de). 222, 533, 802.
Macquit. 533.
« Madame Bovary » Origine du titre de ce roman d'après Flaubert. 38, 419, 484.
Maintenon (Les fiches de Mme de). 394.
Maison de Bragance. 276.
Maison de Cartouche. 947.
Maison d'Harcourt (Histoire de la) par de La Roque. 337.
Maison de Juliette à Vérone. 889, 992.
** Maisons de jeux (Les) à Paris, en 1837. 830.
Maisons (Les) de Victor Hugo. 643.
Maisons (Numérotage des). 490.
Malaunay. 11.
* Malgré que... Quiconque. 42.
Malte (Ordre de). 812, 855, 921, 988.
* « Mandement » de Lans-le-Bourg. 576, 858, 974.
* Mandrin (Vie de). 751, 785.
Manier et du Candal (Familles). 728, 867.
« Manuel d'Archéologie » de K. Sittl. 841.
Manuscrit à retrouver. (*Catalogi...*) 897.
Manuscrit de Voltaire en partie inédit. 161.
Manuscrit (Un) à retrouver [La cité de Dieu]. 615.

Manuscrit (Un) à retrouver (Collection Joursanvault). 504.
Manuscrits (Les) de M. de la Sicotière. 609, 755, 811.
** Marat et la couronne de comte. 999.
* Marchais : étymologie. 151, 658, 764, 876, 935.
Marchés à la viande et aux poissons, à la fin du XVIIe siècle. 445, 600, 661, 714, 823.
Marcotte de Guivières. Voir Armoiries de familles de Guyenne.
Maréchaux de Bourgogne. 779.
Marguerite de France à Nérac (Le séjour de). 409, 621, 843, 903.
Marguerite de Valois (Le papier à lettres de). 724.
Mariage (Second) de la duchesse de Berry. 59, 466, 574, 623, 681, 737, 785, 847.
* Marianne (Origine du nom de) donné à la République. 691.
Marie d'Espagne (Livre de). 336.
Marie-Louise (L'impératrice) et la Société de Charité maternelle. 443, 846.
Mariner. Voir Marinière.
* Marinière (Famille de la) et le Marinier ou Mariner. 431, 584, 644.
* Maris trompés (Fêtes en l'honneur des). 90.
Marivaux (Correspondance inédite de). 56.
Marivaux et les Théâtres de Société, 56.
Marolles (Les pucelles de). 596.
Maronites parisiens. 950.
Marquet, bénédictin, franc-maçon. 792.
Marshall (Collection). Voir Portraits de Musiciens.
Marsoulier de Montaut. Voir Armoiries de familles de Guyenne.
Martelière (La). Voir Lamartelière.
Martellière (Famille de la). 896.
Martin de la Colonie. Voir Armoiries de familles de Guyenne.
Martin de Permon (Famille). 613, 868, 984.
Martin du Perron (Malo). 613.
Martinique (Origine du nom). 553, 771.
* Marulaz (Le général). 127.
Massicot, bénédictin, franc-maçon. 792.
Masure (Le peintre Jules). 837.
« Ma tante Johanna ». Voir Rops.
Matha (de). Voir Armoiries de familles de Guyenne.
Mauduit (Le souterrain de) et la galerie de Pompéi). 555.
Maurepas (Recueil Clérambault-). 441.
Maurice de Sentout. Voir Armoiries de familles de Guyenne.
* Mayrena (Charles de). 868, 985.
Médaille de Minerve. 505.
Médaille d'honneur dite de Sauvetage. 226, 382, 486.
Médaille gastronomique (Une). 108.
Médicis (Le 4e fils de Henri II et de Catherine de). 499, 618, 675.
Megret de Belligny. Voir Armoiries de familles de Guyenne.
Meignan (S. Em. le cardinal). 44.
Melcion d'Arc. 114, 285, 397.
Mellet de Rejaumont. Voir Armoiries de familles de Guyenne.
Mémoires de Paul Jones. 945.
Mémoires écrits par nos contemporains. 225.
Menjaud (Mgr.), archevêque de Bourges, 313.
Méon (La bibliothèque de). 560.
* Merciers, etc de 1650 à 1850, à Paris (Noms et adresses des fabricants). 88.
Mérimée. 665, 752.
Mérimée (Une nouvelle « Inconnue » de). 837.
Mermillod (S. Em. le cardinal). 44, 202.
Mesnil (Famille Brision du). 502.
Mettayer et Jombert, imprimeurs-libraires. 559, 704.
Meuble (Vieux) de la Chaise-Dieu à retrouver. 730.
Meubles et objets divers artistiques ou intéressants à retrouver. 951.
Meudon. Voir Rabelais.
Michal (Victor). 221, 361, 411.
** Michel (Les origines de Louise). 104.
** Michel (Louise) et Vitu le sorcier. 214.
Michel (La mère de Louise). 113.
Milord Arsouille. 333, 532, 829, 886.
Minerve. 505.
* Ministre (Un) qui refuse sa pension. 790.
Mioland (Mgr.), archevêque de Toulouse. 44.
Mobilier des églises. 388, 522, 636.
Mockel (Albert), littérateur. 708.
Modèles en relief de la Bastille. 235, 345, 743, 845.
Modération (Montaigne et la). 442.
Modifications des traits. 016, 717, 765, 998.
Mogador (Céleste). 98.
Moine poète (Un). 102.
« Moiries » (Les) de Jean Drouhet et le consulat d'Hardemberg. 51.
Moïse (J.-X.) évêque du Jura. 201.
Moisson-Desroches, promoteur des chemins de fer en France. 778, 884, 996.
* Moitte (Jean-Guillaume), sculpteur et statuaire distingué du XVIIIe siècle (1747-1810). 26.
Molettes d'éperon. 170, 263, 309, 652.
Monaldeschi (Le sang de). 498.
* Monlas ou Moulas (Famille de). 802.
Monnaies modernes. 389, 547, 652, 708, 857.
Montaiglon (Bibliothèque de M. de). 273, 421, 452, 542, 592.
Montaigne et la modération. 442.
* Montaigne (Prononciation du nom de). 305, 413.
Montaut (Marsoulier de). Voir Armoiries de familles de Guyenne.
* Montbrun (Armoiries et descendance du baron de). 803.
Montegu, graveur. 670.
Monti. Monti de Rezé. Voir Carosses du comte de Chambord
Montmorency (Les yeux à la). 672, 853, 906.
Montmorin. Voir Beaumont (Pauline de).

Montreuil (Le chevalier de). 503, 644, 704, 752.
* Mony (Jacques-Michel). 189.
Morel (L'universitaire Auguste). 670.
Mores (Plaintes contre les religieux de l'abbaye de). 779.
Morgan (Général de). 10, 125.
Morphi (La). 837, 917, 985.
Morphise. 837, 917, 985.
Mort (La pudeur et la). 314.
Mortier au vin. 220.
« Morts jeunes » 840, 927.
Mot de Lamartine. Voir Lamartine.
Mot run (Le), 672, 764, 823, 877, 993.
Mouard (Mgr.), vicaire apostolique. 202.
Mozart (Deux variations de). 782.
Musées de peinture de Réveil. 949.
Musiciens (Portraits des). 783.
Murillo (Un tableau de). 787, 924.
Musset (Le saule de). 728, 809, 918.
* Musset (Une cruelle plaisanterie d'Alfred de). 27, 97.
Myon (Beuvis de). 610.
Myriobiblon. 117.

N

Nadar refuse la croix. 492.
Napoléon Ier (Chronique scandaleuse de Roanne sous). 295, 405.
Napoléon Ier, franc-maçon ? 499.
*Napoléon Ier (Le petit-fils de), représentant de commerce. — Un document historique. 45, 64.
Napoléon Ier (Statue équestre de). Voir Statues déplacées.
Napoléon III (Les lettres de) à Mme Cornu seront-elles publiées. 64, 179, 290, 407, 575.
Napoléon III (Statue équestre de). Voir Statues déplacées.
Napoléon. Voir Paravicini.
* Nard (Le) des Romains. 46, 157, 374, 481, 521, 599, 633, 766, 908, 995.
Nassau (Duc de). 611, 734, 789.
* Nassau-Siegen (Sur les). 730.
Nattier et Mme de Pompadour. 559.
* Nau (Famille). 584, 705, 810, 868.
Naundorf. 511.
Nauth, divinité indoue. 947.
Nazelles (Le marquis de). 395.
Nécrologie : Bizemont (Le comte de). 496. Boymond (Marc). 104. Ritieng (Alfred). 160. Paimblant du Rouil (Le capitaine). 552.
Néologismes d'origine anglaise ou américaine. 226.
Nérac (Le séjour de Marguerite de France à). 499, 621, 843, 903.
Noël (Léon) [buveur d'eau]. 836.
Nom patronymique (Rectification de). 668, 744, 795.
Noms et adresses des fabricants merciers, etc. de 1650 à 1850. 88.
Notre-Dame de Benoistevaux. 725, 857.
Novales (Le bailli de). 558.
* Numérotage des maisons. 490.
Numerus pronicus. 950.

O

** Obus chargés d'éclats de verre. 271.
Ode sur la Liberté. Voir Bossuet, poète.
Œuvres de Michel-Ange en bois. 169, 301.
Œuvres théatrales (Les) sur la Brie. 49, 210, 266, 370, 432, 595.
Oliveira (Mgr.), vicaire apostolique. 202.
Ollendorf (M. Paul) et l'Académicien curieux. 834, 925.
O' Murphi. Voir Morphi (La).
* Ombre-chevalier (L'). 381, 764.
Opium (Premiers livres sur l'). 11, 149.
Or (L') en France. 708.
Orandi ducum species violenta jubendi. 840.
* Ordre de Malte. 812, 855, 921, 988.
Ordre du Saint-Sépulcre. 784, 923.
Orieulx de la Porte. 107, 352.
Origine de l'emploi abusif du mot gothique. 653.
Origine de la redingote. 952.
Origine du nom de Marianne donné à la République. 691.
Origine du nom Martinique. 553, 771.
Origine des mots en « ac » et « iac ». 816.
Origine des noms. 10, 137, 183, 251, 640.
Orléans (Ecuries d'). 44.
Orléans (Lettre du duc d') sur le complot de Boulogne. 600.
Orléans (Statue équestre du duc d'). Voir Statues déplacées.
Orsenne (Lepaige d'). 670, 800, 867.
* Outillage gallo-romain. 133, 521.
* Ouvrages sérieux mis en vers. 654.
Ozy (Alice). 167, 256, 305, 362, 475, 534.

P

Pader (Hilaire). 782.
Pader d'Asseran. 728, 870.
Paganini. 168, 228, 306, 364, 413, 534, 645, 871.
Pain bénit. 779, 853, 908, 971.
** Paladiline. 272, 305, 413.
Palais-Royal (Décadence du). 779.
Palfyn (Jean), inventeur du forceps. 824.
Palloy. Voir Cachets.
* Pandore et sainte Elpice. 68, 130, 627.
Pannuflisme. 57, 150.
Papier. Voir Bath.
Papier (Le) à lettres de Marguerite de Valois. 724.
Papier à lettres (Le) Job. 87.
* Papiers peints de 1848. 321.
Parades (Bibliographie des). 505, 595.
Paraguante. 319.
Paravicini. 113, 189, 283, 413.
Parlement de Paris (Claude Sarrau, conseiller au). 728, 874.
« Par une telle nuit... »
Vers à retrouver. 926.
Parus, divinité hindoue. 947.
Pasquier de Coulans. 111, 189, 255, 305.

* Patras (Famille). 29, 753, 918.
Paul Jones (Les Mémoires de). 945.
Pays de Chevrie et de Sereine. 220, 355.
Peintres. Voir :
Allegri (Le Corrège), voir Io et Jupiter. La Broyeuse. — Bastien Lepage, voir Drouet. Beaucé. (Vivant). — Cabot. Carmontelle. Casanova Chardin. Chasseriau. 364. Clément (Mme Sophie). Constable (John). Corrège, voir Allegri. — Dehodencq. 130. Dutailly. 580. — Fabre. 332. Flandrin. 137. — Galimard.— Labadie. Lamy. 279, 425. Lawrence. 497. Lebrun (Ch.). 130. Lepage. (Bastien). 669 Lesueur. 137. Luini, voir Arioste. — Mansard. 137. Masuie. Metzu. 561. Miéris. 561. Murillo. — Nattier. — Oudry. 197.— Pader (Hilaire). — Roland. Rops. Rubens. — Tabar.— Vastine. Villani. Vouet (Simon). — Ziem.
Peinture éludorique. 449, 596.
Peissart, dominicain, franc-maçon. 792.
Pensions (Les) des Stuarts. 330, 454, 566.
Penthièvre (Duc de). 3, 123.
Pepe la botella. Voir Bonaparte (Joseph).
* Péril jaune (Le). 627.
Perkins de Mac-Mahon (Un sieur). 222, 533, 802.
Peretti della Rocca (La fleur de lis dans les armes de). 32, 92, 199, 350.
Permon (Martin de). 613, 868, 984.
Pernetti (L'abbé), fondateur de la loge des Illuminés, à Avignon, franc-maçon. 743.
* Perrin-Duseuil, gouverneur d'Anvers sous l'Empire. 142.
Perron (Martin de). 613.
Persat (Victor), faux Dauphin. 605.
Personnage à retrouver. 54, 198.
* Pharmaciens ayant été des savants. 653.
Philippe IV (Velazquez et). 724.
Phrase (Une) de Condorcet. 337.
Piarron de Chamousset, médecin. 334, 536, 706.
Pic de la Mirandole (Fulvie), comtesse de Randan. 559, 646, 752, 810, 872.
Picard (Buste de) à retrouver. 217.
Picardie (Régiment de). Costumes. 277, 399, 456.
Picquet (Famille). 559.
Pie (S. Em. le cardinal). 202.
Pièce applaudie et sifflée le même soir en deux endroits différents. 561, 814.
* Pièce de 5 francs. 35, 146.
Pièce de 5 francs, de Louis XVI. 225, 354.
Pied (Le) des Bordelaises. 502, 940.
Pierre (Les avocats de saint). 205.
Pierrot épluchant des oignons. Voir Tableau attribué à Chardin.
Pignatelli (Comte de Fuentès). 166, 358.
Pilloy (Julie-Justine), dite Alice Ozy. 305.
Pingré (L'abbé Alexandre-Guy), chanoine, bibliothécaire de Sainte-Geneviève, franc-maçon zélé. 742.
* Pinsart ou Pinsard (Famille). 366.
Pions, petit peuple dans l'Allier. 380.
Pions (Les). 714.
Pitra (S. Em. le cardinal). 202.
Pituite (Royal-). 667, 790, 846, 970.
Plaintes contre les religieux de l'Abbaye de Mores. 779.
Pochon (Fernand). 929.
* Poërio, commandant à la Légion étrangère. 127.
Poète inconnu (Un) : Charles Valette. 503, 648, 707, 754, 812.
Poinçons (Livre des). 371, 541.
Poison (Le) de Cabanis. 105.
* Polignac (Mme de) née Fleury. 366.
Pombal (Les cendres du marquis de). 335.
Pompadour (Une grossesse de la marquise de). 275, 455.
Pompadour (Nattier et Mme de). 559.
Pompéi (Le souterrain de Mauduit et la galerie de). 555.
Pont d'Arcole (Un trompette du). 331, 458, 681, 732.
Pont Saint-Michel (La satire du). 504, 653, 756.
Ponts et chaussées (L'immeuble de l'Ecole des). 616, 795.
Poppée (Poupée et). 282, 422, 483.
Portraits. Voir : Arioste (L'). — Carmontelle. Conrart. 225. — Drouet (Mme). — Lespinasse (Mlle de). — Morphi. Musiciens. — Villeneuve (Mme de).
Porte (Orieulx de la). 167, 352.
Potat (Jean). 613.
* Poudre et imprimerie connues des Romains. 939.
Poupée et Poppée. 282, 422, 483.
Pradier (La Léda de). 841.
Pradier (Claire) Voir Contemplations (Les).
Pradier (Claire) fille de Juliette Drouet 312.
Prat (Anthoine du). 333, 472, 810.
* Précurseurs (Les) de M. Tarde. 372.
Prélat à retrouver. 332, 796.
Premier Consul (Essai d'empoisonnement du) Voir « La Belle Marseillaise ».
Prêtresse (La) des Turlupins. 330, 468.
Prières (La coutume d'écrire aux saints les) qu'on leur adresse. 672, 827, 997.
Prieuré de Talland. 356, 576.
Primros (Gilbert) chirurgien. 1589. 782.
Prince impérial (Le roman du). 891, 966.
Prince impérial. Voir Bagatelle.
Princesse (Aux frais de la). 506, 691, 765. 882, 929.
** Prisonniers politiques (Les) en 1839. 888.
* Privé (Les sonnets de Clément). 873.
Privilèges (Abandon de). 551, 903.
* Problème de cryptographie (Un) : la lettre de Desmaretz. 22.
* Procès aux animaux. 771, 942.
Procès de la sœur de la Croix (1710). 163.
« Promenades autour de mon village ». 899.

Promoteur (Le) des chemins de fer en France 778, 884, 996.
Pronicus [*Numerus*]. 950.
Prononciation du nom de Montaigne. 305, 413.
Protonotaire du roi ? 163.
Protestants (Actes de divorce chez les). 610, 741.
Puce (La) pour la grippe. 730, 823.
* Pucelles (Les) de Marolles. 596.
Pudentienne (Cardinal de Sainte). 20, 71, 250.
* Pudeur et la mort (La). 314.
* Puits Certain (Le) à Paris. 426.
Puteaux. Voir Maison ou mourut Bellini.

Q

* Quand le siècle finit-il ? 470.
Question de dérogeance. 33, 145, 408.
Question sur Richelieu. 81.
* Quête de l'hirondelle à Rhodes. 132, 247, 300.
Quiconque... Malgré que... 42.

R

Rabelais : exemplaires historiques 393, 541.
* Rabelais à Meudon. 618.
* Rachel (Mlle). 395, 585.
Rafo. 562.
Rais. Voir Retz.
Raison (Une déesse de la) plus tard ministresse de Louis XVIII. 219, 346, 570.
Randan (Fulvie Pic de la Mirandole, comtesse de). 559, 646, 752, 810, 872.
Randenable (Familles Brenier et de). 894.
Rânes (Marquis de). 392, 587.
Rapport adressé au délégué de la police (Ferré) par Gaston Dacosta. 435.
Rapporteur du point d'honneur. 161, 203.
Rasse, prince de Gavre. 411.
* Rat de cave. 320.
Raulin (Famille). 503.
Raymbauld de la Fourcherie. Voir Jeton en cuivre.
Raynaud (Ernest), commissaire de police, poète. 653.
Réal-Camp. Voir Raulin.
Récital. 672, 761, 823.
Rectification de nom patronymique. 668, 744, 795.
Recueil Clérambault-Maurepas. 441.
« Recueil généalogique suisse ». 730.
Redingote (La) ; son origine. 952.
Refus de documents dans les Archives. 501, 634, 795, 911, 973.
Refuge (Famille de). 168, 258, 307, 413, 537.
Régiment du Boulonnais. 107, 173.
Régiment de Picardie (Les costumes du). 277, 399, 456.
Régiment du Roi-Cavalerie (Uniforme du) 277, 400.
Registre de la Bastille (Le dernier). 889.
Registre. Voir Livre d'or de Paris.
Regnard (Le poète). 392, 538.
Reine infanterie (Régiment de la). Costume. 277, 399, 456.
Rejaumont (Mellet de). Voir Armoiries de familles de Guyenne.
Remacle (Jean-Laurent-Lambert). Voir Dictionnaire wallon français.
Relique du voile de la sainte Vierge. 69, 132.
Renseignements biographiques. 169.
Renty (de), dominicain, franc-maçon. 792.
République (Origine du nom de Marianne donné à la). 691.
Rethel (Jeton attribué à la ville de). 838, 991.
Retz (Gilles de). Lieu de naissance. 285.
Retz (Gilles de). Voir Barbe Bleue.
Réveil, Musées de peinture. 949.
Révolution (Le serment des ecclésiastiques sous la). 572.
Révolutionnaire (Le vandalisme). 572.
Reynaud (Le chevalier de). 10.
* Ribouis (Mes). 149.
Richelieu au théâtre. 4, 84, 122, 173, 232.
* Richelieu [ville] (Question sur). 81.
Richemont (Le baron de) faux Louis XVII. 124, 177.
Richemont. 512.
Rimes (Sur deux) de « Cyrano ». 336.
Rite de perfection. Rite misraïm. Rite égyptien. 291.
Robe courte (Lieutenant de). 276.
Roanne (Chronique scandaleuse de) sous Napoléon Ier. 295, 405.
Roberval (Marguerite de). 222, 306, 768.
Roberval (de). Voir Chanut.
Robin (L'abbé), curé de Saint-Pierre d'Angers, historien, franc-maçon. 742.
* Rochechouart d'Illand. 81.
Robinson Crusoé. 393, 491, 596.
Rocher (Philippe du). 270.
Roch de Béarn (Jeanne du). 10.
Roettiers de Montaleau (Alexandre-Louis) sauve les Archives du G.·. O.·. 388.
* Rohan (Le cardinal de) et la franc-maçonnerie. 60, 176, 233, 290, 342, 622, 685, 733.
Roi-Cavalerie (Uniforme du régiment). 277, 400.
Roi de Hollande et roi des Belges. 611, 734, 789.
Roi infanterie (Régiment du). Costume. 277, 399, 456.
Roi des Belges (Roi de Hollande et). 611, 734, 789.
Roi de Rome (Le) et l'archiduchesse Sophie. 666.
Roi de Rome. Voir Bagatelle.
Roland (Octave), peintre. (1830). 335.
Rolland (Amédée). Voir Cadet Roussel.
Roman du Prince impérial. 891, 966.
Romains (Poudre et imprimerie connues des). 939.
Romey [maire de Nice]. 948.
Rops. 671.
Roque (Histoire de la maison d'Harcourt

par de La). 337.
* Roquelaure. 874.
* Rousseau (J.-J.) [Une édition]. 20, 82.
Routes nationales sortant de Paris. 13, 153.
Royal-Pituite. 667, 790, 846, 970.
Rubens (Les) de Dijon. 725, 794.
Rue des Graviliers. 393, 546, 055.
Ruffo-Bonneval (Mgr. de), évêque de Senez. 43,
* Ruinets (Les). 209.
Run (Le mot). 672, 764, 823, 877, 993.

S

Sailland d'Epinaz. 577.
Saillant (Famille de). 24, 469, 577.
Saint-Amant. 721.
Saint-Arnault (Le Roy de). 113, 304.
Saint-Blaise (Famille de). 948.
Saint-Félix Maurémont (Mme de). 510.
Saint-Pierre (Les avocats de). 265.
Saint-Pierre (Bernardin de) « L'Arcadie ». 065, 986.
Saint-Pierre (Dutailli, frère de Bernardin de). 580.
* Saint-Pierre (La femme de Bernardin de) « Félicité Didot » a-t-elle été le souffre-douleur de son mari ? 986.
Saint-Sépulcre (Ordre du). 784, 923.
Saint-Simon (Mlle de). 279, 476.
Saints (La coutume d'écrire aux) les prières qu'on leur adresse. 672, 827, 997.
Saints-Pères (Les aigles du guichet des). 726.
Salin (Patrice). 949.
Salinis (Mgr. de), archevêque d'Auch. 44.
* Salons (Les) de Georges Lafenestre [de l'Institut]. 38.
Salpêtriers (Les), secte de la Forêt-Noire. 714.
Salvet (Mgr), évêque de Mende puis de Perpignan. 203.
Sand (George). « Promenades autour de mon village ». 899.
* Sang (Le) de saint Janvier. 766, 906, 960.
Sanglisant. 12.
Santerre. Voir Bastille.
Sarrau (Claude), conseiller au Parlement de Paris. 728, 874.
Satire ou Lanterne magique de la ville de Roanne. 295, 405.
Satire (La) du Pont Saint-Michel. 504, 653, 756.
Saulchoy (Les comtes du). 335.
Saule (Le) d'Alfred de Musset. 728, 809, 918.
* Saumur (Trois familles de). 24, 469, 577.
Saussay (Mgr. du), évêque de Toul. 838, 987.
Sauvages européens d'aujourd'hui. 2, 92, 157, 213, 379, 487, 613.
Savelli Spinola (Famille). 613.
Savigny (Donateurs de l'abbaye de). 607, 790.
* Scaramouche (Les mariages de). 37.
Scudéry. Voir « A vaincre sans péril... »
Second Théâtre-Français (Le). 11, 129.
* Second (Le) mariage de la duchesse de Berry. 59, 466, 574, 623, 681, 737, 785, 847.
Secrétaires ignorées (Deux) de Mme Campan. 7, 175.
Seglière (de la). Voir Clinchamp.
Seigneur de la Grange-Batelière. 667, 800, 910, 973.
* Selden (Camille), livre sur Henri Heine. 82.
Sensibilité (La) des condamnés à mort. 952.
Sentout (Maurice de). Voir Armoiries de familles de Guyenne.
Sépultures à retrouver. 7.
Sépultures d'artistes (Beaux-Arts). 12, 88, 135, 197, 356, 427.
Sereine (Pays de Chevrie et de). 220, 355.
Serins (Le bataillon des). 500, 622.
* Serment des ecclésiastiques (Le) sous la Révolution. 572.
Sermon de Bossuet sur l'immortalité de l'âme. 897.
Serpens (Les) [famille]. 335, 476.
* Servantes (Les) dans l'ancienne famille française. 713.
« Seul ! » par Saintine ; histoire de Selkirk, prototype de Robinson Crusoé. 491, 596.
** Sévigné (Une prétendue lettre de Mme de). 326.
Seymour (Lord Henry). Voir Milord Arsouille.
Seymour (Lord) sa lettre de protestation. 829.
Sibour (Mgr.), évêque de Tripoli. 56, 190.
Sicotière (Les manuscrits de M. de la). 609, 755, 811.
Siège. Voir Livre d'or de Paris.
Siège d'un homme barricadé. 725, 828.
Sieyès (L'abbé), franc-maçon. 852.
* Sieyès. Orthographe de ce nom, sa prononciation. 753.
Signatures. Voir Livre d'or de Paris.
Sinistrari (Le R. P.) et l'éditeur Liseux. 560.
Sisco (Gambetta et le lieutenant). 775.
Sobieski (Officiers de la cour du prince Jacques). 219.
Sœur de la Croix (Le procès de la). 163.
* Sombreuil (Le verre de sang de Mlle de). 233.
Sommariva (La vente). 561.
Sophie (L'archiduchesse) et le roi de Rome. 666.
Sonnets de Clément Privé. 873.
Soulié (Melchior) [poète]. 560.
« Sous les sapins ». — Ouvrage d'Asseline à retrouver. 899
Souterrain de Mauduit (Le) et la galerie de Pompéi. 555.
« Souvenirs de la baronne de Montet ». Voir Anthropophagie à la grande armée.
« Souvenirs d'un vieux libraire ». 117, 265, 813.

Stances pour un reproche d'être huguenot. 1, 74.
Statue (Une) de Louis XIV à retrouver. 554, 677, 740.
Statues déplacées. 500, 575, 636, 688, 740, 972, 855.
Stirling (Eugène) refuse la croix de la Légion d'honneur. 299.
Storms lieutenant de l'armée Belge, fonde l'empire de Tanganyka. 897.
* Stoupy (Famille). 30.
Strasbourg (Documents sur). 164, 371.
Strasbourg. Voir Livre d'or de Paris.
Stratagema (Le). Voir Capilupi.
Stroh. Voir Wattignies (Le Tambour de).
Sutter (Mgr.), vicaire apostolique, 202.
Suisses (Louis XVI et les) au 10 août 1792. 570, 677, 785, 843.
Stuarts (Les pensions des). 330, 454, 566.

T

Tabar [buveur d'eau, peintre]. 836, 988.
Tabard (Collection de médailles de M). 389.
Tableau à retrouver : l'ingénieur Hupeau. 450.
Tableaux de loges maçonniques. 611.
Tableaux. Voir : Broyeuse (La). — Casanova. Chassériau. 364. — Estrées (Gabrielle d'). Io et Jupiter. — Murillo. — Pierrot épluchant des oignons. 556. — Rubens. — Saint-Simon (Mlle de). — Sommariva (Vente de). 561.
Tache de sang de Monaldeschi. 498.
Ta Hativeté... Devise à expliquer. 614, 708, 744.
Talberg (Sigismond) célèbre pianiste, naturalisé. 14.
* Talland (Prieuré de). 350, 576.
Tallard (Prieuré de). 570.
Tallien (Les descendants de). 113, 192, 258, 308, 367, 476.
Tambour (Le) de Wattignies. 117, 179, 233.
Tambours ; ce qu'on a dit pour et contre eux. 889, 967.
Tanistry 667, 792.
Tapisseries (Les) de la première manufacture des Gobelins (1601-1602). 329, 522.
Tarde (Les précurseurs de M.). 372.
Taschereau (Le document). 164.
Teilleul (du). Voir Le Pays.
Temple. Voir Louis XVII.
Terray (Lucile Desmoulins et l'abbé). 278.
Testard (L'esprit follet de Mlle). 114.
Théâtre-Français (Le Second) 11, 129.
Théâtres de Société (Marivaux et les). 56.
Théot (La prétendue conspiration de Catherine). 6[illegible]5.
Thierry (Le baron Charles-Hippolyte de). 781.
* Thiers (M). 125,
Thiers a-t-il été créé baron ? 161, 241,
* Thuisy (Madame de). 987.
Timbre serbe (Le). Voir Cherchez la figure.
Touane (Bigot de la). 333, 470, 693.
Touche (Jeanne de la). 9, 196.
Toulle (Famille de). 614.
Tour d'Auvergne-Lauraguais (Mgr. de la), archevêque de Bourges. 313.
* Tournelle (Château de la). 135.
Tourville (Famille de). 392, 539, 648, 706.
Traduction inconnue (Renseignements sur une). 841.
Traits du visage (Modification des). 616, 717, 765, 998.
* Tranquille... comme Baptiste. 546, 654.
Trellon (Claude de). 56, 250, 416.
Trépoff (Le général). 168, 259, 413, 538, 706.
* Trestaillon. Servan. Truphémy. 18, 83, 196, 261, 811, 961.
Trianon (Un bosquet du Petit-). 553, 658, 711.
Trochu (Le général) refuse son traitement de membre de la Défense nationale. 790.
Trompette (Un) du pont d'Arcole. 331, 458, 681, 732.
Trouard, architecte. 553, 707.
Truphot (Le salon de madame). 505, 815, 928.
Turlupins (La prêtresse des). 330, 408.
Turgot franc-maçon (?). 279.
* Tutoiement et voussoiement dans les armées. 238.

U

Uniforme du régiment de Berry-Cavalerie. 18.
« Univers pittoresque ». Musées de peinture de Réveil. 949.
Universitaire (L') Auguste Morel. 670.

V

Vailly (Jean de). 219, 416, 587.
Vairvert (La critique de). 447.
Valette (Charles), poète. 503, 648, 707, 754, 812.
Valmy (La bataille de). Voir Brunswick et les diamants du garde meuble.
Vallandre (Marie de), poète. 838, 988.
Valois-Saint-Rémy (Alliances des). 4, 75, 240, 402, 524, 641, 740, 707, 974.
* Vandalisme révolutionnaire (Le). 572.
Vasari (Les papiers de). 14, 309.
Vasseur (Familles Du Pont et le). 29.
Vastine [buveur d'eau, peintre]. 836.
Vaux (Abbaye de). 440, 576, 692, 797, 974.
Velay (Artistes du). 896.
Velazquez et Philippe IV. 724.
Venant (J.), bibliophile clermontois. 671.
* Vendée (Guerre de). 511.
Vendée (Pacification de la). Voir Bernier. (L'abbé).
Vengeance (Singulière) de six jeunes filles. 13.
Vente (La) Chopin. 58.
Vente (La) Sommariva. 561.
* Vénus et la femme à barbe. 597.

Vérac (Le dernier marquis de). 392, 650.
Vergrine. Voir Trianon (Un bosquet du Petit)-
* Vers à retrouver :
« Par une telle nuit...» 926.
* Vers équivoques. 315.
Vers gravés à Ferrières : retrouver l'auteur. 282.
Verum est... etc. Citation de Lucrèce à retrouver. 562, 755, 875.
Villain [buveur d'eau, peintre]. 836.
Villandry (Bigot de). 333, 470, 693.
* Villayer (M. de). 83, 143, 196, 477.
Ville d'Avray (Gambetta à). 112.
Villeneuve (Portrait de Mme de), 497, 651, 731.
* Villes englouties sous les eaux. 522, 635.
Villes (Vues de) gravées. 729, 882, 941, 996.
Villeserain (de la), capitaine, gouverneur d'Ancenis. 51.
Vin (Distributions de). 450, 659.
Violette bonapartiste. 444, 596.
Virgule (Le rôle de la). 170. 311, 421, 479, 547, 829.
** « Vive le lard ! », cri séditieux. 271, 295.
* « Voilà comment nous les faisons et voici comment ils nous font ! ». 212.
* Voile de la sainte Vierge (Relique du). 69, 132.
Volpi (Le pseudonyme). 841, 925.
Voltaire (Un manuscrit de) en partie inédit. 161.
Vouet (Armoiries du peintre Simon). 224, 352.
Vues de villes gravées (XVe et XVIe siècles). 729, 882, 941, 996.

W

Warens (Mme de). 1, 144.
Wattignies (Le tambour de). 117, 179, 233.
Wilham Ashley. 3.
Witt (Jean de). 562.

X

Xien, Kuien (Famille). 223, 361, 417.

Y

Yeux (Les) à la Montmorency. 672, 853, 906.
Yon (Famille). 114, 261.

Z

Zassoulitch (Véra). 260.

—

4e fils de Henri II et de Catherine de Médicis. 499, 618, 675.
5 francs (Pièce de). 35, 146.
5 francs (Pièce de) de Louis XVI. 235, 354.

ERRATUM :

Table des matières du tome I, colonne 1024. Mercerisé, mercerisage..., ajouter 955.

AG
309
I56
v.51

L'Intermédiaire des chercheurs
et curieux

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
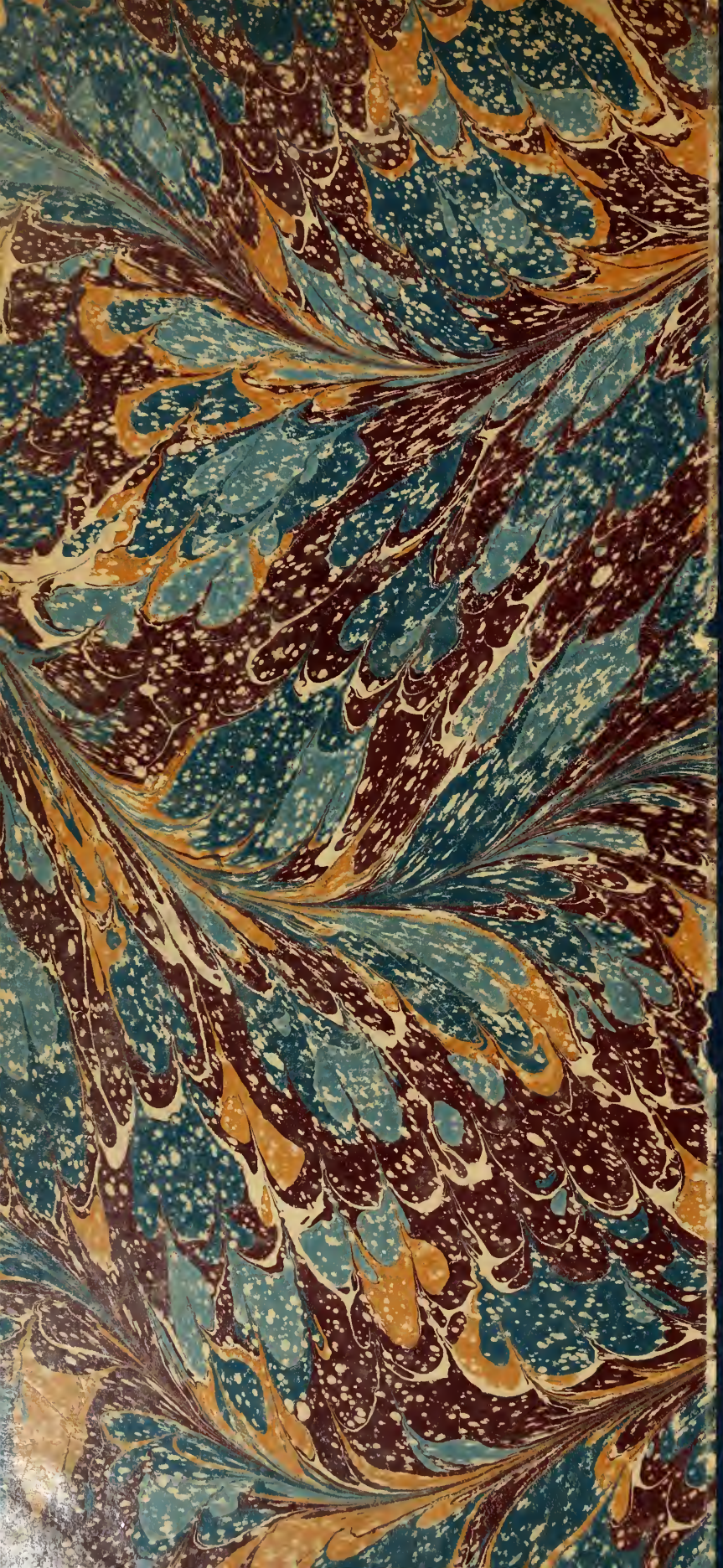
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY